



**HAL**  
open science

# Construction sociale de la ressource et renégociation des régulations. Analyse du secteur minier péruvien, fin du XXe siècle - début du XXIe siècle

Vincent Bos

## ► To cite this version:

Vincent Bos. Construction sociale de la ressource et renégociation des régulations. Analyse du secteur minier péruvien, fin du XXe siècle - début du XXIe siècle. Géographie. Université Sorbonne Paris Cité, 2017. Français. NNT : 2017USPCA113 . tel-02422392

**HAL Id: tel-02422392**

**<https://theses.hal.science/tel-02422392v1>**

Submitted on 22 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Sorbonne - Nouvelle Paris 3 Sorbonne Paris Cité  
École Doctorale 122 Europe Latine - Amérique Latine

Centre de Recherche et de Documentation des Amériques (CREDA) (UMR 7227)

Thèse de Doctorat en Géographie et Aménagement du Territoire

Vincent Bos

# **Construction sociale de la ressource et renégociation des régulations**

**Analyse du secteur minier péruvien,  
fin du XX<sup>e</sup> siècle - début du XXI<sup>e</sup> siècle**

Thèse dirigée par  
Sébastien VELUT

Soutenue publiquement le 21 décembre 2017

## **Membres du jury :**

M. Michel Deshaies, professeur, Université de Lorraine, rapporteur  
M. Géraud Magrin, professeur, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, rapporteur  
Mme Évelyne Mesclier, directrice de recherche, IRD  
Mme Carmen Salazar-Soler, directrice de recherche, CNRS  
M. Sébastien Velut, professeur, Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle, directeur de thèse



## Résumé

Les dynamiques du secteur minier péruvien entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle permettent de saisir la mondialisation économique comme un phénomène résolument spatial où se réinventent les territoires et les identités autour d'une ressource à la fois locale et globale. Dans cette thèse, nous montrons en quoi les nouvelles règles du jeu, notamment en matière minière et foncière ainsi que la gouvernance de l'environnement, illustrent la construction nécessairement politique du territoire péruvien et des ressources par l'État central autour d'un projet national d'exploitation marchande des gisements miniers comme source de richesse économique. La réorganisation de la structure productive nationale par le capital, souvent étranger, éclaire le poids des initiatives d'acteurs sur le devenir des territoires. La hausse de l'empreinte spatiale du secteur minier et des revenus qu'il génère atteste d'une greffe territoriale et économique de l'activité minière à l'échelle nationale. Néanmoins, celle-ci est inégalement ressentie dans les territoires locaux. La multiplication des conflits miniers au début du XXI<sup>e</sup> siècle rappelle que les ressources naturelles et les régulations qui codifient la relation société-nature sont le résultat souvent instable de relations de pouvoir entre acteurs aux poids asymétriques et aux visées potentiellement antagonistes. Nous analysons ces conflits interrogeant le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement, comme une arme de (re)négociation des règles du jeu à la portée des « sans ». D'intensité variable, la renégociation est micro quand les enjeux sont relativement limités et les acteurs entendent accéder à une meilleure répartition des richesses. Par contraste, elle est potentiellement massive quand ils refusent la marchandisation de la nature et entendent transformer en profondeur les règles du jeu comme l'illustre le conflit minier de Conga à Cajamarca.

**Mots-clés** : ressources naturelles, ressources minières, extractivisme, activité minière, mondialisation, conflits miniers, gouvernance, Cajamarca, Conga, Pérou.

## Resumen

Las dinámicas del sector minero peruano a finales del siglo XX e inicios del siglo XXI permiten comprender la globalización económica como un fenómeno decididamente espacial donde se reinventan los territorios y las identidades en torno a un recurso a la vez local y global. En esta tesis, exponemos cómo las nuevas reglas del juego, en materia minera y territorial así como la gobernanza del medio ambiente, ilustran la construcción necesariamente política del territorio peruano y de los recursos por el Estado central en torno a un proyecto nacional de explotación mercantil de los yacimientos mineros como fuente de riqueza económica. La reorganización de la estructura productiva nacional por el capital, a menudo extranjero, aclara el peso de las iniciativas de los actores sobre el porvenir de los territorios. El alza de la huella espacial del sector minero y de los ingresos que genera pone de realce el trasplante territorial y económico de la explotación minera a escala nacional. Sin embargo, ésta es desigualmente percibida en los territorios locales. La multiplicación de los conflictos mineros a inicios del siglo XXI nos recuerda que los recursos naturales y las regulaciones que codifican la relación sociedad-naturaleza son el resultado a menudo inestable de relaciones de poder entre actores de pesos asimétricos e intenciones potencialmente distintas. Analizamos estos conflictos que cuestionan el rol y el papel de los actores y territorios locales en las políticas de desarrollo, como un arma de (re)negociación de las reglas del juego al alcance de los « desamparados ». De intensidad variable, la renegociación es micro cuando los desafíos son relativamente limitados y los actores pretenden acceder a una mejor repartición de las riquezas. En contraste, es potencialmente masiva cuando rechazan la transferencia al mercado de la naturaleza y pretenden transformar en profundidad las reglas del juego como lo ilustra el conflicto minero de Conga en Cajamarca.

**Palabras claves** : recursos naturales, recursos mineros, extractivismo, minería, globalización, conflictos mineros, gobernanza, Cajamarca, Conga, Perú.

## Abstract

Analysis of the dynamics of the mining sector in Peru between the end of the twentieth century and the start of the twenty-first allows an understanding of economic globalisation as a resolutely spatial phenomenon in which territories and identities are reinvented around resources at once local and global. In this thesis, we show how the new rules of the game of mining and property, and environmental governance, illustrate the necessarily political construction of Peru's territory and resources by the central State around a national project of market-oriented exploitation of mining deposits as a source of economic wealth. This reorganisation of the national productive structure by capital, often foreign, sheds light on the impact of economic actors on the future of the territories. An increase of the spatial imprint of the mining sector and the revenue it generates amounts to a territorial and economic transplant of mining exploitation on a national scale. This increase, however, is felt unequally in local territories. The multiplication of mining conflicts at the start of the twenty-first century recalls how natural resources and the regulations codifying the society-nature relationship are the often unstable result of power relations between actors of unequal weight and with potentially antagonistic goals. We analyze these conflicts questioning the role and place of local actors and territories in development policies, as a weapon of (re)negotiation of the rules of the game wielded by the « have nots ». Varying in intensity, negotiations can be considered micro when the stakes are relatively limited and the actors only hope to achieve a greater share of the wealth. By contrast, conflicts may constitute a weapon of mass negotiation when actors refuse the commodification of nature and attempt a profound transformation of the rules of the game, as is illustrated by the Conga mining conflict in Cajamarca.

**Key words** : natural resources, mining resources, extractivism, mining activity, globalization, mining conflicts, governance, Cajamarca, Conga, Peru.

## Remerciements

Cette thèse est le fruit d'une riche aventure humaine, intellectuelle et émotionnelle, pour laquelle je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accompagné en France et au Pérou.

Ces remerciements s'adressent en premier lieu à l'ensemble des personnes qui, sur le terrain, ont accepté de me recevoir dans le cadre de ma recherche. Sans eux, cette thèse n'aurait pas été la même.

Ensuite, je tiens à exprimer ma gratitude à mon directeur de recherche, Sébastien Velut, pour son soutien, ses conseils, sa disponibilité et sa patience. Je remercie aussi vivement Polymnia Zagefka qui m'a fait l'amitié de relire une partie de ce travail.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté de consacrer du temps à cette thèse.

Je n'oublie pas non plus les membres de l'équipe du CREDA ainsi que l'école doctorale 122 pour l'aide financière apportée, notamment pour la recherche sur le terrain. J'ai une pensée pour le corps professoral de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, pour Cécile Lavrard-Meyer qui m'a fait découvrir la thématique minière, et pour le personnel administratif de l'Institut avec lequel j'ai travaillé, particulièrement Stéphanie Robert Le Fur. Mes remerciements s'adressent également à mes amis et collègues, docteurs et doctorants, particulièrement à Kyra Grieco, Sergiu Popescu, Aurélien Reys, Élise Capredon, Mickaël Durand, Mélanie Pérez, Wafa Ben Khaled, Alice Langlois, Emanuela Canghiari, Marie-Noëlle Carré, Patricio Vargas Martínez, Axelle Rouge, Alberto Hernandez Salinas, Bruno Hervé, Cyriaque Hattemer et Loann Berens. Parmi ceux-ci, une pensée particulière accompagne évidemment mes collègues et amis péruanistes. À mes autres collègues doctorants du CREDA, trop nombreux à nommer, je présente mes vœux de réussite, lesquels accompagnent aussi Jérôme Fresneau et Audrey Sérandour, engagés sur la voie minière.

Je ne peux évidemment pas oublier tous ceux qui m'ont aidé lors de mes recherches, aussi bien en France qu'au Pérou. Je remercie notamment Carmen Salazar-Soler et Géraud Magrin pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon sujet, leur écoute, leurs conseils et le dialogue maintenu au long

de ces années. Je tiens à remercier spécialement César Manrique et ses parents ainsi que Camille Boutron, qui m'ont fait l'amitié de m'héberger pendant une partie de mes séjours liméniens. Aux directeurs de l'Institut Français d'Études Andines (IFEA) à Lima, Georges Lomné (2007-2012) et Gérard Borrás (2012-2016), qui m'ont chaleureusement accueilli et mis un espace de travail à disposition lorsque j'en avais besoin, j'exprime ici ma gratitude. Je remercie spécialement Aurélien, Mickaël, Anne, Émilie et Alexandre pour leurs conseils.

J'ai enfin une pensée sincère envers toutes les personnes qui m'ont soutenu d'une façon ou d'une autre au cours de ces années de recherche. Sans le soutien constant de mes proches, il n'aurait pas été possible de mener ce travail à bout. Plus que quiconque, je remercie Robert pour son aide et soutien sans faille, mes parents, France et Jean-Jacques, ainsi que ma sœur, Julie, pour leur appui et leurs encouragements constants.

Encore merci à toutes et à tous, pour votre patience, vos conseils et votre assistance, quelle qu'en fût la nature.



# Plan des parties

Résumé.....	3
Resumen.....	4
Abstract.....	5
Remerciements.....	6
Plan des parties.....	8
Liste des acronymes .....	10
<b>Introduction générale</b> .....	<b>11</b>
<b>Première partie</b> .....	<b>45</b>
<b>Construction sociale des ressources et dynamiques spatio-économiques du secteur minier péruvien</b> .....	<b>45</b>
Introduction de la première partie .....	46
Chapitre n°1.....	49
Implosion des anciennes règles et adoption d’une nouvelle orthodoxie néo-libérale, fin de la décennie 1980 – début de la décennie 1990.....	49
Chapitre n°2.....	76
Ruées sur les espaces naturellement riches en minerais : une valorisation différenciée des espaces par le capital .....	76
Chapitre n°3.....	149
Un territoire organisé autour de et structuré par la valorisation marchande de ses ressources minières.....	149
Chapitre n°4.....	182
L’exploitation marchande de l’or péruvien, réorganisation du processus extractif et mutation des territoires autour d’une ressource mondialisée .....	182
Chapitre n°5.....	235
L’exploitation des ressources minières, une greffe économique nationale inégalement ressentie .....	235
Conclusion de la première partie .....	281
<b>Deuxième partie</b> .....	<b>285</b>
<b>Les conflits miniers, une arme de (re)négociation massive ?</b> .....	<b>285</b>
Introduction de la deuxième partie.....	286
Chapitre n°6.....	289

Les conflits miniers d'ordre économique, une arme de micro (re)négociation des règles du jeu dans une conflictualité sociale multiforme.....	289
Chapitre n°7.....	339
Gouvernance néo-libérale de la terre et des ressources naturelles .....	339
Chapitre n°8.....	392
Les conflits miniers, armes de (re)négociation massive des règles du jeu en contexte démocratique ? .....	392
Chapitre n°9.....	444
Construction sociale et circulation de ressources alternatives dans les mobilisations contre le projet minier <i>Conga</i> à Cajamarca, un espace de l'« entre deux » .....	444
Conclusion de la deuxième partie.....	512
<b>Conclusion générale</b> .....	517
<b>Bibliographie</b> .....	531
<b>Annexes</b> .....	571
<b>Table des illustrations</b> .....	598
<b>Liste des cartes</b> .....	598
<b>Liste des encadrés</b> .....	600
<b>Liste des graphiques</b> .....	602
<b>Liste des photographies</b> .....	605
<b>Liste des schémas</b> .....	605
<b>Table des matières</b> .....	606

## Liste des acronymes

BCRP : Banco Central de Reserva del Perú

DGM : Dirección General de Minería

INEI : Instituto Nacional de Estadística e Informática

INGEMMET: Instituto Geológico, Minero y Metalúrgico

MEF: Ministerio de Economía y Finanzas

MINAGRI: Ministerio de Agricultura y Riego

MINEM: Ministerio de Energía y Minas

MINAM: Ministerio del Medio Ambiente

# Introduction générale

## Des Minerais et des Hommes : la valorisation des ressources minérales péruviennes

L'histoire péruvienne, pré-coloniale, coloniale - aussi bien précoce (1534-1700) que tardive (1700-1824) - et républicaine, est marquée par l'exploitation des ressources minières (Assadourian, 1980 ; Bakewell, 1989 ; Berthelot, 1978 ; Carcedo de Mufarech, 1992 ; Contreras, 1982, 1995, 2009, 2010a, 2010b ; Deustua, 2009 ; Fraresso, 2007 ; Jara, 1967 ; King, Castillo Butters, Carcedo de Mufarech, 2000 ; Lechtman, 1976, 2002 ; Salazar-Soler, 2009a ; Shimada, 1994 ; Thorp, Bertram, 1978 ; Vetter Parodi, 2008 ; Vetter, Téllez, Vega-Centeno, 2011 ; etc.). Cela étant, l'exploitation des minerais ne revêt évidemment pas une même fonction selon les époques considérées. L'exploitation, majoritaire du cuivre puis de l'or, par différentes civilisations amérindiennes précolombiennes de l'ancien Pérou participe d'abord d'un système d'interprétation du monde qui permet d'ordonner et de structurer la nature et la réalité et, *in fine*, de matérialiser une idéologie au sein de laquelle les métaux et les procédés selon lesquels ils sont travaillés, acquièrent et transmettent un sens, notamment politico-religieux en unissant l'espace, l'aspect matériel du monde, au temps, passé et futur, et révèlent le statut social de ceux qui les portent et les travaillent (Fraresso, 2007 ; King, Castillo Butters, Carcedo de Mufarech, 2000 ; Lechtman, 2002). Autrement dit, les ressources minières sont exploitées pour une consommation interne de la ressource pour des raisons non économiques même si cela n'exclut pas leur circulation dans l'espace et une certaine fonction d'échange<sup>1</sup>. Ce n'est véritablement qu'avec la Conquête et la colonisation de l'ancien Pérou que les minerais, principalement l'argent et l'or, acquièrent un statut de ressource mondialisée (Bakewell, 1971, 1989, 1997 ; Berthelot, 1978 ; Favre, 1997 [1972] ; Salazar-Soler, 2009a ; Contreras, 1982, 1995, 2010a, 2010b). Le pillage des sites politico religieux, pour s'emparer des bocs de minerais, et la fonte des objets sacrés issus du travail de ces matières, constituent la première forme de « valorisation marchande » de la matière minérale métallique des populations précolombiennes (Berthelot, 1978 ; Jara, 1967 ; Ramírez, 2007 ; etc.). Dans un second temps, la valorisation économique des minerais consiste en la mise en production des gisements miniers (Bakewell,

---

<sup>1</sup> Cf. notamment le cas des haches du néolithique ainsi que la circulation de certains objets mais aussi des orfèvres avant et pendant la période incaïque.

1989 ; Contreras 1982, 1995, 2010a, 2010b, Noejovich, 2010 ; Salazar-Soler, 2009a ; etc.). La Conquête et la colonisation du territoire de l'ancien Pérou entraînent donc un changement de statut des minerais qui remplissent désormais une fonction économique inscrite dans une logique extravertie. Ce processus provoque à la fois une mutation de la valeur associée aux minerais métalliques, un changement d'horizon de la « consommation » de la ressource mais aussi un bouleversement de la mise en production de la matière minérale du fait notamment des changements d'échelle de l'exploitation minière, étroitement liés à l'évolution des techniques (idem). Dès lors, les structures sociales, territoriales, politiques, techniques, culturelles et économiques liées à l'exploitation des gisements miniers et à la circulation des matières premières sont bouleversées. L'avènement de l'Indépendance ne remet pas intrinsèquement en cause cette vision marchande de la nature et l'insertion du Pérou dans la mondialisation par ses ressources naturelles. Au gré de différents facteurs (évolutions de la demande et des cours mondiaux, modifications législatives, évolutions techniques, changements politiques) diverses matières naturelles (minerais précieux, minerais industriels, ressources non métalliques, productions agricoles, etc.) accèdent au statut de ressources, renouvelables ou pas, comme l'illustrent les cycles de boom et de déclin d'exploitation et d'exportation de celles-ci (Allier, 2011 ; Arellano Yanguas, 2011 ; Bebbington, 2007 ; Contreras 1982, 1995, 2010a, 2010b, 2014 ; Deustua, 2009 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Glave, Kuaramoto, 2007 ; Kuaramoto, Glave, 2014 ; Robins, 2011 ; Salazar-Soler, 2009a ; Thorp, Bertram, 1978 ; Torres, 2007 ; etc.).

Si une géohistoire de l'exploitation des minerais péruviens, à la manière de Grataloup (1996, 2015), couvrant l'ensemble de ces périodes reste à écrire, à l'aune notamment d'une relecture de travaux archéologiques et historiques relatifs à chaque période, spécifiant le type de ressource exploitée, les espaces d'extraction et/ou de transformation de celle-ci ainsi que les rôles joués par les différents acteurs intervenant dans ce processus et leurs interactions, ce n'est pas le fil directeur retenu pour ce travail. Cette recherche porte, plus modestement sans doute, sur une période plus courte, comprise entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Le choix d'une entrée par les ressources naturelles permet, en éclairant les processus de construction et de définition des ressources, valeurs, formes d'accès, usages et régulations qui les codifient, d'appréhender les liens entre territoires et mondialisation<sup>2</sup> et ainsi d'« *entrer dans*

---

<sup>2</sup> « La mondialisation [...] procède des interactions entre les acteurs, les territoires et les techniques à toutes les échelles [...] Elle peut être identifiée avec l'extension à l'ensemble de la planète de l'économie de marché capitaliste (Meslier, Lombard, Velut, 2008), laquelle présente une grande diversité, en fonction des situations locales, mais répond à quelques principes homogénéisateurs de création de valeur marchande et d'orientation de l'activité productive en fonction du profit monétaire » (Velut, 2008 : 5-6).

*le Monde depuis l'espace* » (Levy, 2008 : 41) afin de mieux saisir les trajectoires du développement<sup>3</sup>. Il s'agira alors d'interroger les conséquences de la mondialisation économique sur les territoires et les populations qui y habitent et, partant, les débats sur le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement (Fortin, Fournis, 2016 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006 ; Magrin, 2013 ; Velut, 2008).

La ressource constitue l'objet central de cette thèse de géographie qui se propose de saisir les dynamiques (spatiales, économiques, sociales) du renouveau de l'exploitation minière péruvienne entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010.

« *Les richesses minérales de la terre consistent en métaux, en combustibles minéraux et en matériaux de construction [...]* » (Schrader, Gallouédec, 1906 : 31). Le minerai peut être défini comme un « *[m]inéral contenant, à état pur ou combiné, une ou plusieurs substances chimiques déterminées, en proportions telles qu'on puisse les isoler industriellement* » (*Le Petit Robert*, 2011 : 1602). « *Les minerais sont les substances minérales extraites des gîtes affleurants ou profonds [...]* » (Maury, Pelatan, Rougier, 1996 : 229). « *L'activité minière consiste traditionnellement à exploiter de manière commerciale les ressources minérales ou énergétiques contenues dans les sols et plus récemment au fond des océans* » (Drezet, 2014). La baisse globale constatée des concentrations des matériaux recherchés dans les minerais transforme l'activité minière, appréhendée comme la mise en ressource de la matière minérale par les hommes par la médiation de la technique. Elle conduit à exploiter des sites de plus en plus profonds et à traiter des gisements de plus en plus pauvres en minerais. Selon le type de site (en surface, souterrain, sous-marin, dans le lit des cours d'eau), le type de gangue dans laquelle les matériaux recherchés sont présents, leur concentration dans le minerai, la profondeur d'extraction, les éventuels mélanges avec d'autres ressources valorisables dans le minerai, les techniques d'extraction et de traitement de ces minerais sont bien différentes (idem).

L'analyse que nous proposons se centre sur un secteur d'activité précis : l'exploitation des ressources minérales métalliques, et éclaire particulièrement le boom de l'exploitation de l'or. Dans ce secteur, nous nous intéressons à une forme spécifique d'exploitation minière, l'extraction légale, bien que l'exploitation illégale et informelle de l'or soit également abordée.

---

<sup>3</sup> Cf. Annexe n°1 pour un focus sur la notion de développement.

Le choix du secteur légal s'explique par deux raisons principales. La première est que, sur la période étudiée, le phénomène minier, encouragé par l'État péruvien, est très majoritairement le fait d'acteurs formels, c'est-à-dire d'entreprises minières légalement détentrices de droits sur les ressources naturelles. Celles-ci en assurent, en conséquence, la production et/ou le commerce. La deuxième s'explique par le fait que c'est contre ce secteur et non contre le secteur minier informel que s'expriment et se manifestent les mobilisations sociales de rejet, sporadiques mais régulières, parfois violentes, qui émaillent l'actualité péruvienne. Ces manifestations apparaissent comme une tentative de (re)négociation des règles du jeu. Les manifestants visent globalement soit à obtenir un meilleur accès aux revenus générés par le secteur, soit d'en bloquer l'expansion socio-spatiale en refusant la valorisation marchande de la nature.

Le contexte d'analyse est celui d'une évolution des règles du jeu.

À l'échelle nationale, le contexte politico-économique s'inscrit entre la crise des années 1980, le fujimorisme (1990-2000) et le retour à la démocratie (2000-2001), l'instauration d'un nouveau modèle de développement économique, qui se traduit par l'avancée spatiale du front minier sur le territoire péruvien, et une multiplication des conflits sociaux dont la majeure partie semble étroitement liée à la question de l'exploitation des ressources minières. À l'échelle mondiale le contexte est celui de la transition entre deux temps de la mondialisation et, partant, du développement. D'une part, la recherche s'inscrit dans le temps du néo-libéralisme, soit la période globalement comprise entre la décennie quatre-vingt et la décennie deux-mille au cours de laquelle le développement local mondialisé constitue le paradigme dominant du développement et le profit la valeur ordonnatrice de ce phénomène, alors réalisé par des acteurs privés, dans un contexte de mise en concurrence des acteurs et des territoires (Velut, 2008 : 21). D'autre part, l'analyse considère un troisième moment du développement, celui de la mondialisation régulée, qui semble émerger au tournant des années 2000 (idem). Cette période se caractérise par la volonté des États et de la société civile d'une régulation plus stricte du jeu des acteurs privés du fait notamment de l'évolution du paradigme dominant du développement qui, en mettant l'accent sur la durabilité, amène à porter une attention accrue à la sauvegarde des biens communs dans une perspective interterritoriale et intergénérationnelle (idem)<sup>4</sup>. Ce

---

<sup>4</sup> Toutefois le paradigme de la durabilité émerge progressivement et sous différentes formes au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Trois événements apparaissent comme des moments centraux d'interrogation sur la durabilité du modèle de développement mondial, sans nécessairement que le paradigme soit ainsi formulé, et

nouveau paradigme est étroitement lié à un objectif de réduction dans le temps des inégalités verticales et horizontales, soit entre individus riches et individus pauvres, et dans l'espace, entre territoires dotés en ressources naturelles et territoires qui en sont démunis.

L'analyse des dynamiques territoriales d'un secteur extractif mondialisé se doit de mettre l'accent sur les processus de transformations et de mutations des territoires, liées aux réorientations productives et aux redistributions spatiales des activités commandées par la mondialisation. Elle implique la prise en compte des constituants de la mobilité (flux, réseaux, etc.) et des effets de leur évolution sur le territoire. Dans cette optique, le territoire ne doit donc pas être envisagé comme un donné, un simple contenant ou support où seules comptent les distances et les localisations, mais de façon relationnelle, les phénomènes d'interconnexion apparaissant comme une composante essentielle de l'organisation de l'espace par les acteurs (Cattan in Ghorra-Gobin, 2012 : 292). De fait, l'analyse des changements territoriaux est nécessairement diatopique, c'est-à-dire conduite à plusieurs échelles. L'échelle, en tant que processus spatio-temporel, permet de saisir les phénomènes (Sayre, 2009: 107), et particulièrement les recompositions des territoires inhérentes à la globalisation de l'économie et à l'intensification des flux (Djament-Tran in Ghorra-Gobin, 2012 : 220). Plus largement, l'échelle constitue « [...] *un moyen utile de représenter et d'expliquer les géographies complexes des changements politiques, sociaux, environnementaux et économiques* » (Jonas, 2015 : 27)<sup>5</sup>. Comme le note Velut (2008) « [...] *l'interdépendance des lieux est la nouvelle réalité du territoire [...] le développement est plus que jamais un développement territorial inséparable de l'échelle spatiale à laquelle il se fait et des configurations d'acteurs qui le rendent possible* » (idem : 5-13). Interroger les cycles socio-spatiaux en s'intéressant au rôle et à la place des acteurs et des territoires dans les politiques de développement selon une perspective multi-scalaire permet alors de mettre l'accent sur « [...] *la façon dont s'organisent à un moment donné les relations entre un groupe social et l'espace - phase de territorialisation -, comment les rapports sont modifiés ou bouleversés par des causes internes ou externes - déterritorialisation - pour se recomposer - phase de reterritorialisation - [...]* » (idem : 29).

---

préfigurent le passage progressif vers ce troisième temps du développement. Il s'agit de la publication du Rapport Meadows du Club de Rome intitulé « Halte à la croissance ! » en 1972, de la publication du Rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous » en 1987, consacrant le terme de développement durable, puis de la conférence des Nations unies sur le développement et l'environnement de 1992, plus connue sous le nom de Sommet de la Terre ou Sommet de Rio au cours de laquelle est adopté un texte précisant les principes du développement durable, soit globalement, que la protection de l'environnement fait partie du processus de développement.

<sup>5</sup> Notre traduction de : « [...] *a usefull way of representing and explaining complex geographies of political, social, environmental, and economic change* ».



## Par-delà le matérialisme historique et l'horizon local

Les sciences sociales se sont intéressées depuis longtemps aux enjeux politiques des ressources.

Jusqu'aux années 1990 environ, les ressources naturelles sont majoritairement envisagées comme un élément fondamental du développement des États qui en sont dotés et de leurs populations avant d'apparaître de plus en plus comme un frein au développement, voire une menace pour l'avenir des hommes et de la planète, du fait des conséquences adverses de leur exploitation. Cette situation est directement liée à l'évolution, en trois temps, du paradigme de développement (Velut, 2008 : 21). Entre les années 1940 et les années 1980, lors de la substitution des importations, le développement est assimilé à la croissance économique nationale. L'échelle de référence des politiques de développement qui visent l'intérêt général est donc l'espace national et l'État occupe de fait un rôle central dans ce processus (idem). Puis le paradigme du développement évolue entre les années 1980 et les années 2000 lors de la phase néo-libérale vers celui de développement local mondialisé. La valeur orientatrice des politiques de développement est celle du profit. L'échelle de référence du développement change. Les acteurs privés occupent une place centrale dans ce processus et la régulation devient désormais assurée par une gouvernance multipartite (idem). Le paradigme de la durabilité qui oriente les politiques de développement depuis le tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, basées sur une volonté de préservation des biens communs, ouvre une phase nouvelle où semble dominer une certaine volonté de régulation transcalaire, c'est-à-dire d'encadrement de la mondialisation impliquant une collaboration étroite entre acteurs publics et acteurs privés, dans les territoires *ad hoc* du développement (idem).

Notre perspective se distingue des travaux sur les ressources qui, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, analysent le commerce international en termes d'échange inégal et/ou de relations de dépendance (Amin, 1970a, 1970b, 1973, 1976 ; Prebisch, 1964, 1981, etc.). Toutefois, les concepts de centre et de périphérie forgés pour analyser les différences entre processus de production et d'accumulation entre pays du centre « développés » et pays de la périphérie « sous-développés » (Amin, 1970a)<sup>6</sup> sont parfois mobilisés, soit qu'ils viennent interroger

---

<sup>6</sup> La question de la dégradation de l'environnement du fait de l'exploitation des ressources naturelles est très partiellement évoquée par les tenants de l'échange inégal et de la dépendance. Prebisch (1964) pointe l'ambivalence de la technique, « facteur impondérable de bien-être » mais aussi d'« exploitation irresponsable de

l'approche de la mondialisation selon une lecture Nord contre Sud des relations internationales, soit qu'ils permettent d'éclairer une lecture des processus en cours qui relève de la *political ecology* et, partant, de la géographie radicale (cf. *infra*).

Notre cheminement se distingue également des travaux qui, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, analysent les ressources naturelles, principalement non renouvelables, en termes de « malédiction », même si nous nous y reporterons parfois. Ces travaux se regroupent autour de la thèse de la « malédiction des ressources naturelles » (*Resource Curse* en anglais)<sup>7</sup> qui frapperait les États dotés en ressources naturelles et leurs populations. Cette malédiction revêtirait quatre caractéristiques principales : l'exploitation des ressources naturelles entraînerait de mauvais résultats économiques ; elle favoriserait l'émergence et/ou le maintien de gouvernements autoritaires, réfractaires au libéralisme politique et économique ; dominés par des institutions fragiles et une « mauvaise gouvernance »<sup>8</sup> ; elle serait source de conflits violents, voire de guerres civiles. Des travaux tout aussi nombreux, sur des pays aussi bien industrialisés qu'en développement qui exploitent leurs ressources naturelles, sont venus interroger cette thèse de la malédiction des ressources naturelles. Ils dénoncent entre autres le déterminisme, le déni d'historicité ainsi que de responsabilité sur lesquels elle repose<sup>9</sup>.

---

*ressources naturelles épuisables et la détérioration impressionnante de la biosphère [...] »* (idem : 38). Amin (1976) évoque aussi le « gaspillage monumental » des ressources naturelles à l'échelle planétaire (idem : 150-152). Néanmoins c'est, semble-t-il, plus pour dénoncer l'organisation mondiale de la prédation de la nature, dont les manifestations au Nord (protestations contre l'« urbanisme inhumain et l'envahissement des automobiles, la pollution industrielle, etc. ») ne sont que le reflet du fonctionnement du système économique et social capitaliste et du transfert des industries polluantes du centre vers la périphérie (idem : 150-155), que pour dénoncer la dégradation des écosystèmes.

<sup>7</sup> La plupart des auteurs attribuent la paternité de l'expression de « malédiction des ressources naturelles » à Richard Auty (1990). Pourtant plusieurs travaux antérieurs traitent de ce thème, comme ceux de Frierdrich (1904) sur l'économie de rapine comme facteur de dévastation, repris par Bruhnes (1912) « [...] accordant aux activités d'extraction minérale une place centrale dans ce qu'il qualifie d'« économie destructive », que l'on qualifierait aujourd'hui en termes d'absence de durabilité » ou comme ceux de Gottmann sur l'exploitation du pétrole au Venezuela où l'expression de « la malédiction du pétrole » est employée dès le début les années 1950 (Gottmann, 1952: 186 in Magrin, 2013: 104-105).

<sup>8</sup> « Les quatre critères qui fondent la bonne gouvernance sont définis dans le programme de la Banque mondiale dirigé par Daniel Kaufmann ; il s'agit du respect des droits de l'homme, de l'efficacité des pouvoirs publics, de la maîtrise de la corruption et de l'établissement de l'Etat de droit (<http://go.worldbank.org/MKOG258V0>) » (Aknin, Serfati, 2008 : 31). La dénonciation des effets adverses de l'exploitation marchande des ressources naturelles n'est pas innocente. Exprimée par les acteurs qui produisent et/ou font circuler les ressources naturelles, elle doit être considérée avec circonspection. « À travers la dénonciation de la rente s'exprime indirectement une contestation de la légitimité des pays pétroliers [plus largement des pays riches en ressources naturelles] ou de leurs États à s'approprier les revenus de l'exportation des hydrocarbures [...] De là à considérer qu'il serait plus légitime que ces ressources deviennent la propriété de ceux qui en sont les plus grands utilisateurs et remettre ainsi en cause la souveraineté de ces peuples sur leurs ressources naturelles, il n'y a qu'un pas » (Talahite, 2007 : 12 in Magrin, 2013 : 107).

<sup>9</sup> Cf. Annexe n°2 pour une présentation rapide des débats autour de la thèse de la « la malédiction des ressources naturelles »

Nous interrogerons à certains moments une production latino-américaine contemporaine sur les ressources naturelles (Delgado-Ramos, 2010 ; Gudynas, 2009; 2011a, 2011b, s. d. ; Schuldt *et al.*, 2009 ; Seoane, Taddei, Algranati, 2013 ; Svampa, 2011, 2013) qui analyse le cycle d'exploitation des ressources naturelles en vigueur en Amérique latine depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle essentiellement en termes d'extractivisme et de néo-extractivisme, de pillage et/ou de néo-colonialisme. Ces travaux, qui mobilisent souvent une multitude de néologismes aux contours flous (Bos, Velut, 2016 : 18), considèrent implicitement les ressources naturelles comme une malédiction. Ils remobilisent plus ou moins directement les théories de l'échange inégal et de la dépendance, rajeunies d'une analyse de la mondialisation économique capitaliste en terme de dépossession (Harvey, 2004, 2010) sans pour autant renvoyer explicitement à ces thèses.

La recherche proposée ici se distingue également des travaux qui pour analyser les processus de développement ont pour horizon le local et comme objet d'étude la ressource territoriale. Néanmoins, un choix différent aurait pu être opéré. Ce concept d'analyse du développement, qui vise à dépasser la disjonction apparente entre territoire et ressource et se fonde sur la conjonction en un lieu de ressources, naturelles et/ou idéelles, de facteurs territoriaux et de stratégies endogènes, les savoir-faire locaux, pour penser les situations d'endogénéisation de la croissance localisée (Frémont, Courlet, 2007 ; Gumuchian, Pecqueur, 2007 ; Salais, 1996 : 9) a quelques fois pu être mobilisé dans les recherches sur l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. Ces travaux se fondent notamment sur les concepts de système productif local (Pecqueur, 2000 Reys, 2015), de système territorial de production (Chabault, 2006) ou mobilisent une approche de type filière ou chaîne de production (« *global commodity chains* » ou « *global production networks* » en anglais ; Bridge, 2008 ; Topik, Marichal, Frank, 2006).

### **Construction sociale des ressources, dynamiques de l'exploitation minière et renégociation des régulations**

Cette recherche s'inscrit dans le sillage des travaux qui considèrent les ressources naturelles comme des constructions sociales, qui sont le produit de relations entre acteurs et entre acteurs et le monde matériel, donc étroitement dépendants de leur contexte socio-technique (Deshaies, 2007 ; Lerat, 1971 ; Magrin, Perrier-Bruslé, 2011 ; Magrin *et al.*, 2015 ; Raffestin, 1980 ; etc.). Dès lors, nous faisons nôtre cette formule de Raffestin (1980) selon laquelle « [...] *il n'y a pas*

*de ressources naturelles, il n'y a que des matières naturelles* » (idem : 205)<sup>10</sup>. En effet, l'auteur distingue les termes de matière et de ressource. Il définit la matière comme un donné qui se trouve à la surface de la terre et/ou qui est accessible depuis celle-ci (idem : 203). La matière existe donc indépendamment de l'action humaine<sup>11</sup>. À l'inverse, la ressource doit être envisagée comme le résultat d'un processus de mise en production de la matière (idem : 205). C'est, autrement dit, la matière que l'homme dote de propriétés en fonction de son savoir et exploite en fonction de son énergie informée (c'est-à-dire de son travail). Le passage du statut de matière à celui de ressource peut être représenté selon la formule de l'auteur, «  $ArM \rightarrow P$  (ensemble de propriétés ou ressource). Soit  $A$  un acteur capable de mobiliser  $r$  une technique ou un ensemble de techniques, sur  $M$  une matière, dans le but de produire  $P$  une ressource. La ressource est donc indissociable de l'existence d'un groupe social et fonction de ses savoirs et savoir-faire, c'est-à-dire de la technicité soit « [...] *l'ensemble des rapports que l'homme, en tant que membre d'un groupe, entretient avec les matières auxquelles il peut avoir accès* » (idem : 206). La capacité de régénérescence de la matière à l'échelle du temps humain permet ensuite de distinguer parmi les ressources, celles qui sont renouvelables, soit celles qui dépendent du fonctionnement des écosystèmes (idem : 208), de celles qui ne le sont pas, et qui peuvent être définies comme « *les matières, faisant l'objet d'une relation d'appropriation technique, emmagasinées dans le sol ou le sous-sol au cours de l'histoire de la terre* » (idem : 211).

Le concept de ressource est étroitement lié à celui de territoire car la première procéderait du second. Peu de ressources semblent, effectivement, pouvoir être qualifiées d'*a-territoriales*. La ressource est géographiquement située, que ce soit dans un territoire physique (ex. le sous-sol) ou bien dans un territoire immatériel (ex. les réseaux informatiques)<sup>12</sup>, duquel elle procède et/ou à travers lequel elle circule. Il existe deux acceptations dominantes du terme territoire<sup>13</sup>. D'une part, l'espace d'un pouvoir, contrôlé et délimité par des frontières, c'est le territoire

<sup>10</sup> Gumuchian et Pecqueur (2007) privilégient le terme de ressource accomplie (matérielle ou idéale), qu'ils définissent comme le résultat d'une initiative d'acteur qui vise à transformer la ressource initiale (idem : 7) soit ce que Raffestin (1980) nomme la matière.

<sup>11</sup> Le terme de matière renvoie à ce que Gumuchian et Pecqueur (2007) nomment la « ressource constatée » ou la « ressource initiale » (idem : 7).

<sup>12</sup> « *Même le monde virtuel a sa géographie, et même dans ce monde-là, il vaut mieux être sur l'axe que loin de lui, connecté qu'enclavé* » (Théry, 1992 : 596). Pour une géographie du cyberspace cf. entre autres Douzet (2014).

<sup>13</sup> « *Lévy et Lussault (2003 : 907-909) en distinguent huit dans la littérature géographique et en proposent une neuvième : le territoire comme synonyme d'espace, à éviter (1) ou à utiliser (2) ; le territoire comme synonyme de lieu (3) ; comme construction intellectuelle de l'espace géographique (4) ; comme espace contrôlé, borné (5) ; comme métaphore du rapport à l'espace animal (6) ; comme espace approprié (7) ; comment moment historique de la relation de la société à l'espace (8) ; enfin, le territoire, comme espace à métrique topographique continue, opposé à la famille topologique des réseaux (9)* » (Magrin, 2013 : 30).

administratif et juridique sur lequel l'État exerce sa souveraineté et dispose du monopole de la violence légitime sur sa population. D'autre part, le territoire vécu, dépositaire d'un sentiment d'appartenance, « [e]space géographique approprié et occupé par un groupe humain qui s'y identifie et fonde sur lui une partie de son identité, parallèlement à l'instauration d'un pouvoir légitime » (Théry in Ghorra-Gobin, 2012 : 590). « Le territoire [...] se présente ainsi comme le résultat d'une tension permanente entre les territoires multiples, (au sens d'espaces bornés) et les territorialités diverses vécus par des individus et leurs groupes d'appartenance » (sic ; Frémont, Courlet, 2007 : 45). Il est, comme les ressources naturelles, socialement construit et n'a pas de préexistence ontologique (idem : 15). Comme le rappellent Guérin-Pace et Mesclier (2016), « [...] le territoire, tout comme d'autres dispositifs sociaux, est finalement ce que les acteurs en font » (idem : 14).

On le voit, les concepts de ressource et de territoire sont indissociables de celui d'acteur. Notion polysémique l'acteur est, étymologiquement, « [...] celui qui agit » (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 17). En géographie, la notion renvoie tant à l'individu qu'à une organisation, la famille, le groupe, l'entreprise, la collectivité territoriale ou l'État (idem). « Pris ensemble, ils constituent le système des acteurs, où se tissent des complicités et se dévoilent des antagonismes » (idem). « L'acteur [...] contrairement à l'agent de la théorie standard, se définit par une pluralité de fonctions et une capacité à avoir des jeux stratégiques. L'acteur est marqué par son contexte et par l'action des autres. On peut parler de rationalité interactive de l'acteur » (Ponssard, 1994, Kreps, 1990 in Pecqueur, 1996 : 15). Cette relation étroite entre homme et milieu, entre acteur et territoire est notamment exprimée par la notion d'acteur territorialisé « [...] consubstantielle au concept de territoire [...] ainsi pourrait-on signifier que le territoire est révélé par les acteurs et que sa durée de vie dépend directement de la volonté, ou de l'engagement, de ces mêmes acteurs » (Frémont, Courlet, 2007 : 14-15)<sup>14</sup>.

### *L'approche par la géographie politique*

L'approche par la géographie politique propose une analyse géographique du cadre politique, c'est-à-dire une étude spatiale des faits politiques (Rosière, 2003 : 11, 21). Elle porte sur des territoires politiques (étatiques, infraétatiques, supraétatiques et transétatiques), délimités par

---

<sup>14</sup> Frémont et Courlet (2007) rappellent à cet égard que le processus de nomination occupe une place centrale dans la nature -subjective- du territoire (idem : 14 ; cf. dernier chapitre n°9 pour une illustration manifeste de ce phénomène).

des frontières, reliés entre eux par des réseaux, formant des lignes politiques fondamentales (frontières nationales, administratives, socio-économiques, socio-culturelles, etc.), commandés par des pôles qui les organisent et les structurent (idem, 2003 : 19-20).

En privilégiant une approche des ressources naturelles comme construction sociale, ce travail accorde une place centrale aux acteurs et donc aux interactions. *« L'approche par les acteurs met en lumière deux dimensions essentielles, la liberté et le pouvoir. Liberté de choisir les scénarios d'interaction, les moyens d'agir et les techniques dans les conflits, dans lesquels les acteurs mettent en jeu leurs ressources. Mais aussi rapports hiérarchiques, alliances, contraintes entre les acteurs, formant les multiples relations de pouvoir »* (Velut, 2008 : 22). Dans la mesure où nous nous intéressons aux relations de pouvoir, parfois antagonistes, qui s'expriment à plusieurs échelles entre des acteurs multiples autour d'un objet mondialisé, nous inscrivons ce travail dans une géographie des pouvoirs. *« Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de forces qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation [...] »* (Foucault, 1976 : 121-122 in Raffestin, 1980 : 45)<sup>15</sup>. *« Toute relation est le lieu de surgissement du pouvoir et cela fonde la multidimensionnalité du pouvoir. L'intentionnalité révèle l'importance des finalités et la résistance exprime le caractère dissymétrique qui caractérise presque toujours les relations »* (idem : 46). Ces relations de pouvoir sont omniprésentes dans la construction sociale des ressources. *« Si "tout rapport de force est un "rapport de pouvoir" " (Deleuze, 2006 : 77), toute action autour des ressources (limiter l'accès, distribuer, vendre, détourner, etc.), quelle que soit la puissance supposée des acteurs concernés, peut être analysée en termes de pouvoir »* (Magrin, Perrier-Bruslé, 2011 : 15).

### *L'approche par la géopolitique*

Parce-que cette thèse considère l'espace et les ressources comme un enjeu, convoité par différents acteurs en concurrence qui tentent de les contrôler et/ou d'imposer leur domination sur ceux-ci (contrôle territorial ou imposition d'une certaine représentation), notre recherche relève également de la géopolitique (Rosière, 2003 : 21). L'approche par la géopolitique s'intéresse alors aux jeux de pouvoir des acteurs, aux enjeux de leur confrontation (exploitation des ressources, sécurité, production symbolique, etc.) et à leurs logiques spatiales et

---

<sup>15</sup> Cf. Annexe n°3 pour un éclairage sur la notion de pouvoir mobilisées par ces auteurs.

territorialités. Elle peut donc être mobilisée autour de l'objet ressource pour expliquer les dynamiques qui résultent de ces interactions.

La lecture géopolitique classique propose une analyse stato-centrée des relations internationales. Le contrôle et/ou la domination du territoire, envisagé comme contenant délimité, permet un contrôle consécutif des ressources naturelles qu'il renferme (le contenu). À cet égard, la typologie d'acteurs qui interviennent autour des ressources, dressée par Raffestin (1980 : 216-217), peut être mobilisée pour éclairer les asymétries de pouvoir entre acteurs autour de la définition, mise en production, circulation et régulation des ressources (Magrin *et al.*, 2015 : 10).

[...] Rappelons les éléments constitutifs du processus: *A* (acteur), *r* (techniques), *M* (matière), *P* (ressource) [...] on se trouve en présence de quatre catégories d'acteurs (que ce soit à grande ou à petite échelle): *A*, *Ar*, *AM*, *ArM*. *A*: acteur ne contrôlant ni les techniques, ni la matière. *Ar*: acteur contrôlant les techniques. *AM*: acteur contrôlant la matière. *ArM*: acteur contrôlant les techniques et la matière. [...] les acteurs occupent des positions spatio-temporelles différentes, [...] disposent de quantités et de qualités différentielles d'énergie et d'information et [...] par conséquent les rôles qu'ils peuvent jouer sont très variables (Raffestin, 1980 : 216).

Cette typologie permet d'éclairer l'inégale liberté des acteurs vis-à-vis du temps et de l'espace dans le processus de contrôle de la ressource en vue de son exploitation. Alors que l'acteur *AM* est assez libre vis-à-vis du temps, mais contraint par l'espace, l'acteur *Ar*, libre vis-à-vis de l'espace, est dépendant du temps puisqu'il doit négocier les conditions d'accès à la matière pour répondre aux besoins de consommation (Magrin *et al.*, 2015 : 10). Plus que le contrôle de la matière, c'est le contrôle de la technique qui place son détenteur en position de force dans le contrôle indirect des ressources (*idem*). Pour autant, la position de l'acteur qui détient la matière, particulièrement l'État, qui contrôle le territoire et donc la matière, demeure central dans le processus de régulation des ressources comme l'illustre le cas des gouvernements « néo-extractivistes » en Amérique latine (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Gonzáles Espinosa, 2012 ; Le Gouill, 2016 ; Perrier-Bruslé, 2015)<sup>16</sup>.

La contestation du cadre national, par le bas (décentralisation, mouvements sociaux, globalisation de l'économie, etc.), et par le haut (processus de régionalisation), dans le contexte actuel de la mondialisation des échanges participe de l'émancipation consécutive des acteurs économiques et de la société civile des frontières nationales ce qui nous conduit à mobiliser une

---

<sup>16</sup> Pour l'analyse de plusieurs cas latino-américains cf. entre autres Bos, Lavrard-Meyer (2015), González Espinosa (2012), Le Gouill (2016) ; Perrier-Bruslé, (2015).

approche par la géopolitique critique.

### *L'approche par la géopolitique critique*

Cette approche s'attache moins au devenir des territoires qu'aux stratégies des acteurs et à leurs politiques de puissance sur les territoires, en dehors du strict horizon étatique, exprimées en termes de coopération et/ou d'affrontement, et permet une analyse des « *symptômes territoriaux des dynamiques économiques contemporaines* » (Rosière, 2003 : 300-301). Cette entrée envisage le territoire dans une optique relationnelle. L'analyse porte donc sur les flux et les interconnexions entre acteurs et niveaux scalaires, qui apparaissent comme une modalité essentielle d'organisation et de production de l'espace (Cattan in Ghorra-Gobin, 2012 : 292-293). Aussi, l'approche par la géopolitique critique a-t-elle l'avantage d'éclairer la construction des territorialités et la confrontation des logiques spatiales entre les horizons locaux, nationaux, globaux et, partant, souvent « glocaux » du fait de l'imbrication de ces échelles (idem ; Djament-Tran in Ghorra-Gobin, 2012: 220-222 ; Massey, 1995 ; Robertson, 1994, 1995 ; Swyngedouw, 1989, 2004)<sup>17</sup>. Alors que la territorialité de l'État est linéaire et doit être comprise dans un projet de construction et de contrôle direct du territoire (notamment via ses administrations et ses institutions coercitives), la puissance des acteurs transnationaux (entreprises, société civile et ONGs mondialisées, etc.) s'exprime par la construction d'une territorialité réticulaire ou archipélagique. Cette territorialité en réseaux, discontinue, différente donc de l'horizon local des acteurs locaux, atteste d'un enchevêtrement des échelles et des territorialités bien que les logiques spatiales des « activités sans frontières » (Keck, Sikkink, 1998) et, finalement, de l'ensemble des acteurs qui interviennent autour des ressources mondialisées, émergent et/ou s'inscrivent nécessairement en tout ou en partie localement. Loin de faire disparaître le local, la mondialisation, marquée par la centralité des économies locales, participe d'un « renouvellement spatial » certain (Aydolat, 1986 in Frémont, Courlet, 2007 : 33 ; Ghorra-Gobin, Reghezza-Zitt, 2016 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006 ; Veltz, 1996, 2013 ; Velut, 2008).

---

<sup>17</sup> Robertson (1995) rappelle que le terme de « glocalisation » viendrait du marketing et aurait été produit au Japon pour définir la production de biens et services pour des marchés mondiaux en les adaptant aux cultures locales. L'auteur utilise le terme de « glocalisation », qui renvoie à l'interpénétration et à la simultanéité des notions de « global » et local, de l'universel et du particulier, pour saisir les dynamiques de production et de reproduction de la différence. Le terme semble ainsi réintroduire la dimension spatiale dans l'étude de la mondialisation envisagée comme processus spatio-temporel.



En reprenant la formule de Raffestin (1980) sur les jeux d'acteurs autour des ressources naturelles dans une perspective de géopolitique critique, l'analyse multi-scalaire nous invite à affiner le cadre d'analyse de l'acteur étatique (institutions et exécutifs centraux ou locaux) et à le dépasser pour nous intéresser aux acteurs non étatiques et à leurs échelles d'action. Ces derniers peuvent toujours être divisés entre ceux qui disposent de la matière (AM), ceux qui disposent des capacités technologiques (Ar) à même de produire la ressource, ceux qui possèdent les deux (ArM), ceux dépourvus de contrôle direct sur la matière et des techniques, qui occupent une place centrale dans ces processus, soit généralement l'État (A) quelle que soit l'échelle envisagée<sup>18</sup>. À cette typologie, nous proposons d'ajouter les acteurs (a) qui *a priori* ne disposent pas des capitaux nécessaires pour intervenir dans le jeu minier dans la mesure où ils ne contrôlent ni la matière ni ne possèdent les capacités techniques de produire la ressource. Ces acteurs, au rang desquels figurent entre autres les populations locales, ONGs, communautés indigènes, paysannes ou plus largement la société civile mondialisée, influencent néanmoins la production et la circulation des ressources par leurs jeux, soit qu'ils soutiennent ces processus (ArM + a → P) soit qu'ils s'y opposent (ArM # a), parvenant à l'entraver (ArM # a # P) ou pas (ArM # a → P) (cf. encadré n°1)<sup>19</sup>. « [...] toujours, ce qui est en cause, c'est le pouvoir social spatialisé: c'est le pouvoir des relations dans la construction de la spatialité et non seulement la spatialité qui doit être abordée » (Massey, 1999 : 291)<sup>20</sup>.

#### Encadré n°1 Jeux potentiels des acteurs autour de la mise en production des ressources naturelles

ArM → P (les « sans » n'interviennent pas dans la mise en ressource de la matière) ;

ArM + a → P (les « sans » appuient la mise en ressource de la matière) ;

ArM # a → P (l'opposition des « sans » n'entrave pas la mise en ressource de la matière) ;

<sup>18</sup> L'acteur étatique peut donc renvoyer à l'exécutif central et à ses institutions mais aussi aux exécutifs locaux, que ceux-ci disposent des ressources naturelles et/ou des techniques pour les exploiter ou non. Cf. par exemple en Argentine les jeux de pouvoir antagonistes autour des ressources minières entre État central et certaines provinces - les États fédérés - (Battaro, Sola Álvarez, 2016).

<sup>19</sup> Cf. par exemple le Processus de Kimberley pour lutter contre la commercialisation des fameux « diamants de sang » (Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007). Les effets de la campagne « No Dirty Gold » menée aux États-Unis par l'ONG Earthworks pour sensibiliser et responsabiliser les consommateurs et les acteurs du monde bijoutier et joaillier sur les conséquences socio-environnementales de l'exploitation de l'or, notamment dans les pays en développement, sont bien plus mitigés.

<sup>20</sup> Notre traduction de : « [...] always, what is at issue is spatialized social power : it is the power relations in the construction of the spatiality, rather than the spatiality alone, which must be addressed ».

*L'approche par la political ecology*<sup>21</sup>

La *political ecology* a pour objet d'analyse la relation société-nature et, de façon plus large, les relations des sociétés avec l'environnement non humain et se trouve de fait au cœur des études sur l'environnement et le développement (Benjaminsen, Svarstad, 2009 ; Perreault, Bridge, McCarthy, 2015). Les premiers travaux qui adoptent cette approche ont consisté en une critique de l'objectivité technico-scientifique d'une écologie « apolitique » (Bridge, McCarthy, Perreault, 2015 : 3-4). Nous inscrivons partiellement notre recherche dans cette école de pensée car elle permet de réaffirmer la dimension sociale et politique des ressources et de l'environnement<sup>22</sup>. « *La political ecology analyse essentiellement le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière de gestion de l'environnement, ce qui rend nécessaire de se concentrer sur les divers acteurs du secteur de l'environnement et les intérêts qu'ils défendent, ainsi que sur les discours établissant le mode de compréhension en vigueur des thèmes et des problèmes concernés* » (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 3-4). À cet égard, la puissance des acteurs sur les ressources ne s'exprime pas tant en termes de contrôle territorial direct, ou indirect lorsque la domination des acteurs est illustrée par leur capacité à incorporer un territoire spécifique dans leur sphère d'influence par le truchement d'acteurs relais (Rosière, 2003 : 271-272), quoique les jeux de certains acteurs transnationaux (entreprises, ONG, etc.) puissent s'y rapporter. Ici, la puissance des acteurs est davantage liée à leurs capacité à modifier l'environnement dans lequel ils évoluent et/ou à atteindre un objectif et à l'imposer aux autres (idem ; Magrin *et al.*, 2015). La transformation des savoirs scientifiques, des connaissances sur la nature et le poids croissant du marché depuis les années 1980 amènent à dépasser le cadre étatique de la réglementation par la puissance publique pour s'intéresser de manière plus globale à la diversité des jeux de pouvoir, formels et informels, qui s'expriment autour des ressources naturelles, c'est-à-dire aux processus multi-acteurs et pluri-scalaires de la régulation des ressources soit

---

<sup>21</sup> Nous conservons la version anglaise car l'expression française d'« écologie politique » a un autre sens.

<sup>22</sup> « Partiellement » car nous ne relevons pas de données sur l'environnement sur le long terme pour tenter d'en saisir les transformations et les causes de ces transformations et nous ne nous engageons pas non plus dans une recherche militante qui épouse « aveuglément » les positions des groupes marginalisés (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 4). La critique d'un résultat relevant de l'« apolitical ecology » (idem : 5-6), bien qu'elle ne nous appartienne pas, ne semble pour autant pas pouvoir nous être ici objectée. Notre position peut, peut-être, être appréhendée comme relevant du réalisme critique soit « [...] *une alternative aussi bien au positivisme qu'au postmodernisme, à mi-chemin, en d'autres termes, entre l'idée positiviste de l'objectivité scientifique et un constructivisme "extrême"* » (idem : 8).

« [...] le processus par lequel les ressources sont construites (contre des revendications alternatives) et à travers lequel le métabolisme des paysages de ressources dynamiques (qui peuvent résister à leur inscription en tant que ressources) est négocié » (Bakker, Bridge, 2008 : 220)<sup>23</sup>. La question de la régulation des ressources naturelles conduit nécessairement à dépasser le strict objet « ressources naturelles » pour élargir la réflexion à celui, plus large, de l'environnement (idem)<sup>24</sup> soit « [...] l'ensemble des rapports réciproques entre les groupes humains et leur domaine spatial, les interrelations qui lient les sociétés et le milieu dans lequel elles se situent. L'environnement, qui ne peut être envisagé en termes de face à face nature/société, est en fait un "hybride" associant étroitement nature et société et qui doit être replacé dans son contexte socioculturel et historique » (Ciattoni, Veyret, 2013 : 75)<sup>25</sup>. Dans la mesure où le territoire, les ressources naturelles et l'environnement sont ici envisagés comme des productions sociales, l'entrée par la *political ecology* permet d'appréhender les politiques environnementales et de régulation des ressources (définition, conditions d'accès, d'usage, de redistribution, etc.) en termes de relations de pouvoir et de les considérer comme des instruments des rapports de force entre acteurs asymétriques qui s'expriment sur les ressources et sur l'environnement. L'approche post-structuraliste s'intéresse particulièrement aux représentations et aux valeurs accordées aux ressources et à la nature à l'heure d'en définir les contours. L'attention se porte alors sur les discours et les récits à propos des ressources et de la nature car ils révèlent des luttes idéologiques, et donc des relations de pouvoir, à même d'influencer leur gestion (Bakker, Bridge, 2008 ; Bebbington, 2007 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Benjaminsen, Svarstad, 2009 ; Bridge, McCarthy, Perreault, 2015 ; Magrin *et al.*, 2015 ; Perreault, 2009) et, par conséquent, d'influencer la (re)fabrication des territoires

---

<sup>23</sup> Notre traduction de : « [...] *the process by which resources are performed (against alternative claims) and through which the metabolism of dynamic resource landscapes (which can resist their enrolling as resources) is negotiated* ». Le terme de « métabolisme » doit être compris comme une pratique de transformation mutuelle des socio-natures (Bakker, Bridge, 2008 : 226). La production de la nature signifie non seulement sa transformation mais aussi l'adaptation aux conditions biophysiques dans laquelle les ressources peuvent résister aux intentions humaines et défier les propriétés qui leur sont attribuées (idem). De façon peut être plus simple, la régulation environnementale peut être définie comme « *les processus d'élaboration et de mise en œuvre de l'ensemble des règles, volontaires ou imposées, qu'elles soient formelles (lois, politiques, codes) ou informelles (coutumes, pression sociale), dans la sphère publique ou privée, qui ont pour objet [d'organiser] l'accès aux ressources naturelles ou de modifier leur utilisation* » (van Vliet, 2012 : 13 in Magrin *et al.*, 2015 : 13).

<sup>24</sup> Bakker et Bridge (2008) estiment que la mondialisation entraîne une transition des acteurs de la régulation des ressources depuis l'État et les administrations vers les marchés et/ou des mécanismes de marché (idem : 219). Leur approche de la régulation de l'environnement est ainsi proche de celle sur la gouvernance de l'environnement et l'éco-gouvernementalité (idem). Ce phénomène manifeste le passage entre les deux premiers temps du développement repérés par Velut (2008 : 21) analysé *supra*.

<sup>25</sup> Chartier et Rodary (2016) proposent une définition moins constructiviste de l'environnement qu'ils envisagent comme « [...] *un champ du réel dans lequel les réponses sont orientées par des contraintes ou des opportunités non seulement politiques mais aussi « naturelles », sans pour autant tomber dans un déterminisme strict [...]* » (idem : 33).

(Antheaume, Giraut, 2005 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006), de l'environnement (Arnould, Simon, 2007 ; Chartier, Rodary, 2016) et, *in fine*, du développement (Magrin, 2013 ; Redon *et al.*, 2015 ; Velut, 2008). Mobiliser une perspective multiscalaire permet alors d'appréhender l'enchevêtrement des logiques spatiales des acteurs, qui s'expriment nécessairement dans leurs discours et circulations, et d'« [...] *étudier comment les conditions locales sont influencées par les structures et les processus globaux* » (Benjaminsen, Svarstad, 2009: 4), puisque le global est en tout lieu (Massey, 1995 ; Robertson, 1995 ; Swyngedouw, 2004). Les conflits autour des ressources naturelles, de leur régulation et donc de la définition de la relation société-nature constituent des moments privilégiés de (re)définition des valeurs attribuées aux ressources. Ils se présentent comme des arènes de transactions, de (re)négociation des règles du jeu où s'expriment des relations de pouvoir qui ne sont pas sans conséquence sur les représentations, la (re)production et les pratiques de l'espace (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Magrin *et al.*, 2015 ; Melé, 2011 ; Perreault, 2009).

#### *Questionnements et hypothèses de recherche*

L'objectif de cette recherche est triple. À partir du cas péruvien, il s'agit d'une part de réussir à identifier *quelles sont les conditions d'émergence et de permanence du nouveau cycle d'exploitation minière observé au Pérou entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle*. D'autre part, le cas péruvien offre un cadre d'analyse pertinent pour mener un travail de recherche en vue de saisir *dans quelle mesure la réorganisation des activités productives, ici extractives et strictement minières, influence la structuration de l'espace*. Il s'agit alors d'interroger la production du territoire pour et par le secteur minier et ainsi d'appréhender la mondialisation économique par l'entrée sur une ressource minière mondialisée comme un processus de (re)territorialisation. Ce processus bouleverse et redéfinit les relations entre les acteurs et l'espace mais aussi entre les différents lieux qui forment le territoire péruvien. La mondialisation économique apparaît alors comme un processus transformateur, à la fois structurant et déstructurant, créant et/ou approfondissant les différences entre acteurs et territoires et, conséquemment, les inégalités, distinguant ceux qui parviennent à s'arrimer au système mondial, ceux qui « gagnent », de ceux qui n'y parviennent pas, ceux qui « perdent » (Benko, Lipietz, 1992 ; Mesclier, Chaléard, 2006 ; They in Ghorra-Gobin, 2012 : 590 ; Velut,

200 8: 9)<sup>26</sup>. Plus précisément, si l'articulation des lieux et des acteurs apparaît comme une combinaison gagnante, les combinaisons perdantes sont moins aisées à identifier. Les processus sociaux, économiques et territoriaux de fragmentation s'expliquent-ils par l'incapacité d'amarrage des acteurs et des territoires aux phénomènes globaux, c'est-à-dire leur permanence à l'ombre de la mondialisation, ou bien, au contraire, par une articulation à ceux-ci qui les déservirait et expliquerait son rejet? Face aux postures manichéennes, il conviendra d'envisager la mondialisation comme un processus ambivalent dont la traduction spatiale prend la forme de cycles de territorialisation, déterritorialisation et reterritorialisation (Théry in Ghorra-Gobin, 2012 : 590-596 ; Velut, 2008 : 15). Dans le contexte péruvien analysé ici, ces processus se développent autour d'une ressource minière mondialisée, facteur d'articulation souple des lieux et des acteurs, exprimée notamment dans le cadre de réseaux, à différentes échelles, selon une logique spatiale archipélagique, où certains lieux et acteurs semblent plus que d'autres influencés par la mondialisation. Il s'agira *in fine* de questionner *dans quelle mesure les enjeux autour des ressources naturelles révèlent des rapports de pouvoir antagonistes et asymétriques qui permettent d'éclairer les relations complexes entre développement et environnement, lesquelles nous amènent plus largement à considérer la question des liens entre développement économique et démocratie (territoriale)*<sup>27</sup>, *violence et politique*. L'analyse mettra en évidence que les conflits autour des ressources naturelles permettent de (re)négocier les règles du jeu entre acteurs et territoires à différentes échelles dans des domaines variés, dans une perspective aussi bien économique, pour un meilleur partage des fruits de l'exploitation minière, que d'encadrement plus strict des arrangements qui définissent la relation société-nature. Dès lors, l'affrontement, physique et idéologique, autour des ressources naturelles, se présente comme une arme, c'est-à-dire un moyen offensif et/ou défensif pour forcer l'adversaire à se repositionner. La production de ressources naturelles et sociales alternatives à l'imaginaire minier apparaît comme le mécanisme privilégié des opposants au secteur minier pour interroger le fonctionnement de la société péruvienne, l'organisation et la production du territoire national

---

<sup>26</sup> L'originalité de ces analyses est d'éclairer les phénomènes spatiaux en termes de territoires gagnants et de territoires perdants même si l'expression de « régions qui perdent » n'apparaît pas dans l'ouvrage de Benko et Lipietz (Velut, 2008 : 9). De même, bien que les auteurs n'utilisent pas la formulation, l'analyse de Forget et Carrizo (2016) sur le boom minier en Argentine peut relever de cette perspective. Nous reprenons également cette dichotomie pour le territoire péruvien et l'utilisons de façon somme toute classique pour caractériser les acteurs, au sens que recouvre le terme en géographie (cf. *supra*) dont le territoire lui-même puisqu'il génère des interactions et des solidarités sociales (Gumuchian, Pecqueur, 2007).

<sup>27</sup> Par démocratie territoriale il faut entendre la pratique de la démocratie à l'échelle locale, celle des territoires, laquelle s'exprime notamment en termes de capacités à influencer et à participer au jeu de l'action territoriale (aménagement du territoire, régulation des ressources et de l'environnement, etc.).

et, partant, le rôle des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement, voire le fonctionnement du système économique et donc politique mondial.

À la lumière des résultats obtenus et des observations conduites dans le cadre de travaux sur des thématiques similaires, aussi bien dans le contexte péruvien qu'en-dehors de celui-ci, plusieurs hypothèses de recherche peuvent être posées. Elles nous ont permis d'orienter la réflexion conduite dans le cadre de cette recherche.

La *première hypothèse* de ce travail est que la construction sociale de la ressource minière au début des années 1990 par l'État péruvien, voire par les institutions financières internationales, qui peut être appréciée dans l'instauration d'un nouveau modèle de développement et de nouvelles règles fondés sur la conjonction de trois facteurs principaux (la technique, le cadre légal et le contexte mondial), entraîne une ruée des entreprises minières, notamment transnationales, particulièrement manifeste au sein des espaces naturellement riches en minerais, qui constituent souvent des espaces périphériques, voire marginaux. La valorisation différenciée des espaces par le capital minier entraîne une réorganisation de la structuration productive, ici extractive et strictement minière, du territoire péruvien ainsi qu'une internationalisation de l'exploitation des ressources, comme l'illustre le cas de l'exploitation légale de l'or. Les sites d'exploitation des ressources, les mines, et au-delà, leurs territoires d'accueil, désormais « miniers » apparaissent de fait comme « des points de connexion au monde » qui traduisent une « inscription sélective » (Magrin, 2013) du Pérou dans la mondialisation (Bos, 2014a). Le nouveau cycle d'exploitation des ressources minières péruviennes provoque une transformation des territoires sous l'effet des jeux d'acteurs multiples à différents niveaux scalaires dont les logiques spatiales et les territorialités parfois antagonistes, toujours enchevêtrées, dessinent une articulation souple des lieux et des acteurs à la manière d'un archipel « glocal ».

La *seconde hypothèse* de cette recherche est que la construction sociale des ressources, de l'environnement et des territoires, constitue le résultat, toujours instable, de rapports de pouvoir entre acteurs aux poids asymétriques et visées parfois antagonistes. Les rapports de pouvoir qui s'expriment autour des ressources naturelles au Pérou se traduisent régulièrement, sinon nécessairement, par des conflits de types variés, aussi bien physiques qu'idéologiques. Ils mobilisent des acteurs qui, selon leurs buts, acceptent ou rejettent l'exploitation marchande de la nature. Ces interactions autour des ressources minières nous permettent d'appréhender

l'exploitation marchande des ressources minières comme un processus à la fois de greffe et de rejet socio-spatial du secteur minier aussi bien à l'échelle nationale que dans les espaces locaux (Bos, Velut, 2016 ; Magrin, 2013). Si la question des « armes des faibles » (Scott, 1985 ; Lapeyronnie, 2014) n'est pas nouvelle, les conflits qui s'expriment autour des ressources naturelles nous amène à considérer l'économie morale des acteurs qui y prennent part (idem). Les conflits miniers peuvent ainsi être analysés comme une « arme de (re)négociation des règles du jeu » à la portée des « sans »<sup>28</sup>, c'est-à-dire des acteurs qui ne maîtrisent ni la matière ni les capacités techniques et financières de les produire. « *Toute ressource peut faire l'objet d'une analyse en termes de pouvoir : qu'elle soit d'un usage courant ou qu'elle soit d'un usage rare [...] Ces instruments de pouvoir dépendent, quant à leur efficacité, des structures et des conjectures. On parle des ressources comme d'une arme* » (Raffestin, 1980 : 230). La portée de la renégociation peut être qualifiée de « micro », lorsque les mobilisations des acteurs ne remettent pas en cause l'exploitation marchande des ressources minières et que leurs revendications portent sur le partage de la rente minière à différentes échelles (entre travailleurs dans l'entreprise, dans le territoire d'extraction par la rente minière et ou des politiques d'emploi ciblé, etc.). Cependant, l'ampleur de la renégociation est « potentiellement massive » lorsque les conflits autour des ressources naturelles concernent au contraire la définition et la valeur des ressources, des territoires, et qu'ils rejettent leur incorporation à la sphère marchande, *a fortiori* pour répondre à des impératifs jugés exogènes. Ce type spécifique de mobilisations entraîne à son tour la construction et la circulation de nouvelles ressources, naturelles et sociales, alternatives car antagonistes à l'imaginaire minier, et mondialisées dans des réseaux militants multi-scalaires et pluri-acteurs d'« activistes sans frontières » (Keck, Sikkink, 1998) qui se positionnent à d'autres échelles que le strict territorial local d'« origine » des acteurs. Ces mobilisations s'expriment selon une même logique spatiale archipélagique que l'exploitation minière, et dessinent également une articulation souple et intrinsèquement globale des acteurs et des territoires contestataires. La production des ressources obéirait ainsi à une logique circulaire puisque la mobilisation par un acteur (A) d'un ensemble de techniques (r) sur la matière (M) pour produire une ressource naturelle (P), lorsqu'elle entraîne une opposition sociale produit à son tour de nouvelles ressources sociales (p):  $A \ r \ M \rightarrow P \# a \rightarrow p$ . Par ces mobilisations, les acteurs visent ainsi une meilleure prise en compte de leurs intérêts par les acteurs et centres de commandement, qu'ils soient politico-économiques, notamment les États

---

<sup>28</sup> Nous empruntons ce terme à Mouchard (2003) et l'utilisons dans un sens similaire. « *Le terme [...] désigne un ensemble de groupes à faibles ressources sociales et politiques, usuellement qualifiés d'"exclus"* » (idem : 56).

centraux, ou économiques, les entreprises minières (Bebbington, 2007 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Bebbington *et al.*, 2013 ; Bos, 2014b ; Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Echave, 2006 ; Guérin-Pace, Mesclier, 2016). *In fine* c'est bien le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement qui est en jeu (Djament-Tran in Ghorra-Gobin, 2012: 220-222 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006 ; Magrin, 2013 ; Redon *et al.*, 2015 ; Velut, 2008). Par conséquent, ces mobilisations s'inscrivent souvent dans un projet politique de réappropriation, de reconstruction et de coconstruction des territoires par le bas et de façon horizontale, questionnant ainsi le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement dans une perspective de renégociation des règles du jeu au plan national voire, pour certains, mondial.

#### *Explication du choix du terrain d'étude*

Le choix du Pérou s'explique pour deux raisons principales. D'une part, nous souhaitons comprendre les effets de la mondialisation économique sur les territoires et les évolutions des relations des sociétés à leurs espaces en Amérique latine. D'autre part, nous voulions saisir ce processus par une analyse du secteur minier et spécifiquement par une entrée sur une ressource métallique précieuse spécifique : l'or. En Amérique latine au début des années 2010 le Pérou constitue le premier producteur d'or du sous-continent et le sixième producteur d'or à l'échelle mondiale (MINEM, 2012 ; Delage, 2011). Dans la mesure où la production minière péruvienne entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010, et particulièrement la production aurifère, relèvent principalement du secteur légal, notre analyse se centre sur ce secteur d'activité et sur les acteurs qui participent à la mise en ressource des gisements miniers aurifères. Nous nous sommes donc intéressé aux acteurs qui exploitent légalement la ressource aurifère, les entreprises minières, à ceux qui la régulent en en organisant le cadre, l'État péruvien, ses institutions et représentants, à différentes échelles, ainsi qu'à ceux qui tentent de l'influencer dans un sens ou dans un autre, société civile (ONGs, manifestants, lobbies, etc.). Cette recherche croise donc les différents niveaux scalaires d'intervention de ces acteurs, nécessairement enchevêtrés.



### *Dispositions mises en œuvre pour répondre aux objectifs*

Comprendre les dynamiques territoriales du secteur minier péruvien entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010 nécessite une entrée territoriale. Cette approche implique aussi, nécessairement, une entrée par les acteurs. De fait, nous nous sommes intéressé aux acteurs aussi bien publics que privés, des plus puissants aux plus modestes. Plus exactement, lors de nos terrains de recherche, nous nous sommes particulièrement intéressé aux rôles des entreprises minières et de l'État péruvien dans la construction sociale et la production de la ressource et des territoires. Le rôle de la société civile n'a pas été oublié. La production universitaire sur la question minière, marquée par de multiples études focalisées sur l'opposition au secteur minier au Pérou (Bebbington, 2007, 2013 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013) ou ailleurs en Amérique latine (Delgado-Ramos, 2010 ; Seoane, Taddei, Algranati, 2013 ; Svampa, 2011, 2013 ; Svampa, Antonelli, 2009 ; etc.), parfois à charge<sup>29</sup>, et le contexte local, marqué d'une part, par une méfiance quasi généralisée entre entreprises minières, société civile, voire chercheurs et/ou universitaires (cf. deuxième partie principalement) et d'autre part, par de fortes mobilisations sociales en 2011 et 2012, notamment contre le projet minier *Minas Conga*<sup>30</sup>, ont façonné notre approche du sujet et du terrain. Du fait de ces éléments de contexte nous nous sommes vite rendu compte que si nous parlions à un acteur spécifique, excepté peut-être l'État, il était fort difficile d'avoir accès aux acteurs défendant des positions opposées. Nous optâmes dans un premier temps pour les entreprises minières et l'État car ils nous semblaient constituer les acteurs centraux du boom minier mais demeuraient pourtant peu approchés, notamment pour ce qui concerne les entreprises. Parmi ces dernières, de tailles et de poids inégaux, situées dans différents espaces, (cf. corps du texte), celles qui nous ont ouvert leurs portes étaient presque exclusivement des entreprises transnationales opérant à grande échelle. Les entreprises qui ont accepté de nous recevoir furent : Minera Barrick Misquichilca S.A, Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, Rio Alto Mining (La Arena S.A), Minera Yanacocha S.R.L, Compañía Minera Coimolache S.A, Sulliden Shahuindo S.A, Hochschild Mining S.A et Gold Fields La Cima S.A. Cette situation s'explique sans doute partiellement par l'existence de services de communication et de responsabilité sociale entrepreneuriale et de relations avec les communautés locales au sein de celles-ci, et donc de budgets dédiés à ces activités, mais elle ne peut être la seule raison (cf. *infra*). Si

---

<sup>29</sup> Cf. Bos, Velut (2016) pour une discussion plus large sur l'appréhension contemporaine de la question minière par le secteur académique en Amérique latine.

<sup>30</sup> Nous nous référerons à ce projet à la fois sous le nom de « Minas Conga » ou celui, plus répandu de « Conga ».

plusieurs voix peuvent objecter que nous avons été reçu car notre recherche pouvait intéresser le secteur privé et le secteur public et servir une stratégie de transparence et de légitimation de l'exploitation marchande des ressources minières, il convient de rappeler d'une part, qu'un même argumentaire peut être objecté aux recherches qui portent sur les mouvements sociaux, et, d'autre part, que les entrées n'ont été ni automatiques ni immédiates. Le faible degré de renseignements de première main sur les entreprises minières péruviennes dans cette recherche est lié à une réaction opposée des acteurs qui, opérant à une échelle plus réduite, généralement à moyenne échelle selon la technique de l'extraction souterraine mais pas uniquement, et ne disposant sans doute pas des mêmes budgets à allouer aux activités de communication et de responsabilité sociale et/ou des relations communautaires, ont quasi systématiquement décliné nos multiples demandes d'entretiens sauf Compañía de Minas Buenaventura S.A.A. Le parti pris de notre recherche, que nous assumons également, à savoir celui d'une recherche qui ne se veut pas *a priori* « à charge » contre les entreprises minières, bien qu'accordant une place centrale aux « sans », a aussi sans doute joué en notre faveur. Nous tenons à préciser ici qu'il ne nous fût jamais empêché de poser la moindre question au cours de nos entretiens quel que soit l'acteur interrogé. Enfin, le fait d'être un homme, étranger, de surcroît français, maîtrisant sans difficulté l'espagnol aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, a à l'inverse constitué un atout dans nos relations avec les enquêtés. Nous en sommes parfaitement conscient.

Ce travail se fonde sur deux terrains de recherche, un premier exploratoire, de trois mois entre février et mai 2012, puis un second complémentaire, de cinq mois entre mars et juillet 2013. Comme l'analyse proposée par cette thèse, nos terrains furent multi-situés. Étant donné que les sièges des entreprises minières, des principales institutions régulatrices du secteur minier (les ministères), de plusieurs ONGs et instituts de recherche (Institut Français d'Études Andines, *Instituto de Estudios Peruanos* et leurs bibliothèques etc.), auxquels nous souhaitons avoir accès, se trouvent à Lima, le passage par la capitale s'est avéré incontournable. Pour les entreprises, celui-ci est d'autant plus indispensable que ce sont très majoritairement les sièges centraux des entreprises minières qui délivrent les autorisations d'accès à leurs sites péruviens, parfois après visite médicale, et fournissent les facilités de transport (avion, 4x4) nécessaires pour accéder aux mines et au personnel *in situ*<sup>31</sup>. Notre recherche a été conduite dans trois départements, Cajamarca, La Libertad et Arequipa. Ces trois départements ont été choisis pour

---

<sup>31</sup> Nous avons effectué des visites médicales pour avoir accès à la mine de Lagunas Norte dans le département de La Libertad (propriété de Barrick Gold Misquichilca) puis pour la mine de Yanacocha dans le département de Cajamarca (propriété de Minera Yanacocha S.R.L).

la place qu'ils occupent dans la production minière aurifère, depuis et/ou avant même le début du nouveau cycle minier, particulièrement au début des années 2010, du fait de la localisation des mines des entreprises étudiées, et donc pour le rôle qu'y jouent les acteurs rencontrés (entreprises, institutions publics, ONGs, lobbies, etc.). Nos séjours furent beaucoup plus prolongés dans les départements de Cajamarca et La Libertad dans la mesure où il s'agissait des deux principaux territoires d'exploitation légale de l'or, en termes de production, lors de la période étudiée et que s'y trouvaient plusieurs des acteurs que nous voulions et que nous avons rencontrés, qu'il s'agisse d'entreprises minières, d'autorités politiques locales, d'institutions étatiques décentralisées, de groupes de pression, manifestants ou membres d'ONG, etc. Les terrains effectués dans le département d'Arequipa ont été moins prolongés pour deux raisons principales. D'une part, si ce département constitue certes un territoire historique d'exploitation minière, notamment aurifère, le poids de l'extraction minière sur la période étudiée conduisait à privilégier les territoires dans lesquels la production était plus importante, soit Cajamarca et La Libertad. D'autre part, parce-que les contacts avec les entreprises minières opérant dans ce département ont globalement été plus difficiles que dans les deux autres mentionnés ci-dessus, et parce-que l'accès aux mines repérées avant nos terrains fut impossible (manque d'information précise sur les sites, éloignement certain de ceux-ci des centres de commandement national et régionaux, absence d'autorisation des sièges pour des entretiens et/ou des visites, etc.). Dès lors, notre recherche à Arequipa se limita à plusieurs entretiens avec des membres de la société civile, représentants des institutions publiques décentralisées et membres du gouvernement régional. Nous les complétèrent finalement avec des entretiens réalisés à Lima avec des représentants et salariés de deux entreprises minières engagés dans l'exploitation aurifère dans ce territoire, en plus des informations fournies par nos autres interlocuteurs, tant à Lima qu'à Arequipa. Une partie non négligeable du travail de terrain consista également en de nombreuses recherches bibliographiques sur le secteur minier péruvien, principalement d'ouvrages universitaires portant sur des périodes et territoires variés, qui nous étaient inconnus et/ou auxquels nous n'avions pas accès depuis la France. Ces terrains furent également l'occasion de lectures approfondies de rapports spécifiques des institutions publiques et/ou des entreprises minières sur leurs activités, là encore, souvent non accessibles depuis la France.

Avant d'entreprendre notre travail de terrain, nous avons établi une première typologie d'acteurs à interroger et/ou solliciter une fois sur place pour obtenir des précisions sur les formes, modes de production et régulations de l'exploitation des ressources minières au Pérou.

Cette typologie a été complétée et affinée au cours des huit mois de terrain et lors de différentes phases de traitement des données sur place et de retour du Pérou. Il m'est tout d'abord apparu qu'il fallait bien entendu distinguer les acteurs productifs des acteurs institutionnels et ceux relevant de la société civile, cette dernière pouvant encore être affinée entre acteurs favorables à l'exploitation minière (*lobbies*), acteurs favorables à un plus grand encadrement de l'activité (ONGs, fondations) ou opposés à celle-ci (ONGs, manifestants). Parmi ces catégories, une distinction pouvait encore être établie entre les acteurs occupant des fonctions de direction et ceux occupant des fonctions d'exécution. Préalablement à nos entretiens, nous avons élaboré des questionnaires, composés de questions semi ouvertes que nous avons mémorisées et posées à nos différents interlocuteurs en fonction de leur position (salariés d'entreprises minières privées, et parmi eux, ouvriers, employés ou cadres, salariés d'ONGs ou employés institutions publiques) en les adaptant aux spécificités et actualités de chacun (instauration de nouvelles règles fiscales, conflits sociaux, début de projet d'exploitation, etc.)<sup>32</sup>. Les questions visaient à obtenir, selon les cas, des réponses parfois extrêmement précises ou parfois plus générales. Les réponses obtenues révélaient ainsi soit la position de la personne interrogée, soit celle de l'entreprise ou de son institution de rattachement. La régularité des observations nous permettait ensuite d'opérer des recoupements sur un thème précis ou inversement de mettre à jour des oppositions soit au sein d'un secteur (dans des entreprises différentes ou entre ministères par exemples) soit entre employés d'une même structure. Du côté des entreprises minières, nous avons alors décidé d'interroger premièrement des cadres c'est-à-dire des individus disposant d'un certain pouvoir de commandement et d'orientation de la politique minière mais peut-être surtout d'une vision générale de l'activité de l'entreprise, de l'histoire de l'entreprise et de l'histoire minière péruvienne voire du secteur minier mondial. S'il peut nous être reproché d'avoir de fait obtenu des informations « politiquement correctes » alignées à l'image publique

---

<sup>32</sup> Cf. Annexe n°4 pour des exemples de questions posées aux acteurs interrogés au cours de cette thèse.

Si la quasi-totalité des personnes interrogées n'ont pas demandé à ce que leurs témoignages soient rendus anonymes, nous avons néanmoins choisi de changer leur identité et de ne faire apparaître qu'une lettre pour identifier la personne interrogée dans les extraits d'entretiens mobilisés ici du fait notamment du décalage entre le moment de réalisation des entretiens et la présentation de ce travail pour que ces individus ne puissent pas être reconnus ce qui aurait été parfois très simple si nous avions mentionné le prénom exact et la position de l'intéressé. Autrement dit, nous avons globalement privilégié une certaine « protection » de nos sources et ce, d'autant plus lorsqu'il était question des fortes tensions liées au secteur minier péruvien. Ce choix est un peu dommage car, plus que l'identité du locuteur, il nous a conduit à parfois maintenir un certain flou quant au poste occupé par l'individu au sein de l'institution concernée (entreprises, ministères). Par conséquent, la difficulté (réelle) d'accès au terrain, notamment à certains cadres (très) hauts placés, et la primeur de l'information et/ou position exprimée par l'enquêté ne peuvent pas toujours être perçues par le lecteur. Certains noms n'ont pas été changés parce que déjà mentionnés dans d'autres travaux et/ou parce qu'il s'agit de personnages publics (hommes politiques) ou parce qu'il s'agit de personnes intervenant régulièrement dans les médias (aussi bien des entrepreneurs que des membres d'ONGs).

qu'entretennent les entreprises, ce point de vue ne nous semble pas tout à fait exact et doit être nuancé. D'une part, nous avons pu repérer plusieurs divergences entre entreprises ou institutions publiques et privées sur certains sujets (la nouvelle législation fiscale du président Humala, le conflit minier de Conga, etc.) ou à l'intérieur de ces groupes (sur ces mêmes sujets et/ou sur l'actualité de l'entreprise : poids prépondérant d'une ligne politique et d'un service plutôt qu'un autre, etc.). Certaines opinions, plus personnelles, nous ont également été données au cours de ces échanges. Le fait d'avoir privilégié des cadres aux personnels exécutants s'expliquait du fait de la moindre influence *a priori* de ces derniers sur la politique de l'entreprise et/ou appréhension globale de son activité, voire du secteur minier, péruvien ou mondial. Toutefois, nous nous sommes entretenus avec plusieurs travailleurs relevant de cette seconde catégorie, bien que moins nombreux que les premiers, dès que cette opportunité se présentait à nous, particulièrement lors des visites sur site et séjours dans les territoires miniers. Parmi ces travailleurs figuraient principalement des employés des services de responsabilité sociale entrepreneuriale et des relations avec les communautés locales (RSE), et quelques ouvriers, qualifiés et non qualifiés. La prise en compte d'une large palette d'acteurs miniers occupant des positions diverses nous a ainsi permis de corroborer, infirmer ou préciser les informations obtenues auprès d'une catégorie d'acteurs et/ou d'une même institution exprimée en un territoire singulier (la capitale). Autrement dit, la conduite des terrains de recherche et les multiples entretiens réalisés au cours de nos recherches nous ont permis de sortir d'une certaine trappe « élitiste » qui aurait faussé nos résultats<sup>33</sup>. Pour autant, nous ne mobilisons pas dans cette thèse l'ensemble de ces entretiens. Nous n'avons pas pour but d'expliquer de l'intérieur le fonctionnement précis d'une entreprise minière particulière, de saisir les luttes de pouvoir ou d'éclairer l'implicite social et le « management clandestin » (Moulet, 1992) qui s'y jouent. Cette démarche, qui relèverait d'une anthropologie des mineurs du secteur légal sur cette période, ne constituait pas l'objet de cette recherche<sup>34</sup>. Les entretiens ont fait l'objet de retranscriptions, aussi bien lors des phases de traitements des données sur le terrain qu'une fois

---

<sup>33</sup> Un phénomène qui nous a particulièrement frappé fut qu'en février 2012 le représentant des mineurs artisanaux du sud et du centre du Pérou nous a tenu le même discours que plusieurs cadres péruviens hauts placés travaillant dans des entreprises minières péruviennes ou transnationales, très rétifs aux renégociations des règles minières sous la présidence Humala, sans introduire une certaine forme de distance ou d'animosité vis-à-vis des *majors* de l'industrie minière, alors que les territoires d'extraction et les techniques d'extraction des acteurs sont très différents. Il serait possible de regrouper cette position sous l'expression : « Tous mineurs, même combat » et parfois d'y ajouter « moins d'État ! ».

<sup>34</sup> Pourtant cette démarche n'est pas dénuée d'intérêt. Bien au contraire. Elle s'inscrirait notamment dans la continuité du travail de Carmen Salazar-Soler (2002) sur les mineurs des Andes centrales, qu'elle permettrait d'approfondir pour le contexte présent, c'est-à-dire celui du boom minier et de l'exploitation en découverte. Elle constituerait à notre avis la principale originalité et la principale force pour renouveler l'analyse des activités extractives (cf. Conclusion générale).

les terrains terminés. Du côté des entreprises minières, les entretiens et échanges avec les personnes interrogées avaient pour but de saisir le processus productif dans son intégralité du point de vue de l'entreprise, d'en comprendre les enjeux et les logiques précises, vis-à-vis des étapes du développement des mines, des techniques employées, de la localisation des activités, aussi bien au Pérou qu'au-delà pour les entreprises transnationales. L'argumentaire fut croisé avec le discours formulé par les représentants de l'État, notamment ceux du ministère de l'énergie et des mines (MINEM) et du ministère de l'environnement (MINAM). De même que pour les entreprises, nous avons essayé d'avoir accès à des employés occupant différentes positions dans différents départements dans une même institution (par exemple les positions à la direction générale des mines et celles exprimées dans les divisions en charge des questions environnementales). Nous nous sommes aussi adressés aux entités régulatrices du secteur minier dans les territoires locaux, principalement auprès des gouvernements régionaux, bien que ceux-ci n'aient pas nécessairement la main sur les questions minières (ils ne sont légalement compétents que sur l'extraction minière à petite échelle et sur l'extraction artisanale). Des entretiens informels ont complété notre travail et enrichi considérablement les résultats obtenus. Des rencontres fortuites (trajets en bus, rassemblements sociaux, connaissances interposées, tourisme, etc.) sont venues ponctuellement compléter ce travail et les résultats obtenus. Plusieurs des entretiens réalisés au Pérou pour cette recherche venant appuyer certains points de notre analyse, sont intégrés dans ce travail, soit directement dans le texte, soit sous la forme d'encadrés ou dans des notes de bas de page selon l'importance qui leur est accordée.

Rencontrer les acteurs directement ou indirectement liés au secteur minier au Pérou relève parfois du « parcours du combattant », les contacts téléphoniques et courriels, pour se présenter et/ou fixer des rendez-vous restant souvent lettre morte. Ce point a déjà partiellement été abordé. Il faut privilégier le déplacement direct sur place pour obtenir un entretien. Si du côté des entreprises, trouver les coordonnées et les adresses des sièges de celles-ci n'a pas toujours été chose aisée, c'est, outre l'accès aux entreprises minières péruviennes opérant à moyenne échelle, l'accès aux institutions publiques locales qui fut le plus difficile. Une fois reçu, l'« enquêteur » passe souvent pour un « faire valoir » de la personne rencontrée. Il est alors parfois amené dans différents services, dans une certaine logique d'affichage d'une relation « transnationale », le chercheur servant à son tour de ressource potentielle. Les personnes rencontrées au cours de ces périples ne sont pas toujours en mesure de répondre à ses questions et/ou de fournir les informations recherchées. Néanmoins, le processus permet souvent de mieux saisir le fonctionnement des administrations et des gouvernements locaux, et d'identifier

leurs forces et leurs faiblesses, soit leur management clandestin<sup>35</sup>. Là encore, la recherche exposée ici n'a pas pour but de proposer une anthropologie de l'État péruvien depuis le fonctionnement de ses institutions centrales ou des gouvernements régionaux.

Plus exactement, plus de 30 personnes travaillant dans les huit entreprises minières mentionnées ci-dessus ont été interrogées entre février 2012 et juillet 2013 tant à Lima qu'à Cajamarca et La Libertad et parfois sur les sites d'exploitation<sup>36</sup>. Les entreprises mentionnées ci-dessus ont principalement été choisies pour leur contribution (en %), à la date des entretiens, à la production aurifère nationale et/ou locale c'est-à-dire dans les départements d'opération, pour leurs natures et leurs trajectoires spécifiques : acteurs incontournables de la production ou non, acteurs péruviens ou d'origine étrangère, entreprises récemment engagées dans la production minière aurifère péruvienne ou installées de plus longue date dans le pays ou le département étudié, exploitation de plusieurs minerais ou non, ainsi que pour les techniques d'extraction et de traitement des minerais utilisées (extraction à ciel ouvert<sup>37</sup> ou souterraine, lixiviation, etc.). Nous nous sommes également entretenus avec quatre mineurs artisanaux en cours de formalisation à Arequipa ainsi qu'avec le président de l'association des mineurs artisanaux du centre sud et du sud du Pérou à Lima. Du côté de la société civile, nous avons mené des entretiens avec deux lobbyistes du *Grupo Norte* à Cajamarca, institution privée chargée de promouvoir l'exploitation minière dans le nord du Pérou, avec la responsable du fonds social de Barrick Misquichilca S.A à Trujillo dans le département de La Libertad ainsi qu'avec deux salariés de la fondation de Minera Yanacocha, la *Asociación Los Andes de Cajamarca* (ALAC) à Cajamarca. Du côté des ONGs, à Lima nous avons mené des entretiens avec deux personnes travaillant pour *CooperAccion*, une personne travaillant pour *Red Social*, une pour *El Instituto de la Montaña*, une autre pour *Labor* et conduit deux entretiens avec deux responsables de l'ONG *Grufides* à Cajamarca. Les échanges avec ces enquêtés ont parfois été prolongés lors de

---

<sup>35</sup> Le manque de moyens et un *turn over* -très- élevé dans les gouvernements locaux permettent en partie de comprendre ces limites (Tanaka, 2010a). Cette question est également soulevée dans la deuxième partie de ce travail.

<sup>36</sup> Nous ne mentionnons ici que les personnes avec lesquelles des entretiens poussés ont été réalisés. Les échanges plus sporadiques de ne sont pas mentionnés dans ce calcul. Quatre personnes chez Minera Yanacocha S.R.L, une à Lima et trois à Cajamarca, dont une sur le site de la mine. Deux personnes chez Barrick Misquichilca S.A, une à Lima et une sur le site de la mine dans le département de La Libertad. Neuf chez *Compañía Minera Coimolache S.A*, une à Cajamarca, deux entre Cajamarca et la mine puis six personnes sur le site de la mine dans le département de Cajamarca. Neuf personnes chez Rio Alto Mining, cinq à Lima, et quatre sur le site de la mine dans le département de La Libertad. Deux chez *Compañía de Minas Buenaventura S.A.A*, à Lima. Trois chez *Hochschild Mining*, à Lima. Deux chez *Sulliden Shahuindo*, à Cajamarca. Une chez *Gold Fields La Cima S.A* à Lima.

<sup>37</sup> On parle également d'exploitation en découverte (Deshaies, 2007 : 4). Pour une description et une illustration du processus d'exploitation minière à ciel ouvert et de la lixiviation au cyanure des minerais cf. Annexe n°5.

plusieurs événements publics universitaires et/ou politiques sur la question minière<sup>38</sup>. Du côté des institutions publiques, six employés ont été interrogés dans quatre ministères : ministères de l'énergie et des mines (2), de l'environnement (2), de l'économie et des finances (1), des transports et communications (1), dont un contact téléphonique. Ces échanges ont parfois été prolongés par plusieurs mails pour compléter les informations dont nous avons besoin. Sept personnes appartenant à différents services de ces ministères ont été interrogées à Cajamarca (3), Arequipa (3) et à Libertad (2). Du côté des gouvernements régionaux, neuf personnes ont été interrogées, quatre à Cajamarca (plus le président régional et le vice-président régional)<sup>39</sup>, à Arequipa (deux personnes) et à La Libertad (une personne). Nous avons aussi rencontré trois avocats spécialistes de la question minière à Arequipa. Plusieurs échanges fortuits, plus ou moins longs et structurés, ont également eu lieu en différents points du territoire péruvien, avec une petite dizaine d'individus. Au total, nous avons donc conduit près de 80 entretiens au Pérou pour tenter de saisir les dynamiques du secteur minier dans le pays.

Ces entretiens, qui sont surtout mobilisés dans la seconde partie de cette thèse, plus qualitative, ne constituent pas les seuls et uniques outils d'analyse utilisés dans cette recherche. Ce travail a été complété en amont et en aval par une recherche quantitative principalement effectuée grâce aux données mises à la disposition du public (ou rendues publiques) dans différents rapports institutionnels. Du côté des institutions centrales, nous nous sommes particulièrement servis des données mises à disposition par le ministère de l'énergie et des mines (MINEM). Cette activité a été largement complétée par un recours systématique aux données de la Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP) et de l'Institut national de la statistique et de l'informatique - (INEI en espagnol -, etc.)<sup>40</sup>. Cette recherche a permis de localiser et de

---

<sup>38</sup> Par exemples le forum « *Foro Cajamarca : Agua, Biodiversidad y Minería* » organisé au Congrès le 15 février 2012 en présence de l'ancien vice-ministre de l'environnement José de Echave et des congressistes de Cajamarca Jorge Rimarachín et Luis Llatas Altamirano, qui s'est révélé être un événement politique d'opposition au développement de l'exploitation minière. Il faut aussi mentionner deux débats publics sur la question minière au Pérou, impliquant des interventions d'universitaires, de militants d'ONGs et de personnalités politiques de rangs divers. Parmi eux, l'événement pour le lancement du livre de José de Echave et Alejandro Diez « *Más allá de Conga* » (2013) auquel participèrent entre autres les auteurs, le ministre de l'environnement Manuel Pulgar et un ancien ministre de l'intérieur d'A. Toledo (Fernando Rospigliosi) et des personnalités de la société civile dont plusieurs que nous avons déjà interrogées dès 2012. Au cours d'un événement similaire intitulé « Les limites de l'expansion minière au Pérou » organisé à Lima le 14 mars 2013, diverses personnalités politiques et académiques ont débattu de la question minière, notamment Martín Tanaka, Javier Torres et le ministre de l'environnement Manuel Pulgar.

<sup>39</sup> Nous avons également mené des recherches et conduit des entretiens avec trois employés des districts miniers de La Encañada et Baños del Inca dans le département de Cajamarca, soit une partie des territoires qui perçoivent la rente minière locale la plus élevée du fait de la localisation des gisements exploités (cf. chapitre n°9).

<sup>40</sup> Les questions méthodologiques et les limites de celles-ci sont discutées dans le corps du texte préalablement à la présentation des résultats (cf. *infra*).



hiérarchiser plusieurs phénomènes (littoralisation de l'économie et anthropisation de la côte, spatialisation des sites de production, flux de ressources et/ou d'investissement, niveaux de pauvreté, part de la population par rapport à la population nationale, poids des secteurs primaires dans l'économie, etc.) à l'échelle du Pérou, des départements, voire des provinces. Le traitement des données socio-économiques a notamment favorisé une description et une compréhension beaucoup plus claire des phénomènes étudiés et de mettre à jour des dynamiques de fond. Nombre de ces informations ont fait l'objet de représentations graphiques et cartographiques qui peuvent être considérés comme des outils méthodologiques à part entière organiquement liées ayant participé à la structuration de la réflexion et constituant un réel appui à la recherche. Une analyse profonde des textes de lois, originale voire novatrice pour le traitement du sujet, du fait notamment de l'articulation des différents textes, vient compléter ce corpus. Elle s'est avérée particulièrement éclairante et riche d'enseignements.

Seule l'articulation de ces deux approches quantitative et qualitative nous permettait de saisir notre objet d'étude et d'apporter de nouvelles perspectives sur celui-ci. Les résultats obtenus par entretiens et par traitement graphique des données socio-économiques ont été croisés avec une exploitation ambitieuse des recherches universitaires menées sur les activités extractives et particulièrement sur le secteur minier au Pérou mais aussi dans d'autres territoires, latino-américains ou non. Développée pour favoriser une approche compréhensive des phénomènes locaux tout en s'inscrivant dans une perspective plus large, cette stratégie est marquée par le recours à l'interdisciplinarité.

### *Le recours à l'interdisciplinarité*

Plusieurs entrées disciplinaires ont été mobilisées pour tenter de saisir au mieux les dynamiques du secteur minier péruvien et comprendre ses régulations. Cette situation à plusieurs origines. La formation universitaire de l'auteur, son appartenance au Centre de recherche et de documentation des Amériques (CREDA) et à l'Unité Mixte de Recherche (UMR) 7227 situés à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL), laboratoire et école fortement marqués par le dialogue entre disciplines. Cette recherche n'ayant pas été réalisée « hors sol », nous n'oublions pas le contexte d'analyse. Nous nous sommes donc particulièrement intéressé aux travaux réalisés sur le Pérou, relatifs à l'exploitation minière ou non, dont les entrées historiques et anthropologiques ont continuellement nourri notre réflexion. Le recours à l'interdisciplinarité s'explique donc, également par l'analyse d'une aire culturelle et la volonté

de l'appréhender le mieux possible sans se restreindre aux travaux des géographes, certes nombreux sur le Pérou mais relativement peu nombreux sur la question minière, et encore moins du côté latino-américain, les universitaires et chercheurs de cette zone appréhendant cette activité généralement depuis d'autres disciplines, principalement l'histoire et la sociologie. Nos entrées disciplinaires s'expliquent aussi par les nombreux échanges avec les collègues, masterants, doctorants, post-doctorants, maîtres de conférence et professeurs des universités, ingénieurs et/ou directeurs de recherche, en poste, à la recherche d'un poste, ou émérites, réalisant ou non leurs recherches en France, aussi bien sur le Pérou que sur d'autres zones géographiques, sur des thèmes similaires ou non, dans le milieu universitaire ou en dehors de celui-ci. D'autres disciplines et/ou concepts développés dans le cadre de différents travaux de recherche ont été mobilisés sur des points plus spécifiques dans la mesure où ils nous semblaient pouvoir apporter un éclairage à notre analyse. S'il nous est parfois arrivé (bien que rarement) de nous heurter à des postures d'incompréhension voire de rejet pour l'intérêt suscité par des travaux réalisés sur une autre aire géographique, considérés comme inutiles pour éclairer la situation péruvienne, « nécessairement originale », nous réfutons totalement cette perspective. Nous estimons au contraire que l'expérience minière péruvienne n'est pas *sui generis*. Dès lors, le recours à la comparaison et à des recherches sur le secteur minier et plus largement sur les ressources naturelles non renouvelables dans d'autres territoires, à différentes époques ou sur le fonctionnement de l'État et/ou des entreprises privées permettent d'éclairer les phénomènes observés localement et déterminer en quoi ils se rapprochent ou s'éloignent des constats opérés ailleurs. À cet égard, les échanges que nous avons eus avec plusieurs membres de l'UMR 8586 Prodig, particulièrement avec G. Magrin, ont constitué un moment essentiel d'appréhension de notre objet d'étude<sup>41</sup>. Le recours à la pluridisciplinarité ne nuit pas à l'inscription disciplinaire en géographie, il en constitue même une des traditions. Il s'explique aussi par le choix d'une entrée par la *political ecology*.

Un des enjeux majeurs de la *political ecology* est de comprendre les causes des conflits liés aux ressources naturelles et à l'environnement. Au lieu de s'en tenir à des analyses unidisciplinaires étroites, cette approche a pour ambition de fournir une compréhension plus profonde, basée sur une combinaison d'éléments tirés de diverses approches, ce qui implique la prise en compte de paramètres naturels comme de paramètres sociaux (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 4).

---

<sup>41</sup> Nos terrains de recherche ont également permis plusieurs échanges fructueux avec des chercheurs de l'Institut Français d'Études Andines (IFEA) et de l'Institut d'Études Péruviennes (IEP) situés à Lima et des collègues doctorants travaillant de près ou de loin sur les ressources naturelles depuis une perspective géographique ou d'autres disciplines.

## *Organisation de la thèse*

Les résultats de cette recherche sont présentés au sein de deux grandes parties, chacune composée de plusieurs chapitres.

La première partie, intitulée *Construction sociale des ressources et dynamiques spatio-économiques du secteur minier péruvien*, a pour principal objet de présenter les éléments de contexte qui encadrent et orientent ce travail<sup>42</sup>. L'instauration de nouvelles règles de jeu néolibérales au début de la décennie quatre-vingt-dix pour tenter d'endiguer la crise<sup>43</sup> multiforme que traverse le Pérou à la fin de la décennie quatre-vingt apparaît comme un moment de rupture. Le balancier du « pendule péruvien » (Gonzales de Olarte, 1997 : 70-76 ; Gonzales, Samamé, 1991, 1994 in Gonzales de Olarte, 1998 : 10) se déplace de l'hétérodoxie à l'orthodoxie économique. Les nouvelles règles économiques et sectorielles (propres au secteur minier) promues par la puissance publique péruvienne et les organisations internationales (chapitre n°1) entraînent une réorganisation des activités productives, ici extractives, et une transformation des territoires autour de l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables, et particulièrement des ressources minières. Elles se traduisent par une ruée des acteurs économiques sur les espaces naturellement riches en minerais, qui apparaissent souvent comme des espaces périphériques, voire des marges nationales (chapitre n°2). La valorisation marchande croissante du territoire péruvien depuis la décennie quatre-vingt-dix, comme l'illustre la hausse de l'empreinte spatiale du secteur minier, éclaire le poids des initiatives d'acteurs, ici de la puissance publique péruvienne et des acteurs économiques, souvent des entreprises transnationales minières privées, sur le territoire. Elle donne à voir une organisation productive ainsi qu'une spécialisation extractive régionale du territoire péruvien autour des ressources minières (chapitre n°3). Reconfigurés par une valorisation différenciée du territoire par le capital, ces espaces naturellement riches en minerais dessinent une articulation souple des lieux et des acteurs, selon une logique archipélagique. Dans cette articulation en réseaux, entre local et global, l'interconnexion multi-acteurs et pluri-scalaire autour de la mise en production et circulation d'une ressource minière mondialisée, l'or, apparaît comme une composante essentielle de la production et de l'organisation des espaces par les acteurs. La

---

<sup>42</sup> Par conséquent cette partie se caractérise par un recours nourri à l'analyse quantitative et à l'analyse spatialisée.

<sup>43</sup> Le terme de crise doit ici être compris comme un moment d'extrême tension, de changement, d'indécision (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 125). La crise renvoie à un moment de dégradation du système au cours duquel les régulations et les rétroactions ne suffisent plus ou ne jouent plus (idem).

mondialisation du secteur minier est alors analysée comme un processus de reterritorialisation dans lequel les mines d'or et, de façon plus large, les territoires miniers apparaissent comme des « points de connexion au monde » (chapitre n°4). La relative stabilité des règles du jeu ainsi que la hausse des cours internationaux des minerais entre la fin des années 2000 et le début des années 2010 expliquent la pérennité d'un modèle de développement partiellement fondé sur l'exploitation marchande des minerais, secteur clé de l'économie péruvienne car source de rentes pour l'État central, les territoires locaux, voire pour une partie de la population péruvienne (chapitre n°5).

La deuxième partie de cette thèse s'intitule *Les conflits miniers, une arme de (re)négociation massive des règles du jeu?* Certes, les conflits qui s'expriment au Pérou sont de types variés et renvoient à des causes multiples. Parmi ces conflits, certains, exprimés autour des ressources naturelles, ne portent pas véritablement sur la relation société-nature mais permettent en partie de (re)négocier l'accès à la rente minière pour de multiples acteurs, aussi bien dans le cadre des entreprises elles-mêmes qu'en dehors de celles-ci dans les territoires locaux d'accueil de l'activité et plus ou moins proches des sites d'extraction et/ou de transformation des ressources. Dans la mesure où ces conflits miniers d'ordre économique et salarial ne remettent pas en cause l'exploitation marchande des ressources minières, l'ampleur de la (re)négociation des retombées économiques de l'exploitation minière est relativement limitée (chapitre n°6). Cependant, d'autres conflits miniers vont au-delà des questions économiques. La hausse de la conflictualité sociale au Pérou à la fin des années 1990 doit être réinscrite dans le contexte local de retour à et d'approfondissement de la démocratie depuis 2000-2001. Parmi ces conflits, ceux pouvant être identifiés comme relevant de la justice socio-environnementale, voire de l'écologisme profond (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009), portent explicitement sur la définition, la valeur et les modalités de régulation des ressources naturelles et de l'environnement. Ils sont étroitement liés au rejet de la gouvernance néo-libérale de la terre et des ressources naturelles dont les cadres régulateurs mettent en évidence que le droit constitue une arme aux mains des acteurs favorables à l'exploitation marchande des ressources naturelles à forte valeur marchande sur tout autre type d'activité et forme de « tenure » de la terre (chapitre n°7). Étant donné qu'elles rejettent la valorisation marchande ou, tout au moins extractiviste de la nature, notamment par des acteurs exogènes, dans une perspective d'exportation, les formes d'opposition sociale à l'exploitation économique des ressources naturelles non renouvelables, qui porte donc sur les règles du modèle de développement économique péruvien, font face à

une triple stratégie de délégitimation, criminalisation et répression. Ce phénomène, mis en place par la puissance publique péruvienne et certains médias nationaux, interroge les relations entre violence et démocratie (chapitre n°8). L'analyse du conflit minier de Conga dans le département de Cajamarca, des discours et des représentations qu'il véhicule, illustre parfaitement ce propos. Il sera analysé comme une tentative de renégociation massive, dans la douleur, des règles du jeu entre acteurs. La contestation sociale se fonde alors sur la construction, la projection et la circulation de ressources locales alternatives à l'imaginaire minier par ses opposants dans le but de faire sortir le débat sur le développement économique en dehors du cadre local. L'eau, les gardiens des lacs et Máxima Acuña présentent une image identitaire socio-territoriale nouvelle, pure et indigène, menacée par la modernité destructrice capitaliste et néo-coloniale qui a pour but de stopper le projet Conga à court terme. Toutefois, ces mobilisations s'inscrivent dans un processus politique plus ample de redéfinition et de coconstruction du territoire local et, partant, de renégociation des règles du contrat social à moyen et long termes, interrogeant par là le rôle et la place des acteurs et territoires locaux dans les politiques de développement (chapitre n°9).

## **Première partie**

# **Construction sociale des ressources et dynamiques spatio-économiques du secteur minier péruvien**

# Introduction de la première partie

La première partie de cette thèse s'intéresse à la construction sociale des ressources et aux dynamiques spatiales et économiques du secteur minier péruvien. Il s'agira d'interroger les conditions de l'émergence d'un nouveau cycle de reprimarisation de l'économie péruvienne, au prisme d'une analyse du secteur minier, pour saisir les formes et dynamiques spatiales et économiques de ce processus depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

L'entrée sur les ressources minières depuis l'espace local, ici le Pérou et plus exactement les territoires naturellement dotés en minerais, permet d'appréhender la mondialisation économique comme un processus fondamentalement spatial, de (re)territorialisation, qui bouleverse et redéfinit les relations entre les acteurs et l'espace mais aussi entre les différents lieux qui forment le territoire péruvien. La mondialisation économique apparaît alors comme un processus transformateur, à la fois structurant et déstructurant, créant et/ou approfondissant les différences entre acteurs et territoires, distinguant ceux qui parviennent à s'articuler au système mondial, ceux qui « gagnent », de ceux qui n'y parviennent pas et/ou ceux pour lesquels ce processus est porteur de fragmentations, ceux qui « perdent » (Benko, Lipietz, 1992 ; Mesclier, Chaléard, 2006 ; They in Ghorra-Gobin, 2012: 590 ; Velut, 2008: 9). Plus précisément, une analyse multi-scalaire du boom minier péruvien permettra d'affiner les observations en mettant en évidence que les effets de la valorisation marchande des ressources naturelles affectent inégalement les territoires locaux et donc les Péruviens.

Préalablement à tout développement de la réflexion, il convient d'abord de s'intéresser au contexte d'émergence du nouveau cycle minier. La crise multidimensionnelle que connaît le Pérou à la fin de la décennie 1980, particulièrement entre 1988 et 1990, constitue un moment d'incertitude et d'extrême tension dans lequel les régulations et rétroactions ne jouent plus posant ainsi les conditions d'une refonte du système (Gonzales de Olarte, 1997, 1998, 2007 ; Lavrard-Meyer, 2010, 2012 ; Suárez, 1992). Cette refonte du système prend la forme d'une néo-libéralisation de l'économie péruvienne qui provoque une évolution du rôle de l'État en matière économique. Un nouveau modèle de développement économique est instauré. Ce modèle, qualifié de "primo-exportateur et de service" (Gonzales de Olarte, 2007: 11) est en partie basé sur la reprimarisation de l'économie, et plus exactement, sur l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables pour l'exportation, ce qui, en Amérique latine, est qualifié de modèle extractiviste ou néo-extractiviste (Gonzales Espinosa, 2012 ;

Gudynas, 2009 ; Prévôt-Schapira, 2008 ; Schuldt *et al.*, 2009 ; Seoane, Taddei, Algranati, 2013 ; Svampa, 2011 : 101-127 ; cf. chapitre n°1).

Dans un deuxième moment il s'agira de démontrer que les nouvelles règles du jeu adoptées au cours de la décennie 1990 entraînent une ruée, c'est-à-dire une migration soudaine des acteurs économiques, souvent privés et étrangers, sur les territoires riches en minerais et les actifs publics en cours de privatisation, parmi lesquels les entreprises minières. Cette ruée entraîne une privatisation totale du secteur minier péruvien, c'est-à-dire une prise de contrôle des ressources naturelles et de leur exploitation par des acteurs économiques privés, voire une transnationalisation de celui-ci comme l'illustre le cas aurifère (chapitres n°2 et n°4). Alors que le Pérou se caractérise par une concentration des activités économiques et de la majeure partie de la population (plus de la moitié) sur la côte pacifique, laquelle représente environ un dixième de la superficie terrestre nationale, le développement du secteur minier concerne au premier rang les territoires andins. La mise en production des ressources naturelles non renouvelables est analysée comme un processus de frontières. L'avancée du secteur minier sur le territoire national donne à voir un véritable front minier qui atteste d'une valorisation sélective des espaces locaux par le capital mondial (chapitre n°2).

Les nouvelles règles du jeu et l'afflux des investisseurs dans le secteur minier péruvien illustrent les initiatives d'acteurs dans l'organisation du territoire péruvien dont la structure productive est réorganisée de façon croissante autour de la valorisation marchande de ses ressources minières. L'empreinte spatiale du secteur minier, calculée sur la base des près des 50 000 concessions minières octroyées par l'État péruvien jusqu'au mois d'août 2016, atteste d'une mise sous concessions croissante du territoire péruvien depuis le début des années 1990. Elle s'étend sur près d'un cinquième (16%) du territoire péruvien à cette date. Alors que dans certains espaces la part du territoire local légalement octroyée sous forme de concessions minières par la puissance publique péruvienne est inférieure à la moyenne nationale, dans d'autres (18 départements) elle supérieure ; le front minier s'étendant même sur plus de la moitié du territoire de cinq départements. Alors que le phénomène minier est spécialement distribué, l'extraction apparaît comme territorialement concentrée: six minerais sont principalement extraits dans sept départements et l'exploitation minière effective ne touche que 2% du territoire péruvien. Autrement dit, la mondialisation économique a donc un effet hétérogène sur les territoires locaux et se traduit par des processus de reterritorialisation différenciés. Ce phénomène est également illustré par le type de minerai considéré. Schématiquement, l'exploitation légale des minerais précieux se concentre dans le nord du



Pérou alors que les Andes du centre et du sud sont davantage marquées par l'exploitation des minerais industriels (chapitre n°3).

Le boom minier aurifère du début du XXI<sup>e</sup> siècle met en évidence un phénomène de concentration de l'offre productive et des territoires d'extraction. L'exploitation légale de l'or est portée par un groupe restreint d'entreprises minières, tous privées, dans lequel dominent les acteurs d'origine transnationale qui procèdent à une exploitation minière aurifère à grande échelle, à ciel ouvert et généralement par lixiviation au cyanure, concentrant ainsi la majeure partie de la production au nord et centre-nord du pays, dans les départements de Cajamarca, La Libertad et Áncash. Les mines d'or, et plus largement les territoires miniers, apparaissent comme des « points de connexion au monde » qui manifestent une inscription sélective du Pérou dans la mondialisation. Les interconnexions pluri-acteurs et multi-niveaux autour de la ressource aurifère mettent en évidence la territorialité fondamentalement archipelagique du secteur minier et donnent à voir une articulation souple des territoires et des acteurs entre local et global qui participe d'un processus de recomposition et de repositionnement des territoires à diverses échelles (chapitre n°4).

Le renouveau de l'exploitation marchande des ressources minières constitue un secteur clé de la croissance économique péruvienne entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle et particulièrement entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000. Le secteur minier constitue également une source centrale de revenus pour l'État à la fois via les exportations et les taxes spécifiques perçues sur cette activité. Pourtant, la greffe économique du secteur minier est inégalement ressentie dans les territoires locaux. Cette situation s'explique par la nature des minerais exploités et donc la valeur de la redistribution infranationale de la rente minière aux exécutifs locaux. De même, l'inégale greffe économique du secteur minier semble étroitement liée aux nombres d'emplois directement et indirectement générés par ce secteur. Là encore, si certains territoires dépendent plus que d'autres du dynamisme du secteur minier, ce secteur bénéficierait indirectement à environ 8 millions de Péruviens soit plus du quart de la population (chapitre n°5).

## Chapitre n°1

# Implosion des anciennes règles et adoption d'une nouvelle orthodoxie néo-libérale, fin de la décennie 1980 – début de la décennie 1990

« *En 1990 le Pérou était un pays au bord de l'effondrement* »<sup>44</sup> (Gonzales de Olarte, 1998 : 9).

Si les racines, notamment économiques, de la crise que traverse le Pérou à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (Balbi, 1997 ; Gonzales de Olarte, 1997, 1998, 2007 ; Lavrad-Meyer, 2010, 2012) s'inscrivent partiellement dans le passé (Suárez, 1992 ; Thorp, Bertram, 1978 ; Wise, 1986), les politiques économiques hétérodoxes menées sous le mandat du président García Pérez (1985-1990), particulièrement entre 1988 et 1990, entraînent une forte et rapide dégradation des équilibres macro-économiques. Leurs répercussions sociales, institutionnelles et politiques provoquent une crise multidimensionnelle. Le terme de crise doit ici être compris comme un moment d'extrême tension, de changement, d'indécision (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 125). La crise renvoie à un moment de dégradation du système dans lequel les régulations et les rétroactions ne suffisent plus ou ne jouent plus (*idem*). En effet, le système péruvien ne fonctionne plus. L'économie plonge. La dette explose. L'inflation s'envole. Les salaires réels baissent de façon drastique. La pauvreté monétaire grimpe en flèche. Incapable d'assurer le bien-être de la population, l'État péruvien voit son rôle délégitimé (Balbi, 1997 ; Gonzales de Olarte, 1997, 1998, 2007 ; Lavrad-Meyer, 2010, 2012). Dans ce contexte, la désorganisation de la société civile et l'effondrement des perspectives de l'action collective créent les conditions de l'émergence de « la fascination pour le *leader* » (Zermo, 1992 in Balbi, 1997 : 30). Les cartes du système politique sont redistribuées. Les élections de 1990 portent un *outsider* politique à la tête de l'État. Le président Alberto Fujimori (1990-2000) adopte un plan d'ajustement structurel (PAS), négocié avec les institutions financières internationales, qui consiste en l'instauration d'une série de réformes. Le système change. De nouvelles règles dites néo-libérales sont instaurées. Elles visent la réduction du rôle de l'État en matière économique et le retour de l'investissement, notamment privé, pour moderniser la structure économique et

---

<sup>44</sup> Notre traduction de : « *En 1990 el Perú era un país al borde del colapso* ».

productive du pays. Les nouvelles règles instaurent un nouveau modèle de développement économique, partiellement fondé sur l'exploitation marchande des ressources naturelles et particulièrement des ressources minières dont le cadre régulateur sectoriel est révisé (Gonzales de Olarte, 1997, 1998, 2007 ; Lavrard-Meyer, 2010, 2012). Les acteurs privés sont envisagés comme les seuls légitimes pour intervenir dans le champ économique. Ils doivent permettre au Pérou de renouer avec la croissance économique et rétablir les équilibres macro-économiques pour réinsérer le pays dans la mondialisation. La croissance économique est alors pensée comme un levier à même d'améliorer les comptes publics et de réduire la pauvreté monétaire (idem). Le « pendule péruvien », qui oscille alternativement depuis les années 1930, à peu près tous les vingt ans, entre réformes libérales et réformes interventionnistes sans jusque-là parvenir à se consolider ni à s'inscrire dans la durée, se déplace de nouveau de l'hétérodoxie à l'orthodoxie économique (Gonzales de Olarte, 1997 : 70-76 ; Gonzales, Samamé, 1991, 1994 in Gonzales de Olarte, 1998 : 10, 2007 : 12 ; Thorp, Bertram, 1978).

Les premières pages de ce travail ont pour objectif démontrer que la crise de la fin des années 1980 et du début de la décennie 1990 constitue un moment de dégradation du système qui apparaît comme une phase de rupture qui conditionne l'évolution du système péruvien pour les décennies suivantes. À l'implosion des règles du jeu succède l'instauration d'un nouveau modèle de développement économique et donc de nouvelles règles du jeu qui refondent la structure de l'économie péruvienne et donc le rôle de l'État.

## 1.1 Crise multidimensionnelle et implosion des règles du jeu, 1980-1990

### 1.1.1 La progressive détérioration de l'économie au cours de la décennie 1980

Après les gouvernements militaires (1968-1980)<sup>45</sup>, la présidence Belaúnde Terry (1980-1985) constitue une période d'instauration de nouvelles règles du jeu, démocratiques puisque le

---

<sup>45</sup> Le 3 octobre 1968 les généraux renversent le président démocratiquement élu Belaúnde Terry (cf. *infra* pour les causes du coup d'État de 1968). Les gouvernements militaires sont ceux des généraux Velasco Alvarado (1968-1975) et Morales Bermúdez Cerruti (1975-1980). « À la recherche d'une troisième voie entre le capitalisme et le communisme, le gouvernement du général Velasco se réclame officiellement d'un socialisme humaniste, libertaire et chrétien » (Bullick, 1999 : 178).

pouvoir est transféré aux civils<sup>46</sup>, et économiques, plus libérales. « [En 1980, l]’État, après avoir été un mauvais entrepreneur, souhaite se convertir en régulateur de l’activité privée » (Lavrard-Meyer, 2010 : 50). Toutefois, elle ne s’accompagne pas d’une amélioration de la situation économique d’autant qu’elle s’insère à l’échelle internationale dans une période troublée avec la récession de 1981 et la crise de la dette de 1982. En cinq ans la création de la richesse économique nationale diminue, le déficit fiscal s’aggrave, la libéralisation des importations provoque un déséquilibre de la balance commerciale, l’inflation augmente, les dépenses publiques baissent, le Pérou passe un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) en 1982 pour rééchelonner sa dette puis le président décide en août 1984 de ne plus payer les intérêts de la dette détenus par les banques internationales ce qui réduit l’accès du Pérou au crédit (idem : 51-53).

La droite ayant déçu, les élections présidentielles de 1985 portent au pouvoir un candidat de gauche, Alan García Pérez (1985-1990), dont le programme politique est plus étatiste.

### 1.1.2 L’implosion des règles du jeu

Si les premières années de la présidence García Pérez sont marquées par une hausse de la croissance économique, principalement portée par la consommation interne et non par la dépense publique, à partir de 1988 le pays est confronté à de fortes difficultés qui entraînent progressivement l’implosion du système.

En effet, l’application de politiques économiques hétérodoxes entre 1988 et 1990 plonge le pays dans une forte crise aux dimensions multiples.

En termes économiques, la crise se manifeste principalement par une période d’hyperinflation et de récession. À partir de 1988 le Pérou doit affronter une situation économique de plus en plus insoutenable. Alors que le taux moyen d’inflation est de 108% entre 1980 et 1985, il atteint des niveaux records en 1989 à 2775% (Gonzales de Olarte, 1998 : 14)<sup>47</sup>. En 1988 le gouvernement met en place un plan d’ajustement en trois temps (Lavrard-Meyer, 2010 : 57). Il

---

<sup>46</sup> Si la réélection du président déchu en 1980 marque le retour de la démocratie et le transfert du pouvoir aux civils, c’est aussi au début de ce processus électoral, le 18 juin 1980 que le Parti Communiste du Pérou - Sentier Lumineux (PCP - SL) entreprend sa première action armée.

<sup>47</sup> Et un taux encore bien plus élevé de 7650% au début de la présidence Fujimori (1990-2000 ; cf. *infra*).

dévalue la monnaie de 15% puis de 95% et enfin de 82% tout en augmentant les prix contrôlés de 15%, 148% et 40% (idem). Par conséquent, en 1988 et 1989 la consommation privée et publique se rétracte sensiblement, de plus de 15% du PIB pour la première et de plus de 19% pour la seconde (idem : 54). La dette externe s'aggrave en valeur comme en volume et, mécaniquement, le service de la dette par rapport aux exportations s'envole (idem ; Gonzales de Olarte, 1998 : 14). Dans ce contexte, le président García décide unilatéralement de modifier les critères de remboursement de la dette externe ce qui entraîne l'exclusion du Pérou du système financier international, le FMI déclarant le pays « inéligible » à ses prêts (idem : 14 ; 18 ; Gonzales de Olarte, 2007 : 12). Dès lors le Pérou se voit privé d'un accès aux principales sources de crédit à l'échelle internationale ce qui aggrave de fait le déficit de la balance des paiements (idem).

La plupart des acteurs qualifient le gouvernement d'Alan Garcia de "populiste" [...] Le populisme macro-économique a été défini par Dornbusch et Edwards comme une optique économique mettant en avant la croissance et la redistribution des revenus et laissant de côté les risques d'inflation, de déficit fiscal, de restrictions externes ainsi que la réaction des agents économiques face à des politiques contrariant le libre marché. Kaufman et Stallings le définissent comme un ensemble de politiques économiques dont la finalité première est politique. Dans cette optique, le populisme n'est pas associé à une idéologie économique particulière : le populiste peut tout aussi bien être néolibéral qu'interventionniste. Si l'on retient la définition de Dornbusch et Edwards, il est indéniable que le gouvernement d'Alan Garcia a fait preuve de populisme macro-économique [...] le bilan des années 80 est critique. Les résultats économiques du gouvernement de Fernando Belaunde (1980-1985) sont décevants : l'inflation n'est pas maîtrisée, le déficit fiscal n'est pas comblé, le pays est touché par la récession internationale et la crise de la dette, qui se solde par un non-paiement unilatéral. Quant au bilan du « populisme macro-économique » d'Alan García (1985-1990), il est désastreux. Après les effets fastes de la relance en 1986-1987, après la décision hautement politique de nationaliser le secteur bancaire, les dernières années du gouvernement García sont marquées par l'inflation galopante, la contraction du PIB et le creusement du déficit fiscal (Lavraud-Meyer, 2010 : 53-54, 58).

La crise économique devient nécessairement sociale.

La fin de la décennie 1980 mais aussi le début de la décennie 1990 (cf. ci-après) marquent une période de dégradation des conditions de vie de la majorité des Péruviens qui doivent faire face à une forte hausse de la pauvreté monétaire. L'analyse des fluctuations des salaires réels, aussi bien publics que privés, permet de mesurer l'évolution de la pauvreté monétaire bien qu'elle ne traduise qu'une évolution de celle-ci chez les travailleurs salariés ce qui n'est pas la norme au Pérou (idem, 2012 : 122). Entre 1973 et 1985 les salaires réels moyens sont divisés par deux (Suárez, 1992 : 74)<sup>48</sup>. Sous la présidence García c'est en deux ans, entre 1987 et 1989, que le

---

<sup>48</sup> En 1985, à la fin de la présidence Belaúnde, les salaires réels moyens des ouvriers de l'aire métropolitaine de Lima enregistrent une baisse de plus d'un cinquième (22% environ) de leur pouvoir d'achat de 1980 alors même qu'en 1980 ces mêmes salaires réels moyens ont déjà perdu plus du quart (27% environ) de leur pouvoir d'achat de 1973 (Suárez, 1992 : 74). Entre 1973 et 1985 les salaires réels moyens sont donc divisés par deux.

salaires réels moyen des travailleurs est divisé par deux (BCRP, 1989 : 19)<sup>49</sup>. Plus exactement, « [à] la fin du gouvernement de García (juillet 1990) les salaires réels dans le secteur privé et public correspondaient, respectivement, à 46,1% et 37% du niveau atteint au tout début du gouvernement (juillet 1985) » (Suárez, 1992 : 74)<sup>50</sup>.

Entre 1986 et 1989 le chômage augmente et affecte près d'un dixième de la population économiquement active (PEA) péruvienne, c'est-à-dire des individus de 14 ans et plus qui travaillent et/ou recherchent activement un travail (BCRP, 1989 : 21)<sup>51</sup>. Le sous-emploi<sup>52</sup>, qui affecte près de la moitié (43% environ) de la PEA en 1986 en touche près de trois quart (74% environ) en 1989 (idem).

Entre 1980 et 1990 le PIB moyen par tête chute de près du quart, passant de 197 millions de nouveaux sols (de 1979) à 150 millions de nouveaux sols (Gonzales de Olarte, 1998 : 14). De fait, en 1990 le PIB par tête est égal à celui de 1960 (BCRP, 1992 : 9 ; Lavrard-Meyer, 2010 : 58) ! En d'autres termes, « [l]e pays semble avoir régressé de trente ans » (idem). Par conséquent, si en Amérique latine les années 1980 sont généralement considérées comme une « décennie perdue », au Pérou, la politique économique du président García (et les débuts de la présidence Fujimori), mettent en lumière non pas une mais trois décennies perdues.

Les fonctions économiques et sociales des institutions publiques sont mécaniquement affectées par les mauvais résultats économiques, notamment l'hyperinflation et la réduction des ressources fiscales. Elles sont alors progressivement abandonnées. L'affaiblissement de l'État et des institutions publiques s'explique aussi par l'affaiblissement des contre-pouvoirs, notamment des corps intermédiaires. D'une part, les syndicats se montrent incapables de négocier collectivement pour préserver les droits des travailleurs et, d'autre part, les

---

<sup>49</sup> Il passe de 34,19 intis (de 1979) en 1987 à 15,57 en 1989 (BCRP, 1989 : 19).

<sup>50</sup> La chute drastique des salaires touche l'ensemble des actifs, aussi bien du public que du privé et n'épargne pas la campagne. « Le niveau du salaire réel des paysans en 1989, mesuré au moyen de données sur leurs termes de l'échange, ne représente que 23 % de celui de 1980 » (Lavrard-Meyer, 2012 : 123).

<sup>51</sup> Le chômage passe de 5,4% de la population économiquement active (PEA) péruvienne, c'est-à-dire des individus de 14 ans et plus qui travaillent et/ou recherchent activement un travail, à près de 8% (BCRP, 1989 : 21).

<sup>52</sup> « La définition des personnes en sous-emploi préconisée par le Bureau International du Travail englobe "toutes les personnes pourvues d'un emploi, salarié ou non, qu'elles soient au travail ou absentes du travail, qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail durant la période de référence" (OIT, 1998). Le taux de sous-emploi se définit comme le nombre de personnes en sous-emploi rapporté à l'ensemble des actifs ayant un emploi » (Lavrard-Meyer, 2010 : 62).

associations professionnelles qui regroupent les entrepreneurs ne parviennent pas à peser sur les choix économiques gouvernementaux (Gonzales de Olarte, 1998 : 19).

Dans le même temps, la violence armée interne se développe sur le territoire péruvien. Au milieu des années 1980, la moitié du territoire péruvien est déclarée en « état d'urgence » (Gonzales de Olarte, 2007 : 13). Cette proportion augmente entre 1980 et 1990. « *Fin 1990, douze départements se trouv[ent] sous le contrôle des Forces Armées. Cela représent[e] 60% du territoire national et la moitié de la population* » (Suárez, 1992 : 76)<sup>53</sup>.

Le pays traverse une « crise institutionnelle généralisée » (Gonzales de Olarte, 1998 : 19). Le rôle de l'État dans les sphères économique et sociale voit sa légitimité mise en cause et ce, d'autant plus que la pauvreté augmente. La dégradation du système péruvien à la fin des années 1980 et au début des années 1990 s'avère favorable à l'élection à la présidence d'un *outsider* politique aux élections présidentielles. Une fois élu, Alberto Fujimori instaure un changement des règles du jeu économique, politique et social.

## 1.2 Néo-libéralisation, reprimarisation de l'économie et avènement d'un « État facilitateur » au début de la décennie 1990

### 1.2.1 Nouvelles règles du jeu, nouveau modèle de développement et redéfinition du rôle de l'État dans la sphère économique

À la fin du mandat du président García (1985-1990) la scène politique se caractérise par une polarisation idéologique extrême.

---

<sup>53</sup> Une combinaison de trois facteurs principaux explique le surgissement de la violence interne et son développement (Arellano Yanguas, 2011 : 82). D'abord, la réforme agraire en s'attaquant au pouvoir politique des propriétaires terriens dans les zones rurales les affaiblit, ouvrant ainsi de nouveaux espaces politiques que l'État est incapable de remplir (Kay, 2001 in Arellano Yanguas, 2011 : 82). Ensuite, les résultats inégaux du gouvernement révolutionnaire des généraux constituent une source de frustration populaire qui augmente la popularité des discours radicaux (Mallon, 1998 in Arellano Yanguas, 2011 : 82). Enfin, l'absence de l'État dans les zones rurales à la fin des années 1970 permet la propagation de l'idéologie du Parti Communiste du Pérou - Sentier Lumineux dans ces espaces et lui permet de consolider sa présence dans de nombreux territoires andins (Arellano Yanguas, 2011 : 82).

Affaibli par la droite, partiellement délégitimé par un gouvernement de gauche pro-étatiste et nationaliste et débordé sur sa gauche par les groupes armés violents, l'État péruvien voit son rôle et son action contestés. Lors des élections présidentielles de 1990 deux idéologies marquées par une volonté de réduction du rôle de l'État s'affrontent. D'une part, les libéraux souhaitent entreprendre une réforme drastique de l'économie, dans le sens de la liberté de marché, redéfinir le rôle de l'État en réduisant notamment son poids dans l'activité productive et son interventionnisme économique (Gonzales de Olarte, 1998 : 19 : 20). D'autre part, les groupes armés rebelles de la gauche radicale, le Parti Communiste du Pérou - Sentier Lumineux (PCP-SL) et le Mouvement Révolutionnaire Túpac Amaru (MRTA), engagés dans une lutte armée interne souhaitent détruire l'« État bourgeois » (idem : 20-21)<sup>54</sup>. Le processus électoral acte une « pulvérisation des partis politiques » (idem : 20). Au premier tour, ils ne remportent que 20% des voix des électeurs contre 80% pour les mouvements indépendants et nouveaux, qui regroupent certes parfois des partis politiques mais dont l'audience est bien plus large (idem). « *Après la transition démocratique [1980], la droite du spectre politique (Acción Popular, allié au Partido Popular Cristiano) a déçu. L'alternative de l'APRA [1985-1990], en laquelle les électeurs ont cru, s'est, elle aussi, avérée désastreuse* » (Lavrard-Meyer, 2010 : 58). Au second tour, c'est donc un indépendant et *outsider* politique, Alberto Fujimori, qui accède à la présidence du Pérou<sup>55</sup>.

Le nouveau président doit faire face à deux premiers défis. D'une part, le rétablissement des principaux indicateurs macro-économiques du pays. Cette situation implique notamment sa réinsertion sur la scène économique et financière mondiale (Gonzales de Olarte, 1998 : 22).

---

<sup>54</sup> Le MRTA n'écarte toutefois pas l'action politique voire la participation parlementaire.

<sup>55</sup> Le terme d'*outsiders* politiques renvoie aux acteurs politiques externes au jeu politique traditionnel. Alberto Fujimori entre parfaitement dans cette catégorie. Ingénieur agronome et ancien recteur de l'université agraire de Lima, affectueusement appelé « *El Chino* », « le Chinois » du fait de son phénotype (il possède la double nationalité péruvienne et japonaise), il remporte la présidence, appuyé par un vote populaire, notamment dans les Andes du sud. Son principal adversaire, Mario Vargas Llosa, s'il entre également dans cette catégorie des *outsiders* politiques, puisque écrivain, représente la droite libérale et l'élite politique, économique, culturelle voire « raciale » ou « pigmentocratique » liménienne traditionnelle. La catégorie d'*outsider* est donc bien plus opérante pour le candidat Fujimori. Cette opposition se retrouve dans le choix des électeurs. « *Le vote fujimoriste du deuxième tour des élections de 1990 est [...] plutôt un vote de provinces pauvres, mais plus spécifiquement encore un vote andin, particulièrement fort dans les Andes du sud* » (Lavrard-Meyer, 2010 : 126-127). Néanmoins, la structuration du champ politique péruvien autour d'une figure autocratique n'est pas un phénomène nouveau. Elle peut même être considérée comme « [...] la véritable "tradition politique" péruvienne » (idem : 197). « *La normalité ce qui peut être qualifié de "traditionnel" au Pérou depuis 1920, n'est pas un système de partis compétitif mais bien les régimes exclusifs et autocratiques [...], les "Etat-partis", qui capturent le pouvoir et ne veulent pas s'en détacher, contrairement à la démocratie de partis, pluraliste par nature, qui favorise l'opposition parlementaire et l'alternance au pouvoir" explique Pedro Planas, en distinguant les grandes périodes illustrant cette thèse : le "leguisme", le "benavidisme", l'"ordriisme", le "velasquisme" et enfin le "fujimorisme" » (idem).*



D'autre part, la consolidation d'une alliance politique pour maintenir une relative stabilité des institutions, ou tout au moins leur fonctionnement, le nouveau président ne disposant pas de majorité au Congrès (idem). Contrairement au programme de réformes modérées que le candidat Fujimori promet pendant la campagne, le président Fujimori opte dans la première partie de son mandat (1990-1992) pour une gestion macroéconomique orthodoxe stricte. Il embrasse pour cela les théories néo-libérales en vogue à l'échelle mondiale (Balbi, 1997 : 29-58 ; Gonzales de Olarte, 1997 : 74-76, 1998 : 12-19, 2007 : 72-82).

Pour les organisations financières internationales, la renégociation et le paiement de la dette externe s'imposent comme une condition *sine qua non* de l'accès renouvelé du Pérou aux crédits internationaux. À l'échelle internationale, les nouveaux prêts accordés aux États s'inscrivent dans une dynamique globale. Ils sont conditionnés à l'adoption d'une série de réformes politiques et économiques qui prennent la forme de plans d'ajustement structurel (PAS), conceptualisées et introduites par les organisations financières internationales avec le relai des gouvernements nationaux qui font appel à elles (Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 : 74). Les États endossent dès lors un rôle de « facilitateur » (idem : 75) des intérêts privés, ou « d'agent méta-régulateur » (Svampa, 2013 : 36) de l'économie. Les PAS marquent le changement de la période de la mondialisation dite de la substitution des importations qui couvre la période comprise entre les années 1940 et la fin des années 1970/le début des années 1980, à celui de la mondialisation néo-libérale comprise entre les années 1980 et les années 2000 (Amir, 1970a, 1970b, 1973, 1976 ; Prebisch, 1964, 1981 ; Velut, 2008 : 21). Cette transition entre deux temps de la mondialisation entraîne une évolution mécanique du paradigme dominant du développement. Au cours de la première période, le développement est assimilé à la croissance économique nationale alors que le développement mondial localisé oriente les politiques de développement au cours de la deuxième période (Velut, 2008 : 21). Les valeurs orientatrices du développement changent également. Si l'intérêt général constitue la valeur orientatrice du développement au cours de la phase de la mondialisation comprise entre les années 1940 et les années 1980, la période comprise entre les années 1980 et les années 2000 est marquée par la prédominance du profit (Velut, 2008 : 21)<sup>56</sup>. Plus exactement, les organisations financières internationales envisagent les PAS comme un levier à même

---

<sup>56</sup> À noter toutefois qu'au Pérou le changement des règles du jeu au début de la décennie 1990 traduit plutôt une imbrication de ces deux moments dans la mesure où, si le profit n'est pas écarté et est au contraire recherché tant par les acteurs privés que par l'État (sous la forme de revenus des exportations et des privatisations), la transformation des règles est assumée au nom de la reprise de la croissance économique nationale et de l'intérêt général.

d'augmenter les recettes des États et de rembourser leurs dettes (Gonzales de Olarte, 1998, 2007 ; Lavrard-Meyer, 2010). Ces plans impliquent une refondation des règles du jeu en interne dans un schéma où la puissance publique doit se recentrer sur ses fonctions régaliennes. En interne l'augmentation des recettes passe par la réforme de la pression fiscale et la baisse des dépenses publiques. Les recettes externes doivent elles augmenter grâce à la reprise d'une certaine compétitivité de la production locale et aux exportations (idem). De fait, les PAS sont également envisagés comme un moyen d'amélioration du bien-être des populations. L'adoption de nouvelles règles économiques doit permettre l'enrichissement de la nation et donc la baisse mécanique du nombre de pauvres (Lavrard-Meyer, 2010 : 44).

L'ajustement structurel doit promouvoir à la fois le libéralisme économique interne, avec des mesures de privatisation, de libéralisation du marché du travail, du marché financier, la suppression des subventions et des contrôles des prix, et le libéralisme externe avec des mesures de libéralisation commerciale et financière. Le rôle de l'État est de garantir le bon fonctionnement des marchés. C'est seulement de ces réformes libérales structurelles, de ce rétablissement des « grands équilibres » et de la maîtrise de l'inflation que découlera une croissance optimale de la production (idem : 147-148).

Le président Fujimori prend ses fonctions le 28 juillet 1990. Entre le début et la fin du mois d'août 1990, l'inflation passe de près de 400% (397% en moyenne) à près de 8000% (environ 7650% ; Gonzales de Olarte, 2007 : 15). L'effondrement du modèle de développement précédent entraîne un changement des conceptions jusque-là communément admises dans le pays ce qui permet au nouveau président d'acter une transformation radicale et profonde des règles du jeu (Balbi, 1997 : 34).

C'est la fin du large consensus à propos du rôle négatif joué par le Fonds monétaire international (FMI) et ses recommandations, imposées pour honorer la dette et destinées à faire face à la crise, et qui étaient auparavant perçues comme étant draconiennes [...] Ce consensus cède la place à la conviction que l'« aide » apportée par le FMI et d'autres organismes internationaux est indispensable, opinion fondée sur l'idée selon laquelle le pays ne peut pas se développer seul. Cette conception [...] marque l'apparition d'un nouvel état d'esprit. Celui-ci repose sur une constatation : la nécessité pour le pays de s'insérer dans une économie concurrentielle et mondialisée. Il est aussi caractérisé par l'impression que le Pérou est incapable d'aller de l'avant sans aide étrangère et ne peut compter essentiellement sur ses propres forces. Cette opinion commune se nourrit de la conscience du contexte de mondialisation et de dérégulation qui imprègne l'économie internationale, et qui exige compétitivité, efficacité et capacité à exporter pour permettre que l'économie nationale soit concurrentielle [...] le projet de A. Fujimori est de plus en plus clairement accepté. Crédible ou non, il propose une alternative au modèle de substitution des importations, qui tient dans l'équation suivante : accepter et supporter l'ajustement comme seule alternative à la crise ; réintégrer le marché international en réglant la question de la dette avec le FMI ; à partir de là, compter sur une aide extérieure et des prêts de l'étranger ; parier sur le redémarrage de l'économie grâce aux investissements étrangers ; espérer, enfin, la création d'emplois (idem : 34-35, 38).

En concertation avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, le président Fujimori accepte donc l'application d'un PAS « néo-libéral », c'est-à-dire un réalignement institutionnel des formes de gouvernement de la

sphère étatique publique vers de formes de gouvernance inspirées de la sphère marchande et de la sphère privée (Bridge, Perreault, 2008 : 486). Ce programme s'appuie sur les trois mots d'ordre des nouvelles règles du jeu politico-économique mondial promues dans le cadre du fameux « Consensus de Washington » et de la mondialisation néo-libérale : libéralisation, privatisation et dérégulation. La libéralisation et l'instauration consécutive de nouvelles règles doit être abordée « [...] *sous l'angle de la création d'un environnement favorable aux investissements afin de laisser libre cours aux forces du marché* » (Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 : 74).

[Plus précisément, le] « "consensus de Washington" est le nom donné à la liste de dix prescriptions économiques d'inspiration fortement libérale recommandées aux économies en difficultés (notamment latino-américaines) par l'économiste John Williamson en 1989 à Washington. Celui-ci soutient qu'elles représentent alors l'opinion des principales institutions financières internationales et américaines. Les prescriptions du Consensus sont les suivantes : discipline budgétaire ; orientation des dépenses publiques aussi bien vers la croissance économique que la répartition équitable des revenus ; réformes fiscales pour obtenir une large assiette fiscale et des taux marginaux d'imposition faibles ; libéralisation des marchés financiers ; création d'un taux de change stable et compétitif ; libéralisation du commerce ; abolition des barrières à l'entrée sur le marché et libéralisation des investissements internationaux ; privatisations ; déréglementation ; protection de la propriété privée (Lavrard-Meyer, 2010 : 147).

Afin de moderniser la structure économique nationale, l'État péruvien promeut les intérêts des acteurs économiques privés sur la scène nationale et se retire de la production<sup>57</sup>. Le modèle de développement fondé sur l'industrialisation par substitution aux importations est abandonné (idem ; Balbi, 1997). En adoptant ce PAS, l'État péruvien introduit donc de nouvelles règles du jeu qu'il accepte, abandonne son rôle de producteur pour endosser celui de garant du libre jeu des forces du marché (Lavrard-Meyer, 2010 : 175)<sup>58</sup>.

Le nouveau modèle instauré s'exprima à travers un programme d'ajustement structurel dont l'objectif central était de s'attaquer aux déséquilibres macroéconomiques, transformer radicalement la structure productive du pays et l'orienter principalement vers la croissance de la production de biens marchands d'exportation. L'ensemble des mesures engagées était axé autour de la réforme des structures institutionnelles qui régissaient la production, la circulation, la distribution et la consommation, redéfinissant les rôles économiques de l'État et du marché (Bedoya *et al.*, 2013 : 78).

Les PAS ne visent pas seulement une réforme du marché dans le sens d'un plus grand « laisser faire », et l'État dans le sens d'un recentrage sur les fonctions régaliennes mais ils tentent aussi de réformer l'action collective et ses règles (Gonzales de Olarte, 1998 : 11). Ils constituent en

---

<sup>57</sup> Cette situation implique de fait un changement d'orientation et/ou une recombinaison de la structure productive et partant, du territoire national (cf. chapitres n°2 et n°3).

<sup>58</sup> Cette stratégie politique de basculement du côté de l'orthodoxie économique n'est toutefois pas inédite, la dernière phase libérale datant du retour à la démocratie libérale et des civils aux affaires sous la présidence Belaúnde (BCRP, 1989 : 19 ; Lavrard-Meyer, 2010 : 51-54, 2012 : 122-123 ; Suárez, 1992 : 74).

ce sens un projet politique (idem ; Bridge, Perreault, 2009 : 486 ; cf. seconde partie de cette thèse).

[Le PAS néo-libéral peut se définir comme] un ensemble de mesures politiques qui ont pour objectif de réformer la structure institutionnelle qui régit la production, la circulation, la distribution et la consommation dans un pays, en redéfinissant les rôles économiques de l'État et du marché et les règles du jeu au niveau microéconomique, afin de développer une économie capitaliste compétitive et ouverte. Les réformes ont pour objectif une profonde transformation du modèle d'économie mixte, de l'État bienfaiteur ou providence, de la structure sociale, des comportements et de la culture économique et, en fin de compte, du pouvoir économique et politique (Gonzales de Olarte, 1998 : 26).

Dans ce contexte, l'État n'apparaît plus comme le garant de l'intégration sociale et confie en partie au marché « [...] *le soin de garantir et d'accroître les droits des citoyens* » (Balbi, 1997 : 31).

La situation péruvienne du début de la décennie 1990 est singulière dans la mesure où le PAS est appliqué avec l'appui des forces armées nationales et d'acteurs institutionnels économiques extérieurs (les organisations financières internationales) par un *outsider* politique, qui avait en outre fait campagne sur des réformes modérées, ce qui fait dire à Gonzales de Olarte (1998) que « [...] *l'ajustement économique eut un caractère orthodoxe, alors que l'ajustement politique fut hétérodoxe* » (idem : 23)<sup>59</sup>.

Plus précisément, l'ère Fujimori (1990-2000), qui pose les bases du nouveau cadre économique péruvien, est marquée par trois périodes économiques distinctes (Gonzales de Olarte, 2007 : 15-19).

## 1.2.2 Les trois temps de l'ère Fujimori (1990-2000)

### a. Le « Fujishock », 1990-1992

La première période de mise en œuvre des réformes politico-économiques intervient entre 1990 et 1992. C'est la phase dite du « Fujishock » (Gonzales de Olarte, 1998 : 23, 2007 : 15-16) soit la période du « choc » des réformes économiques validées par le président. Le gouvernement

---

<sup>59</sup> Notre traduction de : « [...] *el ajuste económico tuvo un carácter ortodoxo, mientras que el ajuste político fue heterodoxo* ».

visé à réduire les principaux déficits nationaux : déficit fiscal, déficit externe de la balance des paiements, etc. (idem, 2007 : 15).

Un nouveau cadre réglementaire est instauré. Le gouvernement supprime le contrôle des prix, augmente les impôts, libéralise le marché des capitaux, ce qui entraîne un afflux certain de capitaux dans l'économie nationale (cf. chapitre n°2) et tend à abaisser le niveau de change, alors surévalué (idem). Cette politique d'ajustement des marchés des biens et des capitaux se fait au détriment du marché du travail. Le sous-emploi augmente et le salaire réel moyen diminue si bien que la demande interne se rétracte avant de légèrement repartir à la hausse en 1991 (Suárez, 1992 : 80)<sup>60</sup>. Les premières années de gouvernement du président Fujimori sont alors marquées par une hausse de la pauvreté. « [...] *les politiques de stabilisation impliquent la diminution des dépenses publiques et donc des dépenses sociales ainsi qu'une austérité salariale qui peuvent augmenter transitoirement la pauvreté et les inégalités sociales* » (Lavrard-Meyer, 2010 : 148).

Dans le secteur privé, le niveau des salaires réels en 1992 correspondait à 35 % à peine de leur niveau de 1981, et à 23 % de leur niveau de 1973. Dans le secteur public, le phénomène est encore plus marqué : le niveau des salaires de 1992 atteint seulement 10 % de celui enregistré en 1981 ! Le salaire minimum légal chute également pour occuper une place intermédiaire entre le niveau des salaires dans les secteurs privé et public (Lavrard-Meyer, 2012 : 122-123).

En conséquence, en 1991 plus de la moitié (environ 57%) des Péruviens vivent en situation de pauvreté monétaire (idem : 123)<sup>61</sup>.

[...] après 1990, les politiques d'ajustement structurel – ont des effets directs sur le niveau de vie de la population péruvienne : le revenu par tête en 1993 est à peine équivalent à celui de 1961 et représente seulement 70% de celui de 1975. On peut parler d'une véritable paupérisation de la société péruvienne. Si l'on compare le revenu par tête moyen sous chaque régime présidentiel et que l'on prend comme base celui de Morales Bermúdez (1976-1980 : 100) [...] on s'aperçoit que la moitié de la perte en termes de revenu par tête a lieu sous le début du gouvernement Fujimori (1991-1993), et l'autre moitié de la perte est répartie de manière égale entre les gouvernements de Belaunde et de García (idem : 66).

---

<sup>60</sup> « Fin 1990, 5,3% seulement de la population active étaient employés dans des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire qu'ils percevaient au moins le minimum légal (30 dollars par mois). 86,3% de la population étaient sous-employés, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas un emploi à plein temps ou qu'ils ne percevaient même pas le minimum légal [...] au milieu de l'année 1991, les salaires réels ne représentent plus que 36% de leur valeur de 1986 » (Suárez, 1992 : 80).

<sup>61</sup> Selon les standards de la Banque mondiale, une personne en situation de pauvreté monétaire dispose de moins de 2 USD\$ par jour en parité de pouvoir d'achat (ppa).

Toutefois le PIB / tête se stabilise<sup>62</sup>. Parallèlement, la baisse drastique du niveau d'inflation, qui passe de 7650% en 1990 à 139% en 1991 puis à moins de 57% en 1992 (Gonzales de Olarte, 1998 : 14), contribue à « soulager » les conditions de vie des plus pauvres, qui sont les plus touchés par l'hyperinflation. Cette situation contribue à l'augmentation de la côte de popularité du président dans cette partie de la population (Murakami, 2007 : 258-267 in Arellano Yanguas, 2011 : 84), en outre objet de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, souvent utilisés dans un but clientélaire pré-électoral, notamment avant les élections présidentielles de 1995 et 2000 (Burgos-Vigna, 2015 ; Lavrard-Meyer, 2010).

Les réformes de la structure productive et économique du pays interviennent entre mars 1991 et décembre 1992 (Echave de, Torres, 2005 : 41-43 ; Gonzales de Olarte, 2007 : 15). Elles s'attachent à promouvoir un environnement économique et juridique stable pour favoriser l'entrée massive de capitaux étrangers dans le pays mais aussi accroître l'investissement national<sup>63</sup>.

Le Congrès autorise le gouvernement à légiférer par le biais de décrets lois. 923 textes sont adoptés mais trois lois principales organisent le nouveau régime (idem ; Bos, 2015 : 285-286).

La *Loi de Promotion des Investissements Étrangers* du 2 septembre 1991<sup>64</sup> instaure un cadre légal propice au développement de l'investissement étranger. Elle prévoit l'égalité stable de traitement entre investisseurs nationaux et étrangers (art. 10.c). Les différences de traitement entre investisseurs en fonction de leur condition, nationaux ou étrangers, sont donc abolies (art. 29). Entre autres, la loi supprime les restrictions aux droits de propriété des étrangers sauf cas prévus par la Constitution (notamment dans un certain périmètre dans les zones frontalières, cf. art. 1) et accorde une série de bénéfices aux investisseurs étrangers, notamment en termes d'import/export (art 6), des facilités de change (détention de monnaie étrangère) et de rapatriement des profits (art. 7). La loi prévoit également des avantages fiscaux (Titre II, art. 10 et suivants) pour une durée de dix ans (art. 15), tout en garantissant la possibilité à l'État péruvien de recourir à l'arbitrage international en cas de différend (art. 16).

---

<sup>62</sup> Il est de 3771 sols en 1990 (en sols constants de 1994), 3776 en 1991 puis de 3691 en 1992 (Gonzales de Olarte, 2007 : 17)

<sup>63</sup> En 1990 le Pérou entre en récession (-5,1%) mais la création de la richesse économique nationale augmente dès 1991 (+2,4%) avant de rechuter l'année suivante (-0,4% ; Gonzales de Olarte, 2007: 17).

<sup>64</sup> *Ley de Promoción de las Inversiones Extranjeras*, Décret Loi (D.L) n°662 *Régimen de Estabilidad Jurídica a la Inversión Extranjera*.

La *Loi-Cadre pour la Croissance de l'Investissement Privé* du 13 novembre 1991<sup>65</sup> acte la libéralisation et la dérégulation de l'économie et du marché. Elle précise notamment que l'État garantit le pluralisme économique (art. 5) et la propriété privée (art. 8), que les prix résultent du jeu de l'offre et de la demande sauf ceux des services publics qui peuvent être fixés par l'État (art. 4). L'État garantit l'initiative privée libre (art. 2) soit « [...] *le droit que possède toute personne physique ou morale de se dédier à l'activité économique de sa préférence, qui comprend la production ou la commercialisation de biens ou la prestation de services* [...] » (art. 3). Des dérogations à plusieurs articles du code de l'environnement jugés comme des freins à l'investissement sont également prévus par ce texte (Echave de, Torres, 2005 : 42)<sup>66</sup>, de même qu'une simplification des procédures administratives pour faciliter les démarches des entreprises et des investisseurs (art. 18 et 20)<sup>67</sup>.

Le *Règlement des Régimes de Garantie à l'Investissement Privé* publié le 12 octobre 1992<sup>68</sup> constitue une sorte de consolidation des règles qui fait suite à la période de stimulation de l'investissement privé (BCRP, 1992 : 14). Le texte reprend les avantages précédemment évoqués, la non-discrimination entre acteurs économiques (art. 1), précise les garanties accordées aux investisseurs (art. 2 à 15) ainsi que les conditions et modalités pour la conclusion d'accords de stabilité fiscale avec l'État (art. 16 à 31).

En parallèle, la réduction du rôle de l'État comme acteur économique direct entraîne la privatisation des entreprises publiques, encouragée par la *Loi de Promotion de l'Investissement Privé dans les Entreprises de l'État* de 1991<sup>69</sup>. « *Est déclarée d'intérêt national la promotion de l'investissement privé dans le domaine des entreprises qui forment l'Activité Entrepreneuriale de l'État. À toutes fins utiles de cette Loi, l'investissement privé est défini comme celui qui provient de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, publiques ou privées, différentes de l'État Péruvien, des organismes qui forment le secteur*

---

<sup>65</sup> *Ley Marco para el Crecimiento de la Inversión Privada*: D.L n°757.

<sup>66</sup> L'analyse de la gouvernance néo-libérale de l'environnement fondée entre autres sur une marchandisation de la terre et des ressources depuis l'instauration des nouvelles règles du jeu au début de la décennie 1990 est détaillée dans le chapitre n°7.

<sup>67</sup> La loi précise « [...] *initier un processus de débureaucratization du pays* [...] » (art. 18). Les conditions de stabilité juridique sont visées au Titre V (art. 38 à 48).

<sup>68</sup> *Reglamento de los Regímenes de Garantía a la Inversión Privada*: Décret Suprême (D.S) n°162-92-EF.

<sup>69</sup> *Ley de Promoción de la Inversión Privada en las Empresas del Estado*, D. L n°674 du 27 septembre 1991. (Ce décret a notamment été modifié par le D. L n° 25570 du 23 de juin 1992, le D. L n° 26120 du 30 décembre 1992, la loi n° 26438 du 11 janvier 1995 et le D. L n° 844 publié le 13 septembre 1996).

*public national, et les entreprises de l'État* » (article 1, paragraphe 2, décret-loi n°26120)<sup>70</sup>. Parallèlement, une loi spécifique interdit les pratiques monopolistiques, de contrôle et de réduction de la libre de concurrence (Gonzales de Olarte, 1998 : 73)<sup>71</sup>.

La nouvelle stratégie économique conduit l'État péruvien à multiplier les accords économiques et/ou relatifs à l'investissement sur la scène internationale avec aussi bien des États du bassin Pacifique, d'Europe, d'Amérique latine que d'Amérique du nord, dans le cadre de conventions bilatérales et multilatérales<sup>72</sup>.

Néanmoins, l'application des nouvelles réformes entraîne une crise politique.

En effet, le Congrès où le président ne détient pas la majorité refuse de servir de chambre d'enregistrement et de pas pouvoir débattre préalablement des lois. Face au blocage du système, le président Fujimori suspend le Congrès le 5 avril 1992 entreprenant ce qui a été qualifié d'« auto coup d'État » (Gonzales de Olarte, 1998 : 24 ; 2007 : 15)<sup>73</sup>. Cette crise politique, qui constitue une rupture de l'ordre démocratique et une source d'instabilité juridique et institutionnelle, cesse le 31 octobre 1993 lorsqu'une nouvelle Constitution est adoptée par référendum.

Une deuxième période peut ensuite être distinguée.

## b. La néo-libéralisation de l'économie, 1993-1997

La période 1993-1997 est marquée par la consolidation des réformes économiques, de la propriété et de la structure productive impulsée par l'action des acteurs économiques privés.

---

<sup>70</sup> Notre traduction de : « *Declárase de interés nacional la promoción de la inversión privada en el ámbito de las empresas que conforman la Actividad Empresarial del Estado. Para efectos de esta Ley, entiéndase por inversión privada aquella que proviene de personas naturales o jurídicas, nacionales o extranjeras, públicas o privadas, distintas del Estado Peruano, de los organismos que integran el sector público nacional, y de las empresas del Estado* ».

<sup>71</sup> D. L n°701 publié le 5 novembre 1991.

<sup>72</sup> *Multilateral Investment Guarantee Agency* - avril 1991; convention constitutive de l'*International Center for Settlement for Investment Disputes* - septembre 1991; *Overseas Private Investment Corporation* - 1993, etc. Il y en a 32 en 2012.

<sup>73</sup> Dans le même temps le président Fujimori « *prend le contrôle du corps judiciaire en destituant une grande partie des membres de la Cour Constitutionnelle, des magistrats de la Cour Suprême, des juges et des procureurs jugés hostiles au gouvernement. Suite à ces remaniements dans la branche judiciaire, 80% des juges furent congédiés [...]* » (Daviaud, 2015 : 96). Ainsi, le président parvient-il peu à peu à contrôler toutes les institutions et les médias (idem).



La nouvelle loi fondamentale adoptée en 1993 se caractérise par un esprit plus libéral que les Constitutions précédentes (cf. chapitre n°7). Elle confirme le changement des règles du jeu et la néo-libéralisation de l'économie qu'elle approfondit. « *L'initiative privée est libre. Elle s'exerce dans une économie sociale de marché. Sous ce régime, l'État oriente le développement du pays, et agit principalement dans les champs de la promotion de l'emploi, la santé, l'éducation, la sécurité, les services publics et l'infrastructure* » (art. 58)<sup>74</sup>. « *L'État stimule la création de la richesse et garantit la liberté de travail et la liberté d'entreprise, du commerce et de l'industrie* » (art. 59)<sup>75</sup>. « *L'État facilite et veille à la libre concurrence. Il combat toute pratique qui la limite et l'abus de positions dominantes ou monopolistiques. Aucune loi ni concertation ne peut autoriser ni établir des monopoles [...]* » (art. 61)<sup>76</sup>.

Cette Constitution fut réalisée à la mesure des exigences néolibérales depuis le point de vue économique et en fonction du projet politique du fujimorisme. D'un côté, l'ingérence de l'état dans l'économie fut réduite et la politique monétaire déconnectée des nécessités fiscales. D'un autre côté, on approuva un Congrès unicaméral, remplaçant le bicaméralisme antérieur et on diminua le poids de l'état providence dans la Constitution antérieure (sic ; Gonzales de Olarte, 2007 : 16)<sup>77</sup>.

Le nouveau modèle de développement économique qui s'instaure au Pérou au début de la décennie 1990 peut être qualifié de « primo-exportateur et de services » (Gonzales, Lévano, 1999 in Gonzales de Olarte, 2007 : 16). Il est en partie fondé sur la privatisation des entreprises publiques et l'octroi de concessions dans les secteurs extractifs, principalement minier, et des services, particulièrement la téléphonie et l'électricité (idem : 16-18)<sup>78</sup>. L'adoption du nouveau cadre régulateur économique provoque un afflux de capitaux, souvent étrangers. Ce processus bénéficie particulièrement aux acteurs économiques étrangers dans la mesure où ceux-ci disposent de davantage de liquidités pour investir dans ces secteurs que les entrepreneurs locaux (idem). Ces flux de capitaux stimulent l'investissement et permettent l'introduction de

<sup>74</sup> Notre traduction de : « *La iniciativa privada es libre. Se ejerce en una economía social de mercado. Bajo este régimen, el Estado orienta el desarrollo del país, y actúa principalmente en las áreas de promoción de empleo, salud, educación, seguridad, servicios públicos e infraestructura* ».

<sup>75</sup> Notre traduction de : « *El Estado estimula la creación de riqueza y garantiza la libertad de trabajo y la libertad de empresa, comercio e industria [...]* ».

<sup>76</sup> Notre traduction de : « *El Estado facilita y vigila la libre competencia. Combate toda práctica que la limite y el abuso de posiciones dominantes o monopólica. Ninguna ley ni concertación puede autorizar ni establecer monopolios [...]* ».

<sup>77</sup> Notre traduction de : « *Esta Constitución fue hecha a la medida de los requerimientos neoliberales desde el punto de vista económico y en función del proyecto político del fujimorato. Por un lado, se redujo la injerencia del estado en la economía y se desconectó la política monetaria de las necesidades fiscales. De otro lado, se aprobó un Congreso unicameral, reemplazando a la bicameralidad anterior y se disminuyó el peso del estado del bien-estar presente en la anterior Constitución* ».

<sup>78</sup> Nous n'aborderons ici que la dimension primaire de ce modèle de développement et particulièrement le secteur minier.

nouvelles technologies à même d'accroître la productivité dans les secteurs concernés, entraînant ainsi une réorganisation de la structure productive et du territoire péruvien (cf. chapitres n°2 et n°3). À l'inverse, avant la néo-libéralisation de l'économie, le niveau des entrées nettes d'Investissement direct étranger (IDE)<sup>79</sup> dans l'économie péruvienne est quasi inexistant. En 1980 l'IDE au Pérou correspond à environ 0,15% et 0,16% du PIB en 1990 soit respectivement près de 27 millions de dollars et 41 millions de dollars (World Bank, 2015)<sup>80</sup>. Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse de l'IDE dans l'économie sur cette période.

D'abord, le « climat » politico-économique de l'époque. À moyen terme, le contexte économique péruvien est marqué par la nationalisation d'intérêts étrangers et l'expropriation de plusieurs entreprises sous les gouvernements militaires (1968-1980), notamment lors du « velasquisme » (1968-1975). Le coup d'État des généraux du 3 octobre 1968 est d'ailleurs justifié par les militaires par la signature par le président Belaúnde d'un contrat jugé trop favorable aux intérêts de la *Petroleum International Company* (IPC), une entreprise pétrolière américaine (Thorp, Bertram, 1978 : 301)<sup>81</sup>. Ces politiques ne concernent pas seulement le secteur pétrolier. Dans le secteur minier, la célèbre -car historique- entreprise Empresa Cerro de Pasco Corporation est expropriée en 1974. Ces politiques entraînent un gel presque intégral de l'investissement privé et des IDE dans le secteur extractif à quelques exceptions près (Thorp, Bertram, 1978). La faiblesse de l'IDE dans l'économie péruvienne s'explique également par la « faillite » de l'État à la fin des années 1980 (cf. *supra*), les niveaux relativement bas des cours des principaux minerais métalliques exportés par le Pérou, particulièrement du cuivre, ainsi que par les conflits sociaux, parfois violents, notamment ceux liés à la terre dans les années 1950 et 1960 qui entraînent l'adoption d'une réforme agraire sous le gouvernement Velasco elle-même

---

<sup>79</sup> « L'investissement direct est un conglomerat de capitaux, de technologies et de savoir-faire [...] Les trois acteurs de l'investissement direct sont - les entreprises privées multinationales, - les investisseurs publics nationaux ou internationaux, - les banques commerciales et financières [...] L'investissement international est formellement défini comme l'emploi de ressources financières qu'un pays fait à l'étranger [...] L'investissement direct, par opposition au prêt et à l'investissement de placement, implique le dessein de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine. La notion d'investissement direct, en tant que catégorie de flux financiers, correspond au souci de tenir compte dans la mesure du possible, du mobile de l'investisseur. Il implique une volonté de contrôle » (Jacquemot, 1990 : 9-10). La détention d'au moins 10% du stock des actions qui ouvrent droit au vote constitue un critère d'existence d'une relation d'investissement direct (World Bank, 2016). Information disponible sur le site web de la Banque mondiale à l'adresse suivante [En ligne] : <http://data.worldbank.org/indicator/BX.KLT.DINV.CD.WD>

<sup>80</sup> Information disponible sur le site web de l'institution [En ligne] à l'adresse suivante : <http://data.worldbank.org/country/peru>

<sup>81</sup> Les ressources naturelles constituent bien un objet politique. Malgré les dénégations des militaires, ceux-ci ont bien négocié des compensations financières suite à cette nationalisation (Thorp, Bertram, 1978).

source de tensions (cf. chapitre n°7)<sup>82</sup>. Par ailleurs, la faiblesse des IDE est évidemment liée au développement exponentiel de la violence politique dans le pays qui, pour rappel, touche particulièrement les zones rurales et andines (Damonte, 2008 : 23 ; Glave, Kuaramoto, 2007 : 138 ; Gonzales de Olarte, 1998 : 20-21) soit des zones où se concentre notamment l'activité minière (cf. chapitre n°2). « À partir de la fin de l'année 1988, alors que le cours des minerais dont le Pérou est exportateur remontait sur le marché mondial, les attaques contre les centres miniers se sont intensifiées. Elles tendent non plus seulement à pourvoir l'insurrection en dynamite, mais encore à endommager les machines pour empêcher le pays de tirer profit de la nouvelle conjoncture minière » (Favre, 1991 : 11). Ce lien entre développement de la violence interne et baisse de l'activité minière est notamment rappelé par l'entreprise minière Compañía Minera Caraveli S.A.C., qui exploite un gisement d'or depuis novembre 1991 dans le district de Huanu-Huanu dans la province de Caravelí située dans le département sud-andin d'Arequipa. « Le 8 janvier 1990, la zone subit l'intrusion de délinquants subversifs qui détruisirent totalement ladite entreprise [Aurifera Chala qui détenait les droits de concessions sur la zone depuis 1978], avec le regrettable et cruel assassinat de deux ingénieurs et trois autorités municipales de Tocota »<sup>83</sup>. Cette période est également marquée par le développement d'une stratégie originale de violence, la « grève armée », qui consiste en l'infiltration de plusieurs manifestations par le PCP - SL (Favre, 1991)<sup>84</sup>.

[...] les actions terroristes de SL [Sentier Lumineux] ont eu un impact négatif sur la production, le stock de capital et l'emploi, surtout dans les régions où il concentra ses activités (Lima, le centre et les zones orientales du pays). Entre 1980 et 1990 on a estimé une perte de 20 mille millions de dollars constituée par les fabriques, centrales et tours d'électricité, ponts, édifices, centres de recherche, coûts d'opportunité, voies et installations détruits par Sentier Lumineux (Sénat de la République 1992), c'est-à-dire un chiffre proche de la moitié du PIB annuel. Cette destruction de ressources et de capital eut un impact sur l'emploi et les revenus (Gonzales 1991). Évidemment ces pertes contribuèrent à l'affaiblissement de l'État, du système économique et des attentes d'investissement. D'une certaine manière, Sentier Lumineux a aussi contribué à ce que l'ajustement structurel soit aussi extrêmement libéral, dans la mesure où sa stratégie de siège et "destruction de l'État bourgeois" eut comme effet que l'État péruvien n'eût pas la capacité, par exemple, d'administrer un programme social d'aide aux plus pauvres dans les

<sup>82</sup> Cf. notamment les mouvements sociaux et les grèves parfois violentes, menées par les syndicats, notamment dans le secteur minier (Bourricaud, 1967 : 75-84 ; Dollfus, 1968 ; Mar, Mejía, 1980). La violence des grèves est aussi parfois liée à leur infiltration par le Sentier Lumineux (Favre, 1991 ; cf. *infra*).

<sup>83</sup> Notre traduction de : « *El 08 de Enero de 1990, la zona fue incursionada por delincuentes subversivos que destruyeron totalmente dicha empresa, con el lamentable asesinato en forma cruel de dos ingenieros y tres autoridades municipales de Tocota* ».

Information disponible sur le site web de l'entreprise, consulté le 20/05/2016 et disponible à l'adresse suivante : [http://cmc.com.pe/index.php?page=con\\_pag&cod\\_pag=CON0002&cod\\_men=MEN0001&cod\\_sbm=SUB0002](http://cmc.com.pe/index.php?page=con_pag&cod_pag=CON0002&cod_men=MEN0001&cod_sbm=SUB0002)

<sup>84</sup> Ces grèves sont aussi parfois contrôlées par le Sentier Lumineux. Favre (1991) estime ainsi que la « grève armée » est la seule forme de violence que le groupe armé ait créé (idem : 12). Initiée à Ayacucho celle-ci s'étend rapidement, notamment à Lima. Quelques jours avant la grève l'organisation diffuse un « ordre » pour que les dirigeants syndicaux la fassent respecter en les accompagnant de menaces de mort à leur rencontre en cas de non cessation des activités dans leurs entreprises. Quelques bus sont incendiés pour conseiller aux chauffeurs de ne pas les sortir de leurs garages puis, la veille au soir de la grève, une panne de courant géante est organisée pour signaler aux habitants de rester chez eux.

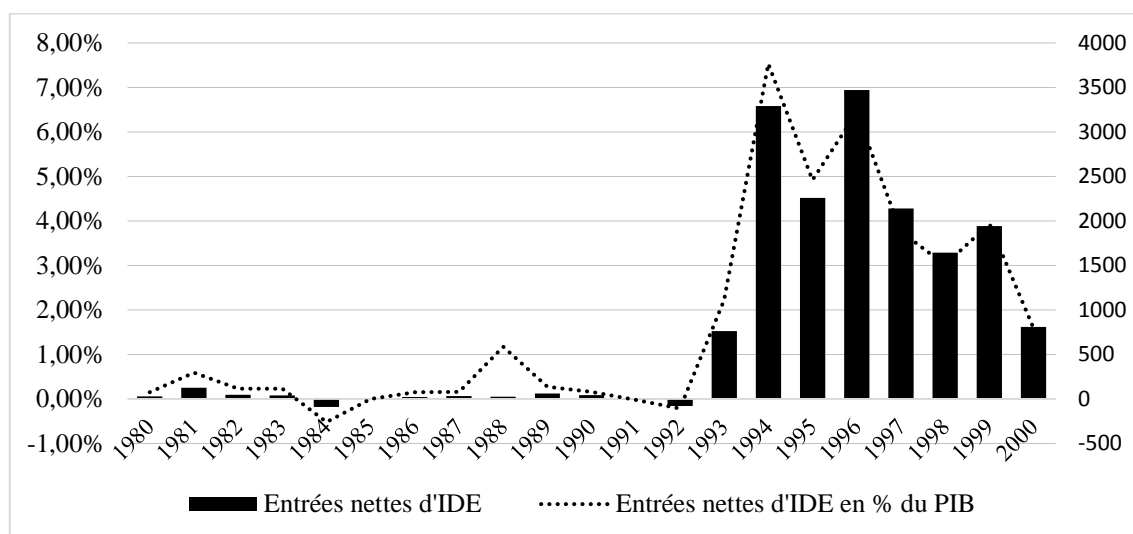
zones en urgence, durant les premières années de l'ajustement (Gonzales de Olarte, 1998 : 21)<sup>85</sup>.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1993 que les flux de capitaux étrangers investis dans l'économie commencent à croître (World Bank, 2015 ; cf. graphique n°1). À cette date, soit après l'adoption de la nouvelle Constitution et du nouveau cadre minier (cf. *infra*), les entrées nettes d'IDE s'élèvent à près de 800 (environ 761) millions de dollars soit environ 2,22% du PIB péruvien (*idem*). Cet afflux de capitaux doit être envisagé comme la conséquence directe de l'adoption du nouveau cadre régulateur en matière économique, notamment des lois de 1992 relatives aux régimes de garanties à l'investissement privé et la loi générale sur l'activité minière ainsi que l'adoption de la Constitution de 1993. Un certain recul de la guérilla armée, suite à l'arrestation en 1992 du chef du PCP - SL, Abimael Guzmán et plusieurs de ses cadres, semble également constituer un facteur politique potentiellement explicatif de la hausse des IDE et du boom minier péruvien. L'investissement privé, qui augmente en termes réels, est principalement impulsé par les secteurs des mines, des télécommunications, de l'industrie et du pétrole (BCRP, 1997 : 25) soit les activités à la base du nouveau modèle de développement économique national.

---

<sup>85</sup> Notre traduction de : « ...las acciones terroristas de SL han tenido un impacto negativo sobre la producción, el stock de capital y el empleo, sobre todo en las regiones donde concentró sus actividades (Lima, el centro y las zonas orientales del país). Entre 1980 y 1990 se ha estimado una pérdida de 20 mil millones de dólares constituida por las fábricas, centrales y torres de electricidad, puentes, edificios, centros de investigación, costos de oportunidad, vías e instalaciones destruidos por Sendero Luminoso (Senado de la República 1992), es decir una cifra cercana a la mitad del PBI anual. Esta destrucción de recursos y capital tuvo un impacto en el empleo y en los ingresos (Gonzales 1991). Obviamente estas pérdidas contribuyeron al debilitamiento del Estado, del sistema económico y de las expectativas de inversión. De cierta manera, Sendero Luminoso también ha contribuido a que al ajuste estructural sea tan extremadamente liberal, en la medida en que su estrategia de asedio y "destrucción del Estado burgués » tuvo como efecto que el Estado peruano no tuviera capacidad, por ejemplo, para administrar un programa social de ayuda a los más pobres en las zonas de emergencia, durante los primeros años del ajuste ».

Graphique n°1 Entrées nettes d'IDE entre 1980 et 2000  
(en millions de dollars courants et en % du PIB)



Source : World Bank, Data, 2015. Élaboré par l'auteur.

En 1995, le président Fujimori est réélu à la tête du pays et obtient cette fois la majorité au Congrès, devenu depuis 1993 unicaméral, ce qui lui permet de gouverner de façon « quasi autocratique » (Gonzales de Olarte, 2007 : 18). « Avec la réélection de A. Fujimori, les Péruviens légitiment un type de relation entre l'État et la société dans laquelle l'État circonscrit son champ d'action à la seule conduite du secteur économique et renonce à mener des projets nationaux à long terme, au bénéfice de la remise en ordre de l'économie et de l'insertion dans la globalisation des échanges » (Balbi, 1997 : 50). Le président de la République et le gouvernement développent une rhétorique publique sur l'« État gestionnaire » en l'opposant à l'idée d'« un gouvernement faisant de la politique » (idem : 52). Lors de cette phase de réformes, le gouvernement utilise en partie les ressources des privatisations pour mener des politiques « assistentialistes » et clientélares de lutte contre la pauvreté à destination des couches les plus pauvres de la société qui ont notamment voté pour le président, particulièrement à Lima mais aussi dans les Andes, notamment dans le sud (Burgos-Vigna, 2015 ; Lavrard-Meyer, 2010)<sup>86</sup>. « Fujimori avait découvert le secret de la gouvernabilité :

<sup>86</sup> « Nombreux sont ceux qui dénoncent les limites de cette focalisation de la dépense sociale sous le gouvernement Fujimori [...] Et ce, parce que les programmes focalisés ne sont que les palliatifs d'un système déficient [...] Pis encore, estiment certains, les programmes focalisés ressemblent bien à un rachat de bonne conscience et même de voix électorales de la part d'un gouvernement qui n'a pas la hauteur de vue de mettre en place des politiques sociales de long terme, seules capables de transformer en profondeur la société péruvienne. Enfin, ces programmes focalisés ont une fâcheuse tendance à laisser de côté ce qui devrait constituer une préoccupation centrale au vu de la réalité péruvienne : la concentration de la richesse et du revenu » (Lavrard-Meyer, 2010 : 190). Cette stratégie politique qui s'inscrit dans un contexte de forte paupérisation des individus au début de la décennie 1990 permet de maintenir l'appui présidentiel comme dans les quartiers périphériques de Lima (Burgos-Vigna, 2015) mais vise aussi à conquérir l'électorat populaire non acquis. Cette politique est particulièrement

*avoir une alliance stratégique avec les militaires, les entrepreneurs et les organismes multilatéraux, qui lui donnaient une crédibilité internationale et avoir une combinaison de politiques qui favorisaient les membres de l'alliance et soulageait les non avantagés ou exclus du dynamisme économique, qui représentaient la majorité [des Péruviens] » (Gonzales de Olarte, 2007 : 18)<sup>87</sup>.*

Cependant, la fin du mandat du président renoue avec une période d'instabilité et de crise multiforme bien que sans commune mesure avec celle de la fin des années 1980. Le nouveau cadre résiste et les nouvelles règles du jeu sont maintenues.

### c. Une période de turbulences, 1998-2000

La période 1998-2000 est traversée par plusieurs crises : une crise financière externe et une crise économique et politique interne qui précipitent la chute du régime Fujimori (Gonzales de Olarte, 2007 : 18).

À l'échelle internationale, le contexte de la fin des années 1990 est celui de la crise financière asiatique de 1997 puis du moratoire décidé par la Russie sur sa dette, deux phénomènes qui provoquent une restriction des flux de capitaux. En interne, si en 1998 et 1999 l'IDE au Pérou augmente aussi bien en volume qu'en valeur, il diminue en 2000 (World Bank, 2015)<sup>88</sup>. La période 1998-2000 met en lumière les faiblesses du modèle de développement économique péruvien. En interne la création de la richesse nationale repose en partie sur les entrées de capitaux étrangers liées aux opportunités d'investissement et aux privatisations, et se porte notamment dans le secteur des mines fortement consommateur en technologie mais peu en main d'œuvre (idem ; Balbi, 1997 : 53). Le modèle de développement péruvien repose en externe sur la bonne santé du système financier international et les cours des matières premières (idem). De plus, la faible pression fiscale interne ne permet pas d'influencer positivement la croissance, les

---

évidente dans les espaces où le référendum sur la nouvelle Constitution avait été rejeté (Graham, Kane, 1998 in Gonzales de Olarte, 2007 : 16 ; Grompone, 1998 in Gonzales de Olarte, 2007 : 16 ; Lavrard-Meyer, 2010 : 145-192).

<sup>87</sup> Notre traduction de : « *Fujimori había descubierto el secreto de la gobernabilidad : tener una alianza estratégica con los militares, los empresarios y los organismos multilaterales, que le daban credibilidad internacional y tener una combinación de políticas que favorecían a los miembros de la alianza y aliviaba a los no favorecidos o excluidos del dinamismo económico, que eran la mayoría* ».

<sup>88</sup> La valeur des entrées nettes d'IDE est d'environ 1 644 millions en 1998, 1 940 millions en 1999 puis 810 millions en 2000 soit respectivement 3,01%, 3,93% puis 1,59% du PIB péruvien (World Bank, 2015).

ressources de l'État provenant principalement des privatisations, de moins en moins nombreuses du fait du transfert massif des actifs publics au cours de la décennie 1990 (cf. chapitre n°2), et de l'endettement externe (Gonzales de Olarte, 2007: 18-19). Mais plus que les résultats économiques (cf. tableau n°1), ce sont l'autoritarisme et la corruption des dirigeants qui sont de moins en moins supportés par les Péruviens. « *Plus que le mécontentement suscité par le programme économique, et en dépit d'une croissance qui est loin de concerner l'ensemble de la population, ce sont les pratiques arbitraires, les violations des droits de l'homme et des institutions démocratiques et l'impunité dont paraît jouir la haute hiérarchie militaire qui provoquent les mobilisations auxquelles on assiste aujourd'hui au Pérou* » (Balbi, 1997 : 56).

C'est dans ce contexte de défiance qu'en 2000, par une interprétation illégitime de la Constitution, le président Fujimori brigue un troisième mandat présidentiel qu'il obtient par fraude. Cependant, la contestation populaire des élections, notamment dans les Andes du sud qui l'avaient porté au pouvoir en 1990<sup>89</sup>, provoque une crise politique<sup>90</sup>. Face au scandale, le président renonce par fax à la présidence de la République depuis le Japon où il est en voyage officiel<sup>91</sup>. Cet épisode marque la fin de l'ère Fujimori et de la période dite de la « démocradure » (1990-2000 ; López in Gonzales de Olarte, 2007 : 12).

Tableau n°1 Évolution des principaux indicateurs macro-économiques sous les présidences Fujimori (1990-2000)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
PIB en %	-5,1	2,1	-0,4	4,8	12,8	8,6	2,5	6,9	-0,7	0,9	3
PIB par tête en sols constants de 1994	3771	3776	3691	3797	4213	4503	4544	4784	4682	4660	4731
PIB par tête en %	-7	0,1	-2,3	2,9	10,9	6,9	0,9	5,3	-2,1	-0,5	1,5
Demande interne (variation en %)	-3,6	3,5	0,2	4,8	14	11,8	1,4	7	-0,9	-3,1	2,4
Consommation privée	-4,6	3,4	-0,3	3,4	9,8	9,7	3,1	4,5	-0,9	-0,4	3,9
Exportations de biens et services (variation en %)	-8,2	5,8	4,4	3,1	19,4	5,5	8,9	13,1	5,6	7,6	7,9
Solde du compte courant	-4,7	-4,4	-5,8	-7	-6,2	-8,7	-6,5	-5,7	-5,8	-2,7	-2,9

<sup>89</sup> En 1995 il n'y a pas de vote partisan spécifique pour les provinces pauvres même si après leur opposition au référendum de 1993 portant sur l'approbation ou le rejet de la nouvelle Constitution, le vote fujimoriste des provinces pauvres, notamment dans les Andes, revient dans la moyenne des élections de 1995 (Lavrard-Meyer, 2010 : 252). Dans la capitale, l'électorat pauvre soutient A. Fujimori tout au long de la décennie 1990 (idem : 292 ; Burgos-Vigna, 2015).

<sup>90</sup> Ce phénomène s'inscrit dans un mouvement plus large de hausse des conflits sociaux dans le pays depuis 1997 (Bedoya *et al.*, 2013 : 78 ; cf. chapitres n°6 et n°8)

<sup>91</sup> « *Le 14 novembre [2000], Fujimori prétexte un voyage officiel au Japon d'où il démissionne de la présidence. Le 24 novembre, le Congrès péruvien rejette cette démission et le destitue en le déclarant "moralelement inhabilité à exercer le pouvoir"* » Daviaud (2015 : 97).

(en % du PIB)											
Balance des paiements (en % du PIB)	-2,4	-0,2	2,4	5,1	8,6	7	7	9,8	3,2	1,1	1,9

Source : Efraín Gonzales de Olarte, « La economía política peruana de la era neoliberal 1990-2006 », *op.cit.*, 2007, p. 17.

La reprimarisation de l'économie péruvienne est particulièrement fondée sur l'exploitation marchande des ressources minières, favorisée par l'adoption d'un nouveau cadre régulateur.

### 1.1.4 La néo-libéralisation du secteur minier au cœur de la reprimarisation de l'économie

Dans l'histoire pluriséculaire d'exploitation et d'exportation des ressources minières péruviennes, la décennie 1990, et particulièrement l'année 1993, marquent un tournant.

En effet, c'est au cours de cette période que sont adoptés les cadres régulateurs général et sectoriel qui actent l'instauration d'un modèle de développement primo-exportateur et de services, qui ouvre un nouveau cycle d'extraction minière, source de croissance économique et de revenus pour la puissance publique (Barrantes, 2005 ; Bebbington, 2007 ; Bos, 2014, 2015 ; Torres, 2007 ; cf. chapitre n°5). L'expression « primo-exportateur » renvoie à la partie de cette stratégie politico-économique fondée sur le secteur primaire, c'est-à-dire à l'exploitation économique des ressources naturelles, peu ou pas transformées en interne, puis à leur exportation hors du territoire national comme sources de croissance économique et de revenus publics<sup>92</sup>. Cette stratégie est également qualifiée d'« extractiviste », dans la perspective que lui donne Gudynas (2009), lorsqu'il utilise le terme « [...] *dans un sens large pour les activités qui remuent de grands volumes de ressources naturelles, [qui] ne sont pas transformées (ou le sont de façon limitée), puis qui sont exportées* » (idem : 188)<sup>93</sup>.

<sup>92</sup> L'économie est articulée autour de trois grands secteurs : primaire, secondaire et tertiaire. En France, l'Insee définit le secteur primaire comme « [...] *l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements* ». L'institution précise que la typologie n'étant pas rigide, « [...] *les industries extractives peuvent être aussi classées dans le secteur secondaire* ». Il en va de même pour le Pérou. Informations disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/secteur-primaire.htm>

<sup>93</sup> Notre traduction de : « [...] *en sentido amplio para las actividades que remueven grandes volúmenes de recursos naturales, [que] no son procesados (o lo son limitadamente), y pasan a ser exportados* ». Svampa (2011) donne un sens large à ce terme. « *L'extractivisme doit être compris comme un modèle d'accumulation, fondé sur la surexploitation des ressources naturelles en grande partie non renouvelables et sur le déplacement des frontières des territoires jusqu'alors considérés comme "improductifs". [...] Ce modèle comprend non seulement les activités strictement extractives (secteurs minier et pétrolier) mais aussi d'autres activités (comme l'agrobusiness et les biocarburants) qui encouragent la logique extractiviste en consolidant la monoproduction. Il englobe*



Après l'échec des politiques économiques d'industrialisation par substitution aux importations (ISI), voire des révolutions agricoles, de nombreux États dotés de matières naturelles potentiellement valorisables sur les marchés internationaux optent donc de nouveau à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle pour une stratégie économique basée (Magrin, 2013 : 196-197). Cette stratégie se fonde sur la valorisation marchande de leurs matières naturelles et la consommation extraterritoriale de celles-ci avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux à condition que cette activité ne relève plus des puissances publiques locales (idem). Les organisations économiques et financières internationales jouent un rôle central dans cette politique qu'elles promeuvent notamment dans le cadre des PAS qui sont conditionnés à une redéfinition des cadres régulateurs comme cela vient d'être présenté ci-avant<sup>94</sup>.

La MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency), filiale de la Banque mondiale spécialisée dans l'assurance des risques politiques, a ainsi favorisé 11 milliards de dollars d'investissement dans des projets énergétiques de 1992 à 2003 [...] l'intérêt des bailleurs de fonds pour cette économie extractive du ponctuel, de l'enclave réside aussi peut-être dans sa nature encapsulée dans la société et dans l'espace, après que ces acteurs ont été échaudés par les échecs des grandes politiques de développement agricole et industriel impulsées par l'État. Une telle conception produit l'illusion d'être mieux maîtrisable grâce à de grandes compagnies internationales à l'efficacité démontrée. Le développement d'économies d'enclaves ne serait alors pas un effet secondaire non souhaité ou gênant, mais plutôt un choix sélectif d'intervention. Celui-ci ferait suite à la perte des illusions de développement par l'État territorial, auxquelles l'ajustement structurel essaie de tourner le dos (idem).

Le cas péruvien n'échappe pas à la règle.

La mise en production des gisements miniers se présente comme une source potentielle de gains économiques. En amont, la privatisation des entreprises minières publiques et l'octroi accru de concessions minières (cf. chapitre n°3) permettent d'accroître les revenus de l'État et de renflouer les caisses -vides- (cf. *supra* et chapitre n°5). En aval, les investissements dans le secteur minier améliorent la structure productive minière péruvienne grâce notamment à l'introduction de techniques modernes exogènes d'exploitation et de traitement des minerais à même d'abaisser les coûts de fonctionnement, notamment d'extraction, et donc de la productivité (Bartlett, 1992 ; Deshaies, 2007). Cette situation entraîne une hausse de la

---

*également les projets prévus par l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine [...] dans le domaine des transports [...], de l'énergie [...] et des communications » (idem : 101-127).*

<sup>94</sup> « La Banque mondiale intervient à travers sa filiale de la Société financière internationale (SFI) pour des prêts au secteur privé. Mais son influence passe surtout par sa contribution majeure à la redéfinition des cadres de régulation du secteur [minier]: dans les années 1980 et 1990, deux générations de codes miniers et pétroliers furent adoptées sous l'égide de la Banque, qui les inspira et en finança la mise en œuvre. [...] Ces réformes d'inspiration libérale créèrent un climat favorable à l'investissement, tout en affaiblissant les capacités de l'État et en abaissant les normes et les standards sociaux (Campbell, 2004 ; Campbell, 2009b) » (Magrin, 2013 : 195).

production qui accroît à son tour les revenus de l'État, qu'il s'agisse des recettes fiscales perçues sur l'activité ou de ceux générés par les exportations (cf. chapitres n°3 et n°5 ; Bos, 2014a ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015)<sup>95</sup>.

Deux lois principales organisent le nouveau cadre régulateur de l'extraction des ressources minières. Ces lois sont édictées entre 1991 et 1992, c'est-à-dire lors de la phase du « Fujishock ».

La *Loi de promotion des investissements dans le secteur minier* du 14 novembre 1991<sup>96</sup> reprend les avantages des lois générales qui actent la néo-libéralisation de l'économie péruvienne, notamment de la loi de promotion de l'investissement étranger (09/1991) et de la loi cadre pour la croissance de l'investissement étranger (11/1991), tout en favorisant la privatisation des entreprises minières publiques. Un nouveau cadre régulateur minier est instauré. Il s'articule autour du *Texte unique régissant la loi générale de l'activité minière*<sup>97</sup> du 4 juin 1992 qui consolide la loi générale de l'activité minière de 1981. « *L'industrie minière est d'utilité publique et la promotion des investissements dans son activité d'intérêt national* » (V. Titre préliminaire de la loi du 4 juin 1992)<sup>98</sup>. Cette loi prévoit des déductions fiscales pour les entreprises qui investissent dans le secteur minier en contrepartie d'investissements en infrastructures (art. 72), permet la libre commercialisation interne et externe ainsi que la conclusion de contrats de *joint-venture* (ou co-entreprise). Elle permet surtout la conclusion d'accords de stabilité fiscale entre l'État péruvien et les entreprises minières pour des périodes de dix à quinze ans en fonction des investissements réalisés dans le secteur, ce qui a notamment pour but d'attirer les capitaux, particulièrement internationaux dans le secteur minier péruvien pour accroître sa productivité et donc les revenus de l'État<sup>99</sup>.

---

<sup>95</sup> À titre d'illustration, la privatisation de l'entreprise Cerro Verde en 1993, rachetée par l'américaine Cyprus Climax Metals Co., aurait permis d'augmenter la production de l'entreprise de 350% et de réduire les coûts d'opération de plus de 40%. Information consultée [en ligne] à l'adresse suivante : <http://www.mining-technology.com/projects/cerro-verde-copper-molybdenum-mine/>

<sup>96</sup> *Ley de Promoción de Inversiones en el Sector Minero*, décret loi n°708 publié le 14/11/1991.

<sup>97</sup> Texto Único Ordenado de la Ley General de Minería, décret suprême n°014-92-EM publié le 04/06/1992, décret loi n°109 publié le 13/06/1991.

<sup>98</sup> Notre traduction de : « *La industria minera es de utilidad pública y la promoción de inversiones en su actividad de interés nacional* ».

<sup>99</sup> La stabilité pour dix ans concerne les entreprises qui débutent une activité extractive comprise en 350t et 5000t de roches par jour ou celles qui augmentent de 100% leurs capacités de traitement (art. 78) ainsi que les entreprises qui disposent d'un plan d'investissement en monnaie nationale au moins égal à deux millions de US\$ (art. 79). La stabilité pour quinze ans concerne les entreprises qui débutent leur activité et dont la capacité d'excavation minimale est de 5000t de roches par jour (art. 82) avec un plan d'investissement en monnaie nationale d'au moins 20 millions US\$, ou 50 millions US\$ pour celles déjà existantes ou pour les entreprises publiques privatisées (art. 83). Les modifications fiscales et nouveaux impôts créés ultérieurement à la signature des conventions fiscales ne

[Le secteur minier constitue] une industrie très exigeante en capital, caractérisée par des risques importants et dont les marchés sont d'envergure internationale [...] outre le potentiel minier et les infrastructures, qui sont les premiers critères de décision, les investisseurs recherchent un cadre légal et fiscal stable reposant sur un code minier, la stabilité des contrats, un régime fiscal garanti, le rapatriement des profits et l'accès à des devises étrangères (Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 : 76).

La loi générale de l'activité minière du 4 juin 1992 précise que les concessions minières sont octroyées tant pour l'action entrepreneuriale de l'État que pour celle des particuliers sans aucune distinction ni privilège (VII. Titre préliminaire) et que l'État a le droit d'exercer sans exception l'ensemble des activités de l'industrie minière (art. 24). Cependant, la loi cadre pour la croissance de l'investissement privé du 13 novembre 1991 rappelle que l'exploitation des ressources naturelles n'est pas réservée à l'État (art 6) et les faits montrent au contraire un abandon de la production minière étatique (cf. chapitres n°2, n°3 et n°4)<sup>100</sup>. Les nouvelles règles du jeu minéro-économique instaurent également une libéralisation du commerce des métaux précieux qui n'est plus contrôlé par le seul secteur public<sup>101</sup>.

Ces réformes provoquent un afflux de capitaux dans le secteur minier.

En effet, entre 1990 et 1997 les investissements en exploration minière au Pérou augmentent de 2000% contre une hausse moyenne de 400% en Amérique latine et de 90% à l'échelle mondiale (Banco mundial, 2005 : 13). L'évolution de cet indicateur illustre parfaitement ce phénomène de primarisation renouvelée de l'économie péruvienne au cours de la décennie 1990 et l'inscription de ce processus dans une dynamique économique régionale (Prévôt-Schapira, 2008 : 5-11 ; Sariago, 2011) mais aussi mondiale, déjà observée dans plusieurs États du continent africain dès les années 1980 (Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 : 74-92 ; Guérin, Moreau, 2000 ; Magrin, 2013).

---

pourront être appliqués aux entreprises couvertes par les accords de stabilité fiscale sauf acceptation explicite de celles-ci (art. 80). Cf. Bos, Lavrard-Meyer (2015).

<sup>100</sup> La néo-libéralisation de l'économie péruvienne est marquée par la privatisation intégrale du secteur du fer dont le seul gisement est obtenu en 1992 par une entreprise minière chinoise. Le cas aurifère met en évidence que l'exploitation de l'or est assurée par des entreprises privées parmi lesquelles les entreprises étrangères jouent un rôle crucial dans l'évolution de la production (cf. chapitre n°4).

<sup>101</sup> La libéralisation du secteur minier entraîne une libéralisation du commerce de l'or en 1991 auparavant assurée par la banque minière, une banque étatique. « *La comercialización de productos miniers est libre, en interne et en externe [...]* ». Notre traduction de : « *La comercialización de productos minerales es libre, interna y externamente [...]* » (art. 3 de la loi du 14/06/1992 ; art. 20 du décret législatif n°708). « *Dése fuerza de Ley al Decreto Supremo N°005-91-EM/VMM, sobre libre comercialización del oro* » (art. 5 de la loi de juin 1992).

## Conclusion du chapitre n° 1

À la fin des années 1980 le Pérou traverse une crise multiforme qui se prolonge jusqu'au début des années 1990. La crise est d'abord économique. Si ses racines sont anciennes, les principaux indicateurs macro-économiques se dégradent lors des deux dernières années de la présidence García (1985-1990) et au début de la présidence Fujimori (1990-2000) du fait respectivement de l'application de politiques économiques hétérodoxes puis des conséquences de ces politiques et de la transformation profonde des règles du jeu lors de l'ajustement structurel. La pauvreté augmente : les salaires réels moyens plongent et le PIB par tête au début des années 1990 se situe au niveau de celui de 1960. En quelques années, le pays recule de 30 ans ! La crise est aussi institutionnelle. La puissance publique est délégitimée car jugée incapable de rétablir les équilibres macro-économiques, d'empêcher la hausse de la pauvreté et le développement de la violence armée interne. De fait, le rôle de l'État est profondément remis en cause, tant par les libéraux que par les groupes armés. Dans ce contexte, les élections de 1990 portent à la tête de l'État un *outsider* politique, Alberto Fujimori. En concertation avec les organisations financières internationales, le président accepte l'application d'un programme d'ajustement structurel dit néo-libéral qui réduit le rôle de l'État en matière économique, organise un transfert de l'économie aux acteurs économiques privés et des ressources naturelles aux marchés. Le balancier du pendule péruvien évolue de l'hétérodoxie à l'orthodoxie économique. La crise, moment d'extrême tension au cours duquel les régulations et rétroactions ne permettent plus au système de fonctionner, entraîne donc la refonte du système.

Le nouveau modèle de développement économique péruvien promeut une intégration des territoires locaux au territoire national, au processus de développement national et à la mondialisation par l'exploitation économique de leurs ressources naturelles, particulièrement de leurs ressources non renouvelables. Pour les décideurs politiques et les investisseurs, les territoires naturellement riches en minerais apparaissent comme des « *espaces productifs en sommeil* » (Bos, 2014a : 100) qu'il convient de valoriser. Le nouveau cadre régulateur entraîne une véritable ruée des acteurs économiques sur le territoire péruvien, particulièrement évidente dans des territoires souvent périphériques voire marginaux. Ce phénomène donne à voir une « [...] *mondialisation à la conquête des espaces isolés* » (Aldana *et al.*, 2006 : 268) qui provoque une restructuration du territoire par le capital, souvent mondial (cf. chapitre n°2).

## Chapitre n°2

### Ruées sur les espaces naturellement riches en minerais : une valorisation différenciée des espaces par le capital

Les nouvelles règles du jeu économiques et minières adoptées au début de la décennie quatre-vingt-dix et poursuivie depuis, et plus particulièrement les mesures de privatisation et de promotion du secteur minier péruvien qui visent à restructurer l'exploitation minière péruvienne au début de la présidence Fujimori (1990-2000), entraînent une ruée, au sens de migration soudaine, des acteurs économiques sur les territoires naturellement riches, où de nouvelles ressources minières sont révélées et/ou désormais accessibles (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 399)<sup>102</sup>. La première ruée minière (1992-2001) consiste en une privatisation des entreprises minières publiques et/ou de sites industriels de transformation ainsi qu'en l'octroi de concessions par l'État péruvien à des entreprises minières ce qui leur confère le droit d'exploiter les ressources naturelles qui s'y trouvent. Ce phénomène dépasse largement les frontières nationales et attire des investisseurs aussi bien péruviens qu'étrangers, issus de pays des Nord comme des Suds. Les investissements réalisés sur cette période semblent se concentrer sur treize départements et vingt-six provinces, principalement des territoires andins et dans une moindre mesure des territoires côtiers. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, ce processus s'intensifie. Les investissements réalisés dans le secteur minier entre 2005 et 2014 illustrent une avancée du front minier sur de nouveaux espaces, les entreprises minières pénétrant dans sept nouveaux départements, si bien que la quasi-totalité du territoire péruvien est touché par l'exploitation marchande des ressources minières. L'avancée des entreprises minières sur le territoire péruvien à l'image d'un véritable front illustre ainsi un processus de frontière où le capital pénètre toujours plus loin sur le territoire afin de le transformer. La diffusion spatiale du secteur minier semble marquée par un double phénomène, à la fois une mise en production accrue des

---

<sup>102</sup> Ce phénomène n'est pas inédit ni propre au Pérou. Il s'explique en partie pour Lerat (1971) par l'épuisement des ressources naturelles dans les États industrialisés d'Europe occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle, le ralentissement de la production nord-américaine ainsi que par le coût élevé de l'extraction dans les États industrialisés d'Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle (idem : 36). Ces arguments seraient aujourd'hui à préciser et nuancer.

gisements des Andes du sud et une descente du front minier depuis les hauts plateaux andins (que les entreprises n'abandonnent pas) vers les plaines.

Ce chapitre entend interroger la nature des territoires miniers. Il s'agira ici de déterminer en quoi les territoires miniers peuvent être qualifiés de territoires périphériques voire, dans une moindre mesure, de marges territoriales. Le concept de marge ne fait pas ici référence au sens de bordure et ne renvoie pas à des espaces vides mais au sens de ce qui ne fait pas pleinement partie du système (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 293 ; Sierra, Tadié, 2008 : 3-13), soit « [...] *des espaces relégués loin des cœurs économiques et politiques* » (Antheaume, Giraut, 2002 : 39) marqués par une mise à l'écart par rapport à un référent majoritaire. La distance par la route entre Lima Métropolitaine et les capitales des départements, l'altitude de ces capitales, leur région naturelle d'appartenance, les milieux de résidence de la population ou encore les taux de pauvreté monétaire et d'analphabétisme qui caractérisent ces espaces permettront d'éclairer ce phénomène.

L'adoption des nouvelles règles du jeu économiques et minières provoque l'arrivée de nouveaux acteurs économiques sur le territoire national et le développement d'un nouveau front minier au cours de la décennie quatre-vingt-dix. La mise en production des gisements miniers se développe dans des territoires qui peuvent être qualifiés de périphériques car partiellement marqués par des trajectoires de développement différentes de ceux observées en moyenne à l'échelle du Pérou et/ou dans les territoires centraux. Le début du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par une « greffe »<sup>103</sup> territoriale du secteur minier et une avancée du front minier sur le territoire péruvien qui touche cependant des espaces de moins en moins marginaux.

## 2.1 Nouvelles règles, nouveaux acteurs, nouveaux fronts : la reconfiguration du territoire par le capital

### 2.1.1 La représentation de l'espace péruvien : trois grands ensembles « naturels »

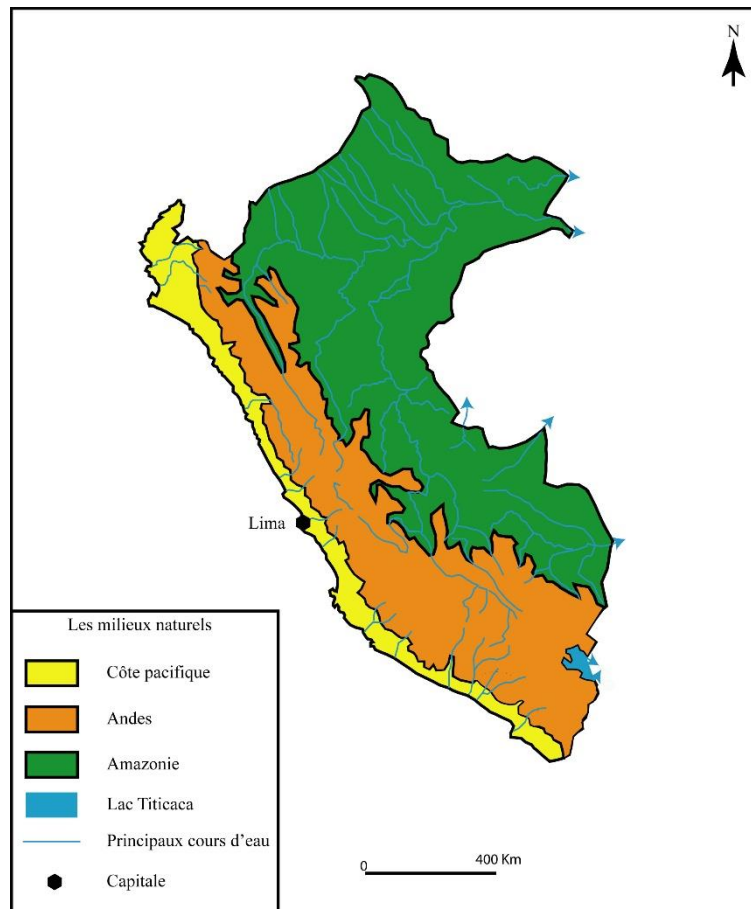
Le Pérou est traditionnellement divisé en trois zones géographiques principales, la côte

---

<sup>103</sup> Nous empruntons cette métaphore biologique de la « greffe » à Magrin (2013) qui analyse les bifurcations du développement des activités extractives en Afrique.

pacifique, les Andes et l'Amazonie (cf. carte n°1).

Carte n°1 Les trois grands ensembles naturels du Pérou



Source : Olivier Dollfus, *Le Pérou. Introduction géographique à l'étude du développement*, 1968, p.10.  
Élaborée par l'auteur.

Cette division en trois zones naturelles s'est historiquement imposée au détriment d'autres formes possibles de représentations du territoire péruvien comme par exemple une représentation sur la base des zones climatiques (Mesclier, 2001). La division du Pérou en trois grands espaces naturels n'est pas neutre. Elle manifeste des rapports de pouvoir entre acteurs et territoires au moment de définir et d'imposer une certaine image de la structure du territoire national et, partant, des politiques, notamment socio-économiques à instaurer dans ces espaces (idem).

En effet, la division de l'espace péruvien en trois grands ensembles naturels tend à présenter les Andes (la *sierra*) soit comme un milieu complémentaire des autres zones géographiques<sup>104</sup> soit

<sup>104</sup> « [...] la sierra n'apparaît souvent que comme le complément de la côte à laquelle elle fournit l'eau, des hommes et éventuellement des minerais qui alimentent un courant d'exportations » (Dollfus, 1967 : 734).

comme une zone de pauvreté endémique, fortement liée aux déterminants ethniques de la population qui y réside, la zone apparaissant parfois, en conséquence, comme un « obstacle » naturel et social au développement du pays (idem ; cf. chapitre n°8). Autrement dit, la représentation de l'espace péruvien en trois grandes régions naturelles distinctes est parfois empreinte d'un certain déterminisme « géo-morphologico-racial ». Les différentiels de peuplement et de performances économiques sont alors partiellement expliqués par les différences, géo-morphologiques et climatiques de ces territoires mais aussi par les modes de vie voire la condition des populations qui résident dans ces espaces (idem ; Dollfus, 1967, 1968, 1992). Les Andes sont alors souvent présentées comme un espace naturel à forte population indigène, marqué par des modes de production jugés « arriérés » par certains décideurs politiques et donc comme des poches de pauvreté, rétives au changement, qu'il conviendrait de « moderniser » par l'introduction d'un ensemble de technologies et des règles de marché, pour transformer cet espace et ses habitants, si besoin par la force (García, 2007, 2008, 2008 ; Mesclier, 2001, 2004, 2011 ; cf. chapitre n°8)<sup>105</sup>. Toutefois, si les Andes sont « pauvres » (cf. *infra*), elles ne sont pas vides. L'adaptation des hommes à l'altitude est supérieure aux obstacles du milieu bioclimatique des hautes terres andines (Dollfus, 1967 : 716-723). L'histoire du peuplement du Pérou montre que les Péruviens ont parfaitement su s'adapter aux conditions de vie de ces trois ensembles et s'en servir à leur avantage, notamment grâce à l'étagement des cultures par paliers écologiques et au développement d'« [...] échanges transversaux [...] mettant à profit la complémentarité des ressources de régions situées à différents étages » (Dollfus, 1968 : 115, 1992 ; Favre, 1997 [1972] ; Morlon, 1992a, 1992b ; Murra, 1975). Malgré l'exode rural, la population n'y a même jamais été aussi nombreuse (Dollfus, 1997 : 131 in Gondard, 2006 : 294).

[...] les trois "régions naturelles" du Pérou sont donc un instrument pour penser le territoire, attribuer des rôles, complémentaires mais non nécessairement équivalents, à chaque portion de celui-ci dans un ensemble organisé. Elles permettent aussi de légitimer les politiques, car elles se réfèrent à une logique territoriale qui se déduit de la géographie physique. Lorsque l'on fait référence à l'histoire, préhispanique en particulier, c'est pour démontrer que les "anciens Péruviens" surent comprendre cette nature. De cette forme, les "régions naturelles" sont un artefact comparable aux "zones de production", qui permettent à la fois d'ordonner une réalité physique complexe en simplifiant conceptuellement la diversité et en réglementant l'accès et l'usage des moyens qui la composent, au niveau d'un ensemble d'exploitations familiales (Mesclier, 2001 : 546)<sup>106</sup>.

<sup>105</sup> Cette vision n'est pas propre aux années 2000. On la retrouve également sous les régimes militaires quoique la modernisation est alors censée passer par l'État (Bullick, 1999 ; Matos Mar, Mejía, 1980). Celui-ci occupe alors un rôle d'agent aménageur, modernisateur et développeur. Cette politique affecte également l'Amazonie (Bernex, 2013 ; Dollfus, 1968 ; Surrallés, 2009 ; cf. chapitre n°7).

<sup>106</sup> Notre traduction de : « *Como podemos apreciar, las tres "regiones naturales" del Perú son pues un instrumento para pensar el territorio, atribuir roles, complementarios pero no necesariamente equivalentes, a cada porción de éste en un conjunto organizado. Permiten también legitimar las políticas, pues se refieren a una lógica territorial que se deduce de la geografía física. Cuando se hace referencia a la historia, prehispánica en*



Par ailleurs, cette division du territoire péruvien en trois grandes zones est schématique dans la mesure où plusieurs départements situés sur la côte littorale mais traversés par les Andes sont qualifiés d'andins (Áncash, Arequipa par exemples) alors que d'autres sont présentés comme des départements côtiers (La Libertad par exemple ; cf. cartes n°1 et n°2 ; INEI, 2000)<sup>107</sup>.

Conscients des limites de cette représentation nous l'adopterons malgré tout au cours de cette thèse. Ce choix s'explique par la large diffusion de cette représentation qui s'est ainsi imposée dans l'imaginaire national, notamment par les travaux de l'Institut national de la statistique et de l'informatique (INEI), dont nous mobilisons de nombreuses études. Il s'explique aussi par le fait que cette représentation est couramment utilisée car réappropriée par l'immense majorité des Péruviens, à la fois pour des raisons d'auto-représentation dans le cadre de processus d'identification<sup>108</sup> que pour ses « vertus » simplificatrices<sup>109</sup>.

---

*particular, es para demostrar que los “antiguos peruanos” supieron entender esta naturaleza. De cierta forma, las “regiones naturales” son un artefacto comparable a las “zonas de producción”, que permiten a la vez ordenar una realidad física compleja al simplificar conceptualmente la diversidad y reglamentar el acceso y el uso de los medios que la componen, a nivel de un conjunto de explotaciones familiares ».*

<sup>107</sup> Depuis l'Indépendance, le Pérou est administrativement divisé en 25 départements. Ils constituent des échelons intermédiaires et régionaux de gestion du territoire. Le département constitue la maille politico-administrative la plus haute. Elle englobe les provinces, la maille politico-administrative intermédiaire, lesquelles englobent les districts qui constituent la maille politico-administrative la plus petite. Selon l'Institut national de la statistique et de l'informatique (INEI, 2000). Les huit départements côtiers sont Ica, La Libertad, Lambayeque, Lima, Moquegua, Piura, Tacna, Tumbes et Callao. Les Andes sont formées par onze départements : Áncash, Apurímac, Arequipa, Ayacucho, Cajamarca, Cuzco, Huancavelica, Huánuco, Junín, Pasco et Puno. Les cinq départements amazoniens sont ceux d'Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martín et Ucayali (cf. carte n°2).

<sup>108</sup> « Les identités sont à comprendre dans une lutte de pouvoir dont l'enjeu [...] est la définition et le contrôle des frontières et des groupes sociaux (Bourdieu, 80) [...] il nous semble que tant que les “identités produites” ne sont pas intériorisées, réappropriées comme autodéfinition de soi par les populations à qui on les impose, on ne peut pas parler d'identité ni de traditions, mais plus simplement d'image du groupe, image constituée par des entrepreneurs qui se font représentants du groupe » (Avanza, Laferté, 2005 : 136, 139).

<sup>109</sup> Cette triple démarcation naturelle et socio-territoriale est souvent reprise dans le quotidien, aussi bien par les Péruviens eux-mêmes que les non Péruviens, que ce soit dans les conversations informelles, le discours politique, la presse et les médias ou les entretiens réalisés sur place, sauf peut-être du côté de quelques chercheurs et universitaires pour les limites mentionnées *supra*.

Carte n°2 Les départements péruviens par région naturelle d'appartenance



Source : INEI, *Metodologías estadísticas*, INEI, 2000, pp. 1-9. Élaborée par l'auteur.

La côte pacifique représente la zone géographique la moins étendue du pays. Elle s'étend sur 15 087 282 ha, environ 12% de la superficie territoriale du Pérou (INEI, 2016b ; cf. cartes n°1 et n°2). Elle représente une étendue deux fois moins importante que celle des Andes, 35 898 894 hectares ou environ 28% du territoire national et cinq fois moins importante que les terres amazoniennes qui couvrent 77 535 384 hectares soit 60% de la superficie terrestre du Pérou (idem)<sup>110</sup>.

Ces espaces naturels sont inégalement touchés par la ruée des acteurs économiques miniers sur le territoire péruvien.

<sup>110</sup> Sur la base des données avancées par région et d'une superficie territoriale péruvienne totale de 128 521 560 ha soit environ 1 285 215 km<sup>2</sup> (INEI, 2016b).

## 2.1.2 Libéralisation du secteur minier et ruée des investisseurs privés sur le territoire péruvien, 1992-2001

Au début des années 1990, l'afflux de capitaux privés, souvent étrangers, dans le secteur minier péruvien s'inscrit dans un phénomène plus large de ruée des acteurs économiques et financiers sur différentes ressources à l'échelle mondiale, nouvellement accessibles, du fait notamment de l'ouverture des espaces nationaux et de la privatisation d'actifs publics (Campbell, 2009 ; Lucas, 2011 ; Hocquard, 2008 ; Magrin, 2013 ; Pétric, 2011 ; etc.)<sup>111</sup>. Cette « [...] *course aux matières premières* [...] » (Magrin, 2013 : 191) vise, en Amérique latine, particulièrement les minerais (Bebbington, 2007 ; Deshaies, 2016 ; Sariago, 2011 ; Suárez, 1997).

Le rôle déterminant des acteurs économiques non péruviens dans l'exploitation des ressources naturelles péruviennes n'est pas un phénomène nouveau (Contreras, 1995, 2010a, 2010b ; Deustua, 2009 ; Dollfus, 1968 ; Kuaramoto, Glave, 2014 ; Gil, 2009 ; Salazar-Soler, 2009a ; etc.). Néanmoins, le poids des acteurs économiques privés non péruviens dans la mise en production des gisements miniers connaît un nouveau dynamisme suite à la réforme du cadre régulateur du secteur minier.

En effet, ces réformes entraînent une redéfinition du rôle de l'État péruvien qui passe ainsi du statut de producteur, certes non monopolistique, de ressources minières à celui de régulateur de l'activité minière comme l'illustre manifestement la privatisation de ce secteur économique. Bien que la loi péruvienne prévoie la possibilité pour l'État péruvien de prendre part à l'ensemble des activités minières<sup>112</sup>, la loi sur la privatisation des entreprises publiques entraîne dans les faits le transfert des gisements miniers nationaux et des entreprises minières étatiques de la sphère publique vers d'autres acteurs économiques, généralement privés, péruviens ou

---

<sup>111</sup> Ce phénomène n'est pas nouveau. Avant le premier choc pétrolier, il s'explique en partie par l'épuisement des ressources naturelles dans les États industrialisés d'Europe occidentale au XIX<sup>e</sup> siècle, le ralentissement de la production nord-américaine ainsi que par le coût élevé de l'extraction dans les États industrialisés d'Europe occidentale (Lerat, 1971 : 36). Aujourd'hui ces arguments peuvent être précisés. La migration mondiale des entreprises spécialisées dans l'exploitation marchande de la nature, et particulièrement des ressources naturelles non renouvelables, est liée à plusieurs facteurs : l'évolution de la démographie mondiale ; la hausse des besoins alimentaires et/ou de la demande de matières premières industrielles consécutive et, partant des cours des matières premières donc des possibilités de profit ; les fragilités du système financier, particulièrement les tensions sur le dollar, soit autrement dit la nouvelle donne géopolitique mondiale ; l'intégration verticale mondiale de l'industrie minière dans un contexte de plus en plus compétitif ; les évolutions technologiques (voire même climatiques) permettant le développement de nouveaux gisements et/ou l'exploitation de gisements de matières naturelles qui accèdent de nouveau au statut de ressource, etc. (Deshaies, 2007, 2009, 2016 ; Hocquard, 2008 ; Mérenne-Schoumaker, 2013 ; Paillard, 2011).

<sup>112</sup> Cf. titre préliminaire, VII, du texte uniquement organisant la loi générale de l'activité minière de 1992.

non, ce pourquoi elle peut être qualifiée de néo-libérale (Bridge, Perreault, 2009 : 486). La libre circulation des flux de capitaux à l'échelle mondiale, les fonds propres des grands groupes ainsi que leurs capacités à obtenir des prêts nécessaires au développement de leurs activités permettent alors d'introduire de nouvelles technologies exogènes, notamment l'exploitation minière à ciel ouvert et l'extraction et traitement des minerais par lixiviation au cyanure en circuit fermé. Ces techniques permettent, en augmentant l'échelle des sites miniers, d'exploiter des gisements à faible teneur en minerais<sup>113</sup>. En parallèle, ces investissements entraînent une prise de contrôle des entreprises publiques, voire privées, soumises à concurrence et/ou privatisées, et une modernisation de leurs structures productives jugées inefficaces (cf. chapitre n°3, Annexe n°5). Entre le 19/07/1991 et le 22/03/2001, il semblerait que 41 groupes acquéreurs de 11 pays différents participent à la ruée sur les ressources minières péruviennes (INEI, 2013a ; cf. tableaux n°2 et n°3 et Annexe n°8)<sup>114</sup>. Les investissements concerneraient près de 40 actifs miniers (entreprises, concessions et/ou projets d'exploration, l'entreprise chargée de la commercialisation des minerais des entreprises publiques et trois raffineries). Ces privatisations auraient rapporté près de 2,4 milliards de dollars à l'État péruvien (MINEM, 2013a).

Lorsque l'origine des capitaux investis est considérée, il apparaît clairement que ce processus fait intervenir une multitude d'acteurs économiques, avec une forte proportion d'acteurs

---

<sup>113</sup> « La teneur, c'est-à-dire le pourcentage de métal contenu dans un minerai, est fort variable selon les métaux et aussi pour le même métal. Seuls des ordres de grande peuvent, dans ce domaine, être avancés » (Lerat, 1971 : 9). Dans le contexte de la parution de l'ouvrage de cet auteur, (pré-crise pétrolière, pré-émergence de plusieurs pays en développement, etc.), un « [...] minerai de fer pauvre renferme de 25 à 30 % de métal, un minerai riche plus de 60 et même plus de 65 %. La teneur de minerais de manganèse est de l'ordre de 50 %, celle des minerais de chrome est de 40 à 55 %. Quatre tonnes de bauxite environ sont nécessaires pour produire une tonne d'aluminium. Les autres minéraux de métaux non ferreux (cuivre, plomb, zinc entre autres) titrent de 1 à 5 ou 10 % et la plupart du temps de 2 à 3 % de métal. La grande variété des teneurs d'un gisement à un autre, la fréquence des minerais polymétalliques, notamment de ceux contenant des métaux non ferreux et des métaux précieux, voire de l'uranium, la variation de la teneur dans le même gisement rendent impossible toute comptabilisation précise des tonnages extraits. Aussi, exception faite de la bauxite, minerai d'aluminium dont la teneur est à peu près identique d'un gisement à un autre, fait-on, la plupart du temps, mention des quantités de métal contenues dans le minerai » (idem : 9-10). Dans les années 2010, le projet d'extraction de cuivre et d'or de *Minas Conga* (plus connu sous le seul nom de *Conga*) dans le département de Cajamarca, les réserves du dépôt de Pérol sont estimées à 344 millions de tonnes et celles de Chailhuagón à 160 millions de tonnes avec une teneur en minerais moyenne de 0,28% de cuivre et de 0,72 grammes d'or par tonne (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-9 ; cf. chapitre n°9). Les teneurs en or de la mine de La Arena (Rio Alto Minig) située dans le département de La Libertad varient en moyenne entre 0,27 gramme et 0,46 gramme par tonne (pour les oxydes) et 0,20 gramme et 0,24 gramme pour les sulfures, celles de cuivre sont estimées à 0,30% par tonne (pour les sulfures ; entretiens, Lima, mars 2012).

<sup>114</sup> Il s'agit là des groupes acquéreurs. Ceux-ci sont moins nombreux que l'ensemble des acteurs économiques ayant manifesté un intérêt pour les actifs péruviens lors des mesures de promotion de l'investissement dans le secteur minier entre 1992 et 2001 (cf. Annexe n°8). Certaines transactions (réalisées en 1991, une en 2001) ne sont pas détaillées (MINEM, 2013a). Parfois, un même acteur économique réalise plusieurs investissements (comme l'entreprise minière péruvienne *Compañía Minera Casapaca S.A*, la multinationale suisse *Glencore A.G* ou l'américaine *Doe Run*) d'où les différences selon que l'on considère le nombre d'investissements réalisés ou les investisseurs (cf. tableaux n°2 et n°3, Annexe n°8).

économiques étrangers.

En effet, parmi les groupes acquéreurs il figurerait des acteurs péruviens (15)<sup>115</sup>, américains (11), canadiens (8), chilien (2)<sup>116</sup>, australien (1), argentin (1), brésilien (1), britannique (1), chinois (1) et suisse (1 ; MINEM, 2013a ; cf. Annexe n°8, tableaux n°2 et n°3 et carte n°3). Ce processus interviendrait parfois sous la forme de *joint ventures* (7), c'est-à-dire de co-entreprises ou entreprises en participation, impliquant des acteurs exclusivement étrangers et/ou en association avec des acteurs économiques péruviens (*idem*)<sup>117</sup>. Parmi les acquéreurs, entre 1994 et 2001, près des trois quarts (28 entreprises) des entreprises minières participant à ce processus auraient bénéficié de conventions de stabilité fiscale avec l'État pour une durée de dix ou quinze ans, dont plusieurs des principaux producteurs d'or du pays (MINEM, 2013b ; cf. Annexe n°9 et chapitre n°4 )<sup>118</sup>.

Tableau n°2 Détail des actifs miniers privatisés entre 1992 et 2001

Année	Entité vendue	Acquéreur	Pays d'origine de l'acquéreur	Minerais	District	Province	Département
1992	Condestable	Grupo Serfin et autres	Pérou	cuiivre		Cañete	Lima

<sup>115</sup> 14 entreprises plus un syndicat ; les travailleurs rachetant des parts de leurs entreprises ne sont pas ici pris en compte (cf. Annexe n°8).

<sup>116</sup> Dont une filiale d'un groupe minier sud-africain.

<sup>117</sup> Le processus de privatisation du secteur minier et la promotion de l'investissement dans cette activité sur la période considérée auraient fait intervenir deux *joint ventures* Pérou/Canada ; une États-Unis/Pérou ; une Pérou/Suisse ; une Pérou/Chili ; une Pérou/Royaume-Uni ; une Canada/Japon et une Canada/Canada (MINEM, 2013a ; cf. Annexe n°8).

<sup>118</sup> Parmi les principaux producteurs d'or du Pérou, Minera Yanacocha SRL, *joint venture* américano-péruvienne qui opère dans le nord du pays dans le département de Cajamarca semble avoir bénéficié d'au moins quatre conventions de stabilité fiscale pour l'exploitation de quatre gisements différents, soit une convention par mine. En effet, les conventions s'appliquent pour des mines spécifiques c'est-à-dire des gisements exploités. Elles ne couvrent pas l'intégralité des activités d'une entreprise. Elles peuvent porter sur des durées différentes. Ces conventions concernent les sites de Carachugo (1995-2009), Maqui Maqui (1997-2011), Cerro Yanacocha (2000-2014) et La Quinoa (période non spécifiée ; MINEM, 2013b). La multinationale minière canadienne Barrick Gold Corporation qui exploite à travers sa filiale locale Minera Barrick Misquichilca S.A la mine de Pierina dans le département andin d'Áncash depuis 1998 et la mine de Lagunas Norte dans le département de La Libertad depuis 2005 a également bénéficié de ce type de contrat. La convention mentionnée dans le document du ministère couvrant une période comprise entre 1998 et 2012, tout laisse supposer qu'elle concerne l'extraction réalisée dans le département d'Áncash. Figurent également parmi ces acteurs, les entreprises péruviennes Consorcio Minero Horizonte, implantée dans le département de La Libertad, qui bénéficie d'une convention de stabilité fiscale avec l'État péruvien pour une durée de dix ans (1996-2004), de même que Minera Ares S.A (1999-2008) qui opère dans le même territoire.

1992	Minero Peru Comercial Inc	Grupo Kibo	Brésil	polymétallifère	Miraflores ( ?)	Lima Metropolitana	Lima
1992	Hierro Perú SA	Shougang Corporation (+ travailleurs : 1,6%)	Chine	fer	Marcona	Nazca	Ica
1992	Quellaveco	Emp. Mra. Mantos Blancos (ffiliale d'Anglo American)	Chili (Afrique du sud)	cuiivre		Mariscal Nieto	Moquegua
1993	Cerro Verde	Cyprus Climax Metals Co. + travailleurs	USA	cuiivre	Uchumayo	Arequipa	Arequipa
1994	Las Huaquillas	Vegsa C. G / Andescorp <i>joint venture</i> avec Sulliden	Pérou + Canada	or + cuiivre	Huaquillas	San Ignacio	Cajamarca
1994	La Granja	Cambior Inc.	Canada	cuiivre	Querocoto	Chota	Cajamarca
1994	Refinería de Ilo SA	Southern Peru Ltd	USA	polymétallifère	Ilo	Ilo	Moquegua
1994	Tintaya	Magma Copper Corporation (BHP la reprend en 05/1996)	USA (+ Australie en 1996)	cuiivre, or, argent		Espínar	Cuzco
1994	Refinería Cajamarqui- lla	Cominco + Marubeni	Canada + Japon	zinc		Lima Metropolitana	Lima
1995	Berenguela	Kappes &	USA +	argent + cuiivre	Santa Lucía	Lampa	Puno

		Cassidy Associates + Int. Tourning Corp.	Canada				
1996	Paucaray CMP	Inv. Mineras del Sur SA	Pérou	or + argent		Huaytará	Huancavelica
1996	Antamina	Inmet + Rio Algom	Canada	zinc, cuivre, molybdène, argent, plomb	San Marcos	Huari	Áncash
1996	Yauliyacu	Cía Mra Yauliyacu = Cía Mra Casapalca (80%) + Glencore AG (20%)	Pérou + Suisse	zinc, cuivre, plomb, etc.	Chicla	Huarochirí	Lima
1996	Concesiones La Carcajada + Perro Ciego	Cía Mra Casapalca	Pérou	cuivre, argent, plomb, zinc	Chicla + 3 de enero + San Mateo + San Antonio + Pomococha	Huarochirí	Lima
1997	Complejo Metalúrgico de La Oroya	Doe Run	USA	poly-métallifère	La Oroya	Yauli	Junín
1997	Emp. Mra. Mahr Túnel SA (gisements San Cristobal + Andaychagua)	Cía Mra. Volcan SA + travailleurs (2,9%)	Pérou	zinc, argent, plomb	Morococha + San Cristobal	Yauli	Junín
1997	Emp. Mra. Yauricocha	Cía Mra San Ignacio de Morococha SA (SIMSA)	Pérou	zinc, plomb		Chanchamayo	Junín

1998	Prospecto CMP (Centromin Perú) Huaranga- yoc/Pira	ASC Perú Ldc.	Canada				Áncash
1998	Prospecto CMP Ingenio	Iate	Argentine				Ica
1998	Prospecto CMP Jaqui	A&J Mining + Dosa SRL	USA + Pérou			Caravelí	Arequipa
1998	Prospecto CMP Jarahualli	G&W Systems Corporation	USA		Caravelí	Caravelí	Arequipa
1998	Prospecto CMP Las Orquideas	Minera Dosán SRL	Pérou		San Ramón	Chancha- mayo	Junín
1998	Prospecto CMP Yauyacu- Casca	Asoc. Ingretol Ltd	Pérou + Chili		Yauyos	Yauyos	Lima
1998	Prospecto CMP El Puquio	Mra Cyprus	USA			Castrovi- reina	Huancavelica
1998	Cobriz SA	Doe Run	USA	cuivre		Chucampa	Huancavelica
1998	Carbon Minero	Las Carbon SA	Pérou				
1998	Prospecto Cañarico	Billiton Exploration + Mining Peru Sucursal del Perú	RU + Pérou			Ferreñfe	Lambayeque
1998	Prospecto Magistral	Inca Pacific	Canada	cuivre, argent, molybdène			Áncash



1999	Prospecto Winicocha	Mariano Aliaga Aguilar	Pérou	or	Liviatica	Chumbivilcas	Cuzco
1999	Prospecto Pallacocha	Cía Mra Hecla SA	USA	or, argent	Salamanca	Condesuyos	Arequipa
1999	Paragsha S.A (Unidad Cerro de Pasco CMP)	Cía Mra Paragsha SA (groupe Cía Mra. Volcan SA)	Pérou	zinc, argent, plomb, cuivre			Pasco
1999	Prospecto CMP Berenguela	Soc. Mra. Berenguela	USA	cuivre, argent			Puno
1999	Prospecto CMP Baños Yanacocha	Mountain Minerals Peru	USA				Cajamarca
2000	Prospecto CMP Quicay	Chancadora Centauro SA	Pérou	or, argent	Simón Bolívar	Pasco	Pasco
2001	Proyecto Alto Chicama	Barrick Gold	Canada	or		Otuzco + Santiago de Chuco	La Libertad
2001	Prospectos CMP varios						
2001	Mina Iscaycruz	Glencore AG	Suisse	zinc, plomb, cuivre	Oyón	Oyón	Lima

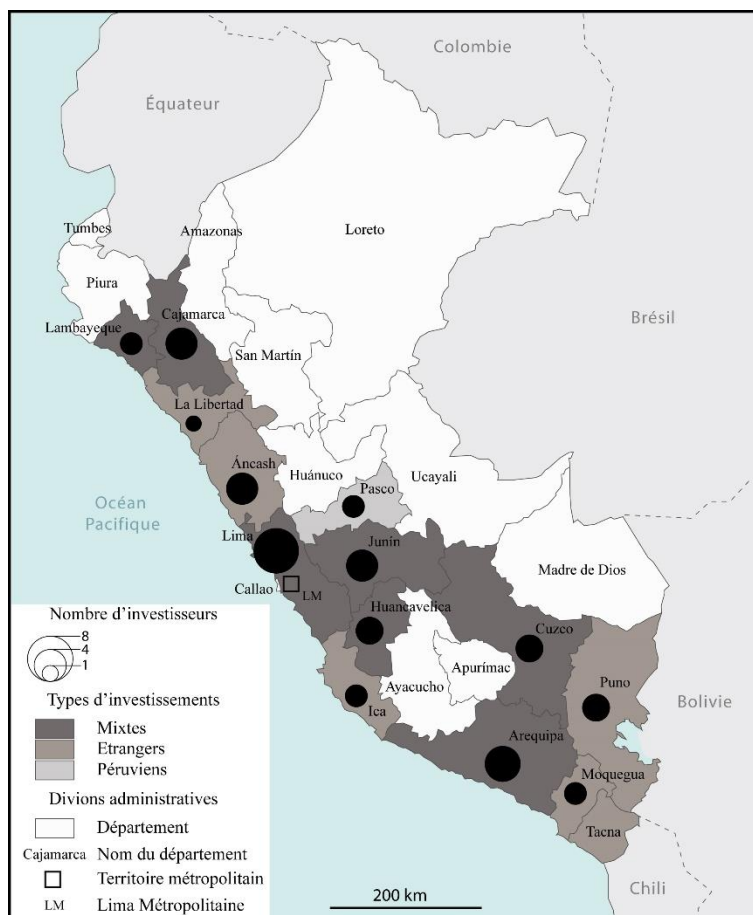
Source: MINEM : « Promoción de la inversión privada en la minería », Lima, 2013a.

Tableau n°3 Nombre et origine des investissements réalisés dans le secteur minier entre 1992 et 2001 par département

	Brésil	Japon	Suisse	Chili	Canada	Pérou	USA	Australie	Royaume-Uni	Argentine	Chine	Total des investissements
Lima	1	1	2	1	1	4						10
Cajamarca					2	1	1					4
Cuzco						1	1	1				3
Arequipa						1	4					5
Junín						3	1					4
Huancavelica						1	2					3
Puno					1		2					3
Lambayeque						1			1			2
Moquegua				1			1					2
Ica										1	1	2
Pasco						2						2
Áncash					4							4
La Libertad					1							1

Source: INEI, « Promoción de la inversión privada en minería », 2013a.

Carte n°3 Nature et localisation des capitaux investis dans le secteur minier entre 1992 et 2001



Source : MINEM, « Promoción de la inversión privada en minería », 2013a. Elaborée par l'auteur.

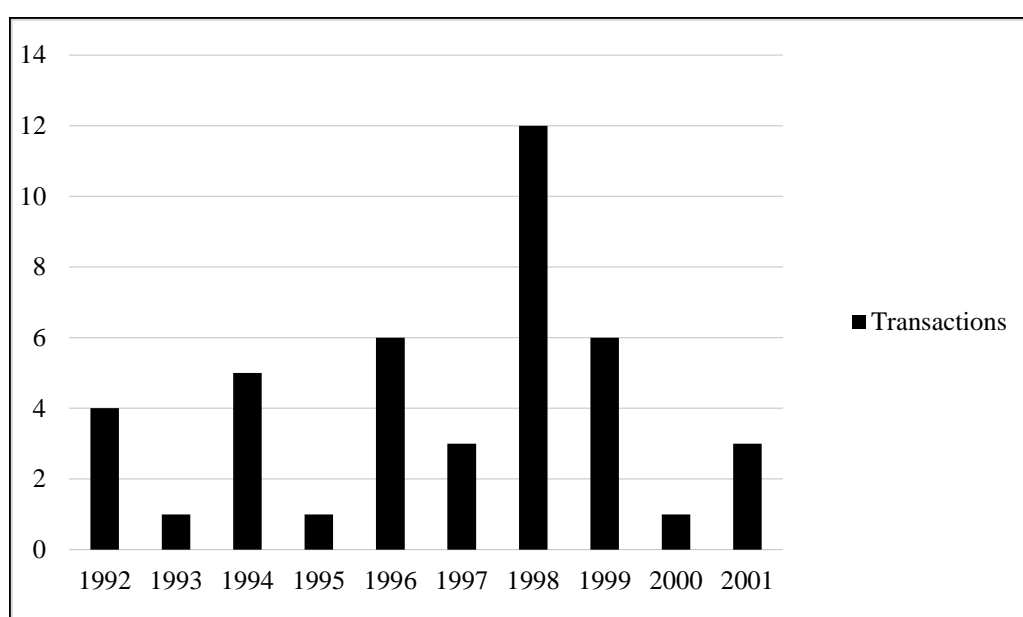
L'investissement minier apparaît à la fois comme relativement distribué dans l'espace et territorialement concentré. Les capitaux sont investis dans treize départements soit environ la moitié des départements du Pérou. Cet afflux de capitaux opère aussi bien dans les territoires du nord que du centre et du sud du pays, et concerne tant des espaces andins que littoraux.

Cependant, les investissements miniers ne sont pas également répartis sur le territoire national. Les capitaux investis concernent notamment les espaces andins et ceux situés à l'ouest de la Cordillère des Andes. La cartographie de l'investissement minier entre 1992 et 2001 fait apparaître en contraste une certaine « diagonale du vide » dans la répartition spatiale de ces capitaux qui touche les espaces situés à l'est de la Cordillère des Andes. Les territoires orientaux du pays, et particulièrement les départements amazoniens de Loreto, Ucayali et Madre de Dios voire ceux de San Martín et Amazonas, soit peu ou prou l'Amazonie péruvienne, semblent ainsi exclus de la ruée minière (idem).

Par ailleurs, le nombre de transactions par année n'est pas homogène.

En effet, il semble que c'est en 1998 que le plus d'actifs aient été privatisés (11 ; idem ; cf. graphique n°2)<sup>119</sup>. Cette périodisation de l'investissement dans le secteur minier recoupe en partie l'évolution des flux d'IDE dans l'économie au cours la décennie quatre-vingt-dix (cf. chapitre n°1) ainsi que les différentes phases de réformes de l'économie péruvienne (idem).

Graphique n°2 Nombre d'investissements miniers entre le 26 mai 1992 et le 22 mars 2001 (par an)<sup>120</sup>



Source : MINEM, « Promoción de la Inversión Privada en Minería », 2013a. Élaboré par l'auteur.

La privatisation des actifs miniers entre 1992 et 2001 souligne les interconnexions entre les acteurs que les tenants des théories de l'échange inégal et de la dépendance (Amin, 1970a, 1970b, 1973, 1976 ; Prebisch, 1964, 1981, etc.) distinguaient entre ceux relevant du centre et ceux relevant de la périphérie du système capitaliste mondial. Cependant, l'origine des capitaux investis révèle les limites d'une analyse des relations économiques, du système capitaliste mondial et des relations internationales, selon une logique Nord contre Sud sous la forme d'une dépendance, d'un échange inégal voire d'une accumulation par dépossession au profit des seuls

<sup>119</sup> Une troisième transaction concernant « plusieurs » gisements en 2001 n'est pas considérée faute de précisions dans le document. (MINEM, 2013a).

<sup>120</sup> Le nombre d'investissements ne correspond pas au nombre d'investisseurs du fait des investissements réalisés en co-entreprise. Par exemple, 12 investissements sont réalisés par 14 investisseurs en 1998 (INEI, 2013a, cf. Annexe n°8).

acteurs centraux contre les États périphériques et leurs populations (Seoane, Taddei, Algranati, 2013 ; Svampa 2011, 2013 ).

### 2.1.3 La mondialisation du secteur minier péruvien, conséquence directe de la libéralisation de l'activité minière

Les capitaux investis dans le secteur minier péruvien entre 1992 et 2001 montrent que les stratégies d'investissement des acteurs économiques miniers n'opèrent pas selon une logique stato-centrée mais bien en dehors du cadre national. Ce phénomène atteste du poids croissant, évoqué plus haut, des acteurs économiques voire financiers sur l'espace, c'est-à-dire des initiatives d'acteurs dans la transformation des espaces locaux, ainsi que de l'émancipation « du capital mobile et sans attache » (Swyngedouw, 1989) de l'espace national dans le cadre de la mondialisation économique où les entreprises jouent sur « [...] *différentes localisations pour accroître leur rentabilité* [...] » (Lombard, Mesclier, Velut, 2006 : 19). Il s'inscrit également dans un contexte de concurrence accrue et/ou d'opposition, tant à l'échelle mondiale que nationale, entre États et territoires infranationaux détenteurs de ressources naturelles, pour capter ou freiner la ruée de ces flux d'investissement (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Bos, Velut, 2016 ; Bottaro, Sola Álvarez, 2016 ; Forget, Carrizo, 2016 ; etc.). Dans une optique plus sectorielle, l'investissement minier réalisé au Pérou sur cette période s'inscrit dans une logique mondiale d'intégration des différentes étapes de la filière minière par les acteurs les plus puissants du secteur et de sécurisation à la source de l'accès aux ressources naturelles dans un (Hocquard, 2008) qui dépasse la stricte période analysée ici. Cette « *vague d'acquisitions (hostiles plutôt qu'amicales) et en cash (plutôt que par échanges d'actions)* » (idem : 16), vise principalement à pallier le manque de gisements de qualité et à profiter des cours élevés des minerais, à diversifier les sites d'extraction et les ressources extraites par une intégration des intrants dans un contexte de forte concurrence entre acteurs économiques, soit une sorte de « *"eat or be eaten" environment* », du fait notamment du poids croissant des acteurs économiques chinois (idem : 17-18, 29, 41)<sup>121</sup>.

---

<sup>121</sup> D'où la poursuite de la ruée minière au Pérou au cours des années 2000 et 2010 (cf. *infra*). Cette situation est manifeste dans la « ruée sur les minerais stratégiques » (Christmann, 2011 ; Lucas, 2011 ; Paillard, 2011). « *La course aux minerais stratégiques qui sévit, notamment depuis l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pose une réalité périlleuse pour les nations occidentales, celle de la sécurité de leurs approvisionnements. Plus encore que la sécurité énergétique, la question des minerais est éminemment cruciale tant les ressources sont détenues par un faible nombre d'offreurs – par ailleurs instables politiquement* » (Lucas, 2011 : 5).

Le secteur des mines est très concentré. Quatorze multinationales y constituaient en 2005 60% de la capitalisation boursière. Il est aussi très dynamique, les fusions et acquisitions se succédant au gré des tendances du marché et des stratégies de concentration des acteurs, horizontale ou verticale. Certains groupes sont très spécialisés, d'autres assemblent en conglomérats des activités diverses. Leur stratégie consiste à construire des positions oligopolistiques pour influencer l'offre et le niveau des prix, et augmenter leur pouvoir de négociation. En 2005, les cinq premières étaient Alcoa (États-Unis), BHP Billiton et Rio Tinto (Royaume-Uni/Australie), Anglo American (Afrique du Sud)<sup>122</sup>, Alcan (Canada) (Carroué, 2005 : 185) [...] Un grand nombre de petites entreprises sont également impliquées, surtout dans les activités en amont (prospection, parfois production). Couramment appelées *juniors*, elles sont cotées à la bourse de Toronto. Leur activité, beaucoup plus spasmodique que celle des grands groupes, a été fortement stimulée en Afrique à la charnière des années 2000, grâce au prix élevé des matières premières, à l'importance de capitaux disponibles sur les marchés et aux nouveaux codes miniers attractifs (Magrin, 2013 : 189).

En considérant le pays d'origine des acteurs économiques qui prennent part à la privatisation du secteur minier péruvien, il semble qu'un seul territoire, Pasco, situé dans les Andes centrales, fasse l'objet d'une ruée minière opérée par des investisseurs exclusivement péruviens<sup>123</sup> (cf. carte n°3, tableaux n°2 et n°3 et Annexe n°8). Ce phénomène de ruée minière exclusivement nationale constitue toutefois un phénomène minoritaire.

En parallèle, cinq autres départements, Áncash, Ica, La Libertad, Moquegua et Puno, se singularisent par une ruée minière exclusivement étrangère (*idem*). Les capitaux alors investis

---

Pour une analyse des conditions d'émergence de nouvelles formes d'autorité et de régulation privées sur la scène mondiale cf., entre autres, Graz, Palan (2004), Rioux (2005). La régulation environnementale dans le secteur minier et la gouvernance néo-libérale de l'environnement sont analysées dans le chapitre n°7. La régulation socio-environnementale par l'application de programmes de responsabilité sociale entrepreneuriale (RSE) par les entreprises ne sera pas abordée dans cette thèse. Néanmoins, nous évoquons cette piste de recherche dans la conclusion générale. Sur les politiques de RSE d'une entreprise minière au Pérou, cf. par exemples Deshaies (2016) et Grieco (2016). Dans un contexte plus large, cf. les travaux de Campbell (2009), Campbell, Laforce (2016), Hilson (2012), Jenkins (2004), Magrin (2013), Magrin, van Vliet (2012) et Renouard (2007, 2008) pour le secteur extractif.

<sup>122</sup> « *Issue de l'Empire Oppenheimer, qui a aussi donné naissance à la De Beers. Sa filiale Anglogold occupe une des premières places mondiales pour la production d'or* » (Magrin, 2013 : 189).

<sup>123</sup> Acquisition en 1999 de l'entreprise Paragsha S.A filiale de l'entreprise publique Empresa Minera del Centro del Perú (ou Centromín Perú) par l'entreprise péruvienne Compañía Minera Paragsha S.A du groupe péruvien Volcán Compañía Minera S.A et acquisition des concessions du prospect minier Quicay de Centromín par l'entreprise Chancadoura Centauro S.A (cf. Annexe n°8).

sont américains<sup>124</sup>, canadiens<sup>125</sup>, chinois<sup>126</sup>, argentins<sup>127</sup>, chiliens<sup>128</sup> (idem). La privatisation du secteur minier péruvien entre 1992 et 2001 met ainsi en évidence un afflux des capitaux étrangers sur le territoire national spatialement plus diffus que l'investissement minier exclusivement péruvien. La pénétration du capital minier étranger sur le territoire national est particulièrement évidente au centre-nord, nord du pays d'une part et au sud et à l'extrême sud du pays d'autre part (idem). Néanmoins, cette ruée minière exclusivement exogène constitue, là encore, un évènement minoritaire.

Le phénomène économique majoritaire qui caractérise la privatisation du secteur minier entre 1992 et 2001 est celui d'une mise en valeur conjointe, sur un même territoire, des ressources et des territoires miniers par des acteurs économiques aussi bien péruviens qu'étrangers (idem ; cf. Annexe n°8). Cette ruée minière « mixte », parfois réalisée dans le cadre de *joint-ventures* entre acteurs économiques nationaux et étrangers concerne sept départements : Lambayeque et Cajamarca au nord, Lima et Junín au centre puis Cuzco, Huancavelica et Arequipa dans les Andes du sud, dont certaines prennent parfois la forme de co-entreprises entre acteurs économiques Nord-Sud<sup>129</sup>.

---

<sup>124</sup> Acquisition en 1994 de la raffinerie d'Ilo, située dans le district et la province éponymes, dans le département de Moquegua au sud du Pérou par Southern Peru Ltd. ; acquisition en 1999 dans le département de Puno du gisement Berenguela de l'entreprise publique Centromín Perú par l'entreprise Sociedad Minera Brenguela S.A (cf. Annexe n°8).

<sup>125</sup> Acquisition dans le département d'Áncash en 1996 du projet minier Antamina de l'entreprise publique Centromín Perú par la co-entreprise Inmet Mining Corporation et Rio Algom Ltd. ; acquisition en 1998 dans le département d'Áncash des gisements Huarangayoc-Pira de l'entreprise publique Centromín Perú par ASG Perú LDC puis du gisement Magistral par Inca Pacific ; acquisition en 2001 du proyecto Alto Chicama dans le département de La Libertad par Barrick Gold (cf. Annexe n°8).

<sup>126</sup> Acquisition en 1992 dans le département d'Ica de l'entreprise publique Empresa Minera del Hierro del Perú (ou Hierro Perú) par l'entreprise publique Shougang Corporation (cf. Annexe n°8).

<sup>127</sup> Acquisition en 1998 dans le département d'Ica du gisement Ingenio de l'entreprise publique Centromín par IATE (cf. Annexe n°8).

<sup>128</sup> Acquisition en 1992 dans le département de Moquegua du projet Quellaveco de l'entreprise publique Empresa Minera del Perú, -née de la nationalisation en 1975 de l'entreprise Marcona Mining Company-, par l'entreprise Minera Quellaveco SA filiale de la chilienne E. M. Mantos Blancos, filiale de la sud-africaine Anglo American (cf. Annexe n°8).

<sup>129</sup> Acquisition en 1996 du gisement de Yauliyacu de l'entreprise Casapalca par l'entreprise péruano-suisse Compañía Minera Yauliyacu S.A dans le département de Lima ; acquisition en 1998 dans le département d'Arequipa du gisement de Jaqui par les investisseurs américano-péruviens A&J Mining et Dosán SRL et du gisement Cañarico dans le département de Lambayeque par les entrepreneurs péruano-britanniques Billiton exploration et Mining Perú B.V ; acquisition en 1994 du gisement de Las Huaquillas en 1994 dans le département de Cajamarca par les investisseurs péruano-canadiens VEGSA C. G/ Andes Corp. et Sulliden (cf. Annexe n°8). D'une certaine manière l'achat en 1993 de la mine de Cerro Verde de l'entreprise publique Empresa Minera del Perú S.A (ou Minero Perú) par l'entreprise américaine Cyprus Climax Metals Corp. (91,65%) et une partie des travailleurs du site (8,35%) c'est-à-dire des Péruviens, pourrait entrer dans cette catégorie de ruée mixte, sous une forme Nord-Sud. D'autres *joint ventures* concernent aussi des investisseurs uniquement étrangers, par exemple nippon-canadiens (acquisition de la raffinerie de Cajamarquilla en 1994 dans le territoire de Lima métropolitaine ; cf. Annexe n°8).

La migration soudaine des investisseurs miniers sur les territoires naturellement riches en minerais ne met donc pas en évidence une accapuration exclusive, et donc excluante, de certains espaces du territoire national par des acteurs économiques relevant strictement de l'une ou de l'autre de ces catégories. Elle convoque tant des acteurs économiques des Nordes que des Suds du système capitaliste mondial<sup>130</sup>. La vision d'un échange international inégal nécessairement basé sur une accumulation par dépossession des territoires périphériques du Sud par et au profit des acteurs du centre, c'est-à-dire du Nord, du système capitaliste mondial est invalidée<sup>131</sup>.

En effet, la ruée des investisseurs miniers sur le territoire péruvien souligne d'une part que les pays des Suds sont dotés d'acteurs économiques dont les logiques économiques et financières semblent opérer de façon identique à celles des acteurs économiques du centre (Hocquard, 2008 ; Magrin, 2013 ; Magrin, van Vliet, 2012 ; Mottet, 2013)<sup>132</sup>. D'autre part, elle reflète l'évolution des relations internationales à savoir que le centre du système capitaliste mondial est de plus en plus multipolaire et mouvant puisqu'il se déplace vers les pays émergents, notamment les BRICS surtout depuis les années 2000, malgré les récents retournements de tendance, et particulièrement la Chine (Grataloup, 2015 : 33), lesquels par certains égards relèvent désormais de fait de cette catégorie « centrale »<sup>133</sup>.

[...] l'essor de champions nationaux chinois, indiens ou brésiliens développant des stratégies d'appropriation des réserves de matières premières jugées stratégiques pour nourrir leurs industries en pleine croissance participe de la grande mutation du monde marquée par le déclin relatif des anciennes puissances (États-Unis, Europe) et le déplacement du centre de gravité éco-démographique mondial vers l'Asie (Magrin, Perrier-Bruslé, 2011 : 5).

Ce déplacement de la gravité des relations économiques internationales est particulièrement manifeste dans le cas de la privatisation des actifs miniers péruviens entre 1992 et 2001. Au cours de cette période, les investissements miniers sont réalisés aussi bien par des acteurs

---

<sup>130</sup> Nous n'entrerons pas ici dans le débat sur la nature du système économique de la République Populaire de Chine.

<sup>131</sup> Pour un débat plus large sur cette question cf. introduction générale, Bos, Velut (2016).

<sup>132</sup> Outre le secteur minier, sur les formes et les enjeux de la présence brésilienne en Afrique cf. par exemple Lafargue (2008). Sur l'internationalisation des entreprises brésiliennes et notamment de la Vale cf. Dalla Costa (2009). Sur les relations économiques de la Malaisie avec l'Afrique subsaharienne cf. Lauseig (1999).

<sup>133</sup> Pour Grataloup (2015) « [l]a notion de "pays émergents" apparue en 1981 dans le vocabulaire boursier (l'inventeur de l'expression serait Antoine van Agfmael, banquier néerlandais de la Société financière internationale), complétée en 2001 par l'acronyme BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), devenu BRICS en 2011 avec l'ajout de l'Afrique du Sud, dû à Jim O'Neill, économiste de la célèbre banque Goldman Sachs, complètent plus qu'ils ne concurrencent la vision triadique du centre mondial » (idem : 33). Pour rappel, en 2004 la Chine est le premier consommateur de cuivre raffiné au monde avec 20% de la consommation mondiale, de zinc avec 27% de la consommation mondiale et le deuxième consommateur de plomb après les États-Unis (18% ; BCRP, 2004 : 27-28). En 2014, plus du tiers (environ 35%) des projets miniers du Pérou sont portés par des acteurs économiques chinois devant les États-Unis (15,8%) et le Canada (environ 13,9%), les acteurs économiques brésiliens en détenant près de 4% (environ 3,8% ; MINEM, 2014 : 107).



économiques du centre que de la périphérie, ou de l'ancienne périphérie, avec parfois des investissements Sud-Sud, c'est-à-dire conjoints entre acteurs économiques de pays relevant de la catégorie des Suds comme évoqué précédemment.

En effet, la ruée d'acteurs économiques du Sud sur un territoire du Sud peut être illustrée par la privatisation en 1992 dans le département de Moquegua, situé au sud du pays, de Quellaveco, rachetée par l'entreprise E. M. Mantos Blancos filiale chilienne de la sud-africaine Anglo American, par l'acquisition en 1998 du prospect minier Ingenio de l'entreprise publique Centromín Perú par l'entreprise argentine IATE ainsi que par l'acquisition en 1992 de l'entreprise publique Empresa Minera del Hierro del Perú S.A (ou Hierro Perú) dans le département d'Ica par l'entreprise publique chinoise Shougang Corporation (MINEM, 2013a ; tableaux n°2 et n°3, carte n°3 et Annexe n°8). Ce dernier cas est particulièrement intéressant. Il illustre une ruée minière d'un acteur économique public du Sud sur un autre acteur économique public d'un autre pays du Sud au cours d'une phase de privatisation qui s'inscrit dans d'un processus de néo-libéralisation économique<sup>134</sup>. Un autre type spécifique de ruée minière Sud-Sud impliquant des acteurs économiques péruviens et des acteurs économiques relevant d'autres Sud peut être mise en évidence par l'acquisition en 1998 du gisement de Centromín Yauyurco-Casca situé dans le département de Lima par le consortium péruano-chilien formé par Minera Dosán S.R.L et Asoc. Ingetrol Ltd (idem). À noter également que plusieurs entreprises péruviennes privées participent à la privatisation du secteur (cf. Annexe n°8).

Les réformes économiques et sectorielles favorisent donc la transformation de l'organisation de la structure productive du territoire péruvien et particulièrement des activités extractives. Si les investissements réalisés dans le secteur minier entre 1992 et 2001 soulignent une relative distribution de l'activité minière sur le territoire national, ils mettent également en évidence une certaine concentration spatiale du phénomène minier au sein de territoires périphériques voire marginaux.

---

<sup>134</sup> Pour autant, cette ruée minière publique constitue un phénomène extrêmement marginal. Si le secteur minier international est certes composé d'une multitude de groupes économiques, il est structurellement organisé autour de quelques grandes compagnies privées (Hocquard, 2008 ; Magrin, 2013 : 189). Cela ne revient pas à dire qu'il n'y a pas de grands groupes miniers publics. Il conviendrait ici de détailler le segment considéré (extraction minière à grande échelle par exemple) ainsi que la spécialisation par branche d'activité (exploration, extraction, etc.) ou par ressource (or, fer, cuivre, etc.). Cependant, ce n'est pas le but de cette partie.

## 2.1.4 Ruée minière sur des territoires périphériques

### a. Des territoires miniers principalement andins et éloignés de la capitale

La carte des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 met en évidence la centralité du facteur géologique dans ce processus.

En effet, tous les territoires locaux touchés par l'afflux des investissements miniers sont en tout ou en partie traversés par la Cordillère des Andes (cf. cartes n°3 et n°4).

Plus exactement, la périphéricité des espaces dans lesquels se concentrent les flux de capitaux investis lors de cette phase de privatisation du secteur est liée à leur éloignement physique et donc symbolique vis-à-vis de la capitale Lima (Mesclier, 2001).

En effet, la distance moyenne par la route de Lima Métropolitaine, en tant qu'espace métropolitain de la capitale, aux capitales des départements où se concentrent les investissements miniers est de près de 700 km (665 km environ ; cf. carte n°4 et encadré n°2)<sup>135</sup>. En d'autres termes, les capitaux investis dans le secteur minier entre 1992 et 2001 se concentrent dans des territoires relativement éloignés de la capitale.

---

<sup>135</sup> Le choix de la distance par la route entre Lima Métropolitaine et les capitales des départements s'explique par le fait que le transport routier constitue le mode de transport le plus utilisé par les Péruviens dans leurs déplacements inter-départementaux et inter-régionaux, notamment pour les plus modestes (cf. ci-après pour une analyse des différentiels de pauvreté). Certes le choix de la distance entre Lima Métropolitaine et les capitales régionales peut être interrogé puisque les territoires concernés par la ruée des capitaux miniers n'occupent pas l'ensemble du territoire de ces mailles politico-administratives et ne sont pas situés dans les capitales des départements. Comme évoqué supra, l'absence de donnée sur la localisation des investissements réalisés lors de la privatisation des actifs miniers entre 1991 et 2001 (MINEM, 2013a) ne nous a permis de localiser que dix-neuf districts, vingt-six provinces et treize départements. L'analyse est donc partiellement limitée. Cependant cet indicateur permet d'établir une cartographie qui, bien qu'approximative, reflète l'éloignement physique qui sépare la capitale péruvienne des pôles de commandement régionaux (les capitales des départements) ce qui éclaire la périphéricité des espaces miniers.

Informations disponibles à l'adresse suivante : <http://www.adonde.com/turismo/distancia-ciudades.php>  
Nous considérons une distance de 0 km dans le cadre des investissements miniers réalisés dans la grande région de Lima, d'où la moyenne de 665 km pour les treize départements.

Carte n°4 Distances par la route de Lima Métropolitaine aux capitales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en km)



Sources : MINEM, « Promoción de la inversión privada en la minería », 2013a ; <http://www.adonde.com/turismo/distancia-ciudades.php> Elaborée par l'auteur.

Encadré n°2 Distances par la route de Lima Métropolitaine aux capitales régionales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en km)

Distances par la route de Lima Métropolitaine à :	
- Huaraz, capitale du département d'Áncash	= 406 km ;
- Arequipa, capitale du département éponyme	= 1009 km ;
- Cajamarca, capitale du département éponyme	= 861 km ;
- Cuzco, capitale du département éponyme	= 1105 km ;
- Huancavelica, capitale du département éponyme	= 495 km ;
- Ica, capitale du département éponyme	= 303 km ;
- Huancayo, capitale du département de Junín	= 298 km ;
- Trujillo, capitale du département de La Libertad	= 561 km ;
- Chiclayo, capitale du département de Lambayeque	= 763 km ;
- Moquegua, capitale du département éponyme	= 1145 km ;
- Cerro de Pasco, capitale du département de Pasco	= 302 km ;
- Puno, capitale du département éponyme	= 1402 km.

Source : <http://www.adonde.com/turismo/distancia-ciudades.php>

La périphéricité des territoires touchés par la ruée minière peut également être mise en évidence par l'altitude.

## b. Des territoires miniers situés en altitude

La majeure partie de la population et de l'activité économique du pays se concentrent sur la côte. Or une des caractéristiques de la côte est d'être située à faible altitude.

L'agglomération de la capitale Lima et l'agglomération de son port Callao, relèvent de deux territoires administratifs distincts (Durand, 2010 : 89 ; cf. Annexe n°6). Toutefois, il existe une continuité urbaine entre la conurbation composée par ces deux agglomérations (idem). Dans la mesure où le territoire (morphologique) liménien concentre les activités économiques, politiques et administratives du pays, il apparaît comme le centre de commandement national. Une des façons d'envisager la périphéricité des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 est de considérer l'altitude des chefs-lieux de ces territoires et de la comparer à celle du territoire liménien métropolitain<sup>136</sup>. Lima, capitale du département (urbain et rural) éponyme, se situe lui à 161 m au-dessus du niveau de la mer (INEI, 2014a ; cf. encadré n°3)<sup>137</sup>. La capitale régionale la plus haute est celle de Cerro de Pasco, du département de Pasco dans les Andes centrales. Elle est située à 4342 m d'altitude (idem). S'il a été démontré plus haut que la ruée minière de 1992-2001 touche aussi bien des départements côtiers que des départements andins, ces capitaux sont majoritairement investis dans des territoires d'altitude. En moyenne, les capitales régionales des treize territoires touchés par la ruée minière se situent à plus de 2200 (2206 m) m au-dessus du niveau de la mer (INEI, 2014a). Plus exactement, huit de ces treize capitales régionales sont situées à plus de 2000 m d'altitude et six se situent entre 3000 et 4342 m (idem).

---

<sup>136</sup> Là encore il ne s'agit que d'un indicateur moyen car relatif aux capitales départementales et non à la localisation exacte des territoires miniers eux-mêmes, ou celles plus précises des provinces ou des districts touchés par la ruée minière.

<sup>137</sup> La province constitutionnelle de Callao est située à seulement 3 m au-dessus du niveau de la mer (INEI, 2014a).

### Encadré n°3 Altitude des capitales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en m au-dessus du niveau de la mer)

Altitude des capitales régionales des territoires touchés par la ruée minière de 1991-2001 :

- Huaraz, capitale du département d'Áncash = 3038 m ;
- Arequipa, capitale du département éponyme = 2337 m ;
- Cajamarca, capitale du département éponyme = 2719 m ;
- Cuzco, capitale du département éponyme = 3414 m ;
- Huancavelica, capitale du département = 3679 m ;
- Ica, capitale du département éponyme = 409 m ;
- Huancayo, capitale du département de Junín = 3245 m ;
- Trujillo, capitale du département de La Libertad = 34 m ;
- Chiclayo, capitale du département de Lambayeque = 34 m ;
- Moquegua, capitale du département éponyme = 1417 m ;
- Cerro de Pasco, capitale du département de Pasco = 4342 m ;
- Puno, capitale du département éponyme = 3848 m.
- Lima est située à 161 m d'altitude au-dessus du niveau de la mer (3 m seulement pour Callao, mais les investissements ne touchent pas la province).

En moyenne la ruée minière de 1991-2001 touche des territoires situés à près de (INEI, 2014a).

Source : INEI, « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento, 2013 », 2014a.

La périphéricité des territoires touchés par la ruée minière est également liée à la faible concentration de la population dans ces espaces.

#### c. Des territoires miniers faiblement peuplés

En 1993 le Pérou compte à peu près 22 millions (22 048 356) d'habitants répartis sur 25 départements, 196 provinces et 1875 districts (INEI, 1993a)<sup>138</sup>. Au début des années 1990 la population péruvienne n'est pas uniformément distribuée sur le territoire national. La côte, où se situent les principales villes du pays, Lima en tête, concentre la plus forte partie de la population, devant les Andes puis l'Amazonie.

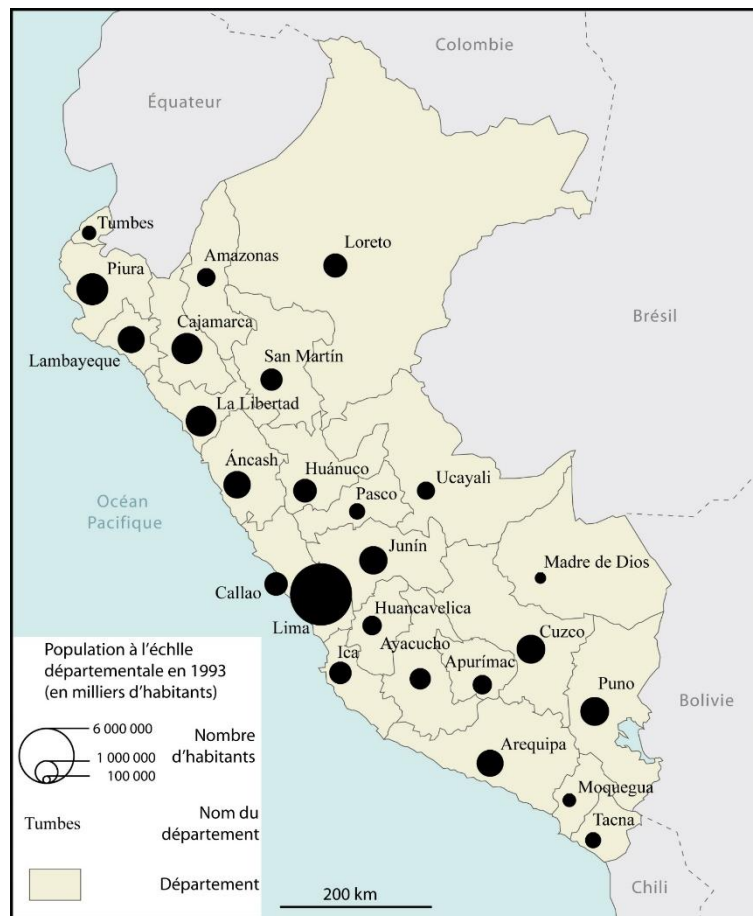
Pris isolément, département de Lima exclu, chacun des douze départements où sont investis les capitaux miniers entre 1992 et 2001 concentre en moyenne moins de 4% (3,7%) de la

---

<sup>138</sup> La date de 1993 a été choisie comme repère temporel car elle correspond à une année de recensement de la population postérieure au recensement de 1981 et antérieure au recensement de 2007 lesquels ne permettent pas, selon nous, de rendre compte de la répartition de la population au moment de la ruée minière de 1992-2001. Cependant, en 2008 la population a été revue à la hausse pour l'année 1993 à 22 639 443 personnes (INEI, 2008f). Les calculs effectués ici portent sur le recensement initial non corrigé *a posteriori*.

population péruvienne (INEI, 1993a)<sup>139</sup>. Inversement, plus de 6 millions (6 386 308) de Péruviens vivent en 1993 dans le département de Lima, le treizième territoire touché par la ruée minière, soit près de 29% de la population péruvienne d'alors (idem). Lorsque le département de Lima n'est pas considéré, il apparaît que les capitaux investis dans le cadre de la ruée minière se contentent donc sur des territoires majoritairement peu peuplés (cf. carte n°5)<sup>140</sup>. Ce phénomène semble pouvoir constituer un facteur de la périphéricité de ces territoires.

Carte n°5 Répartition de la population péruvienne à l'échelle départementale en 1993 (en milliers d'habitants)



<sup>139</sup> En 1993, 955 023 personnes résident dans le département d'Áncash, 916 806 dans le département d'Arequipa, 1 259 808 dans le département de Cajamarca, 1 028 763 dans le département de Cuzco, 385 162 dans le département de Huancavelica, 565 686 dans le département d'Ica, 1 035 841 dans le département de Junín, 1 270 261 dans le département de La Libertad, 920 795 dans le département de Lambayeque, 6 386 308 dans le département de Lima, 226 295 dans le département de Pasco et 1 079 849 dans le département de Puno (INEI, 1993b).

<sup>140</sup> Une analyse à l'échelle du district, la maille politico-administrative la plus petite, serait encore plus fine. Elle permettrait de mieux mettre en évidence la périphéricité, en termes de concentration de la population, des espaces concernés par la ruée minière de 1992-2001. Toutefois, nous ne sommes pas toujours parvenus à localiser avec précision (district, province, département) les espaces touchés par cette ruée minière (cf. Annexe n°8). Conscients des limites posées par une analyse à l'échelle du département, la maille politico-administrative la plus élevée, nous estimons néanmoins que cette analyse permet d'appréhender la périphéricité de ces espaces, qui sera ensuite précisée à une échelle plus fine, celle de la province.

Source : INEI, « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos », INEI, *Censos nacionales 1993. IX de Población y IV de Vivienda*, Lima, 1993a. Élaborée par l'auteur.

Cette périphéricité est partiellement liée aux contraintes physiques et climatiques qui structurent le territoire péruvien en trois grands espaces et expliquent en partie l'inégale diffusion spatiale de la population et l'inégal maillage du territoire national en infrastructures (Dollfus, 1968 : 10-11, 1992 : 21-22 ; INEI, 1993c ; Mesclier, 2001 : 2)<sup>141</sup>. Le milieu naturel andin, et particulièrement la Cordillère, contraignent la construction des routes car l'altitude pèse négativement sur les moteurs (Gondard, 2006). En conséquence, les infrastructures routières majeures se concentrent principalement sur le littoral, les routes devenant de plus en plus sinueuses en altitude notamment pour éviter les contraintes d'inclinaison, fatales pour des camions chargés (idem).

Le relief est un élément dominant dans la vie et l'économie de la population péruvienne, parce-qu'il détermine les conditions climatiques ainsi que les conditions de la circulation des hommes et des biens. L'image des Andes se perçoit dans les formes de distribution des phénomènes démographiques, sociaux ou économiques [...] À l'ouest des Andes, le contrôle se réalise en général depuis les capitales situées en-dessous de 500 m ASL, c'est-à-dire sur la côte. Il existe peu de capitales de districts entre 500 et 3000 m ASL, ce qui reflète aussi les modes de distribution de la population sur ce versant des Andes. Au contraire, à l'est des Andes, une certaine partie du territoire est contrôlée depuis les hameaux situés entre 500 et 2500 m ASL. L'asymétrie de l'occupation entre les deux versants s'explique par les différences non seulement d'amplitude mais aussi de pluviométrie. Le relief andin, qui retient les vents humides en provenance de l'Amazonie, et le courant de Humboldt, qui refroidit la côte et empêche la formation des précipitations, sont les facteurs de l'existence de différences pluviométriques très marquées entre l'est humide et l'ouest sec du pays (INEI, 1993c)<sup>142</sup>.

Néanmoins, les conditions physiques et climatiques dans les Andes n'empêchent pas l'anthropisation de cet espace. Les communications ont toujours été relativement aisées dans les Andes centrales « [...] *montagnes où la tradition routière est exceptionnellement développée* » (Dollfus, 1992 : 28). Les populations qui vivent dans cet espace n'ont d'ailleurs jamais été aussi nombreuses (Gondard, 2006 : 294). Plus exactement, si la littoralisation de la population péruvienne n'implique pas une diminution de la population dans les Andes, elle

---

<sup>141</sup> Une discussion de la division du territoire péruvien en trois grands espaces « naturels » et des implications de cette vision territoriale en termes de domination socio-territoriale est présentée dans le chapitre n°3.

<sup>142</sup> Notre traduction de : « *El relieve andino es un elemento dominante en la vida y economía de la población peruana, porque determina las condiciones climáticas como también las condiciones de la circulación de los hombres y de los bienes. La imagen de los Andes se percibe en las formas de distribución de los fenómenos demográficos, sociales o económicos [...] Al oeste de los Andes, el control se realiza en general desde capitales ubicadas por debajo de los 500 msnm, es decir en la costa. Existen pocas capitales distritales entre los 500 y los 3 000 msnm, lo que refleja también los modos de distribución de la población en esta vertiente de los Andes. Por el contrario, al este de los Andes, cierta parte del territorio está controlada desde centros poblados ubicados entre los 500 y 2 500 msnm. La asimetría de la ocupación entre las dos vertientes se explica por las diferencias no solamente de amplitud sino también de pluviosidad. El relieve andino, que detiene los vientos húmedos procedentes de la Amazonía, y la corriente de Humboldt, que enfría la costa e impide la formación de precipitaciones, son los factores de la existencia de diferencias pluviométricas muy marcadas entre el este húmedo y el oeste seco del país* » (INEI, 1993c).

permet d'appréhender un renversement du rapport de force entre ces deux catégories d'habitants dans la constitution de la population péruvienne totale.

[...] à la diminution du poids relatif des montagnards ne correspond pas une diminution de leur nombre, bien au contraire [...] Du début des années 1950 à la fin des années 1980, [la population] des Andes du Pérou passe de quatre à sept millions. On peut donc affirmer avec Olivier Dollfus (1997 : 131) que jamais les Andes n'ont eu autant d'habitants, mais maintenant ils sont minoritaires dans l'ensemble du pays (Gondard, 2006 : 294).

Par ailleurs, la périphéricité des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 n'est validée que lorsque ces départements sont considérés isolément, par rapport à la population du département de Lima, à la population résidant dans la capitale, sur la côte ou vis-à-vis de la population totale. Autrement, ce sont près de 10 millions de personnes (9 663 036) qui habitent en 1993 dans les douze départements concernés par la ruée minière, département de Lima exclu, ce qui représente près de la moitié (environ 44%) de la population péruvienne recensée à cette date (INEI, 1993a, 1993b)<sup>143</sup>. Plus encore, en comptabilisant la population du département de Lima, lequel reçoit également une partie des capitaux miniers (cf. *supra*), ce sont plus de 16 millions d'individus (16 049 344), c'est-à-dire près des trois quarts (72,8%) des Péruviens qui, en 1993, sont concernés par la privatisation du secteur minier de 1992-2001 et la ruée des capitaux sur ces territoires (*idem*).

Cela étant, considérer la maille politico-administrative la plus élevée tend à surévaluer l'impact socio-spatial de la ruée minière.

En effet, l'activité minière effective (activités d'exploration et de production) se développe sur une portion relativement restreinte du territoire péruvien (cf. chapitre n°3). Les mines, concessions minières et sites industriels privatisés entre 1992 et 2001 situés à l'intérieur des départements touchés par la ruée minière n'occupent pas la superficie territoriale totale des départements dans lesquels les investissements miniers se concentrent. Une analyse réalisée à une échelle plus fine, celle de la province par exemple, certes non optimale, permet alors d'affiner l'impact spatial et humain de la ruée minière dans ces territoires.

Entre 1992 et 2001 au moins vingt-six provinces sont touchées par la ruée des capitaux miniers

---

<sup>143</sup> En 1993 Áncash concentre 4,3% de la population, Arequipa 4,2%, Cajamarca 5,7%, Cuzco 4,7%, Huancavelica 1,7%, Ica 2,6%, Junín 4,7%, Lambayeque 4,2%, La Libertad 5,8%, Moquegua 0,6%, Pasco 1% et Puno 4,9% (INEI, 1993a).



sur le territoire péruvien (cf. carte n°6)<sup>144</sup>. Sur la base du recensement de la population de 1993 (INEI, 1993b) environ 1% en moyenne de la population péruvienne vit dans chacun de ces territoires (idem ; cf. carte n°6, tableau n°4 et encadré n°4). Ce phénomène est amplifié par la prise en compte du territoire de Lima métropolitaine, où se situent certains actifs privatisés, lequel concentre plus de 5,7 millions (5 706 127) d’habitants en 1993 (INEI, 1993b). Une fois celui-ci exclu de l’analyse, c’est moins de 0,5% de la population péruvienne qui est concernée par la ruée du capital minier sur le territoire national entre 1992 et 2001 (idem). En d’autres termes, l’analyse réalisée à l’échelle provinciale vient confirmer l’hypothèse selon laquelle l’investissement minier se concentre dans des territoires relativement peu peuplés. Le faible degré de concentration de la population péruvienne (recensée en 1993) dans les espaces touchés par la ruée minière s’apprécie aussi bien vis-à-vis de la répartition de la population péruvienne totale (plus de 22 millions d’habitants), de sa diffusion spatiale sur le territoire national que par rapport à la population qui réside dans le département de Lima (6 386 308 personnes), aux habitants de Lima métropolitaine (5 706 127 personnes) voire également par rapport à la population totale des départements dans lesquels se trouvent les provinces touchées par la ruée minière<sup>145</sup>.

Tableau n°4 Localisation des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 aux échelles départementale et provinciale

Lima rural	Lima urbain	Arequipa	Áncash	Cajamarca	Junín	Ica	Moquegua	Pasco	Cuzco	Puno	Huanca-velica	La Libertad	Lambayeque
Cañete	LM*	Arequipa	Huari	San Ignacio	Yaulí	Nazca	Mariscal Nieto	Pasco	Espinamarca	Lampa	Castroville	Otuzco	Ferret
Huachipa		Caravelí		Chota	Chanchamayo		Ilo		Chumbivilcas		Churcampa	Santiago de Chuco	
Oyón		Condesuyos									Huaytará		
Yauyos													

<sup>144</sup> Pour rappel nous ne sommes parvenus à localiser que 19 districts et 26 provinces lors de la ruée minière de 1992-2001 (MINEM, 2013a). Nous sommes conscients de ces limites mais estimons qu’elles ne remettent pas en cause l’analyse.

<sup>145</sup> Afin d’éviter une profusion de chiffres et de pourcentages nous ne détaillons pas ici la part de la population des provinces concernées par la ruée minière vis-à-vis de la population totale des départements auxquels ces provinces appartiennent.

\*LM = Lima Métropolitaine.

Source : MINEM, 2001.

Carte n°6 Localisation des 26 provinces touchées par la ruée minière de 1992-2001



Source : INEI, « Cuadro n°1 : Población total, por area urbana y rural, y sexo, según edades simples » in *Censos 1993...*, op.cit., Lima 1993b. Élaborée par l'auteur.

#### Encadré n°4 Des provinces minières faiblement peuplées

En 1993 les provinces de Cañete, Huarochirí, Oyón et Yauyos qui se situent dans le département de Lima (rural ou *Lima Provincias* ; cf. Annexe n°6) représentent respectivement 0,6%, 0,3%, 0,1% et 0,1% de la population péruvienne (INEI, 1993b).

25,9% de la population péruvienne réside dans le territoire de Lima métropolitaine.

La province de Huari située dans le département d'Áncash représente 0,3% de la population totale.

Les provinces de San Ignacio et de Chota situées dans le département de Cajamarca représentent 0,5% et 0,7% de la population péruvienne.

Les provinces d'Arequipa, Caravelí et Condesuyos situées dans le département d'Arequipa représentent respectivement 3,1%, 0,1% et 0,1 de la population totale.

Les provinces de Yaulí et de Chanchamayo situées dans le département de Junín représentent elles 0,3% et 0,5% de la population totale.

La province de Nazca située dans le département d'Ica regroupe 0,2% de la population péruvienne.

Les provinces de Mariscal Nieto et d'Ilo situées dans le département de Moquegua représentent 0,3% et 0,2% de la population péruvienne de l'époque.

La province de Pasco située dans le département éponyme représente 0,6% de la population péruvienne.

Les provinces d'Espínar et de Chumbivilcas situées dans le département de Cuzco représentent chacune 0,3% de la population péruvienne de l'époque.

La province de Lampa située dans le département de Puno compte 0,1% de la population.

Dans le département de Huancavelica, les provinces de Castrovirreyna, Churcampa et Huaytará représentent respectivement 0,1%, 0,2% et 0,1% de la population.

Dans le département de La Libertad, les provinces d'Otuzco et de Santiago de Chuco comptent 0,5% et 0,2% de la population péruvienne en 1993.

La province de Ferreñafe située dans le département de Lambayeque représente 1% de la population péruvienne.

Source: INEI, « Cuadro n°1 : Población total, por área urbana y rural, y sexo, según edades simples », *op.cit.*, 1993b.

Toutefois, considérées conjointement, ces vingt-six provinces représentent plus du tiers (36,2%) de la population péruvienne de 1993, soit près de 8 millions (7 973 620) de Péruviens (INEI, 1993b). Comme pour l'analyse à l'échelle départementale, lorsque ces territoires sont considérés conjointement leur périphéricité doit alors être nuancée.

Le milieu de vie des populations qui résident dans ces territoires ne permet que partiellement d'éclairer leur périphéricité vis-à-vis du reste du pays, de Lima métropolitaine voire même des

départements auxquels ces provinces appartiennent.

#### d. Des territoires miniers aussi bien ruraux qu'urbains

Au début de la décennie quatre-vingt-dix, et plus exactement en 1993, le Pérou est un pays urbain à près de 70% (INEI, 1993a). Plus de 15 millions (15 458 599) d'individus résident en ville (idem).

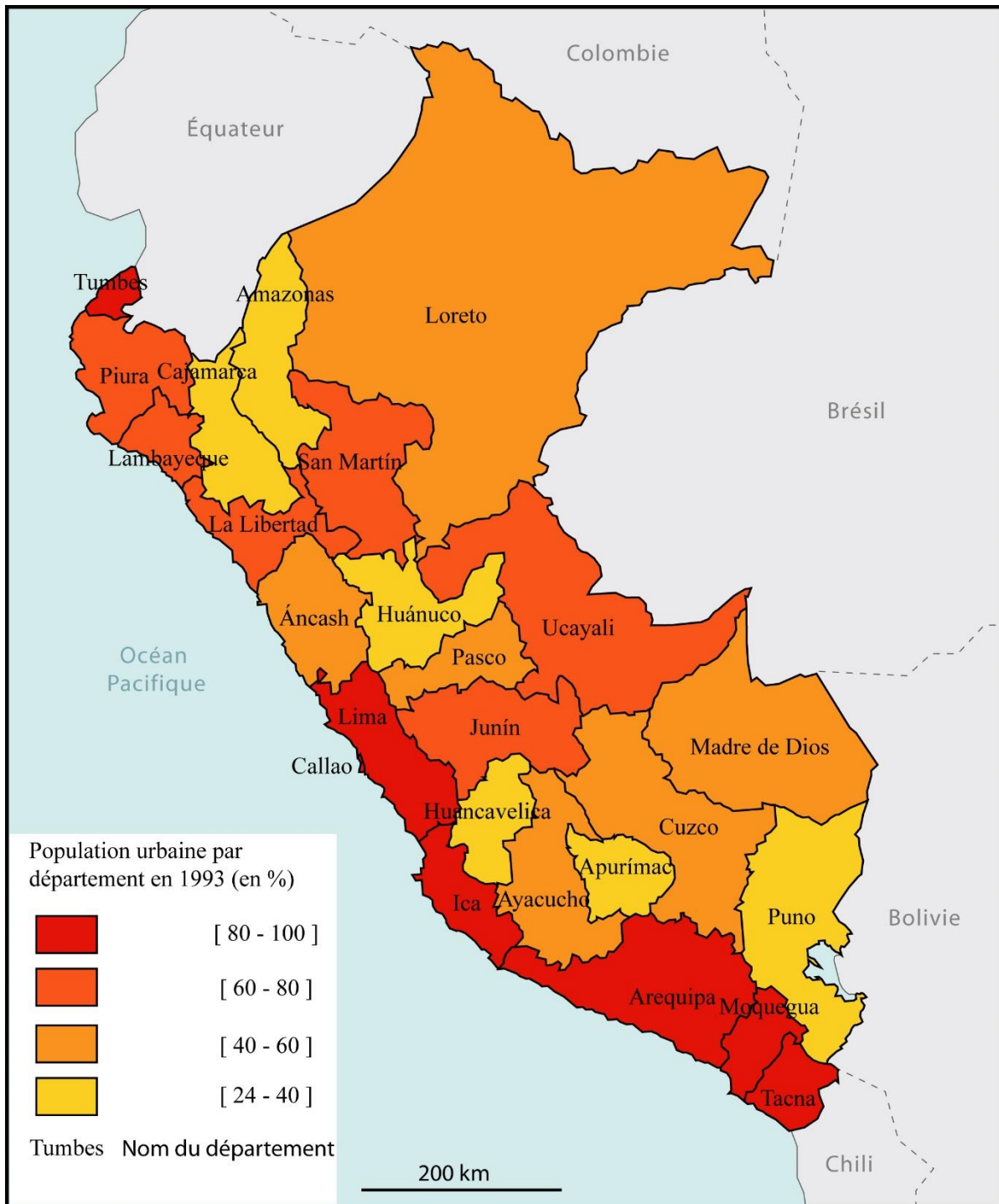
Durant les 50 dernières années (1940-1993) la société péruvienne montre un processus accéléré d'urbanisation (bien que décroissant entre 1981-93). De même de 5 départements à population urbaine prédominante, on passe, en 1993, à 17. En 1940, 32 villes concentraient 18% de la population du pays, et dépassent en 1993 50%. Les villes qui croissent sont supérieures à 100 000 habitants, mais il en existe d'autres plus petites qui augmentent à un rythme supérieur (Huánuco, Tarapoto, Tocache, Moquegua, Abancay, etc.) configurant de nouveaux pôles d'attraction et de concentration de la population (INEI, 1995)<sup>146</sup>.

*A priori* les capitaux investis lors de la minière de 1992-2001 semblent majoritairement concentrés dans des départements urbains puisque dans neuf départements - aussi bien andins que littoraux - sur les treize touchés par la ruée minière, la majeure partie des habitants réside en ville (INEI, 1993a ; cf. carte n°7). Il s'agit des départements de Lima (96,8%), Arequipa (85,7%), Ica (83,5%), Moquegua (82,8%), Lambayeque (77,1%), La Libertad (68,5%), Junín (65,5%), Pasco (58,9%) et Áncash (57,4% ; INEI, 1993a).

---

<sup>146</sup> Notre traduction de : « *Durante los últimos 50 años (1940-1993) la sociedad peruana muestra un acelerado proceso de urbanización (aunque decreciente entre 1981-93). Igualmente de 5 departamentos con población urbana predominante, pasan, en 1993, a 17. En 1940, 32 ciudades concentraban el 18% de la población del país, superando en 1993 el 50%. Las ciudades que más crecen son mayores de 100,000 habitantes, pero existen otras menores que lo hacen a un ritmo mayor (Huánuco, Tarapoto, Tocache, Moquegua, Abancay, etc.) configurando nuevos focos de atracción y concentración de población* ».

Carte n°7 Part de la population péruvienne résidant en milieu urbain à l'échelle départementale en 1993 (en % de la population)



Pourtant, une analyse réalisée à l'échelle de la province, maille politico-administrative plus fine, corrige cette première « fausse » impression.

En effet, sur les vingt-six provinces identifiées touchées par la ruée minière de 1992-2001 (MINEM, 2013a), treize, soit la moitié, sont majoritairement rurales (INEI, 1993b ; cf. carte n°8 et encadré n°5). Dans cinq de ces treize provinces, San Ignacio et Chota (Cajamarca), Chumbivilcas (Cuzco), Churcampa (Huancavelica) et Otuzco (La Libertad) la population rurale est même supérieure ou égale à 80% (INEI, 1993b). L'analyse de l'impact socio-spatial de la ruée minière à l'échelle de la province contredit donc l'analyse à l'échelle départementale, plus large et moins précise. À titre d'illustration, si le département côtier de La Libertad apparaît en 1993 comme urbain à près des deux-tiers (environ 66%), les provinces de ce territoire où se concentre l'investissement minier, Otuzco et Santiago de Chuco sont au contraire majoritairement rurales (environ 80% et 68% respectivement ; idem). Cette situation s'explique notamment par le fait que ces provinces sont des territoires andins, situées en moyenne entre 2600 et plus de 3000 m d'altitude (respectivement 2660 m et 3127 m environ), enclavées dans un département côtier où la capitale départementale, Trujillo, est située à 34 m au-dessus du niveau de la mer (INEI, 2014a). Le fait que l'avancée spatiale du capital minier concerne pour moitié des territoires ruraux dans un pays où, en 1993 sept Péruviens sur dix résident en ville peut être interprété comme un facteur de périphéricité de la moitié des espaces touchés par la ruée minière<sup>147</sup>.

À l'inverse, les treize autres provinces touchées par la ruée minière de 1992-2001 sont majoritairement urbaines (INEI, 1993b ; cf. carte n°8 et encadré n°5). Parmi ces territoires, cinq, Lima métropolitaine, Ilo (Moquegua), Arequipa (Arequipa), Oyón (Lima) et Yaulí (Junín), se caractérisent même par une population urbaine supérieure à 90% (idem).

---

<sup>147</sup> Ce phénomène n'est pas spécifique au Pérou. Un constat identique est dressé par Dollfus (1992) qui évoque la « [m]arginalisation des Andes et de leurs paysans dans des pays urbains. Les Andes, montagnes paysannes depuis des siècles, ont été à la base des États dans le passé. Mais les paysans qui les habitent sont de plus en plus minoritaires dans les États. Le poids des villes est sans cesse plus lourd [...] » (idem : 28-29).

Carte n°8 Des provinces minières aussi bien rurales qu'urbaines



Source : INEI, « Cuadro n°1 : Población total, por área urbana y rural, y sexo, según edades simples », *Censos nacionales 1993...*, op.cit., Lima 1993b. Élaborée par l'auteur.

## Encadré n°5 Des provinces minières aussi bien rurales qu'urbaines

### Liste des treize provinces minières majoritairement rurales en 1993:

- Otuzco (79,9%) et Santiago de Chuco (67,6%) -département de La Libertad- ;
- San Ignacio (89,6%) et Chota (82,7%) -département de Cajamarca- ;
- Huari (71%) -département d'Áncash- ;
- Chanchamayo (53,6%) -département de Junín- ;
- Condesuyos (58,1%) -département d'Arequipa- ;
- Lampa (67,5%) -département de Puno- ;
- Churcampa (85,9%), Castrovirreyna (70,9%) et Huaytará (78,1%) -département de Huancavelica- ;
- Espínar (62,7%) et Chumbivilcas (87,7%) -département de Cuzco-.

### Liste des treize provinces minières majoritairement urbaines en 1993 :

- Ferreñafe (56,4%) -département de Lambayeque- ;
- Yaulí (91,3%) -département de Junín- ;
- Pasco (74,2%) -département de Pasco- ;
- Nazca (81,9) -département d'Ica- ;
- Cañete (73,1%), Huarochirí (64%), Oyón (92,5%) et Yauyos (60,2%) -département de Lima- ;
- Lima Métropolitaine (99,6%) dans le département de Lima (urbain) ;
- Arequipa (94,9%) et Caravelí (60,3%) -département d'Arequipa- ;
- Ilo (97,5%) et Mariscal Nieto (86%) -département de Moquegua-.

Source: INEI, « Cuadro n°1 : Población total, por área urbana y rural, y sexo, según edades simples », *op.cit.*, 1993b.

Plus précisément, les investissements miniers réalisés en milieu urbain concernent le secteur industriel, c'est-à-dire les activités de transformation et non d'extraction. Toutefois, le développement de l'extraction à ciel ouvert et la transformation des minerais *in situ* tendent à relativiser cette distinction entre sites d'extraction et sites de transformation des minerais, (Deshaies, 2007 ; cf. Annexe n°5)<sup>148</sup>.

<sup>148</sup> La société de négoce des minerais des entreprises minières publiques (Minpeco S.A), située dans le territoire de Lima métropolitaine est également touchée par la privatisation du secteur minier (décret-loi n°647, 02/10/1991). La société est d'abord absorbée par les entreprises minières publiques Centromin Perú et Minero Perú (idem). Elle semble acquise en 1992 un groupe brésilien (MINEM, 2013a ; cf. tableau n°2 et Annexe n°8). L'exploitation minière constitue elle-même un facteur d'urbanisation. Dans le cas péruvien, ce phénomène est attesté aux époques coloniales précoce et tardive ainsi qu'à l'époque républicaine comme l'illustrent l'essor des villes de Huancavelica, Potosí, Oruro (ces deux dernières villes sont désormais boliviennes), La Oroya ou Cerro de Pasco. Cf. notamment Contreras (1982, 2010b), Deustua (2009), Dollfus (1968 : 86) ; Langlois (2015), Salazar-Soler (2009a : 176-183), Thorp, Bertram (1978). Cette corrélation est moins évidente à mettre en évidence du côté du nouveau cycle minier observé depuis 1990. Des tendances diverses, voire opposées, se font jour entre territoires miniers. En outre, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de tensions et de relations d'opposition entre secteur minier et populations urbaines comme l'illustrent plusieurs cas de déplacement et/ou de velléités de déplacement de centres urbains pour exploiter des gisements miniers localisés sous les bâtis. Cf. dans les contextes allemand Deshaies (2007 : 59-72), mexicain le cas de San Luis de Potosí analysé par Melé (2011 : 97-104) ou péruvien, les



En effet, parmi les actifs privatisés entre 1992 et 2001 figurent trois raffineries. Il s'agit des raffineries de Cajamarquilla, située sur le territoire de Lima métropolitaine, d'Ilo, située dans le district éponyme dans le département de Moquegua à l'extrême sud du pays, et du complexe métallurgique industriel de La Oroya, situé dans cette même ville dans le département centre-andin de Junín. Parmi ces actifs se trouve aussi une société de négoce des produits miniers des entreprises minières publiques. Ces sites se situent, si ce n'est dans des espaces nodaux du territoire péruvien, du moins, dans des zones relativement bien desservies par les réseaux de communication et de transports. La raffinerie de Cajamarquilla et la société de négoce des minerais sont elles situées dans l'hyper-centre du pays du fait de leur localisation sur le territoire de Lima métropolitaine. Les trois sites industriels se positionnent sur et/ou à proximité directe des principaux réseaux de transports, notamment routiers, et particulièrement de la route panaméricaine qui traverse le pays du sud au nord. Ils se situent également à proximité plus ou moins directe du réseau ferroviaire, le rail ayant permis et servi de moyen de connexion des sites d'extraction aux sites de transformation des minerais puis aux ports littoraux, facilitant ainsi les échanges entre acteurs à différentes échelles, notamment avec le reste du monde (Deustua, 2009 ; Dollfus, 1968 : 85-86 ; Thorp, Bertram, 1978). Ces réseaux d'infrastructures prennent la forme de « [...] *couloirs de sorties vers les marchés mondiaux* [...] » (Lombard, Mesclier, Velut, 2006 : 29 ; Gondard, 2006 ; Mesclier, Hurtado Rosales, Igrada Digna, 1997)<sup>149</sup>. Dans le même temps, le développement accru des axes de communication sur la côte pacifique apparaît à la fois comme une cause et une conséquence de la concentration de la population et

---

cas analysés par Gil (2009 : 101-159), Hervé (2013) et Revesz (2009 : 17-44). Sur la question de la pollution avérée ou redoutée cf. entre autres Echave de *et al.*, (2009), Langlois (2015), Deshaies (2007, 2011, 2016), etc., ainsi que les chapitres n°8 et n°9. Sur les liens entre épuisement des ressources naturelles non renouvelables du fait de leur exploitation marchande et déplacement consécutif des populations suite à la destruction du milieu naturel cf. Teaiwa (2014).

<sup>149</sup> Le raccordement de la ville capitale à son port de Callao par le rail est opéré entre 1848 et 1858 lors du premier cycle de développement du chemin de fer dans le pays (Deustua, 2009 : 182). Entre 1875 et 1904 le Chemin de fer du Centre permet de relier les territoires miniers proches de Lima, comme ceux de Yaulí, Casapalca et Morococha où plusieurs fonderies sont en activité, puis ceux plus lointains de La Oroya et Cerro de Pasco, à la côte pacifique et donc au monde (idem : 200). L'exploitation minière et l'urbanisation de La Oroya sont d'ailleurs en partie dynamisés par le développement, certes lent, de la ligne de chemin de fer Callao-Lima-Chilca (idem : 204). Le Chemin de fer du Centre qui part de Lima atteint Chilca en 1875, La Oroya en 1893, Cerro de Pasco en 1904, Huancayo en 1909 et Huancavelica en 1924 (Miller, 1976 : 29-30 in Deustua, 2009 : 190, 200). Le développement du port d'Ilo est aussi en partie lié au développement du secteur minier dans le sud à l'époque coloniale puis, au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'essor du secteur agro-pastoral et dans une moindre mesure du secteur minier (idem : 182-219 ; Thorp, Bertram, 1978 : 24-30). « *La connexion est le maître mot de la constitution ou de la réactivation des structures spatiales* » (Lombard, Mesclier, Velut, 2006 : 28). Cependant, ce maillage infrastructurel ne permet pas toujours le développement des territoires et leur désenclavement, les espaces non connectés et/ou seulement traversés par les infrastructures de transports faisant souvent davantage du « sur-place » (idem : 29-30 ; Dollfus, 1968 : 13).

de la richesse économique dans cet espace<sup>150</sup>.

Plus que des espaces centraux, les territoires sur lesquels se portent majoritairement l'investissement minier entre 1992 et 2001 semblent parfois pouvoir être qualifiés de marges territoriales nationales.

## 2.1.5 Les territoires miniers, des marges nationales ?

### a. Des territoires inégalement liés à l'agriculture et à l'élevage

La notion de marge territoriale est ici envisagée plus qu'au sens de bordure et d'espace vide, au sens de ce qui ne fait pas pleinement partie du système (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 293). Elle renvoie à une « [...] *situation de mise à l'écart issue d'une représentation officielle et majoritaire, intégrée par les acteurs [...] dominants [...]* » (Sierra, Tadié, 2008 : 3). Les marges territoriales se présentent comme des « [...] *espaces relégués loin des cœurs économiques et politiques* » (Antheaume, Giraut, 2002 : 39). « *Les marges s'établissent dans une relation – voire une tension – parfois dichotomique, entre formel et informel, pouvoirs et contrepouvoirs, entre reconnaissance et déni. Mais plus que des systèmes binaires, elles traduisent des chevauchements de compétences et d'exercices de pouvoirs* » (Sierra, Tadié, 2008 : 3)<sup>151</sup>.

[Marge] renvoie étymologiquement à l'idée de bord, d'extrémité. Les marges existent par rapport à un espace administratif englobant et se caractérisent par l'atténuation des facteurs de cohérence qui définissent cette entité administrative. Par rapport au centre, cela engendre une atténuation du sentiment d'appartenance à la maille administrative, tandis qu'émergent de formes nouvelles de cohérence locale construites sur des solidarités qui transcendent les limites administratives souvent poreuses, témoignant même de capillarités interactives allant jusqu'à la rencontre (Strassoldo, 1980 in Antheaume, Giraut, 2002 : 54).

Le secteur agro-pastoral permet d'éclairer la marginalité des espaces touchés par la ruée minière pour deux raisons principales.

---

<sup>150</sup> « *L'importance du peuplement qui augmente du sud au nord entraîne la densité du maillage des communications ; le coût de l'infrastructure par habitant servi diminue et les mailles du réseau se resserrent [...]* À la descente des hommes [des Andes] correspond un glissement dans les plaines des axes de communication, les conditions de construction sont plus aisées et la circulation des véhicules plus facile » (Gondard, 2006 : 293-294)

<sup>151</sup> Les chevauchements de compétences et d'exercices des pouvoirs peuvent être illustrés dans le cas du secteur minier par les attributions différentes entre le ministère de l'énergie et des mines et les gouvernements locaux pour l'octroi de concessions minières. Le premier reçoit et valide les projets de mines à développer à grande et moyenne échelle alors que les seconds sont compétents pour l'octroi de concessions qui relèvent de l'extraction artisanale (cf. chapitre n°7). Pour une analyse des chevauchements de droits de propriété dans les marges nationales entre droits sur le sol et sur le sous-sol se reporter à l'analyse de la servitude minière (idem).

La première concerne la structure de l'économie péruvienne.

En effet, en 1993 celle-ci ne relève pas majoritairement du secteur primaire et encore moins de l'agriculture et de l'élevage. À cette date, le secteur primaire (agriculture et élevage : 12% ; pêche : 1,3% ; secteur minier : 12%) représente un quart du PIB péruvien alors que le secteur manufacturier (21,9%), le commerce (13,2%) et la construction (7,1%) contribuent à plus de 40% (42,2%) du PIB (BCRP, 1995 : 139). Une forte dépendance économique des territoires locaux vis-à-vis de l'agriculture et de l'élevage pourrait donc être considérée comme un facteur de marginalité. Pour autant, plus que le poids de l'agriculture et de l'élevage dans la constitution du PIB péruvien ou dans les économies locales, ce sont davantage les formes locales de son développement qui permettent de mesurer l'écart par rapport au référent majoritaire. Un secteur dominé par l'agro-industrie d'exportation ou par la production vivrière n'indique pas une même dynamique.

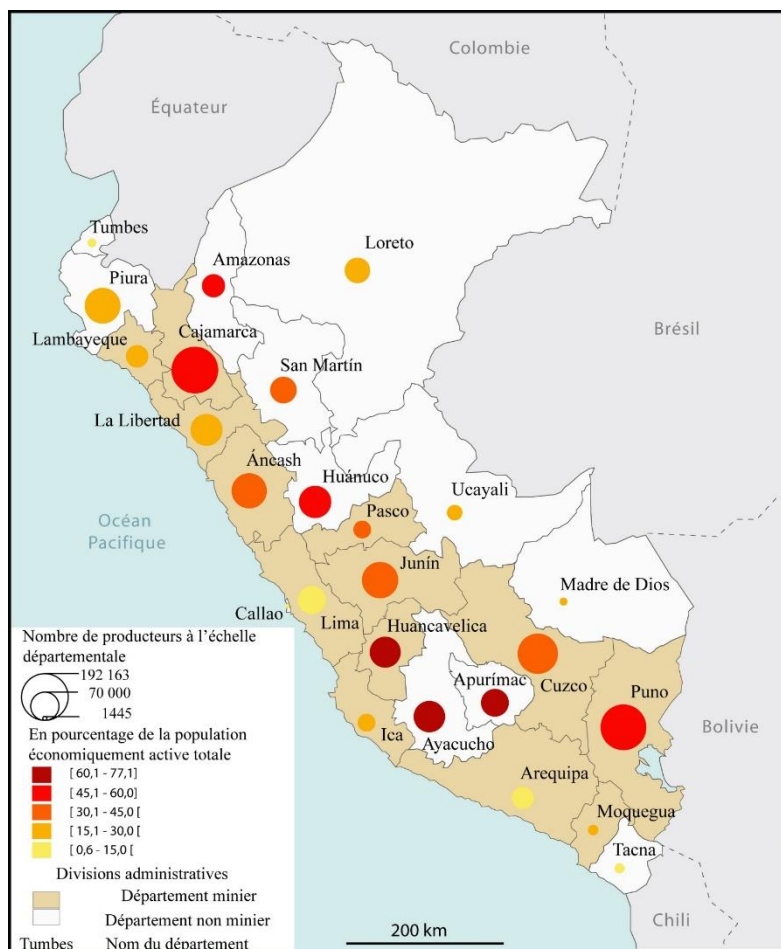
Pour rappel, en 1993 le Pérou compte plus de 22 millions d'habitants (22 048 356 ; INEI, 1993a). Parmi ces habitants, près de 2 millions (1 708 902), soit moins d'un Péruvien sur dix (environ 7,8% de la population de 1993), travaille dans le secteur agro-pastoral (idem, 1993e, 1995b)<sup>152</sup>. Néanmoins, les producteurs agro-pastoraux recensés en 1994 représentent près du quart (23,5%) de la population économiquement active (PEA) péruvienne de 6 ans et plus de 1992 soit 7 305 779 personnes (idem, 1993e, 1994). Plus exactement, dans les treize départements touchés par la ruée minière, les agriculteurs et les éleveurs locaux représentent en moyenne un tiers (33,4%) de la PEA soit un taux supérieur à la moyenne péruvienne (idem). Autrement dit, dans ces territoires la PEA est en moyenne plus dépendante de l'agriculture et de l'élevage que ne l'est en moyenne la population économiquement active du Pérou. La PEA n'étant pas répartie de façon homogène à l'échelle nationale, c'est davantage la part des producteurs agro-pastoraux dans chacun des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 envisagée vis-à-vis de la PEA départementale locale qui permet de mieux apprécier le poids de l'agriculture et de l'élevage dans ces territoires et, par conséquent, leur potentielle marginalité.

---

<sup>152</sup> Nous ne considérons ici, dans la catégorie des producteurs agro-pastoraux, que les personnes physiques et non les personnes morales (coopératives agricoles, communautés paysannes, etc.). Les personnes physiques représentent 99,7% de l'ensemble des 1 714 302 producteurs agro-pastoraux recensés en 1994 au Pérou (INEI, 1995b).

Dans sept des treize départements touchés par la ruée minière entre 1992 et 2001, soit un peu plus de la moitié, Huancavelica (77,1%), Puno (55,7%), Cajamarca (50,7%), Cuzco (43,2%), Pasco (41,1%), Áncash (38,8%) et Junín (36,1%), la part des producteurs agro-pastoraux locaux est supérieure à la part moyenne de cette catégorie de travailleurs observée à l'échelle nationale (idem). Dans trois de ces départements, les producteurs agro-pastoraux représentent plus de la moitié de la population économiquement active (PEA) et cette catégorie de travailleurs représente plus des trois quarts dans l'un d'eux (idem ; cf. carte n°9). À l'inverse, dans les six autres départements touchés par la ruée minière de 1992-2001, La Libertad (22,7%), Moquegua (19,8%), Ica (16%), Arequipa (13,9%), Lambayeque (16%) et Lima (2,9%), la part des producteurs agro-pastoraux dans la PEA locale est inférieure à celle observée à l'échelle nationale (idem). Par conséquent, la part des producteurs agro-pastoraux rapportée à la population locale dans chaque département touché par la ruée minière entre 1992 et 2001 ne constitue un facteur de marginalité que pour sept départements sur treize.

Carte n°9 Distribution des producteurs agro-pastoraux au Pérou à l'échelle départementale en 1993<sup>153</sup>



Source : INEI, « Cuadro n°26 : Población económicamente activa de 6 años y más, por componente de actividad y sexo, según área urbana y rural, y nivel de educación alcanzado », *Censos nacionales 1993. IX de población y VI de vivienda, op.cit.*, 1993e. Élaborée par l'auteur.

La marginalité des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 est mieux soulignée par les taux de pauvreté monétaire et non monétaire qui affectent la population résidant dans ces espaces.

### b. Des territoires miniers marqués par la pauvreté

La prégnance de la pauvreté et de l'extrême pauvreté monétaires ainsi que de la pauvreté non monétaire (cf. encadré n°6), constituent des indicateurs à même d'éclairer la marginalité des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 et des populations qui y résident.

<sup>153</sup> Sur la base du recensement de la population économiquement active de 1993 (INEI, 1993e).

## Encadré n°6 Éclairage sur le concept de pauvreté mobilisé

Pour rappel, les indicateurs monétaires de la pauvreté se basent sur les standards monétaires de la Banque mondiale. Est pauvre toute personne qui vit avec moins de 2 USD/jour en parité de pouvoir d'achat (ppa). Est en situation d'extrême pauvreté toute personne qui vit avec moins de 1,25 USD/jour en ppa.

Au Pérou l'Institut Cuánto élabore un indice multifactoriel qui envisage la pauvreté comme un phénomène multi-dimensionnel sur la base d'un panier d'aliments, de biens et services de base. Sont considérés comme pauvres « [...] *tous les individus qui ont un niveau de dépense qui ne leur permet pas de couvrir un panier minimum composé d'aliments et d'autres sortes de biens et services qui définissent un patron de bien-être moyen dans le domaine considéré* » (Webb, Ventocilla, 1999 : 258)<sup>154</sup>. Lorsqu'elle utilise le concept de pauvreté extrême, cette institution se réfère aux individus parfois qualifiés d'« indigents » qui ne peuvent subvenir à leurs besoins nutritionnels minimaux. « *Ce sont l'ensemble des personnes dont la dépense totale ne leur permet pas d'accéder à un panier basique d'aliments qui couvre les nécessités nutritionnelles minimales* » (idem)<sup>155</sup>.

Les données mobilisées sur la pauvreté non monétaire se basent sur les « Enquêtes des niveaux de vie » (ENNVI) réalisées par l'Institut Cuánto (Webb, Ventocilla, 1999) pour les années 1991, 1994, 1997 et 2000, qui correspondent ainsi presque parfaitement à la période de privatisation de 1992-2001 ce qui nous permet d'analyser les conditions de vie de la population péruvienne dans ces espaces sur cette période.

Les indicateurs de mesure de la pauvreté par grand ensemble naturel et milieux de résidence de la population péruvienne permettent d'envisager les conditions de vie des habitants dans les territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 et de les comparer à ceux observés à l'échelle nationale et/ou dans d'autres régions.

En 1994 la pauvreté et l'extrême pauvreté monétaires touchent plus d'un Péruvien sur deux (53%) mais ce phénomène est inégalement réparti sur le territoire national et est notamment fonction des milieux de résidence des Péruviens (Webb, Ventocilla, 1999 : 258 ; cf. graphique n°3).

En milieu rural, la pauvreté et l'extrême pauvreté monétaires affectent en moyenne les deux tiers (65,6%) de la population (idem). Plus exactement, en 1994 plus du quart (29,3%) de la population qui vit en zone rurale est considérée comme pauvre et plus du tiers (36,2%) est touchée par l'extrême pauvreté (idem). Le risque d'être extrêmement pauvre en zone rurale est

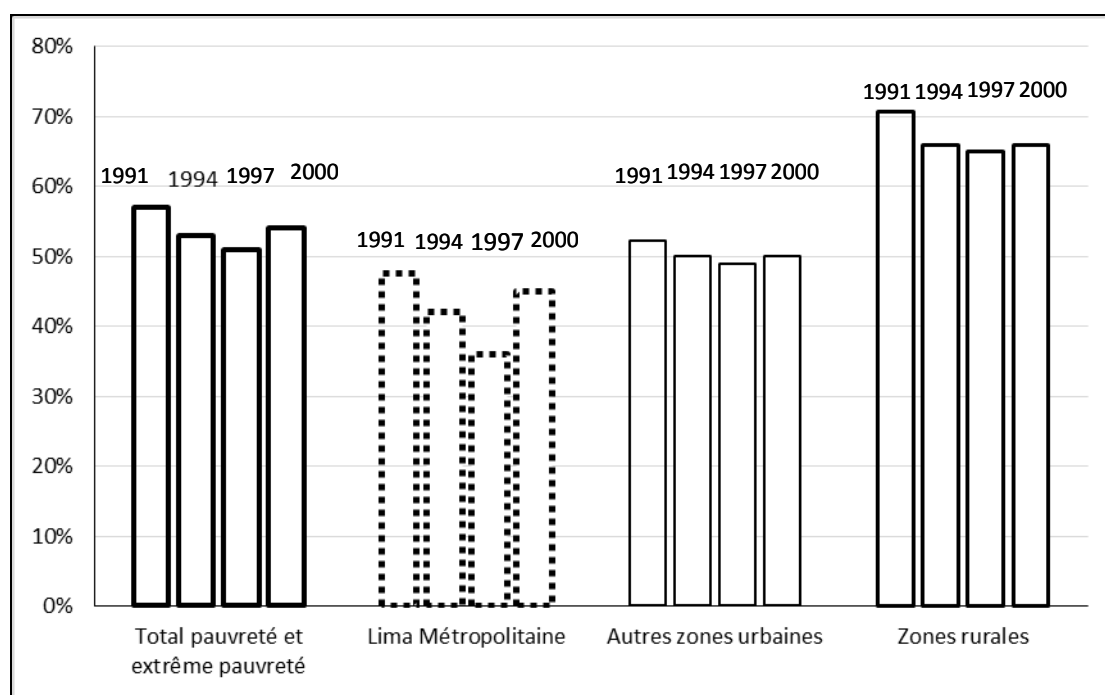
---

<sup>154</sup> Notre traduction de : « [...] *todos aquellos individuos que tienen un nivel de gasto que no les permite cubrir una canasta mínima conformada por alimentos y otros rubros de bienes y servicios que definen un patrón de bien estar medio del ámbito bajo estudio* ».

<sup>155</sup> Notre traduction de : « *Son el conjunto de personas cuyo gasto total no les permite acceder a una canasta básica de alimentos que cubra los requerimientos mínimos nutricionales* » (idem).

même supérieur à celui d'être pauvre. La pauvreté et l'extrême pauvreté monétaires en zone rurale sont également supérieures à la moyenne observée à Lima où quatre Péruviens sur 10 (42%) sont touchés par ce phénomène ainsi qu'au taux moyen observé en milieu urbain, Lima exclue, puisque la moitié des Péruviens qui résident en ville souffrent de la pauvreté et de l'extrême pauvreté monétaires (idem). « *La pauvreté et l'extrême pauvreté apparaissent comme un phénomène majoritairement rural* » (Lavrard-Meyer, 2010 : 67). Le développement du secteur minier péruvien entre 1992 et 2001 vient confirmer le constat effectué (mais non démontré statistiquement) par Sariego (2011) au début des années 2010 selon lequel « [...] *la nouvelle frontière minière de l'Amérique latine s'étend sur des territoires caractérisés par [...] leurs scandaleux niveaux de pauvreté et de misère* » (idem : 403)<sup>156</sup>.

Graphique n°3 Évolution des niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté en 1991, 1994, 1997 et 2000 (en % de la population)



Source : Instituto Cuánto, ENNVI, Lima, 1997, p. 258. Élaboré par l'auteur.

La marginalité des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 peut aussi être éclairée par la prégnance de l'analphabétisme dans ces espaces.

<sup>156</sup> Ce constat vaut également pour les investissements miniers réalisés en milieu urbain mais joue différemment selon que le territoire métropolitain est considéré ou non.

### c. Des territoires miniers marqués par un inégal accès à l'éducation

Sur les plus de 22 millions (22 048 356) d'habitants que compte le Pérou en 1993, le nombre de personnes de 15 ans et plus en situation d'analphabétisme, c'est-à-dire qui ne savent ni lire ni écrire ni compter, est inférieur à 2 millions (1 784 281) ce qui représente moins de 10% (8% environ) de la population péruvienne (INEI, 1993d). Cet indicateur peut être considéré comme révélateur de la marginalité des territoires et donc de leurs habitants lorsqu'il met en évidence un taux d'analphabétisme local plus élevé que le taux moyen observé à l'échelle nationale. Ce phénomène rend compte d'un écart par rapport à la norme et montre un inégal accès des Péruviens à l'éducation au cours de la décennie quatre-vingt-dix.

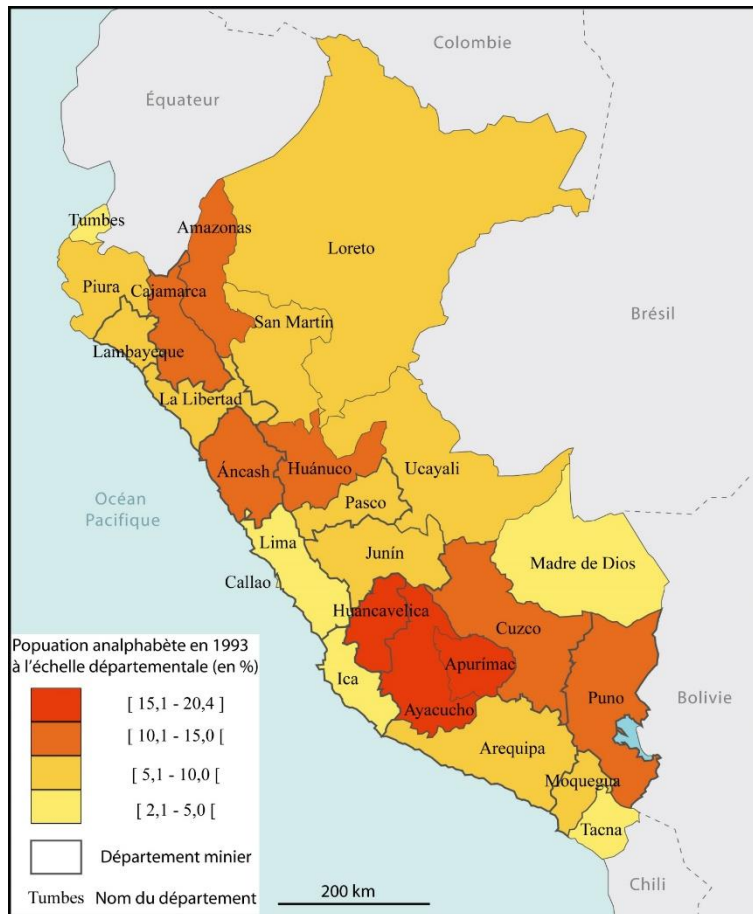
La répartition spatiale de la population analphabète n'est homogène ni à l'échelle du Pérou ni dans les treize départements touchés par la ruée minière (cf. carte n°10). En moyenne, la part des Péruviens de 15 et plus qui, en 1993, ne savent ni lire, ni écrire ni compter, est plus élevée dans les territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 (9,5% environ) que la moyenne observée à l'échelle nationale (idem)<sup>157</sup>.

---

<sup>157</sup> Pour autant, il n'y a pas de déterminisme entre exploitation minière et taux d'analphabétisme. Le département de Lima, qui fait partie des espaces touchés par la ruée minière de 1992-2001, se caractérise par un taux d'analphabétisme de 2,9% en 1993 alors qu'à l'inverse le département d'Apurímac, épargné par la ruée minière sur cette période est, en 1993, celui où la part de la population analphabète à l'échelle locale est la plus élevée (20,4% ; INEI, 1993d).



Carte n°10 Inégale distribution spatiale de la population péruvienne en situation d'analphabétisme en 1993 à l'échelle départementale (en %)



Source : INEI, « II. Características sociales », *Censos Nacionales 1993...*, *op.cit.*, 1993d. Elaborée par l'auteur.

Plus exactement, dans sept des treize départements touchés par la ruée minière, Huancavelica (18,5%), Cajamarca (15%), Cuzco (14,3%), Puno (13,4%), Áncash (13%), La Libertad (8,2%) et Pasco (8,9%), la part de la population locale en situation d'analphabétisme supérieure à la moyenne nationale (*idem* ; cf. carte n°10). Dans cinq de ces treize départements miniers, Huancavelica (18,5%), Cajamarca (15%), Cuzco (14,3%), Puno (13,4%), Áncash (13%), ce taux est même près de deux fois plus élevé que celui observé en moyenne à l'échelle du Pérou. En d'autres termes, la majeure partie des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 manifestent un accès à l'éducation plus déficient que dans le reste du pays. À l'aune de ce critère, ils peuvent être considérés comme des marges territoriales nationales.

Les années 2000 et 2010 marquent une pérennisation ainsi qu'un approfondissement du modèle de développement économique péruvien. La mise en production des ressources minières s'étend le territoire péruvien. Autrement dit, le début du XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par une greffe du

secteur minier dans l'espace. Toutefois, si les espaces qui concentrent les flux d'investissement minier sont à certains égards assimilables à des territoires périphériques, peu semblent pouvoir être qualifiés de marges nationales car ceux qui se distancient de façon sensible des évolutions nationales sont peu nombreux.

## 2.2 Greffe territoriale du secteur minier au début du XXI<sup>e</sup> siècle

### 2.2.1 Intensification de l'exploitation minière au cours des années 2000 et 2010

#### a. Avancée du front minier sur le territoire national, 2005-2014

La ruée du capital minier sur le territoire péruvien observée au cours de la décennie quatre-vingt-dix se confirme dans les années 2000 et 2010. En août 2016 environ 16% du territoire terrestre du Pérou est touché par le développement du secteur minier, soit près d'un cinquième de celui-ci, contre 2% en 1992<sup>158</sup>. L'intensification de l'exploitation minière et l'avancée consécutive sur front minier sur le territoire ne sont plus ici partiellement abordées sur la base des privatisations des entreprises publiques minières, toutes privatisées, mais plus largement via les investissements miniers réalisés entre 2005 et 2014 à l'échelle départementale<sup>159</sup>.

La hausse de l'investissement minier et l'avancée consécutive du front minier sur le territoire péruvien au début du XXI<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans un phénomène global, qui s'observe aussi bien à l'échelle latino-américaine que mondiale, en Afrique, en Asie mais aussi en Amérique

---

<sup>158</sup> L'évolution de ce processus est analysée dans le chapitre n°3.

<sup>159</sup> Nous sommes conscients des limites de ce choix méthodologique qui omet trois années d'investissement (2002, 2003, 2004), la précédente ruée minière couvrant la période 1992-2001. Ces limites sont expliquées dans les parties méthodologiques de ce travail. Elles s'expliquent principalement par une difficulté d'accès à des sources numérisées complètes et fiables de différentes institutions pour recouper les informations, les données de la Banque centrale de réserve du Pérou ne pouvant servir de référence unique. Du fait de cet écueil temporel, la diffusion spatiale du secteur minier au cours des années 2000 et 2010 pourrait toucher d'autres territoires ou atteindre ceux que nous citons dans cette partie au début et non au milieu des années 2000. Toutefois, ces limites ne remettent pas en cause le fond de notre analyse, à savoir l'avancée territoriale du secteur minier au cours des années 2000 et 2010 sur presque l'intégralité du territoire péruvien, son expansion dans les Andes du sud et la descente du front minier dans les plaines. L'évolution de l'« empreinte spatiale » du secteur minier sur le territoire péruvien entre le début des années 1990 et 2016 est analysée en détails dans le chapitre n°3.

du nord et en Europe (Banco mundial, 2005 ; Bebbington, 2013a ; Campbell, 2009 ; Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 ; Christamann, 2011 ; Deshaies, 2007, 2011, 2016 ; Diallo, Magrin, 2015 ; Gudynas, 2009 ; Hocquard, 2008 ; Jacquemot, 2013 ; Magrin, 2013 ; Magrin, Perrier-Bruslé, 2011 ; Mottet, 2013 ; Paillard, 2011 ; Sariago, 2011 ; etc.). En Amérique latine, elle provoque une « [...] véritable "fièvre minière" [...] dans tous les pays de la région un même phénomène semble se répéter: une conjoncture internationale des prix et des marchés globaux aussi favorable a fait que les frontières de l'industrie minière ont dépassés les territoires où jusqu'à présent celle-ci était établie » (Sariago, 2011 : 391, 393).

Entre 2005 et 2014, l'exploitation marchande des ressources minière touche la quasi-totalité des départements péruviens bien qu'elle s'y déploie à des degrés divers (MINEM, 2015 : 97). La cartographie des territoires miniers entre 2005 et 2014 souligne la diffusion spatiale croissante de l'activité minière sur le territoire péruvien par rapport aux années 1990 (cf. carte n°3 et carte n°11). Les ressources minières péruviennes sont exploitées dans vingt départements contre treize entre 1992 et 2001, soit sept départements supplémentaires : Piura et Amazonas au nord, Huánuco, Apurímac et Ayacucho dans les Andes du sud puis Madre de Dios et Tacna au sud (MINEM, 2015 : 104 ; cf. carte n°11). Ce phénomène d'intensification de l'investissement minier au cours des décennies deux-mille et deux-mille-dix signale une pérennisation du modèle de développement économique et, plus encore, son approfondissement. En l'espace d'une vingtaine d'années, l'exploitation des ressources minières s'est répandue sur presque l'ensemble du territoire national. En valeur, l'investissement minier représente près de 50 (environ 46,7) milliards de dollars (MINEM, 2015 : 97). L'analyse de l'évolution de l'investissement minier entre 2005 et 2014 met en évidence une organisation marchande du territoire péruvien. Celui-ci est structuré autour de l'exploitation marchande de ses ressources minières (cf. chapitre n°3). Ces nouveaux investissements se traduisent par une mise en production accrue des gisements dormants. Toutefois, les confins du territoire péruvien, particulièrement les départements amazoniens, ne sont pas tous touchés par cette tendance.

Carte n°11 Distribution spatiale de l'investissement minier sur le territoire péruvien entre 2005 et 2014 à l'échelle départementale



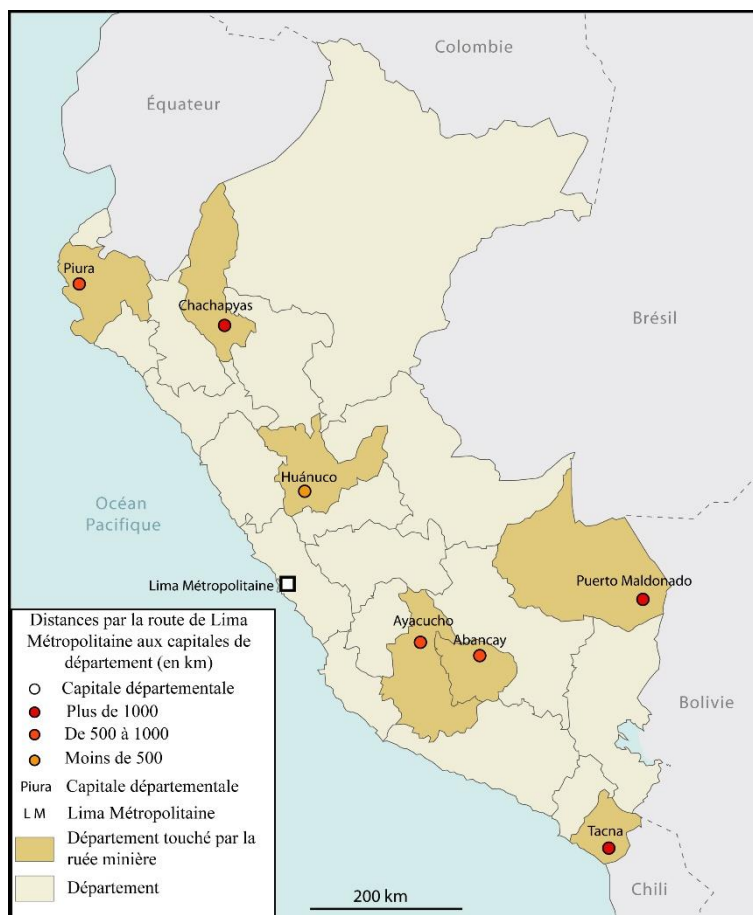
Source : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 104. Élaborée par l'auteur.

Comme cela vient d'être énoncé plus haut, la périphéricité des départements miniers tient en partie à leur l'éloignement relatif vis-à-vis de la capitale.

Entre 2005 et 2014 le front minier atteint les territoires de sept nouveaux départements, en plus de treize départements touchés par la ruée minière de 1992-2001. La distance moyenne par la route entre Lima métropolitaine et les capitales de ces nouveaux départements miniers est de près de 1000 km (994 km environ) contre 665 km sur lors de la ruée minière précédente)<sup>160</sup>. Au cours des décennies deux-mille et deux-mille-dix le secteur minier s'étend donc sur des territoires encore plus éloignés du centre économique, politique et administratif du pays que lors de la ruée minière précédente (cf. carte n°12 et encadré n°7).

<sup>160</sup> Sur la base des distances par la route entre Lima métropolitaine et les chefs-lieux des départements présentées à l'adresse suivante : <http://www.adonde.com/turismo/distancia-ciudades.php>

Carte n°12 Distances moyennes par la route entre Lima Métropolitaine et les capitales des sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 (en km)



Sources : MINEM, « Promoción de la inversión privada en la minería », 2013a ; <http://www.adonde.com/turismo/distancia-ciudades.php> Élaborée par l'auteur.

Encadré n°7 Distance moyenne par la route de Lima Métropolitaine aux capitales des sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014

Aux distances par la route de Lima Métropolitaine aux capitales des treize départements de la ruée minière de 1992-2001 mentionnées précédemment, il convient d'ajouter celles de Lima Métropolitaine à :

- Piura, capitale du département éponyme = 981 km ;
- Chachapoyas, capitale du département d'Amazonas = 1185 km ;
- Huánuco, capitale du département éponyme = 410 km ;
- Abancay, capitale du département d'Apurímac = 907 km ;
- Ayacucho, capitale du département éponyme = 543 km ;
- Puerto Maldonado, capitale du département de Madre de Dios = 1638 km ;
- Tacna, capitale du département éponyme = 1293 km.

La distance moyenne observée entre le territoire de Lima Métropolitaine et les capitales de ces sept départements est de 994 km (soit une distance supérieure de près d'un tiers à celle de la première ruée minière : environ 665 km).

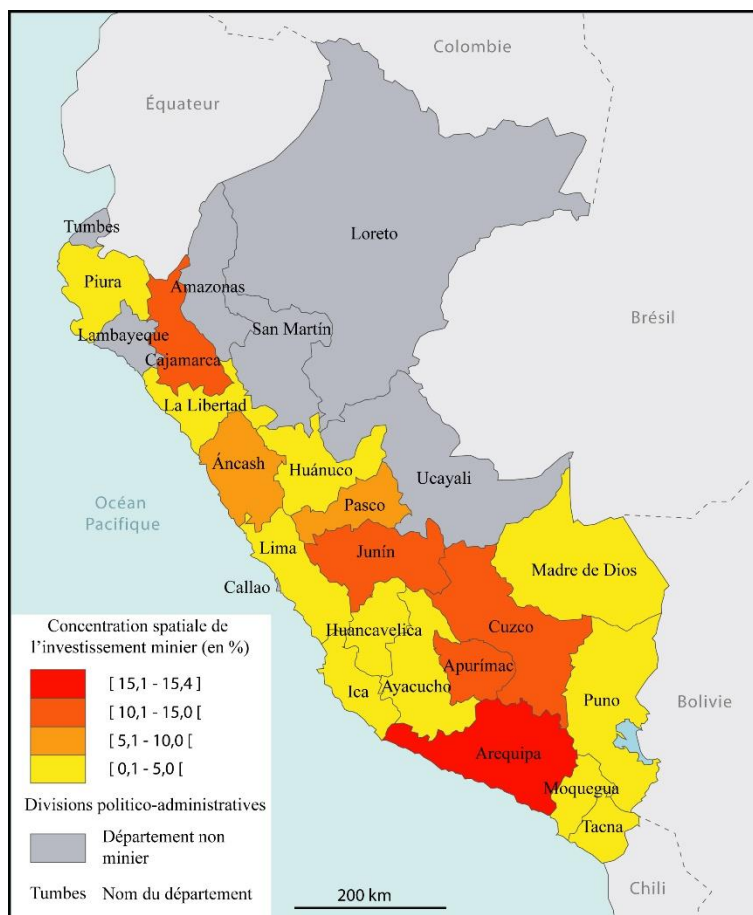
La valorisation différenciée du territoire péruvien par le capital minier est accentuée lorsque l'investissement est considéré en volume et non plus en valeur.

En effet, en volume les investissements miniers réalisés entre 2005 et 2014 se concentrent dans seize départements contre vingt lorsque le phénomène est envisagé en valeur (MINEM, 2015 ; cf. carte n°13)<sup>161</sup>. Plus exactement, cinq départements captent plus d'un dixième chacun des sommes investies. Il s'agit des départements d'Arequipa (15,4%), Cuzco (12,3%) et Apurímac (11,7%), situés dans les Andes du sud, puis de Cajamarca (11,3%) au nord et Junín (10,6%) au centre (idem). En d'autres termes, plus de la moitié des capitaux investis dans le secteur minier entre 2005 et 2014 se concentre dans cinq départements andins. Cette situation vient rappeler la centralité du facteur géologique dans l'exploitation économique du territoire national, déjà évoqué ci-dessus (MINEM, 2012 : 19-20 ; Soler, Grandin, Fornari, 1986). Par conséquent, les flux d'investissement minier mettent en évidence un inégal dynamisme du secteur minier sur le territoire pour des raisons, entre autres, géologiques (cf. *supra* et chapitre n°3). Plus largement, avec plus des trois quarts des sommes investies dans le secteur minier entre 2005 et 2014 contre environ un cinquième pour la côte pacifique, les Andes apparaissent bien comme la région centrale de l'exploitation minière au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>161</sup> Les départements amazoniens de Loreto et d'Ucayali ainsi que le département côtier de Tumbes situé à l'extrême nord du pays ne sont pas cités sur le document ministériel qui retrace l'évolution de l'investissement minier à l'échelle départementale entre 2005 et 2014 (MINEM, 2015 : 104). Cette situation peut s'expliquer par le faible montant des capitaux investis dans ces territoires puisque le document recense néanmoins un investissement de deux millions de dollars dans le département de Lambayeque en 2014, somme qui apparaît comme extrêmement marginale comparée aux investissements réalisés dans les autres départements. Loreto, Ucayali et Tumbes se caractériseraient donc soit par un investissement minier inférieur à cette somme, soit par une absence totale d'investissement minier. La part des capitaux investis dans les départements d'Amazonas et de Lambayeque lors de la ruée minière de 2005-2014 est inférieure à 0% du total (idem). Les niveaux d'investissements miniers dans les départements de Madre de Dios et Huánuco sur cette période ne représentent que 0,1% et 0,2% du volume de l'investissement (idem). Départements d'Amazonas, Lambayeque, Madre de Dios et Huánuco mis à part, et en considérant un seuil minimal d'investissement minier d'au moins 1%, la ruée minière de 2005-2014 apparaît néanmoins comme spatialement plus diffuse que la précédente puisqu'elle touche seize départements contre treize pour celle comprise entre 1992 et 2001.

Carte n°13 Concentration spatiale de l'investissement minier péruvien total de 2005-2014 à l'échelle départementale (en %)



Source : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 104. Elaborée par l'auteur.

Si entre 2005 et 2014 l'investissement minier pénètre toujours plus loin sur le territoire, les capitaux miniers se portent de plus en plus vers des territoires de moindre altitude. Autrement dit, il semblerait que la ruée des entreprises minières se porte moins sur des hauts plateaux et tende à descendre dans les plaines.

#### b. Vers un redéploiement de l'activité dans les plaines ?

En considérant de nouveau le critère de l'altitude, certes non optimal comme évoqué précédemment puisqu'il indique celui des chefs-lieux des départements, il apparaît que les sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 se situent en moyenne à 1500 (1459) m au-dessus du niveau de la mer (INEI, 2014a).

La deuxième ruée minière touche donc des départements situés à une altitude bien moindre que la première ruée, l'altitude moyenne des capitales des treize départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 étant d'environ 2206 m (INEI, 2014a ; cf. encadré n°8). Plus exactement, sur les sept nouveaux territoires sur lesquels se portent les flux d'investissement minier entre 2005 et 2014, seuls trois, Apurímac (2392), Amazonas (2339) et Ayacucho (2760) sont situés à plus de 2000 m au-dessus du niveau de la mer contre huit lors de la précédente ruée. Plus encore, aucune des capitales de ces départements n'est située à plus de 3000 m d'altitude contre six lors de la ruée de 1992-2001. Si les nouveaux territoires touchés par la ruée minière de 2005-2014 sont plus distants de Lima Métropolitaine que les treize précédents et peuvent d'une certaine façon apparaître comme des confins, plusieurs d'entre eux étant géographiquement situées aux frontières du territoire national (Tacna au sud et Madre de Dios à l'est) l'altitude de ces capitales, relativement basse, tend au contraire à relativiser leur périphéricité. Ce critère semble indiquer une percée de l'exploitation minière dans les plaines voire les littoraux, plutôt que dans les hauts plateaux.

Encadré n°8 Altitude des capitales des départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 (en m au-dessus du niveau de la mer)

Altitude des capitales régionales des territoires touchés par la ruée minière de 1991-2001 :

- Abancay, capitale du département d'Apurímac = 2392 m
- Ayacucho, capitale du département éponyme = 2760 m
- Chachapoyas, capitale du département d'Amazonas = 2339 m
- Huánuco, capitale du département éponyme = 1898 m
- Piura, capitale du département éponyme = 36 m
- Puerto Maldonado, capitale du département de Madre de Dios = 205 m
- Tacna, capitale du département éponyme = 585 m

Source : INEI, « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento, 2013 », 2014a.

Une constante de la ruée minière tient à la faible concentration de la population dans les espaces riches en ressources minières.



### c. Des territoires miniers toujours aussi peu peuplés

La périphéricité de ces sept territoires peut être éclairée par la faible concentration de la population dans ces espaces, elle-même liée aux milieux naturels d'appartenance de ces territoires.

En 2007 la population péruvienne est estimée à 28 220 764 individus (INEI, 2008c). La majeure partie de la population se concentre sur la côte pacifique (55% environ) où plus d'un Péruvien sur deux réside, devant les Andes qui concentrent plus du tiers (36% environ) de la population, soit quatre fois plus que l'Amazonie où résident moins de 10% (environ 9%) des Péruviens (idem ; cf. carte n°14)<sup>162</sup>. Or trois des sept nouveaux départements sur lesquels se portent les flux d'investissement minier entre 2005 et 2014 appartiennent à l'aire andine (Apurímac, Ayacucho, Huánuco) et deux autres à la région amazonienne (Amazonas, Madre de Dios) soit des zones faiblement peuplées. Les deux départements côtiers, Piura (5,9%) et Tacna (1%), concentrent moins de 10% (6,9%) de la population en 2007 (INEI, 2008c). Les trois départements andins touchés par la ruée minière, Huánuco (2,7%), Apurímac (1,4%) et Ayacucho (2,2%) concentrent à peu près le même niveau de population (6,3% ; idem). La part de la population des deux départements amazoniens, Amazonas au nord (1,3%) et Madre de Dios au sud (0,5%) est près de sept fois inférieure à celles des autres blocs territoriaux évoqués précédemment. Deux constats s'imposent. D'abord, avec moins de 2% de la population péruvienne résidant en 2007 dans les deux départements amazoniens, la ruée minière de 2005-2014 qui atteint la région amazonienne touche plus que des espaces périphériques des confins de confins. Ce phénomène est particulièrement manifeste pour le département de Madre de Dios (idem). Le maillage différentiel du territoire péruvien par le capital minier entre 2005 et 2014 confirme ainsi la persistance de la « diagonale du vide » observée lors de la ruée minière de 1992-2001 bien que le phénomène d'« évitement » de l'Amazonie par le secteur minier légal ne soit pas total<sup>163</sup>. Ensuite, le département de Piura sur lequel se concentre une partie des capitaux investis dans le secteur minier entre 2005 et 2014 ne peut pas être considéré comme

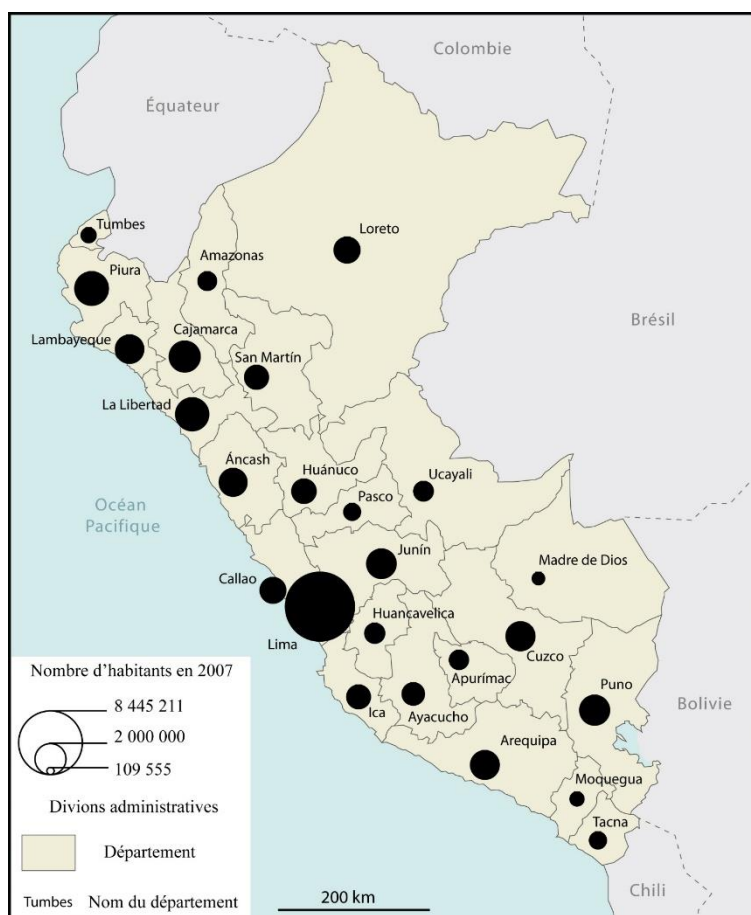
---

<sup>162</sup> L'année 2007 correspond à une année de recensement et permet de fait de donner une image relative de la répartition de la population péruvienne lors de la ruée minière de 2005-2014. Il s'agit là d'un correctif au recensement de la même année qui donnait 27 412 157 habitants, lequel ne tenait par ailleurs pas compte de la population du district de Carmen Alto, dans la province de Huamanga, dans le département d'Ayacucho, les autorités locales n'ayant pas permis la réalisation des recensements (INEI, 2008c). Les calculs ici présentés ont été effectués sur la base du recensement avant modification *a posteriori*. Cela n'a pas d'influence sur l'analyse.

<sup>163</sup> Le ministère de l'énergie et des mines (MINEM) ne considère que l'investissement minier légal, l'Amazonie étant particulièrement affectée par l'exploitation aurifère illégale et informelle (cf. chapitre n°3).

un territoire périphérique. Il doit au contraire être envisagé comme un territoire relativement central puisqu'il constitue le deuxième département le plus peuplé du pays (5,9%) après celui de Lima (30% ; idem). Globalement, les sept départements nouvellement touchés par les flux d'investissement minier entre 2005 et 2014 concentrent moins de 4 millions (3 153 602) de personnes, soit moins d'un cinquième (14,7%) de la population recensée en 2007 (idem ; cf. carte n°14). Ce constat est identique à celui observé lors de la ruée minière précédente. Une des constantes du secteur minier péruvien est donc que le front minier se concentre sur des territoires faiblement peuplés<sup>164</sup>. Néanmoins, au XXI<sup>e</sup> siècle l'exploitation minière tend à se déplacer vers des espaces de plus en plus centraux.

Carte n°14 Distribution de la population péruvienne à l'échelle départementale en 2007  
(en milliers d'individus)



Source : INEI, *Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda*, Lima, 2008.  
<http://censos.inei.gob.pe/cpv2007/tabulados/> Élaborée par l'auteur.

<sup>164</sup> Les données du ministère de l'énergie et des mines (MINEM, 2015) sur lesquelles nous nous basons pour établir cette analyse ne proposent malheureusement qu'une analyse à l'échelle départementale. Contrairement aux données utilisées lors de la ruée minière de 1992-2001 pour lesquelles nous avons partiellement réussi à déterminer des échelles d'analyse plus fines. Entre 2005 et 2014 l'analyse à l'échelle provinciale aurait sans doute permis de préciser ces tendances.

Comme lors de la ruée minière précédente, celle-ci touche en majorité des départements urbains.

#### d. Des territoires miniers plus urbains que ruraux ?

En 2007 plus des trois quarts (75,9%) des Péruviens vivent en milieu urbain contre un quart (24,1%) en milieu rural (INEI, 2008c).

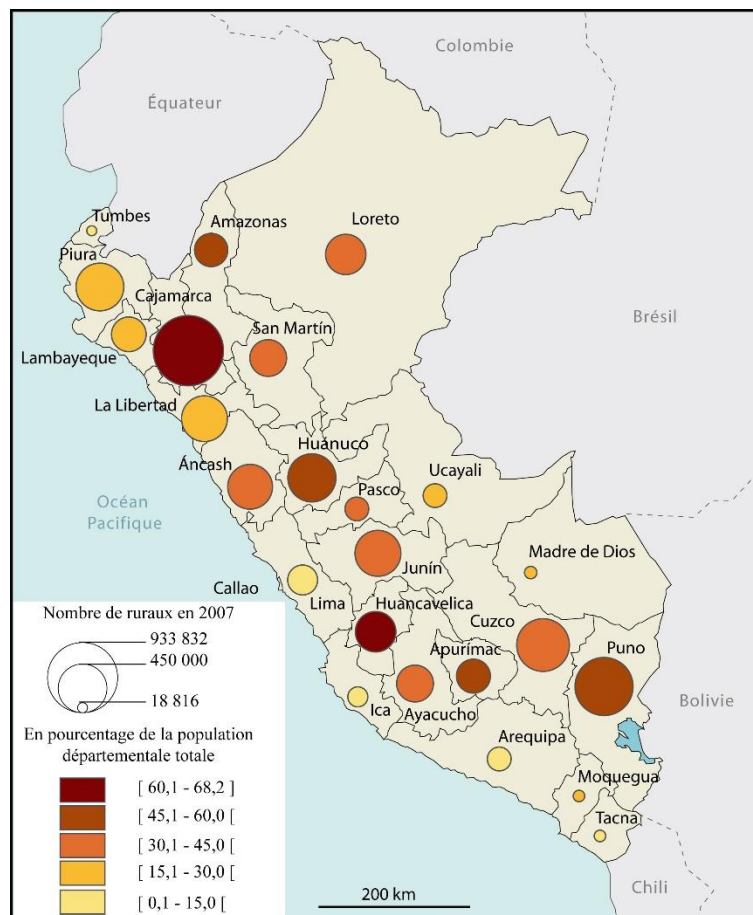
Dans les sept nouveaux départements touchés par les flux miniers entre 2005 et 2014, près de 40% (environ 38,7%) de la population réside en milieu rural, soit plus de 1,5 million (1 610 762) d'individus ou environ le quart (23,4%) des près de 7 millions (6 601 869) de Péruviens qui résident en milieu rural à cette date (idem ; cf. carte n°15). Le critère du milieu de résidence de la population fait donc apparaître ces territoires miniers comme des espaces à contre-courant de la tendance nationale à l'urbanité. Cette différence vis-à-vis de la norme de résidence de la majeure partie de la population péruvienne éclaire ainsi leur périphéricité.

Plus encore, si *a priori* les sept départements nouvellement touchés par la ruée minière de 2005-2014 se présentent comme des territoires ruraux, enfermés à l'intérieur d'un espace national urbain, la part de la population résidant en milieu rural diffère grandement entre ces espaces.

En effet, dans trois départements seulement la population rurale représentent plus de la moitié de la population locale. Il s'agit des départements Amazonas (55,8%) en Amazonie, puis d'Apurímac (54,1%) et Huánuco (57,5%) dans les Andes (idem). À l'inverse, dans les quatre autres départements touchés par la ruée minière, Ayacucho (42%), Piura (25,8%), Madre de Dios (26,7%) et Tacna (8,7%) moins d'un habitant sur deux réside en milieu rural (idem). Ce taux se situe même davantage autour du quart pour Piura et Madre de Dios et d'un dixième pour Tacna. Parmi ces départements ce sont donc ceux situés sur la côte, Piura (25,8%) au nord et Tacna (8,7%) au sud, qui présentent la part de la population rurale la moins élevée. Par conséquent, si le taux de la population rurale est utilisé pour rendre compte de la périphéricité des territoires touchés par la seconde ruée minière, seuls les départements d'Amazonas (55,8%), Apurímac (54,1%) et Huánuco (57,5%), donc un département amazonien et deux départements andins, peuvent être qualifiés de territoires périphériques. Le critère de la part de la population

résidant en milieu rural met ainsi en évidence que la ruée minière de 2005-2014 touche majoritairement des territoires non périphériques car urbains soit une tendance identique à celle observée à l'échelle nationale bien qu'à des degrés différents (cf. carte n°15)<sup>165</sup>.

Carte n°15 Distribution de la population péruvienne résidant en milieu rural en 2007  
(en % de la population départementale totale)



Source : INEI, *Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda*, Lima, 2008.  
<http://censos.inei.gob.pe/cpv2007/tabulados/> Élaborée par l'auteur.

Tout comme pour la ruée minière de 1992-2001 il convient de se demander si les territoires touchés par la ruée minière peuvent apparaître comme des territoires marginaux, c'est-à-dire dont les caractéristiques, en termes d'écart par rapport à la norme majoritaire, les classent parmi les territoires les plus périphériques des territoires périphériques.

<sup>165</sup> Un même constat avait été établi pour la ruée minière de 1992-2001 puisque neuf des treize départements touchés par l'afflux d'investissements miniers se caractérisaient par un taux majoritaire de population urbaine. Or ce constat avait été nuancé par l'analyse à l'échelle provinciale en montrant que la ruée minière opérait sur treize provinces rurales et sur treize provinces urbaines. Malheureusement, les données que nous mobilisons pour cette ruée ne nous permettent pas d'affiner l'analyse à une échelle plus restreinte.

Cette hypothèse n'est que partiellement validée.

## 2.2.2 Des territoires miniers de moins en moins marginaux

### a. Des territoires miniers inégalement liés à l'agro-pastoralisme

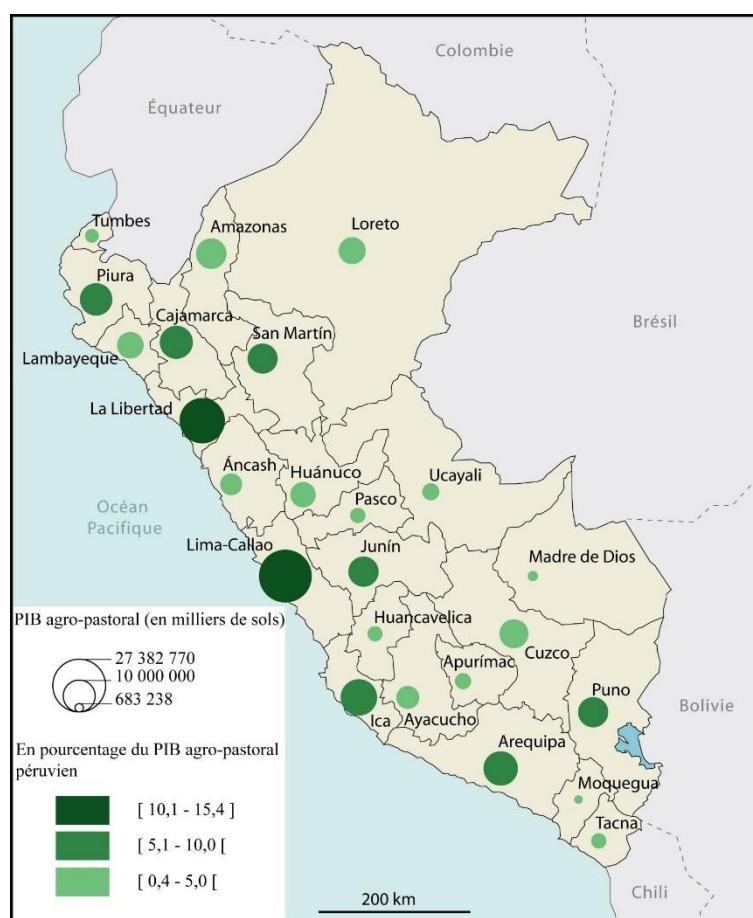
En 2012, comme en 1994, l'agriculture et l'élevage ne constituent pas le principal pôle de développement de l'économie péruvienne.

En effet, entre 2007 et 2014 soit à peu près la période de la seconde ruée minière analysée ici, le secteur agro-pastoral contribue en moyenne à moins de 5% (environ 4,2%) du PIB péruvien et les sept départements nouvellement touchés par la ruée minière entre 2005 et 2014 contribuent en moyenne à 2,7% du PIB agro-pastoral péruvien (INEI, 2016a ; cf. carte n°16).

Toutefois, l'ensemble des départements péruviens, de même que ces sept nouveaux départements miniers, ne contribuent pas de façon uniforme à l'économie agro-pastorale péruvienne. Des situations contrastées sont observées à l'intérieur de ces groupes.

En effet, entre 2007 et 2014 dans les sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014, un seul département, Piura (5,8%), contribue plus que la moyenne nationale (4,2%) au PIB agro-pastoral péruvien (idem). Dans les six autres départements, Madre de Dios (0,6%), Tacna (1,3%), Apurímac (1,4%), Ayacucho (2,9%), Amazonas (3,5%) et Huánuco (3,5%), la contribution de l'agro-pastoralisme local au PIB agro-pastoral national est inférieure à la moyenne péruvienne (idem). Là encore, plus que le secteur agro-pastoral *per se* ce sont les formes de son développement dans les territoires locaux qui peuvent indiquer si cette activité reflète une condition marginale (l'agro-pastoralisme vivrier) ou non (l'agro-industrie, fortement consommatrice en technologies et en capitaux), les territoires côtiers, soit les territoires où se concentrent la majeure partie de la population et de la richesse économique, au premier rang desquels Lima-Callao, participant fortement à la croissance de l'économie agro-pastorale péruvienne. Cette situation s'explique notamment par le dualisme du secteur agro-pastoral péruvien ; plusieurs départements, notamment côtiers étant étroitement liés à l'agro-industrie d'exportation (Chaléard, Huamantínco, Mesclier, 2008 ; Chaléard, Mesclier, 2010 ; Chaléard, Marshall, 2015 ; Marshall, Mesclier, Chaléard, 2012 ; MINAGRI, 2013 ; Revesz, 2009).

Carte n°16 Inégale contribution des départements péruviens au PIB agro-pastoral national entre 2007 et 2014



Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Élaborée par l'auteur.

Plus que la contribution économique de l'agriculture et de l'élevage au PIB agro-pastoral national, plusieurs facteurs permettent d'apprécier la plus ou moins grande centralité de cette activité et donc la marginalité potentielle des territoires locaux, particulièrement des sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014. Il s'agit notamment du nombre de travailleurs agro-pastoraux dans ces territoires, de leur distribution spatiale à l'échelle nationale mais aussi locale et, au-delà, de la part de ces producteurs vis-à-vis de la population économiquement active locale.

En 2012 le Pérou compte plus de 2 millions (2 260 973) de producteurs agro-pastoraux ce qui représente environ 6,5% de la population péruvienne de 2007 (MINAGRI, 2013 : 43 ; INEI, 2008a) et 14% de la population économiquement active de 2012 (MINTRA, 2013 : 23)<sup>166</sup>.

<sup>166</sup> En 2012 la population péruvienne économiquement active est de 16 142 123 personnes (MINTRA, 2013 : 23).

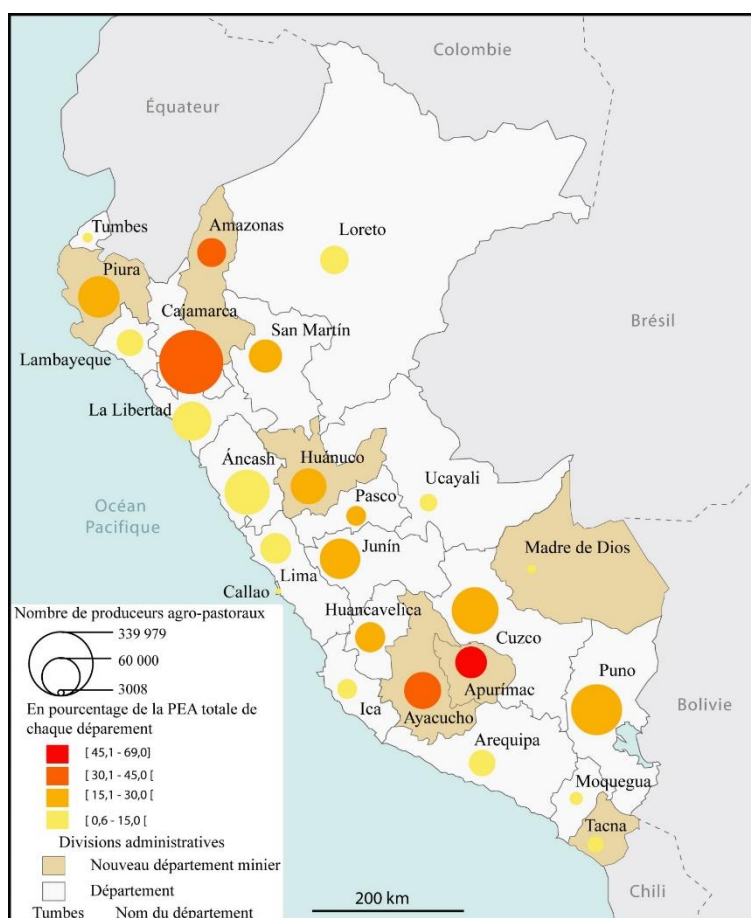
Cependant, la répartition spatiale des travailleurs agro-pastoraux sur le territoire national n'est pas homogène (cf. carte n°17). Certains départements se caractérisent par un plus grand nombre de producteurs agro-pastoraux que d'autres. En moyenne, les sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 comptent plus de 500 000 (545 135) producteurs agro-pastoraux soit environ un quart (24,1%) des producteurs agro-pastoraux recensés en 2012 (MINAGRI, 2013 : 43). Dans les sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 celui de Madre de Dios compte le moins de producteurs agro-pastoraux (6642) alors que Piura est celui où ils sont les plus nombreux (142 850), près de 22 fois plus nombreux (idem) !<sup>167</sup>

Si les producteurs agro-pastoraux recensés en 2012 représentent environ 14% de la population économiquement active à cette date, ils constituent en moyenne plus du quart (27,9%) de celle des sept départements nouvellement touchés par la ruée minière de 2005-2014 (idem). Là encore, dans ces territoires, la population économiquement active (PEA) n'est pas uniformément dépendante du secteur agro-pastoral. Dans deux départements seulement, Madre de Dios (8,9%) et Tacna (12,3%), la PEA dépendant du secteur agro-pastoral est inférieure à la moyenne (14%) observée à l'échelle nationale (idem). Dans les cinq autres départements, Piura (15,9%), Huánuco (24%), Amazonas (30,9%), Ayacucho (34%) et Apurímac (69%), ce taux est supérieur à la moyenne péruvienne, ce secteur constituant même l'activité de plus des deux tiers de la PEA dans un de ces départements (idem ; cf. carte n°17). Ces territoires pourraient donc être définis comme marginaux. Pour autant, la répartition spatiale des producteurs agro-pastoraux et le poids de ce secteur dans la PEA locale n'indiquent pas nécessairement le dynamisme économique de cette activité. Celui-ci n'est pas tant lié à la main d'œuvre mais davantage à la productivité et à la mécanisation du secteur. À titre d'illustration, si en 2012 les travailleurs agro-pastoraux sont les plus nombreux dans le département de Cajamarca (339 979) ce secteur d'activité, qui occupent près de 44% de la main d'œuvre locale, contribue à 6,1% en moyenne au PIB local entre 2007 et 2014 alors que dans le département de Lima les producteurs agro-pastoraux sont moins nombreux (78 518 en 2012), ne représentent que 1,5% de la PEA, mais le secteur y est plus dynamique puisqu'il contribue en moyenne à 15,4% du PIB local sur cette période (idem ; INEI, 2008b).

---

<sup>167</sup> Ils sont 22 059 à Tacna, 69 562 à Amazonas, 83 328 à Apurímac, 106 926 à Huánuco et 113 768 à Ayacucho 113 768 (MINAGRI, 2013 : 43).

Carte n°17 Inégale distribution des producteurs agro-pastoraux au Pérou en 2012



Sources : MINAGRI, *IV Censo Nacional Agropecuario 2012. Resultados definitivos*, op.cit., 2013, p. 43 ; MINPRA, *Informe Anual del Empleo en el Perú 2012*, op.cit., p. 61. Élaborée par l'auteur.

Au cours des années 2000 et 2010, le Pérou est touché par une baisse sans précédent des niveaux de pauvreté par rapport aux décennies antérieures. Cependant, les territoires touchés par la ruée minière de 2005-2014 sont, comme lors de la ruée précédente, également marqués par une certaine prégnance de la pauvreté, monétaire et non monétaire.

#### b. Des territoires miniers inégalement touchés par la pauvreté

En 2004 environ six Péruviens sur dix (58,7%) se trouvent en situation de pauvreté monétaire contre un peu moins d'une personne sur quatre (23,9%) en 2013 (INEI, 2014d). Entre 2004 et 2013 la pauvreté monétaire est donc divisée par plus de deux. Dans le même temps, l'extrême pauvreté monétaire connaît une baisse encore plus marquée. Elle est divisée par près de trois, passant de 16,4% à 4,7% de la population (INEI, 2014b). La pauvreté non monétaire, envisagée à l'aune des nécessités de bases non satisfaites, définies par l'Institut national de la statistique



et de l'informatique (INEI) sur la base de l'accès à un ensemble de biens et services, indique également une tendance à la baisse bien que ce taux multidimensionnel montre une pauvreté bien supérieure à celle uniquement envisagée en termes économiques. Entre 2007 et 2013 la part de la population vivant avec au moins une nécessité de base non satisfaite passe de près d'un tiers (30,3%) à un cinquième (20,3%) des Péruviens (INEI, 2014c). « *Globalement donc, le taux de pauvreté (monétaire et nécessités de bases insatisfaites) a baissé, la brèche de pauvreté également*<sup>168</sup>, *et les pauvres ont amélioré leur situation sans que cela se fasse aux dépens d'autres ménages plus pauvres encore* » (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 37).

Cependant, tous les Péruviens ne sont pas égaux face à la pauvreté. Malgré une baisse sans précédent des différents indices de pauvreté, de fortes disparités subsistent entre régions et entre milieux de vie (cf. graphique n°4).

En effet, au cours des années 2000 et 2010 la pauvreté demeure un phénomène principalement rural. Elle touche de fait une population qui, par rapport à la distribution de la population, majoritairement urbaine, s'inscrit dans un schéma si ce n'est marginal du moins périphérique en termes de milieu résidentiel.

En 2004 la pauvreté monétaire affecte plus des trois quarts (83,4%) des Péruviens qui vivent en milieu rural contre moins de la moitié (48,2%) de ceux qui résident un milieu urbain (INEI, 2014c). La pauvreté monétaire est donc presque deux fois plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (idem). Elle est également presque deux fois supérieure qu'à Lima métropolitaine (44,6% ; idem). Sur la côte, moins d'un Péruvien sur deux (48,6%) vit en situation de pauvreté monétaire en 2004, soit un niveau de pauvreté somme toute égal à celui de la population urbaine -ce qui est assez logique puisque la population côtière est majoritairement urbaine-, alors que sept Péruviens sur dix vivent en situation de pauvreté monétaire dans les Andes (70%) et en Amazonie (70,4% ; idem).

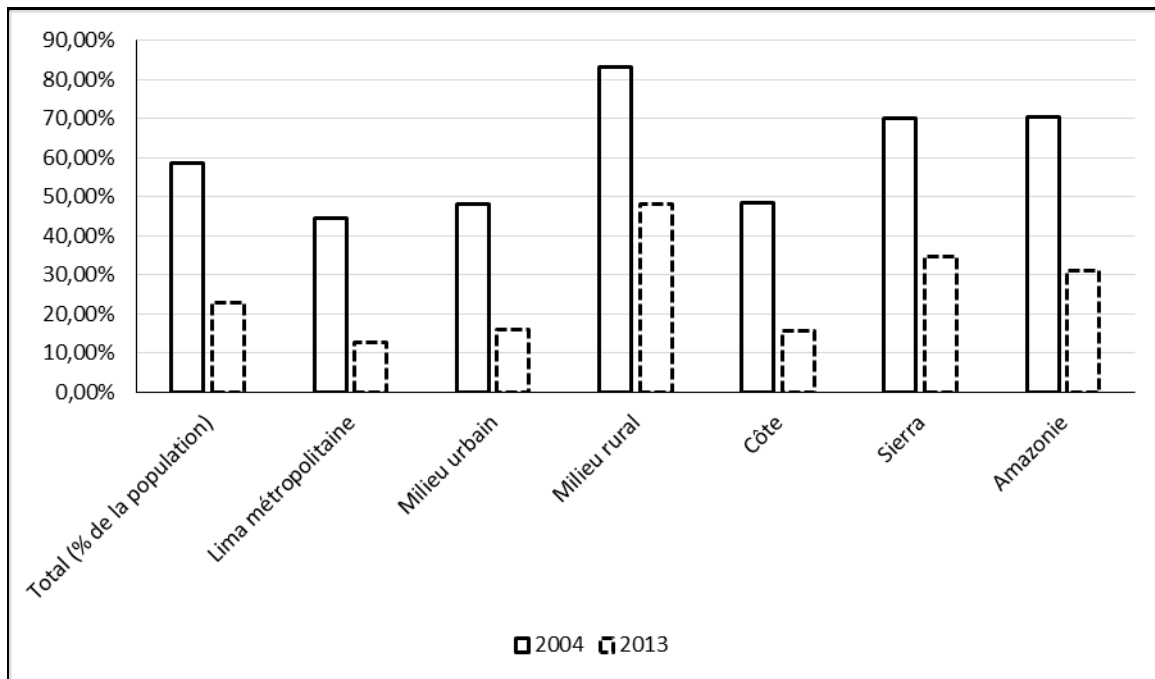
En 2013 la part de la population qui vit en situation de pauvreté monétaire à Lima métropolitaine (12,8%) est deux fois moins élevée qu'en 2004 (44,6% ; INEI, 2014a). Ce niveau de pauvreté monétaire est proche de celui observé en milieu urbain (16,1% ; idem). Par ailleurs, le risque d'être pauvre en milieu urbain en 2013 est trois fois moins élevé qu'en milieu

---

<sup>168</sup> « *La brèche de pauvreté prend en compte l'écart entre le revenu du pauvre et la ligne de pauvreté* » (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 37).

rural où près d'une personne sur deux (48%) vit en situation de pauvreté monétaire (idem). Sur la côte, le niveau de pauvreté monétaire (15,7%) est quasi identique aux niveaux observés à Lima métropolitaine et en milieu urbain. La pauvreté y est deux fois moins importante que dans les Andes (34,7%) et qu'en Amazonie (31,2%) où elle touche environ un tiers de la population dans chaque espace (idem).

Graphique n°4 Évolution de la pauvreté monétaire entre 2004 et 2013 (en % de la population)

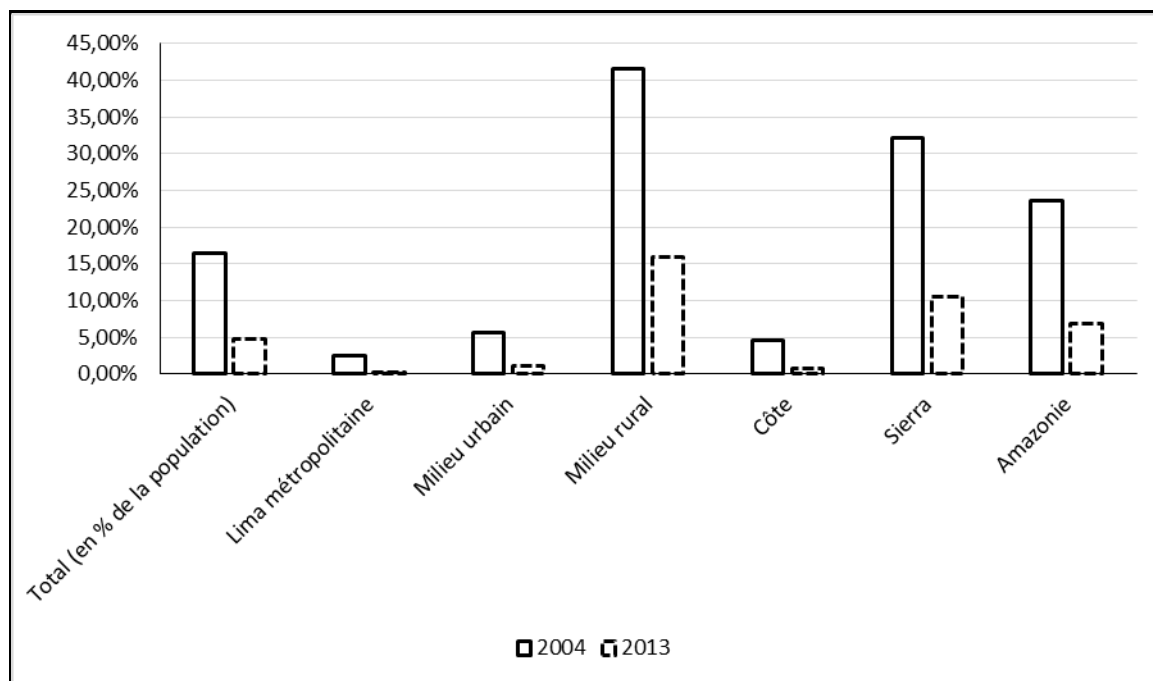


Source : INEI, « Estadísticas. Pobreza y gasto social. Pobreza. Población en situación de pobreza monetaria, según ámbito geográfico, 2004-2014 », *op.cit.*, 2014a. Élaboré par l'auteur.

L'extrême pauvreté monétaire baisse également de façon sensible.

En effet, en 2013 l'extrême pauvreté monétaire est pratiquement éradiquée à Lima métropolitaine (0,2%), en milieu urbain (1%) et sur la côte (0,8%) mais elle touche toujours plus d'une personne sur dix (10,5%) dans les Andes et environ 7% de la population en Amazonie et, plus largement, près d'un cinquième (16%) de la population qui réside en milieu rural à cette date (INEI, 2014b ; cf. graphique n°5).

Graphique n°5 Évolution de l'extrême pauvreté monétaire entre 2004 et 2013  
(en % de la population)



Source: INEI, « Estadísticas. Sociales. Pobreza. Población en situación de pobreza extrema monetaria, según ámbito geográfico, 2004-2014 », *op.cit.*, 2014b. Élaboré par l'auteur.

Un focus sur l'année 2007, permet d'établir une cartographie des niveaux de pauvreté dans les territoires touchés par la ruée minière entre 2005 et 2014<sup>169</sup>.

En 2007 la pauvreté monétaire constitue un phénomène spatialement distribué qui affecte l'ensemble du territoire national mais de façon inégale (INEI, 2008c ; cf. carte n°18). À cette date, moins de quatre Péruviens sur dix en moyenne (39,2%) vivent en situation de pauvreté monétaire (*idem*)<sup>170</sup>. La côte constitue la zone où la pauvreté monétaire est la moins forte bien qu'elle touche plus du quart (28,2%) des Péruviens qui y résident (*idem*). La distribution de la population en situation de pauvreté monétaire n'y est toutefois pas homogène. Ica est le département où la population est le moins victime de la pauvreté monétaire (15,5% environ) alors que dans les départements de Lambayeque et Piura plus de quatre personnes sur dix (41,6%) vivent en situation de pauvreté monétaire (*idem*). Ce taux est sensiblement égal celui observé en Amazonie (environ 44% en 2007), la population la moins touchée par ce phénomène étant celle résidant dans le territoire de Madre de Dios (16%) et celle la plus exposée à ce

<sup>169</sup> Bien que non optimale puisque réalisée à l'échelle de la maille politico-administrative la plus élevée et non des stricts territoires miniers.

<sup>170</sup> Sur la base du recensement de 2007 (non corrigé) soit une population de 27 412 157 habitants (INEI, 2008c).

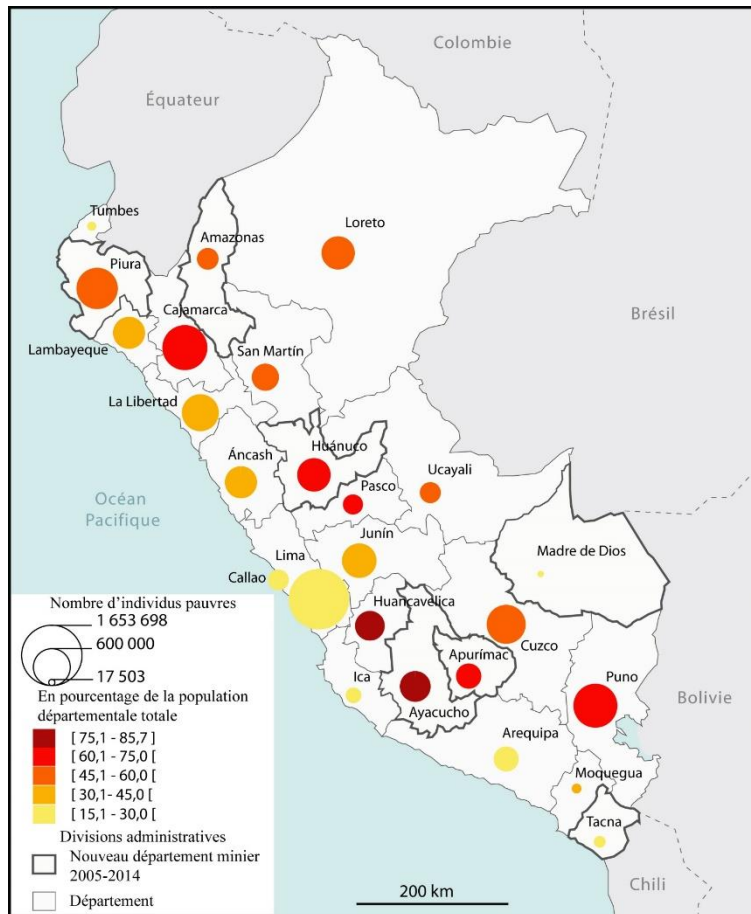
phénomène celle résidant dans le département d'Amazonas où plus de la moitié (56,3%) de la population vit en situation de pauvreté monétaire (idem). La population andine apparaît comme la plus touchée par la pauvreté monétaire, plus de six Péruviens sur dix (61%) résidant dans cet espace étant considérés comme pauvres, avec là encore une forte amplitude, le département de le moins touché par ce phénomène étant celui d'Arequipa (24,3%) et Huancavelica (87,7%) celui où la pauvreté monétaire la plus élevée (idem). De façon schématique, en 2007 les poches de pauvreté monétaire se concentrent dans les espaces andins et amazoniens or on a vu que trois des nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 sont des territoires andins et deux autres des territoires amazoniens.

Plus précisément, dans les sept départements nouvellement touchés par la ruée minière de 2005-2014, une personne sur deux en moyenne (50,3%) vit en situation de pauvreté monétaire en 2007 soit un taux supérieur à la moyenne nationale (39,2% ; idem, cf. carte n°18). Cinq de ces départements peuvent être qualifiés de territoires marginaux sur la base de cet indicateur dans la mesure où le taux moyen de la population locale en situation de pauvreté monétaire est supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit des départements de Piura (46,1%), Amazonas (56,3%), Huánuco (66,4%), Apurímac (71,1%) et Ayacucho (75,5% ; idem). Entre la moitié de la population locale et plus des trois quarts des habitants de ces territoires vivent avec moins de deux dollars par jour (en parité de pouvoir d'achat). Inversement, les départements de Madre de Dios (16%) et Tacna (20,9%) ne peuvent pas être qualifiés de marginaux sur la base de ce critère dans la mesure où le taux moyen de pauvreté monétaire est inférieur à la moyenne nationale (idem)<sup>171</sup>.

---

<sup>171</sup> Les territoires andins marqués par une certaine prégnance de la pauvreté monétaire semblent être ceux où sont exploitées les ressources minières les moins rentables, plomb, zinc et argent même si certains territoires où sont exploitées des ressources aux prix plus élevés, notamment l'or et le cuivre, sont également marqués par la pauvreté (comme Cajamarca par exemple ; cf. chapitre n°3).

Carte n°18 Inégale distribution de la population en situation de pauvreté monétaire au Pérou en 2007



Source : INEI « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza Mapas », *Censos Nacionales 2007. XI de población y VI de vivienda, op.cit.*, 2008d.

Dans le même temps, près d'un Péruvien sur cinq (18,8%) vit en situation d'extrême pauvreté monétaire (INEI, 2008d).

Là encore l'extrême pauvreté monétaire constitue un phénomène spatialement diffus, répandu sur l'ensemble du territoire national, mais à des intensités variables (cf. carte n°19). C'est encore sur la côte que les niveaux d'extrême pauvreté monétaire sont les plus faibles. Dans cet ensemble, l'extrême pauvreté monétaire est d'environ 5% (idem), elle oscille entre 0,3% (Ica) et près de 14% (Piura ; idem). L'extrême pauvreté monétaire en Amazonie est en moyenne plus de trois fois plus élevée (16,3%) que sur la côte, le taux moyen d'extrême pauvreté monétaire oscillant entre 1,9% (Madre de Dios) et près du quart (24,8% à Loreto ; idem). En 2007 c'est dans les Andes que le risque d'être extrêmement pauvre est le plus élevé. Près du tiers (31,2%) de la population de cet ensemble vivant avec moins de 1,25 dollar par jour (en ppa) bien que la situation soit contrastée à l'intérieur de cet ensemble, le taux d'extrême pauvreté monétaire

variant de 3,9% (à Arequipa) à plus de 70% (71,7% à Huancavelica ; idem)<sup>172</sup>. Le taux moyen d'extrême pauvreté monétaire donc presque quatre fois supérieur au taux moyen observé à l'échelle nationale (idem).

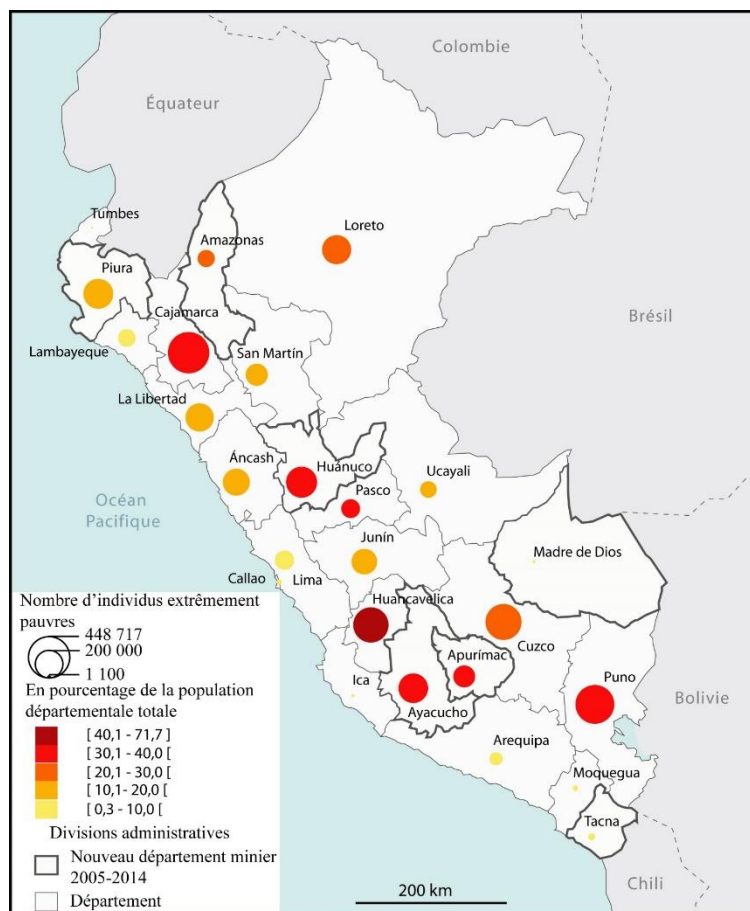
Plus précisément, dans les sept territoires nouvellement touchés par la ruée minière entre 2005 et 2014, le taux d'extrême pauvreté monétaire est en moyenne observé en 2007 est supérieur (21,5%) à celui observé à l'échelle du pays dans son ensemble (idem). Toutefois, ce phénomène affecte inégalement les habitants de ces territoires.

En effet, dans trois départements, Madre de Dios (1,9%), Tacna (4%) et Piura (13,9%), la part de la population locale vivant en situation d'extrême pauvreté monétaire est inférieure à la moyenne nationale (18,8% ; idem). Par conséquent, seuls quatre des sept départements nouvellement touchés par la ruée minière de 2005-2014 peuvent être qualifiés de marginaux à l'aune de ce critère. Il s'agit des départements de Huánuco (13,9%), Amazonas (20,5%), Ayacucho (37,4%) et Apurímac (40% ; idem). L'extrême pauvreté monétaire y affecte entre plus d'un dixième et plus du tiers de la population dans chaque département (idem). La ruée de 2005-2014 touche donc majoritairement de nouveaux départements marqués par un niveau d'extrême pauvreté supérieur à la moyenne nationale observée en 2007 (idem).

---

<sup>172</sup> En termes monétaires, que l'on considère le taux de pauvreté ou d'extrême pauvreté, Huancavelica apparaît donc le département péruvien où les Péruviens sont les plus pauvres.

Carte n°19 Inégale distribution de la population en situation d'extrême pauvreté monétaire au Pérou en 2007



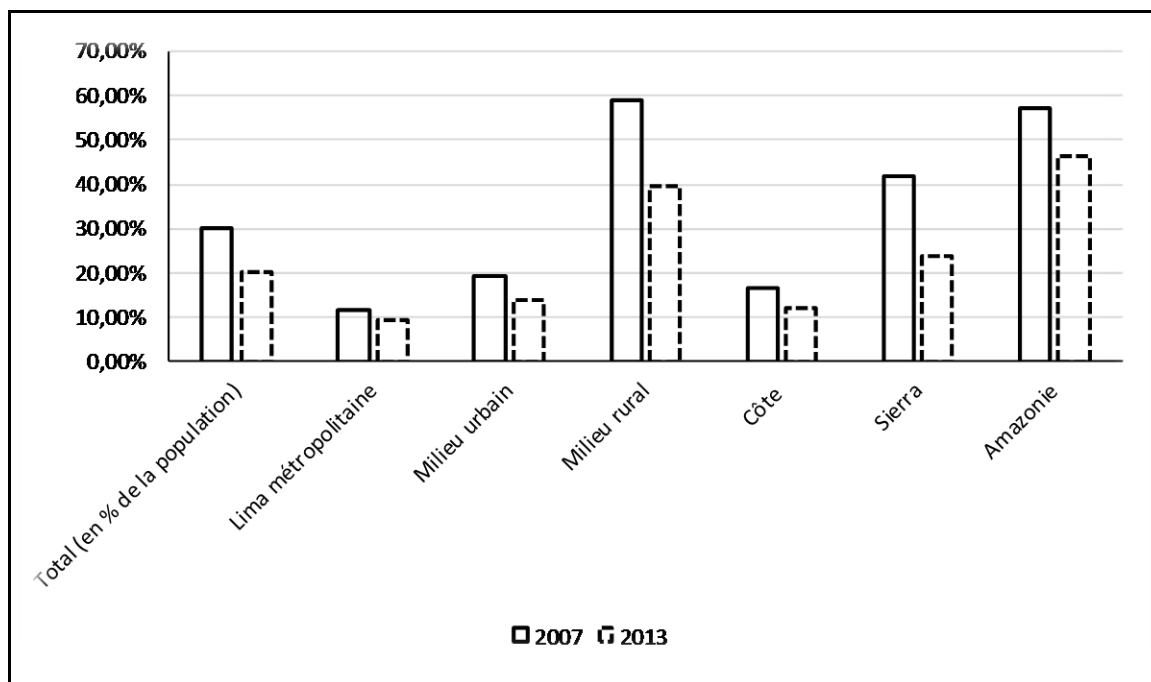
Source : INEI, « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », *Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda, op.cit.*, 2008d. <http://censos.inei.gob.pe/Censos2007/Pobreza/> Élaborée par l'auteur.

Envisagée dans une dimension non exclusivement monétaire, mais à l'aune des nécessités de base non satisfaites, la pauvreté apparaît là encore comme un phénomène spatialement diffus et inégalement réparti sur le territoire national. Certes cette pauvreté baisse mais elle est sensiblement plus élevée que lorsque ce phénomène est envisagé en termes monétaires (cf. graphique n°6).

En effet, la pauvreté non monétaire baisse de façon généralisée entre 2007 et 2013. En 2007 près d'un tiers (30,3%) de la population vit avec au moins une nécessité de base non satisfaite contre un quart (20,3%) de la population en 2013 (INEI, 2014c). En milieu urbain la pauvreté non monétaire passe de près d'un cinquième de la population (19,1%) en 2007 à 14% en 2013 (idem). Sur la côte, la diminution de la pauvreté non monétaire est moins sensible qu'en milieu urbain. Elle passe de 16,4% en 2007 à 12,1% en 2013 (idem). Là encore l'utilisation d'un

indicateur de pauvreté, même non monétaire, met en évidence que la population qui réside en milieu rural est davantage touchée par la pauvreté (39,7%) que la population qui réside en milieu urbain (14% ; idem). Pour les individus qui résident en milieu rural en 2013 ce risque est même deux fois plus élevé. Les Péruviens ne sont donc pas égaux face à la pauvreté<sup>173</sup>.

Graphique n°6 Évolution de la part de la population vivant avec au moins une nécessité de base non satisfaite entre 2007 et 2013 (en % de la population)



Source : INEI, « Estadísticas. Sociales. Pobreza. Población con al menos una necesidad básica insatisfecha, según ámbito geográfico, 2004-2014 », 2014c. Élaboré par l'auteur.

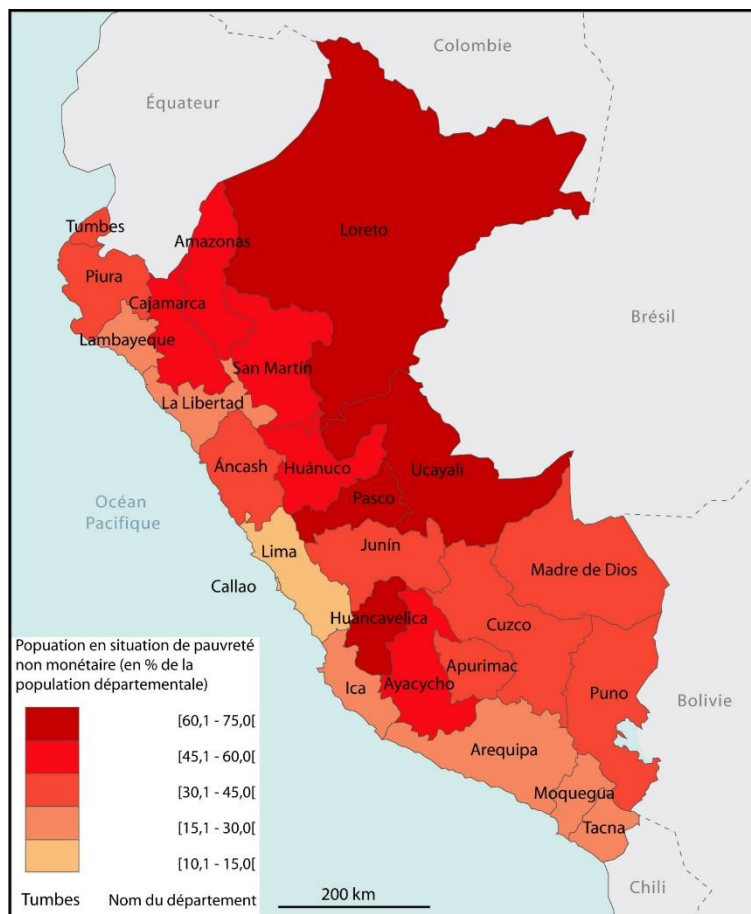
Plus exactement, plus du tiers (38,3%) des habitants qui résident dans les sept départements nouvellement touchés par la ruée minière entre 2005 et 2014 vivent avec au moins une nécessité de base non satisfaite en 2007 contre moins du tiers (30,3%) de la population à l'échelle du pays (INEI, 2014c ; cf. carte n°20). Sur ces sept territoires, seul celui de Tacna (17,8%) présente un taux moyen de pauvreté non monétaire inférieur à la moyenne péruvienne, le risque pour les habitants de ce territoire d'être en situation de pauvreté monétaire y étant deux fois moins élevé

<sup>173</sup> Le Défenseur du peuple du Pérou c'est-à-dire le défenseur des droits ou Ombudsman incite dans son rapport de 2015 l'État à accroître de « [...] de façon prioritaire son intervention en milieu rural, qui est marqué par un décalage très marqué dans les avancées des politiques publiques, par rapport au milieu urbain. Les déficits en santé, éducation, prestation de services d'eau et d'assainissement, et en infrastructure en général, imposent à ce secteur de la population des brèches qui lui rendent beaucoup plus difficile l'exercice de ses droits fondamentaux » (Defensoría del Pueblo, 2015: 12). Notre traduction de : « [...] de modo prioritario su intervención en el ámbito rural, que tiene un desfase muy marcado en los avances en políticas públicas, respecto del ámbito urbano. Los déficits en salud, educación, prestación de servicios de agua y saneamiento, y en infraestructura en general, le imponen a este sector de la población brechas que hacen mucho más difícil el ejercicio de sus derechos fundamentales ».



(idem). Les six autres territoires, Amazonas (48,3%), Huánuco (46,1%), Ayacucho (45,4%), Madre de Dios (37,2%), Apurímac (37,1%) et Piura (36,5%) se caractérisent au contraire par un taux de pauvreté non monétaire moyen supérieur à la moyenne péruvienne (idem). À l'aune de ce critère, la population qui réside en 2007 dans la majeure partie des nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2007 est donc plus pauvre que dans le reste du pays.

Carte n°20 Part de la population vivant avec au moins une nécessité de base non satisfaite au Pérou en 2007 (en % de la population départementale)



Source : INEI, *Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda. Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas*, Lima, 2007. <http://censos.inei.gob.pe/Censos2007/Pobreza/>  
Élaborée par l'auteur.

Par ailleurs, la marginalité des territoires miniers peut également être analysée à l'aune de a population de plus de 15 ans et plus résidant dans ces espaces qui ne sait ni lire ni écrire ni compter.

### c. Des territoires miniers inégalement touchés par l'analphabétisme

Les sept territoires sur lesquels opère la nouvelle ruée minière sont inégalement touchés par l'analphabétisme. Certains, plus que d'autres, semblent particulièrement touchés par ce phénomène qui éclaire sous un certain jour l'inégal accès des Péruviens à l'éducation et donc les inégalités entre individus et territoires. Ce critère permet de fait d'éclairer la situation potentielle de marge des territoires miniers.

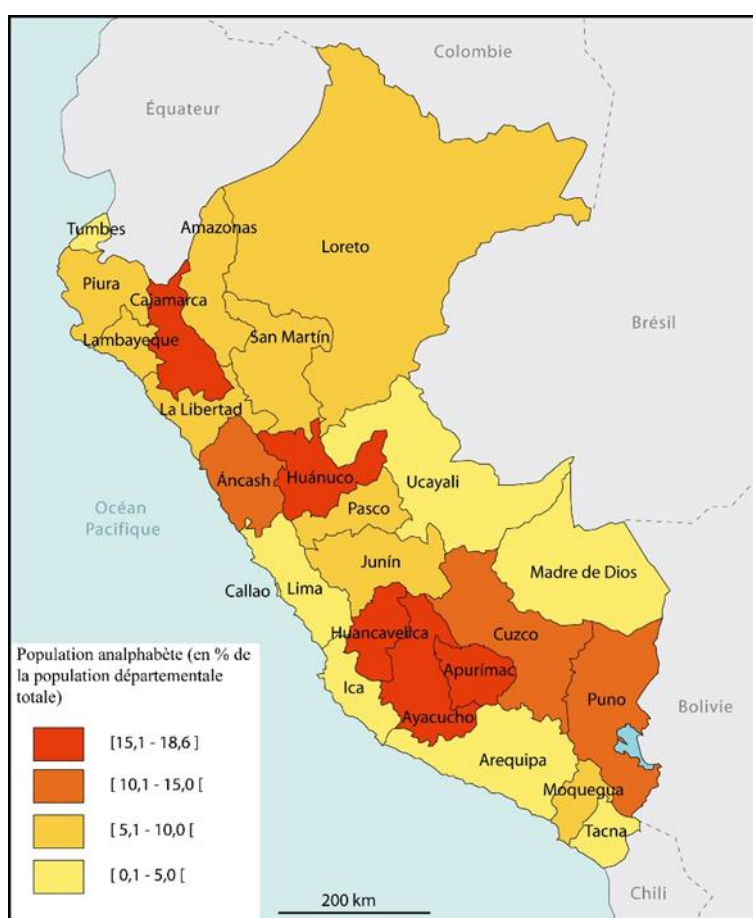
Entre 2005 et 2013 environ un Péruvien sur dix (9,7%) ne sait ni lire, ni écrire ni compter (INEI, 2016d). Cependant, des écarts sensibles entre territoires existent (cf. carte n°21). Dans les sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 la part de la population analphabète est supérieure à un dixième (11,4% environ). Le risque pour la population locale d'être analphabète est donc plus élevé, quoi que légèrement, que celui observé à l'échelle nationale. Ce taux moyen montre un inégal accès entre Péruviens à l'éducation. Toutefois, le faible écart observé dans ces territoires par rapport à la moyenne nationale ne permet pas de les qualifier d'espaces marginaux. Il montre davantage un certain degré de périphéricité qui indique que les populations résidant dans ces départements éprouvent des inégalités sociales et symboliques en termes d'éducation (accès, maîtrise de l'espagnol, etc.) plus fortes que la moyenne.

Pour autant la situation n'est pas homogène dans ces départements et certains apparaissent encore plus marginaux que d'autres.

En effet, le territoire amazonien de Madre de Dios et le territoire côtier de Tacna sont, parmi ces sept territoires, ceux dans lesquels le taux moyen d'analphabétisme est le moins élevé. Entre 2005 et 2013 la population analphabète représente respectivement 4,1% et 4,3% de la population locale (recensée en 2007) soit un taux plus de deux fois inférieur à la moyenne péruvienne (idem). Sur la base de ce critère ces deux départements ne peuvent être qualifiés de territoires marginaux. Au contraire, ils se rattachent bien davantage à la catégorie des territoires centraux. Deux autres départements, Piura (9,5%) voire Amazonas (10%) se trouvent dans une position intermédiaire. La part de la population analphabète dans ces espaces sur cette période est sensiblement égale à celle observée à l'échelle nationale. Ils ne peuvent donc être qualifiés de territoires marginaux. Les trois départements restants, Huánuco (18%), Apurímac (17,8%) et Ayacucho (16,5%), trois départements andins, présentent un taux d'analphabétisme moyen près de deux fois supérieur à la moyenne péruvienne (idem). Cette situation manifeste un inégal accès de la population qui y réside à l'éducation au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Puisque dans ces

territoires, la part de la population locale de 15 et plus qui ne sait ni lire ni écrire ni compter est près de deux fois plus élevée que la moyenne observée à l'échelle nationale sur cette période, ces départements peuvent, sur la base de cet indicateur, être qualifiés de marginaux. Pour autant, ce cas n'est pas majoritaire. Seuls trois départements sur les sept nouvellement touchés par la ruée minière de 2005-2014 se caractérisent par un taux d'analphabétisme bien plus élevé que celui observé à l'échelle du pays. Autrement dit, les critères de marginalité dans ces territoires ne sont pas les mêmes.

Carte n°21 Une population inégalement touchée par l'analphabétisme entre 2005 et 2013 (en % à l'échelle départementale)



Source : INEI, « Tasa de analfabetismo de la población de 15 y más años de edad, según departamento 2005-2014 », 2016d. Élaborée par l'auteur.

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°2

L'instauration du nouveau modèle de développement au début des années 1990 se traduit au cours de cette même décennie et des suivantes par une libéralisation du secteur minier, en partie basée sur sa privatisation. Ce phénomène provoque un afflux de capitaux privés, souvent étrangers, dans le secteur. Entre 1992 et 2001 les capitaux investis dans l'exploitation marchande des ressources minières se portent sur treize départements. Cette situation peut être analysée comme une ruée, c'est-à-dire une migration soudaine des acteurs économiques miniers sur les espaces dotés de ressources minières nouvellement révélées et/ou accessibles (du fait de l'ouverture du secteur à l'ensemble des acteurs économiques mondiaux). Globalement, les territoires d'investissement minier apparaissent comme relativement périphériques, tant lorsque leur situation est envisagée à l'aune de critères physiques (distance par la route entre Lima Métropolitaine et les capitales des départements, altitude, région naturelle d'appartenance) que de critères plus qualitatifs marquant un *trend* de développement des territoires locaux et/ou des populations qui y résident, relativement différent de celui observé à l'échelle du pays (prégnance de l'agro-pastoralisme, de la pauvreté, milieu de résidence de la population, accès différentiel à l'éducation). Parfois, les écarts mesurés entre les territoires touchés par la ruée minière et la moyenne nationale sont tels que ces territoires peuvent être qualifiés de marges nationales. Ces écarts traduisent en effet une certaine atténuation des facteurs de cohérence vis-à-vis de l'entité péruvienne dans son ensemble et du centre de commandement national.

L'avancée du front minier sur le territoire national se poursuit au cours des années 2000 et 2010. Par rapport à la ruée de 1992-2001, la nouvelle ruée minière de 2005-2014 touche sept départements supplémentaires. Ce phénomène manifeste un greffe territoriale du secteur minier dans le territoire péruvien. La pénétration du capital minier sur le territoire du Pérou est telle que seuls cinq territoires, le département côtier de Tumbes à l'extrême nord du pays, la province constitutionnelle de Callao située aux immédiats du territoire métropolitain, puis les départements amazoniens de Loreto, San Martín et Ucayali situés au nord-est, semblent épargnés par ce phénomène. Autrement dit, au milieu des années 2010, les entreprises minières sont présentes sur la quasi-totalité des départements péruviens. Cependant, ces nouveaux territoires semblent moins périphériques que ceux de la première ruée minière. Si ces départements sont majoritairement plus éloignés de Lima Métropolitaine, ce qui atteste d'un étalement du front minier, ils se situent à des altitudes moins élevées que ceux de la première ruée. D'une certaine façon, tout se passe comme si après avoir conquis des espaces relativement

lointains, notamment les hauts plateaux andins, les entreprises minières se rapprochaient de zones plus centrales et descendaient dans les plaines, voire sur les littoraux, et commençaient à pénétrer les terres amazoniennes. Si les différents critères mobilisés *supra* permettent en grande partie de qualifier ces nouveaux territoires miniers d'espaces périphériques, du fait des écarts repérés par rapport à la norme, à savoir la moyenne nationale, ils sont relativement peu nombreux à pouvoir être qualifiés d'espaces marginaux.

La mondialisation économique entraîne ainsi une réorganisation du territoire péruvien et de sa structure productive autour de la mise en production de ses riches gisements de matière première. Elle manifeste un processus de reterritorialisation des espaces locaux qui mutent sous son influence. Le territoire péruvien apparaît comme politiquement construit par l'État, car (re)qualifié par un ensemble de dispositifs normatifs et légaux<sup>174</sup> et réorganisé par les entreprises minières, autour de ses ressources minières. Ce secteur économique, pluriel, inégalement distribué sur le territoire péruvien, met en évidence une concentration de l'exploitation en certains points du territoire national ainsi qu'une régionalisation du processus extractif selon la ressource minière considérée.

---

<sup>174</sup> Cf. notamment chapitre n°7.

## Chapitre n°3

# Un territoire organisé autour de et structuré par la valorisation marchande de ses ressources minières

Alors qu'entre 2007 et 2014 des deux-tiers (67%) du PIB péruvien sont réalisés sur la côte pacifique, l'exploitation marchande du pétrole, du gaz et/ou des minerais se concentre, à une proportion quasi identique (63%), dans les Andes. Le nouveau cycle d'exploitation des minerais péruviens depuis le début des années 1990 entraîne une consommation effective et potentielle accrue du territoire péruvien par le secteur minier. Entre 1991 et fin août 2016 la part du territoire péruvien légalement octroyée par l'État aux acteurs économiques miniers sous forme de concessions minières a été multipliée par près de huit. Dès lors, le secteur minier couvre légalement presque un cinquième (16%) de la superficie territoriale du Pérou. Néanmoins, la part du territoire péruvien en phase d'activité minière (exploitation, exploration) est inférieure à 2%. En outre, la situation à l'échelle infranationale révèle de forts contrastes, aussi bien vis-à-vis du phénomène moyen observé à l'échelle nationale qu'entre territoires locaux.

L'évolution de l'exploitation minière entre le début de la décennie quatre-vingt-dix et le milieu de la décennie deux-mille-dix illustre le poids des initiatives d'acteurs, particulièrement de la puissance publique péruvienne et des entreprises minières, sur le devenir du territoire péruvien. Il s'agira ici d'interroger en quoi l'évolution du secteur minier depuis les années 1990 traduit une réorganisation productive croissante du territoire péruvien autour de l'exploitation marchande de ses ressources naturelles et précisément de ses ressources minières par rapport aux années antérieures.

Ce chapitre mettra successivement en évidence que si, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la création de la richesse économique se concentre sur la côte pacifique, espace anthropisé où se situe la majeure partie de la population péruvienne, l'économie extractive touche à l'inverse au premier chef des départements andins. Après avoir défini et analysé le phénomène de hausse de l'empreinte spatiale du secteur minier sur le territoire péruvien, il s'agira de montrer que si le phénomène minier est largement distribué dans l'espace, l'exploitation minière est marquée par un phénomène de double concentration territoriale et productive. D'une part, certains territoires

apparaissent comme plus miniers que d'autres. D'autre part, la production minière est spatialement concentrée selon la ressource minière considérée.

## 3.1 La division spatiale de l'économie péruvienne, 2007 - 2014

### 3.1.1 Une croissance économique principalement côtière...

Si la littoralisation de la richesse économique n'est pas un phénomène nouveau (Contreras, 2014 ; Dollfus, 1967, 1968 ; Thorp, Bertram, 1978), la concentration spatiale du PIB péruvien sur la côte pacifique au début du XXI<sup>e</sup> siècle est manifeste.

En effet, entre 2007 et 2014 la création de la richesse économique péruvienne se concentre sur la côte pacifique. Plus des deux-tiers (67% environ) du PIB péruvien sont réalisés dans la zone la moins étendue du pays (INEI, 2016a). Le poids économique de la côte est plus de deux fois plus élevé que celui des Andes (environ 28%), dont le dynamisme économique est plus de cinq fois supérieur à celui observé en Amazonie (environ 6% ; idem). Cependant, la littoralisation de l'économie péruvienne n'est pas parfaite. D'une part, près des trois-quarts (71%) du PIB péruvien se concentre dans six territoires, trois départements côtiers, Lima (47,7%), La Libertad (4,8%) et Piura (4,3%), et trois départements andins, Arequipa (5,6%), Áncash (4,6%) et Cuzco (4,5% ; idem ; cf. carte n°22). D'autre part, parmi les départements côtiers, certains contribuent plus que d'autres à la richesse économique nationale. À cet égard, le département de Lima, c'est-à-dire la grande région de Lima qui comprend le département de Callao, le département de Lima urbain (ou Lima Métropolitaine) et le département de Lima rural (*Lima Provincias*), constitue de loin le territoire économiquement le plus dynamique du Pérou<sup>175</sup>. Près de la moitié (environ 48%) de la création de la richesse économique nationale y est enregistrée entre 2007 et 2014 (idem). La grande région de Lima apparaît donc aussi bien à l'échelle de la côte pacifique que du pays dans son ensemble comme le principal pôle de croissance économique

---

<sup>175</sup> Sur l'organisation politico-administrative de la grande région de Lima cf. Annexe n°6. Un rapide historique du processus de décentralisation depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle au Pérou est également présenté dans cette annexe.

du Pérou sur cette période<sup>176</sup>. Malgré des différences notables à l'intérieur de chacun des grands ensembles naturels péruviens (côte pacifique, Andes, Amazonie), la création de la richesse économique au début du XXI<sup>e</sup> siècle est donc fortement concentrée dans l'espace même s'il n'y a pas de déterminisme entre zone géographique, et encore moins espace disponible, et contribution à la croissance économique, bien au contraire<sup>177</sup>.

Carte n°22 Concentration spatiale de la richesse économique péruvienne entre 2007 et 2014 à l'échelle départementale (en milliers de nouveaux sols de 1979)



Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Élaborée par l'auteur.

La concentration des activités économiques marchandes dans l'espace, à l'ouest de la Cordillère des Andes, est liée à plusieurs facteurs dont la répartition de la population dans l'espace.

<sup>176</sup> Cette sorte de macrocéphalie et/ou d'hypertrophie du territoire étendu de la capitale entraîne une forme de déséquilibre de l'espace national péruvien. Elle est révélatrice d'un certain centralisme politique et économique, lequel constitue une source de tensions socio-politiques avec les exécutifs locaux des autres territoires et qui s'expriment aussi dans les rapports sociaux (cf. deuxième partie).

<sup>177</sup> Par exemple, malgré la participation inégale des territoires amazoniens au PIB de cette zone. Bien que dans certains territoires la richesse économique créée soit supérieure à celle observée dans certains départements côtiers, le PIB amazonien correspond approximativement au PIB du département d'Arequipa (environ 6% ; INEI, 2016a).



### 3.1.2 Une population inégalement répartie dans l'espace, 2007-2014

La littoralisation du PIB péruvien est étroitement liée à l'anthropisation de la côte soit la concentration de la majeure partie de la population péruvienne sur cet espace comme cela fut présenté précédemment (cf. chapitre n°2, carte n°14).

Pour rappel, en 2007 la population péruvienne est estimée à 28 220 764 individus (INEI, 2008a). À cette date, plus de la moitié (55%) de la population se concentre dans cet espace c'est-à-dire sur un dixième du territoire terrestre péruvien. Plus du tiers (36%) de la population réside dans les Andes, région qui représente plus du quart (28%) de la superficie territoriale péruvienne, et moins d'un dixième des Péruviens (9%) résident en Amazonie, région naturelle qui s'étend sur plus de 60% de la superficie terrestre du Pérou (INEI, 2008a, 2016b). Plus exactement, près des trois-quarts (environ 70%) de la population péruvienne réside dans neuf départements mais c'est le département de Lima qui concentre le gros de la population péruvienne dans la mesure où près d'un tiers (30%) des Péruviens résident dans ce territoire (INEI, 2008a)<sup>178</sup>.

Un certain parallélisme peut donc être établi avec la concentration de la création de la richesse économique dans l'espace.

En effet, entre 2007 et 2014, les cinq départements les plus dynamiques en termes de création de richesse économique, à savoir Lima (47,7%), Arequipa (5,6%), Áncash (4,6%), Cuzco (4,5%) et Piura (4,3%), qui, pour rappel, concentrent plus des deux-tiers (environ 67%) du PIB péruvien sur cette période, concentrent près de la moitié (48% environ) de la population péruvienne recensée en 2007 (INEI, 2008a, 2016b).

Tout comme la création de la richesse économique est inégalement répartie sur le territoire péruvien, l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables constitue un phénomène inégalement distribué dans l'espace et apparaît donc comme territorialement concentré.

---

<sup>178</sup> Lima (30%), Piura (5,9%), La Libertad (5,7%), Cajamarca (4,9%), Puno (4,5%), Junín (4,3%), Cuzco (4,2%), Arequipa (4,1%) et Lambayeque (3,9% ; INEI, 2008a). Un tiers (33,1%) de la population réside dans la grande région de Lima (30% dans le département éponyme et 3,1% dans celui de Callao ; idem).

### 3.1.3 ... mais une économie extractive majoritairement andine

L'exploitation économique des ressources naturelles non renouvelables montre un dynamisme inégal à l'échelle infranationale (idem ; cf. carte n°23). Dans plusieurs départements cette activité est quasi inexistante alors que dans d'autres elle constitue une source de création de richesse économique non négligeable. Plus précisément, le dynamisme de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables montre une dynamique quasi inverse au phénomène de littoralisation du PIB.

Entre 2007 et 2014 l'exploitation marchande du pétrole, du gaz et/ou des minerais, c'est-à-dire le secteur extractif « classique »<sup>179</sup> a rapporté plus de 400 (environ 406) millions de sols à l'État péruvien (INEI, 2016a) soit environ 150 millions d'euro<sup>180</sup>. Toutefois cette activité est plus importante dans les Andes, lesquelles contribuent à près des deux tiers (environ 63%) de l'économie de ce secteur, que sur la côte pacifique, qui contribue à près du tiers (environ 30%) de celui-ci, bien devant l'Amazonie qui contribue à moins d'un dixième (environ 7%) du PIB du secteur extractif (idem)<sup>181</sup>.

Cependant, là encore, il n'y a pas de déterminisme entre région naturelle et exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables (cf. carte n°23). Bien que spatialement diffuse, l'extraction et la transformation du pétrole, du gaz et/ou des minerais est relativement

---

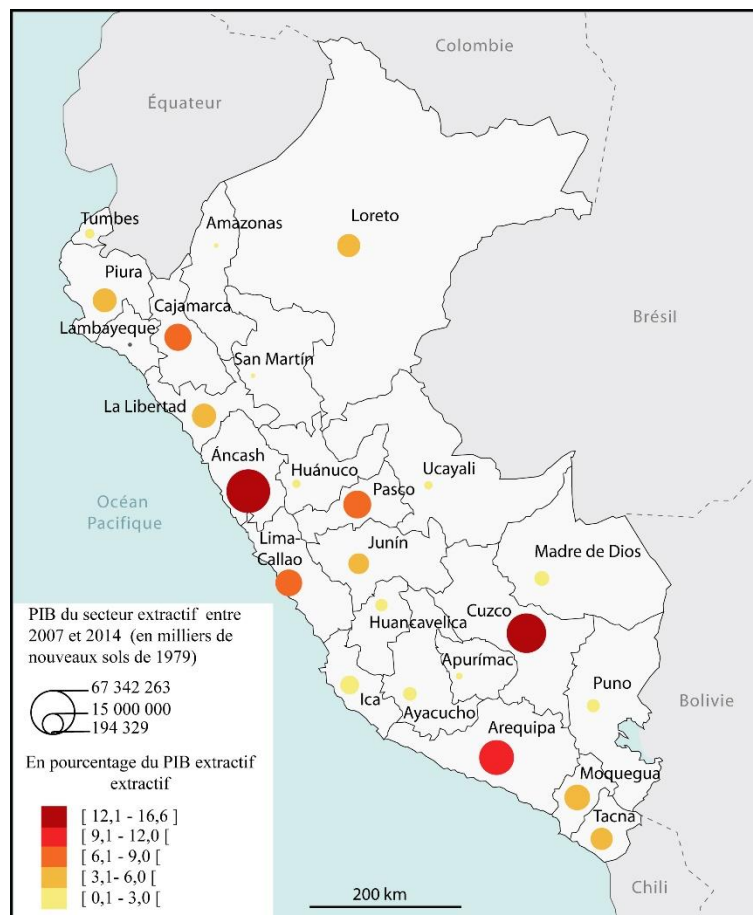
<sup>179</sup> Cette expression de secteur extractif « classique » renvoie ici à ce que certains auteurs (Gudynas, 2009 ; Svampa, 2011, 2013) nomment l'extractivisme, lequel n'inclut pas l'agro-industrie dont l'essor observé en Amérique latine au début du XXI<sup>e</sup> siècle constitue une nouvelle forme d'extractivisme comme le rappellent ces auteurs.

<sup>180</sup> En janvier 2017, 1 euro vaut environ 2,7 sols.

<sup>181</sup> À contre-courant d'une idée souvent répandue l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables n'affecte donc pas au premier chef la région amazonienne bien que cet espace soit historiquement touché par plusieurs phases d'exploitation de ses ressources naturelles. Tout dépend du type de ressource et de l'époque envisagés. Entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Amazonie est plus spécifiquement marquée par l'exploitation des hydrocarbures (Bernex, 2013 ; Surrallés, 2009) ainsi que par l'exploitation informelle et illégale de l'or (Arriarán, Gómez, 2008 ; Torres, 2007 ; cf. *infra*). Le fait que la côte pacifique contribue plus que l'Amazonie au PIB du secteur extractif s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, ce phénomène est évidemment lié à l'exploitation de ces ressources dans les territoires côtiers qu'ils soient traversés par les Andes ou non. C'est le cas du département de La Libertad qui, pour rappel, est défini comme un département côtier par l'INEI mais qui est traversé par les Andes et constitue à ce titre un territoire minier. Il se hisse notamment depuis 2013 au rang de premier département d'exploitation légale de l'or (cf. *infra*). D'autre part, le poids de la côte dans le PIB extractif s'explique aussi voire surtout par la localisation de certaines activités de transformation dans cet espace (comme à Lima ou à Moquegua avec les raffineries de Cajamarquilla et d'Ilo déjà citées ; cf. chapitre n°2) ainsi qu'à l'exploitation d'hydrocarbures, parfois en *offshore*. Le poids de la côte pacifique dans le PIB extractif est également lié au fait que ces ressources sont généralement exportées par des ports, notamment celui de Callao, ce qui constitue une source de recettes pour les gouvernements de ces territoires, notamment du fait des taxes spécifiques perçues sur ce secteur, ce qui contribue au dynamisme de l'économie extractive de la zone.

concentrée. Six départements, Áncash (16,6%), Arequipa (10,5%), Cuzco (13,5%), Cajamarca (6,4%), Lima (6,2%) et Pasco (6,7%), contribuent à près de 60% du PIB du secteur entre 2007 et 2014 (idem).

Carte n°23 Inégale contribution des départements péruviens au dynamisme économique du secteur extractif national entre 2007 et 2014



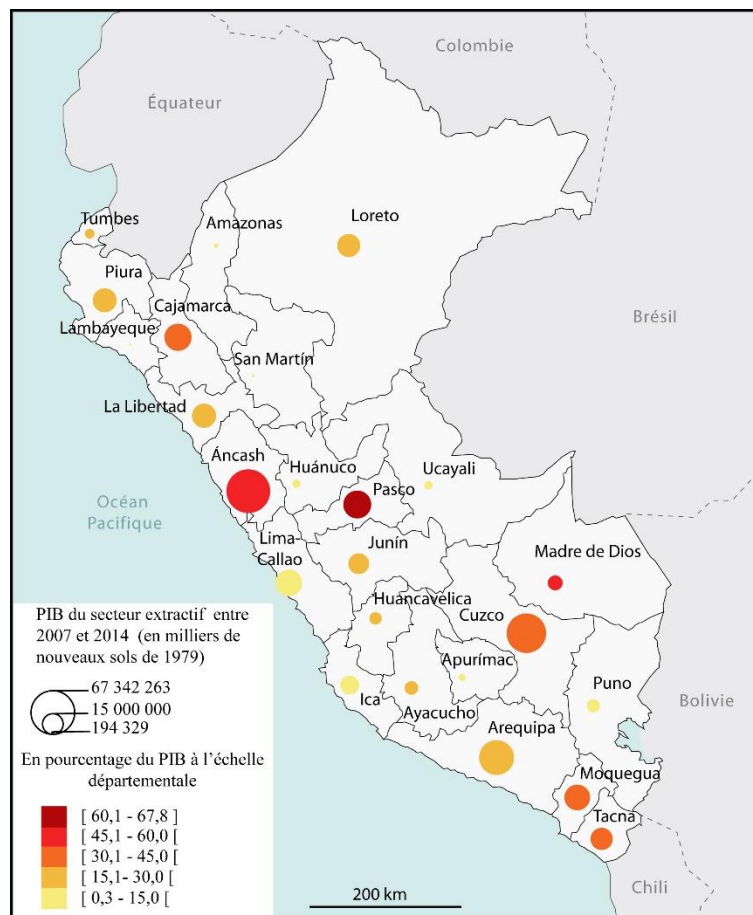
Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a.  
Élaborée par l'auteur.

Plus que la contribution du secteur extractif classique de chaque département à l'évolution du PIB extractif péruvien, c'est la part de l'exploitation du pétrole, du gaz et/ou des minerais dans les économies locales qui permet de mieux éclairer l'importance économique de ce secteur d'activité pour les territoires locaux. Certains départements péruviens dépendent, en termes économiques, plus que d'autres, de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables.

Entre 2007 et 2014 ce secteur représente près d'un cinquième (17% environ) du PIB des

départements côtiers<sup>182</sup> et amazoniens (environ 18%)<sup>183</sup> et plus du quart (environ 28%) du PIB des territoires andins<sup>184</sup>. C'est donc dans les Andes que l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables contribue le plus aux économies régionales (cf. carte n°24).

Carte n°24 Inégale contribution du secteur extractif aux économies locales au Pérou entre 2007 et 2014



Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a.  
Élaborée par l'auteur.

Toutefois, cette catégorisation par grandes régions naturelles, quelque peu schématique, masque des différences notables d'une part, à l'intérieur de ces ensembles spatiaux et, d'autre part, entre départements, selon que le PIB extractif augmente ou diminue dans chaque territoire entre 2007 et 2014 (cf. graphique n°7)<sup>185</sup>. Plus largement, entre 2007 et 2014 l'exploitation du pétrole, du

<sup>182</sup> Tumbes (17,1%), Piura (16,3%), Lambayeque (0,3%), La Libertad (15,1%), Lima (1,9%), Ica (12,5%), Moquegua (35,2%) et Tacna (40,1% ; INEI, 2016a).

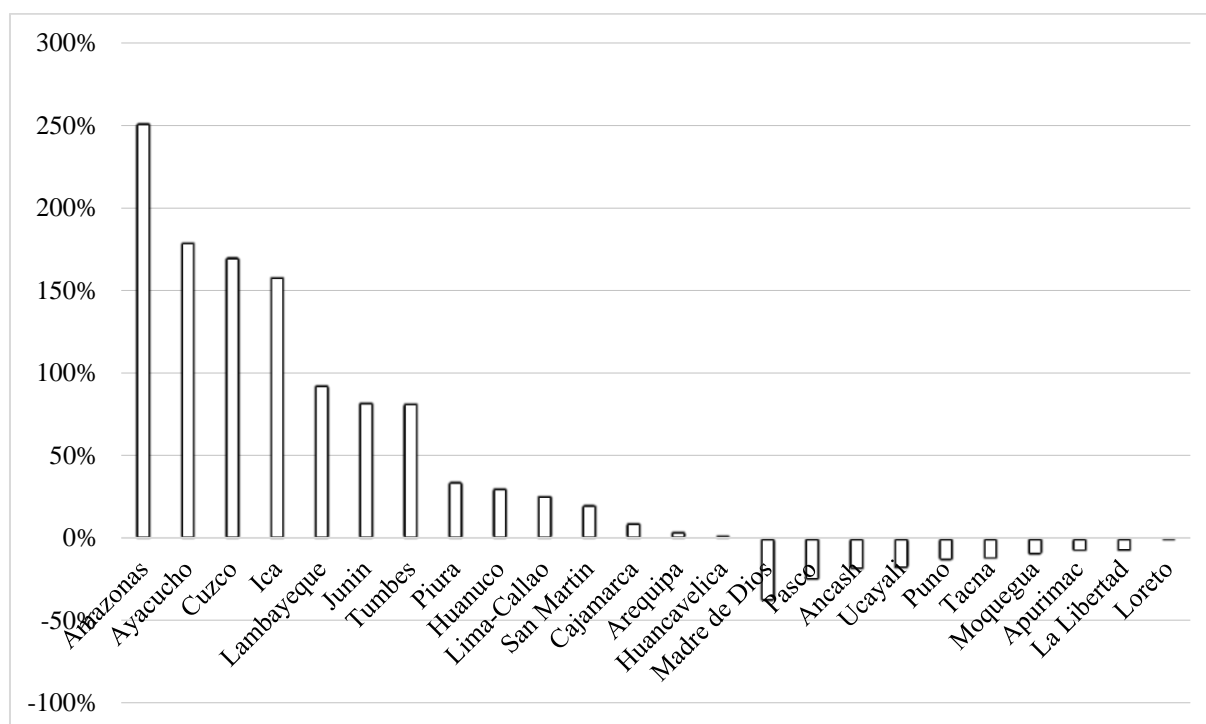
<sup>183</sup> Amazonas (3,6%), Loreto (30%), Madre de Dios (46,1%), San Martín (0,9%) et Ucayali (8,6% ; INEI, 2016a).

<sup>184</sup> Ancash (50,6%), Apurímac (10,3%), Arequipa (20,8%), Ayacucho (19,4%), Cajamarca (31,8%), Cuzco (41,6%), Huancavelica (23,1%), Huánuco (7,3%), Junín (18,5%), Pasco (67,8%), Puno (10,5% ; INEI, 2016a).

<sup>185</sup> Par rapport à 2007 la valeur du PIB extractif augmente dans 14 départements : Amazonas (+251%), Ayacucho (+179%), Cuzco (+169,9%), Ica (+158%), Lambayeque (+92,5%), Junín (+82%), Tumbes (+81,6%), Piura

gaz et/ou des minerais augmente de moins d'un cinquième (16,5%) en moyenne à l'échelle nationale (INEI, 2016a). Elle contribue à moins de 15% des économies régionales de neuf départements, oscille entre 15% et 46% pour les économies locales de treize autres et contribue à plus de la moitié de la richesse économique créée dans deux départements, 51% pour Áncash et 68% pour Pasco (idem ; cf. tableau n°5)<sup>186</sup>.

Graphique n°7 Évolution de la valeur du PIB extractif en 2014 par rapport à 2007 à l'échelle départementale (en %)



Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Élaboré par l'auteur.

(+34,2%), Huánuco (+30,2%), Lima-Callao (+25,7%), San Martín (+20,2%), Cajamarca (+9,2%), Arequipa (+4,1) et Huancavelica (+1,9% ; INEI, 2016a). Inversement, dans dix départements, le PIB extractif baisse en 2014 par rapport à 2007: Madre de Dios (-37,8%), Pasco (-25,1%), Áncash (-18,6%), Ucayali (-18,1%), Puno (-13,2%), Tacna (-12,4%), Moquegua (-9,7%), Apurímac (-7,8%), La Libertad (-7,6%) et Loreto (-1,2% ; INEI, 2016a).

<sup>186</sup> Par exemple, Lima constitue le territoire le plus riche du Pérou. C'est dans ce territoire que la part la plus importante de la richesse économique nationale est créée, environ 1,4 milliard de sols entre 2007 et 2014 soit près de la moitié (environ 48%) du PIB péruvien sur cette période (INEI, 2016a). Dans le territoire de la grande région de Lima, le PIB du secteur extractif classique est d'environ 25 millions de sols soit 6% de la richesse économique créée dans ce secteur d'activité à l'échelle nationale (idem). Cependant, le secteur extractif ne représente que 2% en moyenne de l'économie liménienne (idem). À titre de comparaison, la création de la richesse économique dans le département de La Libertad est d'environ 138 millions de sols entre 2007 et 2014 ce qui représente près de 5% du PIB péruvien mais trois fois plus à l'échelle de ce territoire (environ 15% du PIB du département) soit 20,5 millions de sols (idem).

Tableau n°5 Évolution du PIB extractif à l'échelle locale (en milliers de nouveaux sols) et contribution de cette activité au PIB extractif national et à l'économie locale (en %) entre 2007 et 2014

Nom du département	PIB extractif (en milliers de nouveaux sols)	Contribution du secteur extractif local au PIB extractif national (en %)	Part du secteur extractif dans le PIB local (en %)
Lambayeque	194329	0	0,3
San Martín	297218	0,1	0,9
Amazonas	689819	0,2	3,6
Apurímac	1517078	0,4	10,3
Huánuco	2298018	0,6	7,3
Ucayali	2407380	0,6	8,6
Tumbes	3212778	0,7	17,1
Huancavelica	5295084	1,3	23,1
Puno	5923489	1,5	10,5
Ayacucho	6449937	1,6	19,4
Madre de Dios	7681094	1,9	46,1
Ica	12286593	3	12,5
Junín	15242257	3,7	18,5
Tacna	17290570	4,3	40,1
Loreto	18649697	4,6	30
Piura	20064925	4,9	16,3
La Libertad	20533915	5,1	15,1
Moquegua	23139677	5,7	35,2
Lima-Callao	25051163	6,2	1,9
Cajamarca	25878740	6,4	31,8
Pasco	27344128	6,7	67,8
Arequipa	42835827	10,5	20,8
Cuzco	54953420	13,5	41,6
Áncash	67342263	16,6	50,6

Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Elaboré par l'auteur.

Tout comme la création de la richesse économique ou du PIB extractif, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'exploitation minière constitue à la fois un phénomène spatialement diffus dans la mesure où l'empreinte spatiale du secteur minier connaît un véritable boom entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, dans le même temps, l'exploitation et l'exploration minières constituent des phénomènes territorialement concentrés. Plus exactement, le secteur minier péruvien est marqué par une certaine spécialisation productive régionale, étroitement liée à la géologie locale, et donc fonction des types de ressources exploitées.

## 3.2 Boom de l’empreinte spatiale du secteur minier mais concentration territoriale du processus extractif, fin du XX<sup>e</sup> siècle - début du XXI<sup>e</sup> siècle

### 3.2.1 Une activité minière entre diffusion spatiale et concentration territoriale

#### a. Distinguer l’activité minière effective de l’empreinte spatiale potentielle du secteur minier

L’exploitation des ressources minières entraîne une certaine résurgence de l’espace local, ici des espaces naturellement dotés en minerais, vis-à-vis du cadre territorial national, du fait de leur (re)valorisation marchande par les flux de capitaux depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix (Bos, 2014a ; cf. également chapitres n°2 et n°4). Ce nouveau dynamisme de l’espace local peut être mis en évidence par l’évolution de l’« empreinte » spatiale et économique de l’activité minière sur le territoire péruvien. Dans un sens proche de celui de l’empreinte écologique, nous proposons le concept d’« empreinte » spatiale du secteur minier, lequel se présente à la fois comme un phénomène et un indicateur à même de rendre compte de la pression exercée par l’homme sur le territoire dans le but d’en extraire les minerais. L’empreinte spatiale du secteur minier mesure les surfaces consacrées à l’exploitation minière (effective et potentielle) au prisme, dans le secteur minier légal, des concessions octroyées par l’État péruvien aux entreprises minières. Le phénomène mesuré devient ainsi un indicateur de mesure qui permet de calculer la « pression » exercée par le secteur minier sur le territoire, à différentes échelles<sup>187</sup>.

L’étude de l’évolution de l’empreinte spatiale du secteur minier péruvien mesurée par les concessions minières légalement octroyées par l’État permet de saisir la valorisation différenciée (car sélective) des territoires locaux par le capital et la maîtrise de l’espace par différents acteurs, particulièrement la puissance publique et les entreprises minières. Cette valorisation intervient dans le cadre d’une forme de contrat d’association où le premier acteur

---

<sup>187</sup> Une même méthodologie permet alors de créer d’autres indicateurs de même nature, généralisables à d’autres activités extractives ou non.

cède temporairement et sous condition une partie de son territoire aux seconds en contrepartie de la production des ressources minières (cf. chapitre n°7).

En effet, la concession minière est la figure légale octroyée par l'État péruvien à une personne physique ou morale du secteur minier. Elle prend la forme de figures géométriques (carrés, rectangles ou polygones) fermées, d'une profondeur indéfinie (art. 9 du texte unique organisant la loi générale de l'activité minière du 4/06/1992). Sa superficie est comprise entre 100 et 1000 hectares sauf dans le domaine maritime où sa taille varie de 100 à 10 000 hectares (idem, art. 11). La concession octroie à son titulaire le droit d'explorer et d'exploiter les ressources minières situées dans son périmètre (art. 9 du texte unique organisant la loi générale de l'activité minière du 4/06/1992). « [...] le modèle de la concession fournit la base d'une contractualisation entre l'État et l'utilisateur fixant les limites spatiales et les conditions de son activité [...] » (Nadaï, Labussière, 2014 : 208).

[...] le concept de concession minière c'est que l'État donne un droit, à toi, à moi, un droit, comme une condition pour que tu puisses extraire ces minerais selon certaines règles, tu vois ? Des permis, des études d'impact environnemental, etc., etc. Et à partir de là le minerai que tu extrais est à toi. C'est ça le concept. C'est pour cela que tu payes une redevance, que tu payes des impôts et que tu dois te conformer à une série d'exigences. Donc c'est clair ! Ça c'est la loi [...] (Extrait d'entretien réalisé avec un cadre de Rio Alto Mining, Lima, 27/03/2012)<sup>188</sup>.

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle l'exploitation des minerais péruviens est spatialement diffuse mais territorialement concentrée. Cette différenciation terminologique entre espace et territoires vise à traduire schématiquement l'effet de diffusion à une échelle plus large, celle de l'espace, ici péruvien, en l'opposant à une échelle plus fine, celle des territoires de production, les départements, pour mesurer la concentration de l'activité minière dans certains territoires locaux<sup>189</sup>. Au 31 décembre 2014, 575 unités minières se trouvent en phase de production minière<sup>190</sup> et 464 unités sont en phase d'exploration minière<sup>191</sup> soit un total de 1 039 unités minières en activité (MINEM, 2015 : 13). Ces concessions s'étendent respectivement sur 1 260

---

<sup>188</sup> Nous traduisons.

<sup>189</sup> « De façon très simplifiée, les territoires semblent désigner des ensembles sociaux de moindre étendue, des sociétés au sens plein du terme, et les espaces leurs environnements plus globaux, les premiers tirant leur historicité du côté de la reproduction, ce qui les rend plus durables, alors que les seconds seraient plus mutants. Mais les territoires peuvent jouer un rôle spatial pour leurs sous-ensembles et les espaces peuvent tendre à se territorialiser » (Grataloup, 2015 : 301).

<sup>190</sup> Également dénommée phase d'exploitation minière. « [...] L'exploitation est l'activité d'extraction des minerais contenus dans un gisement » (art. 8 de la loi du 4/06/1992). Notre traduction de : « [...] La explotación es la actividad de extracción de los minerales contenidos en un yacimiento ».

<sup>191</sup> « L'exploration est l'activité minière qui tend à démontrer les dimensions, position, caractéristiques minéralogiques, réserves et valeurs des gisements miniers [...] » (art. 8 de la loi du 4/06/1992). Notre traduction de : « La exploración es la actividad minera tendente a demostrar las dimensiones, posición, características mineralógicas, reservas y valores de los yacimientos mineros [...] ».



617 hectares, soit plus de 12 000 (environ 12 606) km<sup>2</sup> pour les premières, et sur 461 439 hectares, soit près de 5000 (environ 4614) km<sup>2</sup> pour les secondes (idem). En d'autres termes, fin 2014 plus de 1000 sites se trouvent en phases de production et d'exploration et s'étendent sur d'environ 1 722 056 hectares, soit plus de 17 000 (environ 17 221) km<sup>2</sup>, ce qui constitue une portion relativement congrue (1,34%) du territoire péruvien<sup>192</sup>. L'exploitation minière effective apparaît donc comme relativement concentrée dans l'espace.

En parallèle, fin 2014, 882 concessions minières légalement octroyées par l'État péruvien sont paralysées (idem : 13). Elles s'étendent sur 422 841 ha (MINEM, 2015 : 13). Parallèlement 254 concessions se trouvent en phase de prospection et s'étendent sur 60 121 ha (idem). Les concessions minières paralysées et en phase de prospection s'étendent donc sur 482 962 hectares soit environ 5000 (4829) km<sup>2</sup>, 4228 km<sup>2</sup> pour les premières et 601 km<sup>2</sup> pour les secondes (idem).

Les concessions en phase de production (1 260 617 ha), d'exploration (461 439 ha), les concessions minières paralysées (422 841 ha) et celles en phase de prospection (60 121 ha) couvrent donc une superficie territoriale de 2 205 018 ha ou 22 050 km<sup>2</sup> environ ce qui représente 1,72% du territoire péruvien.

Fin 2014, le nombre de concessions minières légalement octroyées par l'État péruvien s'élève à 42 025 (idem : 14). Ces concessions couvrent une superficie territoriale de 18 756 958 hectares soit près de 200 000 (environ 187 570) km<sup>2</sup> (idem). De cette superficie, seuls 2 205 018 ha ou 22 050 km<sup>2</sup> se trouvent en phases de production, d'exploration, de prospection ou bien sont à l'arrêt, c'est-à-dire seulement un dixième (11,76%) de ce total. Autrement dit, à la fin de l'année 2014 les neuf dixièmes du territoire péruvien octroyés sous forme de concessions minières ne sont pas en activité. Ces concessions semblent se trouver en phase « dormante ». Les acteurs qui détiennent les concessions semblent donc réserver l'exploitation des ressources

---

<sup>192</sup> Le MINEM estime que 1 722 056 ha soit 17 221 km<sup>2</sup> correspondent à 1,34% du territoire national (MINEM, 2015 : 13) en se basant sur une superficie totale du Pérou de 128 000 000 ha soit 1 280 000 km<sup>2</sup> (idem : 14). Nous parvenons à un résultat identique en considérant une superficie territoriale un peu plus précise. Le territoire du Pérou est d'environ 1 285 216 km<sup>2</sup> (INEI, 2014a). Dans l'un et l'autre cas, la part du territoire péruvien en phase de production et d'exploration minière est bien de 1,34% (INEI, 2014a). À l'inverse, nous mettrons ultérieurement en évidence qu'en choisissant une échelle d'analyse plus restreinte (celle du département ou de la province), l'empreinte spatiale du secteur minier est parfois bien plus élevée. L'activité minière apparaît ainsi comme un phénomène consommateur en espaces et en ressources (Deshaies, 2007, 2016). Toutefois, la part du territoire octroyé sous forme de concessions minières ne semble pas constituer un facteur explicatif de la conflictualité socio-environnementale en 2014 (cf. chapitre n°6).

de ces territoires pour plus tard. En d'autres termes, la ruée minière n'entraîne pas un processus immédiat d'extraction des minerais<sup>193</sup>. En outre, l'octroi d'une concession ne se traduit pas par une consommation intégrale du territoire délivré en concessions.

Toutefois, plus que la part du territoire péruvien concernée par une forme d'activité minière effective, c'est-à-dire au-delà des mines en phase de production, d'exploration ou de prospection, il convient de s'intéresser à la superficie totale du territoire péruvien légalement octroyée par la puissance publique aux acteurs économiques miniers sous forme de concessions<sup>194</sup>. Cet indicateur permet alors d'appréhender la part totale du territoire péruvien sur laquelle l'activité minière est potentiellement amenée à se développer.

Fin 2014 les 6233 unités minières en cours d'attribution s'étendent sur 2 534 697 hectares soit plus de 25 000 (environ 25 347) km<sup>2</sup> (idem). La part totale du territoire péruvien couverte par l'activité minière légale comprend donc la superficie totale des concessions minières légalement octroyées et celle des concessions en cours d'attribution soit un total de 21 291 655 hectares c'est-à-dire près de 200 000 (environ 212 917) km<sup>2</sup>.

L'empreinte spatiale de la valorisation économique des ressources minières au Pérou à la fin de l'année 2014 ne comprend donc pas seulement la superficie du territoire péruvien en phases de production, d'exploration et de prospection (1 782 177 ha) mais plus largement l'espace sur lequel s'étend l'ensemble des concessions minières légalement octroyées par l'État (18 756 958 ha) ainsi que la superficie du territoire qui correspond aux concessions minières en cours d'attribution (2 534 697 ha) soit un total de 21 291 697 ha. D'après les données du ministère de l'énergie et des mines (MINEM), au 31 décembre 2014 moins d'un cinquième (16,57%) de la superficie totale du Pérou est potentiellement affectée par l'activité minière (idem)<sup>195</sup>. Un constat général s'impose : l'activité minière constitue un phénomène spatialement diffus qui ne se résume pas à la portion territoriale en cours de production et d'exploration.

---

<sup>193</sup> Ce décalage dans le temps entre l'octroi de la concession et son exploitation est certes lié au temps de développement des projets (Deshaies, 2011) mais s'explique aussi par la concurrence entre acteurs économiques (Hocquard, 2008 ; Paillard, 2011) dans un contexte de fluctuation des cours mondiaux et donc des perspectives de profit qui modulent les investissements et les activités des entreprises (cf. *infra*).

<sup>194</sup> Nous n'incluons pas dans cette catégorie les concessions minières paralysées puisque leur activité minière n'est plus d'actualité.

<sup>195</sup> Nous estimons pour notre part que fin août 2016 le secteur minier péruvien s'étend sur 16,12% de la superficie territoriale péruvienne (INGEMMET, 2016 ; cf. encadré n°9).

## Encadré n°9 Précisions sur le mode de calcul de l’empreinte minière potentielle sur le territoire péruvien

En nous basant sur les données de l’Institut géologique, minier et métallurgique du Pérou (INGEMMET), au 31/08/2016 l’État péruvien aurait octroyé plus de 45 000 (45 587) concessions minières. Celles-ci couvrent une superficie territoriale de 19 118 132 ha soit plus de 190 000 (191 181) km<sup>2</sup> c’est-à-dire 14,88% du territoire péruvien (INGEMMET, 2016). Cette source se réfère aux « droits miniers en vigueur » c’est-à-dire aux concessions légalement octroyées et pas seulement à celles faisant l’objet d’une activité minière effective (production et exploration). Pour avoir une idée de la part totale du territoire péruvien potentiellement touchée par l’activité minière il faudrait inclure ici la part du territoire faisant l’objet d’une demande de concession. À cette date, moins de 4000 (3609) concessions minières sont en cours d’attribution (idem). Elles couvrent une superficie territoriale de près de 16 000 (15 894) km<sup>2</sup> soit environ 1,24% du territoire péruvien (idem). Par conséquent, au 31/08/2016, près de 50 000 (49 196) concessions octroyées et en cours d’attribution s’étendent sur 16,11% du territoire péruvien. Fin août 2016, c’est donc moins d’un cinquième (16,12%) du territoire du Pérou qui est potentiellement touché par l’activité minière (14,88% + 1,24%).

Les données du MINEM (2015) et de l’INGEMMET (2016) diffèrent légèrement. Ces institutions énoncent respectivement que l’activité minière s’étend sur 16,57% du territoire péruvien pour la première contre 16,12% pour la seconde. Or il est peu probable que l’organisme chargé de délivrer les concessions, l’INGEMMET, ait commis une erreur de calcul. D’après ces écarts, l’empreinte spatiale du secteur minier sur le territoire péruvien entre 2014 et 2016 aurait diminué. Ce phénomène nous semble peu probable comme le montre la démonstration effectuée dans la première partie de cette thèse.

Entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010 la part du territoire péruvien affectée par l’activité minière connaît un véritable boom.

### b. Boom de la mise sous concessions du territoire péruvien

La part du territoire péruvien octroyée par l’État sous forme de concessions minières augmente fortement entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010.

En effet, en 1991 les concessions minières légalement octroyées par l’État péruvien s’étendraient sur environ 2 258 000 ha soit plus de 20 000 (22 580) km<sup>2</sup> (Echave de, Torres, 2005 : 51) c’est-à-dire près de 1,76% du territoire péruvien<sup>196</sup>. Pour rappel, les concessions minières légalement octroyées par la puissance publique péruvienne en 2014 s’étendent sur 18 756 958 ha ou 187 570 km<sup>2</sup> (MINEM, 2015 : 14) soit 14,59% du territoire. Par conséquent, entre 1991 et 2014 la part du territoire péruvien octroyée sous forme de concessions minières

---

<sup>196</sup> Sur la base d’une superficie territoriale de 1 285 215 km<sup>2</sup>.

aurait été multipliée par plus de huit. Le boom de l’empreinte spatiale du secteur minier met en évidence qu’une part croissante du territoire péruvien est dédiée à l’exploitation (potentielle ou effective) des ressources minières entre ces deux dates. Ce phénomène signifie donc que le développement du secteur minier sur cette période s’accompagne d’une consommation (potentielle ou effective) accrue de l’espace terrestre péruvien par les acteurs économiques miniers.

Par ailleurs, en 1992 moins de 500 concessions minières couvrant une superficie territoriale d’environ 500 000 hectares (ou 5000 km<sup>2</sup>) auraient été sollicitées par les acteurs économiques miniers à l’État péruvien (BCRP, 2003 : 34) ce qui représente 0,39% du territoire péruvien. Pour rappel, les concessions minières sollicitées à l’État péruvien fin 2014 s’étendraient sur 2 534 697 ha soit 25 347 km<sup>2</sup> (MINEM, 2015 : 14) c’est-à-dire près de 2% (environ 1,97%) du territoire péruvien. Entre 1992 et 2014 la part du territoire péruvien sollicitée dans le cadre de projets miniers aurait donc été multipliée par cinq.

En additionnant la part du territoire national qui correspond aux concessions minières sollicitées en 1992 (BCRP, 2003 : 34) à celles déjà octroyées en 1991 (Echave de, Torres, 2005 : 51), ce sont au minimum 2 758 000 ha ou 27 580 km<sup>2</sup> qui seraient concernés par le développement du secteur minier au début de la décennie quatre-vingt-dix (5000 km<sup>2</sup> en 1992 plus 22 580 km<sup>2</sup> en 1991). En d’autres termes, les concessions minières octroyées en 1991 et sollicitées en 1992 couvrent environ 2,15% du territoire péruvien<sup>197</sup>. À titre de comparaison, fin août 2016 l’empreinte spatiale de l’activité minière s’étend sur au moins 16% de la superficie totale du Pérou<sup>198</sup>. Par conséquent en près d’un quart de siècle la part du territoire péruvien potentiellement affectée par l’activité minière aurait été multipliée par plus de sept.

La hausse de la part du territoire péruvien dédié à l’exploitation des ressources minières entre le début de la décennie quatre-vingt-dix et le milieu de la décennie deux-mille-dix, qu’elle soit effective ou potentielle, mesurée par l’empreinte spatiale du secteur minier manifeste donc une avancée croissante du capital minier sur le territoire péruvien. Celle-ci prend la forme d’un

---

<sup>197</sup> Au minimum car à supposer que la part du territoire péruvien légalement octroyée par l’État aux acteurs miniers entre 1991 et 1992 n’ait pas bougé, et sur la base d’une superficie territoriale totale de 1 285 215 km<sup>2</sup>. Or le nouveau cycle d’exploitation des minerais qui se dessine au Pérou au début des années 1990 amène légitimement à envisager une hausse des concessions octroyées entre 1991 et 1992 bien que le nouveau cadre régulateur économique et sectoriel ne soit pas encore totalement adopté et stabilisé (cf. chapitre n°1).

<sup>198</sup> 16,57% fin 2014 selon le MINEM (2015 : 13-14) ou 16,11% selon l’INGEMMET (2016).

véritable front minier qui atteint près d'un cinquième (environ 16%) de la superficie territoriale péruvienne. Cette situation traduit un maillage toujours plus dense du territoire péruvien par le capital minier et donc une avancée spatiale croissante des entreprises minières sur le territoire national dans le but d'en exploiter les gisements et d'en extraire les ressources en accord avec l'État qui organise ce système. Dans sa stratégie de promotion du secteur minier péruvien, le ministère de l'énergie et des mines crée ainsi une image de marque nationale : le Pérou, « pays minier » (MINEM, 2012 : 3)<sup>199</sup>. Cette hausse rapide de la part du territoire péruvien potentiellement consommé par le secteur minier, parfois analysée comme une vague ou une marée qui déferlerait sur le Pérou (Merveille, 2012), permet de prendre la mesure de l'impact spatial de la partie primo-exportatrice du modèle de développement économique et donc d'en expliquer les tensions (cf. seconde partie)<sup>200</sup>. L'empreinte spatiale du secteur minier illustre ainsi la réorganisation et la restructuration productive du territoire péruvien autour de la valorisation économique de ses minerais par l'État central et les entreprises minières. Ce processus obéit à une reconstruction politique de l'espace et des ressources, d'origine partiellement supranationale (cf. chapitre n°2), dans laquelle les acteurs économiques, ici miniers, jouent un rôle clé. « *D'essence fondamentalement politique, l'organisation territoriale n'est ni neutre ni innocente* » (Antheaume, Giraut, 2005 : 46). « *On peut lire l'action de l'État dans les conséquences de ses choix territoriaux [...]* » (Lombard, Mesclier, Velut, 2006 : 39).

Pour autant le développement spatial du secteur minier n'est pas uniforme et certains territoires apparaissent comme plus miniers que d'autres.

### 3.2.2 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de l'activité minière

Au 31/08/2016 les concessions minières octroyées (45 587) et en en cours d'attribution (3609), soit 49 587 concessions, s'étendent sur environ 16% du territoire péruvien (INGEMMET,

---

<sup>199</sup> « La phrase "Pérou, Pays Minier", en plus de refléter l'immense richesse minière du pays et sa position parmi les leaders de la production minière dans le monde, nous rappelle aussi que nous sommes miniers par tradition depuis nos origines, et qu'au cours des dernières années cette activité a évolué et atteint des hauts niveaux de développement dans notre pays » (MINEM, 2012 : 3). Nous traduisons.

<sup>200</sup> Toutefois, si le boom de l'empreinte spatiale du secteur minier prend la forme d'un processus de frontières c'est-à-dire d'occupation d'espaces par un déplacement croissant des territoires mis en valeur ou à valoriser économiquement, cette conquête de nouveaux espaces par les entreprises et les investisseurs miniers ne peut pas être qualifiée de pionnière. Contrairement à d'autres fronts pionniers, notamment agricoles, le front minier semble s'accompagner d'une mobilité relativement contenue des populations (cf. chapitres n°5).

2016 ; INEI, 2014a). L'ensemble des départements du pays ainsi que la province constitutionnelle de Callao sont concernés par ce phénomène. Néanmoins, la distribution de l'activité minière sur le territoire péruvien n'est pas uniforme (cf. carte n°25).

En effet, à cette date, le territoire où les concessions minières totales (attribuées et en cours d'attribution) sont les moins nombreuses (21) est celui de Callao (INGEMMET, 2016). Inversement, le territoire où les concessions minières sont les plus nombreuses (5564) est celui d'Arequipa (idem). Plus largement, c'est dans les Andes que les concessions minières sont les plus nombreuses, près de 32 000 (31 618 ; idem). Elles y sont deux fois plus importantes que sur la côte qui en concentre environ 15 000 (15 020), les départements amazoniens étant les moins touchés par le développement du front minier (idem). Les concessions minières y sont près de quatorze fois moins nombreuses (2340) que dans les Andes (idem).

Toutefois, plus que le nombre de concessions minières par département c'est la part territoriale que ces concessions occupent à l'échelle des territoires locaux qui permet de mieux éclairer le poids du secteur minier dans l'espace local.

En effet, si les concessions minières attribuées et en cours d'attribution couvrent environ 16% du territoire péruvien, elles ne couvrent pas une même superficie territoriale dans chaque département. Au 31/08/2016 dans dix-huit territoires l'empreinte spatiale du secteur minier est supérieure à la moyenne nationale (16%) observée à cette date (INGEMMET, 2016 ; INEI, 2014). Cette situation touche aussi bien des départements andins que côtiers<sup>201</sup>. Plus exactement, dans cinq départements, les concessions minières couvrent plus de la moitié de la superficie totale de chaque entité territoriale. Il s'agit des départements de Moquegua (60% et 1450 concessions), La Libertad (56,2% et 3796 concessions), Apurímac (53,9% et 2057 concessions), Lima (51,5% et 5098 concessions) et Áncash (50,9% et 4788 concessions ; idem). Pour autant, cela ne signifie pas que ces concessions sont en phases d'activité (extraction ou prospection). À l'inverse, les concessions minières attribuées et en cours d'attribution dans les départements d'Ucayali (48) et de Loreto (134) couvrent à peine 0,1% de la superficie territoriale totale de chacun de ces départements (idem). L'Amazonie apparaît bien comme une

---

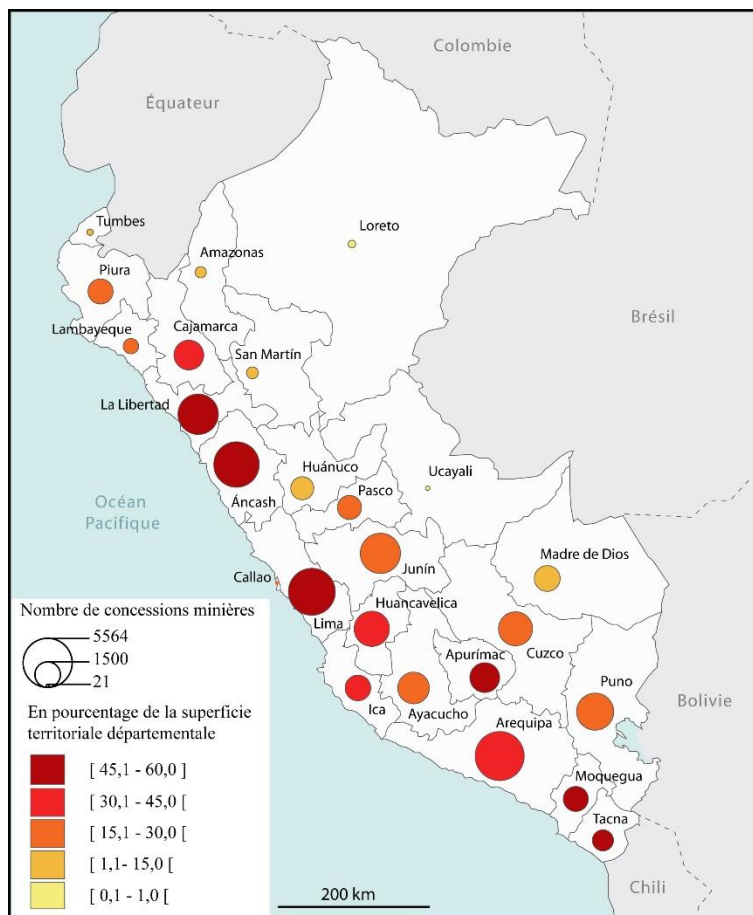
<sup>201</sup> Il s'agit des départements de Cuzco (16,2%), Callao (17,1%), Pasco (18,2%), Puno (20%), Lambayeque (21,3%), Junín (23%), Piura (25,1%), Ayacucho (27,3%), Cajamarca (30,5%), Ica (31,3%), Huancavelica (38,8%), Tacna (38,8%), Arequipa (39,9%), Áncash (50,9%), Lima (51,5%), Apurímac (53,9%), La Libertad (56,2%) et Moquegua (60% ; INGEMMET, 2016 ; INEI, 2014).

région marginalement touchée pour le développement du secteur minier légal.

Interroger le développement du secteur minier dans les territoires locaux permet de mettre en évidence que ce n'est pas dans le territoire où les concessions sont les moins nombreuses (Callao) que l'empreinte spatiale du secteur minier est la plus faible ni dans le département où celles-ci sont les plus nombreuses (Arequipa) qu'elle est la plus élevée (cf. carte n°25).

En effet, comme énoncé ci-dessus, au 31/08/2016 la province constitutionnelle de Callao constitue le territoire dans lequel les concessions minières octroyées et en cours d'attribution (21) sont les moins nombreuses (INGEMMET, 2016). Elles s'étendent sur près d'un cinquième (17,1%) du territoire de cette entité territoriale (INEI, 2014a). Inversement, dans le département d'Arequipa, qui constitue le département où les concessions octroyées et en cours d'attribution sont les plus nombreuses (5564 ; INGEMMET, 2016), celles-ci recouvrent près de 40% (39,9%) de la superficie territoriale de ce département (INEI, 2014a). Dans le territoire où les concessions minières octroyées et en cours d'attribution sont les moins nombreuses l'empreinte spatiale du secteur minier s'avère donc supérieure à la part moyenne du territoire affecté par le secteur minier à l'échelle nationale. Dans le territoire où elles sont les plus nombreuses, les concessions couvrent une superficie territoriale près de trois fois plus importante que la part moyenne du territoire péruvien potentiellement affecté par cette activité.

Carte n°25 Inégale distribution spatiale des concessions minières sur le territoire péruvien et poids différencié de l’empreinte spatiale du secteur minier à l’échelle départementale au 31/08/2016



Sources : INGEMMET, « Ubicación de los derechos mineros por departamento a nivel nacional », 2016. INEI, « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento y provincia, 2013 », 2014. Élaborée par l’auteur.

La cartographie régionale de l’activité minière met en fait en évidence une certaine spécialisation extractive différentielle des espaces miniers sur le territoire péruvien en fonction du type de minerai exploité.

### 3.2.3 Concentration territoriale et spécialisation régionale de l’activité minière

Certes plusieurs facteurs concourent à l’exploitation des ressources minières (cf. le cadre légal, l’évolution des techniques, la demande mondiale). Cependant, la centralité du facteur géologique permet d’une part d’expliquer la place du Pérou parmi les principaux producteurs



miniers mondiaux au début de la décennie deux-mille-dix et, d'autre part, de saisir la distribution spatiale différenciée de l'activité minière sur le territoire péruvien.

En 2014 le Pérou constitue un des principaux pays miniers à l'échelle latino-américaine. Il se classe premier pour la production de zinc, d'étain, de plomb et d'or, deuxième pour l'extraction de cuivre et de molybdène après le Chili et d'argent après le Mexique (MINEM, 2015 : 31-87). À l'échelle mondiale, le pays se classe au troisième rang pour la production de zinc, d'étain, de cuivre et d'argent, quatrième pour la production de plomb et de molybdène et septième pour la production d'or (idem).

À l'échelle nationale, l'extraction minière constitue certes un phénomène largement distribué dans l'espace mais elle apparaît dans le même temps comme territorialement concentrée.

En effet, entre 2002 et 2014, le cuivre, l'or, l'argent, le plomb, le zinc et le molybdène<sup>202</sup> sont exploités dans dix-sept départements (MINEM, 2012 : 23-45 ; 2015 : 46-72) alors que l'étain et le fer sont eux exploités dans un seul département chacun (MINEM, 2015 : 82-85). Ces dix-sept départements miniers sont Áncash, Apurímac, Arequipa, Ayacucho, Cajamarca, Cuzco, Huancavelica, Huánuco, Ica, Junín, La Libertad, Lima (comprend le territoire de Callao), Madre de Dios, Moquegua, Pasco, Puno et Tacna. Les départements d'exploitation de l'étain et du fer sont respectivement Puno pour le premier et Ica pour le second. L'exploitation minière au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou met ainsi en évidence la centralité géologique et donc économique de l'espace andin dans ce processus extractif, déjà démontrée lors de l'analyse des ruées minières (cf. chapitre n°2)<sup>203</sup>.

Plus exactement, malgré l'étalement spatial de la production de cuivre, d'or, d'argent, de plomb, de zinc et de molybdène sur le territoire péruvien, il est possible de distinguer une spécialisation productive régionale en fonction de la ressource considérée.

---

<sup>202</sup> Pour le molybdène, la production régionale n'est détaillée que pour l'année 2014 (MINEM, 2015 : 87). L'analyse de la production minière de molybdène n'est donc valide que pour cette année. Toutefois, en 2012 le ministère de l'énergie et des mines donne une tendance de l'évolution de la production de cette ressource dès 2002 (MINEM, 2012 : 43). Le molybdène étant un sous-produit de la production de cuivre (idem), la cartographie de l'exploitation du cuivre et celle de l'exploitation du molybdène devraient correspondre.

<sup>203</sup> La centralité du facteur géologique comme facteur explicatif de l'inégale diffusion spatiale du secteur minier sur le territoire péruvien n'est pas nouvelle. « *La côte péruvienne et surtout la Cordillère sont truffées d'occurrences minéralisées [...]* » (Soler, Grandin, Fornari, 1986 : 35)

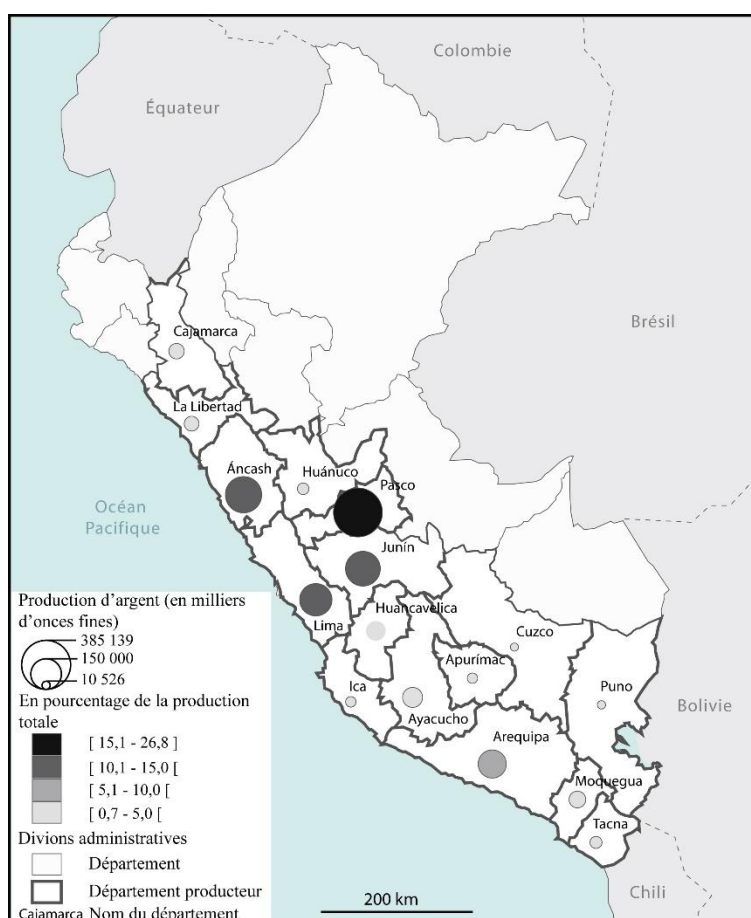
Schématiquement, le nord du Pérou se caractérise par une extraction minière de métaux précieux (or, argent) alors que les espaces situés au centre et au sud du pays sont davantage marqués par une extraction de minerais industriels<sup>204</sup>.

Entre 2002 et 2014 la production d'argent est spatialement diffuse. Cette ressource est exploitée sur les territoires de seize départements (MINEM, 2012 : 32, 2015 : 62 ; cf. carte n°26). Elle s'étend aussi bien au sud et au centre du pays qu'à une partie du nord du territoire péruvien. Seuls les départements littoraux du nord et les départements amazoniens ne sont pas touchés par la diffusion spatiale de la production argentifère. Cependant, envisagée en volume, la production argentifère apparaît comme territorialement concentrée dans les Andes. Plus des deux-tiers (68%) de l'argent extrait au Pérou entre 2002 et 2014 proviennent de quatre départements, Pasco (27%), Áncash (15%), Junín (14%) et Lima (12%), tous situés au centre du pays. À lui seul, le département de Pasco produit plus du quart (27% environ) de l'argent extrait dans le pays sur cette période (idem).

---

<sup>204</sup> C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que s'opère un basculement de l'économie minière péruvienne qui passe d'une exploitation principalement basée sur les minerais précieux à l'exploitation majoritaire des minerais industriels (Deustua, 2009). Le nouveau cycle minier qui débute à la fin du XX<sup>e</sup> siècle rétablit l'or dans son statut de ressource centrale de l'économie minière péruvienne en parallèle avec le cuivre, les deux minerais étant au Pérou souvent géologiquement associés dans les gisements exploités (cf. chapitres n°4 et n°5). Nous ne détaillons dans cette thèse que les dynamiques de l'exploitation légale de l'or. L'exploitation illégale et/ou informelle de l'or, qui se concentre davantage dans les territoires du sud, particulièrement le département amazonien de Madre de Dios et le département sud-andin de Puno, n'est qu'abordée.

Carte n°26 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production d'argent dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en milliers d'onces fines)



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 32 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 62. Élaborée par l'auteur.

Contrairement à d'autres minerais, l'exploitation minière aurifère péruvienne relève de deux secteurs : le secteur légal d'une part, et le secteur illégal et/ou informel d'autre part (cf. encadré n°10).

#### Encadré n°10 Précisions terminologiques : exploitation légale/illégale/informelle

L'exploitation minière légale concerne l'ensemble des activités extractives dont les acteurs économiques sont légalement reconnus par l'État péruvien, engagés dans la production des ressources minières dans le respect de la législation, particulièrement des législations sectorielles qui régulent le secteur minier.

L'exploitation illégale englobe l'ensemble des activités minières non déclarées, qui échappent à la régulation étatique du secteur minier, concerne des zones où l'exploitation minière est interdite et/ou nécessite l'utilisation techniques extractives propres à l'activité minière à moyenne et grande échelles mais déployées par des acteurs économiques qui relèvent de catégories différentes (Vargas Vargas, s.d : 1, 6-7). En 2012, sont ainsi considérées comme relevant de l'extraction minière illégale les activités qui

ne respectent pas les conditions énoncées à l'article 3 du « *décret-loi qui régule l'interdiction de l'activité minière illégale dans toute la République et établit les mesures complémentaires* » pour le développement d'une activité minière légale<sup>205</sup>. La catégorie d'exploitation illégale de l'or englobe donc les activités développées sans titres miniers, c'est-à-dire exercée en dehors d'une concession minière territorialement délimitée et légalement obtenue auprès de l'État, ainsi que les activités développées sans les autorisations d'ouverture ou de réouverture d'opération nécessaires, octroyées par l'autorité compétente dans le cadre d'une procédure qui implique entre autres le dépôt d'un rapport technique du projet au ministère de l'énergie et des mines précisant la localisation exacte de l'activité, la faisabilité du projet et l'impact environnemental de celui-ci (art. 3)<sup>206</sup>.

L'exploitation minière informelle concerne aussi bien les activités exercées sans les autorisations légales nécessaires mais en cours de formalisation que les activités d'exploitation qui n'utilisent pas les techniques correspondant à leur catégorie extractive (soit à petite échelle soit à échelle artisanale) ainsi que l'extraction minière réalisée dans des zones où l'exploitation minière est interdite (Vargas Vargas, s.d: 1, 5).

Deux éléments semblent donc distinguer l'exploitation minière informelle de l'exploitation minière illégale. D'une part, les techniques utilisées car l'activité minière illégale utilise des technologies employées dans le cadre de concessions où l'extraction est réalisée à grande et moyenne échelles et, d'autre part, la volonté des mineurs, de se formaliser dans le cadre de l'extraction informelle ou au contraire de poursuivre dans l'informalité pour échapper aux contraintes (légales, financières, techniques, etc.) de la formalisation, et donc l'illégalité pour l'extraction illégale (idem: 1, 6-7).

L'analyse de la production aurifère sur la période 2002-2014 met également en évidence une large distribution spatiale de l'exploitation de cette ressource sur le territoire péruvien.

Entre 2002 et 2014 environ 2236 tonnes d'or sont extraites dans seize départements (MINEM, 2012 : 28 ; 2015 : 53-54)<sup>207</sup>. Cependant, près de la totalité (90% environ) de l'or extrait sur cette période provient de dix départements (idem). Plus exactement, la majeure partie de la production est, là encore, territorialement concentrée. Deux départements, Cajamarca (38,4%) et La Libertad (24,5%), situés dans le nord du pays produisent près des deux tiers (63% environ) de l'or extrait au Pérou entre 2002 et 2014 (idem). En considérant un espace plus large, le nord et le centre-nord, les départements de Cajamarca, La Libertad et Áncash produisent près des trois-quarts (70% environ) de l'or extrait au Pérou sur cette période (idem). Pourtant, si la production se concentre majoritairement dans cette zone, l'or est aussi exploité dans le sud du

---

<sup>205</sup> D.L. n°1100 du 18/02/2012.

<sup>206</sup> L'article 5 de ce décret détaille les installations interdites dans le cadre du développement d'une activité minière artisanale et à petite échelle. Il s'agit notamment des dragages et des installations liées à la lixiviation au cyanure du minerai. Parallèlement, le ministère de l'énergie et des mines précise en 2012 que l'activité minière illégale est notamment de type alluvionnaire et par dragages (MINEM, 2012 : 29).

<sup>207</sup> Le cas de l'extraction aurifère sera analysé en détails plus loin.

pays où dix départements produisent plus du quart (28% environ) de cette ressource<sup>208</sup>. Le reste provient de trois départements des Andes du centre (idem ; cf. carte n°27).

Carte n°27 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production aurifère dans le nord et le sud du Pérou entre 2002 et 2014 (en milliers d’onces fines)<sup>209</sup>



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 28 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 54. Élaborée par l’auteur.

Selon que l’or est extrait de façon légale ou informelle et illégale, les acteurs engagés dans ce processus, les échelles auxquelles est extraite la ressource, les techniques utilisées et les territoires en jeu ne sont pas les mêmes.

L’extraction illégale et informelle de l’or constitue, comme l’exploitation légale, un phénomène à la fois distribué dans l’espace et territorialement concentré.

<sup>208</sup> Toutefois, ces dix départements ne contribuent pas de façon égale à la production aurifère. La part de la production aurifère enregistrée dans le département d’Ica entre 2002 et 2014 est d’à peine à 0,01% de la production péruvienne d’or (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 54).

<sup>209</sup> L’once troy d’or équivaut à 31,1034758 grammes.

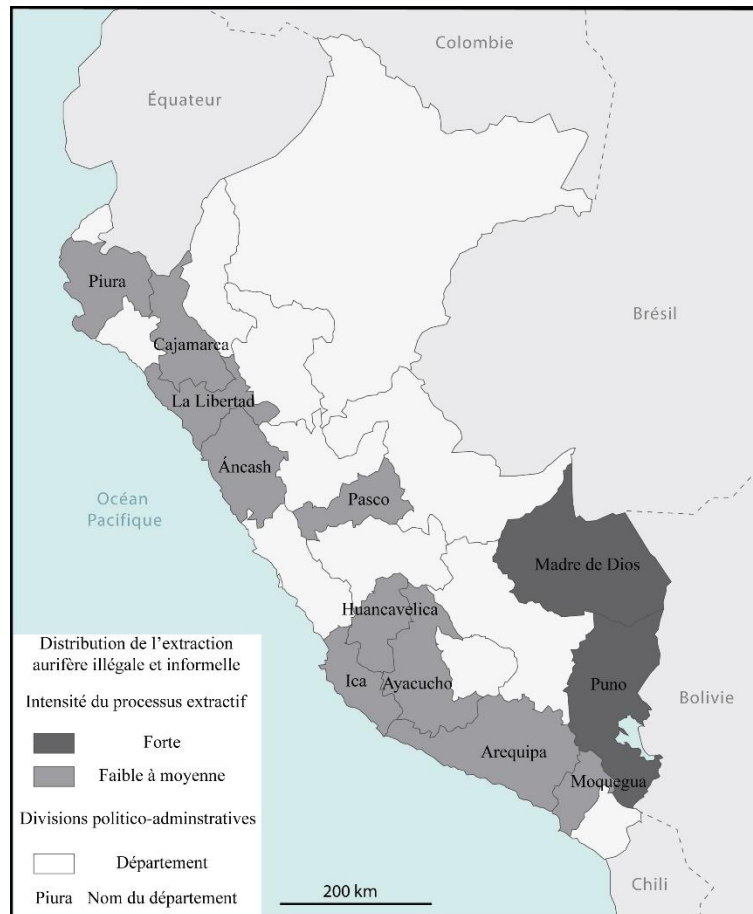
En effet, entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, au moins douze départements semblent touchés par l'exploitation illégale et/ou informelle de l'or (cf. carte n°28). Contrairement à l'exploitation aurifère légale, l'exploitation illégale et/ou informelle est plus sensible dans les territoires du sud du Pérou. Si cette activité est principalement développée dans le département amazonien de Madre de Dios (Arriarán, Gómez, 2008: 145, 166 ; Torres, 2007: 66-115) et dans le département de Puno<sup>210</sup>, elle affecte également les départements d'Ica, notamment la macro-région Ica-Nazca et les départements d'Arequipa, Pasco, Huancavelica, Ayacucho, Moquegua, Cajamarca, La Libertad, Áncash et Piura (Arriarán, Gómez, 2008 : 145, 166 ; Bos, 2015 : 290-291 ; Fresneau, 2014 : 71-78, 124-127 ; Merveille, 2014 : 66 ; MINEM, 2012 : 29 ; Pachas Cuya, 2008 : 232 ; Torres, 2007 : 66-115)<sup>211</sup>.

---

<sup>210</sup> Pour une analyse du durcissement de la position de l'État péruvien face à l'exploitation illégale de l'or dans les départements de Madre de Dios et Puno sous le mandat du président Humala (2011-2016) cf. Bos (2015 : 292-293). L'intensité du phénomène dans ce territoire est régulièrement soulignée par la presse péruvienne, cf. par exemple « ¡Madre de Dios! Reserva de Tambopata agoniza por minería ilegal », *Diario16* [En ligne] <http://diario16.pe/noticia/26840-aamadre-de-dios-reserva-de-tambopata-agoniza-por-mineraia-ilegal> (Page consultée le 07/05/2013) ainsi que par plusieurs documentaires tels *Oro Amazónico* de Sarah duPont en 2010 ou *Menaces sur la forêt tropicale au Pérou* de Jérôme Dolbert en 2014. En 2011 la Banque centrale de réserves du Pérou estime que la baisse de la production des entreprises Minera Yanacocha S.R.L et Minera Barrick Misquichilca S.A, ce qui la préoccupe, imputable notamment à la moindre teneur en minerais des gisements exploités par ces entreprises par rapport aux périodes précédentes et à l'épuisement progressif de ceux-ci (cf. chapitres n°4 et n°9), est entre autres compensée par la hausse de l'exploitation informelle de cette ressource dans le département de Madre de Dios (BCRP, 2011 : 33) !

<sup>211</sup> Plusieurs de ces territoires comme espaces d'extraction aurifère informelle et/ou illégale ont été mentionnés au cours de divers entretiens réalisés avec six cadres des entreprises minières Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, Rio Alto Mining S.A, Minera Barrick Misquichilca S.A ainsi qu'avec trois salariés de deux ONGs, CooperAcción et Red Social, mais aussi par deux employés du ministère de l'environnement et deux employés du ministère de l'énergie et des mines (Lima/La Libertad, février-avril 2012) puis par trois avocats spécialistes des questions minières (Arequipa, mai, 2012).

Carte n°28 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de l'exploitation illégale et informelle de l'or au début du XXI<sup>e</sup> siècle



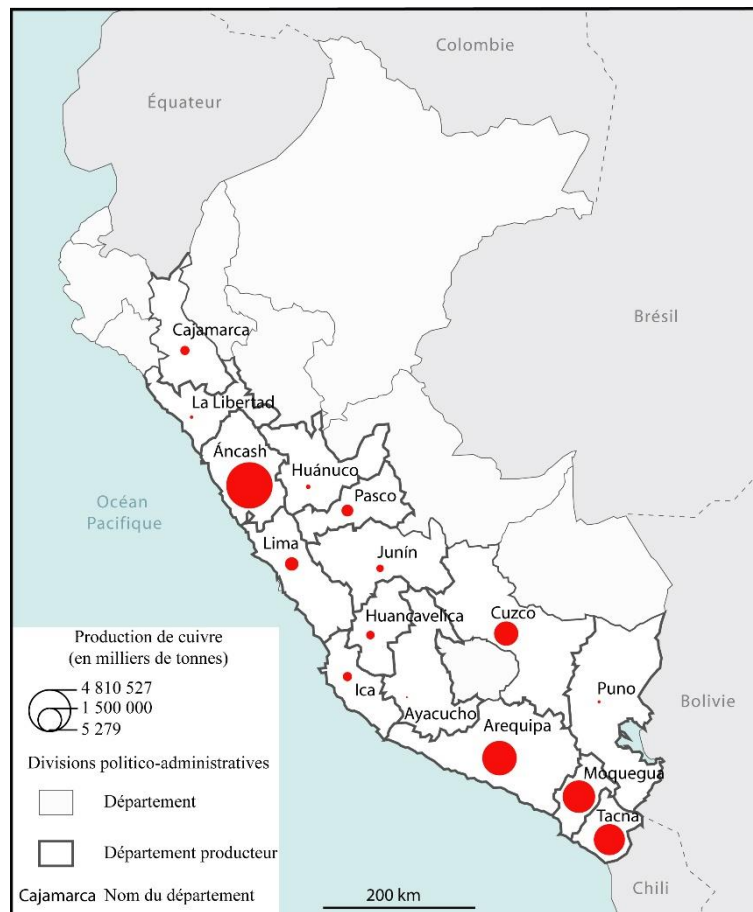
Sources : Gabriel Arriarán, Cynthia Gómez, « Entre el oro y el azogue. La nueva fiebre del oro y sus impactos en las cuencas de los ríos Tambopata y Malinowski », 2008, p. 145, 166 ; Vincent Bos, « De l'État facilitateur à l'État médiateur ? Analyse du positionnement de l'État péruvien face aux évolutions du secteur minier depuis les années 1990 », 2015, pp. 290-291 ; Jérôme Fresneau, *Transformations territoriales et dynamiques contestataires liées aux activités extractives: le cas de la Vallée de Condebamba – Pérou*, 2014, pp.71-78, 124-127 ; MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico*, 2012, p. 29 ; Nicolas Merveille, « Apprécier les impacts sociaux des activités minières au Pérou: une étude de cas à l'échelle de la région Ancash », 2014, p. 66 ; Víctor Hugo Pachas Cuya, « El gran ausente: conflicto en la minería artesanal de oro en Madre de Dios », 2008, p. 232 ; Víctor Torres, *Minería artesanal y a gran escala en el Perú: el caso del oro*, 2007, pp. 66-115. Élaborée par l'auteur.

Du côté des minerais non précieux, exception faite du cuivre, la production tend à se concentrer dans le centre et le sud du pays.

Entre 2002 et 2014 l'exploitation du cuivre constitue un phénomène spatialement diffus. La production s'étend sur les territoires de quinze départements, aussi bien andins que côtiers, situés au sud, au centre/centre-nord voire au nord du pays (MINEM, 2012 : 24, 2015 : 45 ; cf. carte n°29). Toutefois, envisagée en volume, l'exploitation cuprifère est relativement concentrée. Plus des trois-quarts (environ 80%) de la production péruvienne de cuivre sont extraits dans quatre départements, d'une part à Arequipa, Tacna et Moquegua, soit des

territoires situés à l'extrême sud du pays, et d'autre part dans le département d'Áncash, situé au centre-nord, où est extrait près du tiers (32%) de cette ressource (idem).

Carte n°29 Une production cuprifère spatialement diffuse mais territorialement concentrée dans le centre-nord et l'extrême sud du pays, 2002 - 2014 (en milliers tonnes)

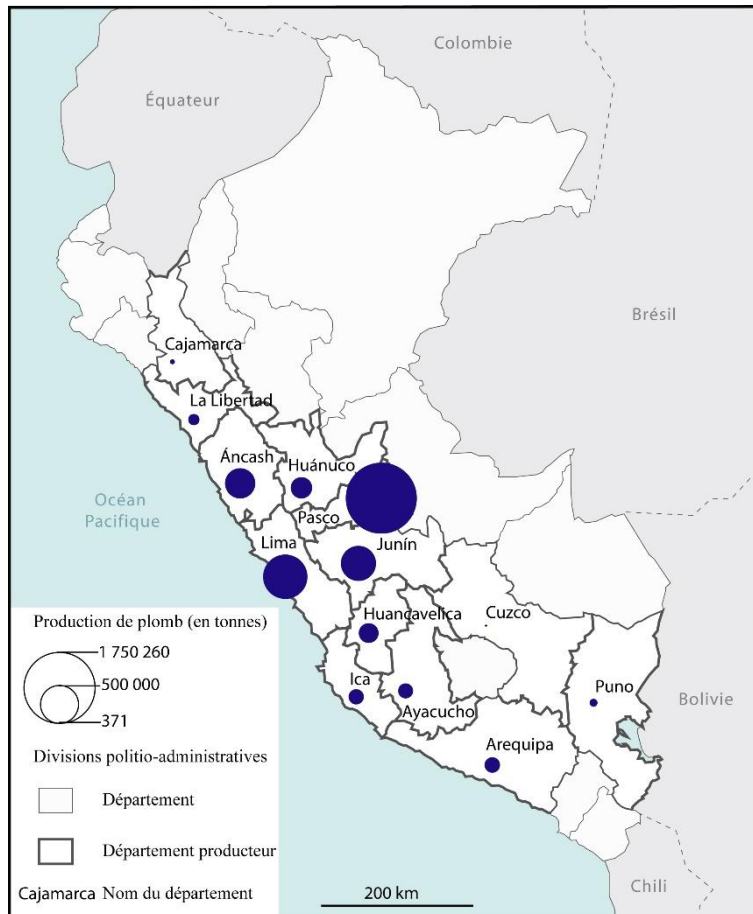


Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 24 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 45. Élaborée par l'auteur.

Entre 2002 et 2014 le plomb est extrait dans treize départements (MINEM, 2012 : 40, 2015 : 78 ; cf. carte n°30). La production de cette ressource minière apparaît de fait comme un peu plus concentrée dans l'espace que les productions évoquées ci-dessus, d'autant plus que trois départements produisent moins de 1% du plomb extrait dans le pays sur cette période. Envisagée en volume, la production de plomb se concentre dans les Andes du centre. Trois départements, Pasco, Lima et Junín produisent plus des trois quarts (76% environ) de la ressource extraite au Pérou sur cette période (idem). Cette double concentration territoriale de la production du plomb entre 2002 et 2014, à la fois dans un petit nombre de départements et dans le centre du pays, est d'autant plus manifeste qu'un seul département, Pasco, produit près de la moitié (46% environ) de cette ressource (idem).



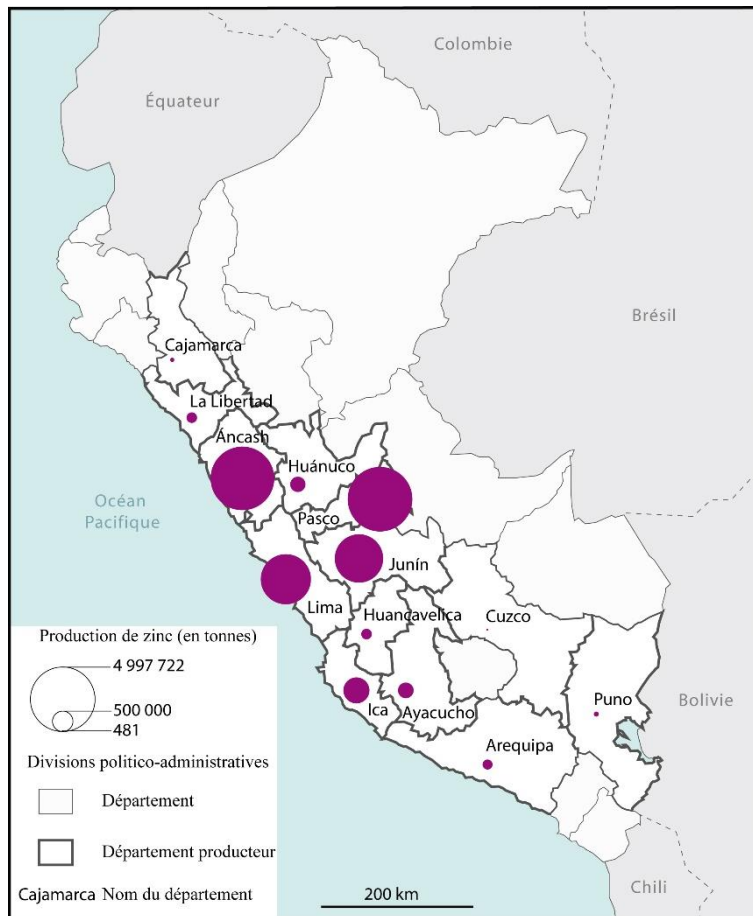
Carte n°30 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production de plomb dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en tonnes)



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 40 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 78. Élaborée par l'auteur.

Sur la même période la production de zinc apparaît encore plus concentrée dans l'espace que la production du plomb. Si le zinc est extrait dans treize départements, quatre départements contribuent à moins de 1% de la production si bien que la quasi-totalité (98% environ) de cette ressource est extraite dans sept départements, tous situés au centre et centre-sud du pays (MINEM, 2012 : 36, 2015 : 70, cf. carte n°31). Parmi ces départements, quatre, Pasco (29%), Áncash (28%), Lima (18%) et Junín (16%), tous situés dans les Andes du centre/centre-nord, contribuent à plus de 90% de la production (idem).

Carte n°31 Concentration territoriale de la production de zinc dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en tonnes)



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 36 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 70. Élaborée par l'auteur.

En 2014 la production de molybdène apparaît comme le phénomène minier le plus concentré dans l'espace. Cette ressource est extraite dans cinq départements, Tacna, Moquegua et Arequipa, situés à l'extrême sud du pays, puis dans deux départements, Junín et Ancash, situés dans les Andes du centre/centre-nord (MINEM, 2015 : 87, cf. carte n°32). Envisagée en volume, cette double concentration spatiale et productive est encore plus nette : les trois départements situés à l'extrême sud du pays assurent près des neuf dixième (88% environ) de la production (idem).

Carte n°32 Concentration territoriale de la production de molybdène à l'extrême sud et dans le centre du pays en 2014 (en tonnes)



Source : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 87. Élaborée par l'auteur.

L'analyse de l'exploitation minière au Pérou entre 2002 et 2014 montre que l'extraction des minerais constitue un phénomène spatialement diffus. Néanmoins, envisagée en volume et par type de minerais, la production minière apparaît toujours comme un phénomène territorialement concentré. Plus exactement, les années 2000 et 2010 soulignent une double concentration de l'exploitation minière péruvienne. Le secteur minier est marqué d'une part par une concentration dans l'espace des principaux territoires miniers et, d'autre part, par une concentration des principales ressources minières exploitées au Pérou dans ces mêmes territoires. Cette situation de poly-spécialisation productive dans un espace relativement concentré fait ressortir la centralité du facteur géologique, et donc économique, des Andes dans l'exploitation des minerais à l'échelle nationale comme cela a été démontré plus haut.

En effet, entre 2002 et 2014 sept départements, Áncash, Arequipa, Junín, Lima, Moquegua, Pasco et Tacna, peuvent être qualifiés de poly-métallifères dans la mesure où un même

département se classe au moins dans le « top cinq » national de la production de deux ressources minières (cf. cartes n°26 à n°32 et tableau n°6). Le département andin d'Áncash, situé dans le centre-nord du pays est emblématique de cette double concentration territoriale et productive du phénomène extractif minier. Il constitue le seul département péruvien à figurer dans le « top cinq » national pour la production de six minerais (cuivre, or, argent, zinc, plomb et molybdène). Il est ensuite suivi du département d'Arequipa, situé dans les Andes du sud, où sont extraits du cuivre, de l'or, de l'argent et du molybdène, puis des départements andins centraux de Junín, Lima et Pasco, spécialisés dans la production d'argent, de zinc et de plomb ; les départements côtiers de Moquegua et Tacna, situés à l'extrême sud du Pérou, se distinguant eux par une spécialisation productive dans l'extraction du cuivre et du molybdène ; le molybdène étant extrait comme dérivé du cuivre (MINEM, 2012 : 43).

Tableau n°6 Double concentration minière entre 2002 et 2014 :  
six minerais principalement extraits dans sept départements

	Zinc	Plomb	Argent	Or	Cuivre	Molybdène
Moquegua					n°3	n°3
Tacna					n°4	n°1
Arequipa			n°5	n°3	n°2	n°2
Áncash	n°2	n°4	n°2	n°5	n°1	n°4
Junín	n°4	n°3	n°3			
Lima	n°3	n°2	n°4			
Pasco	n°1	n°1	n°1			

**Légende** : le numéro indiqué dans les cases du tableau précise le rang auquel se classe le territoire pour la production de la ressource mentionnée. Par exemple, du fait des volumes extraits dans ce territoire, Moquegua se classe en troisième position des départements péruviens pour la production de cuivre et de molybdène.

Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, pp. 23-45 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, pp. 46-85.

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°3

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les espaces naturels du Pérou contribuent inégalement à la croissance économique nationale. De fait, le PIB est inégalement distribué dans l'espace. La côte pacifique

est la région naturelle qui contribue le plus à la création de la richesse économique nationale, devant les Andes et l'Amazonie. Or cet espace est le moins étendu du Pérou. La concentration spatiale du PIB semble étroitement liée à l'anthropisation du littoral. Autrement dit, et malgré des différences notables entre départements à l'intérieur de ces trois espaces, richesse économique et population se concentrent sur une même portion territoriale. L'évolution du PIB du secteur extractif entre 2007 et 2014 fait apparaître une légère variante dans ce schéma. La richesse économique créée par l'exploitation marchande du pétrole, du gaz et/ou des minerais se concentre d'abord dans les territoires andins puis côtiers et enfin amazoniens. Plus exactement, si, sur cette période, ces ressources sont exploitées dans dix-sept départements, plus de la moitié (60%) du PIB du secteur est réalisée dans six territoires.

L'analyse des dynamiques spatiales de l'exploitation minière entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle montre une avancée, et donc une consommation, croissante du territoire péruvien par le secteur minier. L'empreinte spatiale du secteur minier constitue à la fois un phénomène et un indicateur qui mesure la part du territoire péruvien légalement octroyée par la puissance publique aux acteurs économiques miniers dans le but d'en extraire les ressources. Celle-ci a fortement augmenté. En 1992 la part du territoire péruvien en phases de production et/ou d'exploration minières est relativement congrue (environ 2%) alors qu'en 2016 l'empreinte spatiale potentielle du secteur minier, c'est-à-dire l'ensemble des près de 50 000 concessions minières légalement délivrées par l'État, s'étend sur près d'un cinquième (environ 16%) de la superficie terrestre du Pérou. Même si l'exploitation minière effective touche moins de 2% du territoire péruvien, elle apparaît comme relativement diffuse. Le secteur minier se développe sur l'ensemble des départements. Pour autant, ce phénomène ne se développe pas de façon homogène sur l'ensemble du territoire péruvien. Certains territoires sont, plus que d'autres, touchés par l'avancée de l'empreinte spatiale du secteur minier. Dans dix-huit départements, l'empreinte spatiale du secteur minier est supérieure à la moyenne nationale et elle s'étend même sur plus de la moitié de la superficie territoriale de cinq départements. En outre, la distribution spatiale de l'exploitation minière révèle un phénomène de double concentration du secteur minier : six ressources minières sont principalement exploitées dans sept territoires poly-métallifères. En conséquence, il existe une certaine régionalisation de l'extraction minière en fonction du type de minerai exploité.

Les flux et les interconnexions entre acteurs et niveaux scalaires apparaissent comme une modalité essentielle d'organisation et de production de l'espace. L'imbrication des territoires

et des acteurs qui caractérise le secteur minier péruvien fait apparaître le phénomène minier comme un processus intrinsèquement « glocal » (Massey, 1995 ; Robertson, 1994, 1995 ; Swyngedouw, 1989, 2004). Effectivement, le développement du secteur minier met en évidence une articulation des territoires et des acteurs qui se déploie entre local et global (Ghorra-Gobin, Reghezza-Zitt, 2016) selon un modèle archipélagique dans lequel les mines et, au-delà, les territoires miniers, constituent des sortes de « points de connexion » (Bos, 2014a ; Magrin, 2013) au monde. Dès lors, la mondialisation économique apparaît comme un phénomène résolument spatial, porteur d'un processus de reterritorialisation. Autrement dit, la mise en production des gisements miniers, la circulation des ressources minières mondialisées à différentes échelles, le degré d'ouverture et d'interconnexion entre acteurs et territoires multiples participent d'une recomposition des hiérarchies entre acteurs et territoires dans laquelle certains semblent, plus que d'autres, gagner au jeu de la mondialisation économique (Benko, Lipietz, 1992 ; Veltz, 1996 ; cf. chapitre n°4).

## Chapitre n°4

# L'exploitation marchande de l'or péruvien, réorganisation du processus extractif et mutation des territoires autour d'une ressource mondialisée

L'exploitation minière permet d'envisager les territoires selon une approche relationnelle, c'est-à-dire en termes de connexions<sup>1</sup>, d'articulations et d'interdépendances et non strictement en termes d'étendues et de limites fondées sur des liens de proximité (Cattan in Ghorra-Gobin, 2012 : 292).

L'exploitation marchande légale de l'or au début du XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par un phénomène de double concentration productive et territoriale<sup>2</sup>. Effectivement, l'exploitation légale de l'or dépend, d'une part, du dynamisme d'un groupe restreint d'entreprises minières, et, d'autre part, apparaît comme concentrée dans l'espace. Si cette situation est liée à des considérations géologiques, elle s'explique aussi, voire surtout, par la néo-libéralisation du secteur. Celle-ci a entraîné une transnationalisation de la production aurifère péruvienne légale, soit un transfert de l'activité à des acteurs privés, dont les techniques extractives et de traitement des minerais ont bouleversé les anciennes hiérarchies extractives. Ce phénomène explique l'inégal dynamisme de l'exploitation légale de l'or, tant en termes d'acteurs que de territoires producteurs. Plus exactement, au début du XXI<sup>e</sup> siècle les territoires du nord sont les principaux espaces producteurs d'or légal, l'extraction y étant réalisée en découverte et par lixiviation au cyanure, même si la fin des années 2000 et le début des années 2010 se caractérisent par un renouveau de l'exploitation dans les territoires du sud. Les mines d'or, sites de transformation des minerais et plus largement les territoires qui participent à la marchandisation de la ressource aurifère peuvent être analysés comme « [...] *des points de connexion au monde* [...] » (Bos,

---

<sup>1</sup> Grataloup (2015) utilise lui le vocable d'interconnexions car il implique l'idée de retour du flux et de durabilité de la liaison (idem : 310).

<sup>2</sup> Parce que cette thèse considère l'exploitation légale de l'or, l'analyse présentée ici ne porte pas sur l'exploitation informelle et/ou illégale de l'or connaît. Une analyse du phénomène minier dans cette zone a notamment été développée par Arriarán et Gómez (2008), Pachas Cuya (2008), Torres (2007). Nous avons également analysé le retour de la puissance publique péruvienne sur le secteur artisanal et informel dans cette zone depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle (Bos, 2015 : 289-293).

2014a : 105-111 ; Magrin, 2013 : 17) qui traduisent une « [...] *inscription sélective* [du Pérou] *dans la mondialisation* » (idem).

Il s'agira ici de mettre en évidence en quoi la « mondialisation libérale » (Grataloup, 2015 : 36)<sup>3</sup> constitue un processus de reterritorialisation qui s'inscrit dans un phénomène « universel » de « [...] *recomposition et de complexité territoriales croissantes* » (Antheaume, Giraut, 2002 : 42).

Ce chapitre montre que la production aurifère péruvienne connaît un véritable boom entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Le secteur aurifère légal du début du XXI<sup>e</sup> siècle est étroitement lié au dynamisme d'une poignée d'entreprises minières privées, notamment étrangères, qui bouleversent l'échelle et les techniques de production de la ressource. En conséquence, les hiérarchies socio-territoriales entre acteurs et territoires producteurs d'or se recomposent autour de dix entreprises principales dont l'activité se développe entre « local et global » (Ghorra-Gobin, Reghezza-Zitt, 2016).

## 4.1 Formes et dynamiques de l'exploitation de l'or péruvien, fin du XX<sup>e</sup> siècle - début du XXI<sup>e</sup> siècle

### 4.1.1 Quatre échelles d'extraction

Au Pérou comme ailleurs, l'expression d'« activité minière », générique car uniformisante, puisque souvent précédée d'un article défini singulier, tend à masquer les différences qui existent à l'intérieur de ce secteur et entre les catégories d'acteurs engagés dans ce secteur<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> L'expression de « mondialisation libérale » renvoie à l'autonomisation généralisée de l'économie. Le début de la décennie quatre-vingt constitue le moment de prise de conscience massive de la mondialisation (Grataloup, 2015 : 36). Les échanges transpacifiques de marchandises puis de capitaux rattrapent en volume les échanges transatlantiques (idem).

<sup>4</sup> Nous avons déjà attiré l'attention sur ce point (Bos, Velut, 2016). De même, le géographe D. Rétaillé (1998) dénonce les limites et le recours abusif au singulier dans les sciences sociales. « *L'usage des articles définis ramené au singulier est très prisé dans une certaine manière de pratiquer les sciences humaines et sociales. Ce n'est pas sans provoquer une certaine gêne. L'essentialisme qu'il suggère efface une large part de ce qui devrait faire l'objet d'une observation et d'une compréhension soignée : l'ensemble des relations qui font tenir les groupes humains comme des unités sociales malgré la distance qui sépare les individus et malgré la diversité des sites parcourus. Des institutions sociales ou même des dispositions spatiales le permettent, qui sont de véritables solutions apportées aux problèmes de l'éparpillement, de l'identité et bien sûr de l'accès aux ressources. "L'homme et "la" terre comme "le" nomade et "le" désert amputent la compréhension des situations sociales dans l'espace par une généralisation et une réduction qui s'aventure vers la notion de genre de vie* » (idem : 71).



En effet, cette expression fait apparaître les entreprises minières (souterraines, à ciel ouvert, nationales ou étrangères, publiques, privées, mixtes, *juniors* ou *majors* du secteur, cotées en bourse en non, etc.) comme un acteur unique et ne permet pas de saisir leurs spécificités. Ces différences sont notamment établies par la loi et les institutions qui régulent l'exploitation des ressources minières. Au Pérou l'organisme de supervision des investissements dans le secteur énergétique et minier (OSINERGMIN) précise que les entreprises minières sont principalement classées en fonction du type d'activité menée (exploration ou exploitation), de la nature des matières exploitées (métalliques, non métalliques, carbonifères, géothermiques, pétrole, pierres précieuses et semi-précieuses), des méthodes d'extraction utilisées (superficielles, c'est-à-dire en découverte, ou souterraines) ainsi que de leur taille (grande, moyenne, petite et artisanale ; idem, 2016)<sup>5</sup>. Ces quatre catégories d'extraction minière sont inscrites dans le cadre régulateur du secteur minier péruvien (notamment art. 100.s. de la loi du 4/06/1992 et art. 90 de la loi n°27651 de 2002<sup>6</sup>). Ce sont l'étendue des concessions minières d'une part et les capacités quotidiennes d'excavation des entreprises d'autre part, étroitement liées aux techniques d'extraction et de traitement des minerais utilisées par les entreprises, qui permettent de distinguer les catégories d'extraction minière juridiquement en vigueur au Pérou et, par conséquent, les types d'acteurs miniers (cf. tableau n°7). Ces quatre catégories d'extraction minière, sont soutenues par l'État et ses institutions centrales péruviennes, particulièrement l'exploitation minière à grande échelle et en découverte pour laquelle le ministère de l'énergie et des mines joue un rôle clé (cf. chapitre n°7), les pouvoirs exécutif et législatif et, dans une moindre mesure, les gouvernements locaux (cf. chapitres n°6 à n°9)<sup>7</sup>. « *L'État protège et promeut la petite activité minière et l'activité minière artisanale, ainsi que l'activité minière moyenne, et il promeut la grande activité minière* » (III. Titre préliminaire de la loi du 4/06/1992 qui organise le cadre général du secteur minier)<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> L'activité peut également être classée en fonction de la forme du gisement ou de la localisation du minerai. Informations disponibles sur le site web de l'institution, disponible à l'adresse suivante :

[http://www.osinergmin.gob.pe/mineria/actividad\\_minera/clasificacion-minera-peru](http://www.osinergmin.gob.pe/mineria/actividad_minera/clasificacion-minera-peru)

<sup>6</sup> La distinction juridique entre les catégories « exploitation minière à petite échelle » et « exploitation minière artisanale » a été légalement établie en 2002 sous le mandat du président Toledo (2001-2006) dans cette loi sur la formalisation et la promotion de l'activité minière à petite échelle et de l'activité minière artisanale. Avant ce texte, l'État péruvien, à travers le ministère de l'énergie et des mines, a essayé de développer et de réguler ce type d'activité minière en 1996 et 2001 respectivement, d'abord dans le cadre du « Projet Activité Minière Artisanale et Petite Activité Minière » (MAPEM en espagnol) puis du projet « Petite Activité Minière et Activité Minière Artisanale » (PEMIN en espagnol ; Glave, Kuaramoto, 2007 : 164-165).

<sup>7</sup> Les gouvernements locaux n'interviennent que dans la régulation de l'extraction minière à petite échelle et à échelle artisanale (cf. loi minière de 1992 et chapitres n°6 à n°9).

<sup>8</sup> Notre traduction de : « *El Estado protege y promueve la pequeña minería y la minería artesanal, así como la mediana minería, y promueve la gran minería* ».

Tableau n°7 Catégories et échelles d'extraction minières au Pérou

	Tonnes de roches traitées par jour	Superficie de la mine
Exploitation à grande échelle	> 5 000t	> 20km <sup>2</sup>
Exploitation à moyenne échelle	> 350t < 5 000t	> 20km <sup>2</sup>
Exploitation à petite échelle	> 25t < 350t	≤ 20km <sup>2</sup>
Exploitation artisanale	≤ 25t	≤ 10km <sup>2</sup>

Source : MINEM, 2009 : 5 in Víctor Torres, *Minería artesanal y a gran escala en el Perú: el caso del oro*, 2007, pp. 17-18.

Ces deux facteurs, juridiques et techniques, permettent d'expliquer le boom de la production aurifère enregistré depuis la décennie quatre-vingt-dix ainsi que l'inégal dynamisme de l'exploitation de l'or au Pérou tant du point de vue des territoires miniers que des volumes produits.

#### 4.1.2 Méthodologie utilisée pour analyser l'évolution de la production aurifère

Essayer de rendre compte de l'évolution de la production péruvienne d'or de la fin du XX<sup>e</sup> siècle au milieu des années 2010 n'est pas chose aisée. La principale difficulté rencontrée est liée aux sources utilisées.

En effet, les données fournies par plusieurs travaux académiques de référence sur l'économie et/ou l'activité minière péruviennes au XX<sup>e</sup> siècle (Deustua, 2009 ; Kuaramoto, Glave, 2014 Thorp, Bertram, 1978) concernent généralement des périodes antérieures à la décennie quatre-vingt et/ou ne concernent pas spécifiquement le secteur aurifère, exception faite notamment d'un intéressant travail (Torres, 2007) qui traite en partie de la période qui nous occupe<sup>9</sup>. Or interroger l'évolution de la production péruvienne d'or pour mesurer l'impact de la crise des années 1980 et/ou les conséquences de l'adoption d'un nouveau cadre régulateur sectoriel au début des années 1990 favorable à la marchandisation des ressources minières (cf. chapitre n°1) ou encore la forte hausse des cours des matières premières dans la seconde moitié de la décennie deux-mille nécessite, au moins, de remonter jusqu'au début des années 1980.

<sup>9</sup> Cependant cet ouvrage sur l'extraction aurifère péruvienne jusqu'au milieu des années 2000 se rapproche davantage de la note de synthèse que d'un ouvrage académique dans la mesure où il est quasi exclusivement descriptif.

Pour tenter d'appréhender au mieux l'évolution du secteur aurifère légal, c'est-à-dire de la production, de ses acteurs et de ses territoires d'extraction, nous nous sommes intéressés aux données fournies par l'État péruvien. Plus spécifiquement, nous nous sommes basés sur les données officielles de production de deux institutions péruviennes, la Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP) d'une part et le ministère de l'énergie et des mines (MINEM) d'autre part.

Néanmoins, les données présentées par ces institutions posent plusieurs difficultés qu'il convient ici de préciser.

Tout d'abord, ces données ne concernent pas nécessairement les mêmes périodes historiques ce qui rend plus difficile d'établir une évolution chronologique précise de la production aurifère dans le temps long. Du côté du ministère, les données détaillées de la production aurifère péruvienne, numérisées et disponibles en libre accès, couvrent une période relativement récente puisqu'elles remontent à 2002. Inversement, celles de la BCRP sont bien plus anciennes et remontent jusqu'aux années 1920. Ensuite, se baser uniquement sur les informations fournies par cette institution peut constituer une source d'erreurs, notamment pour évaluer les niveaux de production. Effectivement, les volumes présentés dans les *Mémoires* annuels publiés par la BCRP sont souvent revus et corrigés d'une année sur l'autre voire sur plusieurs années. Autrement dit, les niveaux de production énoncés pour une même année et/ou pour une même période ne correspondent pas toujours d'un rapport à l'autre. Or ni ces corrections ni les différentiels de production ne sont pas explicitement mentionnés. Ces éléments apparaissent en confrontant les rapports comme nous avons pu nous en rendre compte. Ce problème concerne également les données fournies par le MINEM. Là encore, l'institution publique n'explique pas les différentiels de production ni n'attire l'attention du lecteur sur les corrections effectuées. Par conséquent, plusieurs écarts de production pour une même année ou une même période, parfois marginaux mais parfois plus importants, ont été constatés d'une part entre les différents rapports d'une même institution mais aussi entre les données fournies par la BCRP et celles avancées par le MINEM<sup>10</sup>. Face à ces difficultés, et pour tenter de donner un aperçu le plus exact possible de l'évolution de la production péruvienne d'or entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle nous avons donc consulté la quasi-totalité des *Mémoires* annuels de la BCRP entre 1980 et 2016 (cf. bibliographie) puis comparé et calculé une production annuelle moyenne d'or entre 1980 et 2014 en nous basant sur huit rapports principaux, cinq de la BCRP,

---

<sup>10</sup> Par soucis de concision nous ne détaillerons pas ici les différents niveaux de production de chacun des rapports observés entre 1980 et 2016.

et trois du MINEM (BCRP, 1989, 1991, 1994, 1999, 2014 ; MINEM, 2000, 2012, 2015). Par ailleurs, une autre difficulté tient aux unités de mesure utilisées par les deux institutions. Entre 1980 et 2014 la production péruvienne d'or est tantôt présentée en grammes fines, tantôt en kilogrammes, tantôt en milliers d'onces troy<sup>11</sup> laissant au lecteur le soin de convertir cet ensemble de données hétéroclites pour pouvoir procéder à une analyse homogène des niveaux de production dans le temps (cf. point précédent).

Malgré ces réserves, qui concernent surtout l'évolution de la production aurifère entre 1980 et 2002, nous estimons que la confrontation des données que nous avons réalisée permet de rendre compte de l'évolution de la production péruvienne légale d'or au plus près de la réalité ou, tout au moins, selon une marge d'erreur (très) réduite<sup>12</sup>.

#### 4.1.3 Un nouveau cycle aurifère en perte de vitesse ?

Au début de la décennie quatre-vingt-dix, l'or ne constitue pas une ressource minière de première importance pour l'économie péruvienne.

En effet, en 1990, dans sa présentation de l'évolution du PIB minier péruvien par types de minerais, la BCRP ne mentionne pas l'or alors qu'elle détaille la composition du PIB minier sur la base des évolutions de la production du fer, du plomb, du cuivre, de l'argent et du zinc (BCRP, 1990 : 14)<sup>13</sup>. En d'autres termes, l'exploitation légale de l'or constitue une activité économique marginale. Elle ne contribue que très peu, voire pas du tout, à la création de richesses, tant dans le secteur minier que, plus largement, dans l'économie. À cette date l'or ne constitue donc pas véritablement une ressource minière mais doit davantage être envisagé

---

<sup>11</sup> Pour rappel, unité de mesure traditionnellement utilisée pour les métaux précieux. Une once troy d'or équivaut à 31,1034768 grammes d'or.

<sup>12</sup> Les écarts de production supérieurs à 6 kg pour une même année entre 1980 et 2014 ont été écartés. Ce seuil de 6 kg a été choisi car les écarts de production relevés entre le document de synthèse sur l'évolution de la production péruvienne d'or depuis 1901 jusqu'au milieu de la décennie deux-mille élaboré par le ministère de l'énergie et des mines (MINEM, 2000) et les autres niveaux de production avancés par le MINEM et la BCRP varient majoritairement entre moins de 2 kg et 5,5 kg. Au-dessus de ce seuil, nous avons estimé que les données constituaient une anomalie. Elles ont donc été écartées et ce, d'autant plus facilement qu'un tel écart de production s'est avéré minoritaire comme nous avons pu l'observer en comparant la production annuelle d'or sur la base des huit rapports réalisés par ces deux institutions mentionnés *supra*.

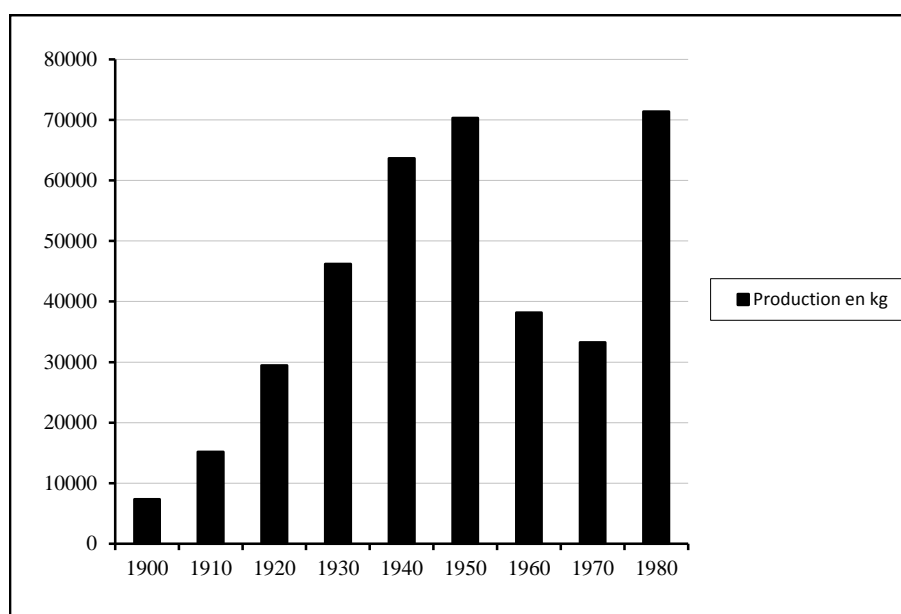
<sup>13</sup> En 1990 la valeur du PIB minier, exprimée en millions d'intis de 1979, par rapport à la valeur du PIB minier de 1985, est en baisse (BCRP, 1990 : 14). Elle diminue de plus du tiers pour le fer (36% environ), de plus d'un cinquième pour le plomb (22% environ) et le cuivre (21% environ), de plus d'un dixième pour l'argent (12% environ) et d'environ 5% pour le zinc (idem).

comme une matière minérale.

Toutefois, si la BCRP n'apporte de précisions sur les niveaux d'extraction de l'or ni en 1990 ni en 1991 cela ne signifie pas pour autant que l'or n'est pas exploité au début de la décennie quatre-vingt-dix ni même avant.

En effet, l'exploitation de l'or constitue une constante de l'histoire péruvienne, bien que selon des intensités différentes. Cette ressource y est exploitée dans de nombreux espaces, à différentes époques. Plus précisément, en centrant l'analyse sur le XX<sup>e</sup> siècle avant le nouveau cycle minier observé depuis les années 1990, plus de 300 tonnes (environ 304 tonnes) d'or auraient été extraites au Pérou entre 1901 et 1979 (MINEM, 2000)<sup>14</sup>. Néanmoins, l'exploitation de l'or n'est pas linéaire et obéit à des cycles. L'exploitation croît de façon quasi constante entre la décennie quatre-vingt-dix et le milieu des années 1950 avant de chuter sensiblement au cours des décennies soixante et soixante-dix<sup>15</sup> puis d'augmenter de nouveau au cours de la décennie quatre-vingt pour atteindre un niveau sensiblement égal à celui observé dans les années 1950 (cf. graphiques n°8 et n°9).

Graphique n°8 Évolution de la production péruvienne d'or par décennie entre 1901 et 1989 (en kg)

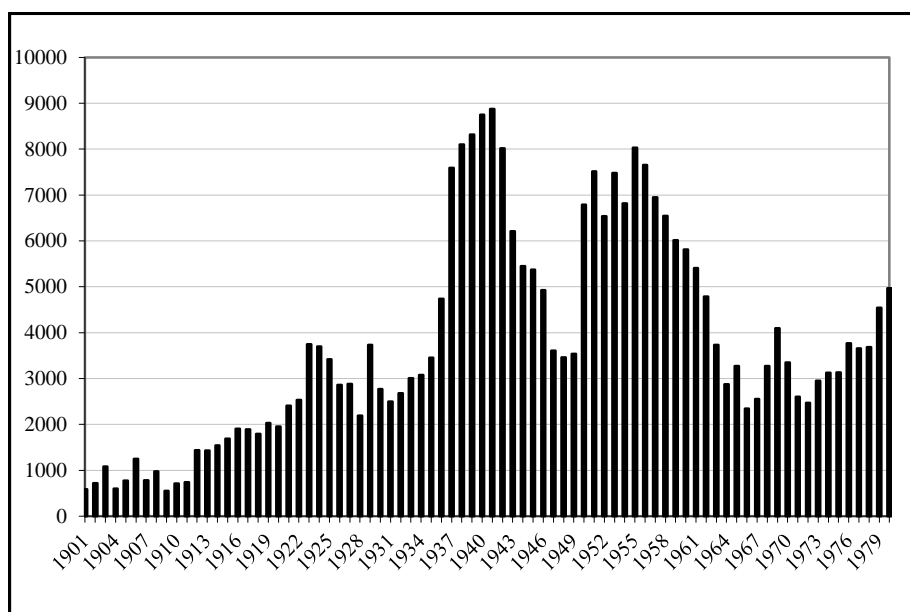


Source : MINEM, « Diez décadas de producción minera », Lima, 2000. Élaboré par l'auteur.

<sup>14</sup> Cf. point méthodologique précédent sur les limites possibles des données relatives à cette période.

<sup>15</sup> C'est-à-dire notamment lors des gouvernements militaires des généraux Velasco Alvarado (1968-1975) et Morales Bermúdez (1975-1980) marqués par une série de nationalisations (Thorp, Bertram, 1978).

Graphique n°9 Évolution de la production péruvienne d'or par an entre 1901 et 1980 (en kg)



Source : MINEM, « Diez décadas de producción minera », Lima, 2000. Élaboré par l'auteur.

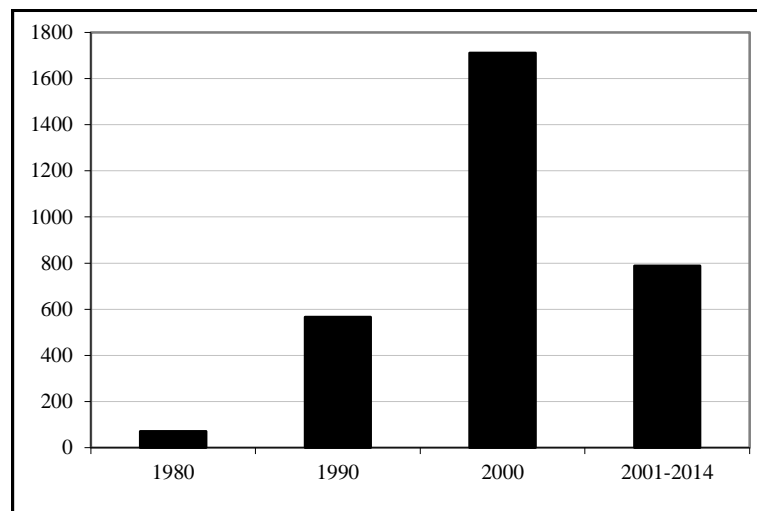
À partir de la décennie quatre-vingt-dix la production péruvienne d'or connaît une hausse constante et sensible qui s'intensifie au cours des années 2000.

Sur la base des précisions méthodologiques qui précèdent, la production péruvienne d'or serait de 71 tonnes au cours de la décennie quatre-vingt contre environ 1711 tonnes au cours de la décennie deux-mille (BCRP, 1989 : 135, 1991 : 129, 1994 : 140, 1999 : 178, 2014 : 194 ; MINEM, 2000, 2012 : 21, 2014, 2015 : 50). La production péruvienne d'or est donc multipliée par 24 en 30 ans ! Plus exactement, elle est multipliée par huit entre la décennie quatre-vingt (71 tonnes) et la décennie quatre-vingt-dix (566 tonnes) puis elle triple entre la décennie quatre-vingt-dix (566 tonnes) et la décennie deux-mille (1711 tonnes ; idem ; cf. graphique n°10).

Cependant, si entre 2010 et 2014 la production péruvienne d'or (788 tonnes) est supérieure au niveau de production observé au début des années 2000 (environ 771 tonnes entre 2000 et 2004), la production aurifère est inférieure à celle observée dans la seconde moitié de la décennie deux-mille (environ 941 t entre 2005 et 2009 ; idem). Le début de la décennie deux-mille-dix apparaît comme une phase, si ce n'est de rupture, du moins de décélération au cours de laquelle la production aurifère décline. Autrement dit, alors qu'entre les années 1980 et 2000 la production péruvienne d'or connaît une phase constante de hausse, le début des années 2010 est marqué par une baisse de la production (cf. graphiques n°10, n°11 et n°12). Les niveaux de

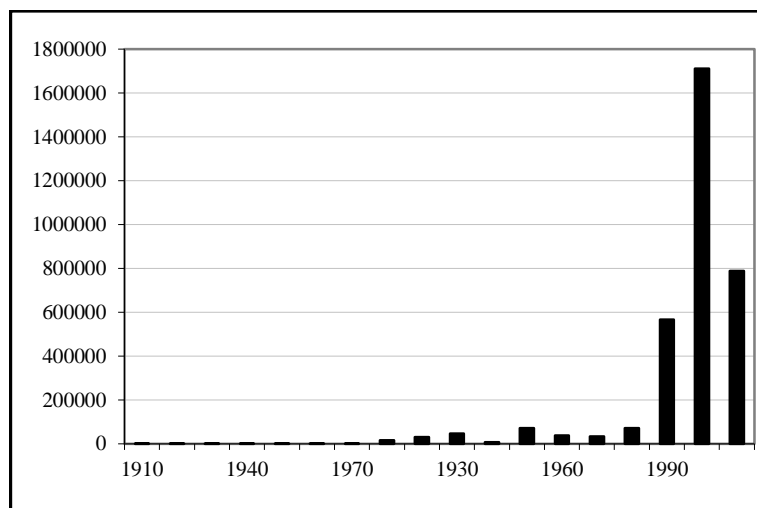
production des années à venir permettront sans doute de déterminer si la décennie deux-mille-dix devra être analysée comme un moment de rupture c'est-à-dire de fin de cycle du boom minier aurifère péruvien ou non.

Graphique n°10 Évolution moyenne de la production péruvienne d'or par décennie des années 1980 au milieu des années 2010 (en tonnes)



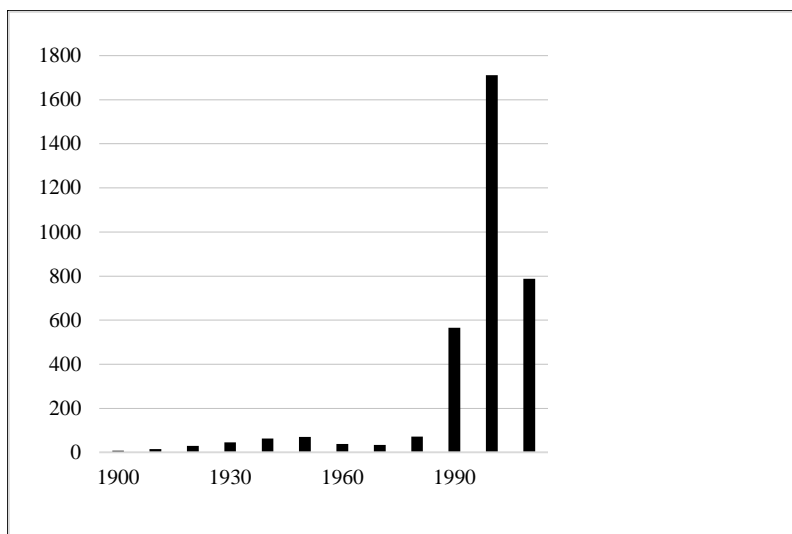
Sources: BCRP, *Memoria*, 1989, p. 135, 1991, p. 129, 1994, p. 140, 1999, p. 178, 2014, p. 194 ; MINEM, « Diez décadas de producción minera », *op.cit.*, 2000 ; *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 21 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 50. Élaboré par l'auteur.

Graphique n°11 Évolution moyenne de la production péruvienne d'or de 1900 à 2014 (en kg par décennie)



Sources: BCRP, *Memoria*, 1989, p. 135, 1991, p. 129, 1994, p. 140, 1999, p. 178, 2014, p. 194 ; MINEM, « Diez décadas de producción minera », *op.cit.*, 2000 ; *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 21 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 50. Élaboré par l'auteur.

Graphique n°12 Évolution de la production aurifère péruvienne moyenne de 1900 à 2014  
(en tonnes par décennie)



Sources: BCRP, *Memoria*, 1989, p. 135, 1991, p. 129, 1994, p. 140, 1999, p. 178, 2014, p. 194 ; MINEM, « Diez décadas de producción minera », *op.cit.*, 2000 ; *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico*, *op.cit.*, 2012, p. 21 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, *op.cit.*, 2015, p. 50. Élaboré par l'auteur.

Entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle l'exploitation aurifère entame donc un nouveau cycle. Toutefois la distribution spatiale de l'exploitation de l'or n'est pas homogène. Si l'exploitation apparaît *a priori* comme relativement diffuse, elle est en fait doublement concentrée, à la fois du côté des territoires d'extraction mais aussi du côté de l'offre.

## 4.2 Double concentration de la production péruvienne d'or, 2002-2014

### 4.2.1 Éclairage méthodologique

En 2012 et 2015 le ministère de l'énergie et des mines (MINEM) présente une analyse assez détaillée des entreprises engagées dans la production aurifère sur deux périodes, 2002-2011 d'une part puis 2005-2014 d'autre part (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53). En l'absence de données précises établies par cette institution sur les acteurs engagés dans la production aurifère sur une période antérieure et disponibles en libre accès, nous nous sommes reportés aux *Mémoires* annuels publiés par la Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP). Cependant, du fait des écarts de production mentionnés plus haut, et pour éviter de nous baser sur des données



partiellement inexactes, nous avons décidé de centrer cette analyse du secteur aurifère péruvien côté producteurs sur les données les plus récentes fournies par le ministère.

Ces données permettent d'identifier distinctement une partie des acteurs engagés dans la production d'or sur une période précise, 2002-2014, c'est-à-dire peu ou prou le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Concernant l'analyse réalisée par le MINEM pour la période 2002-2011, nous ne considérons que les années 2002, 2003 et 2004. Ce choix a deux raisons principales. La première tient aux différentiels de production observés pour une même année à partir de 2005 entre les rapports réalisés en 2012 et en 2015. La seconde est liée à l'« invisibilisation » de certaines entreprises minières productrices d'or entre les deux rapports, c'est-à-dire au fait qu'une entreprise productrice d'or nommément identifiée par le ministère entre 2002 et 2011 (MINEM, 2012) n'apparaisse plus dans la liste des principaux producteurs d'or entre 2005 et 2014 (idem, 2015). Diviser l'analyse en deux moments pour la circonscrire dans un premier temps aux années 2002, 2003 et 2004 nous permet de compléter les informations disponibles pour la seconde période (2005-2014) sans prendre le risque de comptabiliser deux fois la production d'une même entreprise entre 2002 et 2014. Sans cette analyse en deux temps, le risque d'une double comptabilisation de la production d'une même entreprise aurait été réel puisque la production d'une entreprise clairement identifiée entre 2002 et 2011 aurait pu être déplacée dans la catégorie « autres », c'est-à-dire « autres entreprises », sur la seconde période. Ce « glissement » des entreprises minières d'une catégorie à l'autre entre les deux rapports manifeste les évolutions des niveaux de production des acteurs et, de fait, l'inégale centralité des entreprises minières dans la production d'or sur la période considérée. Plus précisément, le fait qu'une entreprise minière figure parmi les principaux producteurs d'or entre 2002 et 2011 mais n'apparaisse plus dans la liste des principaux producteurs d'or entre 2005 et 2014 peut s'expliquer par trois hypothèses principales. La première est une baisse de la production de l'entreprise considérée entre 2005 et 2014 par rapport à la période antérieure. La deuxième est une hausse plus forte de la production d'autres entreprises entre 2005 et 2014, notamment du fait de l'ouverture de nouvelles mines à grande et moyenne échelles<sup>16</sup>. La troisième est la fin de l'activité de l'entreprise minière considérée au cours de la seconde période (fermeture de la

---

<sup>16</sup> Par exemple, dans le département de La Libertad les mines de Lagunas Norte et La Arena, exploitées à grande échelle et à ciel ouvert, respectivement par Barrick Misquichilca S.A et Rio Alto Mining entrent en production en 2005 pour la première et en 2011 pour la seconde (cf. *infra*). De même, dans le département de Cajamarca les mines de Cerro Corona, La Zanja et Tantahuatay, exploitées à grande échelle et à ciel ouvert, respectivement par les entreprises Gold Fields La Cima S.A, Minera La Zanja S.R.L et Compañía Minera Coimolache entrent en production en 2008 pour la première, 2010 pour la deuxième et 2011 pour la troisième (cf. *infra*).

mine, faillite, vente des actifs, changement de nom, etc.). Dans ces trois cas, le classement des principaux producteurs d'or est modifié. Utiliser les données du MINEM sur la période 2005-2014 et les compléter par celles de 2002-2004 nous permet donc de nous focaliser sur les acteurs économiques contemporains les plus dynamiques du secteur minier aurifère légal au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou sans risque de chevauchement.

En 2012 le MINEM s'intéresse également à l'extraction aurifère alluvionnaire et par dragages. L'or extrait selon ces techniques représenterait environ un dixième (9%) de la production péruvienne d'or entre 2005 et 2010 (MINEM, 2012 : 29)<sup>17</sup>. Néanmoins, en 2015 le ministère ne mentionne plus ce type d'extraction mais mentionne une nouvelle catégorie, les mineurs artisanaux en cours de formalisation (idem, 2015 : 54). Il se pourrait que ces derniers représentent donc la catégorie de l'exploitation minière aurifère alluvionnaire et par dragages répertoriée en 2012, cette production étant majoritairement effectuée à échelle artisanale<sup>18</sup>. Le cas échéant, ce type de production contribuerait en moyenne à un dixième de la production péruvienne d'or au début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Nous faisons l'hypothèse que la catégorie de la production alluvionnaire et par dragages est en fait remplacée par le département de Madre de Dios. Effectivement, fait étrange, le ministère fait apparaître le département de Madre de Dios dans son classement des principales entreprises productrices d'or entre 2005 et 2014 (MINEM, 2015 : 53). Il est vraisemblable que cela s'explique par la volonté de l'institution publique de souligner, et surtout de comptabiliser, le poids de ce territoire dans la production péruvienne d'or ; même si celle-ci y est principalement illégale. 158 tonnes d'or auraient été extraites dans ce territoire sur cette période soit près d'un dixième (9,1%) de la production, soit un niveau somme toute égal à celui des « autres » entreprises productrices d'or non clairement identifiées sur cette période ; idem). Nous avons donc soustrait les données relatives à ce territoire pour calculer la production péruvienne d'or par entreprises (celles nommément identifiables sur la période et les « autres ») pour pouvoir la comparer à celle répertoriée entre 2002, 2003 et 2004.

---

<sup>17</sup> En moyenne, entre 2005 et 2014, 509 individus par an entameraient un processus légal pour passer de la catégorie de l'exploitation aurifère informelle à celle de l'exploitation aurifère formelle (MINEM, 2015 : 54).

<sup>18</sup> Au Pérou c'est généralement la volonté des acteurs qui permet de différencier - au moins à l'oral - l'exploitation informelle de l'exploitation illégale, la première insistant sur la volonté ou du moins la non objection radicale des acteurs à légaliser leur activité contrairement à la seconde. La majorité de ces mineurs relèvent de la catégorie de l'extraction minière artisanale, comme le laisse d'ailleurs penser l'expression utilisée par le ministère « artisanaux en formalisation » (cf. *supra* ; MINEM, 2015 : 54).

<sup>19</sup> 10,1% entre 2005 et 2014 et 9,2% entre 2002 et 2014 (MINEM, 2012 : 29, 2015 : 54).

Ces données ont en outre été complétées par les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche ainsi que par divers rapports et articles de presse spécialisée.

L'identification des principaux producteurs légaux d'or au Pérou entre 2002 et 2014 met en évidence un phénomène de double concentration, territoriale et productive, de la production, étroitement lié à la transnationalisation de l'activité.

#### a. Caractéristiques de la production aurifère péruvienne entre 2002 et 2004

Au milieu des années 2000 près de 200 (192) entreprises minières sont engagées dans l'exploitation marchande de l'or au Pérou (MINEM, 2015 : 143-145). Toutefois, malgré ce nombre *a priori* élevé d'acteurs économiques intervenant dans le secteur minier aurifère, la production péruvienne d'or est assurée par un groupe restreint d'entreprises.

Entre 2002 et 2004 plus de 500 tonnes (environ 503 tonnes) d'or sont extraites au Pérou (MINEM, 2012 : 28). De ce total, plus de 400 tonnes (environ 434 tonnes), c'est-à-dire près des neuf dixièmes (86%), sont extraits par 18 entreprises minières (*idem* ; cf. tableau n°8). Parmi ces entreprises, neuf en produisent plus des trois-quarts (84%) soit environ 421 tonnes d'or (*idem*). En d'autres termes, entre 2002 et 2004, neuf entreprises produisent la quasi-totalité de l'or extrait au Pérou. Les autres entreprises productrices d'or, dont ni le nom ni le nombre ne sont précisés par le ministère, produisent environ 20 tonnes d'or soit 4% de la production enregistrée sur cette période (*idem*). Parallèlement, près de 50 tonnes (environ 46 tonnes) d'or auraient été extraites dans les cours d'eau et par dragages soit un dixième de la production (9% ; *idem*).

Tableau n°8 Production moyenne (en t), participation (en %) et localisation des 18 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2004

Entreprise	Production (en t)	Part dans la production nationale (en %)	Localisation	Type d'exploitation
<b>Minera Yanacocha S.A</b>	<b>251</b>	<b>50</b>	<b>Cajamarca</b>	<b>Ciel ouvert</b>
<b>Minera Barrick Misquichilca S.A</b>	<b>76</b>	<b>15,1</b>	<b>Áncash</b>	<b>Ciel ouvert</b>
<b>Compañía Minera Ares S.A.C</b>	<b>19</b>	<b>3,8</b>	<b>Arequipa</b>	<b>Souterraine</b>

<b>Compañía de Minas Buenaventura S.A.A</b>	<b>18</b>	<b>3,6</b>	<b>Arequipa</b>	<b>Souterraine</b>
<b>Minera Aurífera Retamas S.A</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>La Libertad</b>	<b>Souterraine</b>
<b>Consortio Minero Horizonte S.A</b>	<b>13,5</b>	<b>2,7</b>	<b>La Libertad</b>	<b>Souterraine</b>
<b>Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A</b>	<b>11</b>	<b>2,2</b>	<b>La Libertad</b>	<b>Ciel ouvert</b>
<b>Aruntani S.A.C</b>	<b>9</b>	<b>1,8</b>	<b>Moquegua</b>	<b>Ciel ouvert</b>
<b>Compañía Minera Poderosa S.A</b>	<b>8</b>	<b>1,6</b>	<b>La Libertad</b>	<b>Souterraine</b>
Compañía Minera Caravelí S.A.C	3	0,6	Arequipa	Souterraine
Corporación Minera Centauro S.A.C*	3	0,6	Pasco	Ciel ouvert
Minas Arirahua S.A	2,5	0,5	Arequipa	Souterraine
Compañía Minera San Simon S.A	2	0,4	La Libertad	Ciel ouvert
Xstrata Tintaya S.A	1	0,2	Cuzco	Ciel ouvert
Compañía Minera Atacocha S.A	0,8	0,2	Pasco	Souterraine
Southern Copper Corporation	0,7	0,1	Tacna Moquegua Arequipa (projet)	Ciel ouvert Ciel ouvert Ciel ouvert
Compañía Minera Nueva California S.A	0,5	0,1	Áncash	Souterraine
El Misti Gold S.A.C	0,4	0,1	Apurímac	Ciel ouvert
<b>Total</b>	<b>434,4</b>	<b>86,6</b>	<b>9 départements</b>	<b>2 techniques d'extraction</b>

\* Créée sous le nom Chancadora Centauro en 1999, l'entreprise change de nom en 2011.

**Légende :** En gras figurent les 9 entreprises les plus importantes soit celles qui, parmi les 18 principaux producteurs d'or, produisent au moins 1% de l'or extrait au Pérou entre 2002 et 2004.

Source : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 28<sup>20</sup>. Élaboré par l'auteur.

À la concentration de l'offre minière aurifère répond une concentration des territoires d'extraction.

Entre 2002 et 2004 les 18 principaux producteurs d'or opèrent dans neuf départements (cf. tableaux n°8 et n°9, encadré n°11). Plus précisément, cinq départements sont particulièrement

<sup>20</sup> Cf. encadré n°11.

touchés par l'extraction minière aurifère dans la mesure où au moins 2 des 18 principaux producteurs d'or du pays y développent leurs activités. 5 des principales entreprises productrices d'or entre 2002 et 2004 sont recensées dans le département de La Libertad, 4 dans le département d'Arequipa, 2 dans le département d'Áncash, 2 dans le département de Moquegua et 2 dans le département de Pasco (idem). Ce constat rappelle celui effectué plus haut : l'Amazonie apparaît comme une région « délaissée » par les principales entreprises minières légalement engagées dans la production de l'or<sup>21</sup>. Dans le même temps, le centre du Pérou est relativement peu touché par l'exploitation de l'or. La production aurifère enregistrée dans les territoires de Pasco, Apurímac et Cuzco représente à peine 1% de l'or produit entre 2002 et 2004 (MINEN, 2012 : 28). Par conséquent, entre 2002 et 2004 l'exploitation aurifère péruvienne est un phénomène fortement concentré dans l'espace, qui se développe selon deux pôles régionaux principaux, le nord et le sud du Pérou.

En outre, il n'y a pas de corrélation en termes de production entre le nombre d'entreprises minières par département et les volumes produits.

En effet, 1 seul des 18 principaux producteurs d'or du Pérou est présent dans le territoire nord-andin de Cajamarca entre 2002 et 2004. Toutefois, à cette date Cajamarca constitue le premier territoire d'extraction d'or du Pérou puisque Minera Yanacocha extrait la moitié de l'or péruvien sur cette période (cf. tableau n°8).

Tableau n°9 Localisation à l'échelle départementale des 18 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2004<sup>22</sup>

Départements	Nombre d'entreprises	Nom des entreprises	technique d'extraction
La Libertad	5	Consorcio Minero Horizonte S.A (CMH) Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A (Comarsa) Minera Aurífera Retamas S.A (Marsa)	Souterraine  Ciel ouvert Souterraine

<sup>21</sup> Soit un constat presque diamétralement opposé que celui réalisé sur l'exploitation illégale et informelle de l'or (cf. chapitre n°3).

<sup>22</sup> Plusieurs des entreprises répertoriées ici ne disposent pas de site internet. La localisation exacte à ces dates des activités de chaque acteur n'a donc pas été simple à identifier. Pour l'entreprise Minera Barrick Misquichilca S.A nous ne faisons figurer que le département d'Áncash où cet acteur exploite la mine de Pierina depuis 1998, et non celui de La Libertad car la mine de Lagunas Norte entre en production en 2005 soit après la période analysée. De même, la mine de Breapampa, située dans le département d'Ayacucho, n'étant exploitée par Compañía de Minas Buenaventura S.A.A que depuis 2012, ce département ne figure pas non plus dans le tableau. Cette entreprise est de surcroît actionnaire de trois autres entreprises minières qui extraient de l'or dans le département de Cajamarca mais une seule, Minera Yanacocha, est en phase de production entre 2002 et 2004 (cf. *infra*). Nous ne faisons pas pour autant figurer ce département dans les territoires d'extraction de Compañía de Minas Buenaventura S.A.A puisqu'il ne s'agit pas d'une exploitation directe.

		Compañía Minera Poderosa S.A (Poderosa) Compañía Minera San Simon S.A	Souterraine Ciel ouvert
Arequipa	4	Compañía de Minas Buenaventura S.A.A Compañía Minera Ares S.A.C Compañía Minera Caraveli S.A.C Minas Arirahua S.A.	Souterraine Souterraine Souterraine Souterraine
Áncash	2	Minera Barrick Misquichilca S.A Compañía Minera Nueva California S.A	Ciel ouvert Souterraine
Moquegua	2	Aruntani S.A.C Southern Copper Corporation (SCC)	Ciel ouvert Ciel ouvert
Pasco	2	Compañía Minera Atacocha S.A* Corporación Minera Centauro S.AC	Souterraine Ciel ouvert
Apurímac	1	El Misti Gold S.A.C	Ciel ouvert
Cajamarca	1	Minera Yanacocha S.R.L	Ciel ouvert
Cuzco	1	Xstrata Tintaya S.A	Ciel ouvert
Tacna	1	Southern Copper Corporation (SCC)	Ciel ouvert

\* L'entreprise est spécialisée dans l'extraction de zinc, de cuivre et de plomb.

Sources : multiples. Élaboré par l'auteur.

Plus que la concentration des entreprises minières dans un même territoire c'est donc la part de la production de ces acteurs dans la production aurifère totale qu'il faut considérer pour déterminer les principales caractéristiques de la production d'or entre 2002 et 2004. Celle-ci semble étroitement liée à la technique d'extraction utilisée.

En effet, sur les 18 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2004, les neuf producteurs les plus dynamiques, soit les acteurs responsables de près des neuf dixièmes de la production, exploiteraient 16 mines d'or, 10 à ciel ouvert et 6 souterraines. L'exploitation minière à ciel ouvert de l'or apparaît alors comme le procédé d'extraction le plus utilisé au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou.

Plus exactement, le boom de l'exploitation aurifère à ciel ouvert date du début de la décennie quatre-vingt-dix et il explique l'inégal dynamisme de la production de l'or dans le pays.

En effet, les mines d'or dont l'activité est antérieure à la décennie quatre-vingt-dix se caractérisent majoritairement par une extraction souterraine (cf. tableau n°10). Les mines d'Orcopampa, exploitée par Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, et Arcata, exploitée par Compañía Minera Ares S.A.C, toutes deux situées dans le département d'Arequipa, semblent respectivement exploitées depuis 1960 et 1961. De même, les mines de Cerro El Gigante, Poderosa et Unidad Parcoy, situées dans le département de La Libertad, respectivement exploitées par Minera Aurífera Retamas S.A depuis 1981, Compañía Minera Poderosa S.A depuis 1982 et Consorcio Minero Horizonte S.A depuis 1986, montrent un début de production antérieur aux années 1990 (idem). Plus largement, sur les 16 mines d'or

exploitées par les 9 premiers producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2004, seule une nouvelle mine souterraine semble avoir été développée après la décennie quatre-vingt-dix (idem). Il s'agit de la mine d'Ares exploitée depuis 1998 par la compagnie éponyme dans le département d'Arequipa<sup>23</sup>. Aucune mine d'or ne semble donc exploitée à ciel ouvert avant le début de la décennie quatre-vingt-dix. C'est l'entreprise minière Minera Yanacocha S.A qui ouvre cette nouvelle ère de l'exploitation aurifère en découverte au Pérou. L'exploitation débute en 1992 dans le département nord-andin de Cajamarca et l'entreprise produit son premier lingot en 1993<sup>24</sup>. Entre le début des années 1990 et 2004 la quasi-totalité des nouvelles mines d'or qui entrent en production sur le territoire péruvien sont exploitées à ciel ouvert.

Tableau n°10 Informations générales et localisation des 16 mines d'or exploitées par les 9 principales entreprises minières productrices d'or du Pérou entre 2002 et 2004

Entreprise	Nom de la mine/du gisement	Altitude (m)	Type d'exploitation	Département	Province	district	Année de production
Minera Yanacocha S.A	Carachugo	3500-4100	Ciel ouvert (pour toutes les mines de cette entreprise)	Cajamarca	Cajamarca	Cajamarca, La Encañada, Baños del Inca (pour toutes ces mines)	1992-93
	Maqui-Maqui			Cajamarca	Cajamarca		1996
	San José	4000		Cajamarca	Cajamarca		1996
	Cerro Yanacocha	3500		Cajamarca	Cajamarca		2001
	La Quinoa			Cajamarca	Cajamarca		2004
	Cerro Negro			Cajamarca	Cajamarca		
	Chauqui-cocha			Cajamarca	Cajamarca		
	<i>Cerro Quilish (projet)</i>			Cajamarca	Cajamarca		

<sup>23</sup> Ares S.A.C semble être la filiale péruvienne de l'entreprise britannique Hochschild Mining plc., spécialisée dans la production et le commerce des ressources naturelles. Le Grupo Hochschild est créé en 1911 au Chili. La société s'implante en Bolivie en 1922 puis développe ses activités au Pérou dès 1925.

<sup>24</sup> Les mines d'or de Cerro Yanacocha, La Quinoa, Cerro Negro et Chauquicocha, situées dans le département de Cajamarca et exploitées par Yanacocha semblent entrer en production entre 1996 et 2004 (cf. tableau n°10). La mine de Pierina située dans le département d'Ancash et exploitée par Minera Barrick Misquichilca entre en production en 1998, celle de Señor de los Milagros, exploitée par Compañía Minera Santa Rosa S.A entre en production en 1994 et celle d'Aruntani exploitée par l'entreprise éponyme, située dans le département de Moquegua, entre en production en 2002 (idem).

	<i>suspendu en 2004)</i>  <i>Combayo (projet suspendu en 2006)</i>				Cajamarca	Cajamarca	
Minera Barrick Misquichilca S.A	Pierina	3800 -4200	Ciel ouvert	Áncash	Huaraz	Jangas	1998
Compañía Minera Ares S.A.C	Arcata	4600	Souterraine	Arequipa	Castilla Condesuyos	Orcopampa Cayarani	1961
	Ares	5100	<b>Souterraine</b>	Arequipa	Castilla Condesuyos	Chachas Cayarani	<b>1998</b>
Compañía de Minas Buenaventura S.A.A	Orcopampa	3800-4500	Souterraine	Arequipa	Castilla	Orcopampa	1960
Minera Aurífera Retamas S.A (MARS)	Cerro El Gigante	3900	Souterraine	La Libertad	Pataz	Parcoy	1981
Consortio Minero Horizonte S.A	Unidad Parcoy	2800	Souterraine	La Libertad	Pataz	Parcoy	1986
Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A (COMAR-S.A)	Señor de los Milagros ( ?)	2800 - 3700	Ciel ouvert	La Libertad	Santiago de Chuco	Angasmarca	1994
Aruntani S.A.C	Aruntani	4700 – 5300	Ciel ouvert	Moquegua	Mariscal Nieto	Carumas	2002
Compañía Minera Poderosa S.A	Poderosa	1250 - 3000	Souterraine	La Libertad	Pataz	Pataz	1982

**Légende** : Les projets miniers aurifères mentionnés en italique ne sont pas comptabilisés dans la liste des 16 mines d'or en activité.

Source : idem. Élaboré par l'auteur.

Malgré de légères évolutions, le contrôle majoritaire de la production aurifère par un groupe restreint d'entreprises minières et la concentration dans l'espace de la production constituent une constante du secteur aurifère péruvien du début du XXI<sup>e</sup> siècle.



## b. Caractéristiques de la production aurifère péruvienne entre 2005 et 2014

Entre 2005 et 2014 l'offre aurifère semble marquée par une légère ouverture.

En effet, 20 entreprises figurent distinctement parmi les principaux producteurs d'or du Pérou sur cette période contre 18 entre 2002 et 2004 (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53 ; cf. tableaux n°9, n°11 et n°12). Ces entreprises auraient produit 1400 tonnes d'or entre 2005 et 2014 soit plus des trois-quarts (81%) de l'or produit au Pérou sur cette période (idem, 2015 : 53). Toutefois, du fait des évolutions des relations entre acteurs, la légère ouverture de l'offre productive semble devoir être nuancée et le nombre de producteurs en fait ramené à 18, soit le même qu'entre 2002 et 2004<sup>25</sup>. Parmi ces principaux producteurs, 13 entreprises sont particulièrement dynamiques et assurent plus des trois-quarts (77% ou environ 1336 tonnes d'or) de la production (idem). L'activité de ces entreprises diffère légèrement de celle des principaux producteurs identifiés entre 2002 et 2004. Si les entreprises minières spécialisées dans l'extraction du minerai constituent la majeure partie (17) des principales entreprises productrices d'or entre 2005 et 2014, qu'elles extraient l'or dans le cadre de mines en découverte (17) ou bien souterraines (9), de nouveaux acteurs (3) font leur apparition dans ce classement. Il s'agit d'entreprises spécialisées dans la transformation du minerai (le raffinage) et/ou sa commercialisation (idem)<sup>26</sup>. Entre 2005 et 2014 les principales entreprises productrices d'or du Pérou exploiteraient 26 mines et 3 raffineries contre 16 mines pour les principaux producteurs d'or identifiés entre 2002 et 2004 (cf. tableaux n°10 et n°11)<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Pour le MINEM, Aruntani S.A.C, Arasi S.A.C et Apumayo S.A.C constituent des entreprises différentes (idem, 2015 : 53). Cependant, d'autres sources d'information les présentent soit comme faisant partie du même consortium, le groupe GDC, soit comme appartenant toutes à l'entreprise minière péruvienne Aruntani S.A.C ; les noms Arasi et Apumayo faisant alors référence aux mines exploitées et non à des entreprises minières distinctes. Cf. *Rumbo Minero* (22/07/2015). Il semblerait qu'Aruntani S.A.C ait en fait racheté ces entreprises. Le rachat d'Arasi par Aruntani serait intervenu en 2014. Cf. Ampudia Belling (28/01/2014).

<sup>26</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les entreprises qui transforment l'or ne possèdent pas des concessions minières ou qu'elles n'exercent pas d'activités d'exploration sur ces territoires, ce qui est le cas de Minera Titan del Perú S.A et Veta Dorada S.A.C.

<sup>27</sup> Toutefois, plusieurs mines peuvent être détenues et/ou exploitées par un même acteur. C'est le cas de Minera Barrick Misquichilca S.A qui exploite directement deux mines à ciel ouvert, une dans le département d'Áncash et une dans le département de La Libertad, ou encore de Compañía de Minas Buenaventura S.A.A qui exploite directement une mine d'or souterraine dans le département d'Arequipa, une mine à ciel ouvert dans le département d'Ayacucho et détient des parts dans trois entreprises, Minera Yanacocha S.R., Minera La Zanja S.R.L et Compañía Minera Coimolache S.A, qui extraient de l'or via des mines à ciel ouvert dans le département de Cajamarca (cf. tableaux n°10 et n°11).

Tableau n°11 Classement par ordre décroissant de la production (en t) et participation (en %) des 20 principales entreprises minières productrices d'or au Pérou entre 2005 et 2014

Entreprise	Production (en t)	Part dans la production nationale (en %)	Département d'extraction
<b>Minera Yanacocha S.R.L</b>	<b>543</b>	<b>31,3</b>	<b>Cajamarca</b>
<b>Minera Barrick Misquichilca S.A</b>	<b>354</b>	<b>20,4</b>	<b>Áncash La Libertad</b>
<b>Compañía de Minas Buenaventura S.A.A*</b>	<b>95</b>	<b>5,5</b>	<b>Arequipa Ayacucho</b>
<b>Aruntani S.A.C**</b>	<b>56,5</b>	<b>3,3</b>	<b>Cuzco Moquegua Puno</b>
<b>Consortio Minero Horizonte S.A</b>	<b>56</b>	<b>3,2</b>	<b>La Libertad</b>
<b>Minera Aurífera Retamas S.A</b>	<b>50</b>	<b>2,9</b>	<b>La Libertad</b>
<b>Compañía Minera Poderosa S.A</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>La Libertad</b>
<b>Compañía Minera Ares S.A.C</b>	<b>32</b>	<b>1,8</b>	<b>Arequipa Cuzco</b>
<b>Gold Fields La Cima S.A</b>	<b>31</b>	<b>1,8</b>	<b>Cajamarca</b>
<b>Minera Laytaruma S.A</b>	<b>26</b>	<b>1,5</b>	<b>Arequipa</b>
<b>La Arena S.A</b>	<b>21</b>	<b>1,2</b>	<b>La Libertad</b>
<b>Arasi S.A.C**</b>	<b>19</b>	<b>1,1</b>	<b>Puno</b>
<b>Minera La Zanja S.R.L</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>Cajamarca</b>
Compañía Minera Coimolache S.A	15	0,9	Cajamarca
Compañía Minera Antapaccay S.A***	13	0,8	Cuzco
Compañía Minera Caraveli S.A.C	11	0,6	Arequipa
Minera Veta Dorada S.A.C	8	0,5	Arequipa
Minera Titan del Perú S.R.L	8	0,5	Arequipa
Minsur S.A	7	0,4	Tacna
Apumayo S.A.C**	2	0,1	Ayacucho
Total	1399,5	81%	9 départements

\* Nous ne faisons pas figurer dans ce tableau la production aurifère que Compañía de Minas Buenaventura S.A.A contrôle indirectement en tant qu'actionnaire minoritaire ou majoritaire de trois entreprises productrices d'or dans le département de Cajamarca, Compañía Minera Yanacocha S.R.L (43,65%), Compañía Minera Coimolache S.A (40%) et Minera La Zanja S.R.L (53%), ces entreprises figurant toutes directement parmi les 20 premiers producteurs d'or du pays entre 2005 et 2014.

\*\* Cf. note sur la probable fusion de ces trois entreprises.

\*\*\* Anciennement Xstrata Tintaya S.A<sup>28</sup>.

Source : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 53. Élaboré par l'auteur.

<sup>28</sup> En 1994 le gouvernement péruvien privatise la mine de Tintaya située dans le département de Cuzco, dans la province d'Espinar dans le district de Yauri au sud du pays (cf. chapitre n°2 et Annexe n°8). L'entreprise semble être acquise par Magma Copper Company (États-Unis) puis revendue en 1996 à BHP, une entreprise minière transnationale australienne qui fusionne en 2001 avec l'entreprise néerlandaise Billiton et devient BHP Billiton une coentreprise verticalement intégrée de taille mondiale considérée comme la plus grande entreprise minière au monde. En 2006 la mine de Tintaya est revendue à l'entreprise minière suisse Xstrata. On parle alors de la mine Xstrata Tintaya. Glencore et Xstrata fusionnent en 2013 et créent Glencore Xstrata plc. La mine de Tintaya cesse ses opérations cette même année. En 2014 l'entreprise change de nom pour Glencore plc. Cette même année le groupe chinois MMG Limited rachète le projet d'extraction de cuivre et d'or de Las Bambas, situé dans le département d'Apurímac, à Glencore Xstrata plc.

Tableau n°12 Informations générales et localisation des activités des 20 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2005 et 2014<sup>29</sup>

Département	Nombre d'entreprises	Type d'activité	Province	District	Nom des entreprises
Arequipa	6	1 mine souterraine	Castilla	Orcopampa	Compañía de Minas Buenaventura S.A.A
		2 mines souterraines	Castilla / Condesuyos	Orcopampa / Cayarani / Chachas	Compañía Minera Ares S.A.C
		1 mine souterraine	Caravelí	Huanu Huanu	Compañía Minera Caraveli S.A.C
		1 usine de raffinage + commercialisation	Caravelí	Yauca	Minera Laytaruma S.A
		1 usine de raffinage + commercialisation	Caravelí	Chala	Minera Tintan del Perú S.R.L
		1 usine de raffinage + commercialisation	Caravelí	Chala	Minera Veta Dorada S.A.C**
La Libertad	5	2 mines souterraines	Pataz	Parcoy	Consorcio Minero Horizonte S.A
		1 mine souterraine	Pataz	Parcoy	Minera Aurífera Retamas S.A
		1 mine souterraine	Pataz	Pataz	Compañía Minera Poderosa S.A
		1 mine à ciel ouvert	Santiago de Chuco	Quiruvilca	Minera Barrick Misquichilca S.A
		1 mine à ciel ouvert	Santiago de Chuco	Quiruvilca	La Arena S.A
Cajamarca	4	4 mines à ciel ouvert	Cajamarca	Cajamarca La Encañada	Minera Yanacocha S.R.L

<sup>29</sup> Du fait de la période considérée, nous ne faisons pas apparaître dans ce tableau les mines exploitées par ces acteurs à partir de 2015 soit la mine d'or à ciel ouvert d'Inmaculada exploitée depuis 2015 par Compañía Minera Ares S.A.C dans le district d'Oyolo dans la province de Paucar del Sara Sara située dans le département d'Ayacucho, ni celle d'Anama exploitée par Aruntani S.A.C depuis 2015 située dans le district de Puquio dans la province d'Antambamba dans le département d'Apurímac. Ces faits traduisent une poussée du front aurifère dans le sud du Pérou depuis le milieu des années 2010. Cf. ci-après.

		+		Baños del Inca	
		1 projet de mine à ciel ouvert	Cajamarca / Celendín / Hualgayoc	La Encañada Bambamarca Sorochuco Huasmín	
		1 mine à ciel ouvert	Hualgayoc	Hualgayoc	Compañía Minera Gold Fields La Cima SA
		1 mine à ciel ouvert	Santa Cruz	San Pedro	Minera La Zanja S.R.L
		1 mine à ciel ouvert	Hualgayoc		Compañía Minera Coimolache S.A
Cuzco	3	1 mine à ciel ouvert	Chumbivilcas	Quiñata	Aruntani S.A.C*
		1 mine à ciel ouvert	Espinar	Yauri	Compañía Antapaccay S.A
		1 mine souterraine + 2 projets de mine à ciel ouvert	Chumbivilcas Chumbivilcas	Santo Tomás Santo Tomás	Compañía Minera Ares S.A.C
Ayacucho	2	1 mine à ciel ouvert	Parinacochas	Chumpi	Compañía de Minas Buenaventura S.A.A
		1 mine à ciel ouvert	Lucanas	Puquio Chaviña Sancos	Apumayo S.A.C
Áncash	1	1 mine à ciel ouvert	Huaraz	Jangas	Minera Barrick Misquichilca S.A
Moquegua	1	1 mine à ciel ouvert	Mariscal Nieto	Carumas	Aruntani S.A.C*
Puno	1	1 mine à ciel ouvert	Lampa	Ocuviri	Arasi S.AC*
Tacna	1	1 mine à ciel ouvert	Tacna	Palca	Mínsur S.A.C***

\* Comme précisé plus haut, il semble que ces entreprises appartiennent à l'entreprise Aruntani S.A.C.

\*\* Il s'agit en fait d'une usine de transformation de minerais. L'entreprise achète de l'or à de petits producteurs et/ou à des mineurs artisanaux. Il semblerait que cette entreprise appartienne au groupe canadien Dynacor Gold Mines qui détiendrait en outre une autre usine de transformation de minerais et trois projets d'exploration minière, qui concernent en partie de l'or, situés dans les départements d'Apurímac, Cuzco et Cajamarca mais pour lesquels aucune date ou intention d'exploitation n'a jusqu'ici été manifestée.

\*\*\* Cette entreprise est spécialisée dans l'exploitation et le traitement de l'étain. Elle exploite en plus la mine d'or Unidad Minera Pucamara située dans le district de Palca dans la province de Tacna dans le département éponyme.

Sources : multiples. Élaboré par l'auteur.

Les autres entreprises engagées dans la production aurifère entre 2005 et 2014, c'est-à-dire celles qui ne font pas partie des 20 principaux producteurs, et dont le nom n'est pas explicitement donné par le ministère de l'énergie et des mines, contribuent à environ 10% de la

production nationale d'or, soit l'équivalent de 175 tonnes d'or (MINEM, 2015 : 53).

La confrontation des listes des principaux producteurs d'or sur les deux périodes met en évidence que huit des principales entreprises productrices d'or entre 2002 et 2004 disparaissent du classement des principaux producteurs d'or du pays entre 2005 et 2014. Il s'agit des entreprises Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A (Comarsa) et Compañía Minera San Simon S.A installées dans le département de La Libertad, Minas Arirahua S.A dans le département d'Arequipa, Compañía Minera Nueva California S.A dans le département d'Áncash, Southern Copper Corporation dans les départements de Moquegua et Tacna, de Corporación Minera Centauro S.A.C dans le département de Pasco puis de El Misti Gold S.A.C dans le département d'Apurímac. Inversement, 10 entreprises font leur apparition dans le classement des principaux producteurs d'or entre 2005 et 2014 par rapport à 2002-2004. Il s'agit de La Arena S.A dans le département de La Libertad, Minera Layturama S.A, Minera Titan del Perú S.R.L et Minera Veta Dorada S.A.C dans le département d'Arequipa, Compañía Minera Gold Fields La Cima S.A, Minera La Zanja S.R.L et Compañía Minera Coimolache S.A dans le département de Cajamarca puis des entreprises Minsur S.A.C dans le département de Tacna, Apumayo S.A.C dans le département d'Ayacucho et Arasi S.A.C dans celui de Puno mais, comme précisé *supra*, Aruntani S.A.C, Arasi S.A.C et Apumayo S.A.C semblent en fait ne constituer qu'une seule entreprise (Aruntani S.A.C) ce qui ramène le total des nouveaux producteurs d'or à huit (cf. tableaux n°9 et n°12)<sup>30</sup>.

En outre, la comparaison des listes des principaux producteurs d'or révèle que sur les neuf principaux départements d'extraction d'or entre 2002 et 2004, deux (Pasco et Apurímac) disparaissent du classement de 2005-2014 tandis que deux autres (Ayacucho et Puno) font leur apparition dans cette liste. Globalement, entre 2002 et 2014 l'exploitation aurifère légale se concentre donc dans neuf territoires : Áncash, Apurímac, Arequipa, Cajamarca, Cuzco, La Libertad, Moquegua, Pasco et Tacna sur la première période puis Áncash, Arequipa, Ayacucho, Cajamarca, Cuzco, La Libertad, Moquegua, Puno et Tacna sur la seconde. Si le nombre de territoires de production reste stable, par rapport à 2002-2004, la période 2005-2014 se caractérise par une évolution des dynamiques territoriales de l'exploitation marchande de l'or.

---

<sup>30</sup> Comme rappelé précédemment, pour le MINEM, Aruntani S.A.C, Arasi S.A.C et Apumayo S.A.C constituent des entreprises différentes (MINEM, 2015 : 53). Cependant, d'autres sources d'information les présentent soit comme faisant partie du même consortium, le groupe GDC, soit comme appartenant toutes à l'entreprise minière péruvienne Aruntani S.A.C ; les noms Arasi et Apumayo faisant alors référence aux mines exploitées et non à des entreprises minières distinctes. Cf. Revista Rumbo Minero (06/07/2015) et Ampudia Belling (28/01/2014).

Le front minier aurifère avance dans les territoires du sud du Pérou et l'exploitation s'intensifie dans les territoires du nord.

Le constat général de la production péruvienne légale d'or entre 2002 et 2014 est donc celui d'une double concentration, de l'offre productive et des territoires de la production de la ressource.

## 4.2.2 Un secteur aurifère doublement concentré

### a. Une production aurifère majoritairement contrôlée par 10 entreprises...

Parmi les principales entreprises productrices d'or entre 2002 et 2014 seules 10 sont identifiables à la fois sur la période 2002-2004 et sur la période 2005-2014 (cf. tableaux n°9 et n°12; idem). Ces 10 entreprises constituent les principaux producteurs d'or du début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou<sup>31</sup>. Entre 2002 et 2014 la production de ces acteurs est supérieure à 1500 tonnes (environ 1659 tonnes) d'or ce qui représente près des trois-quarts (environ 74%) de l'or légalement extrait (2236 tonnes environ) sur cette période (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53 ; cf. tableau n°13). Ces 10 principaux producteurs d'or du Pérou sont uniquement des entreprises minières engagées dans l'extraction et la transformation du minerai *in situ*<sup>32</sup>.

Tableau n°13 Production (en t) et contribution (en %) moyennes des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2014

Entreprise	Technique d'extraction	Localisation (département)	Production (en t)	Part de la production (en %)
Minera Yanacocha S.R.L.	Ciel ouvert	Cajamarca	794	35,5
Minera Barrick Misquichilca S.A	Ciel ouvert	Áncash et La Libertad	430	19,2
Compañía de Minas Buenaventura S.A.A*	Souterraine et ciel ouvert	Arequipa et Ayacucho	113	5,1
Consortio Minero Horizonte S.A (CMH SA)	Souterraine	La Libertad	70	3,1
Aruntani S.A.C**	Ciel ouvert	Moquegua	66	3

<sup>31</sup> Et ce, même si leurs activités sont parfois antérieures aux années 1990.

<sup>32</sup> La transformation des minerais en métal sur le site d'extraction constitue une des principales caractéristiques de l'extraction minière moderne en découverte qui se développe de façon croissante à l'échelle mondiale depuis les années 1980 (Deshaies, 2007, 2011). Contrairement à l'analyse réalisée entre 2005 et 2014 aucune usine de transformation du minerai ne figure dans le classement des principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2014.

		Cuzco Puno Ayacucho		
Minera Aurífera Retamas S.A (MARSA)	Souterraine	La Libertad	65	2,9
Compañía Minera Ares S.A.C***	Souterraine et ciel ouvert	Arequipa Cuzco	51	2,3
Compañía Minera Poderosa S.A	Souterraine	La Libertad	42	1,9
Compañía Minera Caravelí S.A.C	Souterraine	Arequipa	14	0,6
Xstrata Tintaya S.A / Compañía Minera Antapaccay S.A	Ciel ouvert	Cuzco	14	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>Souterraine et à ciel ouvert</b>	<b>8 départements</b>	<b>1659</b>	<b>74,2</b>

\* Nous ne considérons ici que les mines d'or directement exploitées par cette entreprise c'est pourquoi nous ne mentionnons pas le département de Cajamarca comme territoire d'extraction de cette entreprise bien qu'elle détienne une partie du capital de trois entreprises minières engagées dans la production aurifère dans ce département comme cela fut rappelé plus haut.

\*\* Ce calcul ne tient pas compte de la production de la mine d'Anama entrée en production en 2015 et située dans le département d'Apurímac.

\*\*\* Ce calcul ne tient pas compte de la production de la mine d'Inmaculada entrée en production en 2015 et située dans le département d'Ayacucho.

Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 28 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 54. Élaboré par l'auteur.

À cette concentration l'offre de la production légale de l'or, répond une concentration territoriale du processus extractif. Ce phénomène demeure malgré une évolution des dynamiques territoriales du secteur aurifère légal, marquées par une forte avancée des entreprises minières aurifères dans les territoires du sud et un approfondissement de l'exploitation dans le nord du pays.

#### b. ... plus dynamique dans les territoires du nord malgré une expansion territoriale nouvelle dans le sud

La distribution de l'exploitation légale de l'or entre 2002 et 2014 met en évidence une polarisation de la production au nord et au sud du Pérou avec une intensification de l'exploitation dans les territoires du nord et une avancée du front minier dans les territoires du sud depuis la fin des années 2000.

En effet, comme cela a été démontré ci-avant, entre 2002 et 2014 l'or est exploité dans 16 départements mais les trois-quarts de la production proviennent de huit territoires, Áncash, Cajamarca et La Libertad au nord et centre-nord, puis Arequipa, Ayacucho, Cuzco, Moquegua et Puno au sud, soit six territoires andins et deux territoires côtiers (cf. tableau n°13 et chapitre n°3). En étendant l'analyse de la production aurifère à une année supplémentaire, soit entre 2002 et 2015, il semblerait que les 10 principaux producteurs d'or du Pérou extraient de l'or

dans neuf départements soit un département de plus qu'entre 2002 et 2014 (cf. tableaux n°13 et n°14)<sup>33</sup>. Le milieu de la décennie deux-mille-dix est donc marqué par une avancée spatiale du front minier sur le territoire péruvien mais l'avancée du front minier aurifère légal dans les territoires du sud date du début des années 2010. Ce phénomène semble toucher les départements de Cuzco en 2010 (Aruntani S.A.C) et 2012 (Antapaccay S.A), Puno en 2011 (Aruntani S.A.C), Ayacucho en 2012 (Buenaventura), 2013 (Aruntani S.A.C) et 2015 (Ares S.A.C) puis Apurímac (le nouveau département d'extraction) en 2015 (Aruntani S.A.C). Bien qu'il soit possible d'objecter le front minier aurifère touche le sud du Pérou dès le début des années 2000 puisque le département de Moquegua figure en 2002 parmi les principaux territoires d'exploitation légale de l'or entre 2002 et 2004 (Aruntani S.A.C), et même si l'or y est extrait en découverte, technique déjà utilisée dans d'autres territoires pour d'autres ressources (notamment dans des mines de cuivre), la multiplication des mines en découverte produisant de l'or dans le sud du Pérou depuis la décennie deux-mille-dix est manifeste. Le développement de l'extraction minière à ciel ouvert dans les territoires du sud constitue un phénomène inédit du renouveau de l'exploitation de l'or au Pérou observé depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix par rapport aux décennies antérieures.

L'expansion du front aurifère légal au nord et au sud du Pérou est également manifeste lorsqu'une échelle d'analyse plus fine est considérée.

En effet, les premières années du XXI<sup>e</sup> siècle (2002-2004) sont marquées par une forte concentration spatiale de la production aurifère, l'or est extrait dans huit provinces situées dans cinq départements (cinq provinces dans trois départements situés au nord et centre-nord puis trois provinces situées dans deux départements dans le sud). Puis, entre 2002 et 2015 les 10 principaux producteurs d'or du Pérou extraient de l'or dans 17 provinces situées dans neuf départements (six provinces situées dans les trois départements du nord, centre-nord énoncés ci-dessus et onze provinces situées dans six départements du sud ; cf. encadré n°11).

---

<sup>33</sup> Nous ne retenons pas ici les projets aurifères et/ou polymétallifères abandonnés par Manhattan Minerals (Tambogrande en 2003) et Minera Yanacocha S.R.L (Cerro Quilish en 2004 et Combayo en 2006). Mais nous incluons les mines d'or qui entrent en production en 2015, une exploitée par Ares S.A.C dans le département d'Ayacucho et une exploitée par Aruntani S.A.C dans le département d'Apurímac. De fait, ce sont neuf départements qui sont touchés par l'exploitation de l'or en 2015.



## Encadré n°11 Avancée du front minier aurifère dans le sud du Pérou

Provinces et départements d'extraction aurifère entre 2002 et 2004 :

Au nord, il s'agit des 5 provinces de :

- Cajamarca et Celendín dans le département de Cajamarca ;
- Pataz et Santiago de Chuco dans le département de La Libertad ;
- Huaraz dans le département d'Áncash.

Au sud, il s'agit des 3 provinces de :

- Condesuyos et Castilla dans le département d'Arequipa ;
- Mariscal Nieto dans le département de Moquegua.

Provinces et départements d'extraction aurifère entre 2002 et 2015 :

Au nord, il s'agit des 6 provinces de :

- Cajamarca, Celendín et Hualgayoc dans le département de Cajamarca ;
- Pataz et Santiago de Chuco dans le département de La Libertad ;
- Huaraz dans le département d'Áncash.

Au sud, il s'agit des 11 provinces de :

- Lucanas, Parinacochas et Paucar del Sara Sara dans le département d'Ayacucho ;
- Antabamba dans le département d'Apurímac ;
- Chumbivilcas et Espinar dans le département de Cuzco ;
- Condesuyos, Castilla et Caravelí dans le département d'Arequipa ;
- Lampa dans le département de Puno ;
- Mariscal Nieto dans le département de Moquegua.

La localisation des projets miniers en tout ou en partie aurifères portés par les 10 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2015 souligne également cette double avancée du front aurifère au nord et au sud du Pérou depuis les années 2010 (cf. carte n°33).

En effet, le projet d'exploitation de cuivre et d'or de *Minas Conga* que souhaite développer Minera Yanacocha S.R.L (cf. chapitre n°9) se situe dans le département nord-andin de Cajamarca soit le territoire phare du renouveau de l'exploitation minière aurifère depuis le début des années 1990<sup>34</sup>. Les projets miniers de Crespo et Azuca, qui prévoient une exploitation

---

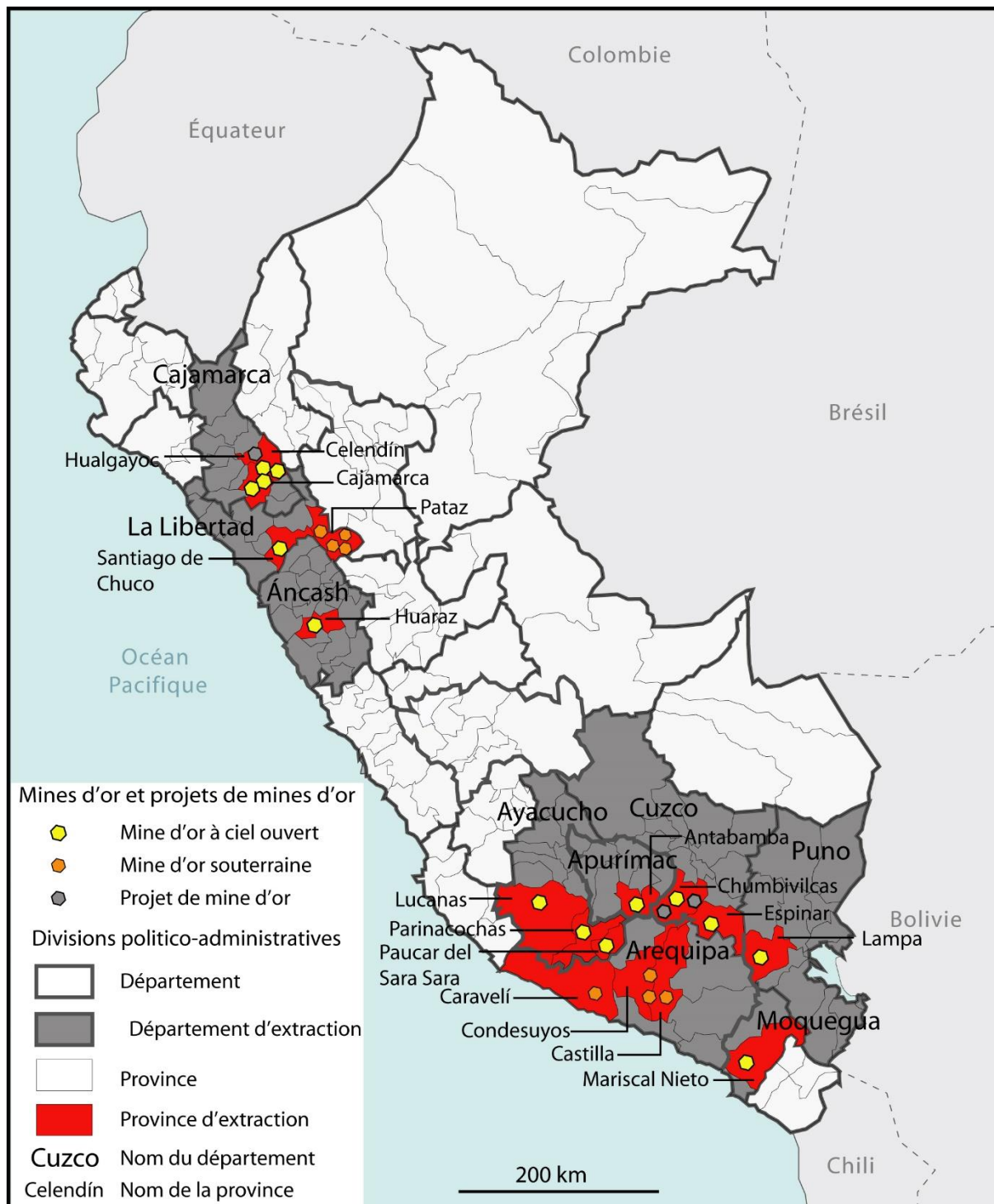
<sup>34</sup> En 2013, pour la première fois depuis 1992 et le nouveau cycle aurifère péruvien, le département de La Libertad devient le principal territoire producteur d'or devant celui de Cajamarca. Ce renversement des hiérarchies territoriales de l'exploitation aurifère dans le nord du Pérou s'explique notamment par l'entrée en production en 2005 de la mine de Lagunas Norte exploitée par Minera Barrick Misquichilca S.A et de l'exploitation de la mine de La Arena par La Arena S.A en 2011 ainsi que par l'épuisement progressif des gisements exploités par Minera Yanacocha et à la mise en échec de l'ouverture de nouvelles mines dans ce territoire par cet acteur (Quilish en 2004, Combayo en 2006, Conga en 2011-2012 ; cf. chapitre n°9). Cette tendance n'est pour l'instant par remise

conjointe de minerais d'argent et d'or, portés par Compañía Minera Ares S.A.C se situent dans le département de Cuzco dans le sud du Pérou. La production légale d'or au Pérou montre donc bien une avancée du front aurifère sur le territoire péruvien. Ce phénomène est même plus sensible dans le sud que dans le nord du pays.

---

en cause par l'ouverture de nouvelles mines à ciel ouvert dans ce territoire au cours des décennies deux-mille et deux-mille-dix par les entreprises Gold Fields La Cima S.A, Compañía Minera Coimolache S.A et Minera La Zanja S.R.L (cf. *supra*).

Carte n°33 Localisation aux échelles départementale et provinciale des 22 mines et 3 projets d'extraction aurifère des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2015, par techniques d'extraction utilisées



Les projets de mines d'or impliquent tous une exploitation à ciel ouvert.  
 Sources : multiples. Élaborée par l'auteur.

L'avancée spatiale du front minier aurifère dans le nord et le sud du Pérou ne remet pas en cause

la concentration territoriale de l'exploitation de l'or.

D'une part, seules 17 provinces sur les 196 que compte le pays sont touchées par l'activité des 10 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2015 (cf. carte n°33). D'autre part, malgré l'expansion fulgurante de l'exploitation légale de l'or dans le sud du Pérou depuis le début des années 2010, la mise en production de nouveaux gisements s'intensifie également dans le nord où elle touche également un nouveau territoire (la province de Hualgayoc dans le département de Cajamarca).

Par ailleurs, le dynamisme de l'exploitation dans les territoires du nord est bien plus élevé que dans ceux du sud.

En effet, les cinq principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2014, Minera Yanacocha S.R.L, Minera Barrick Misquichilca S.A, Consorcio Minero Horizonte S.A, Minera Aurífera Retamas S.A et Compañía Minera Poderosa S.A produisent près des deux-tiers (environ 63%) de l'or extrait entre 2002 et 2015 tandis que cinq autres entreprises situées dans les départements du sud, qui figurent parmi les dix principaux producteurs d'or sur cette période, Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, Aruntani S.AC, Compañía Minera Ares S.A.C, Compañía Minera Caravelí S.A.C et Compañía Minera Antapaccay S.A, produisent à peine plus d'un dixième de l'or extrait au Pérou sur cette période soit six fois moins que leurs concurrentes situées dans les territoires du nord (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53 ; cf. tableau n°14).

Ce phénomène est notamment lié à la nature des acteurs engagés dans le processus productif et aux techniques utilisées pour produire la ressource aurifère. Le boom aurifère donne à voir une complexification des territoires dans le cadre d'un processus multi-acteur et pluri-scalaire.

## 4.3 Les mines d'or péruviennes, des points de connexion au monde

### 4.3.1 Une production aurifère majoritairement contrôlée par des entreprises étrangères...

Parmi les dix principales entreprises minières productrices d'or au Pérou entre 2002 et 2015, et plus largement sur les près de 200 entreprises minières engagées dans la production et/ou la transformation et la commercialisation de l'or enregistrées par le MINEM en 2015, aucune ne relève du secteur public. Autrement dit, la production péruvienne d'or est exclusivement assurée par des entreprises privées. Cette situation, qui constitue une conséquence directe de la libéralisation du secteur minier et de la privatisation des entreprises minières publiques (cf. chapitre n°2) met en évidence que l'État péruvien n'assume plus qu'un rôle de régulateur du secteur aurifère et plus largement du secteur minier dans son ensemble et non un rôle de producteur de ressources minières bien que la législation péruvienne prévoie cette possibilité (cf. notamment chapitres n°2, n°5 et n°7)<sup>35</sup>.

Le dynamisme de la production péruvienne d'or est étroitement lié à la présence d'entreprises minières en tout ou partie étrangères et aux techniques d'extraction et de traitement des minerais utilisées par ces dernières pour produire la ressource minière.

En effet, entre 2002 et 2014, 4 des 10 principaux producteurs d'or du Pérou, Minera Yanacocha S.R.L (35,5%), Barrick Misquichilca S.A (19,2%), Compañía Minera Ares S.A.C (2,3%) et Xstrata Tintaya S.A (devenue Compañía Minera Antapaccay S.A en 2013 ; 0,6%), soit des filiales de « multinationales minières »<sup>36</sup> assurent plus de la moitié (57,6%) de la production péruvienne d'or (MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53). Ces entreprises sont respectivement d'origine américaine et péruvienne pour la première, canadienne pour la deuxième, britannique pour la troisième et suisse pour la quatrième. Les entreprises d'origine étrangère sont donc minoritaires mais contrôlent la majeure partie de la production. Comme observé ci-dessus, deux entreprises

---

<sup>35</sup> Pour rappel le commerce de l'or n'est plus du strict ressort de l'État péruvien puisque cette activité, auparavant assurée par une banque minière étatique, est libéralisée en 1991.

<sup>36</sup> La firme multinationale se caractérise par quatre éléments constitutifs : l'ampleur des activités, l'existence de filiales dans plusieurs pays, l'unité de centre de décision et la perspective stratégique mondiale (Jacquemot, 1990 : 14-16).

minières, Minera Yanacocha S.R.L et Minera Barrick Misquichilca S.A, occupent un rôle central dans la production péruvienne d'or puisqu'elles produisent plus de la moitié (environ 55%) de l'or extrait au Pérou sur cette période ; respectivement plus du tiers pour la première et près d'un cinquième pour la seconde (idem).

Le poids prépondérant des acteurs économiques d'origine étrangère dans la production péruvienne d'or au début du XXI<sup>e</sup> siècle peut être analysé comme une manifestation de la transnationalisation de la production, qui peut être définie comme le passage d'un contrôle majoritaire de la production par des acteurs économiques péruviens à des acteurs économiques non péruviens<sup>37</sup>. Comme analysé plus haut, ce phénomène résulte directement de la libéralisation et de la privatisation de l'économie et du secteur minier (cf. chapitre n°2). Cette transnationalisation de la production péruvienne d'or met en évidence une réorganisation des activités extractives, ici proprement minières et spécifiquement aurifères, et donc une réorganisation par une nouvelle production du territoire péruvien par les acteurs économiques, d'abord dans le nord du Pérou puis de plus en plus dans les territoires du sud.

Pour autant, la transnationalisation pourrait être atténuée par deux éléments.

Le premier tient au fait que le principal producteur d'or au Pérou entre 2002 et 2014, Minera Yanacocha S.R.L, est partiellement détenu (43,65%) par une entreprise minière péruvienne Compañía de Minas Buenaventura S.A.A - le troisième producteur d'or du Pérou sur la période - ce qui abaisserait donc le part de la production péruvienne d'or exclusivement réalisée par des acteurs non péruviens, Minera Barrick Misquichilca S.A, Compañía Minera Ares S.A.C et Compañía Minera Antapaccay S.A à un cinquième (22,1% environ). Le second est que sur les 10 principaux producteurs d'or entre 2002 et 2014, 6 entreprises, soit la majorité, sont des acteurs économiques péruviens. L'interprétation de l'extraction minière péruvienne au début du XXI<sup>e</sup> siècle comme un processus d'accumulation capitaliste par dépossession des ressources minières d'un État périphérique par des acteurs économiques étrangers issus du centre du système capitaliste mondial pourrait donc être interrogée. Toutefois, ces 6 entreprises péruviennes contribuent à peine à plus d'un dixième (environ 13,6%) de la production aurifère

---

<sup>37</sup> La transnationalisation de la production aurifère péruvienne se distingue de la simple mondialisation du secteur minier aurifère. Certes ce dernier terme met en évidence des relations économiques entre acteurs multiples à diverses échelles par-delà les frontières péruviennes. Toutefois, il ne traduit pas l'idée essentielle d'un transfert majoritaire du contrôle de la production à des acteurs économiques exogènes, ici des transnationales minières.

péruvienne totale enregistrée entre 2002 et 2014 (idem)<sup>38</sup>. Ce constat d'un contrôle minoritaire de la production péruvienne d'or par des acteurs économiques endogènes est en outre également validé lorsque la contribution des 6 entreprises minières péruviennes est additionnée à la production aurifère alluvionnaire et par dragages, laquelle représente moins d'un dixième (9,2%) de la production péruvienne d'or entre 2002 et 2014. Les acteurs économiques péruviens contribueraient ainsi à moins d'un quart (environ 23%) de la production aurifère péruvienne<sup>39</sup>. Mais là encore, bien que la production aurifère des acteurs péruviens soit inférieure à celle des acteurs d'origine étrangère, leurs poids dans la production d'or et leur nombre interrogeraient une lecture stricte de l'exploitation minière en termes d'accumulation exogène centrale par dépossession des acteurs et territoires périphériques<sup>40</sup>.

Le poids des acteurs d'origine étrangère dans la production péruvienne d'or, et donc l'inégale centralité des départements péruviens dans la production aurifère, est étroitement lié aux techniques minières utilisées par les acteurs engagés dans ce processus.

#### 4.3.2 ... principalement assurée par des mines à ciel ouvert...

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou l'exploitation de gisements miniers à ciel ouvert, généralement associée à la lixiviation au cyanure dans le cas aurifère, qui permet, en augmentant l'échelle de l'exploitation, de rendre économiquement rentable l'exploitation de

---

<sup>38</sup> Il s'agit des entreprises Compañía de Minas Buenaventura S.A.A ; Minera Aurífera Retamas S.A, Consorcio Minero Horizonte S.A, Compañía Minera Caraveli S.AC, Aruntani S.A.C et Compañía Minera Poderosa S.A.

<sup>39</sup> Nous n'additionnons pas ici la part des autres entreprises minières productrices d'or (soit le total de la production péruvienne moins la part des 10 principaux producteurs d'or entre 2002 et 2014 ce qui donnerait environ 25,8% dans la mesure où parmi ces autres producteurs d'or figurent des entreprises étrangères spécialisée dans une autre production (comme Southern Copper Corporation pour le cuivre par exemple). L'extraction alluvionnaire et par dragages est principalement réalisée à l'échelle artisanale voire à petite échelle et à cet égard réalisée par des acteurs Péruviens. Si plusieurs rumeurs, sans doute partiellement véridiques, circulent sur la production aurifère illégale dans le département de Madre de Dios et font notamment état d'une implication d'acteurs chinois dans ce processus nous n'avons pas trouvé d'information fiable et/ou universitaire sur le sujet. Cette situation ne remet pas en cause les résultats présentés ici dans la mesure où les volumes produits par ces acteurs serait sans commune mesure avec la production des entreprises minières transnationales.

<sup>40</sup> Pour rappel, selon cette théorie les termes de « centre » et de « périphérie » apparaissent comme des équivalents à une lecture « Nord/Sud » des relations internationales. Pour Amin (1976), ils renvoient à l'ensemble des relations entre les formations du « monde développé » du Nord et celles du monde « sous-développé » du Sud (idem : 13-14) soit « [...] l'ensemble des relations entre le centre (Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, Japon, Australie, Nouvelle Zélande et Afrique du Sud d'une part, Russie et Europe de l'Est d'autre part) et la périphérie (les « trois continents ») » (idem : 16). À cette date, c'est-à-dire pendant la période de l'apartheid (1948-1991), l'Afrique du Sud, est considérée comme un pays du centre. Cette situation peut sans doute être remise en cause à plusieurs égards et cette théorie partiellement remise en cause. Pour une lecture géographique de l'évolution contemporaine de l'Afrique du Sud cf. entre autres les travaux de Myriam Houssay-Holzschuch.

gisements à faible teneur en minerais (Bartlett, 1992 ; Deshaies, 2007 ; cf. Annexe n°5), constitue un phénomène majoritaire.

En effet, six des dix principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2014 semblent exploiter 14 mines à ciel ouvert soit deux fois plus (8) que les mines souterraines (cf. tableau n°13 et carte n°34). Plus exactement, la technique de l'extraction minière en découverte est principalement utilisée par des entreprises minières en tout ou en partie étrangères (cf. tableau n°13). Ce phénomène permet d'expliquer l'évolution des dynamiques et des hiérarchies territoriales entre territoires producteurs d'or depuis la décennie quatre-vingt-dix.

En effet, la technique de l'extraction à ciel ouvert est utilisée dans le département de Cajamarca, de façon exclusive, puis dans ceux de La Libertad et d'Áncash, c'est-à-dire dans les départements où opèrent, entre autres, les deux principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2014, Minera Yanacocha S.R.L et Minera Barrick Misquichilca S.A (idem ; MINEM, 2012 : 28, 2015 : 53). Au contraire, l'exploitation de l'or depuis des mines souterraines tend à se concentrer dans le sud. L'exemple le plus significatif de ce phénomène est représenté par le territoire d'Arequipa puisque toutes les mines d'or exploitées dans ce territoire sur cette période sont des mines souterraines, bien que cette technique soit aussi utilisée dans le nord dans le département de La Libertad. L'exploitation souterraine de l'or dans ces territoires étant généralement développée avant la décennie quatre-vingt-dix voire au début de celle-ci, les territoires dans lesquels l'or est produit selon cette technique apparaissent comme des espaces historiques de l'exploitation aurifère c'est-à-dire des territoires dans lesquels l'or est exploité avant le nouveau boom minier des années 1990 (idem ; cf. Berthelot, 1978). Plus précisément, seules quatre des dix principales entreprises minières productrices d'or semblent exploiter directement des mines à la fois selon les techniques de l'extraction souterraine et à ciel ouvert. Il s'agit de Compañía de Minas Buenaventura S.A.A et d'Ares S.A.C avant la décennie deux-mille-dix puis d'Aruntani S.A.C et Antapaccay S.A depuis. La majeure partie des entreprises minières productrices d'or n'utilisent donc qu'une seule technique productive : l'exploitation en découverte, qui domine et s'intensifie, notamment dans les départements de Cajamarca et La Libertad, mais aussi dans les territoires des Andes du sud, particulièrement depuis les années 2010 (cf. *supra*).



Tableau n°14 Informations générales sur les 22 mines et 3 projets d'extraction aurifère des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2015<sup>41</sup>

Entreprise	Nom de la mine/du gisement	Altitude (m)	Type d'exploitation	Département	Province	district	Année de production
Minera Yanacocha S.R.L	Carachugo (fini)	3500-4100	Ciel ouvert	Cajamarca	Cajamarca	Pour toutes ces mines :	1992-93
	Maqui-Maqui (fini)					Cajamarca, La Encañada, Baños del Inca	1994
	San José (fini)						1996
	Cerro Yanacocha						1996
	La Quinoa						
	Cerro Negro						2001
	Chauqui-cocha						2004
	Minas Conga (projet suspendu)	4000	Ciel ouvert	Cajamarca	Celendín	La Encañada	
		4080			Hualgayoc	Huasmín, Sorochuco	
					Cajamarca	Bambamarca	
Minera Barrick Misquichilca S.A	Pierina	3800 -4200	Ciel ouvert	Áncash	Huaraz	Jangas	1998
	Lagunas Norte	3700 - 4200		La Libertad	Santiago de Chuco	Quiruvilca	2005
Compañía Minera Ares S.A.C	Arcata	4600	Souterraine	Arequipa	Castilla Condesuyos	Orcopampa Cayarani	1961
	Ares	5100	Souterraine	Arequipa	Castilla Condesuyos	Chachas Cayarani	1998
	Inmaculada	4200-4800	Ciel ouvert +	Ayacucho	Paucar del Sara Sara	Oyolo	2015
	Pallancanta (fini)	4800-5200	Souterraine	Cuzco	Chumbivilcas	Santo Tomás	2007

<sup>41</sup> Nous ne faisons pas figurer dans ce tableau les mines d'or que Compañía de Minas Buenaventura S.A.A contrôle indirectement en tant qu'actionnaire minoritaire ou majoritaire des trois entreprises productrices d'or dans le département de Cajamarca, Compañía Minera Yanacocha S.R.L (43,65%), Compañía Minera Coimolache S.A (40%) et Minera La Zanja S.R.L (53%), la première apparaissant comme un acteur à part entière et les deux autres n'apparaissant pas dans le classement des principaux producteurs d'or entre 2002 et 2015 bien qu'elles y figurent sur une échelle temporelle plus courte (entre 2005 et 2014 ou en 2014). Pour les mêmes raisons, nous ne faisons pas non plus figurer sur cette période l'entreprise Minera Aurífera Santa Rosa qui exploite une mine d'or à ciel ouvert dans le département de La Libertad.

	Crespo (projet)			Cuzco	Chumbivilcas	Santo Tomás	
	Azuca (projet)			Cuzco	Chumbivilcas	Santo Tomás	
Compañía de Minas Buenaventura S.A.A	Orcopampa	3800-4500	Souterraine	Arequipa	Castilla	Orcopampa	1960
	Breapampa	3200	Ciel ouvert	Ayacucho	Parinacochas	Chumpi	2012
Minera Aurífera Retamas S.A (MARS A)	Cerro El Gigante	3900	Souterraine	La Libertad	Pataz	Parcoy	1981
Consorcio Minero Horizonte S.A	Unidad Parcoy	2800	Souterraine	La Libertad	Pataz	Parcoy	1986
	Unidad Culebrillas	2800	Souterraine	La Libertad	Pataz	Parcoy	2008
Compañía Minera Caravelí S.A.C	Tocota ( ?)	2100	Souterraine	Arequipa	Caravelí	Huanu Huanu	1991
Aruntani S.A.C	Aruntani	4700 – 5300	Ciel ouvert	Moquegua	Mariscal Nieto	Carumas	2002
	Arasi	4800	Ciel ouvert	Puno	Lampa	Ocuviri + Santa Lucía	2011
	Apumayo	4900	Ciel ouvert	Ayacucho	Lucanas	Puquio	2013
	Anama	4000	Ciel ouvert	Apurímac	Antabamba	Huaquirca	2015
	Anabí	4300 - 4600	Ciel ouvert	Cuzco	Chumbivilcas	Quiñata	2010
Compañía Minera Poderosa S.A	Poderosa	1250 - 3000	Souterraine	La Libertad	Pataz	Pataz	1982
Compañía Minera Antapaccay S.A	Antapaccay	4200	Ciel ouvert	Cuzco	Espinar	Yauri	2012

Sources : multiples. Élaboré par l'auteur.

La production majoritaire de l'or depuis des mines à ciel ouvert, généralement exploitées par entreprises non péruviennes et donc l'inégale contribution des départements péruviens à la production totale d'or peut également être mise en évidence par un focus sur la seule année

2014.

En effet, les deux-tiers de l'or produit au Pérou en 2014 sont extraits dans sept provinces situées au nord, quatre dans le département de Cajamarca (Cajamarca, Celendín, Hualgayoc et Santa Cruz) et trois dans le département de La Libertad (Santiago de Chuco, Sánchez Carrión et Patate ; cf. tableau n°15 et cartes n°34 et n°35). Autrement dit, cet or provient des territoires où sont présentes des entreprises minières en tout ou en partie d'origine étrangère, qui exploitent majoritairement des mines en découverte<sup>42</sup>.

Sur les neuf entreprises engagées dans la production d'or dans les départements de Cajamarca et La Libertad, dont la production peut être isolément identifiée en 2014, six soit les deux-tiers, sont en tout ou en partie des filiales de multinationales minières, majoritairement nord-américaines (MINEM, 2015 : 53). Elles produisent la moitié (49,7% environ) de l'or légalement extrait au Pérou en 2014 (idem).

Tableau n°15 Informations générales sur les 11 entreprises productrices d'or en activité dans les départements de Cajamarca et La Libertad en 2014<sup>43</sup>

Nom	Filiale d'une multinationale	Actionnaires	Origine	Département	Province	Type d'extraction	Production d'or entre 2002 et 2014 (en %)	Production d'or en 2014 (en %)
Minera	Oui	Newmont	États-Unis	Cajamarca	Cajamarca	Ciel ouvert	35,5	21,6

<sup>42</sup> Les cartes n°34 et n°35 présentent une localisation approximative des entreprises minières dans ces territoires dans la mesure où l'or extrait par chaque acteur peut provenir des différentes mines sur le territoire légalement détenu par chaque entreprise. C'est particulièrement le cas de Minera Yanacocha dans le département de Cajamarca mais c'est également le cas de Consorcio Minero Horizonte dans celui de La Libertad. En outre, les références, notamment en espagnol, à « *la mina* » c'est-à-dire à « la mine », pour se référer à l'entreprise brouillent constamment les pistes entre « mines » et « entreprises minières ». Le vocable de « mine » est quasi systématiquement employé par la totalité des acteurs qui s'intéressent au phénomène minier en Amérique latine (universitaires, salariés d'entreprises minières, ONG, journalistes, etc.), pour désigner l'entreprise, que celle-ci produise de l'or depuis une seule mine ou depuis plusieurs gisements. Par exemple, l'entreprise Barrick Misquichilca S.A exploite la mine de Lagunas Norte dans le département de La Libertad et celle de Pierina dans celui d'Áncash. Or de nombreux acteurs évoquent la mine de Lagunas Norte pour se référer aux opérations de l'entreprise canadienne ou à l'entreprise canadienne pour se référer à un des deux sites d'extraction sans préciser duquel ils parlent, ce qui est donc partiellement inexact. Cette confusion entre les noms de l'entreprise et de la mine est moins importante lorsqu'une seule mine est exploitée par une seule entreprise. Par exemple, l'entreprise Gold Fields La Cima S.A exploite la mine de Cerro Corona, et la mine de Tantahuatay est exploitée par Compañía Minera Coimolache S.A.

<sup>43</sup> Nous ne faisons donc pas figurer ici la mine d'or de Shahuindo, propriété de TahoeResources, située dans le département de Cajamarca dans la province de Condebamba dont la production devrait débiter au second semestre de 2016. Cf. site web de l'entreprise minière disponible à l'adresse suivante : <http://www.tahoeresources.com/operations/shahuindo-mine/> Cf. également Fresneau (2014).

Yanacocha S.R.L		Mining Corporation (51,35%) Compañía de Minas Buenaventura S.A.A (43,65%)	+ Pérou		+ Celendín			
Gold Fields La Cima S.A	Oui	Gold Fields Limited (100%)	Afrique du Sud	Cajamarca	Hualgayoc	Ciel ouvert	n.d*	3,5
Minera La Zanja S.R.L	Oui	Newmont Mining Corporation (47%) Compañía de Minas Buenaventura S.A.A (53%)	États-Unis + Pérou	Cajamarca	Santa Cruz	Ciel ouvert	nd**	3,2
Minera Coimolache S.A	Oui	Southern Copper Corporation (44%) Compañía de Minas Buenaventura S.A.A (40%)	États-Unis/Mexique + Pérou	Cajamarca	Hualgayoc	Ciel ouvert	nd***	3,2
Minera Barrick Misquichilca S.A	Oui	Barrick Gold Corporation (100%)	Canada	Áncash + La Libertad	Huaraz + Santiago de Chuco	Ciel ouvert	19,2	13,3
La Arena S.A	Oui	TahoeResources (65%) Rio Alto Mining (35%)	États-Unis + Canada	La Libertad	Sánchez Carrión	Ciel ouvert	nd***	4,9
Consorcio Minero Horizonte S.A	Non		Pérou	La Libertad	Pataz	Souterraine	3,1	5,5
Minera Aurífera Retamas S.A	Non		Pérou	La Libertad	Pataz	Souterraine	2,9	4
Compañía Minera Aurífera Santa Rosa	Non		Pérou	La Libertad	Santiago de Chuco	Ciel ouvert	nd	nd

S.A								
Compañía Minera Poderosa S.A	Non		Pérou	La Libertad	Pataz	Souterraine	1,9	3,5

\* Car la production débute en 2008.

\*\* Car la production débute en 2010. Cette entreprise est détenue à 53% par Compañía de Minas Buenaventura S.A.A.

\*\*\* Car la production débute en 2011.

Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, p. 28 ; *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 54. Élaboré par l'auteur.

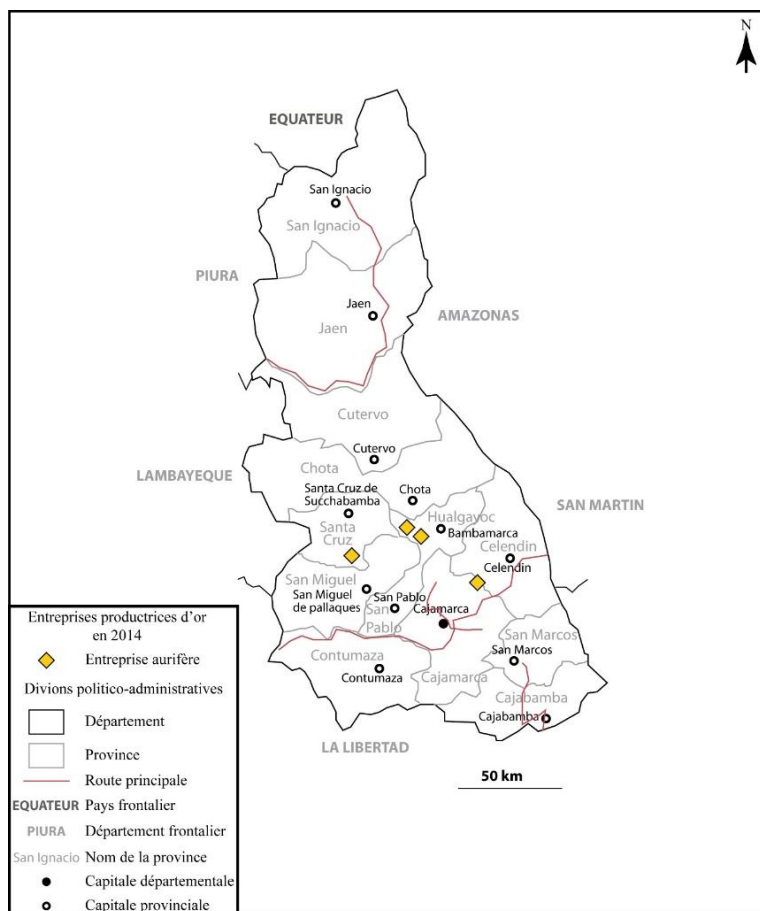
Plus exactement, en 2014 dans le département de Cajamarca, l'or est extrait par quatre entreprises, Minera Yanacocha S.R.L (États-Unis/Pérou) dans les provinces de Cajamarca et Celendín, Gold Fields La Cima S.A (Afrique du Sud) et Minera Coimolache S.A (Pérou et États-Unis/Mexique)<sup>44</sup> dans la province de Hualgayoc puis Minera La Zanja S.R.L (Pérou/États-Unis)<sup>45</sup> dans la province de Santa Cruz (cf. tableau n°15 et carte n°34)<sup>46</sup>. La technique extractive exclusive de ces acteurs est l'exploitation minière en découverte, généralement associée à la lixiviation au cyanure.

<sup>44</sup> Détenue à 40% par l'entreprise minière péruvienne Compañía de Minas Buenaventura S.A. Le reste de l'entreprise est détenu par un consortium américano-mexicain.

<sup>45</sup> Cette entreprise es détenue à 53% par Compañía de Minas Buenaventura S.A.A et à 47% par Newmont Mining Corporation la maison mère de Minera Yanacocha S.R.L.

<sup>46</sup> Pour rappel, les mines de Cerro Corona (Gold Fields La Cima S.A), La Zanja et Tantahuatay, exploitées à grande échelle et à ciel ouvert, respectivement par les entreprises Gold Fields La Cima S.A, Minera La Zanja S.R.L et Compañía Minera Coimolache entrent en production en 2008 pour la première, 2010 pour la deuxième et 2011 pour la troisième.

Carte n°34 Localisation des 4 entreprises minières productrices d'or dans le département de Cajamarca en 2014 à l'échelle provinciale



Source : MINEM, « Mapa minero aurífero y argentífero del Perú », 2016. Élaborée par l'auteur.

Dans le département de La Libertad la production de six entreprises minières productrices d'or est clairement identifiable en 2014 (cf. tableau n°15 et carte n°35). Il s'agit des entreprises : Minera Barrick Misquichilca S.A (Canada)<sup>47</sup> et Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A

<sup>47</sup> Minera Barrick Misquichilca S.A produit également de l'or dans le département d'Áncash entre 1998 et 2013 comme cela a été analysé plus haut. La contribution de cette entreprise à la production péruvienne d'or entre 2002 et 2014 puis en 2014 ici mentionnée contient donc une partie de la production d'or réalisée par Barrick dans ce territoire car les données du ministère concernent la production totale de l'entreprise (MINEM, 2015 : 53). Lorsque la production aurifère du département de La Libertad est envisagée, celle-ci se réfère à la production de plusieurs entreprises et ne tient pas uniquement compte de l'or produit par Minera Barrick. Elle ne concerne évidemment pas la production de cette entreprise dans le département d'Áncash.

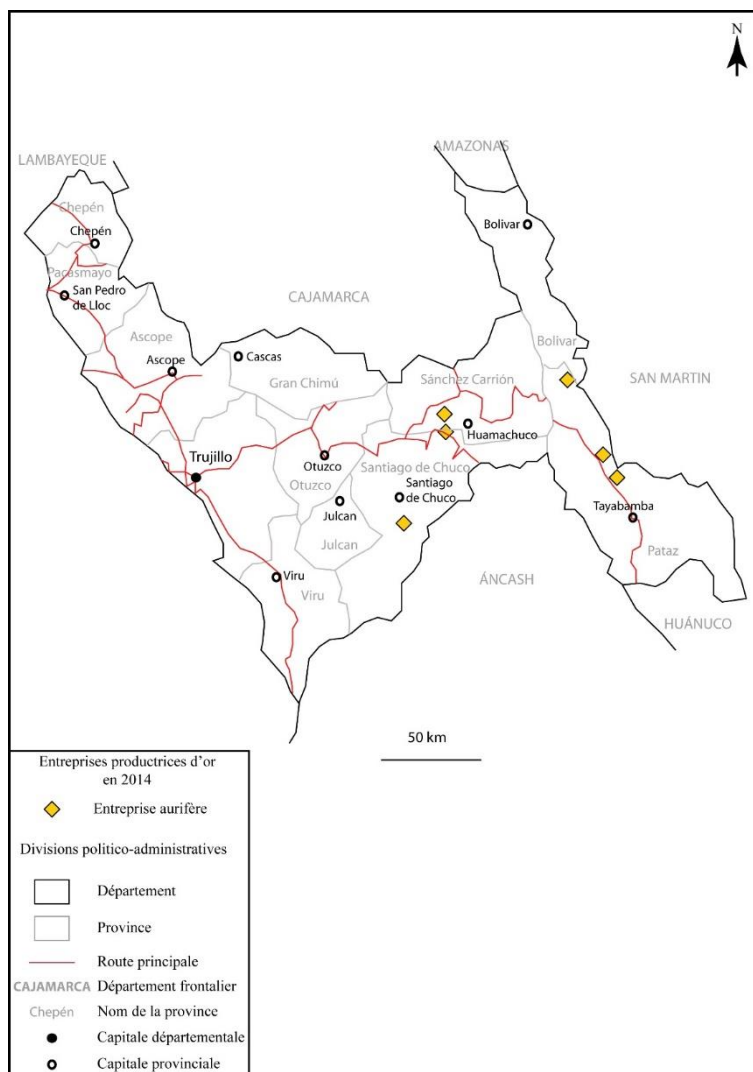
(Pérou)<sup>48</sup> dans la province de Santiago de Chuco, La Arena S.A (Canada/États-Unis)<sup>49</sup> dans la province de Sánchez Carrión, Consorcio Minero Horizonte S.A (Pérou), Minera Aurífera Retamas S.A (Pérou) et Compañía Minera Poderosa S.A (Pérou) dans la province de Pataz (idem). La moitié de ces entreprises, Minera Barrick Misquichilca S.A (Canada), La Arena S.A (Canada/ États-Unis) et Compañía Minera Aurífera Santa Rosa S.A, exploitent des mines en découverte (idem).

---

<sup>48</sup> Pour l'année 2014, le cas de Minera Aurífera Santa Rosa S.A illustre les difficultés méthodologiques présentées plus haut. En 2012 le ministère de l'énergie et de mines (MINEM) détaille la production de cette entreprise dans son analyse de la production péruvienne d'or entre 2002 et 2011 (idem : 28). Cependant, en 2015 la production n'est plus détaillée pour la période 2005-2014 (idem, 2015 : 53). Il est donc impossible de présenter la production de cette entreprise entre 2002 et 2014 sans que celle-ci soit sujette à erreurs (impossibilité de comparer les données relatives à la production pour une même année d'un document à l'autre). La production de cette entreprise est sans doute incluse dans la catégorie « autres entreprises ». Bien que cette entreprise extraie de l'or à ciel ouvert sa production est trop faible pour que l'entreprise figure parmi les dix principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2014.

<sup>49</sup> En 2015, Rio Alto Mining l'entreprise minière canadienne qui exploitait depuis 2011 la mine de La Arena fusionne avec Tahoe Resources, une entreprise minière américaine. Depuis la mine de La Arena est détenue à hauteur de 35% par Rio Alto et à hauteur de 65% par Tahoe. Lorsque, en 2012, nous avons eu l'opportunité de visiter la mine de La Arena et d'interviewer plusieurs cadres et employés qui y travaillaient, soit sur place soit aux sièges de Lima et Trujillo, notre interlocuteur était donc Rio Alto Mining.

Carte n°35 Localisation des 6 entreprises minières aurifères dans le département de La Libertad en 2014 à l'échelle provinciale



Source : MINEM, « Mapa minero aurífero y argentífero del Perú », 2016. Élaborée par l'auteur.

Dans le sud du Pérou, douze entreprises sont engagées dans la production, la transformation et/ou la commercialisation de l'or entre 2002 et 2014 mais seule la production de neuf d'entre elles est identifiable en 2014 (cf. tableau n°16)<sup>50</sup>. Six des douze entreprises productrices d'or dans le sud du Pérou entre 2002 et 2014 sont en tout ou partie des filiales de firmes multinationales. Il s'agit des entreprises Compañía Minera Ares S.A.C (Royaume-Uni), Minera Titan del Perú (États-Unis), Minera Veta Dorada S.A.C (Canada), El Misti Gold S.A.C (Canada), Compañía Minera Antapaccay S.A (Royaume-Uni/Suisse) et Southern Copper Corporation (États-Unis/Mexique ; idem). De ces 6 entreprises, il est possible d'identifier

<sup>50</sup> Douze entreprises car comme mentionné plus haut Aruntani S.A.C, Apumayo S.A.C et Arasi S.A.C ne semblent constituer qu'une seule entreprise Aruntani S.A.C.



clairement la production de 4 d'entre elles en 2014 (idem ; MINEM, 2015 : 53). À cette date, Compañía Minera Ares S.A.C (1,1%), Minera Titan del Perú S.R.L (1%), Minera Veta Dorada S.A.C (1,5%) et Compañía Minera Antapaccay S.A (1,5%) contribuent à 5% de la production péruvienne d'or soit une production plus de trois fois inférieure à celle des acteurs péruviens (environ 17% ; idem). Parmi ces entreprises d'origine étrangère, une (Compañía Minera Antapaccay S.A) extrait de l'or à ciel ouvert, une (Compañía Minera Ares S.A.C) est spécialisée dans l'exploitation minière souterraine et deux (Minera Titan del Perú S.R.L et Minera Veta Dorada S.A.C) sont engagées dans la transformation du minerai en métal et/ou sa commercialisation (idem).

Par conséquent, alors que dans le nord du Pérou en 2014 les entreprises qui produisent de l'or sont toutes engagées dans le processus extractif via des mines en découverte, et la transformation *in situ* du minerai en or doré, le sud montre un profil plus varié. L'exploitation minière en découverte y est également pratiquée par trois entreprises minières péruviennes (Compañía de Minas Buenaventura S.A -partiellement-, Aruntani S.A et Minsur S.A) et plusieurs des acteurs qui produisent de l'or ne sont pas engagés dans le processus extractif.

Tableau n°16 Informations générales sur les 12 entreprises minières productrices d'or dans le sud du Pérou au début du XXI<sup>e</sup> siècle

Nom	Filiale d'une multinationale	Actionnaires	Origine	Département	Province	Type d'activité	Production d'or entre 2002 et 2014 (en %)	Production d'or en 2014 (en %)
Compañía Minera Ares S.AC	Oui	Hochschild Mining plc (100%)	Royaume-Uni***	Arequipa	Castilla + Condesuyos	Extraction souterraine	2,3	1,1
				Cuzco	Chumbivilcas (2007-2013)	Extraction souterraine		
Compañía de Minas Buenaventura S.A.A	Non		Pérou	Arequipa	Castilla	Extraction souterraine	5,1	5,4
				Ayacucho	Parinacochas	Extraction à ciel ouvert		
Compañía Minera Caraveli S.A.C	Non		Pérou	Arequipa	Caravelí	Extraction souterraine	0,6	1
Minas Arirahua S.A	Non			Arequipa	Caraveli	Transformation et commercialisation	nd	-
Minera Laytaruma S.A	Non		Pérou	Arequipa	Caravelí	Transformation et commercialisation	nd	2,2
Minera Titan del Perú S.R.L	Oui	FGB International L.L.C	États-Unis	Arequipa	Caravelí	Transformation et commercialisation	nd	1
Minera Veta	Oui	Dynacor	Canada	Arequipa	Caravelí	Transformation et	nd	1,5

Dorada S.A.C		Gold Mines (100%)				commercialisation		
<i>Aruntani S.A.C*</i>	<i>Non</i>		<i>Pérou</i>	<i>Cuzco</i> <i>Moquegua</i>	<i>Chumbivilcas</i> <i>Mariscal Nieto</i>	<i>Extraction à ciel ouvert</i> <i>Extraction à ciel ouvert</i>	3	3,8
<i>Apumayo S.A.C*</i>	<i>Non</i>		<i>Pérou</i>	<i>Ayacucho</i>	<i>Lucanas</i>	<i>Extraction à ciel ouvert</i>	0,1	0,9
<i>Arasi S.A.C*</i>	<i>Non</i>		<i>Pérou</i>	<i>Puno</i>	<i>Lampa</i>	<i>Extraction à ciel ouvert</i>	<i>nd</i>	1,2
<b>Aruntani S.A.C*</b>	<b>Non</b>		<b>Pérou</b>	<b>Cuzco</b> <b>Moquegua</b> <b>Puno</b> <b>Ayacucho</b>	<b>Chumbivilcas</b> <b>Mariscal Nieto</b> <b>Lampa</b> <b>Lucanas</b>	<b>Extraction à ciel ouvert</b> <b>Extraction à ciel ouvert</b> <b>Extraction à ciel ouvert</b> <b>Extraction à ciel ouvert</b>	<b>3,1</b>	<b>5,9</b>
El Misti Gold S.A.C	Oui	Andean American Gold Corporation (100%)	Canada	Apurímac	Graú	Extraction à ciel ouvert	nd	nd
Compañía Minera Antapaccay S.A	Oui	Glencore plc (100%)	Royaume-Uni + Suisse	Cuzco	Espinar	Extraction à ciel ouvert	0,6	1,5
Southern Copper Corporation	Oui	Southern Copper Grupo Mexico (100%)	États-Unis / Mexique	Moquegua  Tacna	Mariscal Nieto  Tacna  Ilo	Extraction à ciel ouvert  Extraction à ciel ouvert  Transformation	nd	nd
Minsur S.A	Non		Pérou	Tacna	Tacna	Extraction à ciel ouvert	nd	2,4

\* Ces entreprises sont indiquées en italique car il ne s'agirait que d'un acteur qui lui figure en gras dans le tableau. En additionnant la part de la production des entreprises *Aruntani S.A.C*, *Apumayo S.A.C* et *Arasi S.A.C*, **Aruntani S.A.C** aurait contribué à 3,1% de la production d'or du Pérou entre 2002 et 2014 (3% pour Aruntani S.A.C + 0,1% pour Apumayo S.A.C, rien pour Arasi S.A.C puisque sa production commence en 2011) puis à 5,9% de la production aurifère en 2014 (3,8% pour Aruntani S.A.C + 0,9% pour Apumayo S.A.C + 1,2% pour Arasi S.A.C ; MINEM, 2012 : 28 ; 2015 : 53).

\*\* Les données ne sont pas disponibles pour plusieurs raisons. Cf. note antérieure relative à ce sujet.

\*\*\* L'entreprise d'origine britannique, débute ses activités au Chili en 1911, en Bolivie en 1922 et au Pérou en 1925.

Élaboré par l'auteur.

De façon globale, sur les 19 entreprises engagées dans l'extraction, la transformation et/ou le commerce de l'or et dont la production est clairement identifiable en 2014 pour chacun de ces acteurs, la majorité (10) exploite de l'or via des mines en découverte. Il s'agit des entreprises Minera Yanacocha S.R.L (États-Unis/Pérou), Gold Fields La Cima S.A (Afrique du Sud), Minera La Zanja S.R.L (Pérou/États-Unis), Minera Coimolache S.A (États-Unis-Mexique/Pérou), Minera Barrick Misquichilca S.A (Canada), La Arena S.A (Canada), Compañía Minera Antapaccay S.A (Royaume-Uni/Suisse), Compañía de Minas Buenaventura

S.A.A (Pérou)<sup>51</sup>, Aruntani S.A.C (Pérou) et Minsur S.A (Pérou)<sup>52</sup>. Ces dix entreprises produisent près des deux-tiers (environ 65%) de l'or extrait au Pérou en 2014 (idem). Parmi ces dix acteurs, trois (Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, Aruntani S.A.C et Minsur S.A) sont exclusivement péruviens (idem). Ils produisent plus d'un dixième (environ 14%) de l'or extrait au Pérou en 2014 (idem). En d'autres termes, l'exploitation minière à ciel ouvert est une technique majoritairement utilisée par des entreprises en tout ou en partie étrangères. Ces acteurs contribuent à plus de la moitié (environ 51%) de l'or produit au Pérou en 2014. Lorsque la part de la production (2,5%) des acteurs étrangers investis dans la transformation et le commerce de l'or (Minera Titan del Perú S.R.L et Minera Veta Dorada S.A.C) est additionnée à celle des entreprises en tout ou partie étrangères qui produisent de l'or à ciel ouvert (51%) et à celle du seul acteur non péruvien (Compañía Minera Ares S.A.C) qui exploite de l'or via des mines souterraines à cette date (1,1%), il apparaît que les entreprises non péruviennes assurent environ 55% de la production d'or péruvien en 2014 (idem). La transnationalisation de la production péruvienne d'or constitue donc bien une des caractéristiques majeures du secteur minier aurifère péruvien au début du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Ce phénomène implique majoritairement, bien que non exclusivement, une extraction minière à ciel ouvert, généralement associée à la lixiviation au cyanure, c'est-à-dire des techniques qui expliquent à leur tour l'inégal dynamisme des départements dans la production légale d'or et le poids prépondérant des territoires du nord du Pérou dans ce processus.

### 4.3.3 ... qui insèrent le Pérou dans la mondialisation

La valorisation sélective du territoire péruvien par le capital minier et le maillage consécutif de celui-ci, plus ou moins durable dans le temps, par les flux (de capitaux, de marchandises, de travailleurs, etc.), les acteurs et les infrastructures, amènent à questionner les jeux d'échelles entre niveaux local, national et global et à repenser la relation au territoire.

---

<sup>51</sup> Partiellement car la production aurifère de cette entreprise provient majoritairement de mines souterraines.

<sup>52</sup> Pour 9 d'entre elles, l'exploitation minière à ciel ouvert constitue l'unique technique extractive utilisée par l'entreprise

<sup>53</sup> Toutefois les 6 acteurs exclusivement non péruviens dont la production aurifère est distinctement identifiable en 2014 (Golds Fields La Cima S.A, Minera Barrick Misquichilca S.A, La Arena S.A, Minera Titan del Perú S.R.L, Minera Veta Dorada S.A.C et Minera Antapaccay S.A) produisent moins de la moitié (46% environ) de l'or extrait au Pérou à cette date (MINEM, 2015). La transnationalisation de la production péruvienne d'or pourrait donc être interrogée. Le poids des acteurs économiques en tout ou partie non péruviens dans la mise en production des gisements miniers péruviens dépasse le cadre aurifère.

Ici, l'analyse des exportations péruviennes d'or permet de repenser la relation au territoire. Les flux aurifères témoignent de l'insertion du Pérou dans la mondialisation grâce à ses mines et ses territoires miniers et révèle les interconnexions qui existent entre acteurs et espaces locaux et globaux qui interviennent autour de l'exploitation marchande de l'or.

En effet, en 2014 six pays captent près de la totalité des exportations péruviennes d'or. La Suisse constitue le premier importateur d'or péruvien (46% des exportations) devant le Canada (environ 31%), les États-Unis (14%) et le Royaume-Uni (3% ; MINEM, 2015 : 53). Les exportations péruviennes d'or s'organisent donc autour de deux pôles régionaux principaux, l'Europe (49%) et l'Amérique du nord (45%), loin devant l'Asie et le Moyen-Orient (idem)<sup>54</sup>. « Il existe [donc] un parallélisme certain entre la nationalité des compagnies minières étrangères présentes au Pérou via leurs filiales et la destination des exportations péruviennes d'or » (Bos, 2014a : 109 ; cf. *supra*).

Toutefois, il n'y a pas de déterminisme strict entre États d'origine des maisons mères des principales entreprises productrices d'or au Pérou et principaux États consommateurs d'or péruvien.

Parmi les dix principales entreprises productrices d'or au Pérou entre 2002 et 2014, une seule, Compañía Minera Antapaccay S.A (anciennement Xstrata Tintaya), spécialisée dans la production de cuivre, est un acteur économique suisse. Elle produit 0,6% de l'or du pays sur cette période et 1,5% de la production aurifère péruvienne en 2014 (MINEM, 2012 : 28 ; 2015 : 53). La consommation suisse de l'or péruvien dépasse donc largement la seule production de cette entreprise. Pour le dire autrement, la Suisse importe de l'or qui n'est pas seulement extrait par des entreprises minières suisses. Au début des années 2010, la production de La Arena S.A, filiale de l'entreprise canadienne Rio Alto Mining à cette date, et une partie de celle de Gold Fields La Cima S.A, filiale péruvienne de la multinationale sud-africaine Gold Fields Limited quatrième producteur mondial d'or en 2010 (Delage, 2011 : 61) est exportée vers la Suisse (idem)<sup>55</sup>. Au Pérou, ces entreprises produisent respectivement 4,9% et 3,5% de l'or extrait en 2014 (idem). L'importation par la Suisse de l'or péruvien via différents acteurs économiques implantés en divers points du territoire péruvien (province d'Espinar dans le département de

---

<sup>54</sup> L'Inde capte environ 2% des exportations péruviennes d'or et les Émirats Arabes Unis en achètent environ 1% (MINEM, 2015 : 53).

<sup>55</sup> En 2014 Glencore achète une partie de la production de Gold Fields La Cima S.A.

Cuzco pour Minera Antapaccay S.A, province de Sánchez Carrión dans le département de La Libertad pour La Arena S.A, province de Hualgayoc dans le département de Cajamarca pour Gold Fields La Cima S.A) illustre cette imbrication des niveaux scalaires autour de la valorisation marchande des ressources naturelles<sup>56</sup>.

Par ailleurs, un focus sur trois des principales entreprises engagées dans l'exploitation marchande de l'or en 2014, nous permet de saisir le processus de reterritorialisation porté par la mondialisation. Plus exactement, ces entreprises, de tailles différentes, engagées dans l'extraction légale de l'or, dans le nord du Pérou dans le territoire de Cajamarca pour Gold Fields La Cima S.A et La Libertad pour la Arena S.A, puis dans la transformation et le commerce de l'or pour Minera Titan del Perú S.R.L au sud du Pérou dans le département d'Arequipa, attestent de la territorialité intrinsèquement archipélagique de cette activité fondamentalement globale (cf. encadré n°12).

Encadré n°12 Gold Fields La Cima S.A, La Arena S.A et Minera Titan del Perú S.R.L,  
illustrations de la glocalisation du secteur minière aurifère péruvien

**Gold Fields La Cima S.A**

L'entreprise minière Gold Fields La Cima S.A exploite depuis 2008 la mine à ciel ouvert de cuivre et d'or de Cerro Corona dans le département de Cajamarca au nord du Pérou (cf. carte n°36)<sup>57</sup>. Bien que l'or extrait par cet acteur représente moins de 2% de la production aurifère péruvienne entre 2002 et 2014 (MINEM, 2015 : 53), ce qui est indubitablement lié à l'année de mise en production du gisement (2008) et à la nature même de celui-ci, puisqu'il s'agit prioritairement d'une mine d'exploitation de cuivre, l'exploitation de Cerro Corona illustre le poids du département de Cajamarca dans l'exploitation de l'or, l'enracinement du front aurifère dans les territoires du nord au cours des décennies deux-mille et deux-mille-dix (cf. *supra*) et le repositionnement du territoire d'extraction vis-à-vis du territoire national et du reste du monde.

En effet, cette mine se situe à 10 km du district de Hualgayoc, lequel se situe à plus de 3500 m d'altitude, à 30 km de la ville de Bambamarca, la capitale de la province de Hualgayoc, à 90 km de la ville de Cajamarca, capitale du département éponyme, et à environ 600 km de Lima (INEI, 2014a). Le district de Hualgayoc est donc relativement éloigné de la capitale nationale mais aussi, bien qu'à un moindre degré, de la capitale régionale. Le minerai extrait de la mine en découverte de Cerro Corona et

<sup>56</sup> Ce phénomène illustre aussi une caractéristique centrale du secteur minier aurifère péruvien et plus largement du secteur minier mondial : les acteurs qui consomment les ressources naturelles, ici l'or, ne sont pas nécessairement ceux qui la produisent. Ce constat n'est pas inédit. C'est au contraire une illustration manifeste de l'économie libérale classique et plus exactement de la théorie des avantages comparatifs, mais aussi une illustration des théories de la dépendance et de l'échange inégal entre Centre et Périphérie, les États du Centre organisant et important la production des ressources naturelles de la Périphérie.

<sup>57</sup> L'envergure finale de cette mine devrait être 900 m sur 500 m. Son point le plus haut culminera à près de 4000 m d'altitude et son point le plus bas devrait se situer à 3700 m de profondeur.

partiellement transformé sur place quitte le site d'extraction par voie terrestre dans des camions qui l'amènent jusqu'au port de Salaverry dans le district éponyme situé dans la province de Trujillo dans le département nord-côtier de La Libertad d'où la ressource est exportée par bateaux vers le reste du monde - à ses acheteurs respectifs - (cf. carte n°36)<sup>58</sup>. « *Toutes les ressources qui sont extraites du sous-sol, sont transformées dans le site de concentration dont la capacité de traitement est d'environ 17 mille tonnes par jour ; ensuite ce matériel est transféré au Port de Salaverry à La Libertad pour sa commercialisation [...] le concentré de cuivre est exporté aux différents ports de ses différents acheteurs* »<sup>59</sup>. En 2014 plus de la moitié (51%) de la production minière est achetée par cinq entreprises<sup>60</sup>, trois entreprises d'origine asiatique<sup>61</sup>, un tiers (environ 32%) de la ressource est envoyé en Europe<sup>62</sup> et deux entreprises installées au Pérou mais d'origine européenne<sup>63</sup>, en consomment presque un cinquième (Gold Fields La Cima S.A, 2015 : 57). La géographie du site d'extraction et de l'environnement d'accueil de l'entreprise minière, peu ou prou les Andes du nord n'apparaît donc pas comme un obstacle à la valorisation économique de la ressource minière et à sa circulation<sup>64</sup>. L'océan Pacifique, n'apparaît pas non plus comme une barrière naturelle qui isolerait le pays mais au contraire comme une interface dynamique qui connecte, grâce à ses ports, ici celui de Salaverry, l'*hinterland* andin à la côte et au reste du monde<sup>65</sup>.

Ce repositionnement de la mine et du territoire d'accueil dans l'espace et la territorialité archipélagique du secteur minier sont également éclairés par la main d'œuvre de Cerro Corona.

Le site apparaît comme un réel pôle d'attraction de la main d'œuvre minière qui dépasse le seul cadre local. En 2014, un peu moins de 400 (368) personnes travaillent directement pour Gold Fields La Cima S.A (Gold Fields La Cima S.A, 2016 : 68-69). Ces travailleurs procèdent majoritairement de cinq départements, aussi bien andins que littoraux, proches de la mine qu'éloignés de celle-ci, principalement de Cajamarca, (146 travailleurs soit environ 40%) et de la grande région de Lima (115 soit environ 31% ; Gold Fields La Cima S.A, 2016 : 69)<sup>66</sup>. Cette même année, 1007 entreprises contractuelles fournissent

<sup>58</sup> La distance par la route entre le district de Hualgayoc et le port de Salaverry semble être de 317 km soit près de 6h30 de route. Information disponible à l'adresse suivante : <http://www.distanciasentre.com/pe/distancia-entre-salaverry-y-hualgayoc/DistanciaHistoria/343821.aspx?IsHistory=1&GMapHistoryID=343821>

<sup>59</sup> Notre traduction de : « *Todos los recursos que son extraídos del subsuelo, se procesan en la planta concentradora que cuenta con una capacidad para procesar alrededor de 17 mil toneladas por día ; posteriormente este material es trasladado al Puerto de Salaverry en La Libertad para su respectiva comercialización [...] el concentrado de cobre es exportado a los diferentes puertos de desembarque de sus compradores* ». Information disponible sur le site web de l'entreprise.

<sup>60</sup> Il semble que la principale ressource consommée par ces entreprises soit le cuivre.

<sup>61</sup> Il s'agit des entreprises Pan Pacific Copper Co. Ltd. (Japon, environ 21%), LS-Nikko Copper Inc. (Corée du Sud, environ 21%) et Trafigura Pte. Ltd (Singapour, environ 9% ; Gold Fields La Cima S.A, 2015 : 57).

<sup>62</sup> Elle est achetée par Aurubis Ag, une entreprise allemande, (Gold Fields La Cima S.A, 2015 : 57).

<sup>63</sup> Il s'agit des entreprises Glencore Perú S.A (Royaume-Uni/Suisse, environ 9%) et Louis Dreyfus Commodities Perú S.R.L (France/Pays-Bas, environ 6% ; Gold Fields La Cima, S.A, 2015 : 57).

<sup>64</sup> Nul besoin donc d'« aplanir les Andes » pour connecter ce territoire naturellement riche en cuivre et en or au reste du monde sauf à considérer que c'est justement le creusement de mines en découverte et donc un certain aplanissement des Andes qui permet cette connexion. Nous empruntons cette formule à Iguñiz (1986).

<sup>65</sup> Le rôle des infrastructures portuaires dans la mise en circulation de la ressource minière péruvienne et le bouleversement des dynamiques territoriales autour de certains pôles constitue un exemple manifeste de la « mondialisation par la mer » - titre d'un numéro spécial de la revue *Esprit* (2013/6) -. « *Si la vitesse du navire de transport commercial de haute mer (du cargo au supertanker) n'est pas de facto aussi rapide que celle de l'avion, elle favorise pourtant une circulation maritime « à flux tendu », un mode de circulation qui s'accompagne d'une capacité de stockage/déstockage sans concurrence. Ce qui fait d'elle la vitesse la plus performante : d'où l'expression universelle de "flux tendu stock zéro"* » (Mongin, 2013 : 56).

<sup>66</sup> 23 de La Libertad (environ 6%), 22 d'Arequipa (environ 6%), 15 de Junín (4%), 43 d'autres départements (environ 12%) puis 4 (environ 1%) sont de nationalité étrangère (Gold Fields La Cima S.A, 2016 : 69). 296

un bien ou un service à l'entreprise Gold Fields La Cima S.A, parmi lesquelles près d'un cinquième (18%) d'entreprises locales (177) c'est-à-dire du territoire local d'accueil du site (idem : 81).

### **La Arena S.A**

Le cas de l'entreprise minière La Arena S.A située dans le département de La Libertad met également en évidence cette insertion du Pérou dans la mondialisation par ses mines d'or et l'articulation des territoires et des acteurs autour de la ressource minière aurifère.

La mine à ciel ouvert d'or La Arena, située à environ 3400 m d'altitude dans le district de Quiruvilca, dans la province de Sánchez Carrión dans la zone montagneuse du département nord-côtier de La Libertad entre en production en 2011. D'abord exploitée par l'entreprise minière canadienne Rio Alto Mining, avant la fusion en 2015 de cette entreprise avec l'entreprise minière américaine Tahoe Ressources<sup>67</sup>, le minerai aurifère est extrait à grande échelle et par lixiviation au cyanure puis, une fois fondu sur site, l'or doré est envoyé à Lima par avion avant d'être exporté hors du territoire péruvien (cf. carte n°36). Là non plus les Andes ne constituent pas un obstacle à l'exploitation et à la circulation de la ressource minière qui quitte le site d'extraction par avion via la d'atterrissage aménagée sur la concession minière pour rejoindre l'aéroport de Lima et les différents intermédiaires, raffineurs puis acheteurs, principalement en Suisse semble-t-il.

Nous, l'or, il part de la mine, il arrive à un dépôt ici [à Lima], dont Brinks est en partie le propriétaire, puis ensuite il va à Neuchâtel en Suisse où il est affiné par une compagnie qui s'appelle Metal Oro [...] et après l'or est effectivement vendu dans le système interbancaire [...] qui s'appelle London Bullion Market Association (LBMA) [...] Les lingots d'or physique sont déménagés au coffre, s'il est vendu à HSBC, je crois qu'eux, ils ont un coffre à Zurich, sinon, si c'est à Barclays, ce sont les coffres à Londres (Entretien réalisé auprès d'un cadre de Rio Alto Mining Limited, Lima, le 27 mars 2012).

### **Minera Titán del Perú S.R.L**

Cette entreprise, filière péruvienne d'une entreprise américaine, spécialisée dans la transformation des minerais en métaux précieux et non dans l'extraction de la ressource naturelle (bien qu'elle explore également quelques gisements), est située dans le district portuaire de Chala sur la côte pacifique dans la province de Caravelí dans le département d'Arequipa au sud du Pérou. La raffinerie opérée par cet acteur constitue un pôle d'attraction régional pour les mineurs qui extraient l'or artisanalement et à petite échelle mais qui ne possèdent pas les capacités techniques, économiques, financières, logistiques et humaines pour raffiner le minerai qu'ils exploitent. Cette usine capte la ressource aurifère brute extraite aussi bien dans un environnement proche que lointain, principalement en provenance de la province de Nazca située dans le département d'Ica ainsi que de la province de Camaná située dans le département d'Arequipa et des départements d'Ayacucho, Huancavelica et Puno, principalement des zones d'Ananea<sup>68</sup> dans la province de San Antonio de Putina, Juliaca dans la province de San Román et Untuca dans la province de Sandía pour ce dernier (cf. carte n°36). L'entreprise capte également des minerais extraits plus au nord, en provenance de la zone de Barranca dans la province éponyme dans le

---

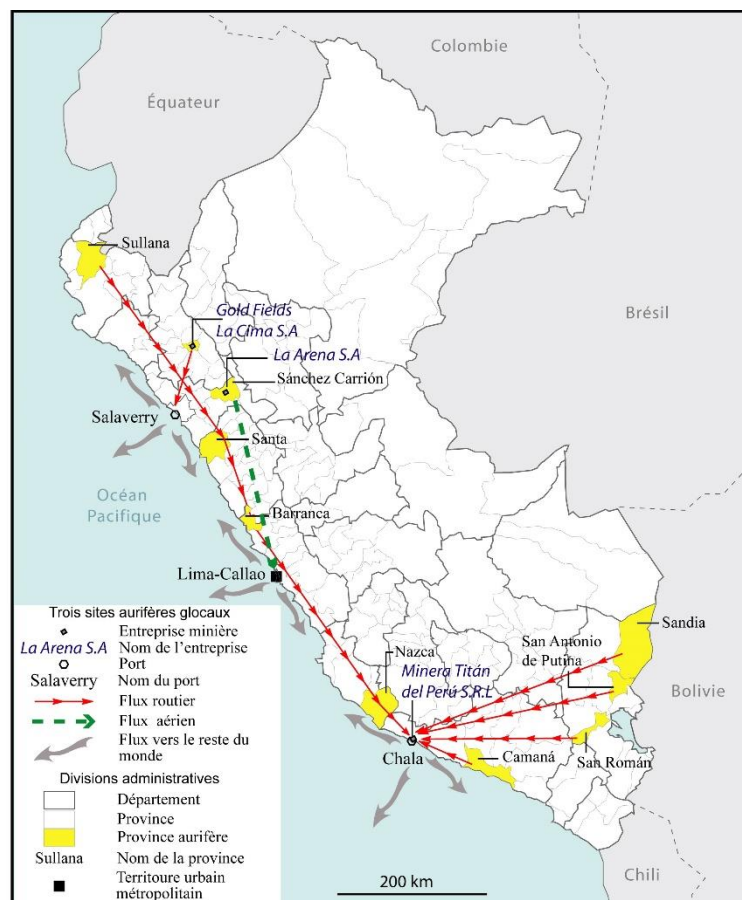
personnes soit plus des trois quarts (80%) des travailleurs travaillent dans la ville de Cajamarca, 59 à Lima (environ 16%) et 4 (1% de la main d'œuvre) au port de Salaverry (idem).

<sup>67</sup> Une première phase de production concerne des oxydes d'or et une seconde des sulfures de cuivre et d'or. Informations fournies par plusieurs cadres rencontrés à Lima et sur le site de La Arena en 2012 et également disponible sur le site web de l'entreprise. Lorsque nous nous sommes rendus sur le site et lors de nos entretiens avec différents cadres et employés de l'entreprise, l'entreprise était dans sa première phase de production.

<sup>68</sup> Zone traditionnelle d'exploitation informelle de l'or.

département de Lima mais aussi en provenance du territoire de Chimbote dans la province de Santa dans le département d'Áncash puis des provinces de Trujillo et de Sullana, respectivement situées dans les départements côtiers de La Libertad et Piura au nord du Pérou<sup>69</sup>. La localisation de la raffinerie dans le district portuaire de Chala met là encore en évidence la connexion entre l'arrière-pays minier (sites d'extraction et/ou de transformation des minerais) et le reste du territoire péruvien voire le reste du monde via une entreprise située en zone portuaire pour favoriser l'exportation de la ressource. Les infrastructures et espaces portuaires semblent ainsi pouvoir être considérés comme des lieux pivots de l'industrie minière car assurant une fonction de relais dans la circulation des ressources minières<sup>70</sup>.

Carte n°36 Les entreprises aurifères, des points de connexion au monde.  
Illustration depuis trois sites d'exploitation et de transformation des minerais au Pérou



Sources : Multiples. Élaborée par l'auteur.

Le processus minier tend à repositionner les sites extractifs et de transformation des ressources minières et, plus largement, les territoires d'accueil des mines et industries minières aussi bien vis-à-vis de l'entité territoriale nationale où ils se situent que du reste du monde. Ces territoires miniers, dont il a été démontré qu'ils constituent parfois des marges nationales (cf. chapitre

<sup>69</sup> D'après les informations qui figurent sur le site web de l'entreprise.

<sup>70</sup> À noter également que c'est aussi dans le district de Chala que se trouve l'affinerie de l'entreprise Minera Veta Dorada S.A.C



n°2), « [...] s'inscrivent dans de vastes réseaux au sein desquels circulent hommes, marchandises et capitaux et [...] s'affranchissent dans une large mesure des limites administratives et politiques » (Antheaume, Giraut, 2002 : 44). Le focus réalisé sur l'activité de ces trois entreprises montre que les espaces mis en réseaux dans le cadre de l'exploitation marchande des ressources minières se caractérisent par une territorialité discontinue ouverte qui s'oppose à la territorialité continue fermée de l'État. Mines et territoires miniers apparaissent ainsi comme « [...] un ensemble de lieux formant système mais séparés les uns des autres par l'étendue [...] » (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 43) comme les îles d'un archipel. Leurs liaisons dépassent évidemment les frontières locales des stricts territoires d'extraction pour s'articuler à une multitude d'acteurs et de niveaux scalaires autour de pôles d'importance variable (zones d'extraction, raffineries, lieux d'exportation, marchés, etc.). En d'autres termes, l'économie minière se présente comme une économie d'archipel. Plus exactement, la mise en production des gisements miniers apparaît comme un processus intrinsèquement « glocal » (Robertson, 1995 ; Swyngedouw, 1989, 2004), c'est-à-dire un processus de construction des territoires ni global ni local mais qui relève de logiques à la fois globales et locales (idem). Si ce vocable tend à invisibiliser l'échelle fondamentale de l'État qui ne disparaît pourtant jamais comme nous le démontrons dans ce travail, son utilité est de mettre l'accent sur un double processus de transformation de l'espace, par le haut et par le bas, autour de la valorisation des ressources minières.

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°4

Ce chapitre nous a permis d'analyser les effets de la mondialisation économique sur les territoires locaux. Via le cas de l'exploitation aurifère légale, nous avons ainsi montré en quoi la mondialisation constitue un processus de reterritorialisation.

Plus précisément, nous avons démontré que l'exploitation de l'or au Pérou au début du XXI<sup>e</sup> siècle se caractérise par un phénomène de double concentration, de l'offre d'une part, et des territoires d'exploitation de la ressource d'autre part. Dix entreprises assurent la majeure partie de la production de l'or péruvien. Parmi ces entreprises, ce sont les filiales d'entreprises minières transnationales qui assurent la plus grande partie de la production. Cette situation est

étroitement liée aux techniques d'extraction et de traitement des minerais utilisés. Au nord et centre-nord du Pérou, les départements de Cajamarca, La Libertad et Áncash sont les principaux territoires d'extraction légale de l'or. Ils sont marqués par une forte présence des acteurs d'origine étrangère qui exploitent des mines à ciel ouvert, et souvent par lixiviation au cyanure. Dans le sud, l'exploitation de l'or est plus ancienne, c'est-à-dire antérieure à la décennie quatre-vingt-dix et au nouveau boom de l'exploitation de cette ressource à l'œuvre depuis cette date. La production y est principalement assurée par des entreprises péruviennes qui exploitent l'or depuis des mines souterraines. Si ces entreprises sont plus nombreuses que celles qui exploitent l'or dans le nord du pays, leur production est néanmoins moindre. Schématiquement, le nord du Pérou se caractérise par une exploitation minière aurifère moderne *id est* mécanisée, principalement menée par des entreprises d'origine étrangère, fortement dynamiques, alors que le sud se caractérise par une exploitation de moindre ampleur, menée par des acteurs économiques locaux, moins performants. Toutefois, cette situation est progressivement remise en cause. Au cours des années 2000 et 2010 l'exploitation minière aurifère s'intensifie mais la double concentration de l'exploitation demeure. Le rôle des deux principaux producteurs n'est pas modifié : Minera Yanacocha S.R.L et Minera Barrick Misquichilca S.A constituent toujours le duo de tête de l'exploitation péruvienne d'or. Pour autant, les hiérarchies territoriales de l'extraction évoluent. En 2013 Cajamarca perd son rang de territoire le plus dynamique de la production aurifère<sup>71</sup> au profit de son voisin du sud de La Libertad. Cependant, le nord demeure la zone la plus dynamique pour l'exploitation de l'or. Les nouveaux gisements exploités dans le sud depuis le début des années 2010 impliquent un changement d'échelle de la production et une avancée du front minier aurifère « moderne » vers de nouveaux espaces. Néanmoins ce phénomène est trop récent pour renverser la tendance extractive générale et ce, d'autant que l'or n'y est souvent exploité que comme ressource secondaire dans le cadre de projets d'exploitation du cuivre et que l'exploitation s'intensifie aussi dans le nord du pays. L'objectif était également d'interroger le repositionnement des territoires d'extraction et de transformation de la ressource aurifère dans le processus de recomposition et de complexité territoriale croissante. L'analyse de la circulation de la ressource aurifère péruvienne, au prisme des exportations péruviennes, et le focus sur les relations multi-acteurs et pluri-scalaires de certains sites miniers et entreprises (territoires d'extraction ou sites de transformation de la ressource) permettent d'analyser les mines, raffineries et plus largement les territoires miniers

---

<sup>71</sup> Cette situation est principalement due à l'appauvrissement des gisements exploités par l'entreprise et à l'impossibilité de mise en production de nouveaux gisements du fait de nombreux conflits socio-environnementaux dans la zone (cf. chapitre n°9).

comme des points de connexion au monde qui connectent différents acteurs et territoires malgré les étendues et les distances qui les séparent. Ces espaces constituent les ramifications d'un archipel mondialisé où les investissements, les acteurs et la ressource minière circulent depuis les espaces locaux, vers d'autres espaces, notamment globaux.

Il convient maintenant de montrer en quoi l'exploitation marchande des ressources minières s'accompagne d'une greffe économique, centrale pour l'État péruvien<sup>72</sup>.

---

<sup>72</sup> Nous empruntons cette formule à Magrin (2013) qui analyse la greffe et le rejet des activités extractives en Afrique. Les formes du « rejet » sont analysées dans la seconde partie de ce travail. Nous avons également tenté d'appréhender le boom du secteur minier en Amérique latine sous la forme d'une tension constante entre « greffe » et « rejet » (cf. Bos, Velut, 2016).

## Chapitre n°5

### L'exploitation des ressources minières, une greffe économique nationale inégalement ressentie

Comme cela fut mentionné plus haut, l'exploitation marchande des ressources minières constitue une constante de l'économie péruvienne. Toutefois, son intensité varie au cours du temps, du fait de multiples facteurs, c'est pourquoi l'économie minière est fortement cyclique. En conséquence, selon les périodes considérées, l'exploitation marchande de ces ressources revêt une plus ou moins centralité économique pour le Pérou et les territoires locaux.

Si l'exploitation marchande des ressources minières ne date pas de la décennie quatre-vingt-dix et si ce secteur constitue déjà une source de richesses économiques lors de la crise des années 1980, un boom sans précédent du PIB minier et des revenus générés par l'exploitation marchande des ressources minières est observé entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Plus que la part du PIB sectoriel dans le PIB national, le boom minier et la plus ou moins grande centralité de cette activité dans l'économie péruvienne sont mis en évidence par la croissance, en valeur et en volume, du PIB minier. Entre 1985 et 2005, la croissance du secteur minier est supérieure à celle du PIB péruvienne. Cependant, cette tendance s'inverse en 2006. Plus exactement, la valeur du PIB minier augmente de façon croissante entre 1993 et 2008. Ce n'est qu'à partir de 2009 que la valeur du PIB minier baisse, le secteur amorçant une phase de récession et évoluant en dents de scie. Le boom minier péruvien est étroitement lié à la hausse de la production et des exportations de l'or et de cuivre, phénomènes eux-mêmes étroitement liés à l'envolée des cours de ces minerais entre le milieu des années 2000 et le début des années 2010 sur les marchés. Entre les années 1990 et le milieu des années 2010 la valeur annuelle moyenne des exportations minières péruviennes est multipliée par dix. Le secteur minier constitue le contributeur fiscal le plus important de la décennie deux-mille et, en 2014, plus du quart de la population péruvienne dépend directement et indirectement du dynamisme économique du secteur minier. Cependant, l'inégale distribution spatiale des revenus et des emplois générés par le secteur minier met en évidence que la greffe économique minière nationale n'est pas homogène, certains territoires et populations en bénéficiant plus que d'autres.

Ce chapitre entend interroger dans quelle mesure le boom de l'économie minière péruvienne constitue un phénomène de greffe économique de l'exploitation marchande des ressources minières aux échelles nationale et infranationale.

Après avoir mis en évidence que l'évolution de la croissance et de la valeur du PIB minier et des revenus générés par l'exploitation marchande des ressources minières manifestent un phénomène de greffe économique du secteur minier dans l'économie péruvienne entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, il sera mis en évidence que ce phénomène est extrêmement concentré dans l'espace. La redistribution partielle des revenus miniers bénéficie principalement à quatre territoires et plus des trois quarts de l'emploi minier se concentre majoritairement dans une dizaine de départements.

## 5.1 L'exploitation marchande des ressources minières, un secteur clé de l'économie péruvienne mais en perte de vitesse

### 5.1.1 Un inégal dynamisme de la croissance minière entre 1985 et 2014...

#### a. Éclairage méthodologique

Comme pour le cas aurifère, l'évolution du secteur minier péruvien n'est pas aisée à retracer. Les difficultés sont principalement les mêmes que celles soulevées précédemment dans la mesure où nous nous sommes basées sur les mêmes sources, BCRP et MINEM.

D'une part, les chiffres avancés par la BCRP changent quasi continuellement d'un rapport à l'autre entre 1985 et 2016. Là non plus, ni les raisons de ces changements ni l'attention du lecteur n'est attirée sur ces changements. C'est le croisement des rapports qui les font apparaître. D'autre part, les données ne sont pas exprimées de façon homogène. Certes, ce phénomène est partiellement lié au changement de monnaie, le nouveau sol étant l'unité

monétaire péruvienne en cours depuis 1991, ayant remplacé l'inti<sup>1</sup>. Toutefois, ce n'est pas l'unique raison. Les données relatives au secteur minier sont tantôt exprimées en millions de nouveaux sols à prix constants de 1979, de 1994 ou de 2007. En conséquence, il est impossible de rendre compte de l'évolution du PIB minier sur l'ensemble de la période qui nous intéresse à prix constants d'une même année. À titre d'illustration, le rapport de la BCRP de 2012 stipule qu'en 2007 la valeur du secteur minier est de 8540 millions de nouveaux sols à prix constants de 1994, ce qui représente 4,9% du PIB péruvien à cette date (idem : 249). Dans le rapport de 2016, la valeur du PIB minier est évaluée à 33 254 millions de nouveaux sols à prix constants de 2007, ce qui représente environ un dixième (10,4%) du PIB péruvien (idem : 197). Les nombreuses corrections des données de la BCRP et l'hétérogénéité de celles-ci font que, les chiffres présentés ici peuvent être différents d'autres tirés de rapports d'années différentes, rédigés par la même institution, bien que nous ayons tenté de considérer les données les plus récentes donc celles *a priori* corrigées.

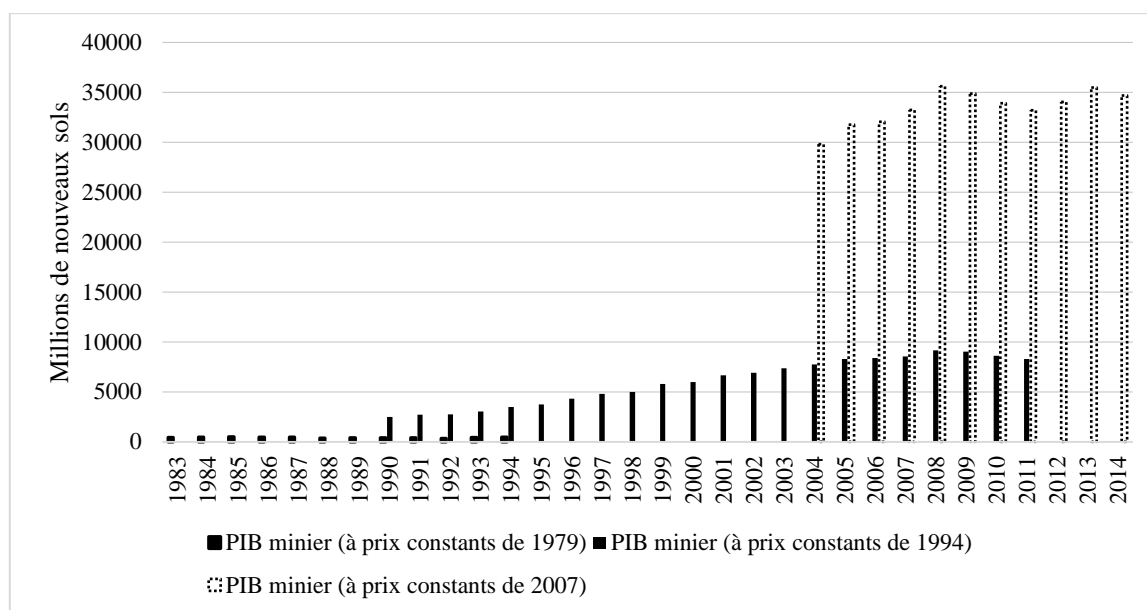
## b. Un secteur minier en berne, 1985-1992

Avant l'instauration du nouveau modèle de développement, le secteur minier constitue déjà une source de richesse économique. Cependant, la valeur du PIB minier évolue en dents et scie et s'avère bien moindre que celle observée lors des décennies suivantes c'est pourquoi le début de la décennie quatre-vingt-dix, dont on a vu qu'il marque un tournant dans l'histoire politico-économique péruvienne, est présenté comme le début d'un nouveau cycle d'exploitation minière au Pérou (Bebbington, 2007, 2013 ; Bos, 2014a ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Echave de, 1991 ; Echave de, Torres, 2005 ; Torres, 2007, etc., ; cf. graphiques n°13).

---

<sup>1</sup> La loi n°25295 Unité Monétaire Nouveau Sol établit qu'à partir du 1/07/1991 l'unité monétaire au Pérou est le nouveau sol.

Graphique n°13 Évolution du PIB minier entre 1983 et 2014 (en millions de nouveaux sols)



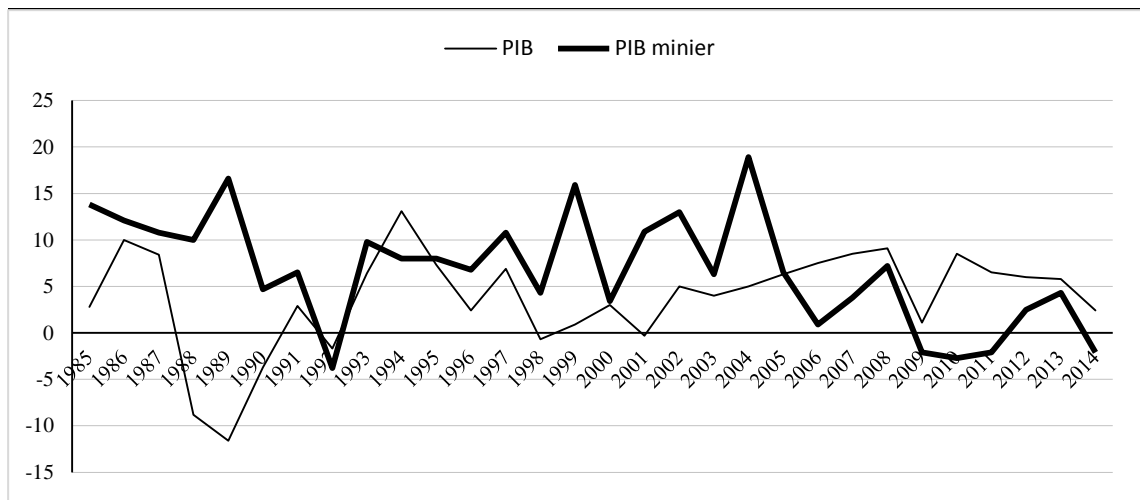
Sources : BCRP, *Memoria*, 1993 : 138, 1998 : 147, 1999 : 172, 2012 : 249, 2013 : 253, 2016 : 197. Élaboré par l'auteur.

En effet, par rapport à 1985, la valeur du PIB minier enregistrée en 1986 et 1987 chute avant d'augmenter de nouveau en 1988 et 1989, soit au plus fort de la crise péruvienne. Autrement dit, entre 1985 et 1990, soit plus ou moins lors de la première présidence García, la valeur du PIB minier baisse de près de 80% (BCRP, 1993 : 138). Elle passe de près de 502 millions de nouveaux sols (à prix constants de 1979) en 1985 à environ 397 millions (à prix constants de 1979) en 1990 (idem). Entre 1990 et 1992, soit au début de la présidence Fujimori, la valeur du PIB minier diminue de nouveau et ce, de façon constante. Elle passe d'environ 397 millions de nouveaux sols (à prix constants de 1979) en 1990 à 355 millions de nouveaux sols (à prix constants de 1979) en 1992 (idem)<sup>2</sup>. Autrement dit, entre 1985 et 1992 la valeur du PIB minier chute de près des trois quart (environ 70% idem). La baisse de la valeur du PIB minier entre 1985 et 1990 coïncide avec la phase de dégradation des indicateurs économiques et d'implosion des anciennes règles du jeu entre la fin de la décennie quatre-vingt et le début de la décennie quatre-vingt-dix. Pourtant, malgré une décélération certaine de la croissance minière, celle-ci demeure positive. Plus exactement, entre 1985 et 1991 la croissance annuelle moyenne du PIB minier est supérieure à un dixième (11% environ) alors que la croissance du PIB péruvien est

<sup>2</sup> Là encore, l'hétérogénéité des sources s'avère problématique. Lorsque la valeur du PIB minier est exprimée en millions de nouveaux sols à prix constants de 1979, elle baisse constamment, comme évoqué ci-dessus, entre 1985 et 1992, exception faite de 1989 (BCRP, 1993 : 138). Pourtant lorsque la valeur du PIB minier est exprimée en millions de nouveaux sols à prix constants de 1994 une hausse se dessine dès 1991 et 1992 bien que le boom de la valeur date bien de 1993 (idem, 2012 : 249 ; cf. ci-après).

presque nulle (cf. graphique n°14; BCRP, 1993 : 138). Elle atteint même un de ses plus hauts niveaux (17% environ) au plus fort de la crise économique nationale en 1989 (récession d'environ 12% à l'échelle nationale ; idem : 145).

Graphique n°14 Évolution de la croissance du PIB minier et du PIB national entre 1985 et 2014 (en %)



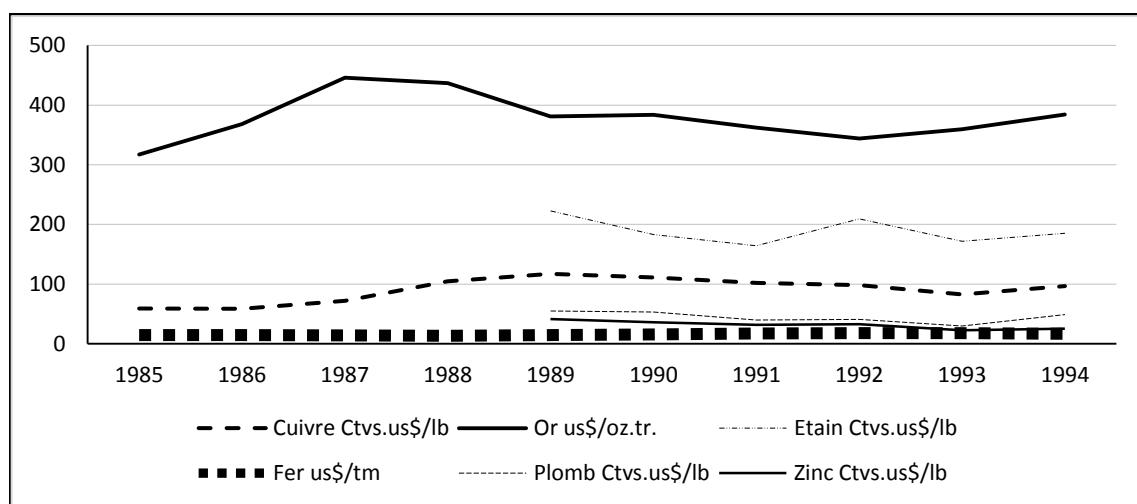
Sources : BCRP, *Memoria*, 1993, p. 138, 1996, p. 125, 2013, p. 253 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero estadístico, op.cit.*, 2015, pp. 8-9. Élaboré par l'auteur.

La croissance positive du PIB minier pendant la période de dépression économique nationale pourrait *a priori* valider une des hypothèses de la malédiction des ressources naturelles à savoir que l'activité minière, et plus largement l'exploitation économique des ressources naturelles, opèrerait de façon relativement indépendante du contexte économique national. L'exploitation des ressources naturelles serait plus sensible à la conjoncture mondiale, c'est-à-dire à la demande en matières premières, et donc aux variations consécutives des cours mondiaux, qu'aux dynamiques économiques internes des États où sont exploitées les ressources. Cette « déconnexion » de l'activité minière vis-à-vis de son environnement immédiat au profit d'une relation suivie avec un partenaire extérieur au territoire hôte illustrerait un fonctionnement sur le modèle de l'enclave c'est-à-dire en circuit relativement fermé d'un territoire, ici le territoire minier, ou plus exactement d'une fraction de territoire, par exemple la mine, située en tout ou en partie à l'intérieur d'un autre, le district, la province, le département ou le territoire péruvien selon l'échelle considérée (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 184). Néanmoins, cette « déconnexion » du secteur minier doit être nuancée. D'une part, au cours de la période pré-réformes structurelles de l'économie des années 1990, l'exploitation économique des ressources minières est en berne et marquée par une instabilité certaine, particulièrement entre



1985 et 1988 (BCRP, 1992, 1993). La seconde moitié des années 1980 est ainsi parfois qualifiée de période de « crise minière » (Echave de, 1991 : 31 ; Echave de, Torres, 2005 : 48). La crise du secteur serait consécutive à la baisse de la production, la stagnation de la productivité, le transfert des bénéfices générés par le secteur vers d'autres activités (notamment la finance), un faible niveau puis l'arrêt des investissements, la fermeture de plusieurs mines suite notamment à la baisse des cours mondiaux de certains minerais (idem ; cf. graphique n°15). Le secteur minier n'opère donc pas selon une logique diamétralement opposée au reste de l'économie péruvienne.

Graphique n°15 Évolution des cours annuels moyens des principaux minerais exportés par le Pérou entre 1985 et 1994 (en dollars)



Sources : BCRP, *Memoria*, 1994, p. 159 ; World Gold Council, « Gold price – Key currencies », 2016. Élaboré par l'auteur.

D'autre part, si la valeur du PIB minier augmente ponctuellement en 1989, elle ne cesse ensuite de baisser entre 1990 et 1992, la croissance du PIB minier connaissant même une phase de récession (3,8%) en 1992, même si, en termes de production, les entreprises minières sont inégalement touchées par la dégradation économique et l'instauration des nouvelles règles (BCRP, 1995 : 136, 1994 : 138 ; cf. encadré n°13). Le fait que la valeur du PIB minier diminue jusqu'en 1992 semble également pouvoir être expliqué par le contexte politico-économique national. Pour rappel 1992 constitue une année charnière dans le contexte péruvien, à la fois moment d'évolution du cadre régulateur national et minier en particulier, et moment de crise politique puisque c'est à cette date qu'intervient le fameux « auto coup d'État » du président Fujimori (cf. chapitre n°1). L'évolution de la croissance minière sur la période semble ainsi rappeler que la stabilité du cadre régulateur constitue un élément clé pour les entreprises et les

investisseurs (Campbell, Hatcher, Lafortune, 2005 ; Suárez, 1992). Dans le même temps, la fluctuation des cours des minerais sur les marchés mondiaux, bien qu'inégale, pourrait également constituer un facteur explicatif de ce phénomène (cf. graphique précédent).

#### Encadré n°13 Inégale évolution de la production minière péruvienne au début des années 1990 selon les minerais considérés

L'année 1991 est marquée par une hausse de la production minière dans certains secteurs, notamment celui du cuivre où plusieurs investissements sont réalisés par l'entreprise américaine Southern Peru Copper Corporation afin d'accroître la production. Inversement, d'autres secteurs doivent faire face à plusieurs difficultés. Dans le secteur du fer par exemple, l'entreprise publique HierroPerú est affectée au cours des premiers mois de l'année par des conflits du travail qui diminuent la production, bien que les grèves dans le secteur minier aient globalement tendance à diminuer par rapport à la fin des années 1980 (BCRP, 1991 : 14, 1992 : 14 ; cf. chapitre n°6)<sup>3</sup>. Dans le même temps, le processus de privatisation de l'entreprise minière publique entraîne un ralentissement de l'activité et une baisse de la production (BCRP, 1992 : 14). « *En analysant l'évolution des principaux métaux, on observe des diminutions significatives dans les cas du fer et de l'argent. À propos du premier, la production chuta de 21 pour cent, ce qui fut causé par le début du processus de privatisation de Empresa Minera de Hierro del Perú S.A.A* » (idem)<sup>4</sup>. Dans d'autres cas, comme celui de l'entreprise Empresa Minera del Centro del Perú (ou Centromin Perú), qui extrait du plomb et du zinc, le début du processus de privatisation n'a pas de conséquence négative sur le niveau de production et l'activité de l'entreprise. Le plan de restructuration qui vise à réduire les coûts de production et à améliorer les techniques d'extraction (peut-être pour augmenter la valeur de l'entreprise au moment de la vente) appliqué avant la privatisation de l'entreprise entraîne une hausse de la production (idem, 1993 : 17).

Le changement de tendance dans l'évolution de la croissance du secteur minier opère véritablement à partir de 1993.

#### c. Boom du secteur minier, 1993-2008

Deux indicateurs permettent notamment de saisir le boom du secteur minier péruvien. Selon celui qui est retenu, la phase du boom minier peut être légèrement différente.

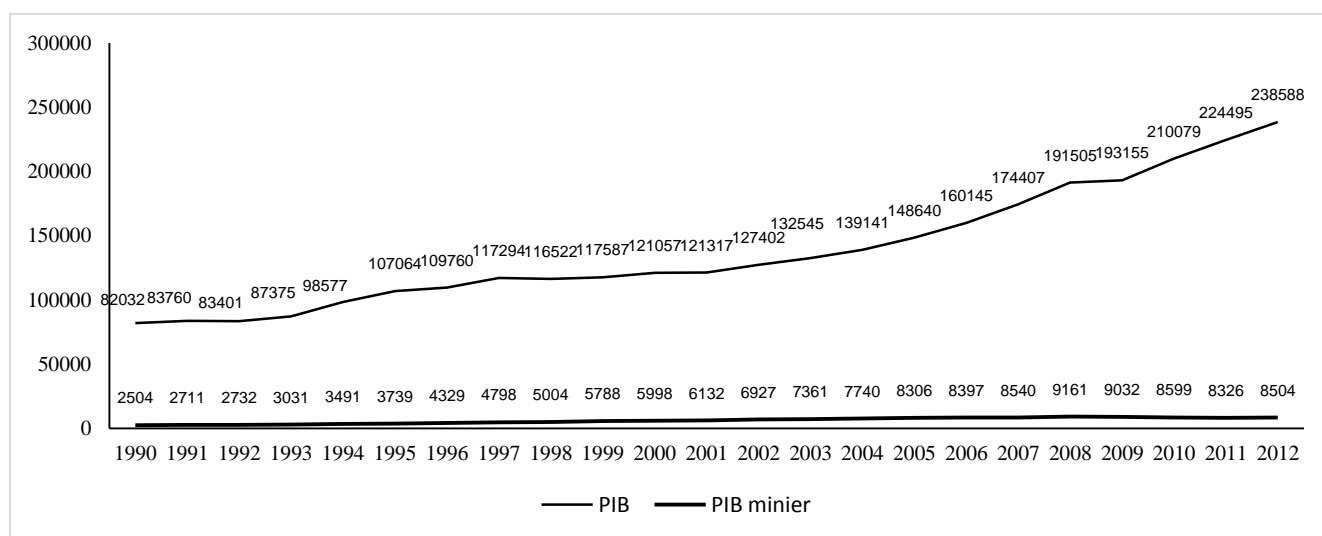
D'un côté, le boom du secteur est mis en évidence par la hausse de la valeur du PIB minier, qui augmente de façon croissante et constante entre 1993 et 2008 (BCRP, 1992, 1993, 1999, 2012,

<sup>3</sup> L'entreprise est achetée par une entreprise chinoise en novembre 1992 qui prévoit un plan d'investissement de 150 millions de dollars sur trois ans (BCRP, 1993 : 17 ; cf. chapitre n°2 ; Annexe n°8). Elle devient l'entreprise Shougang HierroPerú (BCRP, 1994 : 16).

<sup>4</sup> Notre traduction de : « *Analizando la evolución de los principales metales, se observó disminuciones significativas en los casos de hierro y en plata. En cuanto al primero, la producción decayó 21 por ciento, lo que fue causado por el inicio del proceso de privatización de la Empresa Minera de Hierro del Perú S.A.A* ».

2016 ; cf. graphique n°13 et graphique n°16). En 1993 la valeur du PIB minier est évaluée à 3031 millions de nouveaux sols (à prix constants de 1994) contre 9161 millions de nouveaux sols (à prix constants de 1994) en 2008 (BCRP, 1999 : 172, 2012 : 249). Pour le dire autrement, entre 1993 et 2008, soit en quinze ans, la valeur du PIB minier a été multipliée par plus de trois, elle double même entre 1993 et 2000 (idem).

Graphique n°16 Évolution du PIB minier et du PIB péruvien entre 1990 et 2012 (en millions de nouveaux sols à prix constants de 1994)



Source : BCRP, *Memoria*, 2012, p. 249. Élaboré par l'auteur.

D'un autre côté, le boom minier est illustré par l'évolution à la hausse de la croissance du secteur, quoique sur une période un peu moins longue, entre 1993 et 2005. Sur cette période, la croissance annuelle moyenne du secteur minier est d'environ 9% ce qui constitue un rythme de croissance deux fois supérieur à celui du PIB péruvien, lequel est inférieur à 5% (BCRP, 1993, 2013, 2016)<sup>5</sup>.

L'année 1993 marque donc le début du nouveau boom minier péruvien. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation.

Pour rappel, cette année ouvre la deuxième phase du processus de libéralisation économique, c'est aussi en 1993 qu'est adoptée la nouvelle Constitution politique du Pérou qui stabilise et

<sup>5</sup> Plus exactement, le rythme de croissance du PIB minier est supérieur à celui du PIB péruvien entre 1985 et 2005 (BCRP, 1992, 1993, 1996, 1999, 2003, 2012 ; MINEM, 2015). Sur la période comprise entre 1993 et 2005 seule l'année 1994 est marquée par une croissance du PIB national supérieure (13,1%) à celle du PIB minier (8% ; BCRP, 1996, 2013).

approfondit les nouvelles règles du jeu politico-économique national et c'est, en conséquence, en 1993 que les flux d'IDE, enregistrés dans l'économie péruvienne, augmentent (cf. chapitre n°1 et chapitre n°2).

Pour de Echave et Torres (2005 : 48-49) il conviendrait d'adopter une périodisation plus restreinte. Les auteurs considèrent la période 1993-1997 comme un moment de renversement de tendance dans le secteur minier qui correspondrait strictement au boom de l'activité minière péruvienne.

C'est la période du fameux *boom minier* proprement dit, qui s'initie avec en toile de fond un contexte international favorable, marqué par la récupération des cotisations de la majorité des métaux et un dynamisme renoué de l'investissement minier à l'échelle mondiale. La vision d'un investissement productif de moyen et long terme qui s'était perdue lors de la décennie passée repart ; un *boom* des explorations se développe [...] ; un processus de privatisation des entreprises publiques du secteur minier se met en marche ; d'importantes entreprises transnationales s'installent au Pérou ; de nouveaux projets d'investissement sont annoncés et il y a une hausse significative de la production de plusieurs métaux, surtout de l'or avec l'entrée en production de Minera Yanacocha (idem)<sup>6</sup>.

Par la suite, les auteurs identifient une phase de baisse de la croissance minière entre 1998 et 2002 suivie d'une période de hausse à partir de 2003<sup>7</sup>. Pour ces derniers, à partir de 1998 le contexte mondial se montre moins favorable. Effectivement, l'économie mondiale est marquée par la crise asiatique ainsi que par une baisse des cours internationaux de l'or, du cuivre et du plomb (BCRP, 1997 : 35). Les auteurs pointent également une période de surproduction minière qui se traduit à l'échelle péruvienne par un quasi épuisement du processus d'exploration minière et un ajournement dans le temps de l'exploitation de plusieurs gisements (Echave de, Torres, 2005 : 49). Pourtant, ils notent aussi que la production minière péruvienne continue à augmenter (idem). L'arrêt du secteur n'est donc pas total. Cette période est également marquée par l'entrée en production de nouvelles mines, notamment les mines de La Pierina en 1998 et Antamina en 2001 situées dans le département d'Áncash (idem). Les auteurs proposent alors une nouvelle périodisation à partir de 2003, marquée par une augmentation de l'investissement, l'ouverture de nouvelles opérations et de nouveaux projets et, partant, une hausse des demandes de

---

<sup>6</sup> Notre traduction de : « *Es el período del llamado boom minero propiamente dicho, que se inicia con un escenario internacional favorable, marcado por la recuperación de las cotizaciones de la mayoría de los metales y un renovado dinamismo de la inversión minera en el ámbito mundial. Se recupera una visión de inversión productiva de mediano y largo plazo que se había perdido en la década pasada ; se desarrolla un boom de exploraciones [...] ; se pone en marcha un proceso de privatización de las empresas públicas del sector minero ; importantes empresas transnacionales se instalan en el Perú ; se anuncian nuevos proyectos de inversión ; y hay un incremento significativo en la producción de algunos metales, sobre todo el oro con la entrada en producción de Minera Yanacocha* ».

<sup>7</sup> À noter que leur ouvrage est publié en 2005.

concessions minières (idem : 50-51).

Notre analyse, qui considère une période historique plus large, ne coïncide pas avec ces deux périodisations (1998-2002 puis 2003). Notre choix se justifie par le fait qu'il n'y a pas de repli du secteur minier entre 1998 et 2002 comme le montre la hausse constante de la valeur du PIB minier entre 1993 (3031 millions de sols à prix constants de 1994) et 2008 (9161 millions de sols à prix constants de 1994). Par ailleurs, comme cela fut mentionné plus haut, la croissance du PIB minier, en volume, entre 1993 et 2005, est toujours supérieure à la croissance du PIB péruvien (sauf en 1994).

Pour nous, la phase du boom minier peut donc correspondre à deux périodes : 1993-2008 ou 1993-2005, en fonction des indicateurs présentés ci-dessus.

Nous proposons ensuite de distinguer une troisième phase de l'évolution de la croissance du PIB minier. Là aussi, selon le facteur retenu, la périodisation peut être légèrement différente.

#### d. Recul du PIB minier depuis 2009

Alors qu'entre 1985 et 2005 la croissance du secteur minier est presque toujours supérieure à celle du PIB péruvien, un phénomène inverse se dessine à partir de 2006.

En effet, entre 2006 et 2014 la croissance du secteur minier est toujours strictement inférieure à celle du PIB péruvien (BCRP, 2012 : 249, 2013 : 253, 2016 : 197 ; MINEM, 2011 : 5-6, 2015 : 8-9). Plus exactement, elle est en moyenne de 1,1% soit un rythme six fois inférieur (6,1%) à la croissance annuelle moyenne du PIB péruvien (idem).

Ce n'est qu'à partir de 2009 que le secteur minier connaît une phase de récession.

En effet en 2009, 2010, 2011 et 2014 le secteur minier connaît une phase de récession supérieure à 2% par an en moyenne alors que la croissance du PIB péruvien demeure positive même si celle-ci ne cesse de diminuer entre 2010 et 2014 (idem ; MINEM, 2015 : 8). Pour la première fois depuis 1993, en 2009 la valeur du PIB minier baisse (idem). Cette diminution est constante entre 2009 et 2011. La valeur du PIB minier passe ainsi de 9032 millions de sols (à prix

constants de 1994) en 2009 à 8326 millions de sols (à prix constants de 1994) en 2011 (BCRP, 2012 : 249).

Plusieurs facteurs semblent pouvoir expliquer la récession de la croissance minière entre 2009 et 2011.

Le contexte international semble pouvoir constituer un facteur explicatif du phénomène.

Ici ce sont notamment les effets, décalés dans le temps, de la crise financière internationale de 2008 qui sont en cause. La crise a réduit les liquidités des sociétés mères de plusieurs entreprises minières installées au Pérou ainsi que la disponibilité des capitaux, tant en interne que sur le marché mondial, d'où le ralentissement des investissements miniers sur le territoire péruvien. La Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP) note ainsi que dans le pays, la crise financière internationale se traduit par une contraction de l'activité minière métallique, la suspension de l'exploitation de plusieurs gisements et le report de certains projets d'investissement (idem, 2009 : 28). Dans le secteur extractif, la légère croissance de 0,6% du secteur minier et des hydrocarbures « [...] fut atténuée par la moindre activité du secteur minier métallique, affecté, par la baisse des cotisations de quelques commodities minières, suite à la crise financière internationale, en particulier, des métaux industriels. Cette dernière cause se traduisit par la suspension des travaux de plusieurs gisements miniers, ainsi que par le décalage dans le temps de nouveaux projets d'investissement » (idem)<sup>8</sup>. De nouveau, l'évolution de l'exploitation des ressources minières apparaît comme étroitement liée à des facteurs exogènes aux États hôtes.

Par ailleurs, il semble envisageable que la récession de la croissance minière soit aussi en partie liée au contexte politico-social national, notamment entre 2009 et 2011.

Au Pérou l'année 2009 est marquée par la violente répression d'un mouvement d'opposition de populations indigènes amazoniennes à la libéralisation économique de l'Amazonie au profit d'acteurs exogènes. Une partie des forces de l'ordre et de sécurité péruviennes et des populations indigènes s'affrontent notamment le 5 juin 2009 après plus de deux mois de

---

<sup>8</sup> Notre traduction de : [el leve crecimiento de 0,6% del sector minería e hidrocarburos] « [...] fue atenuado por la menor actividad de la minería metálica, afectada, por el descenso de las cotizaciones de algunos commodities mineros a raíz de la crisis financiera internacional, en particular, de los metales industriales. Esto último se tradujo en la suspensión de labores en algunos yacimientos mineros, así como en la postergación de nuevos proyectos de inversión ».

manifestations. Cette journée se solde par un lourd bilan de 34 morts, principalement du côté des forces de police et de sécurité. Cette journée reste dans la mémoire collective nationale comme le « massacre de Bagua » (Bedoya *et al.*, 2013 ; Favier, 2013 ; cf. chapitre n°6).

Il est aussi probable que la hausse des conflits sociaux liés à l'exploitation marchande des ressources naturelles (cf. chapitre n°6) ait entraîné un certain attentisme chez certains acteurs économiques. Toutefois, cet argument est à nuancer. D'une part, parce-que la gestion par la puissance publique des protestations collectives contre le secteur extractif semble avoir davantage entraîné un recul des luttes sociales que des investissements miniers (cf. chapitre n°8). Entre 2008 et 2009 les actions de protestations sociales sont en moyenne divisées par deux (Defensoría del Pueblo, 2015 : 104 ; cf. chapitres n°6 et n°8). D'autre part, parce-que les entreprises minières se positionnèrent davantage pour une retombée plus importante des revenus miniers à l'échelle locale pour justement réduire les protestations (Arellano Yanguas, 2011 ; cf. chapitre n°6).

La récession de la croissance minière péruvienne et la baisse de la valeur du PIB minier entre 2009 et 2011 pourraient peut-être aussi s'expliquer par un certain attentisme des acteurs économiques dans un contexte politique interne de campagne électorale présidentielle. Au cours de cette campagne, les candidats à la présidence expriment une volonté unanime d'augmenter la pression fiscale sur les entreprises minières<sup>9</sup>. La victoire du candidat Ollanta Humala à la présidence, qui en avait été écarté par les Péruviens en 2006 du fait de sa proximité idéologique avec les gouvernements de la gauche bolivarienne, dont le programme politique propose en 2011 une « grande transformation » soit une remise en cause en profondeur du modèle de développement pendant sa campagne (cf. chapitre n°9), a pu être vue comme un moment de doute et de retournement de tendance (Sierra, Mesclier, 2012).

L'opposition du Sud andin au modèle économique et politique dominant s'est exprimée de façon encore plus massive au second tour qu'au premier [...] gagnant en intensité comme en extension géographique. Mais elle n'aurait pas été suffisante pour faire gagner Ollanta Humala si les régions du Nord et du Centre, plus peuplées, avaient marqué une adhésion sans faille à ce modèle. Or, tel n'a pas été le cas [...] Certes, les citoyens sont encore massivement favorables à l'économie de marché et à ce que les prix soient fixés par le libre jeu de la concurrence (à 62 %, les scores les plus faibles étant enregistrés dans les catégories les plus pauvres, qui l'approuvent encore à

---

<sup>9</sup> Lors d'un entretien réalisé à Lima le 1/03/2012 auprès d'un cadre de l'entreprise minière Barrick Misquichilca S.A, filiale péruvienne de la transnationale canadienne Barrick Gold Corporation, notre interlocuteur nous a entre autres déclaré que toutes les entreprises minières opérant au Pérou s'attendaient à une renégociation de la fiscalité minière après les élections du fait de la forte hausse des cours internationaux des minerais, notamment de l'or mais, comme d'autres (cf. *infra*), il estimait que cette situation n'allait pas entraîner une baisse de la compétitivité du secteur minier péruvien.

51 %). En revanche, ces mêmes enquêtes montrent qu'ils ne sont pas défavorables à une intervention de l'État. Seulement 16 % souhaitent que toutes les entreprises soient privées alors que 52 % préfèrent qu'il y ait aussi bien des entreprises privées que publiques. Ils sont même 30 % (et 41 % dans les secteurs les plus pauvres) à préférer une société dans laquelle la majeure partie des entreprises sont publiques. Ces chiffres montrent qu'il existe un terreau favorable à une réorientation partielle de la politique économique vers une intervention plus grande de l'autorité publique dans ses différentes composantes (gouvernement central, régional, local) (idem).

Dans ce contexte, au lendemain de la victoire à la présidence du candidat Humala, la bourse de Lima chute de 9% et suspend temporairement ses échanges (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 42).

La récession de la croissance du PIB minier pourrait également s'expliquer par le phénomène de rerèglementation partielle des règles du jeu dans le secteur extractif au début de la présidence Humala (Bos, 2015 : 287-298 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015)<sup>10</sup>. Les règles minières évoluent particulièrement en matière fiscale, ce qui pourrait expliquer une baisse de la croissance et de la valeur du PIB minier (Bos, Lavrard-Meyer, 2015)<sup>11</sup>. Cependant, ce facteur doit être nuancé. D'une part, les règles sont partiellement négociées avec les entreprises (idem). D'autre part, tous les acteurs économiques du secteur n'envisagent pas cette hausse de la pression fiscale unanimement comme un risque pour le dynamisme de l'exploitation marchande des ressources minières<sup>12</sup>.

La récession de la croissance du PIB minier pourrait peut-être également s'expliquer par le vote d'une nouvelle loi en matière de droits des populations indigènes lors des premiers mois de la présidence Humala. La « loi du droit à la consultation préalable des peuples indigènes ou originaires, reconnu dans la convention 169 de l'organisation internationale du travail (OIT) »<sup>13</sup> (loi n°29785) du 6 septembre 2011 est effectivement en partie perçue comme un facteur de

---

<sup>10</sup> Le phénomène de renégociation des règles fiscales dans l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables que nous appelons une « rerèglementation » du fait du rôle accru de la puissance publique dans ce processus et l'édiction de nouvelles règles.

<sup>11</sup> Ce phénomène n'est pas propre au Pérou. En Amérique latine il s'observe notamment en Bolivie, en Équateur et au Venezuela, selon des intensités bien plus fortes. « *Au lieu de confisquer les biens, comme il était d'usage dans les nationalisations précédentes en Amérique latine, les réformes en Bolivie, en Équateur et au Venezuela ont privilégié la renégociation des contrats. Cette approche indique que même si l'abondance des ressources naturelles octroie une plus grande marge de manœuvre à ces gouvernements, ces derniers sont relativement conscients qu'un affrontement définitif avec toutes les compagnies privées impliquerait non seulement des procès judiciaires à leur encontre, mais aussi un risque important de réduction de l'investissement dans le secteur, et donc des volumes de royalties à percevoir dans le futur, particulièrement dans les cas où l'entreprise nationale est faible* » (González Espinosa, 2012 : 344-345). Pour une analyse du retour de l'État dans la régulation de l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables en Bolivie cf. Perrier-Bruslé (2015).

<sup>12</sup> Lors de nos terrains de recherche au Pérou entre 2012 et 2013, certains de nos interlocuteurs le considéraient comme une opportunité pour la pérennité du secteur (Minera Barrick Misquichilca S.A) quand d'autres le voyaient comme une menace pour l'investissement (Hoschild Mining). Dans d'autres entreprises, les positions variaient selon les acteurs interrogés (Minera Yanacocha S.R.L ; Rio Alto Mining).

<sup>13</sup> Notre traduction de : « *Ley del derecho a la consulta previa a los pueblos indígenas u originarios, reconocido en el convenio 169 de la organización internacional del trabajo (OIT)* ».



risque par certaines entreprises minières au moment d'investir au Pérou (Fraser, 2013 : 68). La gestion de ce dossier au début de la présidence Humala tranche véritablement par rapport à la présidence précédente puisque le président García (2006-2011) avait opposé son *veto* à la loi de reconnaissance des droits des populations indigènes (cf. chapitre n°8). Néanmoins, la tournure que prit le projet amène à relativiser l'importance de cette loi.

La nouvelle loi prévoit la consultation des populations autochtones préalablement au développement de projets sur leurs territoires. Elle pose les bases d'une nouvelle gouvernance du territoire plus collégiale, garantissant un droit spécifique à des populations traditionnellement marginalisées des centres décisionnels politiques et économiques. Elle mise également sur l'apaisement préalable aux projets pour sécuriser les investissements. Mais, malgré la promulgation de cette loi, la liste des populations indigènes pouvant se prévaloir de ce droit ne fut pas publiée. Cette liste prévoyait l'exclusion de certaines populations *quechuas*, considérées comme paysannes et non « indigènes », ce qui provoqua la démission – le 6 mai 2013 – du vice-ministre de l'Interculturalité, opposé à l'exécutif sur ce projet. La non-publication de la liste et l'exclusion de certaines populations manifestent un recul du gouvernement Humala, qui craint un ralentissement des investissements si les demandes de consultation préalable se multiplient (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 49).

L'exploitation marchande des ressources minières constitue également une importante source de rentes publiques.

## 5.2 L'exploitation marchande des ressources minières, une source centrale de revenus pour l'État péruvien

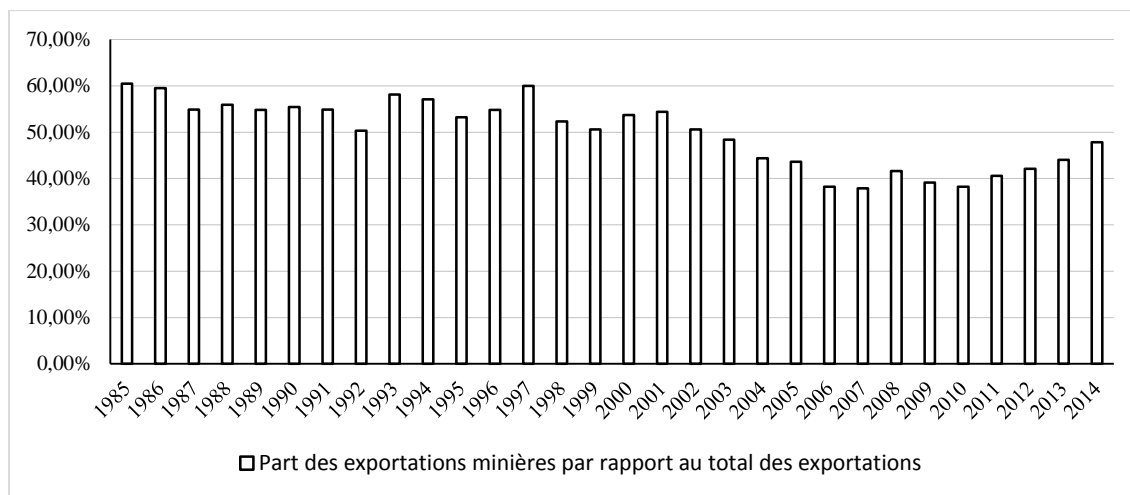
### 5.2.1 Des exportations minières qui baissent en volume (1985-2014)...

En termes économiques, la greffe du secteur minier est manifeste. Ce secteur constitue une source constante quasi croissante de revenus pour la puissance publique péruvienne. Par conséquent, les présidents qui se succèdent à la tête de l'État depuis le retour à la démocratie approfondissent le modèle de développement économique national et ne l'amendent qu'à la marge par peur notamment d'une fuite des investissements privés étrangers et d'un ralentissement de la croissance (Bos, Lavrard-Meyer, 2015).

L'évolution des exportations du secteur permet de prendre la mesure de la centralité économique du secteur minier pour l'État péruvien. Considérées en volume, il est possible de distinguer deux grandes périodes d'évolution des exportations minières péruviennes entre 1985 et 2014. Au cours de la première, entre 1985 et 2002, les exportations minières représentent

plus de la moitié du volume des exportations totales mais moins de la moitié au cours de la seconde période, entre 2002 et 2014 (cf. graphique n°17).

Graphique n°17 Part des exportations minières dans les exportations péruviennes entre 1985 et 2014 (en %)



Sources : BCRP, *Memoria*, 1994, 1998, 2005, 2010, 2014. Élaboré par l’auteur.

Comme pour le PIB minier, l’évolution du volume des exportations minières met en évidence que l’exploitation économique des gisements miniers constitue une source importante de revenus pour l’État péruvien avant même la libéralisation du secteur minier. En 1985 les exportations minières représentent près des deux tiers (environ 61%) du volume des exportations péruviennes totales puis elles baissent à 55% en 1990, 53% en 1995 et 54% en 2000 et atteignent leur niveau le plus faible (38%) en 2007 (BCRP, 1994, 1998, 2005, 2010).

Toutefois, l’évolution à la baisse du volume des exportations minières est contre intuitive car, en valeur, les exportations minières augmentent sensiblement, notamment au début du XXI<sup>e</sup> siècle.

### 5.2.2 ...mais dont la valeur augmente sensiblement au début du XXI<sup>e</sup> siècle...

Alors qu’en dix-sept ans, entre 1985 et 2002, les exportations minières rapportent environ 38,5 milliards de dollars<sup>14</sup> à l’État péruvien, en onze années, entre 2003 et 2014, les exportations

<sup>14</sup> Ou 38 536 millions de dollars.

minières génèrent une rente de près de 210 milliards de dollars<sup>15</sup> (BCRP, 1994, 2014 ; cf. graphique n°18). Autrement dit, les recettes tirées des exportations minières entre 2003 et 2014 sont plus de cinq fois plus importantes que celle générées lors des dix-sept années précédentes. Plus exactement, la valeur des exportations minières est d'environ 2,2 milliards de dollars par an pendant la décennie quatre-vingt-dix puis elle atteint près de 9 milliards par an au cours de la décennie deux-mille (BCRP, 2015). Par conséquent, en deux décennies, les revenus perçus par l'État péruvien via les exportations des ressources minières sont multipliés par plus de quatre. Entre 2010 et 2015, la valeur de ces exportations augmente encore. Elle atteint environ 23 milliards par an avec deux pics à 27 milliards de dollars en 2011 et 2012 alors même que, comme cela vient d'être démontré *supra*, la valeur du PIB minier diminue en 2011 (*idem*). Globalement donc entre les années 1990 et le milieu des années 2010, la valeur annuelle moyenne des exportations minières a été multipliée par plus de dix<sup>16</sup> !

Cependant, depuis 2012 la valeur des exportations minières enregistre une baisse quasi constante.

En effet, la valeur des exportations minières est d'environ 46 milliards de dollars en 2012, 42 milliards en 2013, 39 milliards en 2014 et 41 milliards en 2015 ce qui représente respectivement 59%, 55%, 51% et 46% de la valeur totale des exportations péruviennes sur cette période (BCRP, 2016 : 201 ; MEF, 2014 : 15).

Pour autant, malgré cette tendance à la baisse, la valorisation marchande des ressources minières demeure une activité économique centrale pour la puissance publique.

Les exportations minières péruviennes demeurent le premier poste, en valeur, des exportations péruviennes.

Entre 2000 et 2014, la valeur des exportations minières est multipliée par six ce qui représente presque la moitié de la hausse enregistrée sur plus de trente ans, entre 1990 et 2014, au cours de laquelle la valeur des exportations minières est multipliée par près de quatorze (BCRP, 1994, 2014 ; cf. graphique n°18) !

---

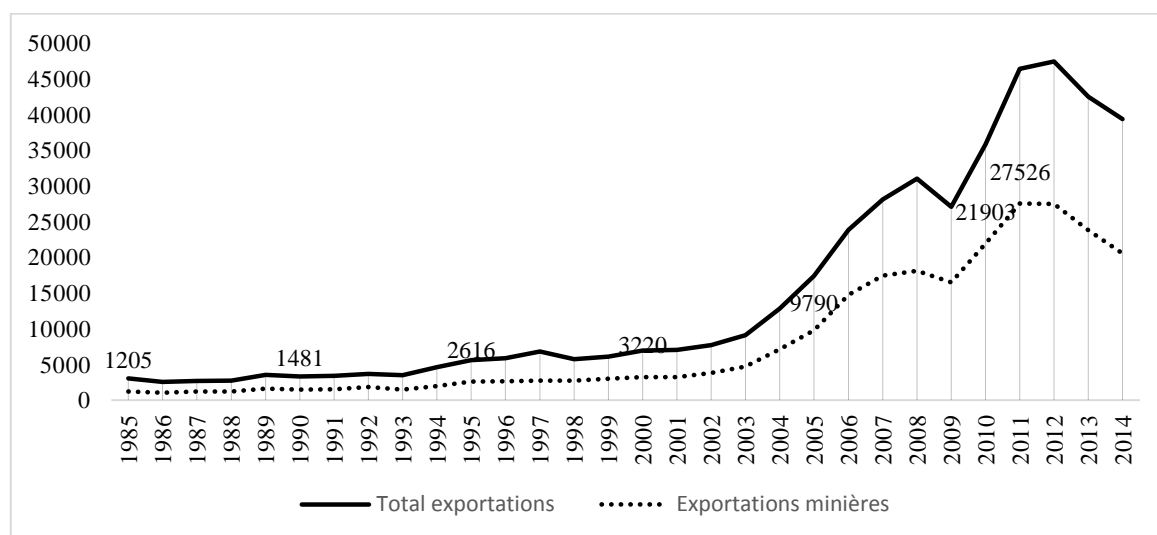
<sup>15</sup> Ou 209 591 millions de dollars.

<sup>16</sup> Cette situation est directement liée à la hausse des cours mondiaux des matières premières (cf. ci-après).

De plus, en 2012 la valeur des exportations minières représente à peu près la somme des revenus fiscaux du gouvernement central (MEF, 2016).

Si les exportations minières constituent une source croissante de revenus pour l'État au cours de la décennie quatre-vingt-dix c'est donc surtout à partir de la fin des années 2000 et au début des années 2010 que la rente minière péruvienne générée par les exportations augmente sensiblement. Les revenus générés par l'exploitation marchande des ressources minières illustrent la greffe économique du modèle de développement instauré sous l'ère Fujimori et, donc, sa pérennisation.

Graphique n°18 Évolution de la valeur des exportations minières par rapport à la valeur totale de l'ensemble des exportations entre 1985 et 2014 (en millions de dollars)

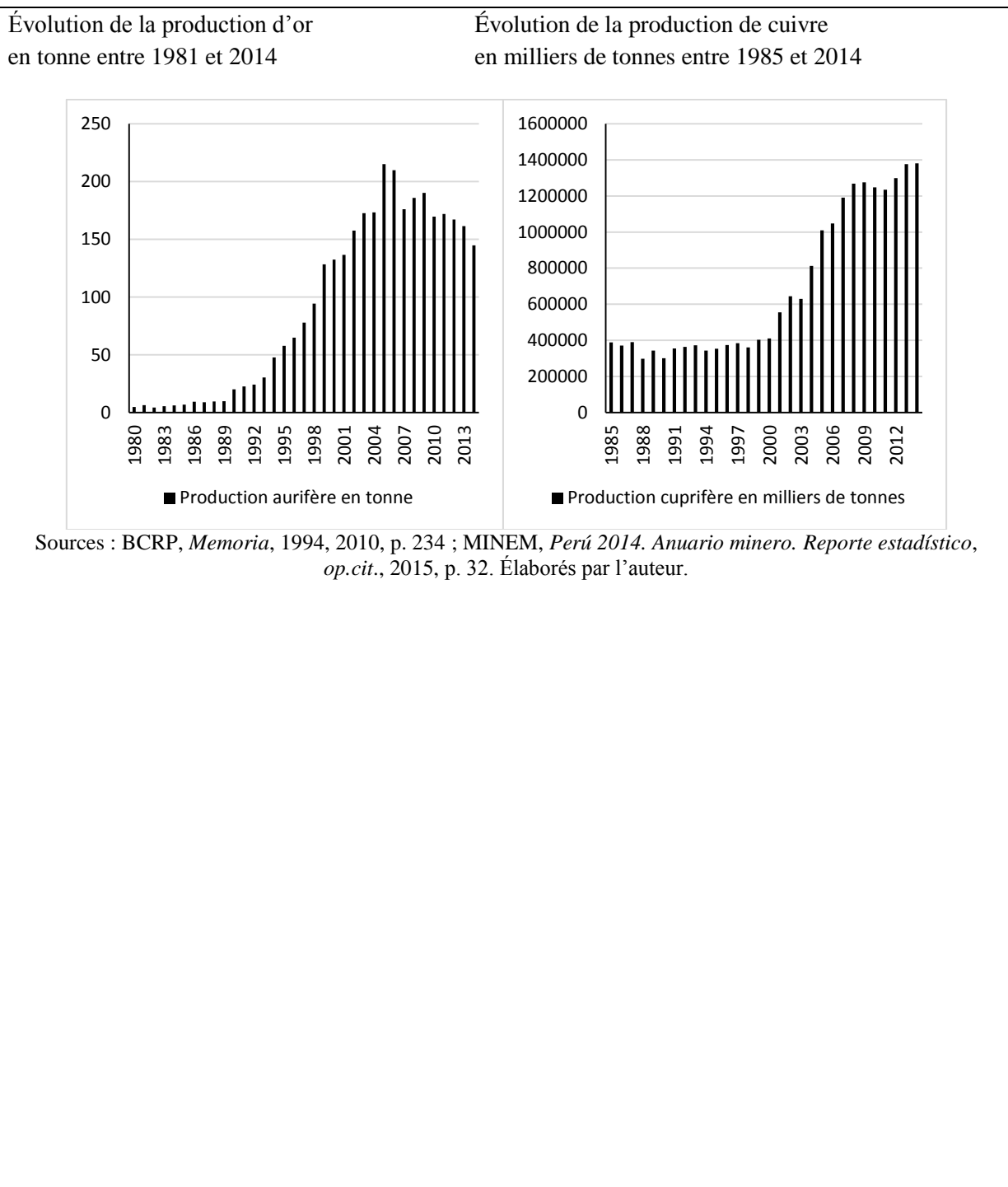


Sources : BCRP, *Memoria*, 1994, 2014. Élaboré par l'auteur.

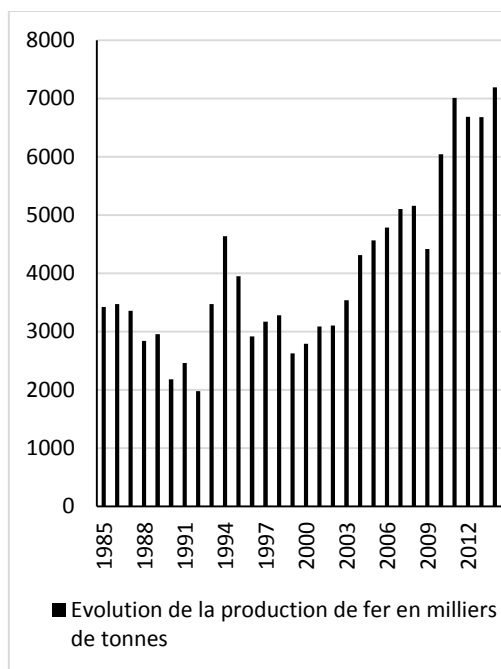
D'une part, la hausse de la valeur des exportations minières est liée à l'intensification et à la diversification de l'exploitation minière. En d'autres termes, ce phénomène est lié à la mise en production de nouveaux gisements miniers voire de nouvelles ressources minières et donc à l'augmentation des volumes produits (cf. chapitres n°2 à n°4). Si la Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP) et le ministère de l'énergie et des mines (MINEM) ne documentent l'évolution de la production minière du molybdène et de l'étain qu'à partir de 1996, ce qui pourrait laisser envisager que ces deux minerais ne constituent pas des ressources économiquement rentables avant cette date ou que leur production est trop marginale pour être répertoriée (cf. encadré n°14), la production d'or, de fer et d'argent enregistre une hausse dès le début des années 1990. La production du zinc et du plomb augmente dans la seconde moitié

de la décennie 1990 c'est-à-dire lors de l'instauration des nouveaux cadres régulateurs (économique et sectoriel). Cette hausse de la production minière est également favorisée par les évolutions technologiques et la modernisation de la structure productive permises notamment par l'afflux d'investissements étrangers analysé *supra*.

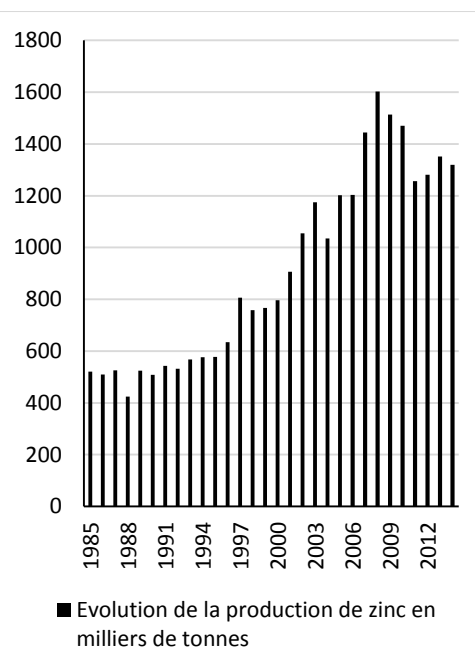
Encadré n°14 Évolution de la production des principaux minerais exploités au Pérou entre le milieu des années 1980 et 2014



Évolution de la production de fer en milliers de tonnes entre 1985 et 2014

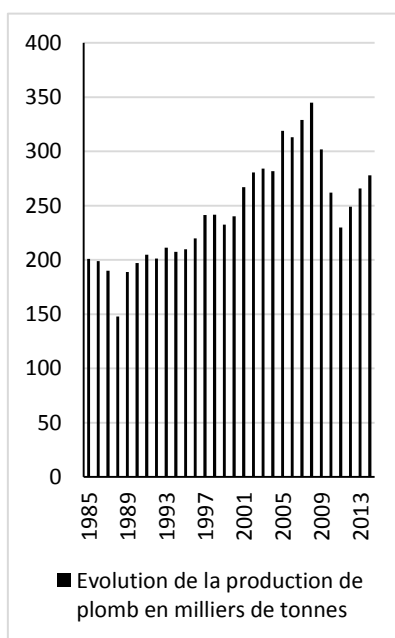


Évolution de la production de zinc en milliers de tonnes entre 1985 et 2014

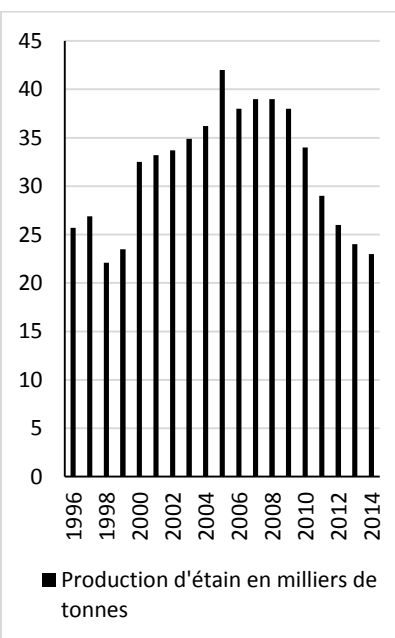


Sources : BCRP, *Memoria*, 1994, 2010, p. 234 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, op.cit., 2015, p. 32. Élaborés par l'auteur.

Évolution de la production de plomb en milliers de tonnes entre 1985 et 2014

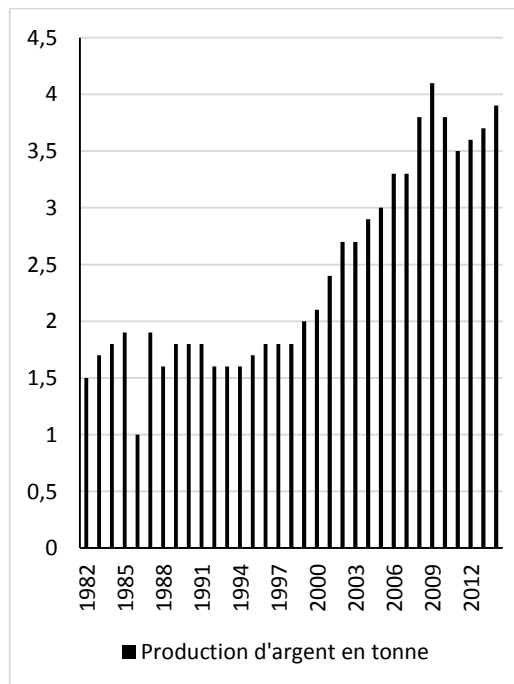


Évolution de la production d'étain en milliers de tonnes entre 1996 et 2014

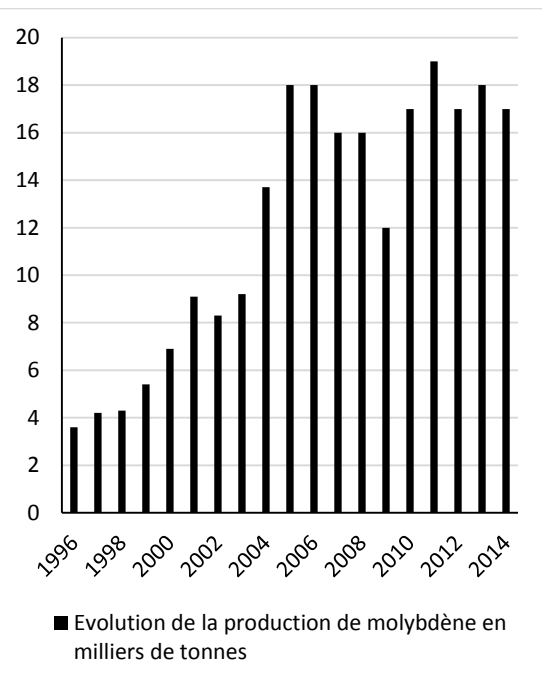


Sources : BCRP, *Memoria*, 1994; 2010, p. 234 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, op.cit., 2015, p. 32. Élaborés par l'auteur.

Évolution de la production d'argent en tonne entre 1982 et 2014



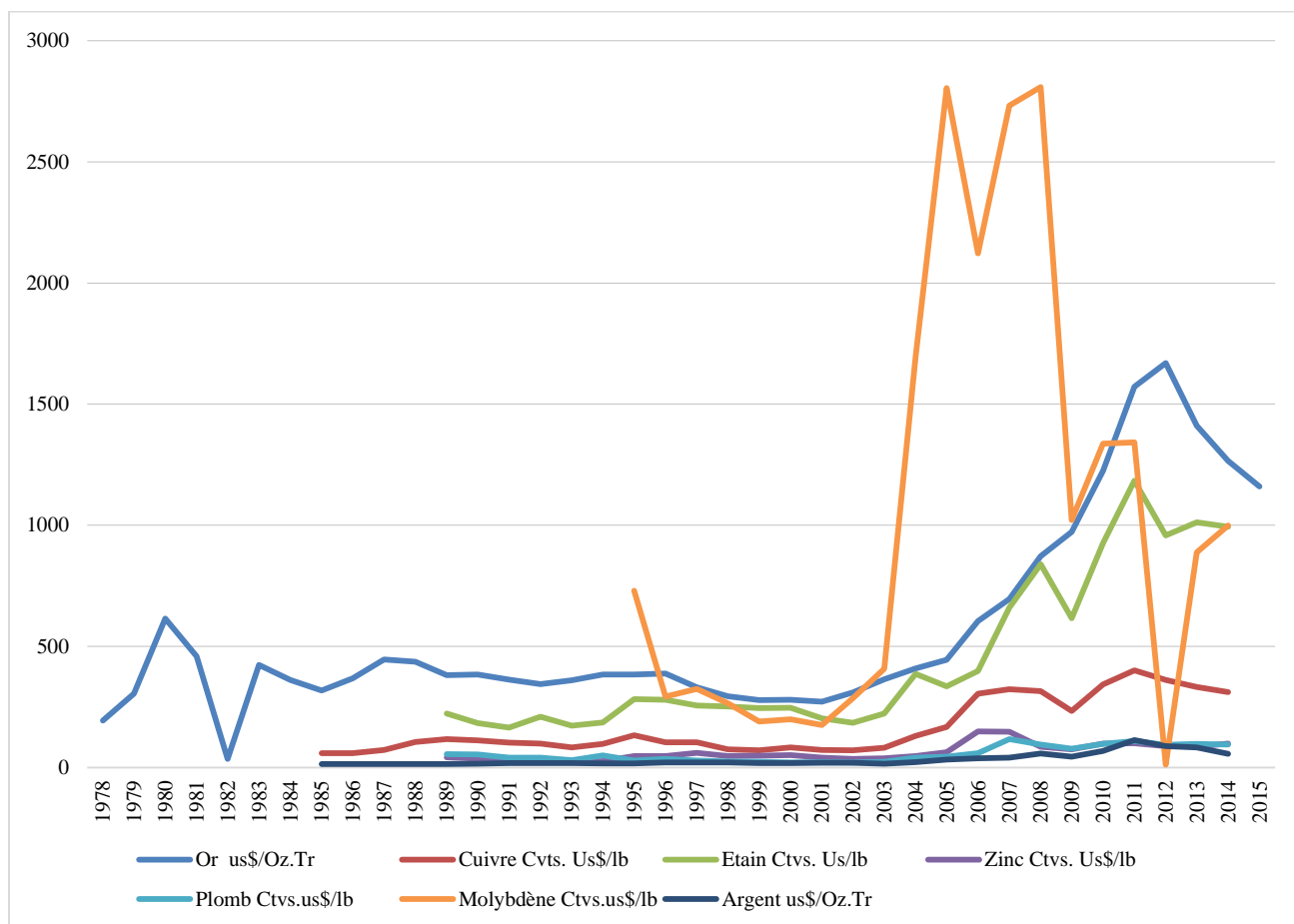
Évolution de la production de molybdène en milliers de tonnes entre en 1996 et 2014



Sources : BCRP, *Memoria*, 1994, 2010, p. 234 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, op.cit., 2015, p. 32. Élaborés par l'auteur.

D'autre part, l'augmentation de la valeur des exportations minières est principalement liée au troisième facteur « classique » de mise en ressource des matières naturelles, à savoir l'évolution à la hausse de la demande et donc l'augmentation des cours mondiaux des minerais. Ces derniers connaissent un boom historique au milieu des années 2000 et au début des années 2010 ce qui explique aussi la forte hausse de la valeur du PIB minier péruvien à partir de 2005 (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 31 ; cf. graphique n°19).

Graphique n°19 Évolution annuelle moyenne des cours mondiaux des principaux minerais exportés par le Pérou entre 1978 et 2015 (en dollars)



Sources : BCRP, *Memoria*, 94 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 39 ; World Gold Council, « Gold price – Key countries », 2016.

Les raisons de la hausse des cours internationaux sont multiples : hausse de la demande mondiale en minerais et plus largement en matières premières, insécurité politique de nombreuses régions du monde et tensions sur le dollar au cours de la crise financière de 2008 ce qui réactive la dimension de valeur refuge des métaux précieux, etc. (Delage, 2011 ; Hocquard, 2008 ; Sariego, 2011). « Aussi bien la plus grande demande des États-Unis, de la Chine et des autres pays asiatiques, qui auraient impulsé la demande des métaux de base utilisés dans la construction et l'industrie, que la dépréciation du dollar par rapport aux principales monnaies, auraient déterminé une plus forte cotisation de l'or et de l'argent » (BCRP, 2003 : 31)<sup>17</sup>. Dans le cas spécifique de l'or « [c]ette augmentation [du cours en 2009] se basa sur l'affaiblissement du dollar face aux autres devises, ainsi que sur son meilleur attrait

<sup>17</sup> Notre traduction de : « Tanto la mayor demanda de Estados Unidos, China y otros países asiáticos, que habrían impulsado la demanda por metales básicos usados en la construcción y la industria, así como la depreciación del dólar con respecto a las principales monedas, habrían determinado una mayor cotización de oro y la plata ».



*comme actif refuge* » (idem, 2009 : 30)<sup>18</sup>.

[...] face à la faible revalorisation des principales bourses mondiales et à la chute du dollar (monnaie de cotation de l'or) par rapport à l'euro, au yen ou au franc suisse, et dans le contexte de l'insécurité politique de nombreuses régions dans le monde, l'or et d'autres métaux tels que l'argent et le cuivre, ainsi que des minéraux non métalliques, sont devenus un refuge sûr pour des investisseurs et des économies émergentes comme celles de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de la Russie (Sariego, 2011 : 391).

Plus précisément, ce sont les exportations de cuivre et d'or qui tirent la valeur des exportations minières péruviennes vers le haut.

### 5.2.3 ...tirées principalement par les exportations de cuivre et d'or

Entre 1985 et 2014 les exportations cuprifères et aurifères représentent près des trois quarts de la valeur totale des exportations minières, en moyenne 40% pour le cuivre et un tiers pour l'or (BCRP, 1998, 2005, 2012 ; MINEM, 2015). Plus exactement, les exportations de ces deux minerais représentent environ 40% de la valeur des exportations minières entre 1985 et 1990, plus des deux tiers entre 1995 et 2005 et plus des trois quarts entre 2010 et 2014 (idem ; cf. graphiques n°20 et n°21)<sup>19</sup> ! Le cas péruvien vient confirmer un constat déjà opéré par Lerat (1971) dans son analyse de l'exploitation minière à l'échelle mondiale : la richesse économique des régions minières est généralement liée à l'exploitation d'une ou deux ressources, même si ces ensembles sont naturellement dotés de plusieurs ressources (idem : 23). « *Dans les régions productrices, la variété des ressources est la règle, encore que chaque région doive sa fortune minière à une ou deux ressources* » (idem).

---

<sup>18</sup> Notre traduction de : « *Este aumento [del precio del oro en 2009] se sustentó en el debilitamiento del dólar frente a otras divisas, así como en su mayor atractivo como activo de refugio* ».

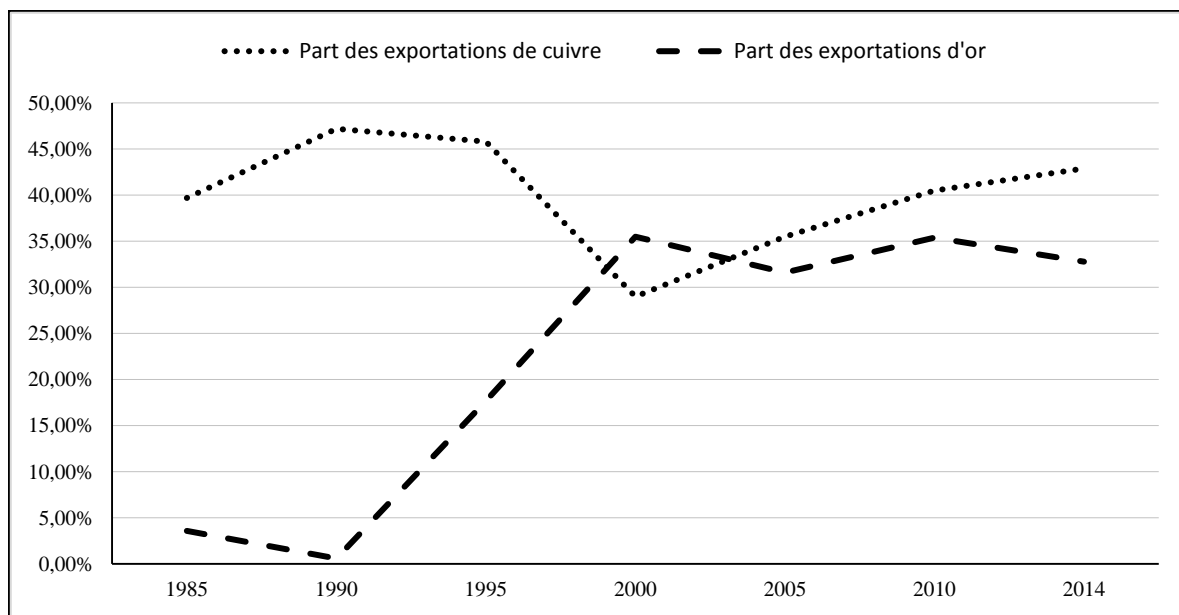
<sup>19</sup> Sur cette période, c'est en 1990 que la valeur des exportations de cuivre par rapport à la valeur des exportations minières totales atteint son point le plus haut (47%) et en 2000 qu'elle atteint son point le plus bas (29% ; BCRP, 1998, 2005, 2012 : 276 ; MINEM, 2015 : 37). Sur la même période, la valeur des exportations d'or varie entre moins de 1% (environ 0,6%) de la valeur des exportations minières à son point le plus bas, en 1990, et plus du tiers (environ 37%) à son point le plus haut, en 2011, (idem).

Graphique n°20 Évolution de la valeur des exportations de cuivre et d'or par rapport à la valeur totale des exportations minières entre 1985 et 2014 (en millions de dollars)



Sources : BCRP, *Memoria*, 1998, 2005, 2012, p. 276 ; MINEM, *Perú2014, Anuario Minero. Reporte estadístico*, *op.cit.*, 2015, p. 37. Élaboré par l'auteur.

Graphique n°21 Évolution de la part des exportations de cuivre et d'or dans les exportations minières totales en 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2014 (en %)



Sources : BCRP, *Memoria*, 1998, 2005, 2012, p. 276 ; MINEM, *Perú2014, Anuario Minero. Reporte estadístico*, *op.cit.*, 2015, p. 37. Élaboré par l'auteur.

La hausse des cours internationaux des minerais entraîne une hausse des investissements dans le secteur minier. Entre 2000 et 2014 la valeur des investissements miniers est multipliée par huit, passant de 1,1 milliard à 8,7 milliards de dollars (World Bank, 2015). Cette situation

explique le boom de l’empreinte spatiale de l’activité minière sur le territoire péruvienne, la ruée des investisseurs minier vers de nouveaux espaces et l’intensification des processus d’exploitation là où les ressources à forte valeur ajoutée sont déjà exploitées comme nous l’avons analysé précédemment (cf. chapitres n°2 à n°4).

La greffe économique du secteur minier est également éclairée par les revenus fiscaux générés par cette activité.

## 5.3 Un secteur source de recettes fiscales

### 5.3.1 Une activité soumise à des impôts spécifiques

Comme les autres activités économiques, le secteur minier est soumis au paiement d’impôts génériques tels que la taxe sur la valeur ajoutée et l’impôt sur les sociétés. Il est aussi soumis à des impôts spécifiques. L’exploitation marchande des ressources minières constitue ainsi une source non négligeable de revenus pour l’État péruvien, tant pour le pouvoir central que pour les gouvernements locaux, quoique à des degrés divers, ainsi qu’un des principaux leviers de son action sociale.

En effet, l’industrie minière constitue le plus important contributeur fiscal de la décennie 2000 (Macroconsult, 2012 : 2). En 2011, les impôts prélevés sur ce secteur représentent environ 13 milliards de nouveaux sols soit près de 4 milliards de dollars, c’est-à-dire 15% des recettes courantes perçues par l’État péruvien cette année-là, cinq fois le budget alloué aux principaux programmes sociaux du pays et le total des budgets de quatre ministères : éducation, santé, travail et promotion de l’emploi puis logement (idem : 2-3). À la même date, le secteur minier représente un cinquième (environ 18%) des impôts mensuels internes et plus du tiers (34%) de l’impôt sur les sociétés (MINEM, 2012 : 101). Dans le même temps, l’industrie minière finance plus d’un dixième (11%) des budgets des gouvernements locaux et régionaux, soit environ 5 081 milliards de nouveaux sols (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 41).

Du côté des impôts spécifiques appliqués au secteur minier, figurent notamment le « droit de vigueur et la pénalité »<sup>20</sup>. Ils sont prévus par le texte unique qui organise la loi générale de l'activité minière (loi du 4/06/1992). Le droit de vigueur consiste en une sorte de loyer que le détenteur d'une concession minière verse à l'État péruvien dès lors qu'il sollicite une concession. « [...] À partir de l'année de formulation de la demande, le concessionnaire minier sera obligé au paiement du Droit de Vigueur [...] »<sup>21</sup> (idem, art. 39 ; cf. tableau n°17)<sup>22</sup>. Les sommes perçues via le droit de vigueur sont reversées à hauteur de 75% aux districts d'extraction des ressources, de 20% à l'Institut géologique, minier et métallurgique (INGEMMET), organisme public technique décentralisé, et de 5% au ministère de l'énergie et des mines (MINEM ; idem). Pour ces deux institutions, les sommes doivent être utilisées pour maintenir et développer le système d'information géologique et géo-scientifique péruvien (Barranzuela Farfán, s.d : 21). Autrement dit, les sommes perçues servent partiellement à favoriser le processus de mise sous concessions du territoire péruvien et donc la construction politique du territoire péruvien fondée sur l'exploitation marchande de ses ressources.

Tableau n°17 Niveaux d'imposition du droit de vigueur et des pénalités selon la catégorie de rattachement de l'entreprise minière

Condition	Droit de Vigueur	Pénalité
Régime général	US \$ 3 / ha	US \$ 6 / ha (1) US \$ 20 / ha (2)
Petit producteur minier	US \$ 1 / ha	US \$ 1 / ha (1) US \$ 5 / ha (2)
Producteur minier artisanal	US \$ 0,50 / ha	US \$ 0,50 / ha (1) US \$ 3 / ha (2)

1. Cf. 1<sup>er</sup> paragraphe de l'art. 40 de la loi du 4/06/1992.

Cf. 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'art. 40 de la loi du 4/06/1992.

Source : Texto Único Ordenando la Ley General de Minería, 1992.

Les entreprises minières s'acquittent également du paiement d'une redevance minière.

<sup>20</sup> *Derecho de Vigencia y Penalidad.*

<sup>21</sup> Notre traduction de : « *A partir del año en que se hubiere formulado el petitorio, el concesionario minero estará obligado al pago del Derecho de Vigencia [...]* ».

<sup>22</sup> L'octroi d'une concession minière par la puissance publique entraîne pour le concessionnaire l'obligation d'investir pour produire des substances minérales (art. 38 et art. 122 de la Constitution de 1993, IV. loi générale de l'activité minière de juin 1992). La production annuelle par hectare pour les substances métalliques ne doit pas être inférieure en valeur à l'équivalent de 100\$ en monnaie nationale ou à l'équivalent de 50\$ pour les substances non métalliques (art. 38). Pour l'activité minière artisanale, métallique ou non, ce seuil est porté à 25\$ en monnaie nationale par an et par hectare (idem). Si ces clauses ne sont pas respectées les titulaires des concessions s'exposent à des pénalités fonction de la catégorie minière considérée et qui évoluent dans le temps (cf. art. 40 et 41).

Cet impôt est introduit par la loi sur la redevance minière le 23 juin 2004 sous la présidence Toledo<sup>23</sup>. Le montant de la redevance est calculé en fonction de la valeur du minerai. En 2004 les niveaux d'imposition varient comme suit : 1% jusqu'à 60 millions de dollars annuels, 2% entre plus de 60 millions et 120 millions puis 3% au-delà de 120 millions annuels (art. 5). 20% de ces sommes sont transférées au(x) district(s) d'extraction de la ressource minière -la moitié de cette somme doit être investie auprès des communautés où se situe le gisement exploité-, 20% sont distribués au(x) municipalité(s) de la province d'extraction du minerai, 40% à l'ensemble des municipalités des districts et des provinces du département d'extraction, 15% au(x) gouvernement(s) régional/aux d'extraction et 5% aux université publiques du département d'extraction (art. 8 ; cf. tableau n°18). Ces ressources doivent exclusivement être investies dans le cadre de projets productifs d'articulation du secteur minier avec l'économie régionale. Elles doivent ainsi permettre d'« [...] *assurer le développement durable des zones urbaines et rurales* » (art. 9). Du côté des universités, les sommes perçues ne peuvent servir qu'à des investissements dans les secteurs scientifiques et techniques (idem).

Tableau n°18 Répartition de la redevance minière à l'échelle des territoires locaux

District(s) d'extraction	20% (dont 50 aux communautés locales)
Municipalités de la province d'extraction	20%
Municipalités des districts et provinces du département d'extraction	40%
Gouvernement régional du/des département(s) d'extraction	15%
Universités publiques du département d'extraction	5%

Source : Loi n°28258, art. 8.

La hausse des cours des matières premières, l'augmentation des conflits liés à l'exploitation marchande des ressources naturelles et les changements de majorité politique entraînent une renégociation des règles du jeu minières en matière fiscale, notamment lors de la présidence Humala.

### 5.3.2 Des règles fiscales partiellement renégociées par la puissance publique péruvienne

Comme cela fut mentionné plus haut, dès les premiers mois de son élection, Ollanta Humala fait adopter un nouveau cadre fiscal qui vise à augmenter les impôts miniers. Cette situation

<sup>23</sup> *Ley de Regalía Minera* (loi n°28258).

constitue un cas manifeste de renégociation des règles du jeu en matière fiscale. Elle marque un retour, certes timide, de la puissance publique dans la fiscalisation du secteur extractif, qui semble pouvoir être interprété comme une politique néo-extractiviste, bien que celle-ci soit sans commune mesure avec les politiques menées dans les pays voisins (Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Gónzales Espinosa, 2012 ; Gudynas, 2009 ; Perrier-Bruslé, 2015).

La loi sur la redevance minière de 2004 est modifiée le 28 septembre 2011 par la loi de la nouvelle redevance minière<sup>24</sup>. Les niveaux d'imposition sont revus à la hausse. Ils passent de 1 % (pour un bénéfice trimestriel de 0 % à 13 %) à 12 % (pour un bénéfice trimestriel supérieur à 80 %), soit une hausse de 0,75 % par tranche de 5 %.

Deux autres impôts sont adoptés en 2011.

L'impôt spécial à l'activité minière<sup>25</sup> concerne les titulaires de concessions minières ainsi que les entreprises intégrées non couvertes par des contrats de stabilité fiscale. « *Il est calculé sur le bénéfice d'exploitation trimestriel, auquel est appliqué un taux marginal variable allant de 2% à 8,4%* » (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 45).

L'impôt instauré par la loi qui établit le cadre légal pour la taxe spéciale sur l'activité minière<sup>26</sup> est justifié par la nature non renouvelable des ressources exploitées (art. 2). Il s'agit donc d'une sorte de compensation financière pour la disparition de ressources non renouvelables du fait de leur valorisation marchande immédiate. Cet impôt est calculé sur la base du bénéfice d'exploitation trimestriel. « *Le taux varie de 4 % à 13,12 % en fonction du bénéfice d'exploitation : 4 % pour un bénéfice d'exploitation compris entre 0 % et 10 % ; 4,57 % entre 10 % et 15 %. Au-delà de 85 %, le taux passe à 13,12 %* » (idem).

En 2011 les nouvelles redevances minières, l'impôt spécial sur l'activité minière et la taxe spéciale de l'activité minière ont rapporté plus de 204 millions de nouveaux sols à l'État péruvien, dont précisément 61 millions pour les premières, 52 millions pour le deuxième et 91 millions pour la troisième (MINEM, 2012 : 101). La taxe spéciale sur l'activité minière

---

<sup>24</sup> *Ley de la Nueva Regalía Minera* (loi n°2788).

<sup>25</sup> *Impuesto Especial a la Minería* (Ley n°29789) et son Règlement (Décret Suprême -D.S- n°181-2011-EF. Cette loi adoptée en septembre 2011 sera analysée ultérieurement.

<sup>26</sup> *Ley que establece el Marco Legal del Gravamen Especial a la Minería* (loi n°29790) et son Règlement (D.S. n°173-2011-EF).

représente donc près de la moitié des revenus générés par les nouvelles règles fiscales appliquées au secteur minier.

On le voit, le secteur minier constitue une source de recettes fiscales, et ce, malgré les conventions de stabilité fiscale qui ont été établies entre les entreprises minières et l'État péruvien (cf. chapitre n°1 et Annexe n°9). Néanmoins, la greffe économique du secteur minier est inégalement ressentie sur l'ensemble du territoire et donc, par les Péruviens.

## 5.4 Une greffe économique inégalement ressentie à l'échelle locale

### 5.4.1 La redistribution partielle de la rente minière, un mécanisme de développement territorial local...

Une partie des taxes perçues par l'État central sur l'activité minière est redistribuée à l'échelle infranationale (départements, provinces, districts).

Entre 2006 et 2014 ce sont près de 40 (environ 39,6) milliards de nouveaux sols<sup>27</sup>, soit environ 12 milliards de dollars, qui sont redistribués par l'État aux départements (MINEM, 2015 : 125 ; cf. carte n°37). Comme cela a été rappelé précédemment, en 2011 l'industrie minière finance par ce mécanisme plus d'un dixième (11%) des budgets des gouvernements locaux et régionaux. Les transferts sont effectués via le mécanisme du *canon minero*. Instauré dans le secteur minier en 1992 par le texte unique organisant la loi générale de l'activité minière, ce mécanisme est révisé trois fois, en 2001, 2003 et 2004, soit après la décennie fujimoriste, lors de la période de transition démocratique et du retour à la démocratie (cf. chapitres n°1, n°6 et n°8)<sup>28</sup>. Ce transfert de la rente minière à l'échelle infranationale est constitué à hauteur de 50% par l'impôt sur le revenu dont s'acquittent les entreprises minières pour l'exploitation des ressources minières métalliques et non métalliques (MINEM, 2012 : 98). Selon la dernière

---

<sup>27</sup> 39 611 584 714 nouveaux sols (MINEM, 2015 : 125).

<sup>28</sup> Ce mécanisme est d'abord modifié sous la présidence par intérim de Valentín Paniagua (2000-2001). Le taux de transfert aux gouvernements locaux de la zone d'exploitation de la ressource minière passe de 20 % en 1992 à 50 % en 2001 (loi n°27506). Les réformes opérées sous la présidence Toledo (2001-2006) en 2003 (loi n°28007) et 2004 (loi n°28332) apportent une précision juridique et portent sur les modalités de calcul du transfert. C'est le ministère de l'économie et des finances qui est chargé de redistribuer cette rente minière aux exécutifs locaux.

réforme, la moitié des revenus miniers sont transférés par l'État central aux gouvernements locaux, dont 25% au gouvernement régional du département d'extraction de la ressource minière, lequel en perçoit directement 20% et redistribue les 5% restants aux universités publiques du département (cf. loi n°28332). La rente minière redistribuée aux universités doit alors être investie dans la recherche scientifique et technologique dans le but de favoriser le développement régional. Puis 40% des revenus miniers transférés par l'État central sont distribués à l'ensemble des municipalités (c'est-à-dire aux districts) du département d'extraction, 25% aux municipalités des provinces d'extraction et 10% au(x) district(s) d'extraction de la ressource (idem ; cf. tableau n°19).

Tableau n°19 Critères de distribution du canon minier à l'échelle des territoires locaux

Municipalité(s) du/des district(s) d'extraction	10%
Municipalités des provinces d'extraction	25%
Municipalités du département d'extraction	40%
Département d'extraction dont :	25%
Gouvernement régional du département d'extraction	20%
Universités publiques du département d'extraction	5%

Source : Loi n°28332.

Pour le dire autrement, la moitié des revenus générés par l'extraction minière est donc redistribuée aux territoires dans lesquels les ressources minières sont exploitées<sup>29</sup>. D'un point de vue politico-économique, il n'y a pas de prédation ou de pillage des ressources naturelles non renouvelables pour une utilisation exclusivement exogène et/ou centrale de ces revenus puisque celles-ci sont en partie redistribuées sous forme de capital aux territoires locaux (précisément à leurs exécutifs). Ce mécanisme de redistribution semble être pensé comme un outil à la fois d'amélioration des conditions de vie des populations locales et donc de réduction de la pauvreté (Arellano Yanguas, 2011 ; Barrantes, 2005). Il semble aussi pouvoir être envisagé comme un mécanisme de développement territorial local dans un contexte de mondialisation régulée et de gouvernance pluri-acteurs et multi-niveaux (Velut, 2008 ; Bridge, Perreault, 2009). « *La reconnaissance des territoires va de pair avec la territorialisation des politiques publiques et plus généralement de l'action sociale, comme une façon de reconstruire des cohérences, de retrouver une efficacité perdue en mettant en raisonnement les différentes actions de l'État tout en faisant face à la diversité des nations* » (Velut, 2008 : 19).

<sup>29</sup> Les revenus miniers non transférés à l'échelle locale semblent engagés dans le fonctionnement de l'État et des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté.



D'une part, le développement des infrastructures (routières, de santé, d'éducation, le raccordement au réseau électrique, à l'eau courante, etc.) et le financement des universités départementales publiques, domaines d'investissement de la rente minière, semblent pouvoir permettre un élargissement des possibles et un accroissement des « capacités » (au sens de Sen) des individus.

[...] c'est un revenu qui doit être investi dans des biens en capital. En principe, selon la perspective du développement durable, cette finalité est efficace : puisque le capital naturel est exploité, il est exigé qu'il soit transformé en autres types de capital, de façon à ce que, dans le futur, la capacité des personnes à générer des revenus ne soit pas compromise. Les biens en capital obtenus avec les ressources du *canon* [minier] devraient servir à augmenter les possibilités de revenu des habitants, et l'on pourrait ainsi espérer une relation positive entre les montants de *canon* transférés et les niveaux de bien-être et de richesse de la population (Barrantes, 2005 : 29)<sup>30</sup>.

D'autre part, cette politique semble à même d'articuler, c'est-à-dire de mettre en relation voire d'harmoniser dans des périmètres voisins (Antheaume, Giraut, 2002 : 49), les territoires locaux (miniers ou non) entre eux mais aussi avec le territoire péruvien voire le reste du monde. Cette articulation passe alors par un maillage accru des territoires par les infrastructures et les connexions intra et interterritoriales ainsi permises (cf. chapitre n°4) bien que la réalité du processus puisse être questionnée dès lors que les infrastructures traversent les territoires plutôt pour favoriser l'exportation extra-territoire des ressources plutôt que de favoriser une véritable articulation (Lombard, Mesclier, Velut, 2006)<sup>31</sup>.

Cela étant, les revenus miniers transférés par l'État central aux territoires locaux sont inégalement répartis.

---

<sup>30</sup> Notre traduction de : « [...] *es un ingreso que debe invertirse en los bienes de capital. En principio, desde la perspectiva del desarrollo sostenible, este destino es eficiente: al explotarse el capital natural, se exige que se transforme en otros tipos de capital, de modo que no se comprometa en el futuro la capacidad de las personas de generar ingresos. Los bienes de capital obtenidos con los recursos del canon deberían servir para incrementar las posibilidades de ingreso de los pobladores, pudiéndose así esperar una relación positiva entre los montos transferidos de canon y los niveles de bienestar y riqueza de la población* ».

<sup>31</sup> Une analyse critique de ces politiques développée dans la seconde partie de cette thèse mettra en évidence que ces transferts reposent sur une stratégie d'intégration économique des territoires riches en minerais aux marchés mondiaux (marché des matières premières) et de leurs populations à l'économie marchande (du travail, des biens et services, etc., Bury, 2007b). Plus largement, il sera mis en évidence que l'État péruvien promeut une politique de marchandisation de la nature et des rapports sociaux, caractéristique de la gouvernance néo-libérale de l'environnement (Bridge, Perreault, 2008) et de ce que Bakker (2005, 2014) nomme « l'environnementalisme de marché », qu'une partie des Péruviens refusent en y opposant des principes moraux jugés supérieurs (cf. chapitres n°6, n°8 et n°9).

## 5.4.2 ...inégalement ressenti à l'échelle locale

La répartition de la rente minière met en évidence le constat établi précédemment à savoir que l'exploitation des ressources minières constitue un phénomène spatialement diffus puisque tous les départements péruviens perçoivent une fraction des taxes minières (MINEM, 2015 : 125). Toutefois, la distribution des taxes minières à l'échelle infranationale illustre l'inégale centralité de ce phénomène pour les territoires locaux, leurs gouvernements et leurs populations, certains captant une rente minière bien plus élevée que d'autres. Si cette situation s'explique en partie par les modalités juridiques de transfert de la rente minière<sup>32</sup> et les accords de stabilité fiscale établis entre les entreprises minières et l'État péruvien (cf. chapitre n°1, Annexe n°9), ce phénomène est également lié à la nature des minerais exploités, donc à des critères géologiques (ce qui pourrait être qualifié d'inégalité originelle entre territoires) et aux quantités extraites.

L'inégal dynamisme de la redistribution de la rente minière transférée par l'État péruvien aux gouvernements locaux entre 2006 et 2014 n'est pas corrélé à l'empreinte spatiale du secteur minier dans les territoires locaux (INGEMMET, 2016, MINEM, 2015 : 125 ; cf. chapitre n°3 ; cf. tableaux n°20 et n°21 et carte n°37). En d'autres termes, ce n'est pas dans les territoires où les concessions minières sont les plus nombreuses (Arequipa : 5564) que la rente minière est la plus élevée (4,3 milliards de nouveaux sols ; idem). Cependant c'est bien dans le territoire où les concessions sont les moins nombreuses (Callao : 21) que la rente minière localement perçue est la plus faible (0,1 million de nouveaux sols ; idem). Plus précisément, dans les douze départements qui perçoivent entre 0% et 0,7% de la rente minière transférée par l'État central aux exécutifs locaux entre 2006 et 2014, l'empreinte spatiale du secteur minier sur le territoire local mesurée au 31 août 2016 varie sensiblement (de 0,1% à 53,9%) couvrant parfois une superficie territoriale bien supérieure à la moyenne observée à l'échelle péruvienne (environ 16% ; INGEMMET, 2016 ; cf. tableau n°20 et carte n°37). De même, dans les treize départements qui perçoivent au moins 1% chacun de la rente minière, la part du territoire local potentiellement affectée par l'exploitation minière n'est pas homogène (elle varie entre 16,2% et 60%) Cela étant, elle s'avère toujours strictement égale ou supérieure à la part moyenne du

---

<sup>32</sup> « Les transferts opérés vers le département et les provinces sont modulés en fonction de critères de densité et de nécessités de base insatisfaites en infrastructures. Dès lors, un district d'extraction plus riche en infrastructures et moins peuplé, tout en conservant une prime de 10 %, sera au total moins bénéficiaire qu'un autre district non extractif de la même province, plus peuplé et aux infrastructures défaillantes. À l'inverse, le district d'extraction sera d'autant plus bénéficiaire qu'il est particulièrement pauvre et peuplé, puisqu'il profitera (en plus de ses 10 %) des transferts organisés au niveau de la province et du département » (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 44).

territoire péruvien octroyé sous forme de concessions minières en 2016 (idem ; cf. tableau n°21).

Tableau n°20 Croisement des facteurs « captation de la rente minière » et « part du territoire local sous concession » dans les 12 départements qui perçoivent la part la plus faible de la rente minière redistribuée à l'échelle locale entre 2006 et 2014 (en %)

Départements	Rente minière (2006-2014 en %)	Territoire sous concession (en %)*	Nombre de concessions minières*
Amazonas	0	3,9	295
Callao	0	17,1	21
Lambayeque	0	21,3	546
Loreto	0	0,1	134
San Martín	0	3,5	324
Tumbes	0	3,7	98
Ucayali	0	0,1	48
Madre de Dios	0,1	4,1	1539
Huánuco	0,2	14,2	1226
Piura	0,2	25,1	1456
Apurímac	0,4	53,9	2057
Huancavelica	0,7	38,8	2882

\* Au 31/08/2016.

Sources : INGEMMET « Ubicación de los derechos mineros por departamento a nivel nacional » *op.cit.*, 2016 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 125. Élaboré par l'auteur.

Tableau n°21 Croisement des facteurs « captation de la rente minière » et « part du territoire local sous concession » dans les 13 départements qui perçoivent la part la plus importante de la rente minière redistribuée à l'échelle locale entre 2006 et 2014 (en %)

Départements	Rente minière (2006-2014 en %)	Territoire sous concession (en %)*	Nombre de concessions minières*
Ayacucho	1,1	27,3	2313
Junín	2,4	23	3745
Lima	3,5	51,5	5098
Ica	3,9	31,3	1523
Cuzco	4,3	16,2	2681
Pasco	5,2	18,2	1347
Puno	6,1	20	3179
Moquegua	9,2	60	1450
La Libertad	9,4	56,2	3796
Cajamarca	10,3	30,5	2054
Tacna	10,5	38,8	1032
Arequipa	10,9	39,9	5564
Áncash	21,6	50,9	4788

\* Au 31/08/2016.

Sources : INGEMMET « Ubicación de los derechos mineros por departamento a nivel nacional » *op.cit.*, 2016 ; MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 125. Élaboré par l'auteur.

Plus précisément, si les treize départements ci-dessus captent la quasi intégralité (98% environ) des revenus miniers transférés par l'État central aux exécutifs des territoires locaux entre 2006 et 2014, plus de la moitié (53,3%) de cette rente est captée par quatre territoires : Ancash (21,6%), Arequipa (10,9%), Tacna (10,5%) et Cajamarca (10,3% ; MINEM, 2015 : 125 ; cf. carte n°37)<sup>33</sup>. La redistribution des taxes minières est donc extrêmement concentrée dans l'espace. Par conséquent, elle ne profite qu'à une partie des exécutifs locaux et aux populations de ces territoires<sup>34</sup>.

Par ailleurs, la cartographie de la redistribution des revenus miniers par l'État central aux exécutifs locaux entre 2006 et 2014 révèle deux phénomènes majeurs supplémentaires.

D'une part, il apparaît que les départements qui perçoivent la majeure partie de la rente minière entre 2006 et 2014 correspondent globalement aux territoires d'extraction du cuivre, de l'or et du molybdène (cf. chapitre n°3). Inversement, dans les territoires spécialisés dans l'extraction de l'argent, du plomb et du zinc, ressources minières dont les prix mondiaux sont moins élevés que ceux du cuivre, de l'or et du molybdène, les taxes minières contribuent moins aux budgets des gouvernements locaux (idem). Schématiquement il semble possible de tracer une frontière entre territoires miniers riches, situés au nord (Cajamarca, La Libertad), centre-nord (Ancash) et sud du Pérou (Cuzco, Puno, Arequipa, Moquegua, Tacna), et territoires miniers pauvres, majoritairement situés au centre du pays (cf. carte n°37).

D'autre part, la redistribution des rentes minières à l'échelle infranationale souligne cette fameuse trajectoire du vide qui touche les territoires situés à l'est de la Cordillère des Andes (idem). Les départements amazoniens d'Amazonas, Loreto, San Martín et Ucayali reçoivent

---

<sup>33</sup> Ancash (8540 millions soit 21,6%), Arequipa (4311 millions soit 10,9%), Tacna (4165 millions soit 10,5%), Cajamarca (4072 millions soit 10,3%), La Libertad (3720 millions soit 9,4%), Moquegua (3659 millions soit 9,2%), Puno (2421 millions soit 6,1%), Pasco (2051 millions soit 5,2%), Cuzco (1713 millions soit 4,3%), Ica (1558 millions soit 3,9%), Lima (1382 millions soit 3,5%), Junín (932 millions soit 2,4%) et Ayacucho (420 millions soit 1,1% ; MIMEN, 2015 : 125).

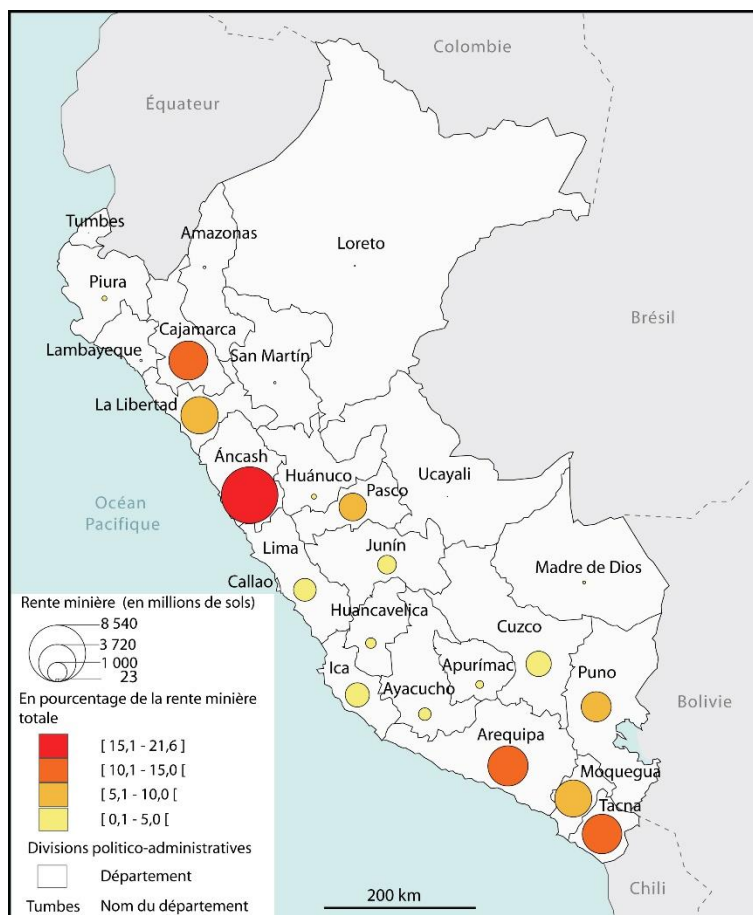
<sup>34</sup> Pour une analyse des limites de la gestion de la rente minière à l'échelle locale en 2004 cf. Barrantes (2005) et entre 2005 et 2008 cf. Arellano Yanguas (2011 : 183-265). Si la rente minière transférée à l'échelle locale doit être investie dans des projets infrastructurels, le bien fondé et l'utilité de certains projets interrogent comme l'illustre notamment la construction d'une gigantesque arène récréative dans la ville de Cajamarca (cf. Annexe n°11). Plus largement, nos conclusions rejoignent ici celles de Barrantes (2005), qui présente toutefois des résultats plus détaillés. Pour l'année 2004, l'auteur met en évidence que parmi les 1828 gouvernements locaux (districts et provinces), 1536 reçoivent une fraction de la rente minière soit 84% de ceux-ci et 74 en captent plus de la moitié (54% ; idem : 40-42). Sur les 164 localités dans lesquelles les ressources minières sont exploitées, 30 districts miniers reçoivent un rente minière par tête inférieure à 3 nouveaux sols par an (soit moins d'un euro), 15 reçoivent plus d'un million de nouveaux sols par an - soit environ 200 nouveaux sols par tête par an - et 8 districts perçoivent une rente supérieure à un million (idem : 32-40).

moins de 0,1% des taxes minières transférées aux gouvernements locaux entre 2006 et 2014 et celui de de Madre de Dios à peine 0,1% de ce total (MINEM, 2015 : 125). Autrement dit, le secteur minier ne contribue pas aux budgets des exécutifs locaux (départements, provinces, districts) de ces territoires. Cette zone fait figure de désert dans la répartition de la rente minière, ce qui est directement lié au faible dynamisme de l'exploitation des ressources minières dans ces territoires lequel s'explique notamment par une inégalité inter et intra-territoriale originelle d'ordre géologique déjà évoquée. Quant aux populations qui vivent dans ces territoires, elles font par conséquent également figures d'« oubliées » du boom minier et de la répartition d'une partie des fruits de cette croissance. Ce constat vaut également pour plusieurs territoires littoraux, Tumbes (0%), Lambayeque (0%), Callao (0%) et Piura (0,2%) mais aussi andins de Huánuco (0,2%), Apurímac (0,4%) et Huancavelica (0,7%), lesquels perçoivent chacun moins de 1% chacun des transferts miniers entre 2006 et 2014 (idem)<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Cette situation s'explique vraisemblablement plus que par de possibles contrats de stabilité fiscale entre entreprises minières et l'État péruvien dans ces territoires, par le type de ressources exploitées dans ces territoires, généralement des minerais industriels dont les cours sont peu élevés. Cette situation n'est pas liée à la non exploitation des ressources minières dans ces espaces puisque la part du territoire des départements de Huánuco, Apurímac et Huancavelica octroyée sous forme de concessions minières au 31/08/2016 est respectivement de 14,2%, 53,9% et 38,8% (INGEMMET, 2016).

Carte n°37 Inégale redistribution de la rente minière entre 2006 et 2014 à l'échelle départementale (en milliards de nouveaux sols)



Sources : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, 2015, p. 125 ; INEI, « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento y provincia, 2013 », 2014. Élaborée par l'auteur.

La greffe du secteur minier peut également être appréhendée par le nombre de personnes vivant directement ou indirectement de l'extraction des ressources minières.

### 5.4.3 Un secteur faiblement consommateur en main d'œuvre directe mais source de nombreux emplois indirects

a. Une activité économique faiblement consommatrice en main d'œuvre directe...

L'avancée de la frontière minière sur le territoire péruvien n'est pas marquée par une idéologie pionnière. Du fait des faibles mouvements de population qu'il génère, le front minier péruvien

ne peut être assimilé à un processus de colonisation de l'espace<sup>36</sup>. Il se distingue sensiblement des fronts pionniers agricoles qui eux s'accompagnent d'une migration durable et importante « [...] *d'un contingent de population mobile prête à répondre à la redéfinition continue de l'organisation de l'espace* » (Becker, 1986 : 302)<sup>37</sup>. Par conséquent, le front minier péruvien ne peut pas être qualifié de pionnier. Ce phénomène est notamment mis en évidence par l'emploi minier lequel, bien que faiblement consommateur en main d'œuvre directe génère de nombreux emplois.

Parmi les personnes qui vivent du secteur minier figurent au premier chef celles qui travaillent dans ce secteur d'activité, soit pour une entreprise minière soit pour une entreprise sous-traitante. Viennent ensuite les personnes qui bénéficient indirectement de cette activité, qu'il s'agisse de la famille des travailleurs du secteur, conjoint et enfant(s), ou des personnes qui relèvent d'un secteur économique en lien avec le secteur minier (construction, commerce, etc.).

L'évolution à la hausse ou à la baisse de l'emploi minier dans le temps permet d'apprécier la réalité de la greffe économique-sociale de l'exploitation marchande des ressources minières aussi bien à l'échelle péruvienne qu'à l'échelle des territoires locaux. Dans un premier temps, envisagée à l'échelle du Pérou, l'exploitation des minerais occupe une part extrêmement congrue de la population économiquement active (PEA) péruvienne malgré une tendance à la hausse.

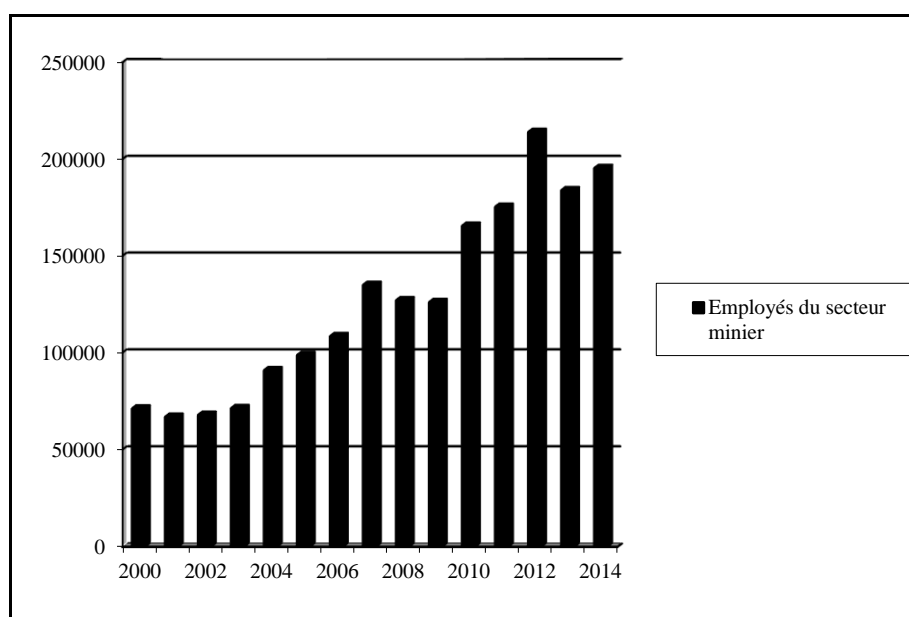
---

<sup>36</sup> Les mouvements de populations suscités par l'avancée territoriale du front minier ne seront analysés qu'en termes d'emploi. Cependant, la mise en ressource des gisements miniers entraîne également d'autres types de mouvements de populations. Il s'agit notamment des déplacements d'une partie des populations qui se trouvent sur les espaces miniers à exploiter et qui doivent être déplacées (cf. Hervé, 2013 ; Revesz, 2009) ainsi que de phénomènes migratoires, notamment de mobilité économique, de plus ou moins longue durée, dans et/ou depuis ces espaces, ne portant pas spécifiquement sur le secteur minier. Dans le cas de Cajamarca, Bury (2007b) note que le développement des activités de Minera Yanacocha n'a pas de véritable influence sur le phénomène migratoire économique à moyen et long termes, pour les populations locales (idem : 266-267). Toutefois il note un accroissement du phénomène à court terme, facilité par le développement des infrastructures routières locales (133 km de routes construits par Minera Yanacocha) ce qui facilite l'accès aux marchés (idem : 263-265). Il observe également un processus d'attraction de l'espace régional et des territoires les plus proches de la mine sur le marché du travail aussi bien auprès d'acteurs exogènes favorables à l'exploitation minière (travailleurs, commerçants, etc.) qu'opposés à ce processus (ONG, universitaires, etc. ; idem : 270-274). Il remarque aussi une migration forcée vers la capitale régionale et des terres de moindre altitude pour les individus sur les terres desquels la mine se développe (idem : 268-269). Cf. chapitres n°6, n°7 et n°9.

<sup>37</sup> À l'inverse des processus de frontières agricoles observés dans le Brésil voisin par exemple. Cf. Aubertin, Léna (dir., 1986), particulièrement Costa Barbosa Ferreira, Peluso de Oliveira (1986), Becker (1986) et Léna (1986). Sur la colonisation de l'espace amazonien péruvien, favorisée par la loi de colonisation de la « *montaña* » en 1904, cf. entre autres Dollfus (1968 : 102-134) ainsi que le chapitre n°7 pour les bases légales de ce processus. Cf. également Bernex (2013) et Surrallés (2009) pour une analyse du processus d'intégration politico-économique de l'Amazonie péruvienne au territoire national et au marché mondial.

En effet, entre 2000 et 2014 environ 125 000 personnes (126 499) travaillent chaque année dans ce secteur d'activité soit moins de 2 millions (1 897 483) de personnes sur l'ensemble de cette période c'est-à-dire moins de 1% de la PEA péruvienne (MINEM, 2012 : 89 ; 2015 : 114 ; MINPRA, 2013 : 61)<sup>38</sup>. L'activité minière fournit donc un emploi à une part extrêmement congrue des travailleurs Péruviens. Cette situation s'explique en partie par la mécanisation de l'activité minière, qui réduit de fait la nécessité d'embaucher des individus non qualifiés en nombre mais implique un besoin accru en main d'œuvre moins nombreuse mais mieux qualifiée (cf. chapitre n°6). Pour autant, entre 2000 et 2014 le nombre d'individus employés dans le secteur minier au Pérou connaît une hausse sensible (MINEM, 2012 : 89 ; 2015 : 114 ; cf. graphique n°22). D'après le MINEM, un peu plus de 70 000 (71 144) personnes travaillent dans le secteur minier en 2000 contre près de 200 000 (195 361) en 2014 (idem). En quatorze ans, le nombre d'employés du secteur minier a donc presque triplé.

Graphique n°22 Nombre de travailleurs du secteur minier en moyenne par an entre 2000 et 2014 (en milliers)



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario Minero. Reporte Estadístico, op.cit.*, 2012, p. 89 ; *Perú 2014. Anuario Minero. Reporte Estadístico, op.cit.*, 2015, p. 114. Elaboré par l'auteur.

Parmi les travailleurs du secteur minier, il est possible de différencier ceux qui travaillent directement dans une entreprise minière, les employés directs du secteur, de ceux qui travaillent

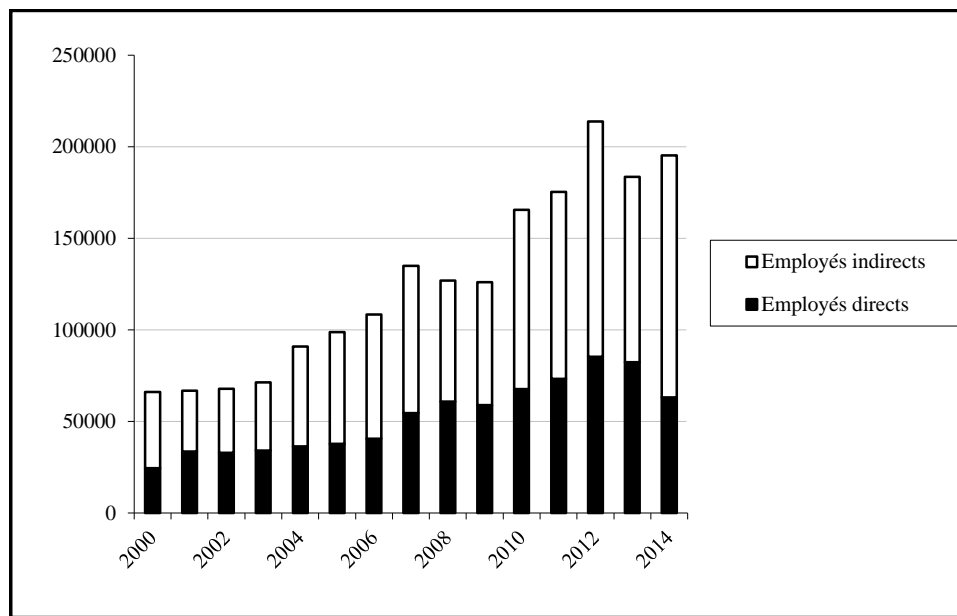
<sup>38</sup> Environ 0,8% de la PEA de 2012 (16 142 123 personnes) ou de la PEA annuelle moyenne (environ 15,2 millions d'individus) entre 2004 et 2014 (INEI, 2016c ; MINPRA, 2013 : 61). À titre de comparaison, les plus de 2 millions (2 260 973) de producteurs agro-pastoraux enregistrés au Pérou représentent environ 14% de la PEA de 2012 (INEI, 2013c) et de 15% de la PEA annuelle moyenne entre 2004 et 2014 (idem).



pour une entreprise sous-traitante, les employés indirects.

Entre 2000 et 2014 les travailleurs employés directement par des entreprises minières, sont moins nombreux (environ 52 722 par an) que les travailleurs indirects, soit ceux employés par des sous-traitants (environ 73 726 par an ; idem ; cf. graphique n°23). En 2014 les travailleurs directs du secteur miniers sont plus de 60 000 (63 109) contre moins de 25 000 (24 433) en 2000, ce qui signifie qu'entre ces deux dates le nombre de travailleurs directement embauchés par les entreprises minières a été multiplié par près trois (idem)<sup>39</sup>. Sur cette période, le nombre de travailleurs indirect du secteur minier est également multiplié par trois. Ils sont plus de 135 000 (132 252) en 2014 contre environ 40 000 (41 711) en 2000 (idem)<sup>40</sup>.

Graphique n°23 Évolution de l'emploi minier direct et indirect entre 2000 et 2014  
(en milliers de travailleurs)



Sources : MINEM, *Perú 2011. Anuario Minero. Reporte Estadístico*, 2012, p. 91; *Perú 2014. Anuario Minero. Reporte Estadístico*, 2015, p. 116. Élaboré par l'auteur.

D'un côté, cette situation peut être interprétée comme un transfert du risque d'embauche sur les sous-traitants. En cas de baisse de l'activité (baisse des cours internationaux des minerais, crise économique mondiale, conflits sociaux, etc.), l'ajustement de la main d'œuvre ne repose pas

<sup>39</sup> Entre 2000 et 2008 l'emploi minier direct double puis atteint son niveau le plus haut en 2012 (85 265 individus) soit un niveau plus de trois fois plus élevé qu'en 2000 (MINEM, 2012 : 89 ; 2015 : 114).

<sup>40</sup> Si entre 2001 et 2003 l'emploi minier indirect est sensiblement égal à l'emploi minier direct, il double en 2006 (67 860 personnes) par rapport au niveau observé en 2001 (33 231 personnes) avant de presque quadrupler en 2012 par rapport à 2001 (MINEM, 2012 : 89 ; 2015 : 114).

majoritairement sur les compagnies minières. Or les entreprises sous-traitantes semblent plus vulnérables que les entreprises minières à la fluctuation du secteur minier du fait notamment des asymétries, principalement financières, entre ces deux catégories d'entreprises. C'est semble-t-il sur les sous-traitantes que portera la nécessité d'ajuster la main d'œuvre en fonction des besoins du secteur, et donc sur ces entreprises que pèseront les risques de grèves et de conflits du travail même si cette situation n'épargne pas les entreprises minières elles-mêmes (Dollfus, 1968 ; cf. chapitre n°6)<sup>41</sup>. D'un autre côté, le fait qu'il y ait plus d'employés indirects que d'employés directs dans le secteur minier péruvien peut être vu comme un effet positif du nouveau cycle minier. Ce phénomène constituerait une émulation de l'activité économique à l'échelle nationale manifestant ainsi une endogénéisation et un rayonnement de l'activité minière à l'échelle locale. Pour le dire autrement, le fait que dans le secteur minier les travailleurs indirects soient plus nombreux que les travailleurs directs semble pouvoir être interprété comme une greffe économique-sociale de l'activité minière. L'emploi et donc le marché du travail seraient stimulés par le dynamisme du secteur minier.

D'après le MINEM (2015) près de 200 000 (195 360) personnes travaillent en 2014 dans le secteur minier (idem : 116-117)<sup>42</sup>. Pour autant, comme pour le dynamisme de l'exploitation des gisements miniers, la concentration dans l'espace de ces travailleurs varie sensiblement d'une zone à l'autre. Là encore des différences sensibles sont observées entre la côte, les Andes et l'Amazonie mais aussi à l'intérieur de ces sous-ensembles, entre départements.

En effet, d'après le MINEM (2015), en 2014 les travailleurs qui relèvent du secteur minier exercent leur activité dans 22 départements (idem : 117 ; cf. carte n°38 et tableau n°22)<sup>43</sup>. Les départements amazoniens sont ceux qui concentrent le moins de travailleurs miniers contrairement aux départements en tout ou en partie andins (idem). En 2014 le département

---

<sup>41</sup> Sur la libéralisation du marché du travail au Pérou entreprise en 1991, Aldana *et al.*, (2006) notent que « [l]a création des coopératives de travailleurs et d'entreprises de services est également autorisée, afin de pouvoir fournir des travailleurs aux entreprises sans que celles-ci soient obligées d'assumer les charges sociales desdits travailleurs » (Saavedra et Maruyama, 2000 : 11 in Aldana *et al.*, 2006 : 258). Au Pérou ce système rappelle celui de l'*engache*, le fait pour un intermédiaire de procurer de la main d'œuvre aux grands domaines, d'être responsable de celle-ci et de l'encadrer d'où peut-être une relative acceptation sociale du phénomène (idem : 264) même si les conflits du travail, notamment dans le secteur minier, permettent de nuancer cette hypothèse (cf. chapitre n°6).

<sup>42</sup> Une petite erreur de calcul s'est glissée dans le document du ministère car en additionnant le nombre de travailleurs miniers par département donne un total de 195 360 travailleurs et non de 195 361 comme indiqué par l'institution (MINEM, 2015 : 114, 117).

<sup>43</sup> Trois départements sont donc absents de cette liste : Loreto, Ucayali et Tumbes. Toutefois, le document du ministère précise sous la catégorie « autres » que trois travailleurs relevant du secteur minier sont employés dans ces espaces (MINEM, 2015 : 117). Ils n'apparaissent pas sur la carte faute de précision.

d'Arequipa concentre le nombre de travailleurs miniers le plus élevé, 30 511 personnes soit 15,6% des employés du secteur à l'échelle nationale alors que le département de Lambayeque constitue à l'inverse le département où le nombre de travailleurs miniers est le plus faible, 11 personnes, soit 0,01% du total des travailleurs (idem). Plus largement, si 16 départements concentrent plus de 1% chacun des travailleurs du secteur minier, dans deux départements seulement, Junín et Arequipa, la part des employés du secteur minier est supérieure à 10% (idem). Ces territoires des Andes du centre et du sud concentrent ainsi plus du quart (26,4%) des employés du secteur, respectivement 10,8% pour le premier et 15,6% pour le second (idem). Cette situation est étroitement liée aux formes prises par l'exploitation marchande des ressources minières dans ces territoires (une exploitation plus ancienne, assurée par des entreprises moins modernes donc avait une main d'œuvre supérieure comme cela fut mis en évidence dans le chapitre n°4).

L'inégale intensité de la greffe du secteur minier dans les territoires locaux peut être appréhendée par la part de l'emploi minier local dans les territoires dans lesquels ces travailleurs sont recensés. Dans certains départements, le recours à la main d'œuvre locale dans le secteur minier est plus important que dans d'autres.

En effet, en 2013 et 2014 l'emploi minier se concentre dans 22 départements (MINEM, 2015: 117-118). Dans 13 départements, la main d'œuvre minière est issue pour plus de moitié du département dans lequel les minerais sont exploités et dans trois territoires, Amazonas, Callao et San Martín, la part des travailleurs locaux est supérieure à 75% (idem: 118 ; cf. carte n°38)<sup>44</sup>. Inversement, dans neuf autres départements la main d'œuvre minière locale est inférieure à 50% (idem)<sup>45</sup>. Pour autant, dans aucun des territoires miniers la main d'œuvre locale est inférieure à 25%. Par conséquent, dans l'ensemble des départements dans lesquels les ressources minières sont exploitées en 2013 au moins un travailleur minier sur quatre est issu de ce département. Le secteur minier ne constitue donc pas une source d'emploi pour des travailleurs exclusivement exogènes aux territoires d'extraction des ressources. Bien que relativement faible à l'échelle du Pérou (cf. *supra*) et qu'inégale, le secteur minier constitue une source d'emploi local (cf. carte n°38).

---

<sup>44</sup> Il s'agit des départements d'Amazonas (94,1%), Apurímac (63,7%), Arequipa (50,7%), Cajamarca (64,1%), Callao (80%), Huancavelica (70,8%), Huánuco (55,1%), La Libertad (57,5%), Lambayeque (63,8%), Madre de Dios (94,9%), Pasco (56,6%), Puno (66,2%) et San Martín (88,1% ; MINEM, 2015: 118).

<sup>45</sup> Il s'agit des départements d'Áncash (28,8%), Ayacucho (43,1%), Cuzco (48,8%), Ica (37%), Junín (45%), Lima (43,6%), Moquegua (32,8%), Piura (36,1%) et Tacna (35,7% ; MINEM, 2015 : 118).

Néanmoins, la part de l'emploi minier local dans les territoires d'exploitation des ressources minières doit nécessairement être ramenée au nombre de travailleurs miniers dans ces territoires, voire à la population économiquement active (PEA) locale pour éclairer la greffe économique-sociale de cette activité dans les territoires locaux.

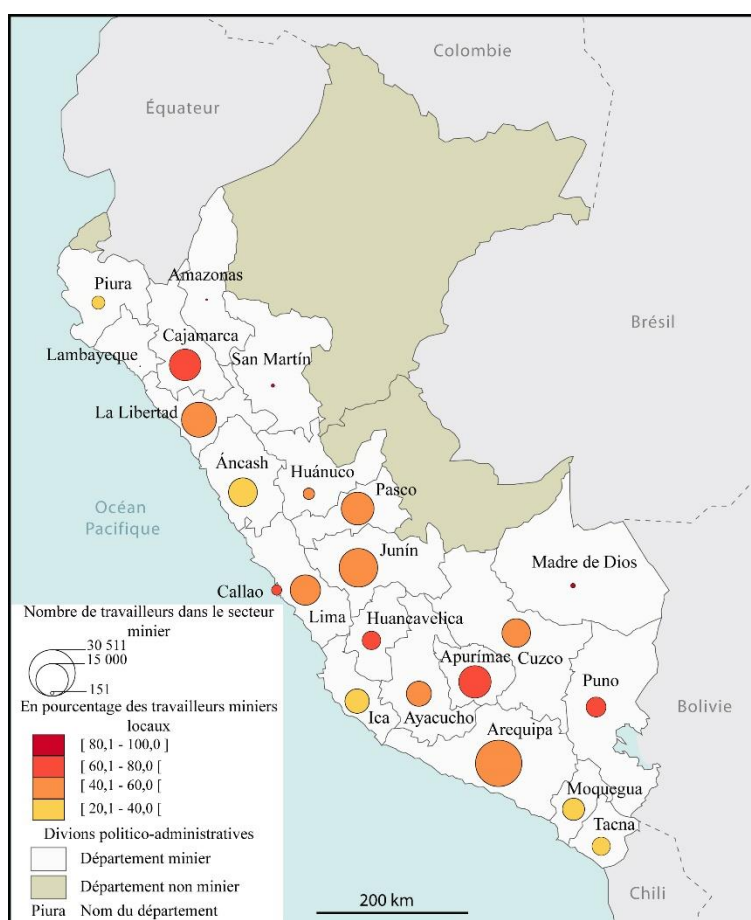
En effet, si en 2013 environ 95% des travailleurs du secteur minier dans le département de Madre de Dios sont des locaux, en 2014 seulement 295 individus sont employés dans ce secteur d'activité soit 0,15% de la main d'œuvre minière légale du Pérou (idem : 117-118)<sup>46</sup>. Inversement, un département comme celui d'Áncash où moins du tiers (29% environ) des personnes employées dans le secteur minier en 2013 sont des locaux, compte pour 6% de la main d'œuvre minière à l'échelle nationale en 2014 ce qui représente plus de 10 000 (11 691) emplois (idem)<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> Il est vraisemblable que ce chiffre soit bien plus élevé, Madre de Dios étant le premier département le plus touché par l'exploitation minière aurifère illégale. Les chiffres avancés ne concernent ici que le secteur légal. Il serait tout à fait possible de parler d'une certaine forme d'endogénéisation de l'exploitation minière illégale dans ce territoire, mais aux externalités négatives extrêmes (destruction environnementale, conflits sociaux, etc.).

<sup>47</sup> À titre d'illustration, près du quart (23%) des employés de la mine d'Antamina étaient en 2006 des travailleurs locaux, c'est-à-dire originaire du département d'Áncash puisque 16% provenaient du district d'extraction et 7% plus largement de ce département soit respectivement 227 et 106 individus sur 1462 travailleurs (Merveille, 2014 : 58).

Carte n°38 Distribution des travailleurs miniers au Pérou en 2014 (en dizaines) et part de la main d'œuvre minière locale à l'échelle départementale en 2013 (en % des travailleurs miniers dans chaque département)



Source: MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, pp. 117-118.  
Élaborée par l'auteur.

Tableau n°22 Inégal impact du secteur minier sur la main d'œuvre locale en 2013 et 2014 à l'échelle départementale

Département	Nombre d'employés du secteur minier en 2014	Part des travailleurs miniers du département dans l'emploi minier national en 2014 (en %)	Part des travailleurs locaux en 2013 (en %)
Arequipa	30 511	15,6	50,7
Junín	21 142	10,8	45
La Libertad	17 287	8,9	57,5
Pasco	15 189	7,8	56,6
Apurímac	14 916	7,6	63,7
Cajamarca	14 299	7,3	64,1
Lima	10 023	6,7	43,6

Áncash	11 691	6	28,8
Cuzco	11 533	5,9	48,8
Ayacucho	8910	4,6	43,1
Ica	8426	4,3	37
Moquegua	6966	3,6	32,8
Puno	5607	2,9	66,2
Huancavelica	4892	2,5	70,8
Huánuco	1835	0,9	55,1
Callao	1480	0,8	80
Madre de Dios	295	0,15	94,9
San Martín	151	0,1	88,1
Amazonas	42	0	94,1
Lambayeque	11	0	64
Loreto	n.d	n.d	n.d
Ucayali	n.d	n.d	n.d
Tumbes	n.d	n.d	n.d

Source : MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, pp. 117-118.

La greffe socio-économique de l'exploitation marchande des ressources minières peut également être appréciée par le nombre d'emplois indirectement générés par ce secteur.

#### b. ... mais source de nombreux emplois indirects

Outre l'emploi dans les entreprises minières ou chez des sous-traitants, le MINEM (2015) chiffre à plus de 1,7 million (exactement 1 748 249) le nombre d'emplois indirectement générés par l'exploitation marchande des ressources minières au Pérou en 2014 (idem : 114)<sup>48</sup>.

Par ailleurs, selon cette institution, en 2014 près de 6 millions (exactement 5 860 830) d'individus dépendraient des travailleurs directs et indirects du secteur minier (conjoint, enfants ; idem).

<sup>48</sup> Cette fois le terme d'emploi indirect ne renvoie pas à la situation des personnes qui travaillent pour des sous-traitants mais à celle des individus qui travaillent hors du secteur minier mais en lien avec celui-ci.

Par conséquent, en 2014 près de 8 millions (7 804 439) de personnes, soit plus du quart (environ 28%) de la population péruvienne de 2007, dépendraient du dynamisme du secteur minier (INEI, 2008c, MINEM, 2015 : 114)<sup>49</sup>.

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°5

Le boom de l'exploitation minière péruvienne entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle dont on a vu qu'il se manifeste par une forte hausse de l'empreinte spatiale minière sur le territoire péruvien, laquelle manifeste une greffe territoriale du secteur minier, s'accompagne d'une greffe économique. Celle-ci est mise en évidence par la hausse de la valeur du PIB minier et la croissance du secteur. Elle se manifeste également par l'augmentation des revenus générés par cette activité, aussi bien via les exportations des ressources minières que les taxes spécifiques prélevées sur ce secteur d'activité. Cette greffe économique du secteur minier péruvien illustre ici une forme d'intégration de l'économie minière à l'économie péruvienne. Selon la période considérée, l'exploitation marchande des ressources minières revêt une plus ou moins grande centralité pour l'État péruvien.

Certes, au cours de la décennie 1980 le secteur minier péruvien constitue déjà une source de création de richesse pour l'économie péruvienne. Néanmoins, depuis la décennie quatre-vingt-dix, ce phénomène connaît une embellie sans précédent pour le XX<sup>e</sup> siècle. Bien que marquée par une croissance en dents de scie entre la fin des années 2000 et le début des années 2010, l'exploitation minière constitue un secteur clé de l'économie péruvienne. La valeur du PIB minier augmente de façon constante entre 1993 et 2008. Elle est multipliée par plus de trois entre ces deux dates. Plus encore, jusqu'au milieu de la décennie deux-mille, la croissance du PIB minier est strictement supérieure à celle du PIB<sup>50</sup>. La plus ou moins grande centralité de l'économie minière pour l'économie péruvienne est étroitement corrélée à l'ouverture de nouvelles mines, donc à la hausse de la production, mais aussi à l'envolée sans précédent des cours des principaux minerais exportés par le Pérou sur les marchés mondiaux, particulièrement de l'or et du cuivre, entre la seconde moitié des années 2000 et le début des années 2010. Ce

---

<sup>49</sup> Soit l'ensemble des travailleurs du secteur minier (195360), les emplois indirectement générés par le secteur minier (1 748 249) et les individus (5 860 830) qui dépendraient de l'emploi minier direct et indirect.

<sup>50</sup> Sauf en 1994.

phénomène provoque une augmentation sensible de la valeur des exportations minières, laquelle est multipliée par dix entre la décennie quatre-vingt-dix et le milieu des années 2010 (BCRP, 2015). De fait, entre 2003 et 2014 la valeur des exportations minières est cinq fois supérieure à celle observée entre 1985 et 2002. Elle passe de plus de 2 milliards de dollars par an sur la décennie quatre-vingt-dix à près de 9 milliards par an au cours de la décennie deux-mille et se hisse à 23 milliards en moyenne entre 2010 et 2015 (BCRP, 2015). Ces revenus constituent une manne économique certaine pour le gouvernement central qui l'utilise pour le fonctionnement de ses institutions et l'engage partiellement dans différents programmes de lutte contre la pauvreté. Une partie des revenus miniers sont en outre redistribués à l'échelle infranationale. Cette redistribution est pensée comme un phénomène de développement territorial local. La redistribution doit améliorer le maillage infrastructurel des territoires locaux et, partant, diminuer la pauvreté monétaire et non monétaire des populations locales par une meilleure articulation des territoires et des populations à différentes échelles. Autrement dit, la redistribution de la rente minière dit favoriser la mise en relation voire l'harmonisation des espaces et des acteurs.

Pour autant, la greffe économique du secteur minier est inégalement ressentie dans les territoires locaux. Certains territoires profitent effectivement plus que d'autres du boom minier. Cette situation s'explique par les conditions géologiques différentes donc par la nature des ressources exploitables et exploitées dans ces territoires. Cette situation s'explique aussi par les conditions de redistribution de la rente minière. Considérée en volume, la part des revenus miniers localement redistribuée par l'État central entre 2006 et 2014 est captée pour plus de moitié par quatre départements : Áncash (21,6%), Arequipa (10,9%), Tacna (10,5%) et Cajamarca (10,3% ; MINEM, 2015 : 125). Plus largement, ces revenus se concentrent dans les territoires situés au nord et centre-nord puis au sud du Pérou, soit là où sont exploitées les ressources minières aux cours les plus élevés. Inversement, l'Amazonie fait figure de territoire oublié de la répartition de la rente minière et les Andes centrales se présentent essentiellement comme des territoires miniers pauvres.

Du côté des populations, la greffe socio-économique du secteur minier est éclairée par la hausse du nombre de travailleurs dans le secteur, aussi bien directs qu'indirects. Pourtant, seul 1% de la PEA péruvienne travaille dans le secteur minier. Ce secteur d'activité ne constitue donc pas une véritable opportunité ni en termes d'emploi ni en termes de revenus pour les Péruviens. Plus exactement, conduite à l'échelle départementale, l'analyse de l'évolution du nombre de travailleurs miniers met en évidence une inégale greffe socio-économique du secteur dans les 22 départements dans lesquels se concentrent ces travailleurs. Bien qu'inégale, dans les



départements dans lesquels une partie des actifs travaillent dans le secteur minier, au moins un travailleur minier sur quatre est un travailleur un local. À l'échelle départementale, l'exploitation marchande des ressources minières constitue donc une opportunité en termes d'emplois plus importante que celle observée à l'échelle du Pérou. Par ailleurs, près de 8 millions de Péruviens dépendraient du dynamisme de l'exploitation marchande des ressources minières soit plus du quart (environ 28%) de la population péruvienne. Plus qu'en termes d'emplois directs, la greffe socio-économique du secteur minier s'apprécie donc du côté des emplois et des secteurs économiques que soutient indirectement l'activité minière.

## Conclusion de la première partie

Cette partie visait à comprendre les conditions d'émergence du nouveau cycle d'exploitation minière au Pérou depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour éclairer les formes et les dynamiques spatiales et économiques prises par ce processus de cette période au début du XXI<sup>e</sup> siècle. En d'autres termes, il s'agissait de mettre en évidence que la mondialisation économique constitue un processus de reterritorialisation qui transforme les territoires et les acteurs locaux mais de façon inégale.

Le premier chapitre a permis de mettre en évidence que la dégradation progressive mais générale de l'économie péruvienne, et plus largement de la situation sociale et politique, à la fin des années 1980 a constitué un moment de crise c'est-à-dire un intermède d'extrême tension au cours duquel les régulations et les rétroactions qui régulent le fonctionnement du système ne jouent plus entraînant sa dégradation (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 125). Au Pérou la crise s'est traduite par l'implosion du système économique, politique, institutionnel et social et par l'adoption d'un nouveau système organisé autour d'un modèle de développement économique néo-libéral. Celui-ci a profondément transformé le rôle de l'État péruvien et plus largement de l'économie en la transférant au libre jeu des acteurs économiques privés et aux marchés. Dans le secteur minier, les nouvelles règles du jeu ont entraîné la privatisation des entreprises minières publiques et un morcellement accru du territoire péruvien alors octroyé sous forme de concessions minières aux acteurs économiques privés. Ces transferts des entreprises minières publiques et des gisements de ressources minières aux acteurs privés, souvent étrangers, eurent pour but d'accroître la production minière, de moderniser la structure productive, de générer des revenus réguliers pour l'État central mais aussi local tout en favorisant les conditions d'émergence d'une croissance économique envisagée comme un mécanisme à même de réduire la pauvreté des habitants et des territoires via la réinsertion du Pérou dans la mondialisation.

Le deuxième chapitre a démontré que les nouvelles règles du jeu se sont effectivement traduites par un afflux de capitaux et d'acteurs économiques sur le territoire péruvien, notamment motivés par la mise en production des riches gisements de ressources minières. La migration de ces acteurs sur ces espaces, illustre un phénomène de transformation des territoires locaux par la mondialisation économique, soit un processus de frontières et une reterritorialisation qui n'affecte pas le territoire péruvien de façon homogène dans la mesure où les espaces locaux sont inégalement valorisés par le capital minier. Les territoires andins sont au premier rang les plus touchés par ce phénomène. Plus exactement, entre 1992 et 2001 13 départements et 26

provinces seraient touchés par la ruée des acteurs privés sur des ressources nouvellement découvertes et/ou accessibles. Si ces territoires partagent certaines caractéristiques qui permettent de les identifier comme des espaces périphériques, ils ne peuvent pas tous être qualifiés d'espaces marginaux. L'approfondissement d'un modèle de développement économique extractiviste fondé sur l'exploitation des ressources minières au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et particulièrement les investissements réalisés dans le secteur minier entre 2005 et 2014, actent une avancée du front minier sur la quasi intégralité du territoire péruvien puisque le front minier atteint 7 nouveaux départements. Si deux territoires amazoniens sont touchés par cette ruée, l'Amazonie reste globalement à l'écart de cette dynamique de mise en production légale des ressources minières péruviennes. Plus précisément, les dynamiques territoriales du secteur minier entre la seconde moitié des années 2000 et la première moitié des années 2010 marquent un double déplacement du front minier avec d'une part par une intensification de l'exploitation minière dans les territoires du nord et, d'autre part, par un déplacement du processus extractif dans les Andes du sud cependant les hiérarchies productives ne sont pas bouleversées. Là encore, si l'avancée spatiale du front minier touche des territoires qui peuvent bien souvent être analysés comme des espaces périphériques, ils constituent rarement, et même de moins en moins, des espaces marginaux (chapitre n°2).

Les nouvelles règles du jeu et l'avancée de l'empreinte spatiale du secteur minier participent d'un processus croissant et constant de mise sous concession du territoire terrestre péruvien. Ce processus acte une (ré)organisation globale du territoire péruvien par l'État central autour de la valorisation marchande de ses ressources minières qui s'opère par le truchement des acteurs économiques. Entre 1992 et 2016 l'empreinte spatiale potentielle du territoire minier, qui mesure la part totale du territoire péruvien légalement octroyé par la puissance publique sous formes de concessions minières pour en extraire les ressources, passe ainsi d'environ 2% de la superficie territoriale nationale à 16% de celui-ci soit presque un cinquième du territoire en un quart de siècle. Pour autant, la part du territoire péruvien en phase de production et d'exploration effective est inférieure à 2%. Là encore, le phénomène est inégalement distribué sur le territoire national, l'empreinte spatiale du secteur minier étant supérieure ou égale à la moyenne péruvienne dans 18 départements et supérieure à 50% de la superficie terrestre dans 5 territoires. Certains espaces apparaissent donc comme plus miniers que d'autres. L'exploitation minière fait même apparaître une régionalisation extractive selon le minerai considéré, le nord du Pérou se caractérisant davantage par une exploitation des minerais précieux et le centre et le sud par une exploitation de minerais industriels (chapitre n°3).

Dans le secteur aurifère, l'adoption des nouvelles règles du jeu économiques et sectorielles entraîne une mise en production des gisements miniers sans précédent. Alors que 300 tonnes d'or auraient été extraites au Pérou entre 1901 et 1979 et que 70 tonnes d'or environ auraient été extraites au cours des années 1980, le Pérou aurait produit près de 600 tonnes (566) d'or au cours des seules années 1990, production qui triple (environ 1711 tonnes) au cours des années 2000, avant que cette activité n'entame une phase progressive de déclin avec environ 800 tonnes (788) extraites entre 2000 et 2014. Plus précisément, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le secteur aurifère péruvien se caractérise par un phénomène de double concentration, productive et territoriale. Entre 2002 et 2014 la production est assurée par un groupe restreint d'entreprises minières, toutes privées, généralement des filiales d'entreprises minières transnationales. Ces acteurs portent l'exploitation dans de nouveaux espaces, généralement non historiquement touchés par l'exploitation minière aurifère, ou selon une intensité bien moindre. Le nouveau front minier aurifère péruvien se concentre ainsi dans le nord et centre-nord du pays, dans les départements de Cajamarca, La Libertad et Áncash, où l'introduction de nouvelles technologies et techniques d'extraction, notamment l'exploitation en découverte et la lixiviation au cyanure, bouleversent les échelles d'exploitation et marquent le pas de la production péruvienne d'or depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix. La diffusion progressive depuis la fin de la décennie 2000 de cette forme d'exploitation minière dans les territoires du sud, historiquement marqués par une extraction minière aurifère souterraine majoritairement assurée par des entreprises péruviennes ne remet pas en cause cette double concentration. Par ailleurs, l'exploitation de cette ressource mondialisée nous a permis d'appréhender les territoires selon une optique relationnelle en insistant sur les flux et les interconnexions entre acteurs et territoires à différents niveaux scalaires plutôt qu'en les considérant strictement comme des supports caractérisés par des distances. L'activité minière nous est apparue comme un phénomène nécessairement « glocal » dont la logique spatiale, exprimée entre local et global, repositionne territoires et acteurs à différentes échelles (chapitre n°4).

La greffe territoriale du secteur minier péruvien s'accompagne d'une greffe économique. L'exploitation minière constitue une activité économique clé pour la puissance publique péruvienne. Elle représente une manne économique qui contribue à la création de la richesse nationale et génère des revenus réguliers, issus aussi bien de l'exportation des ressources que des taxes et impôts spécifiques appliqués à ce secteur dans un contexte de forte hausse des cours mondiaux, notamment entre la fin des années 2000 et le début de la décennie 2010. Toutefois, la greffe économique du secteur minier est inégalement ressentie dans les territoires locaux. Cette situation est en partie liée aux conditions de redistribution de la rente minière à l'échelle

infranationale mais s'explique aussi par la nature des minerais exploités et donc par des différences originelles car géologiques entre territoires. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle la rente minière redistribuée par l'État central se concentre ainsi pour plus de moitié dans quatre départements. Par ailleurs, si le secteur minier ne constitue pas véritablement une source d'emplois directs à l'échelle nationale dans la mesure où moins de 1% en moyenne de la population économiquement active (PEA) du Pérou travaille chaque année dans le secteur minier entre 2004 et 2014, l'emploi minier est inégalement distribué entre les départements. Sur cette période une petite dizaine de départements concentrent plus des trois quarts des emplois générés par l'exploitation marchande des ressources minières, deux départements en concentrant plus du quart. Pour autant, dans les 22 départements dans lesquels une partie de la PEA travaille dans le secteur minier, la part de l'emploi minier local n'est jamais inférieure à un quart. Autrement dit, le secteur minier ne constitue pas une source d'emplois exclusivement exogènes. Plus encore, près de 8 millions de Péruviens dépendent directement et indirectement du dynamisme économique de ce secteur ce qui représente plus du quart de la population (chapitre n°5).

La mondialisation du secteur minier péruvien entraînant un bouleversement de la structure territoriale nationale et des relations des acteurs à leurs territoires à l'échelle locale, celle-ci apparaît comme une source de conflits. Les conflits autour de la ressource minière sont envisagés comme une arme de renégociation des règles du jeu. D'intensité inégale, ces conflits doivent être précisés selon que les manifestants souhaitent une renégociation des fruits de l'exploitation, les conflits sont alors envisagés comme une arme de renégociation de faible intensité, ou refusent la marchandisation de la nature, ils apparaissent alors comme une arme de renégociation potentiellement massive des règles du jeu. Le boom du secteur minier péruvien nous conduit donc à nous intéresser aux diverses formes de régulation du secteur et, partant, des relations entre développement et environnement, donc de la gouvernance de la terre et des ressources, tout en replaçant l'analyse dans le contexte du retour à la démocratie d'où l'exploration des liens entre conflits et démocratie, violence et politique.

## **Deuxième partie**

### **Les conflits miniers, une arme de (re)négociation massive ?**

## Introduction de la deuxième partie

Les questionnements portant sur les rapports de pouvoir qui s'expriment autour des ressources naturelles, et ici particulièrement des ressources minières, ouvrent cette seconde partie.

Ces rapports de pouvoir, physiques et idéologiques, s'inscrivent dans plusieurs champs et se développent à différentes échelles étroitement imbriquées les unes aux autres par le truchement d'une multitude d'acteurs. Ils portent sur la définition de ce qui fait ressource, leur valeur et les modalités de leur régulation (accès, redistribution, etc.) et, plus largement, sur les arrangements qui définissent la relation société-nature, entre acteurs concurrents aux poids potentiellement asymétriques (Baker, Bridge, 2008 ; Bebbington, 2007, 2013 ; Benjaminsen, Svarstad, 2009). Ces arrangements se distinguent notamment selon que les acteurs qui les établissent acceptent ou non la marchandisation de la nature c'est-à-dire son incorporation au marché et son appropriation dans un but économique (Fressoz *et al.*, 2014 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009). Ils mettent en évidence que les ressources, l'environnement et les territoires constituent des constructions sociales qui sont le résultat de relations toujours instables, géographiquement datées et historiquement situées (Magrin, Perrier-Bruslé, 2011 ; Magrin *et al.*, 2015 ; Raffestin, 1980 ; Redon *et al.*, 2015). Les relations entre acteurs autour des ressources naturelles donnent à voir des luttes de pouvoir qui invitent à imaginer de nouvelles formes et échelles de régulation des sociétés et des territoires, à retravailler la définition du développement et notamment le rôle des acteurs et des territoires dans ce processus (Bos, Velut, 2016 ; Forget, Carrizo, 2016 ; Fortin, Fournis, 2016 ; Labussière, Nadaï, 2015 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006 ; Magrin, 2013 ; Velut, 2008). En prenant comme point de départ la question de la régulation des ressources et plus globalement celle de l'environnement, ces rapports de pouvoir interrogent *in fine* les relations entre conflits et démocratie (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Bebbington *et al.*, 2013 ; Giblin, 2008 ; Guérin-Pace, Mesclier, 2016), violence et politique (Merklen, 2012 ; Wieviorka, 2005).

L'analyse de l'évolution des conflits sociaux au début du XXI<sup>e</sup> siècle au Pérou permettra de mettre en évidence que ceux-ci sont principalement de nature socio-environnementale et, de fait inégalement distribués sur le territoire national car liés à l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. Ces conflits se concentrent dans des territoires qui partagent certaines caractéristiques, soit principalement une concentration de la population rurale plus

importante que celle enregistrée en moyenne à l'échelle du Pérou, et donc affectent des territoires moins urbains que la moyenne nationale et qu'ils se développent dans des territoires marqués par un niveau de pauvreté monétaire et non monétaire supérieur à la moyenne péruvienne (chapitre n°6). Ces critères recourent donc peu ou prou ceux utilisés dans la première partie de ce travail pour qualifier les espaces touchés par les ruées minières de territoires périphériques voire de marges nationales (cf. chapitre n°2). Plus exactement, la différenciation entre les conflits socio-environnementaux qui acceptent une marchandisation de la nature et ceux qui la refusent nous amènera à analyser les conflits miniers qui s'inscrivent dans la seconde catégorie, que nous qualifions de conflits miniers d'ordre économique, comme une arme, c'est-à-dire comme un dispositif ou un ensemble de moyens, offensif ou défensif (*Le Petit Robert*, 2015 : 138-139), devant forcer l'adversaire à réagir, ici dans le sens d'une (re)négociation des retombées économiques de l'exploitation des ressources minières, mais de portée relativement modeste car ne remettant pas en cause le processus productif et, partant, le modèle de développement (chapitre n°6). L'instauration des nouveaux cadres régulateurs économique et minier, néo-libéraux, au début de la décennie quatre-vingt-dix et les modifications des règles foncières intervenues depuis interrogent d'une part la question de l'accès à la terre et de son statut et, d'autre part, celle de la régulation environnementale dans le secteur minier et plus largement de la gouvernance de l'environnement. L'analyse des règles foncières et des régulations environnementales applicables au secteur minier permettront de mettre en évidence que le droit constitue une arme offensive aux mains des acteurs favorables à l'exploitation des ressources naturelles à forte valeur marchande qui structure l'organisation productive du territoire en ce sens. Ces règles actent l'incorporation de la nature à la sphère marchande et mettent en évidence une gouvernance néo-libérale de la terre, des ressources et de l'environnement, partagée entre plusieurs acteurs, publics et privés, parfois en concurrence, qui va davantage dans le sens d'un encadrement des externalités de l'extractivisme sur la nature que d'une soustraction des écosystèmes à la sphère marchande comme l'attestent particulièrement les conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental dans le secteur minier (chapitre n°7). Le chapitre n°8 constituera une opportunité pour interroger les relations entre développement et environnement à l'aune des conflits miniers en analysant les liens entre conflits et démocratie, violence et politique en contexte démocratique. Plus exactement, il s'agira de se demander si les conflits qui rejettent la marchandisation de la nature au début du XXI<sup>e</sup> siècle peuvent être envisagés comme une arme de (re)négociation massive des règles du modèle de développement et, partant des règles du contrat social, en contexte démocratique. Étant donné que ces manifestations sociales sont



perçues comme une menace à la poursuite du modèle de développement et à la démocratie, les acteurs favorables à l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables, particulièrement l'exécutif central et certains médias, développent une triple stratégie de « délégitimation, criminalisation et répression » de ces mouvements. Ils entendent ainsi fermer et nier la possibilité d'une (re)négociation des règles économiques et du modèle de développement national. Le chapitre n°9, qui constitue le dernier chapitre de cette thèse, s'intéresse particulièrement au conflit minier de Conga dans le territoire nord-andin de Cajamarca. Ce département apparaît comme un véritable espace de l'« entre-deux », ni tout à fait agro-pastoral ni tout à fait minier, pris entre mondialisation néo-libérale et mondialisation régulée, où la norme dominante est questionnée (Le Gall, Rouge, 2014). Ce conflit minier est analysé comme une tentative de (re)négociation des règles du jeu depuis cet espace et par la population opposée au projet dans le sens d'un « être-dans-et-avec-le-territoire ». Fondé sur des principes de justice socio-environnementale et de dignité du peuple mais aussi porté dans les arènes juridique, technique et donc politique, ce conflit apparaît comme construit autour de ressources alternatives à l'imaginaire minier : l'eau, « les gardiens des lacs » et Máxima Acuña. À la construction sociale des ressources minières répond donc un processus de construction de ressources alternatives. Ce phénomène s'inscrit dans un processus plus large de reconstruction et de coconstruction d'une identité socio-spatiale locale pure et indigène, agressée par la modernité destructrice, capitaliste et néo-coloniale, qui doit être défendue. Par conséquent, nous interprétons ce conflit comme une tentative de renégociation des règles du jeu par le bas qui pose la question du rôle et de la place des acteurs et territoires locaux dans les politiques de développement.

## Chapitre n°6

### Les conflits miniers d'ordre économique, une arme de micro (re)négociation des règles du jeu dans une conflictualité sociale multiforme

Le terme de conflit est mal aisé à définir tant les situations qu'il décrit peuvent revêtir une dimension polymorphe et polysémique. Cependant, malgré la malléabilité du terme, une idée centrale le caractérise : l'idée intrinsèque d'un affrontement et il permet de caractériser une situation d'opposition entre au moins deux acteurs (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 122 Tétart, 2011 : 8 ; Wieviorka, 2005 : 24, etc.). Au Pérou, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les conflits sociaux sont en hausse et les conflits dits socio-environnementaux constituent la principale source de conflictualité sociale dans le pays depuis le milieu des années 2000.

Nous nous proposons d'interroger ici en quoi l'inégale diffusion spatiale des conflits sociaux est liée à l'exploitation des ressources naturelles et dans quelle mesure les conflits qui s'expriment autour des ressources minières sans remettre en cause leur exploitation peuvent être considérés comme une arme de (re)négociation des retombées économiques de cette activité. Tout en interrogeant les différentes formes de la conflictualité sociale péruvienne et leur inégale distribution spatiale, il s'agira de mettre en évidence que les conflits liés à la relation société nature constituent la principale forme de conflictualité sociale dans le pays en 2014 et d'essayer d'expliquer leur inégale distribution spatiale par l'analyse de multiples facteurs. Les conflits socio-environnementaux sont traversés par différentes formes d'environnementalisme, c'est-à-dire différentes façons d'envisager la relation société-nature. Cette différenciation se base notamment sur l'acceptation ou le refus par les acteurs qui y participent de la marchandisation de la nature soit l'appropriation et la consommation de matières naturelles non renouvelables exploitées par l'homme pour leurs propriétés dans le but d'en tirer un revenu (Fressoz *et al*, 2014 : 55-76), et plus largement de l'organisation productive du territoire dans lequel « [...] les choses de la nature ont été requalifiées, transformées, pour être appropriables ou échangeables dans le cadre d'un marché » (idem : 56). Ici, l'analyse se centrera spécifiquement sur les conflits miniers qui acceptent cette marchandisation de la nature. Ces conflits expriment une volonté de (re)négociation des retombées économiques de l'exploitation

minière dans les territoires locaux et traduisent un désir d'ascension sociale. Dès lors, nous démontrerons qu'ils doivent être considérés non pas comme une menace au développement du secteur minier et une remise en cause fondamentale des principes d'exploitation mais comme une micro arme de (re)négociation des règles du jeu économique. Ce processus conditionne la greffe socio-territoriale des projets miniers par une coconstruction des territoires et du projet (Forget, Carrizo, 2016 ; Nadaï, Labussière, 2014), condition nécessaire à l'émergence d'un micro territoire gagnant de la mondialisation.

## 6.1 La conflictualité sociale au début du XXI<sup>e</sup> siècle, un phénomène en hausse inégalement distribué sur le territoire national

### 6.1.1 Le conflit, terme polysémique pour caractériser des phénomènes multiples

Le terme de conflit vient du latin *fligere* qui signifie se battre ensemble (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 122). Toutefois, si le terme porte l'idée intrinsèque de choc, d'affrontement, il n'est pas aisé à définir et résiste à une définition unique. « *Le terme conflit est par excellence polymorphe et polysémique tant les réalités qu'il recouvre sont diverses et variées. Il peut s'inscrire dans une durée plus ou moins longue, allant de quelques semaines à plusieurs décennies, et son intensité peut varier de la simple opposition (verbale, d'opinions ou de sentiments) à l'affrontement armé et l'expression d'une violence les plus extrêmes* » (Tétart, 2011 : 8). Wieviorka (2005) définit le conflit en un sens limité comme « [...] *un rapport, inégal, entre deux personnes, deux groupes, deux ensembles qui s'opposent au sein d'un même espace avec chacun pour objectif ou pour horizon non pas de liquider la partie adverse, et avec elle la relation elle-même, mais de modifier cette relation et tout au moins d'y renforcer sa position relative* » (idem : 24).

Si la malléabilité du terme fait son succès autant qu'elle le dessert et si sa porosité n'est pas sans lien avec ce qu'il s'agit de dire sur ou de taire du conflit, les conflits revêtent plusieurs caractéristiques.

Ils apparaissent d'abord comme des « conflits sociaux » car ils sont nécessairement le produit d'acteurs. Dans son analyse des conflits miniers péruviens Arellano Yanguas (2011) utilise « [...] le terme de conflit pour se référer aux conflits sociaux qui impliquent confrontation et dispute, mais peuvent ou non impliquer des actes de violence » (idem : 29).

Ensuite, les conflits sont « territoriaux » ce qui signifie qu'ils ne revêtent pas une dimension a-territoriale, qu'ils semblent toujours s'inscrire dans un espace, que celui-ci soit physique ou immatériel<sup>1</sup>. « *Ils contribuent à modeler l'espace dans ses rationalités et ses aberrations apparentes [...]* » (Brunet, Ferras, Théry, 1992 : 122). Melé, Larrue et Rosemberg (2004) précisent que les conflits territoriaux expriment une relation de proximité entre les habitants et le territoire où ils résident et contribuent au modelage de l'espace. Ils permettent d'appréhender « [...] *les relations entre les habitants et l'espace proche de leur logement, dans une certaine forme de production territoriale* » (idem : 8). Pour le dire autrement, les conflits territoriaux participent de la création du territoire vécu, dépositaire d'un sentiment d'appartenance. Ce qui semble être en jeu dans les conflits territoriaux c'est l'exercice du pouvoir sur une portion de l'espace. Plus exactement, l'objet de l'opposition entre acteurs dans les conflits territoriaux tient souvent à l'accès au territoire (le contenant) et son contrôle, pour ce qu'il renferme (le contenu). La tension dans le conflit territorial consiste alors en l'exercice du pouvoir d'un acteur A, endogène ou exogène au territoire concerné, sur lequel un autre acteur, B, estime lui aussi être en droit d'exercer un pouvoir ou de refuser la prétention de l'acteur A à exercer un pouvoir sur le territoire visé, généralement parce-qu'il le considère comme sien. Trois types d'acteurs territoriaux peuvent intervenir dans les conflits territoriaux : (1) les acteurs endogènes qui s'identifient au territoire du fait de leur origine, de leurs racines ou de leur sentiment d'habiter le lieu en question ; (2) les acteurs allogènes ou exogènes, qui considèrent le territoire d'une façon plus utilitariste et spéculative sans que leur affect n'interfère plus que de raison avec les buts de leur intervention, le territoire en jeu est alors celui des autres, les acteurs exogènes n'habitant pas le territoire qu'ils convoitent ; (3) les acteurs transitionnels, endogènes ou exogènes, qui, dans une position intermédiaire, s'intègrent au territoire par leur identification à celui-ci (Di Méo, 2014 : 86-87). Les conflits territoriaux peuvent donc être envisagés comme « [...] *des luttes pour l'appropriation légitime d'un espace. Les moments de conflits sont des moments de construction, dans la controverse, d'une définition pragmatique des usages*

---

<sup>1</sup> Là encore comme le « cyberspace » par exemple (Douzet, 2014).

*légitimes de l'espace* » (Melé, 2011 : 183). Les conflits territoriaux entraînent « [...] *un débat sur des valeurs, une négociation et des compromis sur les modalités d'appropriation de l'espace du vivre avec ou ensemble* » (idem : 12). De fait, Melé (2011) les envisage comme l'expression d'une « transaction territoriale ». Plus exactement, cette transaction relative à la question de l'accès au territoire et son contrôle fait intervenir celle de la légitimité des acteurs à (re)qualifier l'espace, à le construire politiquement (le délimiter, l'aménager, se le représenter et donc en influencer la structuration). Ce qui se joue au fond dans le conflit territorial c'est le droit des acteurs à décider légitimement de l'avenir du territoire, certains se considérant plus légitimes que d'autres dans ce processus. Les conflits territoriaux font donc intervenir les deux dimensions du territoire, à la fois celle d'espace vécu, dépositaire d'un sentiment d'appartenance et celle d'espace contrôlé et délimité par des frontières sur lequel la puissance publique intervient souverainement et dispose du monopole de l'usage de la violence légitime (Weber, 1959). Dans la mesure où les territoires et les conflits sont des construits sociaux, les conflits territoriaux doivent nécessairement être envisagés comme des produits d'acteurs d'où l'expression, parfois utilisée de conflits socio-territoriaux.

Dans cette catégorie de conflits territoriaux ou socio-territoriaux, certains portent expressément sur les ressources naturelles. Celles-ci n'étant pas a-territoriales, on parlera de conflits autour des ressources naturelles plus que de conflits socio-territoriaux liés aux ressources naturelles. Comme le rappellent Brunet, Ferras et Théry (1992) « [les conflits] *ont toujours pour thème majeur l'appropriation du sol, des biens, des ressources, des réseaux* » (idem : 122). L'enjeu principal de ce type de conflit concerne la régulation des ressources naturelles c'est-à-dire les modalités d'accès, de gestion, la planification et la redistribution des ressources (Perrier-Bruslé, 2015 : 252). Les conflits miniers constituent une catégorie spécifique des conflits liés aux ressources naturelles dont ils recourent les caractéristiques. Parler de conflits miniers territoriaux serait inopportun car tous les conflits miniers sont nécessairement des conflits territoriaux dans la mesure où (encore une fois), les ressources, qu'elles soient minières ou non, ne sont pas a-territoriales.

Les conflits qui s'expriment autour des ressources naturelles sont parfois qualifiés de « conflits socio-environnementaux » ou de conflits environnementaux. Là encore la distinction entre ces deux expressions n'est pas pertinente puisque ressources, territoires et environnement sont socialement construits. « [...] *il ne peut exister de "conflit environnemental" sans dimension*

*sociale* » rappelle Fontaine (2003 : 20)<sup>2</sup>. L'enjeu des conflits autour des ressources naturelles et de l'environnement est identique. Il porte sur la régulation environnementale c'est-à-dire sur la définition des arrangements qui encadrent la relation société-nature.

La régulation environnementale peut être définie comme l'imposition d'un ensemble de règles établies par un acteur politique, économique ou social afin d'organiser les conditions économiques de l'exploitation et de la distribution des ressources naturelles [...] Pris dans ce sens extensif, la régulation des ressources porte autant sur leur accès, la définition des conditions techniques de leur exploitation, la répartition de la rente, les formes de leur mise sur le marché et les règles définissant leur usage. En somme, la régulation renvoie à tous les arrangements institutionnels qui définissent les relations entre la nature et la société. Ces arrangements sont de divers ordres : droits sur les ressources, politiques définissant l'exploitation, normes et pratiques sociales codifiant la gestion, etc. (Perrier-Bruslé, 2015 : 252).

Dans la mesure où, comme cela a été rappelé plus haut (cf. introduction générale), la question des ressources intéresse l'ensemble de la communauté, les conflits environnementaux sont nécessairement politiques. « *Comme l'affirme K. Bakker, "la régulation est un acte d'interprétation" (K. J. Bakker, 2000 : 9)<sup>3</sup>, car elle oblige une société à définir la valeur relative de chaque ressource* » (idem).

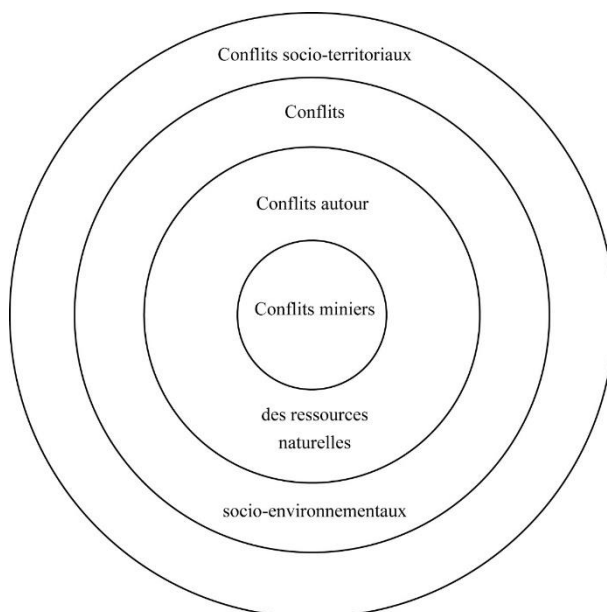
Les éléments de définition présentés ici nous permettent de définir les conflits miniers comme des manifestations d'opposition, entre aux moins deux acteurs, nécessairement inscrites dans un espace (qu'il soit physique ou immatériel), dont l'enjeu principal porte sur la définition des arrangements qui déterminent la relation de la société-nature. Ces conflits miniers constituent une catégorie spécifique des conflits qui s'expriment autour des ressources naturelles, qui elle-même est englobée dans la catégorie des conflits socio-environnementaux, lesquels appartiennent à la catégorie plus large des conflits socio-territoriaux (cf. schéma n°1).

---

<sup>2</sup> Notre traduction de : « [...] *no puede existir "conflicto ambiental" sin dimensión social* ».

<sup>3</sup> Notre traduction de : « *Regulation is an interpretative act, involving categorization as well as adjudication and problem definition as well as problem solving* (K. J. Bakker, 2000 : 9 in Perrier-Bruslé, 2015 : 252).

## Schéma n°1 Les conflits miniers, des conflits socio-territoriaux spécifiques



Source : Élaboré par l'auteur.

Au Pérou, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, certains territoires semblent plus conflictuels que d'autres.

### 6.1.2 Boom d'une conflictualité sociale inégalement distribuée sur le territoire national

Le Défenseur du peuple du Pérou<sup>4</sup> recense et suit chaque année l'évolution des conflits sur le territoire national. Cette institution définit les conflits comme des incidents au cours desquels un groupe de manifestants a recours à au moins une des cinq actions suivantes : « *i) menaces à la vie, à l'intégrité et à la santé des personnes, ii) dommages à la propriété privée ou publique, iii) obstruction à la libre circulation, iv) entrave à l'exercice de l'autorité publique, et v) obstruction à la fourniture de services publics* » (Defensoría del Pueblo, 2009 in Arellano

---

<sup>4</sup> Cet organisme public autonome est créé en 1993. Sa fonction principale est la défense des droits fondamentaux de la personne et de la communauté, la supervision de l'accomplissement des devoirs de l'administration étatique et la prestation adéquate des services publics aux citoyens. L'institution assume son engagement envers l'institutionnalité démocratique, l'attention aux groupes sociaux en situation de vulnérabilité et les exclus ainsi que la défense et la promotion des droits humains dans le but d'obtenir un État péruvien responsable, transparent, décentralisé et capable de réduire la fracture sociale existante dans le pays (Defensoría del Pueblo, 2015 : 25). Elle présente un rapport annuel au Congrès sur l'évolution de ces questions. Cette institution constitue une force de proposition pour l'évolution de certaines législations voire une sorte de lanceur d'alertes sur d'éventuelles entraves à l'exercice actuel ou futur des droits des citoyens.

Yanguas, 2011 : 29)<sup>5</sup>. Chacune de ces actions de protestation sociale est considérée comme constitutive d'un conflit social. Cette définition met en évidence la nature polymorphe des conflits sociaux. Pour les distinguer, l'institution classe alors les conflits selon différentes phases selon qu'ils sont actifs, latents, résolus ou en phase d'observation (Defensoría del Pueblo, 2015 : 94)<sup>6</sup>. Cette opération de classification vient rappeler le constat effectué *supra* selon lequel les conflits sociaux sont mal aisés à saisir. L'institution propose alors une définition large du conflit qu'elle envisage comme un processus collectif potentiellement facteur de violence dans lequel interviennent plusieurs acteurs aux positions contraires.

Le conflit social est un processus complexe dans lequel des secteurs de la société, l'État et/ou les entreprises perçoivent que leurs positions, intérêts, objectifs, valeurs, croyances ou nécessités sont contradictoires, créant une situation qui pourrait dériver en de la violence. La complexité des conflits est déterminée par le nombre d'acteurs qui interviennent dans ceux-ci, la diversité culturelle, économique, sociale et politique, les formes de violence qui peuvent se présenter, ou la faiblesse institutionnelle pour les aborder, entre autres éléments (Defensoría del Pueblo, 2016)<sup>7</sup>.

En 2011, dernière année de la seconde présidence García (2006-2011) et première année de la présidence Humala (2011-2016), le nombre de nouveaux conflits sociaux dans le pays est en baisse. Ils sont 75 contre 95 en 2010 (idem, 2012 : 52). Par la suite, le Défenseur du peuple recense 145 conflits sociaux en 2011, 304 en 2012, 300 en 2013 et 276 en 2014 (idem: 53, 2015 : 92). Entre 2011 et 2012 le nombre de conflits sociaux répertoriés est donc multiplié par deux. Bien que le nombre de conflits sociaux baisse les années suivantes, en 2013 et 2014, ceux-ci ne retrouvent pas leur niveau de 2011. Cette baisse tendancielle des conflits sociaux ne s'explique pas par une résolution des conflits supérieure aux années précédentes ni par la baisse de leur intensité (idem : 92). Elle est consécutive de la moindre émergence de nouveaux conflits (idem). Malgré cette diminution, les conflits sociaux demeurent peu ou prou encore deux fois plus nombreux qu'en 2011. Les 276 conflits sociaux recensés pour l'année 2014 se sont traduits par plus de 1 900 (1 902) actions collectives de protestation (idem : 104).

---

<sup>5</sup> Notre traduction de : « [...] i) amenazas a la vida, integridad o salud de las personas, ii) daños a la propiedad privada o pública, iii) obstrucción del libre tránsito, iv) impedimento del ejercicio de la autoridad pública, y v) obstrucción de la prestación de servicios públicos ».

<sup>6</sup> « L'évolution des conflits sociaux s'obtient du total des cas actifs et latents, auxquels s'ajoutent les nouveaux cas et se retranchent les cas résolus et en observation » (Defensoría del Pueblo, 2015 : 93). Notre traduction de : « La evolución de los conflictos sociales se obtiene del total de casos activos y latentes, a los que se suman los casos nuevos y se restan los casos resueltos y en observación ».

<sup>7</sup> Notre traduction de : « El conflicto social es un proceso complejo en el cual sectores de la sociedad, el Estado y/o las empresas perciben que sus posiciones, intereses, objetivos, valores, creencias o necesidades son contradictorios, creándose una situación que podría derivar en violencia. La complejidad de los conflictos está determinada por el número de actores que intervienen en ellos, la diversidad cultural, económica, social y política, las formas de violencia que se pueden presentar, o la debilidad institucional para atenderlos, entre otros elementos ». Information disponible sur le site web de l'institution [En ligne] à l'adresse suivante : <http://www.defensoria.gob.pe/temas.php?des=3> Page consulté le 14/09/2016.



Ce mode d'expression des demandes sociales n'est pas également réparti sur le territoire national.

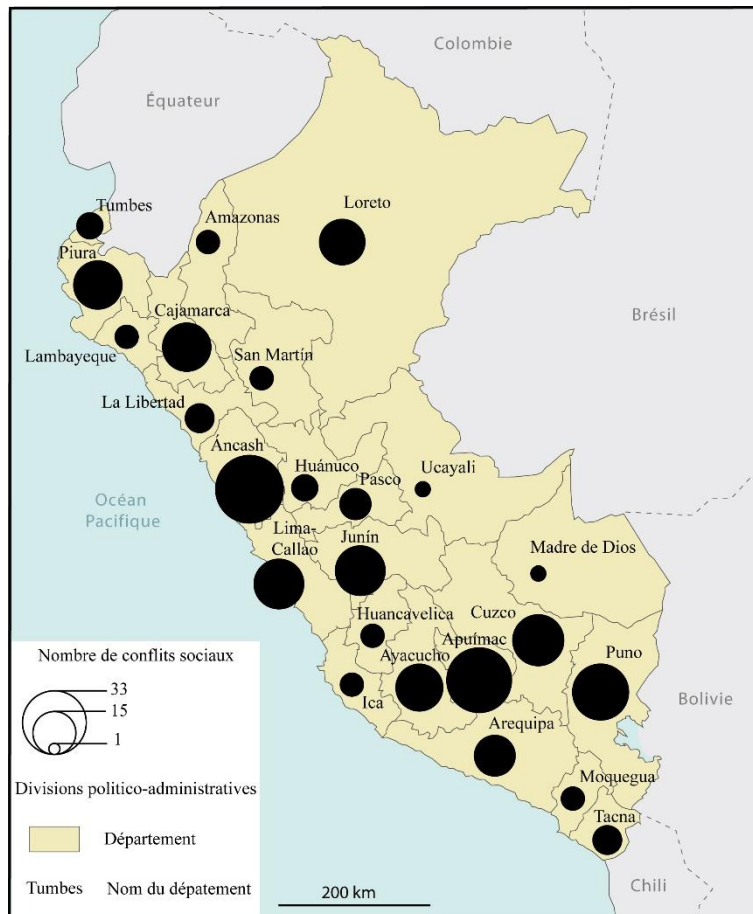
En effet, si en 2014 tous les départements sont touchés par au moins un conflit social tous ne connaissent pas un égal degré de conflictualité, certains territoires étant plus touchés que d'autres par ce phénomène (idem : 90-94 ; cf. carte n°39). Cette situation laisse supposer que certaines populations semblent plus promptes que d'autres à se mobiliser dans le cadre d'actions collectives pour défendre leurs positions.

En tenant compte d'un seuil (arbitraire) de conflictualité d'au moins dix conflits par an par département, 209 conflits, soit plus des trois quarts (78%) de ceux répertoriés en 2014 se développent dans onze départements (idem). Il s'agit des départements d'Áncash (33), Apurímac (30), Puno (22), Cuzco (18), Junín (17), Lima (17), Cajamarca (16), Piura (16), Ayacucho (15), Loreto (14) et Arequipa (11 ; idem). Ces conflits touchent donc aussi bien des départements côtiers qu'andins et amazoniens. Toutefois, les trois territoires dans lesquels la conflictualité sociale est la plus élevée en 2014 sont ceux d'Áncash (33), Apurímac (30) et Puno (22 ; idem) soit trois territoires andins. Ils concentrent à eux seuls près du tiers (32% environ) des conflits sociaux péruviens recensés sur l'année (idem). Inversement, le département amazonien d'Ucayali est celui où les actions collectives de protestation semblent être les moins nombreuses, douze dans le cadre d'un seul conflit (idem : 94-96). De façon plus générale, en 2014 c'est l'aire andine qui concentre le plus de conflits sociaux avec près des deux tiers (63% environ soit 175 conflits) des conflits recensés à cette date, soit plus de trois fois plus que ceux recensés sur la côte pacifique où se concentre un cinquième (20% environ) des conflits (56) et l'Amazonie où moins d'un dixième (8% environ) des conflits (22) sont enregistrés (idem)<sup>8</sup>. Dans le même temps, 14 conflits (soit 5% du total) s'étendent sur les territoires de deux départements et 9 (3%) acquièrent une dimension nationale (idem : 94).

---

<sup>8</sup> Là encore cette catégorisation par milieux naturels est schématique et pourrait, on l'a vu, être questionnée. Cela étant elle permet de visualiser l'inégale diffusion spatiale des conflits sur le territoire national et la forte concentration territoriale des conflits sociaux dans cette zone.

Carte n°39 Distribution des conflits sociaux sur le territoire péruvien en 2014  
à l'échelle départementale



Source : Defensoría del Pueblo, *Decimotavo Informe Anual de la Defensoría del Pueblo. Enero - Diciembre 2014, 2015*, p. 94<sup>9</sup>. Élaborée par l'auteur.

Tous les conflits qui s'expriment au Pérou ne concernent pas les arrangements qui définissent la relation société-nature. Ils ne peuvent donc pas tous être rangés dans la catégorie des conflits socio-environnementaux (Arellano Yanguas, 2011 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009). Néanmoins, au début du XXI<sup>e</sup> siècle ces conflits constituent la principale forme de conflictualité sociale enregistrée dans le pays.

<sup>9</sup> Les conflits bi-départementaux n'ont pas été représentés sur la carte dans la mesure où le document sur lequel nous nous sommes basés pour effectuer cette analyse n'en précisait pas la localisation. Nous n'avons pas non plus représenté les conflits de dimension nationale car ceux-ci n'étaient pas précisément spécifiés.

### 6.1.3 Les conflits socio-environnementaux au début du XXI<sup>e</sup> siècle, hausse d'un phénomène inégalement distribué sur le territoire national

Le Défenseur du peuple classe les conflits sociaux péruviens en dix catégories principales, neuf spécifiques et une générique (Defensoría del Pueblo, 2015 : 96).

Du côté des conflits spécifiques figurent ceux qualifiés de socio-environnementaux, ceux liés au travail, ceux dont l'enjeu principal porte sur la démarcation du territoire, les conflits d'ordre communautaire, les conflits électoraux, ceux relatifs à la gestion des affaires aux échelles nationale, régionale (c'est-à-dire des départements) et locale (soit les provinces et les districts) puis les conflits liés à la culture illégale de la coca (idem : 96). Les autres conflits sont rangés dans la catégorie générique « autres » (idem). D'après ce classement, en 2014 les conflits liés à la gestion des ressources naturelles sont les plus nombreux des conflits recensés par la puissance publique péruvienne. Ils sont 168 soit près des deux-tiers (61%) des conflits sociaux péruviens (idem ; cf. carte n°40).

Par rapport à 2011, année de fin de mandat du président García et de prise de fonctions du président Humala, la part des conflits socio-environnementaux recensés en 2014 a doublé.

En effet, en 2011 les conflits relatifs à la régulation des ressources naturelles constituent déjà la principale manifestation de conflictualité sociale péruvienne mais ils ne représentent qu'environ un tiers (36%) des conflits enregistrés dans le pays, et ce depuis 2004 (idem, 2012 : 55). En d'autres termes, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la principale cause de la conflictualité sociale péruvienne concerne la relation homme-environnement. Cette forme de conflictualité sociale connaît même une croissance exponentielle au milieu des années 2010 par rapport au phénomène enregistré au milieu de la décennie 2000<sup>10</sup>.

Comme pour les conflits sociaux, les conflits socio-environnementaux sont inégalement

---

<sup>10</sup> Cette situation est intrinsèquement liée d'une part au retour à l'ordre démocratique (cf. chapitre n°8) et d'autre part à l'instauration au début de la décennie 1990 d'un modèle de développement économique partiellement fondé sur l'exploitation économique des ressources naturelles non renouvelables selon une logique extravertie (cf. chapitre n°2), aux changements ayant affecté le développement de cette activité (introduction de nouvelles techniques d'exploitation et de transformation des minerais notamment), à leurs impacts consécutifs sur les territoires locaux et, par conséquent à la restructuration consécutive de l'organisation productive péruvienne et plus largement à la nouvelle organisation du territoire péruvien (cf. chapitres n°2, n°3 et n°7).

répartis sur le territoire péruvien.

En effet, en 2014 près des trois quarts (70% environ ou 118 conflits) des 168 socio-environnementaux recensés par le Défenseur du peuple affectent la région andine, soit près de cinq fois plus que la côte pacifique où ce type de conflits représente moins d'un cinquième (15% environ soit 26 conflits) des conflits sociaux et près de neuf fois plus que l'Amazonie (8% environ soit 14 conflits ; idem : 96). Parallèlement, huit conflits socio-environnementaux s'étendent sur les territoires d'au moins deux départements (soit environ 5% des conflits socio-environnementaux de 2014) et aucun ne semble atteindre une dimension nationale (idem : 97)<sup>11</sup>. Les conflits socio-environnementaux se concentrent majoritairement dans le nord et le centre-nord du Pérou puis dans les Andes du sud (cf. carte n°40). En tenant compte d'un seuil (arbitraire) d'au moins dix conflits socio-environnementaux par département, près des deux tiers (62% environ) de ces conflits (104 sur 168), se concentrent dans sept départements (idem). Il s'agit des départements d'Áncash (26), Apurímac (18), Cuzco (15), Cajamarca (13), Ayacucho (11), Puno (11) et Loreto (10 ; idem ; cf. tableau n°23). La conflictualité sociale liée à la régulation environnementale est donc territorialement concentrée dans trois départements andins. Áncash (26), Apurímac (18) et Cuzco (15), sont les territoires dans lesquels les conflits socio-environnementaux sont les plus nombreux. Ils concentrent plus du tiers (35% environ) de ce type de conflits à l'échelle nationale en 2014 (idem). Deux de ces départements, Áncash et Apurímac, figurent également parmi les onze territoires mentionnés ci-avant dans lesquels les conflits sociaux sont les plus nombreux en 2014. Respectivement 33 et 30 conflits sociaux y sont répertoriés (idem : 94-97).

Comparer le nombre de conflits socio-environnementaux avec le nombre total de conflits sociaux à l'échelle nationale et procéder à la même analyse à l'échelle départementale permet de saisir la plus ou moins grande centralité des luttes environnementales dans la conflictualité sociale péruvienne et ainsi d'éclairer la place accordée aux questions relatives à l'environnement dans les protestations collectives par les populations locales qui se mobilisent dans le cadre d'un conflit social.

En 2014 les conflits socio-environnementaux représentent plus de la moitié des conflits sociaux

---

<sup>11</sup> Là encore nous n'avons pas représenté les conflits socio-environnementaux qui s'étendent sur deux départements ni ceux qui gagnent une dimension nationale du fait de l'absence d'informations spécifiques sur le sujet dans le rapport de l'institution.

recensés dans quinze départements péruviens contre moins de la moitié dans les huit territoires restants (Defensoría del Pueblo, 2015 : 97). En 2014 les conflits socio-environnementaux péruviens sont donc inégalement distribués dans sur le territoire national. Pour autant la régulation environnementale apparaît comme un enjeu social pour la quasi-totalité des départements du pays en 2014 puisque presque tous les des départements péruviens sont traversés par cette forme spécifique de conflits, seul un territoire, le département amazonien d’Ucayali, étant semble-t-il épargné par la conflictualité socio-environnementale (idem). Plus exactement, les conflits socio-environnementaux se concentrent au nord et au sud du Pérou. Ils apparaissent comme particulièrement centraux dans les mobilisations sociales des populations des territoires andins et amazoniens (idem ; cf. carte n°40). Dans sept territoires où plus de dix conflits socio-environnementaux sont enregistrés en 2014, cette catégorie de conflits oscille entre 50% et plus de 80% des conflits recensés à cette échelle (idem ; tableau n°23).

Tableau n°23 La régulation environnementale, principale cause de la conflictualité sociale dans sept départements en 2014

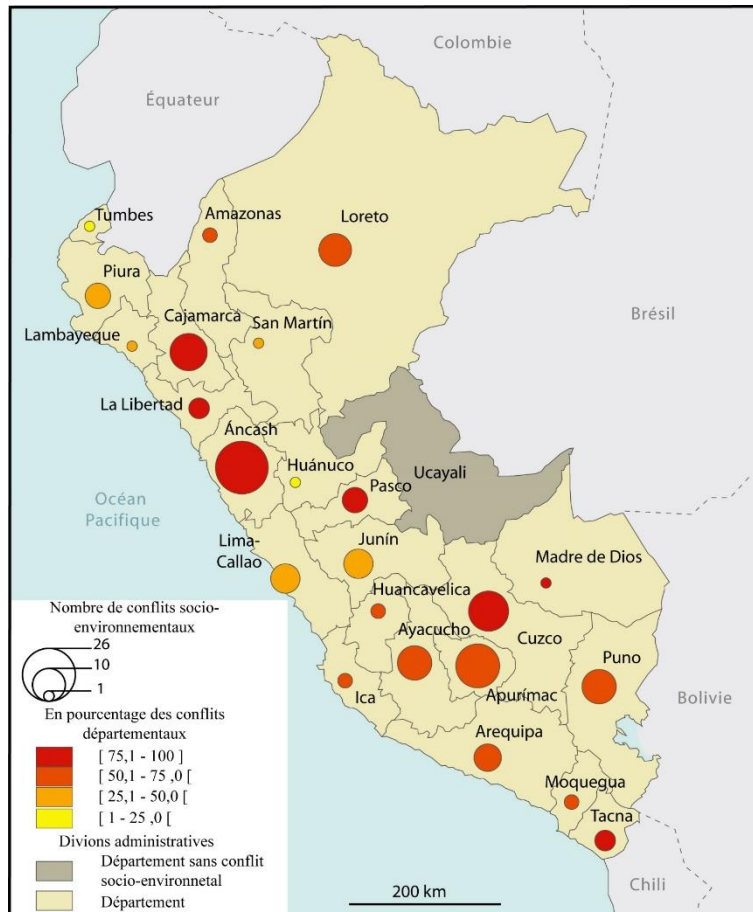
Départements	Conflits socio-environnementaux (en valeur à l'échelle du département)	Conflits socio-environnementaux (en % des conflits du département)
Áncash	26	79
Apurímac	18	60
Cuzco	15	83
Cajamarca	13	81
Ayacucho	11	73
Puno	11	50
Loreto	10	71

Source : Defensoría del Pueblo, *Decimotavo Informe Anual de la Defensoría del Pueblo, op.cit.*, 2015, p. 97.  
Élaboré par l’auteur.

À titre d’illustration, les deux départements dans lesquels les conflits sociaux sont les plus nombreux, Áncash (33) et Apurímac (30), contribuent au quart (23% environ) de la conflictualité sociale péruvienne en 2014 (12% pour le premier et 11% pour le second). Ces territoires contribuent également au quart (26%) des conflits socio-environnementaux recensés dans le pays à cette date (15% soit 26 conflits pour le premier et 11% soit 18 conflits pour le second ; cf. tableau n°23). Néanmoins, lorsque ces conflits socio-environnementaux sont envisagés à l’échelle de ces mêmes départements vis-à-vis de l’ensemble des conflits sociaux recensés cette année-là dans ces territoires, ils représentent plus des trois quarts des conflits enregistrés dans les départements d’Áncash (79%) et près des deux tiers (60%) de ceux recensés

dans le département d'Apurímac (idem : 94-97 ; cf. carte n°40).

Carte n°40 Inégale distribution des conflits socio-environnementaux au Pérou en 2014 à l'échelle départementale



Source : Defensoría del Pueblo, *Decimoctavo Informe Anual de la Defensoría del Pueblo*, 2015, p. 97.  
Élaborée par l'auteur.

La section qui suit tente d'éclairer les facteurs de la conflictualité socio-environnementale dans les sept départements les plus touchés par cette forme de conflits en 2014.

## 6.1.4 Essai d'identification de quelques facteurs causaux de la concentration spatiale de la conflictualité socio-environnementale en 2014

### a. Éclairage méthodologique

Comme cela vient d'être signalé, en 2014 les départements d'Áncash, Apurímac, Cuzco, Cajamarca, Ayacucho, Puno et Loreto constituent les sept territoires les plus touchés par les conflits-socio-environnementaux. Pour tenter de saisir quels pouvaient être les « facteurs » explicatifs de la conflictualité socio-environnementale en 2014 dans ces territoires nous avons choisis 27 indicateurs socio-économiques en liens avec le secteur minier ou non nous semblant *a priori* pouvoir être liés à la conflictualité sociale afin d'essayer d'éclairer les causes de ce phénomène (cf. tableau n°24 et Annexe n°10). Par exemple, la part de la population en situation de pauvreté monétaire peut-elle être envisagée comme une cause de ces conflits ? Nous avons alors détaillé le facteur pour chacun de ces territoires (noté quelle était la part moyenne de la pauvreté monétaire dans chaque département). Ensuite, nous avons comparé le résultat d'une part avec le résultat de chacun de ces territoires et d'autre part avec la moyenne observée à l'échelle du Pérou. Le but de cet exercice était de pouvoir identifier une tendance analogue ou non dans ce groupe de départements et la comparer avec la moyenne nationale. Ex. : la part de la population en situation de pauvreté monétaire dans chacun de ces départements est-elle supérieure ou inférieure à la moyenne nationale ? Un critère commun à chaque territoire montrant un écart par rapport à la moyenne nationale semble pouvoir être interprété comme une cause potentielle de la conflictualité socio-environnementale dans ces territoires pour l'année 2014. Ex : Dans la mesure où la part de la population vivant en situation de pauvreté monétaire dans chacun de ces départements est strictement supérieure au taux moyen de pauvreté monétaire observé dans le pays, ce critère semble pouvoir être considéré comme un facteur potentiel de la conflictualité socio-environnementale dans ces territoires.

### b. Résultats

D'après notre analyse, les territoires dans lesquels les conflits socio-environnementaux sont les plus nombreux en 2014 partagent cinq caractéristiques communes (cf. Annexe n°10)<sup>12</sup>.

---


<sup>12</sup> Par souci de concision, seuls les cinq critères communs à ces départements ont été détaillés.

Il s'agit de territoires dans lesquels des ressources naturelles non renouvelables sont exploitées, où la part de la population rurale (47%) est plus élevée que la moyenne observée à l'échelle nationale (32%), ce qui signifie donc en retour que le taux moyen de population urbaine (53%) est inférieur à celui observé à l'échelle du pays (68%) et la pauvreté monétaire (62,8%) et non monétaire (37,6%) y est supérieure à la moyenne péruvienne (39,2% pour la première et 30,3% pour la seconde). Ces territoires partagent donc à peu près les mêmes caractéristiques que les territoires qui ont fait l'objet des deux ruées minières et avaient partiellement permises de les qualifier de territoires périphériques voire de marges nationales (cf. chapitre n°2).

Tableau n°24 Croisement de 27 facteurs testés avec celui de la conflictualité socio-environnementale dans les sept départements les plus touchés par ce type de conflits en 2014

	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto
Territoire extractif							
Population rurale supérieure à la moyenne nationale (31,6 % en 2007)							
Population urbaine inférieure à la moyenne nationale (68% en 2007)							
Part de la pauvreté monétaire supérieure à la moyenne nationale (39,2% en 2007)							
Part de la pauvreté non monétaire supérieure à la moyenne nationale (30,3% en 2007)							
Taux moyen d'analphabétisme (2005-2013) supérieur à la moyenne nationale (9,8%)							
Altitude de la capitale départementale supérieure à celle de Lima (161 m)							
Territoire ayant subi au moins une des ruées minières							
Un des 16 principaux départements producteurs d'or							
Un des 16 principaux départements producteurs d'argent							
Part du territoire local octroyé sous forme de concessions minières supérieure à la moyenne nationale (16,1%)							
Part de l'extrême pauvreté, supérieure à la moyenne nationale (18,8% en 2007)							
Distance par la route de Lima à la capitale régionale supérieure à la moyenne des deux ruées minières (830 km)							
Un des 13 principaux départements producteurs de zinc							
Part du PIB extractif dans le PIB local supérieure à la part nationale moyenne (22,1%)							
Rente minière perçue (2006-2014) supérieure la moyenne (nationale (4 %)							
Part des travailleurs miniers non locaux supérieure à 50% (en 2013)							
Par du PIB extractif dans l'économie locale en baisse (2007-2014)							
Mortalité infantile supérieure à la moyenne nationale (32 pour 1000 entre 2000 et 2010)*							
Un des 11 principaux départements producteurs de cuivre							
Part du PIB agro-pastoral dans le PIB local supérieure à la moyenne nationale (4,2% entre 2007 et 2014)							
Part du PIB extractif dans l'économie locale en hausse (2007-2014)							
Part des travailleurs miniers locaux supérieure à 50% (en 2013)							
Un des dix principaux départements producteurs de plomb							
Un des cinq principaux départements producteurs de molybdène							
Un des 8 départements poly-métallifères							



Contribution du PIB local au PIB national supérieure à la moyenne péruvienne (4,2%) 

\* La mortalité infantile concerne le décès des bébés avant l'âge d'un an (INEI, 2000 : 5). Cet indicateur permet entre autres d'éclairer les conditions sanitaires d'une population dans le territoire visé.

Sources : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a ; « Población económicamente activa, según ámbito geográfico 2004-2015 », 2016c ; « Tasa de analfabetismo de la población de 15 y más años de edad, según departamento 2006-2015 », 2016d ; « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Cuadro n°1 : población total, por área urbana y rural, y sexo según departamento, provincia, distrito y edades simples », 2008b ; « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », 2008d ; « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento y provincia, 2013 », 2014a ; « Estadísticas. Sociales. Pobreza. Población con al menos una necesidad básica insatisfecha, según departamento, 2007-2014 », Lima, 2014b ; « Tasa de mortalidad infantil y en la niñez, según departamento, 2000, 2007/2008, 2010/2011 », 2012 ; « Cuadros estadísticos. Índice Temático. Población », 2008c ; « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », 2008d ; INGEMMET « Ubicación de los derechos mineros por departamento a nivel nacional », 2016 ; MINEM : *Perú2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, 2015, pp. 46-81,04, 118, 125-126 ; « Promoción de la inversión privada en la minería », 2013a ; *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, pp. 23-45. Élaboré par l'auteur.

Les résultats obtenus viennent en partie confirmer les conclusions du Défenseur du peuple qui s'alarme des différentiels de pauvreté monétaire et non monétaire dans le pays et note que l'exploitation des ressources naturelles constitue la principale cause de la conflictualité socio-environnementale depuis 2004 (Defensoría del Pueblo, 2015 : 91).

Ces conflits au sujet des ressources naturelles, se rattachent à la catégorie des conflits socio-environnementaux. Cependant, parce-que celle-ci tend à uniformiser des situations diverses, pour comprendre ce qui se joue dans ce type de conflits et, partant, dans les conflits miniers, elle doit alors être précisée.

## 6.2 De la multiplicité des conflits socio-environnementaux et des conflits miniers d'ordre économique

### 6.2.1 Des différents arrangements de la relation société-nature

Bebbington et Humphreys Bebbington (2009) différencient les conflits socio-environnementaux en fonction des diverses formes d'écologismes qui les traversent. En d'autres termes, ils opèrent une différenciation sur la base des différentes manières d'envisager les relations entre la nature, la société et le marché, auxquelles ces conflits, et donc les acteurs

qui y participent, se rattachent (idem : 118-122)<sup>13</sup>.

En effet, les auteurs identifient cinq catégories d'environnementalisme : le « conservationnisme », l'« environnementalisme national-populiste », l'« écologisme des modes de vie », la « justice socio-environnementale » puis l'« écologisme profond » (idem). Cette typologie leur permet de distinguer les conflits socio-environnementaux selon les projets politiques et imaginaires, potentiellement antagonistes, portés dans les conflits en fonction des arrangements auxquels les acteurs se rattachent. Par cette distinction les auteurs souhaitent mettre en évidence que les conflits socio-environnementaux ne sont pas tous identiques ce qui joue nécessairement sur leur vision de la régulation environnementale. Autrement dit, selon l'écologisme auquel les acteurs se rattachent, les arrangements institutionnels définissant la relation société-nature auxquels ils adhèrent seront différents. Comprendre les différentes demandes dont sont porteurs les mouvements sociaux relatifs à la régulation environnementale et analyser les situations politico-sociales auxquelles ces oppositions aboutissent permet alors de saisir leurs articulations avec les différents courants d'opinion des sociétés nationales et régionales, ici latino-américaines (idem : 122). *Mutatis mutandis* notre analyse concernera ici spécifiquement la société péruvienne.

L'enjeu central du conservationnisme tient à la protection, à la « conservation » des écosystèmes, de la faune et de la flore. Cette forme d'environnementalisme se base sur une conception excluante des relations entre société et nature. La protection de l'environnement passe alors par l'exclusion de l'acteur de l'espace, qu'il soit autochtone ou industriel (idem : 120). Cette politique se manifeste par exemple par la création de grands parcs naturels d'où il convient de sortir l'humain de la nature à protéger.

L'environnementalisme national-populiste peut être défini comme un retour de la puissance publique dans la régulation environnementale. Il se manifeste généralement par un contrôle et une gestion étatiques plus stricts de la nature, des biens et services qu'elle procure d'où sa dimension nationale, revendiquée au profit du peuple, posture qui lui confère sa dimension

---

<sup>13</sup> Les auteurs semblent utiliser le terme d'environnementalisme comme synonyme de celui d'écologisme (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009). Nous reprendrons majoritairement ici le vocabulaire des auteurs. « Le mot "écologie" a été créé en 1866 par Haeckel, disciple de Darwin : "science des rapports des organismes vivants avec le monde extérieur dans lequel nous pouvons reconnaître les facteurs de la lutte pour l'existence. La conception élargie est celle de la terre comme organisme vivant, comprenant une multitude d'écosystèmes entretenant en leur sein et entre eux des relations vivantes, des échanges physiques, biochimiques et énergétiques" » (Renouard, 2007 : 510-511).

populaire (idem). Cette forme spécifique d'envisager la relation société-nature est étroitement liées aux courants anti-impérialistes et socialistes (idem). En Amérique latine, et particulièrement dans certains gouvernements de gauche des années 2000 et 2010, principalement au Venezuela, en Équateur et en Bolivie, elle se trouve associée au néo-extractivisme (Gonzales Espinosa, 2012 ; Gudynas, 2009, 2011a, 2011b ; Perrier-Bruslé, 2015 ; Svampa, 2011, 2013).

L'environnementalisme des modes de vie est un vocable préféré par Bebbington et Humphreys Bebbington (2009) à la formule d'« écologisme des pauvres » forgée par Martínez Allier (2002) mais elle s'y rapporte. Cet environnementalisme porte sur la qualité et l'accessibilité des ressources naturelles dont dépend le maintien des modes de vie des populations locales (idem : 121). L'accès, le contrôle et la gestion des ressources naturelles est au cœur des arrangements institutionnels qui définissent la relation société-nature en ce qu'ils permettent ou non d'assurer les modes de production et de reproduction des acteurs locaux.

L'environnementalisme de la justice socio-environnementale interroge les inégalités entre acteurs dans la régulation environnementale et critique un modèle de développement qui discrimine voire semble punir certains groupes de la société, particulièrement les plus marginalisés, en dégradant leur environnement (idem : 121-122) au profit d'acteurs qui pourraient être considérés comme « centraux » tant à l'échelle nationale que mondiale. Le respect des droits fondamentaux et l'introduction d'une certaine forme d'équité et de justice sociale entre groupes au moment de définir les règles qui encadrent la relation société-nature apparaissent ici comme le but central de la régulation environnementale.

Le courant de l'écologisme profond accorde une valeur majeure aux écosystèmes, aux processus écologiques, aux espèces et à la biodiversité dans les arrangements institutionnels qui définissent la relation société-nature (idem : 122). L'environnement n'est plus seulement perçu comme une construction sociale et politique de la nature mais la nature devient un acteur à part entière, un sujet doté de droits fondamentaux qui doit être reconnu et respecté dans son intégrité (idem). Les arrangements qui gouvernent les relations société-nature dans cette relation s'opposent de fait totalement aux processus extractivistes qui sont perçus comme une « violation » de cet acteur et de ces droits fondamentaux ainsi qu'à tout processus de

marchandisation de la nature<sup>14</sup>.

Il existe donc différentes façons d'envisager la relation société-nature à l'intérieur de l'écologie. Par extension, les conflits socio-environnementaux relatifs à la régulation environnementale se caractérisent par des postures diverses vis-à-vis de la transformation de la nature, certains acceptant une certaine marchandisation de la nature, que ce soit sous une forme financière ou sous la forme d'un remplacement des biens et services fournis par la nature accaparés par l'homme (extractivisme, conservation, etc.), ou pas. En d'autres termes, les conflits socio-environnementaux, selon la conception de la relation société-nature auxquels ils se rattachent, acceptent ou non une compensation (financière ou matérielle) contre la perte d'accès aux ressources naturelles et plus largement aux biens et services que l'environnement procure<sup>15</sup>. Pour Bebbington et Humphreys Bebbington (2009), le conservationnisme, l'environnementalisme national-populiste et l'environnementalisme des modes de vie acceptent cette marchandisation de la nature. Le premier peut accepter le développement d'un front extractiviste sur une portion territoriale définie en échange d'une protection accrue d'un autre espace à protéger et de la garantie d'utilisation de « bonnes pratiques » de gestion de l'environnement et des ressources naturelles (idem : 120)<sup>16</sup>. Le deuxième acceptera une mise en production accrue des ressources naturelles et donc une transformation voire une destruction de celles-ci et de l'espace en échange d'un meilleur accès de l'État à la rente extractiviste pour les besoins du peuple (idem). Le troisième ne ferme pas la porte à la négociation dès lors qu'un

---

<sup>14</sup> La métaphore du viol dialogue étroitement avec les analyses anti-impérialistes, les théories centre/périphérie ainsi que de l'indigénisme tel que défini par Amselle (2010 ; cf. chapitre n°9). Pourtant, dans les Amériques, les États qui ont reconnu la nature comme sujet de droits (Bolivie et Équateur) se caractérisent par un néo-extractivisme manifeste qui entre en contradiction avec cette vision cosmologique de la nature que ces États et leurs gouvernants portent sur la scène internationale mais ignorent chez eux (Cisneros, 2011 ; Fontaine, 2003, 2008, 2010 ; Gonzáles Espinosa, 2012 ; Le Gouill, 2016 ; Perrier-Bruslé, 2015). Les arrangements qui encadrent la relation société-nature dans ces États relèvent alors de l'environnementalisme national-populiste. Cette posture servant leurs politiques néo-extractivistes, soit un retour de la puissance publique dans la régulation marchande de l'exploitation des ressources naturelles (notamment une renégociation des retombées économiques pour financer des programmes sociaux), les mouvements qui, dans ces États, s'inscrivent dans la justice socio-environnementale et l'écologisme profond entrent en opposition frontale avec leurs gouvernements (idem).

<sup>15</sup> Dans le cas du projet Minas Conga la destruction de quatre lacs de haute montagne et leur remplacement par des réservoirs artificiels constitue une illustration emblématique de cette forme de transaction (cf. Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; cf. chapitre n°9). Cette pratique renvoie à ce que Li (2016) nomme une « logique d'équivalence » (idem : 201). « *Les accords de compensation, le management environnemental et autres initiatives de RSE reposent sur ce que j'appelle une logique d'équivalence qui rend les possibles conséquences d'un projet minier égales aux plans d'atténuation des entreprises minières* » (idem). Notre traduction de : « *Compensation agreements, environmental management, and other CSR initiatives rest on what I call a logic of equivalence that makes the possible consequences of a mining projet commensurate with the mining companies' mitigation plans* ».

<sup>16</sup> Ces pratiques renvoient alors à la « bonne gouvernance » prônée par les institutions internationales (Aknin, Serfati, 2008).

des acteurs accepte une certaine forme de compensation pour la perte d'accès à une ressource ou la substitution d'une ressource par une autre à même d'assurer la pérennisation des modes de vie des populations locales (idem : 121)<sup>17</sup>. Inversement, la justice socio-environnementale et l'écologisme profond refusent catégoriquement toute transaction sociale basée sur une marchandisation de la nature. Ce refus s'explique par un conflit de valeurs. D'une part, les droits fondamentaux et inaliénables des individus ne peuvent faire l'objet d'une transaction marchande. Alors que l'environnementalisme national-populiste peut accepter qu'un groupe social et un territoire restreint supportent les externalités négatives de la valorisation marchande de la nature, généralement les groupes marginaux, donc ceux qui disposent le moins des capitaux à même d'influencer les choix politiques, soit en Amérique latine généralement les groupes indigènes et les populations agro-pastorales, au nom de l'intérêt supérieur du peuple (cf. Perrier-Bruslé, 2015 pour le cas bolivien), la justice socio-environnementale estime que c'est à l'activité économique de s'adapter aux droits fondamentaux qui ne sont pas négociables (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 : 121). « [...] *le socio-environnementalisme valorise les droits humains comme sacrés et exige donc des pratiques comme le consentement préalable, libre et informé, la zonification écologique socio-économique, la pleine participation de la population aux décisions qui les affectent et une régulation de fer des industries extractives pour garantir que les droits de la population ne soient pas bafoués* » (idem : 122)<sup>18</sup>. Les mouvements qui se classent du côté de l'écologisme profond refusent le transfert de nature au marché parce-qu'elle est envisagée comme sujet et non plus comme un simple objet de droits.

Si tous les conflits socio-environnementaux recensés au Pérou ne sont pas des conflits miniers, l'exploitation des ressources minières constitue toutefois la principale cause de la conflictualité socio-environnementale dans le pays depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle (Defensoría del Pueblo, 2015 : 99). « *La révision des types de conflit social qui se présentent dans le pays ces dernières années révèle que la majorité de ceux-ci concernent l'ouverture et le développement des industries extractives et leur relation avec les communautés, les hameaux et les agriculteurs,*

---

<sup>17</sup> Ces écologismes s'inscrivent dans ce que Bridge et Perreault (2009) nomment la « gouvernance environnementale néo-libérale », un des piliers de ce que Bakker (2005, 2014) définit comme l'« environnementalisme de marché » soit l'accaparement de la nature par le capitalisme (cf. chapitre n°7).

<sup>18</sup> Notre traduction de : « *El socio-ambientalismo valoriza los derechos humanos como sagrados y entonces exige prácticas como el consentimiento previo, libre e informado, la zonificación ecológica socio-económica, la plena participación de la población en las decisiones que les afectan y una regulación férrea de las industrias extractivas para garantizar que los derechos de la población no sean vulnerados* ».

*principalmente* » (idem : 91)<sup>19</sup>. Parmi les 168 conflits socio-environnementaux recensés en 2014 près des trois quart (119 cas ou 71%) sont liés à l'activité minière, contre un dixième environ (8%) aux questions énergétiques et aux hydrocarbures (13% ; idem : 96). Les autres conflits socio-environnementaux sont liés à d'autres types d'activités (exploitation du bois, agro-industrie, etc. ; idem). Les conflits miniers peuvent être analysés comme une « arme de (re)négociation massive » (Bos, 2014b) potentielle des règles du jeu qui définissent les valeurs et fonctions attribuées aux territoires (de production, de conservation, de peuples autochtones, etc.), aux ressources minières et donc des rôles attribués à chaque acteur vis-à-vis de ceux-ci (cf. chapitres n°2, n°7 et n°9). Tout comme les conflits sociaux et les conflits socio-environnementaux peuvent être classés en différentes catégories, les conflits miniers portent sur des objets divers, mobilisent différents acteurs et sont traversés par des rhétoriques multiples (Arellano Yanguas, 2011 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Defensoría del Pueblo, 2015 ; Echave *et al.*, 2009 ; Le Gouill, 2016). La perception de ces conflits par les acteurs vers lesquels ils se projettent varie selon l'environnementalisme auquel ils se rattachent, c'est-à-dire selon qu'ils acceptent ou non l'exploitation marchande de la nature. Parmi les conflits miniers il est donc possible de distinguer ceux qui sont d'ordre économique de ceux qui ne le sont pas.

Nous nous intéresserons ici précisément aux conflits miniers qui acceptent la marchandisation de la nature<sup>20</sup>. Étant donné que ces conflits portent sur une (re)négociation des règles économiques et salariales, qu'ils sont circonscrits à des espaces très précis, généralement aux micro-espaces des territoires d'extraction et de leurs environs, et qu'ils ne remettent pas en cause le modèle de développement national, ils se présentent comme une « micro arme de (re)négociation ».

---

<sup>19</sup> Notre traduction de : « *La revisión de los tipos de conflicto social que se vienen presentando en el país en los últimos años revela que la mayoría de ellos gira alrededor del inicio y desarrollo de las industrias extractivas y su relación con comunidades, centros poblados, agricultores, principalmente* ».

<sup>20</sup> L'analyse spécifique d'un conflit minier opposé à la marchandisation de la nature est présentée dans le chapitre n°9.

## 6.2.2 Les conflits miniers d'ordre économique et salarial, arme de micro (re)négociation des retombées économiques de l'exploitation marchande des ressources minières

### a. Des conflits miniers du travail en baisse...

Selon le Défenseur du peuple, 6% des conflits sociaux recensés au Pérou en 2014 sont des conflits du travail (Defensoría del Pueblo, 2015 : 96). Pour cette institution il s'agit même de la troisième cause de conflictualité sociale dans le pays (idem : 100). Parmi les conflits du travail certains touchent spécifiquement le secteur minier. Il s'agit peut-être même historiquement des conflits les plus « traditionnels » du secteur puisque plusieurs travaux sur l'exploitation minière pendant la colonisation précoce et tardive démontrent que l'exploitation des ressources minières est traversée par des conflits de ce type (Bakewell, 1989 ; Contreras, 2010b ; Salazar-Soler, 2009a)<sup>21</sup>.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ces conflits participent, au Pérou (Bourricaud, 1967 ; Dollfus, 1968 ; Kruijt, Velligna, 1979) mais surtout dans d'autres États miniers latino-américains, principalement la Bolivie et le Mexique (Di Tella, 1987 ; Dunkerley, 2003 ; Lavaud, 1991, 1999 ; Rodriguez-Carmona, Castro, Sánchez, 2013), de la formation des classes sociales, particulièrement de la classe ouvrière minière<sup>22</sup>. Dans un ensemble régional où cette activité possède une longue histoire, les grèves des mineurs empreignent selon des degrés divers les imaginaires nationaux car ils sont souvent associés à des événements socio-politiques majeurs et/ou à la conquête de droits nouveaux (idem). Ils sont en conséquence célébrés avec plus ou moins d'intensité par les sociétés et/ou les pouvoirs publics (idem ; Bos, Velut, 2016 :

---

<sup>21</sup> Lors de la colonisation précoce dans la zone de Potosí, avant l'introduction du mercure par les Espagnols, une partie des Indiens délaissent l'agriculture au profit de l'exploitation et du travail des métaux, principalement de l'argent, qui constitue une activité plus rémunératrice que l'agriculture et l'élevage (Salazar-Soler, 2009a). Ce n'est que lorsque les conditions de travail leur deviennent défavorables, et notamment lorsque la *mita* (le travail obligatoire et rotatif) aux mines est instaurée par la couronne de Castille, que les Indiens tentent d'y échapper, en délaissant cette activité, en tentant de se faire remplacer et en quittant les territoires miniers (Salazar-Soler, 2009a ; Bakewell, 1989). Pour rappel, sur les territoires du Haut et du Bas Pérou, la *mita* aux mines est premièrement autorisée par une cédule royale du 25 décembre 1551 sur la base du volontariat (Noejovich, 2009 : 67). L'instauration définitive du cadre légal de la *mita* date de 1578 (idem : 69-71).

<sup>22</sup> Le secteur minier a également contribué à la formation des classes sociales dirigeantes et à une certaine forme de patronat industriel minier comme l'illustre emblématiquement le cas des fameux trois « barons de l'étain » en Bolivie : Simon Iturri Patiño, Felix Aramayo et Moritz Hochschild, dont les mines furent nationalisées en 1952 (Bernard, 1967 ; Lavaud, 1991 ; Peñaloza Cordero 1987).

19-20)<sup>23</sup>.

Les conflits entre des populations minières et des entreprises étrangères sont en réalité un sujet ancien de l'histoire de la formation de la classe ouvrière en Amérique latine. Depuis l'époque du massacre des mineurs du salpêtre à Santa María de Iquique (Chili) jusqu'à l'actuelle grève des travailleurs de la mine de cuivre de Cananea (Mexique) qui dure depuis environ quatre mois, en passant par l'étape de la révolution bolivienne de 1952 dont les acteurs furent des travailleurs de l'étain, les mineurs latino-américains ont toujours été considérés comme un "archétype du prolétariat", ayant une forte propension à la grève, au conflit et à l'action directe. Leurs mobilisations et leurs grèves, certaines d'entre elles héroïques, ont eu comme axe central les revendications concernant les conditions de travail, de salaire et de mode de vie dans les enclaves minières, mais elles ont rarement remis en question la viabilité de l'industrie minière en tant qu'alternative au développement des régions et des pays où elle s'est implantée (Sariego, 2011 : 396).

Le Pérou des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles n'échappe pas à ce type de mobilisations. Les conflits du travail dans le secteur minier portent principalement sur des revendications salariales, qu'ils s'inscrivent dans un cadre large au niveau de la branche (accords de branche) ou de façon plus restreinte, *in situ*, c'est-à-dire dans les entreprises. Les négociations portent sur la répartition du profit (hausse des salaires), l'amélioration des conditions de travail voire sur l'embauche elle-même. La grève constitue généralement le moyen spécifique de protestation des travailleurs.

Comme elle est le principal employeur, ce sont les salaires et les conditions de travail faites à la Cerro de Pasco qui servent de base aux négociations salariales dans les autres entreprises. Les discussions sont longues, elles se prolongent pendant des mois, sont ponctuées de grèves, d'agitations suivies de missions de conciliation et avec, en dernier ressort, l'intervention du gouvernement. Au départ, les écarts entre les demandes syndicales et les propositions de la compagnie sont considérables : les syndicats revendiquent 50 % d'augmentation des salaires, la direction n'en offre que 5 %... et la négociation se termine par une transaction à 15%. Les deux parties se servent éventuellement d'arguments extérieurs au Pérou : baisses ou hausses des cours des matières premières, variations éventuelles du dollar par rapport au sol ou bien au contraire, comme c'est le cas depuis 1960, stabilité de change mais inflation interne (Dollfus, 1968 : 87-88).

Néanmoins, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le recours à la grève dans le secteur minier péruvien décline, particulièrement dans le secteur privé. Cette situation semble étroitement liée à l'application des réformes néo-libérales.

En effet, selon la Banque centrale de réserve du Pérou (BCRP), 107 grèves sont comptabilisées dans le secteur minier privé en 1990 contre 65 en 1991, 46 en 1992, 24 en 1993 et 21 en 1994

---

<sup>23</sup> Au Mexique ils sont parfois présentés comme l'élément de base de la révolution nationale (Guerra, 1981). En Bolivie les grèves des mineurs et de leurs femmes symbolisent la lutte des exclus pour la conquête des droits, leur intégration au jeu politique et l'opposition aux régimes dictatoriaux (Dunkerley, 2013 ; Lavaud, 1991, 1999 Rodríguez-Carmona, Castro, Sánchez, 2013). Plus récemment, et avant l'assassinat du vice-ministre de l'intérieur par un groupe de mineurs le 25/08/2016, le soutien politique de ces travailleurs au président Morales marque leur intégration au régime socialiste du président (idem). Au Pérou ces conflits ne sont pas vraiment célébrés car non liés dans la mémoire nationale à de véritables acquis sociaux et politiques (contrairement aux mobilisations paysannes). Au contraire, les conflits sociaux et particulièrement miniers sont plutôt dénigrés et combattus. Ils font l'objet d'une triple stratégie de « délégitimation, criminalisation et répression » (cf. chapitre n°8).



(idem, 1993 : 25, 1994 : 31 , 1995 : 27 ). Le recours à la grève est donc de moins en moins utilisé par les travailleurs du secteur minier privé entre 1990 et 1994. Ce phénomène s'accompagne d'une baisse du nombre « d'heures de travail perdues par travailleur ». Elles sont respectivement égales à 5 400 en 1990 puis elles chutent à 1666 en 1991, 655 en 1992, 418 en 1993 et 491 en 1994 (idem). Autrement dit, entre 1990 et 1993 le nombre d'heures perdues par travailleur dans le secteur minier privé connaît une baisse drastique. Ce total est divisé par 15 en trois ans ! Bien que ce phénomène reparte à la hausse en 1994, le début de la décennie 1990 est donc marqué par une forte baisse de l'arrêt temporaire et collectif du travail dans le secteur minier privé, moyen classique de mobilisation des salariés, souvent via l'intermédiation d'un syndicat, pour la renégociation des intérêts antagonistes entre travailleurs et dirigeants du secteur minier.

Dans le même temps, le nombre d'individus qui travaillent dans le secteur minier privé qui ont recours à la grève chute sensiblement.

En effet la BCRP recense 75 grévistes dans le secteur minier privé en 1990 contre 47 en 1991, 27 en 1992 puis 9 en 1993 et 1994 (idem). Ce phénomène montre bien une baisse -de près des neuf dixièmes !- du nombre de grévistes dans le secteur minier péruvien entre 1990 et 1994. Le fait que le nombre de grévistes en 1993 et 1994 soit le même (9) mais que les heures de travail perdues par travailleur soit plus élevé en 1994 (491) qu'en 1993 (418), alors même que le nombre de grèves diminue entre 1993 (24) et 1994 (21), laisse légitimement envisager un durcissement de la grève chez ces neuf travailleurs grévistes (qui ne sont pas nécessairement les mêmes sur ces deux années). Cette situation traduirait vraisemblablement un blocage des négociations et/ou un refus de négocier de la part des entreprises.

La diminution du recours à la grève comme forme de négociation collective dans le secteur minier opposant les travailleurs aux directions des entreprises doit être replacée dans le contexte de l'époque.

D'une part, ce contexte est marqué par l'arrivée d'un nouveau président pour lequel les populations les plus pauvres des Andes ont massivement voté (Lavrard-Meyer, 2010). Or les Andes constituant la région historique de développement de l'activité minière péruvienne, nous faisons l'hypothèse, qui serait à vérifier, que l'élection du nouveau président a pu être vue comme un moment porteur d'espoirs pour les travailleurs de cet espace ; cela d'autant plus que

le candidat Fujimori ne portait pas les réformes néo-libérales qu'il a mises en place une fois président. Cette situation expliquerait peut-être la baisse du recours à la grève au début de sa présidence.

D'autre part, la diminution du recours à la grève intervient dans un contexte de marasme économique, politique et social marqué par une hausse de la pauvreté. Par conséquent, la grève, en tant qu'une des formes de conflit social qui diminue la rémunération des travailleurs, serait peut-être moins utilisée sur cette période (Aldana *et al.*, 2006 : 258). Tout comme Burgos-Vigna (2015) note un moindre recours aux actions collectives et une individualisation des stratégies visant à assurer la survie biologique des individus au cours de la décennie 1990 (*idem* : 83-84), il est possible d'envisager qu'une stratégie identique fut adoptée par les mineurs entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Par ailleurs, la multiplication des contre-pouvoirs semble également pouvoir expliquer la baisse du recours à la grève sur cette période. Effectivement, la multiplication des syndicats entraîne une baisse de leur pouvoir de négociation d'autant qu'un rapport presque direct, clientéliste et sans intermédiation, s'établit dès la présidence García (1985-1990) et se renforce sous la présidence Fujimori (1990-2000) entre l'État et les catégories populaires (*idem*).

En outre, la diminution de la grève dans le secteur minier privé intervient dans le cadre du processus de néo-libéralisation du marché du travail.

En effet, en 1992 des règles nouvelles visant à flexibiliser le marché du travail sont adoptées. D'après ce nouveau cadre régulateur, l'État n'intervient plus dans la fixation des rémunérations et le rôle interventionniste du ministère du travail dans les négociations collectives est revu à la baisse (BCRP, 1992 : 23).

Le code du travail péruvien, mis au point dans les années 1960 et 1970 dans le cadre de la politique de substitution aux importations, était considéré comme un des plus restrictifs, protectionnistes et contraignants d'Amérique latine [...] Entre 1991 et 1995, une série de réformes dans la législation du travail est mise en place, ce qui change totalement le panorama [...] En juillet 1992, la loi 25593, en simplifiant les formalités à accomplir, permit la multiplication des syndicats, ce qui contribua à réduire leur pouvoir, tout comme le firent la suppression des salaires en cas de grève et l'introduction d'une plus grande flexibilité dans les négociations entreprises-travailleurs (Aldana *et al.*, 2006 : 257-258).

La baisse du recours à la grève dans le secteur minier privé sous les présidences Fujimori semble durable. En 1998, la BCRP ne comptabilise plus que 12 grèves dans ce secteur contre 21 en

1994 (idem, 1998 : 391). Celles-ci semblent menées par trois travailleurs seulement (idem). La grève dans le secteur minier privé lors de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle semble donc quasi « éradiquée ».

La baisse des conflits du travail et du recours à la grève dans le secteur minier s'inscrit également dans le contexte de lutte armée interne. Or celui-ci est marqué par de nombreuses violations des droits de l'homme, effectuées tant par les guérillas armées que par la police, l'armée et les groupes paramilitaires (Boutron, 2012 ; CVR, 2003 ; Cotler, 2005 [1978] ; Daviaud, 2015 ; Degregori, 2001). Le conflit interne ayant davantage touché les départements andins du centre du pays (CVR, 2003), nous faisons ici l'hypothèse que le développement de la lutte armée sur le territoire national et sa répression eurent un impact décisif sur le mouvement ouvrier et le recours à la grève en particulier. Il constitue de fait un facteur explicatif de premier ordre de la diminution du recours de cette forme d'action collective au cours de la décennie 1990 bien que ces conflits n'aient pas totalement disparu (cf. chapitre n°8)<sup>24</sup>.

#### b. ...mais qui ne disparaissent pas

Le secteur minier offre des rémunérations supérieures à celles observées en moyenne à l'échelle du Pérou. Toutefois, des différences sensibles existent entre les travailleurs du secteur comme le montrent les différentiels observés entre travailleurs directs (embauchés par une entreprise minière) et indirects (embauchés par des sous-traitants) mais aussi, à l'intérieur de ces catégories, en fonction des postes occupés.

En moyenne les *managers* des entreprises minières sont les salariés qui bénéficient des rémunérations les plus élevées du secteur. En 2013 ils perçoivent environ 19 000 sols par mois soit plus de 5 700 dollars alors que le personnel qui travaille dans les entreprises minières sur site perçoit environ 5 000 sols soit près de 1 700 dollars mensuels (MINEM, 2015 : 118 ; cf. tableau n°25). Malgré un différentiel moyen de un à quatre au sein des entreprises minières entre ces deux catégories de travailleurs, ces rémunérations sont près de deux fois plus élevées que celles perçues par les salariés qui travaillent pour des sous-traitants du secteur. Les

---

<sup>24</sup> La baisse des conflits sociaux au Pérou au cours de la décennie 1990 est parfois expliquée par le contexte autoritaire (Lynch, 2009 in Bedoya *et al.*, 2013 : 78). La relation inhérente entre démocratie et conflictualité sociale et la stratégie de certains médias, politiques et plus largement d'une partie de la société péruvienne visant à établir un parallèle direct entre « terroristes » et mouvements d'opposition à l'activité minière pour les délégitimer aux yeux de tous sont analysées dans le chapitre n°8.

*managers* qui travaillent dans une entreprise sous-traitante perçoivent plus ou moins 9 000 sols par mois et les travailleurs sur site environ 2 000 sols (*idem*). Pour les *managers*, travailler dans une entreprise minière ou chez un sous-traitant entraîne donc une variation de la rémunération du simple au double. Cette différence est encore plus élevée pour les travailleurs sur site. Toutefois deux constats s'imposent. D'une part, entre 2012 et 2013 les salaires offerts dans le secteur minier sont en hausse pour la quasi-totalité des travailleurs (cf. tableaux n°25 et n°26)<sup>25</sup>. D'autre part, ils sont bien supérieurs aux minimums légaux. À titre de rappel, une des promesses de campagne d'Ollanta Humala en 2011 était d'augmenter le salaire minimum de 550 à 750 sols par mois (environ 270 dollars). De fait, les travailleurs qui perçoivent les rémunérations les moins élevées dans les entreprises minières et chez les sous-traitants de ces entreprises gagnent en moyenne dix fois plus que les Péruviens qui perçoivent le salaire minimum pour les premiers et quatre fois plus pour les seconds.

Tableau n°25 Détail des rémunérations mensuelles du secteur minier par branche d'activité en 2013 (en milliers de nouveaux sols)

Fonction	Entreprise minière (en 2013)	Entreprise sous-traitante (en 2013)	Moyenne (en 2013)
Manager	18955	8707	16544
Administratif	6567	2068	4938
Personnel s/ site	4950	2092	3580
Opérations générales	3827	1809	2475

MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, 2015, *op.cit.*, p. 118. Élaboré par l'auteur.

Tableau n°26 Détail des rémunérations mensuelles du secteur minier par branche d'activité en 2012 (en milliers de sols)

Fonction	Entreprise minière (en 2011)	Entreprise sous-traitante (en 2011)	Moyenne (en 2011)
Manager	16643	4365	13873
Administratif	6567	2068	4938
Personnel s/ site	4052	1895	3047
Opérations générales	3236	1262	1813

Source : MINEM, *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico*, *op.cit.*, 2012, p. 90. Élaboré par l'auteur.

<sup>25</sup> Seuls ceux des personnels administratifs ne semblent pas augmenter (MINEM, 2012 : 90, 2015 : 118).

Pourtant, les écarts de salaires entre salariés directs et indirects et entre travailleurs au sein des entreprises semblent constituer une source de conflits. Ceux-ci s'expriment à la fois en interne pour la répartition du profit, entre salariés directs et salariés indirects mais aussi avec d'autres acteurs.

En effet, même si le secteur minier offre des rémunérations supérieures bien supérieures que les minima légaux, l'ensemble des travailleurs miniers ne bénéficient pas d'un égal partage des profits liés à l'exploitation des minerais. Cette situation s'explique notamment par les différences de qualifications des travailleurs mais aussi par les choix opérés par chaque entreprise en fonction de différents facteurs (profit, plans d'investissements, etc.). Ce type spécifique de conflit minier relatif au partage du profit en interne peut être illustré par l'opposition en 2013 et 2014 d'une partie des travailleurs de l'entreprise minière Minera Shougang Hierro Perú, contrôlée par un groupe chinois, unique producteur de fer du Pérou<sup>26</sup>, à la direction du groupe en 2013 et en 2014. Dans cette entreprise, le conflit est géré par l'intermédiation du syndicat qui représente 1088 travailleurs. Les revendications des grévistes pendant un mois en 2013 et deux semaines entre août et septembre 2014 portent principalement sur une revalorisation à la hausse des salaires, notamment l'augmentation des plus bas, l'obtention d'un supplément économique pour leurs familles (de 70 sols) et la fourniture de vêtements de travail (El Comercio, 2/09/2014). En 2014 les travailleurs demandent une revalorisation salariale de 9 sols par jour (soit environ 3 dollars) à laquelle s'oppose la direction de l'entreprise qui ne propose que 4 sols d'augmentation<sup>27</sup>. Les conflits miniers liés aux conditions de travail et aux rémunérations sont sans doute les plus faciles à gérer pour les entreprises. D'une part, il s'agit de négociations salariales classiques au sens où elles ne sont pas nouvelles et donc l'entreprise y est préparée. D'autre part, elles sont intermédiées par des acteurs spécifiques (les syndicats) qui canalisent les actions et les revendications donc il s'agit d'action potentiellement moins source de violence que d'autres types conflits liés à

---

<sup>26</sup> Pour rappel, l'entreprise est située dans le départ d'Ica au sud de Lima et fut acquise en 1992 (cf. chapitre n°2).

<sup>27</sup> En 2013 le conflit salarial est réglé par l'intervention du ministère du travail et de la promotion de l'emploi qui impose une augmentation salariale de 4,16 sols (El Comercio, 2/09/2014). Face à la grève générale et indéfinie entamée par le syndicat des travailleurs le 18/08/2014, et après deux semaines d'impasse des négociations, le 2 septembre 2014 le *manager* général de la mine, M. Raúl Vera déclare la « force majeure » une modalité juridique qui permet d'exempter l'entreprise de ses obligations contractuelles, en l'occurrence l'envoi du minerai hors du pays vers ses acheteurs (idem). Ce phénomène traditionnel d'opposition entre travailleurs et dirigeants du secteur minier ne concerne bien entendu pas qu'une seule entreprise minière installée au Pérou. En août 2014 également, 800 travailleurs de l'entreprise Minera Ares sont en grève et dénoncent la non redistribution aux travailleurs, pourtant convenue, d'une partie des profits réalisés par l'entreprise l'année précédente.

l'exploitation marchande des ressources naturelles (cf. chapitres n°8 et n°9). Or, comme le rappelle Wieviorka (2005) la violence est le contraire du conflit dans la mesure où elle nie la possibilité de la négociation<sup>28</sup>. En outre, ce type de conflits miniers, d'ordre économique et salarial, est sporadique, extrêmement localisé puisqu'il est souvent restreint à l'entreprise. Il n'y a pas vraiment de logique de diffusion de la mobilisation dans les médias. Par conséquent, le risque d'expansion spatiale auréolaire des revendications salariales se trouve limité du fait de l'absence d'articulation avec d'autres revendications sociales. Enfin, ce qui est peut-être le plus important pour les entreprises minières, ces conflits ne remettent pas en cause l'action même de l'entreprise sur le territoire contrairement aux conflits miniers qui relèvent davantage de la justice socio-environnementale et de l'écologisme profond (idem ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 cf. chapitres n°8 et n°9). Le conflit apparaît donc davantage comme un levier de négociation au sein d'une structure spécifique qu'une stratégie de blocage du secteur.

Une autre dimension des conflits miniers péruviens d'ordre économique et salarial concerne l'embauche des travailleurs.

### c. L'emploi minier, entre nécessité productive et négociation politique

En 2015 près de 200 000 (195 705) personnes travaillent, directement et indirectement dans le secteur minier péruvien (MINEM, 2015: 118 ; cf. carte n°41).

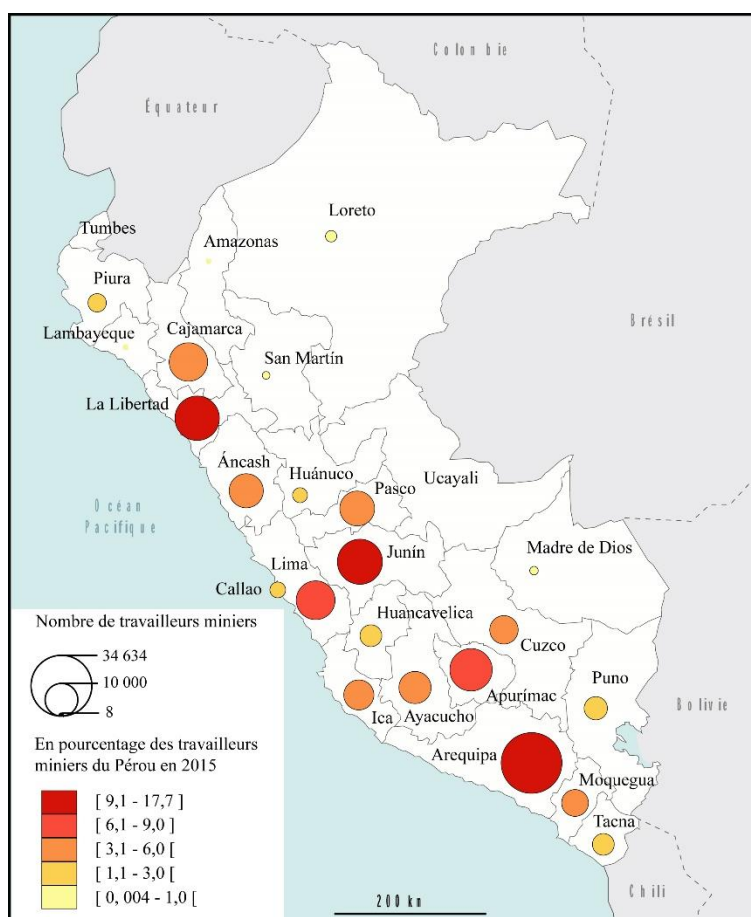
L'emploi minier constitue une opportunité, en termes d'emploi, dans vingt-trois territoires, soit presque la totalité des départements du pays, seuls départements, Tumbes et Ucayali, ne comptant aucun travailleur minier (idem). Cependant, ce phénomène est inégalement distribué dans l'espace et le nombre de travailleurs varie sensiblement d'un département à l'autre. Lorsque l'emploi minier est envisagé en volume, le phénomène est beaucoup plus concentré et là encore inégal. En 2015, cinq départements concentrent près de la moitié (51%) de cette catégorie d'actifs, Arequipa (environ 18%), Junín (environ 10%), La Libertad (près de 9%), ces trois territoires en concentrant entre un dixième et un cinquième, puis Lima (environ 7%) et Apurímac (près de 7% ; idem : 120). Les dix-huit autres territoires où sont enregistrés dans

---

<sup>28</sup> Néanmoins, même si la violence symbolique, ici le refus de considérer certains acteurs comme légitimes à participer au jeu voire les écarts de salaires entre travailleurs, constituent également une forme de violence (symbolique).

travailleurs miniers en 2015 comptent moins de 50% de ces actifs et dans cinq de ces départements la part des travailleurs miniers est inférieure à 1% du total des travailleurs miniers du Pérou (idem).

Carte n°41 Nombre de travailleurs directs et indirects dans le secteur minier péruvien en 2015 à l'échelle départementale



Source: MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, p. 120.  
Élaborée par l'auteur.

Cependant, ces près de 200 000 travailleurs représentent à peine de 1% (1,2%) de la population économiquement active (PEA) péruvienne de 2015 (INEI, 2016c)

Dans les cinq territoires qui concentrent la plus forte proportion de travailleurs miniers en 2015, ces actifs ne représentent que 0,3% de la PEA de Lima bien que ce taux oscille entre près de 2% et 5% pour les quatre autres territoires où ces actifs sont les plus nombreux (idem, MINEM, 2015 : 118)<sup>29</sup>. Cela représente une part supérieure au taux moyen enregistré au Pérou à cette

<sup>29</sup> Les travailleurs miniers représentent 1,9% de la population économiquement active de La Libertad, 2,6% de celle de Junín et 5% de celle d'Arequipa (INEI, 2016c ; MINEM, 2015 : 118).

date (idem). Dans les dix-huit autres départements où ces actifs représentent moins de la moitié des travailleurs miniers du pays en 2015, ils constituent moins de 1% de la PEA dans neuf départements mais oscillent entre 1% et plus de 7% dans les neuf autres départements (idem)<sup>30</sup>. Par conséquent, c'est en fait dans douze départements sur les vingt-trois où des travailleurs miniers légaux sont recensés en 2015, soit un département sur deux, que le secteur minier constitue une opportunité d'emploi. La part moyenne de cette catégorie d'actifs est supérieure à la moyenne nationale (idem). Il s'agit des départements de Pasco (7,1%), Moquegua (6,5%), Apurímac (6,3%), Arequipa (5%), Ayacucho (2,7%), Junín (2,6%), Tacna (2,5%), Ica (2,1%), La Libertad (1,9%), Áncash (1,7%), Cajamarca (1,7%) et Huancavelica (1,7% ; idem).

L'emploi dans le secteur minier ne résulte pas seulement de facteurs strictement économiques.

En effet, autour de chaque projet minier, les entreprises et les populations locales mais aussi certains entrepreneurs locaux, sous-traitants ou non du secteur, négocient l'accès et l'avenir du territoire et des hommes autour notamment de la question de l'embauche directe ou indirecte et/ou de la fourniture de biens et services ce à quoi certaines entreprises semblent particulièrement sensibles puisque c'est aussi le devenir du projet, sa greffe socio-territoriale, dans un processus de coconstruction du territoire et du processus extractif qui est en jeu (Forget, Carrizo, 2016 ; cf. les deux témoignages présentés dans l'encadré n°15). Plusieurs facteurs potentiels de conflit sont alors à considérer. Combien de travailleurs l'entreprise minière doit-elle embaucher ? Les employés de la mine doivent-ils être des habitants locaux issus de la zone d'influence directe ou élargie, c'est-à-dire indirecte du site ?<sup>31</sup> Des membres des communautés paysannes et/ou indigènes sur les terres desquelles se développe la mine ou voisines du site s'il en est ainsi doivent-ils prendre part au processus productif et sous quelle forme ? Doivent-ils être des employés directs ou indirects de l'entreprise minière ? Au cours de quelle phase

---

<sup>30</sup> Les travailleurs miniers (légaux) enregistrés en 2015 à l'échelle départementale représentent moins de 1% de la population économiquement active d'Amazonas (0%), Lambayeque (0%), San Martín (0,1%), Loreto (0,2%), Piura (0,3%), Puno (0,6%), Madre de Dios (0,8%), Huánuco (0,4%) et Callao (0,4%) et au moins 1% dans les départements de Cuzco (1%), Cajamarca (1,7%), Áncash (1,7%), Huancavelica (1,7%), Ica (2,1%), Tacna (2,5%), Ayacucho (2,7%), Moquegua (6,5%) et Pasco (7,1% ; INEI, 2016c ; MINEM, 2015 : 120).

<sup>31</sup> « *La Zone d'Influence Directe (AID)* [en espagnol] se définit comme l'espace estimé de l'occurrence des impacts significatifs (normalement associé aux impacts directs), qu'ils soient positifs ou négatifs. *La Zone d'Influence Indirecte (AII)* [en espagnol] est définie comme l'espace dans lequel l'occurrence des impacts est moindre (normalement associée aux impacts indirects) » (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-10). Notre traduction de : « *El Área de Influencia Directa (AID)* se define como el espacio en el cual se estima la ocurrencia de impactos significativos (normalmente asociados a los impactos directos), ya sean negativos o positivos. *El Área de Influencia Indirecta (AII)* es definida como el espacio en el cual se estima la ocurrencia de impactos cuya significancia es menor (normalmente asociado a los impactos indirectos) ».



(prospection, construction, opération, fermeture) doivent-ils être embauchés ou intervenir ? Quel type de poste doivent-ils occuper ? Pour combien de temps (cf. question du type du contrat de travail et de sa durée) ? L'embauche est à la fois fonction des besoins de l'entreprise mais est aussi fortement liée au contexte, international certes mais aussi local<sup>32</sup>. Ces éléments constituent autant de facteurs non exhaustifs qui entrent en jeu dans ces conflits miniers spécifiques, qu'ils soient latents ou actifs comme plusieurs salariés de diverses entreprises minières nous l'ont rapporté au cours de nos terrains (cf. encadré n°15).

La question de l'emploi minier est étroitement liée à celle des qualifications des individus, elles-mêmes fonction de la phase de développement de la mine.

En effet, le volume de la main d'œuvre minière dépend des différentes phases d'exécution du projet qui déterminent le type d'emplois requis par l'entreprise (géologues, travailleurs non qualifiés, *managers*, ingénieurs des mines, secrétaires, comptables, etc.). La phase de construction du site se distingue par un besoin en main d'œuvre non qualifiée plus important que les phases de prospection et d'opération de la mine. L'emploi porte alors sur une période relativement courte par rapport à la durée de vie de la mine bien que l'extension de celle-ci constitue également une possibilité (nouvelle ou réitérée) d'emploi. Par exemple, le projet minier de Conga que souhaite développer l'entreprise minière Minera Yanacocha S.R.L dans le département nord-andin de Cajamarca (cf. chapitre n°9) met emblématiquement en évidence le besoin différencié d'embauche pour l'entreprise en fonction de la phase minière considérée.

L'étape de construction du Projet Conga est programmée pour une période de 42 mois et emploiera approximativement 900 personnes les premiers mois, jusqu'à atteindre les 6000 travailleurs au moment le plus intense, pour des travaux spécialisés et non spécialisés. Durant l'étape d'opération, 1660 personnes seront employées en moyenne, desquelles 1174 seront des employés et 486 des sous-traitants durant les onze premières années d'opération. Le besoin en main d'œuvre variera pour le Projet Conga selon la durée de vie du projet, et atteindra un pic de 1800 personnes l'année 2 (Kinght Piésold Consulting, 2010 : 6-145)<sup>33</sup>.

Les populations des marges minières font en fait face à une double difficulté en termes d'emploi.

---

<sup>32</sup> Par exemple, une baisse des prix des minerais renchérit le coût de la production et/ou diminue les perspectives de profit ce qui ne va pas dans le sens d'un accroissement de l'embauche.

<sup>33</sup> Notre traduction de : « *La etapa de construcción del Proyecto Conga está programada para un periodo de 42 meses y empleará aproximadamente 900 personas en los primeros meses, llegando a alcanzar los 6 000 trabajadores en su momento más intenso, en labores especializadas y no especializadas. Durante la etapa de operación se empleará a 1 660 personas en promedio, incluyendo 1 174 empleados y 486 contratistas durante los primeros once años de operación. El requerimiento de mano obra variará en el Proyecto Conga durante el tiempo de vida, alcanzando un pico de 1 800 personas en el año 2* ».

D'une part, la mécanisation de l'activité minière dans les mines à ciel ouvert, qui sont celles qui se développent le plus depuis le nouveau boom de l'exploitation des ressources minières au Pérou -et plus largement au monde depuis les années 1970 tend à réduire le besoin d'une certaine catégorie de travailleurs : les mineurs à proprement parler (Deshaies, 2007, 2011, 2016 ; cf. chapitre n°4). D'autre part, les entreprises ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée pérenne durant le processus de production. Or dans la mesure où les mines se développent dans des territoires périphériques, souvent marginaux, parfois situés aux confins du territoire national, en altitude, dans des espaces relativement peu peuplés où domine l'agriculture et l'élevage vivriers, et dans lesquels résident des populations peu nombreuses souvent plus touchées par la pauvreté (monétaire et non monétaire) que les pays d'accueil (cf. *supra* et chapitre n°2). Peu d'habitants locaux présentent alors le profil idéal pour occuper les postes qualifiés. Par conséquent, les populations qui résident dans l'espace plus ou moins immédiat de la mine ne sont pas employables à long terme dans l'entreprise ou ne le sont qu'après formation.

L'absence de qualifications minières des populations locales semble être abordée de différentes façons par les entreprises minières.

D'une part, par le recours à une main d'œuvre exogène aux territoires miniers immédiats. Cependant, il s'agit là d'un phénomène majoritaire.

En effet, la part des travailleurs locaux, c'est-à-dire originaires du département dans lequel se développe l'extraction minière, certes inégale, est majoritaire. En moyenne, en 2014 plus de la moitié (55%) des travailleurs miniers sont des locaux (MINEM, 2015 : 121). Dans seize des vingt-trois territoires dans lesquels la main d'œuvre minière est recensée en 2014, soit plus de la moitié de ceux-ci, au moins un travailleur du secteur minier sur deux est un local (*idem* ; cf. carte n°42)<sup>34</sup>. Seul sept départements se caractérisent par un recours majoritaire à des travailleurs exogènes à leur territoire d'opération (*idem*)<sup>35</sup>. Le recours à l'emploi endogène constitue donc un phénomène largement majoritaire. L'absence de qualification n'apparaît donc

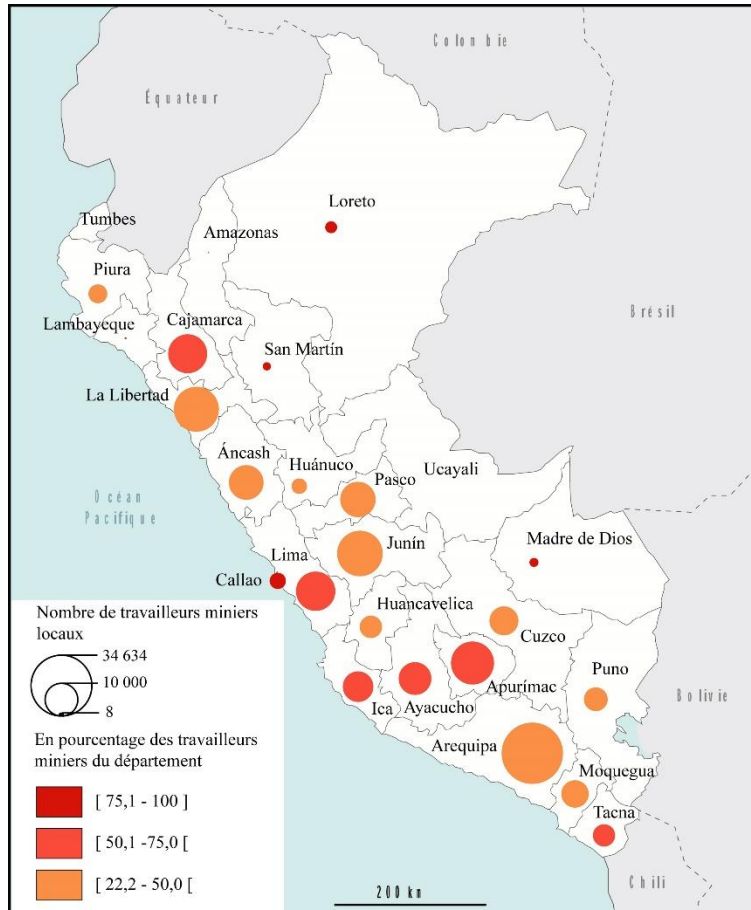
---

<sup>34</sup> Il s'agit des départements d'Áncash (56,8%), Arequipa (58,1%), de la province constitutionnelle de Callao (78,8%), de Cuzco (70,5%), Huancavelica (71,3%), Huánuco (61,3%), Junín (55,8%), La Libertad (61,6%), Lambayeque (100%), Loreto (100%), Madre de Dios (89,9%), Moquegua (52,2%), Pasco (65,4%), Piura (67,3%), Puno (71,7%) et San Martín (89,3%; MINEM, 2015: 121).

<sup>35</sup> La part de l'emploi minier local est inférieure à 50% dans les départements d'Amazonas (22,2%), Apurímac (42%), Ayacucho (47,4%), Cajamarca (49,3%) Ica (39,6%), Lima (40,4%) et Tacna (26% ; MINEM, 2015 : 121).

pas comme un obstacle total à l'embauche.

Carte n°42 Recours à l'emploi local dans le secteur minier péruvien en 2014 à l'échelle départementale



Source: MINEM, *Perú 2014. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2015, pp. 120-121.  
Élaborée par l'auteur.

Pour autant, plus que la part de la population locale employée dans le secteur minier c'est le nombre d'individus occupés par ce secteur d'activité qui permet d'éclairer l'inégale greffe du secteur dans les territoires locaux.

En effet, si les départements de Lambayeque (100%), Loreto (100%), San Martín (89,3%) et Madre de Dios (89,9%) constituent les territoires dans lesquels la part de l'emploi minier local est la plus élevée (en 2014), le nombre d'individus à bénéficier d'un emploi dans ce secteur est relativement limité. L'emploi minier n'occupe que 19 travailleurs dans le département de Lambayeque, 555 dans celui de San Martín, 674 dans celui de Madre de Dios et 1210 dans celui de Loreto soit moins de 1% des travailleurs du secteur (en 2015 ; idem : 118-121 ; cf. carte n°42). C'est l'emploi minier en valeur et non en volume qui permet d'éclairer la greffe socio-

territoriale des projets miniers dans les territoires locaux.

D'autre part, les entreprises minières tentent de remédier au manque de qualifications des populations locales, valorisables dans le secteur minier, par le développement et/ou le soutien qu'elles apportent à des programmes de formation, directement ou indirectement mis en place par elles, qui vont au-delà du seul secteur minier et qui parfois s'adressent à un public plus large que leurs travailleurs<sup>36</sup>.

Néanmoins, les populations locales ne peuvent pas toutes être employées par les entreprises minières qui n'ont par ailleurs pas vocation à employer l'ensemble de la population économiquement active des territoires dans lesquels elles opèrent ni à se substituer à se substituer aux missions de l'État dans ces territoires même si les partenariats sont souvent mis en place du fait notamment des capacités financières de ces acteurs et de leur rapidité d'action<sup>37</sup>. D'après nos entretiens, l'emploi minier apparaît comme une ressource mobilisée à la fois par les entreprises minières et les populations locales pour éviter les conflits (cf. encadré n°15).

En effet, plusieurs cadres et employés déclarent que leurs entreprises embauchent plus d'individus qu'elles en ont besoin. L'embauche répond alors à des considérations qui peuvent être qualifiées de politiques. D'une part, ces individus déclarent que l'embauche des habitants locaux est souvent perçue par les riverains des mines comme une condition nécessaire au développement de l'activité, situation que certains d'entre eux approuvent et d'autres pas. Pour certains travailleurs des entreprises minières et populations locales, l'embauche constituerait un devoir de l'entreprise envers elles. Celui-ci représenterait le pendant, nous en faisons ici l'hypothèse, de la servitude minière toujours obtenue par les entreprises extractives auprès de

---

<sup>36</sup> Au cours des entretiens que nous avons réalisés, les entreprises d'origine étrangère comme Minera Yanacocha S.R.L, Minera Barrick Misquichilca S.A, La Arena S.A mais aussi la péruvienne Compañía de Minas Buenaventura S.A.A ont notamment abordé ce sujet. La formation intervient à la fois sur site lorsque la personne recrutée gravit petit à petit les échelons en fonction de ses capacités et des tâches qui lui sont attribuées, même si des plafonds de verre existent (Salazar-Soler, 2002), et en-dehors de celui-ci. Un des cadres de Minera Barrick Misquichilca S.A nous informait que l'entreprise soutenait un programme de formation dans le secteur minier en partenariat avec une université de Trujillo, dans le département de La Libertad où elle opère la mine de Lagunas Norte, pour favoriser l'emploi qualifié local. Il reconnaissait toutefois que cette politique aurait dû être menée plus tôt (Lima le 1/03/2012).

<sup>37</sup> Cette position nous fut notamment développée par un très haut cadre de l'entreprise minière Compañía de Minas Buenaventura S.A.A (Lima, 1/03/2012) et un cadre du service de relations communautaires de l'entreprise (Lima, 4/05/2012), sur la base notamment d'un projet d'électrification en milieu rural, mais aussi par différents cadres et salariés de Minera Barrick Misquichilca (mars, 2012), La Arena S.A (mars et avril 2012), Compañía Coimolache S.A (mai 2013) et Minera Yanacocha S.R.L (mars 2012, avril, mai 2013) à propos du développement d'infrastructures de transports, d'écoles et de postes de santé.

l'État péruvien dès lors qu'elles souhaitent développer leurs activités sur les territoires d'autrui pour exploiter des ressources minières métalliques (cf. chapitre n°7). Un cadre de La Arena S.A évoque à cet égard les « pressions » des entrepreneurs de la zone entourant La Arena et de Huamachuco, les territoires voisins de la mine, sur l'entreprise, pour obtenir du travail, notamment indirect pour la fourniture de biens et services au site, mais sans véritablement s'en alarmer (Lima, 27/03/2012, cf. encadré n°15).

Ensuite, à l'intérieur des communautés, il convient de décider qui bénéficiera d'un emploi à la mine. Deux cadres La Arena S.A et un employé de l'entreprise Minera Barrick Misquichilca S.A, toutes deux situées dans le département de La Libertad nous expliquaient ainsi que les présidents des communautés au sein desquelles ces entreprises recrutent une partie de leur personnel négocient l'embauche de travailleurs puis optent en interne pour une rotation de l'emploi parmi les membres de la communauté (cf. encadré n°15). De cette façon les emplois à la mine sont redistribués entre les différents membres de la communauté de manière cyclique afin qu'un nombre plus élevé de membres de la communauté puisse en profiter (ce qui contribue à la hausse des capitaux socio-économiques des individus bien qu'il s'agisse généralement mais pas exclusivement d'emplois peu ou pas qualifiés comme réguler le trafic routier sur site, participer à la construction de la mine, etc.). D'après un salarié de Minera Barrick Misquichilca travaillant sur site, dans les communautés des environs de la mine de Lagunas Norte cette rotation interviendrait environ tous les quatre mois (Lagunas Norte, 17 avril 2012 ; cf. encadré n°15)<sup>38</sup>.

De multiples questions en matière d'emploi se posent. L'emploi minier non qualifié doit-il être restreint aux membres des communautés locales? L'ensemble des cadres des entreprises minières que nous avons rencontrés ont abordé cette question et y ont répondu par l'affirmative. Néanmoins, comment s'assurer que les individus qui se présentent comme des locaux pour obtenir un emploi appartiennent bien à cette catégorie d'habitants? Ce point a été abordé par un cadre de Minera Barrick Misquichilca S.A pour la mine de Lagunas Norte dans le département

---

<sup>38</sup> Notre étude ne porte pas spécifiquement sur les populations locales. De fait il ne nous appartient pas de décrire les modalités de fonctionnement des communautés. Cf. Piccoli (2011) pour une analyse des communautés de Cajamarca par exemple. Nous n'analysons pas non plus les mécanismes de la distribution de l'emploi minier et de gestion de la main d'œuvre ni par les entreprises minières ni par les communautés locales. Les conflits sociaux générés ou exacerbés dans ces communautés par la mine ne seront pas non plus traités. Cela ne signifie pas pour autant que cet objet d'étude est dépourvu d'intérêt. Une étude sur ce sujet serait particulièrement intéressante car elle apporterait de nombreuses précisions pour mieux appréhender les effets à l'échelle micro-locale de la greffe ou du rejet de l'activité minière dans les espaces d'extraction immédiats (cf. conclusion générale). Dans le cas de Cajamarca, ce thème est partiellement analysé par Bury (2007b) et Grieco (2016).

de La Libertad (Lima, 1/03/2012). Il nous précisait que certains membres des communautés locales allaient voir les salariés de l'entreprise, notamment les responsables de l'embauche, pour protester contre le recrutement de plusieurs personnes qu'ils ne considéraient pas comme de « véritables » locaux mais des « imposteurs » venus s'installer dans le périmètre d'action de l'entreprise une fois le projet minier en activité et/ou connu, au détriment des « vraies » populations locales résidant dans la zone d'influence de l'entreprise avant le développement de la mine. Le développement des projets miniers semble ainsi constituer une source potentielle de conflits entre populations locales ou une concurrence semble exister pour capter une portion de l'emploi direct à la mine et/ou bénéficier des programmes de responsabilité sociale de l'entreprise. Ce cadre pointait alors l'extrême difficulté de l'entreprise sur la question<sup>39</sup>. Certaines revendications sociales en termes d'emploi minier tendent donc vers une forme de localisme, soit une forme de tropisme sur la dimension nécessairement locale que devrait revêtir l'emploi minier<sup>40</sup>.

Les entreprises minières, à l'image d'un *big man* qui rémunérerait sa clientèle à travers l'octroi de postes ou de rentes en contrepartie au soutien populaire exprimé lors de processus électoraux comme dans le champ politique, octroient donc une partie des emplois miniers aux populations locales. Elles acceptent donc de réduire leur profit immédiat, non pas parce-qu'elles ont réellement besoin d'une main d'œuvre importante mais pour s'assurer de la bonne collaboration de la population ou, du moins, de l'absence d'entrave au fonctionnement du site. L'emploi à la mine apparaît de fait comme une ressource pacificatrice des relations sociales locales canalisées via le salariat qu'il soit direct ou indirect via le recours à des entreprises communautaires de sous-traitants. Le contrat de travail se présente dès lors comme une sorte de contrat social local. L'emploi minier apparaît en partie comme une sorte de « pacte de non-agression mutuelle » entre acteurs, une sorte de contrat gagnants-gagnants entre entreprises minières et populations locales.

---

<sup>39</sup> Bury (2007b) remarque un phénomène identique de migration interne et d'installation de populations « exogènes » au département de Cajamarca dans la zone d'influence de Minera Yanacocha S.R.L du fait de l'attractivité qu'exerce la mine. Toutefois son analyse ne porte pas sur les situations potentiellement conflictuelles que ce processus génère. L'auteur souligne par ailleurs, non sans piquant, que le département de Cajamarca devient aussi un pôle d'attraction pour de nombreux salariés d'ONG, militants écologistes et universitaires qui participent pleinement de ce que nous pouvons appeler la « glocalisation » de Cajamarca, et note leur rôle dans le processus de gentrification urbaine consécutif, notamment dans le district de Baños del Inca réputé pour ses sources thermales (idem : 271-272 ; cf. chapitre n°9).

<sup>40</sup> Cette situation constituerait un pendant au phénomène d'« ethnicisation » du discours de la lutte des populations locales contre le secteur minier au Pérou identifié par Salazar-Soler (2009b) dont les ONG ont été le principal agent de diffusion (idem : 214-215 ; cf. chapitre n°9).

En effet, d'une part, avec l'obtention d'un emploi direct dans la mine ou indirect par la fourniture de biens ou de services pour l'entreprise minière, les populations locales « gagnent » dans leur relation avec l'entreprise minière par l'accès à un revenu économique, potentiellement régulier, supérieur à leurs revenus ordinaires, auxquels il s'additionne parfois (Salazar-Soler, 2002). À ce gain économique s'ajoute celui d'une reconnaissance de leur légitimité à intervenir en tant acteurs dans le débat sur la structuration du territoire local, leur territoire vécu, et la transformation de celui-ci. D'autre part, les entreprises minières gagnent en sécurité plus qu'en hausse de la productivité par une main d'œuvre plus nombreuse, et obtiennent ce qui est régulièrement appelé dans le langage courant au Pérou une « licence sociale pour opérer » soit la reconnaissance par les résidents de la légitimité d'un acteur exogène au territoire à l'organiser et le transformer et dont de la durée de vie des projets et les relations avec les populations, les convertissent parfois en acteurs territoriaux transitionnels voire endogènes. La relation de l'entreprise minière à la population locale apparaît ainsi comme une condition de la greffe de l'entreprise minière dans l'espace pour éviter son rejet. Les interactions des acteurs ont alors pour but de valider l'avenir du territoire local autour du projet minier sur la base de la participation négociée des acteurs et donc de l'évolution des positions initiales de chacun. « *Les entreprises acceptent de multiplier les compensations et les procédures de contrôle pour réussir leur inscription locale, condition sine qua non pour qu'elles soient considérées comme l'un des usagers légitimes de l'espace* » (Melé, 2011 : 186)<sup>41</sup>. Cette double stratégie de politisation de l'emploi minier par les populations locales et les entreprises minières se présente alors comme un processus de « coconstruction », du territoire minier local et du projet lui-même (Forget, Carrizo, 2016) non garanti *a priori*. Plus largement, le recours à l'embauche locale participerait de l'émergence d'un micro territoire gagnant de la mondialisation, dans lequel l'État péruvien semble peu présent<sup>42</sup>. « *Pour exister, l'objet technique [ici le projet minier] traverse un processus d'individuation qui le fait exister comme système de relations au point de rencontre entre plusieurs milieux [technique, géographique et associé] (non nécessairement compatibles)* » (Nadaï, Labussière, 2014 : 205).

L'interaction des acteurs qui interviennent dans la construction territoriale est définie comme une coconstruction territoriale si elle cherche à territorialiser les activités de manière consensuelle. Ainsi, au sein de ce processus, apparaissent des phases de discussion et de négociation entre acteurs aux intérêts variés [Audoux *et al.*, 2011, p. 2]. Les aménagements, les infrastructures, les emplois, la prise en compte de l'environnement et différentes dimensions du territoire accompagnent les activités minières. Dans les processus de négociations qui se mettent

---

<sup>41</sup> Un constat identique est opéré par Rétaillé (2011) qui note que « [l]a puissance des acteurs ne suffit cependant pas à s'imposer. Il faut pouvoir légitimer les choix pour atteindre un consensus minimal ou du moins éviter les affrontements qui pourraient surgir » (idem: 7).

<sup>42</sup> Autrement qu'en termes de régulateur de l'activité voire de médiateur des conflits. Cf. chapitre n°9.

alors en place, les idées défendues par les multiples acteurs impliqués influencent les positionnements et les actions politiques, économiques, sociales et environnementales de chacune des composantes, dans le but de répondre aux attentes et aux demandes de tous. La modification des logiques des entreprises, des gouvernements et des acteurs de la société civile se traduit souvent par leur hybridation (Forget, Carrizo, 2016 : 32).

Ces politiques sont parfois fortement décriées du fait de leur biais « capitaliste ». Leur but (caché ?) serait ainsi de faire partir les populations locales des territoires miniers. Un des salariés de Minera Barrick Misquichilca nous déclarait à cet égard que le but des formations était non pas de transformer tous les locaux en travailleurs du secteur minier mais d'accroître leurs possibilités car de toute façon, un jour ces populations « partiraient » (cf. encadré n°15). Ce biais est également dénoncé car les programmes développés par les entreprises minières manifestent la volonté d'intégrer les populations locales au système capitaliste et donc au marché, du travail par le salariat, et des biens et services pour leurs productions, les soumettant ainsi non plus aux aléas du climat mais aux fluctuations des marchés pour leur survie biologique et sociale. Si la nature parfois instrumentale de ces politiques est manifeste (Renouard, 2007). Un des cadres interviewés parle d'ailleurs de façon quelque peu paternaliste de « leurs entrepreneurs locaux » bien que l'autonomie de ces derniers apparaisse clairement dans cet extrait (du fait du conflit social, cf. encadré n°15). Cependant cette critique doit être nuancée et mesurée car « [...] *son caractère moral est réservé à ceux qui ont le choix* » (Nadaï, Labussière, 2014 : 127)<sup>43</sup>. Enfin, comme évoqué précédemment (cf. chapitre n°5), si la formation des travailleurs plus que l'embauche à court terme permet d'éviter un *turn over* élevé pour les entreprises minières, le fait que l'emploi minier direct soit inférieur à l'emploi minier indirect peut être perçu comme une stratégie de transfert volontaire par les entreprises minières du risque de l'embauche et, partant, des conflits de travail sur les sous-traitants généralement plus sensibles aux évolutions conjoncturelles nationale et mondiale (législation en matière d'emploi, législation minière, cours mondiaux des matières premières, etc.)<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> Sur les liens entre chômage et mort sociale dans un autre contexte cf. entre autres Bourdieu (2003), Hérin (2013) et Schnapper (1994).

<sup>44</sup> Un constat similaire est déjà réalisé à la fin des années 1960 dans les mines souterraines des Andes centrales. « *A Cerro de Pasco comme à Huaron, la politique générale de la direction consiste à éviter toute embauche nouvelle et à qualifier progressivement les mineurs pour qu'ils puissent travailler sur de nouvelles machines permettant une augmentation de la production et justifiant par-là un accroissement éventuel des salaires* » (Dollfus, 1968 : 88). Cf. également Salazar-Soler pour une période plus récente (2002).



Encadré n°15 Les négociations autour de l'emploi. Témoignages de deux salariés de deux entreprises minières d'origine canadienne opérant au Pérou en 2012

✓ Le cas de La Arena dans le département de La Libertad

- La Arena c'est plus de 20 000 hectares de concessions minières [...] Nous avons une opération minière d'or en activité depuis environ un an [...] C'est un processus de lixiviation d'or, d'oxydes d'or [...] pour obtenir un or doré en lingot. C'est une opération à ciel ouvert qui en fonction des ressources et réserves que nous avons, nous espérons pouvoir continuer la phase d'opération pendant sept ou huit ans. L'autre projet que nous avons c'est un gisement proche de La Arena dans la partie profonde, c'est un gisement de cuivre, avec un peu d'or, ce sont des sulfures principalement. En ce moment nous sommes en train de débiter des études de faisabilité du projet. Et comme ce sont des sulfures c'est un autre type d'investissement et de technique, hein ? [...] C'est une opération plus grande avec un impact plus important. Mais nous sommes actuellement dans une phase de faisabilité et nous sommes en train de travailler à tout ce qui a trait à la stratégie environnementale et sociale pour développer ce projet. [...] C'est un projet qui va requérir des changements importants, tu vois ? Donc nous sommes en train d'y travailler avec beaucoup d'attention [...]

- Combien de personnes travaillent à La Arena ?

- À La Arena nous avons environ 1 300 personnes. Mais une grande partie, une bonne partie ce sont des sous-traitants.

- De la zone ?

- [...] 65% sont des personnes d'ici. Nous avons un pourcentage de zone assez élevé. Je n'ai pas le chiffre exact mais je crois que nous sommes à environ 65%, 70% des travailleurs, aussi bien les employés de La Arena que les sous-traitants. À côté de l'emploi direct à La Arena sur site ou comme sous-traitants, il y a pas mal de petits entrepreneurs qui fournissent des services, des services de transports. De location de véhicules, tant des véhicules légers que des véhicules lourds, non ? Tout le service de transport en bus aussi bien interne à la mine qu'externe. Il y a eu un développement économique de la zone. C'est intéressant. Je ne peux pas te donner beaucoup de chiffres car je travaille là-dessus en ce moment. Il y a eu un impact positif, des gens qui avant vivaient à La Arena, ces gens se sont motivés, ces gens ont formé de petites entreprises, ce sont les capitalistes que nous avons. Beaucoup d'eux fournissent des services, de différentes tailles, des petits aux plus grands. Il y a un nouvel entrepreneuriat local à La Arena et en nouvel entrepreneuriat à Huamachuco [...] qui parfois exercent aussi des pressions sur nous. Ils exercent une pression sociale, des demandes. Beaucoup de ces entrepreneurs sont des personnes auxquelles nous avons acheté les terrains et nombre d'entre eux ont investi, avec notre aide, dans des entreprises, dans l'achat de matériel. Nous on leur dit « écoute, avec cet argent achète-toi une camionnette et nous nous t'assurons [du travail] [...] Nous avons un campement pour environ 300 personnes. Par chance, La Arena est une mine qui est à 3200-3300 mètres, c'est un site agréable, joli, qui a un bon climat, ce n'est pas la sierra froide, c'est une sierra relativement humide, elle n'est pas haute [en altitude]. Moi je voyage tranquillement là-bas et j'y dors la première nuit et je n'ai pas de problème. Il y a une très bonne nourriture, un bon service de restauration de sous-traitants de la zone. C'est très bon, très propre, moderne. Je crois que les conditions de vie de vie, la qualité de vie que nous avons à La Arena, beaucoup d'entreprises ne l'ont pas. Pas même les grandes. Même pas Barrick. Alors c'est facile d'attirer des gens de ce côté, non ? Un bon salaire, l'opportunité de travailler dans une entreprise neuve, dynamique. Les conditions de vie aussi sont meilleures [...] Nous nous avons 300 personnes qui vivent sur site, non ? Nous avons deux systèmes de travail. Je me réfère aux communautés locales proches d'ici, de Huamachuco. Eux ils travaillent selon un système de 6 par 1, c'est-à-dire 6 jours de travail et le dimanche ils se reposent. C'est un système simple, hein ? Et comme tu travailles proche de ta maison beaucoup de gens vivent dans leurs maisons, ils retournent chez eux [après le travail]. Ceux qui ont toujours leurs champs, qui vivent encore dans la zone, le travail se termine et ils prennent leur bus, d'autres prennent leur moto [...] Ils prennent leur petit déjeuner, ils déjeunent à la mine, parfois ils y dînent [...] et ils retournent à leur maison. C'est pareil avec les gens de Huamachuco [...] Maintenant, les étrangers, les étrangers comme les liméniens ou ceux de Trujillo, ceux qui ne sont pas de la zone, eux ils travaillent selon un régime de 14 par 7. 14 jours là-haut [à la mine] et 7 en dehors [...]

- Y a-t-il eu des conflits entre les populations ou les communautés et l'entreprise ?

- Oui il y en a eu, en septembre nous avons eu une grève qui en fut le produit. C'est intéressant de l'analyser. Ce fut un produit de plusieurs situations de désinformation, de pressions de quelques entrepreneurs qui voulaient améliorer leurs conditions, de diligences, de pressions de communautés externes qui sont un peu agressives pour avoir un certain *leadership*. *Leadership* de certains leaders qui sont dans la zone et qui veulent recevoir quelque chose [...] les communautés locales ont aussi appris à négocier. Elles ont appris à réclamer. Et les entreprises minières sont en train d'apprendre elles aussi, de jour en jour, dans cet environnement [...] Il commence à y avoir un bénéfice plus important que ce soit par le travail, par des entreprises communautaires qui deviennent des fournisseurs de l'entreprise [minière], que ce soit parce-que des arrangements distincts avec l'État ont été créés (extrait d'entretien réalisé avec un cadre de La Arena, Lima, le 27 mars 2012).

✓ Le cas de la mine de Lagunas Norte de Minera Barrick Misquichilca S.A dans le département de La Libertad

- Et ici, il y avait des communautés dans cette zone ?

- Cette zone ici, il n'y avait rien. C'était comme tu le vois, non ? Pas même d'agriculture car à cette hauteur, c'est difficile qu'il pousse quelque chose non ? C'était rien que des roches mais en bas oui, il y a des zones d'agriculture mais ici non, il n'y en avait pas.

- Y a-t-il eu des conflits avec les communautés locales ou non ?

- Ici nous n'avons pas encore eu de conflits parce-qu'on a commencé à travailler bien avant que ne commence la construction de l'opération non ? On allait voir les gens et leur parler de ce qui allait se passer, comment cela allait être, et le dialogue entre les deux parties jusqu'à ce moment est bon, tu vois ? [...] Oui il y a des gens de la zone qui travaillent ici, parce-que nous nous avons un programme d'emploi local. Et en plus parce-que l'entreprise donne la priorité à ce que les gens qui travaillent ici, sur site soient tous de la zone non ? Quelques personnes oui viennent d'en dehors parce-qu'il y a des emplois spécialisés [...] Il y a une certaine main d'œuvre non qualifiée qui travaille ici, [des personnes] qui viennent des communautés, qui ont un système d'emploi rotatif. Ils changent tous les quatre mois. C'est la communauté elle-même qui les envoie, selon ses normes, les personnes qui vont venir travailler ici pour que tous les membres aient l'opportunité et qu'ils apprennent des choses nouvelles. Parce-qu'au fond les gens de cette zone ce sont des gens qui se dédient à l'agriculture, quoique de façon très précaire, pour survivre plus que tout. L'idée ce n'est pas qu'ils deviennent des mineurs, tu vois ? mais c'est qu'ils apprennent car dans la vie, il viendra un moment où ils partiront (extrait d'entretien réalisé avec un employé de Minera Barrick Misquichilca S.A, département des relations publiques, lors de la visite de la mine de Lagunas Norte, département de La Libertad, le 17 avril 2012. Le point de vue exprimé ici est celui du salarié et non de l'entreprise).

La négociation qui s'engage entre acteurs sur l'emploi minier s'explique notamment parce-que « travailler à la mine » est souvent perçu par les populations locales comme une opportunité d'amélioration directe des conditions de vie. L'emploi est donc recherché par certains car synonyme de futur meilleur et d'ascension sociale.

d. « Travailler à la mine », le désir d'une mobilité sociale ascendante

Pour une partie des individus qui travaillent dans le secteur minier ou espèrent y travailler, obtenir un emploi « à la mine » est en fait synonyme d'ascension sociale.

L'histoire minière péruvienne, aussi bien à l'époque coloniale précoce qu'à l'époque contemporaine, montre qu'une partie des populations qui résident dans des territoires où les ressources minières sont exploitées, généralement en milieu rural, ont tendance à combiner directement, ou indirectement via leur parentèle, l'emploi salarié à la mine et le travail agro-pastoral, souvent vivrier (Salazar-Soler, 2002, 2009a). Cette stratégie intervient pendant des périodes aussi bien courtes que plus longues. L'anthropologue Salazar-Soler (1987, 2002) a parfaitement étudié et fait connaître la condition des mineurs de fond dans les mines souterraines de Julcani dans la province d'Angaraes dans le département de Huancavelica situé dans les Andes centrales péruviennes. Son travail permet d'appréhender l'hybridation des

conditions de travail, de vie et d'identité, toujours transitoire et continuellement renégociée, de cette population de paysans-mineurs ou mineurs-paysans. Ces derniers oscillent entre ruralité et modernité, mine et campagne. Elle permet également d'apprécier les formes et processus de socialisation des individus et l'hybridation de leurs croyances, notamment celles liées au monde minier.

Mon postulat de base était que la transition de paysan à mineur ne pouvait qu'être à la fois rupture et continuité. Rupture parce que ce n'est évidemment pas la même chose de travailler dans la campagne que de travailler dans une galerie dans l'obscurité, de ne dépendre que de soi-même que de dépendre des autres, de travailler avec ses mains que de travailler avec des machines. Continuité parce que ces changements se produisent à l'intérieur d'un même espace social et culturel, paysans et mineurs appartenant au même univers idéologique et sémiotique andin. Ceci est vrai dans la mine que j'ai étudiée, comme dans d'autres mines des Andes (Salazar-Soler, 2002 : 13-15).

Travailler à la mine constitue une source d'amélioration des conditions de vie, et pourrait-on dire des *capabilités* des individus. Elle permet un élargissement des réseaux de sociabilité, donc des opportunités, des possibles des individus, en dehors des sentiers de la tradition notamment via la salarisation, l'accroissement du capital social extra-communautaire -par l'élargissement du réseau de sociabilité et les formations techniques par exemple - (cf. encadré précédent ; Bury, 2007b ; Collignon, 2015 ; Magrin, 2013 ; Salazar-Soler, 2002).

Salazar-Soler (2002) met aussi en évidence que, dans les Andes du centre du Pérou, le travail à la mine constitue une opportunité d'ascension sociale individuelle voire aussi collective. Le travail profite au foyer, une partie des capitaux étant envoyés à ceux restés au village. Plus encore, il est localement perçu comme un « tremplin » vers la modernité. L'auteure montre ainsi que l'épargne est un comportement totalement assimilé par les travailleurs de Julcani et constitue pour beaucoup de mineurs la raison même de leur séjour à la mine, les économies réalisées étant destinées à l'éducation des enfants, à l'achat de maisons et de terres dans leurs communautés d'origine ou à l'ouverture d'un commerce dans leur village ou une ville de la région. « [...] *Une éducation secondaire et technique est considérée par les mineurs comme la garantie d'échapper à la fois à la mine et à la condition paysanne, d'avoir accès à des métiers plus lucratifs et à de meilleures conditions de vie* » (idem : 105-106). Cette mobilité sociale ascendante est permise par l'accumulation du capital économique, via le salariat, sur une période plus ou moins longue, dont les revenus se combinent, nous l'avons dit, au maintien d'une activité agricole indirecte dans la communauté d'origine (idem : 98-99)<sup>45</sup>. Le travail à la

---

<sup>45</sup> « Paysan-mineur ou mineur-paysan » l'employé à la mine d'origine rurale conserve ses terres s'il en a pour les travailler directement durant ses jours de repos. Il en organise aussi le travail quand il ne peut s'y rendre par sa famille ou des métayers. Ici, l'auteure qui analyse également le rôle des femmes des mineurs montre que ce sont

mine constitue donc un phénomène transitoire qui obéirait à une stratégie individuelle ou familiale pour échapper à la pauvreté. Les revenus générés semblent parfois se traduire par des bifurcations biographiques et une certaine ascension sociale. L'achat de terres permet le renforcement de la position sociale et de la sécurité alimentaire de l'individu et de sa famille, dès lors propriétaires terriens, (idem : 102-103). De même, l'achat d'un commerce et l'accès à l'éducation favorisent potentiellement un changement de catégorie socio-professionnelle vers celle de commerçant moins sujette aux aléas de la nature (idem). Dans les espaces ruraux des Andes centrales dans lesquels est pratiquée l'extraction marchande des minerais, à la complémentarité des étages écologiques semble donc s'ajouter une complémentarité des emplois, c'est-à-dire des stratégies économiques, donc une complémentarité des sources de revenus. Ce phénomène est illustré par l'alternance entre emploi à la mine et continuité d'un travail agro-pastoral, direct ou indirect. Ce désir d'ascension sociale par le travail dans une entreprise minière perdure en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle (cf. l'évolution des rémunérations dans le secteur mentionnées *supra*). Il n'est propre ni au Pérou ni à l'Amérique latine (cf. encadré n° 16).

#### Encadré n°16 Obtenir un emploi à la mine ou le rêve de l'ascension sociale

Le 13/05/2013 je me rendais au siège local de l'entreprise Minera Yanacocha S.R.L à Cajamarca pour y effectuer plusieurs entretiens et tenter d'obtenir une autorisation de visite de la mine. Peu avant 8h00 du matin je constatai en arrivant en avance, qu'une file d'attente s'était formée devant l'entrée. Elle était composée d'une vingtaine de personnes qui attendaient patiemment l'ouverture du portail d'entrée. Cette file était inégalement composée d'hommes (majoritaires) et de femmes (minoritaires). Après plusieurs minutes, je m'approchai alors d'un groupe de femmes - pour la simple raison qu'elles constituaient les personnes qui se trouvaient directement devant moi dans la file -. J'engageais la conversation avec elles pour connaître les raisons de leur présence et essayer d'en savoir plus sur la présence des autres membres de la file d'attente. Entre-temps, des bribes de conversations échangées soit entre individus de la file d'attente ainsi qu'entre individus et gardiens me parvenaient. C, une des femmes devant moi avec laquelle j'avais engagé la conversation, paysanne Cajamarquine d'une trentaine d'années, me précisa qu'elle venait demander un travail dans l'entreprise pour son mari. Le foyer vivait près de la mine mais son mari n'avait pas pu rencontrer les représentants de l'entreprise pour tenter d'obtenir un emploi lors de leur passage dans la zone. Elle voulait donc rencontrer quelqu'un qui pourrait donner du travail à son mari « à la mine ». Cette situation est sans doute liée à la nature du travail paysan. D'une part, la salarisation génère un revenu régulier qui permet d'échapper aux aléas de la nature comme. D'autre part, le travail dans le secteur minier péruvien semble trois fois moins touché par le sous-emploi que l'emploi agricole qui se caractérise traditionnellement par une prégnance certaine de travail non rémunéré et ce, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'activités vivrières. « [...] *il est estimé que le sous-emploi (qui recouvre la moindre rémunération, des conditions de sous-emploi ou de chômage) est seulement de 16% dans le secteur minier, par rapport à 65% en agriculture. De telles différences signifient que l'emploi dans le secteur minier peut soutenir d'autres activités économiques* » (World Gold Council, 2012 : 2). Grieco (2016) montre pourtant que la salarisation des hommes des

---

globalement elles qui, en période de récolte ou de semailles, quittent le campement minier pour rejoindre leurs communautés et participer au et/ou veiller sur le travail des champs (Salazar-Soler, 2002 : 98-99).

communautés proches de la mine de Yanacocha tend à accroître les charges de travail des femmes, travail productif et reproductif non rémunéré (idem : 97-100).

Le 15/05/2013 je visitais une partie de la mine de Yanacocha avec un groupe d'étudiants (garçons et filles) en ingénierie des mines d'une université de Trujillo (du département voisin de La Libertad) qui se destinaient à travailler dans le secteur minier. Au cours de cette visite, un des responsables de la visite demanda à un étudiant « Pourquoi veux-tu travailler dans le secteur minier ? ». Spontanément, l'étudiant, issu d'un milieu modeste, répondit au salarié de l'entreprise un peu honteux, dans un sourire : « Pour le fric ! ». Petit moment de malaise général, car cet étudiant avait dit tout haut ce qu'une partie de ses camarades pensaient tout bas. Toutes les personnes présentes rirent également. Le salarié de l'entreprise répondit à l'étudiant qu'il le remerciait pour sa franchise, affirma que le secteur minier offrait effectivement des rémunérations attractives mais que travailler dans une mine allait au-delà de la simple question économique. Certes la rémunération valorisait certaines compétences techniques et des conditions de travail et de vie spécifiques (présence rotative sur le site, travail de nuit partiel, en altitude, éloignement familial prolongé, etc.). Mais il précisa que travailler dans une mine c'était aussi acquérir de solides connaissances pratiques, valorisées sur le marché du travail, qui allaient leur permettre, à tous, s'ils étudiaient bien, d'intégrer une entreprise minière et plus probablement plusieurs au cours de leur vie, dans différents départements du pays voire même à l'étranger et de gravir les échelons. Il insista aussi sur la fierté de travailler pour le secteur minier, « moteur du développement et de la transformation du Pérou et des départements ».

Ces situations viennent illustrer que pour une partie de la population péruvienne, aussi bien des individus qui résident dans les territoires d'exploitation des gisements miniers qu'au-delà, les activités de Minera Yanacocha S.R.L, active à cette date depuis plus de vingt ans dans le département de Cajamarca, demeurent un facteur d'ascension sociale ou, tout au moins, une source de gains économiques et répond à un désir d'amélioration des conditions de vie.

Le phénomène n'est pas propre au Pérou. La recherche d'une vie meilleure, soit un accroissement des revenus et des possibles par l'emploi à la mine, constitue une constante du secteur minier. Cette situation est en partie analysée par Boullosa-Joly (2016) pour le nord-ouest argentin autour de la mine de La Alumbreira. L'auteure met ainsi en évidence que dans un territoire où l'intervention publique est faible du fait de la faiblesse institutionnelle et économique du gouvernement local, et dans un territoire où les opportunités économiques sont rares, avoir un travail à la mine ou se tourner vers celle-ci pour des demandes spécifiques, constitue une stratégie individuelle et/ou collective adoptée par certains locaux pour améliorer leur quotidien (avoir un ordinateur, un vélo, faire financer un projet, etc.). Les acteurs ayant recours à ces stratégies dénoncent alors le discours des « écologistes estivants » de Buenos Aires opposés à l'extraction minière, c'est-à-dire ceux qui viennent quelques jours par an seulement dans la zone pour leur donner des leçons tout en profitant des avantages de la vie dans la capitale fédérale. Toutefois, le recours à l'entreprise ne les conduit pas à embrasser aveuglément la cause minière. Ces acteurs dénoncent aussi vigoureusement l'utilisation par l'entreprise minière de ses bonnes œuvres pour valoriser son image et ce, d'autant plus lorsqu'elle le fait sans les consulter (idem).

En France, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de l'antracite du plateau Matheysin était également perçue comme un facteur d'amélioration des conditions de vie, notamment par rapport à l'agriculture, les revenus du salariat permettant de se nourrir à sa faim et la régularité de ceux-ci prémunissant contre les aléas de la nature<sup>46</sup>. Ceci est entre autres illustré de façon emblématique par le dicton local « femme de mineur, femme de seigneur ». Cette expression semble aussi sous-entendre que les femmes de mineurs n'avaient pas à travailler contrairement aux femmes des autres travailleurs (aux paysannes en particulier).

Dans le cas du Brésil, Reys (2015) montre lui que les mineurs artisanaux et les individus qui participent à l'économie gemmifère des pierres de couleur (extraction, taille, commerce, etc.), largement informelle,

---

<sup>46</sup> Informations recueillies lors de la visite du musée La Mine image le 14/06/2014 après le colloque international « Ressources minières dans les Amériques : mutations d'un continent » organisé à Grenoble du 11 au 13 juin 2014.

s'adonnent à cette activité dans une volonté d'amélioration de leurs conditions de vie. L'originalité du travail de l'auteur est de montrer que l'employabilité dans le secteur gemmifère brésilien est plus une conséquence de la pauvreté qu'une cause de pauvreté (idem : 330). De fait, dans un contexte d'amélioration des conditions de vie des Brésiliens, le secteur gemmifère, jugé ingrat, tend à être délaissé par les jeunes générations (idem : 328-329).

C'est ainsi que l'hypothèse centrale de ce travail qui soutenait que les ressources gemmifères représentaient une cause de pauvreté économique pour les territoires impliqués dans leur mise en valeur, peut être rejetée. En effet, s'il peut exister parfois une corrélation entre surreprésentation des activités extractives et pauvreté des populations locales, cette relation ne suit en aucun cas une logique de cause à effet mais son inverse : c'est l'existence de conditions socio-économiques difficiles qui contraint des hommes et des femmes à faire le choix de ce type d'activités minières (idem).

L'exploitation des ressources minières génère également des conflits de territorialité. Ces conflits, relatifs aux compétences entre institutions publiques à diverses échelles, ont souvent une cause économique.

### 6.2.3 Des conflits miniers institutionnels liés à la captation des rentes

Au Pérou la rente minière est fonction des profits réalisés par chaque entreprise (cf. Barrantes, 2005 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 43-45 ; cf. chapitre n°5). Ses conditions de répartition sont liées à la localisation des gisements exploités et les transferts sont modulés en fonction de critères de densité et de nécessités de bases insatisfaites en matière d'infrastructures (idem).

L'opposition à l'activité minière au cours de certains « conflits miniers » particuliers peut se traduire par un affrontement entre les représentants des gouvernements locaux et de l'État central. Le but n'est bien souvent pas de stopper l'avancée du front minier sur le territoire local mais d'obtenir une quote-part plus conséquente de la rente minière (Arellano Yanguas, 2011). Il s'agit alors de renégocier les retombées économiques des ressources à l'échelle des territoires locaux plus ou moins proches des mines. L'auteur qualifie ces conflits de type « distributif » (idem : 141).

En effet, l'auteur remarque qu'entre 2004 et 2008 ce sont les territoires qui perçoivent les rentes les plus élevées qui se caractérisent par la conflictualité sociale la plus forte (idem : 121-138, 141). Face à la multiplication des conflits liés à l'exploitation des ressources minières au début du XXI<sup>e</sup> siècle et dans le cadre de la politique de décentralisation, l'État central a modifié les règles du jeu en matière fiscale applicables au secteur minier à plusieurs reprises. Le mécanisme de redistribution de la rente minière a été modifié trois fois depuis le retour à la démocratie en

2000, d'abord en 2001 puis en 2003 et en 2004. La modification en 2001 du *canon minero*, le mécanisme de redistribution d'une partie de la rente minière à l'échelle infranationale, consiste en un relèvement du seuil de la rente minière transférée par l'État central aux territoires d'extraction de la ressource. Elle passe alors de 20% à 50%. Cette mesure est même soutenue par les entreprises minières qui estiment que la multiplication des conflits liés au boom minier constitue une menace à la pérennisation de leurs activités, ce à quoi ces réformes tentent donc de remédier (Arellano Yanguas, 2011: 41). La logique qui préside à la réforme est donc que plus les territoires locaux se voient transférer des retombées économiques liées à l'exploitation marchande de leurs ressources minières, plus les populations locales et les exécutifs locaux devraient en bénéficier. En conséquence, ils devraient moins manifester d'opposition à l'exploitation des ressources non renouvelables. Cette position fut également exprimée par un cadre de Barrick Misquichilca S.A qui estimait que les réformes fiscales dans le secteur minier entreprises sous la présidence Humala pour accroître permettraient de financer des programmes sociaux et de formation et de lutter contre la pauvreté dans les zones les plus reculées du pays (Lima, 1/03/2012 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 45). Cependant, Arellano Yanguas (2011) estime que cette politique a un résultat strictement inverse à celui visé et qu'elle contribue au contraire à accroître les conflits dans les territoires miniers (idem: 138). D'après lui, sur la période 2004-2008, les conflits miniers sont principalement liés à la répartition de la rente minière. En d'autres termes, plus les territoires locaux reçoivent de l'argent et plus les conflits liés à l'exploitation marchande des ressources minières sont nombreux. Pour l'auteur, les réformes globales et locales du secteur minier, portées par le Conseil international sur l'activité minière et les métaux et l'État péruvien en partenariat avec les représentants du secteur extractif dans le pays sont donc un échec (idem). Les populations locales et leurs gouvernants développeraient ainsi un comportement rentier<sup>47</sup>.

Mon analyse confirme l'existence d'une forte connexion statistique entre activité minière et conflit. Cependant, cette connexion est indirecte. Ce ne sont pas les différences de niveau de l'activité minière qui "expliquent" (dans un sens statistique) les variations de la fréquence des conflits sociaux. Ce sont plutôt les différences de quantités de *canon* minier transférées aux gouvernements infranationaux qui expliquèrent la variation des conflits entre les différentes régions [...] Sur la période 2004-2008 les profits des entreprises ont augmenté d'une façon extraordinaire du fait de la hausse subite des prix internationaux du cuivre, de l'or, de l'argent, du zinc, du plomb, de l'étain, etc. [...] mon étude révèle que le fort lien statistique entre activité minière et conflit est lié à la distribution de ces bénéfices extraordinaires [...] C'est le niveau par tête de ces transferts de rente et, par conséquent, la rente minière régionale par tête qui explique le mieux aussi bien les différences d'incidence des conflits sociaux entre les différentes régions que leur évolution dans le temps [...] dans des régions minières comme Cajamarca, Tacna, Moquegua et Cuzco les conflits ont augmenté, alors que le niveau d'activité minière

---

<sup>47</sup> L'originalité des analyses d'Arellano Yanguas (2008, 2011), qui s'inscrit dans le courant de la malédiction des ressources naturelles qu'il applique au secteur minier péruvien est, selon l'auteur, d'établir une corrélation entre exploitation des ressources naturelles et hausse des conflits à l'échelle locale, plus que nationale.

n'a pas augmenté de manière significative ces dernières années (idem : 121-122, 133)<sup>48</sup>.

Néanmoins, ces conflits de type distributif s'inscrivent dans un horizon plus large de manque d'autonomie et de moyens financiers des gouvernements régionaux eux-mêmes liés aux difficultés d'une politique nationale de décentralisation non achevée (Gonzales de Olarte, 2004 ; Revesz, 2000). De fait, les tensions entre le MEF et les gouvernements régionaux semblent récurrentes. « [...] *chaque année ou presque, à partir du mois d'octobre, des conflits surgissent entre les gouvernements régionaux et le MEF au sujet de l'attribution des budgets de l'année suivante. Les gouvernements régionaux n'ont quasiment aucune autonomie financière face au gouvernement central péruvien. Seule une fiscalité propre aux régions pourrait pallier cette difficulté* » (Durand, 2010 : 94)<sup>49</sup>. La seule ressource fiscale propre des gouvernements régionaux est le *canon* minier, lequel est là encore aussi transféré par le MEF<sup>50</sup>.

Du côté de l'opposition entre gouvernements locaux et gouvernement central, l'auteur rappelle que les fortes mobilisations sociales qui ont touché le département de Moquegua en 2008. Ces mobilisations concernaient l'exploitation et la transformation du cuivre. Elles avaient pour but de forcer le gouvernement central à modifier les critères de répartition de la distribution de la rente minière entre les deux départements voisins de Moquegua et Tacna, à l'extrême sud du pays (idem: 171).

Conformément à la loi en vigueur, le gouvernement central devait distribuer le *canon* minier en proportion à la quantité de matériel transformé dans chaque région. Cependant, du fait de son moindre degré de minéralisation,

---

<sup>48</sup> Notre traduction de : « *Mi análisis confirma la existencia de una fuerte conexión estadística entre minería y conflicto. Sin embargo, esta conexión es indirecta. No son las diferencias en los niveles de actividad minera los que "explican" (en un sentido estadístico) las variaciones en la frecuencia de conflictos sociales. Son más bien las diferencias en la cantidades de canon minero transferidas a los gobiernos subnacionales las que dan razón de la variación en conflictos entre las diferentes regiones [...] En el periodo 2004-2008 las ganancias empresariales crecieron de forma extraordinaria debido a la abrupta subida de los precios internacionales del cobre, oro, plata, zinc, plomo, estaño, etc. [...] mi estudio revela que el fuerte vínculo estadístico entre minería y conflicto está ligado a la distribución de esos beneficios extraordinarios [...] Es el nivel per cápita de estas transferencias de renta y, por lo tanto, de la renta minera regional per cápita lo que mejor explica tanto las diferencias en la incidencia de conflictos sociales entre distintas regionales como su evolución temporal [...] en regiones mineras como Cajamarca, Tacna Moquegua y Cusco los conflictos han aumentado, aunque el nivel de actividad minera no ha aumentado significadamente en años recientes* ».

<sup>49</sup> Pourtant la Constitution de 1979 qui instaure la décentralisation dotait les régions d'une autonomie économique et administrative, et prévoyait différents types de ressources pour alimenter leur budget « [...] *le patrimoine et les rentes du secteur public qui leurs sont transférées ; les ressources provenant d'une décentralisation fiscale (cession d'impôts) à venir, les fonds qui leur procureraient les services qu'elles doivent créer, le transfert du financement de l'administration publique déconcentrée (éducation, santé), une portion du budget national allouée à un fonds de compensation et la possibilité de négocier des emprunts ou des lignes de crédits* » (Revesz, 2000 : 122).

<sup>50</sup> Le président du gouvernement régional de Cajamarca, Gregorio Santos, nous affirmait que le gouvernement central bloquait le transfert de la rente à son département du fait de l'opposition de l'exécutif local au projet minier Minas Conga (cf. chapitre n°9 ; Cajamarca, 12/03/2012).



en 2007, Tacna transforma 78% du matériel brut et produisit seulement 48% du total du cuivre raffiné. Conformément à la loi, en 2008, Tacna reçut 78% du *canon* minier généré par l'impôt à la rente payé par SPCC; alors que Moquegua, où avait été produit 52% du cuivre, en recevait 22%. La population de Moquegua se sentit trompée et exclue des bénéfices de ce qu'elle considérait comme "son cuivre". En conséquence, ils [les habitants et les exécutifs locaux] exigèrent au gouvernement national de modifier immédiatement les critères de distribution du *canon* (idem).

Ces oppositions se retrouvent à l'échelle locale entre les exécutifs des districts et les exécutifs des gouvernements régionaux.

En effet, la modification possible des critères de répartition de la rente aurait un impact négatif mécanique sur les niveaux de transferts opérés au profit de l'une ou l'autre de ces entités<sup>51</sup>. Pour Arellano Yanguas (2011) la hausse de la rente minière entraîne une concurrence accrue entre exécutifs locaux. Cette situation nous semble également pouvoir être partiellement liée à l'absence de démarcations territoriales claires dans le pays. Le Défenseur du peuple (2015) précise que les conflits de territorialité, qui ont constitué la quatrième cause de conflictualité sociale au Pérou en 2014 et qui représentent environ 5% des conflits du pays à cette date sont liés à l'absence de démarcation claire entre les différentes unités administratives péruviennes (idem : 100). L'institution publique rappelle ainsi qu'au Pérou seulement 14% des limites des districts et des provinces sont définies par la loi. En d'autres termes, l'absence de démarcations territoriales claires des entités administratives semble favoriser une concurrence entre exécutifs locaux pour la captation des rentes et donc un comportement rentier non pas à l'échelle nationale mais à l'échelle infranationale<sup>52</sup>

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°6

Dans ce chapitre, nous avons mis en évidence que le Pérou connaît une hausse de la conflictualité sociale au début du XXI<sup>e</sup> siècle qui touche l'ensemble des départements péruviens. Néanmoins, les conflits sociaux sont inégalement distribués sur le territoire. Ils se

---

<sup>51</sup> Pour plus de détails sur ces conflits de territorialité à l'échelle locale dans les départements d'Áncash, Moquegua et Pasco cf. Arellano Yanguas (2011 : 172).

<sup>52</sup> Plus spécifiquement, l'auteur note que les oppositions entre niveaux administratifs et exécutifs locaux portent sur les délimitations juridiques des gisements miniers et des ressources en eau nécessaires au développement des projets miniers (Arellano Yanguas, 2011 : 141).

concentrent pour près des deux tiers dans les Andes. Parmi ces conflits, ceux dits « socio-environnementaux », c'est-à-dire ceux qui portent sur les arrangements institutionnels qui encadrent de la relation société-nature, constituent la principale source de conflictualité sociale depuis le milieu des années 2000. Ces conflits sont également largement distribués dans l'espace. En 2014, seul un département, Ucayali, semble échapper à ces formes de mobilisations sociales. Là encore, les Andes constituent l'espace géographique le plus touché par ce phénomène. Les trois quarts des conflits socio-environnementaux s'y concentrent. En 2014, sept territoires, six départements andins et un département amazonien, concentrent les deux tiers de ces conflits. Ces territoires partagent certaines caractéristiques communes qui semblent permettre d'éclairer l'inégale distribution de la conflictualité socio-environnementale péruvienne à cette date. Il s'agit de territoires où sont exploitées des ressources naturelles non renouvelables, de territoires où la part de la population rurale (47%) est supérieure à celle observée à l'échelle nationale (32%) et donc où la part de la population locale résidant en milieu urbain est inférieure (53%) à la moyenne nationale (68%) et de territoires où la pauvreté monétaire (62,8%) et non monétaire (37,6%) sont bien plus élevées que la moyenne de ces phénomènes observée à l'échelle du pays (respectivement 39,2% et 30,3%).

Toutefois cette catégorie de « conflits socio-environnementaux » est englobante et masque des réalités diverses. De manière générale, tous les conflits qui portent sur la régulation environnementale ne se rattachent pas à la même forme d'environnementalisme. Autrement dit, ces conflits sont traversés par différentes formes d'envisager la relation société-nature. Deux catégories générales se dessinent : ceux qui acceptent une transformation de la nature par l'homme dans le sens d'une certaine marchandisation de ses éco-systèmes et des biens et services environnementaux qu'elle fournit, et ceux qui refusent cette perspective. En nous centrant ici spécifiquement sur les conflits miniers qui acceptent cette marchandisation de la nature, conflits que nous avons qualifiés d'ordre économique et salarial, nous avons montré que les revendications des acteurs concernent généralement les salaires, les conditions de travail et l'embauche, directe ou indirecte dans les entreprises minières, l'emploi étant perçu comme une opportunité d'amélioration des conditions de vie et d'ascension sociale. Ces conflits ne remettent pas fondamentalement en cause l'exploitation des ressources minières. Ils se concentrent dans des espaces relativement restreints car leur capacité de rayonnement, non véritablement recherchée semble-t-il par les acteurs qui y participent, est relativement réduite. D'autres conflits miniers d'ordre économique s'expriment entre différents niveaux de gouvernement : État central vs gouvernements régionaux, gouvernements régionaux entre eux

et/ou vs gouvernements locaux. Là encore, ces conflits ne remettent pas en cause l'exploitation marchande des ressources minières. Ils portent sur une renégociation des retombées économiques de l'activité minière à l'échelle locale. Par conséquent, ces conflits doivent être envisagés comme une arme potentielle de (re)négociation des arrangements économiques en matière minière dont la portée est relativement modeste. Ces conflits permettent d'apprécier l'inégale greffe socio-territoriale des projets miniers dans leurs territoires d'accueil. La greffe du projet semble ici partiellement passer par l'accès aux revenus générés par l'extraction et la transformation des minerais. Les négociations, individuelles, sur base communautaire ou menées par les exécutifs locaux, conditionneraient l'émergence, certes non garantie, d'un micro-territoire gagnant de la mondialisation dans le cadre d'une coconstruction du territoire local et du projet économique entre acteurs sociaux et économiques.

Pour autant, notre analyse montre qu'en 2014 les territoires dans lesquels les conflits socio-environnementaux sont les plus nombreux sont des territoires d'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. Le Défenseur du peuple note que les causes principales des conflits socio-environnementaux qu'il enregistre en 2014 sont « [...] *la peur d'un possible dommage sur l'environnement, le risque de pollution, les problèmes de relations, de propriété privée et de possession de la terre* » (Defensoría del Pueblo, 2015 : 99). Certains de ces conflits s'inscrivent alors davantage dans les mouvements définis plus haut comme relevant de la justice socio-environnementale voire de l'écologisme profond. Ils ont à l'inverse pour enjeu spécifique la modification profonde des règles qui codifient la relation société-nature et, au-delà, des règles du jeu politico-économique national voire mondial.

Le droit péruvien, qui institue la marchandisation et l'individualisation du rapport à la terre et organise « la mise sous concessions du territoire national » met en évidence une gouvernance néo-libérale des ressources naturelles et plus largement de l'environnement (Bridge, Perreault, 2009 ; Bakker, 2015). La loi apparaît comme une arme légale aux mains des acteurs favorables à la valorisation marchande des ressources minières, particulièrement l'État central et les entreprises minières. Les règles foncières et les arrangements juridiques qui codifient la relation société-nature au Pérou permettent et organisent la structuration productive du territoire péruvien autour de l'exploitation de ses ressources naturelles non renouvelables à forte valeur marchande qui prime ainsi sur d'autres types d'activités et de tenures de la terre, considérés comme ne relevant pas de l'intérêt public.

## Chapitre n°7

# Gouvernance néo-libérale de la terre et des ressources naturelles

La Constitution péruvienne stipule que les ressources renouvelables et non renouvelables sont patrimoine de la nation et que l'État décide souverainement de leur utilisation (art. 66 de la Constitution de 1993). L'industrie minière est déclarée d'utilité publique et les investissements dans ces activités d'intérêt national (cf. loi générale de l'activité minière de 1992, titre préliminaire, V).

L'objectif de ce chapitre est d'illustrer en quoi l'instauration des nouveaux cadres régulateurs économique et minier au début de la décennie 1990 ainsi que la modification des règles du régime foncier depuis cette date interrogent d'une part, la question de l'accès à la terre et de son statut et, d'autre part, celle de la régulation environnementale dans le secteur minier et plus largement de la gouvernance de l'environnement, qu'elles inscrivent dans un cadre néo-libéral. La gouvernance néo-libérale de l'environnement renvoie ici à la reconfiguration des arrangements institutionnels impliqués dans la gestion de la nature et des ressources naturelles dans un sens favorable aux pratiques et aux acteurs marchands dans leurs relations avec l'État et la société civile (Bridge, Perreault, 2009 : 487, 491)<sup>1</sup>.

Ce chapitre mettra en évidence qu'en distinguant la propriété de la terre de la propriété du sous-sol le régime foncier péruvien organise une fragilisation systémique de la propriété de la terre au profit de l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables à forte valeur marchande sur tout autre type d'activité et/ou forme de tenure de la terre<sup>2</sup>. Cette situation entrave la tenure collective du sol et affecte donc particulièrement les populations indigènes et

---

<sup>1</sup> « La régulation, définie comme les configurations sociopolitiques qui régissent les processus économiques, engage [...] par sa dimension politique, la gouvernance, définie plus largement comme les solutions permettant de coordonner les dimensions économiques et politiques de la vie sociale (Bridge, Perreault, 2009). Les deux concepts sont à la vérité si proches qu'Alain Lipietz suggérait en son temps de voir dans la gouvernance le paradigme américain équivalent à l'approche française de la régulation (Lipietz, 1993) » (Perrier-Bruslé, 2015 : 253).

<sup>2</sup> La distinction des régimes juridiques applicables à la superficie du sol et au sous-sol, et donc aux ressources, n'est pas spécifique au Pérou (Deshaies, 2007). Ce système légal, largement répandu à l'échelle mondiale, est étroitement lié à la construction de l'État, notamment en tant qu'agent administrateur et ordonnateur du territoire (idem). Les règles péruviennes sont étroitement liées à la colonisation espagnole et au processus de construction de l'État aux époques coloniales (précoce et tardive) et républicaines (Contreras, 1995, 2010a, 2010b).

paysannes. Il sera ensuite démontré que, dans le secteur minier péruvien, la régulation environnementale, soit pour rappeler les règles établies par un acteur politique, économique ou social afin d'organiser les conditions économiques de l'exploitation et de la distribution des ressources naturelles pour définir les relations entre la nature et la société (Perrier-Bruslé, 2015 : 252), privilégie un encadrement des externalités (négatives) liées à la marchandisation de la nature et l'acceptation d'un certain degré de dégradation des milieux et des écosystèmes dans un périmètre et un laps de temps restreints (les territoires des projets miniers et leurs durées de vie) en l'échange de revenus réguliers plutôt qu'une soustraction des écosystèmes à la sphère marchande. Les conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental dans le secteur minier constituent des exemples manifestes de cette régulation qui s'insère plus largement dans une gouvernance néo-libérale de l'environnement. La régulation environnementale péruvienne apparaît ainsi comme sciemment morcelée par le pouvoir exécutif entre des acteurs multiples, publics et privés, souvent en concurrence les uns avec les autres, notamment dans le secteur public, mais aussi à différents niveaux scalaires.

## 7.1 Une (ré)organisation de l'espace au profit des acteurs économiques extractifs

### 7.1.1 Le régime foncier avant les réformes néo-libérales, la lente reconnaissance des populations indigènes et de leurs territoires

Au Pérou le processus de reconnaissance légale de la catégorie d'indigènes ou d'indiens et l'ouverture consécutive de droits spécifiques à cette partie de la population, notamment sur leurs terres, sont étroitement liés à la colonisation.

En effet, au début de la décennie 1570 le vice-roi Toledo regroupe les indiens « dispersés » sur le territoire de l'Ancien Pérou au sein de « *reducciones* » (Noejovich, 2009 : 69-71 ; Robin, 2004). Cette politique entraîne une forme d'adéquation ethno-territoriale entre communautés indigènes et villages d'indiens, lesquels se voient juridiquement reconnaître les territoires qu'ils occupent. En 1824 le libérateur Bolívar supprime toutefois la reconnaissance légale des terres des communautés et leur inaliénabilité du fait de son projet politique libéral qui vise

l'élimination de la distinction entre indiens et créoles et à instaurer l'idée de nation péruvienne dans le but de faire de tous les habitants du Pérou des Péruviens (Robin, 2004). Cependant, ce système perverti par le maintien d'une forme de néo-colonisation créole interne entraîne la spoliation des terres indigènes (idem).

La population indigène est légalement reconnue pour la première fois dans la Constitution de 1920, soit près d'un siècle après l'indépendance du Pérou<sup>3</sup>. « *L'État protégera la race indigène et dictera les lois spéciales pour son développement et sa culture en harmonie avec ses nécessités. La Nation reconnaît l'existence légale des communautés d'indigènes et la loi déclarera les droits qui leur correspondent* » (art. 58)<sup>4</sup>. L'existence légale des communautés comprend deux niveaux. D'une part, les membres des communautés sont reconnus par l'État à titre individuel comme des sujets de droit. D'autre part, la puissance publique reconnaît la communauté entière comme un sujet collectif formé par l'ensemble de ses membres qui s'auto-identifient sur une base ethno-culturelle spécifique. Pour conséquent, depuis 1920 l'État péruvien reconnaît aux communautés indigènes le droit à un régime foncier spécifique, qualifié de communal (Chase Smith, 2014 : 72). S'il existe des communautés de fait, c'est, outre la reconnaissance officielle de cette catégorie de la population, l'inscription administrative dans des registres publics spécifiques qui garantit l'octroi et la reconnaissance de la personnalité juridique de la communauté et lui ouvre des droits comme sujet collectif de droit. Le caractère inaliénable de la tenure de la terre des communautés, reconnu dans la Constitution de 1933, et maintenu dans celle de 1979, protège cette catégorie de la population péruvienne contre un possible éclatement de son système foncier (Chaléard, Mesclier, 2010 : 690 ; Merveille, 2012 : 177).

En 1969 le gouvernement militaire du général Velasco Alvarado opte pour une réforme agraire ambitieuse qui modifie le régime foncier antérieur et met fin au système des grandes et moyennes propriétés foncières puis organise une redistribution de la terre aux paysans « sans terre » (Bullick, 1999 ; Matos Mar, Mejía, 1980). Les formes de propriété et de production évoluent, d'une part vers la collectivisation, notamment sous la forme de coopératives, et

---

<sup>3</sup> Si le libérateur San Martín s'empare de Lima le 28 juillet 1821 ce n'est que lors de la défaite des Espagnols dans la bataille d'Ayacucho que l'émancipation totale vis-à-vis de l'Espagne devient effective. Le 28 juillet est officiellement retenu comme date pour la prise de fonction des nouveaux présidents.

<sup>4</sup> Notre traduction de : « *El Estado protegerá la raza indígena y dictará leyes especiales para su desarrollo y cultura en armonía con sus necesidades. La Nación reconoce la existencia legal de las comunidades de indígenas y la ley declarará los derechos que les correspondan* ».

d'autre part vers une individualisation du rapport à la terre (idem). Cette réforme du régime foncier n'affecte pas la propriété communale de la terre mais le terme d'identification des communautés évolue. Dans l'optique idéologique du gouvernement militaire, le secteur agraire occupe une place centrale et doit à ce titre être développé. Les communautés indigènes deviennent des communautés « paysannes » (Robin, 2004). Celles-ci ont trois caractéristiques principales (Arellano Yanguas, 2011 : 100). Elles contrôlent des ressources à l'intérieur d'un territoire délimité, exercent une gestion collective des celles-ci et un organe institutionnel interne est chargé de prendre les décisions et de représenter la communauté face aux autres entités, notamment dans ses interactions avec l'État (idem)<sup>5</sup>.

Animé par la volonté de rompre les relations de domination fondées sur la distinction entre Indiens et non-Indiens, à la classification de type ethnique existante Velasco substitua une terminologie de type socioprofessionnelle : les communautés indigènes (comunidades indígenas) devinrent légalement des communautés paysannes (comunidades campesinas). Dorénavant, et jusqu'à nos jours, campesino (paysan) s'est imposé comme le terme officiel pour désigner ces populations (Robin, 2004).

Par la promulgation de la loi des communautés natives et de la promotion agricole des régions d'Amazonie de 1974 (loi n°20653)<sup>6</sup> le gouvernement du général Velasco Alvarado (1969-1975) ouvre la catégorie de l'autochtonie aux indiens d'Amazonie sous la dénomination de « communautés natives ». « *L'État reconnaît l'existence et la personnalité juridique des Communautés Natives* » (art. 6)<sup>7</sup> et, en conséquence, une série de droits dont la tenure collective de la terre. « *La propriété territoriale des communautés est inaliénable, imprescriptible et insaisissable* » (art. 11)<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> La Loi Générale des Communautés Paysannes (*Ley General de Comunidades Campesinas*, loi n° 24656) adoptée en 1987 sous le premier mandat du président García régule la diversité des communautés paysannes, les droits et les devoirs des membres des communautés, l'organisation interne, du territoire et du patrimoine communautaires ainsi que l'activité marchande des communautés. Elle établit également deux entités chargées de la promotion de cette forme de propriété collective de la terre.

<sup>6</sup> Notre traduction de : « *Ley de Comunidades Nativas y de Promoción Agropecuaria de Regiones de Selva y Ceja de Selva* ».

<sup>7</sup> Notre traduction de : « *El Estado reconoce la existencia legal y la personalidad jurídica de las Comunidades Nativas* ». Cf. plus largement le titre II de la loi.

<sup>8</sup> Notre traduction de : « *La propiedad territorial de las Comunidades Nativas es inalienable, imprescriptible e inembargable* ». Cette loi est complétée en 1978 sous le gouvernement du général Bermúdez Cerruti (1975-1980) par la Loi des communautés natives et de développement agraire de l'Amazonie (loi n°22175 ; *Ley de Comunidades Nativas y de Desarrollo Agrario de la Selva y de Ceja de Selva*). À noter toutefois que ces lois poursuivent un double objectif d'intégration socio-territoriale nationale des indiens d'Amazonie et de leurs territoires dans un but économique via notamment le développement de l'agriculture dans la zone. Si la politique des militaires reconnaît bien des droits particuliers à un groupe social spécifique, le texte porte également un projet économique et idéologique voire civilisationnel qui s'incarne dans un front pionnier agraire pour la mise en production et la colonisation des territoires orientaux. La loi de 1974 précise entre autres que « [l]e présent Décret-Loi a pour finalité d'établir une structure agraire qui contribue au développement intégral des Régions d'Amazonie dans le but que sa population atteigne des niveaux de vie compatibles avec la dignité de la personne humaine » (art. 1). « *L'État promouvra le développement agricole dans les régions d'Amazonie à travers des projets de peuplement rural [...]* » (art. 2), c'est-à-dire par l'établissement organisé d'agriculteurs qualifiés pour

Après presque cent ans de conflit entre la République du Pérou et la population autochtone, la Constitution de 1920 reconnaissait la communauté autochtone et son droit à la propriété collective et privée de ses territoires. Puis, en 1969, le gouvernement militaire dicta un changement de nom en l'appelant « communauté paysanne » (*comunidad campesina*). Cinq ans plus tard, l'État reconnaissait un second type de communauté autochtone, la « communauté native » (*comunidad nativa*), ainsi que le droit des peuples autochtones de l'Amazonie péruvienne de se reconnaître comme tels (Chase Smith, 2014 : 69-70).

Deux expressions permettent donc d'identifier les populations autochtones au Pérou. Celle de communautés paysannes qui renvoie aux peuples autochtones des Andes, soit globalement les populations quechuas et aymaras, et celle de communautés natives qui se réfère aux peuples autochtones d'Amazonie.

Ces lois sont sensiblement modifiées par les réformes foncières néo-libérales de la décennie 1990 et la nouvelle Constitution de 1993. Par ces nouvelles règles l'État péruvien instaure un nouveau rapport socio-économique à la terre et au territoire ce qui se répercute inévitablement sur la tenure de la terre des communautés indigènes et paysannes car, « [...] *si l'innovation en matière d'usage et d'appropriation territoriale s'opère essentiellement sur la marge du terroir, elle émane très souvent du centre qui autorise de fait ces interactions dynamiques* » (Antheaume, 1995 in Antheaume, Giraut, 2002 : 45).

### 7.1.2 Les étapes de la néo-libéralisation du régime foncier

L'État péruvien garantit différentes tenures de la terre. Elles sont actées à la fois dans la Constitution et dans des législations spécifiques, notamment minières et agricoles. Cependant, la modification du cadre législatif national depuis les années 1990 entraîne une évolution certaine du régime foncier et des droits à la terre dans un sens favorable au secteur privé<sup>9</sup>.

Le régime foncier des communautés paysannes et natives, l'usage et la libre disposition des terres communales sont régis dans la Constitution de 1993.

---

profiter intégralement des ressources naturelles renouvelables, développera une assistance technique et l'ouverture d'un accès au crédit (art. 3), stimulera l'investissement de capitaux dans cette région via des plans régionaux de développement (art. 4), etc. Le but de la loi de 1978 est d'incorporer « *la collectivité native à la vie économique dans des conditions équitables et dignes [...]* » et « *d'optimiser la rentabilité sociale, économique et écologique de l'usage de la terre et de déterminer l'expansion des frontières en Amazonie [...]* ».

<sup>9</sup> Pour une analyse de la néo-libéralisation du secteur agricole et de ses évolutions cf. entre autres, Aldana *et al.*, (2006) ; Chaléard, Mesclier (2010) ; Mesclier (2006).



En effet, au Pérou une distinction terminologique, et donc juridique, différencie la propriété de la terre, qui peut être privée, communale ou associative. « *L'État appuie préférentiellement le développement agraire. Il garantit le droit de la propriété sur la terre, en forme privée ou communautaire ou selon quelque autre forme associative. La loi peut fixer les limites et l'extension de la terre selon les particularités de chaque zone. Les terres abandonnées, conformément à la loi, intègrent le domaine de l'État pour leur adjudication à la vente* » (art. 88)<sup>10</sup>. *A priori* le système foncier communal n'est donc pas modifié par l'adoption des nouvelles règles du jeu au début de la décennie 1990 puisque cette tenure légale spécifique de la terre est rappelée dans la loi fondamentale de 1993 qui rappelle l'existence légale des communautés, la personnalité juridique et l'autonomie dont bénéficient ces institutions.

Les Communautés Natives et Paysannes ont une existence légale et sont des personnes juridiques. Elles sont autonomes dans leur organisation, dans le travail communautaire et dans l'usage et la libre disposition de leurs terres, ainsi qu'en matière économique et administrative, dans les limites de la loi. La propriété de leurs terres est imprescriptible, sauf en cas d'abandon prévu dans l'article précédent [art. 88]. L'État respecte l'identité culturelle des Communautés Paysannes et Natives (art. 89)<sup>11</sup>.

Outre la disparition (heureuse) de l'expression « race indigène » dans la Constitution de 1993 (employée dans celle de 1920), une évolution de langage apparaît du côté de l'action de la puissance publique vis-à-vis des populations indigènes. Si en 1920 l'action de l'État est de « protéger » à l'avenir cette catégorie de la population péruvienne, en 1993 la puissance publique « respecte » (simplement) l'identité de ces individus. Plus exactement, la nouvelle loi fondamentale ne mentionne plus le caractère inaliénable et insaisissable (l'impossibilité de se dessaisir) des terres détenues par les communautés contrairement aux Constitutions antérieures. « *Entre la Constitution de 1979 et celle de 1993, deux des garanties fondamentales pour les territoires autochtones, en vigueur depuis la Constitution de 1920, furent effacées : l'insaisissabilité et l'inaliénabilité. Seule l'imprescriptibilité fut maintenue* » (Chase Smith, 2014 : 82) ce qui signifie que la tenure de la terre indigène ou paysanne ne peut pas s'éteindre par une prescription, par non usage ou écoulement du temps. Toutefois, la propriété de la terre peut être transférée à un tiers et la communauté s'en dessaisir. La terre devient une ressource

---

<sup>10</sup> Notre traduction de : « *El Estado apoya preferentemente el desarrollo agrario. Garantiza el derecho de la propiedad sobre la tierra, en forma privada o comunitaria o en cualquiera otra forma asociativa. La ley puede fijar los límites y la extensión de la tierra según las peculiaridades de cada zona. Las tierras abandonadas, según previsión legal, pasan al dominio del Estado para su adjudicación en venta* ».

<sup>11</sup> Notre traduction de : « *Las Comunidades Nativas y Campesinas tienen existencia legal y son personas jurídicas. Son autónomas en su organización, en el trabajo comunal y en el uso y la libre disposición de sus tierras, así como en lo económico y lo administrativo, dentro del marco que la ley establece. La propiedad de sus tierras es imprescriptible, salvo en caso de abandono previsto en el artículo anterior. El Estado respeta la identidad cultural de las Comunidades Campesinas y Nativas* ».

marchande qui circule sur un marché spécifique (le marché foncier). En outre, un des enjeux de la puissance publique péruvienne semble bien d'élargir les limites du régime foncier en faisant notamment reconnaître une terre (indigène ou paysanne) en état d'abandon pour pouvoir la transférer sur le marché afin de favoriser son exploitation économique (cf. art. 88 et 89 de la Constitution de 1993 cités *supra*). Par cette évolution du statut juridique de la terre et son transfert sur le marché, la terre devient une ressource foncière ce qui a deux conséquences majeures. D'une part, cette politique de marchandisation de la terre dans un objectif de privatisation de celle-ci favorise une individualisation du rapport à la terre ce qui, d'autre part, provoque une remise en cause certaine, voire selon les auteurs, une abolition totale de la propriété collective de celle-ci (Chaléard, Mesclier, 2010 ; Chase Smith, 2014 ; Merveille, 2012). Ce phénomène se poursuit avec la loi de l'investissement privé pour le développement des activités économiques sur les terres du territoire national et des communautés paysannes et natives de 1995<sup>12</sup>. Le texte permet aux membres des communautés ainsi qu'aux acteurs externes à ces structures d'acquérir des terres auparavant détenues par les communautés comme sujets collectifs de droit. La circulation de la terre communautaire sur le marché foncier péruvien depuis le milieu de la décennie 1990 s'effectue donc selon un double mouvement. En interne, lorsque la terre est achetée par des membres de la communauté, soit directement auprès de la communauté en tant que propriétaire collectif unique soit entre membres de la même communauté lorsque la transaction s'effectue entre *comuneros* détenteurs de droits de propriété individuels<sup>13</sup>. En externe, lorsque la communauté ou certains de ces membres cèdent la terre à des acteurs exogènes à la communauté. « *La "loi de promotion des investissements sur les Terres du Territoire national et des communautés paysannes et natives", (loi 26505) en 1995, organise les modalités de leur retour sur le marché foncier : les Communautés peuvent décider de les céder en propriété à leurs membres ou à des tiers* » (Chaléard, Mesclier, 2010 : 690). Cette loi a pour but d'établir un nouveau cadre régulateur à même de favoriser l'investissement privé dans les zones rurales sans restriction de nationalité (BCRP, 1995 : 17). Plus exactement, avec l'adoption de cette loi, l'État péruvien vise l'application de trois stratégies en matière foncière communale : d'abord, diminuer le processus de titrisation des terres des communautés, ensuite, redéfinir les conditions de parcellisation des territoires détenus par ces acteurs, enfin, redéfinir la gestion des terres en friche et abandonnées pour favoriser leur transfert sur le marché (Chase Smith, 2014 : 82-83 ; cf. art. 88 et 89 de la Constitution de 1993).

---

<sup>12</sup> La *ley de la inversión privada en el desarrollo de las actividades económicas en las tierras del territorio nacional y de las comunidades campesinas y nativas* (loi n°26505) promulguée le 17/07/1995.

<sup>13</sup> Elle ne porte alors plus seulement sur l'usufruit comme auparavant (cf. Chaléard, Mesclier, 2010 : 679).

En 1995, la loi d'investissement dans les terres agricoles (loi 26505) mit en marche, cent-soixante-quinze ans après la déclaration de Bolívar sur la parcellisation des communautés autochtones, une nouvelle stratégie néolibérale visant le même but. À partir de cette loi, trois stratégies furent mises en œuvre pour atteindre cet objectif : 1. assurer que le PETT<sup>14</sup> diminue ses actions de titularisation des communautés autochtones en favorisant, en revanche, la parcellisation interne des communautés ; 2. changer les conditions du processus interne permettant à la communauté d'approuver la parcellisation de son territoire ; et 3. redéfinir la gestion par l'État des terres en friche et en état d'abandon pour pouvoir exproprier certains secteurs des territoires communaux (Chase Smith, 2014 : 82).

Le but de l'État péruvien en termes de politique foncière pendant la décennie 1990 est donc d'assurer un libre accès à la terre à l'ensemble des acteurs par l'intermédiaire du marché sauf restrictions prévues par la loi (zones frontalières, aires naturelles protégées par la loi forestière et sur la faune, zones archéologiques, etc. ; idem). Cette stratégie de marchandisation et d'individualisation du rapport à la terre est poursuivie et approfondie sous la seconde présidence García, en 2007, via la loi de titularisation des terres des communautés paysannes de la côte (loi n°26845)<sup>15</sup>. Le but de cette loi est de favoriser l'agro-industrie dans cet espace sur la base d'une parcellisation des terres communales de la côte (Chaléard, Mesclier, 2010 ; Chase Smith, 2014)<sup>16</sup>. Cependant, le nouveau texte législatif ne concerne que cette zone géographique par craintes du pouvoir exécutif des réactions négatives des communautés paysannes et amazoniennes c'est-à-dire par craintes de fortes mobilisations sociales contre la nouvelle politique foncière dans les espaces où ces populations sont les plus nombreuses (idem).

Le cas péruvien n'est pas isolé. Il s'insère dans un schéma plus large à l'échelle mondiale de tensions permanentes provoquées par des politiques d'invisibilisation des peuples autochtones et de leurs territoires par leurs États nationaux respectifs et des processus de contestation de cet état de fait (Bellier, 2014a). L'invisibilisation renvoie alors à des processus de structuration institutionnelle fondés sur la mise à l'écart et/ou la non reconnaissance, par déni, euphémisation et/ou spectacularisation, de certains groupes, dès lors marginalisés, par les puissances publiques nationales des territoires où ils vivent, contrairement à d'autres groupes autour desquels les institutions et l'histoire sont construits et structurés par des discours hégémoniques et sélectifs

---

<sup>14</sup> Le Projet spécial de titrage des terres (PETT) créé en 1992 fait partie d'un instrument plus large de cadastrage et de titularisation des terres rurales, la Commission de formalisation de la propriété informelle (COFOPRI) (Chaléard, Mesclier, 2010 : 693). Il a notamment permis d'octroyer des titres de propriété aux petits exploitants agricoles et favorisé « [...] un retour de ces terres sur le marché foncier légal au cours des années 1990 » (idem).

<sup>15</sup> Notre traduction de: « *Ley de titulación de las tierras de las comunidades campesinas de la costa* ».

<sup>16</sup> « *Article premier. Sont déclarées d'intérêt national l'attribution de titres de propriété et l'inscription des terres des communautés paysannes de la côte [...] de ses membres qui adoptent la décision de procéder à l'adjudication sur des parcelles individuelles [...] afin de garantir [...] les droits des membres à la propriété individuelle et à l'héritage, et à l'exercice de l'initiative privée [...]* » (Chase Smith, 2014 : 83).

(Boutron, 2014 ; Chase Smith, 2014 ; Favier, 2013 ; Krinsky, Simonet, 2012 ; Sandercock, 1998). Elle renvoie ainsi aux processus d'inclusion et/ou d'exclusion dans le groupe national - et son histoire- (idem).

La question des territoires autochtones suscite de violentes controverses : sur les titres de propriété (au fondement de la citoyenneté dans l'acception européenne du concept) ; sur l'extension spatiale des zones indigènes/autochtones, leur nomination et leur projection juridique ; sur la gouvernance de zones appropriées par des tiers ou dont la gestion par les peuples autochtones pourrait faire obstacle aux volontés nationales de "développement" (Bellier, 2014b : 17).

Les réformes foncières péruviennes entraînent toutefois une précarisation du régime foncier des populations autochtones.

### 7.1.3 Des populations fragilisées par les nouvelles règles du régime foncier

Les règles du régime foncier ne pas sans conséquence sur l'évolution des territoires locaux. Outre les ruées sur les marges minières (cf. chapitre n°2), la loi foncière péruvienne a un impact certain sur l'évolution de la tenure collective de la terre.

En effet, la libéralisation du foncier pendant les phases du « Fujishock » (1990-1992) puis de consolidation des réformes économiques (1993-1997) au cours desquelles sont mises en place un processus d'individualisation du rapport à et de marchandisation de la terre entravent la reconnaissance de la propriété collective de la terre des communautés paysannes et natives. Merveille (2012) estime que le vote de la loi de l'investissement privé pour le développement des activités économiques sur les terres du territoire national et des communautés paysannes et natives (loi 26505) en 1995 a « paralysé » le processus de titularisation collective des terres communautés au profit d'une reconnaissance exclusivement individuelle de la terre. L'auteur estime que les différents présidents qui se succèdent depuis cette période à la tête de l'État dilapident le patrimoine naturel national aux investisseurs privés et aux gouvernements étrangers pour assurer la croissance économique de quelques villes péruviennes (idem : 178). Chase Smith (2014) apporte une périodisation différente et une vision un peu plus nuancée. Il estime que c'est l'adoption deux ans plus tard, en 1997, de la loi sur l'attribution de titres de propriété foncière pour les communautés paysannes de la côte<sup>17</sup> qui marque le début de la phase

---

<sup>17</sup> *Ley de Titulación de las Tierras de las Comunidades Campesinas de la Costa, ley n°26845.*

de déclin d'obtention de titres de propriété collective de la terre par les communautés natives et paysannes observée à l'échelle nationale avant que la titrisation collective des terres ne soit intégralement stoppée en 2010 (idem : 82-84).

Du fait du nouveau régime foncier, dès la fin de l'ère Fujimori en 2000, il semblerait que seulement 60% des propriétés foncières des communautés rurales du Pérou soient reconnues par l'État ce qui, pour le dire autrement, signifie que 40% des terres revendiquées par les communautés indigènes et paysannes à l'État péruvien ne leur sont pas reconnues comme leur appartenant (Conacami, 2000 in Bury, 2007a : 72-73). En 2006, soit à la fin du mandat du président Toledo (2001-2006) et au début du second mandat du président García (2006-2011), le Pérou compte près de 6000 (5818) communautés paysannes (idem : 101). Celles-ci regroupent une population de 4 millions d'individus soit environ 15% de la population péruvienne (idem). Environ 25 millions d'hectares de terres appartiennent à ces communautés ce qui représente environ 40% de la terre arable du Pérou (Castillo, Urrutia, 2007 : 12-14 in Arellano Yanguas, 2011 : 101) et près de 15% de la superficie territoriale péruvienne. D'après de Echave (2006), à cette date, plus de la moitié (55%) des territoires revendiqués par les communautés paysannes et indigènes du Pérou sont affectés par l'activité minière (idem : 16). En d'autres termes, en 2006 plus d'une communauté native ou paysanne sur deux se voit demander l'accès à ses terres par des entreprises minières (cf. *infra*). Cette situation ne traduit pas une défaillance de la puissance publique dans l'organisation territoriale péruvienne. Elle illustre au contraire le parti pris de l'État péruvien d'incorporer des espaces miniers potentiels, et plus largement les territoires naturellement riches en matières premières, qu'ils soient détenus collectivement ou non, à une stratégie nationale primo-exportatrice fondée sur une exploitation marchande de la nature car porteuse de croissance économique. La puissance publique péruvienne favorise donc une réorganisation marchande du territoire, particulièrement des espaces périphériques, autour de pôles miniers (territoires miniers et/ou sites d'extraction) plutôt qu'une organisation du territoire national structuré autour d'une tenure collective, ou même individuelle, de la terre en faveur d'activités autres qu'extractives, par exemple de subsistance dans une optique de sécurisation alimentaire mais dépourvue de capacité rentière. Le constat opéré par Aubertin et Léna (1986) dans le contexte brésilien des années 1980 selon lequel « [l]es différences ethniques et techniques ont facilité la négation des formes d'occupation de l'espace propres aux populations autochtones » (idem : 265) s'applique au cas péruvien. Celui-ci vient confirmer que « [t]oute relation à la matière est une relation de pouvoir qui s'inscrit dans le champ politique par le truchement du mode de production » (Raffestin,

1980 : 205).

En 2014 le Défenseur du peuple du Pérou signale, aussi bien au pouvoir législatif, puisque ces rapports sont transférés au Congrès, qu'au pouvoir exécutif, qui est visé par ses recommandations, qu'il n'y a pas d'information officielle sur le nombre de communautés paysannes et natives qui bénéficient de titres de propriété ce qui entrave l'octroi de titres de propriété collective à ces segments de la population (Defensoría del Pueblo, 2015 : 132). L'institution exhorte alors la puissance publique à mettre en place un système unifié, digitalisé et géoréférencé à cet effet (idem).

Aujourd'hui, presque cent ans après qu'elles ont été reconnues par la Constitution, l'État péruvien est incapable d'informer officiellement le public sur le nombre et la localisation des communautés autochtones. En pleine ère du numérique, alors que le ministère de l'Énergie et des Mines tient un registre parfait des presque 55 000 concessions minières dans un système cadastral moderne, aucune base de données officielle n'est disponible concernant les communautés autochtones. Des données sur les communautés existent de manière « non officielle » ; elles sont réparties entre les archives des gouvernements régionaux, l'Organisme de formalisation de la propriété informelle (COFOPRI), les archives du Régime public et d'autres organismes d'État. Depuis la publication de deux Répertoires officiels des communautés (natives et paysannes) par le PETT (Projet spécial de titularisation des terres rurales 1995-2007) en 1998-1999, aucune autre information officielle sur le sujet n'a été publiée (PETT, 1998 ; PETT, 1999). Depuis la décentralisation des fonctions du PETT en 2009, aucun organisme gouvernemental au Pérou n'est plus chargé de systématiser et de publier des chiffres officiels sur le nombre de communautés autochtones reconnues et inscrites. Il en est de même pour ce qui concerne les chiffres officiels concernant le nombre d'hectares légalisés, ou en voie de l'être, des communautés (Chase Smith, 2014 : 74).

Le droit apparait ainsi comme une arme légale, détenue par l'État péruvien, qui permet la construction politique du territoire et des ressources autour de leur exploitation économique.

Visualiser ces superpositions entre l'industrie minière et les communautés paysannes aide à comprendre l'une des sources de pression les plus courantes qui pèsent sur la propriété collective au Pérou. L'invisibilité officielle des communautés n'est pas liée au fait qu'elles sont peu nombreuses, petites ou éloignées. Le manque d'information officielle n'a pas pour origine un manque de fonds, de technologie ou de sources d'information. Elle est due à un manque de volonté politique, la question autochtone n'étant pas considérée comme suffisamment importante par les partis politiques au pouvoir – qu'ils soient progressistes, néolibéraux, ou bien conservateurs – pour mériter un effort officiel de correction de ce vide. Derrière ce manque de volonté politique se dissimulent les préjugés provenant historiquement des deux origines du racisme moderne et qui produisent la chape de manquements et d'invisibilité [...] Nous ne devons pas nous étonner que, durant les cinq ans du gouvernement García (2006-2011), les titres de propriété communale aient été obtenus par seulement 8 des 600 communautés natives en attente de la sécurité juridique de leurs terres. Car à partir de 2008, et en moins de trois ans, son gouvernement désarma l'institutionnalité du PETT et transmit ses fonctions au COFOPRI, qui, deux ans plus tard, les transféra aux gouvernements régionaux. Ces étapes vouèrent au chaos la capacité de l'État d'assainir et de régulariser les terres rurales, en créant une grande confusion, une incapacité et un vide en la matière. Jusqu'à aujourd'hui, sauf dans un ou deux cas, les gouvernements régionaux n'ont pas relancé la titularisation des terres rurales. Nous comprenons aujourd'hui que, pour renforcer le marché des terres rurales au profit de l'agro-industrie, de l'exploitation d'hydrocarbures et des mines, il était nécessaire d'étendre une chape de manquements et d'invisibilité sur les communautés du Pérou (Chase Smith, 2014 : 80-81, 84).

Ce choix de l'organisation marchande du territoire péruvien va donc au-delà du chevauchement

des droits de propriétés. Il semble partiellement fondé sur une stratégie étatique d'invisibilisation des « indésirables » c'est-à-dire des populations indigènes et paysannes (Chase Smith, 2014). Ce phénomène contribue à nier ce que Rétaillé (2011 : 12) nomme le « droit au retrait » des populations autochtones du système capitaliste mondial, droit qui s'inscrit localement dans l'existence légale de « territoires de la différence » caractérisés par une forme d'autogouvernement (Escobar, 2014 : 31). Plus largement, ce sont en fait l'ensemble des acteurs péruviens qui sont touchés par la restructuration du territoire national autour de la valorisation marchande de ses ressources naturelles non renouvelables dans la mesure où les règles en matière foncière accordent une priorité à certaines activités économiques sur d'autres et permettent l'utilisation de la propriété d'autrui sous certaines conditions.

## 7.2 Un régime foncier qui privilégie l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables à forte valeur marchande

### 7.2.1 Concessions et propriété foncière

La loi péruvienne ne distingue pas la propriété du sol de la propriété du sous-sol. Cependant, la détention de titres de propriété sur le sol n'ouvre pas droit à l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables situées dans le sous-sol de celle-ci. Comme rappelé *supra*, le cas péruvien n'est ni nouveau ni isolé (Contreras, 1995, 2010a, 201b ; Deshaies, 2007, 2011, 2016). Différents régimes juridiques s'appliquent pour définir en droit les relations entre acteurs sur ces deux portions de l'espace. La détention de titres de propriété sur le sol n'empêche pas la puissance publique péruvienne de délivrer à autrui des concessions sur les ressources naturelles contenues dans le sous-sol. Ce risque de superposition des droits du propriétaire de la terre et des droits du titulaire de la concession est d'autant plus fort que les concessions minières prennent la forme de figures géométriques, « *d'une profondeur indéfinie* » (art. 9 de la loi générale de l'activité minière de 1992) qui oscillent entre 100 et 1000 hectares de côté et qu'une concession ne peut être inférieure à 100 hectares (*idem* : art. 11)<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Les concessions minières prennent la forme de carrés, rectangles ou polygones fermés de 100 à 1000 hectares de côté pour le territoire terrestre, sauf dans le domaine maritime où les concessions oscillent entre 1000 et 10 000 hectares (loi générale de l'activité minière de 1992). Jusqu'en 1991 l'unité de mesure la concession minière était d'un hectare et un hectare pouvait donc être demandé en concession (Martínez Aponte, 2009 : 77). La réforme du cadre régulateur du secteur minier péruvien acte au contraire la volonté de l'État de favoriser l'exploitation minière

La propriété du terrain superficiel, conformément aux lignes directrices du Code Civil " s'étend au sous-sol et au sur-sol, compris à l'intérieur des plans verticaux du périmètre superficiel et jusqu'ou cela peut être utile au propriétaire pour l'exercice de son droit. La propriété du sous-sol ne comprend pas les ressources naturelles, les gisements et les restes archéologiques, ni les autres biens régis par les lois spéciales " (art. 954 du code civil in Martínez Aponte, 2009 : 66)<sup>19</sup>.

Le texte unique qui régit la loi générale de l'activité minière de 1992 précise bien que « [1]a *concession minière est un immeuble distinct et séparé de la propriété où elle se situe [...] »* (art. 9)<sup>20</sup>. De fait, sur une même propriété deux immeubles distincts, la concession et le terrain superficiel, peuvent coexister. Par conséquent, une entreprise minière peut contourner la propriété de la terre dont elle souhaite explorer et/ou exploiter le sous-sol. Pour rappel, « [...] *le modèle de la concession fournit la base d'une contractualisation entre l'État et l'usager fixant les limites spatiales et les conditions de son activité [...] »* (Nadaï, Labussière, 2014 : 208 ; cf. chapitre n°3).

Pour autant, toutes les activités économiques ne se voient pas accorder une priorité d'accès au territoire d'autrui pour l'exploitation des ressources naturelles qu'il contient.

## 7.2.2 Un régime foncier favorable à l'exploitation des ressources minières métalliques et des hydrocarbures

Dans le cadre spécifique du secteur minier, la détention d'une concession minière ouvre des droits spécifiques à son titulaire sur le sol et le sous-sol, à savoir les droits d'explorer et d'exploiter sa concession dans le but d'en extraire les ressources<sup>21</sup>.

La loi générale de l'activité minière de 1992 interdit l'exploration et la prospection minières

---

à grande et moyenne échelles (cf. première partie).

<sup>19</sup> Notre traduction de « *La propiedad del terreno superficial, siguiendo los lineamientos del Código Civil, "se extiende al subsuelo y al sobresuelo, comprendidos dentro de los planos verticales del perímetro superficial y hasta donde sea útil al propietario el ejercicio de su derecho. La propiedad del subsuelo no comprende los recursos naturales, los yacimientos y restos arqueológicos, ni otros bienes regidos por leyes especiales" »* (art. 954 du code civil).

<sup>20</sup> Notre traduction de « *La concesión minera es un inmueble distinto y separado del predio donde se encuentra ubicada [...] »* (loi générale de l'activité minière de 1992, art. 9).

<sup>21</sup> Il existe différents types de concessions régis par la loi. La concession minière (art. 9), la concession de bénéfice pour la transformation des minerais (art. 18), la concession pour travaux miniers (art. 20) et la concession pour transport minier (art 23). Ces types de concessions concernent des activités différentes et ouvrent droit à des droits différents. Conscients de ces différences nous parlerons néanmoins de façon moins spécifique de concessions minières en général sans distinguer ces différents types dans la mesure où nous nous attachons ici au processus extractif.



dans les zones urbaines ou d'expansion urbaine, les zones réservées à la défense nationale, les zones archéologiques et sur les biens d'usage public sauf autorisation préalable de l'autorité compétente (art. 1). En d'autres termes, si l'exploration et la prospection minières semblent interdites dans certaines zones du territoire national, la loi prévoit que la puissance publique peut autoriser ces activités si l'autorisation vient des institutions compétentes. À titre d'illustration, des concessions minières peuvent être octroyées en zone urbaine ou d'expansion urbaine sur accord du conseil provincial de la zone concernée dans un délai de soixante jours suivants la présentation de la demande de concession (idem : art. 14). Passé ce délai, si l'entreprise n'obtient aucune réponse à sa requête, la concession lui est automatiquement accordée (idem).

Plus exactement, la loi minière de 1992 prévoit que les concessions minières accordées à partir du 15 décembre 1991 sont classées et octroyées différemment en fonction des « substances » exploitées (art. 13). Ces concessions minières se divisent en deux catégories, les concessions minières métalliques et les concessions minières non métalliques (idem). Les concessions minières ne peuvent être superposées entre elles et sont octroyées sans priorité d'usage (idem). Selon cette même loi, les concessions minières non métalliques et les extensions de concessions minières non métalliques ne pourront être établies ni sur les zones agricoles intangibles ni sur les terres rurales d'usage agricole - les pâturages naturels ne faisant toutefois pas partie de cette dernière catégorie - (idem : art. 14)<sup>22</sup>. Autrement dit, la loi minière péruvienne prévoit donc que l'agro-pastoralisme prime sur l'exploitation des ressources minières non métalliques. Cette situation semble traduire qu'entre le développement des activités agro-pastorales et le développement d'activités minières non métalliques, l'État péruvien se prononce en faveur des premières (les activités agro-pastorales) puisque les secondes (les activités minières non métalliques) ne peuvent obtenir de concession sur des terres d'usage agro-pastoral. L'exploitation des ressources agro-pastorales revêtirait plus d'importance pour l'État que celle des ressources minières non métalliques. Ce phénomène peut vraisemblablement s'expliquer par deux facteurs principaux. Le premier concerne la faible valeur marchande des ressources minières non métalliques, lesquelles sont en outre généralement exploitées pour répondre à une demande locale voire micro-locale (Härberer, 1997 : 7). Le second est que les ressources agro-pastorales peuvent être exploitées selon deux logiques différentes. D'une part, dans le cadre de stratégies de subsistance. Elles ne bénéficient alors qu'à un nombre restreint d'acteurs et n'ont

---

<sup>22</sup> Conformément au décret-loi n°21419, au décret-loi n°613, à la septième disposition complémentaire de la loi de promotion des investissements dans le secteur agricole, décret-loi n°653.

pas plus de valeur pour l'État que les ressources non minières non métalliques. D'autre part, elles peuvent être exploitées dans un but marchand et destinées à différents marchés, aussi bien pour une consommation alimentaire interne, à échelle régionale et/ou nationale, qu'externe sur les marchés mondiaux. Dans ce cas, les ressources agro-pastorales constituent une source potentielle de rente, que celle-ci soit issue de la privatisation et la restructuration de la production et des entreprises agricoles, ou par les revenus (taxes et revenus des exportations) générés par cette activité (Allier, 2011 ; Chaléard, Mesclier, 2010 ; Chaléard, Marshall, 2015 ; Marshall, Mesclier, Chaléard, 2012 ; Mesclier, 2006, 2011). À la lecture de la loi minière de 1992, le développement du secteur agricole et les rentes qu'il génère ne doivent donc pas être menacés par l'exploitation des ressources minières non métalliques, non génératrices de rente car portant sur des ressources aux cours peu élevés.

Toutefois, la loi laisse la porte ouverte à la priorisation de l'exploitation des ressources minières métalliques sur les activités agro-pastorales, du fait sans doute de la valeur supérieure de la rente générée par les premières par rapport à celle des secondes (flux d'investissement, recettes d'exportation, impôts spécifiques)<sup>23</sup>. Cette situation met donc en évidence un parti pris de l'État péruvien pour l'exploitation marchande des ressources minières métalliques sur d'autres activités quelles que soient les modalités de tenure de la terre. À la lecture de cette loi, mais plus largement du cadre régulateur des différentes activités économiques, le territoire péruvien apparaît donc bien comme organisé pour exploiter les ressources minières dans le but de capter et redistribuer les rentes ainsi générées.

Plus précisément, le droit péruvien prévoit qu'un acteur peut se voir accorder certains droits sur la propriété d'autrui ou obtenir la réduction de l'exercice des droits du propriétaire de la terre sur sa propre propriété. Trois formes juridiques principales règlementent en fait les conditions d'accès à la propriété privée d'autrui par des personnes tierces : la servitude, la servitude de passage et l'expropriation. Ces mécanismes légaux permettent à l'État de donner la priorité à l'exploitation marchande des ressources minières métalliques et des hydrocarbures contenus dans le sous-sol de terres appartenant à autrui. Comme le souligne Rétaillé (2011) « [...] *les confrontations d'espaces de représentation produisent des représentations de l'espace qui sont soit imposées, soit négociées avec plus ou moins d'armes* » (idem : 13). Le droit peut ici être

---

<sup>23</sup> Le conflit de *Tambogrande* dans le département nord-côtier de Piura, relatif à l'installation d'une entreprise minière canadienne dans une zone côtière organisée autour de l'agriculture d'exportation en constitue un exemple manifeste (Revesz, 2009).

envisagé comme l'arme principale (c'est-à-dire le moyen privilégié) des acteurs favorables à l'extraction des ressources naturelles non renouvelables.

### 7.2.3 Accéder légalement à la terre d'autrui : servitude et expropriation

#### a. La servitude

La servitude constitue un appui sélectif de la puissance publique à certaines activités et par-là un outil de restructuration des activités productives dans l'espace et donc de réorganisation du territoire.

La Constitution de 1993 prévoit que la propriété privée est inviolable, qu'elle est garantie par l'État mais elle autorise cependant sa privation pour causes de sécurité nationale ou de nécessité publique à condition que celles-ci soient prévues par la loi et donne lieu à une indemnisation économique préalable du détenteur de ladite propriété (art. 70).

*Le droit de propriété est inviolable. L'État le garantit. Il s'exerce en harmonie avec le bien commun et dans les limites de la loi. Personne ne peut être privé de sa propriété sauf, exclusivement, pour cause de sécurité nationale ou nécessité publique, déclarée par la loi, et après paiement en espèces d'une estimation d'indemnisation qui inclut la compensation pour le préjudice éventuel. L'action pour contester la valeur de la propriété que l'État a précisée dans la procédure d'expropriation s'effectuera devant le Pouvoir Judiciaire (art. 70 de la Constitution Politique du Pérou de 1993)<sup>24</sup>.*

En matière minière, la servitude, qui confère un droit réel sur le bien d'autrui, ne constitue pas un phénomène nouveau.

En effet, elle est documentée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle où elle est notamment appliquée dans le nord du pays (Contreras, 1995). Au XX<sup>e</sup> siècle, elle est instaurée dans le code minier de 1901 (art. 152, 153 et 155) puis maintenue dans celui de 1950 (art. 38), dans la loi générale de l'activité

---

<sup>24</sup> Notre traduction de « *El derecho de propiedad es inviolable. El Estado lo garantiza. Se ejerce en armonía con el bien común y dentro de los límites de la ley. A nadie puede privarse su propiedad sino, exclusivamente, por causa de seguridad nacional o necesidad pública, declarada por ley, y previo pago en efectivo de indemnización justipreciada que incluya compensación por el eventual perjuicio. Hay acción ante el Poder Judicial para contestar el valor de la propiedad que el Estado haya señalado en el procedimiento expropiatorio* ». L'article 923 du code civil péruvien qui définit juridiquement la propriété précise que celle-ci peut cesser de s'exercer en harmonie avec l'intérêt national et dans les limites prévues par la loi.

minière de 1971 (loi n°18880) ainsi que dans le nouveau cadre régulateur du secteur minier à partir de 1992, et/ou modifiée et précisée en 1993, 1995, 1996, en 2003 et 2013, principalement dans le cadre de lois et de décrets spécifiques. Cette figure juridique ne constitue donc pas un mécanisme nouveau lié à la néo-libéralisation du secteur minier. Il apparaît au contraire comme une modalité juridique caractéristique, car historique, de ce secteur d'activité pour réguler les relations entre acteurs. L'acteur économique minier qui se voit reconnaître la servitude peut alors utiliser la propriété foncière d'un autre acteur et/ou empêcher cet acteur d'utiliser certains de ses droits sur sa propriété foncière. En somme, cette figure juridique permet d'accéder et d'exploiter les ressources situées dans le périmètre privé d'autrui. La servitude peut être imposée par la loi ou prendre une forme conventionnelle (cf. code civil, livre 5 relatif aux droits réels, art. 1035 à 1054)<sup>25</sup>. Par conséquent des concessions minières peuvent être légalement obtenues sur les terres des communautés indigènes et paysannes, qu'elles détiennent des droits territoriaux collectifs, ou bien s'exercer sur les terres de certains de leurs membres qu'ils détiennent des droits de propriété individuels ou bénéficient de l'usufruit de la terre communautaire. Plus largement, ce sont en fait l'ensemble des titulaires de droits de propriété, y compris l'État lui-même, qui peuvent être touchés par la servitude minière dès lors que les terrains visés sont nécessaires à « l'utilisation rationnelle » de la concession (cf. loi générale de l'activité minière, art. 37.3). Le titulaire de la propriété foncière ne peut pas empêcher ou amoindrir l'usage de la servitude (art. 1047 du code civil). Les détenteurs d'autres concessions (minières ou non) peuvent aussi être touchés par ce phénomène (art. 37.4 de la loi générale de l'activité minière de 1992)<sup>26</sup>. Toutefois, comme cela fut mis en évidence plus haut, la servitude sur les terres d'autrui pour le développement des activités minières et hydrocarburifères est conditionnée à la valeur des ressources à exploiter. Les acteurs qui souhaitent exploiter des ressources minières non métalliques sur des terres agricoles et/ou pastorales ne disposent pas de ce droit et ne peuvent donc pas demander l'application de la servitude sur les terres d'autrui (cf. art. 14 de la loi générale de l'activité minière de 1992 et le D.S n°017-96-AG).

---

<sup>25</sup> Le code civil péruvien est publié le 25/07/1984 (D.L n°295). Les servitudes sont régies par les articles 1035 à 1054. La servitude conventionnelle ne requiert aucune forme particulière, elle peut donc être verbale, écrite ou de fait (Martínez Aponte, 2009 : 70).

<sup>26</sup> Dans ce dernier cas, la loi ne parle pas de servitude mais de « concession pour travaux miniers » (loi générale de l'activité minière de 1992, art 37.5). Il s'agit d'un droit de passage pour construire sur et traverser d'autres concessions. Elle concerne la construction d'infrastructures d'accès, de ventilation et d'évacuation des eaux ainsi que d'infrastructures nécessaires au transport de minerais et à la sécurité des travailleurs. Ces infrastructures portent sur le sous-sol et/ou les infrastructures souterraines du titulaire de la concession minière voisine. Elles doivent être nécessaires au fonctionnement de la concession minière de l'acteur qui la sollicite et ne pas empêcher ou mettre en difficulté l'activité minière du titulaire de l'autre concession. La réalisation de ces travaux implique une indemnisation préalable de l'acteur négativement touché par cette situation (idem).

La servitude de passage concerne les propriétés foncières qui ne disposent pas d'une sortie sur les chemins publics (art. 1051 du code civil). Il s'agit donc d'un droit de passage sur les terres d'autrui pour permettre la circulation des hommes et des marchandises nécessaires au fonctionnement des projets d'exploitation des ressources minières métalliques et des hydrocarbures.

Le contournement des détenteurs de la terre par les détenteurs des concessions peut être obtenu soit par un accord direct entre parties, il s'agit de la servitude contractuelle, soit être imposé par l'administration publique, il s'agit de la servitude administrative (idem : art. 1035)<sup>27</sup>. La servitude peut porter sur une zone plus large que celle de la simple concession, seule l'exploitation des ressources étant limitée à ce périmètre (loi générale de l'activité minière de 1992, art. 9). Les servitudes sont octroyées à perpétuité sauf disposition légale ou acte contraire (art. 1037 du code civil).

Il existe plusieurs raisons pour accorder une servitude minière.

En premier lieu, la servitude minière peut être accordée parce-que toutes les ressources minières appartiennent à l'État qui en a la propriété inaliénable et imprescriptible (loi générale de l'activité minière de 1992, Titre préliminaire, II.). En deuxième lieu, parce-que seul l'État décide souverainement de l'utilisation des ressources naturelles qui constituent le patrimoine de la nation (art. 66 de la Constitution de 1993). En troisième lieu, parce-que l'industrie minière est d'utilité publique et que la promotion des investissements dans les différentes activités de ce secteur relève de l'intérêt national (idem : Titre préliminaire, V.). Par conséquent, un seul acteur, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, d'un individu ou d'une instance communautaire, ne peut décider de, ou s'opposer à, l'exploitation de ressources naturelles qui ne lui appartiennent pas mais qui appartiennent à la nation et que l'État gère souverainement. La situation légale s'oppose ici à la perception populaire erronée selon laquelle la juridiction qui s'exerce sur les ressources dépend de la proximité vis-à-vis de celles-ci, et qui voudrait que la région ait la priorité sur l'État, la municipalité sur la région et, au début de la chaîne, les communautés paysannes sur les municipalités (Arellano Yanguas, 2011 : 155). L'exploitation

---

<sup>27</sup> Le fait que la servitude contractuelle ne soit régie par aucune forme spécifique et entre en vigueur par simple consentement (verbal, écrit, de fait) des parties semble pouvoir constituer un risque pour les acteurs économiques et la puissance publique et donc une source de conflits (évolution de l'opinion majoritaire dans les instances communautaires, intensification de l'exploitation, hausse des cours des minerais, etc.) d'où l'existence légale de la servitude administrative.

passé nécessairement par une demande de concession. « *La raison de cela est de ne pas laisser à la volonté exclusive du propriétaire superficiel [du propriétaire de la superficie de la terre], la capacité d'empêcher la réalisation de l'activité minière qui prétend à l'utilisation des ressources minières qui appartiennent à La Nation, et par conséquent de l'intérêt de l'état qu'elles soient exploitées de manière rationnelle* » (sic ; Marchese Cánepa in Martínez Aponte, 2009 : 65)<sup>28</sup>. Pour autant, le détenteur de la concession dispose seulement du droit d'exploiter les ressources qui se trouvent sur sa concession. Ce n'est qu'une fois exploitées que les ressources lui appartiennent<sup>29</sup>.

[...] dans notre régime légal, le titulaire de la concession d'exploitation minière ne possède pas un droit de propriété sur le gisement, le sous-sol et/ou la superficie. Le droit d'exploitation confère à son titulaire le droit d'extraire les minerais inexplorés, vis-à-vis de ceux-là il possède le droit de les extraire et la perspective d'en devenir le propriétaire une fois extraits. De cette forme, l'état conserve dans son domaine le gisement, le sous-sol et/ou la superficie qui se situent dans le périmètre de la concession et il peut même octroyer un autre type de droits sur ceux-ci pour leur utilisation économique [...] (sic ; Résolution suprême n°007-2004-EM in Martínez Aponte, 2009 : 68)<sup>30</sup>.

La procédure de la servitude et de l'expropriation dans le texte unique qui organise la loi générale de l'activité minière s'effectue en six étapes (cf. encadré n°17)<sup>31</sup>.

Encadré n°17 Les étapes pour l'application de la servitude et de l'expropriation  
(art. 130 à 135 du texte unique organisant la loi générale de l'activité minière de 1992)

1. Le titulaire de la concession demande l'application de la servitude à la direction générale de l'activité minière (DGM) à laquelle il fournit diverses informations (localisation exacte du lieu concerné, nom du propriétaire, valeur du bien, causes de la demande, etc.).
2. Dans un délai de 15 jours après notification, en cas d'absence d'accord entre le propriétaire de la terre et le détenteur de la concession, la DGM organise une réunion entre les parties au cours de laquelle le propriétaire de la terre doit prouver son droit de propriété sur la terre.
  - a. En cas d'accord entre les parties, la DGM demande à ce que celui-ci soit enregistré et authentifié

<sup>28</sup> Notre traduction de « *La razón de ello es no dejar a la exclusiva voluntad del propietario superficial, la capacidad de impedir la realización de la actividad minera que pretende el aprovechamiento de los recursos minerales que son de La Nación, y por tanto de interés del estado que se exploten de manera racional* ».

<sup>29</sup> Cf. résolution suprême n°007-2004-EM du ministère de l'énergie et des mines du 13/02/2004 relative au projet Camisea d'exploitation de gaz (Martínez Aponte, 2009 : 68). Puisque les ressources naturelles appartiennent à l'État, le détenteur d'une concession minière dont les infrastructures seraient endommagées par les travaux réalisés par le détenteur de la concession minière privilégiée par l'État pourrait seulement être indemnisé sur la valeur de ces biens et non pas sur la perte économique de la non exploitation des ressources de sa concession dans la mesure où, non exploitées, celles-ci ne lui appartiennent pas (Martínez Aponte, 2009 : 66-68).

<sup>30</sup> Notre traduction de « [...] *en nuestro régimen legal, el titular de la concesión de explotación minera no posee un derecho de propiedad sobre el yacimiento, el subsuelo y/o la superficie. El derecho de explotación le confiere a su titular el derecho de extraer minerales inexplorados, respecto a éstos posee el derecho a extraerlos y la expectativa de convertirse en su propietario una vez extraídos. De esta forma, el estado conserva en su dominio el yacimiento, el subsuelo y/o la superficie que se hallan dentro del perímetro de la concesión e incluso puede otorgar otro tipo de derechos sobre estos para su aprovechamiento económico [...]* ».

<sup>31</sup> Le nombre d'étapes n'est pas officiellement précisé. Nous l'avons déduit à la lecture de la loi.

officiellement par un acte public.

- b. En absence d'accord, le directeur de la DGM mandate un expert pour déterminer le bien-fondé de la demande de servitude et le cas échéant le montant de la compensation ou l'évaluation du bien sur la base d'une inspection *de visu* (et donc *in situ*) du lieu, en présence des parties. L'inspection doit être réalisée dans les 60 jours à compter de la date de la convocation.
3. Après inspection, l'expert dispose de 60 jours pour rédiger et transmettre son rapport à la DGM. L'expertise doit se prononcer sur le bien-fondé de l'expropriation, la valeur du lieu et l'indemnisation du propriétaire pour les dommages et préjudices causés.
4. La DGM statue sur le cas dans les 30 jours maximum à compter de la réception du rapport d'expertise et décide si la demande du titulaire de la concession est fondée ou non, fixe le montant de la compensation ou de l'indemnisation pour les dommages et préjudices à venir (développement de l'activité et la privation de la terre).
5. Si la demande est acceptée, le demandeur dispose de 30 jours maximum pour effectuer le paiement demandé à la DGM.
6. La DGM préparera le projet de loi dans les 30 jours suivants et ordonnera son application et l'enregistrement officiel et public de l'acte. Les parties disposent de 15 jours pour le contresigner faute de quoi la DGM le signera à leur place. Le transfert du paiement au propriétaire s'effectuera après signature officielle du document.

Si le propriétaire du terrain sur lequel porte la demande de servitude et d'expropriation n'est pas connu, la convocation à la réunion devant la DGM en présence du détenteur de la concession minière sera publiée trois fois au journal officiel avec un délai de 8 jours entre chaque publication. La demande de convocation sera également publiée dans un journal local, ou du lieu le plus proche du territoire concerné par la procédure, et une affiche sera placardée sur le lieu visé par le processus. La réunion sera organisée 60 jours après la date de la troisième publication au journal officiel + 1 jour (art 132).

Tout au long de ce processus, les détenteurs de la concession et de la terre peuvent trouver un accord. En cas d'entente, l'accord devra être enregistré officiellement sous 15 jours maximum (art. 134).

D'après ce qui précède, la loi minière favorise les entreprises minières au détriment des propriétaires de la terre en cas de demande de servitude et d'expropriation.

En effet, la négociation directe entre le détenteur de la terre et le détenteur de la concession ainsi que l'échec d'un accord commun ne constituent pas une étape obligatoire préalable à la saisine de la direction générale de l'activité minière (DGM) du ministère de l'énergie et des mines (MINEM) par l'entreprise minière pour l'application de la procédure de servitude et d'expropriation. Certes cette institution, et donc l'État péruvien à travers elle, organise une conciliation entre les acteurs dans le but de parvenir à un accord, ce qui confère *a priori* à l'État un rôle de médiateur entre les intérêts des détenteurs de droits de propriété sur la terre et les entreprises minières. Pourtant, l'État apparaît davantage enclin à faciliter les intérêts du secteur minier. D'une part, car la conciliation est organisée par la DGM au sein du ministère de tutelle

du secteur minier, soit par un acteur et dans un espace non neutres. Pour rappel, la promotion de l'investissement minier et le développement de cette activité font partie des attributions explicites de ce ministère, lequel bénéficie en outre directement d'une partie de la rente minière prélevée sur le secteur pour financer son fonctionnement ou celui de ses différents organes (cf. chapitre n°5)<sup>32</sup>. L'impartialité d'une institution à la fois chargée de promouvoir le développement du secteur, valider les conditions techniques des projets et leur impact sur l'environnement puis de percevoir une partie des taxes sur cette activité peut dès lors être mise en cause. D'autre part, car en cas d'échec de la négociation entre les parties, l'État est tenu d'engager la procédure administrative dès lors qu'il est saisi par le détenteur de la concession minière. Seul le recours à une expertise externe semble ici constituer une certaine impartialité dans l'action publique. Or, le champ d'expertise n'étant pas mentionné, il apparaît légitime d'envisager que les conclusions sur le bien-fondé de la servitude, l'impact de l'expropriation et donc le montant de l'indemnité à verser au propriétaire de la terre, divergent selon le champ d'expertise de l'expert sollicité (ingénieur des mines, agronome, hydrologue, etc. ; cf. *infra*). L'impartialité de l'audit pourrait donc être questionnée. La présence du propriétaire de la terre lors de l'inspection du lieu sur lequel porte la demande de servitude et/ou d'expropriation ne garantit pas non plus la nécessaire prise en compte de ses intérêts particuliers. Cette situation est notamment liée à la méfiance mutuelle qui existe entre acteurs du centre et acteurs des marges, entre leurs perceptions divergentes de et leurs rapports ambivalents à la nature et à la technique, soit *in fine* au développement et au bien commun du fait des relations de pouvoir dissymétriques qui les affectent (Cotler, 2005 [1978] ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; cf. chapitres n°8 et n°9)<sup>33</sup>. Plus largement, la succession prévue par la loi de plusieurs étapes devant permettre au ministère de l'énergie et de mines de valider le recours à la servitude et à l'expropriation montre une puissance publique plus encline à répondre favorablement aux

---

<sup>32</sup> « *Le Ministère de l'Énergie et des Mines est l'organisme central et directeur du Secteur Énergie et Mines, et il fait partie intégrante du Pouvoir Exécutif [...] Le Ministère de l'Énergie et des Mines a comme objectif de promouvoir le développement intégral des activités minéro-énergétiques en normant, fiscalisant et/ou supervisant, selon le cas, sa réalisation ; tout en préservant l'utilisation rationnelle des ressources naturelles en harmonie avec l'environnement* ». Notre traduction de « *El Ministerio de Energía y Minas es el organismo central y rector del Sector Energía y Minas, y forma parte integrante de Poder Ejecutivo [...] El Ministerio de Energía y Minas tiene como objetivo promover el desarrollo integral de las actividades minero - energéticas en armonía con el medio ambiente* ». Information disponible sur le site web de l'Ingemmet, consulté le 16/08/2016. En outre, il perçoit une partie du « droit de vigueur » (*derecho de vigencia*), impôt dont les titulaires de concessions minières doivent s'acquitter pour maintenir en vigueur leurs droits sur les concessions qui leur ont été octroyées (cf. chapitre n°5).

<sup>33</sup> Le concept de violence symbolique de Bourdieu pourrait ici aussi être utilisé pour saisir les mécanismes de reproduction des rapports de domination dans la société péruvienne et expliquer ces méfiances qui s'inscrivent dans un cadre plus large d'inégalités structurelles sociales, culturelles, économiques, politiques et bien entendu ethniques entre populations autochtones et non autochtones au Pérou (Cotler, 2013 [1978] ; De la Cadena, 2000 ; De la Cadena, Starn, 2007 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; Lavrard-Meyer, 2010 ; Quiroz-Pérez, de Vinatea Ríos, 2015 ; Robin, 2004) comme ailleurs (Bellier, 2014b). Cf. également chapitre n°8.



intérêts du secteur minier qu'à ceux des propriétaires de la terre. Cet état de fait est d'autant plus manifeste que la décision finale appartient à la direction générale des mines. Le droit apparaît donc bien comme l'arme de la puissance publique et, partant, des entreprises minières pour imposer une structuration marchande du territoire péruvien autour de l'exploitation économique des gisements miniers à forte valeur ajoutée. Pour Torres (2007), l'État péruvien promeut une politique d'« imposition » plus que de négociation en matière minière (idem : 170). Autrement dit, le droit minier montre une imposition verticale des normes.

Néanmoins, l'État péruvien n'est pas inféodé aux entreprises minières. La loi générale du secteur minier de 1992 prévoit, d'une part, la possibilité pour l'État de refuser la demande de servitude et, d'autre part, la possibilité de révoquer la servitude et l'expropriation en cas d'utilisation à mauvais escient des terrains par l'entreprise (art. 135).

La loi de 1995 sur l'investissement privé pour le développement des activités économiques sur les terres du territoire national et des communautés paysannes et natives prévoit également le recours à la servitude et l'expropriation, quoique de façon assez large.

Sans accord préalable avec le propriétaire des terres, il ne convient pas d'établir des droits d'exploitation minière. Dans le cas où le gisement sera considéré par accord du Conseil des Ministres d'intérêt national, après rapport du Ministère de l'Énergie et des Mines, le propriétaire sera préalablement compensé, par le titulaire du droit minier, sur la base de l'évaluation et de l'indemnisation correspondante (art. 7 de la loi n°26505)<sup>34</sup>.

La première partie de cet article laisse entendre une certaine protection du propriétaire de la terre contre le développement d'activités extractives sur les territoires qu'il possède puisque les projets ne peuvent être réalisés sans son accord. Cependant, la deuxième partie de l'article prévoit là encore la possibilité de déroger à ce principe. Elle permet au détenteur de la concession de contourner le propriétaire de la terre avec l'aide de la puissance publique et du pouvoir exécutif en particulier (le gouvernement) quand le Conseil des ministres considère que le développement du projet relève de l'intérêt national. Néanmoins, la décision n'appartient plus au seul ministère de l'énergie et des mines, entité de tutelle du secteur dont l'impartialité peut être mise en cause. Étant donné qu'elle appartient aux représentants de différents secteurs d'activités et de la population (les ministres), cette situation peut laisser présager la possibilité

---

<sup>34</sup> Notre traduction de « *Sin acuerdo previo con el propietario de las tierras, no procede establecer derechos de explotación minera. En caso que el yacimiento sea considerado por el acuerdo del Consejo de Ministros de interés nacional, previo informe del Ministerio de Energía y Minas, el propietario será compensado previamente, por el titular del derecho minero, con el justiprecio y la indemnización correspondiente* ».

de considérer d'autres intérêts au moment de valider la procédure de servitude.

La procédure de la servitude et de l'expropriation est modifiée en janvier 1996 dans le cadre de la loi n°26570 relative à l'utilisation des terres pour le développement des activités extractives<sup>35</sup>.

La loi reformule l'article 7 présenté ci-dessus dans les termes suivants :

L'utilisation des terres pour l'exercice d'activités minières ou d'hydrocarbures requiert un accord préalable avec le propriétaire ou l'aboutissement de la procédure de servitude qui sera précisée par le Règlement de la présente loi. Dans le cas de servitude minière ou d'hydrocarbures, le propriétaire de la terre sera préalablement indemnisé en espèces par le titulaire de l'activité minière ou d'hydrocarbures, selon la valorisation qui comprend la compensation pour un éventuel préjudice, qui sera déterminée par Résolution Suprême approuvée par les Ministres de l'Agriculture et de l'Énergie et des Mines. [...] (art. 1 qui modifie l'article 7 de la loi n°26505)<sup>36</sup>.

La loi semble cette fois aller dans un sens un peu plus favorable au détenteur des terres tout en maintenant l'application finale de la servitude.

En effet, elle prévoit que la procédure de servitude peut reposer sur un accord préalable entre parties avant recours à la puissance publique. Ce n'était le cas ni dans la loi de 1992 ni dans celle de 1995. La procédure n'est donc pas nécessairement confiscatoire de prime abord. Elle laisse le champ libre à la négociation c'est-à-dire à la transaction autour du territoire pour reprendre la formule de Melé (2011). Lors de cette étape, la nature de la négociation qui s'engage avec la population touchée par l'industrie minière, et particulièrement les communautés situées dans la zone d'influence directe de la mine, n'est pas uniquement économique<sup>37</sup>. De plus, cette loi semble introduire si ce n'est une légère protection du moins une potentielle meilleure prise en compte des intérêts du propriétaire de la terre. La décision d'appliquer la servitude doit être approuvée par les ministres des deux secteurs d'activités généralement concernés par les parties, l'énergie et les mines d'une part et l'agriculture d'autre part.

---

<sup>35</sup> *Sustituyen artículo de la ley n°26505 referido a la utilización de tierras para el ejercicio de actividades mineras o de hidrocarburos.*

<sup>36</sup> Notre traduction de: « *La utilización de tierras para el ejercicio de actividades mineras o de hidrocarburos requiere acuerdo previo con el propietario o la culminación del procedimiento de servidumbre que se precisará en el Reglamento de la presente Ley. En el caso de servidumbre minera o de hidrocarburos, el propietario de la tierra será previamente indemnizado en efectivo por el titular de actividad minera o de hidrocarburos, según valorización que incluya compensación por el eventual perjuicio, lo que se determinará por Resolución Suprema refrendada por los Ministros de Agricultura y de Energía y Minas [...]* ».

<sup>37</sup> Pour rappel, « *La Zone d'Influence Directe (AID)* [en espagnol] *se définit comme l'espace estimé de l'occurrence des impacts significatifs (normalement associé aux impacts directs), qu'ils soient positifs ou négatifs. La Zone d'Influence Indirecte (AII)* [en espagnol] *est définie comme l'espace dans lequel l'occurrence des impacts est moindre (normalement associée aux impacts indirects)* » (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-10)

Toutefois, l'esprit de la loi demeure favorable aux détenteurs des concessions minières. D'abord, puisque la négociation directe entre les parties n'est pas obligatoire. L'introduction de cette possible étape intermédiaire semble en fait répondre à un appauvrissement de la protection du propriétaire des terres dans la mesure où la loi ne mentionne plus l'absence d'accord contrairement à la première version de l'article 7 de la loi n°26505 de 1995. Non mentionnée, l'absence d'accord ne semble donc plus constituer une issue envisageable. Cette situation signifie donc que le propriétaire de la terre se doit de trouver un accord avec le titulaire de la concession sinon ce dernier saisira la puissance publique pour qu'elle procède à l'établissement de la servitude (cf. art. 1 de la loi modifiant l'article 7 susvisé). En outre, l'issue de la procédure ne dépend plus du Conseil des ministres, c'est-à-dire d'une institution collégiale, mais de deux ministres. Cette approbation apparaît même comme préalablement acquise, le texte de loi indiquant que la décision « sera approuvée ». Plus encore, elle ne semble porter que sur la valeur de la terre et le montant de la compensation du préjudice et non sur la pertinence de la procédure dans son ensemble. Envisagée de façon globale, cette loi doit donc être interprétée davantage comme une obligation de moyens, négocier pour obtenir un accord avec le propriétaire de la terre avant de recourir à la puissance publique, que comme une obligation de résultat, parvenir à un accord direct entre les parties sans intervention du ministère<sup>38</sup>. Là encore, une fois institutionnalisée, c'est-à-dire encadrée par le ministère, la négociation entre les parties n'est explicitement qu'économique (évaluation de la valeur de la terre, de la compensation pour les dommages et préjudices causés par l'activité à venir)<sup>39</sup>.

Les conditions d'application de la servitude dans le cadre du développement de projets miniers et hydrocarburifères relatives à l'article 7 ci-dessus modifié sont précisées en octobre 1996 dans le décret suprême n°017-AG-96<sup>40</sup>.

Ce décret stipule que la servitude ne peut pas être utilisée pour des projets d'exploitation des ressources minières non métalliques sur des terres agricoles et pastorales (D.S n°017-96-AG, art. 6). « *En conformité avec la Septième Disposition Complémentaire du Décret Législatif*

---

<sup>38</sup> Si l'État dispose du monopole de l'usage de la violence (physique) légitime, la mise en œuvre de la servitude et de l'expropriation s'apparentent à une forme de violence symbolique puisque l'État peut légitimement contraindre les propriétaires de la terre. Cf. chapitre n°8 pour une analyse des conflits miniers opposés à la marchandisation de la nature.

<sup>39</sup> Elle ne considère pas d'autres dimensions, comme une compensation en nature via un échange de terres par exemple bien qu'elle ne l'interdise pas non plus.

<sup>40</sup> *Aprueban el Reglamento del Artículo 7 de la Ley N°26505, referido a las servidumbres sobre tierras para el ejercicio de actividades mineras o de hidrocarburos*, substitué par la loi n°26570.

N°653 et l'Article 14 du Texte Unique Organisant la Loi Générale de l'Activité Minière, la mise en place de la servitude sur les terres à usage agricole ou d'élevage pour le développement d'activités minières non métalliques n'est pas applicable » (art. 6)<sup>41</sup>. La marchandisation des ressources naturelles et l'organisation productive du territoire péruvien ne sont donc appuyées par la puissance publique que pour des ressources potentiellement génératrices de rentes économiques substantielles. L'application de la servitude suit alors cinq étapes (cf. encadré n°18)<sup>42</sup>.

Encadré n°18 La procédure de servitude pour l'utilisation des terres dans le cadre d'activités minières et hydrocarburifères d'après le D.S n°017-AG-96 de 1996

1. L'utilisation des terres pour l'exploitation des minerais ou des hydrocarbures nécessite l'accord préalable du propriétaire ou l'aboutissement de la procédure de la servitude.
  - a) En cas d'accord entre les parties, celui-ci devra être authentifié devant un notaire ou un juge de paix et être porté à la connaissance de l'organe compétent au ministère de l'énergie et des mines.
  - b) Si aucun accord n'est trouvé dans les 30 jours ouvrables à partir de la sollicitude officielle de la demande d'accord envoyée par l'entreprise, la période d'accord entre parties sera déclarée épuisée.
2. La demande d'application de la servitude devra être adressée par l'entreprise à l'autorité minière compétente accompagnée d'une copie de la réception par le propriétaire de la terre de la lettre l'invitant à trouver un accord pour utiliser ses terres.

Le propriétaire de la terre peut s'adresser à l'autorité minière compétente et lui faire part des raisons de son opposition à l'utilisation de ses terres.

3. La procédure de la servitude est régie par le texte unique qui organise la loi générale de l'activité minière de 1992, et les articles 43 et 44 du règlement des procédures minières de 1992. Selon l'article 131 de la loi de 1992, la direction générale de l'activité minière (DGM) dispose de 30 jours à compter de la demande d'expertise du terrain pour préparer le projet de résolution suprême « [...] qui imposera la servitude, laquelle sera approuvée par les ministres de l'énergie et des mines et de l'agriculture » (art. 4)<sup>43</sup>.
4. Une fois la résolution suprême expédiée, le sollicitant procédera au paiement de l'indemnisation dans un délai maximal de 30 jours calendaires une fois la résolution notifiée faute de quoi, la demande sera déclarée comme abandonnée. Le paiement sera adressé à la DGM.
5. Une fois le paiement reçu, la DGM ordonnera l'enregistrement public de l'acte dans un délai de 15 jours calendaires suivant notification aux parties. Si sous 15 jours le propriétaire de la terre ne contresigne pas la décision, le montant de l'indemnisation sera déposé à la Banque de la

<sup>41</sup> Notre traduction de: « *De conformidad con la Sétima Disposición Complementaria del Decreto Legislativo N°653 y Artículo 14 del Texto Único de la Ley General de Minería, no procede el establecimiento de servidumbres sobre tierras de uso agrícola o ganadero para el desarrollo de actividades mineras no metálicas* ».

<sup>42</sup> Nous estimons qu'il s'agit de cinq étapes à la lecture de la loi. Le texte ne précise pas le nombre des étapes, simplement la marche à suivre pour que la procédure aboutisse.

<sup>43</sup> Notre traduction de: « [...] *que impondrá la servidumbre, la que será refrendada por los Ministros de Energía y Minas y de Agricultura* ». À noter donc qu'il ne semble pas possible que la demande de servitude ne soit pas approuvée par les deux ministres.

Nation et lui sera transféré après signature du directeur général de l'activité minière.

Lorsque le propriétaire de la terre n'est pas identifié, le montant de l'indemnisation sera transféré sur un compte de la Banque de la Nation où le bien est situé et le directeur de la DGM signera l'application de la servitude.

La loi d'octobre 1996 encadre un peu mieux la procédure de la servitude dans la mesure où la demande d'accord et/ou l'accord entre parties doivent être prouvés par un acte officiel. Dans les faits, il faut donc que l'entreprise envoie une lettre officielle au propriétaire de la terre pour trouver un accord pour l'utilisation de ses terres et attende une réponse du propriétaire pendant un mois pour que la procédure de servitude puisse être déclenchée auprès du ministère de l'énergie et des mines.

Toutefois, la hiérarchisation des usages et des droits de propriété demeure. La modification de la loi acte donc le maintien d'un régime foncier qui favorise les entreprises minières.

En effet, la négociation entre le propriétaire de la terre et le détenteur de la concession minière ne constitue pas une obligation préalable à la saisine du ministère de l'énergie et des mines pour l'application de la servitude. Il est seulement stipulé que l'utilisation des terres sur lesquelles seront développés les projets d'exploitation des ressources naturelles non renouvelables ou qui seront utilisées pour le transport de ces ressources, requiert soit l'accord nécessaire du propriétaire (elle ne l'oblige donc pas) soit l'aboutissement de la procédure de la servitude, c'est-à-dire son imposition par la puissance publique. « *L'utilisation de terres pour l'exercice d'activités minières ou relatives aux hydrocarbures, ainsi que pour le transport des hydrocarbures et des minerais par pipeline requiert accord préalable avec le propriétaire des terres ou exige l'aboutissement du processus de servitude* » (art. 1)<sup>44</sup>. Le texte continue donc de prévoir que la procédure peut être déclenchée sur simple demande de l'entreprise et qu'elle « sera » approuvée par les ministres de tutelle des acteurs, comme le stipule la loi générale de l'activité minière de 1992, même si le propriétaire de la terre peut faire part des raisons de son refus devant l'autorité minière. Il est possible d'envisager que ces raisons pourront être considérées par l'expert au moment de rédiger son rapport comme le prévoient les articles 130 et 132 de ladite loi.

---

<sup>44</sup> Notre traduction de « *La utilización de tierras para el ejercicio de actividades mineras o de hidrocarburos, así como para el transporte de hidrocarburos y minerales por ductos requiere acuerdo previo con el propietario de las tierras o la culminación del procedimiento de servidumbre* » (art. 1 du règlement de l'article 7 de la loi n°26505).

L'article 9 détaille les modalités de calcul de la valeur de la terre sur laquelle porte la demande de servitude.

D'abord, l'indemnisation sera obtenue sur la base de l'expertise réalisée par un expert agronome mandaté par le ministère de l'énergie et des mines à cet effet. La prise en compte d'intérêts agricoles face au secteur minier semble mieux considérée. Ensuite, le montant de l'indemnisation considère deux éléments, la valeur de la zone où sont situées les terres qui vont souffrir de la détérioration liée à l'activité extractive ou sur lesquelles le propriétaire ne pourra plus accéder. Cette valeur ne pourra être inférieure au tarif des terres approuvé par le ministère de l'agriculture. En outre, elle tient compte d'une compensation monétaire visant à compenser l'éventuelle perte future du gain économique que le propriétaire aurait réalisé en y développant son activité habituelle.

En 2003, c'est-à-dire après la fin de l'ère Fujimori et de la transition démocratique (2000-2001), pendant la période du retour à la démocratie sous la présidence Toledo (2001-2006), la législation sur la servitude et l'expropriation est de nouveau modifiée (DS. N°015-2003-AG)<sup>45</sup>. Cette modification apporte là encore de légères améliorations qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des intérêts des propriétaires de la terre tout en maintenant un avantage net aux détenteurs de concessions minières<sup>46</sup>. L'application de la servitude et de l'expropriation semble suivre sept étapes (cf. encadré n°19)<sup>47</sup>.

#### Encadré n°19 Procédure de la servitude minière (loi de 2003, D.S n°015-2003-AG)

1. La loi prévoit une étape de négociation directe entre le détenteur de la concession et le détenteur de la propriété de la terre. Cette étape doit être actée par une lettre émise par un représentant d'un service juridique (avocat ou notaire). La période de négociation débute dès la réception de la lettre par le propriétaire de la terre. Cette lettre émise par l'entreprise doit proposer au propriétaire de la terre un traitement direct de l'affaire. Les parties ont 30 jours ouvrables pour

<sup>45</sup> Cette loi estime que le processus doit être simplifié et qu'il est nécessaire de faciliter la conciliation des intérêts des parties préalablement à la saisine du ministère de l'énergie et des mines, pour la mise en œuvre du processus de servitude.

<sup>46</sup> Le retour à la démocratie intervient sous la présidence Toledo (2001-2006) après la transition démocratique assurée par le président par intérim Valentín Paniagua (nov. 2000 - juil. 2001). Les liens entre démocratie et hausse des conflits sociaux sont analysés dans le chapitre n°8.

<sup>47</sup> Nous avons dégagé ces étapes de la lecture de la loi. Leur nombre n'est pas mentionné dans le corps du texte. L'article 1 de la loi modifie les articles 3, 4 et 5 du décret suprême 017-96-AG. L'article 2 modifie l'article 9 de ce décret et porte sur le calcul de la valeur du bien et la prise en compte des dommages et préjudices qu'implique pour le propriétaire le développement de l'activité minière sur ses terres.

trouver un accord.

2. Après le délai de 30 jours, l'entreprise minière doit en l'absence d'accord, faire connaître à la direction générale de l'activité minière (DGM) l'expiration du délai de négociation directe et lui fournir l'avis de réception par le propriétaire du courrier susvisé demandant une négociation directe entre parties. La DGR convoque dans un délai de 10 jours ouvrables maximum les parties pour trouver un accord avec l'aide d'un centre de conciliation désigné d'un commun accord.
3. En cas d'absence d'accord entre les parties, la DGM sollicitera la direction agraire régionale (du territoire en jeu) pour qu'elle lui fournisse une liste de membres pouvant être consultés pour former un centre de conciliation qui devra permettre en 30 jours ouvrables de rechercher un accord sur la servitude. Le fonctionnement de cette conciliation sera pris en charge par le demandant, soit l'entreprise minière, et transitera par la DGM.

Parallèlement et préalablement à l'invocation d'un accord, la DGM doit instruire le propriétaire de la terre sur la législation minière et la servitude minière légale ainsi que sur ses droits.

4. Lors de la phase de conciliation la DGM désigne deux experts. Un expert minier accrédité qui devra se prononcer sur la nécessité et l'ampleur de la servitude demandée pour le développement de l'activité minière. Parallèlement elle fait appel au Conseil national des estimations (Conata en espagnol) qui désignera un expert en agronomie pour expertiser la valeur du lieu faisant l'objet de la demande de servitude et estimer si l'application de la servitude est possible sans affecter la propriété, c'est-à-dire sans porter un préjudice au reste de celle-ci, ou si cette mesure affecte sensiblement l'usage actuel ou à venir du terrain. Les deux experts disposent de 15 jours ouvrables pour remettre leurs rapports au centre de conciliation et à la DGM, et constitueront la base des travaux de ces instances. Le centre de conciliation devra acter officiellement l'accord ou l'absence d'accord entre les parties et transmettre l'information à la DGM.
5. En l'absence d'accord, le titulaire de la concession peut débiter la procédure administrative visant à obtenir la servitude. Il transmet à la DGM la lettre initiale du notaire remise au propriétaire de la terre ainsi que les deux rapports d'expertise. Le directeur de la DGM du ministère de l'énergie et des mines et le directeur général de la direction de la promotion agraire (DPA) du ministère de l'agriculture doivent dans les 30 jours ouvrables à compter de la réception des rapports émettre un avis technique sur le respect de la procédure, indiquée dans la loi générale de l'activité minière de 1992 et ses dispositions réglementaires complémentaires, puis préciser expressément s'ils considèrent que la servitude est possible sans affaiblir le droit à la propriété privée en se basant sur les rapports, sauf vices ou défauts de ceux-ci dénoncés par la DGM puisque celle-ci peut ordonner leur suspension, sur la base des informations transmises par les experts sous 15 jours ouvrables maximum.
6. S'il est reconnu que la servitude n'affaiblira pas le droit de propriété, la DGM préparera le projet de résolution suprême fixant l'indemnisation et l'application de la servitude, dans les délais mentionnés précédemment (30 jours), laquelle devra être approuvée par les ministres de l'énergie et des mines puis de l'agriculture.
7. Une fois la résolution expédiée, le détenteur de la concession devra procéder au paiement mentionné, l'adresser à la DGM et le déposer sur un compte de la Banque de la Nation dans un délai de 10 jours ouvrables dès la résolution notifiée, sinon la demande de servitude sera déclarée abandonnée. Une fois le dépôt réalisé, la DGM demande aux parties l'enregistrement public par signature de la décision dans un délai de 10 jours suivants la notification. Le paiement au propriétaire est réalisé contre signature officielle de l'acte. Le propriétaire de la terre dispose de 10 jours pour y procéder. Passé ce délai le directeur de la DGM signe le document à la place du propriétaire de la terre et demande à la banque de procéder à l'indemnisation.

Si selon l'avis technique de la DGM ou de la DPA la servitude affaiblit la propriété privée, la demande de l'entreprise minière devra être refusée par résolution ministérielle et expédiée par le ministère de l'énergie et des mines.

Si la servitude n'est pas abandonnée, cette nouvelle loi insiste sur le recours au dialogue et la tentative d'un accord entre parties dans le cadre du développement des activités minières sur le territoire de personnes tierces.

En effet, sur le fond, l'étape de la négociation directe entre le propriétaire de la terre et l'entreprise minière pour trouver un accord est conservée. L'aboutissement de la procédure de servitude n'est plus présenté comme l'autre modalité d'obtention de l'accès aux terres d'autrui, contrairement à l'article 1 du DS n°017-96-AG d'octobre 1996. C'est l'attestation légale par lettre notariée de la demande de traitement direct du détenteur de la concession au propriétaire de la terre qui formalise cette étape. Là encore le propriétaire de la terre dispose d'un mois pour faire connaître sa réponse. La nouveauté de cette loi est d'insister sur le dialogue et de le favoriser dans différentes étapes de la procédure et ce, semble-t-il, à différentes échelles au plus près du lieu visé par la procédure. Concernant les délais, il ne s'agit plus de jours calendaires mais de jours ouvrables. Ce qui peut apparaître de prime abord comme un détail pourrait peut-être donner un peu plus de temps aux parties pour s'organiser et notamment aux propriétaires de la terre<sup>48</sup>. En cas d'échec de la négociation, la DGM organise dans un deuxième temps, contrairement à la loi de 1996, un processus de concertation qui implique un nouvel acteur, le centre de conciliation. Si les parties ne parviennent toujours pas à un accord malgré la médiation de cette institution de dialogue mise en place par le MINEM, un autre centre de conciliation est formé grâce à la direction agraire régionale. La décentralisation du processus de négociation, dans un territoire semble-t-il plus proche des propriétaires de la terre (généralement plus pauvres que le reste de la population cf. chapitre n°2), et la consultation d'acteurs institutionnels

---

<sup>48</sup> L'impact de l'élaboration et de la mobilisation de réseaux d'acteurs (parfois envisagés comme des faiseurs de causes) à différentes échelles, notamment nationale et transnationale, pour aider les populations locales dans leurs négociations avec les entreprises minières ainsi que dans le cadre de mobilisations sociales pour relayer les revendications des acteurs locaux et groupes mobilisés dans différentes arènes (politiques, médiatiques, juridiques, etc.) constitue bien souvent une condition nécessaire à la visibilisation, c'est-à-dire à la reconnaissance des intérêts des acteurs marginalisés, à la transformation et aux succès de ces mobilisations (Keck, Sikkink, 1998). L'étape de la négociation entre populations locales et entreprises pour éviter et/ou résoudre des conflits ainsi que pour obtenir l'application de la servitude peut aussi entraîner une modification des positions initiales de chaque acteur avec ou sans recours à un réseau d'acteurs plus large pouvant alors déboucher sur un processus de « coconstruction » des territoires miniers tel qu'identifié par Forget et Carrizo (2016 ; cf. chapitre n°6). Au Pérou cf. entre autres le cas du développement de la mine d'Antamina dans le département d'Áncash (Huber, 2009 ; Gil, 2009). Cette situation a également été abordée dans le cadre d'un entretien avec le directeur de l'ONG The Mountain Institute (Lima, février 2012) ainsi qu'avec un représentant de l'ONG Labor (Lima, avril 2013).



locaux *a priori* non directement acquis à la cause minière, bien qu'ils en perçoivent une partie des retombées économiques (cf. chapitre n°6), qui connaissent vraisemblablement bien, si ce n'est mieux, les questions agraires dans la localité visée par la procédure de la servitude que le ministère de l'énergie et des mines ou le ministère de l'agriculture à Lima peuvent apparaître comme des gages d'une certaine indépendance du processus et/ou d'un meilleur rééquilibrage des forces lors de la négociation entre les parties. Parallèlement, le MINEM instruit le propriétaire de la terre sur la législation minière et sur ses droits. Cette étape peut être vue comme une certaine forme de transparence mais aussi comme mise en garde poussant à obtenir un accord rapide entre parties puisque l'issue de la procédure appartient au ministère même si la double expertise indépendante d'un expert du secteur minier et d'un autre du secteur agricole est conservée.

Néanmoins, alors que dans la loi de 1992 l'expert auquel fait appel la DGM dispose de 60 jours pour rendre son rapport, dans la loi de 2003 le délai est ramené à 15 jours ! Il est donc peu ou prou divisé par quatre ! La réduction de ce délai s'inscrit de façon générale dans un contexte politique plus large qui vise la réduction de la temporalité décisionnelle dans les administrations publiques afin d'accélérer le développement des projets miniers. Cette politique de réduction des délais de réponse de l'administration publique semble partir d'une bonne intention, favoriser la transparence de l'administration. Toutefois, elle tend parallèlement à affaiblir la gouvernance du secteur minier, particulièrement pour les questions environnementales et ne va pas dans le sens d'une plus grande prise en compte des intérêts du propriétaire de la terre<sup>49</sup>

Du côté de l'indemnisation, la modification législative de 2003 acte également une meilleure compensation pour la perte de la terre et/ou pour les externalités négatives du secteur minier sur l'activité actuelle ou à venir de son détenteur.

En effet, l'article 2 de la loi modifie l'article 9 du D.S n°017-96-AG relatif à ce sujet. Il stipule désormais que la valeur de la terre ne pourra être inférieure à deux fois le montant du tarif des terres approuvé par le ministère de l'agriculture soit le double que ce qui était prévu par la loi de 1996. De plus, le montant de l'indemnisation devra considérer la perte du gain économique potentiel, non pas de l'activité que le propriétaire de la terre développe ou qu'il aurait pu développer, mais de l'activité agricole la plus rentable qui aurait pu être développée sur cette

---

<sup>49</sup> Sur les limites de l'administration publique péruvienne, cf. encadré n°20.

terre. Cette indemnisation doit enfin tenir compte de la valeur de remplacement des ouvrages de génie civil et des édifices qui seront affectés par le développement de l'activité minière.

En parallèle, la modification législative de 2003 précise que le MINEM pourra décider de ne pas répondre favorablement à la procédure de servitude engagée par l'entreprise minière si la DGM ou la direction générale de la promotion agraire estime que cette activité affaiblit le droit de propriété.

Dans le cas où la servitude affaiblit le droit de propriété, conformément à l'opinion technique de la Direction Générale de l'Activité Minière ou de la Direction Générale de la Promotion Agraire du Ministère de l'Agriculture, la demande du concessionnaire minier sera refusée à travers une Résolution Ministérielle expédiée par le Ministère de l'Énergie et des Mines (cf. art. 1 du D.S n°015-2003-AG de 2003 modifiant l'article 4 du D.S n°017-96-AG de 1996)<sup>50</sup>.

La modification en 2003 de la législation sur la procédure de servitude dans le cadre de l'exploitation des minerais et des hydrocarbures insiste donc sur le dialogue entre les parties. Elle décentralise en partie le processus puis elle prend en compte divers intérêts, représentés par les ministères de tutelle des différentes parties prenantes à la négociation (mines et agriculture). Les conditions de l'indemnisation économique du propriétaire de la terre sont revues à la hausse par rapport à celles proposées en 1996. Toutefois, cette revalorisation économique de l'indemnité du propriétaire de la terre en cas de servitude minière illustre une vision nécessairement marchande de la terre. Au moment d'indemniser le propriétaire de la terre sur laquelle l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables est amenée à se développer, la puissance publique considère le gain économique actuel ou à venir qu'aurait réalisé son propriétaire en y développant une activité économique. Cette situation illustre le fait que pour la puissance publique, la nature possède une vision uniquement marchande. Le cadre légal s'inscrit dans une gouvernance néolibérale de la terre et des ressources c'est-à-dire une construction politique de la nature comme source de gains économiques, qui doit être gérée par le marché et les acteurs économiques privés. Les conditions d'application de la servitude minière montrent bien que l'exploitation économique de ressources à forte valeur économique potentielle (ressources minières métalliques et hydrocarbures) est privilégiée aux autres activités économiques moins rentables. Plus encore, le fait que la servitude puisse être sollicitée dans le cadre de l'exploitation de ressources minières métalliques sur des terres d'usage agricole

---

<sup>50</sup> Notre traduction de : « *En caso que la servidumbre enerve el derecho de propiedad, conforme a la opinión técnica de la Dirección General de Minería o de la Dirección General de Promoción Agraria del Ministerio de Agricultura, se denegará el pedido del concesionario minero mediante Resolución Ministerial expedida por el Ministro de Energía y Minas* ».

illustre une hiérarchisation supérieure des activités économiques par la puissance publique. Celle-ci appuie d'abord l'extractivisme puis l'agriculture, qui peut également constituer une forme d'utilisation marchande et rentière de la terre (selon l'échelle considérée). Les valeurs autres que marchandes associées à la nature par plusieurs groupes sociaux ne sont pas considérées par les deux institutions qui interviennent dans l'application de la servitude. Ce phénomène peut constituer la source de multiples tensions et conflits (cf. chapitre n°8)<sup>51</sup>. Le texte légal met donc bien en évidence une organisation productive du territoire péruvien autour de l'exploitation marchande ses gisements de riches matières non renouvelables.

Sous la présidence Humala, le D.S n°054-2013-PCM adopté par la présidence du Conseil des ministres et publié le 16 mai 2013 précise les conditions de la servitude sur les terres en friches de l'État dans le cadre de projets d'investissement (art 6). La servitude peut porter sur les terres enregistrées par la Superintendance nationale des biens de l'État (SBN en espagnol), des gouvernements régionaux et des entités publiques. Le décret suprême n°060-2013-PCM du 25 mai 2013 précise que les projets d'investissement sur ces terres peuvent être publics ou privés et que l'autorité sectorielle responsable qui reçoit les demandes de servitude, la Superintendance, dispose de sept jours ouvrables après le premier jour de réception de la demande pour y répondre. La présidence Humala semble donc marquée par une certaine volonté politique d'élargissement du marché foncier national c'est-à-dire d'accroissement de la quantité de terres sur le marché via des réformes qui visent particulièrement la valorisation économique de terres non productives détenues par des acteurs publics. Là encore, ce phénomène est encadré par des délais très restreints, pour vraisemblablement accélérer le rythme de mise sous concessions du territoire national et encourager l'extraction des ressources non renouvelables (cf. encadré n°20).

Le retour à la démocratie formelle ne change donc pas l'orientation productive du territoire national, laquelle constitue une constante depuis l'instauration d'un modèle de développement économique. Certes les intérêts des détenteurs de la terre semblent mieux pris en compte

---

<sup>51</sup> Or au Pérou pour plusieurs groupes sociaux, particulièrement les populations indigènes des Andes et d'Amazonie, les ressources naturelles (eau, terre, minerais, etc.) et les éléments naturels (reliefs, cours d'eau, lacs, etc.) possèdent une valeur spirituelle, culturelle et symbolique forte qui participe de l'identité de ces groupes et de leur système d'interprétation du monde. Ce rapport est particulièrement bien documenté pour les montagnes, les minerais et à l'eau (Arguedas, Izquierdo Ríos, 2009 [1947] ; Baud, 2011 ; Favre, 1967 ; Fuenzalida Vollmar, 1980 ; Salas Carreño, 2012 ; Salazar-Soler, 2002 ; Walter, 2003, etc.). L'aspect récréatif de la nature et l'impact paysagistique de l'exploitation minière à grande échelle et à ciel ouvert qui touchent l'ensemble des Péruviens ne sont pas non plus considérés.

puisque'ils ne sont pas uniquement évalués par le MINEM. Certes le dialogue entre les parties est favorisés par plusieurs acteurs relevant de secteurs économiques divers et à diverses échelles. Cependant, il semble avoir pour but de permettre une acception « sans douleur » (car mieux économiquement compensée ?) du développement des projets extractifs par les détenteurs du sol dans la mesure où la servitude minière apparaît comme un mécanisme légal quasi automatiquement délivré par l'État aux entreprises minières. À cela, il convient d'ajouter que les rapports d'experts et/ou des institutions publiques sur la compensation de la terre et/ou les demandes de servitude doivent intervenir dans des délais relativement brefs (cf. encadré n°20).

#### Encadré n°20 Manque de moyens et réduction des délais de réponse de l'administration publique, facteurs favorables ou de blocage pour le développement des projets miniers ?

La réduction des délais de réponse de l'administration publique donne davantage à voir le rôle de facilitateur des intérêts privés assuré par l'État péruvien que celui d'un médiateur entre parties aux intérêts potentiellement antagonistes.

Nous avons pu constater au cours de plusieurs entretiens réalisés aux ministères de l'énergie et des mines, de l'environnement et des transports et des communications à Lima ainsi que lors d'entretiens avec des employés des antennes locales de ces institutions dans les départements Cajamarca, La Libertad et Arequipa où nous nous sommes rendus entre 2012 et 2013, que nombre d'entre eux doivent gérer des dossiers papiers de plusieurs centaines (voire milliers) de pages, qui s'empilent sur leurs bureaux, dans un temps record pour respecter les délais (l'EIE de Conga présentée par Knight Piésold Consulting fait ainsi plus de 1700 pages !). Or réduire les délais de traitement de dossiers très volumineux génère des inquiétudes parmi le personnel rencontré et vraisemblablement un travail moins approfondi de ces institutions pour respecter les délais impartis face à un secteur qui se plaint régulièrement des lenteurs de l'administration publique pour l'octroi des autorisations nécessaires au développement de leur activité. Ces plaintes furent notamment évoquées par une cadre de Minera Yanacocha S.R.L à Lima (Lima, 18 avril 2013), préalablement passée par l'administration publique centrale, par un géologue français (mars 2012) spécialiste des questions pétrolières travaillant au Pérou, et sont régulièrement exprimées par de nombreux entrepreneurs du secteur minier dans la presse de même que par divers représentants de la société nationale de l'activité minière, du pétrole et de l'énergie (SNMPE).

À cette situation, il faut ajouter l'absence d'administration publique pérenne au Pérou (Tanaka, 2010a, 2010b). Si nous n'avons pas trouvé de source universitaire sur le sujet, il semblerait que chaque « vainqueur » d'élections, quelle que soit l'échelle considérée, remercie généralement les membres de l'administration précédente pour y placer sa clientèle. Cela semble encore plus courant à l'échelle locale. Le phénomène nous fut dénoncé en 2012 par une personne travaillant au gouvernement régional de Cajamarca, chargée de l'organisation territoriale qui déclarait que dès que les départements obtenaient un budget nécessaire pour fonctionner correctement et donc être correctement payé, il était difficile de garder son poste. (Cette personne avait pu garder son poste car celui-ci n'était pas bien payé).

À l'échelle nationale, la rumeur selon laquelle le président García aurait demandé à ses collaborateurs

de détruire plusieurs dossiers à la fin de son second mandat (2006-2011) pour mettre en difficulté le président Humala (2011-2016) nous fut rapportée par plusieurs acteurs, tant Péruviens que Français, qu'ils soient politiques, membres de ces institutions ou universitaires.

De même, au cours de deux entretiens, un cadre de Rio Alto Mining (mine La Arena), passé auparavant par la Banque mondiale, nous a affirmé que lorsqu'il organisait des formations dans les ministères il ne retrouvait plus d'une formation à l'autre les mêmes employés. Il expliquait que, dans un contexte de réduction de la puissance publique et de gel des salaires des fonctionnaires, notamment sous Fujimori, les plus diplômés et les plus compétents rejoignaient le secteur privé, notamment des mines. Ce qu'il fit également. Il insistait particulièrement sur la mauvaise formation des employés publics, l'absence d'une carrière de fonctionnaires au Pérou, les transferts de personnel vers le secteur privé, le manque de moyens et la corruption (cf. *infra*). Un autre employé de Minera Coimolache S.A nous affirma lui avoir travaillé pour la présidence du Conseil des Ministres sous la présidence Fujimori dans les années 1990 avant de rejoindre le secteur minier (Cajamarca, avril 2013).

Arellano Yanguas (2011) met lui en évidence qu'à cause de la grille salariale de l'administration publique, il est très difficile pour les exécutifs locaux d'offrir des rémunérations attractives et de s'assurer les services de personnes compétentes. Dès lors, cette situation provoque des arrangements avec la loi, notamment en termes de recours à des consultants peu scrupuleux. L'auteur souligne aussi que les restrictions légales pour l'utilisation de la rente minière ont provoqué dans des territoires reculés une forte hausse de l'emploi public momentanée situation qui, parce-qu'elle est contraire aux directives sur la rente minière, a entraîné des poursuites. Pourtant plusieurs auteurs (Abidin, 2002 ; Gudynas, 2009 ; Ross, 2007) estiment que le développement de l'emploi public en faveur des travailleurs à faible mobilité sectorielle, principalement ceux travaillant dans les secteurs agricole et manufacturier, potentiellement affectés négativement par l'exploitation des ressources naturelles et incapables de se reconverter dans le secteur des services, constitue un moyen de lutte contre les inégalités verticales à même d'améliorer le sort des plus vulnérables (idem : 240-241).

Les permis pour le secteur minier peuvent prendre de nombreuses années [...] Parfois les permis prennent du retard à cause d'erreurs. Ça peut être nos erreurs ou des erreurs d'un autre [...] moi je crois que le problème c'est le manque de capacité technique et humaine des autorités régulatrices. Ils doivent résoudre les problèmes. Elles ont peu de personnel et trop de travail. Beaucoup ne sont pas des personnels qualifiés, le personnel est mal payé, il est mal motivé, ça ne les intéresse pas, ils n'ont aucune incitation pour faire bien les choses. Tu vas à un bureau officiel de l'État, de l'ANA [Autorité Nationale de l'Eau] ou un ministère quelconque et tu vas trouver un type qui est dans une mer de papiers. Donc ils sont là et il faut aller parler avec eux. Ça demande beaucoup de travail. C'est un problème national. Ce qui fait de la peine c'est que dans le secteur minier on a beaucoup investi en formations. L'État a investi à travers des programmes avec le Canada, avec la Banque mondiale. Moi j'ai même participé à beaucoup de ces programmes de formation et malheureusement tout cet investissement se perd parce-qu'à la fin les gens que tu as formé comme tu ne les payes pas bien ils vont dans l'entreprise privée. Ce qui se passe dans ce pays c'est que les organisations de coopération internationale aident les entreprises privées. Elles forment des gens d'abord pour le gouvernement. Qu'est-ce qui se passe ? Comme il y a eu beaucoup de coopération, une coopération de bon niveau, ils y a eu beaucoup de professionnels péruviens qui au début se sacrifiaient un peu et se disaient « Ok, je vais travailler pour l'État deux ans, je gagne en expérience, j'apprends, je me forme, je me fais des contacts et hop [claquement de mains] [...] La coopération internationale technique est très intéressante et la bienvenue mais bien sûr tout ça se perd si l'État ne protège pas les ressources humaines. La formation ce n'est pas un ordinateur [...] Ici il n'y a pas de carrière de service public. Ça n'existe pas. Ça a simplement disparu. Il n'y a pas de service au public. Moi j'ai travaillé dans l'État un an parce-que j'étais ami avec un ministre qui m'a dit « écoute, aide-moi » et bon j'y suis allé, ils m'ont payé, je n'ai rien perdu économiquement et pour quoi ? Ce fut une expérience de 9 mois et plus jamais. Donc cela arrive, bien sûr. Moi je t'aide mais, un temps pas plus [...] Il n'y a pas de carrière. Toi tu n'es pas dans l'État pour faire carrière, tu es dans l'État parce-que l'opportunité s'est présentée à toi. Beaucoup de gens ont travaillé avec l'argent que payaient les Nations unies ou la Banque mondiale ou la Banque interaméricaine de développement ou des organisations internationales et au final ces types finissent par partir à la Banque mondiale ou sinon ils vont vers les entités privées [...] Les ministres changes. Ils peuvent

durer trois mois comme ils peuvent durer deux ans et quand tu es ministre ben tu viens avec tes gens. Le personnel qui dure plus ou moins un gouvernement ou deux gouvernements c'est des gens normalement médiocres ou corrompus qui vivent de cela [...] (extrait d'un entretien réalisé avec un cadre de Rio Alto Mining, Lima, le 27 mars 2012)<sup>52</sup>.

Outre la servitude minière, l'expropriation constitue une autre modalité d'accès à la terre d'autrui. Ce terme, dont on a vu qu'il accompagne souvent celui de servitude, doit être précisé.

## b. L'expropriation

Ce mécanisme juridique permet un transfert forcé de la propriété privée.

L'expropriation est régie par l'article 928 du code civil, la loi générale de l'expropriation (loi n°27117, D.L n°313, D.S n°037-85-PCM), l'article 70 de la Constitution de 1993 et les articles 519 à 532 du code de procédure civile. *A priori* l'expropriation pour le développement de projets miniers ne serait plus possible depuis 1995 (Martínez Aponte, 2009 : 65 ; Mariátegui Canny, 2003 : 36). Elle est uniquement autorisée par une loi expresse du Congrès et exclusivement effectuée en faveur de l'État (art. 3 de la loi générale des expropriations), à l'initiative du pouvoir exécutif, des régions ou gouvernements locaux et s'effectue préalablement au paiement d'une indemnité pour le propriétaire et inclut une compensation pour un éventuel préjudice (idem : art. 1)<sup>53</sup>. L'expropriation est prévue dans l'hypothèse où cette situation s'avèrerait nécessaire pour une utilisation rationnelle de la concession minière (idem : art. 37.3). Elle peut être prononcée d'office par l'État ainsi que sur demande du propriétaire de la terre si celui-ci estime que l'exploitation des ressources minières affecte sa propriété et si la plus grande importance de l'industrie minière sur l'activité affectée est avérée (idem et art 37.7). Or c'est nécessairement le cas puisque, comme cela a été rappelé plus haut, la loi péruvienne déclare l'industrie minière d'utilité publique et la promotion des investissements dans ce secteur d'intérêt national (loi générale de l'activité minière de 1992, V.). Le propriétaire de la terre peut donc demander à être exproprié pour bénéficier d'une indemnisation face aux externalités négatives subies par sa propriété et son activité.

*Les titulaires de concessions jouissent des attributions suivantes [...] D'office ou sur pétition du propriétaire affecté, l'autorité minière procédera à l'expropriation si la servitude affaiblit le droit de propriété [...] Solliciter l'expropriation, sur estimation d'une indemnisation préalable, des immeubles destinés à une autre fin économique, si la zone était nécessaire [au développement du projet], après avis de l'autorité minière, pour l'utilisation*

<sup>52</sup> Nous traduisons.

<sup>53</sup> *Ley General de las Expropiaciones, ley n°27117.*

*rationnelle de la concession et si la plus grande importance de l'activité minière sur l'activité affectée est avérée (art. 37.7)<sup>54</sup>.*

La régulation de l'accès au foncier au Pérou est donc manifestement favorable aux acteurs économiques favorables à l'exploitation des ressources naturelles métalliques. Elle traduit une vision marchande de la nature et du territoire, structuré par le droit, pour favoriser ce processus productif et organisé de façon à en retirer des revenus réguliers.

Outre le strict régime foncier, c'est plus largement la régulation environnementale qui se caractérise par une vision marchande de la nature. Cette régulation est morcelée entre plusieurs acteurs concurrents, notamment entre institutions publiques aux intérêts parfois antagonistes, et à diverses échelles. Les arrangements qui régulent la relation société-nature nature montrent également une ouverture de la régulation aux acteurs privés comme l'illustre le cas minier avec notamment les études d'impact environnemental. Celles-ci s'inscrivent dans une gouvernance néo-libérale de la nature qui a pour but d'encadrer les externalités négatives des projets économiques sur la nature et/ou d'y remédier plutôt que de soustraire *a priori* certains écosystèmes au champ économique.

## 7.3 Marchandisation de la nature et gouvernance néo-libérale de l'environnement

### 7.3.1 Morcellement de la régulation environnementale avant la décennie 1990

Le concept de gouvernance environnementale renvoie aux « [...] *organisations, arrangements institutionnels et échelles spatiales par lesquels les décisions formelles et informelles sont prises à propos des usages de la nature* » (Bridge, Perreault, 2009 : 477)<sup>55</sup>. Dans son volet néo-libéral, « [l]a gouvernance néolibérale de l'environnement [...] implique la reconfiguration des

---

<sup>54</sup> Notre traduction de « *Los titulares de concesiones gozan de las siguientes atribuciones [...] De oficio o a petición del propietario afectado, la autoridad minera dispondrá la expropiación si la servidumbre enerva el derecho de propiedad [...] A solicitar la expropiación, previa indemnización justipreciada, de los inmuebles destinados a otro fin económico, si el área fuera necesaria, a juicio de la autoridad minera, para la racional utilización de la concesión y se acredita la mayor importancia de la industria minera sobre la actividad afectada* » (art. 37.7).

<sup>55</sup> Notre traduction de : « [...] *organisations, institutional arrangements and spatial scales by which formal and informal decisions are made regarding uses of nature* ».

*arrangements institutionnels impliqués dans la gestion de la nature et des ressources naturelles de telle manière à favoriser les acteurs et les pratiques fondés sur le marché* » (idem : 487)<sup>56</sup>.

Le concept de gouvernance est en fait étroitement lié à celui de la régulation. De fait, la gouvernance de l'environnement renvoie la régulation des ressources naturelles, laquelle peut être définie comme une pratique multi-située et irréductiblement sociale à travers laquelle les ressources sont ordonnées et exécutées (Bakker, Bridge, 2009 : 229).

[Plus largement, l]a régulation environnementale peut être définie comme l'imposition d'un ensemble de règles établies par un acteur politique, économique ou social afin d'organiser les conditions économiques de l'exploitation et de la distribution des ressources naturelles [...] la régulation des ressources porte autant sur leur accès, la définition des conditions techniques de leur exploitation, la répartition de la rente, les formes de leur mise sur le marché et les règles définissant leur usage. En somme, la régulation renvoie à tous les arrangements institutionnels qui définissent les relations entre la nature et la société. Ces arrangements sont de divers ordres : droits sur les ressources, politiques définissant l'exploitation, normes et pratiques sociales codifiant la gestion, etc. Ils permettent au final de stabiliser les relations entre la société et l'environnement dans un régime capitaliste d'accumulation (Bridge, 2000 ; Bridge, Jonas, 2002 ; K. Bakker, 2003 ; Bridge, Perreault, 2009). La régulation des ressources naturelles est donc le résultat de négociations sociales qui ont lieu autour de l'exploitation des ressources (Roberts, Emel, 1992 ; Himley, 2013 in Perrier-Bruslé, 2015 : 252).

Une des principales caractéristiques de la régulation environnementale péruvienne est le morcellement ou, pour le dire autrement, la transversalité des régulations environnementales institutionnelles. Ce phénomène s'explique notamment par l'émergence progressive et par étapes d'un ensemble de lois et d'institutions chargées d'encadrer les relations société-nature dans des secteurs spécifiques. Pour Quispe Lanegra (2008) cet éclatement de la régulation environnementale contribue à l'« absence » d'un État environnemental au Pérou et constitue source de problèmes environnementaux (idem : 19 ; cf. chapitres n°8 et n°9).

En effet, le Bureau national d'évaluation des ressources naturelles (ONERN en espagnol) est créé en 1962. Il publie les lignes générales de la politique de conservation des ressources naturelles renouvelables du Pérou en 1974 puis le profil environnemental du Pérou en 1986 (Pulgar-Vidal, 2006 : 17-23 in Quispe Lanegra, 2008 : 85). Parallèlement, une loi générale des eaux et un code sanitaire sont adoptés en 1969. Ils sont suivis d'une loi forestière et de la faune sylvestre en 1974, du règlement des unités de conservation en 1977, lequel allait servir de point de départ au système national des aires naturelles protégées, et de la création d'un conseil national de protection de l'environnement pour la santé en 1985 (idem). « *Cependant, les efforts institutionnels étaient encore naissants et ne furent pas durables [...] Du côté normatif, les*

---

<sup>56</sup> Notre traduction de : « *Neoliberal environmental governance [...] involves the reconfiguration of the institutional arrangements involved in managing nature and natural resources in such a way as to favor market-based actors and practices* ».



*efforts apparaissaient fortement sectorialisés, sans aucun élément de connexion qui leur donnât une cohérence interne, et en laissant d'importantes zones sans couverture normative* » (sic ; idem : 85-86)<sup>57</sup>.

La phase de néo-libéralisation de l'économie péruvienne entraîne à son tour une néo-libéralisation de la nature et des mécanismes de régulation des arrangements société-nature. Ce processus ne remet pas en cause la concurrence entre institutions publiques pour la régulation des ressources naturelles et plus largement de l'environnement. Par ailleurs, elle élargit la gestion politique des ressources à de nombreux acteurs, non nécessairement publics. Une des caractéristiques de la gouvernance néo-libérale de la nature est donc la multiplication des acteurs sur les questions environnementales et, partant, la multiplication des échelles.

### 7.3.2 La régulation de l'environnement depuis la décennie 1990, entre marchandisation et morcellement

Sous la présidence Fujimori, le 7 septembre 1990 le Congrès adopte un code de l'environnement et des ressources (cf. D.L n°613). Celui-ci prévaut sur toute norme légale contraire à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles (Titre préliminaire art. XII).

Ce code stipule que tout individu a le droit à un environnement sain, à la préservation de l'environnement et du paysage, que ce droit est non cessible et que la conservation de l'environnement est un devoir de tous (idem, art. I). Le texte précise que l'État a l'obligation de maintenir la qualité de vie des personnes à un niveau compatible avec la dignité humaine et qu'il doit pour cela prévenir et contrôler la pollution et la détérioration ou la prédation des ressources naturelles puis qu'il est de l'obligation de tous de contribuer et collaborer sans excuse possible à ces objectifs (idem). Ce code promeut une protection de l'environnement et des ressources naturelles conformément aux objectifs du développement durable dans la mesure où le texte prévoit que ces politiques doivent satisfaire les nécessités des générations présentes et futures (art. 1.1). La loi rappelle d'ailleurs que l'environnement et les ressources naturelles constituent le patrimoine de la nation, que leur protection et conservation sont un intérêt social

---

<sup>57</sup> Notre traduction de : « *No obstante, los esfuerzos institucionales eran aún incipientes y no fueron sostenibles [...] Por el lado normativo, los esfuerzos se mostraban fuertemente sectorializados, sin ningún elemento de enlace que les diera coherencia interna, y dejando importante áreas sin cobertura normativa* ».

c'est-à-dire de la société et qu'ils peuvent être invoqués comme une cause de nécessité et d'utilité publiques (Titre préliminaire, art. II). Cependant, le cadre légal qui régit la relation société-nature prévoit également l'exploitation marchande rationnelle de la nature. Il est précisé que les ressources naturelles non renouvelables ne doivent pas être gaspillées et que les dommages sur l'environnement doivent pouvoir être contenus et réparés. « *L'utilisation des ressources naturelles non renouvelables doit s'effectuer dans des conditions rationnelles et compatibles avec la capacité d'épuration ou de récupération de l'environnement desdites ressources* » (idem, XI). Plus précisément, ces considérations sont prises en compte via l'élaboration d'études d'impact environnemental préalablement à tout projet public ou privé entraînant des « effets non tolérables » sur l'environnement (art. 8 à 13). Ces études s'appliquent, entre autres aux activités minières (art. 8.f ; cf. infra).

La relation société-nature et plus exactement la tension entre exploitation économique et conservation de la nature apparaît également dans la Constitution de 1993.

La loi fondamentale précise que toute personne a droit à un environnement équilibré et adéquat au développement de sa vie (art. 22)<sup>58</sup>. Elle stipule que l'État détermine la politique nationale de l'environnement et que celui-ci promeut l'usage durable des ressources naturelles (art. 67). L'État est obligé de promouvoir la conservation de la diversité biologique et des aires naturelles protégées (art. 68) et particulièrement le développement durable de l'Amazonie (art. 69). Sur les liens spécifiques entre activités économiques et environnement, la loi fondamentale précise que l'usage des différentes ressources doit être durable (art. 67) et que l'État en fixe les conditions d'utilisation et d'octroi (art. 66).

Le cadre légal qui encadre la relation société-nature pose donc les bases d'une gouvernance de l'environnement qui oscille entre marchandisation et protection de la nature. Pour Quispe Lanegra (2008) la promulgation du code de l'environnement et des ressources naturelles en 1990 et la création du Conseil national de l'environnement en 1994 « [...] *initie dans le pays un processus d'articulation des compétences environnementales, tendant à établir une politique nationale de l'environnement et un modèle de gestion environnementale transectorielle et*

---

<sup>58</sup> Ce droit peut être apprécié conformément aux standards nationaux de qualité environnementale énoncés dans la loi générale de l'environnement (loi n°28611 de 2001, art. 31). Cf. ci-après.

décentralisée, conformément à la nature transversale du thème [...] »<sup>59</sup> (idem : 85-86). Pourtant un certain décalage semble exister entre la volonté affichée par la puissance publique de protéger l'environnement et d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

En effet, la régulation environnementale péruvienne renvoie davantage à un contrôle des effets négatifs de la marchandisation de la nature qu'à des processus formels et informels visant à soustraire la nature du champ économique ou à éviter *a priori* la survenance de dommages liés à sa valorisation économique. D'une part, ce n'est qu'en décembre 1994, soit pendant la phase de néo-libéralisation de l'économie, un an après l'adoption de la nouvelle loi fondamentale et un an et demi après l'adoption du cadre régulateur du secteur minier (juin 1992) que le Conseil national de l'environnement (CONAM) est créé<sup>60</sup>. « *Il a pour finalité de planifier, promouvoir, coordonner, contrôler et veiller à l'environnement et au patrimoine naturel de la Nation [...]* » (art. 2)<sup>61</sup>. Ses objectifs sont de « *a) Promouvoir la conservation de l'environnement afin de contribuer au développement intégral de la personne humaine pour garantir une adéquate qualité de vie, b) Permettre l'équilibre entre le développement socioéconomique, l'usage durable des ressources naturelles et la conservation de l'environnement* » (art. 3)<sup>62</sup>. Une de ses fonctions est notamment « *e) [d'é]tablir les critères généraux pour l'élaboration des études d'impact environnemental (EIA) [en espagnol]* » (art. 4)<sup>63</sup>. D'autre part, le CONAM est affaibli par la loi cadre pour la croissance de l'investissement privé (D.L n°757 de 1991 ; cf. chapitre n°1) qui supprime l'application d'un système national de l'environnement. Ensuite, cette institution nationale rectrice des questions environnementales (art. 2) est placée sous l'autorité directe du président du Conseil des ministres (loi 26410 de création du CONAM, art. 1) ce qui en réduit l'autonomie d'action. La politique environnementale semble alors fortement liée à la conduite des affaires de l'État par le gouvernement dans une période où la puissance publique péruvienne instaure de nouvelles règles du jeu favorables aux intérêts des acteurs économiques privés et à la marchandisation de la nature (cf. *supra* et chapitre n°1) dans un contexte mondial

---

<sup>59</sup> Notre traduction de : « [...] *inicia en el país un proceso de articulación de as competencias ambientales, tendiente a establecer una política nacional del ambiente y un modelo de gestión ambiental transectorial y descentralizado, acorde con la naturaleza transversal del tema [...]* ».

<sup>60</sup> *Ley de creación del Consejo Nacional del Ambiente* (ley n°26410).

<sup>61</sup> Notre traduction de : « [...] *Tiene por finalidad planificar, promover, coordinar, controlar y velar por el ambiente y el patrimonio natural de la Nación [...]* ».

<sup>62</sup> Notre traduction de : « *a) Promover la conservación del ambiente a fin de coadyuvar al desarrollo integral de la persona humana sobre la base de garantizar una adecuada calidad de vida, b) Propiciar el equilibrio entre el desarrollo socioeconómico, el uso sostenible de los recursos naturales y la conservación del ambiente* ».

<sup>63</sup> Notre traduction de : « *e) Establecer criterios generales para la elaboración de estudios de impacto ambiental (EIA)* ».

marqué par le triomphe de la mondialisation néo-libérale. En juin 2004, soit dix ans après la création de cette institution, le Congrès adopte la loi cadre pour le système national de gestion environnementale (loi n°28245). Son but est, entre autres, de préciser les attributions des différentes entités publiques suite à la décentralisation du début des années 2000<sup>64</sup>. Cette loi institue un système national de gestion environnementale dont le but est de renforcer les mécanismes de transversalité de la gestion environnementale et de coopération entre différents secteurs et à des échelles de gouvernement distinctes (Quispe Lanegra, 2008 : 87).

La présente loi a pour objectif d'assurer la réalisation des objectifs environnementaux des entités publiques, de renforcer les mécanismes de transectorialité de la gestion environnementale, le rôle du Conseil National de l'Environnement - CONAM [en espagnol], et des entités sectorielles, régionales et locales dans l'exercice de leurs attributions environnementales afin de garantir qu'elles assurent leurs fonctions et d'assurer que soient évités dans l'exercice de celles-ci les superpositions, omissions, duplicité, vides ou conflits (art. 1) [...] Le Système National de Gestion Environnementale a pour finalité d'orienter, intégrer, coordonner, superviser, évaluer et garantir l'application des politiques, plans, programmes et actions destinés à la protection de l'environnement et contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles (art. 2) <sup>65</sup>.

Le règlement de la loi cadre du système national de gestion environnementale est adopté plus de six mois plus tard le 24 janvier 2005 par le conseil des ministres (décret suprême n°008-2005-PCM). 2005 constitue également l'année d'approbation d'une nouvelle loi générale de l'environnement (loi n°28611) dont la rédaction a duré plus de deux ans. Face aux différends entre le pouvoir exécutif et particulièrement entre le président Toledo et le Congrès c'est ce dernier qui promulgue la loi le 23 juin 2005 (loi n°28611 ; de la Puente, 2010 : 48).

[Cette loi constitue] la norme ordonnatrice du cadre normatif légal pour la gestion environnementale au Pérou. Elle établit les principes et normes basiques pour assurer l'exercice effectif du droit à un environnement sain, équilibré et adéquat pour le plein développement de la vie, ainsi que l'accomplissement du devoir de contribuer à une gestion environnementale effective et de protéger l'environnement, et ses composants, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie de la population et de parvenir au développement durable du pays (art. 1)<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> En 2002 est promulguée la loi des bases de la décentralisation, la nouvelle loi organique des gouvernements régionaux et la nouvelle loi organique des municipalités. Ces lois renforcent la participation des gouvernements locaux à la politique environnementale. L'histoire de la décentralisation est plus récente car elle est notamment actée dans la Constitution de 1979 qui stipule entre autres que le « développement intégral et équilibré » est assuré par un « gouvernement unitaire, représentatif et décentralisé » (art. 79) mais « [...] *il faut attendre presque dix ans pour que les régions soient créées et es exécutifs élus [...] L'expérience est de courte durée, puisqu'elle est interrompue par le coup d'État civil du 5 avril 1992 [...]* » (Revesz, 2000 : 122).

<sup>65</sup> Notre traduction de : « *La presente Ley tiene por objeto asegurar el más eficaz cumplimiento de los objetivos ambientales de las entidades públicas; fortalecer los mecanismos de transectorialidad en la gestión ambiental, el rol que le corresponde al Consejo Nacional del Ambiente - CONAM, y a las entidades sectoriales, regionales y locales en el ejercicio de sus atribuciones ambientales a fin de garantizar que cumplan con sus funciones y de asegurar que se evite en el ejercicio de ellas superposiciones, omisiones, duplicidad, vacíos o conflictos [...] El Sistema Nacional de Gestión Ambiental tiene por finalidad orientar, integrar, coordinar, supervisar, evaluar y garantizar la aplicación de las políticas, planes, programas y acciones destinados a la protección del ambiente y contribuir a la conservación y aprovechamiento sostenible de los recursos naturales* ».

<sup>66</sup> Notre traduction de : « *La presente ley es la norma ordenadora del marco normativo legal para la gestión ambiental en el Perú. Establece los principios y normas básicas para asegurar el efectivo ejercicio del derecho a un ambiente saludable, equilibrado y adecuado para el pleno desarrollo de la vida, así como el cumplimiento del*

Néanmoins, la loi générale de l'environnement de 2005, qui substitue le code de l'environnement et des ressources naturelles de 1990, est promulguée plus de dix ans après la création du Conseil national de l'environnement (1994), l'adoption de la nouvelle Constitution (1993) et du cadre régulateur du secteur minier (juin 1992). Conformément au code de l'environnement et des ressources naturelles de 1990 et au texte créateur du Conseil national de l'environnement de 1994, la loi générale de l'environnement reprend la nécessité légale de produire des études d'impact environnemental en amont de projets de développement lorsque ceux-ci ont des conséquences négatives sur l'environnement. *« Toute activité humaine qui implique des constructions, des ouvrages, services et autres activités comme les politiques, plans et programmes publics susceptibles de causer des impacts environnementaux de caractère significatif, est sujette, conformément à la loi, au Système National d'Évaluation de l'Impact Environnemental -SEIA [en espagnol], lequel est administré par l'Autorité Environnementale Nationale [...] »*<sup>67</sup>. Ces études constituent des *« [...] instruments de gestion qui contiennent une description de l'activité proposée et des directs et indirects prévisibles de ladite activité sur l'environnement physique et social, à court et long terme, ainsi que l'évaluation technique de ceux-ci. Ils doivent indiquer les mesures nécessaires pour éviter ou réduire le dommage à des niveaux tolérables et inclure un bref résumé de l'étude pour leur publicisation [...] »* (art 25)<sup>68</sup>.

Le règlement de la loi cadre du système national de gestion environnementale et la loi générale de l'environnement de 2005 ont pour but d'instaurer une gestion environnementale coordonnée, décentralisée et déconcentrée (Quispe Lanegra, 2008 : 87). Elle est donc ouverte aux différents niveaux de gouvernements. Plus encore, le premier prévoit l'ouverture la régulation des questions environnementales à la société civile. Plus précisément, en matière d'études d'impact environnemental, il prévoit notamment le développement de mécanismes efficaces de participation citoyenne durant tout le cycle de vie du projet (art. 59).

---

*deber de contribuir a una efectiva gestión ambiental y de proteger el ambiente, así como sus componentes, con el objetivo de mejorar la calidad de vida de la población y lograr el desarrollo sostenible del país ».*

<sup>67</sup> Notre traduction de : *« Toda actividad humana que implique construcciones, obras, servicios y otras actividades, así como las políticas, planes y programas públicos susceptibles de causar impactos ambientales de carácter significativo, está sujeta, de acuerdo a ley, al Sistema Nacional de Evaluación de Impacto Ambiental - SEIA, el cual es administrado por la Autoridad Ambiental Nacional [...] ».*

<sup>68</sup> Notre traduction de : *« Los Estudios de Impacto Ambiental - EIA son instrumentos de gestión que contienen una descripción de la actividad propuesta y de los efectos directos o indirectos previsibles de dicha actividad en el medio ambiente físico y social, a corto y largo plazo, así como la evaluación técnica de los mismos. Deben indicar las medidas necesarias para evitar o reducir el daño a niveles tolerables e incluirá un breve resumen del estudio para efectos de su publicidad [...] ».*

La création en 2008 d'un ministère de l'environnement, la plus haute autorité nationale chargée de la question environnementale, n'a pas véritablement remis en cause le morcellement de la régulation environnementale qui reste manifestement transectorielle (idem)<sup>69</sup>. Cependant, il est intéressant de noter que le corps du texte présente la création de cette nouvelle institution comme un moyen visant à mieux réguler une politique nationale jugée, à demi-mots, déficiente par le pouvoir législatif car trop éclatée.

En effet, la création du nouveau ministère est justifiée car « [l]a gestion environnementale dans le pays et la structure organisationnelle pour cette fin ont de sérieuses limitations qui compliquent une réponse efficiente aux défis environnementaux dans un monde chaque fois plus globalisé, ce qui fait que la dispersion et la faible intégration et coordination sont des problèmes qui doivent se résoudre en faveur de la gestion environnementale, laquelle doit veiller au bon usage des ressources et inverser les processus de détérioration environnementale » (loi n°1013, 2008)<sup>70</sup>.

Les études d'impact environnemental constituent un mécanisme central des mécanismes de marchandisation et de néo-libéralisation de la nature.

### 7.3.3 Conventions de stabilité environnementale et étude d'impact environnemental, outils centraux de la gouvernance néo-libérale de l'environnement dans le secteur minier

Le cadre régulateur du secteur minier prévoit qu'en matière environnementale les entreprises minières et l'État péruvien pourront avoir recours à des conventions de stabilité administrative (cf. règlement de protection environnementale pour l'activité minéro-métallurgique, art. 4). Cette situation, qui rappelle celle des conventions de stabilité fiscale (cf. chapitre n°1), signifie en fait qu'une négociation entre les acteurs économiques privés et la puissance publique est

---

<sup>69</sup> Le nouveau ministère est créé par le décret législatif n°1013 qui approuve la Loi de création, organisation et fonctions du Ministère de l'Environnement du 13 mai 2008.

<sup>70</sup> Notre traduction de : « *La gestión ambiental en el país y la estructura organizacional para ese fin tienen serias limitaciones que dificultan una respuesta eficiente a los desafíos ambientales en un mundo cada vez más globalizado, por lo que la dispersión y la escasa integración y coordinación son problemas que deben resolverse en beneficio de la gestión ambiental, la que debe velar por el buen uso de los recursos y revertir los procesos de deterioro ambiental* ».

possible afin de « geler » les normes environnementales applicables aux entreprises minières sur la base des normes environnementales en vigueur à la date de réalisation des investissements pour que celui-ci demeure stable. Autrement dit, la législation environnementale adoptée ultérieurement à la souscription de ces conventions environnementales ne sera pas appliquée aux entreprises couvertes par ces contrats de stabilité environnementale. De plus, la deuxième clause de la résolution ministérielle n°292-97-EM-VMM relative au modèle de stabilité administrative environnementale pour l'activité minéro-métallurgique prévoit que les solutions aux problèmes environnementaux se circonscriront à celles détaillées dans le programme d'adéquation et de gestion environnementale (PAMA) présenté par le titulaire de la concession. De fait, les modifications ultérieures des seuils permisibles (de pollution)<sup>71</sup> n'affecteront pas négativement l'activité du titulaire du contrat. Autrement dit, le contrat de stabilité environnementale minière constitue ainsi une forme légale de dérogation aux normes environnementales à venir potentiellement plus restrictives<sup>72</sup>, même si les conventions administratives de stabilité environnementale couvrent des périodes de cinq ou dix ans (troisième clause) soit des intermèdes plus courts que la durée de vie des projets miniers (dix-neuf ans pour Conga par exemple ; cf. chapitre n°9). Toutefois, ces instruments ne ferment pas totalement la porte à un meilleur encadrement des conséquences environnementales de l'exploitation minière. Ils apparaissent davantage comme un gel à court terme des règles encadrant la relation des entreprises minières à la nature pour une temporalité précise en un lieu précis. En d'autres termes, l'État péruvien accepte une dégradation et/ou une moindre protection de la nature en certains points de son territoire (*id est* les territoires octroyés sous forme de concessions minières) où ne doivent pas s'appliquer les réglementations nationales les plus avancées.

L'étude d'impact environnemental (EIA en espagnol ou EIE en français) en matière minière est prévue dans le texte unique organisant la loi générale de l'activité minière de 1992 (art. 221) de même que dans le code de l'environnement et des ressources naturelles (art. 8.f) de 1990. Ce mécanisme concerne précisément les effluents solides et liquides dont il vise à encadrer les niveaux maxima permisibles de rejet (texte unique organisant la loi générale de l'environnement, art. 222). Cependant le règlement de protection environnementale pour

---

<sup>71</sup> Le texte renvoie à l'Annexe n°2 de la résolution ministérielle R.M n°011-96-EM/VMM pour les niveaux maximum permisibles pour les effluents liquides et à la résolution ministérielle R.M n°315-96-EM/VMM, notamment annexes 1 et 3.

<sup>72</sup> Une copie de ces contrats est envoyée par le titulaire de la concession minière concernée à la direction générale de l'activité minière et à la direction générale des affaires environnementales (dixième clause).

l'activité minéro-métallurgique n'est émis, d'une part, par le ministère de l'énergie et des mines et intervient, d'autre part, le 28 avril 1993 (cf. art. 20 du D.S n°016-93-EM) soit près d'un an après l'adoption de la loi générale de l'activité minière (juin 1992) et près de trois ans après celle du code de l'environnement et des ressources naturelles (septembre 1990). Ce règlement sectoriel précise que les EIE dans le secteur minier concernent les différentes activités du secteur et types de concessions minières (exploitation, transport, etc.). Ces études doivent évaluer et décrire les aspects physico-naturels, biologiques, socio-économiques et culturels de la zone d'influence du projet minier (art. 2). Cette stratégie passe notamment par l'instauration d'un programme d'adéquation et de gestion environnementale (PAMA en espagnol) relatif aux actions et investissements à mettre en œuvre pour réduire et corriger les effets néfastes de l'activité sur l'environnement. L'objectif du règlement est triple. Il s'agit « [...] a) [d']établir les actions de prévision et de contrôle qui doivent être réalisées pour harmoniser le développement des activités minéro-métallurgiques avec la protection de l'environnement. b) Protéger l'environnement des risques résultants des agents nocifs que pourrait générer l'activité minière métallurgique, en évitant qu'ils ne dépassent les niveaux maxima permisibles. Encourager l'emploi de nouvelles techniques et processus en lien avec l'amélioration de l'environnement » (art 3)<sup>73</sup>. Ce décalage dans le temps entre la lettre de la loi générale de l'environnement et des ressources naturelles (1990) et du secteur minier en particulier (1992) puis la promulgation des normes sectorielles sur la gouvernance de l'environnement dans le secteur minier (1993) semble davantage aller dans le sens d'une exploitation économique de la nature plutôt qu'il ne penche en faveur de sa protection, sous forme de soustraction au champ économique ou par la promulgation *a priori* des modalités d'encadrement de la relation société-nature. Cette situation semble d'autant plus évidente que, comme le prévoit le code de l'environnement et des ressources naturelles de 1990 et la loi générale de l'activité minière (1992), l'EIE du secteur minier est évaluée par l'« autorité compétente ». Pour l'exploitation minière cela renvoie en fait au ministère de l'énergie et des mines et non à l'autorité environnementale nationale. Il s'agit donc d'une stratégie peu ou prou identique à celle observée dans le régime foncier. « *Pour l'application des dispositions contenues dans le Décret Législatif N°613, Code de l'Environnement et relatives à l'activité*

---

<sup>73</sup> Notre traduction de : « a) Establecer las acciones de previsión y control que deben realizarse para armonizar el desarrollo de las actividades minero-metalúrgicas con la protección del medio ambiente. b) Proteger el medio ambiente de los riesgos resultantes de los agentes nocivos que pudiera generar la actividad minera metalúrgica, evitando sobrepasen los niveles máximos permisibles. c) Fomentar el empleo de nuevas técnicas y procesos relacionados con el mejoramiento del medio ambiente ».



*minière et énergétique, l'autorité compétente est le Secteur Énergie et Mines » (art. 226)<sup>74</sup>.*

L'autorité compétente en matière environnementale du secteur minier métallurgique est le Ministère de l'Énergie et des Mines, qui sera l'unique entité gouvernementale chargée de : 1. Fixer les politiques de protection de l'environnement pour les activités minéro-métallurgiques et promulguer la normativité correspondante. 2. Approuver les Études d'Impact Environnemental et les Programmes d'Adéquation et de Gestion Environnementale [PAMA en espagnol] et autoriser l'exécution de ceux-ci, pour chacune des unités économiques administratives. 3. Souscrire avec les titulaires de l'activité minéro-métallurgique des conventions de stabilité administrative environnementale sur la base de l'Étude d'Impact Environnemental (EIE) ou des Programmes d'Adéquation Environnementale (PAMA) approuvés (cf. R. M. [résolution ministérielle] N°292-97-EM/VMM du 7-juil.-97). 4. Fiscaliser l'effet environnemental produit par les activités minéro-métallurgiques dans les centres d'opération et les zones d'influence, en déterminant la responsabilité du titulaire, en cas de violation des dispositions de ce Règlement et en imposant les sanctions prévues par lui (règlement de protection environnementale pour l'activité minéro-métallurgique, art. 4)<sup>75</sup>.

Là encore, c'est le ministère de tutelle du secteur minier, celui-là même qui est chargé de promouvoir l'exploitation des ressources minières, d'attirer les investissements dans ce secteur d'activité et qui perçoit une fraction de la rente minière, qui est chargé d'approuver ou de rejeter les études d'impact environnemental des projets miniers selon que leurs effets sur la nature et les populations locales sont jugés néfastes ou pas. Cette situation traduit un conflit d'intérêt manifeste entre la valorisation économique et la protection de la nature au sein même du MINEM. Ce conflit est évident même si ces politiques sont suivies par des directions générales différentes et même si des structures de contrôle des niveaux de pollution doivent être construites sur les sites miniers pour permettre une évaluation périodique de ces effets (cf. code de l'environnement et des ressources naturelles, art. 65, 69 ; loi générale de l'activité minière, art. 225). En outre, ces études sont réalisées moyennant finances par des cabinets spécialisés légalement enregistrés auprès du ministère de l'énergie et des mines et non par le ministère de l'environnement (cf. chapitre n°9). Or la commande de l'étude d'impact environnemental d'un secteur privé à un autre ne laisse que peu de place au doute quant à l'issue du processus où l'un des acteurs rémunère le second. Ce dernier profitera en outre peut-être même d'une nouvelle

---

<sup>74</sup> Notre traduction de : « *Para la aplicación de las disposiciones contenidas en el Decreto Legislativo N° 613, Código de Medio Ambiente y referidas a la actividad minera y energética, la autoridad competente es el Sector Energía y Minas* ».

<sup>75</sup> Notre traduction de : « *La autoridad competente en materia ambiental del sector minero metalúrgico es el Ministerio de Energía y Minas, que será el único ente gubernamental encargado de: 1. Fijar las políticas de protección del medio ambiente para las actividades minero-metalúrgicas y dictar la normatividad correspondiente. 2. Aprobar los Estudios de Impacto Ambiental y los Programas de Adecuación y Manejo Ambiental y autorizar la ejecución de los mismos, para cada una de las unidades económicas administrativas. 3. Suscribir con los titulares de la actividad minero-metalúrgica convenios de estabilidad administrativa ambiental en base al Estudio de Impacto Ambiental (EIA) o Programas de Adecuación Ambiental (PAMA) que se apruebe. (ver R.M.N° 292-97-EM/VMM de 7-JUL-97) 4. Fiscalizar el efecto ambiental producido por las actividades minero-metalúrgicas en los centros operativos y áreas de influencia, determinando la responsabilidad del titular, en caso de producirse una violación a las disposiciones de este Reglamento e imponiendo las sanciones previstas en él* ».

collaboration avec le commanditaire sur d'autres projets.

Le 20 avril 2001, soit lors de la transition démocratique, le Congrès adopte la loi du système national d'évaluation d'impact environnemental (loi n°27446). Cette loi prévoit, entre autres, que l'EIE doit être présentée par l'entreprise minière pour tout projet d'agrandissement de mines et de sites de transformation à même d'accroître de 50% la production. Pour des niveaux inférieurs à 50% l'entreprise minière doit présenter une modification de la première étude d'impact environnemental. Depuis 2008 (D.S n°0720-2008-EM) l'EIE doit être étendue à la phase d'exploration minière selon deux catégories, elles-mêmes fonction de plusieurs critères (nombre de perforations à réaliser, localisation du projet, etc.) alors qu'auparavant ce type d'étude n'était nécessaire que pour la phase d'exploitation minière c'est-à-dire l'extraction des minerais. Par conséquent, la décennie 2000 est marquée par une évolution de la régulation environnementale minière qui montre un accroissement du champ de la protection de l'environnement. Néanmoins, l'EIE est là encore évaluée et donc approuvée ou rejetée par la direction des affaires environnementales du ministère de l'énergie et des mines.

Un mois et douze jours plus tard, l'article 2 du décret législatif n° 1039 venait préciser et spécifier les pouvoirs et champs d'action de cette nouvelle entité [le ministère de l'environnement créé en 2008]. C'est ainsi que nous apprenons, le 26 juin 2008, que les évaluations d'impacts des activités extractives resteraient pilotées par le ministère des énergies et des mines (Minem) et que le nouveau ministère aurait le droit, s'il le réclamait, de réviser l'adéquation des opérations avec la normativité du Système d'évaluation de l'impact environnemental [...] Finalement, ce stratagème éclairait ce qui se déroulait dans les coulisses de l'État : institutionnaliser l'incohérence pour la rendre systémique afin de garder le pouvoir. Le gouvernement Garcia usait d'une stratégie qui est également employée aux échelles régionale et municipale au Pérou : pouvoirs forts-État faible (Merveille, 2014 : 61-62).

Par ailleurs, si les EIE constituent une étape nécessaire et préalable à l'exploitation des gisements miniers, celles-ci sont évaluées au coup par coup c'est-à-dire sans considérer l'intégralité du territoire sur lequel les projets sont amenés à se développer. Cette situation signifie donc que le feu vert donné par la puissance publique péruvienne à un projet minier (par la validation de l'EIE de l'entreprise), ne considère pas l'empreinte territoriale potentielle ou effective de l'ensemble du secteur minier sur le territoire visé. Par conséquent, si l'étude de chaque projet est validée car le MINEM estime que les effets sur l'environnement ne méritent pas d'interdire le projet ou de le revoir, le ministère ne prend pas en compte la pression exercée sur le territoire local et les ressources naturelles par d'autres entreprises minières en activité ou potentiellement en activité dans la zone. Il ne considère pas non plus les autres secteurs d'activité de ce territoire. Parfois, les projets miniers sont modifiés et validés par le ministère alors même que leur développement ne correspond plus à l'EIE initialement présentée (cf.

chapitre n°8). En d'autres termes, les études sont évaluées dans le cadre d'un micro-territoire minier sans lien avec les autres projets développés sur celui-ci. Velut (2008) opère un même constat dans le Cône Sud. Outre la sous-estimation des effets de ces projets sur la nature, « [...] *l'évaluation de projets individuels tend à négliger les effets cumulés qui se feront sentir dans les territoires* » (idem : 179). Par conséquent, si la consommation d'eau, par exemple, de projets évalués individuellement ne pose pas de problème elle peut, une fois ceux-ci considérés conjointement, se révéler bien plus importante que prévue et être perçue comme une menace à la pérennisation des activités sociales et économiques préalablement développées dans ces territoires par dégradation et/ou surconsommation de ceux-ci. « *Ces dégradations ne posent pas seulement un problème moral, celui de la responsabilité de l'Homme envers la Nature, elles ont aussi des conséquences très directes sur les conditions de vie et la santé des populations — donc des coûts sociaux — mais également la perte de ressources collectives indispensables* » (idem). La multiplication non concertée des projets miniers, car bien souvent portés par des entreprises différentes, sur des micro-territoires distincts (les concessions) et les multiples pressions exercées par ces projets, à une échelle plus large que les stricts périmètres des sites d'extraction, sur les territoires et écosystèmes locaux, expliquent alors en partie la hausse des mobilisations sociales contre le secteur extractif<sup>76</sup>.

Par ailleurs, dans le secteur minier, la politique de décentralisation n'a entraîné ni un transfert total à l'échelle locale de la régulation environnementale sectorielle ni une autonomisation de la régulation environnementale vis-à-vis des autres entités publiques (cf. encadré n°21).

En effet, dans le secteur minier, la régulation environnementale n'est du ressort des gouvernements régionaux que pour l'exploitation minière à petite échelle et l'exploitation minière artisanale qu'ils doivent superviser, fiscaliser et le cas échéant sanctionner en cas de manquements (cf. art. 59 de la loi organique des gouvernements régionaux)<sup>77</sup>. Cette situation est liée à une organisation pyramidale et verticale de politique minière nationale (cf. notamment loi du 4/06/1992). Elle résulte aussi de la gouvernance de la terre et des ressources qui traduisent

---

<sup>76</sup> Ces inquiétudes sont particulièrement vives du côté des producteurs agro-pastoraux, qu'il s'agisse d'activités vivrières (Bebbington, 2007 ; Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Echave de, Diez, 2013 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013) ou bien de l'agro-industrie (Revesz, 2009), le secteur minier entrant en concurrence avec l'agriculture et/ou l'élevage pour l'accès au et la gestion du territoire et des ressources nécessaires au développement de ces deux secteurs économique. Ces mobilisations parviennent parfois à dépasser le cadre rural en ralliant notamment les inquiétudes des secteurs urbains sur la question de l'accès futur à l'eau (idem ; Grieco, 2016 ; Li, 2015 ; cf. chapitres n°8 et n°9).

<sup>77</sup> *Ley Orgánica de los Gobiernos Regionales, ley n°27867.*

une centralisation manifeste de la gestion des ressources minières et de l'organisation *top/down* de la structuration des activités extractives et du territoire péruvien dans le but de favoriser l'investissement dans le secteur extractif appuyé par l'État central sans prendre le risque d'une opposition des exécutifs locaux ce qui n'est pas sans générer des tensions (cf. chapitres n°6 et n°8). De fait, les gouvernements locaux ne sont pas associés aux études d'impact environnemental présentées par les entreprises minières, lesquelles sont évaluées par les institutions centrales qui siègent à Lima. En d'autres termes, en matière minière les gouvernements locaux n'ont pas la main sur l'organisation du territoire qu'ils administrent puisque les concessions sont accordées et les conséquences (sociales, environnementales, économiques) des projets miniers sont examinées par les institutions centrales (Ingemmet et ministère de l'énergie et des mines principalement cf. chapitres n°8 et n°9) lorsque l'échelle d'exploitation des ressources dépasse les stades de l'extraction artisanale et à petite échelle.

#### Encadré n°21 Tensions institutionnelles autour de la régulation environnementale

En février 2012, soit quatre ans après la création du nouveau ministère de l'environnement, deux employés de cette institution nous affirmaient que le ministère disposait de puis peu d'une vision générale de la politique environnementale du fait de son éclatement antérieur au sein de différents services. Plus encore, ces deux employés nous affirmaient que la politique du ministère de l'environnement était remise en cause par de nombreuses entités, notamment les services dédiés à la question environnementale des autres ministères, comme la direction des affaires environnementales du ministère de l'énergie et des mines par exemple qui refuse de se dessaisir de ses prérogatives, notamment pour l'évaluation des études d'impact environnemental. Ce dernier fait valoir l'expérience acquise sur la question face au jeune ministère (Lima, ministère de l'environnement, 27/02/2012). Ces informations nous ont également été confirmées par le vice-ministre de l'environnement du premier cabinet de la présidence Humala, José de Echave (Lima, 27/02/2012). Nous avons également pu apprécier cette position au sein même de la direction des affaires environnementales pour le secteur minier au ministère de l'énergie et des mines où l'argument de l'expérience acquise et des moyens financiers et techniques du ministère ont été mis en avant par notre interlocuteur pour refuser le transfert de ces évaluations au jeune ministère de l'environnement, présenté comme inexpérimenté (Lima, mars 2012).

Face aux critiques relatives à la régulation environnementale en matière minière (cf. chapitre n°8), notamment exprimées entre la fin de l'année 2011 et au cours du premier semestre 2012 avec une intensité certaine dans le cadre du conflit minier de Conga (cf. chapitre n°9 ; Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Echave de, Diez, 2013 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013), le président Humala propose le 28 août 2012 de créer une organisation indépendante chargée d'évaluer et d'approuver ou rejeter les études d'impact environnemental des projets d'investissements publics, privés ou mixtes, le service national des certifications environnementales pour des investissements durables (SENACE en espagnol ; cf. Bos, 2015).

Le Congrès adopte cette nouvelle instance le 22 novembre 2012. La régulation environnementale semble *a priori* gagner en autonomie.

En effet d'après les déclarations du vice-ministre de l'environnement en 2012, « [a]vec le Senace la qualité de ces études [d'impact environnemental] et leur évaluation par des professionnels de premier niveau est garantie. Avec cela, l'État gagne en crédibilité et génère la confiance dans la population, ce qui amène à la réduction des potentialités de conflits environnementaux » [sic ; vice-ministre de la gestion environnementale au sein du Ministère de l'environnement cité par Chaman : 09/11/2012).

Certes l'EIE semble *a priori* échapper au MINEM et la régulation de l'environnement dans le secteur minier gagner en autonomie. Pourtant, deux limites principales peuvent être soulevées. D'une part, cette institution n'évalue que les projets de dimension nationale ou ceux qui s'étendent sur plus d'un département or les projets d'extraction minière concernent rarement les territoires de deux départements ; cette situation touche davantage les concessions octroyées dans le cadre du transport des minerais. D'autre part, le nouvel organisme n'est pas placé sous la tutelle du ministère de l'environnement. Si le ministre de l'environnement préside cette instance, celle-ci est dirigée par un conseil directif collégial auquel participent le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'agriculture et de l'irrigation, le ministre de l'énergie et des mines, le ministre de la production et le ministre de la santé (cf. loi n°29968). La collégialité de cette institution est indubitablement liée à la transversalité des questions environnementales. Elle s'explique aussi vraisemblablement comme une volonté exécutive, et législative, de ne pas laisser la responsabilité de la régulation des arrangements qui encadrent la relation société-nature au seul ministère de l'environnement. Ce dernier est perçu comme plus favorable à l'imposition de normes et réglementations plus restrictives en matière de régulation environnementale que les autres secteurs vis-à-vis de ce type d'activité et donc parfois assimilé à un risque (à la croissance économique et aux investissements). La négociation au sein même du gouvernement dans cet organe d'arbitrage semble avoir pour objectif de dépasser le strict cadre local pour évaluer les effets du projet sur l'ensemble des secteurs représentés donc vis-à-vis de la majorité des Péruviens. Deux logiques de régulation tendraient à se confronter au sein de cette instance. D'une part, celle d'une soustraction *a priori* de certains territoires et écosystèmes à la sphère marchande. D'autre part, celle de l'encadrement des externalités négatives liées à la marchandisation de la nature pendant la durée de vie des projets accompagnée de politiques de *a posteriori* de ces mêmes externalités.

Les conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental dans le secteur minier constituent donc un mécanisme emblématique de la gouvernance néo-libérale de l'environnement telle que définie par Bakker (2014) dans le cadre de ce qu'elle nomme un « environnementalisme de marché ».

[...] l'environnementalisme de marché est défini comme une doctrine basée sur les synergies entre la conservation et la protection environnementale, la croissance économique, les économies de marché et la gouvernance néolibérale [...] Le but de l'environnementalisme de marché, tout simplement, est de parvenir à des résultats environnementaux positifs par l'introduction de marchés et d'organisations et d'institutions dérivées du marché [...] cinq processus constituent le cœur de l'environnementalisme de marché : la privatisation de la propriété et de la gestion de la ressource, la commercialisation des organisations de gestion de la ressource, l'évaluation économique environnementale et la tarification de l'eau, la commercialisation des mécanismes de négociation et d'échange, et la néo-libéralisation de la gouvernance (idem : 474-475)<sup>78</sup>.

D'un côté, ces études proposent une marchandisation de la nature et une remédiation des externalités de cette marchandisation de la nature plus qu'une soustraction de certains écosystèmes et territoires à la sphère marchande. D'un autre côté, la régulation de l'environnement est transférée à des acteurs économiques et ne relève pas de la puissance publique. Cette dernière se contente d'encadrer le processus (validation des études) tout en négociant le périmètre d'application des normes environnementales (dans le temps et dans l'espace par les conventions de stabilités) selon un processus qui laisse peu de place au ministère de tutelle des questions environnementales.

\*\*\*

## Conclusion du chapitre n°7

La détention de droits de propriété sur la terre ne constitue pas un obstacle à l'octroi de concessions minières sur ces mêmes territoires. Le régime foncier péruvien accordant historiquement une priorité à l'exploitation des ressources naturelles sur les droits de propriété

---

<sup>78</sup> Notre traduction de : « [...] *market environmentalism is defined as a doctrine premised on the synergies between environmental conservation and protection, economic growth, market economies, and neoliberal governance [...] The goal of market environmentalism, simply put, is to achieve positive environmental outcomes through the introduction of markets and market-derived institutions and organizations [...] five processes make up the core of market environmentalism: the privatization of resource ownership and management, the commercialization of resource management organizations, environmental economic valuation and water pricing, the marketization of trading and exchange mechanisms, and the neoliberalization of governance* » (Bakker, 2014 : 474-475).

du sol, il apparaît comme économiquement libéral. Cependant, les réformes foncières et les arrangements qui codifient la relation société-nature dans le secteur minier définis et réformés au cours des années 1990 et depuis dans un sens favorable aux acteurs économiques, généralement privés, afin d'opérer un transfert quasi-total et systématique de la terre et des ressources aux marchés (de la terre, des ressources naturelles), peuvent être qualifiés de néolibéraux. Les règles foncières favorisent l'exploitation marchande de la terre et de ses ressources et privilégient une tenure individuelle de la terre. L'objectif est de favoriser sa circulation et son morcellement donc d'augmenter les quantités de terre sur le marché et les opportunités d'exploitation économique de celle-ci et des ressources d'où la multiplication des territoires extractifs. Ces règles foncières se développent au détriment des formes légales de tenure collective de la terre. En distinguant les droits sur le sol et les droits sur le sous-sol, l'État péruvien garde la main sur la structuration de son territoire qu'il organise autour de l'exploitation marchande de ses ressources. Cette fragilisation systémique légale de la propriété foncière par l'État au profit des acteurs extractifs affecte particulièrement les communautés indigènes et paysannes mais touche plus largement l'ensemble des propriétaires de la terre, dont l'État péruvien lui-même qui encourage sa privatisation (notamment des terres en friche). Certes, les réformes foncières en matière minière des années 1990, 2000 et 2010, montrent une meilleure prise en compte des intérêts des propriétaires fonciers dont le sous-sol est convoité par les entreprises minières comme l'illustrent les processus de décentralisation des négociations et l'intermédiation de différents acteurs non exclusivement issus ou dépendants du ministère de l'énergie et des mines. Pour autant, force est de constater que la servitude minière est octroyée de façon quasi automatique par la puissance publique aux entreprises minières qui la demandent puisque, en droit, l'exploitation des ressources minérales métalliques et des hydrocarbures relève de l'intérêt public. Le droit n'est donc pas neutre mais intrinsèquement politique. Il constitue une arme, c'est-à-dire un dispositif offensif, aux mains des acteurs favorables à l'extractivisme, au premier rang desquels l'État. Cette arme légale bénéficie aussi aux entreprises minières qui s'appuient sur les règles établies pour favoriser leurs activités économiques vis-à-vis d'autres secteurs économiques et/ou acteurs. Il permet d'organiser le territoire et l'économie et de réguler les relations entre acteurs.

La gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement est également traversée par l'incorporation de la nature dans la sphère marchande. Une des caractéristiques de la régulation environnementale péruvienne est d'être morcelée entre plusieurs acteurs, notamment entre institutions publiques, parfois concurrentes, et entre acteurs privés, et entre plusieurs échelles,

comme l'illustre le secteur minier. La création du conseil national de l'environnement en 1994 puis du ministère de l'environnement en 2008 ne remet pas profondément en cause ce processus. La régulation environnementale n'est pas laissée à la seule discrétion du ministère de l'environnement. Elle est transversale et sans véritable coordination donc affaiblie. Plus précisément, la régulation environnementale minière montre un parti pris de l'État central et du pouvoir exécutif pour l'incorporation de la nature au marché et l'ouverture de la gouvernance de l'environnement aux acteurs privés, notamment économiques. Les conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental des projets miniers apparaissent comme des mécanismes d'encadrement des externalités des projets miniers sur la nature, négociés entre acteurs publics et privés, portant sur une temporalité spécifique (la durée de vie des projets, incluant aussi une phase de fermeture), dans des périmètres précis (les concessions). La régulation environnementale minière montre donc davantage une régulation concomitante et *a posteriori* des effets de la marchandisation de la nature plutôt qu'une soustraction *a priori* de certains écosystèmes à la sphère économique.

En donnant la priorité à un usage marchand de la terre et des ressources naturelles et à une individualisation de la relation à la terre sur d'autres types d'activités et formes de tenure de celle-ci, le développement du secteur minier constitue une source croissante de conflits. Si certains conflits miniers peuvent être analysés comme une arme de (re)négociation des règles du jeu entre acteurs, de portée modeste car ne sortant pas du cadre marchand, d'autres refusent catégoriquement la marchandisation de la nature. Ces mobilisations s'inscrivent notamment dans les mouvements de la justice socio-environnementale et de l'écologie profonde (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009). Les discours développés autour des ressources montrent que celles-ci sont socialement construites et traversées par des rapports de pouvoir antagonistes. Certains conflits miniers peuvent donc être analysés comme une arme de (re)négociation potentiellement massive des règles du jeu par et à la portée des « sans » (Mouchard, 2003)<sup>79</sup>. Leur but est alors d'influencer le devenir des territoires, notamment de leurs territoires vécus, et du modèle de développement. Cependant, loin de considérer ces conflits comme une expression démocratique légitime et une tentative de renégociation du modèle de développement national, les partisans de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables les considèrent comme une menace. Ils font alors l'objet d'une triple stratégie de délégitimation, criminalisation et répression.

---

<sup>79</sup> *Id est* de ceux qui semblent *a priori* dénués des capacités (ou des capitaux au sens bourdieusien du terme) à organiser les règles du jeu



## Chapitre n°8

### Les conflits miniers, armes de (re)négociation massive des règles du jeu en contexte démocratique ?

Conflits et démocratie ne doivent pas être pensés dans une relation d'opposition (Bebbington, 2013b ; Bebbington *et al.*, 2013 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Bedoya *et al.*, 2013 ; Burgos-Vigna, 2015 ; Giblin, 2008 ; Melé, 2011, Merklen, 2012 ; Wieviorka, 2005). Au contraire, les régimes démocratiques peuvent être analysés comme des arènes permettant l'expression des conflits, que ceux-ci se manifestent par les voies classiques de la compétition politique et dans le cadre prévu à cet effet, ou en dehors de celui-ci par des manifestations sociales au cours desquelles les citoyens font usage de leurs libertés et droits fondamentaux, notamment le droit de manifester. Néanmoins, au Pérou ces liens entre conflits et démocratie doivent être questionnés dans la mesure où, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, les conflits sociaux sont en hausse. Inégalement diffus sur le territoire national, ceux-ci sont d'une part étroitement liés à l'exploitation des ressources naturelles et particulièrement aux ressources minières, de l'autre, régulièrement traversés par des formes de violence. Entre 2012 et 2015 au moins seize personnes ont perdu la vie dans le cadre de conflits miniers. Le sens de la violence dans les conflits miniers n'est pas aisé à saisir. La violence résulte-t-elle de la fermeture de la discussion et de la négation du conflit par la puissance publique ou, au contraire, est-elle légitimement utilisée par les forces de l'ordre et de sécurité publique pour faire cesser les diverses violations de la loi par les manifestants ? La question de la violence des conflits miniers amène à interroger le lien entre violence et démocratie dans le contexte péruvien pour tenter de déterminer si ces conflits peuvent être envisagés comme une potentielle arme de (re)négociation massive des règles du jeu en démocratie.

Les manifestations et acteurs qui s'inscrivent dans les mouvements de la justice socio-environnementale, voire de l'écologisme profond, pour refuser la marchandisation de la nature, particulièrement l'extractivisme et, partant, l'organisation territoriale péruvienne, peuvent être interprétés comme l'expression sociale d'une volonté de transformation profonde des règles du jeu. Si les conflits constituent certes une expression sociale consubstantielle à la démocratie,

dans un contexte national partiellement marqué par une forte défiance vis-à-vis du monde politique, il semblerait que ce type de conflictualité sociale puisse être analysée comme l'expression sociale d'un choix d'intermédiation directe des intérêts antagonistes par la rue, n'excluant pas l'usage de la violence, plutôt que par les élus et les voies classiques de mobilisation politique. Dans la mesure où elle les perçoit comme une menace, c'est-à-dire comme la manifestation d'une marque de colère qui vise à provoquer la crainte (*Le Petit Robert*, 2015 : 1570-1571), la puissance publique péruvienne tend à renier la légitimité des opposants à s'exprimer hors cadre politique, voire à exister (dans le cadre de manifestations sociales). En conséquence, elle les combat et empêche ainsi le questionnement des règles du jeu et la (re)négociation des règles du contrat social national. Les mouvements socio-environnementaux opposés à l'exploitation marchande de la nature sont alors victimes d'une triple stratégie de délégitimation, criminalisation, et répression, menée par les acteurs favorables à l'extractivisme, notamment par le gouvernement central, avec le relais de certains médias.

## 8.1 Conflits sociaux et transformation des règles du jeu

### 8.1.1 Démocratisation et conflictualité sociale

La démocratie favorise-t-elle l'expression de manifestations sociales contestataires qui peuvent être analysées comme une expression de citoyenneté fondée sur la pratique des libertés et droits fondamentaux dans un exercice de (ré)appropriation de l'espace public ? Ou, au contraire, l'absence d'espace politique pour le libre exercice des libertés et droits fondamentaux, comme le droit de manifestation ou de confrontation d'idées dans l'arène politique, induit-elle l'émergence de revendications sociales hors des institutions politiques ?

La question de la contestation sociale est étroitement liée au cadre politique dans lequel elle s'inscrit et se manifeste de diverses façons. « [...] *contester* vient du verbe latin *testari*, renforcé du préfixe *cum-* (ou *con-*), et signifie : *témoigner avec force*. Historiquement, le terme a une origine judiciaire : *contester*, c'était à Rome "plaider en produisant des témoins" » (Extermann, 1978 : 199). La contestation politique peut être analysée comme l'action de « [...] *refuser quelque chose, tout en s'offrant à prouver qu'on a raison de proposer autre chose* [...] *ce sont*

*les institutions politique qui seront alors chargées d'arbitrer le conflit; et il reviendra au peuple, par les procédures démocratiques de l'élection et/ou du vote au suffrage universel, de trancher en dernier ressort* » (sic ; idem : 199-200). Dans un régime politique libéral, lorsque la contestation politique est définie comme un désaccord avec l'opinion dominante, celle-ci peut intervenir à deux niveaux (idem: 202). À un premier niveau la contestation se manifeste par « [...] *la saisie de moyens d'action non expressément prévus par le système; ce qui est parfaitement légitime, puisqu'en régime libéral, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé [...]* Mais ces moyens d'action peuvent aussi être illégaux (occupation de chantier, sabotage, etc.), voire criminels au sens pénal du terme (cas du terrorisme) » (idem : 202-203). À un second niveau la contestation se manifeste « [...] *par le choix de procédures parfaitement légales, mais véhiculant des idées non conformes aux standards reconnus par la société* » (idem : 203). La saisie de moyens d'action légaux ou illégaux pour porter une cause appelle plus ou moins directement une réponse politique à celle-ci et aux acteurs qui la portent, laquelle peut prendre différentes formes (l'acceptation, le refus ou bien la négation). Comme cela a été rappelé plus haut, les conflits ne constituent pas l'opposé de la démocratie. Il existe même un lien quasi matriciel dans les démocraties libérales occidentales entre conflits sociaux et acquis sociaux dans la mesure où les mobilisations sociales entraînent l'ouverture de nouveaux droits et le développement de l'État-providence (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 : 126).

Les réponses étatiques que nous avons signalées [vis-à-vis des conflits socio-environnementaux au Pérou] partent semble-t-il d'une lecture qui ne considère pas l'histoire moderne d'autres pays socio-démocrates. Une interprétation conforme aux faits n'oublierait pas que les institutions qui définissent les sociétés socio-démocratiques sont nées de conflits sociaux qui rendirent visibles les lacunes institutionnelles et les injustices sociales d'une manière inégalable. Ce sont ces conflits qui ont ouvert de force un débat social et national sur les droits du travailleur, les droits civils des populations minoritaires, les droits des femmes, pour ne citer que quelques exemples. À la racine de ces moments d'angoisse sociale, de nouvelles institutions et règles du jeu sont nées ; et elles eurent, en plus, l'effet de résoudre (une partie) des contradictions qui avaient généré les conflits en premier lieu (idem)<sup>1</sup>.

Les conflits sociaux ne constituent certes pas l'unique forme d'expression des revendications sociales en démocratie. Les règles démocratiques sont considérées comme un moyen de canaliser les protestations sociales et les intérêts potentiellement divergents dans l'arène

---

<sup>1</sup> Notre traduction de : « *Las respuestas estatales que hemos señalado parten al parecer de una lectura que no considera la historia moderna de otros países socialdemócratas. Una interpretación acorde con los hechos no pasaría por alto que parte de las instituciones que definen a las sociedades social democráticas han nacido de conflictos sociales que hicieron visibles falencias institucionales e injusticias sociales de una manera innegable. Estos fueron conflictos que forzaron un debate social y nacional sobre los derechos del trabajador, los derechos civiles de las poblaciones minoritarias, los derechos de las mujeres, solo para citar algunos ejemplos. A raíz de estos momentos de angustia social, surgieron nuevas institucionalidades y nuevas reglas del juego; y tuvieron, además, el efecto de resolver (parte de) las contradicciones que habían generado los conflictos en primer lugar* ».

politique en neutralisant leur violence physique potentielle par la concurrence entre acteurs propres u champ politique. Toutefois ces concurrences ne sont pas exemptes de rivalités et ne constituent pas toujours un gage de canalisation de la violence, laquelle, en tant que phénomène social, est souvent, voire nécessairement, politique (Giblin, 2008 ; Merklen, 2012).

On a pu penser que l'absence de démocratie pouvait être une source d'aggravation des conflits infra-étatiques (ou internes) et voir dans les élections le moyen civilisé parce que démocratique de résoudre ou de prévenir les conflits internes. L'acceptation des résultats électoraux est en effet le gage d'une société démocratique, les élections étant perçues comme un facteur de paix politique. Mais la démocratie, en accordant une plus grande liberté de parole, est aussi un facteur de développement de conflits. Plus une société jouit d'un niveau culturel élevé et plus elle est démocratique, plus les manifestations de rivalités politiques sont nombreuses. En effet, la prise de parole, la capacité à contester certaines décisions imposées par le « haut » sont beaucoup plus vastes. Il est vrai aussi que ces conflits sont généralement beaucoup moins meurtriers. Encore que ce ne soit pas toujours le cas [...] (Giblin, 2008 : 13).

En effet, dans les systèmes démocratiques libéraux il existe une opposition binaire entre « violence », terme polysémique et phénomène polymorphe, et « politique », ce qui conduit à nier et disqualifier les diverses manifestations de la violence pour enfermer la politique dans un cadre institutionnel (Merklen, 2012 : 64). Pourtant « [...] *nos démocraties ne se définissent pas par leur capacité à exclure la violence de la vie politique [...] leur conjoncture actuelle se trouve définie par le traitement qu'elles font de la violence qui habite et traverse nos sociétés [...] aucune société ne peut l'éliminer complètement car une telle prétention équivaut à souhaiter l'abolition de toute forme de conflit [...] la violence niche au cœur de la vie politique* » (idem : 57-60). Le surgissement de conflits, parfois violents, peut être interprété comme la réapparition de la violence dans le champ politique (lequel n'est lui-même pas exempt de violence) ce qui permet de l'analyser comme un phénomène manifestation politique qui articule vie politique et vie sociale. « [T]oute violence n'est pas (en dernière instance) politique, et on peut considérer que la politique n'est pas (en dernière instance) violence, mais tracer une séparation trop radicale entre les deux termes constitue probablement un obstacle à la compréhension des violences émergeant à l'intérieur du régime démocratique et non plus comme des projets visant sa déstabilisation » (idem : 69). L'irruption violente dans le système démocratique traduit en fait un désintérêt pour les voies classiques de la mobilisation politique mais elle risque, paradoxalement, de constituer une raison politique pour exclure ceux qui y ont recours (idem : 73).

Au Pérou, comme ailleurs, les conflits sociaux ne constituent pas un phénomène nouveau. Loin de retracer l'histoire des conflits sociaux péruviens, nous nous attacherons ici à signaler différentes phases d'expressions de la conflictualité sociale depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup>

siècle jusqu'au milieu des années 2010 correspondant à divers moments clés de l'histoire péruvienne. Nous éclairerons ainsi la défiance exprimée par une partie de la population vis-à-vis du système politique actuel pour tenter de saisir les liens entre conflits sociaux et démocratie, conflits et politique et les réponses apportées par les acteurs politiques à ces manifestations.

### 8.1.2 L'intermédiation par la rue ?

À la fin des années 1950 et au début des années 1960 le Pérou est marqué par de fortes mobilisations sociales dans les campagnes (Bullick, 1999 : 137-142 ; Matos Mar, Mejía, 1980 : 75-89 ; Dollfus, 1968 : 91). Portés par les populations paysannes qui revendiquent le droit à la terre face aux grands propriétaires fonciers, ces conflits figurent parmi les plus importants de l'histoire latino-américaine (Stepan, 1978 : 123 in Arellano Yanguas, 2011 : 79). Ils touchent particulièrement les départements andins de Pasco, Junín et Cuzco où des invasions de terres précèdent la formation de groupes de *guérilleros* d'inspiration cubaine (idem ; Bourque y Pallmer, 1975 in Arellano Yanguas, 2011 : 79 ; Harding, 1975 in Arellano Yanguas, 2011 : 79)<sup>2</sup>. « En 1962, puis en 1963, les invasions se multiplient ; elles s'arrêtent au début de 1964 devant la promesse du vote de la loi de réforme agraire [...] » (Dollfus, 1968 : 91). Conscients de la fracture (économique, sociale, etc.) qui sépare la côte et sa population d'un côté et les Andes et de leurs habitants de l'autre, et de la menace que constituent ces écarts à une intégration nationale non encore réalisée et au développement du pays, un groupe de généraux progressistes s'emparent du pouvoir politique en 1968. En déposant le président Belaúnde ils rompent l'alliance traditionnelle entre l'armée et l'oligarchie dans le but d'instaurer une révolution sociale par le haut (Bullick, 1999 ; Cotler, 2005 [1978], Matos Mar, 1980, etc.). En 1969 le général Velasco Alvarado entreprend la réforme agraire la plus audacieuse d'Amérique latine, bien que ces effets soient par la suite débattus. Celle-ci consiste en la suppression de la grande propriété foncière et en une redistribution de la terre aux paysans (Matos Mar, Mejía, 1980 : 107-253). Le gouvernement militaire entend briser les structures persistantes de la colonisation interne et de l'exploitation des paysans et des indigènes par l'élite politico-économique nationale. Cette réforme constitue une réponse partielle aux révoltes sociales dans les campagnes, mais elle vise, de façon plus ample, l'intégration de la population rurale au corps

---

<sup>2</sup> Cf. notamment l'organisation des populations paysannes du sud andin et particulièrement dans le département de Cuzco autour de la figure de Hugo Blanco. Ex-*guérillero*, Hugo Blanco, dont la devise « *le pouvoir naît du fusil* » fut le candidat de gauche qui obtint le plus de voix en 1980 (Lavrard-Meyer, 2010 : 103).

social national pour réaliser la « péruanisation » de la société péruvienne. Pour ce faire, cette réforme considère trois caractéristiques de la paysannerie andine (Arellano Yanguas, 2011 : 81). D'abord, elle fait le lien entre paysannerie et indigénisme. En tant que population indigène la paysannerie possède les droits de la population originaire (cf. chapitre n°7). Ensuite, les paysans constituent une classe laborieuse et doivent donc jouir des droits accordés aux travailleurs. Enfin, les paysans appartiennent à la nation ce qui ouvre le champ de la citoyenneté et des droits politiques à la paysannerie andine (idem).

Par rapport aux décennies précédentes les décennies soixante-dix et quatre-vingt correspondent à une période d'apogée de la conflictualité sociale. L'originalité de celle-ci réside dans le fait qu'elle est principalement urbaine et concerne particulièrement les quartiers populaires où les habitants mobilisés s'émancipent progressivement de la tutelle de la puissance publique (Burgos-Vigna 2015 : 81). Cette dernière essaie de canaliser les protestations sociales en les institutionnalisant dans de nouveaux espaces de participation (idem). Entre la fin des années 1970 et le milieu des années 1980 les mobilisations sociales s'intensifient et semblent défier encore davantage des cadres institutionnels (idem : 82). S'appuyant sur un tissu social dense les mobilisations portées notamment par des femmes investies dans une multitude d'organisations populaires nouvelles, qui tout en mettant en avant des revendications alimentaires renvoient en fait à des questions qui dépassent le strict cadre de la survie (idem).

L'élection du président Belaúnde en 1980 entérine le retour formel à la démocratie et la fin de régime militaire. Toutefois, les années 1980, puis surtout 1990, sont marquées par le développement de la guérilla interne et une intensification de la lutte étatique contre les groupes armés. Ces derniers étendent leur emprise sur le territoire national, induisant une extension de l'usage de violence quels que soient les acteurs par les acteurs impliqués dans le conflit interne, groupes armés rebelles, l'État, groupes paramilitaires (Boutron, 2012, 2013, 2014 ; CVR, 2004 ; Degregori, 1990, 2001 ; etc.) entraînant une « fermeture du système politique » et une « destruction du tissu social » (Burgos-Vigna, 2015 : 83)<sup>3</sup>.

[...] les dernières décennies du XXe siècle s'érigent comme les heures les plus sombres de l'histoire contemporaine du Pérou. Elles montrent que le pays est resté fragmenté, inégalitaire et marqué par un faible taux d'intégration. En effet, entre 1980 et 2000, le conflit armé interne qui a sévi au Pérou a fait près de 70 000 victimes [CVR, 2004, p. 9-20]. Le bilan de la guerre civile rend visible la segmentation du pays. Ainsi, selon les estimations de la Commission de la vérité et de la réconciliation, 75 % des victimes sont des paysans originaires des départements

---

<sup>3</sup> Si Bedoya *et al.*, 2013 estiment qu'« [...] il y a eu plus de morts pendant les 10 ans et un peu plus qu'a duré le conflit armé interne que pendant les 182 ans de vie républicaine. Mêmes les guerres contre le Chili et l'Équateur n'avaient pas généré autant de souffrance et de désarroi » (idem : 77), il est pourtant davantage communément admis que le conflit armé interne a duré 20 ans, de 1980 à 2000 (CVR, 2004).

les plus pauvres et qui ont le quechua pour langue maternelle. La violence des guérillas d'extrême gauche, comme celle de l'État, a donc frappé principalement les Indiens des Andes, mais aussi des populations de certaines régions de l'Amazonie péruvienne, comme les Asháninkas (Quiroz Pérez, de Vinatea Ríos, 2015 : 23).

Cette période est marquée par une conflictualité sociale qui ne connaît presque que la voix des armes. Les autres types de conflits sociaux sont en conséquence en baisse. Dès lors le développement de la violence armée sur une partie du territoire péruvien, particulièrement dans les Andes, apparaît comme un facteur explicatif général de la baisse de la conflictualité sociale péruvienne, politique et hors cadre politique, notamment au cours des années 1990. Cette baisse tient à trois causes principales.

En premier lieu le conflit armé interne éclipse la conflictualité sociale, c'est-à-dire qu'il invisibilise les revendications des individus et des groupes. En deuxième lieu, le contexte de lutte armée interne s'avère trop dangereux pour l'expression de revendications dans le cadre de mobilisations sociales à la fois parce-que les conflits sociaux peuvent y être assimilés par les détenteurs du pouvoir et les groupes paramilitaires et/ou d'auto-défense mobilisés contre les guérillas et donc réprimés mais aussi parce-que le Sentier Lumineux pratique une stratégie d'infiltration de certaines zones jugées prioritaires (Burgos-Vigna, 2015 : 84, 89). L'organisation cible singulièrement les organisations de femmes des quartiers populaires de Lima, dont on a vu qu'elles structuraient les revendications urbaines les années précédentes, car accusées de maintenir l'ordre existant (idem)<sup>4</sup>. La baisse de la conflictualité sociale sur cette période s'explique également par l'instauration des nouvelles règles du jeu qui marquent un retrait de l'État dans la gestion des conflits de travail, une flexibilisation du marché du travail et une hausse sévère de la pauvreté entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 (idem : 84 ; Aldana *et al.*, 2006 : 257-258 ; BCRP, 1992 : 23 ; cf. chapitre n°1). Ce contexte pousse ainsi les individus à adopter davantage vers des stratégies de survie que de songer à des mobilisations collectives, un repli également repéré à la fin des années 1990 du fait d'un contexte économique défaillant (idem). Pour Lynch (2009), la régression de la conflictualité sociale entre 1992 et 2000 est directement liée à l'auto coup d'État de 1992 et au fujimorisme et donc à la fermeture progressive du régime démocratique (in Bedoya *et al.*, 2013 : 78). En même temps, un facteur explicatif du reflux des luttes sociales au cours de cette décennie est la réapparition des politiques clientélares et paternalistes menées par le président Fujimori, déjà

---

<sup>4</sup> Dans le champ politique, « [t]rois effets majeurs du terrorisme sont à déplorer pour leurs effets sur la réalité politique péruvienne : la vacance municipale, la faible croissance de la population électorale et un abstentionnisme bien plus fort dans les zones où le terrorisme prend le pas sur l'ordre démocratique » (Lavrard-Meyer, 2010 : 114-115).

en vogue sous la présidence García (1985-1990), dont l'objectif est d'améliorer le sort des plus pauvres, dont les programmes et actions ont souvent une visée politique directe (Burgos-Vigna, 2015 ; Lavrard-Meyer, 2010)<sup>5</sup>.

Pour autant, ce constat d'une baisse de la conflictualité sociale peut être nuancé puisque les conflits sociaux semblent repartir à la hausse dès la fin de la décennie 1990.

En effet, si la dégradation de l'économie péruvienne entre 1998 et 2000 semble entraîner selon les zones et les secteurs une stratégie de repli ou bien d'accroissement des manifestations, le contexte politique marqué par la fraude électorale du président Fujimori en 2000 pour se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat provoque une vague d'indignation sociale. Il entraîne de nombreuses manifestations de rues au cours desquelles un large pan de la population péruvienne réclame le départ du président, notamment dans les Andes du sud « contestataire » (Balbi, 2000 ; Bedoya *et al.*, 2013 ; Sierra, Mesclier, 2012). Inversement, les quartiers populaires de la capitale appuient davantage le président sortant car ils bénéficient de la relation clientélaire et paternaliste avec le gouvernement, voire directement avec le président, et donc profitent d'un accès privilégié aux ressources distribuées par la puissance publique (Burgos-Vigna, 2015 : 84).

Les manifestations sociales se poursuivent et gagnent progressivement en intensité lors du gouvernement transitoire (2000-2001) et du retour à l'ordre démocratique (2001). Cette période apparaît comme celle d'une recrudescence des conflits sociaux au Pérou.

En effet, près des deux tiers des manifestations recensées entre 1995 et 2006 ont lieu au cours de cette période (Grampone, Tanaka, 2009 in Bedoya *et al.*, 2013 : 79). En 1995, 185 manifestations sont enregistrées, contre 340 en 1997, 720 en 2001 (Bedoya *et al.*, 2013 : 78), puis elles tombent à 276 en 2014 (*Defensoría del Pueblo*, 2015 : 92 ; cf. chapitre n°6). En d'autres termes, entre 1995 et 2001, les manifestations sociales sont quasi multipliées par quatre alors que celles enregistrées en 2014 seraient trois fois moins nombreuses qu'en 2001. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle la conflictualité sociale péruvienne semble donc étroitement liée au

---

<sup>5</sup> Comme rappelé dans le chapitre n°1 ces programmes ont notamment été utilisés dans les zones où le non au référendum constitutionnel de 1993 avait été exprimé par les populations et donc pour regagner un poids politiques auprès de ces populations pour les élections de 1995 puis de 2000 Gonzales de Olarte, 2007 : 16 ; Lavrard-Meyer, 2010 : 145-192).



retour à l'ordre institutionnel démocratique, à l'exercice des droits fondamentaux et donc à une certaine forme de reconquête de la citoyenneté après un intermède autoritaire, voire pour certaines catégories sociales, à une conquête de la citoyenneté<sup>6</sup>. Le lien semble donc net entre manifestations sociales et démocratisation. Le retour à la démocratie est ainsi marqué par une forte hausse des conflits sociaux.

Pendant le gouvernement du Président Fujimori, du fait des caractéristiques du régime, les conflits sociaux ont été relativement peu nombreux et de faible ampleur : beaucoup de demandes sociales sont alors restées contenues et en attente. Avec le gouvernement de transition et l'ouverture démocratique, la dynamique conflictuelle change et un nouveau scénario commence à se dessiner, de protestation sociale croissante, que certains auteurs expliquent par le changement des structures d'opportunité politique et la reconstitution du mouvement social (Bedoya *et al.*, 2013 : 90).

Inversement, l'approfondissement du système démocratique serait lui marqué par une baisse des conflits, qui traduirait un moindre recours aux actions de protestation -sociale comme forme de contestation politique. Cette situation s'explique peut-être par le fait que le retour à la démocratie permet également que la concurrence politique s'exprime dans l'arène prévue à cet effet lors des élections, qu'elles soient générales (Mesclier, Sierra, 2012) ou locales. Parallèlement, des stratégies de démocratie participative se développent à l'échelle infranationale dans un contexte de décentralisation politique (Burgos-Vigna, 2015 : 84-85). Si ces mécanismes traduisent certes une sorte d'approfondissement de la démocratie dans un contexte de décentralisation, le recours aux référendums révocatoires contre les exécutifs locaux (Arellano Yanguas, 2011 ; 222-226 ; Bos, 2014c : 173). Néanmoins, ce phénomène contribue aussi à une forme de politisation politicienne des conflits et peut aussi être interprété à la fois comme un renforcement d'un certain clientélisme électoral et une défiance vis-à-vis de la politique (idem)<sup>7</sup>. Si « [l]es années 2000 sont [...] davantage celles des processus participatifs locaux que des mobilisations massives » (Burgos-Vigna, 2015 : 85), la nouvelle fermeture du système politique sous la présidence García en 2006 couplée à la suspicion généralisée du monde politique au Pérou dans un contexte d'approfondissement du modèle

---

<sup>6</sup> Ce phénomène est attesté par la hausse des conflits sociaux entre les décennies 2000 et 2010, leur inégale distribution spatiale et intensité au milieu des années 2010 en fonction des zones géographiques considérées (cf. chapitre n°6). Il est aussi mis en évidence par la partition du vote aux élections présidentielles de 2011, les populations andines s'exprimant davantage pour un amendement du modèle de développement en soutenant la candidature Humala (Sierra, Mesclier, 2012) bien que cette situation touche inégalement les Péruviens (cf. *infra*, chapitre n°9) et que les résultats des élections présidentielles de 2016 nuancent là aussi le soutien des populations andines aux candidats des gauches. La question de la conquête de la citoyenneté n'est toutefois pas opérante pour les femmes, dont les droits ne progressent que faiblement -droits des employées de maison, droit à l'avortement, représentativité politique des femmes etc.- (Burgos-Vigna, 2015 : 92).

<sup>7</sup> « Instauré en 1998, ce mécanisme de démocratie directe permettant la révocation des élus a été appliqué jusqu'en 2013 contre 4 712 d'entre eux et a conduit à la révocation de 31,5 % de ces élus » (Bos, 2014c : 173).

extractiviste (cf. chapitres n°2, n°3, n°4) semble pouvoir expliquer la hausse des conflits socio-environnementaux enregistrés depuis le milieu des années 2000 (cf. chapitre n°6) bien que la conflictualité sociale du milieu des années 2010 soit inférieure à celle du début des années 2000 (cf. chapitre n°6).

Ce bref rappel historique de différentes formes de contestation met en évidence qu'elle s'exprime aux deux niveaux énoncés plus haut. Au premier niveau, la contestation s'exprime par des moyens non expressément prévus par le système, mais légaux (comme les conflits sociaux, la création d'association de femmes), mais aussi par des actions illégales (comme les invasions de terres, le coup d'État des généraux, la violence armée, etc.). Au second niveau, la contestation s'exprime par des procédures légales contestant les normes reconnues par la société en proposant de nouvelles règles (comme la réforme agraire ou le choix du candidat Humala comme président en 2011 par exemple). Ces deux formes de contestation sont nécessairement politiques dans la mesure où elles intéressent l'ensemble de la société et visent les arrangements qui régulent les relations entre acteurs dans différentes sphères (économique, environnementale, etc.). Le rapport ambigu et la défiance d'une partie de la population péruvienne vis-à-vis de la politique, des représentants de l'État et des institutions publiques semblent constituer un facteur explicatif potentiel des mobilisations sociales. Ce phénomène semble pouvoir être interprété comme le signe d'une confiance accrue dans l'action directe par certains acteurs sociaux plutôt qu'une intermédiation par le monde politique et les élus. Cette défiance est directement liée au passé.

Elle semble étroitement liée à la colonisation espagnole, aux hiérarchisations et inégalités socio-raciales qu'elle instaura ainsi qu'à l'émergence d'un État national et d'une élite politique républicano-aristocratique, qui se sont en partie construits contre les plus faibles et les minorités (non pas numériques mais comme catégories dominées) : instauration d'un suffrage censitaire et capacitaire en 1820, rétablissement du tribut indien en 1826, restriction du suffrage aux hommes alphabétisés de plus de 21 ans en 1895, non reconnaissance des terres autochtones jusqu'en 1920, etc., pour leur profit -de classe et/ou individuels- (Chiaromonti, 2005 ; Contreras 2010a ; Lavrard-Meyer, 2010 ; Quiroz Pérez, de Vinatea Ríos, 2015 ; Robin, 2004 ; Salazar-Soler, 2009a ; Thorp, Bertram, 1978, etc.). Ce n'est qu'en 1979 que la Constitution, adoptée

par une Assemblée Constituante élue au suffrage universel<sup>8</sup>, abolit toutes les restrictions au droit de vote (Lavrard-Meyer, 2010 : 17). Tanaka (2010b) s'oppose à la vision selon laquelle en Amérique latine et précisément au Pérou l'État aurait successivement pris une forme oligarchique, puis populiste, soit au Pérou la période du velasquisme (1968-1975) pendant laquelle les militaires au pouvoir agissent contre les intérêts de la classe dominante, puis enfin néolibérale, au service des intérêts privés (idem : 9-10). Le Pérou n'est pas un pays sans État mais un pays où l'État n'est pas uniformément présent ni efficace sur l'ensemble du territoire (idem). La qualité des interventions de ce dernier est généralement proportionnelle à la proximité des centres décisionnels, au sein desquels s'ajoute un problème de formation des fonctionnaires et une certaine captation du pouvoir par les « État-partis » (idem : 22 ; Lavrard-Meyer, 2010 : 197-208 ; cf. chapitres n°1 et n°7).

Pour une partie de la population péruvienne la politique est perçue comme « une activité presque délictueuse » (Torres, 2012 in Grieco, Salazar-Soler, 2013 : 156). Cette situation s'explique notamment par les violations des droits de l'homme auxquels l'appareil d'État et certains de ses plus hauts représentants ont été mêlés dans le cadre de la lutte contre la violence armée interne mais à laquelle ont aussi participé les guérillas (CVR, 2004). Elle s'explique aussi par la persistance de fortes inégalités socio-territoriales. Certes la baisse de la pauvreté enregistrée au Pérou entre les années 1990 et 2010 est sans précédent. Toutefois, le souvenir de la paupérisation de la majorité des Péruviens à la fin des années 1980 et au début de la décennie 1990, la persistance des inégalités au début du XXIe siècle du fait notamment de l'inégale répartition des fruits de la croissance, ainsi que les affaires de corruption qui touchent de nombreux participants au champ politique, dont tous les anciens présidents de la République depuis le retour à la démocratie libérale, ne sont pas sans conséquence sur l'image de l'État et les représentants du peuple<sup>9</sup>. Dans ce contexte plus du tiers (36%) des Péruviens estiment en 2013 que l'existence de partis politiques n'est pas nécessaire à l'exercice de la démocratie (*Corporación Latinobarómetro*, 2014 : 34). Le Pérou se situe au cinquième rang de ce classement, le taux péruvien étant légèrement supérieur à la moyenne latino-américaine

---

<sup>8</sup> « [...] un décret loi stipule que tous les hommes et les femmes de plus de 18 ans peuvent participer aux élections constituantes de 1978 » (Lavrard-Meyer, 2010 : 17). Par conséquent ce n'est qu'aux élections de 1980 que pour la première fois tous les citoyens de 18 ans et plus, y compris les analphabètes, peuvent voter.

<sup>9</sup> Il suffira de rappeler que l'ancien président Fujimori (1990-2000) a été condamné à 25 ans de prison en 2009 pour crimes contre l'humanité et 8 ans de prison en 2015 pour corruption, et que les présidents García (1985-1990 ; 2006-2011), Toledo (2001-2006) et Humala (2011-2016) sont tous liés à des scandales de corruption soit qu'ils fassent directement l'objet d'enquêtes pour enrichissement illicite en liens avec leurs patrimoines immobiliers soit indirectement via leur parentèle proche.

calculée entre 1997 et 2013 (31% ; idem). De même, la proportion des Péruviens qui estiment que la démocratie peut fonctionner sans Congrès est sensiblement égale (35%), le Pérou se classant à la troisième place des États latino-américains où ce taux est le plus élevé alors que, sur la même période, la moyenne latino-américaine est légèrement supérieure à un quart (27% ; idem). La justice a également mauvaise presse. Les Péruviens considérant qu'il s'agit de la troisième institution la plus corrompue du pays après la police nationale en deuxième position et le Congrès qui se hisse à la première place de ce classement (*Defensoría del Pueblo*, 2015 : 70). Autrement dit, une partie des Péruviens perçoivent donc les institutions politiques comme des espaces de corruption et les responsables politiques, voire une partie des individus impliqués dans le fonctionnement des institutions, comme des personnes corrompues.

Certes « [1] *'image d'une société péruvienne dualiste opposant une minorité riche contrôlant l'État à son profit et commandant à une majorité silencieuse pauvre, démunie, indigène et en dehors de l'État a vécu (Bourricaud, 1967 ; Mayer, 1991* » (Bos, 2015 : 284). Néanmoins l'éloignement physique et symbolique de la puissance publique et de ses représentants vis-à-vis de certains de ses territoires et donc de certaines catégories de la population péruvienne explique que, pour une partie de la société péruvienne, l'État demeure un « vieil inconnu » (Tanaka, 2010b : 9). Cet éloignement ainsi que l'appui quasi inconditionnel des représentants de la puissance publique aux intérêts privés, notamment dans le secteur extractif depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, contre les intérêts des ruraux et souvent des populations indigènes et paysannes (Chase Smith, 2014 ; Merveille, 2012 ; cf. chapitre n°7 ; cf. infra) expliquent une partie des tensions sociales régulièrement observées dans le pays et particulièrement la hausse des conflits socio-environnementaux (Bos, 2014b ; Bebbington *et al.*, 2013 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009). Au début du XXI<sup>e</sup> siècle ces conflits représentent près des deux tiers (61%) des conflits enregistrés en 2014 contre un tiers en 2004 (cf. chapitre n°6). Ces conflits sont en outre inégalement distribués puisque plus des deux-tiers des conflits socio-environnementaux recensés en 2014 se concentrent dans l'aire andine (idem).

Comme nous avons vu antérieurement, les acteurs qui s'opposent à l'organisation politique du territoire péruvien autour de l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables interrogent les règles du jeu, économiques, sociales, politiques et culturelles, du modèle de développement dominant, le modèle primo-exportateur. Ils prennent souvent comme point de départ une remise en cause de la régulation environnementale pour y inclure des questions plus vastes relatives à la justice et à la dignité humaines dans le but de renégocier les

règles du contrat social. Comme le rappelle Raffestin (1980) « [...] *la relation qui fait émerger une ressource n'est pas purement instrumentale mais également politique [...] La relation intéresse l'accès d'un groupe à la matière. Accès qui modifie tout à la fois l'environnement et le groupe lui-même* » (idem : 205). Dans la mesure où les acteurs de ces conflits socio-environnementaux refusent les règles du jeu en l'état et souhaitent leur transformation profonde, ils sont perçus comme une menace au modèle de développement, à la croissance économique et aux revenus de l'État<sup>10</sup> par les partisans de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, et particulièrement par le pouvoir exécutif. Ces conflits font dès lors l'objet d'une triple stratégie de délégitimation (ou dénigrement), criminalisation et répression (Arellano Yanguas, 2011 ; Bos, 2014b ; Bebbington, 2007 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Merveille, 2012).

## 8.2 La triple stratégie des partisans de l'extractivisme face aux mouvements socio-environnementaux : délégitimation, criminalisation et répression

### 8.2.1 La délégitimation des mouvements sociaux « anti-extractivisme »

#### a. La délégitimation par la stigmatisation

La vision marchande de la nature a été emblématiquement portée au sommet de l'État par le président García au cours de son second mandat et exposée dans le cadre de trois articles largement diffusés dans la presse nationale, dans le quotidien *El Comercio* (premier quotidien péruvien en termes de tirages). Le premier intitulé « Le syndrome du chien du jardinier » (García, 28/10/2007), le deuxième intitulé « Recette pour en finir avec le syndrome du chien du jardinier » (García, 25/11/2007) puis un troisième intitulé « Le chien du jardinier contre le pauvre » (García, 2/03/2008). Dans ces articles, inégalement restés célèbres, le président expose d'une part sa vision d'un développement économique national fondé sur l'exploitation marchande des ressources naturelles. Celle-ci doit s'accompagner d'une sécurisation juridique

---

<sup>10</sup> Dont une partie est investie dans des programmes sociaux et notamment de lutte contre la pauvreté (Bahar Tuncay, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2010).

des droits sur les ressources pour favoriser l'investissement privé. En même temps il met en avant que le développement national doit s'appuyer sur une meilleure rationalité d'action de la puissance publique. D'autre part il dénonce les idéologies dépassées des opposants à la valorisation marchande de la nature en leur imputant un manque de goût pour le travail. Le but évident de cette argumentation est de dénier toute légitimité aux demandes et actions des militants qu'il présente comme des freins au développement national. Le premier de ces articles est celui qui retient le plus l'attention (cf. encadré n°22).

#### Encadré n°22 La stigmatisation des opposants à l'exploitation marchande des ressources naturelles

Il y a des millions d'hectares de bois qui sont inutilisés, d'autres millions d'hectares que les communautés et les associations n'ont pas cultivé ni ne cultiveront, en plus de centaines de dépôts de minerais que l'on ne peut pas exploiter et des millions d'hectares de mer où ne pénètrent jamais la mariculture ni la production. Les rivières qui descendent des deux côtés de la cordillère sont une fortune qui va à la mer sans produire d'énergie électrique [...] Ainsi, il y a beaucoup de ressources sans usage qui ne sont pas négociables, qui ne reçoivent pas d'investissement et qui ne génèrent pas de travail. Et tout cela à cause du tabou d'idéologies dépassées, à cause de l'oisiveté, à cause de l'indolence ou à cause de la loi du chien du jardinier qui dit: "Si je ne le fais pas moi que personne ne le fasse !" [...] La première ressource c'est l'Amazonie. Elle se compose de 63 millions d'hectares et la pluie y est abondante [...] Ceux qui s'opposent disent que l'on ne peut pas donner de propriété en Amazonie (et pourquoi oui sur la côte et dans la *sierra* ?) [...] Le chien du jardinier [...]

Un deuxième thème démontre la même chose, c'est la terre. Pour qu'il y ait de l'investissement on a besoin de propriété sûre, mais nous sommes tombés dans le piège de délivrer de petits lots de terrains à des familles pauvres qui n'ont pas un centime pour investir [...] En plus il existe de vraies communautés paysannes, mais aussi des communautés artificielles, qui ont 200 mille hectares sur papier mais qui utilisent pour l'agriculture seulement 10 mille hectares et les autres sont une propriété inexploitée, de 'main morte', alors que leurs habitants vivent dans l'extrême pauvreté et espèrent que l'État leur apporte toute l'aide au lieu de mettre en valeur leurs montagnes et leurs terres, en les louant, en les échangeant parce-que si elles sont improductives pour eux, elles seraient oui productives avec un haut niveau d'investissement ou de connaissances qu'apporte un nouvel acheteur. Mais la démagogie et la tromperie disent que ces terres ne peuvent pas être touchées parce-que ce sont des objets sacrés et que cette organisation communale est l'organisation originelle du Pérou, sans savoir qu'elle fut une création du vice-roi Toledo pour isoler les indigènes sur les terres non productives. Celui-là c'est un cas que l'on retrouve dans tout le Pérou, des terres inexploitées parce-que le propriétaire n'a pas de formation ni de ressources économiques, de fait sa propriété est apparente. Cette même terre vendue en grands lots apporterait de la technologie dont le *comunero* tirerait également un bénéfice mais la toile d'araignée idéologique du XIX<sup>e</sup> siècle subsiste comme un obstacle. Le chien du jardinier.

Le troisième thème ce sont les ressources minières dont le Pérou possède la plus grande richesse du monde, non seulement pour la quantité mais aussi pour la variété des ressources minières, ou qui permet que si le prix d'un produit baisse, il soit compensé par d'autres produits. Cependant, à peine un dixième de ces ressources est en processus d'exploitation, parce-qu'ici encore nous discutons si la technique minière détruit l'environnement, ce qui est un thème du siècle passé, bien sûr qu'avant elle le détruisait et les problèmes environnementaux d'aujourd'hui viennent finalement des mines d'hier, mais dans l'actualité les mines cohabitent avec les villes sans que des problèmes existent et en tout cas cela dépend de la rigidité de l'État en matière d'exigence technologique vis-à-vis des entreprises minières et de négociation pour une plus grande participation économique et d'emploi pour les départements où se situent ces mines [...] Et c'est là que le vieux communiste anticapitaliste du XIX<sup>e</sup> siècle se déguisa en protectionniste au XX<sup>e</sup> siècle et qu'il change une nouvelle fois de chemise au XXI<sup>e</sup> siècle pour être environnementaliste. Mais toujours anti-capitaliste, contre l'investissement, sans expliquer comment, avec une agriculture pauvre, on pourrait faire un bond vers un meilleur développement. Et contre le pétrole, ils ont créé la figure du natif amazonien 'non connecté' ; c'est-à-dire, inconnu mais probable [qui existe probablement], ce pourquoi des millions d'hectares ne doivent pas être exploitées, et le pétrole péruvien doit rester sous la terre alors que l'on paye dans le monde 90 US\$ pour chaque baril. Il est préférable pour eux que le Pérou continue à importer et à s'appauvrir.

Un quatrième thème c'est celui de la mer [...]

Face à la philosophie trompeuse du chien du jardinier, la réalité nous dit que nous devons mettre en valeur les ressources que nous n'utilisons pas et travailler avec plus d'effort [...] <sup>11</sup>.

Source : Alan García, « El síndrome del perro del hortelano », *El Comercio*, 28/10/2007.

L'extrait de l'article du président García illustre parfaitement que « [...] *les ressources sont un résultat épistémologiquement spécifique de revendications concurrentes sur l'accès, le contrôle et les définitions de la nature* » (Bakker, Bridge : 2008 : 219) <sup>12</sup>. L'analyse de ce qui est dit permet d'appréhender de façon emblématique les relations de pouvoir entre les acteurs dans la définition et la régulation des ressources. Le lien entre pratique et discours est clairement établi. Il permet de comprendre et de distinguer ce qui, à un moment donné, est considéré comme raisonnable de ce qui ne l'est pas, éclairant ainsi « *les formes acceptables de dire et de faire* » (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 6-7).

En effet, la politique économique du président n'est pas déniée d'une certaine vision si ce n'est civilisationnelle du moins modernisatrice. Celle-ci lie étroitement la question de l'exploitation marchande des ressources, l'introduction de nouvelles technologies et la progression du modèle capitaliste sur l'ensemble du territoire national selon un modèle quasi rostowien, par étapes, comme l'illustre le passage sur le « bond vers un meilleur développement » présenté comme un horizon à atteindre. Pour le président García, les acteurs qui dépendent d'activités peu intensives en capitaux et en technologies, notamment les populations indigènes et paysannes, et leurs relais, constituent un obstacle à la croissance économique, au libre jeu des forces du marché et au développement des relations marchandes. D'une part, ces acteurs sont présentés comme réfractaires à l'avancée des capitaux privés exogènes dans les territoires qu'ils occupent et à la mise en valeur économique de l'Amazonie, de la terre, de la mer et des ressources qui s'y trouvent. D'autre part, ils apparaissent comme un frein au développement du Pérou du fait de leur « manque de goût » pour le travail auquel ils préféreraient l'« assistantat ». En un mot, les acteurs qui s'opposent à la valorisation économique de la nature y sont dépeints comme des obstacles au développement national et un frein à la « modernité » <sup>13</sup>. Le président les regroupe sous l'expression de « chien du jardinier », ce personnage de Lope de La Vega. Par cette formule, il dénonce l'attitude de ceux qui vivent dans un environnement potentiellement riche

---

<sup>11</sup> Nous traduisons.

<sup>12</sup> Notre traduction de : « [...] *resources are an epistemologically specific outcome of competing claims over access to, control over, and definitions of nature* ».

<sup>13</sup> Wieviorka (2005) envisage la modernité comme « [...] *une progression dans l'histoire de l'humanité, comme l'avancée de la raison et le recul des traditions et de l'obscurantisme* [...] » (idem : 11). Cependant, il précise que « [n]ous ne pouvons plus, aujourd'hui, voir dans la modernité actuelle la marche en avant plus ou moins triomphante des peuples et des nations sur les rails du progrès économique et politique [...] » (idem : 12).

mais s'opposent à la valorisation marchande de celui-ci, laquelle bénéficierait à un plus grand nombre. Le chien du jardinier ne mange pas ce qui se trouve dans le potager mais en outre s'oppose à ce que quiconque y pénètre pour en profiter. À partir d'attributs réels ou supposés, la stratégie présidentielle est fondée sur une volonté de dénonciation et de mise à l'écart d'une partie de la population péruvienne, notamment les populations indigènes, les paysans pauvres sans capacité d'investissement et leurs relais : les « vieux communistes », « protectionnistes » « environnementalistes ». Nous assistons ici à un véritable processus de fabrication des stigmates tel qu'énoncé par Erving Goffman (1975).

Le mot de stigmaté servira [...] à désigner un attribut qui jette un discrédit, profond, mais il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs, qu'il convient de parler [...] En gros, on peut distinguer trois types de stigmates. En premier lieu, il y a les monstruosité du corps - les diverses difformités. Ensuite, on trouve les tares du caractère qui, aux yeux d'autrui, prennent l'aspect d'un manque de volonté, de passions irrépressibles ou antinaturelles, de croyances égarées et rigides, de malhonnêteté, et dont on infère l'existence chez un individu parce-que l'on sait qu'il est ou a été [...] Enfin, il y a les stigmates tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille. Mais, dans tous les cas de stigmaté [...] on retrouve les mêmes traits sociologiques : un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent, et nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs. Il possède un stigmaté, une différence fâcheuse d'avec ce à quoi nous nous attendions [...] (idem : 13-15).

Par ailleurs, le président opère un renversement de l'analyse des causes de la pauvreté en estimant que les populations indigènes et paysannes ne doivent pas être perçues comme des victimes de la pauvreté, mais comme les responsables d'une part de leur situation individuelle et catégorielle en tant que groupe (autochtone/communautaire) et, d'autre part, du retard du pays du fait d'une vision du monde irrationnelle (Arellano Yanguas, 2011 : 76-77). Or la position (raciste) du président García invisibilise totalement les nombreux déterminants de la pauvreté et des inégalités, notamment ceux ethno-raciaux. La critique sur le manque d'effort, doit être comprise comme la dénonciation d'un manque du goût pour le travail chez certains Péruviens, lesquels attendraient « toute l'aide » de l'État. Cette position ne tient évidemment pas puisque, « [...] *s'il existe un domaine dans lequel être pauvre ne semble pas faire de différence, c'est sur le terrain de l'activité économique : les plus défavorisés présentent des taux d'activité économique (77 % pour les pauvres, 79 % pour les extrêmement pauvres) supérieurs à ceux des non-pauvres (72 %) [Inei, 2011, p. 55- 56, 65 et 71]. Le Pérou reste la patrie des travailleurs pauvres* » (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 40).

Deux ans plus tard, le président García récidive et s'illustre par un nouveau discours dont la formule ambiguë sur les populations indigènes d'Amazonie massivement mobilisées contre la



politique du président et particulièrement contre une série de décrets présidentiels pour libéraliser l'accès et favoriser l'exploitation économique de ce milieu naturel. « *Ces personnes ne sont pas des citoyens de première classe, qui peuvent dire, quatre cent mille natifs à vingt-huit millions de Péruviens : "toi tu n'as pas le droit de venir par ici !" D'aucune façon. Cela est une erreur gravissime et qui pense de cette manière veut nous amener à l'irrationalité et au retour primitif dans le passé* » (García, 2009)<sup>14</sup>. Cette déclaration fut reçue comme une assimilation de cette partie de la population péruvienne à des citoyens de seconde zone (Arellano Yanguas, 2011 ; Merveille, 2012). Par une formule faussement égalitariste consistant à refuser l'octroi d'avantages à une minorité mais profondément raciste ou tout au moins ethno-centrée, les populations indigènes d'Amazonie sont blâmées et exclues de la communauté nationale et donc une nouvelle fois renvoyées à leur marginalité (numérique, symbolique, culturelle, linguistique, territoriale, etc.) par le président, c'est-à-dire par le plus haut symbole de l'État péruvien et du monde politique, sous prétexte de leur « irrationalité » c'est-à-dire de leur incompréhension de la marche du monde (et des règles du marché).

Comme nous allons le voir par la suite, la délégitimation des acteurs opposés à l'exploitation marchande de la nature adopte la forme de l'insulte plutôt qu'une trame argumentaire finement réfléchie.

## b. La délégitimation par le recours à l'insulte

La stratégie de discrédit élaborée par le pouvoir politique en l'encontre des opposants politiques repose partiellement sur la mobilisation d'un discours public calomnieux, voire injurieux, qui refuse la possibilité de la discussion (Extermann, 1978 : 204).

En effet, les expressions « chien du jardinier » et « vieux communiste » permettent de manifester une opposition entre la « modernité », règne de la raison et de la technologie, le développement et l'exploitation marchande de la nature. Puis l'« irrationalité », de certains acteurs, que celle-ci s'explique par leur état de « natifs », comprendre de « primitifs » prisonniers de leurs croyances, ou par les compromissions de leurs causes « le communisme » (en externe ce champ lexical renvoie à la chute de l'union soviétique d'une part et en interne au

---

<sup>14</sup> [En ligne], discours disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=r1j6XBa7pAE&feature=related>

conflit interne et aux mouvements armés rebelles). « *Si l'insulte relève des formes lexicales qui impliquent un jugement de valeur négatif [...] elle est aussi et certainement avant tout un acte social porteur de conséquences* » (Laforest, Vincent, 2004 : 59). « *Les insultes usuelles sont généralement métaphoriques ou métonymiques, et souvent hyperboliques. Elles associent la personne visée à des êtres ou des animaux connotés négativement [...]* » (idem : 60). L'insulte doit être pensée « [...] *comme acte social qui se mesure plus sur un axe d'intentions (telles que perçues par l'allocataire) que sur une échelle de grossièreté des mots utilisés* » (idem : 62). Cet acte social a donc pour but d'opérer une stigmatisation, telle que définie ci-dessus (Goffman, 1975) et, partant, une division du corps social, donc des Péruviens. Ici, l'insulte s'inscrit plus ou moins directement et subtilement dans une perspective historique de hiérarchisation « raciale » et d'exploitation marchande des territoires marginaux et le maintien direct ou indirect des inégalités (sociales, territoriales, économiques, etc.) à l'époque contemporaine.

L'insulte est une citation venue du passé [...] Mais elle représente aussi, pour ceux qu'elle vise, une projection dans l'avenir [...] L'injure réelle ou potentielle [...] constitue dès lors l'horizon du rapport au monde et aux autres. L'être-au-monde s'actualise dans un être-insulté, c'est-à-dire infériorisé par le regard social et la parole sociale. L'objet de l'acte infériorisant de la nomination est produit comme un sujet assujéti par les structures de l'ordre [dominant] (dont l'injure ne représente que la pointe acérée) [...] (Eribon, 2015 : 202, 208).

La stigmatisation des opposants à l'extraction minière ou la délégitimation d'un potentiel retour de la puissance publique dans la régulation du secteur n'est pas le seul fait des acteurs politiques.

Cette position a parfois été exprimée par certains employés avec lesquels nous nous sommes entretenus lors de nos terrains de recherche, bien que dans une proportion minoritaire. Là aussi c'est le décalage entre ce que mon interlocuteur estime être « la marche de l'histoire » et les idées politiques des opposants, jugées dépassées, qui est déploré. Plus exactement, la persistance de ce raisonnement est même imputée au gouvernement révolutionnaire du général Velasco Alvarado dont, rappelons-le, la prise de pouvoir est intervenue suite à la signature d'un contrat pétrolier par le président Belaúnde, jugé trop favorable à une entreprise pétrolière américaine. L'individu stigmatisé est alors traité de « fou » (cf. témoignage suivant).

Il existe un langage, un concept, qui jusqu'à présent ne parvient pas à disparaître, qui perdure encore dans un secteur de la population péruvienne, qui vient des années 70, tu vois ? Des années 60-70 avec les gouvernements de gauche que nous avons eus avec Velasco et les fameuses ressources stratégiques. C'est une chose qu'on a tellement, tellement, tellement, mise [dans la tête] des gens. [...] le papa d'Humala [Isaac Humala Núñez, fondateur de l'Ethnocacérisme, un mouvement indigéniste et socialiste], hier il a été interviewé par Jaime Althaus [un journaliste péruvien], sur la chaîne « Canal N ». Lui [Isaac Humala Núñez], il dit : [Mon interlocuteur s'interrompt pour préciser :] il est fou ce type ! [...] "Yanacocha opère depuis 1993". Il dit que depuis que Yanacocha a commencé ses opérations, 50 millions d'onces d'or ont été extraites. Et rien de tout cela n'est resté dans le pays. Ce type est fou ! Qu'est-ce qu'il croit ? Que les onces d'or doivent rester ? Que les onces d'or doivent

rester dans le pays ? Écoute, 50% de l'or est resté dans le pays sous forme d'impôt, pas sous forme d'or. Qu'est-ce que nous ferions nous, avec 50 millions d'onces d'or dans le pays ? [...] Et beaucoup de gens pensent ainsi. Beaucoup de gens pensent que l'extraction des minerais ne relève pas de l'État. Au Pérou, tant que les minerais sont dans le sous-sol ils sont à nous tous, ils sont à l'État. Qui c'est l'État ? L'État c'est nous tous. [...] Et le problème, ce sont ces gens qui sont à l'ouest. Ce serait bien qu'on ait une raffinerie de cuivre, avec une quantité suffisante car au final tu viens avec le cuivre et tu repars avec des câbles mais ce n'est pas comme ça [...] La majorité des ressources naturelles que produit ce pays partent du pays parce-que c'est une question de marché. Qu'est-ce qu'on va faire nous, 30 millions d'habitants ? [...] Les gens ne comprennent pas. Jusqu'à aujourd'hui les gens ne comprennent pas [...] (Extraits d'entretien réalisé avec un cadre de Rio Alto Mining, Lima, le 27/03/2012).

Cette stratégie de stigmatisation des acteurs opposés à la valorisation marchande de la nature s'accompagne par ce que certains auteurs appellent notamment une stratégie *naming and shaming* (Dufournet, 2015 ; Hafner-Burton, 2008 ; Petley, 2013 ; Rowbottom, 2013), étroitement associée au rôle des médias dans la construction et la circulation de la controverse et de l'objet (la honte) ou de l'acteur stigmatisé.

### c. Nommer et provoquer la honte

Cette stratégie peut être appréhendée comme une posture consistant à placer au centre de l'attention un objet, ici la protection de l'environnement ou l'opposition à l'exploitation marchande de la nature, ou un groupe, là des ONG, peuples autochtones, etc., en l'isolant des autres de façon à jeter l'opprobre sur celui-ci, par sa dénonciation publique par l'intermédiaire des médias. À noter que les extraits cités ci-dessus ont circulé par la presse écrite et/ou par internet. L'adversaire n'est plus présenté comme un acteur légitime dont il convient de combattre les vues politiques (notamment dans l'arène politique) en les considérant comme politiquement légitimes, à même d'être pensées, exprimées et défendues mais contraires aux valeurs défendues par l'allocutaire. L'adversaire est présenté comme un ennemi auquel il convient de dénier la légitimité à s'exprimer, voire à exister dans l'arène sociale, donc en dehors du strict cadre politique. Cette stratégie se fonde alors sur un triple mouvement :

[...] (1) punir informellement un individu nommé ; (2) informer le public sur leurs actions ou conduites ; et (3) critiquer et exprimer une désapprobation de ceux-ci [...] Nommer et provoquer la honte peut être vu comme une forme de punition pour celui qui dévie de certains standards. Dans certains cas, les autorités publiques utilisent la publicité comme une forme de sanction [...] Il y a deux réponses à pourquoi le dénigrement peut jouer un rôle dans un but informatif. La première est que la condamnation peut être nécessaire pour ajouter du piment à l'histoire [...] Deuxièmement, en fournissant de l'information, les médias ne sont pas neutres au regard de comment cette information pourrait être utilisée, et ils cherchent à conseiller leurs audiences pour répondre dans une direction particulière [...] Ces deux réponses reposent sur la supposition que la condamnation impliquée par la conduite de *naming and shaming* ne déforme pas l'information transmise [...] Là où il y a des niveaux élevés de désaccord, l'exposition dans les médias n'est pas supposée induire des sentiments de honte sur l'individu. Inversement, en indiquant qu'ils pensent qu'une personne devrait avoir honte, les médias expriment leur désapprobation et cherchent à convaincre les autres que cette vision est correcte [...] L'argument n'est pas que le public a besoin de

connaître un bout précis d'information, mais que les médias aimeraient divulguer l'information dans le but de transmettre un point de vue (Rowbottom, 2013 : 1-2, 9, 12)<sup>15</sup>.

Dans le cas des acteurs présentés comme des opposants à l'exploitation marchande de la nature la honte serait à chercher du côté de leur manque de capacité pour comprendre le monde, de leurs idéologies dépassées qui ont échoué, ce pourquoi ils devraient les abandonner. Mais elle renvoie aussi voire surtout à la dénonciation d'intérêts particuliers et partisans qui s'opposent à un intérêt général, celui de la nation, sur la base d'un argument moral présenté comme supérieur : le développement national par la transformation économique de la nature via l'investissement et la technologie. Le recours à l'argument moral possède une sorte de capacité coercitive intrinsèque qui permet de délégitimer *a priori* l'action des militants anti-extractivisme, présentée au mieux comme irrationnelle, au pis comme partisane et égoïste. Les populations mobilisées contre l'exploitation économique des gisements de matières premières sont une nouvelle fois renvoyées à leur marginalité. « *L'action rhétorique se caractérise ainsi par sa capacité à "lier les mains" de ses cibles, c'est-à-dire à contraindre leur action, en imposant une norme de discours qui restreint les possibilités d'exprimer une opposition* » (Dufournet, 2015 : 264). Comme nous allons le voir ci-après ainsi que dans le chapitre n°9 sur le conflit minier de Congo, la menace que font peser les conflits miniers sur le développement national est régulièrement évoquée par les médias péruviens.

Par ailleurs, la dénonciation de la « politique » est souvent énoncée par les participants au jeu politique lui-même quoique sur la base d'une différence de sens donnée à ce terme, la politique des uns étant présentée comme la défense d'intérêts partisans, alors que celle des autres est présentée comme supérieure car fondée sur le bien commun (cf. chapitre n°9). Si cette stratégie échoue à provoquer la honte du sujet visé, elle n'en reste pas moins potentiellement opératoire pour le reste du public en portant atteinte à la cause et/ou à l'individu visé en supposant une défaillance morale, ce qui a été défini plus haut comme un stigmat. « *Même si la pratique du*

---

<sup>15</sup> Notre traduction de : « [...] (1) to punish informally a named individual ; (2) to inform the public about their actions or conduct ; and (3) to criticise and express disapproval of them [...] Naming and shaming can be seen as a form of punishment for those who deviate from certain standards. In some cases, public authorities use publicity as a formal sanction [...] There are two responses as to why shaming may play a role in the informational goal. The first is that the condemnation may be necessary to add colour to the story [...] Second, when providing information, the media are not neutral regarding how that information should be used, and seek to advise their audiences to respond in a particular way [...] Both of these responses are premised on an assumption that the condemnation entailed by naming and shaming does not distort the information being conveyed [...] Where there are high levels of disagreement, exposure in the media is not expected to induce feelings of shame in the individual. Instead, by indicating that they believe a person ought to feel shame, the media express their disapproval and seek to convince others that this view is correct [...] The argument is not that the public needs to know a particular piece of information, but that the media would like to disclose the information in order to convey a viewpoint ».

*naming et shaming ne réussit pas à induire la honte, elle peut amener à une perte de statut ou de réputation aux yeux des autres* » (Rowbottom, 2013 : 1)<sup>16</sup>.

Les positions du président García vis-à-vis des acteurs opposés à l'exploitation marchande des ressources naturelles valident la fermeture de l'espace politique au milieu des années 2000 liée à la réélection du président comme l'a affirmé Burgos-Vigna (2015 : 85). Elles manifestent un rejet, exprimé au plus haut de l'État, de la participation d'une catégorie spécifique de la population à la chose publique et dénie la légitimité des acteurs à s'exprimer au nom de leurs intérêts spécifiques présentés comme partisans et irrationnels. Ce refus de l'expression de positions défavorables à l'exploitation économique de la nature apparaît comme un rejet de la renégociation des règles du jeu national, c'est-à-dire une négation de l'amendement et/ou de la renégociation des règles du modèle de développement. Ce refus est exprimé de façon impérieuse car la remise en cause des règles est perçue comme une menace. Il peut aussi être analysé comme une certaine forme de survivance d'une pratique aristocratique et centralisée du pouvoir fondée sur une différenciation ethno-raciale et économique entre citoyens visant à maintenir une partie des Péruviens aux confins du territoire national dans un éloignement aussi bien physique que symbolique. Dans un sens ces positions traduisent un refus de l'inclusion sociale, c'est-à-dire de l'élargissement des frontières de la citoyenneté à l'ensemble des Péruviens, y préférant une unique intégration économique des territoires riches en ressources à l'économie et au territoire péruviens.

Beaucoup plus que d'autres environmentalismes, ces deux [la justice socio-environnementale et l'écologie profonde] questionnent d'une manière profonde le concept de développement et insistent sur l'importance de maintenir un débat public sur le type de développement que la société veut [...] ils proposent la nécessité de penser le développement depuis un concept des droits inaliénables tant des personnes que de l'environnement [...] Le type de débat exigé par la justice socio-environnementale et l'écologie profonde concerne ce sur quoi il n'est pas possible de transiger; c'est-à-dire, les valeurs constitutives (ou qui devraient être constitutives) de la société [...] ce sont ces environmentalismes qui génèrent le plus de conflit intellectuel, sinon physique, à propos de l'expansion de l'activité minière, car ils rejettent les sorties négociées au conflit par la voie de la compensation ou à travers des pactes à échelle uniquement locale [...] Il n'est pas surprenant, donc, que ce soient les personnes identifiées à ces environmentalismes qui tendent à être publiquement diabolisées et sujettes à des pratiques d'intimidation et de dénigrement (idem: 124-125 )<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Notre traduction de : « *Even if a naming and shaming practice does not succeed in inducing shame, it can lead to a loss of status or reputation in the eyes of others* ».

<sup>17</sup> Notre traduction de : « *Mucho más que otros ambientalistas, éstos dos cuestionan de una manera profunda el concepto de desarrollo e insisten en la importancia de mantener un debate público sobre el tipo de desarrollo que la sociedad quiere [...] plantean la necesidad de pensar el desarrollo desde un concepto de derechos inalienables tanto de la personas como del medio ambiente [...] El tipo de debate exigido por la justicia socio-ambiental y el ecologismo profundo trata sobre lo no-transable; es decir, los valores constitutivos (o que deberían ser constitutivos) de la sociedad [...] son estos ambientalistas los que generan más conflicto intelectual, sino físico, respecto a la expansión de la minería, pues rechazan salidas negociadas al conflicto por la vía de la compensación o a través de pactos a nivel únicamente local [...]* No sorprendente, entonces, que sean las personas identificadas

La stratégie de mise à distance (par stigmatisation, insulte, ou recours au *naming and shaming*) des défenseurs de la cause environnementale et des détracteurs l'exploitation marchande des ressources naturelles par ceux qui y sont favorables s'accompagnent d'actes socialement apparentés bien plus violents comme la criminalisation et la répression<sup>18</sup>.

## 8.2.2 La criminalisation des conflits socio-environnementaux

La criminalisation de la contestation politique acquiert des significations différentes selon la définition adoptée.

Le concept de criminalisation de la contestation politique peut s'entendre en deux sens : c'est d'abord le fait de transférer une série d'actes dans une catégorie juridique pénale : le crime (criminalisation au sens étroit). C'est aussi le fait d'interpréter la contestation politique de façon à ramener cette dernière à une entreprise de subversion dont l'objectif final serait la destruction du système politique (criminalisation au sens large [...]) (Extermann, 1978 : 204).

Au Pérou, la criminalisation de la contestation politique qui s'exprime dans le cadre des conflits socio-environnementaux et particulièrement dans celui de certains conflits miniers opère dans ces deux directions.

La criminalisation au sens étroit, celui de répression du crime, donc le recours à la loi et à la violence légitime contre les acteurs engagés contre certains projets extractifs et particulièrement contre certains projets miniers s'exerce dans deux directions. Elle touche aussi bien les représentants des exécutifs locaux, légitimement élus, que certains manifestants, inconnus ou non.

D'une part, la criminalisation de certains élus locaux opposés au développement de projets miniers sur les territoires de leurs administrations peut être analysée comme une concurrence entre élus. Ce phénomène est envisagé comme un rapport de force entre échelles de gouvernements entre le pouvoir politique central, et particulièrement l'exécutif central, et les représentants des échelles infranationales, pour l'exercice du pouvoir et l'organisation politique

---

*con estos ambientalistas quienes tienden a ser públicamente satanizadas y sujetas a prácticas de intimidación y deslegitimación ».*

<sup>18</sup> Cette analyse procède de celle de l'insulte qui est définie comme un acte « solidaire » indissociable d'« actes apparentés » (Laforest, Vincent, 2004 : 59)

du territoire et de la structure productive nationale.

À titre d'exemple, dans les Andes du Sud, dans le département de Cuzco, la police fait irruption dans les locaux de la mairie le 30 mai 2012 pour y arrêter le maire d'Espinar, Óscar Mollohuanca, pour son rôle présumé dans les manifestations anti-minières contre le projet de l'entreprise Xstrata-Tintaya<sup>19</sup>. Le maire est accusé d'être l'instigateur des manifestations sociales et est en conséquence poursuivi pour « troubles, séquestration, dommages et co-action » par le pouvoir judiciaire (*El Comercio*, 31/05/2012). Il est condamné à une peine de cinq mois de prison préventive (De la Cruz, *La República*, 5/06/2012). Le 27 juillet 2016 Gregorio Santos, le président du gouvernement régional de Cajamarca opposé au projet minier de Conga depuis 2011 (cf. chapitre n°9) et ancien candidat à l'élection présidentielle en 2016, est libéré après plus de deux ans (vingt-cinq mois) de prison préventive. Celui qui risque une peine de prison de vingt-quatre ans est poursuivi par le ministère public pour détournements de fonds, notamment dans le cadre de marchés publics non transparents, et pour son incitation à l'insurrection contre le projet minier Conga, insurrection qu'il aurait en partie financée via les fonds détournés susmentionnés (*El Comercio*, 22/10/2014). À cette date, 100 procès sont ouverts à son encontre (*La República*, 27/07/2016). Selon l'intéressé, les poursuites entamées contre lui ont commencé à cause de son opposition au projet minier et sont d'ordre politique (idem ; position également exprimée lors d'un entretien que nous avons réalisé avec l'intéressé à Cajamarca le 12/03/2012). Dans la foulée de l'arrestation du maire d'Espinar par la police le 30 mai 2012, plusieurs représentants des exécutifs locaux dénoncent cette situation le 5 juin 2012. C'est le cas notamment de David Quispe, le maire de Ccora dans la province de Cuzco dans le département éponyme, et président du Réseau des municipalités urbaines et rurales du Pérou (Remurpe en espagnol) ainsi que du président de l'Association des Municipalités du Pérou (AMPE) et maire de Trujillo, la capitale du département de La Libertad -situé au sud de Cajamarca- Cesar Acuña Perralta (futur candidat empêché aux élections présidentielles de 2016), ce dernier la déclarant même d'arbitraire (De la Cruz, *La República*, 5/06/2012). Les édiles estiment que l'arrestation des exécutifs locaux à cause de leur opposition au développement de projets miniers constitue une menace pour les autres maires du pays et témoigne de la pression du gouvernement central. Si l'État dispose effectivement du monopole de la violence légitime qu'il exerce pour réprimer les crimes, l'intervention de la police contre les représentants des exécutifs locaux semble pouvoir être interprétée comme une sorte

---

<sup>19</sup> Une courte vidéo de la scène est disponible sur le site YouTube à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=rNQIaxgKNPE>

d'avertissement contre les élus des exécutifs infranationaux. Elle exprime clairement un refus de l'exécutif central de considérer les autorités locales comme des acteurs politiques à part entière ; ces autorités n'ayant, rappelons-le, aucun pouvoir de décision sur les projets miniers développés à grande ou moyenne échelle sur leurs territoires, puisque la promotion et l'évaluation des impacts de ces projets dépendent des institutions centrales. « *On ne peut permettre d'aucune manière que ce qui s'est passé devienne une modalité de gouverner. L'arrestation du maire Óscar Mollohuanca démontre qu'il n'existe aucune volonté de dialoguer de la part des autorités nationales. Ce que l'on ne comprend pas c'est que les maires des provinces sont des leaders politiques, en plus [d'être] de simples gérants, comme souhaite le faire consentir le centralisme [ie le gouvernement central]* » (David Quispe cité par De la Cruz, *La República*, 5/06/2012)<sup>20</sup>. Cette déclaration renvoie bien à une certaine idée du rôle de l'État introduite et promue lors du PAS, celle d'un État gestionnaire et non plus acteur politique central (Balbi, 1997 ; cf. chapitre n°1).

Par ailleurs, le maire d'Espinar, comme d'autres acteurs opposés à certains projets extractifs, a également dû faire face au dépaysement de son procès de Cuzco à Ica ce qui représente une distance d'environ 700 km par la route et un trajet de plus de neuf heures<sup>21</sup>. Certes le dépaysement des procès des acteurs poursuivis pour leur opposition aux projets miniers peut intervenir afin de dépassionner le débat et le procès ainsi que pour protéger les représentants de la justice, de la police, les témoins et avocats de représailles contre eux et leurs familles. Néanmoins, il est souvent vécu par les acteurs visés, leurs familles, avocats et plus largement par les opposants à l'extractivisme comme un moyen supplémentaire d'isolement des acteurs contestataires, qui vise à les fragiliser psychologiquement et à affaiblir les relations avec les mouvements d'opposition (manque de temps, coût économique, etc.)<sup>22</sup>. La criminalisation des mouvements sociaux et la médiatisation de ce processus sert ainsi d'avertissement aux acteurs mobilisés contre l'exploitation marchande des ressources naturelles et contre ceux qui seraient tentés d'y participer. Elle vise à mettre en lumière les coûts potentiels de la protestation.

---

<sup>20</sup> Notre traduction de : « *De ninguna manera se puede permitir que lo sucedido se convierta en una forma de gobernar. El arresto del alcalde Óscar Mollohuanca demuestra que no existe ningún ánimo de dialogar por parte de las autoridades nacionales. Lo que no se entiende es que los alcaldes de provincias son líderes políticos, además de simples gerentes, como lo quiere hacer consentir el centralismo* ».

Cette situation est notamment liée aux pouvoirs inégaux entre exécutifs locaux et central en termes de promotion du secteur minier et de validation des projets.

<sup>21</sup> D'après les informations données par le site suivant : <http://es.distancias.himmera.com/distancia-de-ica-a-cusco-entre-mapa-carretera-31234.html>

<sup>22</sup> Ce d'autant plus que le dépaysement implique un coût économique qui grève leurs budgets et celui de leurs familles (frais de transport et de séjour dans le territoire d'incarcération, etc.).



D'autre part, la criminalisation au sens étroit du terme touche certains opposants aux projets miniers, connus ou non, pour sanctionner une action illégale, délictueuse, et donc la transgression de la loi. Néanmoins, elle semble aussi, parfois s'exercer sans véritable raison apparente laissant planer un doute certain sur la légitimité du recours à l'usage de la violence par la puissance publique<sup>23</sup>.

La question du recours à la loi peut intervenir dans l'objectif de trancher une situation en dehors des manifestations sociales. L'organisation du territoire national par les règles applicables en matière foncière a été rappelée ci-avant (cf. chapitre n°7). Un des cas emblématiques de ce recours à la loi est celui de Maxima Acuña et de sa famille opposés au développement du projet minier Conga<sup>24</sup>.

En effet, cette dame, paysanne de Cajamarca, est poursuivie en justice par Minera Yanacocha, filière américano-péruvienne de la transnationale minière Newmont Mining Corporation, qui opère dans le département de Cajamarca au nord du pays, pour usurpation aggravée de terres. L'entreprise accuse Mme Acuña d'occuper illégalement des terres vendues à l'entreprise par la famille de son mari, situation que cette dernière dément catégoriquement en s'appuyant sur un titre de propriété qui signale une transaction foncière et individuelle de la communauté de Sorochuco en sa faveur en 1994 (cf. chapitre n°7 pour l'analyse du régime foncier). Madame Acuña et ses avocats accusent en retour l'entreprise minière de produire un faux en écriture et d'utiliser la force avec la complicité d'agents de sécurité privés et de la police pour l'obliger à quitter le terrain sur lequel elle vit, cette parcelle faisant partie des concessions de l'entreprise et donc du cadre territorial de développement du projet minier.

[...] en octobre 2012 le juge unique de la cour pénale de Celendín délivra à Jaime Chaupe Lozano, Maxima Acuña Atalaya et trois autres personnes une peine d'emprisonnement avec sursis de trois ans pour un délit d'usurpation aggravée. La sentence de la cour a fait l'objet d'un appel en août 2013 et le tribunal pénal supérieur déclare nulle la sentence prononcée contre la famille Chaupe Lozano pour des raisons procédurales, ordonnant le début d'un nouveau procès. Le nouveau procès débuta en novembre 2013, et délivra en août 2014 une sentence de 2,8 ans de prison avec sursis contre Chaupe Lozano et Maxima Acuña Atalaya et leur ordonna de payer 5500 sols en compensation. La cour leur ordonna également d'évacuer immédiatement la terre. Cette décision a de nouveau fait l'objet d'un appel par la famille Chaupe (Yanacocha, 2016 : 3)<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Le lien entre répression et état d'urgence est analysé ci-après.

<sup>24</sup> Se reporter au chapitre n°9 pour une analyse détaillée de ce conflit.

<sup>25</sup> Notre traduction de : « [...] in October 2012 the Single-Member Criminal Court of Celendín gave Jaime Chaupe Lozano, Maxima Acuña Atalaya and three other people a three-year suspended sentence on an Aggravated Usurpation charge. The Court's sentence was appealed in August 2013 and the Superior Criminal Court of Cajamarca declared void the sentence issued against the Chaupe Lozano family for procedural reasons, ordering

La criminalisation des manifestants opposés au développement de certains projets miniers et à l'usage arbitraire de la violence par les représentants de la puissance publique peut être illustrée par un épisode, somme toute curieux, intervenu dans le département de Cajamarca contre le développement de ce fameux projet minier de Conga.

En effet, l'ancien prêtre Marco Arana, qui a raccroché sa soutane pour défendre la cause environnementale et les droits des populations paysannes dans ce territoire, membre du mouvement Terre et Liberté (*Tierra y Libertad* en espagnol), est arrêté le 4 juillet 2012. Monsieur Arana dénonce alors sur son compte tweeter avoir été arrêté et brutalement frappé par la police après une allocution à la presse. « *Ils m'ont arrêté, ils m'ont beaucoup frappé, à l'intérieur du commissariat ils recommencèrent à me frapper, des coups de points dans le visage, les reins, des insultes* » (*El Comercio*, 4/06/2012)<sup>26</sup>. Pedro Francke, du mouvement Terre et Liberté, dénonce à cette occasion l'attitude des forces de police qui refusent l'accès au commissariat local à l'avocate de Marco Arana, Mirtha Vásquez, et donc l'impossibilité pour celle-ci de défendre son client soit une violation des droits de l'homme dans la mesure où l'attitude des forces de l'ordre relève de la privation du droit à la défense, sans même considérer la violence physique exercée semble-t-il contre l'intéressé (*Servindi*, 4/07/2012). « *Il nous paraît absolument arbitraire et illégal qu'il soit privé de sa légitime défense qui est un droit qui n'est pas suspendu par l'état d'urgence* » (*idem*)<sup>27</sup>. L'arrestation de Marco Arana et la privation du droit à la défense est également dénoncée par la coordination nationale des droits humains. « *La déclaration de l'État d'urgence n'est pas une lettre ouverte pour la fragilisation de l'État de droit. Si les droits à la liberté et à la réunion sont limités, ceux-ci ne se transforment pas en délits, et justifient encore moins une détention arbitraire* » (*idem*)<sup>28</sup>.

Au Pérou, la criminalisation des mobilisations sociales contre les projets extractivistes intervient également au sens large défini plus haut soit « [...] *le fait d'interpréter la contestation*

---

*the start of a new oral trial. The new oral trial started in November 2013, and in August 2014 the Court issued Jaime Chaupe Lozano and Maxima Acuña Atalaya a 2.8 year suspended sentence and ordered them to pay S/. 5,500 in compensation. The Court also ordered them to immediately vacate the land. This decision was again appealed by Chaupe family ».*

<sup>26</sup> Notre traduction de : « *Me detuvieron, me golpearon mucho, dentro de la comisaría me volvieron a golpear, puñetes en la cara, riñones, insultos* ».

<sup>27</sup> Notre traduction de : « *Nos parece absolutamente arbitrario e ilegal que se le esté privando de su legítima defensa que es un derecho que no está suspendido durante el estado de emergencia* ».

<sup>28</sup> Notre traduction de : « *La declaratoria del Estado de Emergencia no es una carta abierta para la vulneración del Estado de Derecho. Si bien los derechos a la libertad y a la reunión están limitados, estos no se convierten en delitos, ni mucho menos justifican una detención arbitraria* ».

*politique de façon à ramener cette dernière à une entreprise de subversion dont l'objectif final serait la destruction du système politique [...] »* (Extermann, 1978 : 204). Cette criminalisation est étroitement liée à l'entreprise de délégitimation des opposants. Le processus de criminalisation des protestations constitue une stratégie fondée sur la création de la figure de l'ennemi interne. Cette stratégie opère dans trois directions qui s'entrecroisent nécessairement. D'une part, les manifestations sociales sont régulièrement assimilées par les acteurs favorables au modèle de développement, entreprises extractives, élus politiques et particulièrement membres de l'exécutif central, ainsi que la presse liménienne, au désordre et à un risque de mise à l'arrêt brutal de la croissance économique. Cette entreprise de criminalisation passe alors par l'établissement d'un lien entre mouvements sociaux, instabilité sociale et arrêt des investissements étrangers. La criminalisation a pour but de renvoyer à la période de la crise multiforme de la fin des années 1980 et de l'ajustement structurel douloureux du début de la décennie quatre-vingt-dix (BCRP, 1989, 2000 ; Gonzales de Olarte, 1997, 1998, 2007 ; Lavrard-Meyer, 2010, 2012 ; Suárez, 1992 ; cf. chapitre n°1). D'autre part, les manifestants sont présentés comme un ennemi interne téléguidé par des puissances ennemies extérieures. La stratégie de criminalisation vise ainsi à dénoncer la trahison de certains Péruviens dont les actions seraient contraires à l'intérêt général. Parallèlement, les manifestants sont également désignés comme un ennemi interne et plus ou moins directement assimilés aux « terroristes » du récent conflit interne. L'objet de cette stratégie est de dénier toute légitimité aux acteurs mobilisés en les présentant comme des individus violents animés par une volonté de destruction de l'État, d'avènement de la violence sociale et donc favorables au chaos, lequel renouerait avec la spirale infernale de la violence politique et de la crise économique, donc de la hausse de la pauvreté.

Les conséquences des manifestations sociales contre le secteur minier, à savoir la paralysie de plusieurs dizaines de projets miniers, ont été dénoncées par l'économiste qui a « converti » Alberto Fujimori au néo-libéralisme au début de la décennie 1990 (Gonzales de Olarte, 1998 : 22). En 2015, Hernando de Soto exprimait sa préoccupation de voir les conflits miniers entraîner une fuite des investisseurs miniers hors du pays.

Dehors [hors du Pérou] on dit que le désinvestissement minier a commencé au Pérou, que les gens [les investisseurs] sont en train de se retirer petit à petit et qu'ils n'ont plus foi dans le futur de l'activité minière [...] C'est une réalité. L'activité minière est faite de grands projets, c'est pour cela qu'on dit qu'elle est de fête et de famine. Ce sont des investissements à long terme et on ne peut pas changer jour après jour. Qu'est-ce qu'on fait si le Pérou a 22 importants projets miniers paralysés et que le gouvernement ne peut rien faire ? [...] Qu'est-ce qu'on

fait comme investisseur ? On investit dans ce pays ? C'est un problème qu'il faut résoudre (Balbi, 5/07/2015)<sup>29</sup>.

L'opposition aux politiques économiques nationales est parfois présentée comme une action antipatriotique d'individus téléguidés par l'étranger donc contre l'intérêt national.

Lors de notre premier terrain à Cajamarca en 2012, au cours d'une contre-manifestation contre le projet minier de Conga dans la capitale régionale, un ancien élu politique local déclare et dénonce publiquement que les opposants au projet minier sont payés par le Chili<sup>30</sup>. D'après cet individu, le financement par le Chili des mouvements contre l'exploitation minière au Pérou a pour but d'empêcher le boom de l'exploitation du cuivre dans le pays (le projet Conga étant d'abord un projet d'exploitation du cuivre, cf. chapitre n°9) afin d'éviter que le voisin, - ennemi historique par excellence car vainqueur de la *Guerre du Pacifique* (1879-1883) et avec elle d'une partie du territoire péruvien, mais également premier producteur mondial de cuivre -, ne perde des parts de marché<sup>31</sup>. La dénonciation des opposants au projet vise ainsi à dénier la légitimité des protestataires à se saisir des questions sur la régulation environnementale et/ou le modèle de développement économique et à criminaliser leur action, une forme d'intelligence avec l'ennemi, en les présentant comme des agents au service d'une puissance étrangère. Cette stratégie n'est pas nouvelle. Déjà en 2009 dans le cadre du sanglant conflit de Bagua<sup>32</sup>, cette position est exprimée au plus haut sommet de l'État avec une certaine complicité d'une partie de médias. En effet, au cours d'une interview le président García estime que les manifestations liées aux politiques de néo-libéralisation touchant l'Amazonie sont entretenues par des États étrangers opposés au gouvernement péruvien (García, 2009). Le but visé selon le président est de maintenir le Pérou en situation d'importateur de pétrole, l'exploitation de ses ressources naturelles étant perçue par d'autres États comme une menace à leurs rentes et parts de marché suite à une possible indépendance énergétique péruvienne<sup>33</sup> :

---

<sup>29</sup> Notre traduction de : « *Afuera ya se comenta que en el Perú ha comenzado la desinversión minera, que la gente se está retirando de a pocos y ya no tienen fe en el futuro de la minería [...] Es la realidad. La minería es de grandes proyectos, por eso se dice que es de fiesta y hambruna. Son inversiones a largo plazo y no se puede cambiar día a día. ¿Qué hace si el Perú tiene parados 22 importantes proyectos mineros y el gobierno no puede hacer nada? [...] ¿Qué hace como inversionista? ¿Invierte en ese país? Es un problema que hay que resolver* ».

<sup>30</sup> Nous ne sommes pas certains de son identité mais il nous a semblé qu'il s'agissait d'un ancien maire de Cajamarca.

<sup>31</sup> Cette guerre est étroitement liée à la question des ressources puisqu'elle est parfois appelée la guerre du salpêtre et du guano. Zavaleta Mercado (2008) analyse ce conflit comme une guerre de l'excédent (idem : 29).

<sup>32</sup> Sur le plan légal, l'apposition en 2010 du *veto* présidentiel à la promulgation de la loi sur la consultation préalable des peuples indigènes préalablement au développement d'activités économiques sur les territoires qu'ils occupent par le président García peut être analysée comme un acte apparenté.

<sup>33</sup> En toile de fond la puissance étrangère alors visée est le Venezuela de Chavez, donc un pays néo-extractiviste, comme l'illustre l'extrait de conversation entre le président et une journaliste cité dans le corps du texte.

- [A. García] Et cela [les manifestations des peuples indigènes d'Amazonie contre la libéralisation de leur territoire] ça intéresse seulement les puissances pétrolières qui veulent maintenir les autres pays comme des importateurs de pétrole et ne veulent pas qu'ils développent leurs richesses. Il n'y a pas beaucoup à penser ni à imaginer. Cela profite à qui que le Pérou se stoppe ? Aux concurrents du Pérou.

- [La journaliste] Derrière M. Pizango<sup>34</sup> il y aurait le Venezuela ?

- [A. G] Je n'ai aucune preuve. Je n'ai aucune preuve mais, mais on dit toujours qu'il faut voir à qui cela profite<sup>35</sup>.

Ces liens entre les « activistes sans frontières » (Keck, Sikkink, 1998) opposés aux projets miniers et les groupes politiques étrangers et/ou associations étrangères sont régulièrement dénoncés par les médias péruviens. Le 24 janvier 2014 un journaliste du quotidien national *El Comercio* dénonce sous une forme faussement sensationnelle qu'un rapport (secret ?) d'un « expert » des thèmes extractifs a dévoilé les liens entre les opposants au projet minier de Conga à Cajamarca et des ONGs et partis politiques étrangers. Cette information est pourtant publique, connue de tous ceux qui s'intéressent à la question, et absolument pas cachée. Le journaliste titre « *Les anti-miniers sont financés par des organisations internationales* », sans jamais en apporter la preuve, le financement ici insinué semblant consister en la prise en charge des frais de déplacement de représentants du mouvement opposés à ce projet par ces organisations. Il précise que deux des *leaders* régionaux mobilisés contre le projet minier de Conga à Cajamarca, Edy Benavides et Milton Sánchez, ont été reçus par des organisations françaises : « Frances-Libertés » (sic), la Fondation Danielle Mitterrand et l'association France Amérique Latine, ainsi que par l'association belge Catapa co-fondée par un habitant de Cajamarca, ancien candidat à la présidence de la région soutenu par le parti Terre et Liberté (Cruz in *El Comercio*, 24/01/2014)<sup>36</sup>.

*Les politiques français qui seraient en faveur de la cause anti-minière des membres des rondes [paysannes]*<sup>37</sup>

---

<sup>34</sup> Segundo Alberto Pizango Chota est un *leader* indigène d'ethnie Shawi qui fut notamment dirigeant de l'Association interethnique de développement de l'Amazonie péruvienne (AIDSESP en espagnol) et qui était particulièrement mobilisé dans le mouvement d'opposition à la néo-libéralisation de l'Amazonie péruvienne entre 2008 et 2009.

<sup>35</sup> Notre traduction de : « *Y eso solo le interesa potencias petroleras que quieren mantener a otros países como compradores de petróleo y no quieren que desarrollen sus riquezas. No hay mucho que pensar ni imaginar. ¿A quién le conviene que el Perú se detenga? A los competidores del Perú. ¿Eso que detrás del Sr. Pizango estaría Venezuela? No tengo ninguna prueba. No tengo ninguna prueba, pero, pero siempre se dice que hay que ver a quién le conviene* ».

Extrait d'une interview du président García, réalisée semble-t-il le 9 juin 2009 jour du « massacre de Bagua », [en ligne], disponible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=rIj6XBa7pAE&feature=related>

<sup>36</sup> Notre traduction de : « *Antimineros son financiados por organizaciones internacionales* ».

<sup>37</sup> « *Les premières "rondas campesinas" sont nées (dans le département de Cajamarca) bien avant que le PCP-SL (Sentier Lumineux) ou le MRTA (Mouvement [Révolutionnaire] Túpac Amaru) prennent leur essor. Le gouvernement d'Alán García a légalisé les rondas campesinas et les a placées sous la tutelle du ministère de l'intérieur (loi n°24 751, 6 juin 1986). Elles sont alors considérées comme des organisations au service de la communauté chargées d'assurer la défense de ses biens et de collaborer avec les autorités pour lutter contre la*

*cajamarquines sont : Laurence Cohen (du Parti Communiste Français), Pierre Laurent (président du Parti de la Gauche Européenne), Patrick Le Hyaric (député du Parlement Européen pour le Front de Gauche), Alain Lipietz (membre du Parti Vert de France) et Martine Billarc (coprésidente du Parti de la Gauche de Paris) (sic ; idem)<sup>38</sup>.*

Là encore, le fait de préciser que le co-fondateur de l'association belge susmentionnée a brigué la présidence du gouvernement régional de Cajamarca constitue un message indirect qui vise à dénoncer l'intérêt partisan de l'individu et politique de la lutte. Ce fait doit être remis dans le contexte péruvien dont nous avons vu qu'il est partiellement marqué par un manque de confiance envers le monde politique et les institutions publiques. En outre le journaliste présente les deux *leaders* locaux comme les agents politiques de Marco Arana, lequel poursuivrait un but politique : être candidat à l'élection présidentielle de 2016<sup>39</sup>. « *Le document manifeste que le principal lien entre toutes les organisations mentionnées et les protestations qui se succèdent à Cajamarca est l'ex prêtre Marco Arana, leader du parti Terre et Dignité et possible candidat à la Présidence de la République. Benavides et Sánchez seraient les principaux opérateurs politiques d'Arana sur le Vieux Continent, affirme le rapport Santillana* » (sic ; idem)<sup>40</sup>. De nouveau la mobilisation du champ politique vise à ébranler la légitimité des opposants au projet minier en les présentant comme des personnes mues par des intérêts partisans. Milton Sánchez ne nie pas que l'établissement de liens transnationaux a pour but de créer une sorte de front anti-minier transnational et de renforcer le mouvement de Cajamarca. Ce front tente d'établir une pression politico-sociale mondiale sur le gouvernement péruvien et l'entreprise minière en articulant des individus et des territoires dans des réseaux qui s'expriment entre local et global.

---

*délinquance. Elles obtiennent en 1991 le droit de posséder et d'utiliser des armes et de munitions sous réserve d'avoir obtenu préalablement l'autorisation du Commandement commun des forces armées. La loi n°27908 (acte de publication : 03/12/2003) reconnaît la personnalité juridique des "Rondas Campesinas" en tant que "formes autonomes et démocratiques d'organisation communale, pouvant amorcer le dialogue avec l'État, aider à l'exercice des fonctions juridiques des Communautés Paysannes et Indigènes, aider à trouver des solutions aux conflits et assurer des fonctions de conciliation extra-judiciaires conformément à la Constitution et à la Loi ; elles ont aussi des fonctions relatives à la sécurité et à la paix communale dans leur enceinte territoriale" » (Lavrard-Meyer, 2010 : 118).*

<sup>38</sup> Notre traduction de : « *Los políticos franceses que estarían a favor de la causa antiminera de los ronderos cajamarquinos son: Laurence Cohen (del Partido Comunista Francés), Pierre Laurent (presidente del Partido de la Izquierda Europea), Patrick Le Hyaric (diputado del Parlamento Europeo por el Frente de Izquierda), Alain Lipietz (miembro del Partido Verde de Francia) y Martine Billarc (copresidenta del Partido de la Izquierda de París)* ». Précisions: Laurence Cohen est sénatrice du Val-de-Marne et membre du groupe Communiste, Républicain et Citoyen au Sénat. Pierre Laurent est sénateur de Paris, secrétaire national du Parti Communiste Français et président du Parti de la gauche européenne. Alain Lipietz est député européen et membre du parti Europe Écologie Les Verts. Martine Billard est à la date de l'écriture de l'article co-présidente du Parti de Gauche. Les extraits sélectionnés montrent que le journaliste donne donc des informations partiellement erronées.

<sup>39</sup> Il ne fut pas candidat à la présidence en 2016 mais brigua un siège de député au cours des élections générales de la même année, qu'il obtint (cf. chapitre n°9).

<sup>40</sup> Notre traduction de : « *El documento manifiesta que el principal nexo entre todas las organizaciones mencionadas y las protestas que suceden en Cajamarca es el ex sacerdote Marco Arana, líder del partido Tierra y Dignidad y posible candidato a la Presidencia de la República. Benavides y Sánchez serían los principales operadores políticos de Arana en el Viejo Continente, afirma el informe de Santillana* ».

« *Nous, ce que nous cherchons c'est de pouvoir articuler un mouvement social. D'abord au Pérou, ensuite en Amérique latine [...] Nous nous réunissons avec différentes personnalités qui sont intéressées et préoccupées par ce qui est en train de se passer dans le pays en relation avec le projet minier [...] certains sont des députés* » (idem)<sup>41</sup>. Ce soutien est présenté par le journaliste comme « *une question d'idéologie et de principes* » pour ces ONGs (idem). Une nouvelle fois, le terme d'idéologie, dont il a été montré plus haut qu'il était particulièrement utilisé par l'ancien président García, renvoie au champ politique, et est associé au Pérou à la radicalité, au fanatisme et donc à l'absence possible de discussion et, partant, de négociation. Dans le contexte péruvien ce terme est particulièrement associé au communisme, lequel a été largement discrédité par les compromissions entre le parti communiste et plus largement une partie de la gauche péruvienne et le Sentier Lumineux (Degregori, 1990, 2001). Le journaliste précise d'ailleurs que les deux individus ont été reçus par des membres de partis politiques français issus de la « gauche », terme qui au Pérou relève presque de l'insulte et possède les mêmes effets disqualificateurs (cf. *supra*).

Plusieurs personnes, notamment dans les médias et à travers eux (via entre autres les commentaires des articles en ligne) ainsi que, plus rarement, certains employés d'entreprises minières et responsables politiques de premier plan établissent un lien entre conflits sociaux et possible renversement de l'État. L'entreprise de criminalisation des protestations socio-environnementales contre l'exploitation marchande de la nature se fonde sur des parallèles, souvent hasardeux, dressés entre « terroristes » ou plus humblement « radicaux » et manifestants, soit en termes généraux, soit en généralisant des exemples spécifiques qui, du fait de l'ampleur des manifestations, ne sont pas représentatifs de celles-ci. Ce phénomène est désigné par Extermann (1978) sous l'expression de « criminalisation par totalisation » (idem : 205). Le tout, la manifestation, est alors réduit à un acteur (non pas en tant qu'individu mais comme idéal-type : le « terroriste »). « [...] cet usage du mot sert en pratique à la disqualification de certains modes d'action et à la défense de l'ordre existant » (Merklen, 2012 : 73).

À titre d'illustration, le 23 janvier 2013 le ministre de l'économie et des finances, Jorge Merino, dénonce publiquement l'engagement dans les protestations anti-minières dans le département

---

<sup>41</sup> Notre traduction de : « *Nosotros lo que buscamos es poder articular un movimiento social. Primero en el Perú, después en América Latina [...] Nos reunimos con distintas personalidades que están interesadas y preocupadas con lo que viene pasando en el país en relación con el proyecto minero [...] algunos son congresistas* ».

de Lambayeque et plus largement à travers le pays du président d'une association, le front de défense environnementale de Cajamarca, Wilfredo Saavedra Marreros, anciennement condamné pour terrorisme en tant que membre du Mouvement Révolutionnaire Túpac Amaru (*Gestión*, 23/01/2013). Ce dernier est d'ailleurs de nouveau condamné par la justice le 3 septembre 2014 à quatre ans de prison avec sursis et 10 000 sols d'amende pour atteinte à la sécurité publique pour avoir bloqué une route dans le cadre des manifestations contre le projet minier de Conga à Cajamarca le 9 novembre 2011 (*El Comercio*, 3/09/2014). Cet individu illustre ainsi de façon emblématique les deux sens de la criminalisation que nous avons exposés précédemment. Pour le ministre, des individus liés au terrorisme, profitent donc, désormais, des conflits miniers et plus largement de la question minière pour faire naître des conflits sociaux, articuler diverses oppositions sociales en les politisant, dans le but de réactiver leurs réseaux militants et terroristes et de répandre la protestation dans l'ensemble du pays.

Jusqu'à peu la relation de la communauté de Cañaris (1900 membres de la communauté) [dans le département nord côtier de Lambayeque] était très bonne avec l'entreprise minière Candente (en charge du projet Cañarico) [un projet d'exploitation de cuivre en phase d'exploration]. Le problème c'est que, en profitant de la déconnexion avec Chiclayo [la capitale régionale], il y a une forte influence des dirigeants radicaux de Cajamarca. Cela est extrêmement clair [...] Nous ne pouvons pas le laisser de côté et être ingénus. Le dirigeant du front de défense (Wilfredo Saavedra) a été prisonnier 10 ans pour terrorisme. Nous sommes en train de coordonner avec le ministère de l'intérieur et le procureur de la nation pour qu'ils aient les yeux bien ouverts sur ce thème, puisque non seulement ils prétendent entrer à Cañaris, mais aussi dans d'autres zones du pays avec la même intentionnalité, comme à Tacna et Chanchamayo [département de Junín]. Ce sont les mêmes agitateurs. Il faut donc le nommer clairement (*Gestión*, 23/01/2013)<sup>42</sup>.

Ces accusations sont répétées de façon récurrente et les médias s'en font régulièrement écho participant à la délégitimation des protestations sociales par le recours à la stigmatisation et au *naming and shaming* analysés ci-dessus. Lors de l'interview entre une journaliste du quotidien *El Comercio*, Mariella Balbi, et l'économiste Hernando de Soto, réalisée le 5 juillet 2015 et précédemment citée, ce dernier estime lui aussi que les mouvements d'opposition au secteur minier sont fomentés et infiltrés par d'anciens membres des groupes armés condamnés pour terrorisme dans le but de stopper le modèle de développement économique péruvien (cf. encadré n°23). À l'échelle des territoires locaux, alors que le conflit de Conga se trouve dans une phase dormante (cf. chapitre n°9), un article d'un journal local de ce territoire titre en août

---

<sup>42</sup> Notre traduction de : « *Hasta hace poco la relación de la comunidad de Cañaris (1900 comuneros) era muy buena con la minera Candente (a cargo del proyecto Cañarico). El problema es que, aprovechando esta desconexión con Chiclayo, hay una fuerte influencia de los dirigentes radicales de Cajamarca. Eso está clarísimo [...] No podemos dejar de lado y ser ingenuos. El dirigente del frente de defensa (Wilfredo Saavedra) ha estado preso 10 años por terrorismo. Estamos coordinando con el ministro del Interior y el fiscal de la Nación para que se tengan los ojos prendidos en este tema, ya que no solamente están pretendiendo entrar a Cañaris, sino en otras zonas del país con la misma intencionalidad, como en Tacna y Chanchamayo. Son los mismos agitadoras. Entonces, hay que decirlo con nombre propio* ».



2016 « *Les anti-miniers de Cajamarca sont infiltrés par le Sentier Lumineux* » (*Panomara Cajamarquino*, 16/08/2016)<sup>43</sup>. L'article se fonde sur les déclarations d'un juge anti-terroriste qui souligne les liens entre le parti communiste péruvien, les groupes armés rebelles et certains segments des mouvements de protection de l'environnement et/ou d'opposition à l'extractivisme. « *L'ex-président de la chambre pénale anti-terroriste, Marcos Ibazeta, considéra que non seulement le parti communiste Patrie Rouge mais aussi la bande terroriste Sentier Lumineux se sont infiltrés dans lesdits fronts de défense et organisations supposément environnementalistes de Cajamarca et d'autres régions du pays* » (idem)<sup>44</sup>.

Encadré n°23 Construction et diffusion massive de l'image d'une conflictualité minière liée au terrorisme. Extraits de l'interview d'Hermando de Soto par Mariella Balbi

- [de Soto] Il ne peut pas y avoir autant de mécontentement s'il n'existe pas une organisation, cela ferait trop d'accidents [de coïncidences]. Je crois qu'au Pérou les forces qui voulaient des changements radicaux se sont recomposées [...] Le fait que leur organisation ne puisse pas s'exprimer électoralement c'est un autre sujet. Électoralement il faut avoir visibilité, financement, etc. Ce débat devrait avoir lieu dans un espace électoral, mais il est en train d'avoir lieu dans les rues, dans les mines et dans les recoins obscurs du pays. J'aimerais qu'il sorte de là pour qu'il soit débattu et éclairci, avec la participation de tous. On est en train d'éteindre les possibilités du Pérou -un pays extractif- de sortir quelque chose de la terre [...] Lors de la dernière grande réunion que nous avons eu à Juliaca [capitale de la province de San Román, département de Puno] avec le secteur minier informel 15 mille personnes y ont assisté. Certains d'entre eux des sentieristes [membres du Sentier Lumineux] cherchèrent à discuter avec nous sur l'activité minière formelle. À travers une connaissance commune, Pedro Egoavil nous contacte... [...] De la façon dont ils se présentèrent et d'après ce que nous avons cherché, Egoavil est un dirigeant ayacuchano [du département d'Ayacucho]. Il a purgé une peine de huit ans de prison pour le fait d'être un sentieriste. Il intègre la Centrale des Rondes Paysannes du Pérou, il participa aux protestations contre Conga et est membre de l'Assemblée des Peuples du Pérou et du Tawantinsuyo [nom de l'empire inca en quechua], qui prétend diriger toutes les protestations sociales contre les grands investissements miniers au Pérou et a à sa charge les comités de lutte de la Macro-région du Centre [...]

- [Balbi] Il y avait aussi Wilfredo Saavedra.

- [de Soto] Oui, comme nous le savons il fut membre du MRTA [Mouvement Révolutionnaire Túpac Amaru] et il a purgé une peine de prison pour cela. Il était contre Conga et appartient au Conseil National de l'Intégration des Peuples. Ont également assisté Jorge Spelucín Aliaga, membre des rondes paysannes de Cajamarca et lié à Sentier Lumineux, qui prit la direction de la marche de l'eau conjointement avec Terre et Liberté et le MAS [Mouvement d'Affirmation Sociale] ; Jorge del Carpio Lazo, médecin lié à Sentier [Lumineux], participa à l'"arequipazo" [prise d'Arequipa] et dirigea les manifestations contre Tía María [projet cuprifère] ; Jorge Mamani Romero, était en prison pour être sentieriste. Conjointement à del Carpio Lazo ils fondent, en suivant les directives du Movadef [la vitrine politique des anciens groupes rebelles], le Front Unique National du Pérou, qui ensuite devient la Coordinatrice du Macro Sud [de la région Macro Sud], qui impulse la résistance contre les projets miniers du sud. Elle était à Tía María [dans le conflit] [...]

- [Balbi] Et bien quel groupe [...] Cela ne vous a pas causé de répulsion de discuter... [avec eux]?

- [de Soto] Non. Cela m'a causé de la peur. Sendero a attaqué ILD [Institut Liberté et Démocratie *think thank* fondé par de Soto à Lima en 1981] [...]

- [Balbi] Quelles certitudes avez-vous qu'ils dirigent ces manifestations et que d'autres projets seront touchés ?

- [de Soto] C'est ce que dit *El Comercio*, d'autres journaux et eux aussi. Ils ont un comité national, ils sont organisés. Ils s'auto-dénoient l'Assemblée des Peuples. Ils ont commencé avec Conga, Michiquillay [projet d'extraction de cuivre à Cajamarca] a suivi. Ils sont en train d'entrer à Las Bambas [mine de cuivre du département

<sup>43</sup> Notre traduction de : « *Anti-mineros de Cajamarca son infiltrados por Sendero Luminoso* ».

<sup>44</sup> Notre traduction de : « *El expresidente de la sala penal antiterrorista, Marcos Ibazeta, consideró que no solo el partido comunista Patria Roja sino también la banda terrorista Sendero Luminoso se han infiltrado en los llamados frentes de defensa y organizaciones supuestamente medioambientalistas de Cajamarca y de otras regiones del país* ».

d'Apurímac], Espinar. A Puno aussi, à Pichanki (Pluspetrol) et Tambo Grande [projet d'extraction d'or, d'argent et de zinc, situé dans le département de Piura à l'arrêt depuis 2002]. Le dirigeant Spelucín il a été arrêté. Nous ne pouvons plus nous réunir parce-qu'il y a un mandat d'arrêt contre eux, certainement pas parce-qu'ils sont innocents.

Source : Mariella Balbi, « De Soto : "Hay US\$ 70 mil mlls. de inversión minera paralizada », *El Comercio*, 5/07/2015<sup>45</sup>.

Dans un pays où le conflit armé interne (1980-2000) a fait environ 70 000 victimes, l'établissement d'un tel lien entre opposants au secteur minier et terrorisme, par l'utilisation des termes « terroriste » ou « radical » (avec leurs variantes locales, « *terruco* » ou « *trasnochado* »<sup>46</sup>) font figure d'insulte. Dès lors ces termes possèdent les mêmes effets sociaux disqualificatoires que ceux énoncé ci-dessus. Ils constituent une véritable « arme atomique » déployée contre les mouvements sociaux opposés à l'extractivisme à même de délégitimer les valeurs, actions et individus mobilisés. Par sa force énonciatrice, l'écoute, les tentatives de dialogue entre acteurs, de défense des manifestants, les interrogations sur le modèle de développement, la régulation environnementale dans le secteur extractif ou la gouvernance de l'environnement ainsi que les questionnements sur l'usage de la violence par la police et les forces armées contre les manifestants (cf. ci-après) deviennent impossibles et/ou moralement condamnables *a priori*. Les demandes des opposants sont ainsi présentées comme extra-légales et dangereuses car foncièrement violentes. Cette situation a été parfaitement décrite par l'une de nos interlocutrices à Cajamarca qui dénonce l'amalgame entre manifestants et terroristes dont elle a été victime et qui constitue pour elle un douloureux mensonge (cf. encadré n°24). En conséquence, les acteurs mobilisés contre l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables apparaissent comme une menace, réelle ou latente, pour l'économie, l'État et *in fine* le bien-être et la survie de l'ensemble du corps social, qu'il faut écarter. « [...] *le terme de contestation a pris [...] un sens péjoratif : il évoque l'attitude de dénigrement systématique des institutions, d'opposition forcenée aux autorités, de refus de "jouer le jeu démocratique" »* (Extermann, 1978 : 200).

[...] peu à peu, face à l'ampleur du mouvement de contestation [...] ils ont essayé de maintenir — ou de rejeter — les opposants dans la marginalité en les présentant comme irrespectueux de l'"État de droit", comme des délinquants [...] et, d'une façon plus générale, comme des adversaires du système ("Ils sont contre la société, de toute façon"). Et, en effet, y a-t-il crime plus grave que celui de mettre en question globalement dans un groupe social, les valeurs, souvent abstraites et diffuses, qui fondent le sentiment d'appartenance à une communauté ? Cela d'autant plus que ce sentiment correspond profondément au besoin individuel de sécurité de chacun d'entre nous [...] Il s'agira donc d'éluder le dialogue sur les points contestés pour mieux discréditer l'opposant en

<sup>45</sup> Nous traduisons.

<sup>46</sup> Ce dernier terme pourrait être traduit comme « celui qui est mu par de vieilles lunes » ou « celui qui ne s'est pas réveillé » au sens de « celui qui ne s'est pas rendu compte de l'évolution du monde -et de l'effondrement (réel ou supposé) de sa grille de lecture-», le verbe *trasnochar* signifiant « passer une nuit blanche » ou « se coucher tard ».

doute son intégrité civique; de là à en faire un terroriste, il n'y a qu'un pas, vite franchi d'ailleurs. Ce mode de criminalisation par totalisation est redoutable : il fige les points de vue divergents en oppositions irréductibles; il retarde le débat public général (quand il ne le rend pas impossible); il paralyse les possibilités d'arbitrage politique; bref, il ébranle le consensus social en mettant en péril la concorde intérieure du pays. "A quoi bon vous répondre sur la sécurité de telle centrale nucléaire, ou sur le stockage des déchets dans telle mine de sel [ou sur la sécurité et le contrôle de la pollution dans le cadre des projets miniers au Pérou dans le cas qui nous occupe], dit-on à l'opposant, puisque, de toute façon, ce n'est pas une amélioration du système que vous recherchez, mais un affaiblissement de l'économie tel que notre Etat n'y survivra pas !" (idem : 204-205).

#### Encadré n°24 La délégitimation par l'association au terrorisme

Alors que nous nous trouvions à Cajamarca dans le cadre d'un de nos terrains de recherche, A, une jeune femme du département se plaignait de l'assimilation entre des manifestants aux terroristes. Ayant participé à « La marche de l'eau » qui relia Cajamarca à Lima entre le 1<sup>er</sup> et le 9 février 2012 et à laquelle participèrent des milliers de personnes pour dénoncer la privation des ressources en eau qu'impliquerait le projet minier de *Minas Conga* (cf. chapitre n°9), elle nous déclarait être à la fois blessée et énervée que les opposants aux manifestants les appellent « *terrucos* » soit « terroristes » pour délégitimer leurs actions. « *Ça m'énerve ça qu'ils nous traitent de terroristes ! Nous on n'est pas des terroristes, c'est pas vrai ! Mais du coup, après, ben les gens ils doutent. Nous on n'est pas violents. On manifeste pour l'eau, parce-qu'on veut protéger l'eau [...]* » (Entretien réalisé avec A, cajamarquaine d'une vingtaine d'années, Cajamarca, juin 2012)<sup>47</sup>.

Les positions exprimées par Hernando de Soto sont d'ailleurs critiquées dès le lendemain de l'interview, dans le même quotidien par un autre journaliste. S'il est certain que d'anciens membres des guérillas et sympathisants de leur cause participent à plusieurs manifestations contre l'extraction minière, cette position est nuancée. Des spécialistes des questions de sécurité, du narcotrafic et de la violence armée interne, comme Rubén Vargas Céspedes, interrogé par le même quotidien, rappellent que la participation active d'anciens membres des groupes armés rebelles, ayant semble-t-il purgé des peines de prison pour leurs actions, ne constitue pas une stratégie politique de ces organisations. Contrairement aux années de guerre interne, ces « infiltrations » ne constituent pas une stratégie politique des groupes rebelles visant à détruire l'économie (Ortiz Martínez, 6/07/2015). D'une part, la criminalisation par totalisation est dénoncée comme étant une stratégie intellectuellement malhonnête. D'autre part, ce stratagème est contre-productif car il permet aux anciens *guérilleros* de se présenter en victimes (idem).

[...] ces personnes profitent des incohérences, maladresses et défauts des institutions publiques pour faire face aux conflits sociaux. Je ne crois pas que la présence de ces condamnés pour terrorisme aux organisations anti-minières fasse partie ou soit dans la logique d'une nouvelle révision de faire exploser le système ou de réaliser des actions terroristes qui mettent en grave danger la viabilité économique [...]. Ils s'adonnent à un activisme politique sous le

<sup>47</sup> Notre traduction de: « *¡Eso me enfada que nos traten de terrucos! ¡Nosotros no somos terrucos, no es verdad! Pero claropués, la gente duda. Nosotros no somos violentos. Manifestamos por el agua, para proteger el agua [...]* ».

drapeau de l'opposition aux actions extractives, ils sont à la limite de la légalité, mais on ne peut pas qualifier leurs manifestations d'actions terroristes, si nous faisons cela nous allons les victimiser (Rubén Vargas in Ortiz Martínez, 6/07/2015)<sup>48</sup>.

En outre, contrairement aux parallèles dressés par de Soto qui présente certaines organisations communautaires comme infiltrées par les *ex-guérilleros*, il faut préciser que les rondes paysannes ont généralement fait fortement obstacle à la pénétration des groupes armés dans les territoires locaux, notamment à Cajamarca (CVR, 2003 ; Degregori, 2001 ; De Soto, 2016 ; Piccoli, 2011). De plus, l'État péruvien, rappelons-le s'est partiellement appuyé sur celles-ci dans le cadre de sa stratégie de lutte contre les groupes rebelles, ce que l'intéressé sait pertinemment<sup>49</sup>.

La façon de supprimer physiquement la contestation sociale est la répression. Celle-ci prend notamment la forme d'une militarisation des territoires contestataires et du déploiement des forces de l'ordre et de sécurité pour faire cesser les manifestations. Ce phénomène interroge le lien entre conflits sociaux et violence mais aussi l'usage de la violence par les acteurs mobilisés qui y ont recours.

### 8.2.3 La répression des mouvements sociaux opposés à l'extractivisme

Comme nous l'avons vu dans le chapitre n°6, le début du XXI<sup>e</sup> siècle correspond au Pérou à une période de retour à la démocratie au cours de laquelle la conflictualité sociale et notamment socio-environnementale augmente sensiblement. Cette période est aussi marquée par une forme manifeste de répression des mouvements sociaux qui touche particulièrement ceux dont les acteurs s'opposent à l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, notamment sous la seconde présidence García.

---

<sup>48</sup> Notre traduction de : « [...] *estas personas se aprovechan de las incoherencias, torpezas y taras de las instituciones públicas para enfrentar los conflictos sociales. No creo que la presencia de estos condenados por terrorismo en las organizaciones antimineras forme parte o esté en la lógica de una nueva revisión de petardear al sistema o de realizar acciones terroristas que pongan en grave riesgo la viabilidad democrática [...] Hacen activismo político bajo la bandera de oponerse a las acciones extractivas, están al límite de la legalidad, pero no se puede calificar a sus protestas de acciones terroristas, si hacemos eso los vamos a victimizar* ».

<sup>49</sup> A Cajamarca, il semble même, d'après des conversations qui nous furent rapportées par des individus proches des milieux opposés au projet Conga, que la participation de certains membres ou anciens sympathisants des groupes rebelles comme Wilfredo Saavedra est vue d'un mauvais œil et qu'ils cherchent à l'éviter afin justement de ne pas être assimilés à la violence armée. Nous disons qu'Hernando de Soto sait pertinemment que les rondes paysannes ont participé à la lutte contre les groupes armés rebelles puisqu'il a écrit sur les comités d'auto-défense en milieu rural et la fourniture d'armes par l'armée aux paysans (De Soto, 2016).

La répression des mouvements sociaux peut être définie comme une stratégie d'empêchement d'expression de la contestation sociale, qui se manifeste notamment par l'usage de la force et de la violence, physique et/ou symbolique, légitime ou non, contre les manifestants. Cette répression doit être saisie comme un continuum de la stratégie de délégitimation et de criminalisation des mouvements sociaux, utilisée par les partisans de l'extractivisme, et particulièrement par les gouvernements centraux. Cette stratégie peut être interprétée comme un moyen d'imposer de façon verticale les règles du modèle de développement économique national et d'en refuser la (re)négociation par le bas. Plus précisément, ce phénomène ne constitue pas une troisième phase de la stratégie de la puissance publique péruvienne contre les mouvements sociaux qui interviendrait après celles de l'opprobre et de la criminalisation. Elle semble toujours opérer concomitamment à ce double processus bien qu'elle en constitue la forme ultime. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'usage de la violence légitime constitue une fonction souveraine et régaliennne de l'État dont une des missions est d'assurer la sécurité de sa population sur son territoire. Tout comme le terme de conflit, celui de violence n'est pas aisé à définir (Merklen, 2012 ; Wiewiorka, 2005). Selon Wiewiorka (2005), il convient pour la saisir d'accorder « [...] *une place centrale à la subjectivité des acteurs et aux processus de perte ou de surcharge de sens dans lesquels se constitue la violence* » (idem : 15).

Avant même de commencer à explorer les immenses territoires de la violence, nous devons en reconnaître la diversité. Le mot de violence, en effet, s'applique à d'innombrables phénomènes, il qualifie toutes sortes d'événements et de conduites, individuelles et collectives - la délinquance, le crime, la révolution, le massacre de masse, l'émeute, la guerre, le terrorisme, le harcèlement, etc. Son spectre d'application peut être étendu presque à l'infini, selon notamment qu'on y inclut, ou non, des dimensions morales, et pas seulement physiques, ou bien encore qu'on introduise, à la suite de Pierre Bourdieu, dans cette perspective, un système, un État ou des acteurs dominants si puissants qu'ils interdisent aux dominés de produire par eux-mêmes les catégories qui leur permettraient de penser leur domination [...] la violence varie d'une période à une autre, dans ses formes concrètes, qui dessinent pour chaque époque historique un "répertoire", comme dans les représentations auxquelles elle donne lieu. Cette idée, encore élémentaire, trouve son expression la plus achevée lorsqu'il est possible d'intégrer dans un même raisonnement à la fois la violence, dans ce qui la définit à une époque donnée, et les caractéristiques générales du contexte où elle opère (idem : 14, 19).

Si la violence et la répression marquent les relations des acteurs dans les conflits miniers péruviens, violence et conflit semblent pourtant *a priori* devoir être pensés dans une relation d'opposition plus que de complémentarité. La violence des conflits entraîne-t-elle leur répression ou la répression entraîne-t-elle l'avènement de la violence ? Le conflit est le contraire de la rupture « [...] *où deux personnes, deux groupes, deux ensembles se séparent pour ne plus envisager que la distance et l'ignorance mutuelle, au mieux, la destruction de l'autre camp, au pire [...] la violence ferme la discussion, plutôt qu'elle ne l'ouvre, elle rend difficile le débat,*

*l'échange, même inégal, au profit de la rupture ou du seul rapport de force, à moins qu'elle ne surgisse parce-qu'il y a rupture, pur rapport de force* » (idem : 24-25).

La violence des rapports sociaux au Pérou n'est pas sans lien avec l'histoire. Elle est étroitement liée à la colonisation de l'Ancien Pérou, la soumission des populations amérindiennes et la division du corps social par l'instauration d'inégalités ethno-raciales à cette époque. Ces inégalités perdurent aussi bien pendant période de la République aristocratique (1899-1919) qu'à l'époque républicaine contemporaine, bien que sous différentes formes, notamment dans le cadre de la construction de l'État (Bourricaud, 1964, 1967 ; Boutron, 2012, 2013, 2014 ; Chaléard, Mesclier, 2010 ; Chiaramonti, 2005 ; Contreras, 2010a ; Cotler, 2005 [1978] ; Degregori, 1990, 2001 ; Favier, 2015 ; Grieco, 2016 ; Grieco-Salazar-Soler, 2013 ; Lavrard-Meyer, 2010, 2012 ; Mariátegui, 1928 ; Mesclier, 2001 ; Quijano, 2007 ; Quiroz-Pérez, de Vinatea Ríos, 2015 ; Piccoli, 2011 ; Robin, 2004 ; Salazar-Soler, 2009a ; etc.). La Commission pour la vérité et la réconciliation (CVR) établit d'ailleurs un lien direct entre exclusion sociale et violence pour expliquer le développement du conflit armé interne entre 1980 et 2000 et son intensité dans les zones rurales où la population indigène est fortement concentrée. « *Il exista une relation évidente entre exclusion sociale et intensité de la violence* » (CVR, 2004 : 13 in Quiroz Pérez, de Vinatea Ríos, 2015 : 25). En suivant l'analyse proposée par Wiewiorka (2005), les épisodes de violence dans les conflits sociaux péruviens et particulièrement dans les conflits miniers peuvent être analysés comme une fermeture du conflit, un rejet de la négociation par l'acteur qui en fait usage. La violence peut alors être mobilisée par l'État (police et armée), les entreprises minières (notamment des gardiens armés) ou les manifestants eux-mêmes. La non reconnaissance de la légitimité des opinions contraires entraînerait la violence et ainsi le conflit. Dans le même temps, le recours à la violence apparaît aussi comme une conséquence de la rupture des relations entre acteurs et la transgressions des lois. La violence légitime interviendrait pour faire cesser des conflits violents dans lesquels certains acteurs refusent le dialogue. Pourtant, si la répression des conflits miniers répond partiellement à la criminalisation des mouvements sociaux au sens étroit du terme évoqué ci-dessus, à savoir la sanction d'une transgression de la loi, d'un crime, la répression utilisée comme acte apparenté de la criminalisation totalisante des mouvements, dans le sens large du terme défini *supra*, est plus discutable. Elle interroge la légitimité de l'usage de la violence, notamment en termes de proportionnalité de la force.

## a. La répression des manifestants par la force

Selon l'Association latino-américaine d'information (Alai), sous la seconde présidence García et jusqu'en 2015 sous la présidence Humala, 253 personnes auraient trouvé la mort au cours de conflits sociaux dont 193 sous la présidence García, parmi lesquelles 153 civils, et 60 sous la présidence Humala (Zevallos Ríos, 2015)<sup>50</sup>. D'après ces données la présidence García apparaîtrait comme un intermède particulièrement violent pour les participants aux mouvements sociaux avec plus des trois quarts (76%) des victimes décédées sous cette présidence contre un quart (24%) lors de la seconde (idem). Ces données doivent être manipulées avec prudence. D'une part, parce-qu'il arrive régulièrement que les plateformes de veille des conflits en Amérique latine diffusent de bonne foi des données chiffrées qui ne sont pas toujours exactes ou dont l'interprétation n'est pas unanime<sup>51</sup>. D'autre part, parce-qu'au Pérou tous les conflits sociaux violents ne sont pas des conflits miniers ou liés à l'exploitation marchande de la nature, parce-que tous les conflits miniers ne sont pas violents et parce-que les victimes de violence ne sont pas toutes des participants aux mouvements sociaux (Defensoría del Pueblo, 2015). Malgré les doutes avec lesquels il convient de les appréhender, ces données traduisent d'une part une certaine réalité : la répression contemporaine des mouvements sociaux péruviens. Elles rendent d'autre part compte de la perception (subjective) des acteurs mobilisés contre l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et leurs soutiens dont on a vu qu'elle occupe une place centrale dans la définition de la violence (Wieviorka, 2005 : 15). En l'espèce, la perception des acteurs est celle d'une répression constante de leurs actions par la puissance publique. Depuis le retour à la démocratie, la répression des mouvements sociaux opposés à l'exploitation marchande des ressources naturelles semble constituer une constante de la gestion des conflits par l'État péruvien.

En effet, la répression des mouvements sociaux opposés à l'extractivisme renvoie là encore à

---

<sup>50</sup> La comparaison porte sur un mandat plein (García) et un partiel (Humala), le mandat du second arrivant à son terme le 28 juillet 2016 date à laquelle le président Pedro Pablo Kuczynski prend ses fonctions. Cette situation peut partiellement expliquer l'écart du nombre de morts violentes recensées entre ces deux présidences, mais ce n'est pas la seule raison (cf. *infra*).

<sup>51</sup> Nous avons pu mettre en évidence ce phénomène lors d'une évaluation d'article pour publication. C'est le cas par exemple de l'observatoire des conflits miniers pour l'Amérique latine (OCMAL) à propos du nombre de conflits miniers. L'OCMAL peut recenser un certain nombre de conflits miniers dans un pays (37 par exemple pour un État d'Amérique du nord) et un chercheur spécialiste du thème et du pays, un autre (102). Un croisement des sources pour évaluer le nombre de conflits pour un même pays s'avère donc nécessaire. Parce que nous avons vu que le conflit est un terme polysémique utilisé pour qualifier des situations polymorphes, il est difficile à repérer. Par exemple, un même conflit minier peut être comptabilisé plusieurs fois selon les observateurs, selon qu'il se trouve en phase active ou dormante et que les mobilisations reprennent.

la « fermeture de l'espace politique » évoquée par Burgos-Vigna (2015) lors du second mandat du président García. « *L'élection d'Alan García en 2006, pour un deuxième mandat, marque le début d'un nouveau rapport de force avec les mouvements sociaux, comme en témoignent les lois qui, dès 2007, criminalisent la protestation sociale et qui sont le signe d'une nouvelle fermeture du système politique* » (idem : 85). Le symbole de ce phénomène est sans aucun doute le sanglant conflit de Bagua du 5 juin 2009. L'apogée de ce conflit intervint avec la répression par les forces de l'ordre des mobilisations des populations amazoniennes du nord du pays opposées à la marchandisation de leurs territoires, intervenues pour faire cesser la rébellion locale et notamment le blocage des routes, pointé comme une rupture de l'état de droit. Ce conflit a particulièrement marqué les esprits, pour, nous semble-t-il, deux raisons principales. La première tient au nombre élevé de victimes, 34 personnes. La seconde à un fait singulier dans l'histoire péruvienne récente, à savoir le nombre élevé de victimes parmi les forces de l'ordre, 24 policiers retenus en otages par les manifestants ayant été exécutés (Arrellano Yanguas, 2011 ; Bedoya *et al.*, 2013 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Favier, 2009, 2015). La présidence Humala se distingue à l'inverse partiellement de la présidence García en matière de gestion des mouvements sociaux. D'une part, le président abandonne un discours présidentiel stigmatisant ou tout au moins raciste à l'encontre des populations indigènes. D'autre part, les premiers mois de sa présidence sont marqués par l'ouverture de nouveaux droits catégoriels pour ces populations comme en atteste notamment le vote le 6 septembre 2011 de la loi de la consultation préalable des peuples autochtones. Pour autant, la présidence Humala n'évolue qu'à la marge sur ces questions comme en atteste la mise en œuvre de cette loi (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 49).

La loi du droit à la consultation préalable des peuples indigènes ou originaires, droit reconnu dans la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail [loi n° 19785] – dont le règlement est promulgué en avril 2012 –, prévoit l'impossibilité d'implanter un projet sans l'accord des communautés qui vivent sur le sol où doit se développer l'activité. « Ce que nous voulons imposer avec cette loi, c'est que la voix des indigènes soit traitée comme celle de citoyens à part entière », clame Ollanta Humala lorsqu'il rend publique la promulgation de la loi devant les Indiens du village de Imacita dans la province amazonienne de Bagua [...] La nouvelle loi prévoit la consultation des populations autochtones préalablement au développement de projets sur leurs territoires. Elle pose les bases d'une nouvelle gouvernance du territoire plus collégiale, garantissant un droit spécifique à des populations traditionnellement marginalisées des centres décisionnels politiques et économiques. Elle mise également sur l'apaisement préalable aux projets pour sécuriser leurs investissements. Mais, malgré la promulgation de cette loi, la liste des populations indigènes pouvant se prévaloir de ce droit ne fut pas publiée. Cette liste prévoyait l'exclusion de certaines populations quechuas, considérées paysannes et non « indigènes », ce qui provoqua la démission - le 6 mai 2013 - du vice-ministre de l'Interculturalité, opposé à l'exécutif sur ce projet. La non-publication de la liste et l'exclusion de certaines populations manifestent un recul du gouvernement Humala, qui craint un ralentissement des investissements si les demandes de consultation préalable se multiplient (idem : 49-50).

Par ailleurs, le recours à la répression des mouvements sociaux et particulièrement des conflits



miniers n'est pas abandonné sous la présidence Humala. Là encore, l'usage de la violence par les acteurs dans les conflits miniers interroge.

La présidence Humala, comme celles avant lui, est marquée par les conflits miniers. Après les vives manifestations contre le projet minier Conga dans le nord du pays (cf. chapitre n°9) la seconde moitié du mandat présidentiel voit s'intensifier les manifestations dans le sud du pays. Effectivement, le mois de septembre 2015 est un mois de tensions minières dans le sud andin. Le 23 une grève générale de 72h est déclarée par une partie de la population du département d'Arequipa contre le projet minier d'extraction de cuivre Tía María que souhaite développer, pour 1,4 milliard de dollars, l'entreprise minière Southern Peru, filiale de la multinationale mexicaine Southern Copper Corporation. Le 25 une autre grève générale est annoncée dans le département d'Apurímac par une instance locale, le comité de lutte interprovinciale Cette mobilisation vise un autre projet minier d'extraction de cuivre, Las Bambas, détenu depuis 2013 par un consortium chinois qui prévoit d'investir 10 milliards de dollars pour la réalisation de ce qui est appelé à devenir une des trois plus importantes mines de cuivre au monde. Ces grèves manifestent une forme d'opposition d'une partie des habitants des espaces concernés à l'exploitation marchande des ressources minières locales. Elles visent donc les entreprises détentrices des projets. Dans ce derniers cas, plus qu'une opposition à l'avancée du front minier dans l'espace local et à la mise en production des gisements miniers, c'est l'étude d'impact environnemental (EIE) qui cristallise les tensions. Les revendications portent sur la modification de l'EIE initiale du projet et concernent également des demandes de relocalisation du centre de traitement des minerais et des infrastructures de transport des ressources exploitées (*Perú21*, 2015). Au cours de ces manifestations, les opposants tentent de pénétrer dans le complexe minier. Deux civils trouvent la mort au cours des affrontements avec la police. Le 29 septembre le bilan du conflit est revu à la hausse : quatre personnes ont perdu la vie au cours des affrontements. Du côté des manifestants quinze blessés par balles sont recensés (*idem*). Du côté des forces de l'ordre, huit policiers sont blessés (*idem*). Le médecin chargé du centre de santé local dénonce devant les journalistes les tirs essuyé par l'ambulance intervenue pendant la manifestation pour porter secours aux blessés. Cette déclaration, qui peut être analysée comme un témoignage mais aussi comme une dénonciation de l'usage de la violence dans le conflit et plus encore le fait qu'elle soit utilisée contre un acteur tiers et neutre chargé de venir en aide aux blessés (argument moral supérieur à ceux des manifestants et de la police), est rejetée par le président du gouvernement régional. Wilber Fernando Venegas attribue lui ces tirs aux manifestants, rejetant alors la faute, le recours à la violence armée, sur les manifestants

(idem). Ces déclarations dénoncent l’usage de la violence dans le conflit minier. Le rôle du médecin peut être perçu comme une tentative de *naming and shaming* qui s’exprime selon une logique à la fois verticale mais selon un mouvement *bottom-up*, et/ou horizontale, qui vise l’ensemble des parties prenantes au conflit. Inversement, les déclarations de l’exécutif local s’apparentent à une tentative de *naming and shaming* inversée qui s’exprime selon une logique verticale *top/down* qui visent uniquement les acteurs sociaux mobilisés et non les forces de l’ordre. En retenant comme critère de violence maximal la mort, la présidence Humala ne constitue pas une rupture totale dans la gestion des conflits sociaux péruviens et particulièrement des conflits miniers. Entre 2011 et 2015 au moins seize personnes ont trouvé la mort lors de conflits miniers violents (cf. carte n°43). Parmi ces conflits, il faut citer les manifestations intervenues dans les départements de Cajamarca contre le projet Conga (5 morts en 2012), Cuzco contre le projet minier de l’entreprise Xstrata Tintaya contre la mine de Tintaya (2 morts en 2012), Áncash contre la mine de Pierina (1 mort en 2012) ou encore Arequipa contre le projet Tía María (4 morts en 2014 et 4 morts de nouveau en 2015).

Carte n°43 Au moins seize morts dans des conflits miniers meurtriers entre 2012 et 2015



Sources : Vincent Bos, Cécile Lavrard-Meyer, « Néo-extractivisme » minier et question sociale au Pérou »,

2015, p. 30 ; *Perú 21*, « Las Bambas : Ya son 4 muertos por protesta contra proyecto minero [Video] », 29/10/2015.

Élaborée par l'auteur.

Néanmoins, pour que l'usage de la violence par l'État soit légitime, celle-ci doit être utilisée conformément à la loi et par les acteurs qui en sont légalement dépositaires. L'usage de la violence étatique légitime passe alors principalement par la mobilisation des forces de l'ordre contre les mouvements sociaux et par la mobilisation du droit et donc de l'appareil juridique et judiciaire contre les manifestants pour qualifier une situation de criminelle et procéder à sa sanction. Là non plus, ce phénomène n'a rien d'inédit. Cette stratégie semble répondre à un double objectif. D'une part, assurer le respect de la loi et *in fine* le respect du contrat social par la sanction de ses infractions. D'autre part, parvenir à l'arrêt des manifestations en signalant à l'ensemble de la société le coût de la protestation et de la remise en cause des règles du jeu. « [...] *dans le cadre du paradigme de la mobilisation des ressources où l'on raisonne en termes de coûts/avantages, la répression aurait un effet dissuasif* » (Nikolski, 2013 : 15).

L'usage de la force par la police et l'armée et en conséquence le recours à la violence légitime est justifié pour faire respecter le droit et assurer la sécurité de la population, missions régaliennes des États.

En effet, l'intervention de la police et de l'armée répond généralement -bien que non exclusivement certes- à des actions illégales, dont entre autres la violation de la propriété privée (invasions d'entreprises, destructions de matériels et d'infrastructures publiques ou privées, etc.). Pour rappel, la Constitution de 1993 stipule que « [l]e droit de propriété est inviolable. L'État le garantit [...] » (art. 70)<sup>52</sup>. L'invasion des terrains des entreprises minières et la destruction de leur matériel constitue donc une atteinte à la propriété privée et de fait un crime réprimé par l'État. Répression et criminalisation sont de fait fortement liées. Plus largement, la répression des manifestations peut être considérée comme légitime lorsqu'elle vise la sauvegarde du contrat social et réprime les atteintes aux biens et aux personnes dans la mesure où les grèves générales, l'invasion de propriétés privées, la dégradation volontaire des infrastructures, les blocages de routes publiques, etc., affectent l'ensemble de la population et pas seulement les opposants au secteur minier ou les entreprises visées par ces actions.

---

<sup>52</sup> Notre traduction de : « *El derecho de propiedad es inviolable. El Estado lo garantiza [...]* ».

La répression des mouvements sociaux et l'usage consécutif de la violence passe également par l'instauration de nouvelles règles ou plus exactement par la restriction légale des règles du jeu démocratique.

#### b. L'état d'urgence, moyen légal de restriction des libertés et droits fondamentaux

La répression des mouvements sociaux est favorisée par l'instauration d'un régime d'exception : l'état d'urgence.

Ce régime permet une restriction légale des libertés et des droits fondamentaux dans l'espace et dans le temps, notamment la liberté de réunion, de circulation et l'inviolabilité du domicile. Au Pérou cette situation est prévue par l'article 137 du Titre VII de la Constitution de 1993. Le recours à l'état d'urgence par le pouvoir exécutif central apparaît comme une manifestation emblématique de la criminalisation des protestations, à la fois dans un sens strict puisqu'il est justifié pour faire cesser la violation des lois par les acteurs mobilisés, mais aussi dans un sens large car, en intervenant sur un territoire vaste il touche l'ensemble des acteurs qui interviennent et vivent sur celui-ci. Plus précisément, l'état d'urgence facilite la répression des mouvements sociaux car il s'accompagne d'un déploiement des forces de l'ordre sur « les territoires de la colère » et se manifeste soit par une hausse du nombre de policiers soit par l'envoi de l'armée dans ces territoires. La militarisation des territoires mobilisés et plus largement l'instauration de l'état d'urgence participent donc d'une forme de négation par le haut de la contestation et, partant, des valeurs voire des individus mobilisés.

En matière de conflits miniers, sous la présidence Humala, l'état d'urgence est déclaré plusieurs fois. Le 4 décembre 2011, suite aux manifestations contre le projet minier Conga, le président Humala dénonce l'intransigeance des manifestants. D'après lui, malgré l'intervention du premier ministre et la médiation de certains secteurs de l'église et le Défenseur du peuple du Pérou, l'attitude des acteurs mobilisés ne permet pas la conclusion d'accords pour « le retour de la paix sociale » et le « rétablissement des services publics » auxquels a droit la population de Cajamarca (Humala in *El Comercio*, 4/12/2011). Face à la rupture de la paix sociale et à la rupture du fonctionnement des services publics, donc de l'état de droit, le président recourt aux dispositions constitutionnelles. Dans le cadre de ce conflit, l'état d'urgence est instauré une

première fois le 5 décembre 2011 pour une durée de 60 jours dans les provinces de Cajamarca, Celendín, Hualgayoc et Contumazá, puis une deuxième fois le 3 juillet 2012 pour une durée de 30 jours dans les provinces de Hualgayoc, Cajamarca et Celendín, avant d'être de nouveau prolongé de 30 jours le 2 août 2012 (Bos, Lavrard-Meyer, 2015). Autrement dit, sur un total de 9 mois, la population de ces territoires vit pendant 4 mois sous l'état d'urgence, avec donc les conséquences évoquées ci-dessus que cette situation implique. Le 28 mai 2012, le gouvernement déclare également l'état d'urgence pour une période de 30 jours dans la province d'Espinar dans le département de Cuzco suite aux violentes manifestations (deux morts) contre le projet de l'entreprise Xstrata Tintaya (idem). Le pouvoir exécutif justifie le recours à l'état d'urgence pour garantir la sécurité et la liberté de circulation des individus, face notamment aux blocages des routes et aux actions violentes des manifestants (idem). Le 29 septembre 2015 le pouvoir exécutif déclare l'état d'urgence dans quatre provinces du département d'Apurímac et dans deux provinces du département voisin de Cuzco pour une durée de 30 jours (*Perú21*, 29/09/2015). De nouveau, le but de l'exécutif est de garantir la sécurité des biens et des personnes et de permettre le retour au calme (idem).

Pourtant, l'usage de la violence par la puissance publique peut parfois être légitimement interrogé.

### c. Proportionnalité et privatisation de la violence légitime

La légitimité du recours à la force et à la violence par les forces publiques peut être questionné lorsque celui-ci n'est pas proportionnel.

La non proportionnalité de l'usage de la force la rendrait illégitime, si ce n'est en droit au moins aux yeux des opposants au modèle de développement, comme dans le cas de l'arrestation de l'ancien prêtre Marco Arana et *leader* écologiste opposé au projet minier Minas Conga dans le nord du Pérou (cf. *supra*). Le déploiement en nombre accru des forces de police et plus encore de l'armée est souvent vécu par une partie des militants et de nombreux observateurs de la société civile comme une négation du dialogue. D'après la loi péruvienne, le rôle de la police nationale est de garantir, rétablir et maintenir l'ordre interne, de prêter protection et aides aux personnes et à la communauté, de garantir le respect des lois, la sécurité du patrimoine public et privé, de prévenir, enquêter sur et combattre la délinquance ainsi que de veiller sur et de

contrôler les frontières (art. 166 de la Constitution de 1993). L'armée est normalement engagée pour assurer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité du territoire de la République et doit assumer le contrôle de l'ordre interne si le président en décide ainsi dans le cadre de l'état d'urgence (art. 165 et 137 de la Constitution de 1993). Or, en engageant la police et l'armée pour assurer l'ordre interne, les manifestants sont plus ou moins directement envisagés comme des ennemis. La restriction des libertés et droits fondamentaux et la non proportionnalité de l'usage de la violence par les forces de l'ordre (cf. nombre de manifestants morts au cours d'affrontements) sont donc perçus comme une utilisation illégitime d'un pouvoir *a priori* légitime et donc comme une violence illégitime.

En outre, certains cas particuliers questionnent le rôle des forces de sécurité dans les conflits miniers. Cette situation est étroitement liée à celle de la privatisation (ponctuelle ?), parfois « cachée », de la violence légitime au profit des acteurs économiques privés.

En effet, depuis 2009 les forces de polices péruviennes peuvent effectuer des missions « extraordinaires » de protection des biens publics et des investissements privés pour les personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Autrement dit, depuis le second mandat du président García, la police peut être privatisée. Cette situation est prévue par le *règlement pour la fourniture de services extraordinaires complémentaires à la fonction policière*<sup>53</sup>. Ce phénomène prend la forme d'une prestation soit de services extraordinaires complémentaires institutionnels soit de services extraordinaires complémentaires individualisés.

Les services extraordinaires complémentaires ne nécessitent pas la souscription d'une convention entre la direction générale de la police nationale péruvienne et le demandeur de la prestation de services permanents ou éventuels. Toutefois, ces services questionnent l'usage de la violence légitime de la part de l'État selon au moins deux perspectives. La première est que l'État doit protéger la propriété privée et assurer la protection des individus. Il s'agit d'une mission régaliennne, rappelée dans la Constitution du Pérou. De fait, il nous semble que personne, aussi bien les individus que les entreprises, ne devrait avoir à payer pour que la fourniture effective d'une fonction régaliennne, la sécurité, lui soit garantie. D'autre part, si le recours à la police nationale par des acteurs économiques est légal, la légitimité de l'action protectrice peut être questionnée dans la mesure où la police ne répond plus à un impératif

---

<sup>53</sup> *Reglamento para la prestación de servicios extraordinarios complementarios a la función policial*, approuvé par le décret suprême n°004-2009 le 11/07/2009.

public mais à des intérêts privés, parfois d'origine étrangère. En cas de violence, l'usage de la force est-il légitime ? Légalement oui mais si seul l'État dispose du monopole de l'usage de la violence légitime, lorsque les forces de sécurité défendent des intérêts particuliers l'usage de la violence demeure-t-il le monopole de l'État ou obéit-il à un intérêt particulier ? Le lien entre violence et politique réapparaît. « *Même dépourvue de buts partisans, cette violence ne reste pas en dehors du politique car est l'œuvre de membres de l'appareil d'État* » (Merklen, 2012 : 60).

Le recours aux services extraordinaires complémentaires individuels pose également de nombreuses questions.

En effet, ces services concernent les policiers pour des missions en dehors de leurs heures de travail. Ils s'effectuent sans accord avec la police nationale mais via un contrat entre l'individu concerné et l'entité qui requiert la prestation de service (cf. D.S n°004-2009). Si ce travail complémentaire est effectué lors des jours de repos des policiers, il semble que certains des policiers qui effectuent une mission de surveillance et de protection pour les entreprises minières aient tendance à garder leurs uniformes (donc des attributs visuels des forces de l'ordre et de la violence légitime) alors qu'ils ne sont pas des policiers lors de ces missions mais des gardes de sécurité privée. Ce phénomène n'est pas sans effet sur les conflits miniers. Il provoque un grand trouble chez les manifestants et les opposants à l'extractivisme car la violence légitime apparaît au mieux comme privatisée et au pis comme partisane. Ce mélange des genres a été fortement dénoncé par plusieurs ONGs et journalistes (Grufides, Apa, 2013) car les policiers recrutés pour des services individuels n'agissent pas comme des représentants des forces de l'ordre. Ils ne représentent pas l'État puisqu'il n'y a pas de convention avec la direction générale de la police nationale.

Le décret de 2009 qui permet la prestation de services collectifs ou individuels extraordinaires complémentaires à la fonction de la police nationale participe de fait au sentiment diffus d'une alliance entre le secteur minier et la puissance publique. En d'autres termes, cette situation génère la vision d'une captation de l'État par les intérêts économiques privés, interrogeant ainsi la privatisation des forces de l'ordre voire l'établissement d'une « police mercenaire ». Cette situation est d'autant plus dénoncée lorsque les conventions établies entre les forces de l'ordre et les entreprises minières disposent d'une clause de confidentialité puisqu'elles brouillent les lignes entre missions privées et missions publiques de la police et ce, d'autant plus lorsque les

forces de l'ordre et/ou les agents recrutés se déplacent dans des véhicules mis à disposition par les entreprises minières<sup>54</sup>.

Le 12 avril 2012 le périodique péruvien *Hildebrandt en sus trece* publia un article avec le titre "Police mercenaire" et reprocha à la Police Nationale du Pérou d'avoir signé des conventions secrètes avec au moins 13 entreprises [engagées dans l'exploitation] de ressources naturelles [...] Toutes les conventions, à l'exception de la convention avec Xstrata, furent signés en 2009 ou avant, ont une validité de un à deux ans et peuvent être renouvelées facilement. Les accords avec Minera Yanacocha [Cajamarca], Sulliden Shahuindo [Cajamarca] et Gold Fields La Cima [Cajamarca] disposent d'une clause de confidentialité explicite, laquelle oblige la Police et son personnel à un traitement confidentiel. Les autres conventions n'incluent aucune clause de confidentialité explicite, cependant ils furent occultés, sauf l'accord avec Santa Luisa [Áncash] (Grufides, Apa, 2013 : 15)<sup>55</sup>.

Par ailleurs, la violence n'est pas uniquement utilisée par les forces de l'ordre mais aussi par les manifestants et donc utilisée illégitimement voire même être recherchée par eux.

#### d. La violence pour exister

Le recours à la violence dans les conflits sociaux de la part des individus mobilisés peut aussi être pensé comme une stratégie qui a pour but de rendre visibles les luttes sociales.

« [Parfois] la répression participe à la création de conditions favorables à la contestation » (Cuadros, Rocha, 2013 : 8). Plus encore, le rapport à la répression peut être perçu « [...] comme un moyen pour les militants de confirmer leur identité politique et d'être reconnus pour leur héroïsme par leurs dirigeants et leurs pairs » alors que les périodes post-répressives peuvent entraîner un processus de désengagement des militants (idem : 9-10)<sup>56</sup>. « Combes et Fillieule rappellent que pour les tenants de la théorie de la frustration, la répression aurait un effet

---

<sup>54</sup> Les rédacteurs de ce rapport ont entre autres dévoilé qu'une convention pour prestation de services extraordinaires complémentaires institutionnels a été souscrite par Minera Yanacocha avec les forces départementales de la police nationale pour une durée comprise entre le 31 mars 2011 et le 31 décembre 2012, prolongée au moins une fois le 31 mars 2013 (Grufides, Apa, 2013 : 35). Lorsque nous avons évoqué ce cas au cours d'un entretien avec une cadre de Minera Yanacocha celle-ci nous a répondu « *Je n'ai pas d'information sur ce fait mais si nous y avons eu recours c'est que c'est légal* » (Lima, avril 2013). Le rapport ayant été rédigé en 2013 nous ne sommes pas en mesure de dire si cet accord a été renouvelé ou non au-delà de cette date. Les auteurs du rapport ont également rendu public la conclusion d'un accord de ce type entre une entreprise minière du département d'Amazonas et l'armée (Grufides, Apa, 2013 : 39-42).

<sup>55</sup> Notre traduction de : « *El 12 de abril de 2013, el periódico peruano Hildebrandt en sus trece publicó un artículo con el título "Policía mercenaria" y culpó a la Policía Nacional del Perú de haber firmado convenios secretos con por lo menos 13 empresas de recursos naturales [...] Todos los convenios, con excepción del convenio con Xstrata, fueron firmados en 2009 o antes, tienen validez desde uno hasta dos años y pueden ser renovados fácilmente. Los convenios con Minera Yanacocha, Sulliden Shahuindo y Gold Fields La Cima tienen una cláusula de confidencialidad explícita, la cual obliga a la Policía y a su personal a un tratamiento confidencial. Los otros convenios no incluyen ninguna cláusula de confidencialidad explícita, sin embargo fueron todos ocultados, excepto el convenio con Santa Luisa* ».

<sup>56</sup> Gregorio Santos, le président du gouvernement régional de Cajamarca allait ainsi être candidat aux élections présidentielles de 2016 et arriver en tête du scrutin dans son département. Marco Arana allait lui être élu député du département de Cajamarca la même année (cf. chapitre n°9).



*positif sur la mobilisation, en radicalisant les contestataires [...] » (Nikolski, 2013 : 15). Il ne faut donc pas nier le recours à la violence par les « faibles » et le voir nécessairement comme une réponse à la violence des autres acteurs (symbolique par le refus de la négociation, physique par l'intervention des forces armées). Puisqu'une des caractéristiques des acteurs est leur capacité à avoir des jeux stratégiques (Pecqueur, 1996 : 15), le recours à la violence peut être mobilisé dans le cadre de stratégies diverses : victimisation, médiatisation du mouvement, « effet boomerang » (Keck, Sikkink, 1998), etc., au même titre que lorsque l'État l'utilise puisque cela lui permet de construire et projet à différentes échelles dans différentes arènes l'image d'un État fort qui contrôle son territoire, capable de garantir la sécurité de l'investissement privé et le respect de la propriété privée, etc.*

L'attitude du pouvoir exécutif central vis-à-vis des conflits miniers relève parfois de celle d'un « pompier » (pyromane ?).

#### **8.2.4 Une incapacité politique à saisir les conflits sociaux comme une forme d'expression démocratique**

Pour Bebbington et Humphreys Bebbington (2009) l'État péruvien n'offre pas de réponse adaptée aux conflits sociaux.

En effet, les auteurs dénoncent le fait que les présidents et gouvernements qui se succèdent au Pérou depuis le retour à la démocratie, particulièrement lors de la seconde présidence García, considèrent les conflits sociaux comme des problèmes ponctuels à résoudre au cas par cas plutôt que comme la manifestation de causes structurelles et profondes (idem : 126). L'État péruvien agirait comme un « État pompier » dont l'impréparation et le refus du dialogue ne semblent avoir pour objectif que de maîtriser, circonscrire et éteindre les manifestations sociales comme s'il s'agissait d'incendies ponctuels, territorialement circonscrits, avant qu'ils se disséminent sur l'ensemble du territoire national (idem : 125-127). Autrement dit, l'opposition faite par certains acteurs entre conflits et démocratie, violence et démocratie conduit à enfermer la politique dans le cadre institutionnel ce qui empêche le cadre de saisir les conflits sociaux comme un mode d'articulation entre vie politique et vie sociale et une revendication citoyenne (Merklen, 2012). Comme cela fut démontré dans le chapitre n°6, la répression de la contestation ne permet pas toujours de réduire la conflictualité sociale. Ce phénomène est particulièrement

illustré par la fréquence des mobilisations sociales et particulièrement celles dirigées contre l'exploitation minière, ainsi que par la persévérance des mouvements d'opposition malgré les morts. Ces violences sociales ne constituent pas un renouveau du répertoire de l'action collective mais bien un *continuum* de celle-ci pour forcer le système politique à prendre en compte les demandes des acteurs mobilisés (cf. *supra*). Dans la même optique, le Défenseur du peuple du Pérou (2015) rappelle au gouvernement et au Congrès que lorsque l'État ne répond pas aux demandes sociales, il court le risque de la délégitimation (idem : 22). L'institution exprime ainsi aux pouvoirs exécutif et législatif que les conflits sociaux constituent l'autre face du développement et du changement social. Elle précise que, lorsqu'ils sont pacifiques, les conflits renforcent la démocratie plus qu'ils ne la desservent, qu'ils ne remettent en cause ni la subsistance de l'État ni ne constituent une source de grave instabilité sociale et politique (idem : 90-91). De fait, les conflits (physiques, légaux, etc.) constituent une opportunité d'innovation, particulièrement institutionnelle et donc souvent législative : séparation des missions d'évaluation et de promotion des projets miniers entre ministère de l'environnement et ministère de l'énergie et des mines sous certaines conditions, vote de droits catégoriels, renégociation de la fiscalité, redéfinition des contours d'un projet minier par l'État, etc., et de coconstruction de la relation de l'État à sa population et son territoire mais aussi du projet dans le territoire local (Arellano Yanguas, 2011 ; Bebbington, Bury, 2009 ; Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; Bebbington *et al.*, 2013 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Forget, Carrizo, 2015 ; Labussière, Nadaï, 2015 ; cf. chapitres n°5, n°7 et n°9).

Le cas péruvien [...] suggère que lorsqu'une croissance basée sur les ressources précède l'innovation institutionnelle, de sérieux problèmes de durabilité peuvent émerger. Cependant, il suggère aussi que, sous certaines conditions, des institutions qui améliorent la durabilité peuvent être créées même après que les booms des ressources aient commencé. Une condition pour cette innovation institutionnelle est la présence d'acteurs qui puissent traduire ce conflit en des innovations institutionnelles spécifiques. Le conflit, bien négocié, peut compenser les asymétries de pouvoir et permettre le changement institutionnel. Même dans des situations conflictuelles, des institutions qui permettent une propriété locale [sur les ressources] peuvent progresser et être plus effective que des institutions imposées depuis le centre qui sont plus conçues pour favoriser la croissance économique (Bebbington, Bury, 2009 : 17301)<sup>57</sup>

\*\*\*

---

<sup>57</sup> Notre traduction de : « *The Peruvian case [...] suggests that, when resource based growth precedes institutional innovation, serious sustainability problems will emerge. However, it also suggests that, under certain conditions, sustainability enhancing institutions can be created even after resource booms have begun. One condition for this institutional innovation is the presence of actors that can translate this conflict into specific institutional innovations. Conflict, adequately brokered, can offset asymmetries of power and allow institutional change. Even in conflictive situations institutions that allow local ownership can progress and be more effective than centrally imposed institutions that are mostly designed to foster economic growth* ».

## Conclusion du chapitre n°8

Les conflits ne sont pas contraires à la démocratie mais apparaissent comme une manifestation de l'ordre démocratique. Néanmoins, au Pérou l'intermédiation des intérêts antagonistes par la rue plutôt que par le champ politique interroge les relations entre acteurs. Cette relation est également questionnée par l'expression de la violence dans les conflits sociaux en contexte démocratique. Celle-ci peut être légitime quand elle est utilisée par les forces publiques pour répondre de manière proportionnelle aux violations de la loi. Toutefois, elle peut également constituer une manifestation d'un rejet catégorique du débat et de la légitimité de certains acteurs à y prendre part, notamment lorsque ces derniers utilisent eux aussi la violence pour faire irruption dans un système politique incapable de les entendre. Les conflits miniers constituent une illustration manifeste de cette situation. Plus exactement, ceux qui, *a priori* semblent refuser la marchandisation de la nature, sont perçus par les partisans de l'extractivisme comme une menace au modèle de développement économique voire à l'ordre démocratique. Ils font dès lors l'objet d'une triple stratégie de délégitimation<sup>58</sup>, criminalisation et répression menée par les acteurs favorables à l'exploitation des ressources naturelles, particulièrement le pouvoir exécutif et certains médias. Celle-ci s'articule notamment autour du recours au dénigrement public et à l'insulte, particulièrement en associant les manifestants à des « terroristes ». La gestion des conflits socio-environnementaux par le pouvoir exécutif et les positions exprimées par le Défenseur du peuple montrent cependant une tension au sein de l'État péruvien. D'une part, certains acteurs, généralement le pouvoir exécutif, considèrent les conflits comme une menace à la démocratie et au modèle de développement économique. Ils estiment que cette menace doit être enrayée, généralement via l'usage de la force. D'autres acteurs au sein de l'État péruvien, particulièrement le Défenseur du peuple, acceptent la criminalisation des délits, mais se prononcent contre une criminalisation large des conflits, estimant que les conflits socio-environnementaux et particulièrement les conflits miniers ne constituent pas un rejet de l'État, opinion généralement mise en avant dans l'association au terrorisme, ni nécessairement des entreprises privées, mais qu'ils doivent au contraire être analysés comme une tentative de captation de l'attention des acteurs (élus, administrations publiques, société civile, entreprises) pour renégocier les règles d'interactions entre acteurs

---

<sup>58</sup> La délégitimation qui doit être comprise comme un phénomène de dénigrement opéré par la stigmatisation, le recours à l'insulte et au naming and shaming.

autour des ressources naturelles et donc repenser le rôle des territoires et des acteurs dans les politiques de développement. Cette renégociation se réalise aussi bien dans les micro-territoires d'extraction (cf. chapitre n°6) qu'à des échelles plus larges et particulièrement à l'échelle nationale, lorsque les conflits opposés à l'extractivisme parviennent à s'extraire du cadre local. Elle exprime la volonté d'un retour de l'État sur le dossier minier et plus particulièrement le désir d'une évolution du rôle de la puissance publique dans celui-ci, d'un rôle de facilitateur des intérêts privés à celui de médiateur des intérêts de l'ensemble des parties (Bos, 2015). Cette demande de « plus d'État » et d'un « meilleur État » observée dans de nombreux pays engagés dans l'extraction de leurs ressources naturelles s'exprime notamment au sein de ses marges territoriales là où sont situées les ressources exploitées (Bebbington *et al.*, 2013 ; Boullosa-Joly, 2016 ; Le Gouill, 2016 ; Magrin, 2013 ; Perrier-Bruslé, 2015). Elle semble indiquer le désir d'un investissement social accru, d'un État plus protecteur des hommes, particulièrement des populations les plus faibles, et des territoires, meilleur négociateur des retombées économiques et meilleur protecteur de l'environnement. Elle semble s'inscrire dans un projet de coconstruction plus horizontale et collégiale du projet national, des projets locaux et des territoires, soit, *in fine*, un meilleur exercice de la démocratie dans lequel acteurs et territoires sont associés aux politiques de développement.

L'analyse du conflit minier de Conga que nous allons entreprendre permet de mettre en évidence que, face à la mobilisation d'un discours national fondé sur le progrès et la croissance économique pour justifier l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables et face aux tentatives de délégitimation, criminalisation et répression des mouvements sociaux opposés aux processus extractivistes, les manifestants et leurs relais entreprennent une sorte de stratégie inversée de *naming and shaming*. Ce phénomène qui constitue une sorte de stratégie de « retournement des stigmates » vise à atteindre l'État et les représentants du secteur minier en faisant valoir un intérêt national supérieur, celui de la préservation de l'environnement dans une perspective intergénérationnelle et du respect des peuples contre les intérêts économiques court-termistes de leurs opposants. Plus précisément, cette stratégie se fonde sur la construction sociale et de la circulation de ressources alternatives, l'eau, les « gardiens des lacs » et « Máxima Acuña », portées par des réseaux d'acteurs multiples à différentes échelles. Dans ce conflit deux constructions politiques des territoires et des ressources s'affrontent, interrogeant ainsi le rôle des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement.

## Chapitre n°9

### Construction sociale et circulation de ressources alternatives dans les mobilisations contre le projet minier *Conga* à Cajamarca, un espace de l'« entre deux »

Entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, la majeure partie de la population du département nord-andin de Cajamarca réside en milieu rural alors que la population péruvienne est majoritairement urbaine. Bien qu'ils diminuent, les niveaux de pauvreté monétaire et non monétaire enregistrés dans ce territoire sont supérieurs aux taux moyens observés à l'échelle péruvienne. Sur le plan économique, les secteurs minier et agro-pastoral contribuent respectivement à 8,7% et 5,6% de l'économie péruvienne entre 2007 et 2014 alors qu'ils représentent 32% et 13% de l'économie cajamarquine (BCRP, 2016 ; INEI, 2016a ; MINAGRI, 2013 ; MINEM, 2015). Pour autant, la population de ce département n'est pas également liée à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Si le secteur minier occupe une part de la population économiquement active (PEA) locale plus importante que le secteur agro-pastoral, la quasi-totalité des habitants de ce territoire dépendent occasionnellement de l'agriculture et de l'élevage alors l'exploitation marchande des ressources minières occupe moins de 1% de la population locale (idem ; INEI, 2008 ; MINAGRI, 2013). En termes territoriaux, l'empreinte spatiale du secteur minier s'étend sur plus de 30% de la superficie terrestre du département nord-andin. Le phénomène est donc près de deux fois plus important (16%) que celui observé à l'échelle nationale. Toutefois, l'empreinte spatiale du secteur minier est inférieure à celle du secteur agro-pastoral (37%) dans ce territoire (INGEMMET, 2016 ; INEI, 2016 ; MINAGRI, 2013). Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le département de Cajamarca se présente donc comme un véritable espace de l'« entre-deux » (Le Gall, Rouge, 2014), à la fois agro-pastoral et minier. « *Le contexte [...] détermine ce qui fait l'entre-deux, qui est à la fois "et" l'un, "et" l'autre des espaces encadrants ou, au contraire "ni" l'un, "ni" l'autre de ces derniers, rendant parfois leur détermination complexe [...]* » (idem : 12). Dans ces conditions, l'ouverture de nouvelles mines et/ou le développement de projets miniers sont envisagés par une partie de la population locale et des opposants au secteur minier comme des

événements déstructurant des sociétés et des territoires locaux, ce pourquoi ils les rejettent (Bebbington, 2007 ; 2013 Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Bury, 2007a, 2007b ; Echave de, Diez, 2013 ; Grieco, 2016 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; Li, 2015 ; Lingán, 2008 ; Tanaka, Meléndez, 2009 ; etc.). Les mobilisations sociales et les discours qui se développent à partir de 2011 contre le projet minier Conga, porté par l'entreprise Minera Yanacocha dans ce département, mettent en évidence qu' « il se passe quelque chose » à Cajamarca, que ce territoire se « dé-normalise » c'est-à-dire qu'il entretient un rapport particulier à la norme, ici le modèle de développement national, et tente de s'en éloigner (Le Gall, Rouge, 2014 : 17-20). Ce chapitre analysera en quoi les mobilisations contre le projet Conga interrogent l'existence du point de vue dominant, c'est-à-dire le modèle de développement, dans un projet politique alternatif d'« être-dans-l'espace » et d'« être-avec-l'espace » (Le Gall, Rouge, 2014 : 20). Plus exactement, la renégociation des relations socio-spatiales par le conflit minier sera interprétée comme une nouvelle fabrique du territoire, des ressources et de l'identité locale dans une perspective antagoniste au secteur minier.

Après avoir mis en évidence que le département nord-andin oscille entre agro-pastoralisme et exploitation marchande des ressources minières, nous détaillerons la chronologie du conflit de Conga pour montrer que deux visions du développement s'opposent dans ce territoire. Plus largement, nous mettrons en évidence que ce conflit se fonde sur la construction, la projection et la circulation de trois ressources alternatives à l'imaginaire minier : l'eau, les gardiens des lacs et Máxima Acuña, dans un projet politique de coconstruction du territoire local et de renégociation des règles du jeu à l'échelle péruvienne par le bas pour faire émerger le débat sur le rôle des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement (Fortin, Fournis, 2016 ; Giraut, Antheaume, 2005 ; Lombard, Velut, Mesclier, 2006 ; Magrin, 2013 ; Velut, 2008).

## 9.1 Cajamarca, un espace de l'« entre-deux » ni tout à fait agro-pastoral ni tout à fait minier

### 9.1.1 Un territoire fortement lié aux activités agro-pastorales...

#### a. L'agro-pastoralisme, une source de richesse économique pour le département

Entre 2007 et 2014 le département de Cajamarca contribue en moyenne à 6% de l'économie agro-pastorale péruvienne soit un niveau supérieur à la contribution moyenne (4% environ) de l'ensemble des départements péruviens à ce secteur, ce qui le classe au quatrième rang des territoires que contribuent le plus au dynamisme du PIB agro-pastoral péruvien (INEI, 2016a ; cf. carte n° 16 in chapitre n°2)<sup>1</sup>.

À l'échelle locale, entre 2007 et 2014 la part du secteur agro-pastoral dans l'économie régionale cajamarquine est supérieure à un dixième (environ 13,3% ; INEI, 2016a ; cf. tableau n°27). La croissance de ce secteur d'activité y est plus de deux fois supérieure à celle observée à l'échelle du Pérou (environ 6% ; idem). En outre, entre le milieu des années 2000 et le milieu des années 2010 la richesse économique créée par le secteur agro-pastoral dans l'économie locale croît. Cependant, lorsque la contribution de ce secteur à l'économie cajamarquine est considérée en volume celle-ci baisse. Ce phénomène semble indiquer une diversification économique et/ou

---

<sup>1</sup> Sur la base de 24 départements, Lima et la province constitutionnelle de Callao étant comptabilisées dans la même catégorie (INEI, 2016a). Cajamarca se classe quatrième derrière Lima (15,4%), La Libertad (11,4%), Ica (7,3%) et Arequipa (6,5% ; idem). L'empreinte spatiale du secteur agro-pastoral dans le département de Cajamarca (37% environ) est bien plus élevée que celle observée dans le département de Lima (25% environ) mais inférieure à celle observée dans les territoires de La Libertad (50%) et Ica (42% ; MINAGRI, 2013 : 41). Comme pour le secteur minier, il n'y a donc pas de déterminisme entre la part du territoire localement destinée en l'agriculture et à l'élevage et la contribution de ces activités au PIB sectoriel péruvien. Nous émettons l'hypothèse que cette situation est davantage liée au type d'activité pratiquée (mécanisée ou non, etc.) qu'au morcellement de la propriété foncière en de multiples parcelles. En effet, les parcelles agro-pastorales recensées dans le département de Cajamarca (329 650 unités) représentent moins d'un cinquième (près de 15%) des parcelles agro-pastorales péruviennes soit un niveau supérieur à celui représenté par les parcelles agro-pastorales enregistrées dans les départements de Lima, La Libertad et Ica, lesquelles ne représentent respectivement qu'environ 3,5%, 5,7% et 1,5% des parcelles agro-pastorales nationales (MINAGRI, 2013 : 52) mais dans lesquels l'agriculture et l'élevage semblent y être plus performants (cf. ci-avant). Dans ces quatre départements, les parcelles comprises entre 0,1 hectare et 5 hectares sont les plus nombreuses. Elles représentent plus des trois quarts des parcelles locales, environ 89% pour Cajamarca et Lima, et 83% puis 79% des parcelles des départements de La Libertad et Ica (idem). Inversement, à l'échelle péruvienne les parcelles de cette taille correspondent à moins d'un cinquième (16% environ) des parcelles du pays (idem).

un renversement de la structure productive locale et non un phénomène de crise de l'agriculture et de l'élevage dans ce territoire (cf. ci-après).

Tableau n°27 Contribution du secteur agro-pastoral à l'économie régionale dans le département de Cajamarca entre 2007 et 2014

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% du PIB agro-pastoral dans le PIB départemental entre 2007 et 2014	15,4	14	13,2	13,4	13	12,4	12,5	12,1
PIB agro-pastoral (en nouveaux sols)	1 260 057	1 303 761	1 322 345	1 361 611	1 380 041	1 396 103	1 390 066	1 341 076

Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Elaboré par l'auteur.

Par ailleurs, si le secteur agro-pastoral ne représente une source stable d'emploi que pour une faible part des actifs locaux, la population cajamarquine est étroitement liée à l'agriculture et à l'élevage.

## b. Une population étroitement liée à l'agriculture et à l'élevage

En 2012 près de 12 000 personnes (11 924) travaillent de façon permanente dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage dans le département de Cajamarca (MINAGRI, 2013 : 59). Ce secteur d'activité occupe donc une portion extrêmement congrue de la population économiquement active (PEA) locale (1,5%) et des 1,4 million d'habitants de ce territoire (idem ; INEI, 2009c)<sup>2</sup>. Néanmoins, près de 340 000 producteurs (339 427) agricoles sont recensés à Cajamarca en 2012 soit près de la moitié (environ 44%) de la population active locale (MINAGRI, 2013 : 10, 43-44 ; INEI, 2008c, 2013a). En 2012 le territoire de Cajamarca se situe en fait en tête du classement des départements dans lesquels les producteurs agro-pastoraux sont les plus nombreux. Ils représentant environ 15% des 2,3 millions (2 260 973) de producteurs agro-pastoraux recensés au Pérou à cette date (idem ; cf. carte n°17 in chapitre

<sup>2</sup> En 2012 la PEA de Cajamarca est évaluée à 778 378 individus (MINAGRI, 2013 : 61).



n°2)<sup>3</sup>. Les producteurs agro-pastoraux de Cajamarca sont principalement des personnes physiques (99,8%) même si 119 communautés paysannes et 13 communautés natives font également partie de cette catégorie d'acteurs (MINAGRI, 2013 : 44)<sup>4</sup>. Outre l'emploi permanent, les données du ministère de l'agriculture et de l'irrigation (MINAGRI, 2013) montrent qu'il convient de considérer l'emploi occasionnel dans ce secteur d'activité. D'après ce ministère le travail à temps plein n'est pas la norme dans le secteur agro-pastoral péruvien. En 2012 plus d'un million (1 376 294) d'individus travaillent occasionnellement dans l'agriculture et l'élevage dans le département de Cajamarca (idem : 59). Le nombre de travailleurs occasionnels recensés dans ce secteur d'activité en 2012 est donc presque égal à la population totale recensée en 2007 dans ce territoire (INEI, 2008c). Par conséquent, au début des années 2010 la majeure partie de la société cajamarquine apparaît comme très étroitement structurée autour de l'agriculture et de l'élevage.

Parallèlement, le département de Cajamarca est étroitement lié à l'exploitation des ressources minières.

## 9.1.2 ... et inégalement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables

### a. Une économie locale tirée par l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et plus exactement entre 2007 et 2014, l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables contribue à près du tiers (32% environ) du PIB du département (INEI, 2016a). Si, sur cette période, la part du secteur extractif dans l'économie régionale a tendance à diminuer, lorsque le PIB est envisagé en valeur, celui-ci montre une dynamique ascendante (INEI, 2016a ; cf. tableau n°28). Il croît sensiblement entre 2007 et 2012 et ne diminue qu'en 2013 et 2014 tout en se maintenant à un niveau supérieur à celui de 2007 (idem).

---

<sup>3</sup> Pour rappel Cajamarca se classe devant Puno avec 215 170 personnes ou 9,5% du total des travailleurs agricoles et Cuzco avec 182 058 ou 8,1% de ceux-ci (MINAGRI, 2013 : 10, 43-44). Les producteurs agricoles péruviens représentent environ 14% de la PEA nationale de 2012 (idem ; MINTRA, 2013 : 23).

<sup>4</sup> Les producteurs sont différenciés selon neuf catégories : personnes physiques, sociétés anonymes fermées (SAC), sociétés anonymes ouvertes (SAA), sociétés à responsabilité limitée (SRL), entreprises individuelles de responsabilité limitée (EIRL), coopératives agricoles, communautés paysannes, communautés natives et autres (MINAGRI, 2013 : 44).

Entre 2007 et 2014 la contribution de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables au PIB du département de Cajamarca est même plus de deux fois plus élevée (25 878 740 nouveaux sols) que celle du secteur agro-pastoral (10 755 060 nouveaux sols ; idem).

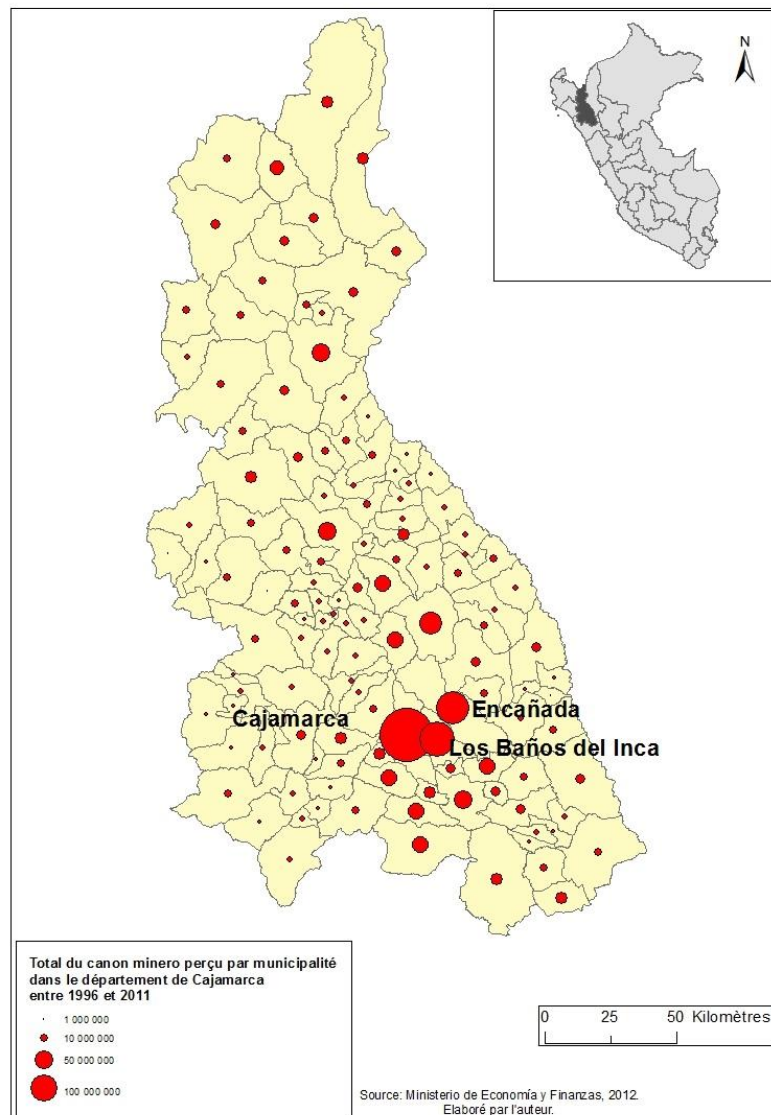
Tableau n°28 Contribution du secteur extractif à l'économie régionale dans le département de Cajamarca entre 2007 et 2014

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% du PIB extractif dans le PIB départemental entre 2007 et 2014	30,5	34,7	37,7	33,5	31,7	31,6	28,4	26,2
PIB extractif (en nouveaux sols)	2 489 275	3 236 611	3 789 024	3 398 102	3 362 234	3 562 303	3 168 653	2 872 538

Source : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. Elaboré par l'auteur.

Par ailleurs, l'ensemble des divisions politico-administratives du département bénéficient de cette activité du fait des critères de répartition de la rente minière bien que certains territoires en profitent plus que d'autres (cf. chapitre n°5 ; cf. carte n°44). Entre 1996 et 2011 environ 2,2 milliards de sols (près 670 millions de dollars) auraient ainsi été redistribués à l'ensemble des municipalités du département (MEF, 2012).

Carte n°44 Distribution locale de la rente minière dans le département de Cajamarca à l'échelle municipale entre 1996 et 2011 (en millions de sols)



Cependant, le secteur minier constitue un débouché marginal pour les travailleurs locaux.

#### b. Un secteur minier faiblement consommateur en main d'œuvre

Pour rappel, en 2014 le secteur minier occupe directement moins de 200 000 (195 360) travailleurs sur l'ensemble du territoire péruvien mais plus de 1,7 million de personnes travaillent indirectement dans ce secteur d'activité e près de 8 millions d'individus bénéficient du dynamisme de cette activité dans le pays soit plus d'un cinquième (23% environ) de la population péruvienne de 2007 (INEI, 2016a ; MINEM, 2015 : 114 ; cf. chapitre n°5).

Plus précisément, en 2014 moins de 15 000 personnes (14 299) travaillent directement ou indirectement dans le secteur minier dans le département de Cajamarca (MINEM, 2015 : 117). Ils représentent environ 7% de ces actifs à l'échelle nationale, ce qui classe Cajamarca au sixième rang des territoires miniers où ces travailleurs sont les plus nombreux (idem). Toutefois, à l'échelle du département, ces travailleurs ne représentent qu'une portion congrue (1,8%) de la PEA locale (de 2012) et à peine 1% de la population du département (telle que recensée en 2007 idem ; INEI, 2008b, 2013 ; MINAGRI, 2013 : 61). Si les travailleurs miniers sont donc plus nombreux que les travailleurs directs du secteur agro-pastoral dans le département (moins de 12 000 personnes), ils sont bien inférieurs d'une part, aux producteurs agro-pastoraux recensés en 2012 dans ce territoire, lesquels représentent près de 44% de la PEA locale, et d'autre part, au nombre d'individus occasionnellement occupés par l'agriculture et l'élevage dans ce territoire (plus de 1,3 millions ; INEI, 2008b, 2008c ; MINAGRI, 2013).

### 9.1.3 Un territoire plus rural et plus touché par la pauvreté que la moyenne péruvienne

Le département de Cajamarca possède une des caractéristiques emblématiques des espaces de l'entre-deux, celle de décrire un rapport particulier à la norme (Le Gall, Rouge, 2014 : 17-18). Ce rapport particulier à la norme est ici envisagé vis-à-vis des différentiels de milieux de résidence et de taux de pauvreté entre ce territoire et la moyenne péruvienne.

Pour rappel, lorsque Minera Yanacocha produit son premier lingot en 1993, les trois quarts (75%) des habitants du département de Cajamarca vivent en milieu rural (INEI, 1993a). Cette situation est quasi diamétralement opposée à la tendance nationale puisque 70% de la population péruvienne réside en milieu urbain (idem). Si au début du XXI<sup>e</sup> siècle la part de la population locale et nationale résidant en milieu rural ne cesse de diminuer, plus des deux tiers (67%) de la population de Cajamarca réside en milieu rural en 2007 alors qu'à cette date plus des trois quarts (76%) de la population péruvienne réside en milieu urbain (idem : 2008b).

Ces différentiels de situations entre l'échelle locale et l'échelle nationale sont également observables du côté des niveaux de pauvreté.

En effet, en 2007 près des deux tiers (environ 65%) des habitants de Cajamarca vivent en situation de pauvreté monétaire et près d'un tiers (31%) se trouvent en situation d'extrême pauvreté monétaire alors que la pauvreté et l'extrême pauvreté monétaires touchent respectivement moins de la moitié (44%) et moins d'un cinquième (18%) de la population péruvienne (INEI, 2008d ; cf. cartes n°18 et n°19 in chapitre n°2)<sup>5</sup>. De même, lorsque la pauvreté est envisagée à l'aune des nécessités de base non satisfaites (NBI), la population cajamarquine apparaît comme plus pauvre que la moyenne péruvienne. En 2007 près de la moitié (environ 45,1%) de la population du département vit avec au moins une NBI contre moins du tiers (30,3%) de la population péruvienne (INEI, 2014c ; cf. carte n°20 in chapitre n°2)<sup>6</sup>. La population cajamarquine est donc bien plus touchée par la pauvreté et l'extrême pauvreté monétaires et non monétaire que la moyenne péruvienne.

Pour de nombreuses populations, et particulièrement pour les populations agro-pastorales, la terre constitue à la fois un facteur de production, de répartition des richesses et de reproduction sociale (Mendras, 1995 ; Mesclier, 2006 ; Morlon, 1992 ; Murra, 1975 ; Roux, 2006, etc.) et donc d'identité (le territoire vécu) et d'identification socio-spatiale. Dans le département de Cajamarca, puisque la part de la population rurale est supérieure à celle de la population urbaine, ce qui montre un phénomène inverse par rapport à celui observé à l'échelle du Pérou, que ces habitants sont étroitement liés à l'exploitation marchande des ressources naturelles renouvelables et qu'ils y sont plus pauvres que la moyenne péruvienne, le développement du secteur minier n'est, pour une partie des habitants, non pas perçu comme une opportunité mais inversement comme une menace à leur survie biologique et sociale, à leurs modes de vie ainsi qu'à l'intégrité de la nature (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 ; Bury, 2007a, 2007b ; Echave de, Diez, 2013 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; Lingán, 2008).

---

<sup>5</sup> En 2014 la pauvreté monétaire touche 24% de la population péruvienne et l'extrême pauvreté monétaire environ 5% (INEI, 2014b, 2014d). Les données à l'échelle des territoires locaux ne sont pas disponibles.

<sup>6</sup> Entre 2007 et 2014 ce taux diminue sensiblement mais la moyenne de ce phénomène est à Cajamarca plus élevée que celle enregistrée à l'échelle péruvienne. En 2014 moins du quart (23,6%) de la population cajamarquine vit avec au moins une NBI contre un cinquième (environ 19,7%) de la population péruvienne (INEI, 2014c).

#### 9.1.4 Un territoire marqué par des tensions récurrentes entre Minera Yanacocha et la population cajamarquine

Le nouveau cycle d'exploitation minière qui s'engage au Pérou au début de la décennie 1990 est étroitement lié aux opérations de Minera Yanacocha. Depuis le début de ses activités d'extraction dans le département de Cajamarca en 1992, les relations entre une partie des acteurs locaux et l'entreprise sont ambivalentes et les tensions récurrentes (Bury, 2007a, 2007b ; Grieco, 2016 ; Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; Li, 2015 ; Lingán, 2008, Tanaka, Meléndez, 2009). Plusieurs facteurs sont à même d'expliquer ce phénomène.

Les tensions initiales avec les acteurs locaux, et notamment avec ceux dont les terres sont convoitées par Minera Yanacocha, s'expliquent d'une part, par la volonté d'acquisition de celles-ci, et portent donc sur la transaction elle-même (la cession de la terre ; cf. chapitre n°7). Mais elles semblent, d'autre part, également liées au prix d'achat des terres et à la nature de la ressource minière exploitée.

En effet, Minera Yanacocha a été accusée d'avoir procédé à l'achat du foncier de façon peu transparente, expéditive et uniquement auprès d'un échantillon restreint des « propriétaires » fonciers. Cette situation serait liée à l'organisation du processus de titrisation des terres et aux carences locales en termes de gestion du cadastre soit *in fine* à une certaine défaillance dans la gestion du territoire par la puissance publique, alors momentanément transférée à un acteur privé dont ce n'est pas la fonction première. Lors de son installation dans le département nord-andin, l'entreprise minière aurait acheté les terres d'un groupe restreint d'individus qu'elle a alors véhiculés auprès des institutions publiques locales pour qu'ils obtiennent des titres de propriété sur leurs terrains dans le but de les leur racheter (Bury, 2007a : 74-76). Or parmi ces individus, des « colons », c'est-à-dire des personnes qui occupaient des terres appartenant à d'autres, ainsi que des individus peu scrupuleux se seraient fait passer pour les propriétaires légitimes des terrains, auraient ainsi obtenu des titres fonciers qu'ils auraient ensuite revendus à Minera Yanacocha réalisant une transaction économique bénéfique au détriment des « véritables » propriétaires fonciers et/ou des habitants des territoires convoités, que ceux-ci occupassent ou non leurs terrains (*idem*). Cette question de la normativité des droits de propriété fait, au Pérou comme ailleurs, débat, notamment lorsqu'elle implique des populations paysannes et/ou autochtones car elle considérée comme une menace pour le devenir socio-territorial de ces acteurs s'ils en sont démunis (Bellier, 2014b). « [...] *l'absence de titres de*

*propriété (dans la forme exigée par le conquérant) ne peut justifier l'absence d'usage d'un territoire par un peuple autochtone [...] différents moyens peuvent prouver l'existence d'un lien traditionnel, ou d'un usage ancien et constant, comme le rappellent les conclusions de l'étude de Erica-Irene Daes sur la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/CN.4/Sub.2/2004/30) » (idem : 23)<sup>7</sup>.*

En outre, il a été reproché à l'entreprise la privatisation et la parcellisation de terres communales dans le cadre d'une relation asymétrique.

En effet l'entreprise minière se trouvait en situation de force lors des négociations foncières du fait de négociations individuelles et non groupées avec l'ensemble des propriétaires, dans un territoire où, pour rappel, en 1993 le taux d'analphabétisme moyen était supérieur (15%) à la moyenne nationale (moins de 10% ; cf. chapitre n°2) et alors même qu'elle avait favorisé l'obtention des titres de propriété pour les acteurs locaux (Bury, 2007a ; INEI, 1993d).

Bury (2007b) montre que les impacts directs et indirects de l'activité de Minera Yanacocha sur les communautés, les unités domestiques et les individus à l'intérieur de ces communautés ne sont pas uniformes et qu'ils ne sont pas distribués de façon similaire entre unités domestiques et communautés (idem : 274-275).

En effet, le développement du secteur minier dans le département de Cajamarca entraînerait un renchérissement des prix du foncier dans un territoire majoritairement rural dont il a été montré ci-dessus que la population est étroitement dépendante de l'exploitation marchande de la terre et des ressources naturelles renouvelables. La hausse des prix du foncier dans ce territoire est provoquée à la fois par la présence de l'entreprise minière et des autres qui s'implantent progressivement dans ce département. Elle semble aussi s'expliquer par les stratégies de certains acteurs locaux qui entendent profiter de cette rente de situation (posséder et/ou occuper un territoire convoité). La volonté de renégociation du prix de la terre est alors étroitement liée à la nature de la ressource exploitée. L'or cristallise les tensions car une partie des habitants locaux considèrent que sans leurs terres, l'entreprise minière n'exploiterait pas une ressource génératrice d'importants profits. Cette position, régulièrement exprimée par divers acteurs, est revenue au cours de nombreuses discussions lors de nos terrains de recherche au Pérou entre

---

<sup>7</sup> Entre 1992 et 2000 Minera Yanacocha aurait acheté 11 000 hectares de terres pour 5 millions de dollars dont 259 acquisition sur les terres de 44 communautés (Martínez, Oblitas, 2002 in Bury, 2007a : 74).

2012 et 2013, aussi bien avec des individus du département de Cajamarca que d'autres territoires, notamment à Lima, pendant ou hors manifestations sociales. Certains l'envisageant comme un effet positif du boom minier local et d'autres comme un effet négatif. Si nous ne savons pas si les personnes qui exprimaient ces positions dans le département de Cajamarca étaient directement concernées par la ruée minière, et donc si les terres qu'elles possédaient ou sur lesquelles elles vivaient étaient ou non touchées par l'expansion territoriale de l'entreprise, certains locuteurs estimaient que les propriétaires de la terre devaient obtenir une part des bénéfices de l'exploitation par un prix d'achat des terres supérieur à celui d'un foncier ordinaire ne « regorgeant » pas de riches matières premières. La logique est simple : sans terre point d'or. Pour plusieurs salariés des entreprises minières et/ou promoteurs du secteur, rencontrés dans ce département ou en dehors de celui-ci, cette logique est simpliste car les parcelles, souvent de petite taille, détenues par les locaux ne « regorgent » pas d'or. Seule l'utilisation de certaines techniques d'extraction et de traitement des minerais (l'exploitation en découverte, la lixiviation) permet de rendre économiquement rentable l'exploitation de gisements à faible teneur en minerais (0,72 gramme d'or par tonne dans le cadre du projet Conga, cf. *infra* ; cf. Annexe n°5). Le prix d'achat des terres constituerait donc potentiellement une source de conflit ou, du moins, de négociation. Ici les versions s'opposent quant au prix pratiqué par l'entreprise minière. Concernant le début du processus d'acquisition des terres, Bury (2007a) donne le chiffre de 80 US\$ par hectare pour les acquisitions intervenues en 1992 (idem : 76-77). Torres (2007) estime lui que les transactions de Minera Yanacocha étaient de l'ordre de 25 US\$ l'hectare (idem : 170). La version de l'entreprise est bien différente. En 2012, elle déclare : *« Yanacocha a acheté des terres aux prix du marché, sinon personne ne lui aurait vendu un seul hectare. Mais il est vrai qu'elle paya moins au début des années quatre-vingt-dix qu'elle ne paye aujourd'hui par hectare. Ça c'est la situation à Cajamarca et dans tout le Pérou. Cependant, Yanacocha fit ce que personne n'avait fait jusqu'alors, sans être obligée à le faire : elle réalisa un paiement additionnel pour les paysans, de façon à ce que le prix d'achat minimum dépasse les 500 dollars l'hectare »*<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Notre traduction de : « Yanacocha compró tierras a los precios del mercado, de lo contrario nadie le hubiera vendido una sola hectárea. Pero es cierto que pagó menos a principios de los noventa que lo que paga hoy por hectárea. Esa es la situación en Cajamarca y en todo el Perú. Sin embargo, Yanacocha hizo lo que nadie había hecho hasta ese momento, a pesar de no estar obligada a ello: realizó un pago adicional a los campesinos, de manera que el precio de compra mínimo superó los 500 dólares la hectárea ».



D'après Bury (2007b), 75% des unités domestiques ayant vendu leurs terres à l'entreprise ont migré dans ce même département dans des zones situées à une altitude moindre que celles où elles se trouvaient auparavant et 17% dans la capitale départementale (idem : 268). Pour les uns, notamment des individus résidant dans les hameaux de Jalca et Ladera jouxtant la mine, la vente de terrains semble avoir entraîné un processus choisi d'émigration vers la ville (idem : 255-256). L'espace urbain est alors considéré comme un milieu moderne, éloigné des difficultés du milieu rural grâce notamment à un meilleur accès aux infrastructures, particulièrement d'éducation pour les enfants, et de santé (idem : 248-250). Dans un département où l'émigration constitue un élément clé des stratégies de subsistance des unités domestiques, le développement des infrastructures routières (133 km de route sont construits par l'entreprise minière) favorise une hausse des migrations de court terme et de courtes distances sans influencer sur les migrations à moyen et long termes (idem : 262-274). En termes productifs, les transactions foncières auraient parfois permis une amélioration des conditions de vie des propriétaires. À Jalca, la vente de la terre aurait favorisé une hausse de l'élevage qui, grâce au développement des infrastructures de transports, aurait favorisé l'accès à certains marchés locaux, notamment pour la vente de produits laitiers, augmentant le capital économique mais aussi social vertical (hors communauté) de ces populations (idem : 275). Cependant l'effet du développement des infrastructures de transport touche inégalement les unités domestiques et les communautés. Le développement d'un capital social vertical est favorisé au détriment de relations horizontales (entre communautés), mais ces effets sont surtout liés à la position relative des individus vis-à-vis de ces infrastructures (idem : 274-278)<sup>9</sup>. Dans la capitale départementale, certains commerçants, restaurateurs et indépendants rencontrés au cours de nos terrains dans le département en 2012 et 2013, évoquaient de façon positive le boom minier. Ils estimaient que celui-ci leur permettait de mieux vivre de leurs commerces et avait participé à l'urbanisation et à l'amélioration des infrastructures de la capitale départementale (meilleur raccordement au réseau électrique, développement de la voirie, etc.) ce qui se répercutait de façon positive sur le tourisme et leur chiffre d'affaire<sup>10</sup>. En retour, ils dénonçaient et/ou faisaient part de leurs inquiétudes, dans le cadre de discussions privées, quant aux impacts économiques négatifs réels ou craints des manifestations contre le projet minier de Conga sur leurs activités (baisse de la

---

<sup>9</sup> La question du développement des infrastructures et de la position des habitants vis-à-vis de celles-ci concerne également la possibilité du raccordement à l'eau courante et à l'électricité. L'éloignement social vis-à-vis de ces ouvrages aurait donc un impact inégal sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

<sup>10</sup> Ces positions ont été exprimées par un commerçant spécialisé dans la vente d'artisanat local et de souvenirs (mars, 2012) et donc dépendant du tourisme, ainsi que par un couple de restaurateurs (avril 2013) qui notait une diminution nette de son activité depuis le développement du conflit social (cf. ci-après) mais aussi par trois chauffeurs de taxis indépendants qui se plaignaient de la baisse d'activité liée aux manifestations sociales.

fréquentation et de la consommation). Ils exprimaient notamment une peur de devoir fermer boutique voire pour l'un d'eux de tomber dans la pauvreté et de vivre un phénomène de déclassement social.

D'autres dénoncent les effets négatifs de la hausse des prix du foncier dans le département du fait du développement croissant du secteur minier dans le département.

En milieu urbain la hausse du foncier se répercute principalement sur la possibilité d'accéder à l'immobilier. Or, une des principales critiques adressées à l'entreprise est le faible montant versé pour l'achat des terrains. De fait, pour une partie des personnes qui ont vendu leurs terres, la transaction ne leur aurait pas permis d'acquérir d'autres terres et les aurait contraint à émigrer dans d'autres territoires du département ou la capitale régionale (Bury, 2007a : 56, 2007b : 268 ; Torres, 2007 : 170). L'impact du développement du secteur minier pour ces populations est donc une migration forcée et non une ascension sociale. En milieu rural, le renchérissement du foncier affecte négativement les populations sur deux tableaux. D'une part, le développement du secteur minier se traduit par une perte de contrôle du territoire de production et de reproduction sociale en privant les individus de l'accès aux biens et services fournis par l'environnement (terre et eau principalement ; idem). Cette situation touche notamment les populations agro-pastorales résidant sur les territoires convoités par l'entreprise minière ou aux abords de ceux-ci. D'autre part, lorsque la terre devient trop onéreuse, les producteurs agro-pastoraux qui ne sont pas contraints de quitter leurs territoires sont poussés, du fait de la fermeture physique du territoire par les entreprises minières, à favoriser des pratiques intensives d'usage des sols entraînant un moindre recours à la jachère (Bury, 2007b : 256-257). À Ladera, la vente des terres à Minera Yanacocha a entraîné une hausse de la production agricole mais aussi une intensification de l'élevage, concentré sur des parcelles plus petites et à moindre altitude, suscitant une dégradation des sols, pratique accentuée par l'achat de bétail via les revenus générés par la vente de terrains (idem : 257, 275). Pour une minorité d'acteurs, la vente de terrains aurait entraîné une hausse de l'utilisation des intrants chimiques qui grèvent pourtant le budget et épuisent les sols, mais aussi à moins diversifier leurs productions, pour maintenir des niveaux de production comparables à ceux réalisés quand ils disposaient de plus de terres (idem). Par ailleurs, Grieco (2016) montre que la salarisation des hommes dans les zones d'influence directe de l'entreprise minière se traduit par une charge accrue de travail non rémunéré pour les femmes, laquelle est également accrue par la participation des femmes à

certaines projets de responsabilité sociale développés par l'entreprise ou sa fondation, Los Andes de Cajamarca (idem : 97-101).

La pénétration du territoire local par un acteur économique de nature exogène semble inégalement opératoire pour expliquer les tensions entre une partie des acteurs locaux et l'entreprise minière.

En effet, lorsque Minera Yanacocha débute ses activités d'extraction dans le territoire nord-andin en 1992, il s'agit d'une co-entreprise d'origine américaine (Newmont Mining Corporation) et française (BRGM), partiellement détenue par une institution membre du groupe de la banque mondiale (l'IFC) et par une entreprise minière péruvienne (Compañía de Minas Buenaventura S.A.A). Autrement dit, Minera Yanacocha apparaît comme un acteur exogène au département de Cajamarca et comme une entreprise détenue par des acteurs centraux (qui du capitalisme mondial qui de Lima, bien que les activités de Compañía de Minas Buenaventura S.A.A se concentrent à cette époque majoritairement dans les Andes du centre et du sud). Cependant, la nature exogène de cet acteur semble davantage expliquer les sentiments de rejets de l'entreprise au cours des années 2000 et 2010 (cf. *infra*) qu'au début de la décennie 1990. Effectivement, comme signalé plus haut (cf. chapitre n°1), la crise de la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont opéré un renversement dans l'opinion publique péruvienne, alors persuadée de la nécessité d'accepter une aide extérieure sous conditions et d'instaurer de nouvelles règles économiques pour se défaire de la crise nationale (Balbi, 1997).

La question des espoirs déçus, en termes d'embauche, n'est pas évidente à établir. Comme nous l'avons signalé plus haut, pour une partie des Péruviens et des habitants du département, l'emploi « à la mine » est vivement recherché. En 1993 lorsque Yanacocha produit son premier lingot, 102 personnes travaillent directement pour l'entreprise et 512 indirectement, en comptabilisant les travailleurs chez les sous-traitants (Yanacocha, s.d : 16). Parmi ces travailleurs, seuls 10% sont originaires du département de Cajamarca (idem). L'emploi minier est donc très majoritairement exogène au territoire d'accueil de la mine. Néanmoins, l'embauche augmente rapidement, de même que les emplois indirects se multiplient. Le profil des travailleurs change. À titre d'illustration, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et plus exactement en 2001, l'entreprise embauche plus de 1500 (1570) travailleurs directs et on compte plus de 5000 (5003) travailleurs chez les sous-traitants, ce qui représente un total de plus de 6500 travailleurs (idem). À cette date, plus de la moitié (57%) des travailleurs sont originaires du département

nord andin (idem). En 2012, les travailleurs de l'entreprise sont moins nombreux. On compte moins de 3000 (2647) employés (Yanacocha, 2013 : 51). Toutefois, parmi ceux-ci, plus de 70% (1538) sont des travailleurs locaux (idem : 52). Si le nombre d'emplois générés par l'entreprise peut donc constituer une source potentielle de mécontentement, ceux-ci demeurent majoritairement locaux, ce qui représente une évolution diamétralement opposée à celle observée en 1993 et atteste donc d'une greffe socio-territoriale locale de l'entreprise.

Une des principales raisons à même d'expliquer les relations ambiguës suscitées par Minera Yanacocha dans le département de Cajamarca et en dehors de celui-ci, voire la principale raison, est en fait liée à la forme prise par le nouveau boom minier dans ce territoire.

En effet, les techniques d'exploitation des gisements et de traitement des minerais utilisées par l'entreprise, l'extraction à ciel ouvert et la lixiviation au cyanure, dans un territoire qui en 1992 ne connaissait pas cette forme d'exploitation minière, a été difficilement envisageable et compréhensible pour les populations locales. D'une part, parce-que sans référent historique local, les habitants et parmi eux particulièrement ceux qui ont vendu leurs terres, n'imaginaient pas l'impact territorial de l'entreprise sur la nature. D'autre part, parce-que depuis qu'ils le connaissent, nombreux sont ceux qui ne veulent pas « détruire » davantage « leurs » paysages, leurs ressources et leur environnement. L'échelle de l'exploitation, la transformation du paysage et la fermeture de celui-ci du fait des transferts fonciers, ainsi que la pollution (notamment visuelle, sonore et de l'eau), crainte ou avérée, associée au développement des mines à ciel ouvert constituent ainsi des éléments centraux pour saisir les tensions périodiques qui éclatent dans ce territoire autour de l'exploitation minière.

Les mobilisations sociales contre le projet minier Conga qui surgissent dans le département nord-andin à la fin de l'année 2011 se structurent progressivement autour de la question de la préservation de la nature et plus particulièrement de la ressource hydrique présentée comme source de vie et de pureté en danger qu'il faut défendre.

## 9.2 La construction sociale de ressources alternatives dans le conflit minier de Conga

### 9.2.1 Le projet *Minas Conga*

Le projet minier de Conga se situe à environ 73 km de la capitale du département de Cajamarca et à 585 km de Lima, à une altitude comprise entre 3 700 m et 4 262 m au-dessus du niveau de la mer (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE : 18). Il s'étend sur les territoires de trois districts, Sorochuco et Huasmin dans la province de Celendín, puis La Encañada dans la province de Cajamarca (idem : RE-18). Plus exactement, la zone d'influence directe du projet touche 11 hameaux, où résident 2 403 personnes, 713 dépendent du district de Sorochuco, 420 de celui de La Encañada et 1270 de celui de Huasmín (idem : 2010 : 5-197 - 5-198)<sup>11</sup>. La zone d'influence indirecte du projet compte 21 hameaux (idem)<sup>12</sup>. Ce projet, de 4,8 milliards de dollars, alors le plus important investissement minier du Pérou, est pour les uns synonyme de pérennisation et d'intensification de l'extraction minière à ciel ouvert, puisque la durée de vie de la mine est estimée à 19 années, mais constitue pour d'autres une menace aux modes de vie locaux et à l'intégrité de la nature. Dans la lutte sociale qui s'engage, l'impact physique mais aussi symbolique de l'activité minière sur l'environnement est central. Dans la mesure où les ressources naturelles et l'environnement constituent des constructions sociales qui impliquent de fait des jeux de pouvoir c'est sur ces deux registres, physique et symbolique, que portent les mobilisations et sur lesquels jouent leurs relais.

Le gisement de *Minas Conga* est connu de Minera Yanacocha depuis le début de la décennie 1990. Après l'avoir exploré en 2004, l'entreprise transmet en février 2010, dans un contexte de forte hausse des cours des minerais, l'étude d'impact environnemental (EIE) du projet au ministère de l'énergie et des mines (MINEM), étape nécessaire à l'évaluation des conséquences

---

<sup>11</sup> La zone d'influence directe de celui-ci comprend onze hameaux : Quengorío Bajo, Huasiyuc Jadibamba, Piedra Redonda Amaro, Chungurmayo, Namococha, El Porvenir de La Encañada, Lagunas de Combayo, Agua Blanco, Quengorío Alto, San Nicolás, Santa Rosa de Huasmín (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-15).

<sup>12</sup> La zone d'influence indirecte est formée par vingt-et-un hameaux : Alto N°8 ; Bako Coñicorgue, Chilac N°8, Cruz Pampa, El Alumbre, El Lirio, El Tingo, El valle, Faro Bajo, Huangashanga, Jadibamba Baja, Jerez - Shihuat, La Chorrera, Quinuapampa, San José de Pampa Verde, San Juan de Hierba Buena, Shanipata, Tablacucho, Uñigán Lirio, Uñigán Pululo, Yerba Buena Chica ; trois districts : Sorochuco, La Encañada et Huasmín ; puis deux provinces : Celendín et Cajamarca (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-16).

socio-environnementales de l'exploitation sur le territoire local (cf. chapitre n°7)<sup>13</sup>. D'après l'EIE, le projet minier prévoit l'exploitation de deux porphyres de cuivre et de minerais d'or situés à l'est de la zone d'exploitation actuelle de Minera Yanacocha (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-9). Ce projet devrait entraîner l'extraction de 1 085 millions de tonnes de matériaux (morts-terrains, minerais, etc.). Deux dépôts principaux sont identifiés. Les réserves du dépôt de Pérol sont estimées à 344 millions de tonnes et celles de Chailhuagón à 160 millions de tonnes avec une teneur en minerais moyenne de 0,28% de cuivre et de 0,72 grammes d'or par tonne (idem). En d'autres termes, le projet de Conga est celui d'une mine de cuivre et d'or dont les ressources doivent être exploitées selon la technique de l'extraction à ciel ouvert, la riche matière minérale étant ensuite obtenue grâce au traitement des roches par flottaison puis transportée par camions vers un port côtier avant d'être exportée vers le reste du monde (idem). Conformément à la législation, en mars 2010 l'entreprise réalise une audience publique dans le hameau de San Nicolás de Chailhuagón du district de La Encañada dans la province de Cajamarca dans le département éponyme pour présenter l'EIE du projet, exposer le projet Conga et recueillir le sentiment des populations locales. « [...] *environ 4 mille personnes, parmi lesquelles autorités et paysans, purent prendre connaissance des résultats de l'Étude d'Impact Environnemental du Projet Conga, faire connaître leurs inquiétudes et montrer, dans un dialogue ouvert et inclusif, leur disposition à ce que Conga fasse partie du future durable de Cajamarca* » (Yanacocha, 2016)<sup>14</sup>. Le document technique (de plus de 1700 pages !) est validé par le ministère de l'énergie et des mines en octobre 2010. La maison mère de l'entreprise, Newmont Mining Corporation, annonce en juillet 2011 la validation de l'étude et donc l'acceptation du projet par la puissance publique péruvienne. Cette décision intervient juste avant la prise de fonctions du nouveau président Ollanta Humala le 28 juillet 2011. La voie à l'exploitation est libre. Minera Yanacocha annonce le début du projet. Il n'en sera pourtant pas ainsi. La colère gronde à Cajamarca. Le département apparaît alors comme un espace « où il se passe quelque chose » et un espace qui se « dé-normalise » c'est-à-dire qui questionne la norme dominante (Le Gall, Rouge, 2014 : 16-20). Ici la norme remise en cause est le modèle de développement national soit, en l'occurrence, la marchandisation de la nature

---

<sup>13</sup> En 2008 une première EIE semi-détaillée concernant la phase d'exploration est approuvée par résolution suprême (n°243-008-MEM/AAM), modifiée en 2009 et une nouvelle fois approuvée (R.D n°081-2009-MEME/AAM ; Grufides, 2015 : sans page).

<sup>14</sup> Notre traduction de : « *En una Audiencia Pública llevada a cabo en el caserío de San Nicolás de Chailhuagón, alrededor de 4 mil personas, entre autoridades y campesinos, pudieron enterarse de los resultados del Estudio de Impacto Ambiental de Proyecto Conga, dar a conocer sus inquietudes y mostrar, en un diálogo abierto e inclusivo, su disposición a que Conga forme parte del futuro sostenible de Cajamarca* ». [En ligne], information disponible sur le site web de l'entreprise à l'adresse suivante : <http://www.yanacocha.com/proyecto-conga/> Page consultée le 19/11/2016.

et plus exactement l'exploitation économique des ressources minières. Cette contestation est notamment structurée autour de la construction sociale d'une ressource naturelle alternative à défendre : l'eau.

### 9.2.2 Le conflit minier de Conga comme moment de contestation du point de vue dominant

Comme le rappellent Le Gall et Rouge (2014), « [l]es espaces de l'entre-deux sont [...] des espaces où l'existence d'un point de vue dominant est remise en cause, parfois de façon revendicative : s'y expriment les résistances de certains acteurs, leurs luttes, leurs violences, pour s'y maintenir et faire exister leur point de vue » (idem : 14-15).

Dans le département de Cajamarca le projet ne passe pas auprès d'une partie de la population : « ¡Conga no va! » scandent ses opposants. Cette opposition illustre parfaitement l'émergence d'un espace de et en lutte qui refuse l'expansion du secteur minier mondial sur le territoire local et, partant, exprime les réserves et l'opposition d'une partie de la population aux règles du jeu (national et mondial) donnant ainsi naissance à l'apparition (éphémère ?) d'espaces politiques nouveaux (Fortin, Fournis, 2016 : 76-77), mobiles, qui circulent à diverses échelles dans un enchevêtrement de territorialités.

En effet, une partie de la population qui réside dans la zone formée par les trois provinces de Cajamarca, Celendín et Hualgayoc, donc *a priori* dans un espace plus large que les zones d'influence directe et indirecte du projet (provinces de Celendín et Cajamarca), divers groupes de la société civile mobilisés en faveur du développement durable, de la préservation de l'environnement et/ou contre le secteur minier ainsi qu'une partie des autorités locales, dont le président du gouvernement régional, s'opposent au projet. Les opposants au projet minier estiment que celui-ci met en péril l'approvisionnement en eau de ces territoires et constitue une menace aux activités agro-pastorales de la zone et plus largement à la survie biologique et sociale des populations, du fait notamment de l'épuisement et de la pollution des sources hydriques qu'il va entraîner (Grieco, Salazar-Soler, 2013 : 152-153 ; Echave de, Diez, 2013). Comme le rappelle Raffestin (1980) « [l]'eau, comme n'importe quelle autre ressource, est l'occasion de rapports de pouvoirs et de conflits. Le contrôle et la possession de l'eau sont fondamentalement de nature politique car ils intéressent l'ensemble d'une communauté »

(idem : 211). L'opposition sociale est d'autant plus forte qu'au cours de la campagne présidentielle de 2011, le candidat Humala s'appuie sur cette contestation locale pour accéder à la présidence. Dans ses discours de campagne le candidat Humala oppose régulièrement l'eau à l'or, car l'eau rappelle-t-il est la source de tout, une source de vie dont elle est à la base du cycle. L'eau se consomme, elle est bue, contrairement à l'or, et répond ainsi à un besoin vital des êtres humains, des animaux et des plantes. En d'autres termes, l'eau assure le fonctionnement des écosystèmes et la (sur)vie biologique des populations locales puisqu'elle permet le développement de l'agro-pastoralisme. « *La lutte contre le projet Conga est donc présentée par les manifestants comme une question de survie biologique (l'eau donne la vie) et sociale (l'eau donne la vie aux animaux dans une région d'élevage), qui s'oppose à tout objectif « politique », dans le sens d'un intérêt individuel ou partisan* » (Grieco, Salazar-Soler, 2013 : 157). Par ailleurs, le candidat Humala dénonce la pollution de l'eau et son accaparement par un acteur économique privé exogène, ravivant au passage les sentiments nationalistes des opposants<sup>15</sup>, la ressource hydrique étant présentée comme un bien commun à tous les Péruviens qu'il convient de défendre en s'opposant à sa marchandisation, à sa privatisation qui impliquerait sa pollution et sa disparition à terme, pour en garantir l'accès à tous. Alors que le secteur minier est légalement présenté comme d'intérêt public (cf. chapitres n°1, n°7 et n°8), la défense de l'eau apparaît dès lors comme un enjeu public national (cf. encadré n°25). Par conséquent, en dénonçant les méfaits de l'activité minière sur l'environnement dans le département, le candidat Humala légitime les revendications des opposants au projet minier et plus largement à l'extractivisme et les intègre à son projet politique.

#### Encadré n°25 Extraits de discours de campagne du candidat Humala en 2011

Discours à Bambamarca (date précise inconnue) :

- [O H] Là-bas, Chungur a des problèmes avec le secteur minier. Bambamarca, Hualgayoc. C'est une cicatrice sur le visage de Cajamarca. Les passifs environnementaux. J'ai vu un ensemble de lagunes. Et ils me disent que vous voulez les vendre. Voulez-vous vendre votre eau ?
- [La foule] Non !!
- [O. H] Parce-qu'ils disent que vous voulez la vendre, là-bas, dans les entreprises minières. « Oui ils vont nous vendre l'eau. On a déjà fait une consultation avec eux ». Ils vous ont consulté ?
- [La foule] Non !! Parce-que qu'est-ce qui est le plus important, l'eau ou l'or ?
- [La foule] L'eau !!
- [O. H] Parce-que vous vous ne buvez pas d'or, vous ne mangez pas d'or, mais nous nous buvons de l'eau, nos jeunes enfants boivent de l'eau, notre bétail boit de l'eau, et c'est ainsi que nous avons le lait, que nous avons les fromages, c'est ainsi qu'est produite la richesse, l'agriculture a besoin de l'eau. Par conséquent, moi je m'engage à respecter la volonté de Bambamarca et Hualgayoc à propos de l'activité minière. On va respecter les activités de

<sup>15</sup> Pour rappel, le parti politique du président Humala, ancien militaire à la retraite, s'appelle le Parti Nationaliste Péruvien (nous insistons).



l'agriculture, de l'élevage, l'eau pour tous les Péruviens. Et comment allons-nous la défendre ? Comment devons-nous défendre la patrie ?<sup>16</sup>

Source : Compilation d'extraits de discours du candidat Ollanta Humala en 2011, [En ligne], disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=LqRlp1jJuP8>

Les manifestations sociales de rejet s'enchaînent et se multiplient.

Selon l'EIE présentée par l'entreprise, le projet minier est situé en tête du bassin formé par les ruisseaux Toromacho, Chungurmayo, Alto Chirimayo, et les rivières Alto Jadibamba et Chailhuagón (Knight Piésold Consulting, 2010 : RE-18). Minera Yanacocha prévoit d'exploiter le nouveau gisement minier à ciel ouvert et de traiter les minerais par flottation, ce qui implique l'utilisation de cyanure et d'importantes quantités d'eau douce (alors mélangée au cyanure donc polluée et rendue toxique, cf. encadré n°25). Plus exactement, le projet minier prévoit d'assécher quatre lacs de haute montagne, les lagunes de Perol, Azul, Mala et Chica (idem : RE-48). Deux lacs doivent être asséchés parce-qu'ils constituent les sites de localisation des gisements des riches matières premières à extraire. Les deux autres lacs doivent eux être asséchés afin d'y déposer les mort-terrains retirés des sites d'extraction. L'eau de ces lacs doit partiellement être utilisée pour le processus de traitement des minerais. L'impact physique du projet, la transformation de l'espace, et symbolique, la destruction des lacs et la transformation de deux d'entre eux en « dépotoirs » ainsi que les dommages réels ou anticipés sur les réseaux hydriques et hydrogéologiques locaux cristallisent les préoccupations.

Au cours d'une conférence de presse tenue à Lima le 16 novembre 2011, soit moins de quatre mois après sa prise de fonctions, le président Humala déclare qu'il ne cèdera pas au chantage. Cependant, il assure que le gouvernement est prêt à dialoguer avec les communautés et les opposants qui craignent pour leur eau, afin d'éclaircir leurs doutes légitimes. « *Le gouvernement n'acceptera d'ultimatum de personne, mais oui nous sommes disposés au dialogue, à éclaircir avec transparence, avec humilité, tous les doutes - bien sûr légitimes - qui viennent des communautés et de la population debout [id est qui manifeste]* » (Humala, *Terra*, 16/11/2011)<sup>17</sup>. Plus exactement, le président Humala rappelle que le gouvernement doit protéger les communautés, leurs ressources mais aussi les activités productives et qu'il refusera

---

<sup>16</sup> Nous traduisons.

<sup>17</sup> Notre traduction de : « *El gobierno no aceptará ultimátum de nadie, pero sí nos encontramos en disposición del diálogo, de aclarar con transparencia, con humildad, todas las dudas --legítimas por cierto-- que surgen de las comunidades y de la población de pie* ».

les positions extrêmes, celles qui opposent l'eau à l'or<sup>18</sup>. Le président précise que son gouvernement entend respecter l'état de droit, c'est-à-dire les engagements passés par le gouvernement précédent, se distanciant ainsi des choix économiques antérieurs à sa présidence qui provoquent la colère actuelle. Néanmoins, il propose de créer une nouvelle relation entre le Pérou, au sens de l'État péruvien et de la société, et l'activité minière, plus respectueuse des hommes et de l'environnement. Il signale que le projet Conga est opératoire mais il demande à l'entreprise de revoir son étude d'impact environnemental pour l'améliorer et garantir l'accès à l'eau aux communautés. Dans un message à la nation, donc à destination de l'ensemble des Péruviens, le président s'adresse à la raison qui, par le dialogue, permettra d'aboutir à un choix « sensé », « l'eau et l'or ». Le président Humala opte pour une poursuite du modèle de développement national mis en œuvre au début de la décennie 1990 sans remettre en cause la marchandisation de la nature. Il estime que l'exploitation minière, l'agriculture et l'élevage ne sont pas des secteurs économiques opposés mais peuvent et doivent aller de concert, aussi bien à l'échelle régionale que nationale. Toutefois, le président Humala propose un amendement, quoique marginal, du modèle de développement car c'est notamment par les projets miniers que le gouvernement pourra financer son programme politique de la « Grande transformation » -, argument classique des partisans de l'extraction minière (cf. chapitre n°8). La position exprimée va également dans le sens d'une évolution de la relation société-nature. Toutefois, elle ne passe pas par le retour de la puissance publique péruvienne dans une régulation environnementale plus contraignante et par l'édiction de nouvelles réglementations plus restrictives dans le secteur minier mais pointe davantage vers des incitations ponctuelles et l'autorégulation sur un projet spécifique pour mieux en encadrer les conséquences.

[...] nous croyons que nous devons comme gouvernement protéger les communautés, leurs ressources naturelles mais aussi les activités productives. C'est en ce sens que le projet Conga est un projet important pour le Pérou. Parce-qu'il va permettre de réaliser la "Grande transformation" et l'inclusion sociale que nous avons offert au peuple péruvien. Mais nous voulons que ce projet s'intègre comme d'autres projets au « Plan de développement régional de Cajamarca ». Ainsi, ici [dans ce gouvernement] nous refusons les positions extrêmes : l'eau ou l'or. Nous nous proposons une solution sensée : l'eau et l'or. Ainsi, nous signalons que face à l'étude d'impact environnemental, qui fut approuvée par le gouvernement antérieur, c'est un fait juridique, mais que nous pouvons améliorer, élargir. Nous pouvons demander que l'étude hydrogéologique soit précisée pour définir réellement, pour absorber réellement les doutes sur les lagunes qui pourraient être affectées et le transvasement [des eaux des lacs]. C'est en ce sens que le gouvernement garantit l'approvisionnement en eau pour les communautés. Et c'est en ce sens que nous exigeons que l'entreprise ne fasse pas des réservoirs en ciment. Nous voulons la construction de lagunes modernes pour ce transvasement [des eaux] avec une technologie de pointe comme cela se fait dans les

---

<sup>18</sup> Nous faisons ici l'hypothèse que ces positions sont jugées extrêmes et radicales car elles ne permettent pas le dialogue que propose le gouvernement. La déclaration présidentielle semble indiquer au passage que l'opposition est liée à des considérations politiques, dans le sens de partisans, chez certains opposants, et qu'elles seraient dès lors contraires à l'intérêt général. En parallèle, la qualification des positions des opposants au projet comme radicales consiste là encore en une stratégie de délégitimation subliminale des opposants par stigmatisation ; le terme faisant écho au conflit interne (cf. chapitre n°8).

autres pays qui ont aussi comme économie principale l'activité minière. [...] Et c'est en ce sens que nous exigeons que l'entreprise fasse un plus grand nombre de lagunes pour assurer que le bénéfice de l'activité minière atteigne tout le monde. En commençant pour qu'il y ait plus d'eau. Et aussi, j'insiste cette eau aura des priorités. La première priorité : la consommation humaine. La deuxième priorité : les activités renouvelables. Et la troisième priorité : les activités non renouvelables (Humala, 16/11/2011)<sup>19</sup>.

Devant le volte-face du président Humala et l'écart entre les promesses de campagne et l'exercice du pouvoir, le 24 novembre 2011, soit moins de six mois après la prise de fonctions du président Humala (28 juillet 2011), une grève générale est déclenchée dans la capitale régionale de Cajamarca contre le projet minier. Le lendemain, au cours d'un déplacement le président Humala demande à la population péruvienne de lui faire confiance. Il demande aux Péruviens de lui laisser leur démontrer qu'une nouvelle relation avec cette activité, dont il estime qu'elle constitue un facteur historique de pauvreté et d'extrême pauvreté, peut être instaurée et qu'il est possible de concilier l'eau et l'or réactivant sa position à savoir que le Pérou ne peut se priver du secteur minier.

La principale activité économique de laquelle, qu'on le veuille ou non, le Pérou vit c'est l'activité minière. Et l'activité minière depuis 200 ans n'a pas accompli son rôle social. En fait, l'un a abusé de l'autre [un secteur de l'autre]. Et a généré la pauvreté et l'extrême pauvreté. Laissez-moi [...] vous conduire et vous démontrer qu'une nouvelle [relation] est possible avec ces entreprises et que l'on peut avoir l'or et que l'on peut avoir l'or et l'eau à la fois (Humala in Telesur, 25/11/2011)<sup>20</sup>.

Le 20 novembre, une médiation entre exécutifs locaux et gouvernement central est proposée par le gouvernement. Le président du Conseil des ministres, Salomón Lerner Ghitis, invite les maires des provinces de Santa Cruz (Helmer Villoslada Montero), Celendín (Mauro Siles Arteaga García), Cajamarca (Ramiro Alejandro Bardales Vigo) et Hualgayoc (Hernán Vásquez Saavedra) et des districts de Pulán (Alindor Hernández Santoyo), La Encañada (Jorge Orlando Vásquez Bazán), Huasmín (José Eriberto Marín Agusti), Sorochuco (Eber Abanto Zelada) et Chugur (Vidal García Efus), touchés par le projet minier, à participer à une réunion de dialogue fixée pour le 23 novembre à Lima (*RPP Noticias*, 20/11/2011). Cette réunion à laquelle participeront les ministres de l'énergie et des mines (Carlos Herrera), de l'agriculture et de l'irrigation (Miguel Caillaux), de l'environnement (Ricardo Giesecke) et de l'économie et des finances (Luis Miguel Castilla) doit permettre de parvenir à l'élaboration d'un consensus sur le

---

<sup>19</sup> Nous traduisons. [En ligne], extrait de discours disponible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=6wsBgIs0PJ0>

<sup>20</sup> Notre traduction de : « *La principal actividad económica del la cual hoy día, queremos o no, vive el Perú es la minería. Y la minería desde hace 200 años no ha cumplido con un rol social. Lo que pasa es que uno ha abusado del otro. Y ha generado pobreza y extrema pobreza. Dejenme [...] ustedes conducir y demostrarles que vale una nueva con estas empresas y que se puede tener el oro y que se puede tener el oro y el agua a la vez* ».

projet minier et à construire un plan de développement régional pour Cajamarca impliquant exécutifs locaux et exécutif central (idem).

Au sein du gouvernement, des voix dissonantes se font entendre et la majorité présidentielle commence à se fissurer<sup>21</sup>.

Le ministre de l'environnement du premier cabinet de la présidence Humala, Ricardo Giesecke, prend parti pour les opposants au projet. Il remet le 26 novembre un rapport, au président du Conseil des ministres, dans lequel de nombreux points de l'EIE du projet Conga sont remis en cause (mauvaise évaluation du système hydraulique, de la biodiversité, etc.). « [...] *le projet Conga transformera de manière significative et irréversible la tête de bassin, faisant disparaître plusieurs écosystèmes et fragmentant les restants, de telle façon que les processus, fonctions, interactions et services environnementaux seront affectés de manière irréversible* » (*La República*, 26/11/2011)<sup>22</sup>. Le rapport demande notamment à ce que les deux lagunes qui doivent être vidées pour servir de dépôts aux morts-terrains soient préservées et les dépôts déplacés dans une autre zone (idem).

Deux jours plus tard, face à la poursuite des manifestations et à leur répression par les forces de l'ordre (18 blessés, 13 membres des communautés locales et 5 policiers), le vice-ministre de l'environnement, José de Echave, présente sa démission et claque la porte du gouvernement. Il estime que l'État ne possède pas de stratégie adéquate pour faire face aux conflits sociaux. Le ministre de l'environnement quitte également son ministère.

Le 29 novembre 2011 le gérant de Minera Yanacocha, accompagné du président du Conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, annonce, depuis Lima, que l'entreprise suspend sur

---

<sup>21</sup> Au Congrès c'est davantage entre mars et juin 2012 que la majorité présidentielle commence à se fissurer. Plusieurs députés se retirent du groupe de la majorité présidentielle et certains quittent le parti présidentiel, estimant que la gestion des conflits miniers par l'exécutif constitue une trahison de la « Grande Transformation », ou bien en sont exclus. C'est le cas par exemple de Jorge Rimarachín Cabrera, député de Cajamarca, exclu du Parti Nationaliste Péruvien, le parti présidentiel ainsi que du groupe de la majorité présidentielle en mars 2012 du fait de ses désaccords avec l'exécutif sur ce projet. Veronika Mendoza, député de Cuzco et membre du parti présidentiel se retire du parti et de la majorité présidentielle. Elle sera la future candidate - surprise - du front de gauche aux élections présidentielles de 2016 et atteindra un score historiquement haut pour un candidat de la « gauche », sur un programme mi écologiste mi néo-extractiviste, en se hissant à la troisième place du scrutin.

<sup>22</sup> Notre traduction de : « [...] *el proyecto Conga transformará de manera significativa e irreversible la cabecera de cuenca, desapareciendo varios ecosistemas y fragmentando los restantes, de tal manera que los procesos, funciones, interacciones y servicios ambientales serán afectados de manera irreversible* ».

demande du gouvernement son projet dans le but de favoriser le dialogue et le retour à la paix sociale à Cajamarca.

À partir des récents évènements à Cajamarca où les conditions pour un dialogue fructueux à la recherche d'une solution autour du projet Conga se sont vus limités [sic], Yanacocha communique à l'opinion publique que suite aux exigences du gouvernement suprême et afin que soit rétablie la tranquillité et la paix sociale à Cajamarca, avoir décidé de suspendre les activités du projet. Yanacocha a toujours eu une disposition au dialogue et ainsi elle l'a manifesté. Mais elle est aussi consciente que, par le passé, dans la relation avec la population, des incompréhensions et des affrontements ont existé. C'est en vertu de cela que, reconnaissant et assumant l'autorité du gouvernement péruvien et ses propositions d'une nouvelle relation entre l'entreprise minière et la communauté, Yanacocha s'engage à faciliter le rétablissement du dialogue et la récupération de la confiance. Nous réitérons que nous ferons notre meilleur effort et que nous nous conformerons à toutes les exigences du gouvernement du président Ollanta Humala pour une activité minière responsable et nous nous engageons à collaborer pour que dans le délai le plus bref se produisent les conditions pour que l'État, l'entreprise privée et la société civile, tous ensemble, nous reprenions une relation de transparence et de respect au profit de Cajamarca et du pays (Carlos Santa Cruz, 29/11/2011)<sup>23</sup>.

Cependant la colère ne retombe pas. Le président du gouvernement régional de Cajamarca, Gregorio Santos, et le président du front de défense de Cajamarca, une association à base communautaire, Idelso Hernández, estiment qu'il s'agit d'une stratégie de l'entreprise pour gagner du temps et déconcerter la population (Bazán, *La República*, 30/11/2011). Ils préviennent que les manifestations ne cesseront que lorsque le gouvernement aura déclaré non viable le projet minier ce qui équivaldrait à son annulation par la puissance publique (idem). « *C'est juste une manœuvre pour gagner du temps et pour déconcerter la population, car les opérations à Conga sont paralysées depuis plusieurs jours. La réponse que nous exigeons n'est pas de Yanacocha mais celle du gouvernement pour qu'il déclare non viable le projet Conga* » (Santos in Bazán, *La República*, 30/11/2011)<sup>24</sup>. Dans le département de Cajamarca la situation s'enlise.

---

<sup>23</sup> Notre traduction de : « *A partir de los recientes acontecimientos en Cajamarca donde las condiciones para un diálogo fructífero en busca de una solución al rededor del proyecto Conga se han vistos limitados, Yanacocha comunica a la opinión pública que a exigencia del supremo gobierno y en aras de que se restablezca la tranquilidad y la paz social en Cajamarca, ha decidido suspender las actividades del proyecto. Yanacocha siempre ha tenido disposición al diálogo y así lo ha manifestado. Pero también es consciente de que, en la relación con la población, han existido desentendimientos y enfrentamientos en el pasado. Es en virtud de esto que, reconociendo y asumiendo la autoridad del gobierno peruano y sus planteamientos de una nueva relación entre empresa minera y comunidad, Yanacocha se compromete a facilitar el restablecimiento del diálogo y la recuperación de la confianza. Reiteramos que haremos nuestro mejor esfuerzo y acataremos todas las exigencias del gobierno del presidente Ollanta Humala por una minería responsable y nos comprometemos a colaborar para que en el más breve plazo se generen las condiciones para que el Estado, la empresa privada y la sociedad civil, todos en conjunto, retomemos una relación de transparencia y respeto en beneficio de Cajamarca y el país* ». [En ligne], extrait de discours disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=v3diCe2xcLM>

<sup>24</sup> Notre traduction de : « *Es solo una maniobra para ganar tiempo y para confundir a la población, pues las operaciones en Conga están paralizadas desde hace varios días. La respuesta que exigimos no es de Yanacocha sino la del gobierno para que declare no viable el proyecto Conga* ».

Face aux manifestations, le 5 décembre le président Humala invoque l'article 137 du Titre VII de la Constitution et déclare l'état d'urgence pour une durée de 60 jours dans les provinces de Cajamarca, Celendín, Hualgayoc et Contumazá. En d'autres termes, le président suspend de façon provisoire plusieurs libertés et droits fondamentaux, notamment en matière de réunion, de circulation et d'inviolabilité des correspondances et du domicile, l'objectif étant de garantir la sécurité des biens et des personnes et de mettre un terme au conflit social.

Le 10 décembre le premier cabinet de la présidence Humala tombe. Le ministre de l'intérieur Oscar Valdés Dancuart, ancien militaire à la retraite comme le président, accède à la tête de la Présidence du Conseil des Ministres.

Le 27 décembre il déclare qu'un accord a été trouvé grâce au dialogue avec les autorités régionales : l'EIE du projet minier fera l'objet d'une expertise internationale sous 40 jours. « *Nous croyons que premièrement nous devons réaliser l'expertise, tel que l'a demandé le peuple de Cajamarca. Aujourd'hui il a été entendu de réaliser une expertise internationale qui doit être réalisée dans un délai de 40 jours [...]* » (Valdés in *RPP Noticias*, 27/12/2011)<sup>25</sup>.

Le lendemain, par l'ordonnance n°036-2011, le gouvernement régional de Cajamarca déclare non viable l'exécution du projet minier et d'intérêt public régional la conservation, la protection et l'intangibilité des têtes de bassin de l'ensemble de la région dans le but d'entraver le développement du projet minier (*RPP Noticias*, 28/12/2011). Le gouvernement régional entend dénoncer le non-respect des règles environnementales qu'il estime bafouées par la validation de l'EIE du projet Conga par le ministère de l'énergie et des mines le 27 octobre 2010, entité qu'il rappelle est chargée de la promotion du secteur et non de la protection de l'environnement (*idem*). L'ordonnance régionale justifie cette mesure en précisant que le projet entraînera des dommages environnementaux irréversibles qui auront un impact négatif sur les droits fondamentaux des populations locales, notamment les populations voisines du projet (*idem*). Le texte met également en avant le risque que fait peser le projet et sa contestation sociale sur la gouvernabilité de la région. L'ordonnance cajamarquaine se présente donc comme une action préventive du pouvoir exécutif local pour protéger l'environnement et la paix sociale (*idem*).

---

<sup>25</sup> Notre traduction de : « *Creemos que primero tenemos que llevar el peritaje, tal como lo ha pedido el pueblo de Cajamarca. El día de hoy se ha acordado llevar a cabo un peritaje internacional que debe ser realizado en el lapso de 40 días* ».

Le 29 décembre, le premier ministre Valdés annonce qu'il saisira la cour suprême au nom de l'exécutif pour faire reconnaître l'inconstitutionnalité de l'ordonnance régionale. Dans le même temps, le président du tribunal constitutionnel péruvien déclare que la décision de la juridiction suprême pourrait intervenir en mars 2012 s'agissant d'un thème d'« intérêt national » (*La República*, 29/12/2011).

Le 1<sup>er</sup> février 2012 une « Grande Marche pour l'eau » part de Cajamarca pour alerter la population péruvienne sur les effets adverses du projet Conga sur la ressource hydrique dans la zone de développement du projet si celui-ci venait à être mis en œuvre. Mais le but de cette marche est de fait plus large. Il s'agit de sensibiliser les Péruviens aux conséquences de l'activité minière sur la ressource hydrique en général, le développement du secteur minier étant présenté comme une menace pour la survie de l'agro-pastoralisme et les modes de vie des populations paysannes. Cette marche, qui mobilise des milliers de participants, notamment des paysans et des étudiants, rallie la capitale péruvienne le 10 février. Dans le département de Cajamarca la population reste mobilisée même si le calme semble plus ou moins rétabli. Tous semblent attendre la remise de deux rapports, celui commandé par le gouvernement central et une contre-expertise commandée par divers acteurs locaux mobilisés contre le projet Conga (centre légal de défense de l'environnement, le gouvernement régional via son président Gregorio Santos, le Groupe d'information et d'intervention pour le développement durable (Grufides), et le parti politique Terre et Liberté).

Le 8 mars le rapport alternatif sur l'EIE de Conga, un document de 20 pages, rédigé par un hydrologue américain, Robert Moran est présenté à Lima (*Celendínlibre*, 7/03/2012 ; Moran, 2012a). Ce rapport, organisé autour de 29 points, dont le but est d'analyser l'EIE présentée par Minera Yanacocha pour exploiter le projet Conga, établit une série d'observations. Il pointe entre autres les conflits d'intérêts entre secteurs public et privé puisqu'il rappelle que l'EIE est réalisée par des acteurs économiques privés rémunérés par Minera Yanacocha, ce qui réduit son impartialité (Moran, 2012a : 1). C'est la fameuse technicité du projet revendiquée par le gouvernement (Grieco, Salazar-Soler, 2013) qui est ici dénoncée et, plus largement la régulation du secteur minier péruvien, avec notamment au centre des critiques le rôle du ministère de l'énergie et des mines<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> Les opposants au secteur minier dénoncent régulièrement ce qu'ils considèrent être des conflits d'intérêts dans le secteur et insistent particulièrement sur le rôle de promoteur, régulateur et bénéficiaire du MINEM. Cet argument est également repris par les activistes opposés au projet Conga depuis l'arène internationale pour faire

L'Étude d'Impact Environnemental (EIA) [en espagnol] de Conga ne constitue pas un exemple de rapport scientifique désintéressé, ni une opinion indépendante. Il est important de relever que l'EIA de Conga fut élaborée par des entreprises qui ont un intérêt économique à assurer la poursuite du Projet Conga. Toutes les données et informations techniques pour le Projet Conga furent recueillies par les propres entreprises minières et par des consultants et sous-traitants payés et dirigés par lesdites entreprises. Les opinions de l'EIA sur les impacts futur du projet proviennent aussi des entreprises ou de leurs consultants (Moran, 2012a : 1)<sup>27</sup>.

Dans ce rapport, l'expert mandaté par les opposants au projet dénonce aussi la validation d'une étude EIE incomplète, notamment en matière hydrogéologique, par le MINEM, alors même que le projet est situé dans une zone fragile où les réseaux hydrauliques superficiels et souterrains communiquent. Par conséquent, pour l'auteur les conséquences du projet sur la ressource hydrique dans la région ne sont pas connues.

Plusieurs sections de l'EIE discutent de thèmes d'hydrogéologie, cependant l'État péruvien a permis à Minera Yanacocha (MY) d'être en retard dans la remise des études "officielles" d'hydrogéologie jusqu'au 30 mars 2013, alors que l'approbation officielle de l'EIE a été déclarée le 27 octobre 2010 [...] L'EIE ne contient aucun type d'analyse hydrogéologique intégrée sur l'extension et les caractéristiques des aquifères et en général des interactions entre l'eau souterraine et l'eau superficielle, par exemple sur les sources dans l'environnement local et régional. De ce fait, il est impossible de développer un bilan fiable du volume total de l'eau dans la zone du projet (idem : 2-5)<sup>28</sup>.

Le 17 avril 2012 le tribunal constitutionnel péruvien déclare que l'ordonnance adoptée par le gouvernement régional de Cajamarca fin décembre 2011 est inconstitutionnelle. En se basant sur la loi de base de la décentralisation et sur la loi organique des gouvernements régionaux, la plus haute juridiction nationale estime que le gouvernement de Cajamarca a outrepassé ses compétences normatives, le développement du secteur minier à grande et moyenne échelle étant

---

pression sur le gouvernement péruvien. Le 23 juillet 2014 deux avocats basés à Washington adressent un courrier aux membres du tribunal constitutionnel péruvien au nom des ONGs Earth Rights International, Earthworks et du Center for International Environmental Law. « *La double fonction du Ministère de l'Énergie et des Mines, comme promoteur du projet Conga et l'autorité chargée d'approuver son EIE [étude d'impact environnemental ou EIA en espagnol], crée un conflit d'intérêts en violation des obligations du Pérou aux vues des principes internationaux* ». Notre traduction de : « *La doble función del Ministerio de Energía y Minas, como el promotor del proyecto Conga y la autoridad encargada de aprobar su EIA, crea un conflicto de intereses en violación de las obligaciones del Perú bajo los principios internacionales* » (Hoffman, García Zendejas, 2014 : 10-11).

<sup>27</sup> Notre traduction de : « *El Estudio de Impacto Ambiental (EIA) de Conga no constituye un ejemplo de informe científico desinteresado, ni tampoco es una opinión independiente. Es importante destacar que el EIA de Conga fue elaborado por empresas con interés económico en asegurar que el Proyecto Conga siga adelante. Todos los datos e información técnica para el Proyecto Conga fueron recogidos por las propias empresas mineras o por consultores y contratistas pagados y dirigidos por dichas empresas. Las opiniones en el EIA sobre impactos futuros del proyecto también provienen de las empresas o de sus consultores* ».

<sup>28</sup> Notre traduction de : « *Varias secciones del EIA discuten temas de hidrogeología, sin embargo el Estado peruano le ha permitido a Minera Yanacocha (MY) demorar la entrega de los "estudios" oficiales de hidrogeología hasta el 30 de Marzo del 2013, a pesar de que la aprobación oficial del EIA fue dada el 27 de Octubre de 2010 [...] El EIA no contiene ningún tipo de análisis hidrogeológico integrado sobre la extensión y características de los acuíferos y en general de las interacciones entre el agua subterránea y el agua de superficie, por ejemplo en los manantiales del ámbito local y regional. Por tal motivo, se vuelve imposible desarrollar un balance confiable del volumen total del agua en el área del proyecto* ».



du ressort du gouvernement central et non des exécutifs locaux (*El Comercio*, 17/04/2012). En outre, le tribunal stipule que seule l'autorité nationale de l'eau (ANA en espagnol) peut déclarer l'intangibilité des têtes de bassins, c'est-à-dire protéger ces zones des activités économiques, argument soulevé par le gouvernement régional pour justifier son action (*idem*). Ce même jour, le trio d'experts internationaux chargés de réévaluer l'EIE du projet Conga remet son rapport au président du Conseil des ministres, Oscar Valdés. L'évaluation de l'EIE du projet Conga porte sur trois thèmes principaux : une évaluation du système hydrique souterrain, une évaluation des eaux superficielles et une analyse du programme d'atténuation des effets environnementaux provoqués par l'entreprise minière. Valdés déclare que le processus a « [...] été totalement impartial, transparent, [que] les experts ont travaillé pour évaluer tous les aspects environnementaux et techniques du projet Conga, [que] cela a été un travail assez intense, qui a demandé du temps additionnel pour qu'il soit le plus complet possible » (Valdés in *El Comercio*, 17/04/2012)<sup>29</sup>. De même, un des experts déclare « [n]ous avons travaillé intensément et en profondeur [...] nous avons agi en pleine indépendance, ce qui se dit dans ce document est notre responsabilité et nous espérons qu'il puisse servir »<sup>30</sup>.

Le 20 avril, suite aux conclusions des trois experts, le président Humala s'adresse depuis Lima à ses concitoyens dans une déclaration officielle de quinze minutes. Dans un premier temps, il leur rappelle que son gouvernement a dû faire face à de nombreux défis, laissés notamment par les gouvernements précédents qui n'ont pas pris en compte l'inclusion sociale, focalisés qu'ils étaient sur la croissance économique. Dans un second temps le président péruvien précise que le recours à l'expertise internationale a eu pour objectif d'assurer un développement synonyme d'inclusion sociale, éclaircir les doutes et garantir l'équilibre environnemental dans la région de Cajamarca. Le but du président et du gouvernement est, dit-il, d'assurer aux populations que le projet ne mette pas en danger les ressources hydriques de la région et de garantir un meilleur accès à une eau de meilleure qualité et en plus grande quantité pour assurer le développement de leurs activités. Pour cela, Ollanta Huma demande à Minera Yanacocha, mais sans la nommer, de modifier son projet initial. Il fait de nombreuses recommandations à l'entreprise minière, parmi lesquelles celle de ne pas assécher les deux lacs de haute montagne envisagés dans l'EIE de 2010 comme les futurs sites de dépôts des morts-terrains. Il exige la construction de

---

<sup>29</sup> Notre traduction de : « [...] *sidó totalmente imparcial, transparente, los peritos han estado trabajando para evaluar todos los aspectos ambientales y técnicos de este proyecto Conga, ha sido un trabajo bastante intenso, se ha requerido tiempo adicional para que sea lo más completo posible* ».

<sup>30</sup> Notre traduction de : « *Hemos trabajado intensamente y en profundidad [...] hemos actuado en plena independencia, lo que en este documento se dice es nuestra responsabilidad y esperamos pueda servir [...]* ».

réservoirs d'eau artificiels, la création d'un fonds chargé de financer divers projets infrastructurels en partenariat avec les autorités locales préalablement à l'exploitation du site et fixe entre autres un seuil minimum d'emploi local à atteindre, supérieur à celui initialement prévu par l'entreprise (cf. encadré n°26).

#### Encadré n°26 Extraits de l'allocution du président Humala du 20 avril 2012

Frères et sœurs, ce gouvernement a dû affronter des défis continus. Des défis qui dérivent de politiques ni n'ont pas veillé à l'inclusion, au développement, au bien-être collectif et qui n'ont pas placé les personnes, les Péruviens et les Péruviennes et spécialement ceux qui ont le moins, au centre de son attention. Je peux vous assurer que chaque jour, nous sommes comme gouvernement, et personnellement comme président, dédiés à changer cette situation en cherchant à ce que la croissance se convertisse en opportunités pour tous. Cela, nous pouvons y parvenir seulement si nous agissons ensemble, si nous gagnons, si nous générons de la compréhension à travers le dialogue et dans le cadre de l'état de droit, en donnant la priorité à l'intérêt collectif et à la réduction de l'inégalité. Ce gouvernement, votre gouvernement, a dû trouver des solutions aux interrogations suscitées par le projet minier Conga, projet approuvé par les autorités qui nous ont précédés. Nous avons écouté, dialogué et cherché des mécanismes pour générer de la confiance, avec comme unique but d'assurer le bien-être collectif et de garantir la croissance avec inclusion.

Pour cela nous avons sollicité une expertise internationale avec l'objectif prioritaire de vérifier que l'équilibre environnemental est assuré. Dissiper les doutes et garantir que la population bénéficie de plus d'eau et de meilleure qualité. Et que cette ressource puisse générer de meilleures conditions pour le développement personnel, familial, local et régional. Le rapport d'expertise contient des recommandations qui expliquent et améliorent les conditions dans lesquelles le projet doit se développer et qui sont largement décrites dans le document qui est d'accès public. Ce rapport n'est pour ce gouvernement qu'une contribution. Pour nous, le citoyen, l'habitant local qui a besoin d'eau, qui a besoin de bien et qui a besoin de développement est plus important. [...] Je veux délivrer un message à tous les Péruviens et à toutes les Péruviennes et particulièrement à mes frères de Cajamarca. Au sujet du projet minier Conga sur lequel nous avons défini ce qui suit : le gouvernement garantira que la quantité, la disponibilité et la qualité de l'eau soient contrôlés par des mécanismes qui assurent une sécurité absolue aux habitants de Cajamarca qu'il existera un approvisionnement adéquat de cette ressource vitale. Que l'entreprise respecte les exigences environnementales et sociales qui dérivent du rapport d'expertise et des études réalisées et validées précédemment. Que soit agrandie la capacité de stockage des réservoirs pour atteindre de plus fortes demandes en eau. Cette hausse devra être significative et au moins quadrupler la capacité de stockage proposée dans le projet, en bénéficiant à plus d'habitants, précisément à ceux de Sorochnuco, Huasmín, La Encañada et Bambamarca. Nonobstant, les bénéfices du projet minier Conga devront parvenir aux treize provinces du département de Cajamarca. Que dans le délai le plus court et durant le temps de vie du projet et la fermeture de la mine soient constitués un fonds social avec l'engagement actif de l'entreprise dont les ressources seront utilisées de manière transparente et en accord avec les autorités locales pour le développement de l'infrastructure sociale, productive et d'irrigation, orientée à favoriser les habitants les plus pauvres. Ainsi, le fonds devra promouvoir la construction de systèmes d'eau potable et des réservoirs accroissant la couverture [en eau] et en garantissant la continuité du service. Établir des systèmes d'irrigation permanents, renforcer les organisations d'agriculteurs qui pratiquent l'irrigation, construire des écoles et des établissements de santé. Exécuter des projets de sylviculture et de reforestation [...] Que l'entreprise garantisse la

génération de plus de 10 000 postes de travail directs, dont la majeure partie sera destinée à la population locale. Finalement, conscient de l'importance de respecter l'habitat des populations de la zone d'influence du projet, elle devra satisfaire la recommandation faite dans l'expertise, par rapport aux lagunes Azul et Chica. Dans ce cas les alternatives hydrologiques et environnementales devront être évaluées pour éviter que les lagunes Azul et Chica soient utilisées comme dépôt pour les déblais du toit [de la mine à ciel ouvert] de Perol.

J'ai disposé que les ministères de l'énergie et des mines, de l'agriculture et de l'environnement garantiront que toutes ces requêtes soient respectées. La population a besoin de voir que les projets économiques sur leurs territoires leur bénéficient directement et concrètement. Pour cela il est nécessaire de rapprocher les projets économiques des communautés et établir une nouvelle forme de relation de l'entreprise avec les citoyens, qui permette de parvenir à la compréhension, au respect mutuel et à la paix sociale que nous désirons tous, bases nécessaires pour parvenir au développement.

Mais l'État a aussi un rôle fondamental pour garantir une nouvelle forme de pratiquer l'activité minière au Pérou, sous de nouvelles règles. Une activité minière amicale avec l'environnement, qui respecte les conditions environnementales que nous, les Péruviens, exigeons et que nous méritons. [...] Nous avons l'opportunité de marquer un avant et un après à propos de la façon dont l'activité minière se fait au Pérou et pour cela nous sommes en train de travailler et nous le ferons avec plus d'intensité [...]

Je veux dire clairement que ce projet devra se soumettre aux nouvelles conditions que l'État fixe au profit de tous les Péruviens et de toutes les Péruviennes et particulièrement ceux de la population de Cajamarca [...]

Compatriotes, les Péruviens nous pouvons parvenir à l'entente. Nous pouvons dialoguer. Nous pouvons nous écouter. Il n'y a pas là de vaincus. Seulement des vainqueurs. Notre Nation gagne, celle de tous les Péruviens et les Péruviennes. Vous trouverez en moi et en ce gouvernement, votre gouvernement, un engagement sans faille et soutenu pour le bien-être collectif, l'inclusion, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Je veux terminer en réitérant mon salut à Cajamarca et l'objectif de ce gouvernement de faire que la richesse de Cajamarca fasse de cette région un orgueil pour ces habitants et pour tous les Péruviens. Je serai avec vous à garantir que cela soit réalisé.

Source : Humala, Mensaje a la Nación, 20/04/2012<sup>31</sup>.

Le 22 avril, Robert Moran, rédacteur du rapport alternatif sur l'EIE du projet Conga, critique dans une note de onze points le rapport des trois experts internationaux (Moran, 2012b).

Deux mois plus tard, le 22 juin, le gérant de Minera Yanacocha déclare dans un communiqué que l'entreprise accepte les recommandations de l'expertise internationale et du président Humala et conditionne la poursuite des investissements à un calcul coût/bénéfice en termes sociaux, environnementaux et économiques (Carlos Santa Cruz in *El Comercio*, 22/06/2012). Il laisse ainsi la porte ouverte semble-t-il aussi bien à la poursuite qu'à l'arrêt du projet en fonction des évolutions sociales locales et économiques mondiales (variation des cours de l'or).

---

<sup>31</sup> Nous traduisons. [En ligne], extraits de discours disponibles à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=u1jVWfxXK7I>

Comme demandé par le président péruvien, la première action de l'entreprise sera « [...] *de mener à bien la construction des réservoirs au profit des communautés environnantes [du projet], qui disposent seulement d'une alimentation en eau durant la période des pluies* » (idem)<sup>32</sup>.

La construction des réservoirs contribuera à renforcer notre relation avec Cajamarca et, en même temps, permettra de montrer que l'activité minière moderne et responsable peut protéger l'environnement et améliorer significativement la qualité de vie de la population, à travers le développement économique et de l'infrastructure [...] Comme dans chaque projet, la continuité de l'investissement dépendra de la viabilité sociale, environnementale et économique [...] Par conséquent, les travaux de construction propres du projet continueront s'ils peuvent être faits de manière socialement et environnementalement responsable et si la rentabilité ajustée au risque justifie un investissement futur (idem)<sup>33</sup>.

Dans le département nord-andin les déclarations du président Humala ne passent pas auprès d'une partie de la population locale et des groupes mobilisés contre le secteur extractif et/ou en faveur de la protection de l'environnement. De nouvelles manifestations éclatent. Le 3 juillet l'état d'urgence est à nouveau déclaré pour une période de trente jours. Il touche les provinces de Hualgayoc, Cajamarca et Celendín. Le 4, des échauffourées entre les manifestants et la police font trois morts parmi les opposants au projet. Deux morts de plus sont à déplorer le jour suivant.

Le 17 juillet Newmont Mining Corporation, maison mère de Minera Yanacocha, se prononce pour le dialogue, contre la violence et réitère son engagement selon lequel l'accès à l'eau des populations locales constitue le premier objectif de l'entreprise et sera matérialisé par la création des réservoirs avant toute exploitation du site.

Newmont soutient totalement le processus de dialogue et croit que l'engagement constructif - non la confrontation et la violence- est le chemin le plus productif pour résoudre les problèmes. Nous encourageons l'ensemble des parties à agir de façon responsable et avec retenue pour donner au dialogue une chance de succès. Newmont est engagée à jouer un rôle constructif et continuera à supporter le dialogue en cours. Suivant la revue de l'EIE de Conga des experts internationaux, qui a été approuvée en octobre 2010, nous annonçons que nous prendrons une approche plus lente pour développer le projet de cuivre et d'or de Conga, avec un focus initial sur la construction des réservoirs d'eau. Ces réservoirs amélioreront la disponibilité de l'eau toute l'année pour les utilisateurs en aval [du projet] qui ne bénéficient actuellement que de l'eau de la saison des pluies. Nous demeurons engagés à encourager un environnement social approprié avant de faire avancer le projet sur la construction d'installations

---

<sup>32</sup> Notre traduction de : « [...] *llevar a cabo la construcción de los reservorios en beneficio de las comunidades del entorno, que solo cuentan con abastecimiento de agua durante la época de lluvia* ».

<sup>33</sup> Notre traduction de : « *La construcción de los reservorios contribuirá a estrechar nuestra relación con Cajamarca y, al mismo tiempo, permitirá mostrar que la minería moderna y responsable puede proteger el medio ambiente y mejorar significativamente la calidad de vida de la población, a través del desarrollo económico y de infraestructura [...] Como en cualquier otro proyecto, la continuidad de la inversión dependerá de la viabilidad social, ambiental y económica [...] Por consiguiente, los trabajos de construcción propios del proyecto continuarán si se pueden hacer de una manera social y ambientalmente responsable y que la rentabilidad ajustada al riesgo justifique la inversión futura* ».

minières. La construction du projet ne se poursuivra que si elle peut être réalisée de façon sûre, socialement et environnementalement responsable, avec des retours ajustés en termes de risque qui justifient un investissement futur (Newmont, 17/07/2012)<sup>34</sup>.

Le 2 août, le pouvoir exécutif prolonge l'état d'urgence pour 30 jours supplémentaires.

Le 21 août le PDG de Newmont Mining Corporation déclare que le contexte local n'est pas favorable au développement du projet Conga. « *Il faut avoir un environnement consistant nécessaire pour le bon développement de l'activité minière, en ce moment nous ne voyons pas cet environnement à Conga. Cela prendra un certain temps pour que ça se produise* » (O'Brien in *Perú 21*, 21/08/2012)<sup>35</sup>. Le dirigeant estime que certaines communautés environnantes du projet se sont probablement senties marginalisées (car non associées au projet) mais que cela n'était pas une volonté délibérée de l'entreprise. Il insiste sur la nécessité d'un large accord entre populations et gouvernements, central et régional, pour mener à bien le développement du projet Conga. Dans le même temps il assure que Yanacocha construira les réservoirs d'eau nécessaires à l'approvisionnement de cette ressource aux populations locales pour les rassurer quant aux conséquences environnementales locales et à l'engagement de l'entreprise vis-à-vis du maintien de leurs activités socio-productives. Pour cela, le PDG de Newmont évoque un calendrier en plusieurs étapes. Les réservoirs devraient être prêts pour 2013, préalablement à toute exploitation du gisement, laquelle devrait intervenir à l'horizon 2014 (idem). Néanmoins, il précise que ce processus dépendra de l'avenir, manière peut être de rappeler au gouvernement central qu'en cas de persistance de l'opposition et de dégradation des conditions économiques mondiales, le projet pourrait disparaître et l'investissement n'être point réalisé. Par conséquent, en août 2012, l'exploitation des gisements miniers locaux semble suspendue pour une période de deux ans.

Ce que je dirais c'est qu'il faut être capable d'obtenir plus d'appui d'une zone plus grande pour que cela [le projet] avance, et le plus important c'est que nous devons voir un lien étroit entre le gouvernement central du président

---

<sup>34</sup> Notre traduction de : « *Newmont fully supports the dialogue process and believes that constructive engagement — not confrontation and violence — is the most productive way to resolve issues. We encourage all parties to act responsibly and exercise restraint to give the dialogue a chance to succeed. Newmont is committed to playing a constructive role and will continue supporting the ongoing dialogue [...] Following the international experts' review of Conga's EIA, which was approved in October 2010, we announced that we will take a slower approach to developing the Conga copper and gold project, with an initial focus on building water reservoirs. The reservoirs will improve year-round water availability to downstream users who currently have water flowing during the rainy season only. We remain committed to fostering a suitable social environment before progressing the project toward the construction of mining facilities. Construction on the project will continue only if it can be done in a safe as well as socially and environmentally responsible manner with risk-adjusted returns that justify future investment* ».

<sup>35</sup> Notre traduction de : « *Tiene que haber un entorno consistente necesario para el buen desarrollo de la minería; en este momento no vemos ese ambiente en Conga. Tomará un tiempo significativo para que eso suceda* ».

Ollanta Humala, le gouvernement régional de Cajamarca (présidé par Gregorio Santos) et l'entreprise pour assurer que nous avons un environnement réussi, non pas un marqué par des failles entre l'un et l'autre [...] La construction des réservoirs prendra probablement jusqu'à mi 2013. L'exécution de la mine pourrait commencer en 2014, mais seulement si les conditions sont adéquates, puisque des revers dans cette étape seraient coûteux (idem)<sup>36</sup>.

Le 24 août, le nouveau président du Conseil des ministres, Juan Jiménez, rappelle bien que le projet minier est suspendu car l'entreprise doit d'abord réaliser les fameux réservoirs d'eau sensés compenser la perte des lacs (Juan Jiménez, 24/08/2012). Il précise aussi que la suspension de la phase opératoire du projet doit permettre d'endiguer la récession dans le département et faire repartir l'ensemble des activités économiques du territoire local affectées par les mobilisations sociales<sup>37</sup>. « *Le thème de la mine est un thème qui passe au second plan et nous entrons maintenant [dans une phase] à travailler pour la communauté, pour les travaux [les réservoirs], pour ce dont ces gens ont besoin. La récession à Cajamarca doit disparaître, nous devons passer à un niveau où effectivement le travail et le commerce et le tourisme, toutes les activités de Cajamarca commencent de nouveau à fonctionner* » (idem)<sup>38</sup>.

Les mobilisations des différents acteurs autour du projet Conga permettent d'appréhender le département de Cajamarca comme un espace où tout peut encore se produire, un espace de transaction (Le Gall, Rouge, 2014 : 14-16). Sur le dossier Conga, la stratégie d'Ollanta Humala semble avoir pris quatre directions.

Premièrement, celle de la défiance et du refus du projet lorsqu'il était candidat à la présidence du fait de ses externalités négatives sur la population et le territoire notamment à cause de l'accapuration réelle ou supposée de la ressource hydrique et de sa pollution. Cette stratégie a été marquée par la dénonciation de l'appropriation du territoire local et de ses ressources par un acteur exogène mondial dans une visée économique prédatrice. Deuxièmement, la stratégie présidentielle semble hésiter entre, d'une part la voie du dialogue et du consensus et celle de

---

<sup>36</sup> Notre traduction de : « *Lo que yo diría es que hay que ser capaz de obtener más apoyo de un área más grande para que esto vaya adelante, y lo más importante es que tenemos que ver un vínculo estrecho entre el Gobierno Central del presidente Ollanta Humala, el gobierno regional de Cajamarca (presidido por Gregorio Santos) y la compañía para asegurar que tenemos un entorno exitoso, no uno en el cual se encuentran fallas entre uno y otro [...] La construcción de los reservorios probablemente irán hasta bien entrado el 2013. La ejecución de la mina podría comenzar el 2014, pero solo si las condiciones son adecuadas, ya que reverses en esta etapa serían costosos [...]* ».

<sup>37</sup> À titre d'illustration, entre 2011 et 2012 le nombre de travailleurs de l'entreprise passe de 3557 personnes à 2647 ce qui constitue une diminution de près d'un quart du personnel (Yanacocha, 2013 : 51).

<sup>38</sup> Notre traduction de : « *El tema de la mina es un tema que pasa al segundo lugar y entremos ahora a trabajar por la comunidad, por las obras, por lo que esta gente necesita. La recesión en Cajamarca tiene que desaparecer, tenemos que pasar a un nivel en donde efectivamente el trabajo y el comercio y el turismo, todas las actividades de Cajamarca comiencen de funcionar nuevamente* ».

l'imposition verticale et violente de l'ordre d'autre part comme en atteste le recours à l'état d'urgence comme tentative de canalisation des protestations et de la violence à la fin de l'année 2011 au nom de la sauvegarde de la paix sociale. Deux projets territoriaux entrent ici en concurrence. D'un côté, celui de l'entreprise minière et de l'État péruvien soit la construction verticale du territoire et des ressources autour de leur exploitation économique. D'un autre côté, celui plus horizontal des populations mobilisés et du gouvernement exécutif local qui entendent prendre part aux dynamiques socio-territoriales de l'espace dans lequel ils vivent et inscrivent leurs actions en refusant l'orientation extractiviste. Le recours à l'expertise internationale sur l'étude d'impact environnemental du projet semble pouvoir être envisagée comme une troisième étape dans la gestion du conflit. Elle s'accompagne d'un certain attentisme local qui vise à concilier les productions concurrentielles du territoire local. Enfin, la prise de position du président en avril 2012 lors de la communication des conclusions du rapport constitue une quatrième phase de gestion de la protestation contre le projet Conga, qui peut être analysée de deux façons. D'un côté, il semble que le président opte pour la poursuite du projet minier. À aucun moment Humala ne déclare caduque l'exploitation du gisement dans la région. Plus exactement, le président « renvoie la balle » à Minera Yanacocha et à sa maison mère dans la mesure où, après avoir posé de nouvelles conditions pour la mise en œuvre du projet et avoir alourdi le cahier des charges de l'entreprise sur ce projet, la décision d'exploiter le gisement revient à l'acteur économique. Toutefois, d'un autre côté les conditions que le président pose à la poursuite du projet sont tellement nombreuses (construction de meilleurs réservoirs, amplification des capacités de stockage en eau, hausse du nombre de travailleurs directs, création d'un fonds social, etc.) que, bien que partiellement prévues par l'EIE et la loi et/ou la « coutume » péruvienne<sup>39</sup>, il semble envisageable de considérer la déclaration présidentielle comme une stratégie de blocage déguisé du projet, au moins le temps de sa présidence<sup>40</sup>. L'État péruvien reprendrait, bien que timidement, la main dans la construction de son territoire et la gestion des dynamiques socio-spatiales qui s'expriment entre des acteurs aux visées antagonistes. Sur ce projet tout au moins il endosserait davantage un rôle de médiateur entre les parties plutôt que de facilitateur constant des intérêts économiques privés tout en montrant globalement une préférence pour le néo-extractivisme. Comme le note Gonzáles Espinosa

---

<sup>39</sup> Cf. notamment la timide renégociation des règles du jeu en matière fiscale sous la seconde présidence García via le programme minier de solidarité avec le peuple qui constitue un fonds social minier volontairement financé par les entreprises (Bos, Lavrard-Meyer, 2015).

<sup>40</sup> Que ce soit dans les analyses de la presse ou les articles universitaires sur la question, dont les miens (Bos, 2015 ; Bos, Lavrard-Meyer, 2015), la position du président Humala n'a pas été analysée en ce sens mais elle nous semble aujourd'hui, avec plus de recul peut-être, pouvoir être analysée en ces termes puisque lorsqu'il quitta son poste en juillet 2016 le projet n'avait toujours pas été exécuté.

(2012) pour les gouvernements latino-américains engagés dans le néo-extractivisme, « [...] *au-delà de la question sur l'existence d'une volonté politique réelle pour des changements plus radicaux et nationalistes et pour donner de l'importance à la participation et à la gestion de l'environnement, c'est la structure institutionnelle du secteur extractif et les coûts internes d'un modèle alternatif qui érodent les possibilités d'un changement majeur* » (idem: 353). Cet argument d'une « réforme prisonnière de la dépendance au sentier » (idem : 352) - coût de transformation des règles du jeu, poids du secteur dans l'économie, etc. -, semble également opératoire dans le contexte péruvien.

Les mouvements d'opposition sociale au projet minier prennent la forme d'une contestation de la norme par le conflit. Ce phénomène marque une irruption violente dans le système politique des acteurs globalement extérieurs ce champ, dans le but de renégocier les relations entre acteurs locaux et le gouvernement central en prenant comme point central d'achoppement la question minière. Cette contestation se base sur la construction et la circulation de ressources antagonistes stratégiques : l'eau, le territoire local et sa population. Ces ressources permettent aux opposants au projet minier d'interroger la légitimité du paradigme du développement et sa valeur ordonnatrice, le profit, comme facteurs d'ordonnancement des rapports socio-spatiaux. L'opposition au projet Conga se fonde alors sur des valeurs non marchandes et une plus grande horizontalité des relations sociales qui s'inscrivent dans un projet de reterritorialisation de l'espace local à des échelles multiples.

### 9.2.3 « *Water, Local Territories and Indigenous People are Beautiful* » : construction sociale, projection et circulation d'une image identitaire socio-spatiale locale pure, agressée par la modernité capitaliste destructrice et néo-coloniale

#### a. La construction sociale de l'eau comme ressource naturelle alternative à défendre

Ces mobilisations contre le projet Conga donnent à voir un espace en transition, marqué par des transactions entre acteurs où se transmettent différentes valeurs et mots d'ordre (Le Gall, Rouge, 2014 : 16). Les mobilisations et les discours autour du projet Conga se présentent comme un processus de redéfinition des dynamiques socio-spatiales locales et



reterritorialisation basé sur une (ré)appropriation physique, symbolique et *in fine* politique de l'espace vécu. Elles se fondent sur une rhétorique et une stratégie archipélagique multi-acteurs et pluri-scalaire qui dépasse le strict territoire d'extraction. Ces mobilisations sont construites autour d'une image socio-spatiale menacée, réappropriée par les acteurs, et projetée dans différentes arènes pour faire émerger leur cause.

En effet, les rapports de force entre acteurs s'inscrivent aussi bien dans le cadre d'affrontements physiques, que scientifiques, juridiques, médiatiques et culturels. Ils sont portés par des luttes idéologiques, et donc nécessairement politiques, où s'affrontent des positions contraires à visée hégémonique, donc excluante, sur la définition de la valeur associée aux ressources naturelles, à l'environnement, au territoire et, partant, sur les modalités de leur régulation. Les unes, celles de l'entreprise minière et de l'État central péruvien, acceptent une marchandisation de la nature et des relations société-nature. Les autres, celles des opposants au projet minier, particulièrement les populations agro-pastorales, refusent l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et la transformation des territoires et des ressources naturelles renouvelables par le secteur minier. Étant donné qu'ils justifient leurs mobilisations au nom de la « dignité du peuple » et de la justice, notamment dans l'accès à l'eau, et de la protection de la nature, parfois personnifiée et/ou présentée comme une victime à défendre, ils semblent s'inscrire à la fois dans les mouvements de l'environnementalisme de la justice socio-environnementale et de l'écologisme profond (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2009 ; cf. chapitre n°6).

La stratégie des opposants au projet Conga consiste d'une part à interroger la moralité du président, du pouvoir exécutif et plus largement de l'État facilitateur des intérêts privés.

Il s'agit alors d'opérer une stigmatisation inversée de ces acteurs en interrogeant les valeurs qui guident leurs actions selon une sorte de *naming and shaming* des « sans » (Mouchard, 2003 : 45) visant les « puissants ». Celle-ci prend comme base de contestation le « sort » réservé à la ressource hydrique. Les opposants au projet minier dénoncent la « trahison » du président Humala par rapport à ces promesses de campagne. Ils pointent les zones d'ombre dans la gouvernance du secteur minier, particulièrement le rôle du ministère de l'énergie et des mines qui valide une étude d'impact environnemental alors que celle-ci n'est pas complète. Ils mettent ainsi à jour le manque de rigueur des régulations environnementales péruviennes et la gouvernance néolibérale de la nature centrée sur l'incorporation de la nature par les marchés

(le système capitaliste). De con côté, le gouvernement péruvien insiste au contraire sur la « technicité » du projet et les mécanismes de gestion de l'eau, et plus largement, de l'industrie minière (Grieco, Salazar-Soler, 2013). La technique est présentée comme le moyen d'allier l'eau et l'or, l'agro-pastoralisme et l'exploitation minière. Par cette position, le gouvernement péruvien, et le ministère de l'énergie et des mines, tentent de faire oublier la dimension intrinsèquement politique de la question technique et des régulations environnementales. La technique, et donc la « rationalité moderne », revêtent ici un caractère presque sacré. Elle ne saurait être soumise au doute, pourtant fondamental dans la pensée moderne.

Pour [Durkheim] chaque société s'invente des choses auxquelles elle confère un caractère sacré. Cette opération consiste à soustraire cette chose à la critique humaine. Cette chose peut être un élément naturel, un dieu ou une idée. Dans les sociétés rationalisées de longue date qui sont les nôtres, on peut prétendre que chacun est dans la disposition de conférer au chiffre [mesurant ici la croissance minière, des réserves de ressources minières, le débit hydrique local, les effets du projet sur l'environnement, etc.] les attributs de la sacralité, puisqu'il semble communément admis que ce qu'un chiffre exprime est absolument immunisé contre le doute [...] (Ogien, 2013, p. 75 in Merveille, 2014 : 54).

L'argument politique est alors brandi pour décrédibiliser les opposants dénoncés comme mus par des intérêts partisans (cf. chapitre n°8). « [Or] *de telles approches en termes de modernisation ignorent la structuration politique et économique des pouvoirs en place* » (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 6).

La stratégie de *naming and shaming* utilisée par les opposants au projet Conga vise également l'argumentaire technique du projet minier.

En effet, dans sa contre-expertise de l'EIE du projet minier, Moran (2012a) estime que dans les « pays développés » cette étude n'obtiendrait pas les permis nécessaires à la mise en œuvre du projet (idem : 1). Ici ce sont à la fois l'État péruvien et l'entreprise minière qui sont visés. D'une part, l'État est présenté comme « à la traîne » en termes de protection de la nature par rapport aux pays développés, car favorisant la croissance économique et le profit alors que dans la nouvelle ère de la mondialisation régulée du début du XXI<sup>e</sup> siècle, le paradigme du développement est plutôt celui de la durabilité et sa valeur ordonnatrice la préservation du bien commun (Velut, 2008 : 21)<sup>41</sup>. D'autre part, Minera Yanacocha et, partant, Newmont Mining, sont visées par cette rhétorique car elles se permettraient d'agir au Pérou selon des standards moins élevés que si elles opéraient dans un pays « développé ». L'argument de la dégradation

---

<sup>41</sup> Même si le paradigme de la durabilité émerge progressivement au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle (cf. introduction générale).

de l'environnement dans un pays du Sud par un acteur économique central pour en extraire les ressources s'insère ainsi dans les critiques marxistes et de la *political ecology* « classiques » du fonctionnement du capitalisme dans les pays du Sud, alors analysé comme un processus prédateur et néo-colonial de dépossession (Delgado-Ramos, 2010 ; Harvey, 2004, 2010 ; Svampa, 2011 ; Seoane, Taddei, Algranati, 2013)<sup>42</sup>.

Plus exactement, la contre-expertise Moran permet en fait de lier plusieurs groupes d'opposants au projet minier.

L'opposition entre l'entreprise minière et le gouvernement péruvien et les populations locales sur la ressource hydrique repose notamment sur deux éléments. D'un côté, l'entreprise met en avant sa capacité technique à gérer les effets du projet sur le système hydrique local, notamment par la construction de réservoirs artificiels et le transvasement des eaux des lagunes qui faciliteront leur utilisation par les populations locales, notamment hors période de pluie. Elle estime par ailleurs que l'assèchement de deux lagunes par le projet minier n'aura pas de conséquence sur l'agro-pastoralisme car, techniquement, leur eau est considérée comme acide et donc impropre à la consommation humaine et animale. D'un autre côté, les populations locales dénoncent les effets adverses présents sur le réseau hydrique local (baisse du débit) ressentis depuis la phase d'exploration du projet alors que l'EIE de Minera Yanacocha ne considère cette question que pour la phase opératoire du projet questionnant ainsi la capacité technique de l'entreprise à gérer les effets socio-environnementaux de son projet sur le territoire local. L'argument de la mesure de l'acidité de l'eau des lagunes est en outre totalement rejeté par les populations agro-pastorales. Ces dernières mettent en avant son utilisation pour leur consommation personnelle et celle de leur bétail<sup>43</sup>. Les craintes exprimées sur la baisse du débit hydrique, la pollution, l'accaparement et la disparition de l'eau à court terme exprimées par les

---

<sup>42</sup> « *Insatisfaits du modèle actuel, les représentants des sciences sociales s'interrogent sur la façon de le corriger [...]* » (Velut, 2008 : 16). En présentant les conflits miniers comme autant d'expressions locales d'une lutte sociale anti capitaliste globale exprimée par le bas contre la modernité agressive, destructrice et néo-coloniale, ces représentants « [...] *se projet[te]nt parfois dans une catégorie familière aux Amériques, l'utopie [auto-réalisatrice ?]* » (idem).

<sup>43</sup> Un des actes récurrents des manifestants est, par exemple, de boire de l'eau des lagunes face caméras. Les vidéos et photographies prises permettent alors la circulation du message des militants (Traïni, 2011 ; cf. *infra* pour une analyse des stratégies des acteurs). Lors de l'exposition photographique *Le conflit conga au Pérou. De l'eau ou de l'or*, organisée à Paris du 11/11/2013 au 03/12/2013 concernant ce conflit, une des photographies exposées représentait ainsi une femme cajamarquaine, probablement membre d'une des rondes locales, en train de boire de l'eau d'une des lagunes menacées par le projet minier à l'aide de son chapeau typiquement « *cajamarquino* ». La photographie est disponible à l'adresse suivante : <http://lexpodeloroudeleau.blogspot.fr#!/2013/11/des-visages.html>

populations locales les amènent donc à considérer le projet Conga comme une menace à leur survie. Sans eau ces dernières ne pourraient ni continuer à pratiquer l'agro-pastoralisme dont elles vivent ni se maintenir comme groupe social autour d'une identité paysanne et d'éleveurs (Grieco, Salazar-Soler, 2013). « *Ils disent que nous sommes des anti-miniers et que nous ne voulons pas le développement, mais ce n'est pas cela. Ce que nous ne voulons pas c'est qu'ils affectent nos lagunes que nous utilisons pour notre consommation et notre bétail. Nous voulons que nos lagunes naturelles soient conservées* » (Daniel Gil Terrones in Hidalgo, *La República*, 6/11/2011)<sup>44</sup>. Dans ce contexte, le rapport Moran (2012a) apparaît comme un outil d'élargissement du répertoire d'action des opposants au projet minier et donc de l'audience de la contestation. Autrement dit, ce rapport permet une « convergence des luttes » entre acteurs sociaux différents (Prévôt-Schapira, 2008 : 8 ; Svampa, 2011 : 114). Commandé par des ONGs et le gouvernement régional de Cajamarca, la contre-expertise vient appuyer les connaissances pratiques des acteurs locaux, la transformation du territoire vécu par le projet minier, et leur permet de légitimer leur lutte au-delà du groupe des pairs. En investissant l'arène « technique » incarnée par le gouvernement central et l'entreprise minière, ce rapport vient repolitiser la question des effets de l'activité minière sur l'environnement local. Cette question est d'ailleurs portée dans l'arène politique par l'exécutif régional qui dénonce l'attitude du gouvernement central. « *On dit que, si un ministre dit trois fois le mot "technique" devant le miroir, un lutin qui résout les conflits sociaux apparaît". Plaisanterie diffusée sur Twitter par le président de la Région de Cajamarca (juillet 2012)* » (Grieco, Salazar-Soler, 2013 : 165). Plus exactement, ce rapport met en lumière qu'un même projet peut être interprété différemment selon les experts qui s'en emparent. « [...] *la recherche sur l'environnement n'est jamais tout à fait objective, même si elle se prévaut de l'objectivité des sciences naturelles. Les chercheurs sont eux-mêmes des acteurs dont les recherches sont orientées par les intérêts, les valeurs et les conceptions dont ils sont porteurs, à l'instar de ceux qui les ont missionnés* » (Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 4)<sup>45</sup>. Par conséquent, il vient interroger les choix politiques en matière de régulation et de gouvernance des ressources naturelles et de la nature au Pérou, soit l'incorporation de la nature à l'économie de marché, qui s'inscrit dans ce que Bakker (2014) observe à l'échelle mondiale et qualifie de politique globale d'« environnementalisme de marché » (Bakker, 2014), dont on

---

<sup>44</sup> Notre traduction de : « *Dicen que somos antimineros y que no queremos el desarrollo, pero no es así. Lo que no queremos es que afecten nuestras aguas que usamos para nuestro consumo y el de nuestro ganado. Queremos que se conserven nuestras lagunas naturales* ».

<sup>45</sup> L'environnement et les ressources naturelles constituent des constructions sociales nécessairement politiques, donc disputées, de la nature. « *La science ne présente pas des faits objectifs sur la nature, mais produit des conclusions qui dépendent aussi bien des instruments de mesure utilisés que des interprétations des chercheurs* » (Latour, 1988 in Benjaminsen, Svarstad, 2009 : 7).

a vu qu'elle accompagne les politiques néo-extractivistes et l'environnementalisme national-populiste (cf. chapitre n°6). Plus précisément, pour les populations agro-pastorales mobilisées contre le projet minier, la technicité des études sur l'environnement, qu'elles viennent de Lima ou d'ailleurs, est réfutée du fait de la distance et de la méfiance qui caractérisent les relations sociales entre la capitale, le monde urbain et le monde rural au Pérou. Ces acteurs préfèrent s'appuyer sur leurs connaissances empiriques de la zone, sur leurs « savoirs experts », que d'autres jugeraient « profanes »<sup>46</sup>, pour apprécier la dégradation de l'environnement par le secteur minier (pollution de l'eau, baisse du débit, disparition de la faune et de la flore locales, etc.). Leurs connaissances et leur vécu leur permettent ainsi de témoigner et donc de s'opposer au projet (Grieco, Salazar-Soler, 2013). Les populations agro-pastorales locales ne s'appuient sur la contre-expertise de l'EIE du projet Conga que parce-que qu'elle corrobore leurs observations et vient appuyer leurs revendications en s'insérant dans leur économie morale (Lapeyronnie, 2014).

[...] James Scott désigne par ce terme [d'économie morale] les valeurs partagées par une population, valeurs qui fondent ses conceptions de la justice et de l'injustice, de l'équité et de l'absence d'équité mais aussi ses sentiments et ses attentes, ce qui pour elle est tolérable et ce qui ne l'est pas. L'économie morale d'une population s'enracine dans la vie quotidienne et oriente son organisation mais aussi les formes de résistances et les révoltes quand ces principes sont violés. L'économie morale permet de lier ensemble la vie quotidienne, ses conditions et ses normes, aux formes d'actions, actions de résistances ou de protestations comme les émeutes. Elle constitue en quelque sorte les racines normatives de la politique d'une population, ses sentiments moraux et ses émotions politiques [...] Les émeutes et les protestations populaires [...] sont portées par le rejet de la nouvelle économie marchande au profit de la défense des principes de cette économie traditionnelle [ici l'agro-pastoralisme et donc la consommation des ressources naturelles renouvelables locales le déplacement libre dans des territoires ouverts, non fermés par l'entreprise] [...] L'économie morale est donc un ensemble plus ou moins cohérent de principes de perception de la vie sociale, fondés sur des interprétations de l'expérience vécue, principes qui permettent la construction de l'action et en génère les orientations (idem : 86-87).

De surcroît, dans le mouvement social d'opposition au projet Conga la ressource hydrique est investie par des valeurs antagonistes au secteur minier et pensée dans une relation d'opposition avec la ressource aurifère.

En effet, l'eau est présentée comme une source de vie alors que le développement du projet minier est présenté comme une cause de mort ce qu'illustrent entre autres ces slogans des manifestants : « *¡Sin oro se vive, sin agua se muere!* » soit « *Sans or on vit, sans eau on*

---

<sup>46</sup> Les notions de savoirs « profanes » et « experts » renvoient nécessairement à des rapports de pouvoir et à des relations de domination c'est pourquoi les termes sont mis entre guillemets. La notion de profane peut être interrogée « [...] *non pas parce qu'elle récuserait la spécificité d'un savoir professionnel, mais parce qu'elle suppose de se placer du point de vue des experts [...] et consiste à défendre ce savoir par opposition à [...] ce qu'il n'est pas, en tant que non spécialisé ou non initié [...] Good (1998) a ainsi dénoncé l'usage du concept de "profane" qui traduirait l'établissement d'un rapport de domination entre les savoirs [experts/scientifiques] et les savoirs populaires* » (Faizang, 2012 : 93).

*meurt !* » ou celui-ci, plus rare, « *¡El agua es vital, el oro es mortal !* » soit « *L'eau est vitale, l'or est mortel !* », que le candidat Humala avait plus ou moins directement repris dans ses allocutions de campagne dans le département en 2011 (cf. *supra*). L'argumentaire de l'empoisonnement et de la mort, est ici étroitement associé aux techniques d'extraction et de traitement de minerais, c'est-à-dire l'exploitation minière en découverte et l'utilisation de solvants mélangés à l'eau, notamment du cyanure pour le processus de lixiviation. Il renvoie également dans la mémoire locale et plus largement péruvienne à un accident survenu en 2000 dans la localité de Choropampa où un camion d'une entreprise sous-traitante de Minera Yanacocha avait déversé accidentellement du mercure ce qui avait entraîné une grave pollution de l'environnement et de sévères blessures physiques pour les individus ayant été directement exposés à la substance (Arana-Zegarra, 2009)<sup>47</sup>. L'argumentaire de l'empoisonnement est aussi mobilisé dans les réseaux de militants opposés au projet et plus largement au secteur extractif et circule à différentes échelles en dehors du strict territoire d'extraction. Un article de 2012 du mouvement méso-américain contre le modèle extractif minier, relatif au projet Conga titre ainsi : « Yanacocha : une mine empoisonne la terre et l'eau des paysans » (Movimiento M4, 17/08/2012)<sup>48</sup>. Là encore ce sont les techniques minières qui sont dénoncées.

L'argumentaire de la destruction du milieu naturel est également opposé au développement du projet.

Si celui-ci est directement lié aux techniques extractives et de production des minerais, l'exploitation en découverte et la lixiviation, c'est notamment parce-que le projet Conga prévoit d'assécher quatre lacs de haute montagne, que l'extraction minière est présentée comme une activité prédatrice, qui détruit. L'assèchement des lacs et le bouleversement du milieu naturel ne sont pas perçus comme des transformations (radicales) de la nature par l'homme et comme une réorganisation socio-productive de l'espace mais comme une destruction du milieu, voire comme un « sacrifice » de la nature, en particulier de l'eau, par une puissance publique « compromise » avec une entreprise transnationale. Ces destructions sont rejetées car, d'une part, elles ne sauraient être ni effacées ni compensées par le remplacement par des réservoirs artificiels et, d'autre part, parce-qu'elles constituent une atteinte à l'intégrité du milieu naturel. Plus exactement, l'argument de la destruction est associé à une forme de la violence exercée

---

<sup>47</sup> Dans un premier temps Minera Yanacocha avait rejeté d'assumer la responsabilité de l'accident et donc sa prise en charge en mettant en avant qu'il s'agissait d'un sous-traitant avant de s'en saisir.

<sup>48</sup> Notre traduction de : « *Yanacocha : una mina envenena la tierra y el agua de los campesinos* ».

contre la nature, alors personnifiée comme une victime de la prédation des hommes. Cet argument vise l'entreprise minière mais aussi particulièrement l'État péruvien. À son tour, l'État est accusé de « terrorisme » contre la nature, notamment par le front de défense environnementale de Cajamarca. Cet argument s'insère dans une stratégie de criminalisation inversée de l'opposant, le terrorisme apparaissant de nouveau comme un argument disqualificateur que les acteurs s'apposent dans une tentative croisée de délégitimation de l'adversaire et de ses valeurs par stigmatisation, insulte et *shaming* (cf. chapitre n°8 ; cf. photographie n°1).

Photographie n°1 L'association de l'extractivisme à une forme de terrorisme contre la nature



Source : Vincent Bos, Cajamarca mars 2012.

**Légende :** La traduction en français de l'interrogation qui figure sur la photographie donne : « Cette marque, c'est une blague... ? ». Elle renvoie au « place branding » du Pérou, concept de communication devant associer une image de marque à un pays. Ici la marque renvoie au logo de « Marca Perú », particulièrement à son « P » en spirales. Ce figuré qui fait vraisemblablement référence aux lignes de Nazca, dans une stratégie nationale de promotion du tourisme à l'échelle nationale et mondiale, est ici détourné par le front de défense environnementale de Cajamarca. Les concepteurs insinuent que ces formes renvoient en fait aux strates des mines à ciel ouvert dans une stratégie de promotion du secteur minier. D'où l'interrogation du concepteur de cette affiche qui, en ce sens, doit être comprise comme, « La maque Pérou c'est donc l'extraction minière ? De qui se moque-t-on ? ».

Si l'eau est au centre des préoccupations, c'est parce-que celle-ci constitue un bien commun par excellence dont les usages et la symbolique dépassent ceux de l'agro-pastoralisme et font écho bien au-delà du cadre local (cf. encadré n°27).

En effet, les débuts du mouvement social connaissent un faible impact, hors espace militant, d'abord au sein même du département, notamment dans la capitale départementale de Cajamarca, et *a fortiori* encore moins à l'échelle du Pérou. Les revendications des populations

locales se centrent initialement sur le droit à la terre, celle qui va leur être prise par l'entreprise minière pour développer son projet et celle de laquelle dépendent les paysans et les éleveurs pour leurs activités productives. Or, les fortes inégalités sociales qui traversent la société péruvienne sont en partie liées à une mise à l'écart voire au rejet de tout élément indigène et/ou paysan (Cotler, 2005 [1978] ; cf. déclarations du président García in chapitre n°8). Par ailleurs, parce-que la question de la terre est fondamentalement politique, et au Pérou souvent liée aux manifestations parfois violentes des années 1950-1960 et à la réforme agraire instaurée par le gouvernement militaire, elle est assimilée au passé et ne mobilise pas la population péruvienne et ce, d'autant plus qu'au milieu des années 2010 plus des trois quarts des Péruviens vivent en milieu urbain. L'urbanisation croissante, le processus de métropolisation et la tertiarisation des activités, aussi bien au Pérou qu'à l'échelle mondiale expliquent partiellement le faible écho des revendications liées à la terre (cf. les difficultés éprouvées par le mouvement des paysans sans terre à gagner en visibilité à l'échelle mondiale)<sup>49</sup>. Inversement, le mouvement social trouve un certain écho aussi bien à l'échelle départementale que nationale et mondiale en opposant l'eau à l'or, la vie à la mine. L'eau symbolise ce qui permet de faire croître les plantes et vivre les hommes et les animaux. Elle est opposée à ce qui décroît (du fait de l'extraction en découverte), ce qui circule à ce qui est figé (l'or) et à ce qui rend impropre sa consommation (le cyanure) et transforme de façon drastique les paysages, les écosystèmes et le territoire agropastoral local (le secteur minier mondialisé en général). Cette situation est parfaitement illustrée par la « Marche de l'eau » de février 2012 évoquée plus haut qui semble constituer le véritable point de rupture dans la stratégie des opposants. Elle est également parfaitement mise en évidence par la photographie de l'exposition parisienne évoquée *supra* ainsi que le titre de l'évènement : *Le conflit Conga au Pérou. De l'eau ou de l'or* (nous insistons). La métaphore de l'eau, caractérisée comme pure et présentée comme une source de vie menacée par le secteur minier est ainsi également reprise au cinéma comme l'illustre le film « Fille de la lagune » d'Ernesto Cabellos Damián (2016)<sup>50</sup>. L'eau apparaît donc bien comme un thème mobilisateur

---

<sup>49</sup> Je dois notamment cette analyse sur les difficultés d'émergence des mobilisations contre le projet Conga du fait de leur association à la question foncière au début du mouvement social à Kyra Grieco, doctorante en anthropologie à l'EHESS, membre du CERMA-UMR 8168 et associée à l'IFEA, dont la thèse porte sur ce conflit spécifique, avec laquelle j'ai étroitement collaboré au cours de mon parcours du fait de la proximité de nos sujets, de nos rencontres sur le terrain et de notre amitié. Ce thème a notamment été développé par l'auteure dans le cadre d'une communication intitulée « Les défis de la résistance à l'exploitation minière : identité, autochtonie et nationalisme dans les Andes nord péruviennes » lors du colloque international *Ressources minières dans les Amériques : Mutations d'un continent*, organisé à l'Université Stendhal Grenoble 3 à Grenoble du 11 au 13 juin 2014 et avant cela explorée en 2012 dans le cadre d'un séminaire plus informel à l'Institut des Amériques à Paris sur les débuts du mouvement social contre le projet Conga à Cajamarca.

<sup>50</sup> Le synopsis du film est le suivant : « Nédila, une femme des Andes qui parle avec les esprits de l'eau, utilise ses facultés pour affronter une entreprise minière qui menace de détruire la lagune qu'elle considère comme sa mère.



car transversal, qui permet d'unir les milieux urbains et ruraux car elle intéresse la société dans son ensemble (Raffestin, 1980 : 211). Tous, locaux et non locaux, riches et pauvres, urbains et ruraux, jeunes et anciens, dépendent de l'eau sans nécessairement être paysans ou éleveurs même si leur fragilité vis-à-vis de sa disponibilité varie (Bos, Grieco, 2015 ; Grieco, 2014, 2016)<sup>51</sup>.

La demande hydrique accrue d'une ville en croissance associée aux activités minières (activité extractive et approvisionnement du campement minier) ont débouché sur une pénurie d'eau dont le rationnement frappe surtout les quartiers populaires de la ville où les habitants sont plus nombreux, ont un accès moindre à l'approvisionnement de cette ressource et manquent de moyens pour acheter des réservoirs domestiques avec lesquels accumuler de l'eau pendant les heures de rationnement. La distribution de la quantité et la qualité des ressources hydriques constitue une problématique qui frappe principalement les secteurs populaires, aux ressources économiques limitées et aux infrastructures plus précaires, et notamment les femmes. Lavandières, nourrices, femmes de ménages, cuisinières, commerçantes de rue, celles-ci ne peuvent se passer d'eau pour leurs activités reproductives et productives. Ce problème en particulier est rapporté par de nombreuses femmes ayant participé aux mobilisations de 2011 et 2012 contre le projet Minas Conga (Grieco, 2016 : 102).

Cette structuration des mobilisations sociales autour d'une rhétorique de protection de la ressource hydrique contre l'État facilitateur prompt à la livrer au marché, notamment à des entreprises étrangères, et contre des entreprises minières promptes à la privatiser et à la polluer pour leurs activités marchandes, n'est d'ailleurs pas nouvelle (Echave de *et al.*, 2009). L'eau devient un étendard des luttes contre le secteur minier et un élément catalyseur des mécontentements sociaux, que les mobilisations refusent catégoriquement la marchandisation de la nature ou non. Elle fédère des acteurs sociaux hétérogènes et leur permet de mieux (re)négocier les règles du jeu. Elle constitue pour rappel la ressource naturelle « gagnante » dans les mobilisations ayant stoppé le développement de certains projets miniers comme en 2004 contre l'exploitation du *Cerro Quilish* à Cajamarca, en 2006 contre l'exploitation du territoire de *Combayo* dans ce même territoire ou encore contre le projet de Tambo Grande dans le département de Piura<sup>52</sup> (Bebbington, Bury, 2009 ; Echave de *et al.*, 2009 ; Li, 2015 ; Lingán,

---

Juste en dessous des lagunes de Nédila gît un riche gisement d'or qui voit s'affronter les paysans qui craignent de se retrouver sans eau à l'entreprise minière d'or la plus grande d'Amérique du Sud ». Notre traduction de : « *Nélida, una mujer en los Andes que habla con los espíritus del agua, emplea sus facultades para enfrentarse a una minera que amenaza destruir la laguna que ella considera su madre. Justo debajo de las lagunas de Nélida, yace un rico depósito de oro que enfrenta a los campesinos que temen quedarse sin agua con la minera de oro más grande de Sudamérica* ».

<sup>51</sup> Une partie de ces réflexions sont issues d'une intervention réalisée avec Kyra Grieco le 9 avril 2015 dans le cadre d'une journée d'étude des jeunes chercheurs de l'Institut de Géographie de Paris autour de la thématique « Ressources ». L'intervention des auteurs s'intitulait « L'or et l'eau : ressources globales, ressources locales. Analyse géo-anthropologique de la construction de deux ressources naturelles dans le département nord-andin de Cajamarca, Pérou ».

<sup>52</sup> Dans ce cas spécifique, le projet minier a échoué d'une part parce que le département n'est pas un territoire historique d'exploitation minière avec un tradition minière forte et, d'autre part, parce qu'il impliquait le déplacement d'une partie de la population urbaine, le site étant amené à se développer sur ce territoire, mais aussi parce que le département de Piura étant étroitement lié à l'agro-industrie d'exportation, le développement du projet

2008)<sup>53</sup>. Cette situation, s'explique par l'évolution du temps de la mondialisation néo-libérale vers celui de la mondialisation régulée où prime le paradigme de la durabilité et dont la valeur ordonnatrice est la sauvegarde du bien commun (Velut, 2008 : 21).

### Encadré n°27 L'eau au centre des préoccupations

Comme nous avons pu le constater aussi bien via des documents spécialisés que lors de visites de quatre mines à ciel ouvert (Lagunas Norte de Barrick, La Arena de Rio Alto, Yanacocha et Coimolache des entreprises éponymes), l'eau utilisée pour la lixiviation au cyanure fonctionne en circuit fermé, le sol des bassins de décantation des solutions cyanurées sont isolés par une géomembrane pour éviter la filtration de l'eau toxique dans le milieu naturel, des contrôles sont régulièrement effectués (parfois même en coordination avec la société civile notamment pour l'eau retraitée avant d'être évacuée dans l'environnement) et les sites constamment surveillés informatiquement par les entreprises minières. Nous ne disons pas que l'exploitation minière ne requiert pas d'importantes quantités d'eau pour fonctionner ni que celle-ci n'est pas polluée puisque des solvants sont ajoutés ou que des accidents ne sont pas possibles comme en atteste parfois l'actualité nationale (rupture de canal par exemple) mais, sans entrer ici dans le débat sur le « gouvernement par les normes » (Tozzi, Guéneau, Ndiaye, 2011), ISO notamment, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que ces entreprises minières n'ont pas une volonté délibérée de pollution systématique de la ressource hydrique et du milieu naturel dans lequel elles interviennent et, pour celles que nous avons visitées, qu'elles ne rejettent pas dans la nature l'eau polluée par les solvants utilisés dans le processus de traitement des minerais. Outre que ceci est interdit, elles ne le font pas, ne serait-ce (faut-il le rappeler ?) que pour éviter les conflits avec les populations voisines de leurs sites ou encore pour éviter un retour de la puissance publique péruvienne dans la régulation environnementale par l'introduction d'une législation plus contraignante, les sanctions économiques que cela impliquerait et pour maintenir une certaine image de marque aussi bien au Pérou qu'à l'échelle mondiale.

Toutefois, les spéculations sur la pollution de l'eau sont multiples et partagées par divers acteurs comme en témoignent les échanges suivants :

« [J, guide de montagne] Là-bas l'entreprise minière elle pollue l'eau !  
- [Moi] Ah oui ? Moi j'ai visité leur mine à La Libertad et ils ne déversaient pas l'eau dans la nature.  
- [N] Ben bien sûr ils vont pas te le dire !  
- [Moi] Et comment tu sais qu'ils font ça ? Tu l'as vu faire ?  
- [J] Non mais mon cousin il travaillait dans la mine. Il m'a dit que la nuit ils balançaient tout [l'eau polluée], ils ouvraient les vannes quand personne ne les voit » (J, guide de montagne, la vingtaine, Huaraz, 4/04/2012).

Mon ressenti au cours de la conversation était que l'argument du cousin qui travaillait dans l'entreprise était une invention. Qu'il le soit ou non importe peu. Ce qui compte c'est que mon interlocuteur était persuadé que l'« entreprise minière » pollueait l'environnement et qu'il voulait m'en convaincre. En

---

minier est apparu comme une menace à ce secteur économique et donc au dynamisme socio-économique local (Revesz, 2009). La pression sur la ressource en eau ainsi que son impact sur le secteur urbain (déplacement d'une partie de la population) ont permis une certaine articulation des luttes contre l'entreprise et le rejet par référendum (non liant certes) de l'exploitation. En 2002 un référendum organisé par les autorités locales se solde par un rejet à 93% du projet. Sur les tentatives de transfert au marché de l'eau au Pérou dans les années 1990 cf. entre autres, Del Castillo, Castillo (2004). Sur l'intervention de l'État dans l'accès à la ressource hydrique cf. également (Faliès, Marshall, 2015 : 216).

<sup>53</sup> Cette rhétorique n'est en outre pas propre au Pérou (Svampa, Antonelli, 2009).

outre, si la conversation portait sur la présence de Barrick Misquichilca S.A dans le département d'Áncash où elle exploitait la mine de Pierina, du fait de la notoriété et de l'échelle d'exploitation bien plus grandes de la mine d'Antamina, j'ai davantage eu le sentiment que mon interlocuteur se référait à cette dernière au cours de notre échange et non pas à celle de Pierina car, lorsque je lui demandais de quelle mine il me parlait il me répondit « *ben, de La mine, là-bas* ».

Le même genre de conversation s'est engagé avec une cadre d'une ONG à Lima au cours d'un entretien.

Après avoir décrit deux visites de mines à ciel ouvert effectuées en 2012 dans le département de La Libertad, Lagunas Norte de Barrick Misquichilca et La Arena de Rio Alto Mining, une partie de la conversation sur la pollution hydrique par le secteur minier s'est développée comme suit :

« - [Moi] Vous avez déjà visité une mine à ciel ouvert ?

- [ N] Non. Oui, il paraît que l'eau circule en circuit fermé comme tu dis mais moi tu vois je voudrais bien payer pour voir ça, ce que tu racontes ... » (N, Lima, mai 2012).

Cette situation est pour le moins cocasse puisque mon interlocutrice qui travaillait dans une ONG en partie engagée contre l'exploitation minière à grande échelle me révélait n'avoir jamais visité de mine à ciel ouvert mais combattre cette activité. Ce fait atteste de la polarisation extrême et de la suspicion qui existe entre les acteurs des deux secteurs au Pérou.

Lors de la visite de la mine de Yanacocha effectuée le 15/05/2013 le responsable, qui recevait le groupe d'étudiants des mines de La Libertad auquel j'étais associé précisa que Minera Yanacocha leur ouvrait ses portes pour qu'ils puissent observer le fonctionnement d'une mine de l'intérieur, connaître ses différents emplois et services d'opération. Il précisa aussi que cette visite devait leur permettre de se rendre compte que l'exploitation des ressources minières n'était pas menée de façon chaotique, en insistant comme l'ensemble des salariés du secteur que j'ai interrogés, sur l'importance de la sécurité des travailleurs, qui constitue le premier souci de l'entreprise. Le responsable de la visite invitait ensuite les étudiants à témoigner et communiquer auprès de leurs proches de ce qu'ils avaient vu pour contrer les discours des opposants car, comme nous l'avions « vu », l'entreprise minière n'émet pas de déchets toxiques dans l'environnement. Cette visite constituait donc une politique d'ouverture et de transparence de Minera Yanacocha mais s'il peut toujours être rétorqué qu'elle servait son activité.

Ces situations témoignent d'une certaine réalité : nombreuses sont les personnes qui ne croient pas que les entreprises minières ne polluent pas l'environnement et, plus encore qu'elles ne le font pas de façon délibérée. Cette situation est fortement liée à l'histoire passée de l'industrie minière au Pérou, marquée par le non-respect de l'environnement comme en attestent les nombreux passifs environnementaux recensés dans les territoires miniers et à la pollution quasi endémique de certains sites comme La Oroya (Langlois, 2014 ; Li, 2015 ; Scurrah, Lingán, Pizzaro, 2008). Elle semble aussi liée au manque de réactivité des entreprises comme Minera Yanacocha en 2000 pour assumer la responsabilité d'un déversement accidentel de mercure d'une entreprise sous-traitante dans la localité de Choropampa, et aux tentatives contemporaines de « maquillage » de leurs externalités négatives sur la nature par certaines entreprises. Bury (2007b) a ainsi mis en évidence que Minera Yanacocha avait déjà dépassé les seuils minimums légaux de pollution (idem : 249-253). Dans le sud du pays, entre 2010 et le 27 juin 2015, l'entreprise minière SPC a elle été sanctionnée 16 fois par les institutions péruviennes pour ses infractions en matière environnementale et s'est vue appliquée 5 amendes pour non-respect des réglementations (Goytizolo, *La República*, 27/06/2015).

Le mouvement social d'opposition au projet Conga se caractérise en outre par une forme manifeste d'idéalisation de l'espace local. Celui-ci est (re)construit, ou coconstruit, autour d'une image de pureté originelle du territoire et de ses habitants, particulièrement ceux qui s'opposent au projet minier et, parmi ceux-ci, les « gardiens des lacs » et les « paysans-indigènes ». Si les ressources naturelles sont socialement construites, elles sont aussi personnifiées par deux autres ressources sociales alternatives à l'imaginaire minier qui deviennent les symboles d'une identité socio-spatiale locale pure et indigène agressée par la modernité capitaliste destructrice et néo-coloniale.

#### b. Des ressources naturelles socialement construites autour de deux ressources sociales stratégiques : les « gardiens des lacs » et Máxima Acuña

La circulation médiatique, aussi bien péruvienne que mondiale, de la lutte sociale contre le projet Conga, et plus largement contre le secteur minier, s'organise via deux autres « ressources » : d'une part les « Gardiens des lacs » et, d'autre part, Máxima Acuña de Chaupe. Ces ressources dotent le territoire local d'une nouvelle identité socio-spatiale.

En effet, les paysans et les éleveurs, notamment ceux organisés en rondes<sup>54</sup> et divers fronts de défense de leurs intérêts, sortes d'associations locales sur base communautaire, et, globalement, les opposants au projet minier qui prennent part au mouvement social contre le projet Conga, se relaient régulièrement sur la concession minière de l'entreprise, là où le projet Conga doit être développé. Une partie des manifestants occupent le territoire où sont situés les fameux lacs voués à disparaître si le projet venait à être exécuté. Ils se regroupent alors dans des campements de fortune pour investir l'espace, malgré des conditions climatiques locales adverses (pluie, froid, vent), pour une durée plus ou moins longue. Leur but est ici de les surveiller les lacs, c'est-à-dire d'empêcher l'entreprise minière de s'en approcher, et ainsi de les protéger d'une intervention (agressive) de l'acteur économique. En conséquence, ces acteurs sont dénommés, par les opposants au projet minier et les médias, « les gardiens des lacs » (cf. photographie n°2).

---

<sup>54</sup> Cf. chapitre n°8. Cf. Piccoli (2011) pour une analyse des rondes paysannes de Cajamarca.

## Photographie n°2 Gardiens des lacs veillant sur les lagunes sur le site du projet minier Conga



Source : Celendín Libre in Servindi, « Perú : Atacan campamento de los guardianes de las lagunas en Cajamarca », sans date, [En ligne], Photographie disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.servindi.org/actualidad/93767>

Dans le campement nous sommes plus de 200 personnes jour. Ils vont et ils viennent. Ils vont et ils viennent [...] Nous sommes, [en train de faire] ici ce que nous nous appelons [des] tours, nous faisons des rotations. Nous sommes 4, 5 jours un groupe. Ils partent, d'autres compagnons viennent. Et ainsi nous sommes [là] et nous serons infatigables parce-que nous comme membres des rondes [paysannes] nous avons des stratégies, de protéger nos lagunes. Nous [nous allons rester] définitivement. Jusqu'à ce que Yanacocha sorte [retire] ses machines. Nous sommes [ici] définitivement (anonyme n°1, 31/10/2012)<sup>55</sup>.

Les manifestants qui se relaient sur le site du projet Conga enfreignent la loi. Ils « envahissent » la propriété d'autrui, la concession minière légalement détenue par Minera Yanacocha, que l'État est censé protéger d'où les affrontements réguliers entre forces de l'ordre, voire de sécurité de l'entreprise, et opposants. Toutefois, ces derniers justifient leur action au nom d'arguments moraux supérieurs (à la loi) : la préservation de l'intégrité physique des lacs, la liberté de circulation sur le territoire local et la liberté d'utilisation des écosystèmes locaux (présentés comme une source de vie), pour assurer leurs activités socio-productives. C'est tout le débat entre le légal et le juste qui s'invite ainsi dans les marges territoriales péruviennes. Les

---

<sup>55</sup> Nous avons traduit ce discours en cherchant le moins possible à le reformuler car il permet de souligner les inégalités entre acteurs qui interviennent autour du projet Conga. Notre traduction de : « *En el campamento estamos sobre de 200 personas diario. Se van y vienen. Se van y vienen. [...] Estamos [haciendo] acá nosotros lo [que] llamamos turno, que estamos rotando. Estamos 4, 5 días un grupo. Se van, vienen los otros compañeros. Y así estamos y seremos incansables porque nosotros como ronderos tenemos estrategias, de resguardar nuestras lagunas. Nosotros definitivamente. Hasta que Yanacocha saque su maquinaria. Nosotros estamos definitivamente* ».

opposants au projet minier qui atteignent le site de la concession à cheval et/ou dans le cadre de longues marches jusqu'aux lacs, parfois en formant des chaînes humaines face aux forces de l'ordre, expriment ainsi une volonté de (re)conquête et d'occupation sociale du territoire en jeu, notamment en campant sur place. Ils souhaitent de fait empêcher l'entreprise de s'approcher des lieux et dénoncer toute intrusion de Minera Yanacocha dans la zone bien qu'il s'agisse de sa concession. Autrement dit, l'économie morale, c'est-à-dire les valeurs qui fondent la perception que les gardiens des lacs ont de la justice et de l'injustice, s'enracinent dans leur vie quotidienne, soit l'agriculture, l'élevage, l'accès libre à l'eau, et orientent leurs formes de résistances et d'action, soit l'occupation du terrain de l'entreprise et la surveillance de l'intégrité des lacs, lorsqu'ils estiment que leurs principes, fondés sur une conception morale (et non politique ou strictement sociale) de la vie sociale, sont violés (Lapeyronnie, 2014 : 86-87). Leur lutte se veut certes d'intérêt local mais aussi fondamentalement national. Elle est menée pour le bien de la nation, c'est-à-dire de l'ensemble des Péruviens. Elle se veut aussi durable car intergénérationnelle c'est-à-dire exprimée pour les générations présentes et à venir (cf. *infra*). Là encore, il apparaît nettement que les positions exprimées relèvent de la justice socio-environnementale mais aussi de l'écologisme profond car la défense de l'eau est énoncée au nom du peuple et de la mère nature (ici la terre mère). « *Nous ne pouvons pas parler de temps, il peut se passer dix, quinze ans et nous nous pouvons continuer à lutter, parce-que l'on doit faire respecter la dignité du peuple. Parce-que, exploiter cette zone c'est un manque de respect pour notre mère nature et qui d'autre que nous devons en prendre soin, non ?* » (anonyme n°2, 31/10/2012)<sup>56</sup>.

Ça [cette situation] c'est que le gouvernement national nous trompe. Qu'est-ce qu'ils ont dit ? Qu'il [le projet Conga] est suspendu. Qu'ils l'ont suspendu pour deux ans. Mais nous nous [sommes en train de] surveiller nos lagunes, être vigilants de nos lagunes, nous sommes venus rendre compte qu'ils [les travailleurs de Minera Yanacocha] travaillent de nuit. Les traces sont déjà là, tout ce qu'ils travaillent. Et alors, c'est une suspension de deux ans ça ? Qu'est-ce qu'ils veulent ? Qu'est-ce qu'ils veulent construire des réservoirs ? Jamais les réservoirs ne donneront [de l'eau] comme nos lagunes naturelles. Les réservoirs ce sera une durée d'une vingtaine, une trentaine d'année et nos lagunes elles ont des siècles d'années. Et c'est ça notre préoccupation. Lutter, nous, pour les générations qui viennent (anonyme n°1, 31/10/2012)<sup>57</sup>.

---

<sup>56</sup> Notre traduction de : « *¿No podemos hablar de tiempo, puede pasar diez, quince años y nosotros podemos seguir luchando, porque se tiene que hacer respetar la dignidad del pueblo. Porque, al explotar esta zona es una falta de respeto a nuestra madre naturaleza y quien más tenemos que cuidarla no?* ».

<sup>57</sup> Notre traduction de : « *Eso es lo que nos engaña el gobierno nacional. ¿Qué han dicho? Que está suspendido. Que los han suspendido por dos años. Pero nosotros [estamos] vigilando nuestras lagunas, ser vigilantes de nuestras lagunas, [lo] que hemos venido a dar cuenta que trabajan de noche. Ya están las huellas, todo lo que trabajan. Y entonces, ¿qué va a ser, suspendieron eso? ¿Que quieren? ¿Que quieren construir reservorios? Jamás ni nunca van a dar reservorios como nuestras lagunas naturales. Los reservorios será una duración de unos 20, 30 años y nuestras lagunas vienen siglos de años. Y eso es nuestra inquietud. Luchar, nosotros para las generaciones que vienen* ».

Les acteurs mobilisés contre le projet Conga dénoncent périodiquement la présence de Minera Yanacocha sur le site alors que le projet minier a été suspendu. Selon eux, la présence de l'entreprise et la réalisation de travaux sur place (via ses camions et ses ouvriers) sont le signe manifeste du non-respect de la parole donnée par l'entreprise (suspendre le projet). « [...] *on ne peut pas parler d'une suspension alors que tu continues à travailler. Alors nous en observant cela, qu'il n'y a pas de suspension totale, nous devons continuer à lutter jusqu'à ce qu'un jour le projet Conga soit non viable* » (anonyme n°2, 31/10/2012)<sup>58</sup>. Or il a été mis en évidence que le président Humala a demandé à l'entreprise de construire les réservoirs d'eau avant d'exploiter le gisement. Dès lors, comment l'entreprise pourrait-elle réaliser ces réservoirs sans être présente sur place ? Si pour certains la protection des lacs obéit à un refus de la marchandisation de la nature et à la défense d'intérêts moraux jugés supérieurs, nous sommes ici également face à un cas étrange où nous ne savons pas si l'ensemble des acteurs mobilisés pensent véritablement que l'entreprise ne respecte pas sa parole ou s'il s'agit là d'une stratégie des acteurs mobilisés visant à faire croire aux récepteurs de ces discours, que l'entreprise minière est sur le point d'exploiter les gisements pour (re)mobiliser les opposants au projet, notamment dans les phases « dormantes » de la lutte via la circulation des images des travaux. Plus que deux tactiques séparées, il convient de constater que ces positions ne sont pas antagonistes. L'analyse des mobilisations et des discours contre le projet minier met donc en évidence que les gardiens des lacs constituent une ressource sociale essentielle du mouvement anti-Conga qui vient appuyer et prolonger la ressource naturelle socialement construite : l'eau source de vie. Ces acteurs remplissent la fonction d'« entrepreneurs de morale » (Traïni, 2011 : 203). Leur mode d'action consiste à porter un témoignage pour manifester leur opposition morale (idem : 203-204) à la transformation profonde de la nature, malmenée par l'homme (capitaliste) en se rendant sur les lieux menacés par le projet. De leur côté, les lacs sont personnifiés et apparaissent comme des « victimes » nécessitant une présence solidaire (idem : 204). Le recours à l'image dans cette stratégie est central. Les multiples photographies et reportages vidéo, directement formatés pour faciliter leur circulation et leur réappropriation, constituent des formes de témoignages qui insistent sur la mise en scène de l'action : la protection du site par le corps, via des chaînes humaines devant des gardes armés et/ou les forces de l'ordre et de sécurité ou non, le fait de boire l'eau que l'entreprise et l'État jugent impropre à la consommation, faire paître les animaux sur place pour réaffirmer la dimension

---

<sup>58</sup> Notre traduction de : « [...] *no se puede hablar de una suspensión mientras sigues trabajando. Entonces nosotros a observar eso, que no hay una suspensión total, nosotros tenemos que seguir luchando hasta que algún día el proyecto conga sea inviable* ».

socio-productive de l'espace, etc. Ces actions à visée performative (des justiciers aux actions héroïques) visent la sensibilisation du public et des médias afin de susciter l'émergence d'un sentiment de solidarité pour la cause et d'indignation contre les responsables du projet au-delà du cadre local (idem : 203-206). « *Par leur aspect réaliste, ce matériel militant renforce considérablement ces procédés typiques du dévoilement que sont l'infiltration et le témoignage* » (idem : 206). La circulation de ce matériel militant par Internet, « [...] *outil de diffusion alternatif permet de rapidement diffuser des dispositifs de sensibilisation que de multiples sympathisants et organisations - y compris à l'échelle internationale - peuvent relayer auprès d'un public plus large [d'autant plus que] l'outil Internet favorise un mode organisationnel souple et informel qui facilite considérablement la transnationalisation des dispositifs de sensibilisation, des mots d'ordre, mais encore des modes opératoires* » (idem : 207). La reproduction du mode d'action à d'autres échelles est ainsi favorisée.

Si pour certaines populations locales ces lacs constituent une ressource essentielle à leur mode de vie, ce n'est pas le cas du reste des acteurs mobilisés dans le mouvement qui ne dépendent ni directement ni indirectement de ces sources d'eau douce.

Pour ces acteurs externes au territoire visé par l'entreprise minière, c'est bien davantage l'impact symbolique du projet minier qu'il convient de questionner : une entreprise minière transnationale et un État qui connaît mal son territoire pour avoir validé la réalisation de ce projet dans une zone productive (cf. la validation de l'EIE sans étude hydrogéologique) et qui prête peu d'attention à ses marges territoriales et aux populations qui y vivent. Acteurs prêts à détruire quatre lacs de haute montagne, deux parce-que de l'or et du cuivre se trouvent en-dessous et deux autres pour y déposer les morts-terrains de l'opération. Cette dimension politico-symbolique de l'eau et des gardiens des lacs est parfaitement illustrée par la prestation de serment au Congrès péruvien de Marco Arana, dirigeant de Terre et Liberté, élu député de Cajamarca, candidat élu du Frente Amplio en 2016 : « *Pour les gardiens des lagunes, les rondes paysannes et les défenseurs de la Pacha Mama, oui je prête serment* »<sup>59</sup>. Marco Arana entend ainsi agir au Congrès pour représenter le territoire dont il est élu mais aussi pour représenter les positions de l'ensemble des défenseurs de la « terre mère » quelle que soit l'échelle d'action dans laquelle ils s'inscrivent. Tout en englobant les préoccupations des populations agro-pastorales, les « anti-Conga » opposent donc dans un mouvement qui dépasse le strict territoire

---

<sup>59</sup> Notre traduction de : « *Por los guardianes de las lagunas, las rondas campesinas y los defensores de la Pacha Mama, sí juro* », respondió el dirigente de Tierra y Libertad ».



local, la vie (des individus et de la nature) et la dignité du peuple au court-termisme économique de l'État et de l'entreprise. L'objectif de ces acteurs est dénoncé de façon subliminale car présenté comme un facteur d'indignité dans un processus de (re)construction et de coconstruction par le bas, voire horizontalement, de l'identité socio-spatiale locale. « *Les émotions suscitées par de tels dispositifs non seulement permettent d'interpeller un large public qui sans cela aurait pu méconnaître les pratiques incriminées, mais plus encore déterminent les militants à surmonter la crainte d'affronter physiquement ceux qui tourmentent [la nature « sauvage »] sans défense* » (Traïni, 2011 : 204). Plus qu'un simple symbole de la lutte contre le secteur minier, l'eau devient presque un acteur à part entière de la lutte. Elle est le produit d'une alliance (stratégique) entre acteurs « humains » et « non humains »<sup>60</sup>. Les mobilisations sociales autour de l'eau et des gardiens des lacs permettent ainsi de « retourner les stigmates » (Blaise, de Coorebyter, 1988 : 23) dont les opposants au modèle extractif sont régulièrement victimes (cf. chapitre n°8). Les mobilisations sociales contre le projet Conga apparaissent bien ainsi comme un mouvement inscrit dans un espace de l'entre-deux (Le Gall, Rouge, 2014), en transition entre deux temps du développement (Velut, 2008 : 21), qui oscille entre le néo-libéralisme et la mondialisation régulée, l'un où prime le profit et l'autre la sauvegarde du bien commun, mais s'inscrit aussi dans un projet d'être dans et d'être avec l'espace.

Ce mécanisme de retournement des stigmates se traduit par une production de symboles d'appartenance à destination publique qui ne relève, en fait, ni de la répétition traditionnelle et sereine des coutumes du groupe d'appartenance, ni forcément de la manipulation par les fanatiques : il ne s'agit pas, ici, de s'adresser au groupe des pairs afin de lui confirmer son attachement par l'ostentation de signes de reconnaissance à usage interne, mais d'arborez les symboles mêmes au moyen desquels la société d'accueil reconnaît (ou croit reconnaître), définit et stigmatise le groupe (Blaise, de Coorebyter, 1988 : 23).

Le mouvement social contribue également à la construction d'une image idéale de pureté originelle du territoire local basée sur des populations locales présentées comme paysannes et indigènes.

Les mouvements sociaux opposés à l'extractivisme en Amérique latine tendent à être présentés par des entrepreneurs de cause comme une lutte populaire voire indigène contre la voracité et la destruction inhérente à un système capitaliste néo-colonial (Seoane, Taddei, Algranati, 2013 ;

---

<sup>60</sup> « [...] je limite ici mon analyse au rôle des acteurs humains. Ceux-ci toutefois n'agissent pas seuls et mobilisent, prennent appui, produisent des idées, références ou objets dont on ne peut négliger le rôle dans l'action. Dans le vocabulaire de Michel Callon, John Law ou Bruno Latour, il s'agirait de la constitution d'alliances entre humains et non-humains débouchant sur la confrontation d'un acteur-réseau (Latour, 2005 in Melé, 2011 : 184).

Svampa, 2011 ; Svampa, Antonelli, 2009). Le mouvement anti-Conga s'inscrit parfaitement dans ce schéma.

En effet, les participants aux manifestations contre le projet minier construisent une image d'Épinal de la lutte d'un David « indigène » local contre un Goliath « global » comme le manifeste la médiatisation de la « résistance » de Máxima Acuña, la « petite paysanne des Andes » contre l'entreprise minière Minera Yanacocha et, partant Newmont Mining Corporation. Cette femme, qui refuse de céder sa terre à l'entreprise minière, personnifie le mouvement. Elle donne un visage à la lutte locale contre l'« envahisseur exogène » ce qui permet d'identifier la cause, d'attirer la sympathie sur le mouvement social par l'illustration d'un rapport de force asymétrique entre acteurs pro et anti-Conga et, plus globalement, sur les rapports de force dans la mondialisation économique (cf. photographie n°3). Inversement, l'entreprise minière axe sa communication sur l'invasion de sa concession par la famille Chaupe Acuña, et non pas seulement par Madame Acuña, famille qu'elle accuse d'occuper illégalement une terre qui lui appartient. Plus que le symbole de la lutte contre le projet Conga qui est identifié par ses lagunes et, partant par les gardiens des lacs, Máxima Acuña permet de donner un nom à l'ennemi local, Minera Yanacocha. Par la projection et la circulation dans les médias d'une image construite sur le genre de l'opposante au projet Conga, une femme, dont le nom marital est faiblement mentionné, de même que son mari et ses enfants, par les relais des anti-Conga qui ne parlent presque que de « Máxima » -, qui parfois pleure face « caméra » ou au contraire se montre forte et déterminée, le point levé affichant ainsi la « dignité du peuple », voire sa racialisation, une paysanne certes mais « indigène », identité qu'elle ne fait pourtant pas spontanément sienne, elle qui insiste bien davantage sur sa condition de paysanne (cf. encadré n°28). Par conséquent, Madame Máxima Acuña de Chaupe devient elle-même la ressource stratégique médiatique essentielle des anti-Conga. Si la participation des femmes dans les mouvements sociaux péruviens (Burgos-Vigna, 2015 ; Dollfus, 1968 ; Lavrard-Meyer, 2010 ; etc.), dans la lutte armée ou les comités d'auto-défense pendant le conflit armé interne (Boutron, 2012, 2013, 2014) et, de fait, dans le mouvement anti-Conga (cf. photographie n°4), n'est pas un phénomène nouveau, celle-ci relève d'une double stratégie. La mobilisation des femmes dans les manifestations sociales, qui se présentent stratégiquement comme un symbole de vie et/ou sont socialement pensées comme tel (Grieco, 2016), permettrait de réduire la violence des forces de l'ordre contre les manifestants. Celles-ci auraient *a priori* plus de réticences à faire feu sur les mouvements sociaux quand les femmes sont en « première ligne »

(Dollfus, 1968 : 91)<sup>61</sup>. Pourtant cet argument puisse être légitimement et historiquement questionné lorsque ces femmes sont perçues par les forces de l'ordre comme inférieures, du fait de leur genre et de leur racialisation (Grieco, 2016)<sup>62</sup>.

D'un autre côté, cette stratégie apparaît également comme une tentative légitime d'assurer l'intégrité physique et la protection de cette femme et de sa famille.

En effet, ces derniers semblent « persécutés » par l'entreprise minière, la police et/ou des individus qu'il est difficile d'identifier clairement<sup>63</sup>. En attestent les nombreux communiqués d'organisations de défense des droits de l'homme et de l'environnement, dont certains apportent la preuve, par le recours à la photographie et/ou à la vidéo, de coups reçus par Madame Acuña et/ou par son mari et leurs enfants, et les multiples menaces de mort et tentatives d'intimidation pour leur faire quitter les lieux (dont entre autres le meurtre de leur chien). La médiatisation de la cause de Madame Acuña apparaît ainsi comme une forme d'assurance vie pour cette dernière et sa famille en obligeant l'État péruvien à assurer son intégrité physique grâce à la pression de la société civile mondiale, bien que cette stratégie ne la garantisse en rien<sup>64</sup>.

---

<sup>61</sup> Dans les mobilisations paysannes autour de la question foncière dans les Andes du centre entre les années 1950 et 1960 Dollfus (1968) note : « *La garde civile demande aux "comuneros" de décamper. Devant leur refus, la garde d'assaut intervient, lançant des grenades lacrymogènes ; les "comuneros" adoptent alors leur dispositif de défense : les femmes et les moutons devant, les hommes derrière avec les frondes, et sur les ailes des cavaliers également munis de frondes ou de "bolas". Quand la garde a quelques blessés, malgré ses boucliers, elle ouvre le feu, d'abord sur les moutons, puis progressivement sur les "invadores"* » (idem : 91).

<sup>62</sup> Les inégalités des rapports sociaux de sexe et de classe se retrouvent aussi dans le mouvement anti-Conga, où les femmes les plus modestes se chargent également de la préparation de la nourriture pour les manifestants. Grieco (2016) parle à cet égard de « [...] *"triple charge" (travail de production, de reproduction sociale et de militance)* [...] » pour les femmes du mouvement social (idem : 102-103).

<sup>63</sup> Ce terme de persécution ne s'applique pas aux procédures judiciaires engagées par l'entreprise minière puisqu'il s'agit d'un recours à la loi, donc de procédures légales. Certains pourront y avoir un acharnement judiciaire.

<sup>64</sup> Madame Acuña est la lauréate 2016 du Prix Goldman décerné aux États-Unis par des organisations de défense de l'environnement. Berta Cáceres, indienne Lenca, coordinatrice du Conseil civique des organisations populaires et indigènes du Honduras (COPINH), lauréate du Prix en 2015, qui luttait en faveur de la protection de l'environnement et contre la construction de la centrale hydroélectrique Agua Zarca sur le fleuve Gualcarque a été assassinée dans son pays le 3 mars 2016.

Photographie n°3 Máxima Acuña de Chaupe, le visage de la lutte du conflit contre le projet minier Conga et l'entreprise Minera Yanacocha



Source : Sans auteur (20/09/2016) « Peru: Goldman Prize winner Máxima Acuña and husband attacked, severely injured by Newmont Mining Corp security guards; Newmont accused of grossly violating Peruvian landowner's rights », [en ligne], article disponible à l'adresse suivante : <http://www.ernstversusencana.ca/peru-goldman-prize-winner-maxima-acuna-husband-attacked-severely-injured-by-newmont-mining-corp-security-guards-newmont-accused-of-grossly-violating-peruvian-landowners-rights/>

Photographie n°4 Graffiti attestant du rôle clé des paysannes dans les manifestations anti-Conga



Source : Vincent Bos, Cajamarca, avril 2012.

Dans cette stratégie, Madame Acuña, du fait de sa condition de paysanne arrive à faire ré-émerger la thématique de la terre au centre des manifestations contre le projet minier en la liant à celle de l'eau. Cette stratégie parvient ainsi à opposer l'agro-pastoralisme, le territoire vécu et les modes de vie « traditionnels » endogènes, à l'extraction minière, fondamentalement exogène, dans un discours qui dépasse largement le département nord andin. La prise de parole de l'opposante à Minera Yanacocha lors de son obtention du Prix Goldman pour l'environnement aux États-Unis le 18 avril 2016, manifestement emblématiquement l'inscription territoriale locale de cette actrice et l'alliance des thématiques de la terre et de l'eau. « [...] *Pour cela moi je défends la terre, je défends l'eau, parce-que cela c'est la vie. Et moi je n'ai pas peur du pouvoir des entreprises. Je continuerai à lutter pour les camarades qui sont à Celendín et Bambamarca et pour tous, nous qui sommes en lutte à Cajamarca* » (Máxima Acuña, 18/04/2016)<sup>65</sup>. Cependant, les paroles de la chanson qu'elle interprète pour l'occasion, chanson dont elle est l'auteure, et l'ordre des vers illustrent plus emblématiquement l'inscription micro-territoriale locale de l'actrice, sa parcelle, et la centralité première que revêt la terre à l'origine de sa mobilisation du fait de sa condition de paysanne (cf. encadré n°28)<sup>66</sup>.

Encadré n°28 « La Jalqueñita », chanson écrite et chantée par Máxima Acuña lors de la remise du Prix Goldman pour l'Environnement le 18 avril 2016

Moi je suis une petite Jalqueñita [habitante de Jaca] x 2  
 Moi qui vis dans les cordillères x 2  
 Je fais paître mes brebis x 2  
 Il y a de la brume et de l'eau de montagne x 2  
 Quand mon chien aboyait x 2  
 La police arrivait x 2  
 Mes petites huttes ils les ont brûlées x 2  
 Mes petites affaires ils les ont emportées x 2  
 Un petit peu de nourriture, je n'en mangeais pas x 2  
 Je buvais seulement un peu d'eau x 2  
 Je me couvrais avec de la paille x 2  
 Pour défendre mes lagunes x 2  
 La vie, ils ont voulu me l'enlever x 2  
 Les ingénieurs et les gardes de sécurité m'ont volé mes brebis  
 Et ils ont mangé une soupe de tête de mouton, là-bas dans le campement de Conga  
 [vers non compris : Si ...] toi tu restes dans ta maison, moi je vais souffrir

Source : Máxima Acuña, le 18/04/2016.

Chanson disponible à l'adresse suivante: <https://www.youtube.com/watch?v=OOqTu9A7-Ck>

<sup>65</sup> Notre traduction de: « *Por eso yo defiando la tierra, yo defiando el agua, porque eso es vida. Y no le tengo miedo al poder de las empresas. Seguiré luchando por los compañeros que murieron en Celendín y Bambamarca, y por todos los que estamos en lucha en Cajamarca* ».

<sup>66</sup> Nous n'utilisons pas le terme de bergère dans la mesure où l'élevage pratique est un élevage vivrier. Dans ce texte, la protagoniste ne se définit pas comme péruvienne et encore moins comme indienne, mais se présente comme l'habitante du micro-territoire local de Jalca, voire comme cajamarquine et andine. Elle place ainsi au centre de la lutte son territoire de vie, sa parcelle et donc sa condition de paysanne, qui est étroitement mais non initialement liée à la protection de la ressource hydrique.

La rhétorique du mouvement anti-Conga traduit dans le même temps une forme d'« ethnicisation » des discours dans la lutte contre le secteur minier (Salazar-Soler, 2009b : 214-215). Cette stratégie se fonde sur la mise en avant de la figure de « l'indien protecteur de la nature » ainsi que sur une simplification de la culture locale pour une meilleure circulation du message et des mobilisations, notamment à l'échelle mondiale, pour sortir le mouvement du cadre local. Cependant, cette situation n'est pas, parfois, sans désagréablement rappeler la figure du « bon sauvage »<sup>67</sup>.

En effet, dans le mouvement contre le projet Conga certaines ONGs et relais médiatiques des opposants présentent les acteurs locaux et/ou essayent de faire reprendre aux manifestants, et notamment aux membres des communautés paysannes, le discours autour de la Convention 169 de l'OIT. Cette stratégie doit permettre un élargissement de la lutte sociale en la faisant accéder au domaine du droit, tant à l'échelle internationale que péruvienne, le président Humala ayant fait voter en 2011, dès les premiers mois de sa présidence, une loi en ce sens contrairement à son prédécesseur (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 49-50 ; cf. chapitre n°8)<sup>68</sup>. S'il a été mis en évidence que les communautés indigènes péruviennes sont historiquement devenues des communautés paysannes (cf. chapitre n°7), cette « ethnicisation des discours de la lutte anti-minière » (Salazar-Soler, 2009b : 214-215) interroge la construction d'une identité des populations locales comme nécessairement différentes, indigènes et/ou vulnérables. Comme le remarque Amselle (2010) « [q]uand on parle de populations amérindiennes, on veut se référer aux populations qui revendiquent en partie ou en totalité une origine amérindienne, la question étant, dès lors, de savoir ce qui fonde, de façon légitime ou non, cette "amérindianité" » (idem : 132). Certes, les rondes paysannes sont à Cajamarca comme dans le reste du Pérou reconnues

---

<sup>67</sup> Ce phénomène d'ethnicisation des luttes, c'est-à-dire de projection de l'indianité dans les mobilisations contre l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, est global. Dans le cadre des mouvements contre l'exploitation des gaz de schistes au Québec, d'autres auteurs mettent également en garde contre une certaine « vision enchantée des acteurs » (Fournis, 2012 in Fortin, Fournis, 2016 : 89). Absi (2004) montre également que le projet patrimonialisation de la montagne d'argent en Bolivie est marqué par « [...] *imagerie d'Épinal teintée de romantisme écologiste et indianiste, qui sous-tend sa défense* » (idem : 211) alors que pour les mineurs artisanaux locaux qui l'exploitent celui-ci constitue une menace à leurs activités et à leur survie ce pourquoi ils s'y opposent.

<sup>68</sup> Si dans le quotidien américain *The New York Time* le traitement médiatique du Prix Goldman 2016 insiste sur la reconnaissance de luttes environnementales menées selon une logique *bottom up* pour replacer au centre de l'agenda les questions environnementales comme le manifeste le titre de l'article dédié à l'évènement « Goldman Prize For Six Bottom-Up Environmental Leaders » dans lequel Máxima Acuña est présentée comme une « paysanne » (Andrew C. Revkin, *The New York Time*, 18/04/2016), d'autres, comme la radio communautaire américaine News.KGNU présentent la figure emblématique du mouvement comme « indigène » comme l'illustre le titre d'un article web sur le sujet « Goldman Environmental Prize Awarded to Peruvian Indigenous Woman Who Fought Denver's Newmont Mining » (sans auteur, *News.KGNU*, 25/04/2016).

légalement et pratiquent une justice communautaire (Piccoli, 2011). Certes, plusieurs communautés paysannes sont légalement recensées à Cajamarca et bénéficient de fait d'un statut particulier (MINAGRI, 2013 ; cf. chapitre n°7). Toutefois, en agissant ainsi, c'est-à-dire pour le bien des populations locales, ces relais privent partiellement les « subalternes » du droit de s'exprimer par eux-mêmes (Spivak, 1988). Or à Cajamarca, il est patent que les locaux mobilisés ou sympathisants du mouvement social, ne se reconnaissent pas, pour l'immense majorité d'entre eux, comme des indigènes. Comme mentionné *supra*, ce phénomène s'explique principalement parce-que cette catégorie est toujours stigmatisée et stigmatisante au Pérou. Les populations cajamarquines se présentent d'abord comme cajamarquines et/ou péruviennes. Ensuite, elles se considèrent comme métisses, notamment parce-que la plupart ne parlent pas de langue autochtone et qu'au Pérou l'identité indigène est fortement liée à la pratique d'une langue autochtone donc bien davantage associée aux Andes du sud (où résident des populations Aymara et Quechuas) et à l'Amazonie (où résident les populations « natives » ; cf. chapitre n°7). Néanmoins, une des caractéristiques des acteurs étant leur capacité à développer des stratégies, ceux-ci peuvent se réapproprier les mots d'ordre et discours du mouvement social selon une logique plus ou moins utilitaire à plus ou moins long terme.

[...] dans ce processus d'ethnisation du discours de la lutte anti-minière, les ONG ont été un des plus importants, sinon le principal agent de diffusion de ces idées. Cela est dû en grande partie à la nécessité de trouver une stratégie efficace pour faire respecter leurs droits et lutter contre le néolibéralisme et ses conséquences. Ainsi pour pouvoir accéder à la Convention 169 de l'OIT, il faut être indien. C'est le message que la Conacami [la Confédération nationale des communautés du Pérou affectées par l'activité minière] transmet et diffuse entre les communautés et les peuples affectés par l'activité minière qui ont recours à elle. Cette tendance vers l'ethnisation des discours collectifs et des relations sociales que nous avons analysé, n'empêche pas de souligner la dimension stratégique de la revendication ethnique et de reconnaître le pragmatisme des acteurs sociaux qui instrumentalisent l'ethnicité en fonction de leurs nécessités et de la géopolitique du moment (Salazar-Soler, 2009b : 214)<sup>69</sup>.

Outre le déplacement de la lutte dans le cadre légal, cette stratégie d'ethnisation des discours et des luttes contre le secteur minier s'explique par le fait que le discours sur les peuples autochtones est plus transversal à l'échelle mondiale et la figure du « natif » plus liante, c'est-

---

<sup>69</sup> Notre traduction de : « [...] en este proceso de etnicización de discurso de lucha anti-minería, las ONG han sido uno de los más importantes, sino el principal agente de difusión de estas ideas. Esto se debe en gran parte a la necesidad de encontrar una estrategia eficaz para hacer respetar sus derechos y luchar contra el neoliberalismo y sus consecuencias. Así para poder acogerse al Convenio 169 de la OIT, hay que ser indio. Este es el mensaje que la Conacami transmite y difunde entre las comunidades y pueblos afectados por la minería que acuden a ella. Esta tendencia hacia la etnicización de los discursos colectivos y de las relaciones sociales que hemos analizado, no impide destacar la dimensión estratégica de la reivindicación étnica y reconocer el pragmatismo de los actores sociales que instrumentalizan la etnicidad en función de sus necesidades y de la geopolítica imperante ».

à-dire non clivante, voire salvatrice, car construite autour de l'image de l'indien protecteur de la nature, pour des sociétés post-modernes en quête de « sens »<sup>70</sup>.

La revendication de l'identité devient une ressource de l'action collective [...] Il faut noter aussi l'influence qu'ont eu sur le développement de ce processus d'ethnisation, les mouvements "indigènes" des autres pays de la région andine, en particulier la Bolivie et l'Équateur. Enfin il faut souligner que le processus d'ethnisation [...] ne se limite pas au cas des mouvements anti-activité minière mais qu'il fait partie d'un contexte national et international, ou mieux dit global, d'exacerbation de l'ethnicité comme une des manières de lutter contre les effets et conséquences de la libéralisation économique mondialisée (Salazar-Soler, 2009b : 214-215)<sup>71</sup>.

Pourtant « [...] *peu de choses sont [...] moins indigènes que l'indigénisme dans sa forme actuelle* » (Appiah, 1992 : 60 in Robertson, 1995 : 38)<sup>72</sup>. La construction sociale de l'altérité (naturelle et humaine) est bien souvent fondée sur un déni d'historicité et une réification des identités et porte un réel risque de violence potentiellement attaché aux « politiques d'entités ethniques territorialisées » à vocation exclusive (Antheaume, Giraut, 2005 : 44).

La reconnaissance des peuples autochtones, originaires ou premiers, par les organisations internationales a eu toutefois comme contrepartie la perception de ces mêmes peuples comme des espèces menacées à l'égard desquelles il convenait de pratiquer une anthropologie du sauvetage, en patrimonialisant leurs coutumes, leurs traditions orales, leurs chants, leurs danses, en un mot en sauvegardant leur patrimoine culturel immatériel [...] Mais cela a signifié corrélativement le déni d'historicité de ces sociétés, de leurs capacités d'initiative, de leur agency comme disent les Américains, propageant ainsi une vision proprement passéiste des sociétés exotiques vues comme des sociétés primitives rétives au changement, au progrès, à l'État, à l'écriture, etc. [...] L'horizontalité des conflits sociaux a donc cédé la place à la verticalité des luttes indigénistes, tout cela se situant dans le cadre d'un changement de mentalités à l'échelle mondiale se traduisant par la prégnance de l'idéologie new age et le développement du tourisme mystique en direction des pays du sud ou à l'intérieur de ceux-ci [...] Le néo-indianisme, le néo-chamanisme et l'ethnisation des populations amérindiennes ou afro-latino-américaines forment donc un tout, un réservoir de thèmes intellectuels, idéologiques et politiques à l'intérieur duquel peuvent puiser aussi bien les élites des pays latino-américains à la recherche de primitivisme que les Occidentaux en quête de solutions à leur mal-être. Aux objectifs de subversion sociale ont en effet succédé des objectifs de repli individuel orientés vers la spiritualité mystique exotique (cela n'est pas propre bien évidemment au continent latino-américain) de sorte que les peuples autochtones, premiers ou indigènes en sont venus à représenter l'espoir de l'humanité. Tous les peuples censés être proches de l'origine, et donc au premier chef, ceux des forêts tropicales (Amazonie, Afrique centrale [Pygmées]) sont vus désormais comme possédant les solutions aptes à calmer notre inquiétude et notre stress, selon une conception qui récuse l'idée même de progrès scientifique. Tout est déjà donné, dans une perspective qui voit l'histoire de l'humanité comme celle d'une lente dégradation. Inutile de dire que cette conception s'articule merveilleusement à celle de l'écologie, et en particulier à celle de la deep ecology, laquelle n'est pas éloignée de l'anarcho-primitivisme [...] (Amselle, 2010 : 133-135)<sup>73</sup>.

---

<sup>70</sup> Cf. entre autres, les mouvements sur le néo-indigénisme, le néo-chamanisme, leur écho à l'échelle mondiale ou encore les travaux académiques sur le fameux « retour du religieux ».

<sup>71</sup> Notre traduction de : « *La reivindicación de la identidad se vuelve un recurso de acción colectiva [...] Es de notar también la influencia que han tenido sobre el desarrollo de este proceso de etnicización, los movimientos "indígenas" de los otros países de la región andina, en particular Bolivia y Ecuador. Por último hay que subrayar que el proceso de etnicización [...] no se limita al caso de los movimientos anti-minería sino que forma parte de un contexto nacional e internacional, o mejor dicho global, de exacerbación de la etnicidad como una de las maneras de luchar contra los efectos y consecuencias de la liberalización económica mundializada* ».

<sup>72</sup> Notre traduction de : « [...] *few things [...] are less native than nativism in its current form* ».

<sup>73</sup> Cette situation n'est propre ni au conflit minier de Conga ni au Pérou. Au sud du Pérou si Urteaga-Crovetto (2012) met en évidence les relations parfois conflictuelles entre populations indigènes d'Amazonie et certaines ONGs dans le territoire d'exploitation du projet Camisea où est extrait du gaz, elle tend à proposer une identité figée des populations locales. Elle dénonce notamment la transformation des identités locales du fait de l'exploitation du gisement sans considérer que les alliances des populations locales passées avec d'autres ONGs



L'image indigène de la lutte est également liée au nom même des « gardiens des lacs » qui fait largement écho à la formule mondiale qui qualifie les peuples autochtones de « gardiens de la terre » inscrite dans un projet politique spécifique.

Dans la perspective d'une évolution des politiques autorisant leur droit à être, l'équation « peuples autochtones » = « gardiens de la Terre » nourrit une double proposition. La première vise à faire admettre que les peuples autochtones entretiennent une relation spéciale avec la terre dont ils tirent leur subsistance, grâce à diverses formes d'économie que menacent certaines modalités de « mise en valeur » des territoires telles que la militarisation, les politiques de colonisation spatiale, les politiques de développement, les grands projets d'infrastructure de transport et d'exploitations minières ou agro-industrielles (souvent liés), ou les politiques de conservation de la nature [...] La seconde proposition vise à faire reconnaître que les peuples autochtones, en tant que « survivants » (souvent considérés comme des « victimes ») des processus historiques qui ont abouti à la construction de l'Etat et aux mutations du politique de celui-ci, sont les garants d'une biodiversité que leurs savoirs ancestraux contribuent à identifier [...] (Bellier, 2014b : 18-19).

De plus, la construction sociale d'un territoire pur à protéger passe sous silence certaines formes culturelles locales. Si ce phénomène s'explique d'une part par la faible proportion d'individus du mouvement social qui semble les connaître, ce qui est directement lié au rayonnement réussi de cette lutte, il questionne là encore la construction identitaire socio-territoriale locale.

En effet, dans la cosmologie andine, la nature et particulièrement l'eau, sont capables du meilleur, donner la vie, protéger, comme du pire, notamment donner la mort. À Cajamarca (Arguedas, Izquierdo Ríos, 2009 [1947] ; Bos, Grieco, 2015), comme ailleurs dans les Andes, les éléments naturels et particulièrement l'eau et donc les lacs et les rivières constituent des acteurs ambivalents, personnifiés, dotés d'intentions propres (Favre 1967 ; Poupeau, 2011 ; Salas Carreño, 2012 ; Salazar-Soler, 2002, 2009a, 2009b ; Walter, 2013 ; etc.). Deux éléments attestent de ce phénomène dans le département de Cajamarca. Il existe au moins une légende locale associant dans le département de Cajamarca une lagune à l'or : « La lagune de Schururo », répertoriée par Arguedas et Izquierdo Ríos (2009 [1947] : 78-79) dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Selon cette légende, l'eau des lagunes peut être potentiellement destructrice (cf. encadré n°29).

---

les affectent également et participent de la transformation continue des identités. Les seuls impacts, qui plus est positifs, des ONGs sur les populations locales seraient l'autonomisation et le renforcement du mouvement indigène grâce aux alliances transnationales alors que le développement du projet économique est exclusivement présenté comme nocif (idem : 125).

## Encadré n°29 La légende de la lagune de Schururo

D'après ce récit, la lagune serait fille d'un taureau ou d'un puma, lequel résiderait dans la lagune<sup>74</sup>. La légende met en scène un « muletier sorcier » [élément exogène] qui, estimant que le puma est d'« or » tente de le voler en se changeant en condor [élément andin] pour s'en emparer, ce qu'il fait. Pour le protéger et le récupérer, puisqu'il s'agit d'une tentative d'enlèvement de sa mère, sa fille, la lagune, déclenche une tempête et provoque une inondation ce qui lui permet de récupérer sa mère, le puma - en or -. Depuis, le puma n'est plus ressorti de la lagune pour prendre le soleil.

Source : Arguedas, Izquierdo Ríos *Mitos, leyendas y cuentos del Perú, op.cit.*, 2009 [1947], p. 78-79.

On le voit, cette légende illustre une certaine hybridation entre les éléments européens et locaux. Nous ne savons pas si de l'or alluvial était à une époque exploité dans la région de Cajamarca mais il semble possible d'envisager que l'histoire de la conquête (cf. *infra*) et l'extraction minière argentifère développée dans la région de Hualgayoc aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (Contreras, 1995) ont favorisé l'hybridation de croyances européennes et locales. Ce phénomène est notamment analysé par Salazar-Soler (1987, 2002) dans les Andes du centre, attestant ainsi du poids de l'exploitation marchande des ressources minières dans la culture locale.

Par ailleurs, en certains endroits du département de Cajamarca des croyances « magico-religieuses » sur l'eau et son pouvoir potentiellement destructeur semblent avoir également cours.

En effet, au cours de ses terrains de recherche Grieco relève que certains acteurs locaux déclarent que les lagunes vouées à disparaître dans le cadre du projet Conga ont un pouvoir ambivalent. Elles peuvent réaliser de bonnes actions, comme donner de l'eau, pour permettre l'agro-pastoralisme, mais elles sont aussi potentiellement « maléfiques ». Pour bénéficier de leurs bonnes grâces et/ou être autorisé à passer près d'elles, il conviendrait de les nourrir, de leur témoigner ainsi une forme de respect, leur non-respect entraînant la colère de l'eau qui se vengerait notamment en provoquant des noyades (la lagune, donc l'eau, « mangerait » les hommes ; Bos, Grieco, 2015)<sup>75</sup>. Les croyances autour de la nature, et particulièrement du rôle

---

<sup>74</sup> L'auteur ne le précise pas mais le taureau est un élément originellement exogène, hispanique, alors que le puma est un élément endogène, non pas endémique mais manifestement andin.

<sup>75</sup> Là encore, ces informations n'ont pas encore fait l'objet d'une publication mais ont déjà été développées dans le cadre d'une intervention réalisée le 9 avril 2015 lors d'une journée d'étude des jeunes chercheurs de l'Institut de Géographie de Paris autour de la thématique « Ressources ». L'intervention des auteurs s'intitulait « L'or et l'eau : ressources globales, ressources locales. Analyse géo-anthropologique de la construction de deux ressources naturelles dans le département nord-andin de Cajamarca, Pérou ».

potentiellement dangereux des éléments naturels, ne sont jamais abordés par les relais des opposants au projet Conga qui préfèrent une mobilisation manichéenne autour de la ressource hydrique présentée comme une source de vie contre la ressource aurifère, symbole de destruction et de mort. Pourtant, les légendes locales présentées ci-dessus montrent que ces ressources semblent étroitement associées à la culture locale. Nous faisons ici deux hypothèses pour expliquer la non émergence de ces informations dans le mouvement contre le projet Conga. La première est que ces éléments « magico-religieux » associés à la nature ne sont énoncés par les opposants locaux au projet minier et ce, de façon extrêmement aléatoire par une portion extrêmement congrue et donc non représentative des acteurs du mouvement social. Pour le dire autrement, les manifestations sociales n'ont pas pour objectif de préserver une ressource « sacrée » d'une culture locale structurée autour de ces fameuses lagunes. La seconde est que le faible écho des histoires sur les lagunes fait partie intégrante de la stratégie d'union transversale, multi-scalaire et pluri-acteurs des opposants au secteur minier. Elle s'explique donc par « [...] *l'hétérogénéité spatiale [et sociale] de la contestation* » (Fortin, Fournis, 2016 : 91). L'énonciation locale d'une demande de protection d'une puissance potentiellement ambivalente (le lac, l'eau)<sup>76</sup> favoriserait les critiques sur le « primitivisme » des communautés locales, dont il a été montré qu'elles peuvent être promptement énoncées au sommet de l'État péruvien (cf. chapitre n°8). Ces croyances ne permettraient pas de susciter l'empathie nationale et mondiale vis-à-vis du mouvement et l'enfermeraient au contraire sur une scène micro-locale en reniant la dimension universelle de l'eau et la nécessité d'une action globale pour sa protection<sup>77</sup>. Cette situation montre en fait que les Péruviens et les « activistes sans frontières » sont bien conscients des distances qui les séparent (ruralité vs urbanité par exemple), de ce qui se partage et de ce qui ne se partage pas. Leurs stratégies sont donc partiellement fondées sur un discours qui présente des ressources naturelles et sociales alternatives à l'imaginaire minier, figées, dans lesquels les acteurs locaux et leurs relais, peut-être plus les seconds que les premiers, remodelent et projettent une image spécifique d'une identité socio-spatiale locale pure et indigène menacée. Leur but est ainsi de faciliter la circulation du mouvement au-delà des frontières cajamarquines pour favoriser les mobilisations sociales.

---

<sup>76</sup> La potentialité négative de l'eau est repérée par Arguedas et Izquierdos Ríos (2009 [1947]) dans d'autres légendes. L'eau serait la source d'une inondation, de l'engloutissement d'une vallée, etc., cf. par exemple la légende de la lagune de León Cocha (idem : 66), ou une puissance maléfique, cf. par exemple la légende de la lagune de Shuc (idem : 88), etc.

<sup>77</sup> Nous faisons l'hypothèse d'une dimension universelle de l'eau dans la mesure où cette ressource constitue un élément central de nombreuses religions mais aussi parce que l'eau est de plus en plus consacrée dans divers contextes nationaux et surtout dans l'arène internationale, notamment aux Nations unies comme un bien commun par excellence qui doit être soustrait au marché, du fait de sa centralité pour la vie humaine.

Cette stratégie semble aussi s'inscrire dans un projet politique qui vise à reconstruire en le coconstruisant un territoire local sur un modèle politique opposé à la structuration politique de l'espace promue par l'État central et pratiquée par l'entreprise minière. Cette stratégie allie entre autres néo-indigénisme et développement durable dans un micro-territorial local fortement articulé entre local et global.

En effet, ces discours tendent à présenter l'image d'un territoire et d'une population figée alors que les identités ne constituent pas un état mais sont fondamentalement mouvantes, dépendent bien entendu de l'énonciateur, du récepteur et du moment voire du lieu de l'énonciation (Amselle, 2010 ; Robin, 2004 ; Robin, Salazar-Soler, 2009 ; Salazar-Soler, 2009b ; etc.). Toutefois, une critique de l'analyse constructiviste des identités invite à considérer le processus de réappropriation des images produites et du sentiment identitaire par ceux auxquels cette identité est proposée par les entrepreneurs qui se font représentants du groupe (Avanza, Laferté, 2005 : 134-137). Les mobilisations anti-Conga montrent que les discours produits autour des ressources naturelles et de l'identité locale sont partiellement réappropriés par les acteurs du mouvement social et s'insèrent dans leurs stratégies (empêcher le développement du projet, donner de la visibilité à leurs luttes, etc.). Ces phénomènes d'aller-retour manifestent ainsi un processus d'identification et de coconstruction de l'identité qui traverse le mouvement social contre le projet Conga à Cajamarca. L'identité anti-Conga n'est donc pas exclusivement exogène au territoire local. Les identités doivent être envisagées selon une optique relationnelle, comme le résultat de processus temporels et spatiaux toujours contingents et incomplets plutôt que comme des résultats déterminés et figés car constamment jouées et (re)négociées (Avanza, Laferté, 2005 : 140 ; Wallis, 2010 : 140).

[...] la présentation de ces modes d'identification ne doit pas occulter la dimension mouvante propre à ces différentes formes d'« identités ». Il est essentiel de les considérer comme le fruit de productions historiques complexes et en perpétuelle évolution, qui varient en fonction des situations, des interlocuteurs que l'on a en face, ou des enjeux qu'il peut y avoir à se positionner dans telle ou telle catégorie. Le paysan quechuaphone d'une communauté de Cuzco exhibera son identité régionale de « cuzqueño » s'il rencontre un paysan andin originaire du centre du pays, ou pourra préférer se proclamer « peruano » (Péruvien) lorsqu'il aura en face de lui un étranger. Chaque individu, dans les communautés paysannes comme à Lima, au Pérou comme ailleurs, ne se compose pas d'une seule identité, mais possède plusieurs cartes d'identités qu'il proclame ou dissimule suivant les circonstances et ses nécessités (Robin, 2004).

Enfin, si le poids symbolique de la ressource hydrique est d'autant plus fort lorsqu'il est associé à l'or c'est, semble-t-il, pour deux raisons principales. La première est que l'or est associé à une consommation superficielle ou, tout au moins non nécessaire à la survie. La seconde est qu'il

permet une mobilisation de l'histoire passée dans un projet politique de lutte contre le néo-colonialisme qui trouve un écho certain dans plusieurs territoires péruviens et plus largement dans les Amériques.

En effet, le projet minier de Conga est d'abord un projet d'extraction de cuivre. Pourtant, il est toujours présenté par les opposants au projet mais aussi dans la presse, péruvienne et étrangère, comme un projet d'extraction d'or<sup>78</sup>. Le principal slogan local contre le projet dit bien « L'eau oui ! L'or non ! » opposant de façon antagoniste l'eau à l'or, l'eau symbolisant la vie et l'or illustrant de façon emblématique des intérêts partisans exogènes puisque la ressource aurifère ne produit rien localement, qu'elle est exportée et/ou réservée à une élite. La rhétorique sur l'or permet d'une part de dénoncer la superficialité du projet, l'or n'étant pas indispensable à la (sur)vie des groupes humains et des écosystèmes, contrairement à l'eau<sup>79</sup>. Comme analysé plus haut, cet argumentaire renvoie à la voracité du capitalisme global, mobilisée dans une rhétorique centre/périphérie des relations économiques mondiales, dans une tension entre « gagnants » du système, les acteurs du Nord et/ou du centre (Minera Yanacocha, l'État central à Lima) et les « perdants », les acteurs du Sud et/ou de la périphérie (le Pérou, Cajamarca et sa population selon l'échelle considérée). Cette construction d'une opposition duale de ressources naturelles antagonistes vient gommer le passé minier du Pérou. Elle passe notamment sous silence les dimensions socio-culturelles des minerais et particulièrement de l'or pour de nombreuses civilisations précolombiennes mais aussi pour des pans entiers de la population péruvienne contemporaine, aussi bien dans les Andes du Sud que du Nord, moins étudiées, pour lesquelles l'or constituait et/ou constitue toujours une ressource matérielle et idéale centrale, dynamique, liée à la fois à l'histoire précoloniale, coloniale et républicaine, à divers mythes relatifs aux cycles de la nature, à la « naissance » du monde, des reliefs, etc., étroitement associée à certaines conduites et relations sociales et à la constitution de la classe ouvrière minière (Berthelot, 1978 ; Fraresso, 2007 ; Salazar-Soler, 2002 ; Walter, 2003). Par ailleurs, la rhétorique sur l'or associée à une lecture de l'histoire comme fonctionnant sous la forme d'une relation asymétrique entre centre et périphérie permet de relier l'histoire en cours à l'histoire passée dans un projet politique d'émancipation du capitalisme néo-colonial où se joue

---

<sup>78</sup> Cf. entre autres le titre de l'exposition photographique organisée à Paris mentionnée ci-dessus.

<sup>79</sup> Pour rappel, en 2010, sur un volume total d'or en circulation à l'échelle mondiale de plus de 4000 (4108) tonnes, 50% de cette ressource était utilisée en bijouterie, 24% pour la création de lingots, monnaies et médailles, 15% pour les investissements, 7% en électronique, les prothèses dentaires et les autres industries représentant respectivement 2% de l'utilisation (Delage, 2011 : 61). Autrement dit, au début de la décennie 2010 le secteur bijoutier (50%) et le secteur banquier (39%) représentent les principaux secteurs d'utilisation de l'or au monde.

« "quelque chose de plus" que l'environnement » (Azuela, Mussetta, 2008 : 13). Dans la mémoire péruvienne, Cajamarca fait effectivement figure de territoire historique de spoliation puisque c'est dans ce territoire que fut capturé en 1532 l'Empereur inca Atahualpa par le conquistador Pizarro. Malgré le versement d'une rançon, d'or et d'argent, par l'Empereur en échange de sa libération en 1533, celui-ci fut exécuté, contrairement aux promesses de son geôlier. Ce phénomène peut être analysé comme le premier pillage d'« envergure » réalisé par les conquérants sur le territoire de l'Ancien Pérou (Ramírez, 2007)<sup>80</sup>. Personnellement, lors de nos terrains de recherche dans le département de Cajamarca<sup>81</sup>, nous n'avons bizarrement pas été témoin de la mobilisation de l'argumentaire historique du pillage lors des manifestations sociales contre le projet minier ou en dehors de celles-ci. Cette situation nous a fortement surpris car à Cajamarca, cette partie de l'histoire de la Conquête est bien connue et exploitée pour le tourisme. Ce lien, lorsqu'il était évoqué, était le fait d'universitaires, résidant à Lima ou à l'étranger. Depuis, cet argument est évoqué dans les manifestations sociales locales contre le projet. « *L'argument historique de la domination est parfois brandi, comme l'atteste cet extrait de la chanson « ¡Agua sí ! ¡Oro no ! », créée par les opposants au projet et qui débute ainsi : « Plus de dialogue ! Comme [lorsqu']ils trompèrent Atahualpa ! Que l'histoire ne se répète pas ! Ils veulent exploiter l'or de mes lagunes [x 2], Nous ne les laisserons pas faire ! [x 2] »* (Bos, Lavrard-Meyer, 2015 : 47-48).

\*\*\*

---

<sup>80</sup> Ramírez (2007) estime à « [...] 2.475.302 pesos d'or, ou un total de 600.655.410 maravédis de métaux précieux [...] » la valeur des richesses remises par les Indiens aux Espagnols à Cajamarca entre 1532 et 1533 (idem : 196). Le maravédis, qui est la monnaie de compte espagnole, constitue une unité de mesure qui « [...] permet de traduire dans une langue unique, l'or et l'argent, les différentes monnaies, lingots et plaques, bref toutes les formes que prennent les métaux monnayables » (Jara, 1967 : 596). L'auteur définit le maravédis comme « [...] une clé capable de traduire, dans un langage unique, l'or et l'argent, les différentes monnaies, lingots et plaques, bref toutes les formes que prennent les métaux monnayables » (idem). Toutefois, l'analyse métallurgique des « trésors » de la côte nord de l'Ancien Pérou dont plusieurs civilisations maîtrisaient parfaitement la technique des alliages (Fraresso, 2007), doit amener à potentiellement réduire la valeur économique de ces butins qui n'auraient peut-être pas été constitués d'objets seulement faits d'or et d'argent.

Il faut rappeler ici que le coup d'État des généraux en 1968 qui dépose le président Belaúnde est justifié par la signature d'un contrat jugé très/trop favorables aux intérêts de la Petroleum International Company (IPC) une entreprise pétrolière américaine (Thorp, Bertram, 1978 : 301).

<sup>81</sup> Entre février 2012 et juin 2013, de façon non continue.

## Conclusion du chapitre n°9

La structure de l'économie cajamarquine et les caractéristiques de sa population, majoritairement rurale dans un pays principalement urbain, et la prégnance de la pauvreté monétaire et non monétaire dans ce territoire, tranchent avec les tendances moyennes observées à l'échelle nationale. Le territoire nord-andin apparaît comme un territoire ni tout à fait agropastoral ni tout à fait minier, entre l'un et l'autre mais dont la majeure partie de la population est étroitement liée à l'exploitation marchande des ressources naturelles renouvelables. Dans ce territoire de l'« entre-deux » (Le Gall, Rouge, 2014), l'exploitation des ressources minières suscite des sentiments ambivalents et des manifestations sociales régulières d'opposition au secteur minier.

Les manifestations contre le projet minier Conga et, partant, contre l'entreprise minière Minera Yanacocha, qui se développent au début de la présidence Humala entre 2011 et 2012 sont analysées comme un moment clé de contestation du point de vue dominant et de la norme nationale. La lutte contre le projet minier Conga met clairement en évidence que les ressources naturelles sont socialement construites, qu'elles sont l'enjeu de rapports de force entre acteurs antagonistes au poids asymétriques et de relations de pouvoir. Si l'opposition porte sur la régulation environnementale, elle propose plus largement un projet intrinsèquement politique qui vise à (re)négocier les règles du jeu économique et démocratique péruvien dans lequel les individus les plus vulnérables « [...] *revendiquent la citoyenneté et pour se faire font violemment irruption dans un système politique incapable de les entendre* [...] » (Merklen, 2012 : 73). Ce conflit est notamment marqué par un processus de construction sociale, projection et circulation de ressources naturelles et sociales alternatives au secteur minier : l'eau, les gardiens des lacs et Máxima Acuña. Elles ont pour but de questionner la légitimité du projet minier et, au-delà, du modèle de développement, jugé destructeur et néo-colonial. Partagées entre local et global, elles permettent au mouvement social de sortir des revendications locales exclusivement foncières et du cadre strictement local, et ainsi d'articuler les espaces, acteurs et mots d'ordre par-delà les échelles autour d'un discours moral et politique où priment les questions de la préservation de la nature, de justice sociale et de dignité, jugés supérieurs aux questions économiques. Face à l'ampleur des mobilisations, les partisans du projet minier sont forcés à l'amender et donc à se repositionner puis à l'abandonner (temporairement). Certes, la construction par certains acteurs sociaux, notamment des ONGs, d'une identité locale indigène fondée sur certains traits culturels plutôt que d'autres, interroge l'éthique de certains acteurs du mouvement car elle incite les « subalternes » à mobiliser des

catégories qu'ils ne font pas spontanément leurs. Toutefois, elle s'explique par un objectif d'obstruction du projet minier. D'une part, elle s'insère dans une stratégie globale visant à faire émerger le conflit dans différents champs (technique, légal, politique) à des échelles diverses, notamment aux échelles péruvienne et mondiale en mobilisant des catégories qui dépassent le strict territoire local. D'autre part, la réappropriation de ces catégories par les acteurs locaux du mouvement social amène à nuancer la critique constructiviste de l'identité du mouvement social. Ces mobilisations mettent en fait en lumière un processus de redéfinition et de coconstruction d'une identité socio-territoriale locale qui participe d'un processus de reterritorialisation dans lequel la géographie de l'État s'oppose à la géographie des territoires de la lutte qui agit entre local et global et peut être qualifiée de fondamentalement « globale ».

*« Le contenu du local n'est pas figé : il se construit dans une dialectique avec le global. Le local est donc désormais indissociable du global »* (Ghorra-Gobin, Reghezza-Zitt, 2016 : 24).

L'analyse des mobilisations et des discours anti-Conga conduit ainsi à repositionner le débat sur le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement (Fortin, Fournis, 2016 ; Lombard, Mesclier, Velut, 2006 ; Magrin, 2013 ; Velut, 2008).



## Conclusion de la deuxième partie

L'ensemble des analyses et des réflexions conduites au sein de cette deuxième et dernière partie ont permis de souligner les rapports de pouvoir qui se nouent autour des ressources naturelles par des acteurs aux visées parfois antagonistes et aux poids asymétriques visant à influencer les arrangements qui codifient la relation société-nature dans un but souvent parallèle de (re)négociation des règles du jeu économique et démocratique.

Dans un premier temps, l'approche consistait à interroger le développement des conflits sociaux au début du XXI<sup>e</sup> siècle pour situer le poids des conflits socio-environnementaux dans cette catégorie et tenter de saisir leur inégale distribution spatiale. Effectivement, au début des années 2010 les conflits autour des ressources naturelles représentent les deux tiers des conflits enregistrés par le Défenseur du peuple au Pérou. Ces conflits sont à plus de 60% situés dans des territoires andins. Pour l'année 2014, l'analyse des conflits socio-environnementaux a montré que ceux-ci se concentrent principalement dans sept départements, six territoires andins et un territoire amazonien. Notre analyse recoupe les observations de l'institution péruvienne de veille des conflits, soit que ces conflits se situent dans des espaces où sont exploitées des ressources naturelles non renouvelables, six principalement des ressources minières et un principalement des hydrocarbures<sup>1</sup>. Ces territoires partagent certaines caractéristiques. Si leur population est majoritairement urbaine, la part des habitants locaux résidant en milieu rural (47%) est globalement supérieure à la moyenne nationale (32%) et, mécaniquement, la part des habitants qui résident en milieu urbain est inférieure (53%) à la moyenne nationale (68%). Les territoires dans lesquels les conflits socio-environnementaux sont les plus nombreux en 2014 se caractérisent aussi par une prégnance moyenne de la pauvreté monétaire (63%) et non monétaire (38%) supérieure à celle observée à l'échelle du pays (environ 40% environ pour la première et 30% pour la seconde). Nos résultats rejoignent le constat opéré par Arellano Yanguas (2011) pour la seconde moitié des années 2000 (idem : 134-135). Ces critères recourent peu ou prou ceux observés au début de ce travail lorsque nous avons analysé les ruées

---

<sup>1</sup> Si nous n'avons pas testé directement ce facteur, Arellano Yanguas (2011) estime que ce n'est pas l'exploitation des ressources naturelles en elle-même qui explique les conflits socio-environnementaux puisque des conflits de ce type se développent dans des territoires où l'activité minière n'augmente pas de manière significative mais que c'est l'ouverture de nouveaux projets qui constitue une source de conflit (idem : 133-134). Le chapitre n°9 sur le conflit de Conga corrobore ce résultat. Notre analyse concorde indirectement l'analyse d'Arellano Yanguas (2011) dans la mesure où nous avons mis en évidence que le front minier qui s'étend sur le Pérou depuis le début des années 1990 touche la quasi totalité des départements nationaux mais que les conflits socio-environnementaux se concentrent dans sept d'entre eux en 2014 (cf. *supra*).

des acteurs économiques sur le territoire péruvien, et qui nous avaient permis de qualifier ces espaces de territoires périphériques voire de marges nationales. Distinguer parmi les conflits relatifs aux arrangements qui encadrent la relation société-nature ceux qui acceptent la marchandisation de la nature de ceux qui la refusent, nous a conduit à analyser les conflits miniers qui se rattachent à cette première catégorie comme une arme de (re)négociation des retombées économiques générées par l'exploitation des ressources minières de faible portée du fait de leurs enjeux, et de leurs effets, relativement limités. Parce-qu'ils ne remettent pas en cause le modèle de développement économique national, qu'ils ne sont pas articulés les uns aux autres et qu'ils sont spatialement circonscrits dans des micro-territoires spécifiques, ceux des entreprises minières, leurs concessions et/ou les territoires environnants plus ou moins proches, ces conflits miniers d'ordre économique ou distributif constituent une sorte de dispositif offensif de portée modeste, développé par certains acteurs pour forcer la renégociation du partage de la rente minière. Sur les sites miniers, dans leur environnement immédiat, cette négociation porte sur les salaires et l'embauche, laquelle apparaît comme une négociation politique entre populations locales et acteurs économiques pour permettre le bon déroulement de l'extraction et donc l'émergence d'un micro-territoire gagnant de la mondialisation car coconstruit entre acteurs (Forget, Carrizo, 2016 ; Nadaï, Labussière, 2014), l'emploi à la mine étant bien souvent synonyme d'espoir d'ascension sociale. La demande de renégociation est ici adressée à l'entreprise. Dans les territoires locaux d'extraction des ressources, la négociation oppose différents niveaux de gouvernement à l'échelle infranationale voire les exécutifs locaux à l'exécutif central pour un plus grand accès à la rente minière. Elle s'inscrit dans un cadre légal plus large.

Ensuite, l'analyse des règles foncières et de leurs réformes a démontré que celles-ci sont fondées sur une vision marchande de la terre et des ressources naturelles et qu'elles favorisent l'exploitation des ressources naturelles à forte valeur marchande sur toute autre forme d'activité et types de tenure de la terre. Les réformes néo-libérales en matière foncière et celles spécifiques au secteur minier traduisent une marchandisation et une individualisation du rapport à la terre qui affecte négativement la tenure collective du sol et donc les populations paysannes et indigènes mais, plus globalement, tout propriétaire terrien. Étant donné que l'État péruvien dispose de la propriété inaliénable et imprescriptible des ressources naturelles, qu'il décide souverainement de leur utilisation, puisqu'elles constituent le patrimoine de la nation, et parce-que l'industrie minière est déclarée d'utilité publique et les investissements miniers d'intérêt national, nul ne peut s'opposer à leur exploitation. Le droit apparaît ici comme une arme offensive aux mains de l'État central qui structure l'organisation politique du territoire péruvien

autour de l'exploitation de ses gisements de riches matières premières. L'analyse de la régulation environnementale en matière minière montre là encore que la nature est pensée comme un facteur de production et que l'État entend davantage encadrer les externalités de l'extractivisme sur les écosystèmes en acceptant une certaine transformation (ou dégradation) de la nature dans des micro-espaces (les concessions minières), comme l'illustrent le cas des conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental, plutôt que de les soustraire à la sphère marchande. Les arrangements qui encadrent la relation société-nature dans le secteur minier s'insèrent plus largement dans une gouvernance néo-libérale de l'environnement où interviennent de multiples acteurs, publics et privés, souvent en concurrence, notamment dans les institutions publiques, pour la gestion des ressources, d'où le morcellement et la faible portée des régulations.

Les relations entre environnement et développement ont été pensées au prisme du développement des conflits miniers péruviens au début du XXI<sup>e</sup> siècle ce qui nous a conduit à questionner les relations entre conflits et démocratie, violence et politique en contexte démocratique. D'une part, il est apparu nécessaire de rappeler que les conflits ne sont pas *a priori* contraires à la démocratie (Bebbington, Humphreys Bebbington, 2008 ; Giblin, 2008 ; etc.). D'autre part, en nous appuyant sur les travaux de sociologues de la violence (Merklen, 2012 ; Wieviorka, 2005) il est apparu que si la violence n'est pas nécessairement politique (en dernier ressort) et si la politique n'est pas nécessairement violente (en dernier ressort), l'opposition radicale entre violence et politique conduit à enfermer la politique dans un cadre institutionnel et empêche de penser les différents modes d'articulation de la vie sociale et de la vie politique. Or les conflits sociaux constituent une manifestation de ces modes d'articulation entre vie politique et vie sociale. Ils se présentent comme une forme de contestation sociale qui s'exprime à deux niveaux (Extermann, 1978). Au premier niveau, la contestation se déploie par des moyens légaux, comme par exemple le recours par les citoyens à leurs libertés et droits fondamentaux, dont le droit de manifester. C'est bien le propre des démocraties libérales que de permettre l'expression de la contestation sociale dans les voies légales, et notamment de celles qui s'expriment hors cadre politique strict. Toutefois, ces contestations peuvent être illégales (occupation d'usine, blocage de route, violence armée) ce qui entraîne la sanction des violations de la loi par les autorités publiques et donc le recours de l'État à la violence légitime. À un second niveau, la contestation s'exprime dans les arènes politiques prévues à cet effet, notamment les élections, et peut consister à véhiculer des idées non conformes aux standards de la société (comme une remise en cause des règles du jeu). Au Pérou, la contestation de l'exploitation des ressources naturelles s'exprime à ces deux niveaux, aussi bien par des actions

légales (manifestations, élections) qu'illégales (invasion et dégradation de la propriété publique et/ou privée, etc.). Les conflits qui refusent la marchandisation de la nature remettant profondément en cause le modèle de développement économique national en désirant une (re)négociation des arrangements qui définissent la relation société-nature, ils sont perçus comme une menace à son maintien par les acteurs qui y sont favorables, particulièrement par l'exécutif central, voire comme une menace à l'ordre démocratique. Dès lors, les opposants à la marchandisation de la nature et/ou ceux qui en interrogent le bien fondé, sont victimes d'une triple stratégie de « délégitimation (dont on a vu qu'elle est fondée sur la stigmatisation, le recours à l'insulte et le dénigrement), de criminalisation et de répression », mise en œuvre par le pouvoir exécutif et certains médias liméniens. Cette stratégie est étroitement associée au recours à la violence physique et symbolique contre les manifestants. Or cette question de la violence, qui traverse les conflits miniers, interroge. Elle nous a amené à nous demander si elle résultait de la négation du conflit et de la possibilité de (re)négocier les règles du jeu économique et, partant, du contrat social ou, au contraire, si la violation de la loi par les manifestants entraînait le recours à l'utilisation de la violence légitime. La violence qui s'exprime dans les conflits miniers, est multiforme et polymorphe, aussi bien physique que symbolique, mobilisée par certains manifestants et par l'État péruvien. Si le recours à la violence légitime pour sanctionner des infractions légales est légitime, la question de la légitimité de la violence publique nous a amené à considérer la proportionnalité de l'usage de la force, à interroger la nature des acteurs qui y ont recours (cf. notamment la question de la privatisation des forces de sécurité publique par les acteurs économiques privés, parfois transnationaux) ainsi que les formes sous laquelle elle se déploie. Effectivement, la violence constitue une négation du conflit et ainsi de la légitimité des acteurs à s'exprimer, voire une négation de l'acteur contre lequel elle est dirigée, parfois intronisé en ennemi (cf. la militarisation des territoires de la colère *id est* le recours à l'armée pour faire régner l'ordre) ce qui contribue à (re)politiser l'usage de la violence par l'appareil d'État et à en faire un instrument au service des dominants alors que les mouvements sociaux peuvent être pensés non comme un moyen de destruction de l'État mais comme une demande de plus d'État, d'un État plus protecteur de la nature et des hommes, à même d'opérer un rôle de médiateur entre intérêts publics et privés.

Enfin, l'analyse du conflit minier dit de Conga, principalement entre 2011 et 2012, contre le projet minier éponyme, porté par l'entreprise Minera Yanacocha dans les Andes du nord, met en évidence que celui-ci s'inscrit dans un contexte de défiance de longue date entre une partie de la population locale et l'entreprise minière. Espace emblématique de l'« entre-deux »,

Cajamarca n'est ni tout à fait un département agro-pastoral ni tout à fait un département minier, mais un espace entre les deux, oscillant entre ces deux secteurs économiques. Toutefois, malgré cette oscillation, la population cajamarquine est bien plus liée à l'exploitation marchande des ressources naturelles renouvelables qu'à l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables. Le développement du secteur minier dans la zone étant perçu par une partie de la population locale comme une menace à sa survie biologique et sociale il est contesté. La contestation prend notamment la forme de manifestations sociales qui traduisent des rapports de pouvoir antagonistes entre acteurs aux poids asymétriques pour imposer leurs vues sur la régulation environnementale. Dès lors, ce territoire apparaît également pris entre deux temps du développement : celui de la mondialisation néo-libérale et celui de la mondialisation régulée. L'analyse de ce mouvement a démontré que les ressources naturelles, l'environnement et les territoires constituent des constructions sociales et donc le résultat de relations de pouvoir toujours instables, historiquement datées et géographiquement situées. Le mouvement contre le projet minier est apparu comme un moment clé de construction, projection et circulation de ressources alternatives à l'imaginaire minier, qui permettent le développement d'un processus de reterritorialisation, fondé sur un processus de coconstruction, de redéfinition et de (re)politisation de l'identité et du territoire local autour de l'eau, des gardiens des lacs et de Máxima Acuña. Impulsé depuis l'espace local par les « sans », ces éléments illustrent un processus de coconstruction d'une image identitaire socio-spatiale pure et indigène, menacée par la modernité capitaliste destructrice et néo-coloniale. La mobilisation d'un discours politique fondé à la fois sur une rhétorique de justice socio-environnementale et de dignité humaine, et sur un discours politique alternatif dénonçant le néo-colonialisme a permis de dépasser le strict cadre local de la contestation et les premières revendications étroitement liées aux questions foncières, pour articuler acteurs et territoires dans une lutte entre local et global et faire émerger (temporairement ?) un micro-territoire politique glocal où se télescopent la géographie de l'État péruvien et la géographie des territoires en lutte. En conséquence, l'entreprise minière et l'État central ont été forcés d'amender le projet minier puis à le stopper (temporairement ?). Par leur opposition au projet minier, les anti-Conga, qui questionnent les règles du jeu national voire mondial, sont ainsi parvenus à déplacer le débat sur le rôle des acteurs et territoires locaux dans les politiques de développement et à ouvrir le débat sur la redéfinition de ce terme (Fortin, Fournis, 2016 ; Velut, 2008) sans qu'il ne soit pour autant possible d'analyser les réponses de l'État central et de l'entreprise comme une transformation en profondeur des règles de fonctionnement du modèle de développement ni encore moins des règles du contrat social péruvien (cf. conclusion générale).

# Conclusion générale

*Rappel des buts poursuivis, rétrospective des grandes lignes et des étapes marquantes de la recherche*

L'objectif de cette thèse de géographie est d'offrir une composition originale concernant la répercussion de la mondialisation économique sur les territoires en prenant comme point d'appui le cas des ressources minières. Dans cette perspective il est nécessaire de considérer les ressources naturelles comme une construction sociale, c'est-à-dire un produit d'acteurs, et d'isoler les facteurs qui expliquent la transition du statut de matière minérale à celui de ressource minière. Dès lors, cette approche permet de comprendre les formes et les dynamiques spatiales de l'exploitation économique de ces ressources dans l'espace et dans le temps, en l'occurrence au Pérou entre le début des années quatre-vingt-dix et le milieu des années deux-mille-dix. Il s'agit ensuite d'interroger les retombées des initiatives d'acteurs sur le destin des territoires et des habitants, c'est-à-dire la capacité des acteurs à influencer l'organisation politique de l'espace et particulièrement la restructuration des espaces productifs. Étant donné que la mondialisation redéfinit les contours et les fonctions des territoires existants, les rapports de pouvoirs qui s'y expriment entre acteurs multiples et entre acteurs et territoires sont nécessairement modifiés. Il convient alors d'interroger les dynamiques de redistribution des pouvoirs entre acteurs et entre territoires, qui interviennent autour des ressources minières. Cela suppose qu'on s'intéresse tout particulièrement au processus de renégociation des régulations qui codifient les relations des sociétés aux ressources, à l'environnement et aux territoires, c'est-à-dire au monde matériel, à des échelles multiples. En fin de compte, nous pouvons fondamentalement la question des relations entre développement et environnement.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle plusieurs États d'Amérique latine et du monde fondent de nouveau leur stratégie de développement socio-économique, en tout ou en partie, sur l'exploitation marchande de leurs ressources naturelles, notamment non renouvelables et particulièrement minières, et sur l'exportation de ces dernières en dehors des frontières nationales. Dans la mesure où le Pérou constitue au début des années 2010 un des premiers producteurs régionaux et mondiaux de minerais, ce pays apparaît comme un cadre d'analyse pertinent pour répondre aux problématiques posées dans ce travail. Plus précisément, notre analyse porte sur le secteur minier légal qui est abordé notamment au prisme de la ressource aurifère, sur une période allant

du début de la décennie quatre-vingt-dix au milieu de la décennie deux-mille-dix. Le contexte d'analyse externe est celui d'une transition entre deux moments de la mondialisation et donc d'une modification des paradigmes et des valeurs ordonnatrices du développement de chaque période. En effet, l'analyse s'inscrit à la fois dans la période de la mondialisation néo-libérale et celle de la mondialisation régulée (Velut, 2008 : 21). Le paradigme du développement de la période de la mondialisation néo-libérale est celui d'un développement local mondialisé des territoires, mis en œuvre par des acteurs privés en quête de profit (idem). Le passage à la mondialisation régulée au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle opère un changement de paradigme du développement. La société civile mondialisée avec un relais plus ou moins actif des États conteste le rôle des acteurs privés. Revendiquant un développement durable, elle met l'accent sur la sauvegarde du bien commun qui doit être assuré par une gouvernance mondialisée multi-niveaux associant acteurs publics et acteurs privés selon une logique transcalaire (idem). En toile de fond, le contexte externe s'inscrit dans une période marquée par une hausse sans précédent des prix des matières premières sur les marchés mondiaux. En interne, le contexte d'analyse est celui d'une double transition. D'une part, une implosion des anciennes règles du jeu politico-économique à la fin des années 1980, puis de la refondation de nouvelles règles et, partant, d'un nouveau modèle de développement au début des années 1990. D'autre part, une transition entre un régime démocratique qui dévie vers l'autoritarisme, une sorte de « démocraturation » (López, 1993 in Gonzales de Olarte, 2007 : 12) et un retour à la démocratie au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle avec la fin de l'ère Fujimori (1990-2000) et une inscription particulière de l'analyse pendant le mandat du président du parti nationaliste Ollanta Humala Tasso (2011-2016). C'est donc dans cet « entre-deux » du temps du développement que nous interrogeons l'évolution des dynamiques des territoires miniers péruviens et des relations de pouvoir entre acteurs divers qui s'expriment au sujet des ressources minières.

Afin d'apporter des réponses à ces questionnements, plusieurs approches et méthodes de travail ont été mises à contribution. Nous avons dû d'abord rassembler les informations disponibles (recherches universitaires et littérature « grise ») sur les conditions et manifestations du nouveau cycle d'exploitation des ressources minières péruviennes depuis le début des années 1990. Il a été nécessaire d'éclairer le cas péruvien contemporain à l'aune de son histoire et de processus similaires observés dans d'autres pays à diverses époques. Le traitement des données quantitatives a notamment permis de spatialiser l'analyse (chapitres n°2, n°3 et n°4) pour illustrer les formes et dynamiques du phénomène minier péruvien afin d'en comprendre les tendances de fond et les évolutions successives. Ce mode de traitement nous a permis de situer

nos terrains de recherche et, par conséquent, d'orienter nos entretiens. Effectivement, ce travail ne pouvait être finement saisi que par l'observation et l'immersion, en somme ce que la tradition anglo-saxonne appelle *field work*. Il convenait également de compléter l'ensemble des données dont nous disposions par des savoirs qui ne pouvaient être recueillis qu'en appréhendant la question minière par l'espace et par les différentes catégories d'acteurs : ceux engagés dans la valorisation marchande des ressources minières, directement ou indirectement, ceux opposés à la marchandisation de la nature et ceux exprimant des positions nuancées, c'est-à-dire favorables à un plus grand encadrement étatique du secteur minier.

### *Construction sociale des ressources minières et dynamiques spatio-économiques du secteur minier péruvien*

Le retour historique, que nous jugeons nécessaire, a permis de comprendre comment le changement des règles du jeu économique et sectoriel, c'est-à-dire la néo-libéralisation de l'économie et du secteur minier sous la présidence Fujimori (1990-2000) avait posé les bases de la reprimarisation économique, particulièrement de l'exploitation marchande des gisements miniers nationaux, en redéfinissant le rôle et les pratiques étatiques en matières économique et minière (chapitre n°1). L'entrée par l'espace a permis de mettre en évidence dans quelle mesure l'adoption de nouvelles règles du jeu a entraîné un processus de frontière manifesté par une ruée des investisseurs sur le Pérou et une avancée du front minier sur le territoire péruvien. Après s'être portée sur des espaces plutôt périphériques, voire marginaux, au cours de la décennie quatre-vingt-dix, la ruée minière opérée au XXI<sup>e</sup> siècle atteint des espaces de moins en moins périphériques. La progression constante de la mise en valeur des gisements miniers touche la quasi-totalité des départements péruviens (chapitre n°2). L'analyse des données institutionnelles disponibles sur le secteur minier et la confrontation des sources nous ont permis de saisir l'avancée stable de ce phénomène, que nous avons défini comme l'« empreinte spatiale » du secteur minier sur le territoire péruvien, entre le début des années 1990 et le milieu des années 2010, qu'elle soit effective ou potentielle. L'évolution de la part du territoire péruvien légalement octroyé par le pouvoir central aux entreprises minières illustre la modification de la structure productive péruvienne, notamment de la structure extractive et proprement minière. Ce fait met en évidence la construction politique du territoire péruvien par l'État et sa réorganisation par délégation aux acteurs privés autour de l'exploitation marchande des ressources minières. Nous avons ainsi pu illustrer le processus de diffusion spatiale différenciée du secteur minier sur le territoire péruvien et à l'échelle des territoires locaux puis



distinguer les espaces touchés en fonction de leur spécialisation productive (chapitre n°3). En analysant le cas spécifique de l'exploitation aurifère légale entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le milieu des années 2010 nous avons observé un phénomène de transnationalisation de la production. Les acteurs économiques d'origine étrangère, principalement des filières de transnationales minières, ont, dès le début de la décennie quatre-vingt-dix, porté l'extraction dans des espaces historiquement dépourvus ou peu liés à cette activité. Le front minier aurifère s'est ainsi d'abord développé au nord et centre-nord du Pérou. La mise en ressource des gisements miniers aurifères s'y est développée de façon inédite, selon des techniques extractives et de traitement des minerais nouvelles, principalement l'extraction en découverte et la lixiviation au cyanure. Inversement, les territoires aurifères historiques situés dans les Andes du sud où l'or était principalement exploité par des entreprises péruviennes et de façon souterraine ont globalement échappé à ces transformations. La ruée des acteurs économiques vers le Pérou a entraîné le nouveau cycle minier aurifère, soit un boom de la production, en bouleversant les hiérarchies productives et territoriales. En conséquence, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le secteur aurifère péruvien se caractérise par un phénomène de double concentration productive et spatiale : l'or est majoritairement exploité par dix entreprises qui concentrent leurs activités au nord et au sud du Pérou. Ce phénomène perdure au milieu des années 2010 malgré une avancée nouvelle du front aurifère dans les Andes du sud où l'extraction, portée par de nouveaux acteurs, change progressivement de dimension. Mines et territoires miniers sont ainsi apparus comme des points de connexion au monde. Ces espaces constituent des interfaces dynamiques qui connectent acteurs et territoires à différentes échelles, du local au global, autour de la valorisation marchande des minerais, et s'insèrent dans divers réseaux. Les flux miniers (d'investissement, ressources naturelles, travailleurs, rente, etc.) dessinent une articulation souple des lieux et des acteurs autour de la ressource minière. La territorialité intrinsèquement archipélagique de l'activité minière permet alors de penser la mondialisation comme un processus résolument spatial où se (ré)inventent les territoires (chapitre n°4), mais aussi les identités (chapitre n°9). La greffe territoriale de l'exploitation des ressources minières a fait également apparaître une greffe économique. Secteur clé pour l'État péruvien, car pourvoyeur de rentes, aussi bien via les revenus générés par les exportations des ressources que par les taxes perçues, la greffe économique observée au plan national semble pourtant connaître une phase de déclin à la fin des années 2000. De plus, la greffe économique du secteur minier est inégalement ressentie dans les territoires locaux par les Péruviens. Certes ce phénomène s'explique en partie par les critères de redistribution des revenus. Néanmoins, il est aussi lié à la nature des minerais exploités. L'intensité de la greffe économique du secteur minier varie également en fonction de

la relation que les Péruviens entretiennent avec le processus de mise en production des gisements miniers, qu'ils soient directement engagés dans cette activité ou non (chapitre n°5) ou encore qu'ils s'y opposent de différentes manières dans des objectifs divers (cf. chapitres n°6, n°8 et n°9).

### *La renégociation des régulations*

La mondialisation économique sur les territoires et la reterritorialisation induite ne se fait pas sans heurts, comme en attestent les contestations sociales dont les échos se répercutent parfois en-dehors des territoires locaux. En attribuant de nouvelles fonctions aux territoires (territoires d'extraction minière) et en entraînant une modification des relations des sociétés à leurs espaces ainsi que des rapports de pouvoir qui s'expriment à différentes échelles autour des ressources naturelles, la mondialisation (re)qualifie les ressources, la terre, l'environnement et *in fine* du territoire interroge les formes de leur régulation.

Une des originalités de cette thèse est de proposer une analyse fournie du cadre juridique minier, souvent peu exploité ou de façon parcellaire, et donc de proposer une analyse des dispositifs géo-légaux de définition des relations société-nature pour tenter de mieux en cerner les enjeux et d'en comprendre les modalités de développement. Le droit est l'arme légale que la puissance publique péruvienne utilise pour construire politiquement son territoire et en favoriser l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables. L'analyse approfondie des règles de droit en matière minière et environnementale entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle, dont les racines sont parfois antérieures à cette période, a ainsi mis en évidence que la gouvernance de la terre et des ressources, notamment non renouvelables et à forte valeur marchande, privilégie leur incorporation à la sphère économique aux dépens d'autres formes de régulation et d'autres types de tenure de la terre. Autrement dit, la gouvernance environnementale minière privilégie l'encadrement des externalités de l'extractivisme sur les écosystèmes, au sein de micro-espaces (les concessions). Ce phénomène est illustré de façon manifeste par les conventions de stabilité environnementale et les études d'impact environnemental. Comme elle s'avère particulièrement favorable aux acteurs économiques privés, cette gouvernance de la terre et des ressources peut être qualifiée de néo-libérale (chapitre n°7). L'analyse des conflits autour des ressources naturelles a permis d'interroger les relations entre développement et environnement (chapitres n°6, n°8 et n°9). Certes, le boom des conflits sociaux au Pérou a dû être réinscrit dans la période du retour à la démocratie et envisagé comme une expression nécessairement démocratique dans un contexte de réouverture du champ

politique et de retour à l'ordre démocratique. Mais les modalités d'expansion et de gestion de certains de ces conflits nous ont amené à poursuivre la réflexion sur les relations entre conflit et démocratie, entre violence et politique (chapitre n°6). L'expression de « conflits socio-environnementaux », généralisante et uniformisante, doit être réinterrogée. Cela a permis d'éclairer la diversité de ce type de conflits, et particulièrement ceux exprimés autour des ressources minières. L'appréhension des rapports sociaux conflictuels nous est apparue comme l'arme de (re)négociation des règles du jeu, c'est-à-dire un moyen offensif ou défensif de se positionner dans l'arène (minéro-politique). Dans la mesure où l'usage de l'arme diffère, la négociation est d'intensité variable. Elle peut être qualifiée de micro quand ces conflits ne remettent pas profondément en cause les règles du jeu mais concernent la redistribution des bénéfices économiques de l'exploitation minière dans des espaces relativement circonscrits (chapitre n°6). Au contraire la négociation peut être massive quand les « sans », les sans voix, sans capitaux, questionnent les règles du modèle de développement en vue de sa transformation profonde (chapitres n°8 et n°9). Autrement dit, nous avons pu distinguer deux types de conflits. D'une part, ceux portant sur la négociation des retombées économiques générées par l'exploitation marchande des ressources minières, soit par une modification générale des critères de redistribution de la rente minière soit dans le cadre de l'embauche, à titre individuel ou communautaire (chapitre n°6). D'autre part, ceux refusant une organisation du territoire autour de la valorisation marchande des ressources naturelles non renouvelables et opposés à une gouvernance néo-libérale de la terre et des ressources (chapitres n°8 et n°9). Ce type de conflit a été analysé en tant que tentative de (re)négociation des règles du jeu du modèle de développement, privilégiant des principes moraux à la valeur marchande des ressources. Ainsi les défenseurs de ces positions associent d'autres valeurs aux ressources, à l'environnement et aux territoires, jugés supérieurs, appelant *in fine* une réévaluation des relations entre développement et environnement (chapitre n°9). Le pouvoir exécutif péruvien tend à considérer les conflits sociaux comme une menace au modèle de développement économique voire à la démocratie. Il développe continuellement, une triple stratégie de « délégitimation, criminalisation et répression » des mouvements opposés à l'exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables quoique selon une intensité diverse en fonction des présidents au pouvoir (chapitre n°8). Le conflit minier autour du projet Conga à Cajamarca illustre de façon emblématique ce phénomène. L'analyse de la chronologie du conflit et des discours des acteurs nous a permis de présenter le territoire de Cajamarca comme un territoire de l'« entre-deux » (Rouge, Le Gall, 2014). Ce territoire, à la fois agro-pastoral et minier, oscille entre deux modèles de développement, l'agriculture et l'élevage vivriers d'une part, et

l'exploitation marchande des ressources minières d'autre part. Nous l'avons analysé comme un territoire ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre mais entre les deux. En outre, ce département exemplifie la transition entre deux temps du développement, du fait de son inscription partielle dans le moment de la mondialisation néo-libérale et dans celui de l'émergence d'une mondialisation régulée. Finalement, la construction sociale des ressources minières par les acteurs favorables à leur marchandisation s'avère propice à une production et une circulation de ressources alternatives à l'imaginaire minier. Celles-ci proposent une image identitaire socio-spatiale d'une nature et d'une population pure et indigène agressée par la modernité destructrice, capitaliste et néo-coloniale. Cette nouvelle image identitaire circule dans des réseaux « sans frontières », entre local et global, en se développant selon une logique spatiale archipelagique qui articule acteurs et lieux au-delà du strict territoire local, tout comme l'exploitation marchande des ressources minières. Cette fabrication d'un imaginaire non marchand est ici associée à la fabrique d'un nouveau territoire. Elle apparaît comme une tentative de coconstruction du territoire local voire national et de redéfinition des règles du jeu à l'échelle péruvienne, voire même mondiale, pour influencer les stratégies de développement et, partant, le rôle des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement (chapitre n°9).

#### *Le secteur minier, entre greffe et rejet. Perspectives de recherche*

L'exploitation des ressources naturelles, particulièrement des ressources non renouvelables, constitue une source de revenus régulière pour les États qui en sont naturellement dotés, soit plus du tiers des États sur la scène mondiale. Néanmoins, la manne économique générée par l'exploitation marchande et le commerce de ces ressources est étroitement dépendante de facteurs exogènes, notamment la demande mondiale, et peut donc s'avérer (très) volatile. Il n'y a pas pour autant de sort jeté contre les territoires naturellement riches.

En effet, de nombreux travaux ont mis en lumière les possibilités de bifurcation des activités extractives c'est-à-dire leurs possibles effets d'entraînement sur les économies et territoires locaux et à l'échelle nationale. Ces recherches, qui réfutent la thèse de la malédiction des ressources naturelles, soulignent les risques d'une spécialisation à la fois mono-productive et non intégrée du côté des territoires producteurs. Elles pointent ainsi la responsabilité des États concernant l'absence de diversification économique pour pallier les baisses des cours

internationaux. Elles soulignent également le manque d'articulation en interne de ces activités à d'autres secteurs pour générer des produits à plus forte valeur ajoutée que l'exploitation et l'exportation de matières premières brutes (Abidin, 2002 ; Blomström, Kokko, 2007). Inversement, une modalité de la greffe de l'exploitation marchande des ressources naturelles est l'application de politiques publiques ciblées, particulièrement dans les secteurs de l'éducation et des infrastructures, notamment des transports, pour favoriser l'intégration à plusieurs niveaux des territoires et des habitants dans les réseaux nationaux et ainsi améliorer le champ de leurs possibles (idem).

Certes, plusieurs facteurs participent de la complexification de la gouvernance des territoires naturellement riches en ressources : les sommes investies pour le développement des projets extractifs ; l'évolution des relations entre entreprises du secteur à l'échelle mondiale (intégrations verticales et/ou en amont, OPA hostiles, etc.) ; la transformation, souvent profonde, des territoires et sociétés hôtes par le développement de ces projets ; les évolutions du rôle et des pratiques étatiques, quoique non homogènes, dans la sphère économique et spécifiquement en matière de valorisation marchande des ressources naturelles ; la volonté croissante de régulation de la mondialisation au nom de la sauvegarde du bien commun ; la multiplication des acteurs qui interviennent autour des ressources, conséquence de la mondialisation néo-libérale et de la gouvernance publique-privée multi-niveaux ; ou encore le caractère multi-niveaux des politiques publiques, etc. La dimension nécessairement politique de ces projets, ne peut se réduire leur cadrage essentiellement technique et économique de ceux-ci (Labussière, Nadaï, 2015 : 22). Le cas péruvien illustre emblématiquement ce phénomène. Dès lors, ce qui est en jeu, c'est bien la définition de la gouvernance, des modalités de sa mise en œuvre et des relations entre acteurs. Les recherches universitaires sur les ressources naturelles apparaissent comme une opportunité d'« [...] *instaurer des relations renouvelées [...] entre communautés de recherche SHS et avec les communautés de recherche hors SHS [...] L'objectif est de [...] favoriser l'innovation conceptuelle pour aboutir à des déplacements problématiques [...] Les SHS [...] peuvent autoriser une meilleure compréhension des dynamiques et des hétérogénéités temporelles, spatiales et ainsi permettre d'ouvrir les processus décisionnels aux parties concernées. Elles peuvent jouer un rôle de vigie à l'égard de "signaux faibles", des processus "oubliés", "orphelins", ou encore "à fort potentiel"* » (idem : 149-150).

La gouvernance de la rente extractive amène par exemple à considérer sa répartition et l'échelle de sa gestion. Cette question n'est pas tranchée. Elle dépend notamment des héritages socio-historiques locaux.

Schématiquement, deux visions sur la répartition des rentes extractives s'affrontent. D'une part, la rente doit-elle revenir à l'acteur économique engagé dans la mise en production de la ressource ou, de l'autre, doit-elle revenir au propriétaire de la ressource ? Cette dernière perspective peut, là encore, être affinée. La rente doit-elle être utilisée par l'État central, comme en Équateur, dans un projet politique de transformation par le haut, notamment en termes d'aménagement pour réussir une meilleure intégration sociale et inter-territoriale ?<sup>1</sup> Ou, au contraire, la souveraineté sur les ressources naturelles, le choix de leur marchandisation ou de leur conservation et l'utilisation consécutive des flux économiques générés par ces processus doivent-ils revenir aux exécutifs locaux ? Les capacités locales d'utilisation de la rente dans des espaces souvent périphériques, où l'État n'est pas uniformément présent, se pose nécessairement, d'autant plus lorsque ces États sont marqués par le clientélisme politique, voire la corruption. Pour autant, comme nous l'avons signalé *supra*, cette position soutient *in fine* celle de l'illégitimité des États détenteurs de ressources naturelles à en percevoir les rentes. Sont sans doute à revoir les critères de répartition, puis d'utilisation des rentes extractives et donc la pondération des transferts en fonction de la proximité des gisements exploités et/ou des niveaux de pauvreté monétaire et non monétaire des populations, ainsi que l'accès direct ou indirect à la rente pour des projets marchands ou non. On le voit, la gouvernance des ressources naturelles amène à préciser le rôle des acteurs sur celles-ci, et particulièrement celui des acteurs locaux.

L'association des acteurs et territoires locaux semble pouvoir constituer une modalité essentielle de la greffe des activités et acteurs exogènes dans les territoires locaux. Elle semble constituer la pierre angulaire du devenir des projets et des territoires et, partant, des politiques de développement, dont les modalités de cadrage, notamment étatiques, restent à délimiter. Les tensions sociales autour des projets extractifs ont plusieurs causes. Elles sont souvent liées au développement de ces activités dans des zones généralement rurales et/ou dans lesquelles une part importante de la population dépend de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables. Elles sont également imputables à la transformation du territoire et sa fermeture

---

<sup>1</sup> La centralisation des rentes extractives est manifeste dans le cas du secteur des hydrocarbures, moins dans le secteur minier mais le rôle du pouvoir central qui semble orienter les projets productifs locaux ainsi financés (Viale Leyva, 2015 : 45).

physique et symbolique, par les projets extractifs. Ces facteurs amènent donc à considérer la question de l'accès aux ressources naturelles et au territoire dans les espaces visés. Le processus d'association implique tout d'abord la reconnaissance de la légitimité de toutes les parties prenantes, particulièrement des populations locales affectées par les projets, à prendre part au débat sur le devenir des sous-ensembles spatiaux (Melé, 2011). Essentielle pour la prise en compte des intérêts des acteurs locaux et l'instauration d'un dialogue égalitaire, cette phase apparaît nécessaire au processus de coconstruction du territoire vécu et du projet lui-même (Forget, Carrizo, 2016 ; Nadaï, Labussière, 2014). Elle semble nécessaire à la (re)définition et à la coconstruction consécutive d'une identité partagée autour d'un horizon commun. Cette politique d'association adopte, nous l'avons vu, différentes formes. Elle peut être envisagée comme un accès, direct ou indirect, aux fruits économiques de l'exploitation. La question de l'emploi est ici en jeu. Il concerne aussi bien celui à pourvoir dans les entreprises que dans les institutions publiques (Abidin, 2002 ; Ross, 2007). Le transfert direct d'une partie de la rente minière aux structures communautaires, comme l'a observé Collignon (2015) dans le Grand Nord canadien (Collignon, 2015)<sup>2</sup>, apparaît comme une modalité originale d'association des parties prenantes. Lorsque le développement de ces projets implique un déplacement des populations locales, le thème de la relocalisation doit être étudié. Une des pistes à envisager serait notamment de relocaliser les populations qui le souhaiteraient dans des milieux similaires où les individus pourraient maintenir leurs modes de vie. Ils ne seraient ainsi pas nécessairement voués à intégrer le marché du travail ou à grossir les bidonvilles des espaces urbains dans lesquels ils n'ont pas toujours d'attache. L'instauration d'une politique d'échange de terres qui accompagnerait les politiques d'achat du foncier, pourrait peut-être également constituer un autre levier d'inscription socio-territoriale locale pour les acteurs favorables à l'exploitation minière. S'impose donc une redéfinition de la territorialisation des politiques de développement et du rôle des acteurs et des territoires locaux à travers la question de la gouvernance des ressources naturelles.

La renégociation des régulations peut aussi être abordée du côté des politiques de responsabilité sociale entrepreneuriale (RSE) des entreprises minières et plus largement extractives.

---

<sup>2</sup> Informations fournies par Béatrice Collignon dans le cadre de la séance du séminaire Géographie Aménagement Développement Durable en Amérique Latine (GADDAL) organisée à l'Institut des Amériques (IDA) le 10 avril 2015 et intitulée « Du "Rapport Berger" (1977) à l'ouverture de la mine de fer de Mary River (2015) : les habitants du Grand Nord canadien et l'exploitation des ressources naturelles » dont un résumé est disponible [en ligne] sur le site web de l'Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine (IHEAL) à l'adresse suivante : <http://www.iheal.univ-paris3.fr/pt-br/node/264>

Plusieurs auteurs ont critiqué le « discours ambigu » (Pesqueux, 2011) d'un « gouvernement par les normes »<sup>3</sup> (Serre, Boisvert, 2014 ; Tozzi, Guéneau, Ndiaye, 2011). Ces auteurs dénoncent tour à tour l'instauration d'une politique d'« environnementalisme de marché » (Bakker, 2014) et une gouvernance néo-libérale de l'environnement (Bridge, Perreault, 2009). La RSE peut aussi être envisagée comme une « arme de contournement massif » des réglementations nationales<sup>4</sup>. D'une part, elle permet d'éviter un retour de la puissance publique dans la réglementation de la relation société-nature au profit d'un mécanisme volontaire d'auto-régulation des acteurs du secteur. D'autre part, elle constitue un mécanisme qui vise à évincer les concurrents potentiels car elle entraîne le développement d'une stratégie offensive visant à imposer une barrière à l'entrée sur leur secteur d'activité voire du pays convoité. Comme le rappelle Pesqueux (2011) « [...] *la norme [est] alors une forme d'innovation [...] justifiant des investissements importants* (idem : 48). La RSE minière, et plus largement des entreprises extractives, qui n'a été abordée dans cette thèse qu'en filigrane, constituerait un thème de recherche particulièrement intéressant pour éclairer sous un autre angle les relations entre développement et environnement. En premier lieu cet objet d'étude permet vraisemblablement de dévoiler des stratégies similaires ou antagonistes entre entreprises et d'éclairer sous un jour nouveau ces acteurs trop généralement présentés de façon uniformisante sans tenir compte de leurs spécificités (entreprises publiques, privées, mixtes, transnationales ou non, ayant recours à une extraction à ciel ouvert ou bien souterraine, etc.). En deuxième lieu, associée à une immersion dans le fonctionnement interne des acteurs économiques, cette thématique permet de révéler les jeux de pouvoir au sein même des entreprises entre les différents acteurs et départements (opérations, finance, RSE, etc.), de comprendre les arbitrages opérés, mais aussi le « management clandestin » (Moulet, 1992) des acteurs trop souvent présentés comme un acteur homogène voire comme une institution indépendante de la volonté des hommes qui la dirigent, et dotée d'une volonté propre<sup>5</sup>. En troisième lieu, cet objet permet de réaliser des comparaisons avec des cas concrets relevant du secteur minier ou plus largement du secteur extractif comme cela a commencé à être fait au Pérou (Deshaies, 2016 ; Li, 2015), en Amérique

---

<sup>3</sup> Référence au séminaire de Caroline Serre et Valérie Boisvert de l'Institut de géographie et de Durabilité et de l'Université de Lausanne, organisé à l'Institut des Hautes Études de l'Administration Publique (IHEAP) à Lausanne les 15 et 16 septembre 2014, intitulé « Gouverner par les normes ».

<sup>4</sup> Nous avons exploré cette idée de la RSE comme arme de contournement massif lors du colloque international *Ressources minières dans les Amériques : Mutations d'un continent*, organisé à l'Université Stendhal Grenoble 3 à Grenoble du 11 au 13 juin 2014.

<sup>5</sup> Ces pistes sont notamment issues de plusieurs entretiens réalisés avec des salariés des entreprises minières mentionnées au cours de ce travail, particulièrement avec ceux travaillant dans les services dédiés de responsabilité sociale entrepreneuriale et/ou les départements de relations avec les communautés et populations locales.



latine (Antonelli, 2009 ; Jenkins, 2004 ; Li, 2016) ou dans d'autres contextes (Campbell, 2008, 2011, 2012 ; Campbell, Laforce, 2016 ; Hilson, 2012 ; Magrin, 2013 ; Magrin, van Vliet, 2012 ; Renouard, 2007, 2008). Les problématiques questionnées et les résultats obtenus peuvent ainsi servir en tant que pistes de réflexion et d'action pour les différentes catégories d'acteurs qui interviennent autour des ressources naturelles, qu'ils soient favorables, s'opposent ou souhaitent la transformation du secteur.

L'entrée par les modes de vie tend parfois à proposer une image idéale, peut-être quelque peu « exotique » des sociétés locales lorsque les habitants vivent dans des territoires « lointains ». Pourtant ces populations sont, comme les autres, gagnées par la modernité. Ce travail ne s'est pas attaché aux trajectoires individuelles. Pour autant, les nombreux entretiens réalisés sur place et les témoignages « informels » émis par plusieurs acteurs poussent à s'intéresser plus spécifiquement à l'emploi minier.

L'entrée par les travailleurs constituerait un nouveau front de recherche face aux postures manichéennes qui, à nos yeux, émaillent plusieurs travaux récents sur les activités extractives. Cette géo/socio/anthropologie des mineurs à ciel ouvert, développée selon une optique similaire à celle réalisée par Salazar-Soler (2002) pour les mineurs de fond des Andes centrales, constituerait une avancée notable des connaissances à même de renouveler les études sur le secteur minier péruvien et plus largement sur les activités extractives aussi bien au Pérou que dans d'autres territoires. En s'intéressant aux trajectoires individuelles de différents salariés dans les entreprises minières, en fonction de leur classe sociale, (cadres, employés et ouvriers), de leur genre (hommes et femmes), des relations intergénérationnelles (entre jeunes et moins jeunes) voire de leurs « races »<sup>6</sup>, ces travaux permettraient sans doute de mettre en évidence que l'emploi minier dans le secteur légal non artisanal est perçu comme un échappatoire à la misère et un « tremplin vers la modernité » (Salazar-Soler, 2002). L'accès à la modernité serait souvent synonyme de bifurcation dans les choix de vie et donc les trajectoires biographiques. Le secteur extractif semble souvent perçu comme un moyen d'échapper à la tradition et de s'émanciper des pairs et des cycles de la nature (c'est-à-dire de réduire la vulnérabilité sociale liée à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables) mais aussi comme une stratégie d'ascension sociale. Ces recherches seraient d'autant plus intéressantes qu'elles permettraient d'effectuer des comparaisons. Absi (2004) montre ainsi qu'en Bolivie, l'histoire du Cerro Rico

---

<sup>6</sup> Le vocable « race » est ici évidemment envisagé au sens anglo-saxon du terme. Rappelons que si biologiquement les races n'existent pas, leur construction sociale historique les font exister.

de Potosí est disputée entre acteurs aux intérêts antagonistes. La volonté d'imposition verticale d'un projet de patrimonialisation de la montagne d'argent, porté par l'Unesco, l'État et appuyé par une partie de la société civile est perçue comme une menace par les mineurs artisanaux coopérateurs qui vivent de l'extraction et, en conséquence, s'y opposent. Inversement, Reys (2015) montre, par exemple, dans le cas brésilien, dans un secteur minier spécifique (le secteur gemmifère), et inscrit dans l'informalité, que les attentes de richesse économique et d'ascension sociale ne sont que rarement comblées. Le travail minier est délaissé par les populations locales et particulièrement par les jeunes générations. L'auteur analyse l'engagement dans l'extraction comme une conséquence de la pauvreté des territoires et des travailleurs et non une cause de celle-ci comme le font les adeptes de la thèse de la malédiction des ressources naturelles (idem : 328-329). Il met alors en évidence que dans un pays où le niveau de vie augmente et la pauvreté diminue, suite à l'instauration de programmes de lutttes contre la pauvreté, l'exploitation gemmifère n'attire plus les jeunes générations (idem)<sup>7</sup>. L'accès à la modernité passe aussi par l'accès à l'éducation, ou à une meilleure éducation, à l'urbanité, aux biens de consommation, comme le montrent Salazar-Soler (2002) pour les Andes centrales péruviennes, Boullosa-Joly (2016) dans le cas du nord-ouest argentin ou Collignon (2015) dans le cas du Grand Nord canadien ; considérations matérielles rejetées d'un revers de la main par ceux n'ayant jamais souffert des conditions adverses de la périphéricité (pauvreté, éloignement vis-à-vis des réseaux de transport, des marchés, des lieux culturels, poids de la tradition, etc.). Par ailleurs, l'entrée par les travailleurs éclairerait les processus de (re)négociations identitaires et relationnelles impliquées par le travail pour différents types de populations et l'entrecroisement de différentes économies (ouvriérisation, salarisation, monétarisation des économies et des échanges, etc.). Ces phénomènes ont, là encore, commencé à être étudiés, par Salazar-Soler (2002, 2009a) notamment, aussi bien pour la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que pour l'époque coloniale précoce, ainsi que par Bury (2007b) ou Grieco (2016) par l'étude de certaines communautés rurales affectées par l'exploitation minière à Cajamarca au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rapport à l'espace depuis la territorialité des travailleurs, que ceux-ci travaillent sur site ou dans les sièges des entreprises minières, à Lima ou ailleurs, affinerait l'étude du rapport à l'espace. À cet égard, le recours à la cartographie mentale pourrait vraisemblablement être riche d'enseignements. L'entrecroisement des économies et les processus de (re)définition/(re)négociation identitaires pourraient particulièrement être éclairés par le rapport entretenu à la technique, envisagée comme « [...] *des entrelacs de dispositifs matériels, scientifiques, économiques et politiques* »

---

<sup>7</sup> À noter que ces programmes sont d'ailleurs partiellement financés par l'exploitation des ressources naturelles.

(Labussière, Nadaï, 2015 : 20), et plus largement au savoir mécanique dans la mesure où celui-ci constitue « [...] *un lieu de pouvoir, de construction de marqueurs (de genre, ethniques, nationaux, vestimentaires, etc.) et de production de sujets sociaux* ». (Programme ANR (DS0805) 2016, projet mécaniques-amérindiennes)<sup>8</sup>. L'attention portée aux processus de réappropriation des savoirs mais aussi des infrastructures minières et des symboles de la modernité (routes, machines, etc.), de la culture et des sous-cultures induites permettraient de mieux saisir l'hybridation des économies morales et capitalistes, la recodification permanente des univers socio-techniques des individus et, donc, d'interpréter le phénomène minier comme un agent coconstructeur des territoires et des hommes<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Le résumé du projet est disponible sur le site de l'ANR à l'adresse suivante : [http://www.agence-nationale-recherche.fr/projet-anr/?tx\\_lwmsuivibilan\\_pi2%5BCODE%5D=ANR-16-CE27-0012](http://www.agence-nationale-recherche.fr/projet-anr/?tx_lwmsuivibilan_pi2%5BCODE%5D=ANR-16-CE27-0012)

<sup>9</sup> Ce renouveau de l'étude du secteur minier latino-américain est en route. Ces pistes de recherche sont actuellement à l'étude. Nous pensons ici particulièrement au Laboratoire International Associé (CNRS 2015-2019) MINES ATACAMA « Archéologie, histoire et anthropologie des systèmes miniers dans le désert d'Atacama », porté en France par l'ancien CERHIO UMR 6258 (Université Rennes 2) et le CREDA UMR 7227 (IHEAL, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3), PRETECH UMR 7055 (Université Paris - Nanterre) et au Chili par l'Universidad Católica del Norte, en partenariat avec les universités Universidad de Santiago de Chile, Universidad Academia de Humanismo Cristiano et Universidad Arturo Prat, dont l'objectif est d'analyser le phénomène minier dans le désert d'Atacama depuis une perspective interdisciplinaire dans le temps long. Nous pensons ici aussi bien évidemment à l'ANR (2017-2021) « Mécanismes amérindiennes. Analyse comparée sur la formation du savoir mécanique dans les sociétés amérindiennes du Chaco et de l'Atacama », qui poursuit ce projet, coordonnée par Nicolas Richard.

# Bibliographie

## Ouvrages et articles scientifiques

ABIDIN Mahani Zainal. Competitive Industrialization with Natural Resource Abundance: Malaysia. In : AUTY Richard M. *Resource Abundance and Economic Development*. UNU/WIDER, Oxford : Oxford University Press, 2002, pp. 147-164.

ABSI Pascale. Patrimoine et conflits sociaux : l'exemple de la défense de la montagne minière de Potosi, Bolivie. *Espaces et sociétés*, 2004, vol.4, n°119, pp. 119-214.

AGNEW John. The New Geopolitics of Power. In : MASSEY Doreen, ALLEN John, SARRE Philip. *Human Geography Today*. Malden : Polity Press, 1999, pp. 173-193.

AKNIN Audrey, SERFATI Claude. Guerres pour les ressources, rente et mondialisation. *Mondes en développement*, 2008, vol.3, n° 143, pp. 27-42.

ALDANA Susana *et al.*, Les bouleversements des hiérarchies territoriales au Pérou. In : LOMBARD Jérôme, MESCLIER Évelyne, VELUT Sébastien. *La mondialisation côté sud Acteurs et territoires*. Paris : IRD Éditions, ENS, 2006, pp. 249-271.

ALLIER Dominique. *Dynamique du café au Pérou et son succès sur les marchés internationaux*. Thèse de doctorat. Paris : Université Sorbonne nouvelle - Paris 3, 2011, 352 p.

AMIN Samir. *L'accumulation à l'échelle mondiale. Tome I*. Paris, Dakar : Editions Anthropos, 1970a, 502 p.

AMIN Samir. *L'accumulation à l'échelle mondiale. Tome I*. Paris, Dakar : Editions Anthropos, 1970b, 446 p.

AMIN Samir. *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1973, 365 p.

AMIN Samir. *L'impérialisme et le développement inégal*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1976, 193 p.

AMSELLE Jean-Loup. Le retour de l'indigène, *L'Homme*, 2010, vol.2, n°194, pp 131-138.

ANTHEAUME Benoît, GIRAUT Frédéric. Les marges au cœur de l'innovation territoriale ? : regards croisés sur les confins administratifs (Afrique du Sud, France, Maroc, Niger, Togo...). In : BART François *et al.* (coord.). *Regards sur l'Afrique, Historiens et Géographes*. 2002, n°379, pp. 39-58.

ANTHEAUME Benoît, GIRAUT Frédéric. *Le territoire est mort, vive le territoire ! Une (re)fabrication au nom du développement*. Paris : IRD Éditions, 2005, 384 p.

ANTIL Alain. *La ruée sur les terres agricoles. Quel impact pour l'Afrique ?* Paris : IFRI, 2011, 48 p.

ARANA-ZEGARRA Marco. El caso del derrame de mercurio en Choropampa y los daños a la salud en la población rural expuesta. *Revista Peruana Medicina Experimental y Salud Pública*, 2009, vol.26, n°1, pp. 113-118.

ARELLANO YANGUAS Javier. *¿Minería sin fronteras ? Conflicto y desarrollo en regiones mineras del Perú*. Lima : Pontificia Universidad Católica del Perú, Universidad Antonio Ruiz de Montoya, Instituto de Estudios Peruanos, 2011, 324 p.

ARELLANO YANGUAS Javier. Resurgimiento minero en Perú : ¿Una versión moderna de una vieja maldición ? *Colombia Internacional*, 2008, n° 67, pp. 60-83.

ARGUEDAS José María, IZQUIERDOS RIOS Francisco (eds). *Mitos, leyendas y cuentos del Perú* [1947]. Madrid : Siruela, 2009, 168 p.

ARNOULD Paul, SIMON Laurent. *Géographie de l'environnement*. Paris : Éditions Belin, 2007, 303 p.

ARRIARÁN Gabriel, GÓMEZ Cynthia. Entre el oro y el azogue : la nueva fiebre del oro y sus impactos en las cuencas de los ríos Tambopata y Malinowski. In : DAMONTE Gerardo, FULCRAND Bernardo, GOMEZ Rosario (eds.). *Perú : el problema agrario en debate – Sepia XII*. Lima : SEPIA, 2008, pp. 141-181.

ASSADOURIAN, Carlos Sempat *et al.* *Minería y espacio económico en los Andes: siglos XVI-XX*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1980, 103 p.

AUBERTIN Catherine, LÉNA Philippe (dir.). Frontières mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia). *Cahiers des sciences humaines*, 1986, vol. 22, n°3-4, pp. 263-266.

AUTY Richard (ed.) *Resource Abundance and Economic Development*, UNU/WIDER, Oxford : Oxford University Press, 2002, 340 p.

AUTY Richard. *Resource-Based Industrialization: Sowing the Oil in Eight Developing Countries*, Oxford : Clarendon Press, 1990, 294 p.

AUTY Richard M., GELB Alan H. Political Economy of Resource-Abundant States. In : AUTY Richard M. (ed.) *Resource Abundance and Economic Development*, UNU/WIDER, Oxford : Oxford University Press, 2002, pp. 126-144.

AUTY Richard M., KIISKI Sampa. Natural Resources, Capital Accumulation, Structural Change, and Welfare. In : AUTY Richard M. (ed.) *Resource Abundance and Economic Development*, UNU/WIDER, Oxford : Oxford University Press, 2002, pp. 19-35.

AVANZA Martina, LAFERTÉ Gilles. Dépasser la “construction des identités”? Identification, image sociale, appartenance. *Genèses*, 2005, vol.4, n°61, pp. 134-152.

AZUELA Antonio, MUSSETTA Paula. « Quelque chose de plus » que l'environnement. Conflits sociaux dans trois aires naturelles protégées au Mexique. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2008, n°70, pp. 13-39.

BAKEWELL Peter. *Mines of silver and gold in the Americas*, Aldershot; Brookfield: Variorum, 1997, 396 p.

BAKEWELL Peter. *Mineros de la montaña Roja: el trabajo de los indios en Potosí: 1545-1650*, Madrid : Alianza, 1989, 221 p.

BAKEWELL Peter. *Silver mining and society in colonial Mexico: Zacatecas, 1546-1700*. Cambridge : Cambridge University Press, 1971, 294 p.

BAKKER Karen. The Neoliberalization of Nature. In : PERREAULT Tom, BRIDGE Gavin, McCARTHY James (eds.). *The Routledge Handbook of Political Ecology*. New York : Routledge, 2015, 646 p., pp. 446-456.

BAKKER Karen. The Business of Water: Market Environmentalism in the Water Sector. *Annual Review of Environment and Resources*, 2014, vol. 39, pp. 469-494.

BAKKER Karen. Neoliberalizing nature? Market environmentalism in water supply in England and Wales. *Annals of the Association of American Geographers*, 2005, vol.95, n°3, pp. 542–565.

BAKKER Karen, BRIDGE Gavin. Regulating the Resource Use. In : COX Kevin, LOW Murray, ROBINSON Jennifer (eds.). *The SAGE Handbook of Political Geography*. London : Sage, 2008, pp. 219-233.

BALBI Carmen Rosa. Pérou : l'élection présidentielle de 2000 et l'impossible maintien au pouvoir d'un régime autoritaire. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2000, n°38, pp. 5-28.

BALBI Carmen Rosa. Le fujimorisme : délégation sous surveillance et citoyenneté », *Problèmes d'Amérique Latine*, 1997, n°25, pp. 29-58.

BARRANTES Roxana *et al.* " *Te quiero pero no*": *minería, desarrollo y poblaciones locales*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, Oxfam América, 2005, 123 p.

BARTLETT Robert W. *Solution Mining: Leaching and Fluid Recovery of Materials*, Philadelphia : Gordon and Breach Science Publishers, 1992, 276 p.

BAUD Sébastien. *Faire parler les montagnes. Initiation chamanique dans les Andes péruviennes*, Paris : Armand Collin, 2011, 358 p.

BEBBINGTON Anthony (ed.) *Industrias extractivas. Conflicto social y dinámicas institucionales en la Región Andina*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, Centro Peruano de Estudios Sociales, Grupo Propuesta Ciudadana, 2013, 440 p.

BEBBINGTON Anthony. Industrias extractivas, conflictos socioambientales y transformaciones político-económicas en la América andina. In : BEBBINGTON Anthony (ed.), *Industrias extractivas. Conflicto social y dinámicas institucionales en la Región Andina*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, Centro Peruano de Estudios Sociales, Grupo Propuesta Ciudadana, 2013b, pp. 25-58.

BEBBINGTON Anthony (dir.), *Minería, movimientos sociales y respuestas campesinas : una ecología política de transformaciones territoriales*, Lima : IEP/Cepes, 2007, 349 p.

BEBBINGTON Anthony *et al.* Anatomías del conflicto: la negociación de las geografías de la industria extractiva en la región andina. In : BEBBINGTON Anthony (ed.), *Industrias extractivas. Conflicto social y dinámicas institucionales en la Región Andina*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, Centro Peruano de Estudios Sociales, Grupo Propuesta Ciudadana, 2013., pp. 323-347.

BEBBINGTON Anthony, BURY Jeffrey. Institutional Challenges for mining and sustainability in Peru. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 2009, vol.106, n°41, pp. 17296-17301.

BEBBINGTON Anthony, HUMPHREYS BEBBINGTON Denise. Actores y ambientalismos : conflictos socioambientales en Perú. *Íconos*, 2009, n° 35, pp. 117-128.

BECKER Bertha K. Signification actuelle de la frontière : une interprétation géopolitique à partir du cas de l'Amazonie brésilienne. In : AUBERTIN Catherine, LÉNA Philippe (dir.). *Frontières mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia)*. *Cahiers des sciences humaines*, 1986, vol. 22, n° 3-4, pp. 297-317.

BEDOYA César *et al.*, Évolution des conflits sociaux et environnementaux au Pérou : Une lecture générale. *Problèmes d'Amérique latine*, 2013. vol,1, n° 88, p. 77-94

BELLIÉRE Irène. Terres, territoires, ressources : les relations entre politique, économie, culture et droits des peuples autochtones. In : BELLIÉRE Irène (dir.) *Terres, territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*, Paris : L'Harmattan, 2014b, pp 9-27.

BELLIÉRE Irène (dir.) *Terres, territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*, Paris : L'Harmattan, 2014, 391 p.

BENJAMINSEN Tor A., SVARSTAD Hanne. Qu'est-ce que la "Political Ecology". *Natures Sciences Sociétés*, 2009, vol. 17, pp. 3-11.

BENKO Georges, LIPIETZ Alain (dir.) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : mes nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, 424 p.

BERNARD Jean-Pierre. La Bolivie et les compagnies productrices de minerai d'étain. *Revue française de science politique*, 1967, vol.17, n°2, pp. 317-329.

BERNEX Nicole. L'Amazonie péruvienne, entre intégration et dégradation. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2013, n°88, pp. 95-121.

BERTHELOT Jean. L'exploitation des métaux précieux au temps des Incas. *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1978, vol.33, n°5, pp. 948-966.

BLAISE Pierre, COOREBYTER Vincent de. Immigration et culture (2) : Analyse sociologique. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1988, n°1187-1188, pp. 3-82.

BLOMSTRÖM Magnus, KOKKO Ari. From Natural Resources to High-Tech Production: The Evolution of Industrial Competitiveness in Sweden and Finland. In : LEDERMANN Daniel,



MALONEY William (eds.) *Natural Resources. Neither Curse nor Destiny*. Palo Alto : Stanford University Press ; Washington : World Bank, 2007, pp. 213-255.

BOS Vincent. De l'État facilitateur à l'État médiateur ? Analyse du positionnement de l'État péruvien face aux évolutions du secteur minier depuis les années 1990. In : REDON Marie *et al.* (dir.). *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 281-303.

BOS Vincent. Les mines d'or péruviennes, entre inscription territoriale locale et projection internationale. In : VELUT Sébastien (dir.). *Amérique latine 2014-2015*. Paris : La Documentation française, 2014a, pp. 95-111.

BOS Vincent. Conflictos mineros en el Perú: entre represión y (re)negociación de las reglas del juego. *Revisando paradigmas, creando alianzas, Actas del VIII Congreso Internacional de Geografía de América Latina*, Madrid, 2014b, pp.401-410.

BOS Vincent. Le Pérou. In : VELUT Sébastien (dir.). *Amérique latine. 2014-2015*. Paris : IHEAL; Documentation Française, 2014c, pp. 173-175.

BOS Vincent, LAVRARD-MEYER Cécile. "Néo-extractivisme" minier et question sociale au Pérou. *Cahiers des Amériques Latines*. 2015, n°78, pp. 29-55.

BOS Vincent, VELUT Sébastien. Introduction. *Cahiers des Amériques latines*. 2016, n°82, pp. 17-29.

BOTTARO Lorena, SOLA ÁLVAREZ Marian. La politisation des glaciers en Argentine. Une analyse de l'application de la loi nationale sur les glaciers (2010). *Cahiers des Amériques Latines*, 2016, n°82, pp. 113-128.

BOUHEY Antoine. Terres arables, une nouvelle ruée vers l'or ? *Revue internationale et stratégique*. 2010, n°79, pp. 44-55.

BOULLOSA-JOLY Maïté. La *Pachamama* dans tous ses États : les *leaders* indiens réduits au silence par les entreprises minières dans le Nord-Ouest argentin. *Cahiers des Amériques Latines*, 2016, n°82, pp. 71-94.

BOURRICAUD François. *Pouvoir et société dans le Pérou contemporain*. Paris : Armand Colin, 1967, 318p.

BOURRICAUD, François. Remarques sur l'oligarchie péruvienne. *Revue française de science politique*. 1964, vol.14, n°4, pp 678-708.

BOUTRON Camille. De las experiencias invisibles. Las mujeres en los comités de autodefensa durante el conflicto armado en el Perú (1980-2000). *Colombia internacional*. 2014, n°80, pp. 234-251.

BOUTRON Camille. Quel engagement pour les femmes dans la lutte armée ? L'expérience combattante des femmes au Pérou entre 1990 et 2000. *Critique internationale*. 2013, n°60, pp. 37-52.

BOUTRON Camille. La "Terroriste", la "Milicienne" et la "Policrière", trois exemples de l'implication des femmes à la violence armée au Pérou. In : CARDY Coline, PRUVOST Geneviève. *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, 2012, pp. 138-154

BRIDGE Gavin. Global production networks and the extractive sector : governing resource-based development. *Journal of Economic Geography*. 2008, n°8, pp. 389-419

BRIDGE Gavin, McCARTHY James, PERREAULT Tom. Editor's Introduction. In : PERREAULT Tom, BRIDGE Gavin, McCARTHY James (eds.). *The Routledge Handbook of Political Ecology*. New York : Routledge, 2015, pp. 3-18.

BRIDGE Gavin, PERREAULT Tom. Environmental Governance. In : CASTREE Noel, DEMERITT David, LIVERMAN Diana, RHOADS Bruce (eds). *A Companion to Environmental Geography*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2009, pp. 475-497.

BRUNET Roger, FERRAS Robert, THÉRY Hervé. *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris : La Documentation française, 1992, 520 p.

BULLICK Lucie. *Pouvoir militaire et société au Pérou aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, 350 p.

BURGOS-VIGNA Diana. Action collective et citoyenneté : un regard sur les quartiers populaires de Lima depuis les années 1970. *Cahiers des Amériques latines* [en ligne]. 2015, n°78. Disponible sur : <http://cal.revues.org/3529> (consulté le 30/09/16).

BURY Jeffrey. Neoliberalismo, minería y cambios rurales en Cajamarca. In : BEBBINGTON Anthony (dir.), *Minería, movimientos sociales y respuestas campesinas : una ecología política de transformaciones territoriales*, Lima : IEP/Cepes, 2007a, pp. 49-80.

BURY Jeffrey. Minería, migración y transformaciones en los medios de subsistencia en Cajamarca, Perú. In : BEBBINGTON Anthony (dir.), *Minería, movimientos sociales y respuestas campesinas : una ecología política de transformaciones territoriales*, Lima : IEP/Cepes, 2007b, pp. 231-277.

CADENA Marisol de la. *Indigenous mestizos : the politics of race and culture in Cuzco, Peru, 1991-1991*, Durham : Duke University Press, 2000, 398 p.

CADENA Marisol de la, ORIN Starn (eds.) *Indigenous Experience Today*, Oxford : Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research, 2007, 415 p.

CAMPBELL Bonnie. Corporate Social Responsibility and development in Africa: Redefining the roles and responsibilities of public and private actors in the mining sector. *Resources Policy*, 2012, vol. 37, n°2, pp. 138-143.

CAMPBELL Bonnie. Regulation and Legitimacy in the Mining Industry in Africa: Where does Canada Stand? *Review of African Political Economy*. 2008, vol. 35, n°117, pp. 367-385.

CAMPBELL Bonnie, HATCHER Pascale, LAFORTUNE Ariane. Nouveaux codes – nouvelles normes. Analyse comparative de la libéralisation des codes miniers en Afrique. In : RIOUX

Michèle (dir.). *Globalisation et pouvoir des entreprises*. Montréal : Athéna Éditions, 2005, pp. 69-92.

CAMPBELL Bonnie, LAFORCE Myriam (dir.) *La responsabilité sociale des entreprises dans le secteur minier. Réponse ou obstacle aux enjeux de légitimité et de développement en Afrique?* Québec : Presses de l'Université du Québec, 278 p.

CARCEDO DE MUFARECH Paloma. Metalurgia precolombina. Manufactura y técnicas de trabajo en la orfebrería Sicán. In: DE LAVALLE José Antonio (ed.). *Oro del Antiguo Perú*. Lima: Banco de Crédito, pp. 305-351.

CHABAULT Denis. Les systèmes territoriaux de production : revue de littérature et approches théoriques d'un concept évolutif. *Cahiers de Recherche du CERMAT*, 2006, vol. 19, 32 p.

CHALÉARD Jean-Louis, HUAMANTINCO Alicia, MESCLIER Évelyne. Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation. *Autrepart*, 2008, n°46, pp. 13-29.

CHALÉARD Jean-Louis, MARSHALL Anaïs. Nouvelles vulnérabilités et implantation des entreprises agro-industrielles sur le piémont côtier péruvien. *L'Espace Géographique*, 2015, tome 44, pp. 245-258.

CHALÉARD Jean-Louis, MESCLIER Évelyne. Nouveaux acteurs, nouveaux produits et expansion du marché foncier dans le nord du Pérou. *Annales de géographie*, 2010, n°676, pp. 678-696.

CHARTIER Denis, RODARY Estienne. Introduction. In : CHARTIER Denis, RODARY Estienne. *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris : Presses de Science Po, 2016, pp. 13-56.

CHARTIER Denis, RODARY Estienne. *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris : Presses de Science Po, 2016, 439 p.

CHASE SMITH Richard. Les communautés autochtones du Pérou : pourquoi ne veut-on pas les voir ? In : BELLIER Irène (dir.). *Terres, territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*. Paris : L'Harmattan, 2014, pp. 69-88.

CHIARAMONTI Gabriella. *Ciudadanía y representación en el Perú (1808-1860) : los itinerarios de la soberanía*, Lima : UNMSM/SEPS/ONPE, 2005, 408 p.

CHRISTMANN Patrice. Les nouvelles ressources en minerais stratégiques : l'exemple des terres rares. *Géoéconomie*. 2011, n°59, pp. 75-86.

CIATTONI Annette, VEYRET Yvette. *Les fondamentaux de la géographie*, 3<sup>e</sup> éd. Paris : Armand Colin, 2013, 318 p.

CISNEROS Paúl. *Cómo se construye la sustentabilidad ambiental? Experiencias conflictivas de la industria minera en Ecuador*. Tesis de doctorado. Quito : FLACSO, 2011, 377p.

COLLIER Paul. *The Plundered Planet. Why We Must - and How We Can - Manage Nature for Global Prosperity*, New York : Oxford University Press, 2010, 271 p.

COLLIER Paul, HOFFLER Anke. On economic causes of civil war. *Oxford Economic Papers*, 1998, vol. 50, pp. 563-573.

COLLIER Paul, HOFFLER Anke. *The Political Economy of Secession*. In : HANNUM Hurst, BABBITT Eileen F. (eds). *Negotiating Self-Determination*. Lanham : Lexington, 2006, pp. 37-59.

CONRERAS Carlos (ed.). *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 5. La Economía Peruana entre La Gran Depresión y el Reformismo Militar, 1930-1980*. Lima: Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos, 2014, 668 p.

CONTRERAS Carlos (ed.). *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 3. Economía del período colonial tardío*. Lima : Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2010a, 473 p.

CONTRERAS Carlos. La minería en el Perú en la época colonial tardía, 1700 – 1824. In : CONTRERAS Carlos (ed.) *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 3. Economía del período colonial tardío*. Lima : Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2010b, pp. 103-222.

CONTRERAS Carlos. (ed.). *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 2. Economía del período colonial temprano*. Lima : Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, 611 p.

CONTRERAS Carlos. *Los Mineros y El Rey, Los Andes del norte : Hualgayoc : 1770-1825*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1995, 165 p.

CONTRERAS Carlos. *La ciudad del mercurio, Huancavelica, 1500-1700*, Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1982, 126 p.

COSTA BARBOSA FERREIRA Ignez, PELUSO DE OLIVEIRA Marilia. Ceres et Rio Verde : deux moments de l'expansion de la frontière agricole dans l'État de Goiás. In : AUBERTIN Catherine, LÉNA Philippe (dir.) *Frontières mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia)*. *Cahiers des sciences humaines*, 1986, vol. 22, n°3-4, pp. 281-295.

COTLER Julio. *Clases, Estado y Nación en el Perú*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 2005 [1978], 359 p.

CUADROS Daniela, ROCHA Daniella. Introduction. Militantisme et répression. *Cultures & Conflits*, 2013, n°89, pp. 7-11.

DALLA COSTA Armando. La Vale dans le nouveau contexte d'internationalisation des entreprises brésiliennes. *Entreprises et Histoire*, 2009, n°54, pp 86-106.

DAVIAUD Sophie. Judicialisation et mobilisation des émotions. Le procès d'Alberto Fujimori au Pérou. In : TRAÏNI Christophe (dir.) *Émotions et expertises. Les modes de coordination des actions collectives*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2015, pp. 95-114.

DEGREGORI Carlos Iván. *Ayacucho 1969-1979. El surgimiento de Sendero Luminoso*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1990, 270 p.

DEGREGORI Carlos Iván. *Qué difícil es ser Dios. El Partido Comunista del Perú-Sendero Luminoso y el conflicto armado interno en el Perú : 1980-1999*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 2001, 325 p.

DEGREGORI Carlos Iván, REMY María Isabel. Nos élites comprennent la modernité comme une caricature. Entrevue à Carlos Iván Degregori. *Problèmes d'Amérique latine*. 2013, n°88, pp. 13-23.

DE LA PUENTE Lorenzo. *Derecho Ambiental e Industria Minera en el Perú*. Segunda Edición. Lima : Instituto de Estudios Energéticos Mineros (IDEM), DELAPUENTE Abogados, 2010, 401 p.

DELGADO-RAMOS Gian Carlo (coord.) *Ecología política de la minería en América latina: aspectos socioeconómicos, legales y ambientales de la mega minería*, México D.F : Universidad Nacional Autónoma de México, 2010, 520 p.

DESHAIES Michel. Mines et environnement dans les Amériques : les paradoxes de l'exploitation minière. *IdeAs* [en ligne] 2016, n°8. Disponible sur : <http://ideas.revues.org/1639> (Consulté le 6/04/2017).

DESHAIES Michel. Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables. *L'Espace Politique* [en ligne]. 2011, n°15. Disponible sur : <http://espacepolitique.revues.org/2113> (Consulté le 2/08/2013).

DESHAIES Michel. L'or controversé de Transylvanie. *Revue Géographique de l'Est* [en ligne]. 2009, vol. 49, n°1. Disponible sur : <https://rge.revues.org/1839> (Consulté le 28/06/12).

DESHAIES Michel. *Les territoires miniers. Exploitation et reconquête*. Paris : Ellipses, 2007, 224 p.

DESHAIES Michel, BAUDELLE Guy. *Ressources naturelles et peuplement. Enjeux et défis*. Paris : Ellipses, 2013, 358 p.

DEUSTUA José R. *El embrujo de la plata. La economía social de la minería en el Perú del siglo XIX*, Lima : Banco Central Reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, 282 p.

DIALLO Mouhamadou, MAGRIN Géraud. L'enfer est pavé de bonnes intentions : la régulation environnementale et sociale de l'or au Sénégal oriental. In : REDON Marie *et al.* (dir.) *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 305-326

DI TELLA Torcuato. Las huelgas en la minería mexicana, 1826-1828. *Desarrollo económico*, 1987, vol. 26, n°104, pp. 579-608.

DOLLFUS Olivier. Avant-propos. Les Andes comme mémoires. In : MORLON Pierre (coord.). *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales. Pérou – Bolivie*. Paris : INRA Editions, 1992, pp. 11-31.

DOLLFUS Olivier. *Le Pérou. Introduction géographique à l'étude du développement*, Paris : IHEAL, 1968, 355 p.

DOLLFUS Olivier. Le rôle de la nature dans le développement péruvien. *Annales de Géographie*. 1967, tome 76, n°418, pp. 714-735

DOUZET Frédérick. La géopolitique pour comprendre le cyberspace. *Hérodote*. 2014, n°152-153, pp. 3-19.

DUFURNET Hélène. Le piège rhétorique : une contrainte par la morale ? Réflexion sur l'emprise des "arguments moraux" dans les processus d'action publique. *Revue française de science politique*, 2015, vol. 65, pp. 261-278.

DUNKERLEY James. *Rebelión en las venas*, La Paz : Plural Editores, 2003, 416 p.

DURAND Mathieu. *Gestion des déchets et inégalités écologiques et environnementales à Lima. Entre vulnérabilité et durabilité*. Thèse présentée pour l'obtention du titre de Docteur en Géographie et Aménagement de l'Espace, Université Européenne de Bretagne, Université Rennes 2, UMR ESO, 6590 CNRS, Institut Français d'Études Andines, 2010, 459 p.

ECHAVE José de. *Programa económico y sectores productivos : el caso de la minería (Balance a catorce meses del shock)*. Lima : Instituto para el desarrollo de la pesca y la minería, 1991, 31 p.

ECHAVE José de, DIEZ Alejandro. *Más allá de Conga*, Lima : RedGe, CooperAcción, 2013, 156 p.

ECHAVE José de, TORRES Víctor. *Hacia una estimación de los efectos de la actividad minera en los índices de pobreza en el Perú*. Lima : CooperAcción, 2005, 153 p.

ECHAVE José de et al. *Minería y conflicto social*. Lima : Centro Bartolomé de Las Casas (CBC), Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA), Consorcio de Investigación Económica y Social (CIES), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, 424 p.

ESCOBAR Arturo. Territoires de la différence: l'ontologie politique des "droits au territoire". In : BELLIER Irène (dir.) *Terres, territoires, ressources. Politiques, pratiques et droits des peuples autochtones*, Paris : L'Harmattan, 2014, pp. 31-46.

EXTERMANN L. La criminalisation de la contestation politique : un échec du libéralisme. *Déviance et société*, Genève, 1978, vol. 2, n°2, pp. 199-213.

FAIZANG Sylvie. *L'automédication ou les mirages de l'autonomie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2012, 181 p.

FALIÈS Cécile, MARSHALL Anaïs. Les "terres vierges" : des ressources pour la mise en valeur au Chili et au Pérou. In : REDON Marie *et al.* (dir.) *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 199-224.

FAVIER Irène. Rendre visibles les invisibles : le massacre du 5 juin, l'entrée sur la scène politique péruvienne d'un nouvel acteur indigène ? *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [en ligne]. 2013. Disponible sur : <https://nuevomundo.revues.org/65454> (Consulté le 25/01/2014).

FAVRE Henri. *Les Incas* [1972]. 7<sup>e</sup> édition. Paris : Presses Universitaires de France, 1997, 127 p.

FAVRE Henri. Sentier Lumineux et la spirale péruvienne de la violence. *Etudes*, 1991, vol. 375, n°12, pp. 5-17.

FAVRE Henri. Tayta Wamani : Le culte des montagnes dans le Centre Sud des Andes Péruviennes. *Actes du Colloque d'Études Latino-Américaines III*, 1967, pp. 120-141.

FONTAINE Guillaume. The effects of energy co-governance in Peru. *Energy Policy*, 2010, vol. 38, n°5, pp. 2234-2244.

FONTAINE Guillaume. Le mouvement écologiste contre l'exploitation des hydrocarbures en Équateur. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2008, n°70, pp. 41-60.

FONTAINE Guillaume. *El precio del petróleo. Conflictos socio-ambientales et gobernabilidad en la Región Amazónica*. Quito : Flacso Sede Ecuador, Institut Français d'Études Andines (IFEA), 2003, 529 p.

FORGET Marie-Émilie, CARRIZO Silvina Cecilia. Coconstructions territoriales face à l'émergence de l'activité minière dans le Nord-Ouest argentin. *Cahiers des Amériques Latines*, 2016, n°82, pp. 31-48

FORTIN Marie-José, FOURNIS Yann. Le laboratoire des gaz de schiste au Québec et la fabrication des territoires par l'action collective. In : GUÉRIN-PACE France, MESCLIER Évelyne (coord). *Territoires et mobilisations contemporaines. Regards sur un phénomène planétaire*. Paris : Éditions Karthala, 2016, pp. 75-94.

FRANKEL Jeffrey. The Natural Resource Curse : A Survey. In : SHAFFER Brenda, ZIYADOV Taleh (ed.) *Beyond the Resource Curse*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 2012, pp. 17-57.

FRARESSO Carole. *L'usage du métal dans la parure et les rites de la culture mochica (150-850 AP. J-C.) Pérou*. Thèse de doctorat. Bordeaux : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, 2007, 578 p.

FRÉMONT Armand, COURLET Claude. À la croisée des chemins territoire et ressource. In : GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard (dir.) *La ressource territoriale*. Paris : Édition Economica, 2007, pp. 11-45.

FRESNEAU Jérôme. *Transformations territoriales et dynamiques contestataires liées aux activités extractives: le cas de la Vallée de Condebamba – Pérou*. Mémoire pour l'obtention du

Master 2 recherche Géographie des pays émergents et en développement. Paris : Université Paris 7 - Diderot, Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne, 2014, 151 p.

FRESSOZ Jean-Baptiste *et al.* *Introduction à l'histoire environnementale*. Paris : La Découverte, 2014, 125p.

FUENZALIDA VOLLMAR Fernando. Santiago y el Wamani : Aspectos de un culto pagano en Moya. *Cuadernos de Antropología*, 1980, n°8, pp. 155-187.

GHORRA-GOBIN Cynthia (dir.) *Dictionnaire critique de la mondialisation*. Paris : Armand Colin, 2012, 645p.

GHORRA-GOBIN Cynthia, REGHEZZA-ZITT Magali. Introduction. Le local au prisme de la globalisation. In : GHORRA-GOBIN Cynthia, REGHEZZA-ZITT Magali (dir.) *Entre local et global Les territoires dans la mondialisation*. Paris : Éditions Le Manuscrit, 2016, pp. 9-35.

GIL Vladimir. *Aterrizaje minero. Cultura, conflicto, negociaciones y lecciones para el desarrollo desde la minería en Ancash, Perú*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 2009, 431 p.

GLAVE Manuel, KUARAMOTO Juana. La minería peruana : lo que sabemos y lo que aún nos falta saber. In : GRADE, *Investigación, políticas y desarrollo en el Perú*, Lima : GRADE, 2007, pp. 135-181.

GLYFASON Thorvaldur. A Nordic Perspective on Natural Resources Abundance. In : AUTY Richard (ed.) *Resource Abundance and Economic Development*, UNU/WIDER, Oxford : Oxford University Press, 2002., pp. 296-311.

GOFFMAN Erving. *Stigmaté: les usages sociaux des hândicaps*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1975, 175 p.

GONDARD Pierre. Axes mondialisés *versus* intégration régionale dans les Andes. In : LOMBARD Jérôme, MESCLIER Évelyne, VELUT Sébastien. *La mondialisation côté sud Acteurs et territoires*. Paris : IRD Éditions, ENS, 2006, pp. 287-305.

GONZALES DE OLARTE Efraín. La economía política peruana de la era neoliberal 1990-2006. In : MURAKAMI Yusuke (ed.) *Después del consenso de Washington : dinámicas de cambios político-económicos y administración de recursos naturales en los países andinos*. Kyoto : Center for Integrated Areas Studies, 2007, pp. 11-37.

GONZALES DE OLARTE Efraín. *El neoliberalismo a la peruana. Economía política del ajuste estructural 1990-1997*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1998, 146 p.

GONZALES DE OLARTE Efraín. « Pérou, le blocage des réformes économiques néolibérales ». *Problèmes d'Amérique Latine*, n°25, 1997, pp. 65-85

GONZÁLES ESPINOSA Ana Carolina. La gauche et la continuité du projet extractiviste. Bolivie, Équateur, Venezuela. In : DABÈNE Olivier (dir.) *La gauche en Amérique latine, 1998-2012*. Paris : Presses de la Fondation Nationale de Science Politique, 2012, pp. 335-363.



- GOTTMANN Jean. *La politique des États et leur géographie*. Paris : CTHS, 1952, 261 p.
- GRATALOUP Christian. *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*. 3e édition, Paris : Armand Collin, 2015, 343 p.
- GRATALOUP Christian. *Lieux d'Histoire. Essai de géohistoire systémique*. Paris : Reclus, 1996, 200 p.
- GRAZ Jean-Christophe, PALAN Ronen. Comment réguler le capitalisme. *A Contrario*, 2004, vol. 2, pp. 3-8.
- GRIECO Kyra. Le « genre » du développement minier : matérialisme et extractivisme, entre complémentarité et contestation. *Cahiers des Amériques Latines*, 2016, n°82, pp. 95-111
- GRIECO Kyra, SALAZAR-SOLER Carmen. Les enjeux techniques et politiques dans la gestion et le contrôle de l'eau : le cas du projet Minas Conga au nord du Pérou. *Autrepart*, 2013, n° 65, pp. 151-168.
- GUDYNAS Eduardo. *Desarrollo, extractivismo y post-extractivismo* [en ligne]. (sans date)  
 Disponible sur :  
<http://www.redge.org.pe/sites/default/files/DesarrolloExtractivismoPostExtractivismo-EGudynas.pdf>
- GUDYNAS Eduardo. Diez tesis urgentes sobre el nuevo extractivismo. Contextos y demandas bajo el progresismo sudamericano actual. In : SCHULDT Jürgen *et al.* *Extractivismo, política y sociedad*. Quito : Centro Andino de Acción Popular (CAAP), Centro Latinoamericano de Ecología Social (CLAES), 2009, pp. 187-225.
- GUDYNAS Eduardo. Más allá del nuevo extractivismo: transiciones sostenibles y alternativas al desarrollo. In : WANDERLEY Fernanda. *El desarrollo en cuestión: reflexiones desde América Latina*. La Paz : Oxfam/CIDES/UMSA, 2011a, pp. 379-410.
- GUDYNAS Eduardo. El nuevo extractivismo progresista en América del sur: tesis sobre un viejo problema bajo nuevas expresiones. In : ACOSTA Alberto *et al.*, *Colonialismos del siglo XXI: Negocios extractivos y defensa del territorio en América Latina*. Barcelone : Icaria Editorial, 2011b, pp. 75-92.
- GUÉRIN Catherine, MOREAU Sophie. Ilakaka (Madagascar) : La ruée vers le saphir. *Cahiers d'Outre-Mer*, 2000, vol. 53, n°211, pp. 253-272.
- GUÉRIN-PACE France, MESCLIER Évelyne. Introduction. Des territoires et de la démocratisation des sociétés. In : GUÉRIN-PACE France, MESCLIER Évelyne (coord). *Territoires et mobilisations contemporaines. Regards sur un phénomène planétaire*. Paris : Éditions Karthala, 2016, pp. 7-16.
- GUERRA François-Xavier. La révolution mexicaine : d'abord une révolution minière ? *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1981, vol. 36, n° 5, p. 785-814.

GUILLEMET Jean-Marc. Réseaux parallèles et État : compromis, corruption et tolérance passive dans la filière de l'émeraude colombienne. *Tiers-Monde*, 2000, vol. 41, n°61, pp.193-213.

GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard. Mise en contexte. In : GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard (dir.) *La ressource territoriale*. Paris : Édition Economica, 2007a, pp. 5-10.

GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard. Réflexions conclusives : quelles pistes de recherche pour demain. In : GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard (dir.) *La ressource territoriale*. Paris : Édition Economica, 2007b, pp. 230-235.

HAFNER-BURTON Emilie. Sticks and Stones : Naming and Shaming the Human Rights Enforcement Problem. *International Organization*, 2008, n°62, p. 689-716.

HARVEY David. *Le nouvel impérialisme*. Paris : Les Prairies Ordinaires, 2010, 241 p.

HARVEY David. El 'nuevo imperialismo': acumulación por desposesión. *Sociologist Register*, 2004, pp. 99-129

HÉRIN Robert. *Chemin faisant: parcours en géographie sociale*. Caen : Presses Universitaires de Caen, 2013, 369 p.

HERVÉ Bruno. En attendant d'être réinstallés: discours et conflit autour des enjeux du déplacement d'une communauté paysanne au Pérou. *Autrepart*, 2013, n° 64, p. 71-88.

HILSON Gavin. Corporate Social Responsibility in the extractive industries: Experiences from developing countries. *Resources Policy*, 2012, vol. 37, n°2, pp. 131-137.

HUBER Ludwig. Antamina : licencia social y conflicto de baja intensidad. In : ECHAVE José de et al. *Minería y conflicto social*. Lima : Centro Bartolomé de Las Casas (CBC), Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA), Consorcio de Investigación Económica y Social (CIES), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, pp. 99-124.

HUMPHREYS Marcatan, SACHS Jeffrey D., STIGLITZ Joseph E. Introduction : What Is the Problem with Natural Resource Wealth ? In : HUMPHREYS Marcatan, SACHS Jeffrey D., STIGLITZ Joseph E. (eds). *Escaping the Resource Curse*. New York : Columbia University Press, 2007, pp. 1-20.

JACQUEMOT Pierre. *Économie politique de l'Afrique contemporaine*. Paris : Armand Colin, 2013, 456p.

JACQUEMOT Pierre. *La Firme Multinationale : Une Introduction Economique*. Paris : Economica, 1990, 281 p.

JARA Alvaro. Dans le Pérou du XVIe siècle : la courbe de production des métaux monnayables. *Annales*, 1967, n°3, pp. 590-608.

IGUIÑIZ Javier. *Aplanar los Andes y otras propuestas*. Instituto Bartolomé de las Casas-Rimac, Centro de Estudios y Publicaciones (CEP), Lima, 1998, 180 p.

JENKINS Katy. Corporate social responsibility and the mining industry : conflicts and constructs. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 2004, vol. 11, n°1, pp. 13-24.

JONAS Andrew E. G. Scale. In : AGNEW John *et al.*, (eds.) *The Wiley Blackwell Companion to Political Geography*. Chichester : Wiley Blackwell, pp. 26-34.

KARL Terry Lynn. *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro-States*. Berkeley : University of California Press, 1997, 342 p.

KECK Margaret E., SIKKINK Kathryn. *Activists beyond Borders : Advocacy networks in International Politics*. New York : Cornell University Press, 1998, 240 p.

KRINSKY John, SIMONET Maud. Déni de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui. Introduction. *Sociétés contemporaines*, 2012, n° 87, pp. 5-23.

KUARAMOTO Juana, GLAVE Manuel. Extractivismo y crecimiento económico en el Perú, 1930-1980. In : CONRERAS Carlos (ed.). *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 5. La Economía Peruana entre La Gran Depresión y el Reformismo Militar, 1930-1980*. Lima: Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos, 2014, pp. 105-148

KRUIJT Dirk, VELLINGA Menno. *Labour Relations and Multinational Corporations: the Cerro de Pasco Corporation in Peru, 1902-1974*. Assen : Van Gorcum, 1979, 262 p.

LABUSSIÈRE Olivier, NADAÏ Alain (dir.). *L'énergie des sciences sociales*. Paris : Alliance Athena, 2015, 165 p.

LAFARGUE François. Le Brésil, une puissance africaine ? *Afrique contemporaine*, 2008, n° 228, p. 137-150.

LAFOREST Marty, VINCENT Diane. La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 2004, n°144, pp. 59-81.

LANEGRA QUISPE Iván K. *El (ausente) Estado ambiental. Razones para la reforma de las instituciones y las organizaciones públicas en el Perú*. Lima : Consultores para Decisiones Estratégicas (CDE), 2008, 193 p.

LANGLOIS Alice. Entre conflit socio-environnemental et territorialité : mythe(s) et réalité(s) des mondes miniers à La Oroya, Pérou. *Informations et Commentaires*, 2014, n°168, pp 16-24.

LAPEYRONNIE Didier. L'économie morale de la discrimination. La morale des inégalités dans les banlieues populaires françaises. *Inégalités et justice sociale*, 2014, pp. 79-93.

LAUSEIG Jérôme. Quand la Malaysia Inc. joue la carte Sud-Sud en Afrique subsaharienne. *Politique africaine*, 1999, n°76, pp. 63-75.

LAVAUD Jean-Pierre. *La dictature empêchée. La grève de la faim des femmes de mineurs. Bolivie 1977-1978*. Paris : CNRD Éditions, 1999, 200 p.

LAVAUD Jean-Pierre. *L'instabilité politique de l'Amérique latine : le cas bolivien*, Paris : L'Harmattan, Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine, 1991, 290 p.

LAVRARD-MEYER Cécile. Démocratie et inégalités : enjeux actuels et perspectives historiques au Pérou. *Problèmes d'Amérique Latine*, 2012, n°83, pp. 117-134.

LAVRARD-MEYER Cécile. *Pauvreté et démocratie au Pérou. Le vote des pauvres depuis la transition démocratique péruvienne*. Paris : L'Harmattan, 2010, 335 p.

LECHTMAN Heather. Tejido y metal : la cultura de la tecnología. In: FLORES ESPINOSA Javier, VARÓN GABAI Rafael (eds.). *El hombre y los Andes: homenaje a Franklin Pease G. Y.* Institut Français d'Études Andines (IFEA), Fondo Editorial de la Pontificia Universidad Católica del Perú (PUCP), Banco de Crédito del Perú (BCP), Fundación Telefónica, Lima, 2002, pp. 438-449.

LECHTMAN Heather. A Metallurgical Site Survey in the Peruvian Andes. *Journal of Field Archeology*, 1976, vol. 3, n°1, pp. 1-42.

LE GALL Julie, ROUGE Lionel. Oser les entre-deux ! *Carnets de géographes*, 2014, n°7, pp. 1-22.

LE GOUILL Claude. Imaginaires miniers et conflits sociaux en Bolivie : une approche multiniveaux du conflit Mallku Khota. *Cahiers des Amériques Latines*, 2016, n°82, pp. 49-69.

LEDERMANN Daniel, MALONEY William (eds.) *Natural Resources. Neither Curse nor Destiny*. Palo Alto : Stanford University Press ; Washington : World Bank, 2007, 369 p.

LÉNA Philippe. Aspects de la frontière amazonienne. In : AUBERTIN Catherine, LÉNA Philippe (dir.). *Frontières mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaysia)*. *Cahiers des sciences humaines*, 1986, vol. 22, n°3-4, pp. 319-343.

LERAT Serges. *Géographie des mines*. Paris : Presses Universitaires de France, 1971, 200 p.

LÉVY Jacques (dir.) *L'invention du monde. Une géographie de la mondialisation*. Paris : Les Presses de Science Po, 2008, 403 p.

LI Fabiana. Engineering Responsibility. Environmental Mitigation and the Limits of Commensuration in a Chilean Mining Project. In : in DOLAN Catherine, RAJAK Dinah (eds). *The Anthropology of Corporate Social Responsibility*. New York : Berghahn, 2016, pp. 199-216.

LI Fabiana. *Unearthing Conflict : Corporate Mining, Activism and Expertise in Peru*. Durham : Duke University Press, 2015, 280 p.

LINGÁN Jeannet. El caso de Cajamarca. In : SCURRAH Martin (ed). *Defendiendo derechos y promoviendo cambios : el Estado, las empresas extractivas y las comunidades locales en el Perú*. Lima : Oxfam International, Instituto del Bien Común, Instituto de Estudios Peruanos, 2008, pp. 31-68

LOMBARD Jérôme, MESCLIER Évelyne, VELUT Sébastien. *La mondialisation côté sud : Acteurs et territoires*. Paris : IRD Éditions, ENS, 2006, 496 p.

LUCAS Didier. Editorial. *Géoéconomie*, 2011, n°59, pp. 5-6.

McLEAN Ian W. *Why Australia Prospered: the shifting sources of economic growth*. Princeton : Princeton University Press, 2013, 281 p.

MAGRIN Géraud. *Voyage en Afrique rentière. Une lecture géographique des trajectoires du développement*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2013, 424 p.

MAGRIN Géraud *et al.* Introduction. Les ressources, enjeux géographiques d'un objet pluriel. In : REDON Marie *et al.* (dir.). *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 5-23.

MAGRIN Géraud, PERRIER-BRUSLÉ Laetitia. Nouvelles géographies des activités extractives. *EchoGéo* [en ligne]. 2011, n°17. Disponible sur : <http://echogeo.revues.org/12586> (consulté le 25/6/17).

MARSHALL Anaïs, MESCLIER Évelyne, CHALÉARD Jean-Louis. Les petits producteurs dans le nouveau modèle agro-exportateur péruvien : entre subordination et stratégies propres. *Autrepart*, 2012, n°62, pp. 57-73.

MARTINEZ Luis. *Violence de la rente pétrolière : Algérie - Irak – Libye*. Paris : Les Presses de Sciences Po, 2010, 229 p.

MARTÍNEZ APONTE Humberto. Comentarios sobre la servidumbre en Minería. *Revista de derecho administrativo*, 2009, n°8, pp.63-78.

MASSEY Doreen. The conceptualization of place. In : MASSEY Doreen, JESS Pat (eds.) *A Place in the World ? Places, Cultures and Globalization*. Oxford : Oxford University Press, 1995, pp. 45-85.

MASSEY Doreen. Spaces of Politics. In : MASSEY Doreen, ALLEN John, SARRE Philip (eds.) *Human Geography Today*. Malden : Polity Press, 1999, pp. 279-294.

MATOS MAR José, MEJÍA José Manuel. *La reforma agraria en el Perú*. Lima : IEP, 1980, 379p.

MAURY Régis, PELATAN Jean, ROUGIER Henri. *Initiation à la géographie*. Paris : Ellipses, 1996, 318 p.

MAYER Enrique. Peru in Deep Trouble : Mario Vargas Llosa's "Inquest in the Andes" Reexamined. *Cultural Anthropology*, 1991, vol. 6, n°4, pp. 466-504.

MELÉ Patrice. *Transactions territoriales. Patrimoines, environnement et actions collectives au Mexique*. Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 2011, 216 p.

MELÉ Patrice, LARRUE Corinne, ROSEMBERG Muriel (ed.) *Conflits et territoires*. Tours : Presses Universitaires François-Rabelais, 2003, 224 p.

MÉRENNE-SCHOUMAKER Bernadette. *Atlas mondial des matières premières : des ressources stratégiques*. Paris : Édition Autrement, 2013, 95 p.

MERKLEN Denis. De la violence politique en démocratie. *Cités*. 2012, n°50, pp. 57-73

MERVEILLE Nicolas. Apprécier les impacts sociaux des activités minières au Pérou : une étude de cas de la région Ancash. *Cahiers des Amériques Latines*, 2014, n°76, pp. 53-69.

MERVEILLE Nicolas. Déferlante d'enclosures au Pérou : une nouvelle vague d'altération du lien social et des rapports Nature-Cultures. *Droit et cultures*, 2011, n°62, pp. 177-193.

MESCLIER Évelyne. La participation des bénéficiaires de la réforme agraire à la production de l'espace agricole péruvien : une dynamique remise en cause par le libéralisme ? *Problèmes d'Amérique latine*, 2011, n°79, pp. 35-54.

MESCLIER Évelyne. Des réformes redistributrices aux actuelles réformes libérales. In : DUREAU Françoise, GOUËSET Vincent, MESCLIER Évelyne. *Géographies de l'Amérique latine*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, pp. 153-169.

MESCLIER Évelyne. Campesinos, geografía e historia global. El caso peruano. In : DELER Jean-Paul, MESCLIER, Évelyne (eds). *Los Andes y el espacio mundo. Homenaje a Olivier Dollfus*. Lima : Instituto Francès de Estudios Andinos, Instituto de Estudios Peruanos, Embajada de Francia en el Perú, 2004, pp.181-208.

MESCLIER Évelyne. La voluntad de « Aplanar los Andes » : representaciones de la naturaleza y pensamiento económico y político en el Perú del siglo XX. *Bulletin de l'Institut français d'études andines* [en ligne]. 2001, vol. 30, n°3. Disponible sur : <http://bifea.revues.org/7214> (consulté le 30/1/16).

MESCLIER Évelyne, CHALÉARD Jean-Louis. Le paradoxe social des territoires gagnants : l'exemple de Motupe au Pérou. In : LOMBARD Jérôme, MESCLIER Évelyne, VELUT Sébastien. *La mondialisation côté sud : Acteurs et territoires*. Paris : IRD Éditions, ENS, 2006 pp. 373-388.

MESCLIER Évelyne, HUERTA ROSALES Lourdes, MATEO IGREDA Digna. *Perú en Mapas, Atlas en base al censo de población y vivienda*, IFEA, IEP, Embajada de Francia, Lima : INEI; Paris : Orstom, 1997, 136 p.

MESCLIER Évelyne, SIERRA Alexis. Élections présidentielles 2011 au Pérou : le retour inattendu du débat politique. *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 28 mars 2012, consulté le 17 mars 2014. URL : <http://echogeo.revues.org/13025> ; DOI : 10.4000/echogeo.13025

MONGIN Olivier. Le flux tendu du fret maritime. Le conteneur et ses ports. *Esprit*, juin 2013, pp. 55-68.

MORLON Pierre (coord.). *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales. Pérou – Bolivie*. Paris : INRA Editions, 1992a, 522 p.

MORLON Pierre. Valorisation de la diversité écologique. In : MORLON Pierre (coord.). *Comprendre l'agriculture paysanne dans les Andes centrales. Pérou – Bolivie*. Paris : INRA Editions, 1992b, pp. 121-202.

MOTTET Éric. Au Laos, la nouvelle aventure minière pourra-t-elle se dérouler sans conflits ? *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2013, vol. 262, pp. 217-245.

MOUCHARD Daniel. Une ressource ambivalente : les usages du répertoire juridique par les mouvements de "sans". *Mouvements*, 2003, n°29, pp. 55-59.

MOULLET Michel. *Le management clandestin*. Paris: InterEditions, 1992, 235 p.

MURRA John. El Control Vertical de un Máximo de Pisos Ecológicos en la Economía de las Sociedades Andinas. In : MURRA John (ed). *Formaciones Económicas y Políticas del Mundo Andino*. Lima : Instituto Estudios Peruanos, 1975, pp. 59-115.

NADAÏ Alain, LABUSSIÈRE Olivier. Recomposer la mer pour devenir offshore : le projet éolien de Veulettes-sur-Mer. *Natures Sciences Sociétés*, 2014, vol. 22, pp. 204-218.

NIKOLSKI Véra. Lorsque la répression est un plaisir : le militantisme du Parti National Bolchévique russe. *Cultures et Conflits*, 2013, n°89, pp. 13-28.

NOEJOVICH Héctor Omar. La transición del sistema prehispánico al sistema económico colonial. In : CONTRERAS Carlos (ed.) *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 2. Economía del período colonial temprano*. Lima : Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009 pp. 23-108.

ORRU Jean-François, PELON Rémi, GENTILHOMME Philippe. Le diamant dans la géopolitique africaine. *Afrique contemporaine*, 2007, n°221, pp. 173-203.

PAILLARD Christophe-Alexandre. La question des minerais stratégiques : enjeu majeur de la géopolitique mondiale. *Géoéconomie*, 2011, n°59, pp. 17-32.

PECQUEUR Bernard (dir.). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Paris : L'Harmattan, 1996, 246 p.

PEÑALOZA CORDERO Luis. *Nueva historia económica de Bolivia. Bolivia, el estaño y los barones*. La Paz : Los Amigos del Libro, 1987, 427 p.

PERREAULT Tom. Environment and Development. In : CASTREE Noel et al. (eds.), *A Companion to Environmental Geography*. Malden : Wiley Blackwell, 2009, pp. 442-460.

PERRIER-BRUSLÉ Laetitia. Géopolitique de la régulation des ressources naturelles en Bolivie. Le retour de l'État face aux nouveaux acteurs de la gouvernance environnementale. In : REDON Marie et al. (dir.). *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, pp. 251-280.

PESQUEUX Yvon. La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) comme discours ambigu. *Innovations*, 2011, n°34, pp. 37-55.

PÉTRIC Boris. La ruée vers la terre. Logiques transnationales d'appropriation foncière. *Transcontinentales* [en ligne]. 2011, n°10/11. Disponible sur : <https://transcontinentales.revues.org/1060> (consulté le 15/09/2012).

PICCOLI Emmanuelle. *Les rondes paysannes : vigilance, politique et justice dans les Andes péruviennes*, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 2011, 170 p.

POUPEAU Franck. L'eau de la Pachamama. Commentaires sur l'idée d'indigénéisation de la modernité. *L'Homme*, 2011, n°198-199, pp. 247-276.

PREBISCH Raúl. *Vers une nouvelle politique commerciale en vue du développement économique. Rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*. Paris : DUNOD ; New York : ONU, 1964, 156 p.

PREBISCH Raúl. *Capitalismo periférico. Crisis y Transformación*. México : Fondo de cultura económica, 1981, 344 p.

PRÉVÔT-SCHAPIRA Marie-France. Amérique latine : conflits et environnement, « quelque chose de plus ». *Problèmes d'Amérique latine*, 2008, n° 70, p. 5-11.

QUIROZ-PÉREZ Lissel, VINATEA RÍOS María Julia de. Le Pérou : de l'intégration nationale à l'inclusion sociale. *Cahiers des Amériques Latines*, 2015, n°78, pp 21-27.

RAFFESTIN Claude. *Pour une géographie du pouvoir*. Paris : Librairies techniques, 1980, 249 p.

RAMÍREZ Susan Elizabeth. La minería y la metalurgia nativa en el norte peruano (siglo XVI-XVII). *Anuario de Estudios Americanos*, 2007, vol. 64, n°1, pp. 175-208.

REDON Marie *et al.* (dir.). *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*. Paris : Publications de la Sorbonne, 2015, 336 p.

RENOUARD Cécile. L'intérêt économique aux prises avec la visée stratégique éthique : le cas de Rio Tinto Alcan au Ghana. *Mondes en développement*, 2008, n°144, pp 63-74.

RENOUARD Cécile. *La responsabilité éthique des multinationales*. Paris : Presses Universitaires de France, 2007, 536 p.

RÉTAILLÉ Denis. L'espace nomade / Nomadic Space. *Revue de géographie de Lyon*, 1998, vol. 73, n°1, pp 71-82.

RÉTAILLÉ Denis. Introduction à une géographie des conflits. *L'Information géographique*, 2011, vol. 75, n°3, pp. 6-22.

RÉTAILLÉ Denis. Quel est l'impact de la mondialisation sur le développement local ? Les échelles paradoxales du développement. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2007, n° 238, pp. 167-183.

REVESZ Bruno. Tambogrande : de la defensa del agro a la defensa del derecho a decidir. In : ECHAVE José de *et al.* *Minería y conflicto social*. Lima : Centro Bartolomé de Las Casas (CBC), Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA), Consorcio de



Investigación Económica y Social (CIES), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, pp. 17-44.

REVESZ Bruno. La décentralisation au Pérou : une réforme en panne. *Problèmes d'Amérique Latine*. 2000, n°37, avril-juin, pp. 117-136.

REY-DEBOVE Josette, REY Alain (dir). *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert, 2015, 2387 p.

REYS Aurélien. *Ressources gemmifères et développement des territoires : la filière des pierres de couleur du Minas Gerais au Brésil*. Thèse de doctorat. Paris : Université Paris Diderot / Sorbonne Paris Cité, 2015, 403 p.

ROBERTSON Roland. Glocalization: Time-space and homogeneity-heterogeneity. In : FEATHERSTONE Mike, LASH Scott, ROBERTSTON Roland (eds). *Global Modernities*. London : Sage, 1995, pp. 25-44.

ROBERTSON Roland. Globalisation or glocalisation? *Journal of International Communication*. 1994, vol. 1, n°1, pp. 33-52

ROBIN Valérie. Indiens, Quechuas ou Paysans ? *Amérique Latine Histoire et Mémoire. Les Cahiers ALHIM* [en ligne]. 2004, n°10. Disponible sur : <https://alhim.revues.org/98> (consulté le 10/02/2016).

ROBINS Nicolas A. *Mercury, Mining and Empire : the human and ecological cost of colonial silver mining in the Andes*. Bloomington : Indiana University Press, 2011, 298 p.

RODRÍGUEZ-CARMONA Antonio, CASTRO Miguel, SÁNCHEZ Pablo. *Imaginario a cielo abierto: una mirada alternativa a los conflictos mineros en Perú y Bolivia*. Madrid : Acsur, 2013, 174 p.

ROSIÈRE Stéphane. *Géographie politique et géopolitique: une grammaire de l'espace politique*. Paris : Ellipses, 2003, 320 p.

ROSS Michael L. How Mineral-Rich States Can Reduce Inequality. In : HUMPHREYS Marcatan, SACHS Jeffrey D., STIGLITZ Joseph E. (eds). *Escaping the Resource Curse*. New York : Columbia University Press, 2007, pp. 237-255.

ROSS Michael L. What do we Know about Natural Resources and Civil War ? *Journal of Peace Research*, 2004, vol. 41, n°3, pp. 337-356.

ROSS Michael L. Oil, Drugs and Diamonds : the varying role of natural resources in Civil War. In : BALLENTINE Karen, SHERMAN Jake (eds.) *The Political Economy of Armed Conflict : Beyond Greed and Grievance*. Boulder : Lynne Rienner Publisher, 2003, pp. 47-70.

ROSS Michael L. Does oil hinder democracy ? *World Politics*, 2001, n°53, pp. 297-322.

ROWBOTTOM Jacob. To Punish, Inform, and Criticise : The Goals of Naming and Shaming. In : PETLEY Julian (ed). *Media and Public Shaming : Drawing the boundaries of disclosure*. London : I.B. Tauris, pp. 1-18.

SACHS Jeffrey, WARNER Andrew. Natural Resource Abundance and Economic Growth. *Development Discussion Paper*, 1995, n°517a, pp. 1-49.

SALAIS Robert. Préface. In : PECQUEUR Bernard (dir.). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. Paris : L'Harmattan, 1996, pp. 7-11.

SALAS CARREÑO Guillermo. Entre les mineurs, les grands propriétaires terriens et l'État : les allégeances des montagnes dans le sud des Andes péruviennes (1930-2012). *Recherches amérindiennes du Québec*, 2012, vol. 42, n°2-3, pp. 25-37.

SALAZAR-SOLER Carmen. *Anthropologie des mineurs des Andes. Dans les entrailles de la terre*. Paris : L'Harmattan, 2002, 388 p.

SALAZAR-SOLER Carmen. Minería y moneda en la época colonial temprana. In : CONTRERAS Carlos. (ed.) *Compendio de historia económica del Perú. Tomo 2. Economía del período colonial temprano*. Lima : Banco central de reserva del Perú (BCRP), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009a, pp. 109-228.

SALAZAR-SOLER Carmen. Los tesoros del Inca y la madre naturaleza: etnoecología y lucha contra las compañías mineras en el norte del Perú. In : ROBIN Valérie, SALAZAR-SOLER Carmen (eds). *El regreso de lo indígena. Retos, problemas y perspectivas*. Lima : IFEA, Instituto Francés de Estudios Andinos ; Cuzco : CBC, Centro de Estudios Regionales Andinos Bartolomé de Las Casas ; Paris : Mondes américains, sociétés, circulations, pouvoirs XVe-XXIe siècle, 2009b, pp. 187-216.

SALAZAR-SOLER Carmen. El Tayta Muki y la Ukupachu. Prácticas y creencias religiosas de los mineros de Julcani, Huancavelica, Perú. *Journal de la Société des Américanistes*. 1987, Tome 73, pp. 197-217.

SANDERCOCK Leonie. Introduction : Framing Insurgent Historiographies for Planning. In : SANDERCOCK Leonie (ed). *Making the invisible visible. A multicultural planning history*. Berkeley : University of California Press, 1998, pp. 1-33.

SARIEGO Juan Luis. Réponses indigènes face à l'expansion des frontières minières en Amérique latine. In : DUMOULIN David, GROS Christian (eds). *Le multiculturalisme "au concret" : un modèle latino-américain ?* Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 2012, pp. 391-403.

SAYRE Nathan F. Scale. In : CASTREE Noel et al. (eds.), *A Companion to Environmental Geography*. Malden : Wiley Blackwell, 2009, pp. 95-108.

SCHNAPPER Dominique. *L'épreuve du chômage* [1981]. 2<sup>ème</sup> édition, Paris : Gallimard, 1994, 288 p.

SCHRADER Franz, GALLOUÉDEC Louis. *Petit Cours de Géographie*. Paris : Librairie Hachette et Cie., 1906, 410 p.

SCHULDT Jürgen et al. *Extractivismo, política y sociedad*. Quito : Centro Andino de Acción Popular (CAAP), Centro Latinoamericano de Ecología Social (CLAES), 2009, 225 p.

SCOTT James C. *Weapons of the weak : everyday forms of peasant resistance*. New Haven ; London : Yale University Press, 1985, 389 p.

SCURRAH Martin (ed). *Defendiendo derechos y promoviendo cambios : el Estado, las empresas extractivas y las comunidades locales en el Perú*. Lima : Oxfam International, Instituto del Bien Común, Instituto de Estudios Peruanos, 2008a, 377 p.

SCURRAH Martin, LINGÁN Jeannet, PIZARRO Rosa. El caso de La Oroya. In : SCURRAH Martin (ed). *Defendiendo derechos y promoviendo cambios : el Estado, las empresas extractivas y las comunidades locales en el Perú*. Lima : Oxfam International, Instituto del Bien Común, Instituto de Estudios Peruanos, 2008, pp. 69-135

SEOANE José, TADDEI Emilio, ALGRANATI Clara. *Extractivismo, despojo y crisis cismática: desafíos para los movimientos sociales y los proyectos emancipatorios de Nuestra América*. Buenos Aires : Ediciones Herramienta, Editorial El Colectivo y GEAL, 2013, 335 p.

SHIMADA Izumi (ed.). Pre-hispanic metallurgy and mining in the Andes : recent advances and future tasks. In : CRAIG Alan K., WEST Robert C. (eds). *In Quest of Mineral Wealth : Aboriginal and Colonial Mining and Metallurgy in Spanish America*. Baton Rouge : Geoscience and man Editions, Louisiana State University, 1994, pp. 37-73.

SIERRA Alexis, TADIÉ Jérôme. Introduction. *Autrepart*, 2008, n° 45, pp. 3-13.

SOLER Pierre, GRANDIN Georges, FORNARI Michel. Essai de synthèse sur la métallogénie du Pérou. *Géodynamique*, 1986, vol. 1, n°1, pp. 33-68.

SPIVAK Gayatri Chakravorty. Can the Subaltern Speak ? In : NELSON Cary, GROSSBERG Lawrence (dir.). *Marxism and the Interpretation of Culture*. Chicago : University of Illinois Press, 1988, pp. 271-313.

SUÁREZ Octavio. Le boom minier latino-américain et le cas particulier du Brésil. *Problèmes d'Amérique latine*, 1997, n° 26, pp. 35-65.

SUÁREZ Octavio. Pérou : ajustement, crise minière et réinsertion internationale. *Problèmes d'Amérique Latine*, 1992, n°4, pp. 71-91.

SURALLÉS Alexandre. Entre el derecho y la realidad: antropología y territorios indígenas amazónicos en un futuro próximo. *Bulletin de l'Institut Français d'Études Andines*, 2009, vol. 38, n°1, pp. 29-45

SVAMPA Maristella. "Consensus of the Commodities" and languages of valuation in América Latina. *Nueva Sociedad*, 2013, n°244, pp. 30-46.

SVAMPA Maristella. Néo-« développementisme » extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine. *Problèmes d'Amérique latine*, 2011, n°81, p. 101-127.

SVAMPA Maristella, ANTONELLI Mirta A. (eds.) *Minería transnacional, narrativas del desarrollo y resistencias sociales*. Buenos Aires : Editorial Biblos, 2009, 319 p.

SWYNGEDOUW Erik. Globalization or 'glocalisation' ? Networks, territories and rescaling. *Cambridge Review of International Affairs*, 2004, vol. 17, n°1, pp. 25-48.

SWYNGEDOUW Erik. The Heart of The Place : The resurrection of Locality in an Age of Hyperspace. *Geografiska Annaler*, 1989, vol. 71, n°1, pp. 31-42.

TANAKA Martín (ed.) *El Estado, viejo desconocido : visiones del Estado en el Perú*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2010a, 351 p.

TANAKA Martín. El Estado, viejo desconocido. In : TANAKA Martín (ed.) *El Estado, viejo desconocido : visiones del Estado en el Perú*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2010b, pp. 9-46.

TANAKA Martín, MELÉNDEZ Carlos. Yanacocha y los reiterados desencuentros : gran afectación, débiles capacidades de acción colectiva. In : ECHAVE José de *et al. Minería y conflicto social*. Lima : Centro Bartolomé de Las Casas (CBC), Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (CIPCA), Consorcio de Investigación Económica y Social (CIES), Instituto de Estudios Peruanos (IEP), 2009, pp. 73-97.

TEAIWA Katerina Martina. *Consuming Ocean Island : stories of people and phosphate from Banaba*. Bloomington : Indiana University Press, 2014, 246 p.

TÉTART Frank (dir.). *Géographie des conflits*. Paris : Editions Sedes/Cned, 2011, 342 p.

THORP Rosemary, BERTRAM Geoffrey. *Peru 1890 – 1977: Growth and Policy in an Open Economy*. Surrey : The MacMillan Press, 1978, 475 p.

TOPIK Steven, MARICHAL Carlos, FRANK Zephyr (dir.). *From silver to cocaine: Latin American commodity chains and the building of world economy*. London: Duke University Press, 377 p.

TORRES Víctor. *Minería artesanal y a gran escala en el Perú : el caso del oro*. Lima : CooperAcción, 2007, 286 p.

TOZZI Pascal, GUÉNEAU Stéphane, NDIAYE Abdourahmane. Gouverner par les normes environnementales : jeux d'acteurs et puissance dans la certification forestière. *Espaces et Société*, 2011, n°146, pp. 123-139.

TRAÏNI Christophe. *La cause animale (1820-1980) : Essai de sociologie historique*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011, 234 p.

URTEAGA-CROVETTO Patricia. The Broker State and the 'Inevitability' of Progress : The Camisea Project and Indigenous People in Peru. In : SAWYER Suzana, GOMEZ Edmund Terence (eds.) *The Politics of Resource Extraction : Indigenous Peoples, Multinational Corporations, and the State*. Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2012, pp. 103-128.

VELTZ Pierre. *Paris, France, Monde. Repenser l'économie par le territoire*. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, 2013, 203 p.

VELTZ Pierre. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris : Quadrige, Presses Universitaires de France, 1996, 288 p.

VETTER PARODI Luisa María. *Plateros indígenas en el Virreinato del Perú : siglos XVI y XVII*. Lima: Compañía de Minas Buenaventura S.A.A, Fondo Editorial de la Universidad Nacional Mayor de San Marcos, 2008, 292 p.

VETTER Luisa, TÉLLEZ Sandra, VEGA-CENTENO Rafael (eds.). *Arqueología peruana. Homenaje a Mercedes Cárdenas*. Centro Cultural de San Marcos, Museo de Arqueología y Antropología de San Marcos, Instituto Riva-Agüero, Pontificia Universidad Católica del Perú, Lima, 2011, 353 p.

VIALE LEYVA Claudia. *Distribución de la renta de las industrias extractivas a los gobiernos subnacionales en América Latina: Análisis comparativo y de tendencias*. Lima: Pontificia Universidad Católica del Perú, 2015, 91 p.

WALLIS Katie D. Social Collisions. In : SMITH Susan J. *et al.* (eds.) *The Sage Handbook of Social Geographies*. London : Sage, pp. 139-153.

WALTER Doris. *La domestication de la nature dans les Andes péruviennes. L'alpiniste, le paysan et le Parc National du Huascarán*. Paris : L'Harmattan, 2003, 240 p.

WEBB Richard. VENTOCILLA Moisés (ed). *Pobreza y economía social : Análisis de una encuesta (ENNVI 1997)*. Lima : Instituto Cúanto, UNICEF, USAID, 1999, 372 p.

WEBER Max. *Le savant et la politique*. Paris : Plon, 1959, 232 p.

WIEVIORKA Michel. *La violence*. Paris : Hachette Littératures, 2005, 329 p.

WISE Carol. *Economía política del Perú: rechazo a la receta ortodoxa*. Lima : Instituto de Estudios Peruanos, 1986, 58 p.

ZAVALETA MERCADO René. *Lo nacional-popular en Bolivia*. Segunda edición, La Paz : Plural editores, 2008, 212 p.

## Références à caractère de sources : Rapports d'entreprises et d'institutions publiques ou privées

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). Balanza comercial. In : *BCRPData* [en ligne], Disponible sur : <https://estadisticas.bcrp.gob.pe/estadisticas/series/mensuales/balanza-comercial> (Consulté le 23/08/2016)

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2016*. Lima: BCRP, 2016, 232p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2015*. Lima: BCRP, 2015, 246 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2014*. Lima : BCRP, 2014, 229p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2013*. Lima: BCRP, 2013, 335 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2012*. Lima: BCRP, 2012, 332 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). Anexo 10. Producto interno bruto por sectores productivos (Millones de nuevos soles a precios de 1994). In : BCRP, *Memoria 2011*. Lima : BCRP, 2011 [En ligne] Disponible à l'adresse suivante: <http://www.bcrp.gob.pe/publicaciones/memoria-anual/memoria-2011.html> (Consulté le 15/08/2013).

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2010*. Lima: BCRP, 2010, 312 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2005*. Lima: BCRP, 2005, 211 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2004*. Lima: BCRP, 2004, 258 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 2003*. Lima: BCRP, 2003, 301 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DES PERÚ (BCRP). *Memoria 2000*. Lima : BCRP, 2000, 261 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1999*. Lima: BCRP, 1999, 228 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1998*. Lima: BCRP, 1998, 199 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1997*. Lima: BCRP, 1997, 203 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1996*. Lima: BCRP, 1996, 177 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1995*. Lima: BCRP, 1995, 218 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1994*. Lima: BCRP, 1994, 211 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1993*. Lima: BCRP, 1993, 202 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). Producción y precios. In: BCRP. *Memoria 1992*. Lima: BCRP, 1992, 26 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1991*. Lima: BCRP, 1991, 179 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). Producción y precios. In: BCRP. *Memoria 1990*. Lima: BCRP, 1990, 26 p.

BANCO CENTRAL DE RESERVA DEL PERÚ (BCRP). *Memoria 1989*. Lima: BCRP, 1989, 188 p.

BANCO MUNDIAL. *Riqueza y sostenibilidad : dimensiones sociales y ambientales de la minería en el Perú*. Washington D.C. : Banco Mundial, 2005, 16 p.

BARRANZUELA FARFÁN, Luis. *Pagos por derecho de vigencia y penalidad : Dirección de derecho de vigencia* [en ligne]. Lima : INGEMMET, 2012. Disponible sur : <http://fr.slideshare.net/ingemmet/pagos-por-derecho-de-vigencia-y-penalidad> (Consulté le 16/08/2014).

COLLIGNON Béatrice. Du "Rapport Berger" (1977) à l'ouverture de la mine de fer de Mary River (2015) : les habitants du Grand Nord canadien et l'exploitation des ressources naturelles [séminaire]. 10 avril 2015. Paris : Institut des Hautes Études de l'Amérique Latine.

COMISIÓN DE LA VERDAD Y RECONCILIACIÓN (Pérou). *Informe final*. Lima : CVR, 2003, [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.cverdad.org.pe/ifinal/index.php> (Consulté le 11/01/2016).

COMITÉ AD HOC DE L'ICM SUR LES DÉFINITIONS DES RÉSERVES. *Normes de l'ICM sur les définitions – Pour les ressources minérales et les réserves minières*. Westmount, QC : ICM, 2005, 11 p.

CONGRESO CONSTITUYENTE DEMOCRÁTICO (Pérou). *Constitución Política del Perú*. Lima, 1993, 32 p.

CORPORACIÓN LATINOBARÓMETRO. *Informe 2013*. Santiago de Chili : SIDA, CAF, IDB, CEI, 2013, 86p.

DEFENSORÍA DEL PUEBLO. *Decimoquinto Informe Anual de la Defensoría del Pueblo. Enero-Diciembre 2011*. Lima : Defensoría del Pueblo, 2012, 268 p.

DEFENSORÍA DEL PUEBLO. *Decimoctavo Informe Anual de la Defensoría del Pueblo. Enero-Diciembre 2014*. Lima : Defensoría del Pueblo, 2015, 372 p.

DEL CASTILLO Laureano, CASTILLO Pedro. La legislación de aguas en el Perú. *Informativo Legal Agrario*, 2004, n°20, 60 p.

DE SOTO Hernando. *Cómo los pobres del Perú derrotaron al terrorismo*. Lima : Instituto Libertad y Democracia, 2016, 30 p.

ECHAVE José de. *Mining in Peru: between the transformation of conflicts and the programmatic challenge*. Lima : CooperAcción, 2006, 47 p. (Présentation PowerPoint)

GOLD FIELDS LA CIMA S.A. *Reporte Integrado 2015*. Lima, 2015, 174 p.

GRUFIDES, ASOCIACIÓN PARA LOS PUEBLOS AMENAZADOS. *Policía mercenaria al servicio de las empresas mineras. La responsabilidad de Suiza y del Perú en las violaciones de derechos humanos en los conflictos mineros*. Cajamarca : Grupo de Formación e Intervención para el Desarrollo Sostenible, 2013, 73 p.

HÄRBERER Hans. *Guía de manejo ambiental para minería no metálica* [en ligne]. 1997. Disponible sur : <https://www.elaw.org/system/files/pe.guia%20ambiental%20mineria%20no%20metalica.pdf> (Consulté le 25/03/2017).

HOCQUARD Christian. Conférence introductive. Le nouvel âge d'or des métaux : vers un Super Cycle. *Quelles ressources pour l'avenir ? Réunion des Sciences de la Terre*. Nancy : Troisièmes Journées De Launay, 23-24 avril 2008.

HOFFMAN Benjamin, GARCÍA ZENDEJAS Carla. Señores Jueces y Señora Jueza del Tribunal Constitucional del Perú. In : Servicio de Información GRUFIDES [en ligne]. (modifié le 23/07/2014). Disponible sur : [http://grufidesinfo.blogspot.fr/2014\\_07\\_01\\_archive.html](http://grufidesinfo.blogspot.fr/2014_07_01_archive.html) (Consulté le 5/03/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). PBI de los departamentos, según actividades económicas. In : *Estadísticas. Índice Temático. Economía* [en ligne], 2016a. Disponible sur : <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/economia/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Superficie del territorio nacional, según región natural. In : *Estadísticas. Índice Temático. Superficie* [en ligne], 2016b. Disponible sur : <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/surface/> (Consulté le 25/06/2017).



INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). (2016c) « Población Económicamente Activa según ámbito geográfico, 2004-2015 (Miles de personas) », INEI, Lima. Document excel. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/economically-active-population/> (Consulté le 2/08/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). (2016d) « Tasa de analfabetismo de la población de 15 y más años de edad, según departamento 2006-2015 », INEI, Lima, Document excel. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <https://www.inei.gob.pe/buscador/?tbusqueda=tasa+de+analfabetismo> (Consulté le 2/08/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). (2014a) « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento y provincia, 2013 », INEI, Lima Document excel.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Población en situación de pobreza extrema monetaria, según ámbito geográfico, 2004-2014. In : *Estadísticas. Índice Temático. Sociales.* [en ligne], 2014b. Disponible sur : <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/sociales/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Población con al menos una necesidad básica insatisfecha, según ámbito geográfico 2004-2014. In : *Estadísticas. Índice Temático. Sociales.* [en ligne], 2014c. Disponible sur : <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/sociales/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Población en situación de pobreza monetaria, según ámbito geográfico, 2004-2014. In : *Estadísticas. Índice Temático. Sociales.* [en ligne], 2014d. Disponible sur : <https://www.inei.gob.pe/estadisticas/indice-tematico/sociales/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Perfil de productor agropecuario. In : *Censo Nacional Agropecuario 2012*. Lima : INEI, MINAGRI, 2013a, 62 p.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Población Económicamente Activa según Niveles de Empleo. In : *Perú: Evolución de los indicadores de empleo e ingresos por departamento, 2004-2014*. Lima : INEI, 2013b, pp. 161-178.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI) « Perú : principales indicadores », INEI, 2013c, Lima. Document excel. [En ligne] Disponible à l'adresse suivante: <http://www.inei.gob.pe/> (Consulté le 15/06/2016).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). « Tasa de mortalidad infantil y en la niñez, según departamento, 2000, 2007/2008, 2010/2012 », INEI, 2012, Lima. Document Excel. [En ligne] Disponible à l'adresse suivante: <http://www.inei.gob.pe/buscador/?tbusqueda=tasa+de+mortalidad+infantil+en+la+niñez> (Consulté le 8/02/2014)

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). *Censos nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda. Resultados definitivos de Comunidades Indígenas. Tomo I.* Lima : INEI, 2008, 621 p.

INEI (2008b) « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Cuadro n°1 : población total, por área urbana y rural, y sexo según departamento, provincia, distrito y edades simples », INEI, *Censos Nacionales 2007 XI de Población y VI de Vivienda*, Lima, Document Excel [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://censos.inei.gob.pe/cpv2007/tabulados/> (Consulté le 16/11/2015).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Cuadros estadísticos. Índice Temático. Población. In : *Censos Nacionales 2007, XI de población y VI de Vivienda* [en ligne], 2008c. Disponible sur : <http://censos.inei.gob.pe/cpv2007/tabulados/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas. In : INEI, *Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda* [en ligne], 2008d. Disponible sur : <http://censos.inei.gob.pe/Censos2007/Pobreza/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Actividad. Cuadro n°5: Población económicamente activa de 6 años y más de edad, por grades grupos de edad, según departamento, provincia, área urbana y rural, sexo y rama de actividad. In/ INEI, *Censos nacionales 2007. XI de población y VI de vivienda, op.cit*, Lima, 2008e. Document Excel.[En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://censos.inei.gob.pe/cpv2007/tabulados/> (Consulté le 1/08/2017)

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Metodología para el Cálculo de los Indicadores de Mortalidad. In: INEI. *Metodologías estadísticas*, 2000, Año 1, n°8, pp. 1-9.

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). *Migraciones Internas en el Perú* [en ligne], 1995. Disponible sur : [https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones\\_digitales/Est/Lib0018/capit004.htm](https://www.inei.gob.pe/media/MenuRecursivo/publicaciones_digitales/Est/Lib0018/capit004.htm) (Consulté le 25/06/2017).

INEI (1995b) Cuadros estadísticos. Número de productores agropecuarios por condición jurídica, según tamaño de las unidades agropecuarias. In: INEI. *III Censo nacional Agropecuario 1994*, INEI, 1994, [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://censos.inei.gob.pe/bcoCuadros/IIIcenagro.htm> (Consulté le 25/06/2017)

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. In : *Censos nacionales 1993. IX de Población y IV de Vivienda* [en ligne], 1993a. Disponible sur : <http://censos.inei.gob.pe/bcoCuadros/CPV93Cuadros.htm> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Cuadro n°1 : Población total, por area urbana y rural, y sexo, según edades simples. In : *Censos nacionales*

1993. *IX de Población y IV de Vivienda* [en ligne], 1993b. Disponible sur : <http://censos.inei.gob.pe/bcoCuadros/CPV93Cuadros.htm> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Perú en mapas 1993. In : *Censos nacionales 1993. IX de Población y IV de Vivienda* [en ligne], 1993c. Disponible sur : <http://censos.inei.gob.pe/Censos1993/PeruMapas/> (Consulté le 25/06/2017).

INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA Y INFORMÁTICA (INEI). Características sociales. In : *Censos nacionales 1993. IX de Población y IV de Vivienda* [en ligne], 1993d. Disponible sur : <http://proyectos.inei.gob.pe/web/biblioineipub/bancopub/Est/Lib0007/cap0201.htm> (Consulté le 25/06/2017).

Instituto Geológico, Minero y Metalúrgico (2016) « Ubicación de los derechos mineros vigentes por departamento a nivel nacional. Total derechos mineros vigentes al 31/08/2016 ». Lima. Document Excel. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://ecatastro.ingemmet.gob.pe:83/PresentacionDatos/ReporteDMDpto.aspx> (Consulté le 1/10/2016).

KING Heidi, CASTILLO BUTERS Luis Jaime, CARCEDO DE MUFARECH Paloma, *Rain of the Moon: Silver in Ancient Peru*. New Haven : Yale University Press ; Metropolitan Museum of Art, 2000, 64 p.

MACROCONSULT. *Impacto Económico de la Minería en el Perú*. Lima : SNMPE, 2012, 72 p.

MARIÁTEGUI CANNY, Luis Rodríguez. El nuevo procedimiento de la servidumbre minera. *Informativo mineroenergético* [en ligne], 2013, vol. 12, n°3. Disponible sur : [http://sisbib.unmsm.edu.pe/bibvirtual/publicaciones/mineroener/v12\\_n3/nuevo\\_proce.htm](http://sisbib.unmsm.edu.pe/bibvirtual/publicaciones/mineroener/v12_n3/nuevo_proce.htm) (Consulté le 16/08/2016).

MINISTERIO DE AGRICULTURA Y RIEGO (MINAGRI). *IV Censo Nacional Agropecuario 2012. Resultados definitivos*. Lima : Instituto Nacional de Estadística e Informática, Ministerio de Agricultura y Riego, 2013, 62 p.

MINISTERIO DE ECONOMÍA Y FINANZAS (MEF). Cuadro n°1 : Ingresos del gobierno central consolidado, 1998-2016 (millones de soles). Lima, 2016, Document Excel. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: [http://www.sunat.gob.pe/estadisticasestudios/busqueda\\_ingresos.html](http://www.sunat.gob.pe/estadisticasestudios/busqueda_ingresos.html) (Consulté le 15/04/2017)

MINISTERIO DE ECONOMÍA Y FINANZAS (MEF). *Marco Macroeconómico Multianual revisado 2012-2014*. Lima : MEF, 2014, 47 p.

MINERA YANACOCHA S.R.L « Chaupe Family Land Dispute », Yanacocha, 20/09/2016, 3 p. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.yanacocha.com/conflicto-de-tierras-con-la-familia-chaupe/> (Consulté le 1/03/2017)

MINERA YANACOCCHA S.R.L. Algunas precisiones a la columna publicada en La República por el señor Javier Diez Canseco el 16 de julio de 2012, titulada, “Yanacocha, ¿Inversión extranjera?”. [En ligne]. Disponible sur: <http://www.yanacocha.com/algunas-precisiones-a-la-columna-publicada-en-la-republica-por-el-senor-javier-diez-canseco-el-16-de-julio-de-2012-titulada-yanacocha-inversion-extranjera/> (Consulté le 1/06/2017).

MINERA YANACOCCHA S.R.L. *Reporte de sostenibilidad. Yanacocha 2012*, Lima : Yanacocha, 2013, 154 p.

MINERA YANACOCCHA S.R.L. *Yanacocha: su compromiso con Cajamarca. Balance social 1992-2001*, sans date, 84 p.

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS (MINEM). Mapa minero aurífero y argentífero del Perú (2016). [Carte] Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/0044223441df9654a624e> (Consulté le 21/04/2017).

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS (MINEM). *Perú 2014. Anuario Minero. Reporte Estadístico*, Lima: MINEM, 2015, 153 p.

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS (MINEM). *Boletín estadístico de Minería. Reporte anual 2013*. Lima : MINEM, 2014, 36 p.

MINISTERIO DE ENERGÍA Y MINAS (MINEM). *Perú 2012. Anuario Minero. Reporte Estadístico*, Lima: MINEM, 201, 132 p.

MINEM (2000) « Diez décadas de producción minera », Dirección de minería, MINEM, Lima. Document Excel. [En ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://www.minem.gob.pe/estadistica.php?idSector=1&idEstadistica=5818> (Consulté le 15/04/2017)

MINEM. Promoción de la Inversión Privada en Minería. MINEM, Lima, document Excel, 2013a.

MINEM CET [Contratos de Estabilidad Tributaria], MINEM, Lima, document Excel, 2013b.

MORAN Robert. *El proyecto minero Conga, Perú : Comentarios al Estudio de Impacto Ambiental (EIA) y temas relacionados*. Cajamarca : Grufides, 2012a, 20 p.

MORAN Robert. *Once Comentarios sobre el Informe de los Peritos de Conga*, Colorado, 2012b, 16 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *Guide sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflits ou à haut risque. Supplément sur l'or*. Paris : OCDE, 2012, 62 p.

SOCIEDAD MINERA CORONA S.A. *Memoria Anual 2015*. Lima : Sociedad Minera Corona S.A, 2016, 174p.

VAN VLIET Geert, MAGRIN Géraud. (dir.). *Une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental*. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Agence France de Développement, 2012, 251 p.

VARGAS VARGAS Victor. *Actividad minera en el Perú. Definiciones*. Lima : Ministerio de Energía y Minas, sans date, 34 p.

WORLD GOLD COUNCIL. Gold price – Key currencies [en ligne], 2016. Disponible sur : <http://www.gold.org/data/gold-price> (Consulté le 25/06/2017).

WORLD GOLD COUNCIL. *The economic contribution of large-scale gold mining in Peru*. 2<sup>nd</sup> ed. London : World Gold Council, 2012, 44 p.

### Articles et communiqués de presse

AMPUDIA BELLING Miguel. Minera Aruntani absorbe Arasi. *ProActivo* [en ligne]. 2014, 28 janvier. Disponible sur : <http://proactivo.com.pe/minera-aruntani-absorbe-arasi/> (Consulté le 22/07/2016).

BALBI Marriella. De Soto : "Hay US\$ 70 mil mlls. de inversión minera paralizada. *El Comercio* [en ligne], 5 juillet 2015. Disponible sur : [http://elcomercio.pe/politica/actualidad/soto-hay-us70-mil-mlls-inversion-minera-paralizada-noticia-1823604?ref=nota\\_politica&ft=contenido](http://elcomercio.pe/politica/actualidad/soto-hay-us70-mil-mlls-inversion-minera-paralizada-noticia-1823604?ref=nota_politica&ft=contenido) (Consulté le 22/07/2016).

BAZÁN Antonio. Yanacocha suspende proyecto en mina Conga y da paso al diálogo. *La República* [en ligne], 30 novembre 2011. Disponible sur : <http://larepublica.pe/30-11-2011/yanacocha-suspende-proyecto-en-mina-conga-y-da-paso-al-dialogo> (Consulté le 22/07/2016).

BOURDIEU Pierre. Ce terrible repos qui est celui de la mort sociale. *Le Monde diplomatique* [en ligne]. 2003, juin. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/2003/06/BOURDIEU/10178> (Consulté le 10/03/2017).

EL COMERCIO. Yanacocha implementará condiciones de Humala y del peritaje a Conga. *El Comercio* [en ligne], 22 juin 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/gobierno/yanacocha-implementara-condiciones-humala-peritaje-conga-noticia-1431856> (Consulté le 14/06/2013).

EL COMERCIO. Pertio tras entrega de informe Conga : "Esperamos que ayude, es un documento técnico no político. *El Comercio* [en ligne], 17 avril 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/gobierno/perito-entrega-informe-conga-esperamos-que-ayude-documento-tecnico-no-politico-noticia-1402863> (Consulté le 18/04/2012).

EL COMERCIO. Tribunal constitucional declaró inconstitucional ordenanza de Cajamarca contra Conga. *El Comercio* [en ligne], 17 avril 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/gobierno/tribunal-constitucional-declaro-inconstitucional-ordenanza-cajamarca-contra-conga-noticia-1402895> (Consulté le 18/04/2012).

EL COMERCIO. Minera Shougang declaró fuerza mayor por huelga de trabajadores. *El Comercio* [en ligne], 2 septembre 2014. Disponible sur :

<http://elcomercio.pe/economia/peru/minera-shougang-declaro-fuerza-mayor-huelga-trabajadores-noticia-1754128> (Consulté le 14/11/2014).

EL COMERCIO. Detenido alcalde de Espinar afronta cuatro cargos hasta por secuestro. *El Comercio* [en ligne], 31 mai 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/gobierno/detenido-alcalde-espinar-afronta-cargos-hasta-secuestro-noticia-1421888> (Consulté le 1/07/2013).

EL COMERCIO. Marco Arana fue detenido en Cajamarca », *El Comercio* [en ligne], 4 juillet 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/sociedad/lima/marco-arana-fue-detenido-medio-estado-emergencia-cajamarca-noticia-1437161> (Consulté le 1/07/2013).

EL COMERCIO. Presidente Humala declaró estado de emergencia en cuatro provincias de Cajamarca. *El Comercio* [en ligne], 4 décembre 2012. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/gobierno/humala-declaro-estado-emergencia-cuatro-provincias-cajamarca-noticia-1343616> (Consulté le 14/12/2014).

CRUZ Rodrigo. Antimineros son financiados por organizaciones internacionales ». *El Comercio* [en ligne], 24 janvier 2014. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/politica/actualidad/antimineros-son-financiados-organizaciones-internacionales-noticia-1704856> (Consulté le 28/02/2016).

DE LA CRUZ Miguel. Cierran filas para pedir liberación del alcalde de Espinar. *La República* [en ligne], 5 juin 2012. Disponible sur : <http://larepublica.pe/05-06-2012/cierran-filas-para-pedir-liberacion-de-alcalde-de-espinar> (Consulté le 15/06/2012).

DELAGE Thomas. Pour tout l'or du monde : les faillites du système. *Diplomatie*, 2011, n°53, pp. 43-63.

DIARIO16. ¡Madre de Dios! Reserva de Tambopata agoniza por minería ilegal. In : *Diario16* [en ligne]. Disponible à l'adresse suivante: <http://diario16.pe/noticia/26840-aamadre-de-dios-reserva-de-tambopata-agoniza-por-mineraia-ilegal>

DREZET Éric. Les mines de minerais métallifères. *EcoInfo CNRS* [en ligne]. 28 avril 2014. Disponible sur : <http://ecoinfo.cnrs.fr/?p=11384> (Consulté le 28/02/2016).

ERNST V. ENCANA CORP. Peru: Goldman Prize winner Máxima Acuña and husband attacked, severely injured by Newmont Mining Corp security guards; Newmont accused of grossly violating Peruvian landowners' rights. In : *Ernst v. EnCana Corporation* [en ligne]. 2016, 20 septembre. Disponible sur : <http://www.ernstversusencana.ca/peru-goldman-prize-winner-maxima-acuna-husband-attacked-severely-injured-by-newmont-mining-corp-security-guards-newmont-accused-of-grossly-violating-peruvian-landowners-rights/> (Consulté le 13/02/2017).

GARCÍA Alán. El perro del hortelano contre el pobre. *El Comercio* [en ligne], 2 mars 2008. [En ligne]. Disponible sur : <http://elcomercio.pe/ediciononline/HTML/2008-03-02/el-perro-hortelano-contra-pobre.html> (Consulté le 2/09/2011).

GARCÍA Alán. Receta para acabar con el perro del hortelano. *El Comercio*, 25 novembre 2007 [En ligne] Disponible à l'adresse suivante:

<http://www.justiciaviva.org.pe/userfiles/26539211-Alan-Garcia-Perez-y-el-perro-del-hortelano.pdf> (Consulté le 2/08/2012).

GARCÍA Alán. El síndrome del perro del hortelano. *El Comercio* [en ligne], 28 octobre 2007. [En ligne]. Disponible sur : [http://elcomercio.pe/edicionimpresa/html/2007-10-28/el\\_sindrome\\_del\\_perro\\_del\\_hort.html](http://elcomercio.pe/edicionimpresa/html/2007-10-28/el_sindrome_del_perro_del_hort.html) (Consulté le 2/09/2011).

GARRO Marcos. Esclavas de la fiebre del oro. *Ojo Público* [en ligne]. 2016, 24 septembre. Disponible sur : <https://ojo-publico.com/301/las-victimas-de-la-fiebre-del-oro-ilegal> (Consulté le 25/06/2017).

GESTIÓN. Gobierno tiene "los ojos prendidos" en los dirigentes de Cajamarca detrás del conflicto en Cañaris. *Gestión* [en ligne]. 2013, 23 janvier. Disponible sur : <http://gestion.pe/economia/gobierno-tiene-ojos-prendidos-dirigentes-cajamarca-detras-conflicto-canaris-2057274> (Consulté le 14/12/2016).

GOYTIZOLO Melissa. Multaron 5 veces a Southern por contaminación en refinería y fundición en Ilo. *La República* [en ligne]. 2015, 27 juin. Disponible sur : <http://larepublica.pe/impresa/politica/10915-multaron-5-veces-southern-por-contaminacion-en-refineria-y-fundicion-de-ilo> (Consulté le 28/07/2016).

HIDALGO María Elena. Proyecto Conga busca reubicar lagunas de Cajamarca : entre el agua y el oro. *La República* [en ligne]. 2011, 6 novembre. Disponible sur : <http://larepublica.pe/06-11-2011/proyecto-conga-busca-reubicar-lagunas-de-cajamarca-entre-el-oro-y-el-agua> (Consulté le 2/05/13).

KGNU. Goldman Environmental Prize Awarded to to Peruvian Indigenous Woman Who Fought Denver's Newmont Mining. *News.KGNU* [en ligne]. 2016, 25 avril. Disponible sur : <http://news.kgnu.org/2016/04/goldman-environmental-prize-awarded-to-peruvian-indigenous-woman-who-fought-denvers-newmont-mining/> (Consulté le 14/06/2017).

MALDONADO Rocío. Humala no acepta ultimátum de las regiones que se oponen a la minería. *La República* [en ligne]. 2011, 17 novembre. Disponible sur : <http://larepublica.pe/17-11-2011/humala-no-acepta-ultimatum-de-regiones-que-se-oponen-la-mineria> (Consulté le 2/05/2012).

MOVIMIENTO M4. Yanacocha: una mina envenena la tierra y el agua de los campesinos. In : *Movimiento Mesoamericano contra el Modelo Extractivo Minero. Estrategias para la Defensa del al Tierra y el Territorio*, [en ligne]. (Modifié le 17/08/2012). Disponible sur : <http://movimientom4.org/2012/08/yanacocha-una-mina-que-envenena-la-tierra-y-el-agua-de-los-campesinos/> (Consulté le 25/01/2017).

NEWMONT. Newmont Urges Commitment to Dialogue Process in Cajamarca Region of Peru. In : *Newmont* [en ligne] (modifié le 17 juillet 2012). Disponible sur : <http://ourvoice.newmont.com/2012/07/17/newmont-urges-commitment-to-dialogue-process-in-cajamarca-region-of-peru/> (Consulté le 14/06/2017).

*Panorama Cajamarquino*. Anti-mineros de Cajamarca son infiltrados por Sendero Luminoso. [En ligne], 18 août 2016. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.panoramacajamarquino.com/noticia/anti-mineros-de-cajamarca-estan-infiltrados-por-sendero-luminoso/>

PERÚ 21. Newmont: " En la actualidad no existen condiciones para realizar Conga". *Perú 21* [en ligne], (Mmodifié le 21/8/2012). Disponible sur : <http://peru21.pe/politica/richard-brien-actualidad-no-existen-condiciones-desarrollar-conga-2038597> (Consulté le 14/06/2016).

PERÚ 21. Las Bambas : Ya son 4 muertos por protesta contra proyecto minero. *Perú 21* [en ligne]. 2015, 29 octobre. Disponible sur : <http://peru21.pe/actualidad/apurimac-muerto-y-al-menos-seis-heridos-deja-protesta-proyecto-minero-bambas-2228561> (Consulté le 25/6/17).

REDACCIÓN EC. Editorial : Cajamarca : siguen las mentiras. *El Comercio*. [En ligne], 22 octobre 2014. Disponible sur : [http://elcomercio.pe/opinion/editorial/editorial-cajamarca-siguen-mentiras-noticia-1765685?ref=flujo\\_tags\\_285657&ft=nota\\_10&e=titulo](http://elcomercio.pe/opinion/editorial/editorial-cajamarca-siguen-mentiras-noticia-1765685?ref=flujo_tags_285657&ft=nota_10&e=titulo) (Consulté le 14/03/2017).

REDACCIÓN EC. Condenan dirigente que bloqueó carretera en marcha anti Conga. *El Comercio*. [En ligne], 3 septembre 2014. Disponible sur : [http://elcomercio.pe/sociedad/cajamarca/condenan-dirigente-que-bloqueo-carretera-marcha-anti-conga-noticia-1754486?ref=flujo\\_tags\\_327152&ft=nota\\_1&e=titulo](http://elcomercio.pe/sociedad/cajamarca/condenan-dirigente-que-bloqueo-carretera-marcha-anti-conga-noticia-1754486?ref=flujo_tags_327152&ft=nota_1&e=titulo) (Consulté le 1/03/2015).

REDACCIÓN RPP. Lerner cita a autoridades de Cajamarca para analizar proyecto Conga. *RPP Noticias*. [En ligne], 20 novembre 2011. Disponible sur : <http://rpp.pe/politica/actualidad/lerner-cita-a-autoridades-de-cajamarca-para-analizar-proyecto-conga-noticia-424045> (Consulté le 25/11/2011).

REDACCIÓN RPP. Región Cajamarca declara inviable ejecución del proyecto Conga. *RPP Noticias*. [En ligne], 28 décembre 2011. Disponible sur : <http://rpp.pe/politica/actualidad/region-cajamarca-declara-inviable-ejecucion-del-proyecto-conga-noticia-435524> (Consulté le 28/12/2011).

LA REPÚBLICA. Ministerio del ambiente objeta el proyecto Conga. *La República*. [En ligne], 26 novembre 2011. Disponible sur : <http://larepublica.pe/26-11-2011/ministerio-del-ambiente-objeta-el-proyecto-conga> (Consulté le 27/11/2011).

LA REPÚBLICA. Gregorio Santos recuperó su libertad después de 25 meses de prisión preventiva. *La República*. [En ligne], 27 juillet 2016. Disponible sur : <http://larepublica.pe/politica/789038-gregorio-santos-dejara-la-prision-este-miercoles> (Consulté le 16/02/2017).

LA REPÚBLICA. Tribunal Constitucional promete tratar con 'celeridad' ordenanza regional sobre proyecto Conga. *La República*. [En ligne], 29 décembre 2011. Disponible sur : <http://larepublica.pe/29-12-2011/tribunal-constitucional-promete-tratar-con-celeridad-ordenanza-regional-sobre-proyecto-conga> (Consulté le 30/12/2011).

REVKIN Andrew C. Goldman Prize For Six Bottom-Up Environmental Leaders. *The New York Times*. [En ligne], 18 avril 2016. Disponible sur : <https://dotearth.blogs.nytimes.com/2016/04/18/goldman-prize-for-six-bottom-up-environmental-leaders/> (Consulté le 2/05/2016).



RUMBO MINERO. Aruntani alista dos minas más. *Revista Rumbo Minero*. [En ligne], 22 juillet 2015. Disponible sur : <http://www.rumbominero.com/noticias/mineria/aruntani-alista-dos-minas-mas/> (Consulté le 14/12/2016).

SERVINDI. Perú : Policías detienen a Marco Arana y lo golpean brutalmente en Cajamarca. In : *Servindi* [en ligne]. (Modifié le 4/07/2012). Disponible sur : <https://www.servindi.org/actualidad/67687> (Consulté le 25/06/2017).

SERVINDI. Perú: Mañana presentarán peritaje internacional alternativo de Conga. In *Servindi* [en ligne]. (Modifié le 7/03/2012). Disponible sur : <https://www.servindi.org/actualidad/60658> (Consulté le 25/06/2017).

SERVINDI. Perú: Atacan campamento de guardianes de las lagunas en Cajamarca. In : *Servindi* [en ligne]. (sans date) Disponible sur : <https://www.servindi.org/actualidad/93767> (Consulté le 22/08/2016).

TERRA. Perú : Humala dice que no aceptará presión contra minería. *Terra* [en ligne]. 2011, 16 novembre. Disponible sur : <https://noticias.terra.com/america-latina/peru/peru-humala-dice-que-no-aceptara-presion-contra-mineria,22ef4ce2cfda3310VgnVCM20000099f154d0RCRD.html> (Consulté le 14/11/2011).

ZEEVALLOS RÍOS Magali. Perú : represión y muertes en conflictos mineros. In : *Alai* [en ligne]. (Modifié le 15/05/2015) Disponible sur : <http://www.alainet.org/es/articulo/169574> (Consulté le 5/07/2016).

### **Reportages vidéos et documentaires :**

BANHEIRENSE. Alán García dice que indígenas “no son ciudadanos de primera clase” e insinúa culpas a Venezuela. [9/06/2009] [enregistrement vidéo]. In : *YouTube*. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=rlj6XBa7pAE&feature=related> (Consulté le 23/06/16).

CONCIENCIA PERUANOS. Espinar Captura del Alcalde Oscar Mollohuanca por la represión del gobierno de Humala. [15/05/2012] [enregistrement vidéo]. In : *YouTube*. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=rNQIaxgKNPE> (Consulté le 27/05/2012).

PERÚ 21. Las Bambas : Ya son 4 muertos por protesta contra proyecto minero. [29/10/2015] [enregistrement vidéo]. In : *Perú 21*. Disponible sur : <http://peru21.pe/actualidad/apurimac-muerto-y-al-menos-seis-heridos-deja-protesta-proyecto-minero-bambas-2228561> (Consulté le 1/11/2015).

PRESIDENCIA PERÚ. Yanacocha suspende proyecto Conga a exigencia del gobierno. [29/11/2011] [enregistrement vidéo]. In : *YouTube*. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=v3diCe2xcLM> (Consulté le 29/11/2011).

TELESUR TV. Suspenden proyecto minero Conga. [24/08/2012] [enregistrement vidéo]. In : *YouTube*. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=bSuWcvRf5vw> (Consulté le 13/05/2016).

TELESUR TV. Humala: Puede existir nueva relación entre agua y oro. [25/11/2011] , [enregistrement vidéo]. In : *Telesur*. Disponible sur : <http://videos.telesurtv.net/video/59586/humala-puede-existir-nueva-relacion-entre-agua-y-oro> (Consulté le 25/11/2011).

VERSTOCKT David. Los guardianes de las lagunas - Conga - 31-10-2012. [31/10/2012] [enregistrement vidéo]. In : *YouTube*. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=spqhNSMFT7M> (Consulté le 13/05/2016).

### **Pincipaux sites internet consultés (liste non exhaustive)**

Banco Central de Reserva del Perú (BCRP) : <http://www.bcrp.gob.pe>

Banque Mondiale : Pérou : <http://data.worldbank.org/country/peru>

Barrick Gold Corporation : <http://www.barrick.com>

Barrick Gold Misquichilca S.A : <https://barricklatam.com/peru/>

BNamericas : <https://w5s.bnamericas.com/bnamericas/landing/about-us/index.html>

Compañía de Minas Buenaventura S.A.A: (entreprise minière péruvienne): <http://www.buenaventura.com/>

*El Comercio* (journal quotidien péruvien) : <http://elcomercio.pe>

Glencore plc : <http://www.glencore.com>

Gold Fields La Cima S.A (entreprise minière) : <https://www.goldfields.com.pe/>

Hochschild Mining Inc. (entreprise minière): <http://www.hocplc.com/en/home>

InfoMine.com (site web spécialisé sur les données des entreprises minières) : <http://www.infomine.com/>

Instituto Nacional de Estadística e Informática (Institut National de Statistique et d'Informatique du Pérou) : <https://www.inei.gob.pe>

*La República* (journal quotidien péruvien) : <http://larepublica.pe>

MCG.com (entreprise minière chinoise) : <http://www.mcg.com.cn/news/index.aspx?nodeid=22&page=ContentPage&contentid=1134>

Minera Yanacocha SRL : <http://www.yanacocha.com>

MiningPress.com (journal en ligne spécialisé dans les questions minières): <http://www.miningpress.com/>

Ministerio del Ambiente (Ministère de l'Environnement du Pérou) : <http://www.minam.gob.pe>

Ministerio de Economía y Finanzas (Ministère de l'Économie et des Finances du Pérou) : <https://www.mef.gob.pe>

Ministerio de Energía y Minas (Ministère de l'Énergie et des Mines du Pérou) : <http://www.minem.gob.pe>

Ministerio de Trabajo y Promoción del Empleo (Ministère du Travail et de la Promotion de l'Emploi du Pérou) : <http://www2.trabajo.gob.pe>

Newmont Mining Corporation : <http://www.newmont.com/home/default.aspx>

Presidencia de la República del Perú (site de la présidence de la République du Pérou): <https://www.presidencia.gob.pe/>

Sociedad nacional de minería, petróleo y energía (société nationale des mines du pétrole et de l'énergie, organisation péruvienne qui regroupe les entreprises du secteur extractif au Pérou) : <http://www.snmpe.org.pe/>

Tahoe Resources Inc (entreprise minière) : <http://www.tahoeresources.com/>

World Gold Council : <http://www.gold.org>

# Annexes

## Annexe n°1

### Focus sur la notion de développement

Le terme de développement n'est pas aisé à définir car il est polysémique.

Dans un sens large, le développement renvoie aux transformations sociales et environnementales immanentes à l'échelle macro liées à l'expansion du capitalisme (Cowen, Shenton, 1996 in Perreault, 2009: 443). Cependant, ce sens apparaît comme socialement spécifique et temporellement variable donc sujet à contestation (Perreault, 2009: 444). Malgré les débats autour de la notion, une constante s'impose : le développement apparaît comme un processus multidimensionnel qui nécessite d'envisager une série d'indicateurs pour le mesurer au lieu de le considérer sous un angle strictement économique, généralement mesuré par la croissance économique ou le revenu par habitant. Cette vision plus qualitative du développement repose entre autres sur les travaux de l'économiste A. Sen, repris par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'élaboration en 1990 d'un indice composite, l'indice de développement humain (IDH), chargé de mesurer le niveau de développement humain des pays dans le monde sur la base de trois critères : le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'éducation.

L'approche interdisciplinaire par les capacités a été élaborée depuis les années 1990 par Amartya Sen, Martha Nussbaum, Jean-Luc Dubois et différents chercheurs en philosophie, économie et sciences sociales. Elle s'inscrit dans une perspective démocratique libérale qui veut défendre les libertés et capacités à faire et à être des individus et des groupes. Elle refuse une approche du développement centrée sur de seuls indicateurs de richesse matérielle et risquant de sacrifier les plus faibles dans une société. Elle permet de décrire les formes de pauvreté qui empêchent ou amoindrissent une vie humaine accomplie : les pauvretés d'accessibilité concernent l'absence d'accès à des biens et services (comme le logement, le système de soins, l'éducation, l'emploi), informations, droits de participation, valeurs et traditions ; ces pauvretés peuvent aussi, cumulées dans le temps, empêcher des personnes ou des groupes de développer leurs potentialités, de se doter des moyens de modifier leur situation, d'élaborer des projets et de faire des choix [...] (Renouard, 2007 : 509-510).

Dans une optique proche, Magrin (2013) retient la définition du développement formulée par le PNUD dans sa formulation sur le « développement humain » soit « [...] *la possibilité d'élargir les choix offerts aux individus : vivre, d'abord, longtemps, en bonne santé. Ce qui implique d'avoir de quoi se nourrir (et de couvrir les autres besoins de base, se vêtir, se loger), de se soigner, d'être protégé. Avoir accès à l'éducation, qui permet d'opter pour d'autres chemins que ceux de la "tradition". Enfin, disposer des libertés individuelles fondamentales et pouvoir influencer d'une manière ou d'une autre les choix de société - la démocratie, en somme* » (idem : 23).

Quelles que soient les discussions portant sur le concept de développement (est-ce un concept au demeurant ?), le mot courant recouvre un phénomène bien cerné en pratique, dont seules les voies observées ou proposées divergent tant en ce qui concerne l'explication des faits que les choix à opérer. Pour tous, le développement, c'est d'abord l'augmentation du niveau des ressources disponibles permettant la satisfaction des besoins vitaux puis au-delà si possible, jusqu'au bien-être. Si le productivisme forme un socle commun, il est entendu que la définition et la mesure des besoins vitaux et plus encore celles du bien-être ne peuvent qu'ouvrir la controverse, sans parler des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir (Rétaillé, 2007 : 167).

## Annexe n°2

### Présentation rapide des débats autour de la thèse de la « malédiction des ressources naturelles »

La malédiction des ressources naturelles revêtirait quatre dimensions principales<sup>1</sup>.

La première manifestation de cette malédiction est que l'exploitation des ressources naturelles serait source de déséquilibres macro-économiques et entraînerait de moins bonnes performances économiques que les États spécialisés dans d'autres types de production (Auty, Gelb, 2002 : 135-141 ; Auty, Kiinski, 2002 : 19-35 ; Sachs, Warner, 1995 ; Corden, Neary, 1982 in Ross, 2007 : 240 ; Ross, 2007 : 240 ; van Wijnbergen, 1984 in Ross, 2007 : 240). Le phénomène est connu sous le nom de « syndrome hollandais » ou « maladie hollandaise » (*Dutch Disease* en anglais). Il reflète ce que certains ont qualifié de « paradoxe des ressources naturelles » (Humphreys, Sachs, Stiglitz, 2007 : 3) ou de « paradoxe de l'abondance » (Karl, 1997). De nombreux travaux s'opposent à cette perspective (Abidin, 2002 ; Blömstrom, Kokko, 2007 ; Glyfason, 2002 ; Lederman, Maloney, 2007 ; McLean, 2013 ; Ross, 2007 ; etc.).

La deuxième caractéristique de la malédiction des ressources naturelles relève de l'économie politique. Les États qui exploitent leurs ressources naturelles non renouvelables seraient réfractaires à la démocratie, au libéralisme politique et économique et se caractériseraient par des institutions fragiles, une mauvaise gouvernance et des gouvernements autoritaires dont une des caractéristiques principales est le comportement rentier soit la volonté d'accaparer la rente primaire d'où l'expression d'États rentiers (Auty, Gelb, 2002 ; Collier, Hoeffler, 2006 ; Humphreys, Sachs, Stiglitz., 2007 ; Lederman, Maloney, 2007 ; Ross, 2004) . Là encore plusieurs travaux sont venus nuancer à cette thèse (Abidin, 2002 ; Magrin, 2013 ; Martinez, 2010 ; Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007 ; Ross, 2007). « [...] *il n'y a pas de déterminisme naturel qui n'exonère de toute responsabilité humaine* » (Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007 : 201). « *Rentes d'extraction et de transfert constituent la modalité essentielle de médiation entre les ressources et les territoires, les acteurs locaux et ceux relevant d'horizons mondialisés* » (Magrin, 2013 : 25). Plus que l'objet lui-même (la rente) c'est donc son utilisation qu'il convient de questionner.

La violence politique constituerait la troisième caractéristique de la manifestation de la malédiction des ressources naturelles. L'exploitation des ressources naturelles constituerait une source de conflits, souvent violents, voire de guerres civiles, motivés par la capture des rentes primaires (Collier, Hoeffler, 1998, 2006 ; Martinez, 2010 ; Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007 ; Ross, 2004). Les différents types d'exploitation et de ressources naturelles entraîneraient l'apparition et/ou faciliteraient la poursuite de différents types de conflits (Collier, Hoeffler, 2006 ; Guillemet, 2000 ; Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007 ; Ross, 2001, 2003, 2004). Ce lien entre ressources naturelles non renouvelables et guerres civiles est parfaitement illustré par le rôle dévastateur qu'ont joué l'exploitation et le commerce des fameux « diamants de sang » dans les conflits qui ont meurtri l'Angola, le Liberia, la République Démocratique du Congo et la Sierra Leone (Orru, Pelon, Gentilhomme, 2007 : 173 ; Renouard, 2007). Là encore plusieurs études ont nuancé ou infirmé la corrélation entre exploitation des ressources naturelles et

---

<sup>1</sup> Frankel (2011) note sept manifestations négatives de l'exploitation des ressources naturelles : les tendances à long termes des prix des matières premières, la volatilité des prix, le déclin permanent du secteur manufacturier, la faiblesse des institutions, l'instabilité, la guerre et la cyclicité du syndrome hollandais (idem : 17).

conflits et/ou risques de guerres civiles (Magrin, 2013 ; Ross, 2004).

Une quatrième dimension de la malédiction des ressources naturelles, quoique non clairement identifiée comme telle par les tenants de ce courant, tient aux conséquences environnementales de l'exploitation des ressources (Magrin, 2013 : 126).

Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la discrétion de ce thème : d'une part, considérer l'impact environnemental de prélèvements effectués sur des ressources naturelles peut sembler relever du pléonasme, surtout dans le cas de ressources naturelles non renouvelables. D'autre part, dans l'histoire de la conscience environnementale, ce sont plutôt les dégradations en lien avec la croissance économique dans les pays du Nord qui ont joué un rôle déclencheur (idem).

## Annexe n°3

### Éclairage sur la notion de pouvoir développée par Foucault (1976) et mobilisée par Raffestin (1980)

Pour cerner le pouvoir, Foucault a émis une série de propositions. Elles ne définissent pas le pouvoir mais elles sont plus importantes qu'une définition puisqu'elles visent la nature du pouvoir:

1. Le pouvoir ne s'acquiert pas; il s'exerce à partir de points innombrables.
2. Les relations de pouvoir ne sont pas en position d'extériorité à l'égard d'autres types de rapports (économiques, sociaux, etc.) mais elles leur sont immanentes.
3. Le pouvoir vient d'en bas; il n'y a pas une opposition binaire et globale entre dominateur et dominés.
4. Les relations de pouvoir sont à la fois intentionnelles et non subjectives.
5. Là où il y a pouvoir, il y a résistance et pourtant, ou plutôt par là même, celle-ci n'est jamais en position d'extériorité par rapport au pouvoir (Foucault, 1976: 123-127 in Raffestin, 1980: 46).

Il y a une indéniable convergence entre ces propositions et notre problématique (Raffestin, 1980: 46).



## Annexe n°4

### Questions posées lors des entretiens réalisés avec les différents acteurs du secteur minier péruvien

Ces questions se recoupaient parfois en fonction des individus interrogés.

- Lors des entretiens avec des employés de compagnies minières :

Comment se porte votre activité aujourd'hui ?

Comment se porte le secteur minier péruvien depuis la décennie 1990 ? Depuis la présidence Humala ?

Quelles sont vos relations avec les populations situées aux environs de votre site d'exploitation ?

Combien de personnes travaillent dans l'entreprise ? Sur site ? À Lima ? Quelle est la part des employés locaux ?

Votre activité génère-t-elle une opposition sociale locale ?

Comment l'interprétez-vous ?

Disposez-vous de programmes de responsabilité sociale ? Depuis quand ? Pourquoi ? Quels en sont les objectifs ? De combien de fonds disposent-ils ? À qui s'adressent-ils ? Comment de personnes travaillent dans ce département ?

Comment interprétez-vous les conflits miniers ? Et celui de Conga en particulier ?

Comment interprétez-vous la modification du cadre sectoriel sous la présidence Humala ? L'adoption des lois X vous semble-t-elle nuire au dynamisme du secteur minier ? Pourquoi ?

En quoi l'exploitation minière vous semble-t-elle bénéfique aux populations locales ? au gouvernement central ? à l'État ? Permet-elle de réduire la pauvreté au Pérou et/ou dans votre territoire d'opération ?

Quelles sont vos relations avec les autres entreprises minières ? de celles qui extraient de l'or ? Des entreprises voisines de vos gisements ?

Quels sont vos relations avec le gouvernement ? Avec le gouvernement régional ? Avec les exécutifs locaux ?

Développez-vous des projets en commun ?

- Au cours d'entretiens avec des individus membres d'organisations et/ou d'institutions opposées à l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, au secteur minier en particulier et/ou demandant un encadrement plus strict du secteur :

Quelles sont les raisons de votre opposition au secteur minier ?

Quelles actions menez-vous pour y parvenir ?

Que pensez-vous des nouvelles lois adoptées sous la présidence Humala ?

Quel est l'impact économique du secteur minier pour le Pérou ?

Dans quels territoires êtes-vous présents ? Comment l'activité minière s'y développe-t-elle ?

Quelles sont selon vous les conséquences de l'exploitation minière sur les populations et les territoires locaux ?

Les conséquences du secteur minier sur les populations et les territoires sont-elles les mêmes qu'il s'agisse du secteur égal ou illégal et informel ? Ne sont-elles pas également différentes selon l'échelle et le milieu d'accueil considéré ?

Que proposez-vous pour encadrer ces situations/ce secteur ?

Avez-vous déjà visité une mine à ciel ouvert ?

➤ Lors d'entretiens avec les employés des ministères :

Quel est le rôle de votre ministère et de quels instruments dispose-t-il pour mener à bien sa mission ?

Quels sont les principaux effets de l'activité minière sur l'économie péruvienne ? sur l'environnement ?

Comment les concessions minières sont-elles octroyées ?

Comment expliquez-vous le boom minier au Pérou ? Et le boom des conflits miniers ?

Quels sont les principaux effets de l'activité minière aurifère sur l'environnement ?

Comment sont-ils encadrés ? Qui est chargé de la réalisation et de l'évaluation des études d'impact environnemental dans le secteur minier ? Pourquoi ?

Y a-t-il une différence en termes d'effets sur l'environnement entre l'activité minière légale et l'activité minière illégale et/ou informelle ?

Les effets sur l'environnement dépendent-ils de l'échelle de développement de l'activité ?

Quelles sont les conséquences de l'extraction aurifère illégale ?

Comment les zones restreintes à l'activité minière sont-elles déclarées ?

Quel est le problème entre le développement du secteur minier et la question hydrique ?

Comment l'utilisation de l'eau dans les zones minières est-elle régulée ? La régulation est-elle la même pour toutes les entreprises dans tous les départements ou dépend-elle de contrats signés par chaque entreprise avec l'État ?

Une municipalité peut-elle créer une zone de protection de l'environnement si le ministère (de l'environnement) ne l'a pas fait ?

Pourquoi le ministère de l'environnement n'est-il pas chargé de l'évaluation des études d'impact environnemental ?

Quelles sont les questions environnementales en lien avec le secteur minier qui sont traitées par le ministère de l'énergie et des mines et non par le ministère de l'environnement ? Pourquoi ?

Quelles sont les relations entre le ministère de l'environnement et le ministère de l'énergie et des mines, en matière notamment d'évaluation de ces études d'impact environnemental ?

Le ministère de l'environnement a-t-il été impliqué dans les étapes d'évaluation et de contrôle de l'étude d'impact environnemental du projet Conga ? Pourquoi ?

Quels sont les effets des nouvelles lois minières adoptées sous la présidence Humala en 2011 ? Comment les entreprises minières les ont-elles reçues ? À quelles entreprises s'appliquent-elles ?

Quelles sont les entreprises qui bénéficient de conventions de stabilité fiscale avec l'État péruvien ?

## Annexe n°5

### Précisions, description et illustrations de l'exploitation minière à ciel ouvert et de la lixiviation au cyanure

Une fois qu'un gisement minier a été découvert, délimité et évalué, son exploitation est analysée en fonction de son état (solide, liquide, gazeux), de considérations géologiques, techniques, mais aussi économiques et politiques voire géopolitiques (Lerat, 1971 ; Deshaies, 2007, 2011, 2016). Ces facteurs déterminent alors les méthodes d'exploitation des minerais et, par conséquent, façonnent les paysages miniers. Les conditions d'extraction des produits minéraux ne sont pas partout identiques. Des techniques différentes sont utilisées, d'une part pour l'exploitation des produits solides, d'autre part pour celle des liquides (ou des minéraux mis en dissolution) et des gaz. Des méthodes dissemblables sont aussi employées pour l'extraction des richesses profondes et pour celle des ressources superficielles ou recouvertes par une faible épaisseur de morts-terrains. On n'attaque pas de la même façon un filon et un minerai sédimentaire. De fait, n'y a pas un paysage minier type, mais plusieurs grandes familles d'activités extractives (Lerat, 1971 : 11).

L'exploitation minière à ciel ouvert permet de mettre en production des gisements miniers qui se caractérisent par des concentrations en minerai plus faibles que les gisements souterrains. Le développement des mines sur des échelles plus grandes permet alors de baisser les coûts de production et d'extraire de plus grandes quantités de minerais, et donc que l'extraction devienne rentable, d'autant plus lorsque les cours des minerais sur les marchés mondiaux sont élevés, augmentant dès lors les perspectives de profit. L'extraction à ciel ouvert est utilisée lorsque le minerai se trouve relativement proche de la surface. La surface végétale du site est alors retirée (et conservée pour la phase de fermeture de la mine), la roche est dynamitée, des excavations sous forme de strates sont creusées sur plusieurs dizaines voire centaines de mètres de profondeur (d'où l'expression de mines à ciel ouvert) pour extraire les roches qui contiennent le minerai à valoriser. Ensuite la roche chargée sur des camions, dont la capacité de tonnage avoisine comme pour l'entreprise Minera Yanacocha S.R.L les 250 tonnes, reliés à un système satellitaire (pour des questions de coûts et de sécurité, notamment lors des déplacements des véhicules sur site) puis ramenée à la surface. Elle est alors concassée (généralement en deux étapes) et placée en tas pyramidaux dans des PADs de lixiviation (sortes de piscines), isolés du sol via une géomembrane, sur lesquels une solution chargée en solvant, ici du cyanure (environ 50 milligrammes par litre d'eau) est aspergée au goutte à goutte pendant environ 60 jours pour se charger en métaux lourds (les métaux précieux) afin de séparer la matière minérale riche de la matière non riche. C'est le principe de la technique de la lixiviation au cyanure. Une fois chargée en métaux précieux, la solution, qui circule en circuit fermé<sup>1</sup> est amenée par des tuyaux vers une autre partie du site où elle est traitée industriellement, généralement selon les processus de « *Merrill Crowe* » et de « *Gold Mill* » qui permettent de récupérer la matière riche en la séparant de la solution aqueuse. La matière est ensuite chauffée jusqu'à produire un or « doré »<sup>2</sup> et la solution, retraitée, rechargée en cyanure est renvoyée sur

---

<sup>1</sup> Cf. site de l'entreprise. Information disponible en ligne à l'adresse suivante [page consultée le 1/08/2016] : <http://www.yanacocha.com/proceso-de-produccion/> Ce processus nous a également été décrit à de nombreuses reprises au cours de plusieurs entretiens réalisés par presque l'intégralité de nos interlocuteurs que ce soit de cette entreprise ou d'autres qui exploitent de l'or à ciel ouvert, avec parfois quelques variantes, ainsi qu'au ministère de l'énergie et des mines puis au ministère de l'environnement.

<sup>2</sup> « *Barre d'alliage d'or nouvellement extrait, obtenu en général au terme d'un traitement poussé des minerais et d'une fonte, réalisés dans des mines à moyenne ou grande échelle pour obtenir une forte concentration*

les PAD de lixiviation<sup>3</sup>. La matière non économiquement valorisable est disposée en terrils ou mort-terrains. Une partie de l'eau utilisée lors du processus est retraitée sur site pour la dépolluer, stockée dans des bassins de surveillance avant d'être évacuée dans l'environnement.

La solution minière [...] inclut toutes les formes d'extraction de matériaux de la terre par lixiviation et récupération de liquides [...] Plusieurs minerais sont facilement solubles dans l'eau, formant des saumures, et la récupération de ces fluides représente la première application de la solution minière. L'extraction de matériaux solides par une solution aqueuse passant par ceux-ci et les lixiviant (dissolvant) de leur roche hôte [gangue] a acquis une importance croissante dans l'extraction minière par solvants. Elle inclut à la fois les minerais facilement solubles évaporés et les minerais métalliques qui nécessitent des réactions de lixiviation avec des acides ou d'autres lixivants chimiques et de l'oxydation du minerai [...] L'or présent en concentrations souvent inférieures à 3 ppm [partie par million], est généralement situé dans des roches sédimentaires. La porosité rocheuse est généralement faible mais ouverte, et à l'exception de certaines roches hautement silicifiées, l'or est accessible via les pores et les microfractures [...] Lors de la lixiviation sur le tas [de roches *ie* les pads ou piscines de lixiviation], les solutions cyanurées descendent sur les roches mouillées et entrent par les pores par une action capillaire. Les particules d'or étant très fines et éparées, l'or est rapidement dissout. Une fois que l'or soluble se diffuse hors de la roche il est rapidement lavé des tas de lixiviation avec une bonne perméabilité [...] Les pads de lixiviation sont réutilisés dans de nombreuses mines. Avec cette méthode, le minerai préparé est (1) placé sur le pad, (2) lixivié [lessivé] sur une période programmée, (3) lavé, et (4) retiré du pad et transporté vers une pile de déchets pour une élimination permanente. Une étape de destruction du cyanure peut intervenir auparavant, ou lors de la disposition finale (Bartlett, 1992 : 1-32)<sup>4</sup>.

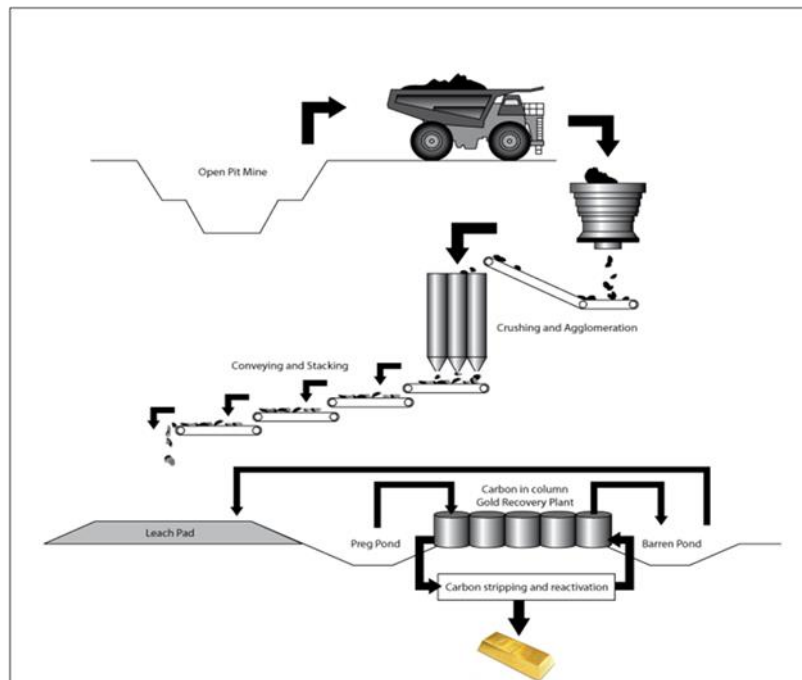
---

(normalement une pureté de 85-90%). L'or extrait sous cette forme n'est pas de qualité commerciale et il doit donc être transporté vers une raffinerie pour être directement affiné sans autre traitement intermédiaire » (OCDE, 2012 : 11).

<sup>3</sup> Cf. entre autres Deshaies (2007 : 73-112).

<sup>4</sup> Notre traduction de : « *Solution mining [...] includes all forms of extraction of materials from the earth by leaching and fluid recovery [...] Several minerals are readily soluble in water, forming brines, and recovery of these fluids represent the earliest application of solution mining. Extraction of solid materials by an aqueous solution flowing through and leaching (dissolving) them from their host rock has become of increasing importance in solution mining. This includes both readily soluble evaporate minerals and metallic ore minerals requiring leaching reactions with acids or other chemical lixivants and, of the, oxidation of the mineral. [...] The gold present in concentrations often less than 3 ppm, usually is hosted in sedimentary rocks. Rock porosity is usually low but open, and with the exception of some highly silicified rocks, the gold is accessible through pores and microfractures [...] During heap leaching, cyanide solutions trickle down over the wetted rocks with solution entering the pores by capillary action. Because the gold particles are very fine and sparse, the gold is quickly dissolved. Once the soluble gold diffuses out of the rock it is fairly quickly washed from ore heaps with good permeability [...] Leach pads are reused at many mines. With this method, prepared ore is (1) placed on the pad, (2) leached for a scheduled period, (3) washed, and (4) removed from the pad hauled to a separate waste pile for permanent disposal. A cyanide destruction step may occur prior to, or in conjunction with, final disposal* ».

Schéma n°2 Schéma explicatif de l'exploitation minière à ciel ouvert



Photographie n°5 Vue partielle de la mine de Lagunas Norte de Minera Barrick Misquichilca, département de La Libertad



Source : Vincent Bos, visite sur site le 17/04/2012

Légende : Au premier plan apparaît la surface végétale. Au second plan se dessine l'aménagement du site par l'entreprise : route, bâtiments puis PAD de lixiviation recouvert par la géomembrane sur la droite. Sur la droite au second plan de même qu'à l'arrière plan apparaissent les strates de la mine à ciel ouvert.

### Photographies n°6 Illustrations de trois phases du processus d'extraction minière à ciel ouvert



1)



2)



3)

1) Une fois la couverture végétale retirée, la roche est dynamitée (arrière plan) puis transportée par camions pour 2) être concassée puis 3) placée dans les bassins de décantation où est opérée la lixiviation.

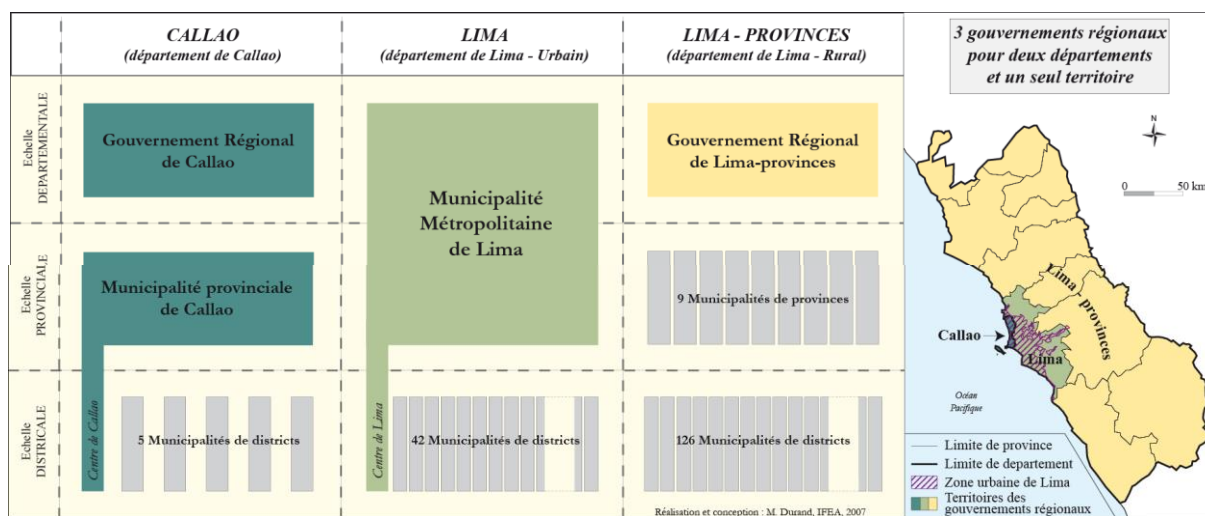
## Annexe n°6

### L'organisation politico-administrative de la grande région de Lima

Si le Pérou est divisé en départements dirigés par des gouvernements régionaux, Lima est divisée en trois gouvernements régionaux sur un territoire : Callao, comme département avec un gouvernement régional, une municipalité provinciale et cinq districts avec chacun une municipalité ; Lima comme département urbain, géré par la Municipalité Métropolitaine de Lima qui comprend 45 districts (il n'y a pas de gouvernement régional ni de municipalité provinciale) puis *Lima Provincias* qui correspond au département de Lima rural doté d'un gouvernement régional (on parle du gouvernement régional de *Lima Provincias*), ce département comprend 9 municipalités provinciales et 126 districts avec chacun une municipalité (Durand, 2010 : 89).

*La province de Callao est constituée de 6 districts, parmi lesquels le district central, celui du cercado de Callao qui représente plus de la moitié de la population. L'originalité de la province de Callao est que sur le même territoire, cohabitent deux gouvernements : un gouvernement local (la municipalité provinciale de Callao) et un gouvernement régional (le gouvernement régional de Callao [...]) Ceux-ci s'ajoutent aux cinq autres municipalités de districts (le sixième district, celui du cercado, étant géré par la municipalité provinciale de Callao) (Durand, 2010 : 89).*

### Organisation politico-administrative de la grande région de Lima



Source : Mathieu Durand, *Gestion des déchets et inégalités écologiques et environnementales à Lima. Entre vulnérabilité et durabilité*, 2010, p. 89

## Annexe n°7

### Départements et divisions politico-administratives : éclairage sur la décentralisation péruvienne

« Les municipalités de district et de province, également appelées « gouvernements locaux » (*gobiernos locales*), peuvent élire leur maire de façon démocratique depuis le Décret législatif (*decreto legislativo*) 051 de 1980. Après plus de 10 ans de dictature militaire, une forte pression des mouvements populaires nationaux a incité le gouvernement du président Belaúnde, élu en 1980, à rétablir la démocratie en permettant une réelle représentation politique locale. Dans un premier temps l'élection des maires ne leur donna que peu de pouvoir, tant sur le plan politique qu'économique (Villafuerte, 1988 : 214). La Loi des municipalités (*Ley de municipalidades*) n° 23853 de 1984 renforça par la suite le pouvoir municipal.

A la fin des années 1980, les autorités nationales et le président Garcia (lors de son premier mandat), se sont rendu compte de la difficulté de faire le lien entre l'échelon local des municipalités et l'échelon national. L'idée de créer des gouvernements régionaux, à l'échelle intermédiaire a donc été émise. Une série de forums et de débats eurent lieu à partir de 1986 pour savoir quel périmètre donner aux régions et quelles compétences leur attribuer. Cette réflexion s'inséra en réalité dans un mouvement général de décentralisation et de démocratisation des sociétés latino-américaines durant les années 1980 et 1990. Le 20 janvier 1989, l'Etat officialisa la création de 12 régions, aujourd'hui appelées « macro-régions ». Ces macro-régions se fondent en réalité sur une autre division administrative du pays, existant depuis l'indépendance : le département. Les 25 départements, échelons intermédiaires et régionaux de gestion du territoire national, ne sont jusqu'alors que des institutions déconcentrées de l'Etat péruvien. Ils ne possèdent en effet aucune institution représentative et sont à la charge d'un préfet nommé par le gouvernement national. Ils n'ont donc qu'une existence administrative. L'Etat, en créant les régions, a souhaité créer des espaces démocratiques plus grands, ayant une cohérence territoriale et économique paraissant plus pertinente que celle des départements.

L'arrivée au pouvoir de Fujimori a radicalement changé la donne. Il opère un retour à une politique centralisatrice, par crainte d'un pouvoir politique régional trop puissant. Le 29 décembre 1992, il supprima les gouvernements régionaux, n'ayant pas encore réellement eu le temps de se mettre en place, pour créer à l'échelle des anciens départements, 25 Conseils Transitoires d'Administration Régionale, CTAR (*Consejos Transitorios de Administración Regional*) aux mains du pouvoir central. Les CTAR administrent alors les départements/régions sans aucune forme de démocratie locale, puisque leurs représentants étaient nommés. Il s'agit d'un simple retour au système antérieur.

Ce n'est qu'en 2002, avec le retour de la démocratie et le président Toledo, que furent publiées successivement la Loi Fondamentale de la Décentralisation n° 27783 (*Ley Base de la descentralización*) puis la Loi Organique des Gouvernements régionaux n° 27867 (*Ley Orgánica de Gobiernos regionales*) qui mettent en place les gouvernements régionaux actuels. La première loi présente les mécanismes de décentralisation, structure l'organisation des institutions et fixe le cadre du financement de cette décentralisation. Quant à la seconde, elle établit de façon plus précise les compétences des gouvernements régionaux. La seconde Loi des Municipalités n° 27972 (*Ley de municipalidades*) de 2003 fait de même concernant l'évolution des gouvernements locaux.



*Les nouveaux gouvernements régionaux: une source de fragmentation supplémentaire*

Le pays est donc actuellement divisé en trois échelons politico-administratifs. Les deux premiers constituent les gouvernements locaux (municipalités de district et municipalités de province), le troisième les gouvernements régionaux.

Ces gouvernements régionaux modernes sont officiellement créés en 2002 et sont effectivement mis en place la même année avec les premières élections régionales. Chaque département possède alors un gouvernement régional. L'idée initiale du gouvernement, ainsi que de nombreux présidents de régions, était de revenir aux 12 macro-régions de la fin des années 1980. Les présidents de régions ont alors formé des comités sous la tutelle du Conseil National de la Décentralisation (*Consejo Nacional de Decentralización*), afin de réfléchir à des regroupements de départements et à la formation de macro-régions. La constitution de 1993 et la Loi d'incitation pour l'intégration et la formation de régions n° 28274 (*Ley de incentivos para la integración y la conformación de regiones*) de 2004 permettent et favorisent ces regroupements. Huit macro-régions furent alors soumises à référendums en 2005. Ceux-ci se sont tous soldés par des échecs et par un rejet massif de la population. Chaque gouvernement régional reste donc en place à l'échelle des anciens départements. Les termes de « région » et de « département » persistent toujours aujourd'hui dans le vocabulaire péruvien, malgré le fait qu'ils désignent aujourd'hui le même échelon administratif. Dans l'esprit de la population comme des autorités, le premier désigne davantage le gouvernement (régional), alors que le second désigne le territoire.

Par défaut, ce système est accepté par la classe politique et donna lieu à de nouvelles élections régionales en 2006, année où eurent également lieu les élections municipales et nationales. Ce renouvellement du personnel politique fut favorable aux régions dans la mesure où le nouveau gouvernement de Garcia (second mandat) incite à la décentralisation (Cevaso Piedra, 2007). La difficulté ne vient pas alors de la légitimité de ces instances, ni de la définition de leurs compétences ou de leur échelle de travail, mais de leur financement et de la fiscalité décentralisés. [...] l'organisation de ces gouvernements régionaux à Lima est source d'une fragmentation particulièrement importante, venant complexifier davantage le territoire ».

Source : Mathieu Durand, « Figure n°3. Organisation politico-administrative de la grande région de Lima », *Gestion des déchets et inégalités écologiques et environnementales à Lima. Entre vulnérabilité et durabilité*, op.cit., 2010, p. 89

## Annexe n°8

### « Promotion de l'investissement privé dans le secteur minier »

#### PROMOCION DE LA INVERSION PRIVADA EN MINERIA

FECHA VENTA	PROPIEDAD DE VENTA	FORMA DE VENTA	POSTORES	PAIS	ACCIONES VENDIDAS %	PRECIO BASE US\$ Mill	COMP. INVER. BASE US\$	PRECIO VENTA US\$ Mill	COMP. INVER. US\$ Mill	INVERSION ESTIMADA US\$ Mill	PERIODO INVER. AÑOS	COMPRADOR	PAIS	ASESORES	FECHA DE CONTRATO	AUDITORIA DE INVERSION	FECHA DE AUDITORIA	INVERSION EJECUTADA US\$ Mill			
19.07.91	Minas Buena Vista	Subast. Burs.	ND		9,2	2,30		1,50			1992-1994	50 Comprado	Perú								
26.05.92	Condestable	Subast. Burs.	ND		80,2	2,20		1,30		2,00	1992-1994	Grupo Serfin/	Perú								
07.09.92	Minpeco USA	Subast. Burs.	Grupo Kibo	Brasil	100	5,50		4,10					Brasil	Socimer							
30.10.92	Hierro Perú S	Subasta pública	Shougang Co Consorcio CN	China Chile	98,4	22,00	60,00	130,20	175,90		1996-1999	Shougang Co Trabajadores.;1.6%	China	Pincok,Aller CS First Boston. Macroconsult.	01.12.92	Conso y Asociat Alonso y Asociat	31.01.97	26.02.98			
15.12.92	Quellaveco	Subasta pública	Southern Per E. M. Mantos Filial de Anglo American.	USA Chile/Sudafrica	Derecho de opción	9,00		12,80	2,50	827,00	1993-2000	E. M. Mantos de Anglo American Co.)	Chile/Sud-Afric	International Consulting (I Morgan Grenfell. Coopers & Lybrand.	15.02.93	Loitte & Touc	18.01.95	40,20			
10.11.93	Cerro Verde	Subasta pública	Cyprus Clima	USA	100	30,00	60,00	35,45	485,30		1994-1999	Cyprus Clima	USA	International Consulting (IMC). Morgan Grenfell.	17.03.94	Meridge & Asc Coleridge & Asc Hansen-Holm,Alc Rodolfo Retamozo	24.04.95	15.05.96	24.07.97	24.09.98	395,90
25.01.94	Las Huaquilla	Subasta pública	VEGSA-Ande	Perú	Derecho de opción	0,80		0,84	1,90		1994-1996	VEGSA C. G JV con Exploration de Canada.	Perú	International Consulting (IMC). Morgan Grenfell.	10.05.94	López de Ro Rodríguez.	09.09.97		2,67		
11.03.94	La Granja	Subasta pública	Phelps Dodge Cominco Cambior Inc. Gencor Real Angeles	USA Canadá Canadá Sudáfrica México	Derecho de opción		5,00	31,00	25,00	#####	1994-1998	Cambior Inc.	Canada	International Consulting (IMC). Morgan Grenfell.	26.05.94	IG Caipo y A KPMG Caipo y A KPMG Caipo y A	09.10.95	13.07.96	10.10.97	33,60	
22.04.94	Refinería de Il	Subasta pública	Southern Per	USA	Activos	67,00	20,00	67,90	20,20		1994-1997	Southern Per	USA	International Consulting (IMC). Morgan Grenfell.	31.05.94	Meridge & Asc Sarria y Asoci	23.10.95	02.08.96	01.07.97	24,50	
06.10.94	Tintaya	Subasta pública	Magma Copp RTZ Limited Antofagasta h Empresas Fri Metal Mining Phelps Dodge Rio Algom/Mi	USA UK Chile México Canadá USA	100	60,00	85,00	276,80	86,80	385,00	1995-2000	Magma Copp BHP(a partir	USA Australia	Pincok,Aller Banque Paribas coopers & Lybrand Hansen Holm Alonso	29.11.94	isen-Holm,Alc Hansen-Holm,Alc	02.09.96	14.04.97	164,80		
04.11.94	Ref. Cajamar	Subasta pública	Cominco / Mc	Canada/Japón	100	120,00	20,00	154,60	20,00	311,00	1995-1999	Cominco / Mc	Canada/Japón	International Consulting (IMC).	15.02.95	isen-Holm,Alc Hansen-Holm,Alc Villa Naranjo & Asc	15.04.96	03.04.97	04.04.98	20,70	
08.03.95	Berenguela	Subasta pública	Kappes & Ca Britannia Gold	USA Canada	Derecho de opción	0,50		0,04	0,76		1995-1998	Kappes & Ca	USA	International Consulting (IMC). Villa Naranjo & Asc	03.05.95	neo & Asocia	07.02.97		0,78		
31.01.96	Paucaray (C	Sub. públic.	Inv. Mineras d	Perú	Activos			0,20					Perú	CS First Bost	06.09.96						
12.07.96	Antamina (Yacimiento C	Subasta pública	Inmet / Rio A Noranda	Canada	Derecho de opción			20,00	#####		1996-1997	Inmet / Rio A	Canada	CS First Boston/ Macroinvest		Auditec S.A.	30.09.00	1 361,73			
06.12.96	Yauliyacu (Casapalca C	Subasta pública	Cia. Mra Casi-Paranapaner Pan American Glencore Int.l Sunshine Mir	Perú Brasil Canadá Suiza USA	100	8,00	15,00	10,10	110,20		1996-2004	Cia. Mra Yaul (80% Cia. Mri (20% Glencoi	Perú Suiza	CS First Bost Macroinvest	30.04.97				50,70		
06.12.96	Conces.La Carca- jada / Perro Ciego	Subasta pública	Cia. Mra Casi	Perú	100		1,60	1,10				Cia. Mra Casi	Perú	CS First Boston/ Macroinvest							
18.04.97	Metalloroya S de la Orcoya CMP)	Subasta pública	Industrias Pe The Doe Run Glencore Int. Boliden A. B. S.A. (San Cri Andaychagua CMP)	México USA Suiza Suecia Australia/Perú	51 Capitalización Directa	70,00	120,00	121,50	120,00		1997-2002	Industrias Pe *Peñoles se f Tomó la opción. el 30.09.97	México USA	CS First Boston/ Macroinvest					56,40		
18.07.97	Emp. Mra. M S.A. (San Cri Andaychagua CMP)	Subasta pública	Mariano Aliag	Perú	Opción de Transferencia	0,15		1,00			1999-2001	Mariano Aliag	Perú	Macroinvest					60,30		
17.10.97	Emp.Mra. Ya Unid.Yauricoc	Subasta pública	Cia. Mra. Sar Morococha S. A.(SIMSA)	Perú	Derecho de Opción	0,50	2,00	0,50	2,00		1997-1998	Cia. Mra. Sar Morococha S. A.(SIMSA)	Perú	CS First Boston/ Macroinvest					2,20		
04.03.98	Prospectos C Huarangayoc Ingenio Jaqui Jarahuali	Subasta pública	ASC Perú LD IATE A&J Mining G&W System	Perú Argentina USA/Perú USA	Derecho de Opción	0,14 0,09 0,04 0,13		0,14 0,10 0,20 0,14			1998-1999 1998-1999 1998-1999 1998-1999	ASC Perú LD IATE A&J Mining G&W System	Perú Argentina USA/Perú USA	Macroinvest							
24.04.98	Prospectos C Las Orquídea Yauyuro-Casca El Puguio	Subasta pública	Minero Dosar Asocacion In Minera Cypru	Perú Peru/Chile USA	Derecho de Opción	0,02 0,17 0,26		0,03 0,25 0,76			1998-1999 1998-1999 1998-1999	Minero Dosar Asocacion In Minera Cypru	Perú Peru/Chile USA	CS First Boston/ Macroinvest							
10.07.98	Cobrizo S.A. Cobrizo de C	Subasta pública	Doe Run Per	USA	100	7,50	5,00	7,50	5,00		1998-2001	Doe Run Per	USA	CS First Bost Macroinvest	14.08.98						
07.08.98	Carbon , Min Peru)	Subasta pública	Cambior Inc. Lar Carbon S. Sider Peru S.	Canada Perú Perú	Transferencia sin opcion	0,16		0,95			1998-?	Lar Carbon S	Perú				07.08.98				
04.12.98	Prospecto Ca	Subasta pública	Billiton Explo Mining Perú B.V.	UK.	Opcion de Transferencia			1,50	5,45		1999-2001	Billiton Explo Mining Perú B.V.	UK	CS First Boston/ Macroinvest							
21.05.99	Prospecto Wi	Subasta pública	Inca Pacific F	Canada	Opcion de Transferencia	0,05		0,05			1999-2001	Cia. Mra. Hec	USA	Macroinvest							
28.05.99	Paragsha S.A Cerro de Passi	Subasta pública	Cia. Mra. Vol	Peru	60	60,00	70,00	61,77	70,00		1999-2004	Cia. Mra. Pa (Grupo Cia. Mra. Volcan S.	Peru	CS First Bost Macroinvest	03.09.99				8,00		
29.10.99	Prospectos C Berenguela Baños Yanacocha Paccococha	Subasta pública	Soc.Mra. Ber Mountain Min Sind. Mro. Pz	USA USA Perú				0,05 0,06 0,05				Soc.Mra. Ber Mountain Min Sind. Mro. Pz	USA USA Perú								
14.01.00	Prospecto CA Quicay	Subasta pública	Emp. Mra. Pz Chancadora C	Peru	Opcion de Transferencia	1,30		3,00	10,70		2000-2005	Chancadora C	Peru				14.02.2000		3,10		
21.01.01	Proy Alto Chi	Subasta pública	Barrick Gold	Canada	Opcion de Transferencia	1,00	1,00		1,00		2001-2002	Barrick Gold	Canada								
14.02.01	Prospectos C Varios	Subasta pública	Varios	Peru, Canada	Opcion de Transferencia	0,18		0,23													
22.03.01	Mina Iscaycr Bursatil	Subasta pública	Grupo: Glenc	Suiza	25% acciones			18,50				Grupo: Glenc	Suiza								
										1 224,94	#####	#####						2 352,47			

Source : MINEM, « Promoción de la inversión privada en minería », 2013a.

Détail des actifs miniers privatisés entre 1992 et 2001

Année	Entité vendue	Acquéreur	Pays d'origine de l'acquéreur	Minerais	District	Province	Département
1992	Condestable	Grupo Serfin et autres	Pérou	cuiivre		Cañete	Lima
1992	Mínero Peru Comercial Inc	Grupo Kibo	Brésil	polymétallifère	Miraflores ( ?)	Lima Metropolitana	Lima
1992	Hierro Perú SA	Shougang Corporation	Chine	fer	Marcona	Nazca	Ica
1992	Quellaveco	Emp. Mra. Mantos Blancos (ffiliale d'Anglo American)	Chili (Afrique du sud)	cuiivre		Mariscal Nieto	Moquegua
1993	Cerro Verde	Cyprus Climax Metals Co. + travailleurs	USA	cuiivre	Uchumayo	Arequipa	Arequipa
1994	Las Huaquillas	Vegsa C. G / Andescorp joint venture avec Sulliden	Pérou + Canada	or + cuiivre	Huaquillas	San Ignacio	Cajamarca
1994	La Granja	Cambior Inc.	Canada	cuiivre	Querocoto	Chota	Cajamarca
1994	Refinería de Ilo SA	Southern Peru Ltd	USA	polymétallifère	Ilo	Ilo	Moquegua
1994	Tintaya	Magma Copper Corporation BHP la	USA (+ Australie en 1996)	cuiivre, or, argent		Espínar	Cuzco

		reprend en 05/1996)					
1994	Refinería Cajamarquilla	Cominco + Marubeni	Canada + Japon	zinc		Lima Metropolitana	Lima
1995	Berenguela	Kappes & Cassidy Associates + Int. Tourning Corp.	USA + Canada	argent + cuivre	Santa Lucía	Lampa	Puno
1996	Paucaray CMP	Inv. Mineras del Sur SA	Pérou	or + argent		Huaytará	Huancaveli- ca
1996	Antamina	Inmet + Rio Algom	Canada	zinc, cuivre, molybdène, argent, plomb	San Marcos	Huari	Áncash
1996	Yauliyacu	Cía Mra Yauliyacu = Cía Mra Casapalca (80%)  + Glencore AG (20%)	Pérou + Suisse	zinc, cuivre, plomb, etc.	Chicla	Huarocharí	Lima
1996	Concesiones La Carcajada + Perro Ciego	Cía Mra Casapalca	Pérou	cuivre, argent, plomb, zinc	Chicla + 3 de enero + San Mateo + San Antonio + Pomococha	Huarocharí	Lima
1997	Complejo Metalúrgico de La Oroya	Doe Run	USA	poly- métallifère	La Oroya	Yauli	Junín
1997	Emp. Mra. Mahr Túnel SA (gisements San Cristobal + Andaycha-	Cía Mra. Volcan SA + travailleurs (29%)	Pérou	zinc, argent, plomb	Morococha + San Cristobal	Yauli	Junín

	gua)						
1997	Emp. Mra. Yauricocha	Cía Mra San Ignacio de Morococha SA (SIMSA)	Pérou	zinc, plomb		Chanchamayo	Junín
1998	Prospecto CMP (Centromin Perú) Huarangayoc/Pira	ASC Perú Ldc.	Canada				Áncash
1998	Prospecto CMP Ingenio	Iate	Argentine				Ica
1998	Prospecto CMP Jaqui	A&J Mining + Dosa SRL	USA + Pérou			Caravelí	Arequipa
1998	Prospecto CMP Jarahuall	G&W Systems Corporation	USA		Caravelí	Caravelí	Arequipa
1998	Prospecto CMP Las Orquideas	Minera Dosán SRL	Pérou		San Ramón	Chanchamayo	Junín
1998	Prospecto CMP Yauyacucasca	Asoc. Ingreto Ltd	Pérou + Chili		Yauyos	Yauyos	Lima
1998	Prospecto CMP El Puquio	Mra Cyprus	USA			Castrovireina	Huancavelica
1998	Cobriz SA	Doe Run	USA	cuivre		Chucampa	Huancavelica
1998	Carbon Minero	Las Carbon SA	Pérou				
1998	Prospecto Cañarico	Billiton Exploration + Mining	RU + Pérou			Ferreñfe	Lambayeque

		Peru Sucursal del Perú					
1998	Prospecto Magistral	Inca Pacific	Canada	cuiivre, argent, molybdène			Áncash
1999	Prospecto Winicocha	Mariano Aliaga Aguilar	Pérou	or	Liviatica	Chumbi- vilcas	Cuzco
1999	Prospecto Pallacocha	Cía Mra Hecla SA	USA	or, argent	Salamanca	Condesuyos	Arequipa
1999	Paragsha Sa (Unidad Cerro de Pasco CMP)	Cía Mra Paragsha SA (groupe Cía Mra. Volcan SA)	Pérou	zinc, argent, plomb, cuiivre			Pasco
1999	Prospecto CMP Berenguela	Soc. Mra. Berenguela	USA	cuiivre, argent			Puno
1999	Prospecto CMP Baños Yanacocha	Mountain Minerals Peru	USA				Cajamarca
2000	Prospecto CMP Quicay	Chancadora Centauro SA	Pérou	or, argent	Simón Bolivar	Pasco	Pasco
2001	Proyecto Alto Chicama	Barrick Gold	Canada	or		Otuzco + Santiago de Chuco	La Libertad
2001	Prospectos CMP varios						
2001	Mina Iscaycruz	Glencore AG	Suisse	zinc, plomb, cuiivre	Oyón	Oyón	Lima

MINEM : « Promoción de la inversión privada en la minería », Lima, 2013a.

D'après ce tableau Au total il semble que :

- 8 actifs sont privatisés à Lima faisant intervenir 8 investisseurs de 6 nationalités différentes (1 suisse, 1 chilien, 1 brésilien, 1 canadien, 1 japonais, 3 péruviens) dont une co-entreprise Pérou/Suisse et une Canada/Japon ; Compañía Minera Casapalca S.A (Pérou) et Glencore A.G (Suisse) réalisent chacun deux investissements différents ;

- 6 actifs sont privatisés à Junín faisant intervenir 4 investisseurs de 2 nationalités différentes (3 péruviens et 1 américain) + des travailleurs ;
- 4 actifs sont privatisés à Arequipa faisant intervenir 5 investisseurs de deux nationalités différentes (4 américains et 1 péruvien) dont une co-entreprise (USA/Pérou) ;
- 3 actifs sont privatisés à Áncash faisant intervenir 4 investisseurs d'une seule nationalité (4 canadiens) dont une co-entreprise (Canada/Canada) ;
- 3 actifs sont privatisés à Cajamarca faisant intervenir 4 investisseurs de 3 nationalités différentes (1 péruvien, 2 canadiens et 1 américain) dont une co-entreprise (Pérou/Canada) ;
- 3 actifs sont privatisés à Huancavelica faisant intervenir 3 acteurs de 2 nationalités différentes (1 péruvien et 2 américains) ;
- 2 actifs sont privatisés à Cuzco faisant intervenir 3 investisseurs de 3 nationalités différentes (1 péruvien, 1 américain et 1 australien) ;
- 2 actifs sont privatisés à Ica faisant intervenir 2 investisseurs de 2 nationalités différentes (1 chinois et 1 argentin) + des travailleurs ;
- 2 actifs sont privatisés à Moquegua faisant intervenir 2 investisseurs de 2 nationalités différentes (1 américain et 1 chilien, cette dernière entreprise étant une filiale de la multinationale sud-africaine Anglo American) ;
- 2 actifs sont privatisés à Pasco faisant intervenir 2 investisseurs (péruviens) ;
- 2 actifs sont privatisés à Puno faisant intervenir 3 investisseurs de 2 nationalités différentes (1 canadien et 2 américains) ;
- 1 actif soit privatisé à Lambayeque faisant intervenir 2 investisseurs de 2 nationalités différentes (1 péruvien et 1 britannique) ;
- 1 actif soit privatisé à La Libertad faisant intervenir 1 investisseur (canadien) ;

## Annexe n°9

### Entreprises ayant bénéficié de contrats de stabilité fiscale dans le secteur minier

Empresa	Estabilidad años	Periodo de... a...	Impuesto a La Renta %	Tasa máxima depreciación %	Derecho de Vigencia Conc. Minera	Reinversión de Utilidades e Infraestruc.
1.- Compañía Minera Santa Luisa S.A.(*)	Al recuperar inversiones	1994 (*)	30%	---	canon 0.04 y 0.1 de UIT	---
2.- Minera Toromocho S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
3.- Minera Yauricocha S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
4.- Minera Yauliyacu S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
5.- Minera Paragsha S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
6.- Minera Mhar Tunel S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
7.- Doe Run Perú SRL	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
8.- Minera Yanacocha SRL - Carachugo	15	1995 - 2009	30%	20%	2	Si
9.- Southern Perú Limited	15	1996 - 2010	30%	20%	2	Si
10.- Minsur S.A.(**)	10	10 años	30%	---	2	Si
11.- Consorcio Minero Horizonte	10	1996 - 2004	30%	---	2	Si
12.- Perubar S.A.	10	1996 - 2004	30%	---	2	Si
13.- Soc. Miner. Refi. de zinc de Cajamarquilla	15	1997 - 2011	30%	20%	2	Si
14.- Minera Iscaycruz S.A.	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
15.- B.H.P. Billiton Tintaya S.A.	15	1995 - 2009	30%	20%	2	Si
16.- Minera Ares S.A.	10	1999 - 2008	30%	---	2	Si
17.- Compañía Minera Condestable	10	1996 - 2005	30%	---	2	Si
18.- Minera Sipan S.A.	15	2000 - 2014	30%	20%	2	Si
19.- Doe Run Perú SRL (**)	15	15 años	30%	20%	2	Si
20.- Sociedad Minera Cerro Verde S.A.A.	15	1999 - 2013	30%	20%	2	Si
21.- Minera Ubinas S.A.	10	1997 - 2007	30%	---	2	Si
22.- Cia. Minera Antamina S.A.	15	2001-2015	30%	20%	2	Si
23.- Minera Yancocha SRL - Maqui Maqui	15	1997 - 2011	30%	20%	2	Si
24.- Minera Yancocha SRL - Cerro Yanacocha	15	2000 - 2014	30%	20%	2	Si
25.- Barrick Misquichilca S.A.	15	1998 - 2012	30%	20%	2	Si
26.- Compañía Minera Milpo S.A.(**)	10	10 años	20%	---	3	Si
27.- Minera Yancocha SRL - La Quinua(**)	15	15 años	29%	20%(i)	3	NO
28.- B.H.P. Billiton Tintaya S.A.(ii)	15	15 años	29%	20%(i)	2.99(ii)	NO

(\*) Hasta recuperar inversiones

(\*\*) No se están beneficiando con la estabilidad tributaria, primero debe aprobarse la Declaración Jurada del Cumplimiento de la Inversión

(i) Sólo maquinaria, equipos industriales y demás activos fijos, a excepción de edificaciones y construcciones (5%).

(ii) Concesión de beneficio 2.99 UIT hasta 5000 TMD, y 2UIT por cada 5000 adicionales

Source: MINEM, « Contratos de estabilidad tributaria », 2013b.

<b>CONTRATOS DE GARANTIAS Y MEDIDAS DE PROMOCION A LA INVERSION</b>						
Empresa	Estabilidad años	Periodo de... a...	Impuesto a La Renta %	Tasa máxima depreciación %	Derecho de Vigencia Conc. Minera	Reinversión de Utilidades e Infraestruc.
Doe Run Perú SRL	10	1997 - 2006	30%	---	2	Si
Mra. Yanacocha SRL - Carachugo	15	1995 - 2009	30%	20%	2	Si
Doe Run Perú SRL	15	15 años	30%	20%	2	Si
Cia. Mra. Antamina S.A.	15	2001-2015	30%	20%	2	Si
Minera Yancocha SRL - Maqui Maqui	15	1997 - 2011	30%	20%	2	Si
Mra. Yancocha SRL - C° Yanacocha	15	2000 - 2014	30%	20%	2	Si
Mra. Yancocha SRL - La Quinua	15	15 años	29%	20%(i)	3	NO

Source: Idem.



## Annexe n°10

Rappel des indicateurs testés pour saisir la conflictualité socio-environnementale dans les territoires où ce type de conflits est le plus fort en 2014 et détails des cinq caractéristiques communes à ces territoires.

Tableau n°29 Croisement de 27 facteurs testés avec celui de la conflictualité socio-environnementale dans les sept départements les plus touchés par ce type de conflits en 2014  
Détails des 27 critères testés dans les sept départements où la conflictualité sociale est la plus forte en 2014 et comparaison de ceux-ci avec la moyenne nationale

	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto
Territoire extractif							
Population rurale supérieure à la moyenne nationale (31,6 % en 2007)							
Population urbaine inférieure à la moyenne nationale (68% en 2007)							
Part de la pauvreté monétaire supérieure à la moyenne nationale (39,2% en 2007)							
Part de la pauvreté non monétaire supérieure à la moyenne nationale (30,3% en 2007)							
Taux moyen d'analphabétisme (2005-2013) supérieur à la moyenne nationale (9,8%)							
Altitude de la capitale départementale supérieure à celle de Lima (161 m)							
Territoire ayant subi au moins une des ruées minières							
Un des 16 principaux départements producteurs d'or							
Un des 16 principaux départements producteurs d'argent							
Part du territoire local octroyé sous forme de concessions minières supérieure à la moyenne nationale (16,1%)							
Part de l'extrême pauvreté, supérieure à la moyenne nationale (18,8% en 2007)							
Distance par la route de Lima à la capitale régionale supérieure à la moyenne des deux ruées minières (830 km)							
Un des 13 principaux départements producteurs de zinc							
Part du PIB extractif dans le PIB local supérieure à la part nationale moyenne (22,1%)							
Rente minière perçue (2006-2014) supérieure la moyenne (nationale (4 %)							
Part des travailleurs miniers non locaux supérieure à 50% (en 2013)							
Par du PIB extractif dans l'économie locale en baisse (2007-2014)							
Mortalité infantile supérieure à la moyenne nationale (32 pour 1000 entre 2000 et 2010)*							
Un des 11 principaux départements producteurs de cuivre							
Part du PIB agro-pastoral dans le PIB local supérieure à la moyenne nationale (4,2% entre 2007 et 2014)							
Part du PIB extractif dans l'économie locale en hausse (2007-2014)							
Part des travailleurs miniers locaux supérieure à 50% (en 2013)							
Un des dix principaux départements producteurs de plomb							
Un des cinq principaux départements producteurs de molybdène							
Un des 8 départements poly-métallifères							
Contribution du PIB local au PIB national supérieure à la moyenne péruvienne (4,2%)							

\* La mortalité infantile concerne le décès des bébés avant l'âge d'un an (INEI, 2000 : 5). Cet indicateur permet entre autres d'éclairer les conditions sanitaires d'une population dans le territoire visé.

Sources : INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a ; « Población económicamente activa, según ámbito geográfico 2004-2015 », 2016c ; « Tasa de analfabetismo de la población de 15 y más años de edad, según departamento 2006-2015 », 2016d ; « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Cuadro n°1 : población total, por área urbana y rural, y sexo según departamento, provincia, distrito y edades simples », 2008b ; « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », 2008d ; « Superficie, población, densidad poblacional y altitud de la capital según departamento y provincia, 2013 », 2014a ; « Estadísticas. Sociales. Pobreza. Población con al menos una necesidad básica insatisfecha, según departamento, 2007-2014 », Lima, 2014b ; « Tasa de mortalidad infantil y en la niñez, según departamento, 2000, 2007/2008, 2010/2011 », 2012 ; « Cuadros estadísticos. Índice Temático. Población », 2008c ; « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », 2008d ; INGEMMET « Ubicación de los derechos mineros por departamento a nivel nacional », 2016 ; MINEM : *Perú2014. Anuario minero. Reporte estadístico*, 2015, pp. 46-81,04, 118, 125-126 ; « Promoción de la inversión privada en la minería », 2013a ; *Perú 2011. Anuario minero. Reporte estadístico, op.cit.*, 2012, pp. 23-45. Élaboré par l'auteur.

Les départements où les conflits socio-environnementaux sont les plus vifs en 2014 sont tous des territoires extractifs c'est-à-dire des territoires marqués par l'exploitation marchande de ressources naturelles non renouvelables (minerais, gaz ou pétrole ; cf. tableau A)

Tableau A Croisement des facteurs : exploitation marchande des ressources naturelles non renouvelables et conflictualité socio-environnementale

Facteur	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto
Type de Ressources exploitées	Minerais	Minerais	Minerais gaz	Minerais	Minerais	Minerais	Hydrocarbures

Sources: INEI, « PBI de los departamentos según actividades económicas », 2016a. INGEMMET, « Ubicación de los derechos mineros vigentes por departamento a nivel nacional. Total derechos mineros vigentes al 31/08/2016 », 2016. Élaboré par l'auteur.

Par ailleurs, les conflits socio-environnementaux les plus nombreux en 2014 semblent se développer dans des départements relativement plus ruraux que la moyenne observée à l'échelle nationale (cf. tableau B).

En effet, la part de la population rurale dans les territoires les plus touchés par les conflits socio-environnementaux en 2014 représente en moyenne la moitié (environ 47%) de la population locale, recensée dans chaque département en 2007, soit un niveau supérieur à celui observé à l'échelle nationale où moins du tiers (32%) des Péruviens vivent milieu rural (INEI, 2008b). Plus exactement, la part de la population rurale de ces territoires oscille entre un tiers (33%) à son niveau le plus bas (Áncash) et plus des deux tiers (67%) à son niveau le plus haut (Cajamarca ; idem). En 2014 au Pérou les populations résidant en milieu rural seraient plus promptes à se mobiliser pour des questions relatives à la régulation environnementale que les populations urbaines bien que ce phénomène ne soit pas exclusif d'une forme de convergence

des luttes entre villes et campagnes contre le secteur extractif et/ou pour la protection de l'environnement<sup>1</sup>. Cette situation est étroitement liée à la dépendance biologique et sociale des populations rurales vis-à-vis de la nature pour assurer leur survie (Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; cf. chapitre n°9).

Tableau B Croisement des critères : conflictualité socio-environnementale et population rurale en 2007

Facteur	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto	Moyenne des départements	Moyenne nationale
Part de la population rurale	33	54,10	45	67,30	42	50	38,10	47,1	31,6

Source : INEI, « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Cuadro n°1 : población total, por área urbana y rural, y sexo según departamento, provincia, distrito y edades simples », 2008b.  
Élaboré par l'auteur.

Par conséquent, le critère de la population urbaine peut être considéré comme un facteur explicatif des conflits socio-environnementaux dès lors que la part de la population qui réside en ville est inférieure à la moyenne nationale (cf. tableau C).

En effet, si en moyenne plus de la moitié (53%) de la population des départements les plus touchés par les conflits socio-environnementaux en 2014 réside en ville (sur la base du recensement de la population de 2007), ce taux est inférieur à la moyenne nationale (68%, idem). Plus exactement, dans les sept départements les plus touchés par les conflits socio-environnementaux en 2014, le taux de population urbaine est même toujours inférieur à la moyenne nationale. En 2014 les conflits socio-environnementaux touchent donc des territoires dans lesquels la part de la population urbaine est inférieure à la part moyenne de la population résidant en milieu urbain observée à l'échelle du Pérou (sur la base du recensement de 2007 ; INEI, 2008b). Cette moindre urbanité expliquerait un attachement supérieur à l'environnement et/ou éclairerait une dépendance socio-économique plus forte des populations résidants dans

<sup>1</sup> Svampa (2011) évoque une convergence des luttes en faveur de la protection de l'environnement en Amérique latine entre populations indigènes et populations urbaines. En Amérique latine cette convergence des luttes semblerait toutefois davantage prendre la forme d'un phénomène d'appui des intérêts des populations marginalisées, souvent rurales, par les populations des métropoles urbaines régionales qu'une réelle convergence des luttes de l'ensemble des acteurs sociaux (où pourrait être repéré un mouvement général d'appui aux secteurs urbains et/ou aux populations marginalisés non paysannes ou indigènes par ces catégories d'acteurs).

ces territoires vis-à-vis de la nature du fait notamment d'un mode de vie partiellement fondé sur l'accès aux ressources naturelles (Grieco, Salazar-Soler, 2013 ; cf. chapitre n°9) bien que les convergences d'intérêts entre les acteurs des deux milieux soient possibles (idem ; Grieco, 2016).

Tableau C Croisement des critères : conflictualité socio-environnementale et population urbaine en 2007

Facteur	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto	Moyenne des départements	Moyenne nationale
Part de la population urbaine	64,2	45,9	55	32,7	58	49,7	65,4	53	68

INEI (2008b) « Sistema de consulta de resultados censales. Cuadros estadísticos. Cuadro n°1 : población total, por área urbana y rural, y sexo según departamento, provincia, distrito y edades simples », 2008b.

Élaboré par l'auteur.

Les départements dans lesquels les conflits socio-environnementaux sont les plus nombreux en 2014 sont des territoires où les niveaux de pauvreté économique sont supérieurs à la moyenne nationale. Le niveau de pauvreté monétaire semble alors constituer un facteur explicatif des conflits socio-environnementaux (cf. tableau D).

En effet dans les sept départements les plus touchés par ce type de conflits en 2014 la part de la population économiquement pauvre est en moyenne toujours plus élevée, presque les deux tiers (environ 63%) que celle observée à l'échelle péruvienne où, sur la base du recensement de 2007, moins d'une personne sur deux (environ 39%) vit en situation de pauvreté monétaire (INEI, 2008d). En d'autres termes, il semblerait qu'en 2014 les Péruviens les plus pauvres soient plus enclins que les autres à participer à des mobilisations sociales autour des questions environnementales.

Tableau D Croisement des critères : conflictualité socio-environnementale et pauvreté monétaire en 2007

Facteur	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto	Moyenne des 7 départements	Moyenne nationale
Pauvreté monétaire (en %)	43,6	71,1	58,7	66,4	75,5	68,7	55,9	62,8	39,2

Source : INEI, « Sistema de consulta de principales indicadores de pobreza. Mapas », 2008d.  
Élaboré par l'auteur.

De même, les sept départements marqués par la plus forte conflictualité socio-environnementale en 2014 sont des territoires où la part de la population locale vivant en situation de pauvreté non monétaire (mesurée par au moins une nécessité de base non satisfaite) est supérieure à la moyenne nationale (cf. tableau E).

En effet, dans ces territoires la part de la population en situation de pauvreté non monétaire en 2007 oscille entre près du tiers (33% à Áncash) et plus des deux tiers (68% à Loreto) alors qu'à l'échelle nationale moins d'un cinquième (19% environ) des Péruviens vivent avec au moins une nécessité de base non satisfaite.

Tableau E Croisements des critères : conflictualité socio-environnementale et part de la population en situation de pauvreté non monétaire en 2007

	Áncash	Apurímac	Cuzco	Cajamarca	Ayacucho	Puno	Loreto	Moyenne des sept départements	Moyenne nationale (en %)
Part de la population locale vivant en situation de pauvreté non monétaire	33,3	37,1	40,9	45,1	45,4	38,4	68	44%	18,8

Source : INEI, *Censos Nacionales 2007, XI de población y VI de Vivienda, op.cit.*, 2008.

## Annexe n°11

### Exemple d'utilisation locale de la rente minière

Photographie n°7 La plaza de toros, gigantesque arène de la ville de Cajamarca, en cours de construction grâce à la rente minière



Source: Vincent Bos, Cajamarca, avril 2013.

Ce monument en cours de construction à la date de la prise de la photographie, semble avoir une fonction à la fois récréative, une arène, et mémorielle, car bordé par une allée d' « Incas ». C'est pour rappel, à Cajamarca que Pizarro capture l'Empereur Inca Atahualpa en 1532 et le fait exécuter en 1533. Sa fonction politique, associée à la présidence du gouvernement de Cajamarca, ne fait guère de doute.

# Table des illustrations

## Liste des cartes

Carte n°1 Les trois grands ensembles naturels du Pérou .....	78
Carte n°2 Les départements péruviens par région naturelle d'appartenance .....	81
Carte n°3 Nature et localisation des capitaux investis dans le secteur minier entre 1992 et 2001 .....	90
Carte n°4 Distances par la route de Lima Métropolitaine aux capitales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en km) .....	98
Carte n°5 Répartition de la population péruvienne à l'échelle départementale en 1993 (en milliers d'habitants).....	101
Carte n°6 Localisation des 26 provinces touchées par la ruée minière de 1992-2001 .....	105
Carte n°7 Part de la population péruvienne résidant en milieu urbain à l'échelle départementale en 1993 (en % de la population).....	108
Carte n°8 Des provinces minières aussi bien rurales qu'urbaines .....	110
Carte n°9 Distribution des producteurs agro-pastoraux au Pérou à l'échelle départementale en 1993 .....	116
Carte n°10 Inégale distribution spatiale de la population péruvienne en situation d'analphabétisme en 1993 à l'échelle départementale (en %) .....	120
Carte n°11 Distribution spatiale de l'investissement minier sur le territoire péruvien entre 2005 et 2014 à l'échelle départementale .....	123
Carte n°12 Distances moyennes par la route entre Lima Métropolitaine et les capitales des sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 (en km) .....	124
Carte n°13 Concentration spatiale de l'investissement minier péruvien total de 2005-2014 à l'échelle départementale (en %) .....	126
Carte n°14 Distribution de la population péruvienne à l'échelle départementale en 2007 ....	129
Carte n°15 Distribution de la population péruvienne résidant en milieu rural en 2007 .....	131
Carte n°16 Inégale contribution des départements péruviens au PIB agro-pastoral national entre 2007 et 2014 .....	133
Carte n°17 Inégale distribution des producteurs agro-pastoraux au Pérou en 2012 .....	135
Carte n°18 Inégale distribution de la population en situation de pauvreté monétaire au Pérou en 2007 .....	140

Carte n°19 Inégale distribution de la population en situation d'extrême pauvreté monétaire au Pérou en 2007.....	142
Carte n°20 Part de la population vivant avec au moins une nécessité de base non satisfaite au Pérou en 2007 (en % de la population départementale).....	144
Carte n°21 Une population inégalement touchée par l'analphabétisme entre 2005 et 2013..	146
Carte n°22 Concentration spatiale de la richesse économique péruvienne entre 2007 et 2014 à l'échelle départementale (en milliers de nouveaux sols de 1979).....	151
Carte n°23 Inégale contribution des départements péruviens au dynamisme économique du secteur extractif national entre 2007 et 2014.....	154
Carte n°24 Inégale contribution du secteur extractif aux économies locales au Pérou.....	155
Carte n°25 Inégale distribution spatiale des concessions minières sur le territoire péruvien et poids différencié de l'empreinte spatiale du secteur minier à l'échelle départementale au 31/08/2016.....	167
Carte n°26 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production d'argent dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en milliers d'onces fines) .....	170
Carte n°27 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production aurifère dans le nord et le sud du Pérou entre 2002 et 2014 (en milliers d'onces fines) .....	172
Carte n°28 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de l'exploitation illégale et informelle de l'or au début du XXI <sup>e</sup> siècle.....	174
Carte n°29 Une production cuprifère spatialement diffuse mais territorialement concentrée dans le centre-nord et l'extrême sud du pays, 2002 - 2014 (en milliers tonnes) .....	175
Carte n°30 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de la production de plomb dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en tonnes).....	176
Carte n°31 Concentration territoriale de la production de zinc dans les Andes du centre entre 2002 et 2014 (en tonnes) .....	177
Carte n°32 Concentration territoriale de la production de molybdène à l'extrême sud et dans le centre du pays en 2014 (en tonnes) .....	178
Carte n°33 Localisation aux échelles départementale et provinciale des 22 mines et 3 projets d'extraction aurifère des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2015, par techniques d'extraction utilisées .....	210
Carte n°34 Localisation des 4 entreprises minières productrices d'or dans le département de Cajamarca en 2014 à l'échelle provinciale.....	221
Carte n°35 Localisation des 6 entreprises minières aurifères dans le département de La Libertad en 2014 à l'échelle provinciale.....	223



Carte n°36 Les entreprises aurifères, des points de connexion au monde. ....	231
Carte n°37 Inégale redistribution de la rente minière entre 2006 et 2014 à l'échelle départementale (en milliards de nouveaux sols) .....	269
Carte n°38 Distribution des travailleurs miniers au Pérou en 2014 (en dizaines) et part de la main d'œuvre minière locale à l'échelle départementale en 2013 (en % des travailleurs miniers dans chaque département) .....	276
Carte n°39 Distribution des conflits sociaux sur le territoire péruvien en 2014 .....	297
Carte n°40 Inégale distribution des conflits socio-environnementaux au Pérou en 2014 à l'échelle départementale.....	301
Carte n°41 Nombre de travailleurs directs et indirects dans le secteur minier péruvien en 2015 à l'échelle départementale .....	318
Carte n°42 Recours à l'emploi local dans le secteur minier péruvien en 2014 à l'échelle départementale .....	322
Carte n°43 Au moins seize morts dans des conflits miniers meurtriers entre 2012 et 2015 ..	433
Carte n°44 Distribution locale de la rente minière dans le département de Cajamarca à l'échelle municipale entre 1996 et 2011 (en millions de sols).....	450

## Liste des encadrés

Encadré n°1 Jeux potentiels des acteurs autour de la mise en production des ressources naturelles .....	24
Encadré n°2 Distances par la route de Lima Métropolitaine aux capitales régionales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en km).....	98
Encadré n°3 Altitude des capitales des départements touchés par la ruée minière de 1992-2001 (en m au-dessus du niveau de la mer) .....	100
Encadré n°4 Des provinces minières faiblement peuplées.....	106
Encadré n°5 Des provinces minières aussi bien rurales qu'urbaines .....	111
Encadré n°6 Éclairage sur le concept de pauvreté mobilisé.....	117
Encadré n°7 Distance moyenne par la route de Lima Métropolitaine aux capitales des sept nouveaux départements touchés par la ruée minière de 2005-2014.....	124
Encadré n°8 Altitude des capitales des départements touchés par la ruée minière de 2005-2014 (en m au-dessus du niveau de la mer) .....	127

Encadré n°9 Précisions sur le mode de calcul de l’empreinte minière potentielle sur le territoire péruvien.....	162
Encadré n°10 Précisions terminologiques : exploitation légale/illégale/informelle .....	170
Encadré n°11 Avancée du front minier aurifère dans le sud du Pérou .....	208
Encadré n°12 Gold Fields La Cima S.A, La Arena S.A et Minera Titan del Perú S.R.L, illustrations de la glocalisation du secteur minière aurifère péruvien .....	228
Encadré n°13 Inégale évolution de la production minière péruvienne au début des années 1990 selon les minerais considérés .....	241
Encadré n°14 Évolution de la production des principaux minerais exploités au Pérou entre le milieu des années 1980 et 2014.....	252
Encadré n°15 Les négociations autour de l’emploi. Témoignages de deux salariés de deux entreprises minières d’origine canadienne opérant au Pérou en 2012 .....	328
Encadré n°16 Obtenir un emploi à la mine ou le rêve de l’ascension sociale.....	331
Encadré n°17 Les étapes pour l’application de la servitude et de l’expropriation.....	357
Encadré n°18 La procédure de servitude pour l’utilisation des terres dans le cadre d’activités minières et hydrocarburifères d’après le D.S n°017-AG-96 de 1996 .....	363
Encadré n°19 Procédure de la servitude minière (loi de 2003, D.S n°015-2003-AG).....	365
Encadré n°20 Manque de moyens et réduction des délais de réponse de l’administration publique, facteurs favorables ou de blocage pour le développement des projets miniers ?...	371
Encadré n°21 Tensions institutionnelles autour de la régulation environnementale .....	387
Encadré n°22 La stigmatisation des opposants à l’exploitation marchande des ressources naturelles .....	405
Encadré n°23 Construction et diffusion massive de l’image d’une conflictualité minière liée au terrorisme. Extraits de l’interview d’Hermando de Soto par Mariella Balbi .....	424
Encadré n°24 La délégitimation par l’association au terrorisme .....	426
Encadré n°25 Extraits de discours de campagne du candidat Humala en 2011.....	463
Encadré n°26 Extraits de l’allocution du président Humala du 20 avril 2012.....	473
Encadré n°27 L’eau au centre des préoccupations.....	489
Encadré n°28 « La Jalqueñita », chanson écrite et chantée par Máxima Acuña lors de la remise du Prix Goldman pour l’Environnement le 18 avril 2016.....	500
Encadré n°29 La légende de la lagune de Schururo.....	505

## Liste des tableaux

Tableau n°1 Évolution des principaux indicateurs macro-économiques sous les présidences Fujimori (1990-2000).....	70
Tableau n°2 Détail des actifs miniers privatisés entre 1992 et 2001 .....	84
Tableau n°3 Nombre et origine des investissements réalisés dans le secteur minier entre 1992 et 2001 par département .....	89
Tableau n°4 Localisation des territoires touchés par la ruée minière de 1992-2001 aux échelles départementale et provinciale.....	104
Tableau n°5 Évolution du PIB extractif à l'échelle locale (en milliers de nouveaux sols) et contribution de cette activité au PIB extractif national et à l'économie locale (en %) .....	157
Tableau n°6 Double concentration minière entre 2002 et 2014 :.....	179
Tableau n°7 Catégories et échelles d'extraction minières au Pérou .....	185
Tableau n°8 Production moyenne (en t), participation (en %) et localisation des 18 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2004 .....	194
Tableau n°9 Localisation à l'échelle départementale des 18 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2002 et 2004.....	196
Tableau n°10 Informations générales et localisation des 16 mines d'or exploitées par les 9 principales entreprises minières productrices d'or du Pérou entre 2002 et 2004.....	198
Tableau n°11 Classement par ordre décroissant de la production (en t) et participation (en %) des 20 principales entreprises minières productrices d'or au Pérou entre 2005 et 2014 .....	201
Tableau n°12 Informations générales et localisation des activités des 20 principaux producteurs d'or du Pérou entre 2005 et 2014 .....	202
Tableau n°13 Production (en t) et contribution (en %) moyennes des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2014 .....	205
Tableau n°14 Informations générales sur les 22 mines et 3 projets d'extraction aurifère des 10 principales entreprises minières productrices d'or entre 2002 et 2015 .....	216
Tableau n°15 Informations générales sur les 11 entreprises productrices d'or en activité dans les départements de Cajamarca et La Libertad en 2014.....	218
Tableau n°16 Informations générales sur les 12 entreprises minières productrices d'or dans le sud du Pérou au début du XXI <sup>e</sup> siècle .....	224
Tableau n°17 Niveaux d'imposition du droit de vigueur et des pénalités selon la catégorie de rattachement de l'entreprise minière .....	259
Tableau n°18 Répartition de la redevance minière à l'échelle des territoires locaux .....	260

Tableau n°19 Critères de distribution du canon minier à l'échelle des territoires locaux .....	263
Tableau n°20 Croisement des facteurs « captation de la rente minière » et « part du territoire local sous concession » dans les 12 départements qui perçoivent la part la plus faible de la rente minière redistribuée à l'échelle locale entre 2006 et 2014 (en %) .....	266
Tableau n°21 Croisement des facteurs « captation de la rente minière » et « part du territoire local sous concession » dans les 13 départements qui perçoivent la part la plus importante de la rente minière redistribuée à l'échelle locale entre 2006 et 2014 (en %) .....	266
Tableau n°22 Inégal impact du secteur minier sur la main d'œuvre locale en 2013 et 2014 à l'échelle départementale.....	276
Tableau n°23 La régulation environnementale, principale cause de la conflictualité sociale dans sept départements en 2014 .....	300
Tableau n°24 Croisement de 27 facteurs testés avec celui de la conflictualité socio-environnementale dans les sept départements les plus touchés par ce type de conflits en 2014 .....	303
Tableau n°25 Détail des rémunérations mensuelles du secteur minier par branche d'activité .....	315
Tableau n°26 Détail des rémunérations mensuelles du secteur minier par branche d'activité .....	315
Tableau n°27 Contribution du secteur agro-pastoral à l'économie régionale dans le département de Cajamarca entre 2007 et 2014 .....	447
Tableau n°28 Contribution du secteur extractif à l'économie régionale dans le département de Cajamarca entre 2007 et 2014.....	449
Tableau n°24 Croisement de 27 facteurs testés avec celui de la conflictualité socio-environnementale dans les sept départements les plus touchés par ce type de conflits en 2014 .....	592

## Liste des graphiques

Graphique n°1 Entrées nettes d'IDE entre 1980 et 2000 .....	68
Graphique n°2 Nombre d'investissements miniers entre le 26 mai 1992 et le 22 mars 2001 (par an).....	91
Graphique n°3 Évolution des niveaux de pauvreté et d'extrême pauvreté en 1991, 1994, 1997 et 2000 (en % de la population) .....	118

Graphique n°4 Évolution de la pauvreté monétaire entre 2004 et 2013 (en % de la population)	137
Graphique n°5 Évolution de l'extrême pauvreté monétaire entre 2004 et 2013	138
Graphique n°6 Évolution de la part de la population vivant avec au moins une nécessité de base non satisfaite entre 2007 et 2013 (en % de la population)	143
Graphique n°7 Évolution de la valeur du PIB extractif en 2014 par rapport à 2007 à l'échelle départementale (en %)	156
Graphique n°8 Évolution de la production péruvienne d'or par décennie entre 1901 et 1989 (en kg)	188
Graphique n°9 Évolution de la production péruvienne d'or par an entre 1901 et 1980 (en kg)	189
Graphique n°10 Évolution moyenne de la production péruvienne d'or par décennie des années 1980 au milieu des années 2010 (en tonnes)	190
Graphique n°11 Évolution moyenne de la production péruvienne d'or de 1900 à 2014	190
Graphique n°12 Évolution de la production aurifère péruvienne moyenne de 1900 à 2014	191
Graphique n°13 Évolution du PIB minier entre 1983 et 2014 (en millions de nouveaux sols)	238
Graphique n°14 Évolution de la croissance du PIB minier et du PIB national entre 1985 et 2014 (en %)	239
Graphique n°15 Évolution des cours annuels moyens des principaux minerais exportés par le Pérou entre 1985 et 1994 (en dollars)	240
Graphique n°16 Évolution du PIB minier et du PIB péruvien entre 1990 et 2012 (en millions de nouveaux sols à prix constants de 1994)	242
Graphique n°17 Part des exportations minières dans les exportations péruviennes entre 1985 et 2014 (en %)	249
Graphique n°18 Évolution de la valeur des exportations minières par rapport à la valeur totale de l'ensemble des exportations entre 1985 et 2014 (en millions de dollars)	251
Graphique n°19 Évolution annuelle moyenne des cours mondiaux des principaux minerais exportés par le Pérou entre 1978 et 2015 (en dollars)	255
Graphique n°20 Évolution de la valeur des exportations de cuivre et d'or par rapport à la valeur totale des exportations minières entre 1985 et 2014 (en millions de dollars)	257
Graphique n°21 Évolution de la part des exportations de cuivre et d'or dans les exportations minières totales en 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010 et 2014 (en %)	257

Graphique n°22 Nombre de travailleurs du secteur minier en moyenne par an entre 2000 et 2014 (en milliers) .....	271
Graphique n°23 Évolution de l'emploi minier direct et indirect entre 2000 et 2014.....	272

## Liste des photographies

Photographie n°1 L'association de l'extractivisme à une forme de terrorisme contre la nature .....	486
Photographie n°2 Gardiens des lacs veillant sur les lagunes sur le site du projet minier Conga .....	492
Photographie n°3 Máxima Acuña de Chaupe, le visage de la lutte du conflit contre le projet minier Conga et l'entreprise Minera Yanacocha.....	499
Photographie n°4 Graffiti attestant du rôle clé des paysannes dans les manifestations anti-Conga .....	499
Photographie n°5 Vue partielle de la mine de Lagunas Norte de Minera Barrick Misquichilca, département de La Libertad.....	580
Photographies n°6 Illustrations de trois phases du processus d'extraction minière à ciel ouvert .....	581
Photographie n°7 La plaza de toros, gigantesque arène de la ville de Cajamarca, en cours de construction grâce à la rente minière.....	597

## Liste des schémas

Schéma n°1 Les conflits miniers, des conflits socio-territoriaux spécifiques.....	294
Schéma n°2 Schéma explicatif de l'exploitation minière à ciel ouvert.....	580

## Table des matières

Résumé.....	3
Resumen .....	4
Abstract .....	5
Remerciements.....	6
Plan des parties .....	8
Liste des acronymes.....	10
<b>Introduction générale.....</b>	<b>11</b>
<b>Première partie.....</b>	<b>45</b>
<b>Construction sociale des ressources et dynamiques spatio-économiques du secteur minier péruvien .....</b>	<b>45</b>
Introduction de la première partie.....	46
Chapitre n°1 .....	49
Implosion des anciennes règles et adoption d'une nouvelle orthodoxie néo-libérale, fin de la décennie 1980 – début de la décennie 1990 .....	49
1.1 Crise multidimensionnelle et implosion des règles du jeu, 1980-1990.....	50
1.1.1 La progressive détérioration de l'économie au cours de la décennie 1980 .	50
1.1.2 L'implosion des règles du jeu.....	51
1.2 Néo-libéralisation, reprimarisation de l'économie et avènement d'un « État facilitateur » au début de la décennie 1990.....	54
1.2.1 Nouvelles règles du jeu, nouveau modèle de développement et redéfinition du rôle de l'État dans la sphère économique.....	54
1.2.2 Les trois temps de l'ère Fujimori (1990-2000) .....	59
a. Le « Fujishock », 1990-1992 .....	59
b. La néo-libéralisation de l'économie, 1993-1997 .....	63
c. Une période de turbulences, 1998-2000 .....	69
Conclusion du chapitre n° 1 .....	75
Chapitre n°2 .....	76
Ruées sur les espaces naturellement riches en minerais : une valorisation différenciée des espaces par le capital.....	76
2.1 Nouvelles règles, nouveaux acteurs, nouveaux fronts : la reconfiguration du territoire par le capital.....	77
2.1.1 La représentation de l'espace péruvien : trois grands ensembles « naturels » .....	77

2.1.2 Libéralisation du secteur minier et ruée des investisseurs privés sur le territoire péruvien, 1992-2001.....	82
2.1.3 La mondialisation du secteur minier péruvien, conséquence directe de la libéralisation de l'activité minière.....	92
2.1.4 Ruée minière sur des territoires périphériques.....	97
a. Des territoires miniers principalement andins et éloignés de la capitale .....	97
b. Des territoires miniers situés en altitude.....	99
c. Des territoires miniers faiblement peuplés.....	100
d. Des territoires miniers aussi bien ruraux qu'urbains .....	107
2.1.5 Les territoires miniers, des marges nationales ?.....	113
a. Des territoires inégalement liés à l'agriculture et à l'élevage.....	113
b. Des territoires miniers marqués par la pauvreté.....	116
c. Des territoires miniers marqués par un inégal accès à l'éducation .....	119
2.2 Greffe territoriale du secteur minier au début du XXI <sup>e</sup> siècle .....	121
2.2.1 Intensification de l'exploitation minière au cours des années 2000 et 2010 .....	121
a. Avancée du front minier sur le territoire national, 2005-2014 .....	121
b. Vers un redéploiement de l'activité dans les plaines ?.....	126
c. Des territoires miniers toujours aussi peu peuplés.....	128
d. Des territoires miniers plus urbains que ruraux ? .....	130
2.2.2 Des territoires miniers de moins en moins marginaux .....	132
a. Des territoires miniers inégalement liés à l'agro-pastoralisme .....	132
b. Des territoires miniers inégalement touchés par la pauvreté.....	135
c. Des territoires miniers inégalement touchés par l'analphabétisme.....	144
Conclusion du chapitre n°2.....	147
Chapitre n°3 .....	149
Un territoire organisé autour de et structuré par la valorisation marchande de ses ressources minières.....	149
3.1 La division spatiale de l'économie péruvienne, 2007 - 2014 .....	150
3.1.1 Une croissance économique principalement côtière.....	150
3.1.2 Une population inégalement répartie dans l'espace, 2007-2014 .....	152
3.1.3 ... mais une économie extractive majoritairement andine.....	153
3.2 Boom de l'empreinte spatiale du secteur minier mais concentration territoriale du processus extractif, fin du XX <sup>e</sup> siècle - début du XXI <sup>e</sup> siècle.....	158



3.2.1 Une activité minière entre diffusion spatiale et concentration territoriale .	158
a. Distinguer l'activité minière effective de l'empreinte spatiale potentielle du secteur minier .....	158
b. Boom de la mise sous concessions du territoire péruvien .....	162
3.2.2 Diffusion spatiale mais concentration territoriale de l'activité minière.....	164
3.2.3 Concentration territoriale et spécialisation régionale de l'activité minière	167
Conclusion du chapitre n°3.....	179
Chapitre n°4 .....	182
L'exploitation marchande de l'or péruvien, réorganisation du processus extractif et mutation des territoires autour d'une ressource mondialisée.....	182
4.1 Formes et dynamiques de l'exploitation de l'or péruvien, fin du XX <sup>e</sup> siècle - début du XXI <sup>e</sup> siècle .....	183
4.1.1 Quatre échelles d'extraction.....	183
4.1.2 Méthodologie utilisée pour analyser l'évolution de la production aurifère .	185
4.1.3 Un nouveau cycle aurifère en perte de vitesse ? .....	187
4.2 Double concentration de la production péruvienne d'or, 2002-2014.....	191
4.2.1 Éclairage méthodologique .....	191
a. Caractéristiques de la production aurifère péruvienne entre 2002 et 2004 ...	194
b. Caractéristiques de la production aurifère péruvienne entre 2005 et 2014 ...	200
4.2.2 Un secteur aurifère doublement concentré .....	205
a. Une production aurifère majoritairement contrôlée par 10 entreprises.....	205
b. ... plus dynamique dans les territoires du nord malgré une expansion territoriale nouvelle dans le sud.....	206
4.3 Les mines d'or péruviennes, des points de connexion au monde .....	212
4.3.1 Une production aurifère majoritairement contrôlée par des entreprises étrangères.....	212
4.3.2 ... principalement assurée par des mines à ciel ouvert.....	214
4.3.3 ... qui insèrent le Pérou dans la mondialisation .....	226
Conclusion du chapitre n°4.....	232
Chapitre n°5 .....	235
L'exploitation des ressources minières, une greffe économique nationale inégalement ressentie.....	235
5.1 L'exploitation marchande des ressources minières, un secteur clé de l'économie péruvienne mais en perte de vitesse .....	236

5.1.1 Un inégal dynamisme de la croissance minière entre 1985 et 2014...	236
a. Éclairage méthodologique.....	236
b. Un secteur minier en berne, 1985-1992.....	237
c. Boom du secteur minier, 1993-2008.....	241
d. Recul du PIB minier depuis 2009.....	244
5.2 L'exploitation marchande des ressources minières, une source centrale de revenus pour l'État péruvien.....	248
5.2.1 Des exportations minières qui baissent en volume (1985-2014)...	248
5.2.2 ...mais dont la valeur augmente sensiblement au début du XXI <sup>e</sup> siècle... ..	249
5.2.3 ...tirées principalement par les exportations de cuivre et d'or.....	256
5.3 Un secteur source de recettes fiscales.....	258
5.3.1 Une activité soumise à des impôts spécifiques.....	258
5.3.2 Des règles fiscales partiellement renégociées par la puissance publique péruvienne.....	260
5.4 Une greffe économique inégalement ressentie à l'échelle locale.....	262
5.4.1 La redistribution partielle de la rente minière, un mécanisme de développement territorial local.....	262
5.4.2 ...inégalement ressenti à l'échelle locale.....	265
5.4.3 Un secteur faiblement consommateur en main d'œuvre directe mais source de nombreux emplois indirects.....	269
a. Une activité économique faiblement consommatrice en main d'œuvre directe... ..	269
b. ... mais source de nombreux emplois indirects.....	277
Conclusion du chapitre n°5.....	278
Conclusion de la première partie.....	281
<b>Deuxième partie</b> .....	285
<b>Les conflits miniers, une arme de (re)négociation massive ?</b> .....	285
Introduction de la deuxième partie.....	286
Chapitre n°6.....	289
Les conflits miniers d'ordre économique, une arme de micro (re)négociation des règles du jeu dans une conflictualité sociale multiforme.....	289
6.1 La conflictualité sociale au début du XXI <sup>e</sup> siècle, un phénomène en hausse inégalement distribué sur le territoire national.....	290

6.1.1 Le conflit, terme polysémique pour caractériser des phénomènes multiples .....	290
6.1.2 Boom d'une conflictualité sociale inégalement distribuée sur le territoire national.....	294
6.1.3 Les conflits socio-environnementaux au début du XXI <sup>e</sup> siècle, hausse d'un phénomène inégalement distribué sur le territoire national.....	298
6.1.4 Essai d'identification de quelques facteurs causaux de la concentration spatiale de la conflictualité socio-environnementale en 2014 .....	302
a. Éclairage méthodologique.....	302
b. Résultats.....	302
6.2 De la multiplicité des conflits socio-environnementaux et des conflits miniers d'ordre économique.....	304
6.2.1 Des différents arrangements de la relation société-nature.....	304
6.2.2 Les conflits miniers d'ordre économique et salarial, arme de micro (re)négociation des retombées économiques de l'exploitation marchande des ressources minières.....	310
a. Des conflits miniers du travail en baisse... ..	310
b. ...mais qui ne disparaissent pas.....	314
c. L'emploi minier, entre nécessité productive et négociation politique.....	317
d. « Travailler à la mine », le désir d'une mobilité sociale ascendante.....	329
6.2.3 Des conflits miniers institutionnels liés à la captation des rentes.....	333
Conclusion du chapitre n°6.....	336
Chapitre n°7 .....	339
Gouvernance néo-libérale de la terre et des ressources naturelles.....	339
7.1 Une (ré)organisation de l'espace au profit des acteurs économiques extractifs .....	340
7.1.1 Le régime foncier avant les réformes néo-libérales, la lente reconnaissance des populations indigènes et de leurs territoires .....	340
7.1.2 Les étapes de la néo-libéralisation du régime foncier.....	343
7.1.3 Des populations fragilisées par les nouvelles règles du régime foncier.....	347
7.2 Un régime foncier qui privilégie l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables à forte valeur marchande.....	350
7.2.1 Concessions et propriété foncière .....	350

7.2.2 Un régime foncier favorable à l'exploitation des ressources minières métalliques et des hydrocarbures.....	351
7.2.3 Accéder légalement à la terre d'autrui : servitude et expropriation.....	354
a. La servitude.....	354
b. L'expropriation.....	373
7.3 Marchandisation de la nature et gouvernance néo-libérale de l'environnement .....	374
7.3.1 Morcellement de la régulation environnementale avant la décennie 1990	374
7.3.2 La régulation de l'environnement depuis la décennie 1990, entre marchandisation et morcellement.....	376
7.3.3 Conventions de stabilité environnementale et étude d'impact environnemental, outils centraux de la gouvernance néo-libérale de l'environnement dans le secteur minier.....	381
Conclusion du chapitre n°7.....	389
Chapitre n°8 .....	392
Les conflits miniers, armes de (re)négociation massive des règles du jeu en contexte démocratique ? .....	392
8.1 Conflits sociaux et transformation des règles du jeu .....	393
8.1.1 Démocratisation et conflictualité sociale .....	393
8.1.2 L'intermédiation par la rue ? .....	396
8.2 La triple stratégie des partisans de l'extractivisme face aux mouvements socio-environnementaux : délégitimation, criminalisation et répression.....	404
8.2.1 La délégitimation des mouvements sociaux « anti-extractivisme » .....	404
a. La délégitimation par la stigmatisation.....	404
b. La délégitimation par le recours à l'insulte .....	408
c. Nommer et provoquer la honte.....	410
8.2.2 La criminalisation des conflits socio-environnementaux .....	413
8.2.3 La répression des mouvements sociaux opposés à l'extractivisme .....	427
a. La répression des manifestants par la force.....	430
b. L'état d'urgence, moyen légal de restriction des libertés et droits fondamentaux .....	435
c. Proportionnalité et privatisation de la violence légitime .....	436
d. La violence pour exister.....	439

8.2.4 Une incapacité politique à saisir les conflits sociaux comme une forme d'expression démocratique.....	440
Conclusion du chapitre n°8.....	442
Chapitre n°9 .....	444
Construction sociale et circulation de ressources alternatives dans les mobilisations contre le projet minier <i>Conga</i> à Cajamarca, un espace de l'« entre deux ».....	444
9.1 Cajamarca, un espace de l'« entre-deux » ni tout à fait agro-pastoral ni tout à fait minier .....	446
9.1.1 Un territoire fortement lié aux activités agro-pastorales.....	446
a. L'agro-pastoralisme, une source de richesse économique pour le département .....	446
b. Une population étroitement liée à l'agriculture et à l'élevage .....	447
9.1.2 ... et inégalement dépendant de l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables.....	448
a. Une économie locale tirée par l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables.....	448
b. Un secteur minier faiblement consommateur en main d'œuvre.....	450
9.1.3 Un territoire plus rural et plus touché par la pauvreté que la moyenne péruvienne.....	451
9.1.4 Un territoire marqué par des tensions récurrentes entre Minera Yanacocha et la population cajamarquine.....	453
9.2 La construction sociale de ressources alternatives dans le conflit minier de <i>Conga</i> .....	460
9.2.1 Le projet <i>Minas Conga</i> .....	460
9.2.2 Le conflit minier de <i>Conga</i> comme moment de contestation du point de vue dominant.....	462
9.2.3 « <i>Water, Local Territories and Indigenous People are Beautiful</i> » : construction sociale, projection et circulation d'une image identitaire socio-spatiale locale pure, agressée par la modernité capitaliste destructrice et néo-coloniale.....	479
a. La construction sociale de l'eau comme ressource naturelle alternative à défendre .....	479
b. Des ressources naturelles socialement construites autour de deux ressources sociales stratégiques : les « gardiens des lacs » et Máxima Acuña .....	491
Conclusion du chapitre n°9.....	510

Conclusion de la deuxième partie .....	512
<b>Conclusion générale</b> .....	517
<b>Bibliographie</b> .....	531
<b>Annexes</b> .....	571
Annexe n°1 .....	572
Focus sur la notion de développement.....	572
Annexe n°2 .....	573
Présentation rapide des débats autour de la thèse de la « malédiction des ressources naturelles » .....	573
Annexe n°3 .....	575
Éclairage sur la notion de pouvoir développée par Foucault (1976) et mobilisée par Raffestin (1980) .....	575
Annexe n°4 .....	576
Questions posées lors des entretiens réalisés avec les différents acteurs du secteur minier péruvien .....	576
Annexe n°5 .....	578
Précisions, description et illustrations de l'exploitation minière à ciel ouvert et de la lixiviation au cyanure .....	578
Annexe n°6 .....	582
L'organisation politico-administrative de la grande région de Lima .....	582
Annexe n°7 .....	583
Départements et divisions politico-administratives : éclairage sur la décentralisation péruvienne .....	583
Annexe n°8 .....	585
« Promotion de l'investissement privé dans le secteur minier » .....	585
Annexe n°9 .....	591
Entreprises ayant bénéficié de contrats de stabilité fiscale dans le secteur minier .....	591
Annexe n°10.....	592
Rappel des indicateurs testés pour saisir la conflictualité socio-environnementale dans les territoires où ce type de conflits est le plus fort en 2014 et détails des cinq caractéristiques communes à ces territoires. ....	592
Annexe n°11.....	597
Exemple d'utilisation locale de la rente minière.....	597

<b>Table des illustrations</b> .....	598
<b>Liste des cartes</b> .....	598
<b>Liste des encadrés</b> .....	600
<b>Liste des tableaux</b> .....	602
<b>Liste des graphiques</b> .....	603
<b>Liste des photographies</b> .....	605
<b>Liste des schémas</b> .....	605
<b>Table des matières</b> .....	606





## **Construction sociale de la ressource et renégociation des régulations. Analyse du secteur minier péruvien, fin du XX<sup>e</sup> siècle - début du XXI<sup>e</sup> siècle.**

### **Résumé**

Les dynamiques du secteur minier péruvien entre la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle permettent de saisir la mondialisation économique comme un phénomène résolument spatial où se réinventent les territoires et les identités autour d'une ressource à la fois locale et globale. Dans cette thèse, nous montrons en quoi les nouvelles règles du jeu, notamment en matière minière et foncière ainsi que la gouvernance de l'environnement, illustrent la construction nécessairement politique du territoire péruvien et des ressources par l'État central autour d'un projet national d'exploitation marchande des gisements miniers comme source de richesse économique. La réorganisation de la structure productive nationale par le capital, souvent étranger, éclaire le poids des initiatives d'acteurs sur le devenir des territoires. La hausse de l'empreinte spatiale du secteur minier et des revenus qu'il génère atteste d'une greffe territoriale et économique de l'activité minière à l'échelle nationale. Néanmoins, celle-ci est inégalement ressentie dans les territoires locaux. La multiplication des conflits miniers au début du XXI<sup>e</sup> siècle rappelle que les ressources naturelles et les régulations qui codifient la relation société-nature sont le résultat souvent instable de relations de pouvoir entre acteurs aux poids asymétriques et aux visées potentiellement antagonistes. Nous analysons ces conflits interrogeant le rôle et la place des acteurs et des territoires locaux dans les politiques de développement, comme une arme de (re)négociation des règles du jeu à la portée des « sans ». D'intensité variable, la renégociation est micro quand les enjeux sont relativement limités et les acteurs entendent accéder à une meilleure répartition des richesses. Par contraste, elle est potentiellement massive quand ils refusent la marchandisation de la nature et entendent transformer en profondeur les règles du jeu comme l'illustre le conflit minier de Conga à Cajamarca.

**Mots-clés** : ressources naturelles/minières, extractivisme, mondialisation, conflits miniers, gouvernance, Conga, Pérou.

Social Construction of the Resource and Renegotiation of Regulations: an Analysis of the Peruvian Mining Sector in the late Twentieth and early Twenty-first Centuries.

### **Abstract**

Analysis of the dynamics of the mining sector in Peru between the end of the twentieth century and the start of the twenty-first allows an understanding of economic globalisation as a resolutely spatial phenomenon in which territories and identities are reinvented around resources at once local and global. In this thesis, we show how the new rules of the game of mining and property, and environmental governance, illustrate the necessarily political construction of Peru's territory and resources by the central State around a national project of market-oriented exploitation of mining deposits as a source of economic wealth. This reorganisation of the national productive structure by capital, often foreign, sheds light on the impact of economic actors on the future of the territories. An increase of the spatial imprint of the mining sector and the revenue it generates amounts to a territorial and economic transplant of mining exploitation on a national scale. This increase, however, is felt unequally in local territories. The multiplication of mining conflicts at the start of the twenty-first century recalls how natural resources and the regulations codifying the society-nature relationship are the often unstable result of power relations between actors of unequal weight and with potentially antagonistic goals. We analyze these conflicts questioning the role and place of local actors and territories in development policies, as a weapon of (re)negotiation of the rules of the game wielded by the « have nots ». Varying in intensity, negotiations can be considered micro when the stakes are relatively limited and the actors only hope to achieve a greater share of the wealth. By contrast, conflicts may constitute a weapon of mass negotiation when actors refuse the commodification of nature and attempt a profound transformation of the rules of the game, as is illustrated by the Conga mining conflict in Cajamarca.

**Key words**: natural/mining resources, extractivism, globalization, mining conflicts, governance, Conga, Peru.